

***Bulletin des actes administratifs***  
***Université Claude Bernard Lyon 1***

*Numéro 47 / 26 janvier 2015*

# Bulletin des actes administratifs n°47

## Université Claude Bernard Lyon 1

### 26 janvier 2015

#### Arrêtés portant délégations de signature du Président de l'UCBL

- Arrêté DS / 2014 – 13 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 17 octobre 2014, gouvernance et services centraux
- Arrêté DS / 2014 – 14 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 22 octobre 2014, unités de recherche
- Arrêté DS / 2014 – 15 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 27 octobre 2014, gouvernance et services centraux
- Arrêté DS / 2014 – 16 portant délégations de signature du Président de l'UCBL du 27 octobre 2014, UFR et services communs

#### Décisions diverses

ARRETE du 13 octobre 2014 relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires relevant de l'université Claude Bernard Lyon 1

ARRETE n°2014-E28 du 16 décembre 2014 relatif au stationnement dans le cadre du plan Vigipirate

#### Arrêtés électoraux

ARRETE n°2014-E22 du 13 octobre 2014 relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de la Faculté des Sciences et Technologies

ARRETE n°2014-E23 du 13 octobre 2014 relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement du conseil de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux

ARRETE n°2014-E24 du 13 octobre 2014 relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de la Faculté de médecine Lyon Est

ARRETE n°2014-E25 du 4 novembre 2014 relatif aux candidatures dans le cadre des élections au comité technique et de la consultation pour la désignation des représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014

ARRETE n°2014-E26 du 19 novembre 2014 relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections au comité technique et de la consultation pour la désignation des représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014

ARRETE n°2014-E27 du 17 novembre 2014 relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux

**Extraits de délibérations du CA :**

- Du 23 septembre 2014
- Du 30 septembre 2014
- Du 21 octobre 2014
- Du 18 novembre 2014

**Arrêtés de composition jurys d'examen :**

- Faculté Lyon Est
- UFR STAPS

***Arrêtés portant délégations de  
signature du Président de l'UCBL***

DS / 2014 -13

**Arrêté portant délégations de signature pour la gouvernance et les services centraux**

\*\*\*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;  
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;  
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée à **M. Hamda BEN HADID**, Vice-président du conseil d'administration pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration, délégation est donnée à **M. Alain HELLEU**, Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, adjointe au Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Murielle BALDI**, adjointe du Directeur Général des Services de l'Université, responsable administrative du Pôle Santé Est pour signer tous actes, décisions, arrêtés, procès-verbaux de toute nature, contrats et conventions nécessaires à la gestion administrative et financière du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Germain GILLET**, Vice-président du conseil scientifique, reçoit délégation pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux correspondant aux attributions du Conseil Scientifique de l'Université, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Philippe LALLE**, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, reçoit délégation pour signer tous actes correspondant aux attributions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université et du Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, **Mme Delphine GARDETTE**, directrice administrative de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion financière des activités relevant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine ZOCCARATO**, Directrice des ressources humaines, pour signer les actes suivants :

Article 2-1 : les actes relatifs à la gestion de la paie :

- la liste des mouvements de paie des personnels de l'établissement,
- les états liquidatifs ;

Article 2-2 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,
- les arrêtés de congé de formation syndicale ;

Article 2-3 : les actes relatifs à la gestion de la carrière :

- les arrêtés de changement d'échelon,
- les arrêtés de temps partiel,
- les arrêtés de changement de résidence,
- les arrêtés de mise en disponibilité,
- les arrêtés de réintégration ;
- les procès-verbaux d'installation
- les demandes de mutations externes de personnels BIATOSS
- les demandes de détachements
- les rapports de fin de stage des personnels BIATOSS
- les dossiers de promotion

Article 2-4 : les actes de recrutement des contractuels :

- les contrats de travail et les avenants,
- les conventions et arrêtés de contrats uniques d'insertion,
- les procès-verbaux d'installation ;

Article 2-5 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-6 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les attestations de travail,
- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 2-7 : les actes relatifs à la gestion de la formation continue des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Frédérique POLITIS**, responsable du service de paye, pour signer la liste des mouvements de paye des personnels de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Agnès ROBAT**, chef du service de gestion des personnels BIATSS, pour signer les actes suivants :

Article 2-8 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-9 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-10 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

**Article 3:** Les responsables de service suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>UB ou CF</b>	<b>Service</b>
<b>CHARLIN</b>	Jacques	9901321	Mission Handicap
<b>SIMON</b>	Daniel	9900600	Mission Culture
<b>VOGT</b>	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

Reçoivent délégation pour signer les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, les personnels suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service ou composante</b>	<b>UB ou CF</b>
<b>DE SOUSA</b>	Aurélie	Directrice DSF	990, 991
<b>GRIZAUD</b>	Valérie	DSF	990, 991

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, **Mme Lydwine MINOT** reçoit délégation de signature pour les bons de commandes relatifs à l'UB 991.

**Article 6 :** Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

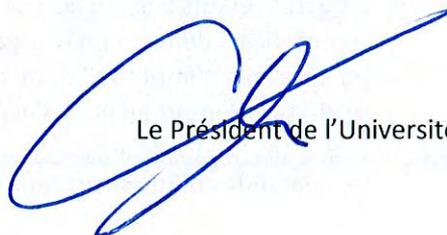
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.

- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

**Article 7 :** L'arrêté DS/2014-08 portant délégations de signature est abrogé.

**Article 8 :** Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2014



Le Président de l'Université

François-Noël GILLY

## Arrêté portant délégations de signature pour les unités de recherche

\*\*\*

### LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;  
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;  
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les Directeurs et directeurs par intérim d'unités de recherche suivants :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
ALBAREDE	Francis	UMR 5276	R695276
ANDRAUD	Chantal	UMR 5182	R625182
BARRAUD	Sylvie	FR 4161	R614161
BASKURT	Attila	UMR 5205	R645205
BERGERET	Alain	UMR T9405	R029405
BERTRAND	Olivier	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL*
BONJOUR	Jocelyn	UMR 5008	R675008
BOTTA	Valérie	EA 4570	R644570
BRICCA	Giampiero	EA 4173	R024173
BRU-CHEVALLIER	Catherine	UMR 5270	R635270
BUFFAT	Marc	FED 4091	R674091
CARRE-PIERRAT	Maïté	UMS 3421	R01BCEL
CASSAGNAU	Philippe	UMR 5223	R625223
CHANFRAY	Guy	UMR 5822	R685822
CHEVALIER	Jérôme	UMR 5510	R115510
CHEVALIER	Philippe	EA 4612	R024612
CLERC	Guy	UMR 5005	R635005
CONJARD-DUPLANY	Agnès	EA 4611	R024611
COTTE-PATTAT	Nicole	UMR 5240	R615240
COSSET	François-Loïc	UMR 5308 / U 1111	R251111
COURBON	Joël	FR 3411	R633411
DARMONT	Jérôme	EA 3083	R643083
DAUXOIS	Thierry	UMR 5672	R685672
DEGRAEVE	Pascal	EA 3733	R623733
DEHAY	Colette	UMR S846	R25S846
DELAIR	Thierry	UMR 5223	R625223
DELALU	Henri	UMR 5278	R625278

<b>DELEAGE</b>	Gilbert	UMR 5086/FR 3302	R625086/R62IBCP
<b>DUHAMEL</b>	Jean-René	UMR 5229	R255229
<b>GARCIN-MARROU</b>	Isabelle	EA 4147	R644147
<b>GAVARINI</b>	Stéphane	CTMU	R01CTMU
<b>GILLET</b>	Germain	SFR Lyon Est	R25SFRLE*
<b>GUIDERDONI</b>	Bruno	UMR 5574	R275574
<b>HAFTEK</b>	Marek	EA 4169	R254169
<b>JOLY</b>	Pierre	UMR 5023/FR 41 Bioenvironnement et santé	R615023/R01FR41
<b>JOUBERT</b>	Marie-France	UMR 5306	R685306
<b>LACROIX</b>	Michel	UMR 5256	R625256
<b>LANCE</b>	Michel	UMR 5509	R675509
<b>LAUDET</b>	Vincent	UMR 5242	R615242
<b>LAUTESSE</b>	Philippe	EA 4148	R654148
<b>LE BORGNE</b>	Marc	EA 4446	R11BCCH
<b>LIMAM</b>	Ali	EA 4126	R674126
<b>LINA</b>	Bruno	EA 4610	R024610
<b>MAGNIN</b>	Isabelle	UMR 5220	R635220
<b>MARVEL</b>	Jacqueline	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
<b>MATILLON</b>	Yves	EA 4129	R254129
<b>MCKENNA</b>	Timothy	UMR 5265	R625265
<b>MIOSSEC</b>	Pierre	EA 4130	R024130
<b>MIRONESCU</b>	Elisabeth	UMR 5208	R655208
<b>MOENNE-LOCCOZ</b>	Yvan	UMR 5557	R615557
<b>MORNEX</b>	Jean-François	UMR A754	R25A754
<b>MOUCHIROUD</b>	Guy	UMR 5534	R615534
<b>MOUCHIROUD</b>	Dominique	UMR 5558	R615558
<b>NAZIR</b>	Tatiana	UMR 5304 (L2C2)	R25L2C2
<b>NEGRIER</b>	Claude	EA 4174	R024174
<b>POUX</b>	Matthieu	UMR 5138	R695138
<b>PUISIEUX</b>	Alain	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL*
<b>ROBERT</b>	Christian	EA 2429	R422429/R425824
<b>SAUTET</b>	Philippe	FED 3023	R62-ICL
<b>SAOUD</b>	Mohamed	EA 4615	R254615
<b>SCHAEFFER</b>	Laurent	UMR 5239	R035239
<b>SCHILDKNECHT</b>	Nathalie	UMR 5280	R625280
<b>TRAAS</b>	Ian	UMR 5667	R615667
<b>VALLEE</b>	Fabrice	FED 4106	R684106
<b>VERDIER</b>	Patrice	UMR5822	R685822
<b>VERRIER</b>	Bernard	UMR 5305	R625305
<b>VEZIN</b>	Philippe	UMRT 9406	R679406
<b>VIDAL</b>	Hubert	UMR S1060	R03CARM
<b>VILLARD</b>	Gilles	UMR 5668	R645668

\*regroupe plusieurs CF

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,

- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

**Article 2 :** Les Directeurs des unités de recherche dont la gestion est déléguée à l'UCBL suivants :

NOM	Prénom	Unité / SFR	Centres financiers (CF)
BLUM	Loïc	UMR 5246	R625246
BRYLINSKI	Christian	UMR 5615	R625615
CLEZARDIN	Philippe	UMR S1033	R021033
FESSI	Hatem	UMR 5007	R635007
MITHIEUX	Gilles	UMR S855	R02S855

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre du centre financier relevant de l'UB 05 dont ils ont la responsabilité,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 125 000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yannick VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, M. Christian COLLET, Directeur de l'EA 647, reçoit délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers R09A647, R09A647APV et R09A647P3M relevant de l'UB 05,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur composante dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales),
- Les contrats de fournitures et services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de leurs laboratoires respectifs à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de leurs directeurs d'unités de recherche respectifs, les responsables suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service / composante / Département</b>	<b>UB ou CF</b>
<b>ALAZARD-DANY</b>	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
<b>ALLARD</b>	Bruno	UMR 5534 / 5123	R615534
<b>BELMEGUENAI</b>	Amor	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>BENZONI</b>	Sylvie	UMR 5208	R655208
<b>BERTOLLA</b>	Franck	FR 41	R01FRSERRE
<b>BEUF</b>	Olivier	UMR 5220	R635220
<b>BIAGIOLI</b>	Simona	UMR 5246	R625246
<b>BIGAI</b>	Béatrice	UMR 5557	R615557
<b>BIGNON</b>	Laetitia	SFR Lyon Est	R25SFRLE
<b>BRIOUDE</b>	Arnaud	UMR 5615	R625615
<b>BRUEL</b>	Christophe	UMR 5240	R615240
<b>BURAI</b>	Noël	UMR 5005	R635005
<b>BURET</b>	François	UMR 5005	R635005
<b>CARABOEUF</b>	Sybille	UMR 5246	R625246
<b>CERUTTI</b>	Catherine	EA 4173	R024173
<b>COURNOYER</b>	Benoît	UMR 5557	R615557
<b>DANIEL</b>	Isabelle	FR 41	R01FRCOLLE
<b>DES CHATELLIERS</b>	Michel	FR 41	R01FRCOLLE
<b>DIDIER</b>	Anne	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>DOUADY</b>	Christophe	UMR 5023	R615023
<b>ESCODA</b>	Alain	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>EXCOFFIER</b>	Sylvie	EA 4129	R254129
<b>FARGEOT</b>	Alexandra	UMR 5308 / U 1111	R251111
<b>FARJOT</b>	Dominique	UMR 5306	R685306
<b>FERRER</b>	Anne Marie	UMR 5246	R625246
<b>FERRIER</b>	Emmanuel	EA 4126	R674126
<b>FERRIGNO</b>	Rosaria	UMR 5270	R635270
<b>FERVERS</b>	Béatrice	EA 4129	R254129
<b>FRANCOIS</b>	Mylène	UMR 5574	R275574
<b>FROMENTEZE</b>	Valérie	UMR 5280	R625280
<b>GATEAUD</b>	Geneviève	UMR 5822	R685822
<b>GEOURJON</b>	Christophe	UMR 5086 / FR 3302	R625086/R62IBCP
<b>GERVAIS</b>	Rémi	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>HACID</b>	Mohand-Saïd	UMR 5205	R645205
<b>HANROT</b>	Guillaume	UMR 5668	R645668
<b>HARTMANN</b>	Daniel	UMR 5510	R115510
<b>HONNORAT</b>	Jérôme	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>JACQUET</b>	Nathalie	UMR 5308 / U 1111	R251111
<b>JACQUIN</b>	Anaïs	SFR Lyon Sud Gerland	R25SFRGS
<b>LAFOUGE</b>	Thierry	EA 4147	R644147
<b>LANTERI</b>	Pierre	UMR 5280	R625280
<b>LEMAIRE</b>	Marc	UMR 5240	R615240
<b>LIEURY</b>	Arnaud	UMR 5208	R655208
<b>MATTIOLI</b>	Emmanuela	UMR 5276	R695276
<b>MEHLEN</b>	Patrick	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
<b>MEILLER</b>	Anne	UMR 5292	R25CRNL
<b>NAZARET</b>	Sylvie	FR 41	R01FRDTAMB
<b>PAROLA</b>	Stéphane	UMR 5182	R625182
<b>PARROT</b>	Sandrine	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL

<b>PERRIERE</b>	Guy	FR 41	R01FRPRABI
<b>PERRIN</b>	Fabien	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>PERRODIN</b>	Yves	UMR 5023	R615023
<b>QUENAU</b>	Yves	UMR 5246	R625246
<b>ROSA-CALATRAVA</b>	Manuel	EA 4610	R024610
<b>REMILLIEUX</b>	Alban	UMR 5574	R275574
<b>RICARD</b>	Yannick	UMR 5276	R695276
<b>RIVE</b>	Florence	UMR 5220	R635220
<b>ROQUES-RAIMONDI</b>	Marina	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
<b>RYVLIN</b>	Philippe	UMR 5292 / UMR S1028	R25CRNL
<b>SAN MIGUEL</b>	Alfonso	UMR 5306	R685306
<b>SCOAZEC</b>	Jean-Yves	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL
<b>SEASSAL</b>	Christian	UMR 5270	R635270
<b>TERZIAN</b>	Christophe	UMR A754	R25A754
<b>TIMOUR-CHAH</b>	Quadiri	EA 4612	R024612
<b>TUFFEREAU</b>	Christine	UMR 5308 / U 1111	R251111
<b>VANDENESCH</b>	François	UMR 5308 / U 1111	R251111
<b>VALLEE</b>	Fabrice	FED 4106	R684106
<b>VOITURON</b>	Yann	FR 41	R01FRECOAQ
<b>ZIMMER</b>	Luc	UMR 5292 / UMR S 1028	R25CRNL
<b>ZOULIM</b>	Fabien	UMR 5286 / UMR S1052	R11CRCL

reçoivent délégation pour signer :

- Les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.
- Les ordres de missions concernant les personnels UCBL de l'unité à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents,
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs laboratoires respectifs.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, **Madame Carole BURILLON** et **Monsieur Karim M'BAREK**, respectivement Directrice et Directeur administratif de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Meyrieux, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers suivants : R03CARM, R035239, R03RESSP, R033738.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement des directeurs et délégataires secondaires des unités de recherche, **Mesdames Christine VINCIGUERRA, Stéphanie BRIANCON** et **Patricia GABRIELE**, respectivement Directrice, Directrice adjointe et Directrice administrative de l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques, reçoivent délégation pour signer tous les actes et ordres de mission relatifs à l'exécution du budget propre des centre financiers suivants : R11CRCL\*, R11ANIMA, R115510, R11BCCH et 933R11\*.

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des unités de recherche, les responsables suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service</b>
<b>CREUNET</b>	Jeannine	Pôle de gestion Doua

**DE SOUSA**  
**VILES**

Aurélie  
Mathieu

Direction DSF  
Pôle de gestion santé

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers de l'UB 05.

**Article 8 :** Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

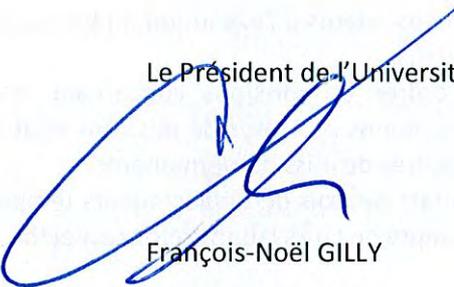
- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

**Article 9 :** L'arrêté DS/2014-12 portant délégations de signature est abrogé.

**Article 10 :** Le Directeur Général des Services de l'Université et les Directeurs d'unités de recherche sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 22 octobre 2014

Le Président de l'Université



François-Noël GILLY

DS / 2014 -15

**Arrêté portant délégations de signature pour la gouvernance et les services centraux**

\*\*\*

**LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;  
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;  
Vu le procès-verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : En cas d'absence ou d'empêchement du Président, délégation est donnée à **M. Hamda BEN HADID**, Vice-président du conseil d'administration pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président et du Vice-président du Conseil d'Administration, délégation est donnée à **M. Alain HELLEU**, Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine GAUBEY**, adjointe au Directeur Général des Services de l'Université, pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux de toute nature nécessaires à la gestion de l'établissement, les contrats et conventions ainsi que tous les actes relatifs à la gestion financière de l'Université.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université, du Vice-président du Conseil d'Administration et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Murielle BALDI**, adjointe du Directeur Général des Services de l'Université, responsable administrative du Pôle Santé Est pour signer tous actes, décisions, arrêtés, procès-verbaux de toute nature, contrats et conventions nécessaires à la gestion administrative et financière du Pôle Santé Est.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Germain GILLET**, Vice-président du conseil scientifique, reçoit délégation pour signer tous actes, décisions, arrêtés et procès-verbaux correspondant aux attributions du Conseil Scientifique de l'Université, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université, **M. Philippe LALLE**, Vice-président du conseil des études et de la vie universitaire, reçoit délégation pour signer tous actes correspondant aux attributions du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, ainsi que les contrats et conventions concourant aux mêmes fins.

En cas d'absence ou d'empêchement du Président de l'Université et du Vice-président du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire, **Mme Delphine GARDETTE**, directrice administrative de la Division des Etudes et de la Vie Universitaire, reçoit délégation pour signer tous les actes relatifs à la gestion financière des activités relevant du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et du Directeur Général des Services, délégation est donnée à **Mme Catherine ZOCCARATO**, chef du service de gestion des personnels enseignants, pour signer les actes suivants :

Article 2-1 : les actes relatifs à la gestion de la paie :

- la liste des mouvements de paie des personnels de l'établissement,
- les états liquidatifs ;

Article 2-2 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,
- les arrêtés de congé de formation syndicale ;

Article 2-3 : les actes relatifs à la gestion de la carrière :

- les arrêtés de changement d'échelon,
- les arrêtés de temps partiel,
- les arrêtés de changement de résidence,
- les arrêtés de mise en disponibilité,
- les arrêtés de réintégration ;
- les procès-verbaux d'installation
- les demandes de mutations externes de personnels BIATOSS
- les demandes de détachements
- les rapports de fin de stage des personnels BIATOSS
- les dossiers de promotion

Article 2-4 : les actes de recrutement des contractuels :

- les contrats de travail et les avenants,
- les conventions et arrêtés de contrats uniques d'insertion,
- les procès-verbaux d'installation ;

Article 2-5 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-6 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les attestations de travail,
- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

Article 2-7 : les actes relatifs à la gestion de la formation continue des personnels.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Frédérique POLITIS**, responsable du service de paye, pour signer la liste des mouvements de paye des personnels de l'établissement.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané du Président de l'Université et des personnes mentionnées au premier alinéa du présent article, délégation est donnée à **Mme Agnès ROBAT**, chef du service de gestion des personnels BIATSS, pour signer les actes suivants :

Article 2-8 : les actes relatifs à la gestion des congés :

- les arrêtés de congés de maladie ordinaire,
- les arrêtés de congés de longue maladie,
- les arrêtés de congés de longue durée,
- les arrêtés de mi-temps thérapeutique,
- les arrêtés de congé parental,
- les arrêtés de congé maternité et de congé paternité,
- les arrêtés de congés bonifiés,

Article 2-9 : les actes relatifs à la gestion des accidents du travail :

- les certificats de prise en charge des accidents du travail,
- les décisions d'imputabilité au service des accidents du travail,
- les déclarations et arrêtés d'accidents du travail ;

Article 2-10 : les actes relatifs à la gestion courante :

- les demandes d'immatriculation à la Sécurité Sociale ;

**Article 3:** Les responsables de service suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>UB ou CF</b>	<b>Service</b>
<b>CHARLIN</b>	Jacques	9901321	Mission Handicap
<b>SIMON</b>	Daniel	9900600	Mission Culture
<b>VOGT</b>	Catherine	1301.VETER	Direction Générale des Services

Reçoivent délégation pour signer les actes, décisions, certificats, procès-verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, les personnels suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Service ou composante</b>	<b>UB ou CF</b>
<b>DE SOUSA</b>	Aurélie	Directrice DSF	990, 991
<b>GRIZAUD</b>	Valérie	DSF	990, 991

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement du Président et des personnes mentionnées à l'article 1<sup>er</sup>, **Mme Lydwine MINOT** reçoit délégation de signature pour les bons de commandes relatifs à l'UB 991.

**Article 6 :** Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.

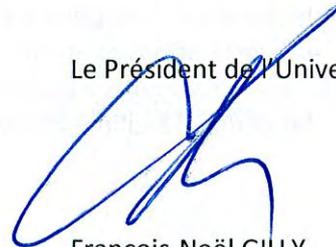
- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

**Article 7 :** L'arrêté DS/2014-14 portant délégations de signature est abrogé.

**Article 8 :** Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 27 octobre 2014

Le Président de l'Université



François-Noël GILLY

DS / 2014 – 16

## **Arrêté portant délégations de signature pour les UFR, services communs et services généraux**

\*\*\*

### **LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE,**

*Vu le Code de l'Education (modifié par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités) et notamment ses articles L.712-2 ; L.713-1 ; L.713-4 ; L.713-9 ; L.714-1 ; L.714-2 ; L.953 ;  
Vu le décret n°2008-618 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;  
Vu le procès verbal du 6 mars 2012 proclamant le résultat de l'élection de **M. François-Noël GILLY** en qualité de Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;*

### **ARRETE**

#### **I. Unités de Formation et de Recherche**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les Directeurs d'unités de formation et de recherche suivants :

<b>NOM</b>	<b>Prénom</b>	<b>Composante</b>	<b>UB ou CF</b>
<b>BOURGEOIS</b>	Denis	Faculté d'odontologie	914
<b>BURILLON</b>	Carole	Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux	03
<b>DE MARCHI</b>	Fabien	Faculté des Sciences et Technologies	01
<b>ETIENNE</b>	Jérôme	Faculté de Médecine Lyon Est	02
<b>SCHOTT</b>	Anne-Marie	Département de formation et de recherche en Biologie Humaine	925
<b>VANPOULLE</b>	Yannick	UFR STAPS	909, R09A647, R09A647APV, R09A647P3M

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB ou du CF dont ils ont la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à leur UFR dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;

- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue de la composante et les conventions d'accueil en stage dans les services de la composante ou les laboratoires rattachés à la composante ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels de la composante à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs composantes respectives ;
- Les certificats de prise en charge accident du travail.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, Directeur de la Faculté des Sciences et Technologies, **M. Christophe BRUEL**, Directeur adjoint de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les conventions d'accueil en stage (étudiants non UCBL) et les contrats de fournitures et de services.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI et de M. BRUEL, **Mme Sylvie VIGUIER**, Directrice administrative de la Faculté des Sciences et Technologies, reçoit délégation pour signer tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de la composante, à l'exclusion des diplômes.

**Article 3 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. DE MARCHI, les Directeurs des départements de la Faculté des Sciences et Technologies suivants :

NOM	Prénom	Départements	CF
<b>AKKOUCHE</b>	Samir	Informatique	964DEP04
<b>BEN HADID</b>	Hamda	Mécanique	967DEP07
<b>FELIX</b>	Caroline	Chimie-Biochimie	962DEP02
<b>FLEURY</b>	Frédéric	Biologie	961DEP01
<b>HAMMOURI</b>	Hassan	GEP	963DEP03
<b>PLENET</b>	Jean-Claude	Physique	968DEP08
<b>TOMANOV</b>	Georges	Mathématiques	965DEP05

reçoivent délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget des centres financiers rattachés à l'UB 01 dont ils ont la responsabilité
- Tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur département, à l'exclusion des diplômes ;
- les conventions de stages concernant les étudiants et les stagiaires en formation continue du département et les conventions d'accueil en stage d'étudiants UCBL ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du département à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de leurs départements respectifs.

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DE MARCHI, directeur de la FST et de M. Frédéric FLEURY, directeur du département de Biologie, **M. Frédéric THEVENARD**, directeur adjoint du département de Biologie reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 3.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabien DE MARCHI, directeur de la FST et de M. Hassan HAMMOURI, directeur du département GEP, **M. Nicolas SIAUVE**, directeur adjoint du département GEP reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 3.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Carole BURILLON, Directrice de la Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon-Sud Charles Mérieux, **Mme Nathalie QUEROL et Mme Elisabeth SIMON**, Directrices des sites de formation en maïeutique de Bourg en Bresse et de Lyon Sud, reçoivent délégation pour signer :

- tous les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'inscription et à la scolarité des étudiants relevant de leur site de formation en maïeutique, à l'exclusion des diplômes ;
- Les conventions de stages concernant les étudiants ainsi que les stagiaires en formation continue des sites de formation en maïeutique et les conventions d'accueil en stage dans les services des sites de formation en maïeutique ;

**Article 7 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jérôme ETIENNE, Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est, **M. Gilles RODE**, Professeur des Universités – Praticien hospitalier au sein de la Faculté de Médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services.

**Article 8 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. ETIENNE et de M. RODE, **M. Samuel GENTIER**, Directeur administratif de la Faculté de médecine Lyon Est Claude Bernard, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services et les conventions d'accueil en stage.

**Article 9 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE, Directeur de l'UFR STAPS, **M. Pascal CHABAUD**, Directeur adjoint, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services.

**Article 10 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. VANPOULLE et de M. CHABAUD, **Mme Sylvie FANTON**, Directrice administrative de l'UFR STAPS, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 909 et des CF R09A647, R09A647APV, R09A647P3M ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à l'UFR STAPS dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

**Article 11 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT, Directeur du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, **M. Pierre FARGE**, Directeur adjoint du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services.

**Article 12 :** En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne-Marie SCHOTT et de M. Pierre FARGE, **M. Jean-Luc DELMAS**, Directeur administratif du Département de Formation et de Recherche en Biologie Humaine, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services.

**Article 13 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Denis BOURGEOIS, Directeur de la Faculté d'Odontologie, **Mme Dominique SEUX**, Directrice adjointe de la Faculté d'Odontologie, reçoit délégation pour signer l'ensemble des actes et conventions mentionnés à l'article 1<sup>er</sup> sauf les contrats de fournitures et de services.

**Article 14 :** En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des UFR ou départements, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion Doua	01, 05, 456, 933, 990, 991
DE SOUSA	Aurélié	Directrice DSF	01, 02, 03, 456, 909, 914, 925, 933
M'BAREK	Karim	Faculté Lyon Sud	03
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	02, 03, 914, 925, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

## **II. Services communs et services généraux**

**Article 15 :** **M. Thierry FACK**, Directeur du CISR, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 456 dont il a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels du service à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents.

**Article 16 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Thierry FACK, Directeur du CISR, **M. Thomas PETIT**, Directeur technique du CISR, reçoit délégation pour signer tous les actes et conventions mentionnés à l'article 15.

**Article 17 :** **Mme Isabelle SCHEIDER**, Directrice du SCD, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 951 dont elle a la responsabilité ;
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées ;
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 18 :** Les Directeurs des services suivants :

NOM	Prénom	Service	UB ou CF
BLAINEAU	Sylvie	SOIE	9900300
BETTLER	Emmanuel	ICAP	9900226
ERARD	Christine	SUAS	9901100
NORMAND	Jean-Claude	SUMPPS	9900255
ROLAND	Dominique	SUAPS	9900500

reçoivent délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre de leurs services communs ou services.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 19 :** Ingeborg RABEINSTEIN-MICHEL, Directrice du SCEL, reçoit délégation pour signer :

- les bons de commande pour ce qui concerne les centres financiers de l'UB 990 rattachés au budget propre du service.
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 20 :** Alexis CHVETZOFF, Directeur du SIUAPS, reçoit délégation pour signer :

- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,
- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux et documents de toute nature relatifs à l'activité du service.

**Article 21 :** Xavier BULLE, Directeur de FOCAL, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre de l'UB 958,
- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des centres financiers rattachés à son service dans l'UB 933 (Activités Industrielles et Commerciales) ;
- Les contrats de fournitures et de services jusqu'à 90.000 € HT, en l'absence de marchés contractés par l'université et dès lors que les prescriptions du règlement intérieur voté lors du conseil d'administration du 18 décembre 2007 sont respectées,

- Les actes, décisions, certificats, procès verbaux, les documents de toute nature relatifs à l'activité du service,
- Les conventions de stage, les contrats de formation professionnelle, les conventions de validation des acquis et de l'expérience et les conventions de validation des acquis professionnels

**Article 22 :** En cas d'absence ou d'empêchement des Directeurs et des délégataires secondaires des services généraux et services communs, les responsables suivants :

NOM	Prénom	Service ou composante	UB ou CF
BALDI	Murielle	Pôle Santé Est	06
BOTTEMER	Anne-Joëlle	SLP Pôle Santé Est	06SLPE
GRANDJEAN	Christophe	SCD	951
CREUNET	Jeannine	Pôle de gestion DOUA	456, 990, 933
DE SOUSA	Aurélié	Directrice DSF	456, 990, 933, 06
GRIZAUD	Valérie	DSF	990
VILES	Mathieu	Pôle de gestion santé	06
THENOZ	Nadine	FOCAL	958, 933

reçoivent délégation pour signer tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre des UB et/ou des centres financiers figurant ci-dessus.

**Article 23 :** M. Xavier MARTIN, responsable du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget du CF 06CCEM pour ce qui concerne les opérations relatives à l'IDEFI SAMSEI (OTP : 11AM36SAMS)
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels affectés au projet SAMSEI à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte du projet SAMSEI.

**Article 24 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Xavier MARTIN, M. Loïc DRUETTE, coordonnateur du projet SAMSEI, reçoit délégation pour signer tous les actes, convocations, ordres de mission et états de frais de déplacement prévus à l'article 23.

**Article 25 :** M. Alain BERGERET, responsable de l'Institut universitaire de médecine du travail de Lyon (IMT), reçoit délégation pour signer :

- Tous les actes relatifs à l'exécution du budget propre du CF 06IMT ;
- Les convocations et ordres de missions concernant les personnels exerçant au sein de l'IMT à l'exception des convocations et ordres de missions relatifs à des déplacements à l'étranger et à l'exception des ordres de mission permanents ;
- Les états de frais de déplacements temporaires des personnes extérieures intervenant pour le compte de l'IMT.

**Article 26 :** Les fonctionnaires et agents publics bénéficiaires d'une délégation de signature dans les conditions prévues aux articles précédents doivent, à peine de retrait immédiat de cette délégation :

- Produire un spécimen de signature manuscrit en deux exemplaires, qui seront conservés auprès de la Direction des Services Financiers et de l'Agent Comptable de l'Université.

- Rendre compte sans délai de manière exhaustive et à toute requête qui leur en est faite de l'utilisation qu'ils ont fait de cette délégation.

**Article 27** : L'arrêté DS/2014-11 portant délégations de signature est abrogé.

**Article 28** : Le Directeur Général des Services de l'Université, les Directeurs d'unités de formation et de recherche et les directeurs des services communs et généraux sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié par tout moyen susceptible d'en assurer la plus large diffusion et notamment au bulletin des actes administratifs de l'Université.

Fait à Villeurbanne, le 27 octobre 2014

Le Président de l'Université



François-Noël GILLY



**ARRETE du 13 octobre 2014 relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires relevant de l'université Claude Bernard Lyon 1**

**Le Président de l'Université**

Vu le Code de l'Education, et notamment ses articles R712-1 à R712-8 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** En cas d'absence ou d'empêchement du président de l'université, les pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires sont exercés par le vice-président du conseil d'administration.  
En cas d'absence ou d'empêchement simultané du président et du vice-président du conseil d'administration, les pouvoirs mentionnés à l'alinéa précédent sont exercés par le directeur général des services.

**Article 2 :** Les fonctionnaires, dont la liste figure en annexe du présent arrêté, sont habilités à prendre toute mesure relative à la sécurité et au maintien de l'ordre et notamment :

- a. à demander à toute personne accédant aux locaux ou enceintes universitaires de justifier le caractère régulier de sa présence, notamment pour les usagers, par production de la carte d'étudiant de l'année en cours portant une photographie de son titulaire,
- b. à assurer le respect des règlements et à constater les manquements,
- c. à déposer plainte au nom du Président de l'Université lorsque des manquements sont constatés,
- d. à faire appel à la force publique, sur délivrance d'un ordre de réquisition.

Lorsqu'un fonctionnaire ou une autorité désignée au premier alinéa du présent article fait usage de l'une des compétences prévues à ce même article, il doit sans délai en rendre compte au Président de l'Université.

Les personnels habilités prêtent le serment d'exercer fidèlement leurs fonctions devant le Président de l'UCBL.

**Article 3 :** Dans le respect des dispositions du règlement intérieur de l'Université Claude Bernard Lyon 1, l'accès aux locaux et enceintes relevant de l'UCBL est réservé aux personnels, aux usagers, aux personnes qui participent dans des conditions régulières aux activités pédagogiques, scientifiques et culturelles organisées à l'Université et aux personnes invitées.

Les personnes mentionnées à l'alinéa précédent doivent être en mesure de justifier à tout moment du caractère régulier de leur présence dans les locaux et enceintes universitaires, sur requête d'un des fonctionnaires ou autorités mentionnés aux articles 1 et 2 du présent arrêté.

En cas de défaut ou d'insuffisance de justification, les fonctionnaires, autorités ou personnels mentionnés ci-dessus peuvent demander aux personnes présentes de quitter les lieux sans délai et les mettre en demeure à cette fin, à peine de réquisition de la force publique et d'établissement d'un procès verbal susceptible de justifier des poursuites judiciaires ou disciplinaires.

Pour les usagers, la justification de la présence régulière dans les locaux et enceintes universitaires est effectuée par production de la carte d'étudiant de l'année en cours portant une photographie du titulaire de la carte.

Les personnes accédant aux locaux et enceintes universitaires à un titre quelconque doivent respecter les lois et règlements en vigueur et notamment l'ensemble des règles spécialement édictées concernant l'hygiène, la sécurité et le bon usage des équipements et services de toute nature fonctionnant dans ces locaux et enceintes.

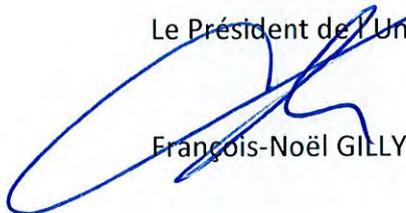
**Article 4 :** L'arrêté du 13 juillet 2011 relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires est abrogé.

**Article 5 :** Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin des Actes administratifs de l'Université.

Fait à VILLEURBANNE, le 13 octobre 2014

Le Président de l'Université

François-Noël GILLY



Annexe de l'arrêté du 13 octobre 2014 relatif à l'exercice des pouvoirs en matière de sécurité et de maintien de l'ordre dans les locaux et enceintes universitaires relevant de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Tableau récapitulatif des personnels de l'UCBL habilités en matière de sécurité et de maintien de l'ordre.

Services / composantes / sites	Personnels habilités
Site de la Doua	<p align="center"> <b>Philippe LALLE</b>  <b>Germain GILLET</b>  <b>Catherine GAUBEY</b>  <b>Fabien DE MARCHI</b>  <b>Frédéric FLEURY</b>  <b>Caroline FELIX</b>  <b>Hassan HAMMOURI</b>  <b>Samir AKKOUCHE</b>  <b>Georges TOMANOV</b>  <b>Jean-Claude PLENET</b>  <b>Sylvie VIGUIER</b>  <b>Jean-Pierre BRAILLON</b> </p>
UFR STAPS	<p align="center"> <b>Yannick VANPOULLE</b>  <b>Sylvie FANTON</b> </p>
POLTYECH	<p align="center"> <b>Pascal FOURNIER</b>  <b>Christine SOUCHON</b>  <b>Jacki CARO</b> </p>
IUT Lyon 1	<p align="center"> <b>Christophe VITON</b>  <b>Michel MASSENZIO</b>  <b>Laurence CURTIL</b>  <b>Aron GABOR</b> </p>
ESPE	<p align="center"> <b>Alain MOUGNIOTTE</b>  <b>Véronique BOULHOL</b>  <b>Zena FADUL</b> </p>
ISFA / site de Gerland	<p align="center"> <b>Nicolas LEBOISNE</b>  <b>Valérie PIETROFORTE</b>  <b>Thibault CROUTEIX</b>  <b>Philippe GAUTHIER</b> </p>

Faculté d'Odontologie	<b>Denis BOURGEOIS</b> <b>Anne-Christine HENK</b>
Site Lyon Est	<b>Christine VINCIGERRA</b> <b>Murielle BALDI</b>
Faculté Lyon sud	<b>Carole BURILLON</b> <b>Karim M'BAREK</b>
Observatoire	<b>Bruno GUIDERDONI</b> <b>Isabelle DANIEL</b> <b>Béatrice MEZIERE</b>
Service Commun de Documentation	<b>Isabelle SCHEIDER</b> <b>Christophe GRANDJEAN</b>
SIUAPS	<b>Alexis CHVETZOFF</b> <b>Myriam JULLIEN</b>
SHS	<b>Alain BIZEUL</b> <b>Laurent GALLOIS</b> <b>Loïc ROLHION</b>

# *Arrêtés électoraux*

**ARRETE n°2014-E22 du 13 octobre 2014  
relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de  
la Faculté des Sciences et Technologies**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses article D719-4 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de la Faculté des Sciences et Technologies ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidatures de Pierre VALIORGUE et de Stéphane VIGNOLI dans le cadre du renouvellement d'un siège de représentant du collège B, circonscription 3, au conseil de la Faculté de Sciences et Technologies sont validées.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

**ARRETE n°2014-E23 du 13 octobre 2014  
relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement du conseil de la  
Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses article D719-4 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de la Faculté Lyon Sud ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidatures dans le cadre du renouvellement du conseil de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

**Annexe à l'ARRETE n°2014-E23 du 13 octobre 2014**  
**relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement du conseil de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon**  
**Sud Charles Mérieux**

Collège A	Collège B médecine	Collège B maïeutique	Collège BIATSS	Collège P	Collège étudiants
<b><u>AGIR POUR LYON SUD</u></b> François GOLFIER Carole BURILLON Gilles FREYER Christiane BROUSSOLLE Christian CHIDIAC Anne LONG Denis FOUQUE Claire RODRIGUEZ-LAFRASSE Olivier GLEHEN Martine LAVILLE	<b><u>AGIR POUR LYON SUD</u></b> Alain BONMARTIN Anne CHARRIE Jean-Christophe LEGA Meja RABODONIRINA Patrick LEDUQUE Claire HOUZARD Sébastien COURAUD	<b><u>Maïeutique Bourg en Bresse</u></b> Françoise MOREL  <b><u>AGIR POUR LA MAIEUTIQUE</u></b> Elisabeth SIMON Michèle BALSAN	<b><u>Personnels BIATSS Lyon Sud</u></b> Jacqueline MONNIN Emmanuelle CHAPEY	<b><u>Olivier BONNIN</u></b>  <b><u>Sébastien BOTA</u></b>	<b><u>Le Sud aux sudistes</u></b> Louise BONNARD William GENS Léa BROTHIER Come-Alexandre MEYRUEY Alexandra BERNARDIN Luc JURAIN Mélanie OLIVIER Grégory MAIGRE Floriane SOCCHI Lucas REYNAUD Laura URREA Amine AYARI Florine SOLERTI Victor GUIGON Mitongo KATUTA Arnaud BUGNET Berengère MOLINA Anthony RAYMOND Anne Marie BROSSARD Martin NIVET

**ARRETE n°2014-E24 du 13 octobre 2014**  
**relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de**  
**la Faculté de médecine Lyon Est**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses article D719-4 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de la Faculté Lyon Est ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La candidature de Mme Karima CHITER dans le cadre du renouvellement d'un siège de représentant du collège BIATSS au conseil de la Faculté de médecine Lyon Est est validée.

**Article 2** : Faute de candidature dans le cadre du renouvellement du siège de représentant pour le collège P, le scrutin est annulé.

**Article 3** : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 13 octobre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY





**ARRETE n°2014-E25 du 4 novembre 2014  
relatif aux candidatures dans le cadre des élections au comité technique et de  
la consultation pour la désignation des représentants de la commission  
consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Education et notamment son article L951-1-1 ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 créant le comité technique de l'UCBL et arrêtant sa composition ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les candidatures dans le cadre des élections au comité technique et les candidatures dans le cadre de la consultation pour la désignation des représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires sont validées telles qu'elles figurent en annexe du présent arrêté.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne le 4 novembre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

**Annexe à l'ARRETE n°2014-E25 du 4 novembre 2014**  
**relatif aux candidatures dans le cadre des élections au comité technique et de la consultation pour la désignation des**  
**représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014**

<b>Candidatures au Comité Technique</b>					
<u>CGT</u>	<u>SUPAUTONOME FO et</u> <u>SNPREES-FO présentés</u> <u>par la FNEC FP FO</u>	<u>FSU</u>	<u>SNPTES</u>	<u>SUD éducation et SUD</u> <u>Recherche EPST membres</u> <u>de l'union syndicale</u> <u>SOLIDAIRES Fonction</u> <u>Publique</u>	<u>UNSA- EDUCATION A&amp;I</u>
LAFAY Gérard		BENGRID Florence	FERRAND Frédéric		FABRE Carmen
DECORET Dominique		FODIMBI Michel	GENTILI Jacques		LARREGAIN Fabienne
VANDER DONCKT Muriel	SANDRI Dominique	BOHAS Sandrine	OUADOU Monique		FILIPPINI Virginie
GRIMAUTL Nicolas	ROUANET Jean-Louis	GAUTHIER Sébastien	JOANNARD Gilles	BLOSSIER Thomas	FANTON Sylvie
ORTHOUS Nicole	MONIN Noëlle	DIF Mohamed	VERNAY Carole	MICHEL Catherine	DIDIER Pascal
GLUCK Olivier	DUMONT Thierry	IMATASSE Jean-Marc	PARROT Sandrine	BOUTROY Eric	PIETROFORTE-GABRIELE Valérie
SALIS Ignazio	VOUILLARMET Annick	POUPET Sébastien	MORALES Jean-Claude	PALOMBI Anne-Sophie	AVET Murielle
PINEL José	DALLEVET Guy	GUY Sylvie	SACCUCCI Pascale	COMMARET-SCOTT Sylvie	GUILLAUMON Catherine
BAYET Sylvaine	BUNOS Véronique	GAILLARD Nicole	GRAND Patrice	DELMOTTE Stéphane	TERUEL Joëlle
GUICHARD Michel	DUCHAMP Claude	FENET Bettina	COTTAZ Amandine	GONCALVES Isabelle	JANIN Philippe
KADRI Faïza	GALLO-BONA Noëlle	CHAMPEL Stéphanie	CASANO Jean-Paul	CAMPANA Juliette	DUMOND Brigitte
MONNIN Jacqueline	CABRERA Miguel	CALONGE SERRIERE Marjorie	HAURAT Jacqueline	SABLONG Raphaël	AUBERGER-BIARD Valérie
LE BRUSQ Jacques	MAGISSON Chantal	LEBESSON Michelle	MARANO Didier	BOUZAC Josiane	AUBAILLY Olivier
MAZUIR Gérard	BORREL Thierry	METZ Renaud	VIGUIER Sylvie	ESPINASSE Thibault	GAUTHIER Géraldine
COHEN-ADAD Frédérique	ROMESTAING Caroline		JALAGUIER Patrick	EL MELHEM Renée	CREON Gabriel
RENAULT Edgard	DESLANDRES Véronique		GRISARD Evelyne	CASTERA Alain	GRANDJEAN Christophe
MORETTI Michaël	ROUSSEL Damien		GAUTHIER Philippe	WIATROWSKI Coline	SOUCHON Christine
MEZZOUR Saïd	AGOZAL Abdellatif		FARGET Sylvie	LECHOPIER Nicolas	VILES Mathieu
GALLAY Joffrey	MONTERNIER Pierre-Axel		DUCLOS Olivier	RIBOULET Elisabeth	
MOUISSON Brigitte	COUTURE-LEPETIT Elisabeth		CHENAF Elvire	DECASTER Hugo	
				MARTINET Christine	

<b>Candidatures à la commission consultative paritaire des agents non titulaires</b>	
SNPREES-FO et SUPAUTONOME FO présentés FNEC FP FO	CFDT (SGEN), CGT (FERC-Sup, SNTRS), FSU (SNASUB, SNESUP), SNPTES, SOLIDAIRES (SUD éducation, SUD recherche EPST)

**ARRETE n°2014-E26 du 19 novembre 2014  
relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections au comité technique et  
de la consultation pour la désignation des représentants de la commission  
consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Education et notamment son article L951-1-1 ;

Vu la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu le règlement intérieur modifié de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 12 juillet 2011 créant le comité technique de l'UCBL et arrêtant sa composition ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La composition et les emplacements des bureaux de vote dans le cadre des élections au comité technique et de la consultation pour la désignation des représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires sont validés tels qu'ils figurent en annexe du présent arrêté.

Les bureaux de vote seront ouverts entre **9h et 17h le jeudi 4 décembre 2014.**

**Article 2** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne le 19 novembre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

**Annexe à l'ARRETE n°2014-E26 du 19 novembre 2014  
relatif aux bureaux de vote dans le cadre des élections au comité technique et de la consultation pour la désignation des  
représentants de la commission consultative paritaire des agents non titulaires à l'UCBL du 4 décembre 2014**

<b>Bureaux de vote</b>	<b>Composition</b>
Doua – Domus	Président : Alain HELLEU Secrétaire : Claire GUICHERD
Rockefeller – salle du conseil, bâtiment principal	Présidente : Murielle BALDI Secrétaire : Anne-Christine HENK
ESPE Croix Rousse, salle A001	Présidente : Zena FADUL Secrétaire : Souad FACY
IUT Gratte-Ciel, salle du conseil, bâtiment C – 4 <sup>ème</sup> étage	Président : MASSENZIO Secrétaire : Lauriane BEAUD
UFR Lyon Sud, salle du conseil	Président : Karim M'BAREK Secrétaire : Aurélie LUCAS

**ARRETE n°2014-E27 du 17 novembre 2014  
relatif aux candidatures dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de  
la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux**

**Le Président de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;**

Vu le Code de l'Éducation et notamment ses article D719-4 à D719-40 ;

Vu les statuts de l'Université Claude Bernard Lyon 1 ;

Vu les statuts de la Faculté Lyon Sud ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La candidature de Mme Elisabeth SIMON dans le cadre du renouvellement partiel du conseil de la Faculté de médecine et de maïeutique Lyon Sud Charles Mérieux organisé le 25 novembre 2014, collège B maïeutique, est validée.

**Article 2** : Le Directeur Général des Services de l'Université Claude Bernard Lyon 1 est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Villeurbanne, le 17 novembre 2014

Le Président de l'Université,

François-Noël GILLY

***Extraits de délibération du conseil  
d'administration de l'UCBL***

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

GRANDES MASSES BUDGETAIRES 2015

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu la loi ESR du 22 juillet 2013 ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les grandes masses budgétaires et la stratégie de leur répartition pour le budget initial 2015 de l'UCBL (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 23  
Pour : 22  
Contre : 1  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

GRANDES MASSES 2015

	Dotations 2014		Dotations 2015
	Budget initial	Budget rectificatif	Budget initial
SYMPA	57 754 452	55 256 037	55 256 037
Réserve de précaution	-3 018 126	-847 884	-2 700 000
Négociation contractuelle	1 750 000	1 750 000	1 750 000
Droits d'inscription DN + DU + sport (dont IUT)	6 044 000	6 044 000	5 621 000
Préciput ANR	1 300 000	1 300 000	1 200 000
F2 CNRS	45 000	138 879	100 000
EZUS 2,5% CA + 55% pdts financiers	500 000	500 000	400 000
Frais de gestion Labos HCL	70 000	70 000	60 000
Redevances domaniales	20 058	20 058	40 000
Produits financiers	67 100	67 100	5 000
FOCAL - inscriptions DN - DU	320 000	320 000	730 000
FOCAL - 45 € par inscrit	150 000	150 000	160 000
FOCAL - 3,3%	250 000	250 000	250 000
Frais de gestion 1% contrats --> 3%	250 000	375 000	400 000
Solde contrats de recherche	425 000	425 000	100 000
IFPASS loyer Gerland			50 000
Chaires (recettes sur la masse salariale transférée)	342 754	342 754	342 754
<b>RESSOURCES GLOBALES</b>	<b>66 270 238</b>	<b>66 160 944</b>	<b>63 764 791</b>
Remboursements DI n-1 (dont SCD)	120 000	120 000	120 000
CEDES - part UCBL	240 000	240 000	240 000
Crédits pédagogiques (partie A) - hors IUT	4 982 451	5 125 787	4 356 919
IREM	10 000	10 000	8 500
Odontologie - dotation matériel pédagogique boursiers	50 496	50 496	42 922
Fonctionnement BAL (FST)	60 500	60 500	50 000
Composantes hors IUT & ESPE	5 103 447	5 246 783	4 458 341
DEVU	1 497 425	1 522 425	1 321 500
Heures complémentaires	2 805 983	2 750 783	2 617 446
SCEL	43 075	43 075	36 000
ICAP	302 400	327 400	302 400
SOIE	56 000	56 000	51 000
SUAPS	115 000	115 000	115 000
Relations internationales	45 000	45 000	45 000
CCEM	15 000	15 000	15 000
Département Sciences Humaines et Sociales	10 000	10 000	8 500
<b>FORMATION</b>	<b>9 993 330</b>	<b>10 131 466</b>	<b>8 970 187</b>
IUT	4 559 650	4 559 650	4 171 098
Crédits pédagogiques	397 071	409 279	347 887
Retour amortissement	0	1 160 000	
<b>IUT</b>	<b>4 956 721</b>	<b>6 128 929</b>	<b>4 518 985</b>
	913 208	913 208	776 227
<b>ESPE</b>	<b>913 208</b>	<b>913 208</b>	<b>776 227</b>
<b>OBSERVATOIRE</b>	<b>143 000</b>	<b>143 000</b>	<b>143 000</b>
<b>SIUAPS</b>	<b>759 454</b>	<b>759 454</b>	<b>695 186</b>
<b>RECHERCHE</b>	<b>7 800 760</b>	<b>7 800 760</b>	<b>6 644 146</b>
<b>SCD</b>	<b>1 824 800</b>	<b>638 373</b>	<b>638 373</b>
CISR	349 400	260 633	285 490
DSI	1 343 850	1 343 850	1 701 386
PP2I autres projets	57 600	57 600	0

DIRPAT - Contrats techniques (ascenseurs ; gpes électrogènes...)	260 000	260 000	305 000
DIRPAT - Maintenance	1 070 000	1 070 000	1 276 235
DIRPAT - CPE participation infrastructures	163 000	163 000	163 000
Fluides	4 905 000	5 705 000	5 934 000
Travaux	4 648 483	4 000 000	4 900 000
SHS	1 710 000	1 710 000	1 810 000
SIDD	304 000	304 000	250 000
Lyon Sud	27 000	27 000	27 000
SLP Doua	976 500	976 500	930 430
SLP Gerland	139 000	139 000	152 900
SLP Est	474 000	474 000	521 400
Taxe foncière	73 000	73 000	0
PPP : loyer UDL Amphi Lyon Sud (6 mois ne 2015)			168 812
PPP : redevance HCL Amphi Lyon Sud			7 779
<b>IMMOBILIER, RESEAUX, SYSTEMES D'INFORMATION</b>	<b>16 500 833</b>	<b>16 563 583</b>	<b>18 433 432</b>
Assurances	195 000	195 000	195 000
Communication générale	120 000	120 000	120 000
Communication - Club des partenaires Claude Bernard	30 000	30 000	25 500
Contentieux	120 000	30 000	25 500
Déplacements CNU		76 000	64 600
Fomation continue des personnels	220 000	220 000	220 000
Frais financiers	31 000	31 000	31 000
Opérations diverses	299 000	299 000	334 000
Présidence et services centraux (hors DEVU & RI)	324 000	324 000	324 000
Cotisations	474 000	223 500	223 500
Modernisation de l'université	356 000	356 000	356 000
Modernisation de l'université - PDC	-200 000	-200 000	
<b>PILOTAGE</b>	<b>1 969 000</b>	<b>1 704 500</b>	<b>1 919 100</b>
COM	3 000 000	2 430 000	
PDC	200 000	200 000	
<b>COM &amp; PDC</b>	<b>3 200 000</b>	<b>2 630 000</b>	<b>2 500 000</b>
Masse salariale transférée	13 162 558	13 027 759	13 488 096
Contractuels	1 880 074	1 880 074	1 880 074
Emplois gagés et créés	1 229 500	1 275 772	1 277 272
Suppléances	300 000	270 000	270 000
Emplois aidés	30 000	27 830	27 830
Divers DRH	75 000	75 000	75 000
Personnels des laboratoires HCL	162 100	162 100	162 100
Chômage		30 000	30 000
<b>PERSONNELS</b>	<b>16 839 232</b>	<b>16 748 535</b>	<b>17 210 372</b>
BVE	55 900	55 900	47 515
Mission culture	92 000	92 000	92 000

Mission handicap	20 000	20 000	20 000
Médecine préventive des étudiants	67 000	67 000	67 000
Médecine du travail	291 200	296 200	386 200
SUAS - action sociale	300 000	300 000	300 000
SUAS - restauration	69 000	69 000	69 000
VIE ETUDIANTE ET DES PERSONNELS	895 100	900 100	981 715
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>66 155 438</b>	<b>65 421 908</b>	<b>63 790 722</b>
<b>EQUILIBRE DES GRANDES MASSES</b>	<b>114 800</b>	<b>739 036</b>	<b>-25 931</b>

Plan licence et autres mesures indemnitaires	2 660 000	2 660 000	2 261 000
--	-----------	-----------	-----------

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

PUBLICATION EMPLOIS DU 2<sup>nd</sup> DEGRE – RENTREE 2015

**Exposé des motifs :**

Le Conseil d'Administration doit approuver la liste des emplois du 2<sup>nd</sup> degré qui seront offerts au recrutement pour la rentrée 2015.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics ;

Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la publication ou le recrutement en service partagé des emplois du 2<sup>nd</sup> degré conformément à la liste ci-jointe.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**Demande d'emplois du 2nd degré - campagne 2015**

EMPLOI	Composante ou service	DISCIPLINE	Liste principale	Liste complémentaire	PROFIL SYNTHETIQUE	Observations	Avis CFVU restreint 16/09/14	gouvernance 19/09/14	CA 23/09/14
1	/	SCEL	anglais	1	Enseignement de l'anglais général et de spécialité (professionnel / recherche) en licence et master dans le cadre des missions du SCEL. Préparation à la certification		favorable à la création	favorable à la création	
2	/	SCEL	anglais	1	Enseignement de l'anglais général et de spécialité (professionnel / recherche) en licence et master dans le cadre des missions du SCEL. Préparation à la certification		création non retenue	favorable à la création: 50% ESPE, 50% SCEL	
3	/	SCEL	anglais	1	Enseignement de l'anglais général et de spécialité (professionnel / recherche) en licence et master dans le cadre des missions du SCEL. Préparation à la certification		création non retenue	création non retenue	
4	/	SCEL	lettres modernes	2	Enseignements de français dans les cursus de remise à niveau, d'accompagnement et préparatoires à l'Université Claude Bernard-Lyon 1		création non retenue	création non retenue	
5	/	POLYTECH	lettres modernes	1	La maîtrise de la langue est un élément essentiel de la réussite des étudiants ingénieurs		création non retenue	création non retenue	
6	1764	UFR STAPS	EPS	1	Enseignement en activités physiques adaptées et santé, didactique et pédagogie des APAS. Développement professionnalisant		favorable	favorable	
7	/	SUAPS		1	SPORTS DE RAQUETTES, ESCALADE et Polyvalences (courses longues, course d'orientation, raid,...)		création non retenue	favorable à la création, en parallèle d'une opération de réaffectation entre SUAPS et STAPS	
8	/	SUAPS		2	DANSE DE SALON, GESTION DE L'ANTENNE DE BOURG EN BRESSE ET POLYVALENCES		création non retenue	création non retenue	
9	2359	IUT	Génie électrique	1	Electricité, électrotechnique, électronique de puissance, électronique et automatisme		favorable	favorable	
10	2642	IUT (Bourg en Bresse)	physique	2	Electricité / Régulation / Mécanique / Energétique		favorable	favorable	
11	2486	IUT	économie gestion	3	Economie, gestion des systèmes d'information		favorable	favorable	
12	2326	IUT	mécanique / génie mécanique	4	Conception		favorable	favorable	
13	2565	IUT	biotechnologie	5	Enseignement de la nutrition en général - Responsable des études de l'option Diététique en 2ème année		favorable	favorable	
14	2438	IUT	mathématiques		X	Mathématiques, mathématiques appliquées, outils mathématiques pour les sciences de l'ingénieur	poste susceptible d'être vacant	favorable si vacance	favorable si vacance
15	2332	IUT	communication		X	Communication, expression, Projet personnel et professionnel	poste susceptible d'être vacant	favorable si vacance	favorable si vacance
16	/	IUT	anglais		création	enseigner les modules de communication en langue anglaise et d'anglais technique de génie civil. Les étudiants concernés sont des bac +2 ou des bac +3 du département génie civil de l'IUT LYON 1		création non retenue	création non retenue
17	0155	ESPE	Lettres modernes - classique	1	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
18	0029	ESPE (Loire)	Lettres modernes - classique	2	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
19	0092	ESPE	mathématiques	3	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
20	0044	ESPE	mathématiques	4	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
21	0053	ESPE	Lettres modernes - classique	5	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
22	0150	ESPE	mathématiques	6	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
23	0081	ESPE	EPS	7	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable	favorable	
24	0060	ESPE	histoire géographie	8	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable	favorable	
25	0039	ESPE	économie gestion	9	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
26	0158	ESPE	économie gestion	10	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable	favorable	
27	0071	ESPE	SVTU	11	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
28	0071	ESPE	économie gestion	11	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
29	0098	ESPE	mathématiques / sciences physiques	12	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
30	0098	ESPE	sc. Industrielles/electrotechnique	12	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	

	EMPLOI	Composante ou service	DISCIPLINE	Liste principale	Liste complémentaire	PROFIL SYNTHETIQUE	Observations	Avis CFVU restreint 16/09/14	gouvernance 19/09/14	CA 23/09/14
32	0110	ESPE	anglais	14		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
33	0110	ESPE	Lettres modernes - classique	14		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
34	0214	ESPE	sc. éco et sociales	15		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable	favorable	
35	0025	ESPE (Loire)	arts plastiques	16		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	favorable	
36	0079	ESPE	mathématiques	17		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable	favorable	
37	0102	ESPE	anglais	18		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
38	0102	ESPE	Lettres modernes - classique	18		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
39	0096	ESPE	espagnol	19		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
40	0096	ESPE	éducation (CPE)	19		formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
41	0050	ESPE	arts plastiques		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
42	0050	ESPE	histoire géographie		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
43	0052	ESPE	SVTU		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
44	0052	ESPE	mathématiques		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
45	0086	ESPE	SVTU		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires		favorable	défavorable	
46	0170	ESPE (Loire)	anglais		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	redéployé sur un support complet partagé avec le SCEL	
47	0170	ESPE	EPS		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
48	0162	ESPE	sc. Industrielles		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	défavorable	
49	0162	ESPE	toutes disciplines (TICE)		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
50	0184	ESPE	économie gestion		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 2*50%	favorable 1*50% défavorable pour l'autre 50%	défavorable	
51	0064	ESPE	Lettres modernes - classique		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
52	0064	ESPE	toutes disciplines (TICE)		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
53	0180	ESPE	mathématiques / sciences physiques		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	favorable	favorable	
54	0180	ESPE	histoire géographie		X	formation initiale des étudiants de MEEF et formation continue des enseignants stagiaires, néo-titulaires et titulaires	SP 50%	défavorable	favorable	

La CFVU restreinte propose que pour les recrutements en service partagé, les primo-recrutements soient réalisés pour 1 an et les renouvellements pour 3 ans

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

BILAN D'ACTIVITE FORMATION CONTINUE ET APPRENTISSAGE ANNEE 2013

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

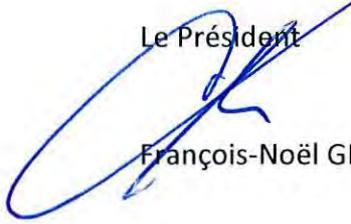
Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le bilan d'activité de la formation continue et de l'apprentissage pour l'année 2013 (cf. document joint). Il a également été décidé qu'une évaluation du modèle économique global de la formation continue serait réalisée par un groupe de travail sous la responsabilité de Denis BOURGEOIS.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

  
Le Président

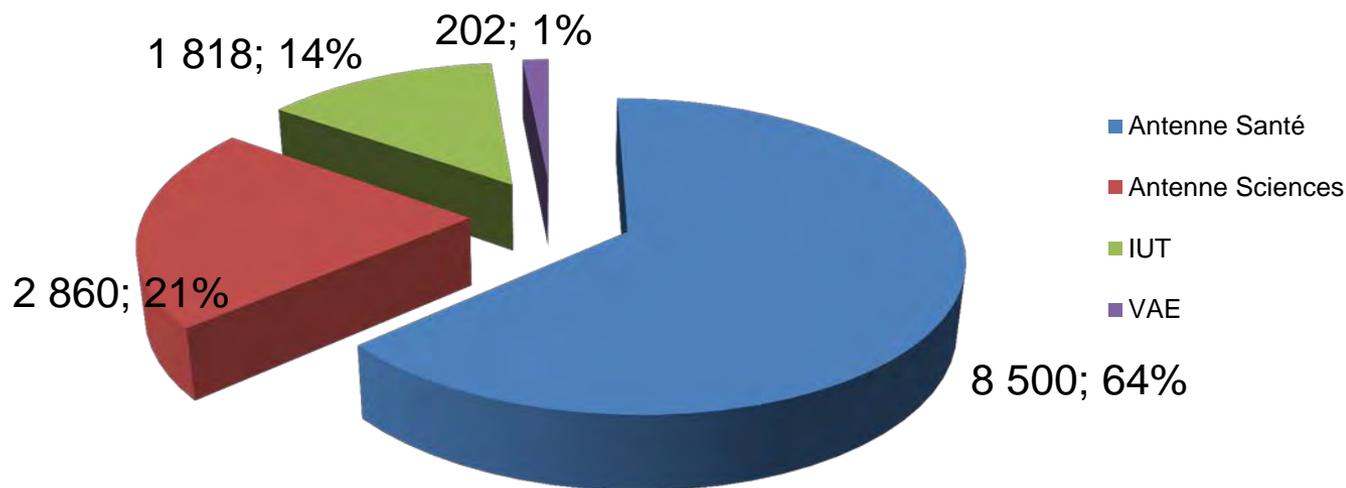
François-Noël GILLY

# ***Bilan d'activité Formation Continue et Apprentissage 2013***

# Effectifs 2013

	Effectifs 2013
Antenne Santé	8 500
Antenne Sciences	2 860
IUT	1 818
VAE	202
<b>TOTAL</b>	<b>13 380</b>

## Répartition du nombre de stagiaires

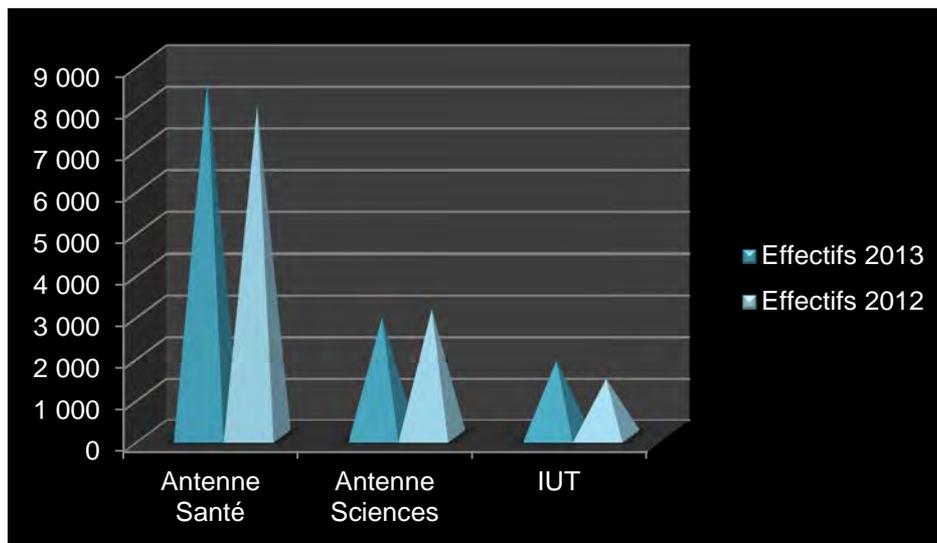


2012 : 369 000  
stagiaires dans  
universités, INP, UT

3,6% des stagiaires

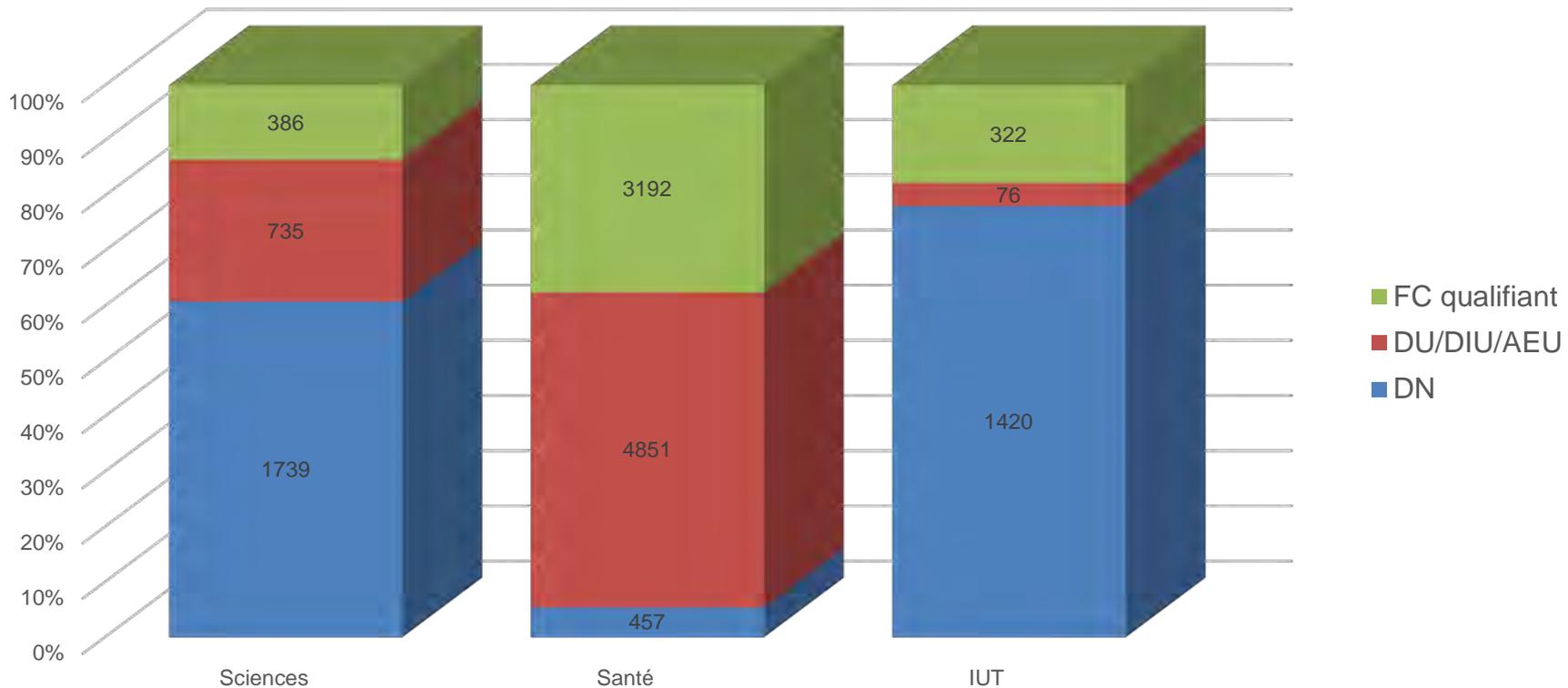
# Comparatif répartition du nombre de stagiaires 2012-2013

	Effectifs 2013	Effectifs 2012	Variations
Antenne Santé	8 500	7 925	7,3 %
Antenne Sciences	2 860	3 056	-6,4 %
IUT	1 818	1 383	31,5 %
VAE	202	159	27,0 %
<b>TOTAL</b>	<b>13 380</b>	<b>12 523</b>	<b>6,8 %</b>



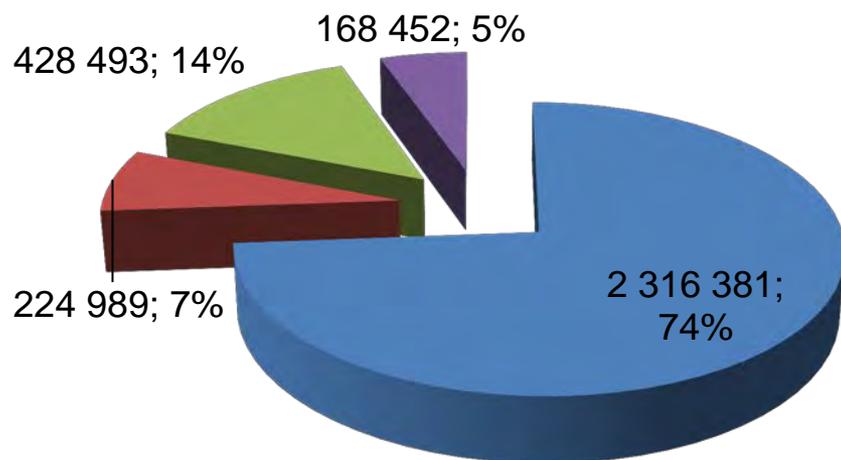
# Répartition des stagiaires

## Répartition des stagiaires par formation et par antenne



# Nombres d'heures-stagiaires FC

	Nombre d'heures-stagiaires 2013	Nombre d'heures-stagiaires 2012	Variation
Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur	2 316 381	1 959 189	18%
Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement public	224 989	189 471	19%
Particuliers à leurs propres frais	428 493	369 025	16%
Autre stagiaires	168 452	181 109	-7%
<b>TOTAL</b>	<b>3 138 315</b>	<b>2 698 794</b>	<b>16%</b>



- Salariés bénéficiant d'un financement par l'employeur
- Demandeurs d'emploi bénéficiant d'un financement public
- Particuliers à leurs propres frais
- Autre stagiaires

2012 : 49 M heures-stagiaires  
6,3 % des heures-stagiaires en universités, INP, UT

# Nombres d'heures-stagiaires FC

	Nombre d'heures-stagiaires 2013	Nombre de stagiaire	Moyenne horaire
Antenne sciences	1 065 422	2 860	373
Antenne Santé	7 96 112	8 500	94
IUT	1 276 781	1818	702
TOTAL	<b>3 138 315</b>	<b>13178</b>	238

2012 : 142 h / stagiaire

# Validation des acquis

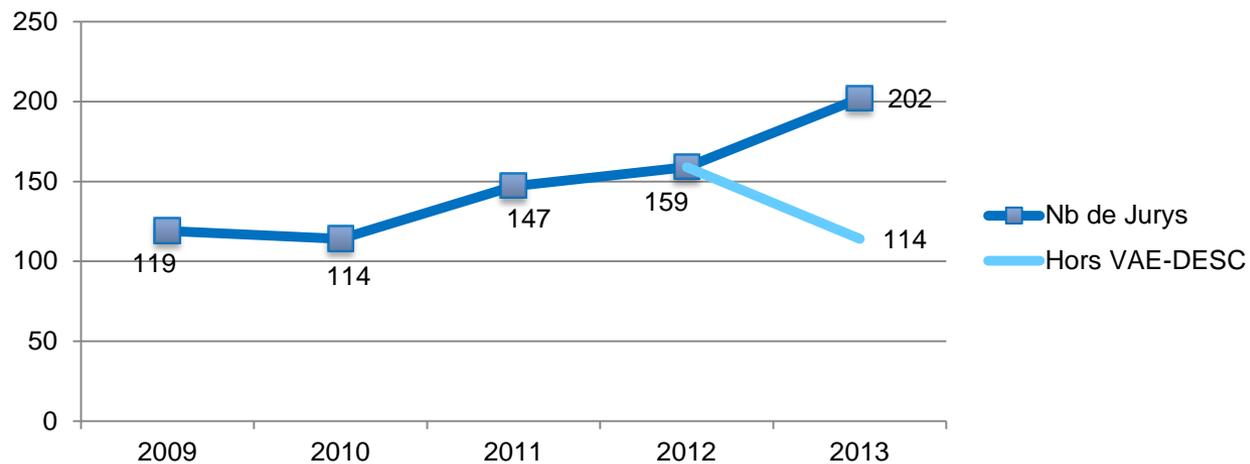
Devis (Hors DESC)	2013	2012
	595	592

- Taux de transformation : 15 %
- Accompagnement de 95 % des candidats ayant entamé la démarche

# Validation des acquis

	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de Jurys	119	114	147	159	202 dont 88 DESC

## Evolution du nombre de Jurys VAE



# Apprentissage

	2012/2013			2013/2014		
	FOCAL	IUT	TOTAL	FOCAL	IUT	TOTAL
Nb de formations	19	21	40	20	21	41
Nb d'apprentis	282	298	580	311	300	611

# FORMATION CONTINUE

## CHIFFRE D'AFFAIRES 2013

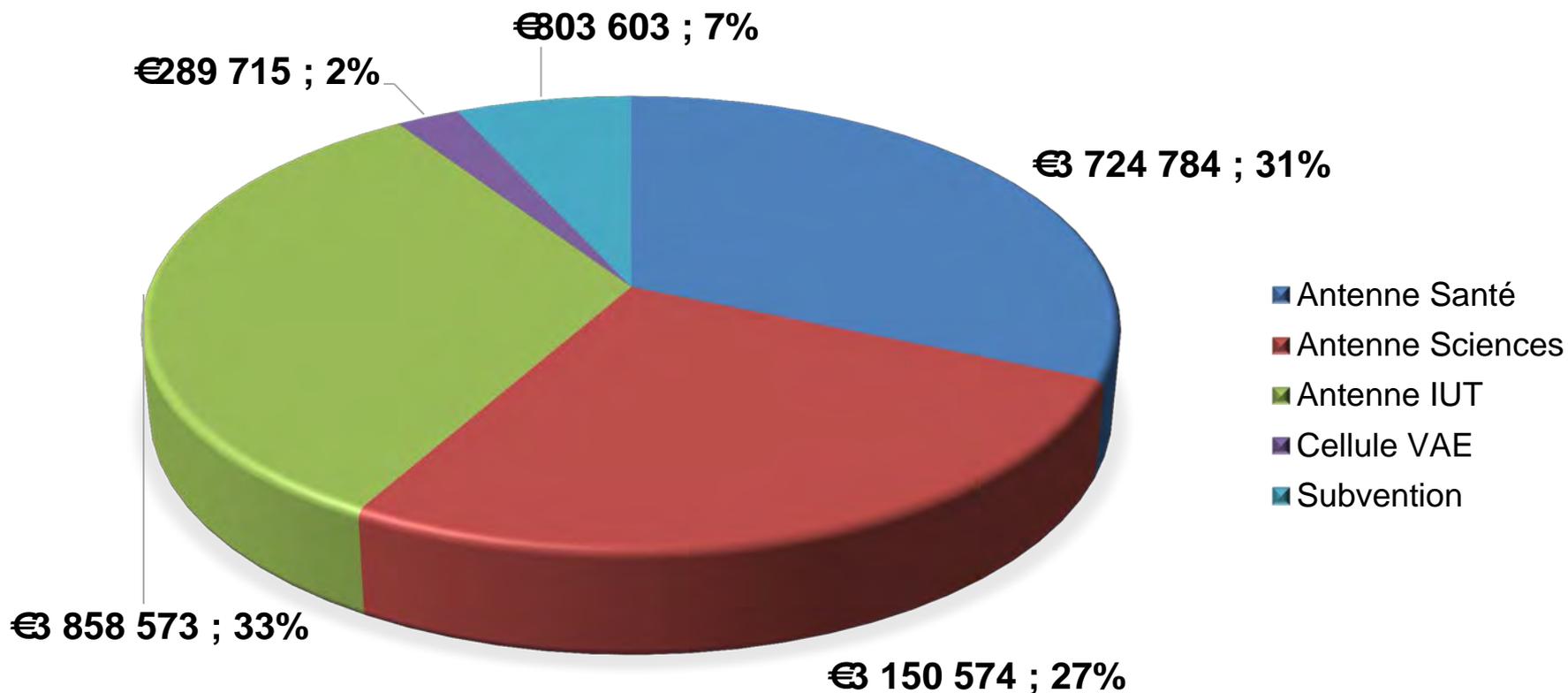
Entité	Activité Commerciale	Subventions
Antenne Santé	3 724 784 €	803 603 €
Antenne Sciences	3 150 574 €	
Cellule VAE	289 715 €	
<b>Sous total FOCAL</b>	<b>7 165 073 €</b>	
Antenne IUT	3 858 573 €	
<b>TOTAL Chiffre d'affaires FC hors subvention</b>	<b>11 023 646 €</b>	
<b>TOTAL Chiffre d'affaires FC</b>	<b>11 827 249 €</b>	

2012 : 258 M€ en universités, INP, UT (4,6 %)

Fonds publics : 10,7% Moyenne nationale 2012 : 21 %

# FORMATION CONTINUE

## CHIFFRE D'AFFAIRES 2013



## Apprentissage

### COMPARATIF CHIFFRE D'AFFAIRES 2012 - 2013

	2012			2013		
	FOCAL	IUT	TOTAL	FOCAL	IUT	TOTAL
Chiffre d'affaire	1 646 115 €	1 418 899 €	<b>3 065 014 €</b>	2 160 861 €	2 042 005 €	<b>4 202 866 €</b>

# Éléments qualitatifs

Sciences	Santé	IUT	Central
Publics en reprise d'étude	Mise en place du DPC (Développement Professionnel Continu)	LP Maintenance des Systèmes pluritechniques, spécialité Génie et maintenance des systèmes de pompage	Démarche qualité
Alternance	Création de 14 nouveaux Diplômes Universitaire / Diplômes Inter-Universitaires	Mise en place de formations courtes (chimie, biologie,...)	Communication
	Création de formations courtes		

## Marge commerciale

**La marge commerciale** : différence entre le CA (comptes 70) et les charges (comptes 60), soit la couverture quasi brute des consommables et charges directes affectables

Prestations de formation (70)	<b>9 591 454 €</b>	Achats de fournitures et service (60)	319 194 €
<b>Marge commerciale</b>		<b>9 272 260 €</b>	<b>96,7%</b>

## Valeur ajoutée

**La valeur ajoutée** : elle évalue la dimension économique de l'établissement car elle correspond à la richesse créée et constituée par le travail du personnel et par l'établissement lui-même. La VA traduit aussi le degré d'intégration des activités.

Prestations de formation (70)	<b>9 591 454 €</b>	Achats de fournitures et service (60)	319 194 €
		Services extérieurs (61)	441 304 €
		Autres services extérieurs (62)	1 330 744 €
<b>Valeur ajoutée</b>		<b>7 500 212 €</b>	<b>78,2%</b>

## Excédent brut d'exploitation (EBE)

**L'excédent brut d'exploitation (EBE)** représente la part de valeur ajoutée qui revient à l'établissement. Il constitue la ressource fondamentale tirée du cycle d'exploitation qui reste à l'établissement, une fois que les deux principaux facteurs de production (L'Etat à travers les impôts et taxes (comptes 63) et les personnels avec les salaires (compte 64)) ont été rémunérés. L'EBE permettra de rémunérer les capitaux propres ou empruntés (politique de financement) et l'entretien de l'outil de production (politique d'investissement). C'est donc le meilleur indicateur de la rentabilité économique : il ne tient pas compte ni de la politique d'investissement (charges d'amortissement) ni de la politique financière (charge d'intérêt).

## Excédent brut d'exploitation (EBE)

Prestations de formation (70)	<b>9 591 454 €</b>	Achats de fournitures et service (60)	319 194 €
		Services extérieurs (61)	441 304 €
		Autres services extérieurs (62)	1 330 744 €
		Impôts et taxes (63)	33 400 €
Subventions d'exploitation (74)	<b>917 930 €</b>	Charges de personnel (64)	2 506 809 €
		Salaires titulaires année 2012 payés en 2013 (65)	136 307 €
		Heures d'enseignement (65)	542 466 €
<b>EBE</b>		<b>5 199 160 €</b>	<b>49,5%</b>

# Résultat d'exploitation

Prestations de formation (70)	<b>9 591 454 €</b>	Achats de fournitures et service (60)	319 194 €
		Services extérieurs (61)	441 304 €
		Autres services extérieurs (62)	1 330 744 €
		Impôts et taxes (63)	33 400 €
Subventions d'exploitation (74)	<b>917 930 €</b>	Charges de personnel (64)	2 506 809 €
		Salaires titulaires année 2012 payés en 2013 (65)	136 307 €
		Heures d'enseignement (65)	542 466 €
Autres produits de gestion courante (75)	<b>93 832 €</b>	Autres charges de gestion courante (65)	2 933 521 €
Produits exceptionnels (77)	<b>1 195 €</b>	Charges exceptionnelles (67)	50 €
<b>Résultat d'exploitation</b>		<b>2 360 616 €</b>	<b>22,3%</b>

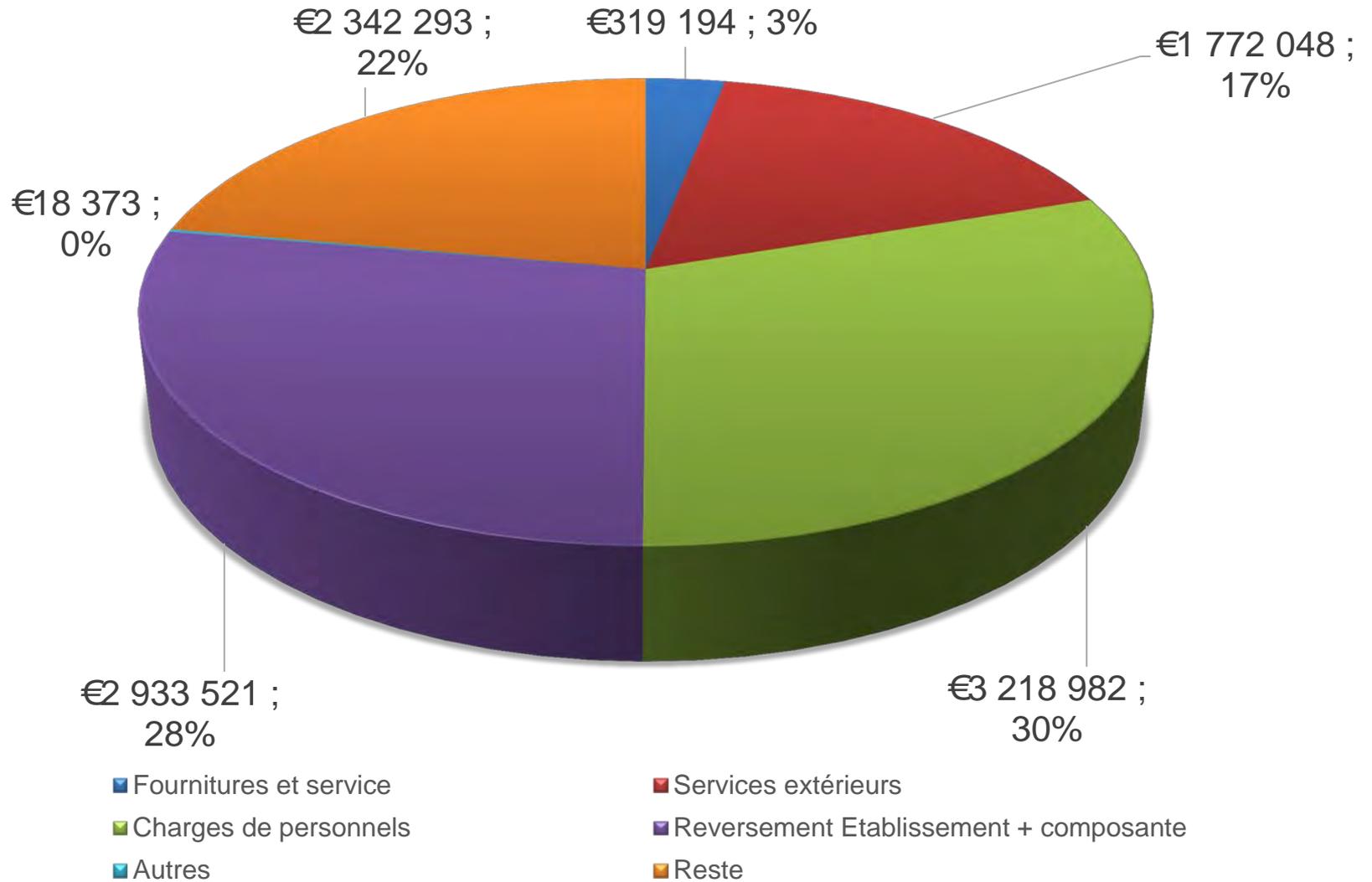
## Fond de réserve

Prestations de formation (70)	8 811 311 €	Achats de fournitures et service (60)	363 777 €
		Services extérieurs (61)	483 110 €
		Autres services extérieurs (62)	2 166 423 €
		Impôts et taxes (63)	34 265 €
Subventions d'exploitation (74)	593 682 €	Charges de personnel (64)	2 610 188 €
Autres produits de gestion courante (75)	603 525 €	Autres charges de gestion courante (65)	3 753 940 €
Produits exceptionnels (77)	1 507 €	Charges exceptionnelles (67)	1 710 €
		Immobilisations corporelles (21)	2 192 €
<b>Fond de réserve</b>		<b>594 420 €</b>	

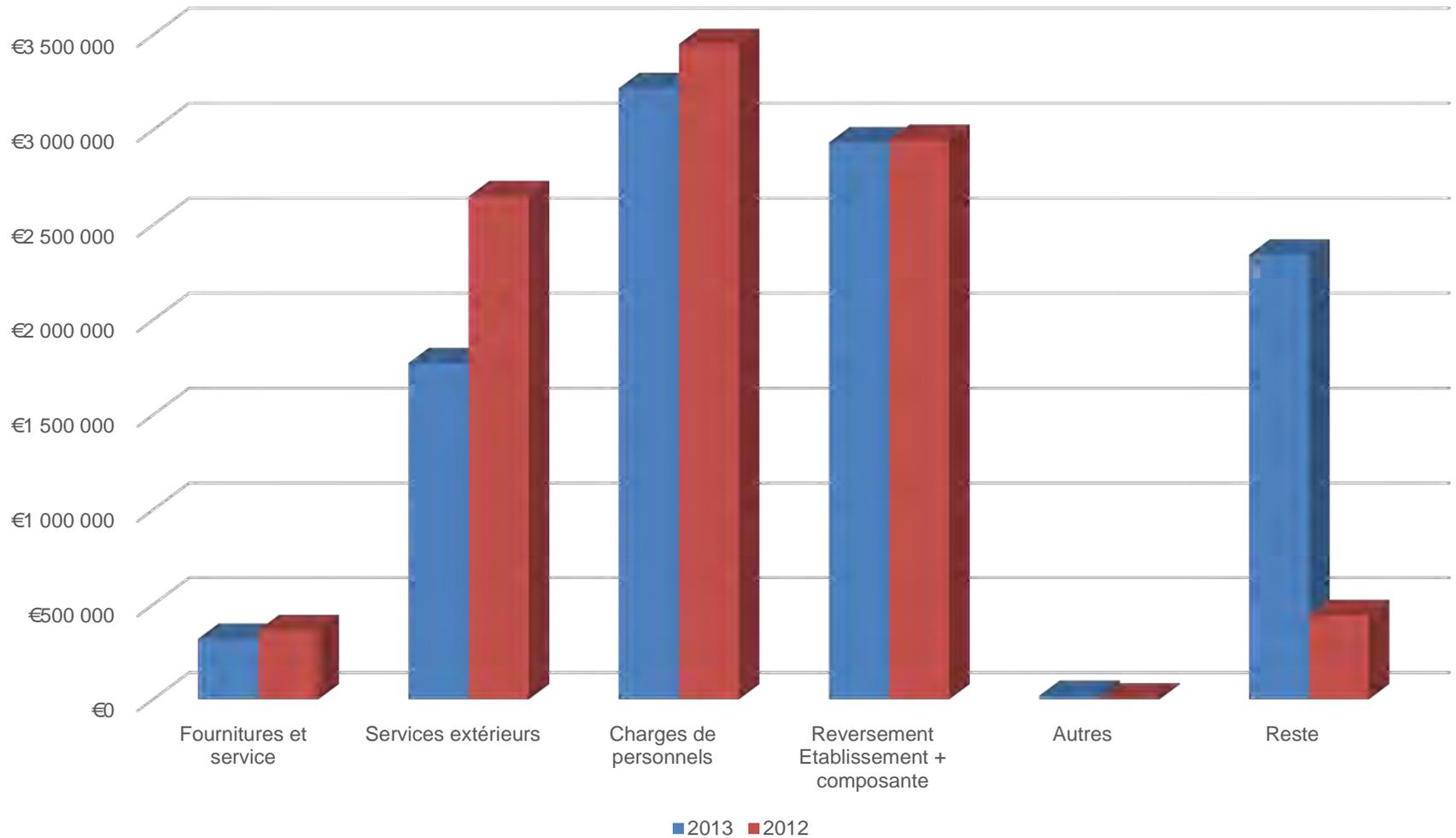
# Soldes intermédiaires de gestion

Prestations de formation (70)	<b>9 591 454 €</b>	Achats de fournitures et service (60)	319 194 €	Marge commerciale	<b>9 272 260 €</b>	96,7%
		Services extérieurs (61)	441 304 €	Valeur ajoutée	<b>7 500 212 €</b>	78,2%
		Autres services extérieurs (62)	1 330 744 €			
		Impôts et taxes (63)	33 400 €	EBE	<b>5 199 160 €</b>	49,5%
Subventions d'exploitation (74)	<b>917 930 €</b>	Charges de personnel (64)	2 506 809 €			
		Salaires titulaires année 2012 payés en 2013 (65)	136 307 €			
		Heures d'enseignement (65)	542 466 €			
Autres produits de gestion courante (75)	<b>93 832 €</b>	Autres charges de gestion courante (65)	2 933 521 €	Résultat d'exploitation	<b>2 360 616 €</b>	22,3%
Produits exceptionnels (77)	<b>1 195 €</b>	Charges exceptionnelles (67)	50 €			
		Investissement (21)	18 323 €	Reste	<b>2 342 293 €</b>	22,1%

# Répartition des dépenses



# Comparatif répartition des dépenses



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

BILAN D'ACTIVITE DU SOIE ANNEE 2013 ET CLIPE ANNEE 2011-2013

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

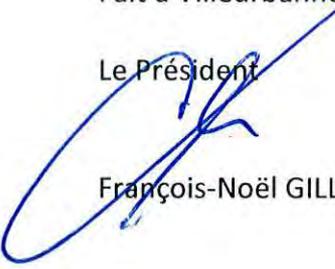
**Après avoir délibéré, a approuvé** le bilan d'activité du SOIE pour l'année 2013-2014 et du CLIPE pour l'année 2011-2013 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



# Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Etudiant-e-s

## Bilan 2013-2014

- Les missions du SOIE
  - Les publics du SOIE
  - Les outils du SOIE
  - Les actions du SOIE
  - Budget et taches administratives du SOIE
  - Les personnels du SOIE
- 
- Annexe 1 : Typologie du public de l'espace-conseil de la Doua
  - Annexe 2 : Durée d'ouverture au public
  - Annexe 3 : Evolution d'audience du site web du Soie

*Cliquer sur chaque item pour accéder directement à la page*

## Que fait le SOIE pour assurer ses différentes missions

<b>accueil</b>	prise en charge d'une page web dédiée aux nouveaux arrivants
	parrainage étudiant en licence STS
	copilote (avec la DEVU) des nouvelles semaines d'accueil 2014
	ouverture quotidienne au public
	accueil téléphonique quotidien
<b>orientation</b>	entretiens (à l'espace-conseil ou sur RV), campus de la Doua et Rockefeller
	fonds documentaire formations / métiers
	site web du Soie
	organisation du Forum avenir : poursuites d'étude
	production des fiches diplômés Lyon1
	élaboration de documents spécifiques (ex: <i>PACES pour quoi faire?</i> )
	implication dans le dispositif PILP
	pilote modules pédagogiques 'projet de l'étudiant' en licence STS:
	ateliers : préparer une candidature à une formation
	mise en place du projet MIX'ITI et du projet MODULEO
	participation à des salons : salon Etudiant / e-salon my avenir
	participation à la mise à jour site Portail lycéen
	mise à jour site web Orientation active
	accueils de lycéens sur le campus ( <i>en partenariat avec la mission lycée</i> )
Journées de l'enseignement supérieur	
<b>réorientation</b>	semaine changer de cap
	reorientation bac pro (licence et PACES) vers AUP à la rentrée
	parcours REUSSIR : suivi des différents publics en fonction de leurs besoins
	réorientation PACES en fin de S1 et de S2, après échec au concours :
	* site web dédié
	* document 'Réussir sa réorientation'
	* ateliers
	* entretiens
*réunions d'informations, forum de Réorientation	
AEU stage volontaire réorientation	
<b>aide à l'insertion</b>	entretiens (à l'espace-conseil ou sur RV)
	techniques de recherche de stage ou d'emploi
	* unités d'enseignement : Transversales Insertion pro (TriIP)
	*ateliers
	* relecture CV /lettres de motivation
	*simulation d'entretien
	*jeux pédagogiques
	organisation semaine Pro'Spectives
	les rencontres du Jeudi
	le réseaux des anciens
	après le diplôme : les mercredis de l'emploi
	AEU stage volontaire insertion professionnelle
	publication d'offre de stage et d'emploi,
	entretien de l'Annuaire des Anciens
soutien au déploiement d'outils (PEC, ELIPSE)	
revue de presse	
fonds documentaire métiers / emploi / entreprises	
<b>soutien aux formations et équipes pédagogiques</b>	participation aux conseils de formation et perfectionnement et aux commissions de triplement
	participation à la rédaction de documents-outils pour la nouvelle habilitation
	production des fiches diplômés Lyon1, validées par les responsables
	veille bibliographique sur le site web
	transmission des documents élaborés concernant leur formation
	aide à la mise en place d'UE 'insertion'
	formation (inscrite au PAF) et informations des relais dans les lycées (COP, prof principaux)
	financement actions via appel à projet CLIPE
	formations de formateurs (réseaux sociaux, PEC, etc.)
requêtes spécifiques dans l'annuaire des anciens	

## Que fait le SOIE avec et/ou pour ces publics

<b>lycéens</b>	création et diffusion de documents ciblés
	conseils sur des choix de formations (lors de participation sur des salons )
	pilotage ou participation à des temps d'accueil sur les campus
	création et participation à des sites web d'informations
<b>étudiants</b>	participation à l'accueil des nouveaux
	aide à l'élaboration du projet, aux choix de formations, à la réorientation
	connaissance des débouchés, des métiers et du marché de l'emploi
	identification et valorisation des compétences
	aide à la recherche de stage
	optimisation des candidatures
	accompagnement individualisé, ou en petit groupe ou en grand groupe
mise à disposition de documentations abondantes, actualisées, triées	
<b>doctorants</b>	identification et valorisation des compétences
	optimisation des candidatures
	accompagnement individualisé
	connaissance du monde du travail et des débouchés possibles
<b>jeunes diplômés</b>	financement des (et participation à) remises de diplomes
	ateliers de preparation à la recherche d'emploi
	création et diffusion d'un vademecum 'JD'
	aide sur l'usage des réseaux sociaux pour l'insertion pro
<b>equipes pédagogiques Lyon 1</b>	mise à disposition de formations (et/ou de formateurs) pour leurs cursus
	intervention dans leurs formations
	veille documentaire (marché de l'emploi, actualité des entreprises)
	organisation de temps de rencontre avec les étudiants (forum Avenirs)
	rédaction de fiches diplômes (validation par les responsables)
	réalisation de documents de synthèse par formation sur les métiers, compétences, etc.
	rédaction de guides pratiques (référentiel compétences, stages, etc.)
	aide à la recherche d'anciens par l'Annuaire des Anciens
	veille et aide à la mise en place d'outils pour l'orientation et l'insertion
participation aux conseils de formations	
<b>equipes pédagogiques lycées -CIO</b>	organisation d'une 1/2 journée annuelle d'information sur les nouveautés des cursus de Lyon1
	formation (inscrite au PAF rectoral), en collaboration avec Université Jean Monnet : <i>orientation dans les filières scientifiques universitaires</i>
	envoi d'informations et de documentations tout au long de l'année
	proposition de modules d'aide à l'orientation pour les lycéens
<b>anciens</b>	validation de leur fiche; aide à la connection à l'Annuaire
	publication d'offres d'emploi
	communication sur les réseaux sociaux d'offres /évènements
<b>entreprises</b>	mise en ligne des offres stage emploi
	entretien de la base de données entreprise

<b>partenaires extérieurs</b> <i>(voir un détail des partenariats dans le rapport d'activité du Clipe)</i>	APEC, Pôle Emploi	
	ville de Villeurbanne, le grand Lyon, chambre des métiers et l'artisanat	
	syndicats et branches professionnelles : MEDEF, CGPME, etc.	
	Associations 'Insertion pro' : OPE, IMS entreprendre, Nos Quartiers ont des talents (NQT), Handitalents, etc.	
	cabinets de recrutement	
	autres SCUIO-IP de l'académie	
	réseaux nationaux : COURROIE, association Projetpro.com	
	CII (centre d'information international)	
	ONISEP	
	PRAO (Pôle Rhône-Alpes de l'orientation)	
	CROUS	
	<b>partenaires Lyon1</b>	têtes de réseau CLIFE
		composantes
enseignants référents directeurs d'études		
responsables de formation		
GT Partenariats socio-économiques		
Commission Relation entreprises FST		
BVE		
associations étudiantes et d'anciens		
tutorat santé		
Mission handicap		
Mission Egalité		
Direction Relations Internationales		
FOCAL		
ICAP		
service Communication		
participation aux commissions du CA		
Université de Lyon (en particulier, collège doctoral)		

## Que fait le SOIE avec et pour ces outils ?

<b>fonds documentaire</b>	mise à jour permanente par une veille de l'équipe documentation sur les métiers, les entreprises, les formations de Lyon1 et d'ailleurs, dossiers thématiques base de donnée informatisée
<b>espace conseil</b>	accueil quotidien par un consultant sans RV conseil individuel aide à l'utilisation du fonds documentaire
<b>portail du soie</b>	structuré autour des différentes demandes des étudiants accompagne l'étudiant dans ses réflexions et ses démarches mise à disposition de très nombreuses ressources web en particulier via le moteur de recherche du fonds documentaire informatisé
<b>site offres de stages /emploi</b>	mise en forme et en ligne des offres de stages reçues au Soie diffusion aux formations concernées
<b>annuaire des anciens</b>	mise à jour et relances
	recherche d'intervenants (table-ronde, conférence, enseignement, ...)
	réalisation de documents de synthèse pour le fonds documentaire : - les métiers des anciens dans une filière ou une formation
	construction d'un réseau professionnel pour les étudiants extraction à la demande des formations
<b>portail lycéen</b>	jusqu'en 2013 : création et mise à jour; puis relai pris par la mission lycée; collaboration
	porte d'entrée pour les lycéens et (depuis oct 2013) les professionnels des lycées
<b>sites orientation active</b>	actualisation annuelle des contenus en collaboration avec les formations transmission des informations aux CIO - rapport annuel au rectorat
	Permet de donner aux lycéens qui candidatent via APB des informations précises sur les formations et leurs attendus
<b>Kompass annuaire numérique d'entreprise</b>	aide à l'utilisation de ce logiciel permet l'identification des entreprises pour réaliser des candidatures
<b>logiciel d'orientation</b>	aide à la définition de critères pour une exploration de données métiers aide à l'analyse des résultats
<b>reseaux sociaux</b>	Partie prenante des groupes Lyon 1 LinkedIn et Viadeo, présent sur Facebook communication d'actualités et d'évènements insertion pour étudiants /Anciens
<b>plateforme pédagogique Spiral</b>	Mise en place de nombreux modules spécifiques pour les actions du Soie interface pour les questionnaires d'inscription aux ateliers/formations
<b>Vocasciences</b>	Participation à la mise en route du logiciel (correspondance formations/métiers) à terme : utilisation avec les lycéens
	cet outil permet d'accéder à l'offre de formation Lyon1 (domaine sciences) par des portes d'entrée adaptées aux lycéens
<b>PEC Portefeuille d'expériences et de compétences</b>	accompagnement des équipes pédagogiques (formation, ingénierie pédagogique) membre du comité de déploiement
	intégration dans les modules portés par le SOIE le PEC permet à l'étudiant d'identifier et décrire ses expériences et compétences acquises
<b>ELIPSE plateforme stage emploi</b>	avant 2013 : initiation du projet / collecte de fonds / achat de la solution / cahier des charges
	depuis 2013 : participation au comité de pilotage transfert des bases de données du portail actuel université-entreprise vers ELIPSE
	diffusion sur Elipse d'informations 'insertion pro' pour les étudiants utilisation avec les étudiants pour l'aide à la recherche de stage/emploi et élaboration de CV

## les actions du SOIE

	période objectifs et modalités
<b>forum Avenirs</b>	en mars -essentiellement pour un public de licence STS et STAPS - journée banalisée dans l'EdT <b>poursuite d'étude, choix de cursus</b> <i>retour d'évaluation : apporte aux étudiants la possibilité d'envisager plusieurs métiers, une meilleure connaissance des formations et des débouchés professionnels</i>
<b>semaine Pro'Spectives</b>	3 <sup>ème</sup> semaine de novembre ; semaine dédiée à des actions' <b>insertion professionnelle'</b> variées, actions à l'initiative des formations/composantes + le SOIE
<b>Changer de cap</b>	dispositif annuel, avec un temps fort en décembre et en juin <b>Réorientation</b> entre les 2 semestres ou en fin d'année
<b>la Rentrée</b>	Septembre - Copilotage avec la DEVU des journées de rentrées de Lyon1; collaboration avec les services et les composantes ; <b>accueil, aide à la réussite</b>
<b>Parrainage étudiant</b>	au S1 de la licence STS; initié par le Soie, relai par les associations étudiantes <b>accueil, découverte de l'université</b>
<b>Rencontres du Soie (du Jeudi)</b>	20 rencontres annuelles, le jeudi (et le mardi bientôt <b>Connaissance des métiers; ébauche d'un réseau professionnel</b> des professionnels viennent parler de leur métier, de leur parcours programme réalisé en interactions avec les formations qui souhaitent envoyer leurs étudiants
<b>ateliers</b>	tout au long de l'année; calendrier sur le site du Soie; de 13h à 14h <i>Travailler sa lettre de motivation; se préparer aux entretiens de recrutement ; travailler son CV</i>
<b>les mercredis de l'emploi</b>	Pour les nouveaux diplômés; de septembre à novembre 5 <sup>1/2</sup> journées pour booster leur <b>recherche d'emploi</b>
<b>entretiens</b>	sur RV ou en venant à l'espace-conseil; à la Doua et à Rockefeller Thématiques : <b>poursuite d'étude, projet, réorientation, CV/lettres, recherche stage/emploi</b>
<b>Formations pour les étudiants</b>	*pilotage des modules Projet pro en licence STS *pilotage des UE Transversales insertion pro (TriP) * enseignement, dans les TriP et dans d'autres UE à la demande des enseignants
<b>autres formations</b>	pour les COP et enseignants du secondaire : <i>mieux connaître les formations de Lyon1; l'organisation des études; les débouchés</i> ..... pour les personnels Lyon1 : <i>PEC, réseaux sociaux, recrutement</i>
<b>Salons</b>	<b>Orientation</b> *Salon de l'Etudiant : Janvier elaboration, impression et mise à disposition de fiches diplômes et fiches généralistes entretiens d'orientation sur toute la durée du salon * e-salon MyAvenir : Décembre préparations de documents; organisation et prise en charge de permanences de réponses au tchat
<b>JES Journées de l'enseignement supérieur</b>	Journées portes ouvertes ; en Janvier (date choisie par le rectorat); pour un public lycéen <b>Orientation</b> * interface avec ONISEP pour organisation globale * participation aux JES Santé * coordination JES licence STS
<b>EGAL'UNIV</b>	sur 2014 : Œuvrer pour la mixité des filières de formation et des carrières en faisant évoluer les représentations des jeunes sur les métiers * Mix'iti : exposition de portraits d'ancien.ne.s de Lyon1 * ModulEEO: TD expérimental pour les étudiants de Lyon1 afin que le poids des stéréotypes pèsent moins sur leurs choix d'orientation.

## budget 2014

Qui	Montant	Destination
UCBL dotation	15 k€	* assurer les missions spécifiques du service ( <i>centre de documentation, diffusion fiches diplômes, évènements, etc</i> )
UCBL- transfert ligne DEVU Plan licence	41 k€	* assurer le fonctionnement du service ( <i>maintenance, petites fournitures, reprographie, missions, ...</i> )
UCBL- transfert ligne CLIPE DEVU	69 k€	salaire PAST (28K€) + appel à projets CLIPE (35K€) + évènements et fonctionnement (6K€)
UCBL PDC	10 k€	<i>équipement exceptionnel</i> Système antiviol pour l'espace-conseil Travaux réaménagement secrétariat
taxe apprentissage - collecte du SOIE	2,6k€	documentation
<b>Sous-total</b>	<b>137,6 k€</b>	<b><i>Dont 35 k€ sont redistribués aux composantes/associations</i></b>
Fonds social Européen	71k€	<i>financement sur 2014 dans le cadre d'un appel à projet 'Rhône-Alpes, territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle'</i> le budget est entièrement dédié au projet : exposition itinérante pour lycéens et module pédagogique pour étudiants
<b>Total</b>	<b>208,6 k€</b>	

## Administratif

Qui		QUOI/COMMENT
la gestionnaire, en lien avec - La direction du service et l'équipe - La DRH	TECH RF	<i>RH / démarches et opérations de gestion courantes auprès de la DRH (réglementation, congés, ...)</i> * instruction et suivi des dossiers de recrutement (contractuels, vacataires) * gestion, mise en ligne des fiches de postes des BIATSS * gestion des archives administratives du service * veille administrative
la gestionnaire, en lien avec - La direction du service - La DSF dont le pôle SCOT		<i>Budget / élaboration + exécution + suivi budgétaire en collaboration avec la direction du service et la DSF (dialogue budgétaire)</i> * gestion comptables des subventions, appels à projets, immobilisations, taxe d'apprentissage * en particulier gestion de l'appel à projet CLIPE
la gestionnaire		collecte taxe apprentissage
la gestionnaire, en lien avec - La direction du service - L'équipe		<i>Logistique administrative: accompagnement sur missions du service</i> * réalisation de documents de synthèses (organigramme, planning, tableaux de bord, fiches de procédure ...) * participation et/ou organisation de manifestations OIP (Salon étudiant, Forum avenir ...)
la secrétaire	ADJENES AENES	gestion des plannings des consultants pour l'accueil du public affichage des offres de stages participation aux manifestations du SOIE diffusion des fiches documentaires du Soie

Personnels SOIE		
Qui	statut	poste /mission
Sylvie BLAINEAU (100%)	EC	Directrice du SOIE
Fabienne DIEZ (50%)	EC-PAST	formatrice - consultante recrutement, projet professionnel
Dominique SANCHEZ (100%)	TECH RF	Gestionnaire administrative
Nicole BETTAN (50%)	ADJENES AENES	Secrétaire
Silvia PAMPANI (100%)	IE-COIP	Coordinatrice du CLIPE
Carole ALLOUCHE (100%)	IE- contractuelle	Ingénieure conseil ( <i>remplacement personnel en disponibilité</i> )
Bérangère LABROSSE (100%)	IE-COIP	Ingénieure conseil
Pierre-Eric GALLET (100%)	ASI-COIP	Mission stages, anciens diplômés
Pascale FEVRE (100%)	IE-COIP	Chargée des ressources documentaires
Elyne ATTENOT (100%)	IE-COIP	COIP, Ingénieure conseil
Romain ROMBI (100%)	IE-COIP	Ingénieur conseil
Régine LE MEN (50%)	IE-COIP	Ingénieure conseil
Michèle GUILLOT (100%)	COP UCBL	Chargée des ressources documentaires
Véronique GERBER (100%)	COP UCBL	Continuum université/lycée
Sabine ACQUIER (50%)	COP Rectorat	Continuum université/lycée
Marie-Noëlle FAYARD (50%)	COP Rectorat	Continuum université/lycée
Aude CHABROUD (90%)	IE- contractuelle	Chargée de communication et des média ( <i>fin contrat 31/08/14</i> )
EVE BONALDI (100%)	IE- contractuelle	Chargée de projet MIX'ITI (2014, 10 mois)

*COIP = chargé.e d'orientation et d'insertion professionnelle*

*COP = conseillère d'orientation psychologue*

*IE = Ingénieur.e d'étude*

*ASI = Assistant ingénieur*

*ADJENES AENES = adjointe enseignement*

*TECH RF = Technicienne*

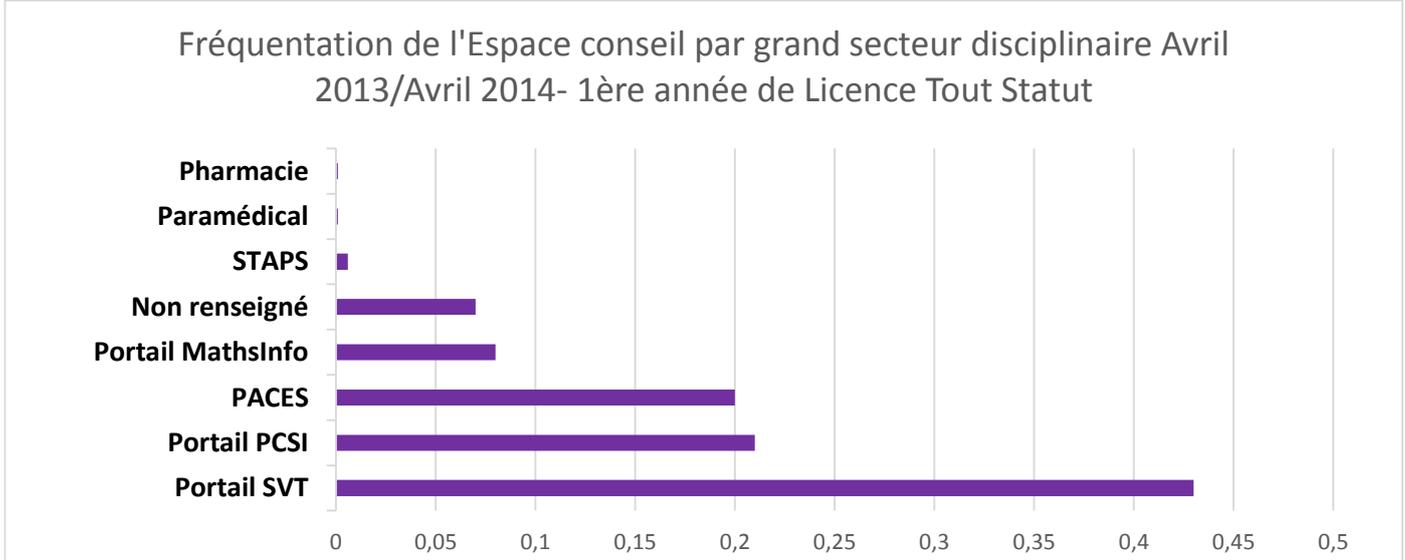
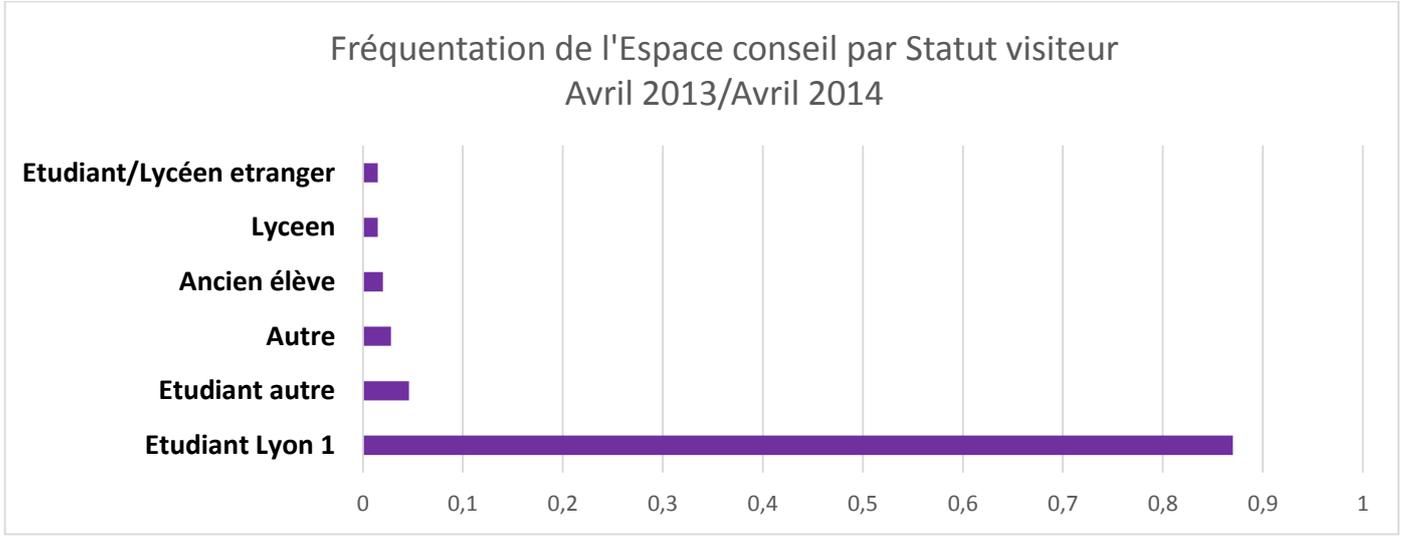
*PAST = professeure associée*

*EC = enseignante-chercheure*

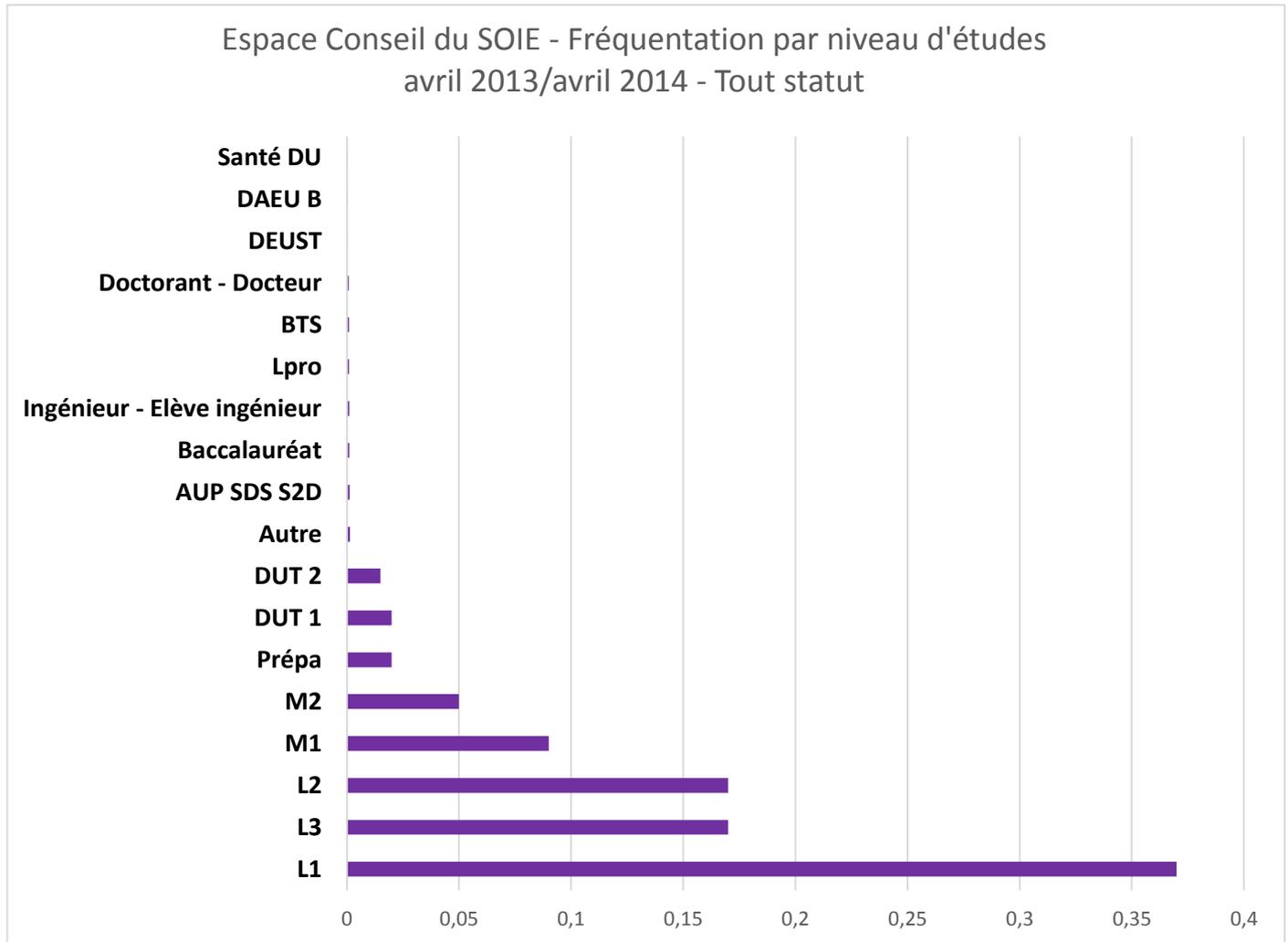
# Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014

Toutes ces statistiques proviennent du dépouillement de 2230 fiches

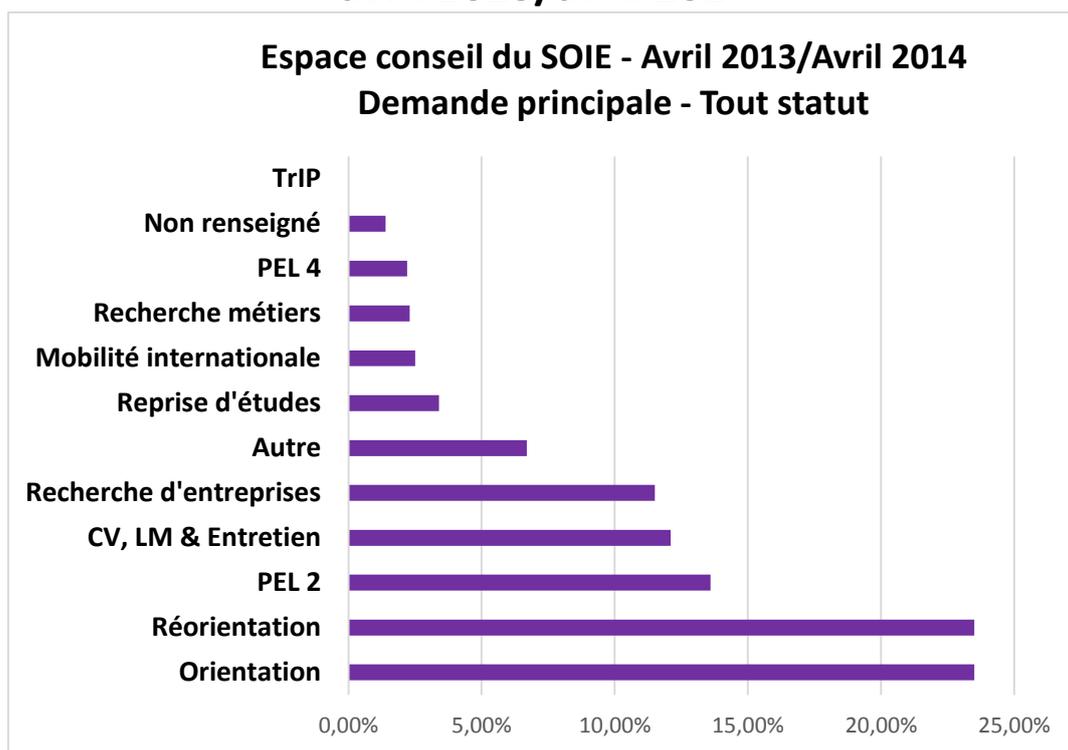
## 1 - Fréquentation tout statut :



## Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014

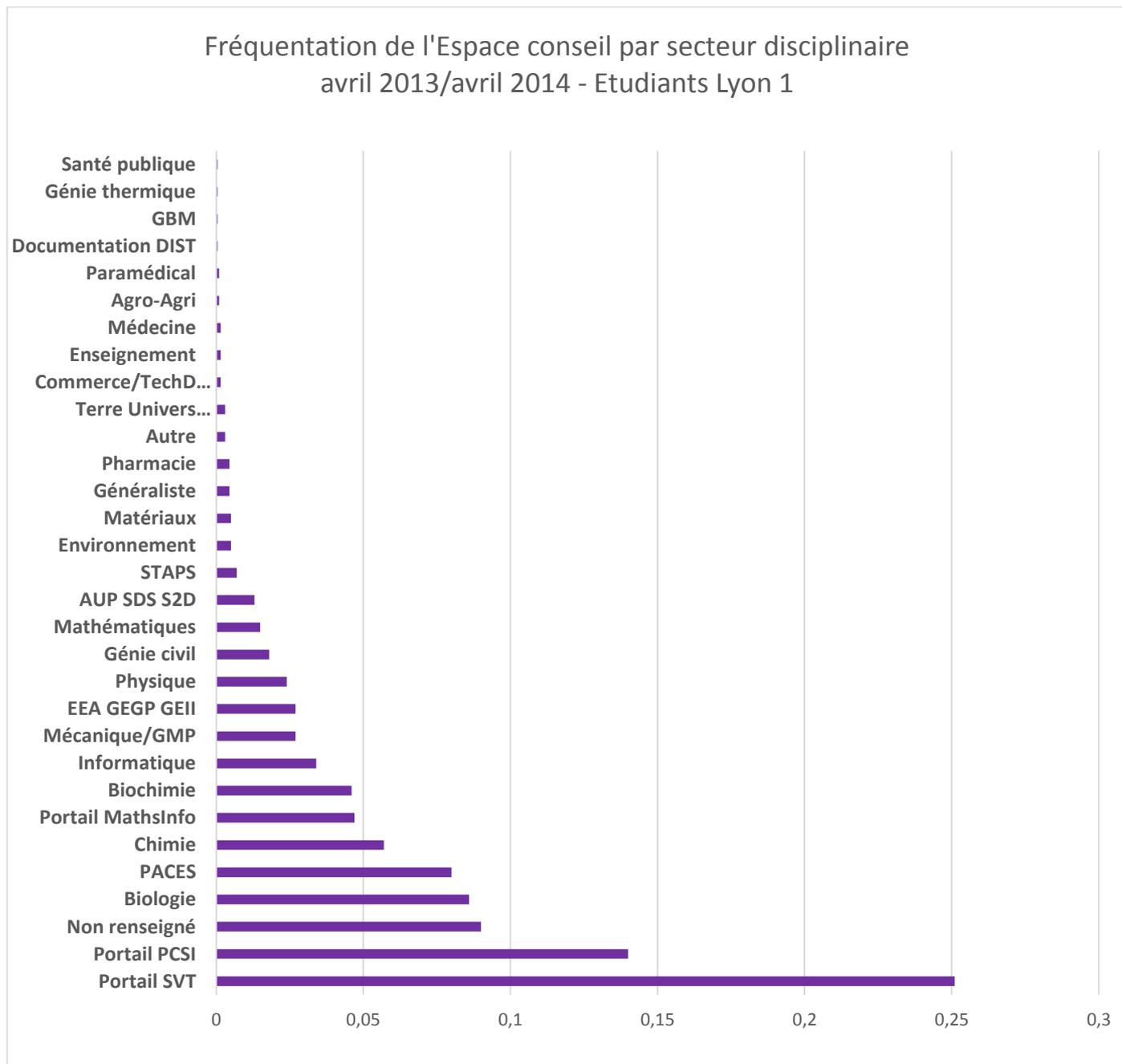


## Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014

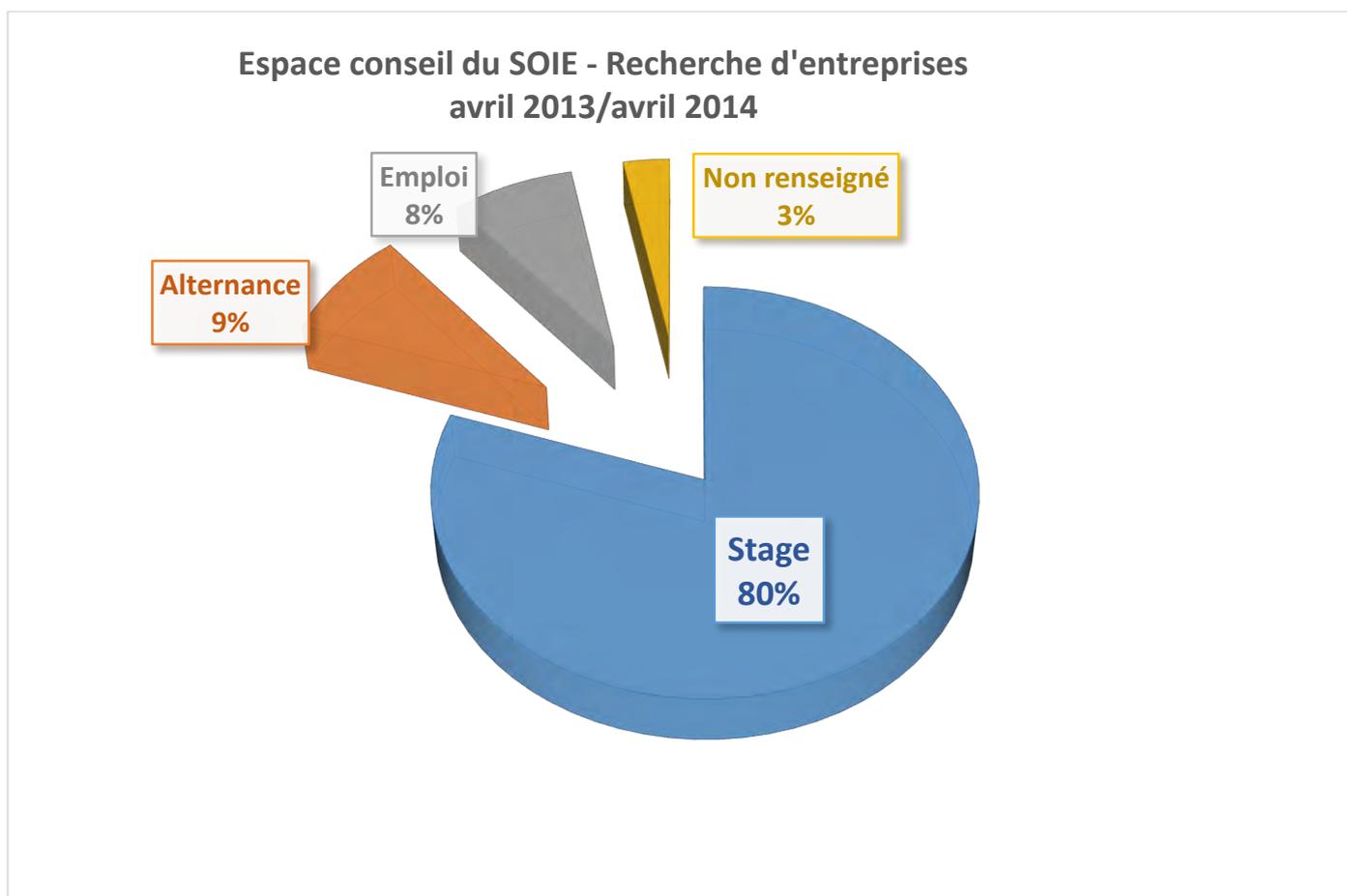
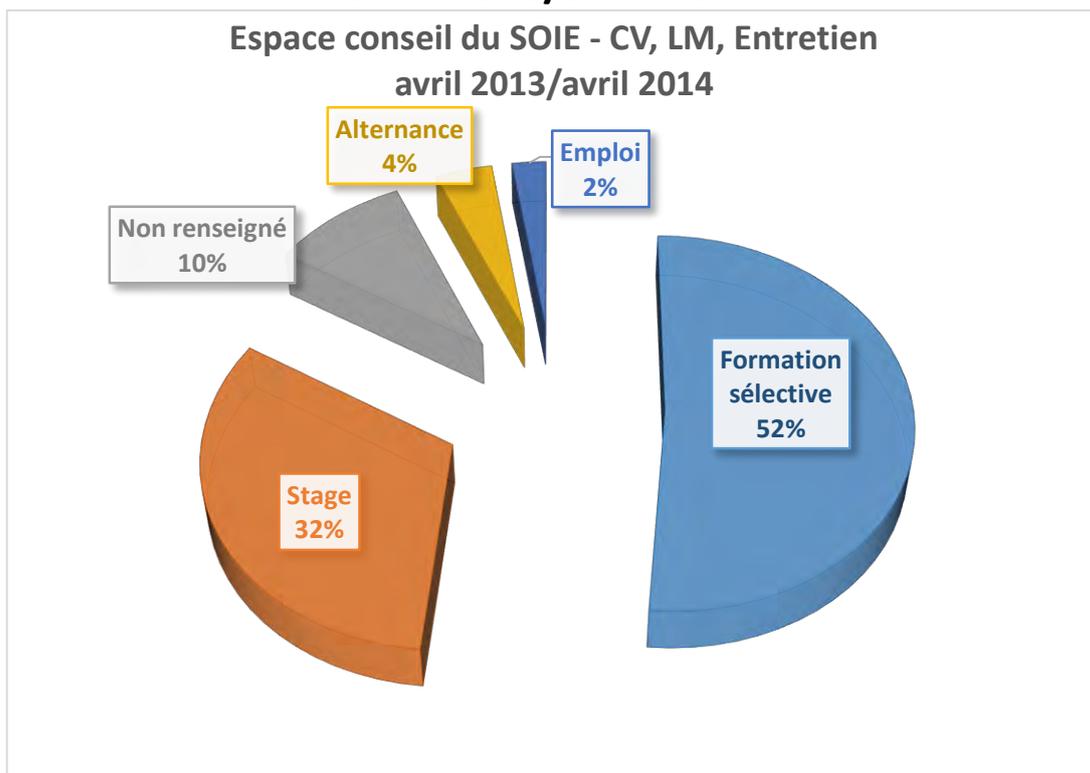


## Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014

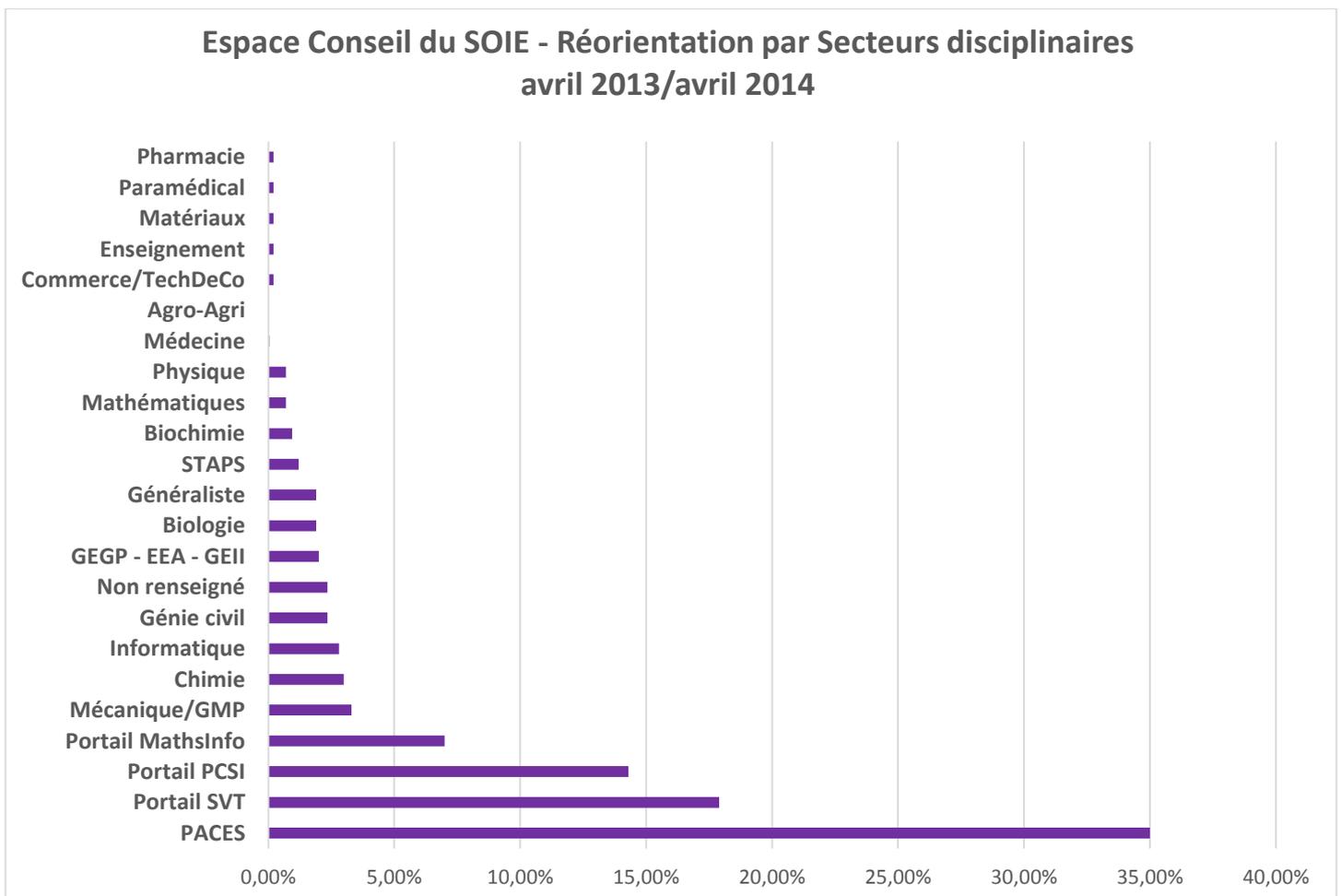
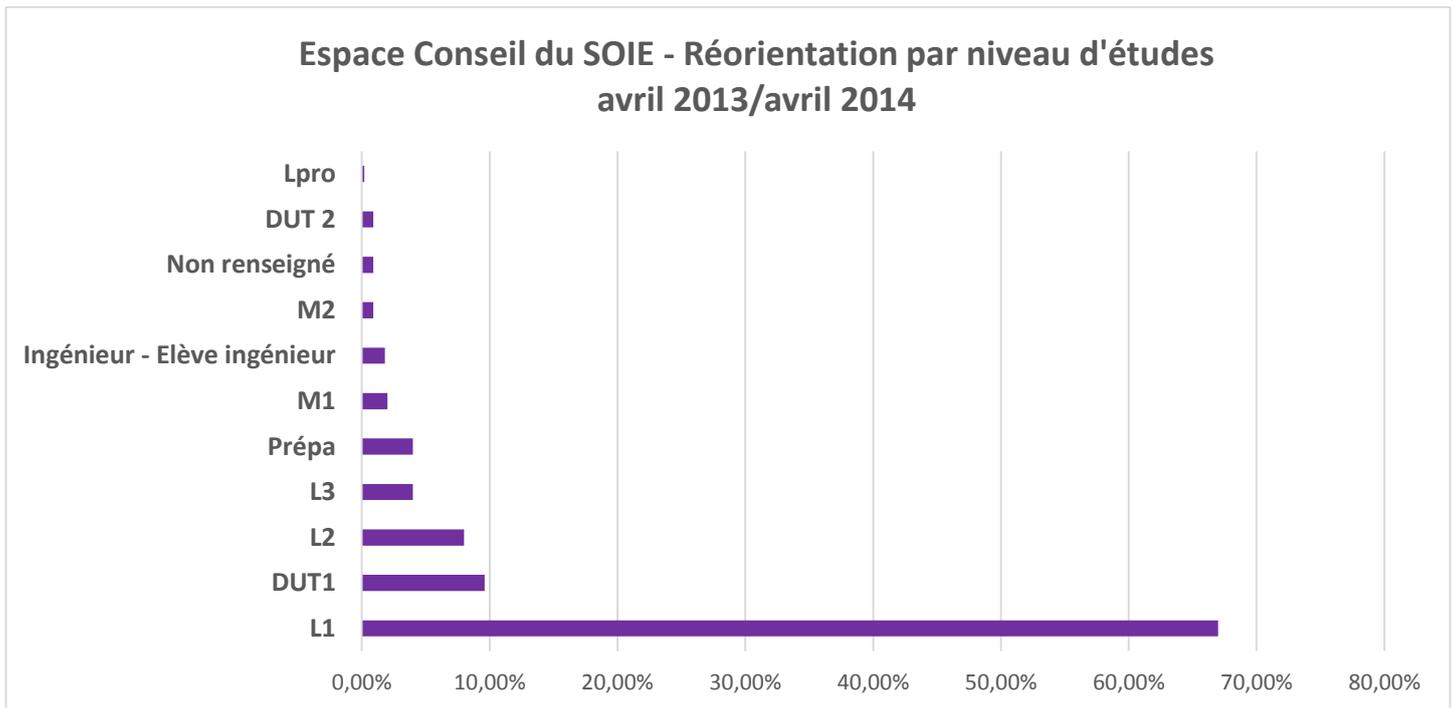
### 2 - Étudiants Lyon 1 :



# Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014



## Typologie du public venant à l'Espace Conseil du SOIE- Quai 43 avril 2013/avril 2014



**Durée d'ouverture au public  
année 2013-2014**

ACCUEIL la DOUA				ACCUEIL Rockefeller			
espace conseil Doua		par téléphone		espace-conseil		par téléphone	
							
nbr jours	nbr heures	jours	heures	jours	heures	jours	heures
<b>200</b>	<b>1000</b>	<b>200</b>	<b>600</b>	<b>40</b>	<b>240</b>	<b>40</b>	<b>120</b>

[Retour Sommaire](#)

## EVOLUTION D'AUDIENCE du site WEB du SOIE

<http://soie.univ-lyon1.fr/>

2011	2012	2013	année 2013-2014
<b>Visites</b>			
47 780	70 851	72 276	<b>75360</b>
<b>Visiteurs uniques</b>			
36 992	46 504	33 219	<b>43109</b>
<b>Pages vues</b>			
115 900	130 733	186 100	<b>196 245</b>
<b>Pages/visite</b>			
2,43	1,85	2,57	<b>2,61</b>
<b>Durée moy. de la visite</b>			
00:01:28	00:01:08	00:01:58	<b>00:02:10</b>
<b>Taux de rebond</b>			
60,24 %	72,56 %	60,49 %	<b>56,10%</b>
<b>Nouvelles visites (en %)</b>			
74,86 %	64,13 %	45,82 %	<b>55,60%</b>

Retour Sommaire

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

TRANSFORMATION DE POSTES D'ENSEIGNANTS CHERCHEURS EN POSTES HOSPITALO-UNIVERSITAIRE POUR L'ISPB –RENTREE 2014-2015

---

**Exposé des motifs :**

Pour la campagne d'emploi 2015, l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon demande 2 transformations de postes universitaires en postes hospitalo-universitaire. Dans les 2 cas, il s'agit de transformer des postes de MCU en MCU-PH :

- un poste de **MCU-PH en Pharmacologie appliquée à la thérapeutique** par transformation d'un poste de MCU vacant associé à la valence hospitalière du candidat : Mr Laurent BOURGUIGNON, actuellement Praticien Hospitalier aux Hospices Civils de Lyon.

Le poste de MCF vacant est le poste n°86MCF1250, occupé jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2014 par Mme Bernadette ASTIER-LORENT en pharmacologie et libéré par son départ à la retraite.

Les caractéristiques du poste demandé sont les suivantes :

**Discipline** : Pharmacologie (section 81)

**Activité hospitalière** : Pharmacies hospitalières de l'hôpital des Charpennes et de l'hôpital Antoine Charial, Groupement Hospitalier de Gériatrie, Hospices Civils de Lyon,

**Activité de recherche** : au sein de l'UMR CNRS 5558 : Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive (Pr D. Mouchiroud), Département BioMath-Santé (Pr JP Flandrois), Equipe EMET : Evaluation et Modélisation des Effets Thérapeutiques (Pr F Gueyffier) (Notation AERES 2010 : A+ pour le laboratoire et équipe). Membre du LabEx ECOFECT (dynamique éco-évolutive des maladies infectieuses)

**Activité d'enseignement** : Enseignements de Pharmacologie en DFGSP2 et 3, DFASP1 (formation commune et préparation au concours d'internat) et DES de Pharmacie.

L'implication d'enseignants de l'équipe pédagogique dans un travail quotidien d'analyse des ordonnances, d'ajustement posologique en fonction des caractéristiques du patient et de sa pathologie est un réel atout pour la formation des pharmaciens. Ce poste permet de conserver les effectifs suffisant pour la discipline Pharmacologie, essentielle à la formation délivrée à l'ISPB et de renforcer une équipe de recherche dynamique et reconnue dans le domaine.

- un poste de **MCU-PH en Bioinformatique appliquée aux techniques de séquençage haut-débit** par transformation d'un poste de MCU en MCU-PH, par association d'une valence hospitalière nouvellement créée. La candidate sur ce poste est Mme Claire BARDEL,

actuellement MCU à l'ISPB-Faculté de Pharmacie de Lyon et nous souhaitons donc la transformation de son poste en MCU-PH

Les caractéristiques du poste demandé sont les suivantes :

**Discipline** : Biostatistiques (section 80)

**Activité hospitalière** : UF NGS (new generation sequencing), Centre de Biologie Est, PAM de Biologie et d'Anatomocytopathologie, Hospices Civils de Lyon,

**Activité de recherche** : au sein de l'UMR CNRS 5558, Laboratoire de biométrie et biologie évolutive (Pr. D. Mouchiroud), équipe Biostatistique- santé (Pr. P. Roy) (Notation AERES 2010 : A+ pour le laboratoire et équipe).

**Activité d'enseignement** : Enseignements actuels Biostatistiques, biomathématique, génétique des populations, bioinformatique en PACES, DFGSP2 et 3, Masters.

Cette candidate est diplômée de l'ENS. Il est demandé sa nomination sur un poste hospitalo-universitaire dans une discipline très technique et stratégique pour les projets hospitaliers, accessible à des candidats non diplômés médecins ou pharmaciens. Il s'agit d'une réelle opportunité pour la candidate et l'institution de développer les aspects bio-informatiques des techniques de séquençage haut-débit, qui sont stratégiques pour les années futures. Mme Bardel a déjà une activité de recherche sur le sujet et pourra bénéficier de la plateforme de séquençage haut débit des HCL pour développer et valider ses modèles. Ce poste s'inscrit parfaitement dans le cursus de Mme Bardel et de ses activités au sein du Master de Cancérologie, dans lequel elle assure la responsabilité de la spécialité « Technologie haut débit en cancérologie ». La charge d'enseignement ne sera pas modifiée à la baisse.

#### **Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu la loi 68-1250 du 31 décembre 1968 relative à la prescription quadriennale des créances sur l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics

Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la transformation des emplois 86 MCF 1250 et 85 MCF 1267 en postes hospitalo-universitaire.

#### Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 19

Contre : 1

Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

François-Noël GILLY

## Emplois d'enseignants-chercheurs et d'enseignants

Composantes	Profil synthétique	Unité d'accueil	publication
OSU	Terre solide : géodynamique des enveloppes supérieures, paléobiosphère	UMR 5276 Laboratoire de Géologie de Lyon	PU
	Surface et intérieur des planètes et satellites telluriques et glacés	UMR 5276 Laboratoire de Géologie de Lyon	PU
UFR STAPS	Physiologie et physiopathologie de l'exercice musculaire et de l'effort physique	EA647 CRIS	PU
	Sciences sociales, sport et vulnérabilité	EA647 CRIS	PU
	Sociologie et management des organisations sportives	EA647 CRIS	MCF
ISPB	Pharmacie Galénique, Vectorisation	UMR 5007 LAGEP	MCF
	Pharmacie Galénique, Formes solides	UMR 5007 LAGEP	MCF
	Biochimie - Biotechnologie	UMR 5286 CRCL	MCF
ISFA	Mathématiques appliquées à l'actuariat et à la gestion des risques	EA 2429 SAF	2nd degré
POLYTECH	Modélisation numérique et calcul haute performance en Mécanique des fluides	LMFA	MCF
	Modélisation des procédés d'élaboration des polymères	UMR5223 IMP	MCF
FST	Neuro-imagerie	UMR 5292 CRNL	PU
	Potentiel adaptatif des organismes aquatiques face à des stress multiples	UMR 5023 LEHNA	MCF
	IMMUNOLOGIE INFECTIEUSE IN VIVO	UMR5308 CIRI	MCF
	Microcinétique expérimentale	UMR 5256 IRCELYON	MCF
	Modélisation physique basée image et animation de l'humain virtuel	UMR 5205 LIRIS	MCF
	Algèbre, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF
	Equations aux dérivées partielles et modélisation mathématique	UMR 5208 ICJ	MCF
	Probabilités	UMR 5208 ICJ	MCF
	Algèbre, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF
	Analyse, géométrie	UMR 5208 ICJ	MCF
	Génie civil, mécanique, structure	Laboratoire de génie civil et d'ingénierie Environnementale	MCF
	Physique théorique des hautes énergies	UMR5822 IPNL	MCF
	Génétique: approches mécanistiques et expression du génome	UMR 5534 CGPMC	MCF
	Calcul scientifique	UMR 5208 ICJ	MCF
	CHIMIE SYSTÉMIQUE DES BIOMOLÉCULES	UMR 5246 ICBMS	MCF
	Eco-Génomique : génomique fonctionnelle en écologie et évolution	UMR 5558 LBBE	MCF
	Méthodes numériques appliquée à mécanique des structures et à la Biomécanique	LBMC, UMR_T9406	MCF
	Modifications chimiques de charges pour l'élaboration de Matériaux polymères composites à forte efficacité énergétique	UMR 5223 IMP	PU
	Probabilités	UMR 5208 ICJ	PU
	Mécanique des fluides, turbulence et stabilité	LMFA	PU
Matériaux optiques pour les grands instruments	UMR 5306 ILM	PU	

	Signalisation moléculaire et interactions bactérie-plante dans la rhizosphère	UMR 5557 écologie microbienne	PU
<b>ESPE</b>	Didactique des Mathématiques et neurosciences	L2C2 et groupe de recherche EFEA de l'ESPE de Lyon	MCF
<b>IUT</b>	Matériaux Nano-Structurés	UMR 5306 ILM	PU
	gestion et exploitation de masses de données (Bourg en Bresse)	UMR 5205 LIRIS	MCF
	Dégradation biocatalytique et valorisation de polymères naturels	UMR 5246 ICBMS	MCF
	Génie des Procédés	UMR 5007 LAGEP	MCF
	Génie civil, matériaux, mécanique des sols, structure	Laboratoire de génie civil et d'ingénierie Environnementale	MCF
<b>Lyon Est</b>	Physique des matériaux	UMR 5306 ILM	MCF
<b>Lyon Est</b>	Physiologie et cancer	CRCL	MCF
<b>UFR Odontologie</b>	Biologie, Environnement et Santé	UMR 5242 institut de génomique fonctionnelle	MCF

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

SOUTIEN A L'ACTION DE L'ASSOCIATION SCIENCES EN MARCHE

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a décidé d'apporter son soutien à l'action de l'Association Sciences en Marche.**

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

RAPPORT AUTOEVALUATION UCBL

---

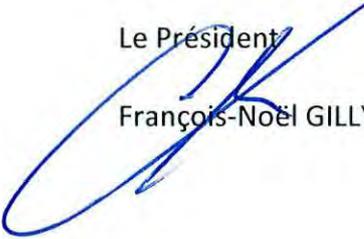
**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**A discuté** du rapport d'autoévaluation de l'Université (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



## Autoévaluation de l'université Claude Bernard Lyon 1

### Sommaire

I.	LA STRATEGIE DE GOUVERNANCE.....	5
I. 1.	DEMARCHE D'AUTOEVALUATION .....	5
I. 1. 1.	Mise en œuvre de la démarche.....	5
I. 1. 2.	Rappel du cadre du contrat quinquennal 2011-2015 .....	6
I. 1. 3.	Repères et chiffres-clé.....	7
I. 2.	Stratégie et gouvernance .....	8
I. 2. 1.	La gouvernance.....	8
I. 2. 1. 1.	L'équipe présidentielle .....	8
I. 2. 1. 2.	Les Conseil centraux .....	9
I. 2. 1. 3.	Relations gouvernance-composantes .....	9
I. 2. 2.	Communication et affirmation de l'identité de l'UCBL .....	10
I. 2. 2.1.	Renforcer la marque pour affirmer son identité.....	11
I. 2. 2.2.	Harmoniser le web, outil stratégique d'une image commune.....	11
I. 2. 2.3.	Renforcer le positionnement territorial et l'attractivité de l'université .....	12
	<b>Bilan critique</b> .....	12
I. 2. 3.	LES Partenariats.....	12
I. 2. 3. 1.	Mission des Partenariats socio-économiques .....	12
I. 2. 3. 1. 1.	La stratégie d'action du groupe.....	13
I. 2. 3. 2.	Relations avec les Hospices Civils de Lyon (HCL).....	14
I. 2. 4.	POLITIQUE qualité .....	15
I. 2. 4. 1.	Diffusion de la qualité.....	15
I. 2. 4. 2.	Audit interne.....	16
II.	LA RECHERCHE.....	16
II. 1.	LA STRATEGIE EN MATIERE DE RECHERCHE.....	16
II. 2.	La mise en œuvre et le suivi de la stratégie de recherche .....	16
II. 3.	Priorités dans le domaine de la recherche .....	17
II. 4.	Les moyens affectés à la recherche.....	18
II. 5.	Les objectifs de l'établissement dans le domaine de la recherche .....	19

II. 6.	La POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES A LA RECHERCHE.....	20
II. 7.	Relations extérieures.....	21
II. 8.	L'Articulation recherche et formation (M, D).....	21
II. 9.	Cadrage et contrôle : indicateurs de suivi de la notoriété et attractivité de l'UCBL.....	22
II. 10.	la stratégie de valorisation et partenariats .....	23
III.	Formation, insertion professionnelle et vie étudiante.....	24
III. 1	La vie étudiante : L'étudiant, acteur de l'université.....	24
III. 2	Santé et solidarité.....	25
III. 3	Université, lieu de vie, de sport et de culture .....	26
III. 4	Le pilotage de l'offre de formation.....	26
III. 4. 1	Le processus d'autoévaluation/ évaluation / accréditation.....	26
III. 4. 2	La gestion des charges d'enseignement et la connaissance du coût des formations.....	27
III. 4. 3	Appui aux équipes pédagogiques.....	28
III. 5	La formation initiale .....	28
III. 5. 1	Eléments de caractérisation .....	28
III. 5. 2	Des formations originales et innovantes.....	29
III. 5. 3	La réussite au cœur des préoccupations.....	29
III. 6	La réingénierie des professions de santé .....	30
III. 6. 1	Première année de santé « PACES », DFG et DFA, et préparation de la réforme de l'ECN en médecine30	
III. 6. 2	Universitarisation des études en soins infirmiers et électroradiologie médicale .....	31
III. 7	La formation continue et le développement de l'alternance .....	32
III. 7. 1	Positionnement du service FOCAL.....	32
III. 7. 2	Le développement de l'alternance, de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU-B) .....	32
III. 7. 3	De la Formation Médicale Continue au Développement Professionnel Continu .....	33
III. 7. 4	L'accompagnement des demandeurs d'emploi .....	33
III. 8	L'orientation des lycéens et des étudiants, et l'accompagnement à l'insertion professionnelle... 34	
III. 8. 1	Le continuum -3/+3 décliné localement en tant qu'axe politique fort.....	34
III. 8. 2	Accompagnement des étudiants pour leur choix d'orientation tout au long de leur cursus universitaire.....	34
III. 8. 3	Préparer les étudiants pour leur insertion professionnelle : une mission revendiquée !.....	34
III. 9	Les ressources numériques et documentaires pour l'enseignement et la vie étudiante .....	35
III. 10	La démarche qualité pédagogique .....	38
III. 10. 1	Formation et accompagnement des enseignants à la pédagogie.....	38
III. 10. 2	Evaluation des enseignements par les étudiants .....	38
III. 11	La gestion de la fonction scolarité et l'amélioration des services aux étudiants.....	39

IV.	Relations Européennes et internationales .....	40
IV. 1	Pilotage et organisation.....	40
IV. 2	Mobilités sortante et entrante .....	41
IV. 3	Politique d'accueil .....	42
IV. 4	Dimensions internationales des formations .....	43
IV. 5	Outils et ressources .....	44
V.	Le Pilotage, LA GESTION ET L'animation des campus .....	44
V. 1	La gestion budgétaire et financière.....	44
V. 1. 1	Les évolutions budgétaires.....	45
V. 1. 2	La procédure budgétaire et la qualité du dialogue de gestion .....	45
V. 1. 3	La qualité comptable .....	46
V. 2	La fonction ressources humaines .....	47
V. 2. 1	Organisation de la direction des ressources humaines.....	49
V. 2. 2	Les emplois et la masse salariale.....	49
V. 2. 3	La GPRH .....	49
V. 2. 4	La formation des personnels .....	50
V. 2. 5	La situation des personnels contractuels en CDD.....	50
V. 2. 6	La campagne d'emplois.....	51
V. 2. 7	Le recrutement des enseignants chercheurs .....	52
V. 3	Fonction juridique .....	53
V. 4	Le dialogue social, la prévention et le bien-être au travail des personnels.....	54
V. 4. 1	Les structures du dialogue social.....	54
V. 4. 2	Politique sociale et le bien-être au travail des personnels.....	54
V. 4. 3	La santé au travail : le service de médecine préventive des personnels .....	55
V. 4. 4	La fonction Hygiène et sécurité.....	56
V. 4. 4. 1	La Prévention des Risques .....	56
V. 4. 5	L'action culturelle .....	56
V. 5	Le système d'information et la stratégie numérique.....	57
V. 5. 1	Les grandes orientations du SDSI .....	58
V. 5. 2	Les applications de gestion.....	58
V. 5. 3	La mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'adaptation des SI.....	59
V. 6	La politique patrimoniale : un enjeu majeur .....	60
V. 6. 1	Schémas directeurs : « Le schéma directeur immobilier est cohérent avec la stratégie de l'établissement, et pertinent au regard de ses implantations, de ses besoins et de ses ressources »...	61
V. 6. 2	Connaissance et état du patrimoine : « L'établissement connaît l'état de ses locaux, en suit l'utilisation, et identifie ses besoins en maintenance » .....	61
V. 6. 3	Gestion immobilière et grandes opérations de réhabilitation .....	62

V. 6. 4	Prise en compte du Handicap : « L'adaptation des locaux aux étudiants et aux personnels handicapés fait l'objet d'une action spécifique, planifiée et suivie par l'établissement » .....	63
V. 6. 5	La fonction logistique .....	63

Liste des sigles

DOCUMENT DE TRAVAIL

## PRESENTATION DE L'UNIVERSITE

### I. LA STRATEGIE DE GOUVERNANCE

L'université Lyon 1 a été créée par décret du 23 décembre 1970. Elle associe, dès son origine, les sciences et technologie et la santé. L'université a toujours réaffirmé sa vocation pluridisciplinaire et a adopté le nom de Claude Bernard Lyon 1 (UCBL). Elle est constituée de 13 composantes : cinq UFR, trois écoles, deux instituts, un Observatoire, un IUT et un département d'université, implantés sur 14 sites en Rhône-Alpes (455 000 m<sup>2</sup>bâti, sur 90 ha de terrain et 155 bâtiment). Pour l'essentiel, les sciences et technologie se trouvent sur le site de La Doua (campus Lyon-Tech La Doua), alors que la santé est plus concentrée vers les sites Lyon-Est (campus Rockefeller) et Gerland, Lyon sud (campus Lyon-Sud Charles Mérieux).

L'UCBL réunit toutes les disciplines scientifiques : sciences du vivant, sciences de la matière, mathématiques, informatique, sciences de l'ingénieur et sciences de la Terre et de l'Univers. Dans le domaine de la santé, elle couvre les domaines des sciences pharmaceutiques, l'odontologie, la médecine et les disciplines paramédicales. Le poids du secteur santé est notable en Rhône-Alpes tant en offre de formation qu'en recherche. La fusion des quatre UFR de médecine en deux UFR, l'une à Lyon-Est (Rockefeller) et l'autre à Lyon sud (Pierre Bénite), renforce la visibilité du secteur santé au sein de l'université et de la région.

L'importance de la recherche scientifique est une des caractéristiques de l'UCBL. Cependant, sur les 17 écoles doctorales (ED) de l'académie, seulement six sont sous tutelle principale UCBL et six autres co-accréditées. Depuis plusieurs contrats, les unités de recherche de l'UCBL se réorganisent, et leur nombre tend à diminuer. En 2014, sur les 67 unités de recherche, on compte 48 unités mixtes de recherche (34 sont labélisées CNRS, 5 sont labélisées INSERM, 4 sont labélisées CNRS/INSERM et 5 avec d'autres EPST) et 19 équipes d'accueil universitaires, dont 9 en partenariat (CHU principalement). Dix structures fédératives de recherche dont deux UMS structurent la recherche au sein des disciplines.

L'UCBL est très déficitaire en ressources humaines. Le nombre des emplois enseignants, toutes catégories confondues, s'élève à 1759 en 2014. Le ratio nombre d'enseignants pour 1000 étudiants se situe à 44 (63 pour la moyenne des universités françaises - source L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France, n°6, février 2013). Les personnels BIATSS, représentaient 1261 emplois, avec un ratio de 31 pour 1000 étudiants, inférieur à la moyenne des universités françaises (35.2 pour 1000 étudiants – source : (PapESR).

#### I.1 DEMARCHE D'AUTOEVALUATION

La manière dont l'université s'analyse et communique sur ses forces et faiblesses permettra d'apprécier sa capacité à réunir les conditions propices à l'amélioration de la qualité dans l'accomplissement de ses missions, pour répondre aux attentes de ses usagers, de son personnel et de ses partenaires territoriaux et nationaux, publics et privés.

Le démarrage de cette autoévaluation a coïncidé avec une période où le personnel de l'université était déjà fortement mobilisé par l'élaboration des nouveaux statuts de l'université et la mise en place de la ComUE « université de Lyon »(UdL). Il a alors été difficile d'ouvrir un forum avec l'ensemble des personnels de l'université et ainsi de recueillir leur avis.

##### I.1.1 Mise en œuvre de la démarche

L'autoévaluation de l'université a été lancée lors d'un séminaire de l'équipe présidentielle en avril 2014 et a abouti au rapport d'autoévaluation qui sera remis à l'AERES le 15 octobre 2014. Ce rapport est le résultat d'un travail collectif mené sous la responsabilité du Président de l'université. Il a regroupé les vice-présidents des conseils, les chargés de mission, le Directeur Général des Services (DGS), les DGS-adjoints et les directeurs des services communs et centraux. Des groupes de travail par grande fonction ont été définis, avec un responsable en charge de l'animation et de l'organisation de la réflexion au sein de chaque groupe, veillant au bon déroulement de la procédure et au respect des échéances.

Après une synthèse intermédiaire des contributions analysées lors du séminaire de l'équipe présidentielle le 30-06-2014, une première version du projet de rapport a été élaborée fin juillet 2014. La version finale du projet de rapport a été arrêtée après la réunion de l'équipe Présidentielle, élargie aux directeurs des composantes, aux directeurs des services communs et centraux et aux cadres de l'université, qui s'est tenue le 16 septembre 2014.

Le document d'autoévaluation a fait l'objet d'une large publicité : une assemblée générale a été organisée par le Président sur le campus Lyon-Tech La Doua. Le document a été envoyé à toutes les composantes et placé sur l'intranet de l'université. Il a été présenté aux élus des deux conseils (conseil d'administration et conseil académique) réunis le 23 septembre 2014. Le rapport d'autoévaluation a fait l'objet d'une discussion en conseil d'administration du 23 septembre 2014 avant d'être remis à l'AERES.

En ce qui concerne les indicateurs quantitatifs, ils apparaissent dans l'annexe x et reprennent, en grande partie, ceux retenus lors de la signature du contrat quinquennal, auxquels il a été ajouté quelques données supplémentaires issues du rapport annuel de performance (RAP).

L'autoévaluation est perçue comme un moyen permettant à l'université de mesurer sa capacité à se connaître, de vérifier la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés et de tirer les conséquences de ses choix. C'est aussi l'occasion de lancer une réflexion sur des problématiques et sur les points à travailler prioritairement. Sur la base de ce travail d'analyse et dans une approche réaliste et sincère, le diagnostic qui sera établi servira à la définition des fondements stratégiques du prochain contrat quinquennal.

Dans ce contexte, il était normal de débiter notre autoévaluation par un chapitre sur la gouvernance et la stratégie de notre université. Les aspects les plus politiques en sont présentés dans le premier chapitre de l'autoévaluation, tandis que la mise en œuvre concrète, en particulier par les services de l'université et l'équipe de gouvernance sera décrite dans le chapitre intitulé « gestion et pilotage ». Cette gouvernance et cette gestion sont mises au service de notre cœur de métier et de nos principales missions dont l'autoévaluation sera exposée dans des chapitres particuliers dédiés à la formation et vie étudiante d'une part et à la recherche et valorisation d'autre part. Nous avons également considéré que la politique de relations internationales serait un point clé de l'avenir de notre université. Par ailleurs, forte de deux facultés de médecine, d'une UFR d'odontologie, d'un institut de pharmacie et d'un institut paramédical, riche d'unités de recherche dans le domaine de la santé, adossée à un CHU de renom, l'université doit accroître ses relations avec les hôpitaux qui sont, en raison de leur importance, présentées dans un chapitre particulier.

### I. 1. 2 Rappel du cadre du contrat quinquennal 2011-2015

Dans son contrat quinquennal 2011-2015, l'UCBL a dégagé trois axes structurants :

- assurer son développement, avec une ambition métropolitaine et internationale ;
- poursuivre la modernisation de sa gouvernance, de sa gestion et de ses infrastructures ;
- accroître son ouverture sur la société, au service des étudiants et des personnels.

Ces trois axes ont été déclinés en huit objectifs stratégiques (OS) :

- OS1 : Conforter et développer une offre de formation initiale et continue attractive, innovante et facilitant l'insertion professionnelle.
- OS2: Renforcer son excellence en recherche dans ses trois priorités scientifiques et encourager l'interdisciplinarité.
- OS3 : Construire une politique d'internationalisation ancrée dans l'espace européen de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- OS4 : Rénover la gouvernance et gérer de manière optimale les compétences et responsabilités élargies.
- OS5 : Promouvoir une vie de campus attractive, enrichissante et favorisant le développement de la citoyenneté.
- OS6 : Affirmer une politique cohérente et ambitieuse en matière de développement durable, patrimoine, hygiène et sécurité.
- OS7 : Développer un système d'information rénové et performant.
- OS8 : Promouvoir un service commun de documentation à la hauteur des ambitions de l'établissement en formation et en recherche.

### I. 1. 3 Repères et chiffres-clé

En 2014, l'UCBL recense 40209 inscriptions dont 21643 (53,8%) étudiantes; les étudiants étrangers sont 4192 (10,4%), dont 788 originaires de la communauté européenne, 1924 originaires des pays du Maghreb et de l'Afrique subsaharienne et 540 originaires de Chine et du Vietnam. Ces effectifs se répartissent pour 49,9% dans le domaine des sciences et des technologies et pour 50,1% dans le domaine de la santé et des formations paramédicales. Deux sites délocalisés (Roanne et Bourg) accueillent surtout des étudiants de l'école d'ingénieur interne (Polytech Lyon) et de l'IUT.

La répartition des effectifs, équilibrée entre les cycles de formation avec 59.2 % de niveau licence et 40.8 % de niveau master et doctorat, distingue l'UCBL des universités pluridisciplinaires de topologie comparable, qui présente en général une structure plus pyramidale où les étudiants du niveau Licence sont prépondérants sur ceux du niveau master et doctorat.

Les données indiquent que 30,7% des étudiants des diplômes du niveau licence relèvent de la catégorie des étudiants boursiers contre 24 % des étudiants des diplômes du niveau master. Ces taux d'étudiants boursiers sont cohérents avec un taux de boursiers au niveau national de 26,3%.

L'UCBL compte, en 2014, 355 enseignants, 1395 enseignants-chercheurs, 1000 contractuels enseignants ou chercheurs (contractuel doctorant, chef de clinique, ATER, enseignant associé, post doctorant), 1811 personnels BIATSS (dont 69% de titulaires et 31% de contractuels). Le bilan du contrat quinquennal 2011-2015 indique que l'établissement compte, en 2014, 558 contractuels BIATSS dont 370 sur budget de l'établissement et 188 sur budget de l'Etat, et par ailleurs, 2119 professionnels vacataires et 1032 vacataires fonctionnaires.

Avec ses 67 unités de recherche, regroupant 1259 enseignant-chercheurs, 398 personnels BIATSS appartenant à Lyon 1, l'UCBL est l'attracteur majeur du site Lyon-St Etienne. Elle se revendique comme une université de recherche également aidée en cela par ses deux filiales EZUS et LIP, l'association de 813 chercheurs et 827 personnels techniques et administratifs (ITA) des organismes de recherche. Son image d'université de recherche est attestée par de nombreux classements internationaux et, si l'on considère le classement de Shanghai depuis sa création, l'UCBL est 9ème université française en 2014 et se classe 204ème au niveau mondial; elle est la 30ème au palmarès 2013 de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle (OPI), seule université dans le TOP 50 pour les dépôts de brevets. Cette position comporte, avant tout, des devoirs et l'UCBL considère comme une mission prioritaire la qualité de sa recherche au service d'une meilleure formation pour ses étudiants.

La qualité de la recherche menée au sein de l'UCBL est attestée, entre autres, par les nombreux succès rencontrés auprès de l'European Research Council (plus de 30 contrats ERC en cours dont 6 durant le quinquennal), le nombre de membres de l'IUF (plus de 40 lauréats depuis sa création en 1991 dont 14 durant le quinquennal) et le nombre de projets sélectionnés dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir auxquels participent ses équipes de recherche (PIA : 12 Labex, 6 Equipex, 1 IRT, 2 IEED, 2 IHU prometteurs,...).

L'université a pu accéder aux « Responsabilités et Compétences Elargies » dans la première vague en 2009. Même si la transition était prévisible et la politique de l'équipe présidentielle de l'époque était proactive, les efforts nécessaires pour s'adapter à ce nouveau dispositif ont été importants. L'équipe de gouvernance actuelle, dont certains membres étaient membres de l'ancienne équipe, s'est située, dès son accession aux responsabilités, dans cette continuité.

Malgré la baisse des dotations de l'Etat, l'université a développé durant ce quinquennal, une stratégie s'inscrivant dans le long terme qui combine soutien aux axes prioritaires de la recherche, diversification et ouverture de l'offre de formation, développement de ressources propres et gestion saine et rigoureuse des moyens. Ceci garantit aujourd'hui à l'université un socle propice à de nouvelles évolutions.

## I. 2 STRATEGIE ET GOUVERNANCE

L'efficacité et l'efficience de l'action administrative au service de la politique de l'établissement constituent des priorités stratégiques majeures de l'université. La nouvelle équipe, en activité depuis mars 2012, s'est engagée résolument dans la poursuite et l'amplification des actions antérieures.

Une première approche des grandes fonctions de gestion et de pilotage de l'UCBL montre que la structure actuelle et l'organisation administrative répondent d'une façon satisfaisante aux besoins de fonctionnement et favorisent la modernisation de l'établissement. Rappelons que la dimension essentielle de modernisation, de construction d'outils est inscrite au premier rang du contrat quinquennal 2011-2015 et qu'elle est présente à tous les niveaux de l'organisation administrative.

Il est proposé de mesurer et d'apprécier les efforts d'organisation par la volonté de se doter d'outils de pilotage, propres ou transversaux à chacun des domaines de gestion : gestion budgétaire et financière, gestion des ressources humaines, patrimoine immobilier, système d'information et de communication.

On se doit de souligner que l'organisation et la modernisation des domaines de gestion ont été réalisées grâce au soutien de l'équipe d'élus qui a porté le projet, mais surtout parce qu'une équipe de cadres administratifs particulièrement engagée en a assuré la mise en œuvre.

### I. 2. 1 LA GOUVERNANCE

#### I. 2. 1. 1 L'équipe présidentielle

Le 6 mars 2012, un nouveau président a été élu par le nouveau conseil d'administration. Deux prédécesseurs, en fonction de 2007 à 2011 pour le premier, et durant une année (2011-2012) pour le second, ont assuré une partie de l'exécution du contrat quinquennal. La gouvernance comprend un bureau statutaire composé du DGS, des vice-présidents statutaires, de deux représentants des directeurs de composantes (un du secteur sciences et technologie et un du secteur santé). Le bureau dont les réunions sont hebdomadaires peut, selon l'ordre du jour, compter la présence du vice-président étudiant élu du Conseil d'Administration et du vice-président délégué aux personnels et affaires sociales. Une équipe présidentielle comprenant l'ensemble des VP et des chargées de mission se réunit en séminaire quatre fois par an, sur une journée, avec un ordre du jour précis. Une conférence de direction bimestrielle, avec les directeurs de composante de chaque secteur, complète le dispositif. Ces conférences sont le lieu d'information et de concertations. Elles ont pour but de garantir la pertinence et la cohérence des décisions de la gouvernance en traitant les différents problèmes et en recherchant les pistes de solutions possibles. Les solutions adoptées doivent être communes à l'ensemble de l'université, tout en étant compatibles avec les caractéristiques de chacune des composantes.

La gouvernance de l'université (Président, vice-présidents, directeur général des services et directeur des ressources humaines) se réunit tous les lundis pour une séance de travail de deux heures à deux heures 30, permettant de réaliser des arbitrages et de présenter les dossiers en cours pour avis avant présentation dans les différentes instances. Enfin, avant chaque réunion du conseil d'administration, pour en préparer les débats et les propositions, se tient une réunion du bureau de l'université, à laquelle se joignent les VP et les chargés de missions du CA.

Il est à noter qu'aucune de ces instances n'est décisionnelle, mais leur diversité (direction, équipe présidentielle, bureau) permet une formalisation variée des débats et des solutions proposés aux conseils, dont seul le conseil d'administration est décisionnaire *in fine*.

Cette organisation garantit-elle une gouvernance homogène ? Rien n'est assuré à cause du mode de désignation des VP et des chargés de mission des conseils. En effet, les anciens statuts ainsi que ceux adoptés récemment en juin 2014, ne prévoient pas l'élection des VP et chargés de mission sur proposition du président. La formule votée dans les nouveaux statuts (désignation des VP par les conseils) ne garantit toujours pas la mise en place d'une équipe totalement homogène. Néanmoins, tout indique que l'équipe présidentielle actuelle, a fait preuve dans sa majorité d'une excellente cohésion.

Depuis le passage aux RCE, l'UCBL a professionnalisé les compétences liées à la gouvernance et au développement d'outils d'encadrement de cette gouvernance. A côté des compétences de pilotage transversales (qualité, contrôle de gestion), trois structures incarnent aujourd'hui cet état de fait : la direction de la communication (8 personnes), la direction des affaires juridiques et institutionnelles (DAJI) (9 personnes) et la cellule de développement et de suivi d'indicateurs (2 personnes). Ces trois structures en interaction permanente avec les autres directions administratives ont pour mission d'apporter à la présidence l'expertise et la réactivité requises face au contexte institutionnel et réglementaire en constante évolution.

### I. 2. 1. 2 Les Conseil centraux

Les nouveaux statuts ont introduit les modifications décrites dans la loi du 22 juillet 2013, en particulier la réduction du nombre de conseils centraux de trois à deux : conseil d'administration (CA) et conseil académique (CAc). Les statuts, qui seront pleinement opérationnels dès le renouvellement de l'actuel CA en 2016, prévoient que le nombre des membres du conseil d'administration (CA) passe de 30 à 28 membres. La composition de la commission recherche du CAc (CR du CAc) et la commission de la formation et de la vie universitaire du CAc (CFVU du CAc) sont reconduites pratiquement à l'identique (40 membres). A ces deux conseils centraux, les directeurs des composantes et les directeurs des services communs restent des invités « permanents » ; cette mesure présente un caractère fort dans le renforcement de la communication dans les deux sens (directeurs <-> présidence). Elle implique, dans les affaires de l'université, les directeurs en charge de la mise en œuvre de la politique de l'établissement.

La consultation des comptes rendus du CA montre que le fonctionnement de l'université est plutôt serein, s'exprimant largement et dégageant de confortables majorités lors des votes au CA. En vue de préparer les décisions stratégiques, l'équipe de gouvernance n'hésite pas à convoquer des assemblées générales. Depuis le début du mandat de l'actuelle gouvernance, deux assemblées générales ont eu lieu chaque année.

On notera enfin que les commissions à caractère stratégique sont contrôlées par les conseils centraux (CA et CAc) et ainsi, elles sont plus en relation avec la politique de l'établissement telle que définie par ces deux conseils ; en relation avec le CA : la commission des moyens, la commission du patrimoine, le GT « personnel et affaires sociales », le GT « partenariats sociaux-économiques », le GT « prospective et orientations stratégiques », le GT « qualité et pilotage » et dernièrement, depuis les nouveaux statuts le GT « numérique et système d'information ». Les commissions « recherche » et « formation et vie universitaire » sont présidées par des VP rattachés au CAc.

Afin de fluidifier le travail du CA et de recentrer ses débats sur les enjeux stratégiques, budgétaires et de moyens, le CA a accordé une vraie position dans les circuits de décisions à la CFVU du CAc et CR du CAc. Une grande partie des questions examinées par ces deux conseils font l'objet d'une information au CA et sont traitées en partie B.

### I. 2. 1. 3 Relations gouvernance-composantes

Dans sa politique de développement, l'UCBL se doit d'avancer progressivement dans la direction d'une plus grande efficacité et d'une meilleure lisibilité en interne comme en externe.

Les relations entre la présidence de l'université et les 13 composantes, qui jouissent d'une certaine autonomie, sont harmonieuses, de manière générale. L'actuelle équipe a poursuivi le mode de réunions bimestrielles, autour des questions stratégiques avec les directeurs des composantes de chaque grand secteur de formation. Ce sont des réunions séparées, d'une part avec les composantes du secteur sciences et technologie (sept composantes), et d'autre part avec les composantes du secteur santé (six composantes). Les réunions de dialogue de gestion de première (mai/juin) et de deuxième (septembre/octobre) phases, mises en place depuis 2009, entre la gouvernance et chaque composante, se sont poursuivies avec la nouvelle équipe. Ces réunions permettent d'organiser un échange à partir de données relatives à l'activité de la composante. Elles sont aussi l'occasion, pour le directeur de composante, de présenter ses argumentaires relatifs au budget futur (dont les investissements notamment en matière patrimoniale) et aux demandes de création ou de redéploiement de postes d'enseignants, d'enseignants-chercheurs ou de personnels BIATSS.

Les réunions de deuxième phase doivent aboutir à des arbitrages et à la constitution de la dotation du contrat d'objectif et de moyens (COM) de l'année. L'approche pluriannuelle est également favorisée afin de dessiner plus nettement les contours de l'évolution de l'établissement et de ses composantes.

En complément de ce dialogue permanent avec les composantes, des réunions mensuelles de la direction générale des services avec les cadres de direction de l'université ont repris depuis le milieu de 2014. En effet, ces réunions nécessaires pour que la ligne politique et la ligne administrative soient régulièrement informées et sollicitées pour accroître la fluidité du fonctionnement entre la gouvernance et les composantes, ont fait défaut sur la période 2012-2014.

## Bilan

L'UCBL a fait évoluer progressivement son organisation ainsi que le mode de gouvernance mis en place lors du passage aux RCE. L'équipe de gouvernance actuelle poursuit la réflexion autour des relations en interne avec les structures qui la composent : composantes, laboratoires et directions administratives centrales.

Au-delà du renforcement du dialogue stratégique et de gestion, qu'il faut pérenniser avec les composantes, et qui est réactivé depuis 2014 avec les directions administratives centrales, des opportunités d'échanges constructifs avec tous ces interlocuteurs doivent être réinventés.

Malgré une situation fortement contrainte due à la baisse continue depuis 2011 des moyens attribués par l'Etat, l'UCBL présente aujourd'hui un bilan global positif. L'université a incontestablement progressé dans la plupart des engagements de son contrat quinquennal 2011-2015 : renforcement de la culture d'établissement et gouvernance plus efficiente ; politique engagée au service de l'étudiant avec une offre de formation performante ; politique de recherche performante en partenariat avec les établissements du site lyonnais et les organismes de recherche.

Il n'en reste pas moins que persistent encore des lourdeurs et des lacunes dans le fonctionnement de l'université et certaines politiques n'ont pas conduit aux résultats espérés. Des marges de progrès, identifiées dans chaque domaine, seront présentées et soulignées dans les différents chapitres de ce document.

<b>Facteurs Internes</b>	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dialogue structuré avec les composantes</li> <li>- Organisation opérationnelle</li> <li>- Situation budgétaire saine</li> <li>- Equipes administratives compétentes.</li> <li>- Augmentation des ressources propres</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Transmission de l'information aux directions</li> <li>- Fluidité du fonctionnement</li> <li>-</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	Opportunités	Menaces
		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouvelles lois et réglementations contraignantes dans l'organisation et la gestion de l'université</li> </ul>

### 1.2.2 COMMUNICATION ET AFFIRMATION DE L'IDENTITE DE L'UCBL

Depuis le passage aux RCE, la communication est devenue un élément stratégique dans la politique de valorisation de l'université. Directement sous la responsabilité du président de l'université, la direction de la communication, composée de huit personnes, a en charge cette stratégie de communication à l'intérieur comme à l'extérieur de l'université. Cette activité se décline sous différentes formes dont la réalisation et la diffusion de supports de communication : guides d'accueil, plaquettes, magazine interne, affiches, newsletters, sites internet, communiqués et dossiers de presse. La politique de communication vers l'extérieur, développée ces dernières années, a pour objectifs majeurs de : fédérer une communauté autour de la marque UCBL, faire connaître les réussites de l'université, ses formations et ses diplômes, ainsi que ses laboratoires et leurs productions scientifiques. En interne, la direction de la communication est le maître d'œuvre de la diffusion de l'information sur les grandes décisions, des événements majeurs et des chantiers de l'université qui accompagnent son évolution. La stratégie de la communication de l'université suit plusieurs axes, présentés ci-dessous.

### I. 2. 2.1 Renforcer la marque pour affirmer son identité

Le point de départ de la stratégie de marque est celui d'un fort sentiment d'appartenance en interne. Pour cela, l'université a mis en place un réseau de 100 correspondants en communication, avec qui elle échange régulièrement. Ces correspondants se réunissent trois fois par an et participent activement à la lettre interne diffusée chaque mois, @ctu Lyon 1. Cette structure qui a permis de créer une synergie a favorisé la communication ainsi que les flux d'information ; par ailleurs, elle participe quotidiennement au renforcement de la culture d'établissement.

Durant ce quinquennal, l'UCBL a mené une politique d'événementielle forte, caractérisée par l'organisation de deux événements phares (« Les 40 ans de l'UCBL » et le « bicentenaire de Claude Bernard ») qui ont permis de fédérer autour de l'université un grand nombre de personnes. Ainsi, avec 24 événements labélisés, la célébration des 40 ans de l'université en 2011, a rassemblé un public de 22 000 personnes autour de la bannière « UCBL » et a généré une augmentation constatée de 12% des retombées presse. Cet événement a également permis de faire émerger de nouvelles structures comme l'association des anciens de l'université (Alumni) et la boutique Lyon 1, ainsi qu'un livre « Equation » de 196 pages dédié à l'université et diffusé dans 123 librairies en France. Les neuf événements fédératifs proposés dans le cadre de l'année du « bicentenaire de Claude Bernard », célébrée en 2014, ont réuni de leur côté un public de 1500 personnes.

L'étudiant est également au cœur de la stratégie de marque et d'identité de l'université, qui met en œuvre, vers eux, de nombreuses actions pour le renforcement du sentiment d'appartenance : élaboration d'une charte graphique globale pour les semaines d'accueil des étudiants, conception d'un agenda commun personnels/étudiants et mise en place de passerelles avec les associations étudiantes en organisant des événements communs et en proposant un accompagnement sur les réseaux sociaux, et sur les blogs.

Afin d'affirmer sa position comme « place forte de la recherche », l'université a communiqué auprès de la presse et du grand public, sur l'excellent travail réalisé par ses unités dans le domaine de la recherche. Outre l'organisation de visites presses de laboratoires (quatre à cinq par an), une procédure de communication a été mise en place avec les grands organismes de recherche. Une quarantaine de communiqués de presse sont produits annuellement sur les grandes publications scientifiques en particulier *Nature* et *Sciences*. Les publications à fort impact (PNAS, PLOS...) reçoivent, elles aussi, une attention particulière. Dans le même esprit, le magazine « Club » destiné aux partenaires industriels et territoriaux s'est recentré sur les sujets d'actualité déclinés dans les laboratoires de l'université et la lettre interne @ctu Lyon 1 intègre désormais une rubrique recherche.

L'objet publicitaire et le marquage du logo de l'université viennent accompagner la stratégie de marque : ouverture d'une boutique Lyon 1, stratégie d'accompagnement des sportifs de haut niveau comme ambassadeurs de la marque (via le marquage de l'équipement de tous les sportifs de l'AS dans les compétitions officielles).

Sur le volet international, un réseau d'ambassadeurs a récemment été créé.

### I. 2. 2.2 Harmoniser le web, outil stratégique d'une image commune

Depuis 2011, progressivement l'accompagnement rédactionnel et graphique de tous les supports de communication des composantes et services a été entrepris. La quasi-totalité des 40 sites web institutionnels (composantes, services et portails thématiques) a été intégrée sur une plateforme web commune. L'harmonisation du graphisme des sites a permis de renforcer la cohérence de l'image de l'université, de faciliter la remontée des informations sur le site web et de mutualiser les coûts pour le développement de nouvelles fonctionnalités. Une deuxième plateforme web a été mise en place pour moderniser et fédérer plus de 150 sites internet périphériques (associations, magazines, structures culturelles, patrimoine, sites événementiel, blogs, etc.).

En 2013, la version mobile du portail étudiant a été lancée et une refonte du site institutionnel a été engagée pour une mise en ligne à la rentrée 2014.

En février 2014, l'UCBL a ouvert le premier site de vulgarisation scientifique et d'information grand public relié à une université : « Science pour Tous ». Ce site offre une ligne éditoriale volontairement proche de celle d'un magazine, permettant de valoriser ses chercheurs, leurs résultats et leurs actions de médiation.

### I. 2. 2.3 Renforcer le positionnement territorial et l'attractivité de l'université

Faire connaître aux futurs étudiants l'offre de formation et la décliner en compétence et en métiers est un domaine privilégié de la communication envers les étudiants et le secteur socio-économique. Une plaquette d'offre de formation est créée sur le site web du portail lycéen autour de la thématique « une université = un métier ».

Afin de valoriser les acteurs du territoire, une vingtaine d'évènements institutionnels sont organisés annuellement : accueil des nouveaux arrivants ou départs en retraite, inauguration de laboratoires, de plateformes pédagogiques, signatures de conventions et années internationales. D'autres actions ont été mises en place : fête de la science, maths en jeans, actions étudiantes (hôpital des nounours, semaine handiUniv..) ou culturelles (danse, théâtre, Arthémiades, etc.). Globalement, annuellement une vingtaine de communiqués de presse sont diffusés sur ces thèmes.

#### Bilan critique

La communication de l'université a sensiblement évolué durant ce quinquennal. La direction de la communication est plus fortement impliquée dans les choix et les décisions politiques de communication. L'affectation de trois personnels supplémentaires a renforcé le travail de terrain. Le fait de disposer d'un photographe intégré au service a permis de développer la stratégie éditoriale de l'université autour de l'image.

La stratégie de communication autour de la recherche s'est bien structurée durant ce quinquennal, notamment grâce à des procédures claires et des outils spécifiques. Il paraît intéressant d'étendre la démarche au public étudiant.

	Atouts	Faiblesses
<b>Facteurs Internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un service communication renforcé</li> <li>- Un vrai positionnement politique et soutien de la présidence</li> <li>- Des personnels qualifiés</li> <li>- Fédération autour du service communication (réseaux internes et ambassadeurs)</li> <li>- Des outils de communication plus nombreux, affinés et ciblés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des compétences techniques (infographie, web) éclatées dans les composantes ou services.</li> <li>- Nombreux contractuels dans le service communication ne permettant pas d'asseoir une stratégie sur le long terme</li> <li>- Sentiment d'appartenance souvent au niveau composante et non université.</li> <li>- Manque de moyens</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La spécificité de l'université : principale université sciences, technologie et santé du site</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Un changement de marque, et de positionnement au sein de la ComUE.</li> </ul>

### I. 2. 3 LES PARTENARIATS

#### I. 2. 3. 1 Mission des Partenariats socio-économiques

Les partenariats socio-économiques sont un des axes de développement prioritaire de l'établissement. La politique de l'université dans ce domaine a été repensée avec une volonté forte d'intensifier les relations de coopération entre l'université, ses filiales (la Fondation partenariale Lyon 1, EZUS, LIP) et le monde socio-économique. Un groupe de travail « partenariats sociaux-et économiques », dépendant du Conseil d'Administration et piloté par un chargé de mission, a été constitué en mars 2012.

Ce groupe comprend des représentants du CAC, des services de l'université (Communication et DAJI) et des filiales de valorisation (LIP, EZUS). Le groupe se réunit une fois toutes les 6 semaines (10 réunions depuis octobre 2012). Les chargés de mission du GT-PSE rendent compte de leurs actions au VP du CA et son équipe une fois par mois.

## Bilan du contrat en cours 2011-2015

En début du contrat quinquennal, l'action partenariale de l'université s'est concentrée autour de la Fondation partenariale Lyon 1 qui portait, jusqu'en 2011, 40 projets de partenariat, représentant un total de 4,768 M€. Durant l'année 2011, deux inaugurations ont eu lieu : l'amphithéâtre Boiron et de la chaire d'excellence BNP-Paribas. Hormis un projet d'envergure (l'Observatoire Rhône-Alpes du traumatisme, financé par la MACIF à hauteur de 3,375 M€), la Fondation partenariale a rencontré des difficultés pour lever des projets de mécénats ambitieux. Malgré la mise en place d'actions de promotion de la fondation dont le séminaire recherche organisé avec VEOLIA, la situation ne s'est guère améliorée, ce qui a imposé une remise à plat du modèle d'organisation des projets partenariaux. La création de la Fondation pour l'université de Lyon, en 2012 a convaincu l'UCBL que les projets de mécénats devaient être établis à un niveau dépassant le cadre de l'université, par une approche politique globale au niveau de la métropole ou de la région.

La matrice-action stratégique proposée pour la mission des partenariats socio-économiques en 2012 s'articule autour des points suivants : (i) établir, à l'échelle de l'établissement, des relations de coopération pérennes avec les entreprises (ii) offrir une réponse spécifique, en terme de formation ou de recherche, aux entreprises (iii) renforcer l'offre faite aux entreprises et le lien entre la formation et la recherche.

En 2012, un conseil de coopération Université /Entreprises a été mis en place. C'est un espace de rencontre université/entreprises dont l'objectif est d'identifier les attentes des entreprises comme celles de l'université en matière de coopération. Le bilan de ces réunions a permis de valider la pertinence des axes de progression identifiés dans la matrice action, en particulier l'amélioration de la visibilité et la réactivité de l'université de même que le besoin d'identification rapide des interlocuteurs susceptibles de répondre à une demande.

### I. 2. 3. 1. 1 La stratégie d'action du groupe

Dans sa stratégie de partenariats, l'UCBL a ciblé en priorité les grands groupes. La cartographie exhaustive qui a été réalisée concernant les relations partenariales qu'entretient l'UCBL avec chaque entreprise, a donné une vision claire sur la position de l'UCBL auprès de chaque entreprise, et a permis d'imposer la marque et le savoir-faire de l'UCBL et de mieux faire connaître ses formations et sa recherche.

Depuis 2012, l'UCBL a concentré ses efforts dans le domaine de l'énergie, thème peu investi jusqu'alors par l'université. Ainsi, une refonte de l'onglet « entreprises » du site internet de l'université et l'élaboration de plaquettes thématiques sur le savoir-faire de l'UCBL dans ce domaine, ont été réalisées. La première plaquette concerne les Sciences de l'ingénieur et rassemble 60 formations et les 17 laboratoires de recherche sur lesquels sont adossés ces laboratoires. Ces efforts ont abouti à la signature de la convention de partenariat entre EDF et l'UCBL. Une convention avec GDF-Suez est en cours de finalisation. Deux autres conventions ont également été signées avec la Métallurgie Rhodanienne et la Société Française d'Énergie Nucléaire.

La visibilité de l'UCBL passe par un ancrage territorial et un positionnement fort dans son territoire. L'UCBL a fermé la « Fondation partenariale Lyon 1 » pour ouvrir une « Fondation abritée » au sein de la « Fondation pour l'Université de Lyon » (FPUL). Ainsi, une bannière commune du mécénat s'est établie avec la FPUL.

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Facteurs internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une stratégie partenariale d'ensemble.</li> <li>- Communication ciblée pour approcher les entreprises et répondre à leurs attentes.</li> <li>- Fort positionnement dans certains domaines en région Rhône Alpes pour développer des collaborations privilégiées en formation comme en recherche.</li> <li>- Taille de l'université et étendue des champs disciplinaires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté d'une identification exhaustive des relations partenariales au sein de l'université.</li> <li>- Jeunesse de l'action PSE</li> <li>- Complexité de la structure (69 laboratoires et 450 diplômés)</li> <li>- Relations partenariales plus développées au niveau enseignant-chercheur qu'au niveau de la structure.</li> <li>- Difficultés de centraliser les actions.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Région possédant un tissu industriel dense.</li> <li>- Interactions très fortes avec les pôles de compétitivité régionaux (15) et nationaux.</li> <li>- Liens forts avec les Instituts Carnot qui représentent donc une opportunité (Calym, I@L, LISA).</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contexte économique.</li> <li>- Complexité du territoire – Multiplication des acteurs.</li> <li>- Perception par les entreprises de l'université</li> <li>- Lourdeur des procédures et frilosité des entreprises</li> </ul>

### I. 2. 3. 2 Relations avec les Hospices Civils de Lyon (HCL)

Les relations entre l'UCBL et les Hospices Civils de Lyon (HCL), affirmées au travers de la Convention Constitutive du CH&U de Lyon (mise à jour en 2010), constituent un élément majeur de la politique de l'établissement. Ces relations reposent sur une coordination politique forte et permanente et visent à développer et à valoriser les activités de soins, d'enseignement et de recherche.

**Les composantes de santé de l'UCBL** se répartissent sur deux sites. Sur le site Santé-Rockefeller : Une UFR de médecine, à proximité immédiate du Groupement Hospitalier Est, avec 7.000 étudiants, un Institut de Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB), avec 2200 étudiants, un Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR), avec 1200 étudiants dans les filières kinésithérapie, ergothérapie, orthophonie, orthoptie, psychomotricité et audioprothèse, une UFR d'odontologie, avec 800 étudiants et un Département de Biologie Humaine assurant les formations à la Recherche, avec 850 étudiants, auquel sont rattachés les treize Instituts de Formation aux Soins Infirmiers (IFSI, répartis dans les départements du Rhône, de l'Isère et de l'Ain, conventionnés avec l'UCBL, avec 3600 étudiants). Sur le site Lyon Sud-Charles Mérieux, commune de Pierre Bénite : une UFR de médecine et maïeutique, intégrée dans le site du Groupement Hospitalier Sud, avec 4000 étudiants en médecine et 300 étudiants en maïeutique (200 sur le site Lyon-Sud Charles Mérieux et 100 sur le site de Bourg en Bresse).

Les ressources humaines du secteur santé impliquées dans la recherche et la formation sont données en annexe x. Ces effectifs faisant l'objet d'une gestion prévisionnelle sur quatre ans, le taux de redéploiements est systématique, sauf cas exceptionnel. Une concertation a lieu avec les EPST pour les recrutements spécifiques (exemple : projet Neuromyogène).

**En termes de gouvernance** commune, les Doyens des composantes de santé rencontrent régulièrement le Directeur Général et le président de la CME des HCL, en présence du Président de l'université, au travers de participation croisée au conseil d'administration des HCL et au sein du Comité de Coordination des Etudes Médicales. Les concertations concernent : les recrutements de personnels hospitalo-universitaires, les stratégies de recherche en santé et l'évaluation et l'habilitation des terrains de stage pour les étudiants.

**Dans le domaine immobilier**, une collaboration importante existe entre UCBL et HCL. Elle concerne les unités de recherche hébergées dans les locaux HCL, la mise à disposition de foncier HCL pour les projets universitaires dans le cadre du plan campus Lyon Sud Charles Mérieux, la construction du Centre Européen Nutrition et Santé (CENS) et de l'Institut Européen du lymphome (ELI) de même que la mise à disposition de foncier HCL pour les projets universitaires d'amélioration de la vie étudiante (construction du restaurant universitaire sur le site du Groupement Hospitalier Sud).

**Dans le domaine de la formation** initiale, les étudiants de santé de l'UCBL sont accueillis sur les terrains de stage des HCL. Dans le domaine de la formation tout au long de la vie, HCL et UCBL ont collaboré activement pour obtenir l'agrément « DPC » autour de formations courtes et de DU ou DIU ouverts aux personnels des deux établissements. Par ailleurs, les enseignants de santé sont très impliqués dans les formations de maïeutique des sites de Lyon et Bourg en Bresse, ainsi que dans les formations paramédicales que ce soit au sein de l'ISTR, des 13 IFSI rattachés à l'UCBL, et des établissements formateurs de manipulateurs d'électroradiologie (x heures d'enseignement/an). Par ailleurs, le nombre de services qualifiants pour le DES-DESC reste stable autour de 653 et le nombre d'étudiants lyonnais classés dans les 1500 premiers à l'ECN, y compris les étudiants de l'ESA oscille autour de 100 : 114, 109, 84 et 101 respectivement en 2011, 2012, 2013 et 2014.

**Dans le domaine de la recherche**, les réflexions stratégiques et l'organisation se structurent au sein du Comité de la Recherche Biomédicale en Santé Publique (CRBSP) qui rassemble HCL, UCBL, ENS et les EPST. Des pôles d'excellence ont été construits conjointement en « infectiologie » (Lyon Biopôle, RTRA Finovi, IRT BioAster, CIRI), en « cancérologie » (CRCL, Cancéropôle CLARA, RTRS Synergie Lyon Cancer), en « neurosciences » (CRNL, Neurocampus, RTRS Neurodis), en « imagerie » (CERMEP), en « cardiovasculaire et métabolisme » (CIC, CRNH, CENS) et en « transplantation » (RTRS Centaure). Une mutualisation des plateaux techniques permet de développer des actions communes ambitieuses à la frontière de la recherche et du soin : 4 FHU (DO-IT sur l'obésité, DIPOHL sur l'onco-hématologie, INTEREST sur immunoneurologie et IRIS PROJECT sur l'ischémie) ont été labellisés en partenariat avec AVIESAN.

Quatre-vingt-dix pour cent des hospitalo-universitaires appartiennent à une des unités de recherche de l'UCBL et sept équipes de recherche, en « co-tutelle » HCL/UCBL, travaillent à la frontière entre recherche translationnelle et recherche clinique.

Les composantes de santé sont impliquées dans 4 écoles doctorales parmi les 12 pour lesquelles l'UCBL est accréditée : ED 205-EDISS, ED341-E2M2, ED340-BMIC, ED476-Neurosciences. Au cours des quatre dernières années, 688 thèses ont été soutenues au sein des composantes de santé (sur 1394 thèses soutenues à l'UCBL), chiffre en légère diminution par rapport au contrat précédent. Les thématiques principales sont Infectiologie, Cancérologie et Neurosciences.

Facteurs internes	Atouts	Faiblesses
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Proximité entre gouvernance UCBL et HCL.</li> <li>- Stratégie de recherche en Santé commune à l'UCBL et aux HCL.</li> <li>- Forte implication des HCL dans les formations de Santé.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Budget des HCL en fort déficit.</li> <li>- Multiplicité des sites hospitaliers (Est, Nord, Sud, HFME) avec un seul véritable « campus HU » sur le site Sud.</li> </ul>

*Manquent quelques lignes sur : la contribution de l'UCBL à l'animation des pôles HU de soin, recherche et formation en lien avec les EPST : VP Recherche*

Les publications des équipes labellisées en santé et des équipes cliniques sont données en annexe x.

#### **I. 2. 4 POLITIQUE QUALITE**

La politique qualité de l'établissement concerne l'ensemble de ses activités : processus support, qualité des formations (initiale et continue), pédagogie innovante, qualité en recherche, bonnes pratiques de gestion, et de manière générale amélioration continue du fonctionnement et du service rendu.

Cette politique qualité est actée statutairement par la création d'un groupe de travail « Qualité-Pilotage-Système d'Information » (QPSI), rattaché au Conseil d'Administration, et s'appuie sur une charte Qualité votée par le CA en 2009, puis en 2013.

L'établissement met en œuvre un fonctionnement en réseau ; un comité Qualité d'une dizaine de personnes, assisté d'un ingénieur qualitatif, anime ce réseau.

##### **I. 2. 4. 1 Diffusion de la qualité**

Actuellement, la démarche qualité est active dans les domaines de la Formation, de la Recherche et des Services. Six projets sont à des stades différents d'avancement : l'UFR STAPS, l'IUT, le Service Commun de Documentation (SCD), le service Formation Continue et Alternance (FOCAL), le service Ressources Humaines (RH), la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles (DAJI).

Pour ce qui concerne le volet Formation, une composante (Polytech) et le pôle « Management de la qualité » de l'ISPB sont certifiés ISO 9001 depuis respectivement 2009 et 2005.

Plusieurs unités de recherche sont également certifiées ISO 9001 (pour tout ou partie de leurs activités). Nous pouvons citer l'ISA (UMR 5280) pour ses activités de prestation, développement et recherche en physico-chimie analytique, le service LABRADOR de l'IPNL (UMR 5822), le laboratoire CARMEN (INSERM U1060/INRA 1235/UCBL/INSA), ainsi que LabTau (UMR 1032), la SFR BioSciences Gerland-Lyon Sud (US8-UMS3444) pour deux de ses plateaux techniques (cytométrie en flux, certifié en 2013, et biologie expérimentale de la souris, en cours).

### I. 2. 4. 2 Audit interne

Afin de suivre l'efficacité de sa politique, l'établissement s'est doté d'une charte d'audit interne qui organise l'audit interne sous l'égide d'un comité d'audit interne indépendant. En 2013, un audit interne a été mené sur les contrats de recherche dont la gestion est internalisée ; cette action est prolongée par un audit sur les contrats de recherche dont la gestion est externalisée.

Facteurs internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration dans la politique de l'établissement,</li> <li>- GT QPSI, Service d'Audit Interne</li> <li>- Volontarisme des personnels</li> <li>- Expérience de certaines structures</li> <li>- Certification ISO 9001 de certaines structures</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perception d'une tâche supplémentaire, non prioritaire</li> <li>- Désinvestissement des porteurs de projet</li> <li>- Visibilité</li> <li>- Rôle réduit au recensement des initiatives</li> </ul>
Facteurs internes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réseau RELIER</li> <li>- Evolution du paysage universitaire</li> <li>- Passer l'une logique de recensement à une logique d'impulsion d'une politique d'établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Désinvestissement de la CPU</li> </ul>

## II. LA RECHERCHE

### II. 1. LA STRATEGIE EN MATIERE DE RECHERCHE

La gestion de la recherche est assurée par la commission recherche (CR, ex conseil scientifique) du CAC qui compte 40 membres. La commission est dirigée par un vice-président (VP) élu par ses membres. Ce dernier est aidé, dans sa fonction, par les membres bureau de la CR -trois vice-présidents délégués (VP-délégués), et un chargé de mission- dont les réunions sont hebdomadaires. Le bureau prépare l'ordre du jour de la commission dont les réunions sont mensuelles et assure, par des réunions régulières (quatre à cinq par an) avec les directeurs des unités de recherche, une gestion centralisée de la stratégie de la recherche de l'UCBL, mise en œuvre par les unités de recherche. Le déploiement de cette stratégie au sein des unités de recherche se décline par des choix et des orientations définis en cohérence avec la politique de l'UCBL et en accord avec les partenaires institutionnels : EPST (CNRS, INSERM, INRIA, INRA, IFSTTAR) et CHU. Dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi de la stratégie de recherche, le bureau de la CR rencontre chaque directeur d'unité de recherche tous les deux ans : au début du contrat quinquennal et pour la préparation du suivant. En ce qui concerne les structures fédératives de recherche (SFR), il a été choisi de confier à leurs responsables de nouvelles prérogatives : gestion des plateformes technologiques, contribution à la stratégie d'investissement en termes moyens lourds et semi lourds.

Le fonctionnement administratif de la recherche s'appuie sur la direction de la recherche qui compte sept personnes. Cette direction est en interaction permanente avec les directeurs d'unités, les services support des partenaires et de l'UCBL, en particulier la direction des affaires juridiques (DAJI) et le service communication.

### II. 2. LA MISE EN ŒUVRE ET LE SUIVI DE LA STRATEGIE DE RECHERCHE

Les entités de recherche (*voir annexe R-1*):

L'UCBL compte 67 unités de recherche: 29 en **Sciences exactes**, 33 en **Sciences du vivant** et 7 en **SHS**. Elles se répartissent dans les catégories suivantes :

- 48 UMR avec le CNRS (34), l'INSERM (5), l'INRA (1), l'IFSTTAR (2), auxquelles il faut ajouter 4 unités CNRS/INSERM, 1 unité CNRS/INRA et une unité CNRS/INRIA.
- 19 équipes d'accueil, dont 9 mixtes avec d'autres partenaires (HCL en particulier).
- 10 structures fédératives de recherche, dont 2 UMS, toutes reconnues par le CNRS, l'INSERM ou l'INRA. En sciences de la Vie et de la santé, ces SFR ont vocation à héberger les plateaux technologiques (Equipex, plateformes IBISA).

S'y ajoutent plusieurs grandes infrastructures de recherche : Laboratoire de haute sécurité P4, Centre de RMN à hauts champs, Centre de calcul de l'IN2P3, Centre d'imagerie du vivant CERMEP.

Il n'y a pas de séparation nette entre les activités de recherche fondamentale et de transfert. Globalement, les laboratoires font preuve d'une intense activité dans le domaine de l'innovation qui permet à l'UCBL d'occuper la place de première université française pour le nombre de brevets déposés (source INPI, annexe R-2 & paragraphe V.9).

### II. 3. PRIORITES DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE

La qualité de la recherche menée au sein de l'UCBL est attestée, entre autres, par les nombreux succès rencontrés auprès de l'European Research Council (*plus de 30 contrats ERC en cours, voir annexe R-3*), le nombre de membres de l'IUF (*plus de 40 lauréats depuis sa création en 1991 dont 14 depuis 2011, voir annexe R-4*) et le nombre de projets sélectionnés dans le cadre du Programme Investissements d'Avenir auxquels participent ses équipes de recherche (PIA : 12 labex, 6 equipex, 1 IRT, 2 IEED, 2 IHU prometteurs,...). Les équipes de recherche de l'UCBL sont plus particulièrement investies dans 7 des 12 Labex (*voir annexe R-5*). Ces succès sont le fruit d'une part, d'une excellence largement reconnue nationalement et internationalement et d'autre part, d'une longue tradition, à la fois académique, industrielle et entrepreneuriale, dans les domaines de la chimie, de l'ingénierie, des sciences de la Vie et de la santé en lien avec les sciences humaines et sociales.

La recherche à l'UCBL s'appuie sur une série de partenariats établis avec le réseau des principaux établissements de recherche nationaux (EPST), qui sont cotutelles de nos unités de recherche, leur apportant ainsi une reconnaissance nationale. Dans le domaine de la santé, un partenariat étroit est établi de longue date avec le secteur hospitalier (Hospices Civils de Lyon, Centre Léon Bérard), *voir annexe R-6*.

Face aux grands défis actuels, l'UCBL se positionne comme un acteur central de la recherche et de l'innovation aux plans régional et national. Les équipes de recherche de l'UCBL investissent principalement trois grands champs de recherche : Santé, Environnement, Matériaux. L'affichage de ces priorités repose sur une triple analyse :

- des forces en recherche identifiées au sein de l'établissement et chez ses partenaires ;
- des initiatives de la communauté européenne, de l'Etat et des collectivités territoriales (Horizon 2020, Programme initiative d'avenir, Plan Campus, Pôles de compétitivité, Stratégie régionale d'innovation) ;
- des opportunités de recherches interdisciplinaires et de synergies locales et régionales.

Ces priorités scientifiques sont l'expression d'une politique inscrite dans la durée. Les objectifs ainsi définis seront d'autant plus facilement atteints que la qualité de la recherche fondamentale, creuset de nouveaux concepts, se maintiendra au tout premier plan au sein de l'Université. L'UCBL réaffirme que ses ambitions scientifiques dans tous les domaines doivent s'appuyer sur une recherche fondamentale de haut niveau, conduite par des équipes de visibilité internationale.

#### Thématiques de recherche dans le domaine de la Santé.

Au-delà des recherches très ciblées dans les domaines du cancer, des neurosciences, des infections, de la nutrition et des maladies cardiovasculaires, l'UCBL a développé des projets multidisciplinaires, allant de la biologie fondamentale à la recherche clinique (sollicitant, entre autres, le centre d'investigation clinique). A cet égard, les structures de type « instituts hospitalo-universitaires » constituent un levier important. Toutes les disciplines du site de Lyon-St Etienne ont été associées pour mener à bien des projets innovants en santé, en lien avec les CHU, le Centre International de Recherche sur le Cancer, les fondations issues des RTRA et RTRS (FINOVI, Synergie Lyon Cancer, Neurodis, Centaure), les pôles de compétitivité (*annexe R-7*), les grands équipements (RMN à très hauts champs, laboratoire P4, CERMEP) et les plateformes technologiques (imagerie, séquençage à haut débit, modèles animaux...). Les projets situés aux interfaces avec la chimie, la physique et les mathématiques, mais aussi les SHS (systèmes complexes et biologie systémique, par exemple), sont encouragés dans le cadre d'une politique concertée avec les partenaires institutionnels du site.

### Thématiques de recherche dans le domaine de l'Environnement.

Dans le domaine environnemental, le potentiel de recherche de l'UCBL est important. La recherche dans ce domaine s'entend au sens large du terme et concerne également des unités de sciences de la terre et de l'univers. La SFR « Bioenvironnement et Santé », les unités de recherche de chimie, physique, sciences de la matière et pour l'ingénieur, sont impliquées en lien avec les projets Cleantech et développement durable du Grand Lyon et de la Région, le pôle Envirhônalp et le pôle de compétitivité Axelera. L'application de la procédure REACH impose à l'Europe de contrôler l'impact des procédés de production et des propriétés des produits sur la santé et l'environnement, ce qui constitue une démarche vers une « écologie chimique » et une « chimie écologique ». L'écotoxicologie, dans son acception interdisciplinaire est l'une des thématiques en plein essor à l'UCBL, en cohérence avec le projet de centre d'écotoxicologie et toxicologie environnementale de Rovaltain : à côté des plates-formes analytiques, il s'agit de promouvoir des plates-formes permettant des expérimentations *in* ou *ex situ* en conditions contrôlées, afin d'étudier les réponses des organismes aux perturbations environnementales.

### Thématiques de recherche dans le domaine des Matériaux.

L'UCBL poursuit sa politique de recherche de matériaux innovants via l'approche multi-échelle associant démarche fondamentale et démarche appliquée, prenant en compte les préoccupations et les besoins de la société. Les avancées significatives en sciences des matériaux passent souvent par le développement de nouveaux procédés. A cet égard, il s'agit d'en avoir la maîtrise la plus complète possible depuis la conception, jusqu'à l'élaboration par des méthodes non conventionnelles. Cette politique s'est traduite, par la création en 2013 de l'Institut Lumière Matière qui renforce dans ce domaine l'Institut des Nanotechnologies de Lyon créé en 2007, et par la mise en réseau de la physique, la chimie et l'ingénierie au sein du Labex IMUST. Les projets partagés par plusieurs disciplines sont encouragés, en particulier avec la santé dans le domaine des biomatériaux mais aussi à l'interface chimie et ingénierie (matériaux moléculaires, notamment).

L'UCBL partage également les préoccupations mondiales de développement durable et, à ce titre, soutient les recherches fondamentales initiées pour les grands secteurs tels que l'énergie, les transports et les communications.

## **II. 4. LES MOYENS AFFECTES A LA RECHERCHE**

A ses 67 unités de recherche, l'UCBL consacre, hors plateformes technologiques, plus de 88 000 m<sup>2</sup> SHON (*annexe R-8*). Pour ce qui concerne les personnels titulaires, 92% des 1259 enseignants chercheurs (dont 398 bi-appartenant) et 20% des 1560 ETP personnels BIATSS sont rattachés à une unité de recherche contractualisée.

L'UCBL inscrit sa politique scientifique et la gestion de son budget de recherche dans le cadre de l'autonomie budgétaire dont elle bénéficie depuis les RCE. Le budget global de la recherche est de 38,4 M€ dont 8 M€ sont attribués par l'établissement. Au total, en incluant les frais d'infrastructure (5 M€), la masse salariale (125 M€) et les frais de fonctionnement des unités et plateformes de recherche on peut estimer que l'investissement annuel consenti à la recherche par l'établissement dépasse les 168 M€ (43 % environ du budget global de l'établissement). Hors masse salariale et frais d'infrastructure, plus de 80% des ressources des laboratoires (fonctionnement, équipement) proviennent de contrats de recherche. Le soutien de base (UCBL, EPST) représente moins de 20% des ressources financières des laboratoires.

### Les ressources humaines : Enseignants-chercheur et personnel BIATSS

Au total, pour ce qui concerne les personnels titulaires, sont affectés aux unités de recherche : 1259 EC et 398 BIATSS de l'UCBL, auxquels il faut ajouter 813 chercheurs et 827 ITA des EPST. S'ajoutent à ces personnels plus de 1500 doctorants et des personnels contractuels.

### Le budget de la recherche

La dotation globale de la recherche est de l'ordre de 8 M€/an. L'UCBL consacre près de 7 M€/an au soutien de base aux Unités de recherche (dont 0,9M€ aux SFR). La dotation de chaque unité de recherche est proportionnelle à la taille de l'unité (Chercheurs, EC), et est revue annuellement par le bureau de la CR sur la base de modalités approuvées par le conseil d'administration.

La CR pratique une politique de soutien aux actions structurantes, (regroupements, accueil de nouvelles équipes), et aux investissements sous la forme de cofinancement. Les aides sont accordées sur proposition du bureau. Ainsi, l'UCBL a poursuivi durant ce contrat quinquennal sa politique d'aide (200k€/an) aux nouveaux entrants accordée sur projet, BQR « accueil ».

### Les équipements

Les équipements lourds et semi lourds sont mutualisés au sein de plateformes technologiques dont la plupart sont gérées par les SFR, notamment en sciences de la vie et de la santé. Globalement, le modèle économique des plateformes technologiques, sur la base du coût complet, n'est pas encore stabilisé.

## **II. 5. LES OBJECTIFS DE L'ETABLISSEMENT DANS LE DOMAINE DE LA RECHERCHE**

Pour ce qui concerne la recherche et l'innovation, l'UCBL se fixe trois objectifs :

### 1. Optimiser le potentiel des laboratoires de recherche.

L'opération « plan campus » a accéléré la thématisation des trois principaux sites : en sciences exactes et environnement, site La Doua (campus Lyon-Tech la Doua), en infectiologie, les sites Gerland et Lyon sud (Campus Charles Mérieux), en neurosciences et cancérologie, le site Santé-Lyon-Est (campus Rockefeller). Au-delà de ces thèmes, des projets structurants importants ont émergé à la suite des opérations « investissements d'avenir ». Ces projets se développent avec l'appui des plateformes technologiques du site. Les structures fédératives de recherche qui hébergent ces plateformes, représentent un des outils importants permettant d'optimiser les performances des laboratoires grâce à la mise en commun des expertises et des moyens matériels et humains.

Il s'agit notamment de finaliser le regroupement des laboratoires, amorcé au cours du précédent contrat, permettant d'atteindre la taille critique requise dans un contexte de forte compétition internationale et d'utiliser le potentiel des structures fédératives de recherche comme levier.

En sciences de la vie et de la santé, les étapes décisives ont été la création de deux centres de recherche, l'un en neurobiologie, l'autre en cancérologie, au sein du site « Santé-Lyon Est » et le regroupement des principales forces en recherche cardiovasculaire et en nutrition au sein d'une seule unité (CARMEN). La création à mi-parcours du *Centre d'infectiologie (CIRI)* au sein du campus Charles Mérieux, de *l'Institut Lumière Matière* sur le campus Lyon Tech-la Doua ainsi que l'inauguration, le 06/12/2013, de la *Cité Lyonnaise de l'Environnement et de l'Analyse* par Mme Geneviève Fioraso, Ministre de l'enseignement supérieur des de la recherche ont été des étapes importantes du contrat en cours. En cohérence avec la stratégie scientifique du site Lyon St Etienne, le soutien ou le renforcement des structures fédératives de recherche sera poursuivi : Fédération Ampère, Institut de Chimie de Lyon, Biosciences Gerland-Lyon Sud, Bio environnement et Santé, Lyon Est, C2I@Lyon, Calcul Scientifique et Modélisation, OTHU. Des projets dans les champs de recherche en lien avec les SHS (santé & société ; sciences de l'éducation) continueront à être encouragés.

Pour augmenter l'attractivité de l'université, la politique amont de recrutement de haut niveau est continue d'être affirmée. L'un des objectifs étant l'identification de jeunes chercheurs prometteurs, porteurs de projets ambitieux dans des thématiques frontières ; ces actions sont menées en partenariat avec les EPST. A cet égard, l'attribution de « packages » (soutien financier pour installation de laboratoire, contrats doctoraux fléchés, etc.) constitue un levier efficace (4 lauréats à l'appel d'offres « Packages » du programme PALSE).

Une partie significative (900 K€/an) du budget de la recherche est consacrée à l'équipement scientifique par l'intermédiaire des SFR. La gestion du patrimoine scientifique a amorcé une évolution importante : les collections de Science (herbier, géologie et zoologie) sont regroupées en une seule entité ayant le statut de SFR et font l'objet d'une dotation ciblée. Il convient ici de noter que l'initiative de regroupement des collections de santé en un projet muséographique unique se poursuit en coordination avec les Hospices Civils de Lyon.

## 2. Augmenter les succès aux appels d'offres émis par les grandes agences de moyens.

Déjà très réactive aux appels d'offres nationaux (ANR) et internationaux (*annexe R-9*), avec sa filiale Lyon Ingénierie Projet, l'UCBL doit accroître encore son activité, en particulier dans le domaine des appels d'offre Européens (*annexe R-10*). Par ailleurs, l'UCBL poursuit son soutien à des projets émergents ou multidisciplinaires, notamment dans le cadre des actions de la communauté d'universités et d'établissement «Université de Lyon» (ComUE UdL) au sein de laquelle elle se positionne naturellement comme principale force de proposition, afin de les amener à maturité et de les rendre éligibles à des financements de long terme (ANR, Europe...). La coordination de projets européens est encouragée, de même que le développement de «laboratoires internationaux associés» (LIA) avec des équipes européennes, déjà nombreux dans l'UCBL : neuf conventions signées à ce jour.

## 3. Mieux valoriser les travaux de recherche.

Avec sa filiale Ezus, l'UCBL a développé une authentique culture des relations industrielles, amplifiée à travers les pôles de compétitivité (implantation des plateformes Axel'One et AcCInov) et les Instituts Carnot (en particulier I@L). Les relations avec l'Institut de Recherche Technologique « Bioaster » ont été initiées et ont vocation à être densifiées, notamment grâce à des actions de mutualisation des moyens sur certaines plateformes technologiques (modèles animaux notamment). La montée en puissance de la SATT doit permettre de dynamiser l'activité concernant la propriété intellectuelle et son exploitation à travers le soutien à la maturation.

L'UCBL continue à encourager la création et l'hébergement d'entreprises, toujours en appui sur ses unités de recherche. L'effort de diffusion de la culture scientifique technique et industrielle (DCSTI) est également poursuivi sous l'impulsion de la chargée de mission « Patrimoine et DCSTI », directement rattachée à la CR et disposant d'une ligne budgétaire dédiée.

L'ensemble de ces mesures est de nature à renforcer l'action des équipes de recherche vers plus de visibilité et d'efficacité, afin d'augmenter l'attractivité et la notoriété de l'UCBL au plan international.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Priorités scientifiques clairement identifiées.</li> <li>-Individualités de grande notoriété dans la plupart des disciplines</li> <li>-Forte productivité scientifique</li> <li>-Bonnes performances aux appels d'offre ANR et Europe</li> <li>-Budget global de la recherche opérationnel</li> <li>-Programme Investissements d'Avenir 1</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité globalement insuffisante</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Programme Investissements d'Avenir 2</li> <li>-Contrat de plan Etat/Région (CPER)</li> <li>-ComUE « Université de Lyon »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contexte économique défavorable en France et en Europe</li> <li>- Baisse des dotations Etat et région,</li> </ul>

## **II. 6. LA POLITIQUE DES RESSOURCES HUMAINES AFFECTEES A LA RECHERCHE**

La politique des ressources humaines dans le domaine de la recherche s'exprime à plusieurs niveaux au sein de l'établissement : recrutement et promotion des personnels et attribution des CRCT.

L'attribution des CRCT est accordée par la CR restreinte en fonction de critères précis, en particulier celui de la mobilité vers l'étranger. L'UCBL maintient un volant constant de 16 semestres par an de CRCT au niveau local.

La politique de promotion des personnels BIATSS ne cible pas spécifiquement les activités recherche affichées, elle est définie au niveau des composantes et harmonisée, à l'échelle de l'Université, par la CPE.

La politique de recrutement des enseignants chercheurs est définie chaque année dans la lettre de cadrage des ressources humaines. Le recrutement se fait sur des objectifs stratégiques avec des profils d'emplois exclusivement adossés sur les unités labellisées. La CR est sollicitée pour donner son avis sur les demandes transmises par les composantes. Le CA décide en dernier ressort. Un fléchage sur des opérations de recrutements stratégiques peut être défini sur proposition de la CR, après consultation des EPST partenaires concernés (*annexe R-11*).

Dans le cadre de la politique commune mise en œuvre par la ComUE UdL et à laquelle l'UCBL participe activement, des recrutements internationaux ont été réalisés suivant la procédure ci-après :

- Package d'accueil et contrats doctoraux du programme « PALSE » avec l'UdL.
- Publicité par annonces dans les journaux scientifiques internationaux. Celles-ci se sont soldées par des échecs en raison de la lourdeur des procédures de recrutement vues de l'étranger et du manque d'attractivité du statut d'enseignant chercheur (service d'enseignement important, rémunération).

## II. 7. RELATIONS EXTERIEURES

L'UCBL met en œuvre une stratégie de coopération volontariste avec les établissements d'enseignement supérieur du site Lyon-St Etienne et un engagement fort dans la ComUE UdL. Les vice-présidents et directeurs de la recherche des établissements au cours de leurs réunions régulières élaborent ensemble la politique et de la recherche du site et sa structuration. Les EPST (principalement le CNRS et l'INSERM) sont associés à ces réunions animées par le VP recherche de l'UCBL, la plupart du temps via leur représentation régionale. Les termes et conditions de cette coopération ont vocation à être déclinés sous la forme d'une convention de site inter-établissements. Des liens privilégiés ont été établis avec l'INRA et l'INRIA sous la forme de conventions-cadres signées respectivement en 2011 et 2013 ; une convention de site vient d'être finalisée entre le CNRS et les établissements membres de la ComUE.

Par ailleurs le VP recherche et les membres du bureau de la CR participent systématiquement aux Entretiens Annuels Objectifs/Moyens (EAOM) des UMR CNRS. Des contacts bilatéraux fréquents existent avec les représentations régionales, les Instituts thématiques multi-organismes (ITMO) et les instituts du CNRS. Ces contacts contribuent à la construction du paysage de la recherche académique lyonnaise et sont la base d'un co-pilotage des unités de recherche.

Les membres du bureau de la CR participent systématiquement aux instances des réseaux et collectifs de recherche. De plus, l'existence d'un VP délégué pour les « relations inter-établissements et grands projets » et d'un chargé de mission « partenariats et valorisation » maintient le contact permanent avec les réseaux et collectifs de recherche.

Les relations entre les milieux socio-économiques et l'UCBL sont anciennes et continuent à se développer. L'UCBL participe en tant que membre à l'ensemble des pôles de compétitivité relevant de son domaine de compétences, notamment au CA de deux pôles de compétitivité mondiaux (Lyon Biopôle et Axelera). L'UCBL a signé plusieurs conventions et chartes avec des pôles de compétitivité, les organisations professionnelles, les entreprises (*annexe R-6*).

Les collectivités territoriales ont identifié la ComUE comme interlocuteur privilégié. Le VP recherche et le VP délégué « relations inter-établissements et grands projets » participent ? Les priorités de l'université s'inscrivent dans le schéma régional de la recherche décliné au sein des ARC (Communauté de Recherche Académique), notamment : technologies avancées, chimie durable et chimie pour la santé ; infectiologie ; handicap, vieillissement, maladies chroniques.

## II. 8. L'ARTICULATION RECHERCHE ET FORMATION (M, D)

Tous les masters de l'UCBL sont adossés aux unités de recherche de l'UCBL rattachées à l'une des 12 Ecoles Doctorales (ED), pour lesquelles l'UCBL intervient en tant que porteur principal ou secondaire (*annexe R-12*). L'UCBL délivre environ 350 diplômes de doctorat chaque année (35 à 38% des doctorats du site Lyon-St Etienne), à l'issue d'une formation par la recherche. Depuis 2011, en moyenne le nombre de doctorants inscrits est de 1500 (28% des doctorants du site), la durée la thèse est de 38 à 40 mois selon les années (valeur médiane) et l'âge de soutenance est de 28 ans (valeur médiane).

Afin de garantir une formation doctorale de haut niveau, l'UCBL a favorisé la mise en place de pôles forts de recherche et a encouragé les écoles doctorales à centrer leurs activités sur les champs disciplinaires qui correspondent à leurs forces scientifiques reconnues. Dans les champs disciplinaires dont la masse critique est plus faible, une dynamique de coopération entre les établissements a permis d'atteindre un meilleur niveau de formation pour les doctorants. En la matière, un travail important a été accompli dans le domaine des sciences de la vie et sera suivi dans les deux ans qui viennent par l'informatique.

La mobilité et l'attractivité de l'UCBL, qui sont traduites, ci-dessous dans le tableau, par la proportion de doctorants titulaires d'un diplôme étranger équivalent au Master, n'ont cessé de croître depuis 2008. Elles semblent se stabiliser autour de 30% (voir tableau ci-dessous).

Année	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
% des diplômés étrangers	33	32	30	30

Aucune inscription en doctorat n'est autorisée à l'UCBL si le candidat ne peut justifier d'un montant plancher mensuel de 1663,22 € brut de ressources. Le tableau ci-dessous montre la répartition des multiples sources de financement des contrats doctoraux (allocations ministérielles) inscrits à l'UCBL en 1<sup>ère</sup> année de thèse depuis l'année universitaire 2010-2011 (voir également répartition par ED, annexe R-13).

Année	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Nbre contrats doctoraux	104	95	116	98
Part contrats doctoraux (%)	27	25	24	25
Nbre contrats privés ou collaboratifs	172	127	113	Non connu

Il convient de noter que la part de contrats doctoraux, comme mode de financement, diminue depuis le début du quinquennat (contrats ordinaires + normaliens + polytechniciens). La même tendance est observée pour les financements privés ou collaboratifs. Les sources de financements privés ou collaboratifs prises en compte sont : ANR, Union Européenne, FUI, INCa (Institut National Cancer), CLARA (Canceropôle Lyon Auvergne Rhône Alpes) et CIFRE.

La répartition des contrats doctoraux entre les écoles doctorales est discutée chaque année entre les VP et Directeurs de la recherche des établissements concernés, lors d'une commission organisée en mai par la ComUE. La répartition des contrats doctoraux suit une procédure qui a été adoptée depuis plusieurs années. Les écoles doctorales organisent les concours et établissent, pour chaque établissement, une liste principale et ordonnée des candidats reçus. Les listes sont établies selon des critères tels que : thématique scientifique, potentiel de recherche, critères d'excellence, etc. Les établissements peuvent, dans une seconde vague, répartir leurs éventuels contrats supplémentaires, généralement appelés « contrats Président », selon leur politique scientifique propre et en accordant habituellement un intérêt particulier à la mobilité.

Les données disponibles de l'insertion professionnelle des doctorants sont celles fournies par la ComUE. Les résultats des trois enquêtes disponibles (docteurs 2009, 2010 et 2011) montrent que deux ans après leur diplôme, 90% des docteurs de l'UCBL occupent un emploi. Le taux de chômage des docteurs reste inférieur (6 à 8% selon les années) à la moyenne nationale française.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	- Politique doctorale mutualisée au niveau de la ComUE - Procédure d'attribution des contrats doctoraux assurant un concours de haut niveau - Comité de suivi de thèse obligatoire chaque année	- Diminution du nombre de contrats doctoraux - Nombre d'ED trop important sur le site LSE
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- Plan d'Investissement d'Avenir 2 - ComUE « Université de Lyon » - Renforcement de la stratégie de site	- Manque d'attractivité des carrières scientifiques en France - Insertion professionnelle des docteurs rendue difficile par le contexte économique dans certaines disciplines

## II. 9. CADRAGE ET CONTROLE : INDICATEURS DE SUIVI DE LA NOTORIÉTÉ ET ATTRACTIVITÉ DE L'UCBL

Le suivi de la production scientifique est assuré par l'intermédiaire des données transmises par l'OST. Les indicateurs retenus incluent ceux du contrat et du programme 150 (projet IPERU de l'OST, tableau de bord de la DGESIP, groupe de travail ad hoc pour les moyens financiers, services de la Direction de la recherche (DR). L'UCBL ne dispose pas de base de données interne permettant un suivi « en ligne ». La construction d'une base de ce type est en cours, ciblant une sélection de titres, en particulier la communication sur les publications emblématiques (« Nature », « Science », voir annexe R-14) en coordination avec les services de presse des EPST partenaires.

Par ailleurs, la politique de l'UCBL en matière de signature commune des articles (charte commune avec les partenaires : EPST, EPIC, CHU, etc.) est en cohérence avec la politique portée par la ComUE et partagée avec les autres établissements d'enseignement supérieur du site et les organismes de recherche, en particulier l'INSERM et le CNRS.

Parmi les structures d'accompagnement du pilotage de la recherche, l'UCBL a été l'une des premières universités françaises à se doter d'un comité de déontologie ; créé il y a 15 ans, par analogie aux « scientific integrity committees » américains, le comité se réunit, en moyenne une fois par an, à la demande du président pour traiter des questions telles que : usurpation de la qualité de membre de l'UCBL, falsification de données.

Parallèlement, l'UCBL a créé un comité d'expérimentation animale, dont le rôle est d'examiner, à la demande des expérimentateurs, leurs protocoles. La plupart des structures d'expérimentation de l'université en font un prérequis à la commande des animaux.

Deux filiales de l'UCBL, Lyon Ingénierie Projets (LIP) et EZUS, accompagnent la stratégie de développement et participent activement à la construction de projets de recherche. La société LIP est impliquée principalement dans les projets Européens et ANR. La société EZUS se consacre plus particulièrement aux collaborations externes, en particulier industrielles.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	- Filiale d'accompagnement au montage de projet de financement public : LIP - Filiale d'assistance aux partenariats industriels : EZUS	- Manque de flexibilité de la réglementation en particulier pour l'emploi
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- Université de Lyon, - Mise en œuvre d'une stratégie de site, SATT	- Concurrence des grands sites universitaires en France et en Europe

## II. 10. LA STRATEGIE DE VALORISATION ET PARTENARIATS

### Stratégie de valorisation :

Afin d'accroître la visibilité des savoir-faire de ses laboratoires, l'UCBL développe sa stratégie de valorisation dans deux directions privilégiées : l'une s'appuie sur les financements « amont » du partenariat entre public et privé (ANR, FUI, FP7, FEDER, etc.), voir annexes R-9 et R-15, avec l'objectif d'établir des partenariats nouveaux et durables, l'autre mise sur l'excellence scientifique au travers des programmes ERC ou PIA.

Pour la réussite de cette politique, l'UCBL s'appuie sur la qualité de ses chercheurs et la technicité de ses filiales LIP et EZUS. Au niveau des partenariats publics, la progression de la qualité de la recherche et l'aide apportée par LIP au montage des dossiers, ont permis à l'UCBL d'enregistrer une progression très nette des financements obtenus entre le 6<sup>ème</sup> et le 7<sup>ème</sup> Programme Cadre (97 projets financés dans le 7<sup>ème</sup> PC représentant 35,2 millions d'euros, contre 48 pour la totalité du 6<sup>ème</sup> PC, représentant 12,2 millions d'euros). En intégrant les durées respectives de chaque programme, soit 5 ans pour le 6<sup>ème</sup> PC et 7 ans pour le 7<sup>ème</sup> PC, l'accroissement avoisine 44% du nombre de projets et 125 % des financements obtenus.

Fin 2013, l'UCBL disposait d'un portefeuille de 281 brevets. Avec 48 brevets, elle se classe en 30<sup>ème</sup> position au palmarès 2013 de l'Observatoire de la Propriété Intellectuelle (OPI), seule université dans le « TOP 50 » (annexe R-2). Ces brevets ont été valorisés par la signature de 43 licences et contrats d'exploitation formalisés entre 2009 et 2013.

Les actions de valorisation des activités de recherche de l'UCBL sont relayées par les deux filiales :

- LIP, en charge de la mise en place de projets partenariaux, structure, organise et accompagne les consortia pour le déploiement de travaux de recherche collaboratifs et le démarchage proactif auprès de partenaires industriels. LIP accompagne dans ses missions la SATT (PULSALYS : incubateurs et pépinières d'entreprises).
- EZUS, en charge de la gestion administrative et financière des contrats de recherche partenariales et ou de prestations des chercheurs et enseignants chercheurs.

Outre le partenariat avec CREALYS, 26 entreprises (de durée de vie supérieure à 3 ans) ont été hébergées par l'UCBL ; six d'entre elles bénéficient encore de l'hébergement. Parmi les 35 projets de création d'entreprises issues de la recherche de l'UCBL, 24 ont abouti (cinq dans chacun des domaines santé, environnement, matériaux) et 12 existent depuis plus de trois ans. L'université ne participe qu'indirectement au capital de neuf de ces sociétés par la présence de ses filiales, pour un montant total de 6,5 k€.

Actions menées dans le cadre des pôles de compétitivité et du CPER :

L'UCBL, sur la base de relations privilégiées avec les pôles de compétitivité, développe les interfaces entre métiers de la recherche et besoins en innovation des entreprises. Elle s'appuie sur trois dispositifs financiers principaux que sont le FUI, le CPER et le FEDER. Les plateformes technologiques d'innovation ont notamment bénéficié de cette politique. Son positionnement stratégique prend en compte les objectifs de la stratégie régionale d'innovation (SRI-SI) de manière à mobiliser ces trois dispositifs (FUI, le CPER et le FEDER) dans la durée.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	- Un réseau local de partenaires très riche et actif. - Une stratégie claire et constante - Des outils pertinents et complémentaires (LIP, EZUS, PULSALYS) recouvrant tout le spectre de la valorisation	- Maîtrise incomplète (organismes de recherche et leurs filiales) - Lien avec la formation
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- Université de Lyon : mise en œuvre d'une stratégie de site via la SATT PULSALYS	- Contexte économique peu favorable

### III. FORMATION, INSERTION PROFESSIONNELLE ET VIE ETUDIANTE.

Le pilotage de la formation et de la vie universitaire est assuré par le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire. Le fonctionnement de ce dernier est décrit dans l'annexe FVU1. Les services qui mettent en œuvre cette politique, aux côtés des composantes :

- Division des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU), regroupant la Direction administrative de la formation, le Service des études doctorales, la Cellule APOGEE, le Service de gestion des moyens et des locaux, l'Observatoire de la vie étudiante (OVE), le Bureau d'Orientation et d'accueil des Etudiants étrangers Accueils à Lyon 1 (BOREAL), le Bureau de la vie étudiante (BVE), l'université Ouverte ;
- service iCAP (Innovation, Conception, Accompagnement à la Pédagogie) ;
- service SOIE (Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Etudiant-e-s) SCUIO-IP assurant les missions de BAIP ;
- service FOCAL (Formation Continue et ALternance).

#### III. 1 LA VIE ETUDIANTE : L'ETUDIANT, ACTEUR DE L'UNIVERSITE

L'UCBL a choisi depuis 2007 de se doter de deux vice-présidents étudiants : l'un à la CFVU du CAC, prévu par la loi, et le second au CA, qui est membre du Bureau de l'université. Les étudiants prennent part à la politique de l'établissement, notamment en matière de vie étudiante : ils constituent la majorité (55 %) du Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE). Le FSDIE y est alloué de façon collégiale au moins 10 fois par an. Le tableau ci-dessous résume le nombre de dossiers étudiés ces quatre dernières années :

Année	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre	100	89	110	En cours

Les critères de sélection ont été réactualisés en 2014 (annexe FVU2).

La vie associative à l'UCBL est riche. L'UCBL compte 80 associations d'étudiants dont certaines sont vieilles de plusieurs décennies. Néanmoins, trop peu d'associations bénéficient d'un local (30 %). La vie associative est régie par une charte qui a été révisée en 2014 (annexe FVU3). Des actions d'accueil sont organisées chaque année par le BVE. L'« Agenda Lyon 1 », destiné aux étudiants, mais aussi depuis 2011 aux personnels, est élaboré avec le BVE sous la forme de projet tuteuré par des étudiants de l'IUT, et tiré annuellement à 15 000 exemplaires.

Par ailleurs, les associations sont soutenues « en central » par des subventions de fonctionnement, sur projets, abondée depuis 2012 *via* un financement issu des bénéfices des distributeurs automatiques implantés sur les campus. Certaines composantes subventionnent également des associations de filière (IUT, Polytech, UFR de Médecine Lyon-Est, etc.).

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Associations étudiantes très implantées et structurées en réseau</li> <li>- Gestion responsable du FSDIE par les étudiants, avec 10 GTVE/an</li> <li>- Enveloppe budgétaire conséquente pour la vie étudiante</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté à communiquer auprès des étudiants de tous les sites</li> <li>- Une seule Maison des Etudiants</li> <li>- Faible sentiment d'appartenance</li> <li>- Manque de locaux pour les associations domiciliées</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration avec les collectivités territoriales et le CROUS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Turn-over important des Bureaux des associations étudiantes</li> </ul>

### III. 2 SANTE ET SOLIDARITE

Le Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS) est en charge des aspects médicaux, psychologiques et sociaux des étudiants. Toutefois, la visite médicale, obligatoire durant les trois premières années d'études reste difficile à mettre en place pour une université de la taille de l'UCBL. Cette absence de surveillance peut s'avérer problématique particulièrement pour les carrières de santé où les étudiants sont notamment exposés lors de certains stages.

Il est à noter qu'une partie croissante du FSDIE est dédiée à l'aide sociale ; en 2009, 30 dossiers ont été acceptés pour 18 k€ alloués, en 2013, 89 dossiers ont été acceptés pour 53,6 k€ attribués. Il convient de souligner que le nombre d'assistantes sociales du CROUS rattachées à l'UCBL (2,5 postes) reste relativement faible au regard du nombre d'étudiants.

Afin de réduire la fracture numérique, le SCD met à la disposition des étudiants les plus modestes des ordinateurs portables en prêt. Dans le cadre de son COM, l'IUT mène une politique dans ce sens. Les associations étudiantes participent de manière originale à ce volet social (voir [annexe FVU5](#)).

L'université a mis en place depuis de nombreuses années une Mission Handicap. On constate une progression régulière du nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis et accompagnés : de 260 en 2009/10 à 415 en 2013/14. Ainsi les heures de secrétariat ou de surveillances d'examen spécifiques à ces étudiants ont plus que doublé : 562 heures pour 34 étudiants en 2009/10, et 1261 heures pour 84 étudiants en 2012/13. A ceci s'ajoute annuellement une centaine d'heures de soutien dispensées par les enseignants-chercheurs pour les étudiants en grande difficulté.

Parallèlement, l'université a développé une politique inclusive concernant l'accès à la pratique effective d'activités physiques et sportives pour les étudiants handicapés (voir [annexe FVU5](#)).

Une politique de l'emploi étudiant a été adoptée par l'université. Tous les services et composantes désirant recruter doivent en faire la publicité sur le portail étudiant, et associer le VP étudiant à la commission de recrutement. Les boursiers de l'UCBL sont prioritaires pour les emplois offerts par l'université. En 2012/13, 376 étudiants dont 349 de l'UCBL ont été recrutés pour 32 248 heures de travail (essentiellement 14 576h de tutorat, 5 474h d'accueil, 9 500 h en bibliothèque).

Facteurs internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide sociale bien présente dans la politique du FSDIE</li> <li>- Fort engagement des associations étudiantes dans les actions de prévention et de solidarité</li> <li>- Politique volontariste dans le domaine du handicap, et prise en compte systématique de l'accessibilité dans toutes les campagnes de travaux</li> <li>- Epicerie solidaire étudiante (AgoraE).</li> <li>- Politique claire d'emploi étudiant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- SUMPPS sous-dimensionné</li> <li>- Réticences de certains enseignants-chercheurs lorsqu'ils sont sollicités pour dispenser des cours individuels de soutien à la Mission Handicap</li> <li>- Accessibilité globale des locaux peu supérieure à 60% (variable selon les sites)</li> <li>- Nombre trop réduit d'assistantes sociales</li> </ul>
Facteurs externes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le schéma directeur pluriannuel induira une profonde réflexion et une vision prospective en matière d'accessibilité.</li> <li>- Collaboration avec le CROUS pour des actions de santé et de solidarité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de moyens financiers pour la mise en accessibilité</li> <li>- Manque de chambres du CROUS pour accueillir la population boursière.</li> </ul>

### III. 3 UNIVERSITE, LIEU DE VIE, DE SPORT ET DE CULTURE

L'UCBL a toujours affirmé sa volonté d'avoir une politique sportive forte. Cette politique est assurée pleinement par le SUAPS. A ce titre, 35 activités sont proposées, pour environ 18 000 étudiants qui pratiquent une ou plusieurs activités physiques et sportives tout au long de l'année. Les grands axes de la politique du SUAPS et du SIUAPS (formation, animation, compétition) sont développés dans l'*annexe FVU6*. On notera qu'une charte des sportifs de haut niveau a été adoptée en 2011.

Une programmation culturelle a été mise en œuvre et déployée sur les principaux sites du SCD, en complément de l'action culturelle menée par la Mission Culture. Chaque année entre 30 et 40 manifestations (voir *annexe FVU6*) sont organisées: conférences-débats sciences et société (« les Débats du campus à la BU »), expositions variées liées à des événements spécifiques (Fête de la science), mais aussi expositions d'artistes peintres, photographes ou sculpteurs...

Enfin, le développement des collections de culture générale a permis d'ouvrir aux étudiants de nouveaux centres d'intérêt ; la bibliothèque de loisirs et d'actualités de la BU Sciences connaît un succès incontestable : ses collections, renouvelées très régulièrement, concentrent plus du quart des emprunts annuels.

Facteurs internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Volonté d'une politique sportive forte</li> <li>- Intégration du sport dans les cursus</li> <li>- Politique culturelle ouverte sur la cité</li> <li>- Schéma directeur des infrastructures sportives</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible dotation en personnel administratif du SUAPS</li> <li>- Saturation des installations sportives</li> <li>- Quelques tendances à la remise en cause de l'intégration du sport dans les cursus.</li> </ul>
Facteurs externes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions menées par le SUAPS en lien avec des partenaires (Municipalités, associations solidaires, clubs professionnels, FFSU, etc.)</li> <li>- Soutien de la ville de Villeurbanne à la politique culturelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Manque de financements pour des nouvelles installations sportives</li> </ul>

### III. 4 LE PILOTAGE DE L'OFFRE DE FORMATION

Un effort tout particulier a été mené ces dernières années pour améliorer la lisibilité de l'offre de formation, initiale et continue, et par là-même de l'université. L'*annexe FVU7* présente ces actions. Le pilotage de l'offre de formation s'appuie sur plusieurs éléments dont :

#### III. 4. 1 Le processus d'autoévaluation/ évaluation / accréditation

La direction de la CFVU du CAC communique régulièrement avec les directions des composantes et les responsables de formations quant aux évolutions réglementaires en cours, et relaye les interrogations auprès de la DGEIP et de la CPU.

La préparation de la campagne d'accréditation a été amorcée dès l'automne 2013 sous la forme d'une auto-évaluation croisée mise en place avec l'université Paul Sabatier Toulouse 3 sur la base de procédures communes et de grilles d'auto-évaluation et d'expertise, inspirées des procédures des documents de l'AERES des vagues précédentes.

Un cadrage politique et réglementaire des formations (volume horaire autorisé, stages, certification en langues, numérique, insertion professionnelle, mutualisation des parcours, portfolio et alternance, etc.) a été défini en comité de suivi LMD, et discuté en réunion de directeurs de composantes.

Pour les formations relevant du domaine des Sciences et Technologie, un travail préparatoire aux nouvelles habilitations a débuté dès mars 2014 par la définition d'une maquette type communiquée aux porteurs de projets recensés. Pour les formations du niveau master, une concertation avec les établissements partenaires (ENS, INSA de Lyon, Ecole Centrale de Lyon) a eu lieu et a permis de préparer la carte de formation du site.

Les formations de santé ont, elles aussi, bénéficié d'un accompagnement spécifique afin de les préparer à l'évaluation par l'AERES. L'autoévaluation des DUT a été présentée devant la CFVU du CAC et le CA de l'université. Une procédure similaire est prévue pour les diplômes d'ingénieur de l'école interne Polytech Lyon.

Enfin, toutes les modifications ou créations de Diplômes d'Université sont examinées en CFVU du CAC, après vérification du volet financier par le service FOCAL.

### III. 4. 2 La gestion des charges d'enseignement et la connaissance du coût des formations

La gestion de la charge d'enseignement est réalisée à travers le logiciel GASEL (Gestion Automatisée des Services des Enseignants de Lyon 1) dont les principales fonctionnalités sont décrites dans l'annexe FVU8. Ce logiciel qui reste encore perfectible a été amélioré à plusieurs reprises. Il convient de souligner que sa pleine exploitation reste limitée, en particulier l'utilisation des données pour une gestion budgétaire. En effet, on note qu'un certain nombre d'enseignants ne saisissent pas leur service prévisionnel dès le début de l'année et que certaines composantes centralisent la saisie des services et les reportent sur GASEL très tard dans l'année, une fois le service fait. Ces éléments devraient être corrigés dès l'année 2014/2015 par la remontée obligatoire des services prévisionnels avant la fin du mois d'octobre. Une note en ce sens a été adressée aux Directeurs de composantes.

Un travail important a été réalisé en 2013, sous la responsabilité du VP CFVU du CAC, par les services de l'université (DEVU, DSF et contrôleur de gestion), pour l'estimation du coût des formations du secteur Sciences et Technologies

Ce travail devrait se poursuivre pour les formations de santé. Il convient de souligner que l'objectif majeur de ce travail est de mieux éclairer les choix des instances décisionnelles, depuis les composantes jusqu'aux conseils centraux et qu'il ne constitue en aucun cas un critère exclusif de décision pour les futures habilitations. En effet, la soutenabilité budgétaire et humaine, qui est intégrée dans le cadrage des formations pour l'habilitation 2016-2020, ne sera évaluée que sur la base de la compatibilité de la charge d'enseignement des enseignants chercheurs avec les autres facettes de leur métier.

L'université a adopté, sur proposition de la CFVU du CAC, des normes générales d'ouverture des unités d'enseignement et des parcours. Par ailleurs, en fonction de contraintes spécifiques à une discipline, ou des équipements et locaux, le VP CFVU du CAC peut accorder des dérogations aux normes générales.

Ces normes d'encadrement servent pour le calcul de la charge d'enseignement des composantes, et par conséquent pour le calcul des droits de tirage en heures complémentaires. Dans l'enveloppe des charges reconnues, chaque composante reste libre d'opérer les choix qui correspondent à ses priorités. La notification des charges reconnues, et en parallèle des droits de tirage en heures complémentaires, est actuellement trop tardive. L'optimisation des fonctionnalités de GASEL, et la nomination pour 2013/14 d'un chargé de mission, vont permettre d'avancer sensiblement cette notification pour 2014/15 et de donner ainsi aux composantes un outil de pilotage.

### III. 4. 3 Appui aux équipes pédagogiques

La CFVU du CAC apporte aux équipes pédagogiques des appuis sous diverses formes : financements *via* des appels à projets (modernisation des plateformes pédagogiques, Pratiques Pédagogiques Innovantes, insertion professionnelle), formations spécifiques (à la pédagogie, aux TICE, à la mise en place de diplômes par alternance et à la VAE) et mise à disposition de documents et données (données de cohortes, plaquettes de présentation des formations). Le soutien des formations de licence est assuré *via* un appel « Plan Réussite en Licence ».

Facteurs internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Pilotage très en amont du processus d'autoévaluation/évaluation et de cadrage de l'accréditation.</li> <li>-Connaissance du coût des formations.</li> <li>-Moyens budgétaires alloués à la CFVU du CAC pour le soutien des équipes pédagogiques.</li> <li>-Adaptabilité du logiciel GASEL aux évolutions réglementaires pour le pilotage.</li> <li>- Mise en place de l'OVE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Forte sous-dotation en emplois enseignants et enseignants-chercheurs de l'université.</li> <li>-Difficulté à réguler le nombre de parcours ouverts.</li> <li>-Utilisation encore imparfaite et incomplète du logiciel GASEL</li> </ul>
Facteurs externes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Travail harmonieux entre les VP CFVU et directeurs de la formation du site.</li> <li>-Politique nationale en faveur du numérique</li> <li>-Création des « 1000 postes par an »</li> <li>-Soutien de la Région Rhône-Alpes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Déséquilibre des tendances de flux étudiants.</li> <li>- Baisse de la subvention pour charge de service public.</li> </ul>

## III. 5 LA FORMATION INITIALE

### III. 5. 1 Eléments de caractérisation

L'UCBL est habilitée dans le domaine des sciences et technologie, santé et sport. La préparation aux concours de l'enseignement est assurée par l'ESPé de Lyon, composante interuniversitaire. A la rentrée 2014, l'UCBL est habilité à délivrer 12 DUT, 2 DEUST, 14 mentions de licence, 60 licences professionnelles, 23 masters (33 si l'on intègre les mentions pour lesquelles l'UCBL n'est pas l'établissement porteur), 4 masters MEEF (mis en place en 2013, voir l'annexe FVU10 pour les éléments relatifs à ces processus), 6 diplômes d'ingénieur. Parmi les éléments caractérisant cette offre large on peut s'arrêter sur quelques points saillants :

- une offre de niveau licence organisée en 4 portails d'accès en L1 : STAPS, Mathématiques-Informatique, Physique-Chimie-Sciences de l'ingénieur, Sciences de la vie et de la Terre. L'UCBL a réalisé le basculement complet de l'offre licence, de L1 à L3, dans la nouvelle nomenclature dès la rentrée 2014 ;
- un taux de passage de L1 en L2 considéré comme faible : 38% en 2013 (pour une cible affichée de 46%), mais 53% en STAPS;
- une offre de niveau master attractive : 48,6% des étudiants de M1 provenaient en 2013 d'un établissement extérieur (pour une cible 2015 de 40%, atteinte dès 2011) ;
- une insertion professionnelle forte pour tous les diplômés (en 2013, 85% des diplômés de master occupaient un emploi 12 mois après l'obtention du diplôme - cible 90% ; 93% en licence professionnelle 27 mois après l'obtention du diplôme – cible 93%) ;
- une offre de licence professionnelle quasiment exclusivement en alternance ;
- 1 272 alternants sous contrat en 2013 (pour une cible de 1 200) ;
- un master Erasmus+ (master Analyse et contrôle physico-chimique : projet Erasmus+ EACH porté par l'université de Tartu en Estonie) ;
- un diplôme d'ingénieur ouvert en apprentissage ;
- une PACES accueillant environ 3 400 étudiants (sur deux sites) avec un taux de réorientation fixé à 15% à l'issue du L1, et conventionnée avec l'université de Saint-Etienne pour la préparation à la filière pharmaceutique, et les universités de Saint-Etienne, Dijon et Grenoble 1 pour l'odontologie ;
- de bons résultats à l'ECN de médecine (23% de candidats dans le top 2000 en 2013), ainsi qu'à l'internat de pharmacie.

### III. 5. 2 Des formations originales et innovantes

Durant la période 2011-2014, l'UCBL a mis en place ou conforté des formations originales et innovantes :

- un dispositif « REUSSIR Lyon 1 » (*annexe FVU16*) composé d'une année universitaire préparatoire destinée à accueillir les bacheliers technologiques, et de deux semestres de printemps permettant la réorientation pour les étudiants en échec : Semestre 2 de détermination (S2D) destiné à préparer les réorientations hors domaine scientifique, et Semestre 2 Scientifique (S2S) permettant de rebondir dans les études scientifiques ou de santé. Actuellement, le nombre de places en S2S et S2D est toutefois insuffisant pour accueillir tous les réorientés de PACES qui nécessiteraient une réflexion approfondie sur leur projet professionnel ;
- une préparation aux concours paramédicaux, seule préparation publique à notre connaissance ;
- un dispositif en cours de test depuis la rentrée 2013 pour accroître la part d'étudiants de L2 intégrant une licence professionnelle. Le PILP (Projet d'Intégration en Licence Professionnelle) consiste en un accompagnement et des UE spécifiques au cours du L2 pour obtenir un contrat d'alternance (*annexe FVU17*) ;
- des cursus préparatoires ouverts depuis 2010 en licence de mathématiques, permettant soit la présentation aux concours communs polytechniques, soit l'intégration aux 13 écoles Polytech ;
- un cursus « Bioconcours » en L2 de Biologie pour la préparation au concours B des écoles vétérinaires ;
- un cursus préparatoire au cycle ingénieur ouvert en 2012 pour les étudiants de PACES titulaires de 60 ECTS, développé dans le cadre de l'IDEFI AVOSTTI<sup>1</sup> porté par le réseau Polytech<sup>2</sup> ;
- des cursus licence-master « augmentés » dans le cadre de l'IDEFI CMI-FIGURE (en mécanique et génie civil) ;
- un master mention « Cancérologie », à l'intitulé unique en France, ouvert à la rentrée 2013 et adossé au LabEx en cancérologie DevWeCan ;
- trois DUT ouverts sous forme modulaire, deux en rentrée décalée au mois de février permettant l'accueil d'étudiants en réorientation, un DUT C3SI (Commercialisation des Systèmes, Solutions, et Services Industriels) en expérimentation nationale depuis 2010 ;

### III. 5. 3 La réussite au cœur des préoccupations

De nombreuses actions ont été initiées ou renforcées pour la réussite des étudiants :

- tutorat étudiant en progression (14 557 h étudiantes rémunérées en 2013 pour un objectif de 8 000h), avec un développement très fort en PACES, mais qui reste trop peu développé en licence scientifique ;
- contrôle continu intégral mis en place en 2008 licence scientifique (systématique en L1, s'étendant parfois jusqu'au L3), associé à un suivi des étudiants par des référents pédagogiques à l'aide d'un outil informatique dédié développé par la composante ;
- poursuite des actions du plan réussite en licence (sciences et STAPS) avec notamment enseignements de soutien, séances de correction ;
- systématisation des QCM en médecine dès la deuxième année avec une correction immédiate, dans le cadre de la préparation à l'examen classant national ;
- Centre Lyonnais d'Enseignement par la Simulation en Santé, plateau technique inauguré au printemps 2014 qui s'inscrit dans le cadre de l'IDEFI SAMSEI (Stratégie Apprentissage des Métiers de Santé en Environnement Immersif) dont les Hospices Civils de Lyon, l'UNF3S et l'école de santé du Val de Grâce sont partenaires. SAMSEI est destiné à développer et organiser la formation transversale des professionnels de santé en utilisant des techniques d'immersion et de simulation. Il concerne toutes les formations de santé, et se décline également en pharmacie avec la salle de simulation en officine, et en odontologie avec un cabinet pilote, une salle d'asepsie et des plateformes de travaux pratiques simulation virtuelle et 3D ;
- mise en place de la certification en orthographe VOLTAIRE à l'IUT depuis 2008. Une réflexion est en cours en licence, la maîtrise du français étant de plus en plus variable ;

<sup>1</sup>AVOSTTI : **Accompagnement des VOcations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'Ingénieur**

<sup>2</sup>Ce modèle a été étendu à la rentrée 2013 à 9 écoles du réseau Polytech.

- politique ambitieuse de certification des étudiants : certification B1 dans une langue étrangère obligatoire pour l'obtention du master (à partir de 2013/14), certification CISCO en licence d'Informatique, formation de tous les étudiants de Licence STS (et de santé, objectif 2015) au référentiel du C2i niveau 1 ;
- politique volontariste en langues : outre la certification B1 en master, formation en anglais pour les grands débutants en licence, accroissement de la part de langues en licence et master, français langue étrangère accessible à tous les étudiants étrangers, développement des ressources en auto-formation et du tutorat par des étudiants étrangers. Lyon 1 a été habilitée en 2011 pour le CLES2 en anglais, dispose de 24 enseignants habilités pour le TOEIC, et est depuis 2014 sur le site de l'IUT centre certifié pour le passage du test du TOEFL et du WIDAF (allemand). Le nombre d'enseignants en langues limite toutefois les ambitions ;
- accompagnement des étudiants en situation particulière : salariés, chargés de famille, musiciens et sportifs de haut niveau ont la possibilité d'avoir un contrat pédagogique d'assiduité, avec adaptation des modalités de contrôle des connaissances ;
- développement du projet professionnel, dont l'accompagnement va maintenant se déployer avec le PEC (Portefeuille d'Expériences et de Compétences - <http://www.pec-univ.fr/>).

Enfin, de nombreuses formations sont développées en partenariat international, et une charte des formations en partenariat international a été adoptée en 2014 afin d'aider les porteurs de projets (voir annexe FVU9).

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Spectre complet de formations, de Bac-1 à Bac+13, avec adossement recherche fort</li> <li>- Politique volontariste des partenariats socio-économiques.</li> <li>- Dotation budgétaire allouée à la CFVU du CAC pour mener une politique.</li> <li>- Tutorat fortement développé dans certaines filières.</li> <li>- Politique volontariste de langues.</li> <li>- Synergie entre les politiques de formation et de développement des relations internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte sous-dotation en emplois enseignants de l'université.</li> <li>- Taux de couverture faible en langues.</li> <li>- Tutorat trop peu développé en licence scientifique.</li> <li>- Un seul master ERASMUS+</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Forte attractivité de la métropole lyonnaise</li> <li>- Tissu socio-économique dense.</li> <li>- Dotation en emplois dans le cadre des créations des « 1000 postes par an ».</li> <li>- Politique de formation des établissements du site.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Recul des compétences des lycéens (cf. classement PISA)</li> <li>- Imposition d'une session 2 en cas de contrôle continu intégral.</li> <li>- Augmentation de la gratification pour les stages.</li> <li>- Baisse de la dotation de l'Etat</li> <li>- Perte de visibilité pour le monde socio-économique avec la nouvelle nomenclature nationale de master.</li> </ul>

### III. 6 LA REINGENIERIE DES PROFESSIONS DE SANTE

#### III. 6. 1 Première année de santé « PACES », DFG et DFA, et préparation de la réforme de l'ECN en médecine

Depuis 2010, la mise en place de la PACES s'est accompagnée par le renforcement du tutorat, afin d'aider à la réussite de tous et de lutter contre le développement des officines privées. Concernant la PACES, il convient de souligner sa faible adéquation avec les objectifs de certaines spécialités, en particulier la Pharmacie. En effet, le choix parfois « par défaut » des étudiants de cette filière s'est traduit ces dernières années par l'accroissement du nombre de redoublements, ce qui a obligé les enseignants à plusieurs ajustements successifs. La même perception existe d'ailleurs chez les enseignants de maïeutique.

L'UCBL a augmenté de manière progressive la part d'étudiants réorientés à l'issue du premier semestre : 5% en janvier 2011, 10% en 2012, puis 15% en 2013, et a exclu à l'issue du second semestre les candidats classés au-delà de trois fois le numerus clausus. L'UCBL offre à ces étudiants la possibilité de se réorienter dans l'une des formations de l'université (S2S, S2D, STAPS, licence STS, DUT) et veille à maintenir des dates de rentrée de printemps compatibles entre les formations. Par ailleurs, suite au refus par la DGESIP du projet d'expérimentation en PACES déposé en 2013, un semestre rebond, impliquant les UFR de santé, la Faculté des Sciences et Technologies et l'IUT devrait être mis en place pour le S2 de l'année 2014/2015.

Au-delà de la PACES, la mise en place des DFG et DGA a nécessité une révision très forte des programmes des filières concernées. Des projets de décloisonnement des enseignements, notamment entre médecine et pharmacie, sont en cours.

Les deux UFR médicales commencent d'ores et déjà à préparer les étudiants, dans le cadre de la plateforme SIDES (Système Informatique Distribué d'Évaluation en Santé), au passage au numérique des épreuves classantes nationales de médecine (ECN) qui débiteront en 2016. Les services de l'université (DSI et ICAP) sont mobilisés pour apporter l'aide nécessaire à la réussite de ce projet. Le service ICAP accompagne les enseignants pour la mise en place d'examens informatisés avec rendu immédiat des notes dès la deuxième année

### III. 6. 2 Universitarisation des études en soins infirmiers et électroradiologie médicale

Dans le cadre réglementaire de la délivrance du grade de Licence aux élèves des IFSI (Instituts de Formation en Soins Infirmiers), des IFMEM (Instituts de Formation de Manipulateurs en Électroradiographie Médicale) et des lycées préparant au DTS IMRT (Diplôme de Technicien Supérieur en Imagerie Médicale et Radiologie Thérapeutique), ainsi que du grade de Master aux élèves des IFIA (Instituts de Formation des Infirmiers Anesthésistes), l'UCBL s'est engagée avec ses partenaires (13 ISFI, 1 IFMEM, 1 lycée, 1 IFIA) dans un processus d'universitarisation qui permettra la mise en œuvre des nouveaux programmes de formation et la validation des cursus.

Dans le cadre de ce partenariat étroit, des conventions multipartites prévoient la participation de l'UCBL aux conseils pédagogiques et aux commissions d'attribution des crédits. Par ailleurs, une Commission de Coordination Pédagogique entre les 13 IFSI et l'UCBL a été créée de même que la mise à disposition des IFSI de modules de formation à distance (UE « contributives ») réalisés en collaboration avec les universités de Grenoble et St Etienne. La plateforme pédagogique « SPIRAL Connect » puis, lorsqu'elle sera prête, la plateforme « Claroline » constituera le support des développements et de mutualisation de ressources pédagogiques et l'élément central de la collaboration pédagogique.

Ainsi, Lyon 1 a inscrit en 2012 dans son système d'information environ 4000 nouveaux étudiants infirmiers, infirmiers-anesthésistes, et délivre annuellement environ 1380 grades.

Dans le cadre de cette dynamique, l'UCBL a proposé un projet de master en « Sciences cliniques infirmières » qui devait se décliner en deux spécialités : « Soins en oncologie », et « Soins en psychiatrie ». Ce projet, proposé pour la rentrée 2013, a été refusé par la DGESIP. Dans le cadre du 3<sup>ème</sup> Plan Cancer, l'UCBL espère qu'au moins le projet de parcours « Soins en oncologie » pourra être considéré positivement.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Deuxième CH&amp;U de France.</li> <li>- Couverture de tout le spectre des formations de santé et paramédicales.</li> <li>- Diversité de possibilités de réorientation en PACES.</li> <li>- Initiatives pédagogiques intégratives à l'occasion de la mise en place des DFG-DFA</li> <li>- Bonnes relations avec les IFSI, notamment quant à l'habilitation des formateurs</li> <li>- Tutorat étudiant en PACES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Eloignement géographique de certains IFSI</li> <li>- Difficulté à trouver des volontaires pour s'impliquer dans le lien avec les IFSI</li> <li>- Manque d'enseignants statutaires à l'ISTR.</li> <li>- Rareté des masters pouvant être proposés aux étudiants qui ont obtenu le grade de licence.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Collaboration avec les universités de Saint-Etienne et Grenoble1 pour la création des ressources pour les IFSI</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>-PACES nationalement inadaptée au cursus pharmaceutique.</li> <li>-Réingénierie des professions paramédicales avec accroissement très fort des volumes horaires.</li> <li>-Inéligibilité de certaines dépenses de l'UCBL à la participation de la région au financement des IFSI.</li> <li>-Stratégie agressive des prépas privées.</li> <li>- Détournement du numerus clausus par le départ d'étudiants en échec à la PACES, pour poursuivre des études à l'étranger.</li> <li>- Imprécision sur la mise en place de l'ECN par voie électronique.</li> </ul>

### III. 7 LA FORMATION CONTINUE ET LE DEVELOPPEMENT DE L'ALTERNANCE

#### III. 7. 1 Positionnement du service FOCAL

La formation continue et alternance constitue une part importante de l'activité de Lyon 1 : environ 13 000 stagiaires de formation continue<sup>3</sup> pour un chiffre d'affaire supérieur à 11M€. L'activité représente plus de trois millions d'heures stagiaires, ce qui place l'UCBL parmi les deux premières universités françaises. L'éventail des personnes formées s'étend de bac -1 jusqu'au-delà du doctorat. L'offre de formation continue, qui représente plus de 300 formations accessibles, se positionne à la fois sur les diplômes nationaux, les diplômes d'université et sur les formations qualifiantes en inter ou intra-entreprises. Même si l'offre de formation est assez complète, un accent particulier doit être encore mis sur des formations courtes dans les domaines scientifiques. L'université accueille également plus de 600 apprentis.

Afin de gérer cette activité, l'université s'est dotée d'un service commun, Formation Continue et Alternance (FOCAL), comptant 43 personnes. Le service est composé de trois antennes (sciences, santé et IUT), d'une cellule dédiée à la validation des acquis de l'expérience (VAE,) ainsi que d'un pôle support dédié aux actions communes de gestion. La modernisation du service FOCAL a fait l'objet d'une attention particulière depuis octobre 2012 (voir détails dans l'annexe FVU11).

L'activité de formation continue de l'université Lyon 1 reste soutenue sur la période de référence. Elle reste un des acteurs majeurs de la formation continue universitaire. L'établissement reste en pointe dans le domaine de l'alternance avec un développement important dans ce secteur via l'ouverture à l'alternance de nouvelles formations chaque année. Le secteur de la FC en santé est également très dynamique basé sur un socle important de DU et de DIU et une offre assez vaste de formations courtes. Cependant, l'activité de formation continue a dû ou doit faire face à plusieurs mutations :

- - Mise en place du Développement Professionnel Continu pour la formation des professionnels de santé : L'université Lyon 1 a saisi immédiatement l'opportunité de se déclarer en tant qu'organisme de développement de formation continue. Un travail important a été effectué auprès des équipes afin d'expliquer les nouveaux attendus dans les formations DPC.
- - Nouvelles exigences de la région Rhône-Alpes sur la collaboration avec les prescripteurs : La Région Rhône Alpes impose, dans le cadre de la reprise d'études qu'elle finance pour les demandeurs d'emploi, qu'un travail de collaboration s'effectue entre l'université et les prescripteurs (Pôle Emploi, missions locales,...). Ceci s'est traduit par une simplification de la présentation de l'offre de formation ainsi que par un dialogue accru entre les différents acteurs.
- - Mise en œuvre des nouvelles dispositions de la loi sur la formation professionnelle

#### III. 7. 2 Le développement de l'alternance, de la validation des acquis de l'expérience (VAE) et du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU-B)

La formation par alternance concerne la quasi-totalité des 60 licences professionnelles. De plus, un nombre croissant de deuxièmes années de master commence à adopter ce type de formation. En 2013, toutes formations confondues, l'université a accueilli 1272 alternants sous contrat (pour une cible de 1200). Ce chiffre est en augmentation sensible depuis 2011, puisque l'on note : 1142 alternants en 2011, 1190 en 2012 et 1272 en 2013. Afin de réussir le développement de l'alternance, une « Cellule alternance » a été structurée au sein du service FOCAL, avec pour mission d'apporter l'aide nécessaire sur tous les aspects méthodologiques de l'alternance. Dans le but de faire diffuser une culture commune auprès des responsables de formations par alternance et d'inciter d'autres responsables à basculer vers ce mode d'enseignement, FOCAL organise annuellement un colloque interne destiné aux responsables pédagogiques. La validation des acquis de l'expérience (VAE) entre également dans les objectifs prioritaires de la formation à l'UCBL. Le nombre de dossier de VAE validé atteint 202 en 2013. Il est en progression constante depuis 2011 où le nombre de dossiers validés était de 147. La « Cellule VAE » de FOCAL, composée de deux personnes, s'appuie sur un réseau de référents VAE et d'enseignants-chercheurs des composantes. Le délai moyen de la démarche VAE avoisine les 9 mois pour le candidat et 18 à 24 mois si l'on considère la démarche globale.

<sup>3</sup> 4 900 en formations courtes non diplômantes

L'UCBL ayant été retenue pour l'organisation des jurys de DESC (Diplômes d'Etudes Spécialisées Complémentaires de médecine), les premiers jurys ont eu lieu en 2013. La VAE pour le doctorat a également été mise en place, avec un nombre de candidats cependant minime (5). Enfin, un travail a été mené au niveau des huit universités de la région Rhône-Alpes afin de coordonner les actions en matière de VAE. Au-delà du travail d'harmonisation et de d'échange de bonnes pratiques, les universités de la région se sont accordées en 2014 sur des tarifs communs.

En complément de ces dispositifs de formation continue, l'UCBL propose le Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU-B) option scientifique. Le nombre de candidat inscrit en DAEU-B est en régression depuis 2011 (128 candidat) pour atteindre 103 candidats en 2014. Le taux de réussite s'établit légèrement au-dessus de 50 %.

### III. 7. 3 De la Formation Médicale Continue au Développement Professionnel Continu

En 2014, l'UCBL propose plus de 200 diplômes d'université ou inter universitaires (201 en 2011) ainsi qu'un nombre très important de formations courtes (348 en 2014 et 350 en 2011) pour les professionnels de santé et disposait de longue date de l'agrément Formation Médicale Continue. En 2013, l'UCBL a obtenu un agrément en Organisme de Développement Professionnel Continu (ODPC) à titre transitoire pour les médecins, les sages-femmes, les pharmaciens et les paramédicaux. En 2014, elle a obtenu un agrément définitif pour les chirurgiens-dentistes et pour les sages-femmes. Elle est également agréée pour l'ensemble des professions (pour tout mode d'exercice) représentées par les Commissions Scientifiques Indépendantes de l'OGDPC. Parallèlement, un travail de cadrage a été mené afin de structurer les diplômes d'université au format DPC.

Afin de capitaliser sur les forces de chacun, un accord de coopération a été conclu avec le CHU. Cet accord met en synergie les deux types de compétences, cognitives et analyse des pratiques, pour développer des formations DPC.

### III. 7. 4 L'accompagnement des demandeurs d'emploi

L'université travaille à l'accueil de publics demandeurs d'emploi en reprise d'études dans le cadre d'actions partenariales. Une communication particulière a été réalisée auprès des prescripteurs (Pôle emplois et missions locales) afin de faire connaître notre offre de formation ouverte à ces publics. Diverses mesures ont été prises pour l'accompagnement des publics. Parmi celles-ci : suivi individualisé, approche compétences (démarche outillée depuis 2013 par le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (<http://www.pec-univ.fr/>), ateliers autour de la méthodologie de travail universitaire et ateliers axés sur la réalisation d'écrits professionnels pour faciliter la rédaction de mémoire à la fois dans une visée à court terme (diplôme) ou à plus long terme (insertion).

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Facteurs internes</b>	<u>Structurels</u> - Offre de formation diversifiée (niveaux visés, secteurs, formes) et formations inscrites au RNCP. - Appétence des enseignants chercheurs pour la formation continue. - Agrément OGDPC. - Fidélisation des clients des formations courtes.	<u>Structurelles</u> - Pilotage de l'offre de formation FC/pilotage avec les composantes. - Peu de partenariat avec les financeurs. - Peu d'actions de lobby vers financeurs. <u>Fonctionnelles</u> - Turn-over important dans le service FOCAL. - Sous classification des personnels. - Fonction commerciale /réponse aux appels d'offre. - Communication/information vers les autres entités de l'université.
	<u>Fonctionnels</u> - Professionnalisation des personnels FOCAL - Clarification des missions du service et démarche qualité. - Clarification financière.	
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b> <u>Structurelles</u> - Deuxième région industrielle française. - Peu de concurrence sur nos diplômes.	<b>Menaces</b> <u>Structurelles</u> - Changement de réglementation nationale. - Concurrence forte sur les formations qualifiantes

### III. 8 L'ORIENTATION DES LYCEENS ET DES ETUDIANTS, ET L'ACCOMPAGNEMENT A L'INSERTION PROFESSIONNELLE

#### III. 8. 1 Le continuum -3/+3 décliné localement en tant qu'axe politique fort.

L'entrée des lycéens à l'université représente encore une rupture, en particulier au niveau des méthodes pédagogiques. Dans l'objectif de développer les liens avec les lycées, de favoriser l'orientation des lycéens et d'optimiser leur temps d'adaptation à l'université, l'UCBL a mis en place une mission lycées et a recruté un COP et un chargé de communication Lycées. Un travail important d'information des lycéens a également été mené par le développement d'outils dédiés (plaquettes, site web lycéen, sites web d'orientation active, vidéos sur les licences scientifiques et filières de pharmacie, etc.). La participation accrue aux forums dans les lycées, la présence dans les salons (dont un salon virtuel le e-salon MyAvenir) et l'accueil sur site lors de portes ouvertes complètent ces actions. Par ailleurs, des actions plus spécifiques ont été engagées dont :

- la mise en place, à la rentrée 2014, d'un événement « Rentrée Lyon1 »,
- la signature de conventions avec les lycées (en particulier pour les CPGE),
- la mise en place à la rentrée 2014 de l'outil avec Vocasciences<sup>4</sup> qui présente les métiers liés aux formations.

Outre la conception de formations de formateurs, inscrites au Plan Académique de Formation, des actions récurrentes, à l'initiatives des composantes, complètent ce dispositif, en particulier le Rallye des mathématiques, les Olympiades de la Chimie, l'accueil de classes pour des travaux pratiques de biochimie et génie des procédés, la découverte de l'Observatoire etc.

#### III. 8. 2 Accompagnement des étudiants pour leur choix d'orientation tout au long de leur cursus universitaire.

Outre l'information sur les cursus et les débouchés (comme le Forum Avenirs) et la période de réflexion sur le projet inscrites dans les programmes (modules Projet Professionnel), l'accompagnement des étudiants pour leur choix d'orientation prend aussi d'autres formes : mise en place d'enseignants-référents en collaboration avec le service SOIE, dispositif particulier dédié à l'orientation « Changer de Cap » créé en 2012, parcours REUSSIR (incluant Année Universitaire Préparatoire et semestres de rebond S2S et S2D) et actions spécifiques pour optimiser les réorientations des étudiants en cours ou à l'issue de la PACES

#### III. 8. 3 Préparer les étudiants pour leur insertion professionnelle : une mission revendiquée !

Depuis 2014, le BAIP (CLIFE : Coordination Lyon1 pour l'Insertion Professionnelle des Etudiants-e-s) est intégré au SOIE qui assume les missions de SCUIO-IP et de BAIP (on trouvera en *annexes FVU12* et *FVU13* des bilans d'activités du BAIP-CLIFE et du SOIE avant fusion). Le CLIFE a développé un réseau interne et externe à Lyon 1, afin de mettre en œuvre une politique de coordination, d'échanges et de soutien auprès des équipes pédagogiques. Le CLIFE a mis en place un appel à projet annuel pour le soutien financier d'actions d'insertion professionnelle et a élaboré une nouvelle plateforme insertion professionnelle, ELIPSE. La mise en œuvre des nombreuses fonctionnalités de celle-ci a engendré un retard dans sa mise en place. Depuis 2014 son déploiement en cours est pris en charge par la DSI.

L'UCBL mène une politique volontariste en faveur de la préparation à l'emploi sous différentes formes (stages, alternance, modules spécifiques). Les stages, éléments importants pour la préparation à l'emploi sont inscrits dans les maquettes de nombreuses formations. Cette politique a permis une augmentation de 10% du nombre d'étudiants ayant effectué un stage depuis 2010 (enquête STAPRO).

<sup>4</sup>développé par l'université de Poitiers avec l'ONISEP.

L'accompagnement à la recherche de stage et d'emploi prend différentes formes : semaine Pro'Spective, publication d'offres de stage sur le portail université-entreprise, ateliers et rencontres avec des professionnels et accueil des jeunes diplômés, dans un programme spécifique de 15h dédié à la recherche d'emploi.

Un travail en cours sur la déclinaison des diplômes en termes de compétences recouvre plusieurs aspects, depuis les fiches RNCP encore à améliorer, jusqu'à l'évaluation des étudiants par compétences. Un nouvel outil, le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC), vient d'être mis en service : connecté avec le portfolio de la plateforme Spiral, il permettra de faire avancer l'approche par compétences chez les étudiants comme chez les enseignants.

L'UCBL s'est engagé sur la problématique de l'égalité entre les femmes et les hommes. Sa déclinaison sur le volet formation se pose notamment en termes de mixité des filières de formation et d'égalité dans l'accès à l'emploi. On note que certaines filières de l'UCBL sont très dissymétriques, particulièrement féminisées (enseignement, paramédical) ou masculinisées (STAPS, sciences pour l'ingénieur). Dans le cadre de la convention « Rhône-Alpes, territoire d'excellence en matière d'égalité professionnelle », le projet de l'UCBL en faveur de la mixité a obtenu un financement du Fonds Social Européen pour développer des actions.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Implication des équipes pédagogiques.</li> <li>- Mise en place de relais sur la question de l'orientation comme l'insertion (enseignants référents, têtes de réseau CLIPE, etc.)</li> <li>- Dynamique de partenariat renforcée avec les lycées, via la mise en place de la Mission lycée avec personnel dédié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de la population touchée par la réorientation imposée.</li> <li>- Difficulté à mobiliser les étudiants ciblés par les actions</li> <li>- Lenteur et coût humain d'implantation de nouveaux outils</li> <li>- Approche par compétences pas encore assez développée</li> <li>- Opposition trop fréquente entre enseignement disciplinaire et transversal.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique nationale en faveur du lien -3/+3.</li> <li>- Orientation anticipée en classe de première.</li> <li>- Création des « 1000 postes par an »</li> <li>- Politique incitative au niveau national : sur les partenaires « Insertion Professionnelle », sur l'égalité professionnelle, sur la réussite.</li> <li>- Politique facilitatrice au niveau du Rectorat</li> <li>- Réseau national actif des SCUJO-IP (COURROIE)</li> <li>- Vœu de certaines entreprises de diversifier leur recrutement.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmentation de flux d'étudiants avec des profils peu adaptés.</li> <li>- Frilosité des entreprises, liée à la crise économique mais aussi aux nombreuses modifications des réglementations (stages ; formation professionnelle)</li> <li>- Représentations encore négative de l'université (en amont par le public lycéen [pour les formations non sélectives surtout], en aval par les entreprises [en particulier les PME])</li> </ul>

### III. 9 LES RESSOURCES NUMERIQUES ET DOCUMENTAIRES POUR L'ENSEIGNEMENT ET LA VIE ETUDIANTE

#### III. 9. 1 La plateforme pédagogique SpiralConnect et le projet ClarolineConnect

La plateforme pédagogique de l'UCBL, « Spiral », développé par le service iCAP, a évolué en 2010 vers une version nouvelle, « Spiral Connect » disponible en Français, Anglais et Chinois. Utilisée par 90% des enseignants et des étudiants, elle héberge plus de 17 000 questionnaires, 10 000 cours, et 6 800 blogs. Spiral Connect est utilisée comme plateforme par 41 structures extérieures. Elle est également disponible sous une version « Spiral Académie » développée pour les lycées, et utilisée dans une douzaine d'établissements de l'académie. Une version mobile est disponible depuis septembre 2013.

L'UCBL a adhéré en 2013 au consortium international Claroline pour le développement de ClarolineConnect, LMS (Learning Management System) de nouvelle génération issu de la mise en commun des compétences et des acquis de « Spiral Connect » et de « Claroline ». Le co-développement en partenariat international, mais avec une forte composante régionale (universités Lyon 1, Saint-Etienne, Grenoble 3, Ecole centre de Lyon, EM Lyon) avec Louvain permet une synergie et assure la stabilité du développement.

Le déploiement de « ClarolineConnect », déjà utilisée comme plateforme pour les MOOC depuis septembre 2013, est prévu en septembre 2015.

### III. 9. 2 Pédagogies innovantes et MOOC : une approche réfléchie et opérationnelle

L'UCBL est attentive aux nouvelles méthodes et technologies de formation et de transmission des savoirs. A ce titre, un groupe de travail sur les MOOC a été mis en place au sein de la CFVU, en lien avec le projet COAT (Connaissances Ouvertes A Tous) du CNRS dont le responsable est un enseignant-chercheur de l'UCBL. Le groupe de travail de la CFVU a eu pour objectif de réfléchir sur la reconnaissance institutionnelle d'un MOOC au sein de l'UCBL, le modèle économique et les conditions de la certification d'une formation par MOOC.

Parallèlement, deux MOOC sont opérationnels et hébergés sur ClarolineConnect :

- E-learn2, construit en collaboration avec l'université Catholique de Louvain, propose une formation à distance pour former les enseignants et les formateurs à l'enseignement en ligne ;
- FOVEA, axé sur l'enseignement en ligne de l'anatomie en 3D. Il a regroupé plus de 1600 inscrits.

Des enseignants de Lyon 1 sont aussi investis dans des MOOC hébergés par la plateforme nationale FUN (par exemple, MOOC « Le meilleur du web » lié au C2i1).

### III. 9. 3 Des appels à projets annuels pour la réalisation de ressources pédagogiques

Au sein de l'UCBL, le service iCAP est chargé de l'appel à projets annuel « TICE et pédagogie ». Il accompagne les enseignants dans la production de ressources et leur apporte une plus-value pédagogique. En moyenne 70 projets sont déposés par an (68 projets en 2013 dont 58 retenus) impliquant le développement de vidéos, animations 3D, infographie, et un accompagnement pédagogique. Ces projets contribuent à l'accroissement de la qualité de la pédagogie universitaire. Des journées de restitution de ces appels se déroulent chaque année.

En 2014, cet appel à projets annuel a été fusionné avec l'appel Bonus Qualité Formation, testé en 2013, en un appel à projets unique « Projets pédagogiques Innovants ». 77 projets ont été déposés en 2014, dont 56 ont été soutenus.

Le service iCAP participe aux appels à projets des Universités Numériques Thématiques (UNIT, UNISCIEL et UNF3S). Sur la période 2010-2014, 555k€ ont été perçus *via* ces trois UNT au travers de 54 projets.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	- Service iCAP, alliant accompagnement pédagogique et compétences numériques. - Financements propres trouvées <i>via</i> les UNT et la Région.	- Sous-dimensionnement du pôle pédagogique du service ICAP.
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- Compétences reconnues au niveau régional et national - Fort soutien de la Région <i>via</i> le SRES, ainsi que de l'UNR Rhône-Alpes - Appui du MESR sur le volet numérique	- Réglementation concernant l'emploi de contractuels. - Financement sur appel à projets nationaux

### III. 9. 4 Un portail étudiant, maintenant disponible en version mobile

Malgré la mise à disposition, depuis 2004, pour chaque étudiant de l'UCBL d'une adresse de messagerie ainsi que d'un espace de stockage, une très forte disparité existe entre les étudiants des secteurs sciences et santé, les seconds utilisant très peu cette messagerie par rapport aux premiers. Deux éléments contribuent probablement à ceci :

- en sciences, la prise en main du portail étudiant, avec sensibilisation aux bonnes pratiques de messagerie est incluse dans le cursus.
- il est possible que la première année qui se déroule sous forme de préparation au concours ne constitue pas un contexte très favorable à prêter attention à tous les services disponibles. Après une année ou deux de travail intense axé sur le concours, l'information dispensée lors de l'arrivée à l'université est perdue.

Consciente de l'importance de la communication avec ses étudiants et son personnel ainsi que de l'importance du site web dans ce domaine, l'UCBL a revu durant l'année 2013-2014 en profondeur ses différents sites web. Le portail étudiant de l'UCBL présente actuellement toutes les informations nécessaires sur la vie étudiante, les activités culturelles et sportives, la santé et le handicap, les possibilités de mobilité internationale, mais également les éléments liés à la scolarité et un espace personnel permettant aux services de scolarité, qui utilisent cette fonctionnalité, d'afficher les convocations et résultats d'examens. Le portail est disponible en version mobile depuis mars 2014, et inclut l'accès à la messagerie et un outil de géolocalisation pour trouver les lieux importants des campus.

### III. 9. 5 Les ressources documentaires au service de la réussite des étudiants

Le Service Commun de la Documentation (SCD) de l'UCBL est constitué de 10 bibliothèques dont trois bibliothèques « têtes de réseau », à savoir : la BU Sciences (La Doua), la BU Santé (Rockefeller) et la BU de Formation des maîtres (Croix-Rousse) qui ont connu, sur la période du contrat, des opérations de réhabilitation importantes destinées à mettre les locaux en cohérence avec les besoins actuels des étudiants. La BU Santé est en travaux, pour une livraison prévue à l'automne 2015. Les horaires de ces sites ont été progressivement étendus, tout au long de la semaine en soirée, mais aussi le week-end, dimanche compris.

	Valeur 2011	Valeur 2012	Valeur 2013
BU santé Rockefeller	+ 20 h, soit 86 h	86 h	86 h
BU sciences La Doua	68h30	68h30	+ 7h30 = 75 h
BU santé Lyon sud	50h30	+ 17 h 30 = 67h30	67h30

La fréquentation est en nette progression pour chacune des bibliothèques concernées (218 000 à 640 000 entrées selon les sites). En parallèle, le service « Votre bibliothécaire sur rendez-vous », créé fin 2010, permet d'apporter un accompagnement personnalisé des usagers à la connaissance et l'utilisation des ressources.

En dépit d'une augmentation « exponentielle » des coûts de la documentation pour la recherche, l'UCBL a maintenu une offre documentaire quantitativement et qualitativement adaptée aux besoins des étudiants. Il en résulte un accroissement de la dépense documentaire annuelle par étudiant, en particulier pour le niveau L (+ 54 % entre 2011 et 2013). La politique d'acquisition se traduit notamment par :

- en sciences, maintien sur les trois dernières années du nombre d'ouvrages acquis annuellement,
- en santé, après une première phase de renouvellement des collections imprimées en multi-exemplaires pour les adapter à la réforme des études de santé, le développement d'une offre documentaire réorientée vers l'acquisition de manuels en ligne;
- dans le domaine des sciences humaines et sociales, une offre accrue d'e-books avec l'accès à la plateforme CAIRN.Info
- en épistémologie et histoire des sciences, l'accroissement des collections transversales, ce qui traduit un effort de rééquilibrage au profit d'un domaine pouvant être considéré comme mineur par rapport aux grandes disciplines scientifiques présentes à l'UCBL.

Tout au long du contrat, la participation des bibliothèques au développement de la compétence informationnelle des étudiants a revêtu plusieurs formes, en particulier la construction d'offres de formation dont le contenu, la durée et les objectifs ont été réalisés en collaboration avec les enseignants-chercheurs. De nouvelles actions de formation, au niveau Licence comme au niveau Master (12 au total entre 2011 et 2013) se sont mises en place en pleine concertation avec les responsables des formations au sein du SCD.

Une évaluation systématique est également conduite depuis 2012 ; elle permet d'adapter chaque année l'offre de formation, de la diversifier et d'introduire de nouvelles méthodes pédagogiques. Ainsi, l'enseignement de recherche documentaire dispensé à tous les étudiants de Licence scientifique a-t-il été entièrement repensé en intégrant un tutoriel accessible *via* Spiral Connect. Le nombre d'étudiants formés augmente ainsi de façon régulière (de 3210 en 2011 à 3849 en 2013, soit 9,63% des étudiants pour une cible initiale de 7,5% en 2015).

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bibliothèques largement rénovées et horaires d'ouverture étendus.</li> <li>- Etudiants salariés formés et intégrés à l'équipe des bibliothèques.</li> <li>- Service formation structuré, avec une équipe de responsables par pôle et par niveau.</li> <li>- Existence d'outils informatiques ou vidéo facilitant le développement de tutoriels, et assistance du service ICAP.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Absence d'assistance informatique pendant les horaires étendus.</li> <li>- Baisse tendancielle des emprunts.</li> <li>- Maintien de deux catalogues en ligne sciences-santé et éducation, lié à deux systèmes distincts de gestion de bibliothèques, ce qui ne permet pas une bonne visibilité globale des collections de l'UCBL.</li> <li>- Impossibilité de répondre à toutes les demandes de formations.</li> <li>- Traitement inégalitaire entre étudiants formés et étudiants non formés à la recherche documentaire : cette formation favorise notablement la réussite étudiante</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subventions de la Région dans l'accompagnement des extensions d'horaires</li> <li>- Acquisition mutualisée de documentation électronique (Pascal et Francis dans le cadre de l'UNRRA, CAIRN dans le cadre du PALSE).</li> <li>- Reconnaissance et intégration des formations dans le métier de bibliothécaire</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Impact de la baisse des financements de l'Etat et de la région sur l'ouverture étendue</li> <li>- Coût croissant de la documentation recherche qui grève l'enveloppe budgétaire de la documentation étudiante.</li> </ul>

### III. 10 LA DEMARCHE QUALITE PEDAGOGIQUE

#### III. 10. 1 Formation et accompagnement des enseignants à la pédagogie

Depuis 2002, les nouveaux enseignants et enseignants-chercheurs sont invités à participer à des ateliers d'initiation à la pédagogie et à la prise en main de la plateforme, réalisés par le service iCAP. La participation à 18 heures de formation est obligatoire pour pouvoir bénéficier, la première année, d'une décharge de service de 42 heures et fait partie des éléments pris en compte pour la titularisation. En médecine, tous les nouveaux MCU-PH doivent valider le D.U. de Pédagogie médicale. Depuis la rentrée 2012, un atelier de pédagogie universitaire est intégré à la journée d'accueil des doctorants avec activité complémentaire d'enseignement.

Le service Icap compte trois conseillers pédagogiques travaillant depuis 2009 en réseau au sein de PENSERA (Pédagogie de l'Enseignement Supérieur En Rhône-Alpes) qui regroupe à ce jour les conseillers pédagogiques de neuf établissements<sup>5</sup>. Outre les ateliers pour les nouveaux enseignants, ces conseillers animent une offre d'une cinquantaine d'ateliers pédagogiques et se tiennent à la disposition des composantes pour l'accompagnement des enseignants afin d'améliorer les pratiques pédagogiques, ou pour des formations à façon. Par ailleurs, l'IUT Lyon 1 a recruté, pour une durée de trois ans, trois ingénieurs en pédagogie sur un projet lié à l'accueil des bacheliers technologiques, tandis qu'à l'UFR STAPS un enseignant référent en pédagogie a été mis en place.

#### III. 10. 2 Evaluation des enseignements par les étudiants

Durant ce quinquennal, l'UCBL a renforcé sa politique de l'évaluation des enseignements en conformité avec la Charte mise en place en 2008 (*annexe FVU14*). Les formes d'évaluation sont variables selon les composantes et les formations, allant du format papier à l'évaluation au moyen de la plateforme dédiée, *EvalConnect*. Les conseillers pédagogiques du service iCAP sont les éléments moteurs dans ce dispositif d'évaluation. Ils sont disponibles pour aider à la confection de questionnaires spécifiques, et centralisent les résultats des évaluations. Des correspondants « évaluation » ont été mis en place dans chaque composante, mais chacune d'elles est libre de sa stratégie d'évaluation qui doit concourir à l'objectif d'évaluation de 95% des unités d'enseignement à l'issue du contrat. L'engagement de l'UCBL est en phase d'être réalisé, la cible 2013 de 60% est déjà dépassée avec 76% unités d'enseignement évaluées.

Un groupe de travail de la CFVU en charge de l'évaluation des enseignements réfléchit à la reformulation de l'objectif et des moyens pour le prochain contrat, afin de s'orienter davantage vers :

<sup>5</sup> Université Grenoble 1, université Lyon 1, université de Saint-Etienne, université de Savoie, INP Grenoble, Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Lyon, Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, EM Lyon, Ecole Centrale de Lyon

- la communication des résultats auprès des étudiants afin de les faire adhérer à l’objectif d’évaluation ;
- l’accompagnement des enseignants suite à une évaluation ;
- la valorisation en termes de carrière de l’investissement pédagogique.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Charte de l’évaluation.</li> <li>- Evaluation institutionnelle bien en place.</li> <li>- Formation des nouveaux enseignants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Seulement trois conseillers pédagogiques et pas de titulaires avant septembre 2014.</li> <li>- Manque de temps des enseignants pour s’investir dans la pédagogie dans le contexte d’un établissement sous-doté en emplois</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compétences du service iCAP reconnues au niveau régional et national</li> <li>- Fort soutien de la Région <i>via</i> le SRESR</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Départ des conseillers pédagogiques contractuels vers des universités étrangères francophones</li> <li>- Reconnaissance variable, selon les sections CNU, de l’implication pédagogique des enseignants</li> </ul>

### III. 11 LA GESTION DE LA FONCTION SCOLARITE ET L’AMELIORATION DES SERVICES AUX ETUDIANTS

L’UCBL poursuit son effort de sécurisation des actes de gestion de scolarité et de fiabilisation des données tout en maintenant une organisation de la fonction scolarité déconcentrée, au plus près des étudiants. La Direction des Etudes et de la Vie Universitaire (DEVU) qui compte 28 personnes, est dans ce contexte le service de pilotage des procédures de gestion, d’appui et d’accompagnement des services de scolarité des composantes.

Ainsi, différents guides pratiques relatifs aux stages, aux examens, à la protection sociale des étudiants ont été rédigés et mis en ligne ; ils font l’objet d’une actualisation régulière. Des fiches de procédures APOGEE sont également disponibles pour chaque acte de gestion et un plan de formation très complet est proposé annuellement sous la responsabilité de la Cellule APOGEE.

Depuis 2012 a été mise en place une campagne annuelle de fiabilisation des données du domaine inscription d’APOGEE impliquant une collaboration étroite entre l’OVE, la cellule APOGEE, la responsable du pilotage des inscriptions, FOCAL et l’ensemble des services de scolarité.

Des réunions régulières sont proposées aux services de scolarité pour présenter soit les évolutions réglementaires, soit les nouveaux services ou outils, soit enfin les nouvelles procédures de gestion dans l’ensemble de leur champ d’activité. Ces réunions associent les différents services centraux ou communs en interface avec les scolarités et permettent d’établir une réelle collaboration et cohérence d’action.

Les évolutions portées par l’université sont toutes orientées vers l’amélioration des services rendus aux usagers. Ainsi, des outils numériques ont été généralisés pour faciliter les démarches et la scolarité des étudiants : application de candidature CIELL2, application PASTEL pour les candidats relevant de la procédure CEF, application SIGED (interfacée avec APOGEE) pour l’inscription pédagogique des doctorants, accès aux emplois du temps sur ADE (y compris en version mobile), systématisation depuis la rentrée 2013 d’un contingent d’impressions gratuites pour les étudiants mis en place par la DSI dans les salles informatiques en accès libre.

Des actions ont été mises en œuvre pour améliorer la qualité des services rendus :

- généralisation des inscriptions administratives par le web et démarche qualité associée (mesure systématique de la satisfaction et exploitation des résultats) ;
- délivrance systématisée du supplément au diplôme ;
- pérennisation du service BOREAL (Bureau d’ORientation et d’Accueil des Etudiants étrangers Accueils à Lyon 1), créé en 2009, avec développement des partenariats avec la préfecture : (voir bilan d’activité du service BOREAL en annexe FVU15).
- nomination depuis la rentrée 2012 d’un médiateur en charge du traitement des réclamations non contentieuses des étudiants ;
- mise en œuvre à compter de 2014/15 de l’apposition de la signature numérisée des diplômes (Président de l’université et Rectrice de l’académie) afin de raccourcir les délais de délivrance.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Collaboration DEVU - scolarités des composantes</li> <li>- Mise en place d'une documentation réglementaire et technique complète</li> <li>- Volonté partagée de fiabiliser les données du système d'information Scolarité</li> <li>- Importance des services numériques à disposition des étudiants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous-dotation en personnels de certaines scolarités et turn-over important (CDD).</li> <li>- Manque de relais techniques (APOGEE) très qualifiés dans beaucoup de composantes</li> <li>- Difficulté dans le suivi administratif et pédagogique des étudiants des formations cohabilitées</li> <li>- Absence de réflexion qualité sur l'accueil des usagers en dehors de la phase d'inscription administrative</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Référentiel Marianne et outils mis à disposition sur le site web du Secrétariat Général pour la Modernisation de l'Action Publique pour déploiement progressif d'une démarche qualité (accueil des usagers)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité de la réglementation relative aux stages étudiants</li> <li>- Procédure de mise à jour de l'offre de formation Campus France inadaptée pour les candidatures notamment en période de changement d'habilitation</li> </ul>

#### IV. RELATIONS EUROPEENNES ET INTERNATIONALES

A côté du renforcement de la direction des relations internationales et européennes, le contrat d'établissement 2011-2015, dans son troisième objectif stratégique, affiche une ambition internationale au sein du PRES dont les principaux objectifs sont : inscription dans des réseaux internationaux, développement de conventions internationales ciblées, européennes en particulier. Outre le développement de collaborations européennes en recherche, le projet propose de poursuivre deux objectifs majeurs : développer l'internationalisation de l'offre de formation en particulier au niveau européen et favoriser les mobilités étudiantes et enseignantes.

La politique des relations internationales et affaires européennes de l'UCBL est organisée autour de ces axes stratégiques prioritaires. Les lignes de force de cette politique sont de promouvoir des échanges favorables à l'ouverture d'esprit des étudiants et au développement de collaborations scientifiques de haut niveau en cohérence avec les spécificités culturelles et scientifiques de l'établissement.

##### IV. 1 PILOTAGE ET ORGANISATION

Pour mener à bien cette politique, l'équipe de direction s'appuie sur une structure efficace dont la direction des relations internationales (DRI), composée de neuf personnels administratifs regroupés depuis 2012, sur le campus Rockefeller, dans des locaux rénovés. L'équipe travaille en parfaite intelligence avec les autres directions et services, à savoir la direction de la recherche, la direction des études et de la vie universitaires, le service des langues et les partenariats socio-économiques.

Une organisation au service d'une politique : La DRI est organisée autour d'un vice-président délégué aidé dans sa mission par deux chargés de missions et 25 enseignant-chercheurs, correspondants mobilité internationale (CMI), assistés par 14 assistants mobilité internationale (AMI) représentant l'équivalent de huit ETP. Les CMI (au moins un par composante) et les AMI assurent le relai politique et administratif entre la DRI et les composantes. L'équipe s'appuie sur la commission Relations Internationales et Affaires Européennes, réunie trois fois par an.

Une politique d'ensemble cohérente et maîtrisée : La mise en œuvre de la politique volontariste concerne les zones définies comme stratégiques : l'Amérique Latine, l'Amérique du Nord, l'Inde et les pays anglophones. La Chine, l'Europe et les pays francophones restent des priorités en termes de coopération et de renforcement des partenariats.

Cette politique passe par l'accueil, annuellement d'une quinzaine de délégations de haut niveau, universitaire, présidentiel ou ministériel. D'autres délégations, à caractère plus technique, sont aussi accueillies. Une ouverture vers les grands groupes et les entreprises des pays de ces zones stratégiques a été opérée avec l'aide des partenariats Socio-Economiques.

Hors UCBL, les bonnes relations avec Campus France permettent de construire des actions cohérentes et durables. Afin d'éviter de disperser ses efforts, l'université a ciblé sa participation aux réseaux internationaux et réduit le nombre d'adhésions.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Centralisation politique / décentralisation opérationnelle.</li> <li>- Dimension du service en adéquation avec les missions.</li> <li>- Synergie et complémentarité des actions DRI/Composantes/autres directions.</li> <li>- Relais au sein des composantes.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction centrale délocalisée.</li> <li>- Autorité hiérarchique insuffisante de la DRI sur les relais dans les composantes.</li> <li>- Verticalisation des compétences de la DRI.</li> <li>- Morcellement de l'information.</li> <li>- Complexité des circuits d'information</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Soutien de la région Rhône-Alpes.</li> <li>- Partenariat fort avec les HCL.</li> <li>- Volonté d'aide de l'important réseau diplomatique et institutionnel externe.</li> <li>- Coopération avec les partenariats socio-économiques.</li> <li>- Potentiel de la ComUE : « Projet Alliance ».</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispersion des circuits de décision et de modalités de gestion Lyon1, ComUE et AURA</li> </ul>

## IV. 2 MOBILITES SORTANTE ET ENTRANTE

La mobilité sortante des personnels : L'université mène une politique qui s'inscrit dans le cadre de la volonté stratégique de développer les accords de coopération et les échanges bilatéraux Erasmus+ et internationaux. Ainsi, l'université finance 30 missions de prospection, d'enseignement ou de coordination. Chaque mission est étudiée sur la base d'un projet détaillé, validé par la composante. Au retour, un rapport de mission permet un suivi et l'évaluation des perspectives ou des retombées.

La mobilité enseignante Erasmus se résume en : 15, 18, 15 et 19 missions respectivement en 2011, 2012, 2013 et 2014. Hors Erasmus, elle a été de 5, 9, 24 et 12 en cours, respectivement en 2011, 2012, 2013 et 2014. A travers ces chiffres, même si l'on note une légère augmentation de la mobilité enseignante, elle reste relativement modeste au regard des effectifs d'enseignants de l'UCBL. Deux mobilités administratives sont enregistrées en 2014. L'établissement valide les heures d'enseignement réalisées soit dans les pays étrangers cibles, soit dans les diplômes en partenariat international. Durant ce quinquennal, le volume d'heures d'enseignement dispensées à l'étranger et prises en compte dans les services des enseignants est le suivant : 670.5h en 2011-12, 311.25h en 2012-13 et 523.25h en 2013-14.

La mobilité sortante des étudiants : L'établissement développe une politique incitant le plus grand nombre d'étudiants à réaliser une mobilité internationale, sans privilégier les semestres d'étude ou les stages. Pour accompagner cette politique, l'université agit sur plusieurs leviers, en amont du départ comme au retour des étudiants dont :

- Un réseau structuré et dense. L'UCBL a signé des accords de coopération avec 156 universités étrangères, et 419 accords Erasmus+. L'UCBL a adhéré à trois consortiums d'établissements pour les échanges d'étudiants : avec l'Oregon (USA), l'Ontario et Québec (Canada). L'année 2013 a été marquée par le renouvellement de la charte Erasmus +, qui traduit un engagement fort et renouvelé pour la construction de l'espace européen de la recherche et de l'enseignement. Cette nouvelle charte a été aussi l'occasion de prioriser les actions que mène l'université. En 2014, l'UCBL est centre certifié pour le passage du test du TOEFL (anglais) et du WIDAF (allemand).
- Une information des étudiants en continue et à tous les niveaux. Outre les réunions d'information des étudiants organisées avec les composantes en début d'année, la DRI s'implique dans les différents salons ou forums internes.
- Des cours de langues intégrés dans le cursus. Les cours de langues sont obligatoires et validés par des crédits ECTS, pour les formations en santé et les formations du niveau masters. En partenariat avec le Service Central Enseignement des Langues (SCEL), l'anglais, l'espagnol, l'allemand et le chinois sont disponibles, soit en cours du soir, soit en session intensive d'une semaine. Pour les langues moins demandées, un système de tutorat est mis en place depuis 2013. Au total, en 2012, 72 étudiants ont bénéficié d'une préparation linguistique renforcée, et 114 en 2013. Sur le premier semestre de l'année 2014, le nombre de bénéficiaires atteint 76 étudiants.

**Les bourses de mobilité.** En plus des bourses accordées par la Région Rhône-Alpes, la DRI gère les bourses de mobilité du MESR attribuées sur critères sociaux. Un montant d'environ 129 k€ accordé dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM) est géré par la DRI pour l'attribution de bourses aux étudiants non éligibles à une bourse MESR ou Région. Le tableau ci-dessous donne l'ensemble des bourses de mobilité internationale attribuées depuis 2010/2011.

	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Bourses de la région Rhône-Alpes	800	728	853	834
Aide à la Mobilité sur critères sociaux	139	137	140	208
Bourses de Lyon 1	74	97	75	100

Pour les destinations contingentées, une commission sélectionne les candidats, parmi les étudiants proposés par les différentes composantes. Bilan de la mobilité étudiante sortante, pour l'Europe (Erasmus) et hors Europe est donné dans le tableau ci-dessous.

Mobilité Sortante	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Erasmus Etudes	210	219	212	181
Erasmus Stages	10	10	10	7
Hors Europe	276	224	466	-
Trois premières destinations en Europe	Espagne Royaume Uni Allemagne	Espagne Royaume Uni Allemagne	Espagne Royaume Uni Allemagne	Espagne Royaume Uni Allemagne

	Atouts	Faiblesses
<b>Facteurs internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation du FLE et obtention de la certification ETS pour la préparation au TOEFL.</li> <li>- Cours de langues.</li> <li>- Contrôle qualité du niveau des étudiants.</li> <li>- Communication ciblée.</li> <li>- Bourses de mobilité.</li> <li>- Croissance de l'offre d'universités partenaires sur les zones prioritaires.</li> <li>- Reconnaissance et validation des mobilités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficulté de l'évaluation de l'impact du COM sur la mobilité ?</li> <li>- Communication ciblée, mais ni maîtrisée ni harmonisée par la DRI.</li> <li>- Niveau de langue initiale des étudiants.</li> <li>- Formation linguistique inadaptée.</li> <li>- Réticences de certains enseignants-chercheurs à laisser partir les meilleurs étudiants.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique de la Région Rhône-Alpes.</li> <li>- Impact des consortiums.</li> </ul>	<b>Menaces</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Instabilité des politiques internationales.</li> <li>- Perception négative de l'université liée à la faiblesse du coût des droits d'inscription.</li> </ul>

#### Analyse des mobilités étudiantes sortantes

La mobilité entrante des étudiants : L'UCBL a noué des partenariats avec Campus France pour la participation à des programmes internationaux d'échange ou pour l'accueil d'étudiants. Ainsi, l'UCBL est active sur le programme brésilien Science Sans Frontière, 19 étudiants ont été sélectionnés en 2013-2014 et 11 étudiants sur le premier semestre 2014. Sur 20 demandes annuelles de bourses d'excellence EIFFEL - master et doctorats, 40 % sont satisfaites.

### IV.3 POLITIQUE D'ACCUEIL

Une journée d'accueil des étudiants étrangers est organisée chaque année. Un tutorat est également mis en place. Chaque étudiant a la possibilité d'être accompagné, dès son arrivée à la gare ou à l'aéroport, par un tuteur, souvent un étudiant ayant lui-même réalisé une mobilité. La charte du tutorat prévoit un accompagnement pour les démarches administratives diverses. Une politique d'aide au logement est mise en place par la signature d'une convention avec le CROUS de même qu'avec des résidences privées, en partenariat avec Campus France. Des cours de français (Français Langue Étrangère – FLE) sont organisés pour les étudiants entrants répartis en plusieurs groupes. Ils permettent l'acquisition de 3 crédits (ECTS).

Le bilan de la mobilité étudiante entrante, pour l'Europe (Erasmus) et hors Europe est donné dans le tableau ci-dessous.

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Erasmus Etudes	156	137	217	232	177
Hors Europe	46	92	118	162	-

D'après ce tableau, on note depuis 2011 une augmentation du nombre d'étudiants étrangers accueillis à l'UCBL qui se situe dans la moyenne sur le plan national. Cependant, ce nombre reste relativement faible au regard du nombre de formations de l'UCBL et de sa taille.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Parcours d'accueil individualisé.</li> <li>- Politique de valorisation et de promotion de l'offre de formation à l'étranger.</li> <li>- Cours de Formation en langue étrangère performants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Offre réduite de formation en anglais</li> <li>- Absence du montant des bourses de l'établissement.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique financière Région- État-Europe</li> <li>- Politique d'aide au recrutement et de valorisation de l'offre de formation par l'État.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faiblesse qualitative du parc de logement du CROUS.</li> <li>- Politique restrictive d'attribution de visas.</li> <li>- Contraintes réglementaires en Santé.</li> <li>- Concurrence nationale / internationale intra et extra site</li> </ul>

#### IV. 4 DIMENSIONS INTERNATIONALES DES FORMATIONS

Plusieurs leviers sont utilisés pour l'ouverture des formations à l'international :

Une politique d'ouverture : L'UCBL centre l'internationalisation de ses formations sur le développement des doubles diplômes, diplômes délocalisés et filières communes. Une école d'été labellisée Erasmus Mundus a été mise en place en 2012. L'établissement est partenaire d'un doctorat Erasmus Mundus depuis 2013. Deux projets de diplômes en partenariat, selon la nouvelle charte Erasmus+ sont en cours de montage, dont un pour lequel l'établissement est porteur du dossier. Un programme de summerschools est élaboré (2014). Il est envisagé une déclinaison en winterschools, à destination d'un public sud-américain. L'établissement s'est doté d'outils d'aide au montage de ces formations (charte, convention type, dossier de demande) et de dispositif pour leur soutien (partenariat avec Campus France pour l'accueil de certains partenariats). La mise en valeur et la promotion de ces dispositifs est à consolider afin d'assurer le nombre de candidat par promotion.

Un accompagnement méthodologique : Pour accompagner et accroître le développement de nouveaux projets, une charte sur les formations en partenariat international a été élaborée. Cette charte vise à guider les enseignants dans la structuration de leur projet et à renseigner sur les prérequis et les conditions de suivi pour chaque formation ouverte à l'international.

La validation de chaque partenariat suit une procédure précise prenant en compte les éléments suivants : la solidité de la relation avec le partenaire et l'équipe enseignante, les aspects matériels dont le niveau d'engagement financier du partenaire et la possibilité de maîtrise de la qualité de la formation avec la mise en place d'un comité mixte UCBL/partenaire. Les examens et les procédures de validations sont gérés par l'UCBL.

Une offre dynamique : L'UCBL compte aujourd'hui 15 doubles diplômes, contre 9 en 2011. Les créations se centrent sur le niveau Master avec six nouveaux parcours. Elles se développent sur la Chine, la zone euro-méditerranéenne en lien avec la francophonie et l'Europe (Italie, Allemagne, Belgique) sur les thématiques des sciences actuarielles, de la physique et du génie électrique. Chaque année, 60 étudiants sont double diplômés. L'UCBL compte en janvier 2014, un cumul de 343 doubles diplômés contre 163 en janvier 2011.

En plus des doubles diplômes, l'UCBL propose une offre de formations délocalisées, en direction de partenaires francophones. Au total, quatre formations délocalisées existent actuellement, au Vietnam et au Liban. De même, l'université est engagée dans la création de filières francophones bi-diplômantes au Vietnam et en Afrique, visant à la délocalisation des diplômes de l'UCBL et à un transfert de compétences permettant la délivrance d'un diplôme au sein de l'établissement partenaire. En 2013, l'UCBL a mis en place ces deux premiers dispositifs, et trois autres sont en construction.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	-Ingénierie et valorisation des FPI. -Développement de summerschools. -Incitation et facilitation d'offres d'e-learning. -Synergie de collaboration avec la filiale « Lyon Ingénierie Projet ». -Charte des FPI.	- Carence de l'offre de formation en anglais - Incitation des enseignants à renforcer
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	-Obtention d'une bourse de renom (Toqueville – Fulbright). -Cadre de l'Union Européenne.	-Contraintes culturelles -Contraintes réglementaires pour les formations en santé.

#### IV. 5 OUTILS ET RESSOURCES

Afin de capitaliser sur son attractivité, l'UCBL, avec près de 10,5% de ses étudiants issus de 134 nationalités, a lancé en 2013 son réseau des ambassadeurs. Cette démarche s'inscrit également aux côtés de celle d'Only Lyon (initiée par 19 partenaires de la gouvernance économique territoriale) pour la promotion du territoire. À l'heure actuelle, le réseau compte une quarantaine de membres. Ce réseau est ouvert aux enseignants-chercheurs de Lyon 1, aux praticiens hospitaliers rattachés au CHU de Lyon mais également aux étudiants et enseignants-chercheurs hors Lyon 1 sur parrainage.

Une valorisation des actions internationales renforcée par la création de plaquettes en quatre langues, des pages web en anglais des bibliothèques, la réalisation et la mise à jour hebdomadaire de la page internationale du site internet. Depuis fin 2012, une quarantaine d'articles ont été publiés sur les thématiques suivantes : coopération internationale, formation internationale, réseau des ambassadeurs et témoignages.

L'activité des relations internationales sur le site internet est complétée par un blog créé en 2013, et par une présence sur les réseaux sociaux. En 2012, 49 613 consultations ont eu lieu, 96 146 en 2013 et déjà 75 000 pages consultées en 8 mois en 2014.

Une lettre d'information a été créée fin 2012. Trois numéros par an sont diffusés numériquement. La ligne éditoriale reprend les principales thématiques de la page web en présentant de manière approfondie les activités internationales de l'établissement.

L'atout des ressources numériques : Une part importante des ressources numériques disponibles est mobilisée pour le développement de filières francophones au Vietnam et en Chine.

### V. LE PILOTAGE, LA GESTION ET L'ANIMATION DES CAMPUS

L'organisation des services de l'université est réalisée dans l'objectif d'une efficacité et d'une efficience accrues de l'action administrative au service de la politique de l'établissement.

#### V. 1 LA GESTION BUDGETAIRE ET FINANCIERE

La répartition des moyens est abordée avec une réflexion portant sur l'ensemble des moyens, sachant que la grande majorité, la masse salariale sous plafond Etat, est largement incompressible à moyen terme. De grandes enveloppes budgétaires sont alors définies et deux modes de répartition des crédits sont mis en place :

- Les crédits récurrents, répartis selon le besoin de l'activité à financer.
- Les appels à projets : de la commission recherche du CAC (nouveaux entrants, projets fédérateurs, Equipements mutualisés, etc.), de la CFVU du CAC (plateformes, bonus qualité formation, pédagogie numérique, etc.), du Patrimoine pour la maintenance immobilière et du contrat d'objectifs et de moyens (COM).

Les propositions budgétaires sont élaborées en commission des moyens (cinq à six par an). La procédure budgétaire développée ci-après vise à ce que l'ensemble des élus et des responsables des structures (composantes et services) s'approprie le mieux possible les éléments du budget et les données financières de l'établissement.

### V. 1. 1 Les évolutions budgétaires

La direction des services financiers (DSF), en charge du budget et des finances de l'université, compte 70 agents, répartis en quatre services : « budget, recettes et brevet », « relations partenariales et suivi des opérations contractuelles », « service des marchés publics », « la cellule SIFAC ». Le service est adossé sur quatre pôles de gestion financière et comptable (PGFC) répartis par site, auxquels sont adjoints des services facturiers. La fonction achat fait actuellement l'objet d'un projet d'organisation.

Afin de donner une idée du budget de l'UCBL, les éléments du budget de l'année 2013 sont présentés ci-après. En 2013, le budget exécuté représente 396,2 M€ dont 274 M€ pour la masse salariale (Etat, contrats de recherche, ressources propres, soit 69% du budget). Le poids de la masse salariale par rapport aux produits de fonctionnement est important avec un taux de rigidité de 77% en 2013. Les subventions de l'Etat représentent 74% des ressources. Le taux d'exécution des dépenses est élevé (96% en 2013) traduisant une bonne prévision budgétaire et cela malgré un taux d'exécution des investissements immobiliers relativement faible (56 % en 2013). La CAF représente 24,6 M€ en 2013, le résultat comptable est égal à 12,4 M€ en 2013.

Si les recettes augmentent en quatre ans (de 7 %), les parts respectives des subventions de l'Etat (74 %) et des ressources propres (14%) au sein des recettes budgétaires évoluent peu depuis 2011. Il en va de même avec l'évolution des dépenses par masse depuis 2011, qui augmentent légèrement en conservant pratiquement les mêmes proportions.

La dépense principale de l'université concerne la masse salariale et il convient de noter que depuis 2011, les augmentations de charges non compensées par l'Etat représentent environ 2,4 M€ (GVT, SMIC et revalorisation catégorielle).

Pour l'année 2014, le budget prévisionnel s'élève à 406 M€. La fonction financière de l'UCBL met en avant la recherche de la performance et la qualité du dialogue de gestion.

Enfin et surtout, l'examen du compte financier de 2013 et comparativement à ceux des trois années antérieures, apporte les informations et les commentaires suivants :

- Le résultat global est plutôt satisfaisant : l'UCBL dégage depuis plusieurs années successivement une augmentation du fonds de roulement (+17% depuis 2010) et qui atteint 43,8 M€ en 2013 et assure 45 jours de fonctionnement. Par ailleurs, la trésorerie disponible permet de répondre aux différents appels de fonds pour les investissements immobiliers et de payer les salaires chaque mois.
- Le résultat net comptable, certes positif, est en diminution régulière depuis 2011 (21,9 M€ en 2010, 17,2 M€ en 2011, 11,0 M€ en 2012 et 12,3 M€ en 2013).
- L'UCBL dégage une capacité d'autofinancement, certes en baisse, mais qui reste cependant non négligeable (24,8M€ en 2013, 23,7 M€ en 2012, 28,4 M€ en 2011 et 28,5 M€ en 2010), accrue par la part reprise sur les dotations aux amortissements qui lui permet de financer à hauteur de 69 % des dépenses d'investissements, réalisées en 2013, non couvertes par les subventions.
- Les ressources propres externes sont elles aussi en augmentation, notamment en formation continue (11,1 M€ en 2011, 11,6 M€ en 2012 et 13,5 M€ en 2013) et en prestation de recherche (18,1 M€ en 2011, 19 M€ en 2012 et 20 M€ en 2013).
- Les charges de personnels sur ressources propres (10 % des dépenses en masse salariale) « pèsent » 44 % des dépenses de consommations courantes (hors prestations internes et charges d'amortissement) ; ce poids relativement élevé résulte du transfert de l'Etat vers l'université de certaines dépenses de personnels et traduit aussi le dynamisme de l'activité de recherche qui consomme plus de 34% de cette masse salariale du personnel contractuel.

### V. 1. 2 La procédure budgétaire et la qualité du dialogue de gestion

L'UCBL a élargi les modalités de dialogue et de communication autour du budget comme traduction chiffrée du projet politique de l'établissement. Des interventions ciblées à la CFVU et à la CR du CAC sur les aspects budgétaires sont aussi organisées, pendant le déroulement de la procédure budgétaire.

Chaque année, un débat d'orientation budgétaire (DOB) a lieu au sein du CA. Le DOB fixe les orientations politiques générales de répartition des moyens et à travers ces orientations, la définition des enveloppes budgétaires de grandes masses : recherche, formation, pilotage, fonctionnement courant et maintenance, vie étudiante, vie des campus et de personnel. Celles-ci sont formalisées à travers la lettre de cadrage budgétaire qui définit les priorités budgétaires de l'année. Le vote du budget et de ses annexes, intervient en décembre. Le projet annuel de performance (PAP) matérialise les orientations politiques traduites dans le budget. Ce PAP qui associe indicateurs du contrat et indicateurs plus spécifiques, notamment financiers associés à la performance, est analysé lors d'une conférence budgétaire. D'autres outils de gestion ont été consolidés, le projet pluriannuel d'investissement (PPI) notamment avec ses trois volets réunis et opérationnels. Au-delà de son caractère réglementaire, le document constitue une véritable feuille de route pour la réalisation des opérations immobilières et l'acquisition de gros matériels scientifiques.

A cela s'ajoute, pour la préparation du budget primitif, le dialogue de gestion budgétaire avec l'ensemble des composantes et services communs. Ainsi, chaque responsable de composante est reçu par le président et son équipe dans le cadre des conférences budgétaires de 1<sup>ère</sup> phase (juin / juillet) puis de 2<sup>nde</sup> phase (en septembre / octobre). Ce dialogue de gestion s'appuie sur des fiches de caractérisation des activités des composantes en formation et recherche, mis en relation avec leurs moyens humains et financiers. Le contenu de ces négociations se traduit par des dotations dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens (COM). Par ailleurs, des réunions techniques et budgétaires entre chacun des services centraux et la direction de la DSF et le contrôleur de gestion ont lieu en juin - juillet.

Au-delà même d'une présentation détaillée du projet de budget lors du vote du budget primitif, de son exécution lors de la présentation du compte financier, soumise à la commission des moyens, puis au CA, un suivi mensuel d'exécution budgétaire est réalisé sous forme de tableau de bord. Ce suivi est destiné aux différents responsables, afin qu'ils puissent s'approprier le budget et mieux « calibrer » et utiliser les ressources mises à leur disposition par l'université.

Enfin, l'UCBL a anticipé la mise en œuvre des modalités liées au nouveau décret relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) avec la présentation en CA de décembre 2013 de toutes les annexes en format GBCP. Chacun des moments clés de la procédure budgétaire a été préparé et débattu lors d'une commission des moyens réunie par le vice-président du CA (6 réunions en 2013).

Le COM a été conforté comme outil de gestion pluriannuel et de dialogue interne entre la gouvernance et les composantes. Il décline la notion de performance au sein de l'UCBL et permet ainsi de lier efficacement les notions d'autonomie et de responsabilité.

La comptabilité analytique a été déployée sur une mission complète de l'UCBL. Ainsi, le calcul des coûts des formations a été réalisé en 2013 autour d'une équipe projet. Les résultats ont été présentés en équipe de gouvernance, puis devant la CFVU du CAC et le CA. Ces informations seront sûrement utiles et pourront aider dans l'appréciation des différentes enveloppes destinées à la formation.

### V. 1.3 La qualité comptable

De nouveaux outils de gestion pour une optimisation des moyens et une meilleure qualité comptable ont été développés à l'instar des procédures de fiabilisation et de sécurisation mis en place pour les affaires juridiques de l'établissement.

Les mesures d'adaptation de l'organisation aux nouveaux enjeux sont les suivantes :

- Mise en place d'une cellule centralisée de création des fournisseurs sur le logiciel budgétaire et comptable le 01/09/13 à l'agence comptable ;
- Tous les PGFC (devenus PGF) sont passés en service facturier au 01/09/2014 ;
- Depuis avril 2014, la dématérialisation du traitement des factures est généralisée à l'ensemble des laboratoires, composantes et pôles, avec pour objectif de terminer cette généralisation au mois d'avril 2015 (objectif : traiter 70 000 factures sur les 80 000).

Ces évolutions ont conduit l'UCBL à renforcer les équipes de l'agence comptable qui compte (33 personnes) en prévoyant l'affectation de six nouveaux agents.

La modernisation et la simplification sont des objectifs majeurs. Ainsi, les travaux du groupe d'élaboration des normes (GEN) financières et comptables ont permis depuis 2011 de cartographier 24 processus et de rédiger 117 procédures. Le nombre de formulaires a été réduit de plus d'un tiers (60 contre 90 en 2009). Par ailleurs, le CA a voté en janvier 2013, la cartographie des risques et le plan d'action pluriannuel de maîtrise des risques. L'UCBL s'est également investie dans un processus d'audit interne avec une charte votée par le CA le 29 janvier 2013. La codification des normes comptables et financières a permis de déployer de nouvelles modalités de contrôle, dans l'optique d'un contrôle allégé en partenariat, notamment dans le cadre des frais de mission. Trente structures de gestion ont été auditées en 2013, à travers trois vagues d'audits.

Les travaux menés par l'UCBL se sont traduits par la certification des comptes par les commissaires aux comptes (CAC), avec seulement quatre réserves dont l'une portait sur la fiabilisation du parc immobilier confiée par l'Etat à France Domaine.

L'UCBL a exercé, tout au long de l'année, ses responsabilités d'actionnaire majoritaire des filiales EZUS et LIP, notamment dans le cadre de la consolidation des comptes du groupe UCBL.

La situation financière est maîtrisée et l'effort de modernisation reste soutenu même si les besoins de financement sont un sujet d'inquiétude pour les années à venir.

Il apparaît très nettement que dans le domaine de la gestion budgétaire et financière les outils existent, les forces humaines sont là. Aussi, il est possible de franchir une étape supplémentaire afin d'optimiser davantage la ressource financière et d'exploiter la procédure budgétaire, en maintenant la répartition « politique » - bien sûr concertée et transparente – des ressources de l'université, comme un véritable outil au service de la politique de l'établissement.

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Facteurs internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptabilité analytique (formation),</li> <li>- PPI (outil de gestion)</li> <li>- Procédure formalisée (GEN)</li> <li>- Organisation (pôles de gestion), service facturier (partiellement constitué), Cellule unique de création des fournisseurs</li> <li>- Traitement dématérialisé des factures et des pièces justificatives complémentaires partiellement mis en œuvre, dans une démarche partenariale</li> <li>- ordonnateur/comptable, professionnalisme des équipes, forte volonté de clarification et de rationalisation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réserves des commissaires aux comptes,</li> <li>- de nombreux travaux lancés mais non encore totalement aboutis</li> <li>- Relations avec les filiales qui manquent de fluidité et de transparence,</li> <li>- Cellule achat pas encore opérationnelle,</li> <li>- Des délais de paiement déjà élevés.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GBCP : plan d'action en vue de terminer les chantiers lancés antérieurement</li> <li>- dématérialisation des factures et des pièces justificatives complémentaires pour l'ensemble de l'UCBL</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- GBCP : complexifier la lisibilité des documents financiers pour les élus.</li> <li>- Transfert de charges sans compensation financière (en tout ou partie)</li> <li>- Absence de vision sur les moyens alloués par l'Etat</li> </ul>

## V. 2 LA FONCTION RESSOURCES HUMAINES

De même que pour la politique des moyens, le passage aux RCE a mis l'université face à ses responsabilités en termes de gestion de la masse salariale et l'a amenée à réaliser une transformation profonde dans la politique des emplois. Cette modification a eu un impact sur l'organisation globale de la direction des ressources humaines. La mise en place réussie du service de la paye « paie à façon » a été une étape essentielle de cette évolution. Mais au-delà de cette réorganisation, le passage aux RCE a permis le développement d'une GPRH, de même qu'une véritable politique de ressources humaines.

Cette transformation a été progressive et, bien que situées dans une certaine continuité, on peut distinguer deux étapes dans le temps:

1. Durant les deux premières années du quinquennal, 2011 et 2012, correspondant aux mandats des deux présidents, L. Collet et A. Bonmartin, l'enjeu en masse salariale sous plafond Etat a été d'identifier les marges de manœuvre et de les utiliser dans une vision stratégique : créer des emplois pour les nouvelles fonctions associées au passage aux RCE, généraliser les primes aux personnels BIATSS contractuels et abonder au fonctionnement courant de l'université.
2. Depuis mars 2012 et l'élection de la nouvelle équipe, le VP CA travaille en collaboration directe avec le président sur les questions relevant des ressources humaines. Depuis, la politique développée est résolue et ferme. Elle est orientée vers la maîtrise de cette masse salariale, résultat principal de certaines charges non compensées par l'Etat dont le GVT (+0,3% par an), l'augmentation du SMIC et les mesures catégorielles. Ces contraintes de masse salariale ont conduit l'université à développer une politique de ressources humaines prudente et dynamique, basée sur une gestion prévisionnelle des emplois, des effectifs et des compétences (GPEEC).

Depuis de nombreuses années, sous-encadrée en personnels BIATSS et enseignant-chercheur (EC), l'UCBL a fait appel à des contractuels en nombre élevé sur ressources propres (243 personnes) de même que sur ressources Etat (160 personnes). La situation ne s'est guère améliorée durant ce quinquennal. Le repyramidage des emplois et la formation du personnel sont parmi les moyens utilisés par l'université pour adapter ses moyens aux besoins de ses nouvelles missions complexes. Evidemment, dans une période budgétaire très contrainte, le repyramidage ne peut se réaliser qu'à masse salariale constante.

Pour le personnel BIATSS, la formation est l'une des actions déterminantes dans le domaine de l'amélioration des compétences. Ainsi, plus de 50% des BIATSS ont suivi une formation dont 238 personnels lors de la mise en place du progiciel SIFAC entre 2011 et 2014.

Pour le personnel enseignant et enseignant chercheur, la période a été marquée par la mise en place du référentiel national de service (HRS) dont les fonctions éligibles, valorisées par des équivalences horaires dans le service de l'enseignant, sont révisées annuellement par un comité mixte CA-CAC. L'enveloppe budgétaire destinée à couvrir la charge de ce référentiel national, votée annuellement par le CA, est limitative. Les directeurs de composantes, étant au plus près de l'activité de leurs personnels, sont les mieux à même, avec leur conseil de composante, d'évaluer la charge supplémentaire d'activité ainsi que sa prise en compte en heures, dans le cadre des fourchettes déterminées par le conseil d'administration. Il convient de noter que la charge globale de ce référentiel est en moyenne de 17 000 heures sur les quatre dernières années (9,5 % du total de la charge d'heures complémentaires).

Enfin, la politique indemnitaire a été tenue sous contrôle. Le montant total des PES, attribuées à tous les EC classés A ou B, est resté dans la limite de celui des PEDR. Le montant des primes individuelles, des MCF comme celles des PR, est resté inchangé. Pour le personnel BIATSS, la politique indemnitaire adoptée en 2011 a conduit à une revalorisation de 11% du montant global des primes. Cette augmentation a bénéficié à toutes les catégories de personnel. Cependant sans véritable mise en place de la PFR, les primes des BIATSS de catégorie A et B... (à compléter sur la PFR et son impact sur l'évolution des primes) ? L'université doit mener en parallèle une politique RH permettant d'améliorer le taux de promotion des collègues BIATSS en interne. En effet, il est difficile de dynamiser une organisation avec un taux de promotion interne aussi faible (7.6% en moyenne entre 2011 et 2014 si l'on prend en compte toutes les voies de promotion : concours, listes d'aptitude, avancement de grade. Cette politique peut trouver un élément de solution en liaison avec la politique de repyramidage. En effet, la transformation de postes C en postes B ou de postes B en poste A, devra, au maximum autorisé, correspondre à des concours internes. En 2013 et 2014, nous avons ouvert respectivement 12 et 20 concours internes.

### V. 2. 1 Organisation de la direction des ressources humaines

S'inscrivant dans une démarche d'efficacité, la direction des ressources humaines (56 personnes), en charge de la gestion administrative et financière des personnels de l'université, a pensé sa structuration en l'articulant autour de six services fonctionnels :

1. le pôle de gestion BIATSS (1 261 agents titulaires et 770 contractuels), y compris étudiants salariés, contrats aidés, contractuels BIATSS sur recherche
2. le pôle de gestion des enseignants (1 759 titulaires, 316 personnels enseignants contractuels bi-appartenant, environ 80 enseignants associés ou contractuels, 140 contractuels chercheurs, 477 ATER, doctorants et post doctorants, 2997 vacataires en 2013),
3. le pôle paye (5000 à 6000 paies mensuelles). En 2013, l'ensemble des rémunérations de l'université représente 273 879 941 € dont 260 950 728 € financés par la dotation de l'Etat.
4. le service de suivi et de pilotage de la masse salariale et des emplois,
5. le service formation/GPEEC / recrutements concours,
6. le service pensions des ITRF et personnels enseignants chercheurs, bi-appartenants, les personnels bibliothécaires. Ce service a également une mission de conseil et d'appui pour toutes les filières.

Par ailleurs, l'équipe de gouvernance a chargé un BIATSS élu du CA de l'animation d'un « groupe de travail personnel et affaires sociales », instance de discussion préalable du CA qui s'est réuni 5 fois durant l'année.

### V. 2. 2 Les emplois et la masse salariale

Le service d'aide au pilotage, composé de trois personnes, élabore depuis 2009 des tableaux de bord qui comparent, mois après mois, la consommation réelle de masse salariale et des ETPT par rapport à la consommation projetée. Ces tableaux sont présentés mensuellement à l'équipe de gouvernance de l'université.

Si l'exécution est bien suivie et les difficultés éventuelles anticipées, en revanche le pilotage de la masse salariale reste difficile en raison de l'impossibilité d'anticiper les décisions nationales. La structure des emplois est discutée annuellement, dans le cadre de la campagne d'emplois qui se déroule de juin à décembre. Une lettre de cadrage « ressources humaines » détermine les objectifs de la campagne d'emplois de l'année. Cette réflexion est fortement décentralisée, puisque les instances débattent à partir des propositions des composantes. Celles-ci, pour élaborer leurs propositions, doivent travailler à coûts constants, et disposent pour ce faire du coût moyen annuel observé par grade dans l'établissement. Il reste à développer une réflexion qualitative, structurée à partir des besoins en compétences par rapport à un projet stratégique donné.

### V. 2. 3 La GPRH

Le périmètre retenu pour la gestion prévisionnelle des emplois choisis est celui de l'ensemble des BIATSS, titulaires et contractuels, avec REFERENS comme référentiel « métiers ». Deux outils ont été développés, l'un pour le recueil des fiches de poste l'autre pour l'exploitation des fiches. Une requête sur les fiches de poste permet dorénavant de cartographier les métiers de l'UCBL, de donner les effectifs de l'UCBL par métier (âges, statuts...). Les agents susceptibles de quitter l'établissement dans les prochaines années peuvent être identifiés par métier et par compétences. L'évaluation des compétences est réalisée par la mise en place d'un outil de recueil des comptes rendus d'entretiens professionnels qui permet aussi d'alimenter le plan de formation.

Il est alors devenu possible de mener des études pour cartographier les compétences d'une direction ou d'une composante et d'alerter par exemple, sur les compétences rares, détenues par un seul agent. Enfin, depuis 2013, un questionnaire complète désormais la fiche de poste pour permettre le recensement des postes comportant des activités à risques (risques électriques, travail en hauteur, travail au contact des animaux...) et les besoins de formation afférents. Le suivi médical des agents affectés sur ce type de poste est ainsi garanti.

#### V. 2. 4 La formation des personnels

Depuis les RCE, les exigences de formation des personnels ont encore augmenté. Le budget du volet formation des personnels représente 0,1% de la masse salariale. Il a augmenté de 10% entre 2010 et 2014. Avec comme objectif l'accroissement des capacités d'expertise et de pilotage de l'établissement, le plan de formation concerne l'ensemble des personnels de l'université, titulaires ou contractuels. On note toutefois qu'il est surtout sollicité par les BIATSS. Parmi les priorités sur lesquelles se décline la formation du personnel, il est à noter les points suivants :

- le soutien aux personnels BIATSS dans la progression de leur carrière via de nombreuses formations aux concours, avec de vraies réussites à la clé : ainsi, chaque année ce sont près de 30 agents en moyenne qui réussissent leur concours : titulaires promus ou contractuels titularisés (40 réussites 2011, 23 en 2012 et 31 en 2013). Pour les années 2013 et 2014, un effort particulier a été porté sur la préparation aux concours afin d'accompagner le personnel contractuel éligible au protocole Sauvadet.
- L'accompagnement des cadres nouvellement en poste : 76 agents en 2011, 83 en 2012, 64 en 2013 ont suivi au moins un des modules du parcours « management » ; entre 2011 et 2014, 193 agents ont suivi au moins un des modules de ce parcours. Les formations aux métiers du patrimoine, de la GRH ou de la finance et de la comptabilité (en lien avec les RCE).
- Les formations, à destination des enseignants, relatives aux évolutions des pratiques pédagogiques (e-learning par exemple, MOOCS).

Les formations sur les thématiques de la santé et de la sécurité sont prioritaires. Elaboré en fonction des besoins et à partir des évolutions réglementaires, ce plan de formation est adopté par le GT conseil de formation dont les réunions sont fréquentes (cinq réunions en 2013/2014) Il est présenté au comité technique, CHS CT et validé par le conseil d'administration.

Fortement consensuelle et partagée, la formation fait aussi l'objet d'une mutualisation inter-établissement.

#### V. 2. 5 La situation des personnels contractuels en CDD

La situation des contractuels est une problématique qui concerne actuellement essentiellement les filières BIATSS.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2014, les contractuels BIATSS représentent 28% du nombre total de BIATSS (26,5% des ETP). La part des contractuels BIATSS sur les postes Etat représente 11% de l'ensemble des postes.

La part des contractuels enseignants et chercheurs rapportée aux titulaires s'élève à 36% (34,7 % des ETP) mais seulement 15% si l'on exclut les doctorants Etat (315), les contractuels HU (316) et les ATER (51).

Si la part des contractuels par rapport aux fonctionnaires n'a pas évolué ces cinq dernières années, leur situation s'est améliorée sur le plan financier. Depuis 2011, 124 contractuels en CDD ont bénéficié d'une transformation de leur contrat en CDI. Cependant dans la période, certains d'entre eux ont réussi des concours, ou bien ont quitté l'établissement, ce qui fait qu'il restait 96 contractuels en CDI au 31 décembre 2013(hors CDI des HCL). Au moment de cette « CDIisation », les personnels contractuels ont bénéficié d'un reclassement calculé sur les mêmes modalités que celles prévues statutairement pour un lauréat de concours. Cette mesure de stabilisation de contractuels comptabilisant trois ans et plus d'ancienneté s'est accompagnée d'une amélioration des conditions salariales de tous les contractuels, puisque les personnels en CDD et en CDI bénéficient depuis 2011 d'un régime indemnitaire comparable à celui perçu, à niveau hiérarchique identique, par les agents titulaires, pour un coût annuel de 1.28 M€.

Parallèlement, 2013 a été la première année de mise en œuvre de la Loi du 12 mars 2012, dite Loi « Sauvadet ».

L'établissement a dégagé 35 emplois Etat en 2013 pour le recrutement par concours réservés de contractuels répondant aux conditions d'éligibilité. Trente autres supports sont destinés à ce recrutement en 2014. Le plan qui se déroule sur quatre années devrait conduire à l'assèchement progressif des effectifs de population éligible. Parallèlement, et conformément à la loi, l'établissement améliore ses pratiques et porte une attention particulière aux modalités de recours aux contractuels.

En 2013 le plan « création des 1000 postes par an » a permis la création de 19 emplois : 6 MCF, 7 PRAG, 5 IE, et 1 ASI. Pour la campagne 2014, le CA a validé la création de 7 postes de MCF, 2 de PRAG, 3 TECH, 5 IE et 2 ADT. Par ailleurs, la masse salariale déléguée pour les 25 emplois devrait encore permettre la création de six emplois de BIATSS, lesquels seront débattus dans le cadre de la prochaine campagne d'emplois.

Afin de garantir la soutenabilité des embauches ou des renouvellements de contractuels, il est mis en place à compter de la rentrée 2014 un visa de la DSF. En effet, un tel contrôle préalable est déjà effectué par la DRH pour les embauches ou renouvellement de contractuels suivis par la DRH et financés par les comptes centraux, c'est-à-dire, soit par la masse salariale déléguée, soit par d'autres financements de l'établissement comme ceux issus de la dotation SYMPA. Ce visa n'existait pas dans les autres cas, la seule signature du responsable d'un CF suffisant sur la fiche de recrutement.

## V. 2. 6 La campagne d'emplois

La campagne d'emplois est une étape stratégique primordiale dans la mise en œuvre de la politique de l'établissement. Elle se fonde sur le principe que tout emploi vacant est susceptible de redéploiement dont les objectifs sont clairement affichés dans la lettre de cadrage RH : réduire les disparités d'encadrement pédagogique, soutenir les disciplines nouvelles, renforcer les équipes de recherche émergentes, soutenir la mutualisation. Les besoins à couvrir en enseignement et en recherche et la pertinence de ces besoins sont examinés sur la base d'indicateurs objectivés. Une fois les besoins clairement identifiés, il est proposé de les couvrir, soit par un redéploiement d'emplois, soit par une création. Les propositions de créations et de redéploiements sont soumises aux commissions du CAC pour avis sur les profils recherche et enseignement et au conseil d'administration pour décision.

Le choix de l'université de réaliser une campagne annuelle d'emploi, au lieu d'une gestion au fil de l'eau, résulte d'une volonté de favoriser la réflexion sur la priorisation des besoins. Ceci présente à nos yeux plusieurs avantages :

- Regrouper l'ouverture en mobilité interne sur une durée déterminée (mai-juin), ce qui rend plus visibles les opportunités pour les agents et devrait encourager la mobilité interne.
- Donner le temps aux services de mener une réflexion sur leur organisation en préalable à une demande de remplacement de poste vacant.
- Donner plus de transparence aux propositions de remplacement de postes vacants en attribuant cette responsabilité aux conseils (CA, CAC) pour la répartition des moyens (création et redéploiement) et à la CPE pour les mutations internes. Nous avons aussi institué une commission biannuelle chargée d'examiner les demandes de recrutement, de remplacement d'enseignants contractuels (PAST).

Au total l'UCBL a modifié la structure de ses emplois d'enseignants à hauteur de 42 emplois (20.5% des emplois vacants d'enseignants chercheurs) sur les quatre dernières années, dont 24 changements de disciplines et 18 transferts d'emplois inter composantes. Il faut remarquer que l'établissement en termes de recrutement d'enseignants-chercheurs, entre 2011 et 2014, a opéré de façon comparable en faveur des équipes notées A<sup>+</sup> ou A (x recrutements d'EC) et équipes notées B (x recrutements).

Pour les BIATSS, la campagne d'emplois s'appuie fortement sur la GPRH. A cet égard, dans un contexte de non-crédation d'emplois par le ministère et de sous-encadrement chronique constaté (le modèle SYMPA identifie x emplois manquants en 2013), l'université s'est donné des marges de manœuvre en permettant le redéploiement, le repyramidage et la transformation des supports existants au profit de la satisfaction des besoins globaux de l'établissement. Ainsi, de 2010 à 2014, une cinquantaine besoins de recrutement ont pu être satisfaits par cette gestion.

Il est à noter que le poids de la masse salariale des contractuels est non négligeable (19.7% de la masse salariale réalisée et 13.6 % du budget). L'établissement a bien pris la mesure de ce problème et au-delà d'une politique active de résorption de la précarité, facilitée par le plan « SAUVADET » qui sera poursuivie jusqu'en 2016, il s'est doté de règles internes de recrutement destinées à maîtriser les dépenses : visa délivré par la DSF, respect de la réglementation, etc.

Enfin, le dynamisme de la DRH se traduit aussi dans l'approche qualitative de la gestion des carrières : les entretiens professionnels faisant suite à la mise en place des fiches de postes ont permis, pour la presque totalité des agents, d'installer un moment privilégié de dialogue avec les supérieurs hiérarchiques ; une volonté manifeste de mobilité (une vingtaine de mobilités internes par an), commençant par les cadres, s'est concrétisée et constitue également un élément important de management.

Il est à souligner que l'intégration de l'IUFM en 2007 (devenu ESPé depuis 2013) et notamment les conséquences de la réforme de la « mastérisation » qui a conduit à une baisse importante de ses effectifs étudiants n'ont bénéficié ni à l'amélioration des marges de manœuvre de l'université, ni à l'équilibre des charges des composantes chroniquement sous dotées en emplois.

Durant ce quinquennal, si l'on considère les recrutements et les départs, les effectifs d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS ont été relativement stables dans l'ensemble. Cependant, on note au cours de ces deux dernières années, une évolution dans la fonction scolarité. Cette évolution s'explique par des redéploiements de postes de BIATSS ou d'enseignant du second degré en BIATSS et sont venues ainsi partiellement combler, dans les directions administratives comme dans les composantes, le déficit de l'UCBL en personnels BIATSS.

#### V. 2. 7 Le recrutement des enseignants chercheurs

L'UCBL applique les dispositions réglementaires du décret 84-431 (article 9,9-1 et 9-2) pour recruter ses enseignants-chercheurs. Elle a toutefois introduit deux particularités :

- la mise en place de comités consultatifs élus par section CNU tous les 4 ans. Ces instances locales facilitent la constitution des comités de sélection en proposant au président les personnalités susceptibles d'y participer. C'est sur la base de leur proposition que le président soumet la composition des comités de sélection aux instances.
- depuis 2009 (date de création des comités de sélection), le CEVU restreint a systématiquement été associé au CS restreint pour donner son avis sur la constitution des comités de sélection préfigurant ainsi le Conseil Académique.

L'indicateur du suivi taux de recrutement exogène des enseignants chercheurs figure au bilan social, et ne montre pas d'amélioration de ce taux. Les 3/4 des PR notamment sont recrutés parmi les MCF exerçant leurs fonctions dans l'établissement.

#### Bilan et perspectives

La direction des ressources humaines s'est organisée et modernisée dans l'objectif d'une gestion optimale des ressources humaines de l'université et afin d'affronter les défis de l'autonomie. Les processus clés RH sont totalement formalisés, en particulier le recrutement des contractuels ou des vacataires ou l'intégration d'agents titulaires, la campagne d'emploi des postes Etat, la formation de personnels, etc.

Un travail important reste à accomplir pour la fiabilisation et la complétude des données RH. La fiabilisation des données RH doit se poursuivre dans les années à venir, car elle constitue un préalable pour éclairer les décisions et les choix de l'établissement comme ceux des composantes.

L'organisation pensée et les nombreux outils mis en place fondent les bases d'une gestion qui se veut dynamique. Parmi les outils de gestion RH, HARPEGE occupe une place centrale. L'application est reliée par des interfaces web à plusieurs autres applications locales dont GRAAL, TOMUS, GASEL, GPRO, ... Pour la « paie à façon », l'université s'est dotée d'un logiciel performant WINPAIE qui répond aux contraintes nouvelles issues de la LOLF, et qui, en outre, devrait permettre à l'université d'anticiper, par des simulations, les coûts de ses choix de gestion.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Processus clés RH totalement formalisés.</li> <li>- Existence de nombreux outils de gestion RH.</li> <li>- Maîtrise du SIRH existant.</li> <li>- Organisation et modernisation des services RH.</li> <li>- Mise en place et développement d'une GPRH.</li> <li>- Formation permanente du personnel</li> <li>- Politique des contractuels maîtrisée.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fiabilisation des données RH.</li> <li>- Baisse du taux du recrutement exogène des professeurs.</li> <li>- Occupation de certaines fonctions pérennes par des contractuels.</li> <li>- Renouvellement des contractuels et des vacataires sans évaluation.</li> <li>- Niveau de recrutement parfois inadapté.</li> <li>- Pyramide des âges.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Dispositif Sauvadet</li> <li>- Création des « 1000 postes par an »</li> <li>- Les emplois aidés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'articulation des politiques RH (contractuels/titulaires)</li> <li>- Mesures catégorielles nationales non compensées par l'Etat.</li> <li>- Législation concernant l'emploi de contractuels et de vacataires trop contraignante</li> <li>- Attractivité des établissements hospitalo-universitaires étrangers</li> <li>- Carrières et rémunérations des BIATSS peu attractives</li> </ul>

### V. 3 FONCTION JURIDIQUE

La fonction juridique est pleinement impliquée dans l'élaboration des stratégies de l'établissement. Elle a permis de sécuriser et d'optimiser les décisions de la gouvernance, dans le cadre de dossiers complexes et transversaux, par une assistance et des conseils, permettant aux responsables d'atteindre, dans la légalité, les objectifs poursuivis par l'établissement. Ses interventions portent essentiellement sur la mise en place ou le renforcement de procédures fiables et la participation à la politique d'évaluation des risques.

L'UCBL s'est engagée au cours de la période écoulée à accroître l'efficacité d'organisation de cette fonction support, afin de maîtriser le nombre de contentieux et d'éviter une remise en cause a posteriori ou de freins au traitement de certains dossiers du fait de contraintes juridiques non anticipées. Pour atteindre cet objectif, la DAJI a été associée aux prises de décisions, en particulier lors du montage de dossiers complexes et/ou de partenariats public/ privé.

Pour faire face aux nombreuses sollicitations auxquelles doit répondre le service, ce dernier a fait l'objet d'une réorganisation interne : rationalisation de l'activité du bureau des affaires générales et institutionnelles, spécialisation juridique des chargés d'affaires correspondant aux missions principales de l'établissement et travail en réseau et inter établissement.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Intégration de la dimension juridique dans le pilotage de l'établissement.</li> <li>- Fonction support au service de la stratégie</li> <li>- Mise en place d'outils d'évaluation du risque</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Sous dimensionnement du service par rapport à la taille de l'établissement.</li> <li>- Culture juridique hétérogène des différentes composantes.</li> <li>- Niveau d'information insuffisant des engagements contractuels de l'établissement.</li> <li>- Politique de GED, d'archivage et de partage de l'information encore insuffisante</li> </ul>
<b>Facteurs internes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Travail en réseau : <ul style="list-style-type: none"> <li>o réseau partagé en interne</li> <li>o Réseau « Jurisup » et groupe juridique commun au réseau Curie</li> </ul> </li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- « Juridicisation » et « judiciarisation » de la société</li> </ul>

## V. 4 LE DIALOGUE SOCIAL, LA PREVENTION ET LE BIEN-ETRE AU TRAVAIL DES PERSONNELS

### V. 4. 1 Les structures du dialogue social

Différentes structures de dialogue social existent au sein de l'établissement : le comité technique (CT) la commission paritaire d'établissement (CPE), le comité hygiène, sécurité et conditions de travail (CHSCT) et le groupe de travail « personnel et affaires sociales » (GT-PAS). Durant le quinquennal, ces instances se sont réunies en moyenne selon la fréquence ci-après : le CT six fois, la CPE huit fois, le CHSCT quatre fois et le GT-PAS six fois.

Le comité hygiène et sécurité central de l'établissement a fonctionné en intégrant les conditions de travail dès 2012 et s'est transformé par arrêté en CHSCT le 25 Juin 2013. Ses membres réalisent des visites d'unités de manière spontanée ou à la suite de la mise en évidence d'une situation pouvant porter atteinte aux conditions de travail. Il constitue des groupes de travail afin d'approfondir des thématiques spécifiques et de proposer des axes d'amélioration à l'établissement. En particulier, la question de l'implantation d'un registre de danger grave et imminent, les RPS ou encore les CHSCT spéciaux ont fait l'objet d'un travail concerté.

Des groupes de travail spécifiques à certains sujets se réunissent également. Ainsi, le groupe de travail Aménagement et réduction du Temps de Travail (ARTT) s'est réuni deux fois. Par ailleurs, le président réunit une fois par mois les élus du personnel de façon informelle.

Facteurs internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Fluidité des échanges</li> <li>- Respect mutuel des missions et fonctions de chacun.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi de la situation des Enseignants-Chercheurs</li> <li>- Taille de l'établissement.</li> </ul>
Facteurs externes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'établissement est à jour de ses obligations.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Courts délais d'exécution des obligations</li> <li>- Complexité et évolution fréquentes de la Réglementation.</li> <li>- publicité concernant l'activité des services et visibilité parfois insuffisante.</li> </ul>

### V. 4. 2 Politique sociale et le bien-être au travail des personnels

La politique sociale de l'université est assurée par plusieurs services ou instances : le service universitaire d'action sociale (SUAS), le service de médecine préventive des personnels (SMPP), groupe d'études des situations de travail (GEST) et le groupe gestion des risques alcool et substances psychoactives sur le lieu de travail (GRASP). La dimension sociale reste inscrite de manière forte dans la politique de l'UCBL. Elle se manifeste dès l'accueil des personnels à l'UCBL (organisation de plusieurs journées d'intégration, élaboration et mise à disposition de documents et de ressources informatiques, etc.).

L'accompagnement social au travail pour les personnels de l'UCBL est structuré autour de l'activité du service social. L'action de l'assistante sociale se situe à l'interface de la vie professionnelle et de la vie privée. Elle a reçu 246 agents en 2013, soit 490 entretiens. La demande s'est stabilisée depuis 2010. Le service social participe à la réflexion transversale de l'établissement sur la prise en compte des Risques Psychosociaux (RPS). Le groupe GEST qui est pluridisciplinaire dans sa composition (AS, DRH, SMPP) s'est aussi doté de l'expertise d'un consultant, psychosociologue du travail. Ce groupe accompagne les personnels en situation difficile et de souffrance au travail. Il a travaillé sur 17 dossiers en 2013 (chiffre stable depuis 2009). Les principales difficultés soulevées ont trait aux relations de travail entre collègues ou avec la hiérarchie, aux conditions de travail, aux pathologies psychiques et psychiatriques et à des phénomènes d'addiction. Ce groupe de travail permet de mettre en place un suivi individuel adapté à la problématique. Il a aussi un rôle de veille et de prévention par sa connaissance des différentes organisations de travail au sein de l'établissement.

Outre la gestion de la restauration du personnel, le SUAS conduit également des actions en faveur des personnels dont : les prestations d'action sociale et d'aides à la personne, l'aide à l'enfance avec le centre de loisirs éducatifs de la Doua qui comprend une crèche de 30 places et un accueil de loisirs pouvant accueillir jusqu'à 140 enfants le mercredi.

Les demandes d'aides et de secours d'urgence sont instruites par l'assistance sociale et présentées au sein d'une commission sociale qui gère aussi, depuis 2013, le dispositif de prêts sociaux. Par ailleurs, diverses permanences sont proposées par le service social pour délivrer des conseils en économie sociale et familiale, une aide juridique.

L'offre de pratiques culturelle, sportive et de loisirs pour le personnel est bien développée au sein de l'UCBL, grâce à une synergie forte entre le SUAS, le CLAP (association des personnels de l'UCBL) et la mission culture. Près de 400 personnes sont inscrites dans les ateliers de pratique sportive ou culturelle. Ces ateliers sont tous encadrés par des professionnels.

<b>Facteurs internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité et identité de l'établissement.</li> <li>- Interdisciplinarité.</li> <li>- Prise en compte de l'individu dans sa globalité (aspects professionnel, personnel, familial...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visibilité parfois insuffisante.</li> <li>- Manque d'actions collectives.</li> <li>- Articulation de la Prévention et des dispositifs existants.</li> </ul>
<b>Facteurs externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la mutualisation avec les autres établissements publics.</li> <li>- Création des liens avec de nouveaux partenaires privés (SRIAS, secteur mutualiste, etc.)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Limites du bénévolat (en disponibilité et en compétence)</li> </ul>

#### V. 4. 3 La santé au travail : le service de médecine préventive des personnels

Le service de médecine préventive des personnels de l'UCBL comporte deux entités, une située sur le domaine Rockefeller (employant un médecin, un infirmier et une secrétaire), l'autre sur le secteur de la Doua (employant un médecin du travail, deux infirmières, une secrétaire). Fin 2013, un médecin coordonnateur enseignant chercheur de médecine du travail à l'UCBL a été nommé. S'il existe une certaine autonomie d'organisation de chaque antenne du service, les deux entités tendent à harmoniser leurs pratiques et collaborent sur des sujets transversaux.

Les dossiers médicaux sont informatisés depuis 2011 ce qui permet un décompte plus systématique de l'activité. Actuellement, un travail est mené pour harmoniser la saisie des données dans les deux entités. L'objectif est de mettre en place un suivi médical conforme à la réglementation (décret n°82-453) mais aussi de répondre aux demandes de visite spontanées formulées par les agents.

Certaines situations médico-professionnelles complexes peuvent justifier qu'un même agent soit vu à plusieurs reprises au cours d'une même année. En 2011, 1620 visites médicales ont été réalisées correspondant à 793 agents (en 2012 respectivement 1210 et 1038). Les médecins du travail et les infirmiers du service de médecine préventive du personnel s'impliquent dans différents groupes de travail en collaboration avec le service social, le service des ressources humaines ou le service hygiène et sécurité : GRASP, GEST, RPS, CHSCT central et locaux.

Une réflexion est actuellement conduite pour envisager une augmentation de l'effectif de médecins et infirmières afin de pouvoir répondre aux besoins soulignés par l'Inspection Santé et Sécurité au Travail.

Convention avec l'ESPé ?

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation récente avec recrutement de nouvelles personnes et le renforcement de la structure en termes de pilotage</li> <li>- Professionnalisme des acteurs</li> <li>- Travail en réseau</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Faible ancienneté du dispositif, service avec une double implantation</li> <li>- Faiblesse des moyens au regard de la population des agents concernés</li> <li>- Risques multiples compte-tenu des spécificités propres aux activités de recherche et de formation de l'université (manipulations...)</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mutualisation inter-établissement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Complexité des réglementations applicables,</li> <li>- Besoins croissants (ex traitement des RPS, amiante)</li> </ul>

#### V. 4. 4 La fonction Hygiène et sécurité

Afin de répondre à ses obligations réglementaires, pour développer une conscience collective et intégrer la sécurité dans tous les actes de management et de gestion de l'établissement, l'UCBL s'est dotée, au printemps 2011, d'une nouvelle organisation :

- au niveau de la gouvernance de l'établissement, une organisation structurelle qui conseille, anime en matière de prévention des risques et de sécurité dans les bâtiments.
- au niveau des bâtiments et des sites, une organisation opérationnelle qui gère la sécurité incendie.
- au niveau des unités de travail, un réseau d'assistants de prévention qui conseillent et assistent leur chef de service dans la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité.

Ainsi, la fonction « hygiène et sécurité » n'est plus seulement assurée par le service central d'hygiène et sécurité (SHS), composé de 18 personnes, réparties dans deux pôles : l'un a la charge de la « prévention des risques » susceptibles de compromettre la santé et la sécurité des agents, l'autre la « sécurité dans les bâtiments » et le suivi des commissions de sécurité.

##### V. 4. 4. 1 La Prévention des Risques

Pour conseiller et assister le président de l'université, un réseau de conseillers de prévention a été mis en place dès 2012, en tenant compte de la complexité et de la diversité des activités et des sites. Leurs missions consistent à communiquer, informer les chefs de service de l'organisation à mettre en place afin de systématiser et fiabiliser l'évaluation des risques, à former et animer le réseau des assistants de prévention, à participer à la gestion des situations d'urgence et à l'analyse des accidents de travail. Dans le développement des activités, des outils d'aide à la prise en compte des critères sécurité sont également mis en place.

Dans la prévention des risques, chaque année, un programme d'actions est fixé dont la réalisation du document unique d'évaluation des risques. A partir de ce document, pourront être définies l'évaluation des risques au niveau de l'établissement et les stratégies indispensables à la durabilité de l'université. Le programme contient aussi l'évaluation des risques cancérigènes mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR) qui donne lieu chaque année à des campagnes de mesures et des évolutions dans les unités. La démarche d'anticipation et de prévention est aussi systématisée lors des travaux.

Lors de son inspection santé sécurité en juin 2014, la dynamique quotidienne de l'établissement en matière de santé et sécurité au travail a été soulignée, particulièrement en matière d'organisation et de développement du service hygiène et sécurité, de l'offre de formation, du fonctionnement du CHSCT et du suivi des vérifications techniques réglementaires. Toutefois, des marges de progrès subsistent notamment par un recentrage du service hygiène et sécurité sur ses missions d'assistance et conseil en prévention des risques.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	- Un réel effort organisationnel - Une intégration de la prévention des risques dans les actes de gestion de l'établissement.	- Un risque permanent de confusion entre « prévention des risques et sécurité incendie et sûreté » - La prévention des risques est encore trop souvent vécue comme un « frein » au développement
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	- Le cadre réglementaire fixe clairement le cadre de fonctionnement des établissements	- Réactivité nécessaire face au foisonnement de la réglementation. - Contraintes budgétaires et besoin d'arbitrage.

#### V. 4. 5 L'action culturelle

Depuis de nombreuses années l'UCBL développe une politique culturelle ambitieuse, résolument ouverte sur la cité. L'objectif général est à la fois de permettre les rencontres et d'encourager les pratiques artistiques et culturelles des étudiants et des personnels. Par ses choix, l'UCBL marque sa volonté de faire découvrir des disciplines non enseignées dans l'établissement, de stimuler la communauté universitaire dans toute sa diversité et pour son accès à la culture et à l'art, et de développer des actions culturelles liant l'art et la science.

Le théâtre Astrée joue un rôle dans le tissu culturel de la cité et son dynamisme s'exprime à travers une quinzaine de partenariats et accueille en résidence une compagnie, permettant une programmation de 90 spectacles vivants tout au long de chacune des saisons.

La mission culture, dirigée par un chargé de mission et composée de huit personnes dont deux appartenant à la compagnie en résidence, a poursuivi sa programmation dans le domaine des expositions de photographie contemporaine, en partenariat avec le SUAS et le SCD. Elle a également conduit trois actions en lien avec des enseignements dans le cadre d'une unité en sciences humaines et sociales. La mission dispose d'un budget annuel de 225 k€ dont 34 % proviennent de la dotation de l'université.

Encadrés par un artiste professionnel, les 12 ateliers en musique, théâtre, arts plastiques, photographie, vidéo et écriture sont proposés conjointement aux étudiants et aux personnels. Les différentes créations réalisées dans les ateliers sont programmées au mois de mai, lors du festival amateur *Les Arthémiades*.

Le groupe de travail culture et animation des campus a pour but d'assurer la synergie entre les différentes activités proposées par la mission culture, les composantes, les services, les associations étudiantes et susciter des rapprochements et des actions mutualisées.

Les actions menées couvrent un bon nombre de domaines. Cependant, l'UCBL souhaiterait renforcer l'ouverture aux arts numériques, ce qui nécessiterait d'étoffer l'équipe de la mission culture. Même si elle se heurte à des difficultés d'ordre fonctionnel pour développer de nouveaux ateliers, les principales difficultés rencontrées par la mission culture pour réaliser l'ensemble de ses missions sont d'ordre financier.

Les moyens de communication utilisés par la mission culture lui donnent satisfaction en interne. En revanche, les moyens humains et financiers nécessitent un développement pour la communication externe.

Facteurs Internes	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Structure et compétences de la mission, avec la compagnie en résidence</li> <li>- Niveau d'équipement (théâtre, galerie)</li> <li>- Soutien institutionnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Attractivité vis-à-vis des étudiants et des personnels</li> <li>- Synergie entre les acteurs culturels de l'université à améliorer (par exemple avec le SCD)</li> <li>- Dispersion des sites universitaires.</li> <li>- Reconnaissance de la pratique artistique et culturelle dans les formations (cursus étudiants et formation du personnel)</li> </ul>
Facteurs Externes	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la convention cadre le 12 juillet 2013 entre la MESR et la ministre de la culture et de la communication, avec la conférence des présidents d'université.</li> <li>- <b>Lien avec les autres établissements d'enseignement supérieur</b></li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse annoncées du niveau de subventions externes</li> </ul>

## V. 5 LE SYSTEME D'INFORMATION ET LA STRATEGIE NUMERIQUE.

Le système d'information est un enjeu majeur de la stratégie de développement de l'établissement. Au sein de l'université, la direction du système d'information (DSI) est en charge de cette mission. Elle compte 57 personnes réparties dans quatre pôles (métiers, infrastructures, support et organisation), avec une définition claire des missions et une rationalisation des moyens.

En mars 2012, la nouvelle équipe de gouvernance a décidé de se doter d'un groupe de travail « qualité pilotage et système d'information » (GT-QPSI) chargé dans ce domaine de la coordination entre l'opérationnel et la politique de l'établissement. Le GT-QPSI était coordonné par un chargé de mission en relation avec la DSI. L'objectif répondait à la volonté d'**articuler étroitement compétences techniques et direction politique et d'assurer ainsi la cohérence des rôles des différents acteurs impliqués. Durant ces deux premières années de fonctionnement**, la commission a privilégié dans ses travaux, l'aspect qualité et a peu abordé dans ses séances de travail la problématique du système d'information (SI). Consciente de ce déficit, la commission a constitué un sous-comité SI, composé exclusivement d'informaticiens. Au final, cette situation n'apparaissant pas pertinente au regard de l'importance des SI dans la politique de développement de l'université, un groupe de travail permanent « numérique et systèmes d'information » (GT-NSI) a été créé, en juin 2014, lors de la remise en conformité des statuts de l'université, avec la loi du 22 juillet 2013.

La rédaction d'un schéma directeur du système d'information (SDSI) ne faisait pas partie explicitement des objectifs du contrat quadriennal 2011-2015. Toutefois, même si l'on ne trouve pas dans le contrat quinquennal 2011-2015 des projets détaillés avec des objectifs et échéanciers précis, une démarche de travail a bien été définie. L'objectif est de *disposer d'un système d'information fiable, cohérent et global, de faciliter le partage et la circulation de l'information*, permettant ainsi l'adaptation continue des SI aux besoins de l'université. Jusqu'à l'adoption d'un SDSI, le contrat quinquennal reste le document « *directeur* » en matière de SI.

#### V. 5. 1 Les grandes orientations du SDSI

L'université réaffirme sa volonté de se doter d'un SDSI. Ce schéma directeur sera un plan pluriannuel d'alignement stratégique du SI sur les objectifs de l'université en matière de formation, de recherche, d'insertion professionnelle et de pilotage, ainsi que le cadre d'évolution des services en charge de sa mise en œuvre. La conduite de cette mission est confiée aujourd'hui au GT-NSI. Pour l'élaboration de ce SDSI un calendrier a été adopté en juin 2014. Il prévoit la présentation du projet final au CA du mois d'avril 2015. Les grandes orientations qui présideront à la construction de ce SDSI devraient être définies en concertation avec les acteurs du numérique de l'établissement. En particulier, les chantiers majeurs du futur SDSI devront être à la fois en phase avec les ambitions de l'université et réalistes, compte tenu de ses ressources humaines et financières. Le projet devra permettre de prioriser la politique des SI de l'établissement.

Ce développement volontaire des services et du numérique légitime la décision de l'UCBL de maintenir une dotation financière à la DSI de 1 518 k€ en 2013 et de la reconduire en 2014, dans un contexte de réduction des dépenses de fonctionnement (6 %).

En l'absence d'un SDSI, il est à noter que les évolutions du système informatique (i.e. la partie automatisée du système d'information) ont été plus accompagnées qu'orientées. Elles ont été impulsées par des causes diverses : les évolutions réglementaires; les souhaits des tutelles ou des bailleurs de fonds ; les besoins fonctionnels des composantes ou des directions de service. En dépit du manque apparent de politique générale au niveau des SI, les développements opérés sont cohérents avec la stratégie de modernisation de l'établissement, et pertinents au regard de ses besoins et de ses ressources. La création du GT-NSI, participera à une meilleure articulation entre la maîtrise d'ouvrage politique et la maîtrise d'œuvre technique. Ainsi, les processus de décision de la maîtrise d'ouvrage qui apparaissent aujourd'hui diffus, seront concentrés et maîtrisés.

#### V. 5. 2 Les applications de gestion

L'établissement dispose d'applications de gestion, de bases de données et d'indicateurs répondant à divers besoins : pilotage tant au niveau central qu'au niveau des entités internes, enquêtes, dispositifs nationaux d'information et suivi de son contrat quinquennal 2011-2015 (CQ). Une approche du SI en couches a structuré la définition des objectifs du CQ. Quatre couches ont ainsi été définies : couche « *Présentation* », couche « *Application* », couche « *Référentiel* » et couche « *Infrastructures* ».

Pour la couche « *Présentation* », l'objectif était de donner une vision simplifiée et unifiée du SI à l'aide des portails personnels et étudiants. Pour la couche « *Application* », le CQ exprimait le besoin d'aller vers une véritable informatique décisionnelle en constituant un entrepôt de données. Il projetait également de dématérialiser les processus de traitement des factures, de gestion financière et de gestion des RH. Pour la couche « *Référentiel* », l'objectif était d'urbaniser le SI et de bâtir un référentiel des personnes, des structures, du patrimoine et des partenaires socioéconomiques sur lequel s'appuieraient les applications métiers.

#### La mise en œuvre opérationnelle et les résultats obtenus.

- Couche « *Présentation* ». Le projet de refonte du site WEB de l'université et des portails étudiants et personnels est finalisé. La refonte concerne tous les aspects : arborescence, navigation, stratégie éditoriale, contenus, fonctionnalités (accès en mobilité, modules de recherches dans l'offre de formation, les plan des campus, etc.) et graphisme. La plateforme des sites institutionnels est renforcée en y migrant tous les sites de services, de composantes et d'unités de recherche. Une seconde plateforme est mise en service pour fédérer et moderniser les autres sites web ayant une visibilité vers l'extérieur : blogs.univ-lyon1.fr.

- La conduite de ce projet est assurée par la direction de la communication en lien avec un chargé de mission auprès du CA, et la DSI. Elle s'appuie sur trois groupes de travail thématiques : Identité, Recherche, Formation.

- Couche « *Application* ». Le projet d'informatique décisionnelle est reporté *sine die* suite aux décisions de l'AMUE. La mise en œuvre du référentiel PRISME/SINAPS est un préalable et nous doutons qu'une mise en production soit possible avant la rentrée 2015. L'UCBL a mis en production la solution de dématérialisation des factures fournisseurs et de leur traitement. Le périmètre de cette mise en production s'étendra à tout l'établissement en quatre étapes de janvier 2014 à avril 2015. La DSI a également développé une application pour dématérialiser totalement la gestion des horaires, des congés et des comptes épargne temps (CET) pour les personnels BIATSS avec un « *workflow* » de validation.

- Couche « *Référentiel* ». La DSI a développé la deuxième version de son référentiel Base d'Identification des Personnes (BIP) et des groupes de personnes. La plupart de ces applications métiers y sont connectées (sauf SIFAC). L'UCBL est aussi l'un des établissements pilote du projet SINAPS de l'AMUE, qui, après plusieurs années de retard, est désormais véritablement lancé. Les projets sont menés conjointement par les directions fonctionnelles concernées et la DSI avec ou sans comité de pilotage selon l'ampleur et la complexité du projet. La DSI commence à impliquer les directions fonctionnelles dans le travail préalable à l'intégration de la solution SINAPS.

#### Suivi et adaptation :

La DSI a mis en œuvre des outils propres et d'autres fournis par l'AMUE pour vérifier périodiquement la qualité et la cohérence des données de ses applications métiers. Néanmoins, ce contrôle et les actions correctives sont réalisés pour chaque application métiers indépendamment les unes des autres. Le projet SINAPS devrait nous permettre un contrôle de cohérence entre les données d'applications métiers différentes relatives à une même personne.

Le projet de remplacement du SI RH HARPEGE par SIHAM est reporté *sine die*. La couverture fonctionnelle actuelle de SIHAM n'est pas supérieure à celle d'HARPEGE et des développements locaux ; la DRH ne dispose pas des moyens humains nécessaires pour gérer un tel projet qui nécessiterait au moins deux personnes dégagées de toute obligation opérationnelle, connaissant les métiers de la DRH et agissant comme porteur métier et expert fonctionnel, en lien étroit avec la DSI et l'AMUE. La décision du gouvernement concernant l'Opérateur National de Paye (ONP) laisse planer un doute inquiétant sur le devenir de SIHAM.

### V. 5. 3 La mise en œuvre opérationnelle, le suivi et l'adaptation des SI

#### La mise en œuvre opérationnelle:

L'établissement développe des infrastructures et des services informatiques performants, adaptés à ses missions et contribuant à la réalisation de ses objectifs. Mais, l'informatisation croissante de tous les processus métiers rend le fonctionnement de l'établissement de plus en plus dépendant de la bonne marche du système informatique. Il est nécessaire que celui-ci puisse s'appuyer sur un socle d'infrastructures fiable et sécurisé. Consciente de la nécessité d'assurer une haute disponibilité du SI, de protéger les données et d'accroître les performances et la robustesse des infrastructures, l'université a favorisé la réalisation des opérations suivantes:

- Mise en place de doubles boucles optiques permettant la double adduction des bâtiments au cœur du réseau, sur le site de La Doua.
- Rénovation complète du réseau informatique dont la topologie permet de pallier les défaillances d'équipements sans intervention.
- Mise en place d'une salle informatique de secours contenant les données sauvegardées et répliquées en temps réel ainsi que leur système de sauvegarde et de réplication.
- Mise en place d'un système de sauvegarde commun à toutes les applications.
- Etude de risques avec la méthode EBIOS.
- Homologation RGS des télé services (APOWEB et DEREK).
- Rédaction de la PSSI.

### Le suivi et l'adaptation.

D'un point de vue *performance* dans la gestion des SI, on note que l'ensemble des serveurs est supervisé par une plateforme Centre on permettant un suivi des indicateurs clé de performances et des niveaux de service (SLA). Les alertes sont transmises par mail et sms.

Les *dysfonctionnements* sont relevés quant à eux par la plateforme Vcenter VMware qui permet un audit et des rapports d'alerte en temps-réel pour tous les serveurs virtualisés.

Concernant les *événements*, l'ensemble des journaux de bord (logs) de tous les équipements sont collectés sur une plateforme centralisée LogAnalyser pour des diagnostics *a posteriori*.

Les services et équipements *réseaux* sont supervisés principalement par une plateforme maison (qui pioche dans plusieurs briques logicielles), ce qui permet de faire des tests applicatifs en sus.

Il convient de noter que ces projets ne requièrent pas d'implications des directions fonctionnelles ou des directions de composantes. En revanche, ils nécessitent une collaboration étroite entre tous les services de l'université travaillant dans le domaine de l'Information Technology (IT) : DSI, CISR (réseau), ICAP (TICE), IUT.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation de la DSI en pôles opérationnels.</li> <li>- Un référentiel des données (personnes et groupes) alimenté par les SIRH et Formation.</li> <li>- Une infrastructure (réseau et serveurs) performante, fiable et avec un bon niveau de sécurité (perfectible).</li> <li>- La DSI dispose de vrais experts dans plusieurs domaines.</li> <li>- Taille de la DSI permettant une spécialisation et une professionnalisation des personnels.</li> <li>- Création d'un groupe de travail « Numérique et Système d'Information » dans les nouveaux statuts (2014).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture fonctionnelle qui ne couvre pas tous les métiers.</li> <li>- Pas de schéma directeur du SI.</li> <li>- La sécurité des systèmes informatiques en recherche.</li> <li>- La capacité financière à renouveler les infrastructures techniques des salles informatiques (énergie, refroidissement, détection et extinction incendie).</li> <li>- Absence de cellule d'expertise fonctionnelle HARPEGE à la DRH et de correspondant privilégié de la DSI à l'instar de ce qui existe avec APOGEE et SIFAC.</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation active des personnels de la DSI à des projets nationaux.</li> <li>- L'UCBL est site pilote du projet de référentiel SINAPS.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés à recruter et à stabiliser des personnels compétents pour le pôle Métiers (développeurs et intégrateurs d'applications).</li> <li>- La situation financière difficile de l'AMUE (cf. audit IGAENR).</li> <li>- L'augmentation sensible du coût des applications.</li> </ul>

## **V. 6 LA POLITIQUE PATRIMONIALE : UN ENJEU MAJEUR**

L'UCBL dispose d'un patrimoine immobilier de 455000 m<sup>2</sup> de SHON répartis sur 14 sites, 155 bâtiments et 90 ha de surfaces foncières. Sa gestion, son fonctionnement et sa maintenance représentent un enjeu stratégique majeur pour l'efficacité des activités d'enseignement et de recherche. Les principaux sites Lyon Tech-La Doua, Santé-Est, Lyon-Sud et Gerland représentent environ 75% des surfaces bâties. La gestion et le pilotage centralisés de la fonction immobilière, assurés par la Direction du Patrimoine (DirPat), sont identifiés comme des objectifs prioritaires de l'établissement. La DirPat est, à ce jour, composée de 71 agents dont neuf contractuels et deux apprentis. Un audit de la direction, établi en 2011, avait permis de conforter les missions et la structure de la direction autour de trois pôles (Programmation et Développement, Travaux et Maintenance) assistés d'une cellule administrative. L'immobilier est le deuxième poste de dépenses de l'établissement, soit en moyenne 35% des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement, hors masse salariale (27,8 M€ en 2013).

Depuis le lancement des opérations du Plan Campus (Lyon Tech-La Doua, Lyon Sud) et la rénovation du site Rockefeller, la stratégie immobilière de l'établissement est conduite en partenariat avec la métropole lyonnaise, la région et la ComUE « université de Lyon » (UdL) dans le cadre d'un Schéma de Développement Universitaire SDU 2010-2020.

**V. 6. 1 Schémas directeurs : « Le schéma directeur immobilier est cohérent avec la stratégie de l'établissement, et pertinent au regard de ses implantations, de ses besoins et de ses ressources »**

L'UCBL a établi une première version d'un Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) en 2011. Depuis, ce document directeur a été révisé afin de tenir compte des évolutions liées au Plan Campus, à la fermeture d'un site de l'ESPé (site la Soie 13 200 m<sup>2</sup>) et à des opérations CPER qui n'ont pas pu être réalisées. L'UCBL a ainsi réorienté sa position sur certains sites notamment celui de La Buire-Laennec. La révision du SPSI en 2014 permettra :

- la mise en cohérence des différents documents concernant la stratégie des sites et leur validation pour les cinq prochaines années,
- la correction de certaines données grâce à une meilleure connaissance du patrimoine de l'université (surfaces, affectations, état des bâtiments, localisation des activités)
- l'inscription au « Projet Pluriannuel Investissement » (PPI) des opérations stratégiques.

Durant ce quinquennal, l'UCBL a produit directement, ou par l'intermédiaire de l'UdL, des schémas directeurs ainsi que des diagnostics en vue de la réalisation de schémas directeurs complémentaires :

- Schéma directeur de sécurité incendie du site Rockefeller en 2009.
- Schéma directeur immobilier des sites de Santé Est (2009 actualisé en 2013).
- Etat technique de tous les bâtiments du patrimoine Lyon 1 (2010), qui sera complété en 2014 et 2015 par une étude qui permettra l'élaboration d'un Programme de Maintenance Préventive et la programmation d'un Plan de Gros Entretien et Renouvellement (GER).
- Diagnostic accessibilité aux personnes handicapées de l'ensemble du patrimoine immobilier

D'autres rapports ont été établis sous maîtrise d'ouvrage UdL, car liés au Plan Campus :

- Cahier de prescriptions architecturales, urbaines et paysagères et schéma directeur de programmation du site de santé Lyon Sud (2012).
- Schémas directeurs LyonTech-La Doua : aménagement, restauration, sécurité incendie.
- Diagnostic réseau et diagnostic sureté du campus LyonTech-La Doua (2013)

Il manque encore une synthèse de l'ensemble de ces documents sous la forme d'un schéma directeur global qui prenne en compte tous les aspects liés à l'immobilier. Dans ce contexte, les objectifs fixés par l'établissement sont une optimisation de l'utilisation des locaux tout en maintenant des possibilités de développement pour de nouveaux projets, la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine au même rythme entre les différents sites, le déploiement des opérations de mise en sécurité et d'accessibilité en respectant la réglementation et leurs échéances calendaires et la réduction de la consommation en fluides par amélioration de la performance des bâtiments.

	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
<b>Facteurs Internes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Couverture des sites majeurs par des schémas directeurs de site.</li> <li>- Mise en place du PPI</li> <li>- Meilleure connaissance du patrimoine de l'UCBL et de son état.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'ESPé et IUT non couverts par un schéma directeur.</li> <li>- Elaboration du PPI sans assez de lien avec le SPSI.</li> <li>- Réhabilitation des locaux non intégrées dans une réflexion globale à l'échelle du bâtiment.</li> <li>- Insuffisance de critères pour estimer objectivement les besoins en locaux des laboratoires.</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<p><b>Opportunités</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'autres schémas directeurs en réponse à l'obligation réglementaire de rédiger un agenda d'accessibilité programmé (Ad'ap).</li> </ul>	<p><b>Menaces</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Difficultés d'échange avec les collectivités liées à une stratégie immobilière relayée par la ComUE.</li> </ul>

**V. 6. 2 Connaissance et état du patrimoine : « L'établissement connaît l'état de ses locaux, en suit l'utilisation, et identifie ses besoins en maintenance »**

L'université dispose de deux outils informatiques de gestion du patrimoine : un logiciel de données patrimoniales (Facility Tech de Vizelia), qui rassemble les données de surfaces, d'activité et d'affectation des locaux, et un logiciel de GMAO (SAMFM), qui permet de gérer en temps réel les demandes en maintenance. La GMAO a fait l'objet d'un développement spécifique pour la sécurité incendie. L'inventaire exhaustif des installations et des équipements de sécurité incendie réalisé en 2012 fait l'objet d'une actualisation annuelle, afin d'en assurer une parfaite maintenance.

Grâce à ces outils, la maintenance corrective est performante (prise en charge des interventions dans la demi-journée avec un délai moyen de 4 jours pour la clôture des 4600 interventions annuelles). Cependant, la maintenance préventive reste insuffisante pour assurer la remise en état de l'ensemble du patrimoine même si une ligne GER est inscrite au PPI. Si à ce jour les 155 bâtiments ont été fiabilisés en termes d'usage et de surface, les relevés d'activités et affectations ainsi que de vétusté des bâtiments restent à fiabiliser. L'évaluation de l'état du bâti réalisée en 2010, qui a classé les bâtiments en quatre catégories (A, B, C et D), sera revue en 2015 grâce au travail d'un AMO GER. L'université disposera alors d'un outil performant permettant des extractions de données fiables et immédiatement opérationnelles pour définir et prioriser les interventions sur les bâtiments.

Grâce à un outil de réservation de salles en lien avec la planification des enseignements (logiciel ADEsoft), non encore interfacé avec le logiciel des données patrimoniales, l'université a une connaissance précise du taux d'occupation des locaux d'enseignement. Ce taux a été évalué en 2013 à 79% pour les amphithéâtres et à 65% pour les salles banalisées de Travaux Dirigés (hors site ESPé de St Etienne et IUT de Bourg), avec pour les sites de Santé des taux se situant à la limite de la capacité des locaux.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Investissement dans des outils et logiciels</li> <li>- Existence d'une cellule « Données Patrimoniales ».</li> <li>- Maintenance réactive et suivi de l'état du parc des équipements avec la GMAO.</li> <li>- Budget dédié au GER et planification pluriannuelle des gros travaux.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Hétérogénéité de gestion entre sites.</li> <li>- Moyens insuffisants consacrés au GER et à la maintenance préventive.</li> <li>- Connaissance partielle du nombre de personnes occupant des locaux de recherche du fait du rattachement des personnels à des EPST ou à d'autres EPSCP</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nouveaux logiciels comportant tous les modules fonctionnels nécessaires à une gestion intégrée de la politique immobilière</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Perte de données due à l'arrêt du logiciel Facility Tech.</li> <li>- Un patrimoine vieillissant, frein à l'attractivité de l'établissement et au développement de ses activités</li> </ul>

### V. 6. 3 Gestion immobilière et grandes opérations de réhabilitation

La volonté de mettre en place une gestion et un pilotage centralisés de la fonction immobilière, lancée depuis plusieurs années, n'est pas totalement réalisée. Plusieurs sites ont conservé un certain degré d'autonomie : ESPé, Lyon Sud, sites hors Grand Lyon. L'IUT ainsi que le SIUAPS disposent aussi de leur propre service technique.

Le pôle travaux a bénéficié d'un renfort en personnels en 2013 et 2014 pour répondre de manière plus satisfaisante aux demandes des utilisateurs. Une nouvelle procédure de gestion des demandes de travaux et de leur programmation a aussi été mise en place qui permet dès 2014 une planification des opérations d'importance moyenne (entre 20 et 80 k€) sur l'année et non plus au fil de l'eau. Cette nouvelle procédure a permis d'améliorer sensiblement le nombre d'opérations traitées (35 en 2014 contre 26 en 2013).

Le Pôle Sécurité (8 titulaires associés aux intervenants d'une entreprise extérieure) encadre le Service Sécurité incendie dont les missions sont assurées, 24h/24 et 7j/7, sur les principaux sites par des agents permanents et, pour les sites secondaires, par un agent titulaire mobile basé à la DOUA. L'astreinte de sécurité générale est confiée pour tous les sites, par rotation, à trois agents titulaires chargés, dans une situation d'urgence, de mettre en œuvre les procédures *ad hoc* et de réquisitionner les services de police.

Ces dernières années, un nombre conséquent de grosses opérations ont été réalisées sous maîtrise d'ouvrage Lyon1 dont la réhabilitation du quartier de la Chimie (7 M€) et la première tranche de la requalification du site de Rockefeller (21M€). Elles sont détaillées dans le tableau en annexe.

Avec un rôle accru de l'UdL, une logique et une culture de « co-maîtrise d'ouvrage » et de gestion de projet transverse se met progressivement en place. Les arbitrages attendus lors du prochain CPER, porté par l'UdL, seront déterminants pour la réalisation de certaines grosses opérations : requalification du site ESPE du Clos, poursuite des travaux de Santé-Est, rénovation de locaux d'enseignement, requalification de l'IUT Gratte-Ciel.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Direction du patrimoine centralisée.</li> <li>- Nouvelles procédures de travaux avec transparence des arbitrages.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insuffisance du nombre d'encadrants à la DirPat au regard de l'importance du patrimoine.</li> <li>- Certains sites hors périmètre de la DirPat</li> <li>- Difficulté de la DirPat à gérer la concomitance de gros projets.</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place opérationnelle du service d'aménagement des Campus de la ComUE UdL (SDAC) qui permet un co-portage des projets et leur plus forte visibilité vis-à-vis des financeurs</li> <li>- Meilleure qualification des personnels</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accentuation des écarts entre les bâtiments et sites selon qu'ils font l'objet ou non des grosses opérations de réhabilitation.</li> <li>- Recrutement et stabilisation des cadres A compte tenu des rémunérations proposées par les collectivités ou le secteur privé.</li> <li>- Tâches insuffisamment clarifiées entre la DirPat et la ComUE pour les maîtrises d'ouvrage assurées par la ComUE université de Lyon.</li> <li>- Diminution des subventions Etat pour couvrir l'intégralité des besoins en maintenance</li> </ul>

#### V. 6. 4 Prise en compte du Handicap : « L'adaptation des locaux aux étudiants et aux personnels handicapés fait l'objet d'une action spécifique, planifiée et suivie par l'établissement »

Les diagnostics accessibilité ont été réalisés dès 2010, mais compte tenu des contraintes budgétaires l'université a pris du retard dans sa politique de mise en accessibilité de ses ERP.

Désormais, chaque opération de travaux doit prendre en charge la mise en accessibilité des locaux concernés y compris les Espaces d'Attente Sécurisés. En 2014 une réflexion sur les entrées de bâtiment a été engagée. A ce jour, 35 bâtiments disposent d'une entrée strictement réglementaire.

En 2013, le montant des travaux réalisés pour la mise en accessibilité est de 242 k€, soit près de 100 k€ de plus qu'en 2012 et il est d'environ 700 k€ pour 2014. Toutefois, l'ordre de grandeur de ces montants est bien en-deçà des budgets nécessaires pour une mise en accessibilité totale (70 M€ estimés à l'échelle de Lyon 1). Le Plan Campus permettra, sur les sites concernés, la mise en accessibilité d'au moins une douzaine de bâtiments supplémentaires.

En 2015, Un schéma directeur d'accessibilité, en cours d'élaboration, priorisera les locaux d'enseignement. Il permettra d'établir un plan de mise en accessibilité raisonnée qui sera à négocier avec les commissions d'accessibilité locales. Il répondra également à l'exigence législative nouvelle d'Agendas d'Accessibilité Programmée (Ad'AP), documents de programmation financière des travaux d'accessibilité (loi n°2014-789 du 10 juillet 2014) habilitant le gouvernement à prendre des mesures législatives (ordonnances) pour la mise en accessibilité des établissements recevant du public.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une démarche de mise en accessibilité intégrée à chaque projet immobilier ou opération de travaux</li> <li>- Un budget dédié est inscrit au PPI.</li> <li>- Schéma directeur.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Taille du patrimoine immobilier de l'UCBL au regard de sa capacité financière pour une mise aux normes accessibilités.</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un cadre réglementaire structurant.</li> <li>- Les opérations Plan Campus et les autres grandes opérations immobilières d'accompagnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Une évolution réglementaire qui seule rythmerait la mise en place de la stratégie</li> </ul>

#### V. 6. 5 La fonction logistique

La fonction logistique n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion d'ensemble. Elle est assurée avec des modalités diverses selon les sites et même au sein d'un même site. Il n'existe que deux Structures Logistiques de Proximité (SLP) constituées en tant que Services présents sur les sites de Rockefeller-la Buire et La Doua-Gerland, mais avec un périmètre d'intervention très circonscrit. Ces deux SLP sont placés sous l'autorité des DGS adjoints. Les missions communes des SLP sont : le ménage, le standard/accueil/courrier, le traitement des demandes de manifestations internes et externes, la gestion de l'emploi de temps des chauffeurs.

L'entretien des locaux est effectué soit directement par des personnels UCBL (125 ETP répartis entre les SLP, les composantes et les laboratoires) soit sous forme de prestations externalisées. Les SLP ont un rôle très limité (21 ETPT). Sur le site de la Doua (hors IUT et SIUAPS), le SLP ne pilote le nettoyage des locaux qu'à hauteur de 25% des surfaces de de 21 % des personnels affectés au ménage.

Le gardiennage est assuré conjointement par des agents de l'université qui bénéficient de logements par nécessité absolue de service (NAS) et par une société extérieure qui assure également les missions de préventionnistes en matière de sécurité incendie. Les prestations externalisées sont encadrées par le Service Hygiène et Sécurité.

<b>Facteurs Internes</b>	<b>Atouts</b>	<b>Faiblesses</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Des SLP de site permettant proximité, souplesse, adaptabilité à des environnements différents.</li> <li>- Le développement de collaborations entre SLP dans le cadre de groupes de travail transversaux (gardiennage, maintenance,...)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Connaissance imprécise en central de la fonction nettoyage des locaux dans les composantes et les laboratoires (externalisation, tâches des agents, nombre de m<sup>2</sup> nettoyés par agent, etc.)</li> <li>- Hétérogénéité des missions des SLP et déficit de lisibilité pour les usagers.</li> <li>- Coexistence de deux modes de fonctionnement pour l'entretien des locaux et les fonctions de gardiennage: personnel UCBL et sociétés extérieures.</li> </ul>
<b>Facteurs Externes</b>	<b>Opportunités</b>	<b>Menaces</b>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Encadrement national plus restrictif des NAS (réduction de 37% pour l'académie de Lyon): nécessité d'un réexamen des modalités d'organisation de la fonction gardiennage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Application de la Loi Sauvadet qui pérennise un nombre élevé de contractuels sur des emplois d'opérateur logistique pour des fonctions externalisables au détriment d'un redéploiement ou de requalifications d'emplois au profit des missions premières de l'université.</li> </ul>

DOCUMENT DE TRAVAIL

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

QUESTIONS DIVERSES

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**A discuté en questions diverses :**

- Des raisons de l'arrêt de la licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques (MAIRYC).
- Des problèmes d'effectifs en TD de master1 d'informatique.
- Des maquettes des masters MEEF pour la rentrée 2014-2015.

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

MAQUETTES DES MASTERS MEEF POUR LA RENTREE 2014- 2015

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les maquettes des Masters MEEF pour la rentrée 2014-2015 (cf. document joint)

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Premier degré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Second degré</p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement éducatif</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation</p>
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Biotechnologies (biochimie – génie biologique / santé – environnement)</b></p> <p><b>&amp; Sciences et Techniques Médico-Sociales</b></p>
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1</p> <p><input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne</p>
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	<p>ESPE</p>
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>	
<p>■ <b>responsable(s)</b></p>	<p><b>Mme Saulnier Joëlle</b>            Université Claude Bernard Lyon 1  <i>Titre : MCF</i>  <i>Section CNU : « 64 Biochimie Biologie moléculaire »</i></p> <p><i>Coordonnées :</i>  <i>joelle.saulnier@univ-lyon1.fr</i></p>

## **OBJET DU PARCOURS**

### **CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)**

#### **Concours préparés :**

- **CAPET et CAPLP Biotechnologies option biochimie – génie biologique**
- **CAPET et CAPLP Biotechnologies option santé – environnement**
- **CAPET et CAPLP Sciences et techniques médico-sociales**

#### **Typologie du public attendu :**

- **étudiant qui poursuit sa formation initiale,**
- **personne opérant une réorientation (reprise d'études),**
- **professionnel qui suit une formation continue,**
- **professionnel souhaitant valider une VAE ou une VAPP**

### **EFFECTIFS ATTENDUS**

**Effectifs attendus au regard des effectifs des années antérieures : 10-30 étudiants par année de master**

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**11 - UE Contextes de la scolarisation (obligatoire) : 3 crédits**

Politique de l'éducation. Lycées professionnel / technologique et phénomènes sociaux

**12 - UE Séminaire d'initiation à la recherche (1) (obligatoire) : 3 crédits**

Lecture d'un article scientifique. Méthodologie de l'observation. Thématiques de recherche dans le champ du séminaire.

**13 - UE Langue étrangère (1) (obligatoire) : 3 crédits**

Communications écrite et orale en anglais

**14 - UE Biologie humaine – Ecologie microbienne (obligatoire) : 6 crédits**

Grandes fonctions de l'organisme humain. Bases de microbiologie

**15 - UE Biochimie structurale (obligatoire) : 3 crédits**

Structure et propriétés des biomolécules

**16 - UE Enseigner la biologie humaine (obligatoire) : 2 crédits**

Apprendre à concevoir une leçon de biologie humaine adaptée à un niveau de classe

**17 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 2 UE suivantes :**

17a : Environnement rural/urbain, travail/emploi, enfance et famille

17b : Métabolisme et enzymologie

Bioénergétique. Production et mise en réserve de l'énergie. Régulations métaboliques. Enzymologie

**18 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

18a : Sciences et Technologies en Hygiène et Environnement

Connaissances générales sur la biosphère, les principales pollutions et les technologies de l'environnement

18b : Politique, institutions et système de protection sociale et de santé

Connaissance des politiques et des organismes de protection contre les risques sociaux. découverte du champ sanitaire et social. Cadre politique, administratif et juridictionnel en France. Les institutions sanitaires et sociales

18c : Microbiologie

Structure et physiologie microbienne. Microbiologie médicale

**19 - UE optionnelle de 4 crédits, parmi les 2 UE suivantes :**

19a : Didactique des sciences médico-sociales

Epistémologie des sciences médico-sociales. Elaboration et animation de situations d'apprentissage et d'évaluation : objectifs pédagogiques, ingénierie des situations d'apprentissage, animation des situations pédagogiques, élaboration et animation d'évaluation

19b : Enseigner la microbiologie et la biochimie

Apprendre à concevoir une leçon de microbiologie ou de biochimie adaptée à un niveau de classe

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 11 : Contextes de la scolarisation					3	
UE 12 : Séminaire d'initiation à la recherche (1)				3		
UE 13 : Langue étrangère (1)		3				
UE 14 : Biologie humaine – Ecologie microbienne		6				
UE 15 : Biochimie structurale		3				
UE 16 : Enseigner la biologie humaine			2			
UE 17 : 17a : Environnement rural/urbain, travail/emploi, enfance et famille 17b : Métabolisme et enzymologie		3				
UE 18 : 18a : Sciences et Technologies en Hygiène et Environnement 18b : Politique, institutions et système de protection sociale et de santé 18c : Microbiologie		3				
UE 19 : 19a : Didactique des sciences médico-sociales 19b : Enseigner la microbiologie et la biochimie			4			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

## **SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

### **21 - UE Conditions d'apprentissage en lycée professionnel et technologique (obligatoire) : 3 crédits**

Les processus d'apprentissage des élèves. Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

### **22 - UE Séminaire d'initiation à la recherche (2) (obligatoire) : 3 crédits**

Elaboration d'un travail d'étude et de recherche

### **23 - UE Intégration professionnelle (obligatoire) : 3 crédits**

Présentation des filières. Introduction au stage. Stages observation/PRAC. Analyse de pratiques

### **24 - UE TICE (1) (obligatoire) : 3 crédits**

Compétences TICE générales.

### **25 - UE optionnelle de 6 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

25a : Nutrition - Approche éducative de la nutrition et des comportements alimentaires

Mise en place des concepts et de la posture d'éducation à la santé en particulier à la nutrition.

25b : Système de protection sociale, système de santé publique – Approche didactique des sciences médico-sociales

Santé et bien être social, santé publique. Système de santé. Système de protection sociale; sécurité sociale, aide sociale, protection complémentaire, indemnisation du chômage. Economie de la santé

25c : Sciences et technologies bio-industrielles - Contextualisation d'un enseignement

Bio-industries : filières. Fermentations industrielles. Génie industriel alimentaire. Applications de l'enzymologie. Qualité.

### **26 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 2 UE suivantes :**

26a : Biologie cellulaire et moléculaire

26b : Prévention des accidents, secours et sécurité. Risques professionnels

Connaissances des règlements et sécurité sanitaire des aliments

Méthodes d'étude de la cellule. Génétique moléculaire

### **27 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

27a : Sciences et Technologies en Biotechnologies : santé et environnement

27b : Etude d'un système de santé, d'une organisation de protection sociale

27c : Activités technologiques (1)

Développement des compétences en biochimie, microbiologie, immunologie, hématologie

### **28 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

28a : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BGB

Conception d'une leçon à partir d'activités technologiques

28b : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BSE

Conception d'une leçon à partir d'activités des secteurs santé et environnement

28c : Prépa à l'épreuve d'admission 1 STMS

Conception d'une leçon à partir d'activités du secteur sanitaire et social. Tavaux pratiques : techniques professionnelles sanitaire et d'animation. Place des techniques professionnelles dans la formation. Construction de séquence de formation, interactions avec les autres disciplines

### **29 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

29a : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BGB

Réalisation d'un dossier technique et pédagogique

29b : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BSE

Réalisation d'un dossier technique (culinaire, biochimique, microbiologique ou d'entretien) et pédagogique

29c : Prépa à l'épreuve d'admission 2 STMS

Réalisation d'un dossier technique médico-sociale et pédagogique. Rédaction d'un dossier scientifique et technique cohérent et documenté. Appropriation des sources officielles (référentiel de formation, programmes). Identification d'applications pédagogiques déclinables dans le champ disciplinaire des STMS. Préparation à l'exposé oral

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 21 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel et technologique					3	
UE 22 : Séminaire d'initiation à la recherche (2)				3		
UE 23 : Intégration professionnelle						3
UE 24 : TICE (1)			3			
UE 25 : 25a : Nutrition - Approche éducative de la nutrition et des comportements alimentaires 25b : Système de protection sociale, système de santé publique – Approche didactique des sciences médico-sociales 25c : Sciences et technologies bio-industrielles – Contextualisation d'un enseignement		5	1			
UE 26 : 26a : Biologie cellulaire et moléculaire 26b : Prévention des accidents, secours et sécurité. Risques professionnels		3				
UE 27 : 27a : Sciences et Technologies en BSE 27b : Etude d'un système de santé, d'une organisation de protection sociale 27c : Activités technologiques (1)		3				
UE 28 : 28a : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BGB 28b : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BSE 28c : Prépa à l'épreuve d'admission 1 STMS		1	2			
UE 29 : 29a : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BGB 29b : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BSE 29c : Prépa à l'épreuve d'admission 2 STMS			3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Option A : Alternance dans un EPLE du MEN (professeurs stagiaires)**

**Option B1 : Ouverture professionnelle intégrée au parcours Biotechnologies et Sciences et Techniques Médico-Sociales**

**Option B2 : Formation d'adultes en Biotechnologies et Sciences Médico-Sociales**

#### **Enseignements communs aux étudiants des options A, B1 & B2**

**31 - UE Questions professionnelles (1) (obligatoire) : 3 crédits**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnel/technologique et problématiques connexes

**32 - UE Questions professionnelles (2) (obligatoire) : 3 crédits**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel et technologique

**33 - TICE (2) (obligatoire) : 3 crédits**

TICE appliquées à l'enseignement disciplinaire BGB, BSE et STMS

**34 - Langue étrangère (2) (obligatoire) : 3 crédits**

#### **Enseignements communs aux étudiants des options A & B1**

**35 - Approche didactique (obligatoire) : 9 crédits**

Démarche de projet et accompagnement de l'élève - Apprentissage, période de formation en milieu professionnel PFMP (lycées pro) - Projet pédagogique - Accompagnement personnalisé - Formation et évaluations (évaluation diagnostique, formative, ... CCF, épreuves ponctuelles) - Evaluation - Développement des compétences transversales des élèves - Plan de formation, projet d'équipe, projet pluridisciplinaire - Progression pédagogique inscrite dans le plan de formation et organisation des apprentissages en relation avec son service - Entrée en classe et mise au travail - Aider les élèves - Faire face aux incidents (gestion de classe, discipline, autorité) - Hétérogénéité des élèves (handicap, ...) EABEP - Innovations pédagogiques - Ressources pédagogiques (BU médecine, sciences, CRDP), sites nationaux, sites académiques

**36 - UE optionnelle de 3 crédits, parmi les 2 UE suivantes :**

Réforme de l'enseignement technologique et professionnel, programmes et référentiels - Connaissance des filières biotechnologiques - Projet tutoré BGB et projets filières BSE/STMS - Relations avec le monde professionnel  
Connaissance du monde professionnel : interventions de professionnels, visites d'entreprises

36a : Connaissances des filières et du milieu professionnel BGB

36b : Connaissances des filières et du milieu professionnel BSE/STMS

**37 - UE optionnelle de 6 crédits, parmi les 3 UE suivantes :**

Actualisation des connaissances disciplinaires - Accompagnement disciplinaire et didactique

37a : Accompagnement disciplinaire et didactique BGB

37b : Accompagnement disciplinaire et didactique BSE

37c : Accompagnement disciplinaire et didactique STMS

#### **Enseignements pour les étudiants de l'option B2**

**38 - UE Adultes en insertion (obligatoire) : 18 crédits**

- UE Adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 crédits

Ingénierie et économie des formations

- UE Adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 crédits

Pédagogie et didactique

- UE Adultes en insertion (3) (obligatoire) : 6 crédits

Spécificité d'apprentissage

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Options A &amp; B1</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : Questions professionnelles (1)					3	
UE 32 : Questions professionnelles (2)					3	
UE 33 : TICE (2)			3			
UE 34 : Langue étrangère (2)		3				
UE 35 : Approche didactique			9			
UE 36 36a : Connaissances des filières et du milieu professionnel BGB 36b : Connaissances des filières et du milieu professionnel BSE/STMS			3			
UE 37 37a : Accompagnement disciplinaire et didactique BGB 37b : Accompagnement disciplinaire et didactique BSE 37c : Accompagnement disciplinaire et didactique STMS			6			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	3	21	0	6	0

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Option B2</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : Questions professionnelles (1)					3	
UE 32 : Questions professionnelles (2)					3	
UE 33 : TICE (2)			3			
UE 34 : Langue étrangère (2)		3				
UE 38 : Adultes en insertion			18			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	3	21	0	6	0

## **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

### **Enseignements pour les étudiants de l'option A**

#### **41 - UE Alternance (obligatoire) : 30 crédits**

- Stage en alternance en lycée professionnel ou technologique

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur un mi-temps

- Approches réflexives du métier

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée

- Approches intégratives du métier

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique - Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser

- Séminaire de recherche

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

### **Enseignements communs aux étudiants des options B1 et B2**

#### **42 - UE Stage (obligatoire) : 18 crédits**

- Stage

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine

- Approches réflexives du métier

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée

- Approches intégratives du métier

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique - Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser

- Séminaire de recherche

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

#### **43 - UE Ouverture personnelle et professionnelle (obligatoire) : 12 crédits**

- Module obligatoire : conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail

- 2 Modules au choix parmi les 4 modules suivants :

- \* Module 1 : Se former à l'éducation au développement durable (EDD) et par l'EDD

- \* Module 2 : Formation de formateurs

- \* Module 3 : Conception numérique de ressources pédagogiques

- \* Module 4 : Communication professionnelle en anglais

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Option A</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
41 : <b>UE Alternance</b>						
- Stage en alternance						18
- Approches réflexives du métier						3
- Approches intégratives du métier						3
- Séminaire de recherche				6		
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	0	6	0	24

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Options B1 &amp; B2</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
42 : <b>UE Stage</b>						
- Stage						6
- Approches réflexives du métier						3
- Approches intégratives du métier						3
- Séminaire de recherche				6		
43 : <b>UE Ouverture professionnelle</b>						12
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	0	6	0	24

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements communs aux trois parcours</b>				
UE 11 : Contextes de la scolarisation		24		
UE 12 : Séminaire d'initiation à la recherche (1)		21		
UE 13 : Langue étrangère (1)		21		
UE 14 : Biologie humaine – Ecologie microbienne	45	15		
UE 15 : Biochimie structurale	20	10		
UE 16 : Enseigner la biologie humaine		20		
<b>Totaux</b>	<b>65</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements spécifiques à un ou deux parcours</b>				
UE 17a : Environnement rural/urbain, travail/emploi, enfance et famille (STMS)		30		
UE 18b : Politique, institutions et système de protection sociale et de santé (STMS)		30		
UE 19a : Didactique des sciences médico-sociales (STMS)		40		
<b>Totaux STMS</b>	<b>0</b>	<b>100</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

UE 18a : Sciences et Technologies en Hygiène et Environnement (BSE)		30		
<b>Totaux BSE</b>	<b>0</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

UE 17b : Métabolisme et enzymologie (BGB/BSE)	20	10		
UE 18c : Microbiologie (BGB)	20	10		
UE 19b : Enseigner la microbiologie et la biochimie (BGB/BSE)		16	24	
<b>Totaux BGB</b>	<b>40</b>	<b>36</b>	<b>24</b>	<b>0</b>

## SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements communs aux trois parcours</b>				
UE 21 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel et technologique		24		
UE 22 : Séminaire d'initiation à la recherche (2)		21		
UE 23 : Intégration professionnelle		21		9 (filé) 3 (massé)
UE 24 : TICE (1)		21		
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>87</b>	<b>0</b>	9 (filé) 3 (massé)

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements spécifiques à un ou deux parcours</b>				
UE 25b : Système de protection sociale, système de santé publique – Approche didactique des sciences médico-sociales (STMS)		60		
UE 27b : Etude d'un système de santé, d'une organisation de protection sociale (STMS)		30		
UE 28c : Prépa à l'épreuve d'admission 1 - STMS		30		
UE 29c : Prépa à l'épreuve d'admission 2 - STMS		30		
<b>Totaux STMS</b>	<b>0</b>	<b>150</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

UE 25a : Nutrition - Approche éducative de la nutrition et des comportements alimentaires (BSE)		60		
UE 26b : Prévention des accidents, secours et sécurité. Risques professionnels (BSE/STMS)		30		
UE 27a : Sciences et Technologies en BSE		30		
UE 28b : Prépa à l'épreuve d'admission 1 - BSE		30		
UE 29b : Prépa à l'épreuve d'admission 2 - BSE		30		
<b>Totaux BSE</b>	<b>0</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

UE 25c : Sciences et technologies bio-industrielles – Contextualisation d'un enseignement (BGB)	28	20	12	
UE 26a : Biologie cellulaire et moléculaire (BGB)	10	4	16	
UE 27c : Activités technologiques (1) (BGB)		0	30	
UE 28a : Prépa à l'épreuve d'admission 1 - BGB		30		
UE 29a : Prépa à l'épreuve d'admission 2 - BGB	3	27		
<b>Totaux BGB</b>	<b>41</b>	<b>81</b>	<b>58</b>	

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements communs aux options A, B1 et B2</b>				
UE 31 : Questions professionnelles (1)		24		
UE 32 : Questions professionnelles (2)		24		
UE 33 : TICE (2)			21	
UE 34 : Langue étrangère (2)		21		
<b>Totaux options A/B1/B2</b>	<b>0</b>	<b>69</b>	<b>21</b>	<b>0</b>

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements communs aux options A et B1</b>				
UE 35 : Approche didactique		90		
<b>Totaux options A/B1</b>	<b>0</b>	<b>90</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements spécifiques à un ou deux parcours</b>				
UE 36b : Connaissances des filières et du milieu professionnel BSE/STMS		30		
UE 37b : Accompagnement disciplinaire et didactique BSE		20	40	
<b>Totaux BSE</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

UE 36a : Connaissances des filières et du milieu professionnel BGB		30		
UE 37a : Accompagnement disciplinaire et didactique BGB		20	40	
<b>Totaux BGB</b>	<b>0</b>	<b>50</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

UE 37c : Accompagnement disciplinaire et didactique STMS		20	40	
<b>Totaux STMS</b>	<b>0</b>	<b>20</b>	<b>40</b>	<b>0</b>

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements spécifiques à l'option B2</b>				
UE Adultes en insertion (1)		40		
UE Adultes en insertion (2)		40		
UE Adultes en insertion (3)		40		
<b>Totaux option B2</b>	<b>0</b>	<b>120</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements communs aux options A, B1 et B2</b>				
UE 41 Alternance ou UE 42 Stage - approches réflexives du métier - approches intégratives du métier - séminaire de recherche		21 21 21		
- stage				Alternance à mi-temps (UE 41) ou 1 jour par semaine (UE 42)
<b>Totaux options A/B1/B2</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>Enseignements spécifiques aux options B1 et B2</b>				
UE 43 : Ouverture professionnelle - module obligatoire - choix 1 - choix 2		20 30 30		
<b>Totaux options B1/B2</b>	<b>0</b>	<b>80</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

Effectif attendu :

M1 BGB	M1 BSE	M1 STMS	M2 BGB	M2 BSE	M2 STMS
12	5	12	5	4	4

Que ce soit pour les enseignements communs ou spécifiques, un seul groupe de TD.

Semestre 1	Nombre d'étudiants	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	éq. TD	Heures présentiel/étudiant
Enseignement commun 3 parcours	29	65	111	0	208	276 h
Enseignement commun BGB/BSE	17	20	26	24	80	
Enseignement spécifique STMS	12	0	100	0	100	
Enseignement spécifique BSE	5	0	30	0	30	
Enseignement spécifique BGB	12	20	10	0	40	
<b>Totaux</b>		<b>105</b>	<b>277</b>	<b>24</b>	<b>458</b>	

Semestre 2	Nombre d'étudiants	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	éq. TD	Heures présentiel/étudiant
Enseignement commun 3 parcours	29	0	87	0	87	267 h
Enseignement commun BSE/STMS	17	0	30	0	30	
Enseignement spécifique STMS	12	0	150	0	150	
Enseignement spécifique BSE	5	0	150	0	150	
Enseignement spécifique BGB	12	41	81	58	200	
<b>Totaux</b>		<b>41</b>	<b>498</b>	<b>58</b>	<b>617</b>	

Semestre 3	Nombre d'étudiants	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	éq. TD	Heures présentiel/étudiant
Enseignement commun 3 options A/B1/B2	13	0	69	21	90	Options A/B1 : 270 h Option B2 : 210 h
Enseignement commun 2 options A/B1	12	0	90	0	90	
Enseignement commun BSE/STMS	8	0	30		30	
Enseignement spécifique STMS	4	0	20	40	60	
Enseignement spécifique BSE	4	0	20	40	60	
Enseignement spécifique BGB	4	0	50	40	90	
Enseignement spécifique option B2	1	0	120	0	120	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>399</b>	<b>141</b>	<b>540</b>	

Semestre 4	Nombre d'étudiants	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	éq. TD	Heures présentiel/étudiant
Enseignement commun 3 options A/B1/B2	13	0	63	0	63	Option A : 63 h Options B1/B2 : 143 h
Enseignement commun 2 options B1/B2	4	0	80	0	80	
<b>Totaux</b>		<b>0</b>	<b>143</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	

La mutualisation de certaines UE entre les parcours BGB, BSE et STMS permet de réduire significativement le coût de la formation :

Coût (éq. TD)	
Semestre 1	Semestre 2
<b>Sans mutualisation : 954 heures</b> BGB : 328 heures BSE : 318 heures STMS : 308 heures	<b>Sans mutualisation : 821 heures</b> BGB : 287 heures BSE : 267 heures STMS : 267 heures
<b>Avec mutualisation : 458 heures</b>	<b>Avec mutualisation : 617 heures</b>
<b>Gain : 954 – 458 = 496 heures soit 52% de gain d’heures</b>	<b>Gain : 821 – 617 = 204 heures soit 25% de gain d’heures</b>

Coût (éq. TD)	
Semestre 3	Semestre 4
<b>Sans mutualisation : 1440 heures</b> Options A & B1 BGB : 270 heures Options A & B1 BSE : 270 heures Options A & B1 STMS : 270 heures Option B2 BGB : 210 heures Option B2 BSE : 210 heures Option B2 STMS : 210 heures	<b>Sans mutualisation : 618 heures</b> Option A BGB : 63 heures Options B1 & B2 BGB : 143 heures Option A BSE : 63 heures Options B1 & B2 BSE : 143 heures Option A STMS : 63 heures Options B1 & B2 STMS : 143 heures
<b>Avec mutualisation : 540 heures</b>	<b>Avec mutualisation : 143 heures</b>
<b>Gain : 1440 – 540 = 900 heures soit 62% de gain d’heures</b>	<b>Gain : 618 – 143 = 475 heures soit 77% de gain d’heures</b>

Si les trois parcours accueillent des étudiants en M1 et en M2, le fonctionnement du master requiert 1758 h éq. TD.

	CM	TD	TP	Eq. TD	Heures présentiel/étudiant
<b>Master 1</b>	146	775	82	1076	543
<b>Master 2</b>	0	542	141	683	333-413
<b>Master</b>	146	1317	223	1759	876-956

Ce nombre d’heures peut encore être réduit du fait de la mutualisation des UE communes aux MEEF - PLP et PCL :

<b>Bloc 1</b>	Langue étrangère (1) et (2)	42 h
<b>Bloc 2</b>	Adultes en insertion	120 h
<b>Bloc 3</b>	Séminaire d’initiation à la recherche (1) et (2)	42 h
<b>Bloc 4</b>	Contextes de la scolarisation	24 h
	Conditions d’apprentissage en lycée professionnel et technologique	24 h
	Questions professionnelles (1) et (2)	42 h
<b>Bloc 5</b>	Ouverture professionnelle	80 h
<b>Total</b>		<b>374 h éq. TD</b>

## POLITIQUE DES STAGES

En S1, les étudiants effectuent un stage filé de 9 semaines à raison d'une journée par semaine. Il s'agit d'un stage d'observation qui a pour but de faire découvrir à l'étudiant son futur milieu professionnel. Au cours de son stage, l'étudiant rencontre tous les acteurs de l'établissement scolaire afin de se faire préciser le rôle de chacun. Il participe à la vie de l'établissement (conseil d'administration, conseil pédagogique, conseil de classe, réunion parents-professeurs, ...). Le stage se poursuit en S2 par une période de pratique accompagnée de 2 ou 3 semaines. Il est suivi par un maître de stage en lien avec un tuteur de formation. Les étudiants effectuent un stage individuel. Pour les étudiants du parcours BGB, il peut se dérouler dans les filières ST2S, STL ou dans une filière Biotechnologies post-bac. Le stage des étudiants du parcours BSE peut se dérouler dans les lycées qui comptent des filières Sanitaire et Sociale, Hygiène et Environnement, Restauration, ... Les étudiants du parcours STMS effectuent leur stage dans un lycée préparant au Baccalauréat Accompagnement, Soins et Services à la Personne, Service de Proximité et Vie Locale, ... au BTS SP3S, ESF, ...

En M2 option A, les étudiants effectuent un stage en alternance durant la totalité de l'année scolaire à raison de 5 demi-journées par semaine. Leur lieu de stage correspond à leur affectation par le rectorat. L'étudiant est suivi par un maître de stage en lien avec un tuteur de formation. Ce dernier visite régulièrement le stagiaire afin de constater la progression de celui-ci dans l'acquisition des compétences inhérentes au métier de professeur. L'évaluation du stage et la validation de l'UE Alternance tient compte de l'avis du professeur tuteur, de la rédaction et de la soutenance d'un mémoire.

Un double tutorat (maître de stage et tuteur de formation) est pensé pour accompagner la formation professionnelle de l'alternant, et développer des synergies entre les deux lieux de la formation. Sa mise en œuvre nécessite de définir : le profil, le rôle et la mission de chacun des tuteurs ; les modalités de l'accompagnement de l'alternant par le tandem maître de stage/ tuteur de formation ainsi que la formation des tuteurs.

**Le Maître de Stage : rôle et mission :** Le maître de stage et le tuteur de formation veillent à l'acquisition des compétences métier tout en laissant un espace de choix à l'apprenant en fonction de ses intérêts, projets et valeurs. La pratique professionnelle doit être le fil conducteur de tous les apports.

**Situation du maître de stage :** Il sera un enseignant expert, expérimenté, reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques, son engagement dans l'établissement et le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les

inspecteurs. Le professeur proposé devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission. Il enseigne de préférence dans l'établissement d'accueil du stagiaire ou à défaut dans un établissement proche. Dans le second degré, il est enseignant de la même discipline dans la mesure du possible. Il aura suivi la formation lui permettant d'assurer la fonction de maître de stage

**Rôle et missions du maître de stage :** Le Maître de Stage est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation. Dans ce cadre-là : Il participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée et concourt à cette occasion à l'expression de ses besoins de formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement : présentation des personnes, des locaux, des installations, du matériel, des projets, de l'organisation, des contacts, des partenaires... ; Présentation également des instances : les différents conseils, le FSE, le CESC, le CVL, l'AS... Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités d'un professeur, des évolutions et enjeux des programmes, des réformes en cours et de leurs enjeux... Il aide à la prise en charge de la (des) classe(s) par le stagiaire ; gestion, organisation pédagogique, habitudes à mettre en place... Il aide le stagiaire à la conception de son enseignement : prise en compte des programmes, analyse des compétences attendues, préparation des cycles et des leçons, projets de classe, choix des situations d'apprentissage... Il donne un apport conceptuel/pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des apprenants pour la théoriser. Il aide à la construction équilibrée des leçons Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin et l'observe dans les siennes. Il encourage l'apprenant à expliciter, verbaliser ses attentes, ses projets, ses représentations (didactique disciplinaire) en visant à développer l'autonomie et la prise de responsabilité. Il conseille le stagiaire dans sa conduite de classe et dans l'analyse critique de sa pratique. Il aide à l'implication dans le travail d'équipe : équipes disciplinaires et interdisciplinaires, conseil pédagogique... Il aide à l'élaboration concertée d'un calendrier : rencontres, échanges, temps d'observation et de travail, échéances et bilans intermédiaires... Il assure une veille continue et prévient tôt des difficultés rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

**Le Tuteur de Formation : rôle et mission :**

**Situation du tuteur de formation** Il fait partie de l'équipe pédagogique du Master 2 où est inscrit l'alternant. Il connaît bien le contenu du programme du diplôme Il connaît les résultats universitaires du stagiaire et il rend compte au responsable pédagogique de la situation de l'apprenant sur sa partie pratique.

**Rôle et missions du tuteur de formation :** Il effectue le lien entre la formation et l'école ou l'établissement d'accueil. Il accompagne l'alternant dans son parcours de formation. Il se déplace dans l'école ou l'établissement d'accueil pour y rencontrer l'alternant et son maître de stage : trois temps de rencontre au moins sont à prévoir. Il participe à l'évaluation du stagiaire en étant le relai des critères d'évaluation (/ référentiel d'évaluation) et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles. S'il est enseignant chercheur, il peut être également directeur de mémoire de l'alternant. Il l'aide alors à définir le sujet, à bâtir le plan et à réaliser un travail universitaire de qualité. Dans les parcours pluridisciplinaires il pourra mandater des enseignants de l'équipe du Master pour participer aux rencontres sur le terrain de stage.

En M2 option B1, les étudiants effectuent un stage filé de 9-12 semaines à raison d'une journée par semaine en lycée. Il s'agit d'un stage de pratique accompagnée. Il est suivi par un maître de stage en lien avec un tuteur de formation.

En M2 option B2, les étudiants effectuent un stage en entreprise, association, ...

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

Le parcours Biotechnologies-STMS reprend les UE proposées pour tous les parcours MEEF au titre du Bloc 4 Exercice du métier :

- Contextes de la scolarisation (S1)
- Conditions d'apprentissage en lycée professionnel /technologique (S2)
- Questions professionnelles 1 et 2 (S3)

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

En S2, les étudiants du parcours Biotechnologies-STMS sont formés aux compétences générales en Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (UE TICE (1), 3 crédits).

Par ailleurs, ils utilisent des outils et ressources numériques spécifiquement appliquées à leur domaine disciplinaire ; par exemple aux biotechnologies et à l'enseignement des biotechnologies dans l'UE TICE (2) au S3 (3 crédits). En M2, les stages en responsabilité sont l'occasion de mettre en pratique les compétences numériques acquises.

Ainsi, au cours de leur master, les étudiants peuvent acquérir les compétences permettant la validation du C2i2e.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

Dans ce parcours, les étudiants suivent au S1 une UE obligatoire de langue étrangère (1) de 3 crédits, compensable et, au S3, une UE obligatoire de langue étrangère (2) de 3 crédits, non compensable.

De plus, pour le parcours BGB, l'anglais est introduit dans l'UE Accompagnement disciplinaire et didactique au S3. En effet, en 1<sup>ère</sup> et Terminale STL Biotechnologies, il est prévu, à raison de 1h par semaine, des « Enseignements technologiques en langue vivante ». Les étudiants doivent s'y préparer.

## **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

UE mutualisées entre parcours MEEF :

- au titre du bloc 1
  - o Langue étrangère (1) et (2) (6 crédits)
- au titre du bloc 2
  - o Adultes en insertion (1), (2) et (3) (18 crédits)
- au titre du bloc 3
  - o Séminaire d'initiation à la recherche (1) et (2) (6 crédits)
- au titre du bloc 4
  - o Contextes de la scolarisation (3 crédits)
  - o Conditions d'apprentissage en lycée professionnel et technologique (3 crédits)
  - o Questions professionnelles (1) et (2) (6 crédits)
- au titre du bloc 5
  - o Ouverture professionnelle (12 crédits)

UE mutualisées entre les parcours BGB, BSE et STMS :

- Biologie humaine – Ecologie microbienne (6 crédits)
- Biochimie structurale (3 crédits)
- Enseigner la biologie humaine (2 crédits)
- TICE (1) et (2) (6 crédits)
- Intégration professionnelle (6 crédits)
- Approche didactique (9 crédits)
- Approches réflexives du métier (3 crédits)
- Approche intégratives du métier (3 crédits)
- Séminaire de recherche (6 crédits)

UE mutualisées entre les parcours BGB et BSE :

- Métabolisme et Enzymologie (3 crédits)
- Enseigner la microbiologie et la biochimie (4 crédits)

UE mutualisées entre les parcours BSE et STMS :

- Prévention des accidents, secours et sécurité – Risques professionnels (3 crédits)
- Connaissances des filières et du milieu professionnel BSE/STMS (3 crédits)

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Toutes les UE sauf l'UE Contextes de la scolarisation sont validées par un contrôle continu intégral pour encourager un travail régulier de la part des étudiants. En S1, il s'agit principalement d'épreuves écrites pour la préparation des épreuves d'admissibilité et en S2 d'épreuves orales adossées à des activités technologiques. Les UE relevant du bloc disciplinaire (sauf l'anglais) font l'objet de contrôles de types épreuve de synthèse ou analyse/conception de protocoles tandis que des épreuves en temps limité sont organisées pour l'entraînement à la conception d'une leçon dans les UE dédiées à la préparation de l'admission 1 des concours.

Les évaluations sont la plupart du temps individuelles cependant les premiers exercices de transposition peuvent être réalisés en binôme.

Les UE mutualisées entre les différents parcours ont des modalités de contrôle des connaissances communes.

La validation des UE s'appuyant sur une expérience professionnelle (stage) fait l'objet d'un rapport ou d'un mémoire qui est soutenu à l'oral par l'étudiant.

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

41 intervenants dont EC : 15 (36%) - PRAG : 3 - PRCE : 2 - Agrégé : 4 - Certifié : 13 - CPE : 1

La formation s'appuie sur des personnels du pôle de professionnalisation. En outre, une dizaine de professionnels du secteur des biotechnologies et des sciences médico-sociales seront invités à présenter leur filière.

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
Asseman Sylvie	Certifiée	Lycée Louis Lumière, Lyon
Banbanaste Florence	Agrégée BGB	Lycée La Martinière Duchère, Lyon
Belkis Nadia	CPE	Université Claude Bernard Lyon 1
Bessueille Laurence	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Bettler Emmanuel	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Bretau Sandrine	MCF	Université Claude Bernard Lyon 1
Cavalla Michel	Agrégé BGB	Lycée de la plaine de l'Ain, Ambérieu en Bugey
Choquer Mathias	MCF -	Université Claude Bernard Lyon 1
Collaudin Agnès	Certifiée BGB	Lycée La Martinière Duchère, Lyon
Cros Nathalie	PRAG SVT	Université Claude Bernard Lyon 1
Dantigny Philippe	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Darmochod Stéphanie	Certifiée BGB	Lycée La Martinière Duchère, Lyon
Dayan Guila	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Delattre Marie-Anne	Certifiée	Lycée Honoré d'Urfé, Saint Etienne
Durand-Vallot Angeline	- Anglais	
Eberlin Thierry	Agrégé BGB	Lycée P. Delorme, L'Isle d'Abeau
Grangeasse Caroline	MCF -	Université Claude Bernard Lyon 1
Guiral Sébastien	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Hemain Robert	PRAG	Université Claude Bernard Lyon 1
Koné Tiécoura		Lycée P. Delorme, L'Isle d'Abeau
Kourichi Habiba	Certifiée	Lycée Jacques Brel, Vénissieux
Lebondidier Pierre	Certifié	Lycée Edmond Labbé, Oullins

Leca-Bouvier Béatrice	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Lipoff Clarisse	Certifiée BGB	Lycée La Martinière Duchère, Lyon
Lopez Françoise	Certifiée BGB	Lycée de la plaine de l'Ain, Ambérieu en Bugey
Magne David	PR - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Mahtouk Karène	MCF -	Université Claude Bernard Lyon 1
Marchais Caroline	Agrégée BGB	Lycée La Martinière Duchère, Lyon
Martins Sandrine	Certifiée BGB	Lycée Albert Camus, Firminy
Milesi Eva	Diététicienne	
Muller Chantal		Retraitée lycée La Martinière Duchère, Lyon
Noël Claude	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Pradet Valérie	Certifiée	Lycée Danièle Casanova, Givors
Rebih Louisa	PRCE	Université Claude Bernard Lyon 1
Roux Roselyne	PRCE - BGB	Université Claude Bernard Lyon 1
Saulnier Joëlle	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1
Sautot Jean-Pierre	MCF - Sc. du langage	Université Claude Bernard Lyon 1
Tuderot Fabrice	Certifié	Lycée Hélène Boucher, Lyon
Vial Danièle	PRAG SVT	Université Claude Bernard Lyon 1
Vignard Evelyne	Certifiée	Lycée Danièle Casanova, Givors
Youjil Saïda	MCF - 64	Université Claude Bernard Lyon 1

## LIENS AVEC LE TERRAIN

Les intervenants de la formation sont des enseignants et des enseignants-chercheurs issus de :

- Laboratoires de recherche locaux
  - o Institut de Sciences Analytiques de Lyon, UCBL-CNRS, UMR 5280, Villeurbanne
    - Laboratoire Surfaces (bio)-Interfaces Micro/nano Systèmes
  - o Institut de Biologie et Chimie des Protéines, UCBL, Lyon
    - Bases moléculaires et structurales des systèmes infectieux, UMR 5086
  - o Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires, UCBL-CNRS-INSA-CPE, UMR 5246, Villeurbanne
    - Génie enzymatique, membranes biomimétiques et assemblages supramoléculaires
    - Organisation et dynamique des membranes biologiques
  - o Institut de génomique fonctionnelle de Lyon
    - Biologie et pathologie des matrices extracellulaires
  - o Laboratoire de Microbiologie, Adaptation et Pathogénie, UCBL-INSA-CNRS-Bayer CropScience-BioEnviS
    - Génomique fonctionnelle des champignons pathogènes des plantes
- Lycées
  - o Lycée de la plaine de l'Ain, Ambérieu-en-Bugey
  - o Lycée Albert Camus, Firminy
  - o Lycée Danièle Casanova, Givors
  - o Lycée Philibert Delorme, L'Isle d'Abeau
  - o Lycée Hélène Boucher, Lyon
  - o Lycée La Martinière Duchère, Lyon
  - o Lycée Louis Lumière, Lyon
  - o Lycée Edmond Labbé, Oullins
  - o Lycée Honoré d'Urfé, Saint-Etienne
  - o Lycée Jacques Brel, Vénissieux

Rentrée 2013

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1		ects	heures	bloc
UE11	UE 1 : Contextes de la scolarisation	3	21h TD	4
UE12	UE 2 : Séminaire d'initiation à la recherche (1)	3	21h TD	3
UE13	UE 3 : Anglais	3	21h TD	1
UE14	UE 4 : Biologie humaine – Ecologie microbienne	6	45h CM + 15h TD	1
UE15	UE 5 : Biochimie structurale	3	20h CM + 10h TD	1
UE16	UE 6 : Enseigner la biologie humaine	2	20h TD	2
UE 7 :				
UE17a	7a : Etude d'un système de santé, d'une organisation de protection sociale	3	30h TD	1
UE 17b	7b : Métabolisme et enzymologie		20h CM + 10h TD	
UE 8 :				
UE18a	8a : Sciences et Technologies en Hygiène et Environnement	3	30h TD	1
UE18b	8b : Politique, institutions et système de protection sociale et de santé		30h TD	
UE18c	8c : Microbiologie		20h CM + 10h TD	
UE 9 :				
UE19a	9a : Didactique des sciences médico-sociales	4	40h TD	2
UE19b	9b : Enseigner la microbiologie et la biochimie		16h TD + 24h TP	

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2		ects	heures	bloc
UE21	UE 10 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel /technologique	3	21h TD	4
UE22	UE 11 : Séminaire d'initiation à la recherche (2)	3	21h TD	3
UE23	UE 12 : Intégration professionnelle	3	21h TD	5
UE24	UE 13 : TICE	3	21h TP	2
UE 14 :				
UE25a	14a : Nutrition - Approche éducative de la nutrition et des comportements alimentaires	6	60h TD	1 (5) 2 (1)
UE25b	14b : Système de protection sociale, système de santé publique - Approche didactique des sciences médico-sociales		60h TD	
UE25c	14c : Sciences et technologies bio-industrielles – Contextualisation d'un enseignement		28h CM + 20h TD + 12h TP	
UE 15 :				
UE26b	15a : Prévention des accidents, secours et sécurité. Risques professionnels	3	25h TD	1
UE26a	15b : Biologie cellulaire et moléculaire		10h CM + 4h TD + 16h TP	
UE 16 :				
UE27a	16a : Technologies et techniques en santé	3	30h TD	1
UE27b	16b : Environnement rural/urbain, travail/emploi, enfance et famille		30h TD	
UE27c	16c : Activités technologiques 1		3h TD + 27h TP	
UE 17 :				
UE28	17a : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BGB 17b : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BSE 17c : Prépa à l'épreuve d'admission 1 STMS	3	30h TD 30h TD 30h TD	1 (1) 2 (2)
UE 18 :				
UE29	18a : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BGB 18b : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BSE 18c : Prépa à l'épreuve d'admission 2 STMS	3	3h CM + 27h TD 30h TD 30h TD	2

Rentrée 2014

modifications de maquette M1 mutualisation MEEF CAPET/CAPLP

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1		ects	heures	bloc
UE11	UE 1 : Contextes de la scolarisation	3	21h TD	4
UE12	UE 2 : Séminaire d'initiation à la recherche (1)	3	21h TD	3
UE13	UE 3 : Langue étrangère (1)	3	21h TD	1
UE14	UE 4 : Biologie humaine – Ecologie microbienne	6	45h CM + 15h TD	1
UE15	UE 5 : Biochimie structurale	3	20h CM + 10h TD	1
UE16	UE 6 : Enseigner la biologie humaine	2	20h TD	2
UE 7 :				
UE17a	7a : Environnement rural/urbain, travail/emploi, enfance et famille	3	30h TD	1
UE 17b	7b : Métabolisme et enzymologie		20h CM + 10h TD	
UE 8 :				
UE18a	8a : Sciences et Technologies en Hygiène et Environnement	3	30h TD	1
UE18b	8b : Politique, institutions et système de protection sociale et de santé		30h TD	
UE18c	8c : Microbiologie		20h CM + 10h TD	
UE 9 :				
UE19a	9a : Didactique des sciences médico-sociales	4	40h TD	2
UE19b	9b : Enseigner la microbiologie et la biochimie		16h TD + 24h TP	

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2		ects	heures	bloc
UE21	UE 10 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel et technologique	3	21h TD	4
UE22	UE 11 : Séminaire d'initiation à la recherche (2)	3	21h TD	3
UE23	UE 12 : Intégration professionnelle	3	21h TD	5
UE24	UE 13 : TICE (1)	3	21h TP	2
UE 14 :				
UE25a	14a : Nutrition - Approche éducative de la nutrition et des comportements alimentaires	6	60h TD	1 (5) 2 (1)
UE25b	14b : Système de protection sociale, système de santé publique - Approche didactique des sciences médico-sociales		60h TD	
UE25c	14c : Sciences et technologies bio-industrielles – Contextualisation d'un enseignement		28h CM + 20h TD + 12h TP	
UE 15 :				
UE26b	15a : Prévention des accidents, secours et sécurité. Risques professionnels	3	30h TD	1
UE26a	15b : Biologie cellulaire et moléculaire		10h CM + 4h TD + 16h TP	
UE 16 :				
UE27a	16a : Sciences et Technologies en BSE	3	30h TD	1
UE27b	7a : Etude d'un système de santé, d'une organisation de protection sociale		30h TD	
UE27c	16c : Activités technologiques (1)		30h TP	
UE 17 :				
UE28	17a : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BGB 17b : Prépa à l'épreuve d'admission 1 BSE 17c : Prépa à l'épreuve d'admission 1 STMS	3	30h TD 30h TD 30h TD	1 (1) 2 (2)
UE 18 :				
UE29	18a : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BGB 18b : Prépa à l'épreuve d'admission 2 BSE 18c : Prépa à l'épreuve d'admission 2 STMS	3	3h CM + 27h TD 30h TD 30h TD	2

au lieu de 21h

compensable

au lieu de 21h

au lieu de 21h

30h au lieu de 25h

supplément de crédits

au lieu de 7a et 16b

au lieu de 3h TD + 27h TP

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3	ects	heures	bloc
UE 19 : Questions professionnelles (1)	3	21h TD	4
UE 20 : Expérience professionnelle (1)	12	21h TD	3 (6) 5 (6)
UE 21 :			
21a : Sciences et techniques santé-environnement : alimentation	3	30h TD	1
21b : Sciences médico-sociales		30h TD	
21c : Activités technologiques (2)		3h TD + 27h TP	
UE 22 :			
22a : Prévention secours, accidents et sécurité des personnes	3	30h TD	1
22b : Compléments disciplinaires		20h CM + 10h TD	
UE 23			
23a : Approche didactique de l'éducation à la santé	3	30h TD	2
23b : Enseigner la BPH en ST2S		21h TD + 9h TP	
UE 24			
24a : Démarche de prévention et de sécurité dans les enseignements professionnels et les biotechnologies	3	30h TD	2
24b : Approche didactique des sciences médico-sociales		30h TD	
24c : Enseigner les biotechnologies en STL		18h TD + 12h TP	
UE 25			
25a : Analyse des pratiques professionnelles (1)	3	30h TD	2
25b : Enseigner les biotechnologies en BTS		18h TD + 12h TP	

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4	ects	heures	bloc
UE 26 : Questions professionnelles (2)	3	21h TD	4
UE 27 : Expérience professionnelle (2)	18	21h TD	3 (6) 5 (12)
UE 28 : Analyse des pratiques professionnelles (2)	3	21h TD	2
UE 29			
29a : TP Sciences et techniques santé et environnement : nutrition	3	30h TP	1
29b : TP Prévention et risques professionnels		30h TP	
29c : Activités technologiques (3)		30h TP	
UE 30			
30a : Accompagnement dans les compétences d'enseignement BSE	3	30h TD	2
30b : Accompagnement dans les compétences d'enseignement STMS		30h TD	
30c : Accompagnement dans les compétences d'enseignement BGB		30h TD	

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3		OPTIONS A/B1/B2		
	ects	heures	bloc	
31	Questions professionnelles (1)	3	24h TD	4
32	Questions professionnelles (2)	3	24h TD	4
33	TICE (2)	3	21h TP	2
34	Langue étrangère (2)	3	21h TD	1

non compensable

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3		OPTIONS A/B1		
	ects	heures	bloc	
35	Approche didactique	9	90h TD	2
36	a - Connaissances des filières et du milieu professionnel BGB	3	30h TD	2
	b - Connaissances des filières et du milieu professionnel BSE/STMS			
37	a - Accompagnement disciplinaire et didactique BGB	6	20h TD + 40h TP	2
	b - Accompagnement disciplinaire et didactique STMS			

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3		OPTION B2		
	ects	heures	bloc	
38	Adultes en insertion			
	Adultes en insertion (1)	6	40h TD	2
	Adultes en insertion (2)	6	40h TD	2
	Adultes en insertion (3)	6	40h TD	2

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4		OPTION A		
	ects	heures	bloc	
41	Alternance - approches réflexives du métier - approches intégratives du métier - stage - séminaire de recherche	30	21h TD	5
			21h TD	5
			alternance mi-temps	5
			21h TD	3

UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4		OPTIONS B1/B2		
	ects	heures	bloc	
42	Stage - approches réflexives du métier (3) - approches intégratives du métier (3) - stage (6) Educ. Nat. ou pas, ≥ PRAC - séminaire de recherche (6)	18	21h TD	5
			21h TD	5
			1 jour pdt 8-12 semaines	5
			21h TD	3
43	Ouverture professionnelle	12	80h TD	5





## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

■ <b>mention</b>	<input type="checkbox"/> Premier degré <input type="checkbox"/> Second degré <input checked="" type="checkbox"/> Encadrement éducatif <input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation
■ <b>parcours</b>	<b>Encadrement éducatif - CPE</b>
■ <b>université(s) de mise en œuvre</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1 <input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2 <input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3 <input type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne
■ <b>composante(s)</b>	<b>ESPE</b>
■ <b>en collaboration avec</b>	
■ <b>responsable(s)</b>	<b>Pas de responsable de mention</b>  <b>Responsable de parcours :</b> <b>Mme Nadia BELKIS</b> Université Claude Bernard Lyon 1 <i>Titre : CPE</i>  <i>Coordonnées :</i> <a href="mailto:nadia.belkis@univ-lyon1.fr">nadia.belkis@univ-lyon1.fr</a>

## **OBJET DU PARCOURS**

### **CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION** (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)

Ce parcours prépare au concours externe du CACPE, « Certificat d'Aptitude aux fonctions de Conseiller Principal d'Education » dans le second degré, en collège, et en lycée général et/ou technologique et professionnel.

Il **pourrait permettre** aussi de former aussi aux métiers de l'encadrement dans des structures éducatives et des dispositifs d'insertion sociale et professionnelle des jeunes et des adultes.

Une poursuite d'étude en doctorat (notamment en sciences de l'éducation) est envisageable aussi.

### **EFFECTIFS ATTENDUS**

Une moyenne de 50 étudiants a été calculée à partir des flux antérieurs sur **les 4 dernières années** ; on peut donc en attendre au moins autant dans les années à venir pour ce parcours. Ce qui donne un effectif attendu de 25 étudiants en M1 et **de 25 en M2** à la rentrée prochaine.

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**1 - UE 10 : Approche générale de l'éducation 1 : histoire de l'éducation : 5 crédits**

L'évolution des institutions scolaires en France depuis la Révolution

**2 - UE 11 : Approche générale de l'éducation 2 : philosophie de l'éducation : 5 crédits**

Les valeurs, les finalités, l'autorité, la citoyenneté

**3 – UE 12 : Approche générale de l'éducation 3 : connaissance du système éducatif : 5 crédits**

L'organisation et l'administration du système, le fonctionnement et le pilotage des établissements, le rôle et les missions des acteurs, les dispositifs spécifiques

**4 – UE 13 : Langue étrangère (anglais) : 3 crédits**

**Compréhension et productions orales et écrites**

**5 - UE 14 : Analyse et traitement des questions éducatives : 6 crédits**

Construire, argumenter et organiser un propos autour des enjeux de l'éducation et de l'évolution des politiques éducatives

Synthétiser, problématiser et organiser un propos autour des responsabilités éducatives du CPE et de son positionnement dans l'institution

**6 - UE : Séminaire d'initiation à la recherche 1 : 3 crédits**

Méthodologie et outils de la recherche

**7 - UE : Tronc commun : contexte de la scolarisation**

Politique de l'éducation, école et phénomènes sociaux

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 10 : Approche générale de l'éducation 1 : histoire de l'éducation	5	5				
UE 11 : Approche générale de l'éducation 2 : philosophie de l'éducation	5	5				
UE 12 : Approche générale de l'éducation 3 : connaissance du système éducatif	5	5				
UE 13 : Langue étrangère (anglais)	3	3				
UE 14 : Analyse et traitement des questions éducatives	6		6			
UE : Séminaire d'initiation à la recherche 1	3			3		
UE : Tronc commun : contexte de la scolarisation	3				3	
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>	<b>18</b>	<b>6</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>0</b>

**SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**1 - UE 20 : Connaissance des publics 1 : sociologie de l'éducation : 5 crédits**

Ecole, familles, cultures, société, violence, discriminations, rapport au savoir

**2 - UE 21 : Connaissance des publics 2 : psychologie de l'adolescent : 5 crédits**

Adolescence, relations adulte-adolescent, relation entre adolescents

**3 – UE 22 : Droit et organisation : 2 crédits**

L'organisation et le fonctionnement de la justice en France, les aspects juridiques liés à la fonction de CPE, éléments de sociologie des organisations, management d'équipe

**4 – UE 23 : Analyse et traitement des situations éducatives : 6 crédits**

Construire une situation de vie scolaire, en dégager des problématiques, formuler des hypothèses et proposer des modalités d'action

Aborder des situations professionnelles et éducatives diversifiées, en déterminer la problématique et en développer les éléments constitutifs

**5 - UE 24 : Compétences numériques 1 : 3 crédits**

Formation à la maîtrise des outils numériques de base

**6 – UE : Séminaire d'initiation à la recherche 2 : 3 crédits**

Thématiques de recherche

**7 - UE : Tronc commun : conditions d'apprentissage : 3 crédits**

Processus d'apprentissage des élèves, agir en fonctionnaire dans un contexte social et professionnel

**8 - UE : Intégration professionnelle : 3 crédits**

Préparation, accompagnement, suivi de stage

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 20 : Connaissance des publics 1 : sociologie de l'éducation	5	5				
UE 21 : Connaissance des publics 2 : psychologie de l'adolescent	5	5				
UE 22 : Droit et organisation	2	2				
UE 23 : Analyse et traitement des situations éducatives	6		6			
UE 24 : Compétences numériques 1	3		3			
UE : Séminaire d'initiation à la recherche 2	3			3		
UE : Tronc commun : conditions d'apprentissage	3				3	
UE : Intégration professionnelle	3					3
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Option A : Formation en alternance pour les étudiants CPE stagiaires à mi temps en responsabilité dans un établissement scolaire du second degré**

**Option B1 : Ouverture professionnelle pour les étudiants qui maintiennent leur projet professionnel**

**Option B2 : Formation d'adultes pour les étudiants qui envisagent une réorientation professionnelle**

#### **Enseignements communs aux étudiants des options A, B1 & B2 : 12 crédits**

##### **UE 33 : Compétences numériques 2 : 3 crédits**

Mise en œuvre pédagogique des compétences acquises

##### **UE 34 : Langue étrangère (anglais) : 3 crédits**

Communication professionnelle

##### **UE : Tronc commun : questions professionnelles 1 : 3 crédits**

Thématiques transversales en lien avec les référentiels de compétences

##### **UE : Tronc commun : Questions professionnelles 2 : 3 crédits**

Thématiques transversales en lien avec les référentiels de compétences

#### **Enseignements communs aux étudiants des options A & B1 : 18 crédits**

##### **1 - UE 30 : Connaissance du métier de CPE : identité et compétences professionnelles : 5 crédits**

Missions, rôle, responsabilités, référentiel, positionnement institutionnel

##### **2 – UE 31 : Former un professionnel de l'éducation : 9 crédits**

Encadrement/projet/partenariat : dimension managériale : pilotage de la vie scolaire, démarche de projet, travail en équipe

Accompagnement/suivi/aide : dimension pédagogique : motivation, orientation, relation d'aide

Règles/citoyenneté/vie collective : dimension éducative : éducation à la santé et à la citoyenneté, représentation des élèves, animation éducative

##### **3 - UE 32 : Les outils au service de l'action : 4 crédits**

Formaliser sa pratique : aide à la formalisation et à la mutualisation des projets et des outils de la vie scolaire

Techniques de communication : communication verbale et non verbale, le corps et la voix au service d'une communication efficace

#### **Enseignements pour les étudiants de l'option B2 : 18 crédits**

##### **35 - UE Adultes en insertion 1 : 6 crédits**

Ingénierie et économie des formations

##### **36 - UE Adultes en insertion 2 : 6 crédits**

Pédagogie et didactiques

##### **37 - UE Adultes en insertion 3 : 6 crédits**

Spécificités des apprentissages

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Option A &amp; B1</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 30 : Connaissance du métier de CPE : identité et compétences professionnelles	5	5				
UE 31 : Former un professionnel de l'éducation : Encadrement/projet/partenerariat Accompagnement/suivi/aide Règles/citoyenneté/vie collective	9		9			
UE 32 : Les outils au service de l'action éducative : Formaliser sa pratique Techniques de communication	4	2	2			
UE 33 : Compétences numériques 2	3		3			
UE 34 : Langue étrangère (anglais)	3		3			
UE : Questions professionnelles 1	3				3	
UE : Questions professionnelles 2	3				3	
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>	<b>7</b>	<b>17</b>		<b>6</b>	

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Option B2</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 33 : Compétences numériques 2	3		3			
UE 34 : Langue étrangère (anglais)	3		3			
UE : Questions professionnelles 1	3				3	
UE : Questions professionnelles 2	3				3	
UE 35 : Adultes en insertion 1	6		6			
UE 36 : Adultes en insertion 2	6		6			
UE 37 : Adultes en insertion 3	6		6			
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>		<b>24</b>		<b>6</b>	

**SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Enseignements pour les étudiants de l'option A**

**UE Alternance CPE : Recherche et mise en situation professionnelle : 30 crédits**

Approche réflexive du métier : construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier de CPE

Approche intégrative du métier : mise en situation professionnelle et utilisation des outils d'analyse de l'action éducative

Stage en alternance : mise en oeuvre de l'ensemble des compétences du métier de CPE sur un mi-temps

Séminaire de recherche et mémoire : réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

**Enseignements communs aux étudiants des options B1 et B2**

**UE Stage : Recherche et mise en situation professionnelle : 18 crédits**

Approche réflexive du métier : construire la compétence professionnelle en analysant la pratique professionnelle

Approche intégrative du métier : mise en situation professionnelle et utilisation des outils d'analyse de l'action éducative

Stage : mise en œuvre des compétences liées à l'activité professionnelle un jour par semaine

Séminaire de recherche et mémoire : réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

**UE Ouverture personnelle et professionnelle : 12 crédits**

Module obligatoire : conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail

Modules au choix (l'étudiant choisit deux modules parmi 4 possibles)

Module 1 : se former à l'EDD et par l'EDD (Education au Développement Durable)

Module 2 : formation de formateurs

Module 3 : conception numérique de ressources pédagogiques

Module 4 : communication professionnelle en anglais

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Option A</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Alternance CPE : recherche et mise en situation professionnelle Approche réflexive Approche intégrative Stage en alternance Séminaire de mémoire	30					
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>			<b>6</b>		<b>24</b>

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES <b>Options B1 et B2</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Alternance CPE : recherche et mise en situation professionnelle Approche réflexive Approche intégrative Stage Séminaire de mémoire	18			6		12
UE Ouverture personnelle et professionnelle 1 module obligatoire : conception d'un portfolio de compétences 2 modules au choix par mi 4 : -Se former à l'EDD et par l'EDD -Formation de formateurs -Conception numérique de ressources pédagogiques -Communication professionnelle en anglais	12					12
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>			<b>6</b>		<b>24</b>

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 10 : Approche générale de l'éducation 1 : histoire de l'éducation		33		
UE 11 : Approche générale de l'éducation 2 : philosophie de l'éducation		33		
UE 12 : Approche générale de l'éducation 3 : connaissance du système éducatif		33		
UE 13 : Langue étrangère (anglais)		21		
UE 14 : Analyse et traitement des questions éducatives		51		
UE : Séminaire d'initiation à la recherche 1		21		
UE : Tronc commun : contexte de la scolarisation		24		
Stage filé				9 (1jour/semaine)
<i>Totaux</i>		<b>216</b>		

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 20 : Connaissance des publics 1 : sociologie de l'éducation		33		
UE 21 : Connaissance des publics 2 : psychologie de l'adolescent		33		
UE 22 : Droit et organisation		18		
UE 23 : Analyse et traitement des situations éducatives		63		
UE 24 : Compétences numériques 1		24		
UE : Séminaire d'initiation à la recherche 2		21		
UE : Tronc commun : conditions d'apprentissage		24		
UE 27 : Intégration professionnelle Stage massé		21		2
<i>Totaux</i>		<b>237</b>		

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. <b>Option A &amp; B1</b>	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 30: Connaissance du métier de CPE : identité et compétences professionnelles		30		
UE 31 : Former un professionnel de l'éducation : Encadrement/projet/parteneriat Accompagnement/suivi/aide Règles/citoyenneté/vie collective		24 24 24		
UE 32 : Les outils au service de l'action : Formaliser sa pratique Techniques de communication		18 18		
UE 33 : Compétences numériques 2		24		
UE 34 : Langue étrangère (anglais)		21		
UE : Tronc commun : questions professionnelles 1		24		
UE : Tronc commun : questions professionnelles 2		24		
<i>Totaux</i>		<b>231 h</b>		

### SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. <b>Option A</b>	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Alternance CPE : Recherche et mise en situation professionnelle - Approche réflexive du métier - Approche intégrative du métier - Stage en alternance - Séminaire de recherche - Mémoire		21 21 21		Alternance à mi temps
<i>Totaux</i>		<b>63 h</b>		

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. <b>Option B1 &amp; B2</b>	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Stage et orientation : Recherche et mise en situation professionnelle - Approche réflexive du métier - Approche intégrative du métier - Stage - Séminaire de recherche - Mémoire		21 21 21		Stage filé annuel
UE Ouverture personnelle et professionnelle 1 module obligatoire : conception d'un portfolio de compétences 2 modules au choix par mi 4 : - Se former à l'EDD et par l'EDD - Formation de formateurs - Conception numérique de ressources pédagogiques - Communication professionnelle en anglais		20 30+30		
<i>Totaux</i>		<b>143</b>		

## **ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS**

Coût en heures TD du S1 + S2 du M1 :  $216 + 237 = 453$

Coût en heure TD du S3 + S4 du M2 parcours A :  $231 + 63 = 294$

Coût en heure TD du S3 + S4 du M2 parcours B :  $231 + 63 + 80 = 374$

Coût total du master : M1 + M2 parcours A = 747

Coût total du master : M1 + M2 parcours B = 827

Total des heures mutualisées entre le parcours A et le parcours B :

S3 = 231 + S4 = 63 = total 294

Coût total du master : 827 htd

*Volume prescrit : entre 700 et 800 htd*

## **POLITIQUE DES STAGES**

Répartition des temps de stage :

- Stages de M1 :

1. stage filé d'observation de 9 semaines, un jour par semaine
2. stage massé de pratique accompagnée de 2 semaines

- Stages de M2 :

1. Parcours A : stage en responsabilité en alternance à mi-temps (deux jours et demi par semaine)
2. Parcours B : stage de pratique accompagnée filé annuel (un jour par semaine)

Le suivi des étudiants :

En M1 le stage se déroule dans une EPLE, débute au S1 sous forme de stage d'observation qui a pour objectif de confirmer le projet professionnel et se poursuit au S2 sous forme de stage de pratique accompagnée dans le même établissement. Un tuteur sera chargé d'accueillir et d'accompagner l'étudiant lors des 2 stages pour l'initier d'abord aux réalités éducatives et progressivement à la pratique du métier de CPE.

En M2 pour le parcours A, les étudiants seront en stage en alternance donc à mi temps en responsabilité en établissement. Leur suivi est assuré par un double tutorat constitué du maître de stage et du tuteur de formation chargés d'accompagner la formation professionnelle des alternants et de développer la synergie entre les deux lieux de formation

- le maître de stage :

Le Maître de stage est un professionnel expert, reconnu pour ses compétences et son engagement dans l'établissement et le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les inspecteurs. Il devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission. Il est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement. Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités du stagiaire. Il aide à la prise en charge de la vie scolaire. Il donne un apport conceptuel /pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des apprenants pour la théoriser. Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'action. Il explicite sa propre pratique. Il assure une veille continue et prévient tôt des difficultés rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

- le tuteur en formation :

Le tuteur en formation fait partie de l'équipe pédagogique du master 2 où est inscrit l'alternant. Il effectue le lien entre la formation et l'établissement d'accueil. Il accompagne l'alternant dans son parcours de formation. Il se déplace dans l'établissement d'accueil pour y rencontrer l'alternant et son maître de stage.

En M2 pour le parcours B1, les étudiants qui maintiennent leur projet professionnel de devenir CPE, effectuent un stage filé annuel de pratique accompagnée sur 2 périodes (à l'automne et au printemps), dans deux contextes différents afin de diversifier les approches du métier de CPE. Pour chacune des périodes, un tuteur sera chargé d'accueillir et d'accompagner l'étudiant pour lui permettre de progresser dans sa pratique professionnelle.

En M2 pour le parcours B2, les étudiants qui envisagent une réorientation professionnelle se verront proposer un stage dans des contextes professionnels autres que le milieu scolaire en fonction de leur projet d'évolution personnelle.

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

#### **SEMESTRE 1**

**1 UE DE TRONC COMMUN : UE Contexte de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation, école et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 2**

### **1 UE DE TRONC COMMUN : UE Conditions d'apprentissage (3 ects)**

Processus d'apprentissage des élèves, agir en fonctionnaire dans un contexte social et professionnel

### **SEMESTRE 3**

#### **2 UE DE TRONC COMMUN :**

**-UE Questions professionnelles 1 (3 ects)**

**2 thématiques transversales traitées en lien avec les référentiels de compétences**

**-UE Questions professionnelles 2 (3 ects)**

**2 thématiques transversales en lien avec les référentiels de compétences**

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

**1 UE Compétences numériques 1 : semestre 2 (3 ects)**

Formation à la maîtrise des outils numériques de base

**1 UE Compétences numériques 2 : semestre 3 (3 ects)**

Mise en œuvre pédagogique des compétences acquises

L'acquisition du C2i2e sera progressive d'une année à l'autre. Les 2 UE ont vocation à la validation de compétences mais pas uniquement puisque l'ensemble des activités envisagées (en cours ou en stage) peut permettre l'utilisation des Tice et peut participer de fait à l'acquisition des compétences visées par le C2i2e.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

**1 UE de langue étrangère (anglais) : semestre 1 (3 ects)**

**Compréhension et production orales et écrites**

**1 UE de langue étrangère (anglais) : semestre 3 (3 ects)**

Communication professionnelle

**Spécificité : UE non compensable**

### **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

Tous les enseignements du bloc 4 qui constituent le tronc commun, soit 4 UE au total, peuvent être mutualisés entre les parcours MEEF premier et second degrés.

Les séminaires de recherche du M1 peuvent être mutualisés avec les parcours MEEF premier et second degrés soit 2 UE

Les 2 UE d'anglais du M1 et du M2 peuvent être mutualisées avec les parcours MEEF premier et second degrés

Toutes les UE du semestre 3, soit 7 UE de M2, peuvent être mutualisées entre les parcours A et B1

Les UE du semestre 3 du parcours B2 du M2, soit 3 UE, sont mutualisées avec les parcours MEEF du second degré

Les UE du semestre 4 de recherche et de mise en situation professionnelle en M2 sont mutualisées entre les parcours A, B1 et B2 du MEEF encadrement éducatif

L'UE d'ouverture personnelle et professionnelle des parcours B1 et B2 du semestre 4 en M2 est mutualisée avec les autres parcours MEEF des premier et second degrés

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Toutes les UE du parcours sont validées en Contrôle Continu (CCD) à l'exception de l'UE « contextes de la scolarisation » (au S1 du M1) qui fait l'objet d'un Contrôle Terminal (CT)

Toutes les UE sont compensables entre elles dans le semestre à l'exception de l'UE d'anglais (S3 du M2) qui est non compensable et qui, pour être validée, nécessite l'obtention de la note de 10 sur 20 minimum

Les UE mutualisées auront des modalités de contrôles des connaissances communes

Selon les UE, les modalités du contrôle de connaissances sont diverses en fonction des compétences visées.

Elles s'appuieront sur :

- des travaux individuels ou de groupe
- des examens écrits
- des exposés oraux
- des rapports de stage
- un portfolio de compétences
- un mémoire soutenu devant un jury

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
<i>Intervenants de l'Université Claude Bernard - Lyon 1</i>		
Nadia Belkis	CPE	Université Claude Bernard Lyon 1
Rachel Gasparini	Enseignant chercheur, MCF Section 19 Sociologie - Démographie	Université Claude Bernard Lyon 1
Vincent Porhel	Enseignant chercheur, MCF Section 22 Histoire et civilisations	Université Claude Bernard Lyon 1
Jean-Paul Filiod	Enseignant chercheur, MCF Section 19 Sociologie - Démographie	Université Claude Bernard Lyon 1

Aïcha Rouibah	Enseignant chercheur, MCF Section 16 Psychologie	Université Claude Bernard Lyon 1
Pierre Vilers	Enseignant chercheur, MCF Section 61 Génie informatique, automatique et traitement du signal	Université Claude Bernard Lyon 1
Angeline Durand-Vallot	Enseignant chercheur, MCF Section 11 Langues et littératures anglaises et anglo-saxonnes	Université Claude Bernard Lyon 1
Noëlle Monin	Enseignant chercheur, MCF 19 Sociologie - Démographie	Université Claude Bernard Lyon 1
Héri Rakoto	Enseignant chercheur, MCF Section 19 Sociologie-Démographie	Université Claude Bernard Lyon 1
Catherine Nicolas	Enseignant chercheur, MCF Section 9 Littérature	Université Claude Bernard Lyon 1
Christian Michaud	Enseignant du 2d degré, Docteur Section 70 Sciences de l'éducation	Université Claude Bernard Lyon 1
Sandie Bernard	Enseignant chercheur, Docteur Section 70 Sciences de l'éducation	Université Claude Bernard Lyon 1
Gaëlle Arpin-Gonnet	Enseignant chercheur, Droit	Université Claude Bernard Lyon 1
Yves Vignat	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Angelina Ogier-Césari	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Isabelle Guillemard	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Vincent Massart-Laluc	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Dominique Zambon	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Véronique Mollieux	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Josiane Ropers	Enseignant du 2d degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Monique Pré	Enseignant du 1 <sup>e</sup> degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Christophe Borne	Enseignant du 1 <sup>e</sup> degré	Université Claude Bernard Lyon 1
Jean-Yves Thorat	Enseignant du 1 <sup>e</sup> degré	Université Claude Bernard Lyon 1
<b>Intervenants de l'Education nationale</b>		
Joël Gibert	IA IPR Etablissements et Vie Scolaire	Rectorat de l'Académie de Lyon
Alberte Charvin	Directrice de CIO	CIO de Bron, Saint-Priest
Gérard Heinz	Principal	Collège Vaugelas, Meximieux
Mohamed Cherigui	Principal	Collège Pablo Picasso, Bron
Mohamed Chala	Principal adjoint	Collège Rosset, Montréal la Cluse
Yann Valentini	Principal adjoint	Collège Lamartine, Villeurbanne
Sylvie De La Croix	Proviseur adjoint	LP du 1 <sup>e</sup> film , Lyon 8 <sup>e</sup>
Virginie Vachon	Principale adjointe	Collège Waldeck Rousseau, Firminy
Agnès Rosique	Principale adjointe	
Roselyne Suzel	CPE	Collège du Plan du Loup, Lyon 5e
Sylvie Lardinoy	CPE	LP du 1 <sup>e</sup> Film, Lyon 8 <sup>e</sup>
Lise Jacquard	CPE	LP Bérard, Ambérieu en Bugey
Catherine Fontaine	CPE	Cité scolaire Elie Vignal, Caluire
Salah Chabane	CPE	Lycée Descartes, Saint-Genis-Laval
Philippe Novel	CPE	Lycée Claude Bernard, Villefranche
Jean-Yves Degache	CPE	Collège Victor Schoelcher, Lyon 9 <sup>e</sup>
Fabien Malbranche	CPE	Lycée La Martinière, Lyon 9 <sup>e</sup>
Frédéric Lafougère	CPE	Lycée de la plaine du Forez, Feurs
Pascal Aymard	CPE	Lycée Aragon, Givors
Benjamin Sciabbarrasi	CPE	Collège Waldeck Rousseau, Firminy

Jean-Louis Dunand	CPE	Collège Martin Luther King, Mions
Aurélié Canale	CPE	Collège Marc Seguin, Saint-Etienne
Hassima Omar	CPE	Collège de Beynost, Beynost
Christine Walczak	CPE	Lycée Plaine de l'Ain, Ambérieu en Bugey
Maryline Mathoul	CPE, Docteur Section 07 Sciences du langage	LP Gabriel Voisin, Bourg-en-Bresse
Gaëlle Fabbri	CPE	Lycée agricole
Sylvain Vizzutti	CPE	Lycée agricole
... A déterminer en fonction des besoins		

**Parmi les 21 enseignants en poste à l'Université Lyon 1 :**

- 11 sont des enseignants chercheurs (soit environ 50 %)
- 10 sont des enseignants issus du premier et du second degré en poste permanent ou à temps partagé

**Les autres membres de l'équipe sont des professionnels en poste dans les établissements de l'académie de Lyon, qui assurent des interventions ponctuelles**

## **LIENS AVEC LE TERRAIN**

**Le terrain est représenté par :**

- Les enseignants à temps partagé qui interviennent régulièrement dans la formation : professeurs du premier et du second degré
- les professionnels en poste qui interviennent ponctuellement dans la formation : IA IPR EVS, CPE, chefs d'établissement, directeur de CIO, autres professionnels (MJD...)
- les maîtres de stage qui encadrent les stages en établissement : stage d'observation et de pratique accompagnée en M1, stage de pratique accompagnée et stage en responsabilité en alternance en M2
- le double tutorat qui est assuré par le maître de stage et le tuteur de formation et qui permet de développer la synergie entre les deux lieux de formation



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/> Premier degré <input type="checkbox"/> Second degré <input type="checkbox"/> Encadrement éducatif <input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation	
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Professorat des écoles</b></p>	
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b></p>	<input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1 <input checked="" type="checkbox"/> Lumière Lyon 2 <input checked="" type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3 <input checked="" type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne	
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	ESPE (université Claude Bernard Lyon1) ISPEF (université Lumière Lyon2) UFR LESLA (université Lumière Lyon2) UFR Lettres et civilisations (université Jean Moulin Lyon3) UFR SHS (université Jean Monnet Saint Etienne)	
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>	<p>néant</p>	
<p>■ <b>responsable(s)</b> (<u>un</u> responsable par université, soit 4 au maximum)</p>	<p><b>Mme Anne-Marie Mercier</b>            Université Claude Bernard Lyon1  <i>Titre : PR</i>  <i>Section CNU : 9</i>  <i>anne-marie.mercier@univ-lyon1.fr</i></p>	<p><b>Mme Stéphanie Colin</b>            Université Lumière Lyon2  <i>Titre : MCF</i>  <i>Section CNU : 16</i>  <i>Stephanie.colin@univ-lyon2.fr</i></p>
	<p><b>M. Christian Nicolas</b>            Université Jean Moulin Lyon3  <i>Titre : PR</i>  <i>Section CNU : 8</i>  <i>christian.nicolas@univ-lyon3.fr</i></p>	<p><b>M. Frédéric Mole</b>            Université Jean Monnet Saint Etienne  <i>Titre : MCF</i>  <i>Section CNU : 70</i>  <i>frederic.mole@univ-st-etienne.fr</i></p>

## **OBJET DU PARCOURS**

### **CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)**

- en M1 : CRPE
- en M2 :
  - parcours A (étudiants admis au CRPE) : les métiers de l'enseignement scolaire
  - parcours B (étudiants non admis au CRPE) les métiers de l'éducation dans et hors l'école

### **EFFECTIFS ATTENDUS**

**(M1/M2) :**

**Lyon1 : 450/450 (dont 250 non admis)**

**Lyon2 : 100/100 (dont 50 non admis)**

**Lyon3 : 50/50 (dont 20 non admis)**

**Jean Monnet : 150/150 (dont 80 non admis)**

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### 1 - UE 1 Langages et culture humaniste (obligatoire) : 9 crédits

Les fondamentaux dans les savoirs disciplinaires et didactiques (français, histoire géographie, instruction civiques, arts) + préparation à l'écrit du CRPE en français. L'histoire des arts sera abordée sous son aspect historique et artistique.

#### 2 - UE 2 Cultures scientifiques (obligatoire) : 9 crédits

Les fondamentaux dans les savoirs disciplinaires et didactiques (mathématiques, sciences et technologie, EPS) + préparation à l'écrit du CRPE en mathématiques.

#### 3 - UE 3 Initiation à la recherche 1 (obligatoire) : 3 crédits

UE recherche 1 pour permettre aux étudiants de se déterminer assez tôt pour un champ de recherches.

#### 4 - UE 4 Contexte d'exercice du métier 1 (obligatoire) : 3 crédits

Education, apprentissage et société-1 (2 au choix des universités, les 2 autres étant au S2)

- processus d'apprentissage, évaluation...
- Ecole et phénomènes sociaux
- Politique de l'éducation
- agir en fonctionnaire

Deux de ces items seront traités au premier semestre, les deux autres l'étant au deuxième semestre

Les processus d'apprentissage des élèves. Discipline d'appui : psychologie. Seront traitées les grandes théories de l'apprentissage (behaviorisme, cognitivisme, constructivisme, socioconstructivisme) ainsi que les pratiques pédagogiques et associées à ces théories. Directement en lien avec les processus d'apprentissage, seront également traitées la question des méthodes d'évaluation et de leurs biais et la question de la motivation à apprendre des élèves.

Politique de l'éducation (discipline d'appui, philosophie). Ecole et phénomènes sociaux (discipline d'appui : sociologie).

Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel. Les thèmes restent communs à l'ensemble des parcours mais les contenus seront adaptés au niveau d'enseignement.

#### 5 - UE 5 Polyvalence et situation professionnelle 1 (obligatoire) : 6 crédits

UE au cœur de la volonté d'intégration des différents éléments (disciplinaires, didactiques, professionnels).

Elément 1 : « analyse de l'activité » en lien avec le stage filé.

Elément 2 « polyvalence et apprentissage 1 »

Elément 3 : « ateliers » aux choix (écriture, résolution de problème, langue vivante, pratique culturelle, etc.)

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 Langages et culture humaniste	9	7	2			
UE 2 Cultures scientifiques	9	7	2			
UE 3 Recherche 1	3			3		
UE 4 Contexte d'exercice du métier 1	3				3	
UE 5 Polyvalence et situation professionnelle 1	6	4	2			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

**SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**1 - UE 6 Compléments didactiques (obligatoire) : 9 crédits**

Cette UE porte sur les processus de transmission et d'appropriation des savoirs dans différentes disciplines.

Il s'agit d'un module "inter" ou "trans" disciplinaire où pourront être posés les fondements des didactiques des disciplines, communs et spécifiques. Appuyée sur des compléments didactiques en mathématiques et français, elle donnera lieu à une évaluation qui intégrera cette approche.

Un élément spécifique EPS permettra d'étudier et d'analyser les fondamentaux disciplinaires et didactiques, et la place de cet enseignement dans l'éducation à la santé + préparation à l'oral du concours.

**2 - UE 7 Maîtrise d'une langue vivante (obligatoire) : 3 crédits**

Maîtrise d'une langue vivante en vue d'obtenir les 3 crédits certifiant une compétence de niveau B1.

**3 – UE 8 Préparer un enseignement (obligatoire) : 6 crédits**

Cette UE associe préparation à l'épreuve orale 1 et approfondissement dans une discipline. Les TIC seront associées à ce travail et proposeront des éléments de pédagogie liée au numérique à la démarche envisagée.

**4 – UE 9 Initiation à la recherche 2 (obligatoire) : 3 crédits**

Séminaire de méthodologie de la recherche qui sera dans la mesure du possible associé au stage pour permettre à l'étudiant de commencer à réfléchir à un travail d'enquête et/ou d'expérimentation.

**5 - UE 10 Contexte d'exercice du métier 2 (obligatoire) : 3 crédits**

Education, apprentissage et société-2 (voir UE 4).

**6 - UE 11 Polyvalence et situation professionnelle 2 (obligatoire) : 6 crédits**

Une formation liée à une mise en œuvre dans un stage de pratique accompagnée, avec une collaboration formateurs ESPE et PEMF. Suite à une réflexion préalable, dans le cadre d'un partenariat, formateurs de l'ESPE et PEMF, les étudiants suivront une formation permettant des mises en œuvre dans un stage de pratique accompagnée en mettant en évidence plusieurs dimensions de la polyvalence.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 6 Compléments didactiques	9	4	5			
UE 7 Maîtrise d'une langue vivante	3	3				
UE 8 Préparer un enseignement	6	3	3			
UE 9 Recherche 2	3			3		
UE 10 Contexte d'exercice du métier 2	3				3	
UE 11 Polyvalence et situation professionnelle 2	6	2	1			3
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

## **Parcours A : étudiants admis au CRPE**

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **1 - UE 12 Ateliers didactiques (obligatoire) : 15 crédits**

Aide à l'entrée en fonction en tant que professeur stagiaire, ces ateliers seront proposés dans la mesure du possible en lien avec le cycle du stage où le stagiaire est en responsabilité.

#### **2 – UE 13 Maîtrise d'une langue vivante : 3 crédits**

Maîtrise d'une langue vivante en vue d'obtenir les 3 crédits certifiant une compétence de niveau B2 (UE non compensable).

#### **3 – UE 14 Ateliers numériques : 3 crédits**

Maîtrise des savoirs et des techniques pour intégrer le numérique dans l'enseignement.

#### **4 – UE 15 contexte d'exercice du métier 3 (obligatoire) : 6 crédits**

Questions professionnelles 1.

L'UE est constituée de 2 thématiques prises au choix dans une liste.

(4 thématiques seront traitées sur l'année universitaire). Les enseignements seront sous forme de TD avec deux intervenants (ou deux par UE ayant chacun une spécialité différente) sur les deux semestres, provenant des 4 disciplines contributives (philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, sociologie) ou avec des professionnels associés.

#### **5 – UE 16 Concevoir un projet : 3 crédits**

Projets et partenariats : ouverture professionnelle (1 au choix selon l'offre de l'université) :

- projets et pratiques artistiques ou sportifs
- projet culturel, accompagnement d'un événement : arts, lettres, sciences
- éducation à ...
- diversité des publics et apprentissages...

### **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **UE 17 recherche et pratiques professionnelles: 30 crédits**

Séminaires de recherche thématiques associés au stage pour permettre à l'étudiant de s'engager dans la réalisation d'un mémoire.

Analyse des pratiques et de l'activité : retours sur le stage, lien avec la recherche, avec une part consacrée à la prise en compte du corps et de la voix, comme outils professionnels.

## **Parcours B: étudiants non admis, métiers de l'éducation dans et hors l'école**

**Les parcours pour les étudiants non admis leur permettent de maintenir leur projet de devenir professeur des écoles et/ou d'ouvrir leur projet vers des métiers du champ éducatif.**

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **1 - UE 12 Approfondissements didactiques et scientifiques : 1 UE au choix, 18 crédits,**

- UE 121 : Ateliers didactiques : 18 crédits  
Approfondissement dans les matières principales du métier professeurs des écoles
- UE 122 Approfondissement scientifique et didactiques : 18 crédits développés sur deux éléments :
  - Connaissance des structures et des dispositifs d'éducation, compétences en communication pour les métiers de l'éducation
  - Diversité des publics et apprentissages, compétences pour les métiers de l'éducation.

#### **2 – UE 13 Maîtrise d'une langue vivante : 3 crédits**

LVE niveau B2 (UE non compensable après 2015)

#### **3 – UE 14 Atelier numérique : 3 crédits**

Atelier numérique au choix :

- « Usages et pratiques du numérique pour la classe »
- « Usages et pratiques du numériques hors école ».

#### **4 – UE 15 Contexte d'exercice du métier : 6 crédits**

Questions professionnelles (2 au choix) :

- Thème 1 - Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et l'éducation prioritaire.
- Thème 2 - Education et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté.
- Thème 3 - Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes.
- Thème 4 - Education et santé, promotion du bien être à l'école.
- Thème 5 - Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents et la question des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers.
- Thème 6 - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet.

### **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **1 – UE 16 Ouverture personnelle et professionnelle : 12 crédits**

Projet et professionnalité (1 ou 2 au choix, et selon l'offre des universités)

- Métiers de la petite enfance
- Métiers de la médiation culturelle et scientifique
- Métiers de l'éducation au développement durable
- Métiers de l'éducation à la santé
- Métiers de la formation et de l'éducation dans et hors école
- Métiers de l'édition scolaire et de jeunesse
- Métiers de la conception pédagogique multimédia
- Métiers de la formation d'adultes

#### **2 – UE 17 recherche et pratiques professionnelles : 18 crédits**

Séminaires de recherche thématiques associés au stage pour accompagner à l'étudiant dans la réalisation d'un mémoire. Analyse des pratiques et de l'activité : retours sur le stage, lien avec la recherche.

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 Langages et culture humaniste	14	70		
UE 2 Cultures scientifiques	12	60		
UE 3 Recherche 1		12		
UE 4 Contexte d'exercice du métier 1	4	20		
UE 5 Polyvalence et situation professionnelle 1	6	34	10	2.25
<i>Totaux</i>	36	196	10	2.25

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 6 Compléments didactiques	12	93		
UE 7 Maîtrise d'une langue vivante		21		
UE 8 Préparer un enseignement	2	30	14	
UE 9 Recherche 2		12		
UE 10 Contexte d'exercice du métier 2	2	25		
UE 11 Polyvalence et situation professionnelle 2	10	12	10	2
<i>Totaux</i>	26	193	24	2

**Parcours A (étudiants admis)**

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 12 Ateliers didactiques 1		116		
UE 13 Maîtrise d'une langue vivante		20		
UE 14 Usages et pratiques du numérique pour la classe			22	
UE 15 Contexte d'exercice du métier		24		
UE16 Concevoir un projet	2	16		
<i>Totaux</i>	2	200	22	18

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 17 Recherche et pratiques professionnelles		40	52	
<i>Totaux</i>		40	52	18

**Parcours B (étudiants non admis) les métiers de l'éducation dans et hors l'école**

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE121 ou 122 Approfondissements didactiques et scientifiques		120		
UE 13 Maîtrise d'une langue vivante		20		
UE 14 Atelier numérique			22	
UE 15 Contexte d'exercice du métier		48		
<i>Totaux</i>		188	22	3

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 161 Ouverture personnelle et professionnelle	2	46		
UE 17 recherche 4 et ouverture professionnelle		40	52	
<i>Totaux</i>		86	52	3

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CES PARCOURS

Semestre	Nbre gr. CM	Nbre gr. TD	Nbre gr. TP	Nbre H CM	Nbre H TD	Nbre H TP	Total HTD
S1	5 (2+1+1+1)	26	52	180	5096	260	5626
S2	5 (2+1+1+1)	26	52	130	5018	1248	6461
S3	3 (1+1+0+1)	16(A)+14(B)	60	6	5832	660	6501
S4	3 (1+1+0+1)	16(A)+14(B)	60	6	1844	1560	3413
							22001

## POLITIQUE DES STAGES

### M1 MEEF PE

- Découpage du stage M1 en trois phases :
  - Période filée au semestre 1 (10jours)
  - Période massée au semestre 2 (2 x 1 semaine)

Le choix doit permettre une cohérence entre les UE et l'observation/pratique accompagnée en stage, particulièrement avec l'étude de la polyvalence et l'analyse des pratiques au semestre 1 et avec la préparation aux oraux du concours au semestre 2 (pratique accompagnée en EPS, mise à l'épreuve en pratique du dossier d'oral1 disciplinaire).

### M2 MEEF PE parcours A : métiers de l'enseignement scolaire (admis CRPE)

Stage à mi-temps sur des journées consécutives dans **une** école (une ou deux classes).

L'accompagnement est effectué par deux tuteurs :

- Un maître de stage professionnel sur le lieu de l'école.
- Un tuteur universitaire référent.

Le tutorat universitaire doit se combiner avec les enseignements d'analyse de l'activité, prévus dans l'UE17.

### M2 MEEF PE parcours B : métiers de l'éducation dans et hors l'école

- parcours B1

Stage en école : ce stage pourra prendre plusieurs formes mêlant pratique accompagnée et/ou une part de prise de responsabilité, soit sous une forme filée, soit sous une forme massée. Ce stage, contractualisé, permettra aux étudiants de mettre à l'épreuve, de manière réelle, les approfondissements disciplinaires et didactiques de même qu'il permettra une approche plus systématique du fonctionnement de la classe et de l'école. De plus, les stages permettront de mettre à l'épreuve un ou deux projets d'ouverture personnelle dans des champs connexes à celui de l'enseignement (UE161).

- parcours B2

Pour les étudiants non admis qui désirent s'ouvrir professionnellement sur d'autres métiers, un stage de 6 semaines a pour fonction d'ouvrir le plus largement possible les possibilités d'orientation et la découverte professionnalisante d'autres champs et métiers connexes. Ce stage aura lieu dans une structure éducative ou de formation (collectivité locale, entreprise..) en France ou à l'étranger. Il bénéficie d'un accompagnement méthodologique et d'un encadrement par un tuteur de l'université.

Exemple de stage :

- Stage dans diverses structures de vulgarisation des sciences, des arts ou des sports en milieu associatif ou collectivités
- Stage auprès des services de promotion de la santé en faveur des élèves ou en milieu associatif ou collectivités territoriales, etc.

Ce stage sera également en lien fort avec l'UE d'ouverture professionnelle (UE161) et pourra être abondé par un projet tutoré dans l'année.

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

L'organisation du bloc 4 se fera en suivant les préconisations du groupe de réflexion académique, c'est-à-dire:  
M1 : Objectif : Professionnalisation et préparation à des compétences et connaissances requises au concours  
S1 et S2 : UE4: Education, apprentissage et société- 1 (3 ects, 24 h) et UE 10 : Education, apprentissage et société-2 (3 ects, 24h)

Les processus d'apprentissage des élèves, Ecole et phénomènes sociaux. Conditions d'apprentissage. Politique de l'éducation, Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

M2 : Objectif : Construction de compétences professionnelles

UE15 : Questions professionnelles (6 ects, 2 x 24 h) ; 4 thématiques aux choix :

Thème 1 - Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et l'éducation prioritaire.

Thème 2 - Education et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté.

Thème 3 - Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes.

Thème 4 - Education et santé, promotion du bien être à l'école.

Thème 5 - Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents et la question des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers.

Thème 6 - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet.UE:

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

M1 UE8 - EC2 « Enseigner avec le numérique » (16 h)

Objectifs visés pour l'étudiant :

- Acquérir les compétences du référentiel C2i2e liées principalement aux domaines, A3, B1, B2. (Intégrer le numérique dans un enseignement, Collaborer avec le numérique, Evaluer avec le numérique, Connaître et respecter les lois relatives au numérique)
- Produire et organiser des ressources hypermédia en vue de l'épreuve d'admission.

M2 UE14 au choix :

Usages et pratiques du numérique pour la classe (22 h)

Usages et pratiques du numériques hors école (22 h)

Objectifs visés pour l'étudiant :

- Maitriser l'usage pédagogique du TNI et en mesurer les enjeux didactiques
- Acquérir les compétences du référentiel C2i2e liées principalement aux domaines A1, B3 et B4
- Maitriser les outils nécessaires à l'intégration professionnelle hors école

Lien et maillage avec les autres UE / intégration du C2i2e au sein de la formation :

- Regard des enseignants disciplinaires et/ou du tuteur sur les contenus de la séance préparée
- Préparation possible de la séance dans le cadre des heures de formation disciplinaires
- Double-évaluation des compétences C2i2e du domaine B3 (par un formateur disciplinaire ET un formateur Tice)

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

M1 S2 : **UE 7 maîtrise d'une langue vivante**, niveau B1, 3 ECTS.

M2 UE 13 Maîtrise d'une langue vivante étrangère niveau B2, 3 ECTS, UE non compensable à partir de 2015.

De plus pour le parcours A

UE 12 ateliers didactiques 1 – A5 didactiques des langues étrangères.

(Une part des 15 ECTS attribués à cette UE, élément compensable au sein de l'UE).

## ***PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES***

UE4 / UE10 / UE15 mutualisables dans l'ensemble des parcours MEEF de l'académie.

L'intervention des PEMF dans la formation (Polyvalence, analyse de l'activité, recherche...) est souhaitée. Le pôle de professionnalisation, pôle d'échanges de services entre universités et rectorat se met en place à la rentrée 2014, les volumes de formation continue devra s'équilibrer avec l'intervention des professionnels relevant de l'employeur dans les UE du master..

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

semestre	Unité d'enseignement	Type d'évaluation
1	UE 1 Langages et culture humaniste	CT/CC
1	UE 2 Cultures scientifiques	CT
1	UE 3 Recherche 1	CC
1	UE 4 Contexte d'exercice du métier 1	CT
1	UE 5 Polyvalence et situation professionnelle 1	CC
2	UE 6 Compléments didactiques	CT
2	UE 7 Maîtrise d'une langue vivante	CC
2	UE 8 Préparer un enseignement	CC
2	UE 9 Recherche 2	CC
2	UE 10 Contexte d'exercice du métier 2	CC
2	UE 11 Polyvalence et situation professionnelle 2	CC
3	UE 12 Ateliers didactiques 1	CC
3	UE 13 Formation personnelle et professionnelle/culture et ouverture pro.	CC
3	UE 14 Ateliers numériques	CC
3	UE 15 contexte d'exercice du métier	CC
3	UE 16 concevoir un projet (parcours A)	CC
4	UE161 ouverture personnelle et professionnelle (parcours B)	CC
4	UE 17 recherche et pratiques professionnelles	CC + rapport + oral

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
ACIOLY REGNIER Nadja	MCF 70	ESPé - Lyon1
ANNINO Josselyne	PRECS	ESPé - Lyon1
ANSELMO Bernard	PRCE	ESPé - Lyon1
ARPIN GONNET Gaëlle	PRECMF	ESPé - Lyon1
BATTAIL Jean Paul	PRAG	ESPé - Lyon1
BELICARD Jean Marc	PRCE	ESPé - Lyon1
BERNARD Sandie	DOCTEUR 70	ESPé - Lyon1
BERTHIER Sylvie	PRAG	ESPé - Lyon1
BLANC Nathalie	MCF 70	ESPé - Lyon1
BOIVIN Géraldine	PRCE	ESPé - Lyon1
BONNAFET Jean Louis	PRAG	ESPé - Lyon1 / EPLE
BORNE Christophe	PRECMF	ESPé - Lyon1
BOYER Gilles	PRAG	ESPé - Lyon1
BREVET Catherine	PRCE	ESPé - Lyon1
BROISE Dominique	PRECMF	ESPé - Lyon1
BRUGUIERE Catherine	MCF 70	ESPé - Lyon1
CARLOTTA Antonino	PRCE	EPLÉ
CAUMEIL Jean Guy	MCF 74	ESPé - Lyon1
CHABROL Sylvie	PRAG	ESPé - Lyon1
CHEVALIER Dominique	MCF 23	ESPé - Lyon1
CHIFFLOT Martine	PRAG- HDR	ESPé - Lyon1
CLERC Pascal	MCF 23	ESPé - Lyon1
COHEN Catherine	MCF 11	ESPé - Lyon1
COPPE Sylvie	MCF 26	ESPé - Lyon1
CRICO Didier	PRECMF	ESPé - Lyon1
CROS Nathalie	PRAG	ESPé - Lyon1 / EPLE
DEHECQ Yves	PLP	ESPé - Lyon1 / EPLE
DELOUSTAL JORRAND Virginie	MCF 26	ESPé - Lyon1
DERFOUFI Mehdi	ATER	ESPé - Lyon1
DUCROT Catherine	PRCE	ESPé - Lyon1
DUPUIS Jean Christophe	PRAG	ESPé - Lyon1
DURAND VALLOT Angeline	MCF 11	ESPé - Lyon1
DUSSEUX Pierre	PRCE	ESPé - Lyon1
DUSSUC Marie-Paule	PRAG	ESPé - Lyon1
DUVILLARD Jean	PRCE-doctorant	ESPé - Lyon1
FILIOD Jean Paul	MCF 19	ESPé - Lyon1
FLOQUET Corinne	IMF	ESPé - Lyon1
FRONT Mathias	PRAG-doctorant	ESPé - Lyon1
GARDET Georges	PREC	ESPé - Lyon1
GASPARINI Rachel	MCF 19	ESPé - Lyon1
GAY Christian	PRAG	ESPé - Lyon1
GIVRE-TOUHAMI Isabelle	PRECMF	ESPé - Lyon1
GRANIT-GAY Laurence	PRAG	ESPé - Lyon1 / EPLE

GREGOR Yves	PRCE	ESPé - Lyon1
GUILLEMARD Isabelle	PLP	ESPé - Lyon1
GUYOT Daniel	PRCE	ESPé - Lyon1
GUYOTOT Patrick	PRECS	ESPé - Lyon1
IBORRA Corinne	PRCE--doctorante	ESPé - Lyon1
JACQUEMOND Nicolas	PRCE	ESPé - Lyon1
JANIAUD Joël	PRAG	ESPé - Lyon1
JERUSALEM Christine	MCF 9	ESPé - Lyon1
LADRET Geneviève	PRAG	ESPé - Lyon1
LALANNE Florence	PRAG	ESPé - Lyon1
LANDRY Dany	PRAG	ESPé - Lyon1
LEPOIRE-DUC Solveig	MCF 7	ESPé - Lyon1
LIGNON Fanny	MCF 71	ESPé - Lyon1
MASSIERA Yvette	PRCE	ESPé - Lyon1 / EPLE
MASSART-LALUC Vincent	PLP- doctorant	ESPé - Lyon1
MERCAT Christian	PU 26	ESPé - Lyon1
MERCIER Anne-Marie	PU 9	ESPé - Lyon1
MICHAUD Christian	PRAG- docteur	ESPé - Lyon1
MIGNOT Agnès	PREC	ESPé - Lyon1
MONIN Noëlle	MCF 74	ESPé - Lyon1
MORIN Olivier	PRAG- doctorant	ESPé - Lyon1
MOUGNIOTTE Alain	PU 70	ESPé - Lyon1
MOULIN Christine	PRAG	ESPé - Lyon1
NARVOR Brigitte	PRCE	ESPé - Lyon1
N'DIAYE Alioune	PRCE	EPLÉ
NERI Laurent	PRAG	ESPé - Lyon1
NICOLAS Catherine	MCF 9	ESPé - Lyon1
NOURRISSON Didier	PU 22	ESPé - Lyon1
OGIER Angéline	PRCE- docteur	ESPé - Lyon1
ORTHOUS Nicole	IEN	ESPé - Lyon1
PAHIN Véronique	PRCE	EPLÉ
PANASSIER Eric	PRCE	ESPé - Lyon1
PEAN Valérie	PRAG	EPLÉ
PONCY Michel	PRAG	ESPé - Lyon1
PORHEL Vincent	MCF 22	ESPé - Lyon1
POYET Françoise	MCF 16	ESPé - Lyon1
PRAT Jeanny	PRAG	ESPé - Lyon1
PRE Monique	PRECS	ESPé - Lyon1
PRE Pierre	CPE	ESPé - Lyon1
PRIOURET Marie-Lise	PRCE	EPLÉ
PY Jean François	MCF 18	ESPé - Lyon1
RABATEL Alain	PR 7	ESPé - Lyon1
RABENSTEIN-MICHEL Ingeborg	MCF 12	ESPé - Lyon1
RADAWIEC Valérie	PREC	ESPé - Lyon1
RAKOTO Héri	MCF 70	ESPé - Lyon1
RENARD Muriel	PRCE	EPLÉ
ROUIBAH Aïcha	MCF 16	ESPé - Lyon1

ROUX-LAFAY Corinne	PRCE--doctorante	ESPé - Lyon1
RUBIO Anne-Marie	PRAG	ESPé - Lyon1
SALLE Muriel	MCF 22	ESPé - Lyon1
SEBAHI Eddy	PRCE	ESPé - Lyon1
SEGUI Fernando	PRCE	ESPé - Lyon1
SEXTON Kevin	Lecteur	ESPé - Lyon1
SIMAR Carine	MCF 70	ESPé - Lyon1
SOUDANI Mohamed	MCF 32	ESPé - Lyon1
SOUDANI Olfa	MCF 28	ESPé - Lyon1
THEVENOT Yvon	PRCE	ESPé - Lyon1
THOMAS Gilles	PRAG	ESPé - Lyon1
THORAL Jean Yves	PRCE	ESPé - Lyon1
TOURRON Isabelle	PRCE	ESPé - Lyon1
TRGALOVA Jana	MCF 26	ESPé - Lyon1
TRILLAUD Christian	PRAG	ESPé - Lyon1
UBALDI Jean Luc	PRAG	ESPé - Lyon1
VENARD Béatrice	PRAG	EPLÉ
VIGNAT Yves	PRAG	ESPé - Lyon1
VILLIEN François	PU 23	ESPé - Lyon1
VOIGNIER Hubert	PRCE	ESPé - Lyon1
ZUCCHETTA Héléne	PRCE	ESPé - Lyon1
ZUCCHETTA Jean François	PRCE	ESPé - Lyon1
Carraud Françoise	MCF – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Guinamard Isabelle	MCF – 7ème	Lyon 2 (Ispef)
Colin Stéphanie	MCF -16ème	Lyon 2 (Ispef)
Poizat Denis	HDR – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Lantheaume Françoise	HDR – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Simonian Stéphane	MCF – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Meirieu Philippe	PU – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Siméone Arnaud	MCF – 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Croce-Spinelli Héléne	MCF – 7ème	Lyon 2 (Ispef)
Robert André	PU – 70 ème	Lyon 2 (Ispef)
Jeanne Yves	MCF- 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Tomamichel Serge	MCF-HDR- 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Anaut Marie	PU-70ème	Lyon 2 (Ispef)
Piperini Marie-Christine	MCF- 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Combaz Gilles	PU- 19ème	Lyon 2 (Ispef)
Gardou Charles	PU-70ème	Lyon 2 (Ispef)
REGNIER Jean-Claude	PU-70ème	Lyon 2 (Ispef)
Baluteau François	PU- 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Audureau Jean-Pierre	PRAG	Lyon 2 (Ispef)
Chenu Florence	IE2 CNRS	CNRS
Benoit Urgelli	MCF- 70ème	Lyon 2 (Ispef)
Gilles Boudinet	PU-70ème	Lyon 2 (Ispef)
Matteucci Fabrice	Professionnel –	Centre de ressource Enfance-Famille-Ecole Lyon 2 (Ispef)

	Directeur	
NICOLAS Christian	PU 08	Lettres et civilisation Lyon 3
BOISSIERAS Fabienne	MCF 09	Lettres et civilisation Lyon 3
GIGNOUX Anne-Claire	PRAG 09	Lettres et civilisation Lyon 3
TOURRETTE Eric	PRAG 09	Lettres et civilisation Lyon 3
MOLE Frédéric	MCF 70	UJM
ROCHIGNEUX Jean-Claude	PRCE Docteur 70	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
MORAND Josette	ICTR	Rectorat
NEKAA Mabrouk	ICT Doctorant	DASEN Loire (42)
LACROIX Patricia	ICT	Rectorat et DASEN Loire
ROGERS Crane	Ingénieur d'études	UNIRÉS - UCBL
BAKKHA Mellila	Chargée de mission	UNIRÉS - UCBL
BENCHERIF Lela	Chargée de mission Docteure	UNIRÉS - UCBL
BOUSSOUAR Mohamed	Directeur association	IREPS
AUBERT Frédéric	PRECMF	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
BERGER Dominique	PU 70	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
BOMBRUN Cécile	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
CAUMEIL Jean Guy	MCF 74	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
CHASSAGNEUX Patrick	PRECMF	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
CHAUSSENDE Serge	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
CHEVRIER Nicole	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
CILLA Evelyne	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
COLLET Sebastien	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
COLOMBET Jean Michel	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
COLOMBET Thierry	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
DANIERE Martine	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
FAURY Olivier	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
GARDET Georges	PREC	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
GINDT Sophie	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
JOUVE Hervé	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
LACHAND Dominique	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
LECHENET Annie	MCF 17	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
LERBRET-RAYMOND Christine	PREC	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
MAGNE VILLE Chantal	PRAG	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
NOURRISSON Didier	PU 22	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
PERRIN Dominique	MCF 9	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
PERROT Jean Luc	MCF 18	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
QUINSON Jean	PREC	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
ROUX LAFAY Corinne	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
THIZY Laurence	PREC	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
THOMAS René	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
VEYRE PERRIN Jean -Louis	PRCE	ESPé - Lyon1 (site de la Loire)
BARNIER Martin	PR 18	Lyon 2 (lesla)
FERRIER Céline	MCF 18	Lyon 2 (lesla)
FRAISSE Anne	MCF 08	Lyon 2 (lesla)
GAYRAUD Frédérique	MCF 07	Lyon 2 (lesla)
GOURDON Stéphanie	PRAG 11	Lyon 2 (lesla)

GRÉGOIRE Laurent	PRAG 18	Lyon 2 (lesla)
GROCCIA Martine	MCF 07	Lyon 2 (lesla)
LE GUERN Odile	PR 07	Lyon 2 (lesla)
LEVOT Gérard	MCF 18	Lyon 2 (lesla)
PLANTÉ Christine	PR 09	Lyon 2 (lesla)
PRIOURET Marie-Lise	MCF associée	Lyon 2 (lesla)
SABY Pierre	PR 18	Lyon 2 (lesla)
SERMON Julie	MCF 18	Lyon 2 (lesla)
VAN DEN ESCHE Sylvaine	PAST (Danse)	Lyon 2 (lesla)

Taux d'enseignants chercheurs : 30%

## LIENS AVEC LE TERRAIN

- Liens avec l'employeur : intervention de professionnels en particulier dans le cadre des UE suivantes :
  - o UE Recherche et pratiques professionnelles (UE17)
  - o UE Polyvalence et situation professionnelle (UE 5 & UE11)

Cela n'est pas limitatif puisque la mise en place du pôle de professionnalisation doit permettre des liens construits sur toutes les UE.

- Liens avec les laboratoires de recherche (UE recherche 3, 9, 17) – voir dossier d'accréditation ESPé Lyon pour la liste des laboratoires partenaires.

Interviennent particulièrement dans le master Professeur des écoles des enseignants chercheurs associés aux laboratoires suivants :

LABORATOIRE AMPÈRE (CNRS, (ECL, INSA, **UNIVERSITÉ** CLAUDE BERNARD LYON1)

Laboratoire Acté (Activité, connaissance, transmission, éducation) (Université Blaise Pascal-Clermont-Ferrand) - EA 4281 5

CIEREC, (Université Jean Monnet - Saint-Etienne) - EA 3068

C.R.I.S. (Centre de Recherche et d'Innovation sur le Sport) (Université Claude Bernard Lyon 1 - EA 647

Éducation, Cultures, Politiques (ECP), - EA (Université Lyon2)

Groupe de recherches en psychologie sociale (GREPS) (Université Lyon2)

ICAR, UMR CNRS 519 (Université Lyon 2, ENS-LSH)

Laboratoire LAHRA (Université Lyon2- ENS-LSH-Grenoble2)

LIRE, UMR 5611 (CNRS- Université Lyon2-UJM- ENS-LSH-Grenoble3)

Passages XX-XXI (Université Lyon2) - EA 4160

Santé individu société (Université Lyon2) - E.A 4129

Sciences et Sociétés, Historicité, Education, Pratiques, (S2HEP) (Université Claude Bernard Lyon1) - EA 4148

Triangle, UMR 5206 (ENS-LSH)

## ANNEXE 1 : DESCRIPTIF DES PARCOURS

### ESPE MEEF PE Master 1 semestre 1

Semestre 1		CM	TD	TP	H etu	ECTS	évaluation
UE 1 Langages et culture humaniste	EC 1 Français	8	32		40	5	CT
	EC 2 Histoire, géographie, éducation civique et morale	6	16		22	2	CT
	EC 3 Arts (Education musicale, arts visuels)		22		22	2	CC
UE 2 Cultures scientifiques	EC 1 Mathématiques	8	32		40	5	CT
	EC 2 Sciences et technologie	4	18		22	4	CT
	EC 3 EPS		10		10		
UE 3 Initiation à la recherche	Séminaire 1 - les champs de recherche en éducation - la recherche documentaire - la lecture et l'écriture scientifiques		12		12	3	CCD
UE 4 contexte d'ex du métier 1	Education, apprentissage et société-1 (2 au choix de l'université, les 2 autres étant au S2) - processus d'apprentissage, évaluation... - Ecole et phénomènes sociaux - Politique de l'éducation - agir en fonctionnaire	4	20		24	3	CT
UE 5 Polyvalence et situation professionnelle	Analyse de l'activité polyvalence & apprentissages 1 (en lien avec le stage et avec les ateliers au choix)	6	14	10	30	6	CCD
	Ateliers (2 ateliers de 10h au choix - liste indicative à moduler selon l'offre de chaque université)		20		20		
Stage d'observation et de pratique accompagnée		0	0	0	10 j		
		36	196	10	242	30	

### ESPE MEEF PE Master 1 semestre 2

Semestre 2		CM	TD	TP	H étu	ECTS	évaluation
UE 6 Compléments Didactiques	EC 1 Histoire et enjeux des disciplines d'enseignement.	12	6		18	5	CT
	Français		24		24		
	Mathématiques		24		24		
	Entraînement écrit CRPE (concours blancs français – maths)		4		4	4	CT
	EC 2 EPS		32		32		
	Entraînement oral CRPE (oral 2 EPS)		3		3		
UE 7 Maîtrise d'une langue vivante	Langue Vivante Etrangère		21		21	3	CCD
UE 8 préparer un enseignement	Projet d'enseignement dans un champ au choix : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale		30		30	6	CCD
	Enseigner avec le numérique	2		14	16		
UE 9 initiation à la recherche	Séminaire 2 : méthodes de recherche (en lien avec le stage)		12		12	3	CCD
UE10 contexte d'ex du métier	Education, apprentissage et société-2 (voir UE4)	2	22		24	3	CCD
	Entraînement oral CRPE (oral 2 agir...)		3		3		
UE11 Polyvalence et situation professionnelle	- Polyvalence et apprentissages 2 (12h) - Analyse de l'activité (en lien avec le stage) (10h) - Ouverture professionnelle : (10h) <ul style="list-style-type: none"> <li>Eduquer à... (Lyon 1, UJM, Lyon3)</li> <li>Diversité des publics et des apprentissages (Lyon 2)</li> </ul>	10	12	10	32	6	CCD
Stage observation et pratique accompagnée					8 j		
		26	193	24	243	30	

## ESPE MEEF PE Master 2 semestre 3 – parcours A : les métiers de l'enseignement scolaire

Semestre 3		Parcours MES	H	ECTS	CM	TD	TP	Evaluation
UE 12 Ateliers didactiques	A	Ateliers didactiques* - A1 : lire/écrire ou langage en maternelle (20h) (cycle du stage) - A2 : discipline 1 (12h) - A3 : discipline 2 (12h) - A4 : discipline 3 (12h)	56	15		56		CCD
	P	Ateliers didactiques* - A5 : didactique des langues étrangères (12h) - A6 : lire/écrire ou langage en maternelle (12h) (cycle autre que le stage) - A7 : discipline 4 (12h) - A8 : discipline 5 (12h) - A9 : discipline 6 (12h)	60			60		
UE13 Maîtrise d'une langue vivante	A	LVE niveau B2 (UE non compensable)	20	3		20		CCD
UE14 Atelier numérique	A	Usages et pratiques du numérique pour la classe	10	3			10	CCD
	P	Usages et pratiques du numérique pour la classe	12				12	
UE 15 contexte d'exercice du métier	A	Questions professionnelles (2 au choix) : Thème 1 - Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et l'éducation prioritaire. Thème 2 - Education et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté. Thème 3 - Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes. Thème 4 - Education et santé, promotion du bien être à l'école. Thème 5 - Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents et la question des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. Thème 6 - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet.	24	6		24		CCD
	P	Questions professionnelles (2 au choix parmi celles non prises en A).	24			24		
UE16 Concevoir un projet	P	Projets et partenariats : ouverture professionnelle (1 au choix selon l'offre de l'université) - projets et pratiques artistiques ou sportifs - projet culturel, accompagnement d'un événement : arts, lettres, sciences - éducation à ... - diversité des publics et apprentissages...	18	3	2	16		CCD
			224	30	2	200	22	

\* Les disciplines 2 à 4 & 7 à 9 de l'UE12 sont les suivantes : Histoire géographie & éducation civique, mathématiques, sciences et technologie, EPS, arts visuels, éducation musicale.

## ESPE MEEF PE Master 2 semestre 4 – parcours A : les métiers de l'enseignement scolaire

Semestre 4		Parcours MES	H	Ects	CM	TD	TP	Evaluation
UE 17 recherche et pratiques professionnelles	A	Séminaire – mémoire	18	30		18		CCD
	P	Séminaire – mémoire	24			12	12	
	A	Analyse de l'activité, corps et voix	26			10	16	
	P	Analyse de l'activité	24				24	
	A/P	Stage en responsabilité						
			92	30		40	52	

(NB : 2e colonne: A= Automne P= Printemps)

## ESPE MEEF PE Master 2 semestre 3 – parcours B : les métiers de l'éducation dans et hors l'école

Semestre 3			Parcours MEDHE	H	ECTS	CM	TD	TP	Evaluation	
UE 121 Approfondissements didactiques et scientifiques (1 UE au choix)	UE121	A	Ateliers didactiques - A1 : lire/écrire & langage en maternelle (24h) - A2 : mathématiques (24h) - A3 : didactique des langues étrangères (12h)	60	18		60		CCD	
		P	Ateliers didactiques - A1 : lire/écrire & langage en maternelle (12h) - A2 : mathématiques (12h) - A4 : EPS (18h) - A5 : discipline au choix (18h)	60			60			
	UE122	A	Selon l'offre des universités : Connaissance des structures et des dispositifs d'éducation 1, compétences en communication pour les métiers de l'éducation 1	60				60		CCD
		P	Selon l'offre des universités : Connaissance des structures et des dispositifs d'éducation 2, compétences en communication pour les métiers de l'éducation 2	60				60		
UE13 Maîtrise d'une langue vivante		A	LVE niveau B2 (UE non compensable)	20	3		20		CCD	
UE 14 Atelier numérique		A	Atelier numérique au choix : - Usages et pratiques du numérique pour la classe - Usages et pratiques du numériques hors école	10	3			10	CCD	
		P	Atelier numérique au choix : - Usages et pratiques du numérique pour la classe - Usages et pratiques du numériques hors école	12				12		
UE 15 contexte d'exercice du métier		A	Questions professionnelles (2 au choix) : Thème 1 - Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et l'éducation prioritaire. Thème 2 - Education et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté. Thème 3 - Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes. Thème 4 - Education et santé, promotion du bien être à l'école. Thème 5 - Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents et la question des enfants et adolescents à besoins éducatifs particuliers. Thème 6 - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet.	24	6		24		CCD	
		P	Questions professionnelles (2 au choix parmi celles non prises en A).	24				24		
				210	30		188	22		

\* La discipline au choix de l'UE121 est l'une des suivantes : histoire, géographie, éducation civique et morale, arts visuels, éducation musicale, sciences et technologie, histoire des arts.

## ESPE MEEF PE Master 2 semestre 4 – parcours B : les métiers de l'éducation dans et hors l'école

Semestre 4		Parcours MEDHE		H	Ects	CM	TD	TP	Évaluation
UE161 Ouverture personnelle et professionnelle	UE161	A	Projet et professionnalité (1ou 2 au choix, et selon l'offre des universités) - Métiers de la petite enfance - Métiers de la médiation culturelle et scientifique - Métiers de l'éducation au développement durable - Métiers de l'éducation à la santé - Métiers de la formation et de l'éducation dans et hors école - Métiers de l'édition scolaire et de jeunesse - Métiers de la conception pédagogique multimédia - Métiers de la formation d'adultes	24	12	2	22		CCD
		P	Projet et professionnalité (en continuité de Projet 1)	24					
UE 17 recherche et pratiques professionnelles		A	Séminaire – mémoire	18	18		18		CCD
		P	Séminaire – mémoire	24			12	12	
		A	Analyse de l'activité, corps et voix	26			10	16	
		P	Analyse de l'activité	24				24	
		A/P	Stage (en lien avec l'UE16) <i>Pratique accompagnée (école) ou ouverture professionnelle (hors école) :</i> Période 1 : du 10/11/2014 au 21/11/2014 (2 semaines) Période 2 : du 16/02/2015 au 14/03/2015 (3 semaines) Période 3 : du 18/05/2015 au 22/05/2015 (1 semaine)	6 sem					
				140	30	2	86	52	

## ANNEXE 2 : DESCRIPTIF DES PARCOURS 2013-2014 (POUR MEMOIRE)

### Master 1 MEEF PE (2013-2014)

Semestre 1		H	ECTS	Bloc
UE 1 Langages et culture humaniste	EC 1 Français	50	5	1 & 2
	EC 2 Histoire, géographie, éducation civique et morale	22	2	1 & 2
	EC 3 Arts (Education musicale, arts visuels)	22	2	
UE 2 Cultures scientifiques	EC 1 Mathématiques	50	5	1 & 2
	EC 2 Sciences et technologie	22	4	1 & 2
	EC 3 EPS	10		
UE 3 Recherche	Séminaire 1 - les champs de recherche en éducation - la recherche documentaire - la lecture et l'écriture scientifiques	21	3	3
UE 4 contexte d'ex du métier 1	Education et société : - Politique de l'éducation - Ecole et phénomènes sociaux	24	3	4
UE 5 Polyvalence et situation professionnelle	polyvalence & apprentissages 1 (en lien avec le stage et avec les ateliers au choix)	20	6	1
	Ateliers (2 ateliers au choix - liste indicative à moduler selon l'offre de chaque université) - atelier d'écriture - atelier de résolution de problèmes - atelier de langue vivante - atelier de pratiques culturelles - atelier de pratique artistique (pratique musicale ou arts plastiques ou danse)	20		1 & 2
Stage d'observation et de pratique accompagnée				
		261	30	

Semestre 2		H	ECTS	Blocs
UE 6 Compléments Didactiques	EC 1 Histoire et enjeux des disciplines d'enseignement.	18	5	1 & 2
	Français	14		1 & 2
	Maths	14		1 & 2
	EC 2 EPS	32	4	1 & 2
UE 7 Maîtrise d'une langue vivante	Langue Vivante Etrangère	21	3	1
UE 8 préparer un enseignement	Projet d'enseignement dans un champ au choix : sciences et technologie, histoire, géographie, histoire des arts, arts visuels, éducation musicale, instruction civique et morale	30	6	1 & 2
	Enseigner avec le numérique	16		
UE 9 recherche	Séminaire 2 : méthodes de recherches (en lien avec le stage)	21	3	3
UE10 contexte d'ex du métier	Conditions d'apprentissage : - processus d'apprentissage, évaluation... - agir en fonctionnaire...	24	3	4
UE11 Polyvalence et situation professionnelle	- Polyvalence et ouverture professionnelle - Analyse de l'activité (en lien avec le stage)	42	6	1 & 2 & 5
Stage observation et pratique accompagnée				
		232	30	

## Master 2 MEEF PE – parcours A : étudiants admis (2013-2014)

Semestre 3	Parcours admis	H	ECTS	Bloc
UE 12 Ateliers didactiques 1	EC 1: Ateliers didactiques - A1 : lire/écrire ou langage (maternelle) (24h) - A2 : discipline 1 au choix (12h) - A3 : discipline 2 au choix (12h) - A4 : didactique des langues (18h) EC 2 Usages et pratiques du numérique pour la classe (10h)	76	12	1 & 2
UE13 Formation personnelle et professionnelle	EC 1 Projets et partenariats (1 au choix) - projets et pratiques artistiques (arts plastiques ou musique ou danse) ou sportifs - projet culturel, accompagnement d'un événement (arts, lettres, sciences...) - littérature de jeunesse	18	3	1 & 2
	EC 2 ouverture professionnelle : « Education à ... et nouvelles formes d'enseignement » : (1 au choix) ou « Diversité des publics et apprentissages » (1 au choix)	18	3	1 & 2
UE 14 contexte d'ex du métier	<b>Questions professionnelles 1 (2 au choix) :</b> - A violence, discipline, qualité de vie des élèves ; - B genre et mixité, éducation à la sexualité et à la santé ; - C Les spécificités des publics accueillis ; - D morale laïque ; citoyenneté ; familles - E travail en équipe, - F développement psychologique et social des enfants	24	3	4
UE 15 recherche 3 et pratiques professionnelles	Séminaire 3 – mémoire	18	3	3 & 5
	Analyse de l'activité, corps et voix	26	6	
Stage en responsabilité		180	30	

Semestre 4	Parcours admis	H	Ects	bloc
UE16 Ateliers didactiques 2	EC 1 : 3 Ateliers didactiques (cycle autre que celui du stage) - A5 : lire/écrire ou langage (maternelle) (12h) - A6 : discipline 3 au choix (12h) - A7 : discipline 4 au choix (12h) EC 2 Usages et pratiques du numérique pour la classe (12h)	48	6	1 & 2
UE 17 contexte d'ex du métier	<b>Questions professionnelles 2 (2 au choix parmi celles non prises au S3).</b> - A violence, discipline, qualité de vie des élèves ; - B genre et mixité, éducation à la sexualité et à la santé ; - C Les spécificités des publics accueillis ; - D morale laïque ; citoyenneté ; familles - E travail en équipe, - F développement psychologique et social des enfants	24	3	4
UE 18 recherche 4 et pratiques professionnelles	Séminaire 4 – mémoire	24	21	3 & 5
	Analyse de l'activité	24		
Stage en responsabilité		120	30	

## Master 2 MEEF PE – parcours B/C/D/E : renforcement – ouverture (2013-2014)

### Semestre 3

Parcours B	Parcours C (ENFE)	Parcours D (MEHE)	Parcours E (MSME)	H	ECT S	Bloc
UE 121 Renforcement 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 ateliers didactiques de renforcement</li> <li>EC2 usages et pratiques du numériques</li> </ul>	UE 121 Renforcement 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 ateliers didactiques de renforcement</li> <li>EC2 usages et pratiques du numériques</li> </ul>	UE 123 Métiers de l'éducation hors école 1 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 connaissance des structures et des dispositifs d'éducation</li> <li>Langues, cultures et enseignement niveau 1</li> </ul>	UE 124 Renforcement 1 & médiation <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 ateliers didactiques de renforcement</li> <li>La triple médiation comme analyseur de la situation d'enseignement-apprentissage</li> </ul>	100	12	1 & 2
UE131 Culture et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC 1 Projets et partenariats</li> <li>EC 2 ouverture professionnelle</li> </ul>	UE132 les éducations et nouvelles formes d'enseignement <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 : concepts fondamentaux ENFE</li> <li>EC2 : les différentes éducations et leurs déclinaisons pédagogiques.</li> </ul>	UE131 Culture et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC 1 Projets et partenariats</li> <li>EC 2 ouverture professionnelle</li> </ul>	UE134 les métiers de la médiation <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 - Médiation des savoirs en milieux éducatifs, scolaires et non scolaires</li> <li>MSME –Les enjeux sociétaux de la médiation des savoirs</li> </ul>	24 24	3 3	1 & 2
UE 14 contexte d'ex du métier	UE 14 contexte d'ex du métier	UE 14 contexte d'ex du métier	UE 14 contexte d'ex du métier	24	3	4
UE 151 recherche 3 et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire3 - mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité1, corps et voix</li> </ul>	UE 151 recherche 3 et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire3 - mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité, corps et voix</li> </ul>	UE 151 recherche 3 et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire3 - mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité, corps et voix</li> </ul>	UE 151 recherche 3 et ouverture professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire3 - mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité, corps et voix</li> </ul>	21 26	3 6	3 & 5
Stage	Stage	Stage	Stage			
				219	30	

### Semestre 4

Parcours B	Parcours C (ENFE)	Parcours D (MEHE)	Parcours E (MSME)	H	ECT S	Bloc
UE161 renforcement 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 EPS</li> <li>EC2 discipline au choix (oral1) pratiques numériques</li> </ul>	UE161 renforcement 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 EPS</li> <li>EC2 discipline au choix (oral1) pratiques numériques</li> </ul>	UE163 Métiers de l'éducation hors école 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 connaissance des publics</li> <li>EC2 langues, cultures et enseignement 2</li> </ul>	UE161 renforcement 2 <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 EPS</li> <li>EC2 discipline au choix (oral1) pratiques numériques</li> </ul>	60	6	1 & 2
UE 17 contexte d'ex du métier	UE 17 contexte d'ex du métier	UE 17 contexte d'ex du métier	UE 17 contexte d'ex du métier	24	3	4
UE 181 recherche 4 et pratiques professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire4 – mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité 2</li> </ul>	UE 181 recherche 4 et pratiques professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire4 – mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité 2</li> </ul>	UE 181 recherche 4 et pratiques professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire4 – mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité 2</li> </ul>	UE 181 recherche 4 et pratiques professionnelle <ul style="list-style-type: none"> <li>EC1 Séminaire4 – mémoire</li> <li>EC2 Analyse de l'activité 2</li> </ul>	24 24	21	3 & 5
Stage	Stage	Stage	Stage			
				132	30	



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i>	<input type="checkbox"/> Premier degré <input checked="" type="checkbox"/> Second degré <input type="checkbox"/> Encadrement éducatif <input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation
<b>parcours</b>	Parcours PLP ____
<b>université(s) de mise en œuvre</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i>	<input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1 <input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2 <input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3 <input type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne
<b>composante(s) en collaboration avec</b>	<b>ESPE</b>
<b>responsable(s)</b> <i>(un responsable par université, soit 4 au maximum)</i>	<b>M. HILLAIRE Gérard</b> Université Claude Bernard LYON1 Titre : PRAG  Coordonnées : <a href="mailto:gerard.hillaire@univ-lyon1.fr">gerard.hillaire@univ-lyon1.fr</a>

## **OBJET DU PARCOURS**

**CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)**

CAPLP Economie et Gestion commerce et vente

## **EFFECTIFS ATTENDUS**

Effectif prévisionnel entre dix et quinze étudiants, compte tenu du nombre de postes important au concours (entre 150 et 180 ces trois dernières années), des effectifs passés, et d'une préparation au concours qui ne laisse qu'une année à financer (M1), ce qui favorisera le retour des étudiants qui ont une expérience professionnelle.

On peut cependant se demander si l'effet médiatique (on est passé d'un propos général de « non remplacement des départs » à une diffusion large d'un « recrutement exceptionnel d'enseignants ») n'aura pas pour conséquence d'attirer davantage d'étudiants que ces nombres prévisionnels. Le gain en lisibilité des formations d'enseignants (regroupées en master MEEF) pourrait également avoir un effet positif sur les flux d'étudiants.

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### 11- Contextes de la scolarisation (3 ects)

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux.

#### 12 - Séminaire d'initiation à la recherche (1) (3 ects)

Lecture d'un article scientifique. Méthodologie de l'observation. Thématiques de recherche dans le champ du séminaire.

#### 13 – Fondamentaux de l'économie, du droit et du management (9 ects)

Contenus disciplinaires dans les trois domaines cités, en lien avec les programmes du concours. Les aspects didactiques sont également abordés, et préparent aux nouvelles épreuves du concours visé.

#### 14 – Fondamentaux du marketing (15 ects)

Contenus disciplinaires dans les différents domaines du marketing, en lien avec les programmes du concours. Les aspects méthodologiques, didactiques et épistémologiques sont également concernés par cette UE. La démarche et les contenus sont pensés pour préparer aux épreuves du concours et au métier d'enseignant de lycée professionnel dans la discipline commerce-vente.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>	3				3	
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>	3			3		
UE 13 : <b>Fondamentaux de l'économie, du droit et du management</b>	9	6	3			
UE 14 : <b>Fondamentaux du marketing</b>	15	12	3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	

## SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

### 21 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)

Les processus d'apprentissage des élèves. Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

### 22 – L'entreprise et l'enseignement professionnel en commerce/vente (3 ects)

Une période courte en entreprise préparée et exploiter pour apprendre à didactiser une problématique professionnelle en fonction des spécificités de l'enseignement dans les sections « commerce/vente »

### 23 – Intégration professionnelle (1) (3 ects)

Mise en perspective théorique et mise en lien avec les modèles pédagogiques et didactiques à partir des apports des modules des blocs disciplinaire, didactique, recherche et contexte d'exercice du métier. Stage d'observation filé puis massé (début en S1).

### 24 – Langue étrangère (3 ects)

Cours de langue vivante.

### 25 – Compléments disciplinaires et didactiques (6 ects)

Approfondissement des connaissances pour enseigner et former : mettre en oeuvre la démarche d'étude de cas (partie disciplinaire), éléments de la didactique du marketing d'une part, de l'économie-droit-management d'autre part.

### 26 - Elaboration de situations d'apprentissage, réflexions professionnelles et pédagogiques en lien avec les organisations (9 ects)

Il s'agit d'apprendre à élaborer des situations d'apprentissage et d'évaluation à partir des référentiels de la section commerce/vente (cette partie de l'UE prépare spécifiquement à la première épreuve d'admission du concours externe). La deuxième partie de l'UE poursuit cette réflexion pédagogique mais en s'appuyant sur des situations rencontrées dans les organisations (entreprises, associations etc...) qui mettent en œuvre des contenus disciplinaires (deuxième épreuve d'admission du concours).

### 27 – Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (1) (3 ects)

Il s'agit d'acquérir les compétences en lien avec le C2i2e, mais les contenus sont étudiés avec une entrée disciplinaire ou didactique, et, autant que faire se peut, en lien avec le travail effectué lors du stage de M1 en lycée professionnel.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 21 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel	3				3	
UE 22 : L'entreprise et l'enseignement professionnel en commerce/vente	3			3		
UE 23 : Intégration professionnelle (1)	3					3
UE 24 : Langue étrangère	3	3				
UE 25 : Compléments disciplinaires et didactiques	6	3	3			
UE 26 : Elaboration de situations d'apprentissage, réflexions professionnelles et pédagogiques en lien avec les organisations	9	5	4			
UE 27 : Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (1)	3	1	2			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

**SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT : Enseignements communs aux étudiants du parcours A et du parcours B**

**31 - Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

**32 - Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

**33 – Projet disciplinaire et didactique en lien avec les TICE (5 ects)**

Réalisation d'un projet en lien avec l'enseignement de la spécialité « commerce-vente », avec pour contrainte l'utilisation des TICE (compléments à l'UE 34)

**34 – Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (2) (3 ects)**

Il s'agit d'acquérir les compétences en lien avec le C2i2e, mais les contenus sont étudiés avec une entrée disciplinaire ou didactique, et, autant que faire se peut, en lien avec le travail effectué lors du stage en lycée professionnel. L'UE est mutualisée pour moitié du volume horaire avec le parcours économie-gestion de Lyon2. Il s'agira dans cette partie mutualisée de travailler les logiciels liés à la discipline (Progiciel de Gestion Intégré). L'effectif du (ou des) groupes sera limité à 16 pour tenir compte des contraintes matérielles. Cette UE complète l'UE 27 étudiée lors du M1, elle porte donc le même intitulé.

**35 – Compléments disciplinaires et didactiques en lien avec le stage en lycée professionnel (13 ects)**

Les contenus enseignés dans les lycées professionnels diffèrent en partie de ceux nécessaires pour le concours. Il s'agira donc à la fois de compléments disciplinaires/didactiques et de la mise en synergie du stage avec les autres enseignements du Master. L'analyse de pratique de situations disciplinaires vécues lors du stage en lycée de M2 sera une des modalités utilisées dans cette UE.

**36 – Langue étrangère (3 ects non compensables)**

Cours de langue vivante.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : Questions professionnelles (1)	3				3	
UE 32 : Questions professionnelles (2)	3				3	
UE 33 : Projet disciplinaire et didactique en lien avec les TICE	5		5			
UE 34 : Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (2)	3	2	1			
UE 35 : Compléments disciplinaires et didactiques en lien avec le stage en lycée professionnel	13	3	10			
UE 36 : Langue étrangère	3	3				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	8	16		6	

**SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT : Option A - Etudiants admis à un concours de l'EN, en alternance dans un EPLE du MEN**

**UE 41 – Alternance (30 ects)**

Descriptif du contenu de l'UE :

**Approches réflexives du métier**

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.

**Approches intégratives du métier**

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.

**Stage**

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur un mi-temps

**Séminaire de recherche**

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 41 : Alternance	30			10		20
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30			10		20

## Option B1 - Autres étudiants

### UE 41 – Stage (18 ects)

Descriptif du contenu de l'UE :

#### Approches réflexives du métier

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.

#### Approches intégratives du métier

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.

#### Stage

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine

#### Séminaire de recherche

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

### UE 42 – Ouverture professionnelle (12 ECTS) : 63 heures

Développement du projet professionnel : il s'agit d'accompagner les étudiants dans leur ouverture professionnelle vers d'autres projets que celui strictement dévolu à la réussite au concours CAPLP commerce/vente.

Ingénierie et économie des formations : acquisitions de compétences en lien avec le domaine de l'ingénierie des formations

Formation pour adultes : ouverture vers le champ de la formation pour adultes.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 41 : Stage	18			6		12
UE 42 : Ouverture professionnelle	12			4		8
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	<b>30</b>			<b>10</b>		<b>20</b>

### Option B2 - Autres étudiants (en ré-orientation)

#### UE 41 – Adultes en Insertion (18 ECTS) en trois parties :

UE adultes en insertion (1) (obligatoire) : 6 ECTS. Ingénierie et économie des formations

UE adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 ECTS : Pédagogie et didactique

UE adultes en insertion (3) (obligatoire) : 6 ECTS Spécificités d'apprentissage

#### UE 42 – Ouverture professionnelle (12 ECTS) : 63 heures

Développement du projet professionnel : il s'agit d'accompagner les étudiants dans leur ouverture professionnelle vers d'autres projets que celui strictement dévolu à la réussite au concours CAPLP commerce/vente.

Ingénierie et économie des formations : acquisitions de compétences en lien avec le domaine de l'ingénierie des formations (Compléments à l'UE 41)

Formation pour adultes : ouverture vers le champ de la formation pour adultes.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 41 : Adultes en insertion	18			6		12
UE 42 : Ouverture professionnelle	12			4		8
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30			10		20

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 11: <b>Contextes de la scolarisation</b>		24		
UE 12: <b>Séminaire d'initiation à la recherche</b>		21		
UE 13: <b>Fondamentaux de l'économie, du droit et du management</b>	84			
UE 14: <b>Fondamentaux du marketing</b>		138		
<i>Totaux</i>	84	183		

**SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en lycée professionnel</b>		24		
UE 22 : <b>L'entreprise et l'enseignement professionnel en commerce/vente</b>		12		
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1)</b>		21		2s (filé) + 2s (massé)
UE 24 : <b>Langue étrangère (1)</b>		21		
UE 25 : <b>Compléments disciplinaires et didactiques</b>		63		
UE 26 : <b>Elaboration de situations d'apprentissage, réflexions professionnelles et pédagogiques en lien avec les organisations</b>		80		
UE 27 : <b>Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (1)</b>		21		
<i>Totaux</i>		242		

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 31 : <b>Questions professionnelles (1)</b>		24		
UE 32 : <b>Questions professionnelles (2)</b>		24		
UE 33 : <b>Projet disciplinaire et didactique en lien avec les TICE</b>		35		
UE 34 : <b>Enseigner l'économie-gestion avec les outils numérique (2)</b>		24		
UE 35 : <b>Compléments disciplinaires et didactiques en lien avec le stage en lycée professionnel</b>		76		
UE 36 : <b>Langue étrangère (2)</b>		21		
<i>Totaux</i>		204		

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS** **Option A - Etudiants admis à un concours de l'EN , en alternance dans un EPLE du MEN**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 41 : <b>Alternance</b>				Toute l'année (½ temps)
<b>Approche réflexive du métier</b>		21		
<b>Approche intégrative du métier</b>		21		
<b>Séminaire de recherche</b>		21		
<i>Totaux</i>		<b>63</b>		

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Option B1 - Autres étudiants**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 41 : <b>Stage</b>				1 jour par semaine, filé sur toute l'année
<b>Approche réflexive du métier</b>		21		
<b>Approche intégrative du métier</b>		21		
<b>Séminaire de recherche</b>		21		
UE 42 : <b>Ouverture professionnelle</b>		63		
<b>Totaux</b>		126		

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Option B2 - Autres étudiants (en re-orientation)**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 41 : Adultes en insertion				
Adultes en insertion (1)		21		
Adultes en insertion (2)		21		
Adultes en insertion (3)		21		
UE 42 : Ouverture professionnelle		63		
<b>Totaux</b>		<b>126</b>		

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

Hypothèse retenue : effectif prévisionnel entre 10 et 15 étudiants, donc un seul groupe de TD.

Le tableau ci-dessous est organisé en deux parties :

Les UE mutualisés entièrement avec les autres parcours MEEF (UE des blocs 3, 4 et 5 sauf UE22 séminaire prévu à petit effectif). Pour celles-ci, on peut faire l'hypothèse de groupes de TD qui seront au moins du double de l'effectif de ce parcours (parfois sans doute beaucoup plus pour les CM « généralistes »), et on peut donc tout à fait raisonnablement diviser le volume horaire étudiant par deux (Cf. tableau ci-dessous)

Les autres UE, spécifiques au parcours, mais certaines mutualisées en totalité ou en partie avec d'autres parcours (y compris le parcours CAPET économie-gestion de Lyon2)

	Volume total de l'UE	coût total après mutualisation	Type de mutualisation
UE 11	24	12	Tous parcours MEEF
UE 12	21	10,5	Tous parcours MEEF
UE 21	24	12	Tous parcours MEEF
UE 23	21	10,5	Tous parcours MEEF
UE 24	21	10,5	Tous parcours MEEF
UE 31	24	12	Tous parcours MEEF
UE 32	24	12	Tous parcours MEEF
UE 36	21	10,5	Tous parcours MEEF
<b>Sous-total 1</b>	<b>182</b>	<b>90</b>	
UE 13	84 CM (126 HTD)	63	Totalement mutualisée
UE 14	138	138	
UE 22	12	12	
UE 25	63	52,5	En partie mutualisée
UE 26	80	80	
UE 27	21	21	
UE 33	35	35	
UE 34	24	18	En partie mutualisée, groupe de 15 max
UE 35	76	76	
UE 41	63	52,5	En partie mutualisée (séminaire de recherche)
<b>Sous-total 2</b>	<b>596</b>	<b>548</b>	
<b>Totaux</b>	<b>776 (821 si CM UE13)</b>	<b>638 HTD (CM UE 13)</b>	

Le parcours B1 en M2 comporte 63 htd de plus que le parcours A noté dans le tableau ci-dessus (explication : UE 42 spécifique « d'ouverture professionnelle », avec un stage d'un jour par semaine au lieu de deux jours et demi). Mais ces 63 heures sont mutualisées avec les parcours CAPET économie-gestion (Lyon2) et CAPES SES (Lyon2). Le coût total de cette UE 42 n'est donc que de 21 heures pour le parcours CAPLP commerce/vente. De la même façon, le parcours B2 en M2 totalise 120 htd pour l'UE 41 au lieu de 63 htd, mais ces heures seront mutualisées avec d'autres parcours.

## **POLITIQUE DES STAGES**

### **1. STAGES EN LYCEES PROFESSIONNELS :**

**Au cours du M1** un stage en lycée professionnel débutera au S1 (une journée par semaine pendant 9 semaines) et se terminera au S2 (2 semaines massées). Ces stages permettent la formation « terrain » nécessaire aux épreuves du concours mais vont également pouvoir confirmer le choix professionnel des étudiants ou au contraire les inciter à repenser leur orientation. Un tuteur sera chargé d'accueillir et d'accompagner l'étudiant lors de ce stage. Ce stage de sensibilisation et de familiarisation aux réalités scolaires sera un stage d'observation qui évoluera vers une première pratique (accompagnée par le tuteur).

**Les étudiants de M2** seront en stage pour la moitié de leur temps, avec les modalités évoquées ci-dessous :

Un double tutorat (maitre de stage et tuteur de formation) est pensé pour accompagner la formation professionnelle de l'alternant, et développer des synergies entre les deux lieux de la formation. Sa mise en œuvre nécessite de définir : le profil, le rôle et la mission de chacun des tuteurs ; les modalités de l'accompagnement de l'alternant par le tandem maitre de stage/ tuteur de formation ainsi que la formation des tuteurs.

**Le Maître de Stage : rôle et mission :** Le maitre de stage et le tuteur de formation veillent à l'acquisition des compétences métier tout en laissant un espace de choix à l'apprenant en fonction de ses intérêts, projets et valeurs. La pratique professionnelle doit être le fil conducteur de tous les apports.

**Situation du maître de stage :** Il sera un enseignant expert, expérimenté, reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques, son engagement dans l'établissement et le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les inspecteurs. Le professeur proposé devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission. Il enseigne de préférence dans l'établissement d'accueil du stagiaire ou à défaut dans un établissement proche. Dans le second degré, il est enseignant de la même discipline dans la mesure du possible. Il aura suivi la formation lui permettant d'assurer la fonction de maitre de stage

**Rôle et missions du maître de stage :** Le Maître de Stage est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation. Dans ce cadre-là, il participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée et concourt à cette occasion à l'expression de ses besoins de formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement : présentation des personnes, des locaux, des installations, du matériel, des projets, de l'organisation, des contacts, des partenaires... ; Présentation également des instances : les différents conseils, le FSE, le CESC, le CVL, l'AS... Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités d'un professeur, des évolutions et enjeux des programmes, des réformes en cours et de leurs enjeux... Il aide à la prise en charge de la (des) classe(s) par le stagiaire ; gestion, organisation pédagogique, habitudes à mettre en place... Il aide le stagiaire à la conception de son enseignement : prise en compte des programmes, analyse des compétences attendues, préparation des cycles et des leçons, projets de classe, choix des situations d'apprentissage... Il donne un apport conceptuel /pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des apprenants pour la théoriser. Il aide à la construction équilibrée des leçons Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin et l'observe dans les siennes. Il encourage l'apprenant à expliciter, verbaliser ses attentes, ses projets, ses représentations (didactique disciplinaire) en visant à développer l'autonomie et la prise de responsabilité. Il conseille le stagiaire dans sa conduite de classe et dans l'analyse critique de sa pratique. Il aide à l'implication dans le travail d'équipe : équipes disciplinaires et interdisciplinaires, conseil pédagogique... Il aide à l'élaboration concertée d'un calendrier : rencontres, échanges, temps d'observation et de travail, échéances et bilans intermédiaires... Il assure une veille continue et prévient tôt des difficultés rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

**Le Tuteur de Formation : rôle et mission :**

**Situation du tuteur de formation** Il fait partie de l'équipe pédagogique du Master 2 où est inscrit l'alternant. Il connaît bien le contenu du programme du diplôme Il connaît les résultats universitaires du stagiaire et il rend compte au responsable pédagogique de la situation de l'apprenant sur sa partie pratique.

**Rôle et missions du tuteur de formation :** Il effectue le lien entre la formation et l'école ou l'établissement d'accueil. Il accompagne l'alternant dans son parcours de formation. Il se déplace dans l'école ou l'établissement d'accueil pour y rencontrer l'alternant et son maitre de stage : trois temps de rencontre au moins sont à prévoir. Il participe à l'évaluation du stagiaire en étant le relai des critères d'évaluation (/ référentiel d'évaluation) et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles. S'il est enseignant chercheur, il peut être également directeur de mémoire de l'alternant. Il l'aide alors à définir le sujet, à bâtir le plan et à réaliser un travail universitaire de qualité.

### **2. STAGE EN ENTREPRISE (au cours du S2):**

La formation professionnelle nécessite une bonne connaissance du milieu de l'entreprise. L'enseignant de commerce vente en lycée professionnel doit d'une part faire vivre l'alternance imposée à ses élèves et d'autre part les préparer et

les évaluer pour des épreuves des CAP et baccalauréats professionnels qui prennent largement en compte les périodes en entreprises des élèves. Aussi, il est prévu un stage en entreprise qui permettra de préparer un dossier nécessaire pour le concours, et sera également l'opportunité pour les étudiants de se rendre dans une organisation avec le regard d'un enseignant d'une discipline professionnelle. Le bassin lyonnais dans le domaine du commerce et de la vente ouvre de larges possibilités de ce point de vue. Les étudiants seront incités à se rendre dans une entreprise qui elle-même accueille des élèves de CAP ou de baccalauréat professionnels (cette disposition sera facilitée par les stages en établissement du S1, à partir des fichiers des lycées professionnels)

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

#### **SEMESTRE 1**

##### **UE 11 - Contextes de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 2**

##### **UE 21 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 3**

##### **UE 31 - Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

##### **UE 32 - Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

#### **SEMESTRE 4**

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

Le parcours opte pour une intégration des TICE dans une approche disciplinaire et didactique tant au niveau des usages des TICE dans la formation de l'étudiant, que dans la formation de l'étudiant à l'usage des TICE dans ses futures fonctions professionnelles.

L'ensemble des activités envisagées permet de valider les compétences du C2i2e.

La plupart des UE du bloc1 et du bloc2 participe de ce fait à l'acquisition des compétences visées par le C2i2e, de deux façons différentes :

a) La mise en œuvre par les formateurs des outils TICE dans leurs cours.

b) Les contenus abordés. En effet, la spécialité commerce-vente présente elle-même, dans les contenus enseignés aux étudiants des parties entièrement consacrées aux technologies informatiques : le développement en marketing de méthodes spécifiques à ces technologies ou la place grandissante du e-commerce n'en sont que des exemples (Le C2i2e est donc d'autant important pour eux qu'ils auront à transmettre à leur tour à leur élèves des connaissances sur la partie technique). Les étudiants de ce parcours ont déjà des connaissances importantes dans le domaine informatique, ce qui les aide dans la partie mise en œuvre en situation d'enseignement.

Mais il s'agira bien entendu également de sensibiliser les étudiants à l'apport que peut avoir l'usage du numérique dans l'enseignement (Cf. par exemple UE 45 ci-dessous)

Les UE ci-dessous seront intégralement (UE 27 et UE 34) ou très largement (UE 33) consacrées à ces compétences :

### **UE 27 et UE 34 – Enseigner l'économie-gestion avec les outils numériques (3 ects + 3 ects)**

Ces deux UE permettront tout d'abord de vérifier et de formaliser les compétences acquises pendant les études antérieures de l'étudiant. Ensuite, il s'agira de compléter savoirs et savoir-faire, en s'appuyant notamment par leur mise en œuvre lors des périodes de stage en lycée (compétences du domaine B du C2i2e).

La moitié du temps de l'UE 34 est partagée avec le parcours CAPET économie-gestion (Lyon2). La partie élaboration dans le but de la mise en pratique nécessite un retour à un groupe disciplinaire, propre à chaque parcours, afin de permettre au travail de prendre tout son sens.

### **UE 33 : Projet disciplinaire et didactique en lien avec les TICE (7 ects)**

L'UE comprend une partie importante (5 ects) avec un volume conséquent (35 heures) dédié à un projet didactique en lien fort avec les TICE. La mise en œuvre de cette UE amènera les étudiants à travailler des dispositifs de formation faisant appel par exemple à une plateforme numérique (formation hybride), à l'utilisation des tablettes numériques, du tableau blanc interactif, aux compétences liées à la vidéo numérique, aux jeux sérieux etc... Au delà des outils c'est bien l'importance des TICE dans l'enseignement de la spécialité concernée qui sera l'enjeu de cette UE et non pas la recherche d'une exhaustivité des moyens disponibles. La modalité retenue (projet) permettra une formation plus individualisée, l'élaboration de propositions plus innovantes, et pourra faire l'objet d'expérimentations en classe (expérimentations encadrées, pendant le stage en lycée) suivies de l'analyse de ces mises en pratique.

## **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

### **SEMESTRE 2**

#### **UE 24 : langue étrangère (1)**

Les étudiants d'un parcours de master MEEF doivent acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'une langue étrangère.

### **SEMESTRE 3**

#### **UE 36 : langue étrangère (2)**

Les 3 ECTS de cette Ue ne sont pas compensables.

Les étudiants d'un parcours de master MEEF doivent acquérir les compétences nécessaires à la pratique d'une langue étrangère. Cette UE s'inscrit dans la continuité de l'UE 24 du semestre 2.

## **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

Les mutualisations prennent plusieurs formes (détaillées dans les tableaux ci-dessous) :

Mutualisation pour les blocs 3, 4 et 5 au niveau des parcours PLP : **126** htd au total

Mutualisation totale pour les blocs 3, 4 et 5 pour tous les parcours MEEF : **84** htd au total

Mutualisations pour les blocs 1 et 2, avec deux niveaux :

- Mutualisation entre deux parcours (qui concernent deux universités) : CAPLP commerce vente + CAPET économie-gestion (Université Lumière Lyon2)
- Mutualisation entre le parcours CAPLP commerce-vente et l'option « marketing » du CAPET économie-gestion (Université Lumière Lyon2)

Mutualisation totale, pour le parcours B (M2) de l'Ue d'ouverture professionnelle, d'un volume de 63 heures, avec le CAPET économie-gestion et le CAPET Sciences Economiques et Sociales

### **1. Mutualisation pour les blocs 3, 4 et 5 au niveau des parcours PLP : 126 htd au total**

#### **SEMESTRE 1**

	Mutualisation
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>	<b>24</b> HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL

#### **SEMESTRE 2**

	Mutualisation
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en lycée professionnel</b>	<b>24</b> HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1)</b>	21 HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL

#### **SEMESTRE 3**

	Mutualisation
UE 31 : <b>Questions professionnelles (1)</b>	<b>24</b> HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL
UE 32 : <b>Questions professionnelles (2)</b>	<b>24</b> HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL

#### **SEMESTRE 4**

	Mutualisation
UE 41 : <b>Stage en alternance</b>	21 HTD Totale avec les autres parcours PLP/PCL

### **2. Mutualisation totale pour les blocs 3, 4 et 5 pour tous les parcours MEEF : **84** htd au total**

#### **SEMESTRE 1**

	Mutualisation
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>	21 HTD Totale avec parcours MEEF

#### **SEMESTRE 2**

	Mutualisation
UE 24 : <b>Langue étrangère (1)</b>	21 HTD Totale avec parcours MEEF

### **SEMESTRE 3**

	Mutualisation
UE 36 : <b>Langue étrangère (2)</b>	21 HTD Totale avec parcours MEEF

### **SEMESTRE 4 (parcours A et B1)**

	Mutualisation
UE 41 : <b>Alternance (parcours A) et Stage (parcours B1)</b>	21 HTD Totale avec parcours MEEF

### **SEMESTRE 4 (parcours B2)**

	Mutualisation
UE 41 <b>Adultes en insertion</b>	120 HTD Mutualisation de l'UE avec les autres parcours MEEF pour les étudiants concernés par ce parcours B2

### 3. Mutualisations pour les blocs 1 et 2 :

#### **SEMESTRE 1**

	Mutualisation
UE 13 : <b>Fondamentaux de l'économie, du droit et du management</b>	84 HCM (126 Equivalent TD) Mutualisation totale de l'UE : avec 2 parcours (CAPET Lyon2)

#### **SEMESTRE 2**

	Mutualisation
UE 25 : <b>Compléments disciplinaires et didactiques</b>	Mutualisation partielle de l'UE : 21 HTD avec parcours MEEF CAPET Lyon2

#### **SEMESTRE 3**

	Mutualisation
UE 34 : <b>Enseigner l'économie-gestion avec les outils numérique</b>	Mutualisation partielle de l'UE : 12 HTD avec CAPET Lyon2

#### 4. Mutualisations pour l'UE d'ouverture professionnelle du parcours B (M2):

##### SEMESTRE 4

	Mutualisation
UE 42 : Ouverture professionnelle	Mutualisation totale de l'UE : 63 HTD : avec 2 autres parcours de l'Université Lyon2 (CAPET économie et gestion et CAPES Sciences Economiques et Sociales)

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Selon les UE, les modalités du contrôle de connaissances seront diverses (écrit, oral, distanciel, visites...), en fonction des compétences visées. Elles s'appuieront sur des travaux individuels ou de groupes. Les travaux peuvent être principalement écrits pour certains blocs et période (ex : bloc 1 du semestre 1) ou principalement oraux pour d'autres (ex : UE 26).

D'autre part, les étudiants auront à élaborer un mémoire qui sera évalué devant un jury.

**Les Ue mutualisées auront des modalités de contrôles des connaissances communes.**

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
BERNE Patrice	Professeur agrégé économie-gestion	ESPE Université Claude Bernard Lyon 1
BLANC Jérôme	MCF 05	Université Lumière Lyon 2
CECCHINI Laurence	MCF 05	ESPE Université Claude Bernard Lyon 1
FUSILLIER Patrick	Professeur agrégé économie-gestion	ESPE Université Claude Bernard (temps partagé) + Lycée technologique
HERANNEY Christine	Professeur de lycée professionnel	ESPE Université Claude Bernard (temps partagé) + Lycée professionnel
HILLAIRE Gérard	Professeur certifié économie – gestion	ESPE Université Claude Bernard Lyon 1
MAJCHRZYK Jean-Paul	Professeur agrégé économie-gestion	ESPE Université Claude Bernard (temps partagé) + Lycée technologique
MOLLIEX Véronique	Professeure bi-admissible économie-gestion	ESPE Université Claude Bernard (temps partagé) + Lycée technologique
<b>CHARMOILLE Bruno</b>	I.E.N d'économie-gestion, spécialité commerce-vente	Rectorat de l'Académie de Lyon
ROPERS Josiane	Professeure certifiée économie-gestion	ESPE Université Claude Bernard (temps partagé + Lycée technologique)

Soit 20% d'enseignants-chercheurs.

Cette liste ne concerne que les personnes qui entrent dans le champ disciplinaire du parcours. D'autres intervenants, notamment sur les blocs 3 et 4 viennent compléter cette équipe sur les éléments qui les concernent plus directement. **La grande majorité de ces intervenants sur les blocs 3 et 4 sont enseignants-chercheurs.** Le travail de mutualisation effectué au sein de l'Académie sur ces trois blocs a été complété au niveau de l'ensemble des parcours MEEF CAPLP afin de faire apparaître la volonté de mixer les disciplines tout en conservant une partie de contenus spécifiques aux lycées professionnels.

## LIENS AVEC LE TERRAIN

Le terrain concerne avant tout **les lycées professionnels** où enseigneront les étudiants.

Depuis de nombreuses années les étudiants des précédents parcours du concours concernés effectuent des stages dans ces établissements. La majorité des formateurs de ce parcours connaît la plupart des établissements et des tuteurs de l'Académie, dont beaucoup sont d'anciens de leurs étudiants ou professeurs-stagiaires. De la même façon, une collaboration ancienne et régulière avec les corps d'inspections facilite ces liens avec le terrain (la présence d'un I.E.N dans la liste de l'équipe pédagogique peut en attester). Par ailleurs, plusieurs des membres de l'équipe pédagogique ont un statut de « formateurs à temps partagé », et sont donc en lien constant avec leur lycée pour la moitié de leur temps. Les différents stages prévus en établissements seront donc facilités par l'ensemble des points évoqués dans ce paragraphe, aussi bien en M1 qu'en M2. Le double tutorat prévu dans l'Académie de Lyon en M2 sera également un dispositif important du point de vue de la mise en œuvre d'une action/réflexion pertinente.

D'autre part, la formation professionnelle nécessite une bonne connaissance du milieu de **l'entreprise**. Le bassin lyonnais dans le domaine du commerce et de la vente ouvre de larges possibilités de ce point de vue. Les étudiants seront incités à se rendre dans une entreprise qui elle-même accueille des élèves des sections « commerce/vente » que ce soient des classes de CAP ou de baccalauréats professionnels (cette disposition sera facilitée par les stages en établissement du S1, à partir des fichiers des lycées professionnels)

La présence de **la recherche** dans ce parcours est présente à travers les deux laboratoires de rattachement des enseignants-chercheurs mais aussi par des voies aussi variées que les sources évoquées dans les différentes UE, l'existence d'une UE « séminaire de recherche » et son encadrement par des enseignants-chercheurs, ou encore dans le mémoire réalisé par chaque étudiant.



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

■ <b>mention</b>	<input type="checkbox"/> Premier degré <input checked="" type="checkbox"/> Second degré <input type="checkbox"/> Encadrement éducatif <input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation	
■ <b>parcours</b>	<b>Education physique et sportive</b>	
■ <b>université(s) de mise en œuvre</b>	<input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1 <input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2 <input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3 <input checked="" type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne	
■ <b>composante(s)</b>	UFR STAPS, université Claude Bernard Lyon 1 Département STAPS, université Jean Monnet Saint-Etienne	
■ <b>en collaboration avec</b>	Eventuellement, nom d'une autre université partenaire dépendant de l'ESPE de l'académie de ...	
■ <b>responsable(s)</b>	Mme Sylvie GUY Université Claude Bernard Lyon 1 <i>Titre : PRAG</i>  <i>Coordonnées : sylvie.guy@univ-lyon1.fr</i>	M THORAL Michel Université Jean Monnet Saint-Etienne <i>Titre : PRAG</i>  <i>Coordonnées : (mail) michel.thoral@univ-st-etienne.fr</i>

## Objet du parcours

### Présentation :

Le parcours EPS du master MEEF constitue une poursuite d'études naturelle pour les étudiants ayant obtenu une Licence STAPS dans le champ Education et Motricité (EM). L'offre de formation de l'UFR STAPS de l'UCBL comprend une Licence STAPS Mention EM dont les effectifs demeurent conséquents (35,65% des effectifs de la Licence STAPS). Les effectifs des deux dernières années en master sont respectivement de : 72 en M1 et 91 en M2 à l'UCBL, 31 en M1 et 18 en M2 à l'UJM (2011/201), 92 en M1 et 108 en M2 à l'UCBL, 34 en M1 et 27 en M2 à l'UJM (2012/2013).

Au-delà de ces effectifs issus de l'UCBL ou de l'UJM, l'attractivité de la préparation académique lyonnaise au CAPEPS amène chaque année un nombre conséquent d'étudiants ayant effectué leur licence dans d'autres universités. Dans le cas de l'année 2011-2012, 79 % des étudiants inscrits en M1 proviennent de l'UCBL quand 10 % arrivent d'une Université de la région Rhône-Alpes (hors Lyon) et 11 %, d'une Université extérieure à Rhône-Alpes. En 2012-2013, 77 % proviennent de l'UCBL, 9 % de Rhône-Alpes, 14 % d'une Université extérieure à Rhône-Alpes.

En effet, les résultats au CAPEPS placent le dispositif lyonnais (Lyon + Saint Etienne), depuis de nombreuses années, parmi les meilleurs de France

<b>2009/2010</b>		admissibilité			admission		
académie	Nbre UFR	CAPEPS	CAFEP	TOTAL	CAPEPS	CAFEP	TOTAL
<b>LYON</b>	2	154	19	173	84	10	94
NANTES	3	61	62	123	32	45	77
PARIS CRETEIL VERS	9	145	25	170	52	14	66
RENNES	3	62	14	76	25	8	33
TOULOUSE	2	60	6	66	29	1	30
BORDEAUX	2	62	9	71	27	2	29

<b>2010/2011</b>		admissibilité			admission		
académie	Nbre UFR	CAPEPS	CAFEP	TOTAL	CAPEPS	CAFEP	TOTAL
CRETEIL PARIS	9	184	15	199	88	6	94
<b>LYON</b>	2	79	13	92	40	8	48
NANTES	3	63	17	80	36	10	46
BORDEAUX	2	48	8	56	36	4	40
TOULOUSE	2	62	4	66	35	3	38
LILLE	3	63	7	70	31	2	33

<b>2011/2012</b>		admissibilité			admission		
académie	Nbre UFR	CAPEPS	CAFEP	TOTAL	CAPEPS	CAFEP	TOTAL
CRETEIL PARIS	9	167	19	186	105	13	118
<b>LYON</b>	2	76	20	96	52	16	68
NANTES	3	57	18	75	39	13	52
BORDEAUX	2	60	12	72	33	9	42
TOULOUSE	2	49	13	62	37	9	46
LILLE	3	66	6	72	39	2	41

### Spécificité du parcours EPS :

Comme indiqué précédemment, ce parcours EPS du master MEEF est une voie naturelle de poursuite d'études pour les étudiants ayant obtenu une Licence STAPS Mention EM. Celle-ci s'intègre dans le dispositif de formation suivant :

- la 2<sup>ème</sup> année de licence, propose aux étudiants 2 UE de préprofessionnalisation vers les métiers de l'enseignement. La première comprend un enseignement commun à tous les étudiants (« Théorie de l'intervention ») et un enseignement fonction d'un domaine d'intervention donné (« Pratique de l'intervention ») qui permet d'effectuer un stage centré sur l'intervention dans le champ de l'Ecole (d'autres choix correspondant aux autres mentions de licence sont évidemment offerts, par exemple dans le champ des collectivités territoriales, de l'entraînement sportif, du management du sport...). La seconde renvoie au choix d'un enseignement scientifique en prise directe avec le bloc disciplinaire que l'on retrouve dans le master.
- l'année de L3 EM, permet de spécialiser l'étudiant en vue d'une entrée en Master MEEF parcours EPS. On trouve dans chaque semestre une UE de « Méthodologie de l'intervention en APSA » (2 fois 6 crédits ECTS) intégrant, outre des enseignements *intra muros*, un stage en pratique accompagnée que l'étudiant peut effectuer dans un Etablissement scolaire du secondaire Il est à préciser que l'année de L3 EM est totalement spécifique et en rapport complet avec la formation des professeurs d'EPS ;

### **Fluidité et adaptabilité du cursus, passerelles en cours de Master ou après le Master :**

Le parcours EPS s'inscrit en une arborescence autorisant une adaptabilité du cursus. Il convient de rappeler ici que la Mention STAPS du Master STS de l'UCBL comprend quatre Spécialités. L'une d'elles est à finalité Recherche : Spécialité Mouvement, Performance, Santé (MPS). Les trois autres sont à finalité Professionnelle : Spécialités Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée (IFAPSouA), Préparation Physique et Mentale, Réathlétisation (PPMR) et Management des Organisations Sportives (MOS). La spécialité IFAPSouA intègre quant à elle deux parcours de formation, Intervention et Gestion en Activité Physique et Santé (IGAPAS) et Métiers de la Formation et de l'Intervention en APS (MFIAPS). Le parcours MFIAPS, quant à lui, comprend deux voies de formation : les voies « Jeunesse-Enfance » et « Secteur Associatif » (au-delà du périscolaire s'entend), intéressant généralement un groupe d'étudiants (au sens de groupe TD ou TP). En cette architecture valant à l'échelle d'une Mention de Master, des relations fortes (passerelles, modulations du programme individuel de formation...) existeront entre le parcours EPS et d'autres Spécialités, Parcours ou Voies de formation.

### ***CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)***

**Préparation au concours du CAPEPS (enseignement public) et CAFEP EPS (enseignement privé),  
Typologie du public attendu : étudiants titulaires d'une licence STAPS éducation motricité**

### ***EFFECTIFS ATTENDUS***

**Compte tenu de l'effectif actuel en L3 éducation motricité : 100 inscrits à l'UCBL, 43 à l'UJM, des effectifs des deux dernières années en M1 et M2, et de la hausse générale des effectifs au plan national nos prévisions se situent :**

**En M1 : entre 120 et 140 étudiants à l'UCBL, entre 40 et 50 étudiants à l'UJM**

**En M2 : entre 100 et 120 étudiants à l'UCBL, entre 40 et 50 étudiants à l'UJM**

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### UE 1 fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 1 (obligatoire) : 6 crédits

Approche socio-historique de l'Education Physique et des enjeux éducatifs et politiques qui lui sont sous-jacents depuis la fin du XIXe siècle en France : évolution des institutions, acteurs, conceptions dans les milieux scolaires, socio-éducatifs et associatifs au regard des contextes sociaux, politiques, économiques et culturels

#### UE 2 connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 1 (obligatoire) : 9 crédits

Appropriation et exploitation d'un corps de connaissances scientifiques pluridisciplinaires (sciences humaines et sociales, sciences de la vie) pour construire un référentiel didactique quant à chaque niveau de formation en EPS, en cohérence avec les programmes d'EPS

#### UE 3 épistémologie des savoirs des APSA (obligatoire) : 3 crédits

En relation avec la pratique, structuration des connaissances relatives à diverses APSA pour organiser la leçon d'EPS et favoriser les apprentissages, en visant à une adaptation aux problèmes que rencontrent les élèves pour s'approprier les compétences attendues par les programmes d'EPS

#### UE 4 épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 1 (obligatoire) 3 crédits

Pratique et connaissance de l'épistémologie et de la didactique d'une APSA de spécialité : Définition de contenus d'enseignement en relation avec les compétences fixées par les programmes d'EPS.

#### UE 5 méthodologie de la recherche : 3 crédits

Appropriation des démarches et outils de la recherche en vue d'optimiser la mise en œuvre à propos d'un problème professionnel

#### UE 6 contexte de scolarisation : 3 crédits

Politique de l'éducation : contribution de l'EPS aux enjeux éducatifs : réussite de tous les élèves, égalité, laïcité, contribution de l'EPS à l'acquisition du socle commun

Ecole et phénomènes sociaux : contribution de l'EPS à la lutte contre les inégalités sociales et sexuelles et à l'acquisition des valeurs de l'école républicaine ; l'autorité et la sécurité dans les activités physiques proposées aux élèves ; collaboration avec les partenaires internes ou externes à l'établissement

#### UE 7 : anglais : 3 crédits

Maîtrise écrite (compréhension) et orale (pratique et compréhension) de l'anglais dans les thématiques des domaines de l'activité physique et sportive. Analyse de textes scientifiques et technologiques

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 1	6	X				
UE 2 : connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 1	9	X				
UE 3 : épistémologie des savoirs des APSA	3		X			
UE 4 : épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 1	3		X			
UE 5 : méthodologie de la recherche	3			X		
UE 6 : contexte de scolarisation	3				X	
UE 7 : Anglais	3	X				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

**SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**UE 1 fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 2 (obligatoire) : 6 crédits**

Approfondissement des fondements socio-historiques et épistémologiques de l'Education Physique depuis la fin du XIXe siècle. : approche chrono-thématique au regard des conceptions et des pratiques de l'EP et de leur ancrage dans le milieu éducatif.

**UE 2 connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 2 (obligatoire) : 6 crédits**

Exploitation d'un corps de connaissances scientifiques pluridisciplinaires (sciences humaines et sociales et sciences de la vie) dans la perspective d'analyser et de fonder des propositions didactiques et pédagogiques en EPS, en cohérence avec les programmes d'EPS.

**UE 3 : analyse et remédiation des problèmes professionnels : (obligatoire) 3 crédits**

Exploitation d'un corps de connaissances technologiques et didactiques quant aux Activités Physiques, Sportives ou Artistiques pour analyser et fonder un projet pédagogique en EPS et élaborer des propositions quant aux contenus et méthodes d'enseignement / apprentissage, en réponse à des problèmes professionnels en EPS

**UE 4 épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 2 (obligatoire) et théorie et pratiques des APSA : 6 crédits**

Exploitation des connaissances relatives à une APSA de spécialité ainsi qu'à l'activité des élèves dans cette APSA, en EPS, pour concevoir et organiser une leçon d'EPS : différenciation et évaluation. Développement des capacités motrices nécessaires pour réaliser des prestations physiques dans les APSA requises pour exercer le métier de professeur d'EPS

**UE 5 conditions d'apprentissage : 3 crédits**

Appropriation des théories de l'apprentissage et mise en œuvre spécifiques aux apprentissages moteurs

Rôle de l'enseignant d'EPS, fonctionnaire d'état dans la diversité des conditions d'exercice du métier : motivation, prise en compte des acquis et besoins des élèves, évaluations, responsabilité dans le groupe, la classe, l'établissement, l'association sportive.

**UE 6 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits**

Préparation au C2I2e pour utiliser ou construire des outils pédagogiques utiles à l'enseignement de l'EPS.

**UE 7 : mise en situation professionnelle : stage 3 crédits**

Stage en pratique accompagnée en établissement scolaire du second degré, sous l'angle de l'aide aux apprentissages (intervention, dispositifs...).

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 2	6	X				
UE 2 connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 2	6	X				
UE 3 : Analyse et remédiation des problèmes professionnels	3			X		
UE 4 épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 2 et Théorie et pratiques des APSA	6		X			
UE 5 conditions d'apprentissage	3				X	
UE 6 : maîtrise des outils numériques	3		X			
UE 7 : mise en situation professionnelle : stage	3					X
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

## *Parcours A master 2 : étudiants ayant réussi le M1 et le concours*

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **UE 1 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS: 3 crédits**

Au choix : 2 thèmes sur 3

- thème 1 : les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et éducation prioritaire
- thème 2 : éducation et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté
- thème 3 : culture de l'égalité fille garçon, lutte contre les stéréotypes

#### **UE 2 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics : 3 crédits**

Au choix : 2 thèmes sur 3

- thème 4 : éducation à la santé, promotion du bien être à l'école
- thème 5 : développement psychologique et social des enfants et des adolescents, la question des enfants et adolescents à besoin éducatif particulier
- thème 6 : travail en équipe, partenariats et démarche de projet

#### **UE 3 : connaissance approfondie des APSA : 18 crédits**

Extension de la connaissance des activités physiques aux APSA de la liste nationale d'activités retenues par les programmes d'EPS selon les niveaux d'enseignement (collège, lycée, LP) à celles non abordées dans la préparation au concours.

#### **UE 4 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits**

Utiliser ou construire des outils pédagogiques utiles à l'enseignement de l'EPS

Mise en pratique des compétences numériques en situation professionnelle

#### **UE 5 : maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits**

Approfondissement de la langue de spécialité :

- mise en perspective par rapport à l'avenir professionnel des futurs enseignants : être capable d'enseigner leur discipline en langue étrangère
- se familiariser avec les systèmes scolaires et les projets européens : Comenius...

mise en situation appliquée au monde de l'enseignement

<b>REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES</b>	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>UE 1 :</b> questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS	3				X	
<b>UE 2 :</b> questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics	3				X	
<b>UE 3 :</b> connaissance approfondie des APSA	18		X			
<b>UE 4 :</b> Maîtrise des outils numériques	3		X			
<b>UE 5 :</b> maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits	3	X				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	3	21	0	6	0

**SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**UE 1 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire : 30 crédits**

Analyse de pratique, élaboration et soutenance du mémoire de recherche, en prise avec l'enseignement de l'EPS dans le second degré

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 4 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire	30			X		X
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	0	15	0	15

## *Parcours B master 2 : étudiants ayant réussi le M1 et ayant échoué au concours*

### **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **UE 1 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS: 3 crédits**

Au choix : 2 thèmes sur 3

- thème 1 : les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement et éducation prioritaire
- thème 2 : éducation et éthique : morale laïque, lutte contre les discriminations et éducation à la citoyenneté
- thème 3 : culture de l'égalité fille garçon, lutte contre les stéréotypes

#### **UE 2 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics : 3 crédits**

Au choix : 2 thèmes sur 3

- thème 4 : éducation à la santé, promotion du bien être à l'école
- thème 5 : développement psychologique et social des enfants et des adolescents, la question des enfants et adolescents à besoin éducatif particulier
- thème 6 : travail en équipe, partenariats et démarche de projet

#### **UE 3 : approfondissement scientifique, disciplinaire et didactique : 18 crédits**

Histoire et épistémologie de l'éducation, approfondissement des connaissances scientifiques pluridisciplinaires, extension de la connaissance des activités physiques

#### **UE 4 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits**

Utiliser ou construire des outils pédagogiques utiles à l'enseignement de l'EPS

Mise en pratique des compétences numériques en situation professionnelle

#### **UE 5 : maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits**

Approfondissement de la langue de spécialité :

- mise en perspective par rapport à l'avenir professionnel des futurs enseignants : être capable d'enseigner leur discipline en langue étrangère
- se familiariser avec les systèmes scolaires et les projets européens : Comenius...

mise en situation appliquée au monde de l'enseignement

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS	3				X	
UE 2 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics	3				X	
UE 3 : approfondissement scientifique, disciplinaire et didactique : 18 crédits	18		X			
UE 4 : Maîtrise des outils numériques	3		X			
UE 5 : maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits	3	X				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	3	21	0	6	0

**SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT****UE 1 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire : 18 crédits**

Analyse de pratique, élaboration et soutenance du mémoire de recherche, en prise avec l'enseignement de l'EPS dans le second degré

**UE 2 : ouverture professionnelle sur d'autres métiers de l'éducation dans et hors de l'école : 12 crédits**

Découverte d'un milieu professionnel différent de celui suivi en M1, en milieu socio-éducatif

- métiers de l'entraînement
- métiers de l'activité physique adaptée
- métiers du management sportif
- métiers du tourisme sportif
- Module offert par les SCUIO-IP

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire	18			X		X
UE 2 : ouverture professionnelle sur d'autres métiers de l'éducation dans et hors de l'école	12		X	X		
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	6	18		6

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 1 : 6 crédits	9	22	22	
UE 2 : connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 1 : 9 crédits	33	22	22	
UE 3 : épistémologie des savoirs des APSA (obligatoire) : 3 crédits		17	17	
UE 4 : épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 1 (obligatoire) 3 crédits			33	
UE 5 : méthodologie de la recherche : 3 crédits	6	11	11	
UE 6 : contexte de scolarisation : 3 crédits	22			9
UE 7 : anglais		22		
<i>Totaux</i>	70	94	105	

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : fondements socio historiques et épistémologiques de l'EPS niveau 2 : 6 crédits	9	22		
UE 2 : connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement de l'EPS niveau 2 : 6 crédits	9	22		
UE 3 : Analyse et remédiation des problèmes professionnels : 3 crédits		33	33	
UE 4 : épistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité niveau 2 et théorie et pratiques des APSA 6 crédits			99	
UE 5 : conditions d'apprentissage : 3 crédits		33		
UE 6 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits		22		
UE 7 : mise en situation professionnelle : stage 3 crédits				2
<i>Totaux</i>	18	132	132	

TOTAL M1 : 269h au S1, 282h au S2 : = 551 h

## Parcours A master 2

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS: 3 crédits		24		
UE 2 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics : 3 crédits		24		
UE 3 : connaissance approfondie des APSA : 18 crédits	22	70	30	
UE 4 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits		22		
UE 5 : maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits		22		
<i>Totaux</i>	22	162	30	

### SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 4 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire niveau 2 : 30 crédits		42	40	16
<i>Totaux</i>	0	42	40	16

TOTAL M2: S3: 216h, S4: 82h = 298 h

TOTAL M1 + M2 = 551 + 298 = 849h

## Parcours B master 2

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 questions professionnelles : traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS: 3 crédits		24		
UE 2 : questions professionnelles : traitement didactique des APSA selon les publics : 3 crédits		24		
UE 3 : approfondissement scientifique, disciplinaire et didactique : 18 crédits	22	70	30	
UE 4 : maîtrise des outils numériques : 3 crédits		22		
UE 5 : maîtrise d'une langue étrangère : anglais 3 crédits		22		
<i>Totaux</i>	22	162	30	

## SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRE SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : stage, analyse de pratique, suivi de mémoire niveau 2 : 18 crédits		10	20	11
UE 2 : ouverture professionnelle sur d'autres métiers de l'éducation dans et hors de l'école : 12 crédits		32	20	
<i>Totaux</i>	0	42	40	11

TOTAL M2: S3: 216h, S4: 82h = 298 h

TOTAL M1 + M2 = 551 + 298 = 849h

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

Estimation sommaire à partir d'un effectif prévisible, du nombre de groupes qui en découle et des volumes horaires CM/TD/TP

- en M1 :
  - 130 étudiants (UCBL) : soit 88h CM, 904h TD, 1896h TP : soit 2932 h équivalent TD
  - 45 étudiants (UJM) : soit 88h CM, 452h TD, 711h TP : soit 1295 h équivalent TD
- en M2 : parcours A
  - 110 étudiants (UCBL) : soit 33h CM, 816h TD, 280h TP : soit 1129h équivalent TD
  - 45 étudiants (UJM) : soit 33h CM, 408 h TD, 138h TP : soit 579h équivalent TD

TOTAL UCBL : 4061h équivalent TD

TOTAL UJM : 1874 h équivalent TD

## POLITIQUE DES STAGES

Comme le document ministériel nous y invite, la politique des stages s'inscrit dans les 2 années du master :

- En M1, un stage de pratique accompagnée est prévu sur chacun des semestres :
  - Au S1, les étudiants effectueront une première mise en situation professionnelle de 54h, lors d'un stage filé d'une durée de 9 semaines : cela permet à l'étudiant de suivre 2 classes en EPS avec son maître de stage. Ce stage permet aussi de nourrir les épreuves écrites du concours dont une porte spécifiquement sur l'enseignement de l'EPS à partir d'une « étude de cas » ou d'une dissertation.
  - Au S2 : les étudiants effectueront un stage massé de 2 semaines (40h), dont l'objectif est une immersion plus complète dans l'établissement, afin de préparer les épreuves d'admission et inscrire leur action de futur enseignant à la fois en EPS et dans l'établissement.
  - La durée globale de ces deux stages correspond donc au volume recommandé compris entre 4 et 6 semaines de stage
  - Le stage s'inscrit en lien avec les enseignements des UE2, UE3, UE6 du semestre 1 et les UE 2, 3, 4 et 5 du semestre 2, afin de garantir leur intérêt formatif et leur suivi.
- En M2 : le stage s'inscrit dans une unité d'enseignement en alternance et s'articule avec la réalisation d'un mémoire universitaire exigé pour la validation du M2
  - Pour les étudiants admis au concours : les étudiants pourront faire un stage en responsabilité équivalent à un mi temps, ce qui suppose de dégager au moins 3 journées communes (non toutes consécutives) pour concilier stage et organisation des autres enseignements du M2.
  - Pour les étudiants non admis au concours : (parcours B) les membres de l'équipe pédagogique du master proposeront, en concertation avec l'employeur, un modèle adapté de mise en stage aux

étudiants qui maintiennent leur projet professionnel. Il en sera de même pour des étudiants qui auraient un M1 ou un M2 autre que MEEF.

- **Pour les étudiants non admis qui veulent se réorienter** : des stages spécifiques leur seront proposés dans le secteur des collectivités territoriales, en laboratoire, etc....voir le descriptif du parcours B du M2
- Les stages des M2 parcours A seront encadrés par un binôme de tuteurs : maître de stage en établissement et tuteur de formation à l'université, qui en assureront conjointement l'évaluation formative : ils définiront régulièrement le contrat d'objectifs du stagiaire et l'aideront à choisir les problématiques du mémoire.
- Le mémoire, issu d'un questionnement professionnel, sera encadré par un universitaire et adossé à la recherche en sciences de l'éducation, didactique ou recherche disciplinaire.
- Le jury de mémoire sera composé du directeur de mémoire, du maître de stage et du tuteur de formation.

#### Mise en œuvre du socle commun

##### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

Comme précisé dans la présentation des UE des 4 semestres, les UE préconisées ont été intégrées :

- **En M1** : semestre 1 : contexte de scolarisation (UE 6) et semestre 2 : conditions d'apprentissage (UE 5)
- **En M2** : questions professionnelles au semestre 3 (UE 1 et UE 2)

Ces UE ont été définies à partir des thématiques académiques définies par le groupe de pilotage et en lien à la spécificité de l'EPS dans un établissement, qui amène à :

- construire une gestion de classe dans des lieux souvent extérieurs à l'établissement, «ouverts» et dans des activités physiques dans lesquelles les conditions de sécurité doivent être respectées.
- Concevoir des apprentissages à partir de la motricité des élèves, dans des activités physiques posant des problèmes spécifiques de rapport au genre, de violence ou d'inclusion d'élèves présentant un handicap.

Ces thématiques sont centrées sur la mise en œuvre en EPS dans la mesure où elles sont déjà abordées dans notre cursus pluridisciplinaire depuis l'année de L1, compte tenu de la particularité des STAPS qui est de préparer les étudiants à intervenir dans le champ large des APS. Ces enseignements mis en place dès l'année de L1 sont en lien avec les fiches RNCP nationales qui spécifient le cadre requis pour pouvoir disposer d'une carte professionnelle une fois le DEUG ou la licence EM obtenus , en vue d'exercer en tant qu'intervenant technicien en APS.

Ainsi, des enseignements de psychologie de l'enfant et de l'adolescent, psychologie des groupes, didactique et théories de l'apprentissage, sociologie des pratiques physiques, sociologie de l'école, philosophie des pratiques corporelles, ...sont déjà inclus dans le cursus. Ces enseignements sont sous la responsabilité des enseignants chercheurs appartenant au laboratoire du CRIS (laboratoire pluridisciplinaire). Ils pourront être associés aux intervenants du pôle professionnel de l'ESPE.

##### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

-**En M1** : les étudiants sont formés aux compétences numériques dans l'UE 6 du semestre 2, affectée de 3 crédits :

**Les compétences développées seront conformes au référentiel donné par le BO n°5 du 3 février 2011 définissant le C2i2e : maîtrise de l'environnement numérique, développement des compétences pour la formation tout au long de la vie, responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif, compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans sa pratique d'enseignement.**

- **En M2** : Les compétences numériques sont intégrées dans l' UE 4 du semestre 3 : il est attendu des étudiants qu'ils mettent en pratique ces compétences à des fins pédagogiques

## **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

Les compétences liées à la maîtrise d'une langue étrangère, notamment l'anglais, sont intégrées tout au long du cursus du master : chacune de ces UE est validée par des crédits non compensables. Ces compétences seront évaluées en M2 dans la traduction de l'abstract voire d'une partie- du mémoire.

- **en M1** : l'apprentissage d'une langue étrangère se fera dans l'UE 7 au semestre 1, affectée de 3 crédits.
- **En M2** : elle se fait dans l'UE 5 du semestre 3, affectée de 3 crédits

Les compétences visées sont conformes à ce que le groupe académique a défini.

## **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

Compte tenu des effectifs attendus et de la spécificité des apprentissages moteurs, il n'est pas envisagé à priori de mutualiser tous les enseignements avec d'autres parcours du master MEEF. Toutefois, pour des thématiques particulières, (ex travail en équipe), la mutualisation pourra se faire avec d'autres parcours.

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

### **Modalités de contrôle des connaissances envisagées :**

Compte tenu de la présence du concours en M1, les MCC seront préférentiellement des épreuves écrites en M1 au S1 pour aller vers des épreuves orales à partir du S2 : elles sont réparties comme suit :

- **M1 S1** :
  - o épreuves écrites privilégiées compte tenu des exigences du concours et des épreuves écrites probablement en mars ou avril. Ces épreuves seront individuelles et sur table de type concours quand elles concernent directement les épreuves du CAPEPS ou du CAFEP-EPS (UE 1 et UE2);
  - o elles pourront être collectives dans le cas des UE 3 et 4 dans lesquelles les étudiants pourront avoir à constituer des dossiers sur les différentes APSA du programme, afin d'habituer les étudiants à un travail d'équipe qui sera indispensable à l'exercice de leur métier.
- **M1 S2** :
  - o **UE 3, UE 4, UE 5**: épreuves orales et pratiques, compte tenu de la spécificité des épreuves physiques et orales exigées au concours. Les épreuves orales pourront être collectives quand l'évaluation concernera des UE en lien au lieu de stage lorsque les établissements seront communs.
  - o **UE 1 et UE 2** : épreuves écrites individuelles sur table pour permettre de finaliser la préparation aux écrits du concours qui aura lieu en cours de semestre 2.
  - o **UE 6 et UE 7** : épreuves écrites sous la forme de documents numériques pour l'UE 6, épreuve orale à partir d'un compte rendu de stage pour l'UE 7.
- **M2 S3** :
  - o UE 1, UE 2, UE 3 : épreuves écrites, orales ou de pédagogie pratique
  - o UE 4, UE 5 : épreuves écrites, orales
- **M2 S4** :
  - o Épreuves orales privilégiées, dont la soutenance du mémoire de recherche qui prend appui sur un document écrit selon la forme qui aura été définie.

## **DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

### **Répartition des enseignants :**

- 26 % : enseignants chercheurs
- 40% : PRAG ou PRCE affectés à l'université, dont 37% titulaires d'un master recherche ou professionnel

- 34% : enseignants affectés en établissement scolaire (collège, lycée ou LP qui figurent sur les listes des maîtres de stage agréés par les IPR en EPS), IPR et professionnels de santé.

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
<b>Enseignants chercheurs</b>		
BASTIEN Jérôme	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
BEUCHEZ Jérôme	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
BUSSO Thierry	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
CHAMPELY Stéphane	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
CHARROIN Pascal	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
COLLET Christian	PU section 74	UFRSTAPS UCBL
EL HOYEK Nady	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
FARGIER Patrick	MCF section 74/70	UFRSTAPS UCBL
FODIMBI Michel	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
GAUCHER Julie	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
GUILLET Emma	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
GUILLOT Emeric	PU section 74	UFRSTAPS UCBL
HAUTIER Christophe	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
LAPOLE Thomas	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
LIOTARD Philippe	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
MAUCHAND Pierre	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
MONTEIL Karine	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
MONIN Noëlle	PU section 70	IUFM UCBL
MORIN Jean Benoit	MCF section 74	Département STAPS Université Jean Monnet
NOURRISSON Didier	PU section 22	IUFM UCBL
OTTOGALLI Cécile	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
PERRIN Claire	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
REYNES Eric	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
ROGER Anne	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
ROGOWSKI Isabelle	MCF section 74	UFRSTAPS UCBL
<b>Enseignants du second degré ayant un master recherche ou professionnel affectés à l'université</b>		
BONARDEL Nathalie	PRAG master R	Département STAPS Université Jean Monnet
BOURGANEL Jean	PRAG master R	UFRSTAPS UCBL
BUSSERY Marie	PRAG master P	UFRSTAPS UCBL
ESTIENNE Corinne	PRAG master R	UFRSTAPS UCBL
FERRATON Noémie	PRAG master R	Département STAPS Université Jean Monnet
LORCA Pierre	PRAG docteur	UFRSTAPS UCBL
MOTTE Aline	PRAG master R	Département STAPS Université Jean Monnet
NEMETH Richard	PRAG master R	ENS LYON
OLIVERAS Damien	PRAG master R	Département STAPS Université Jean Monnet
RUBY Anne	PRCE docteur	UFRSTAPS UCBL
THORAL Michel	PRAG master R	Département STAPS Université Jean Monnet
UBALDI Jean Luc	PRAG master P	UCBL
VANPOULLE Yannick	PRAG docteur	UFRSTAPS UCBL

WECKERLE Jean Christophe	PRAG master R	UFRSTAPS UCBL
Enseignants du second degré affectés à l'université		
BAL Ophélie	PRAG	UFRSTAPS UCBL
BAVAZZANO Pierre	PRAG	UFRSTAPS CHAMBERY
BERARD Philippe	PRAG	UFRSTAPS UCBL
BERAUD Thierry	PRAG	UFRSTAPS UCBL
BERTHON Pierre	PRAG	UFRSTAPS UCBL
BIGOT Fabrice	PRCE	UFRSTAPS UCBL
BONNIOT Natacha	PRAG	UFRSTAPS UCBL
CALANDREAU Stéphanie	PRAG	UFRSTAPS UCBL
COQUARD Gil	PRAG	UFRSTAPS UCBL
DIVAY Emmanuelle	PRAG	UFRSTAPS UCBL
FAURE Bernard	PRCE	Département STAPS Université Jean Monnet
GRALL Pierre	PRCE	UFRSTAPS UCBL
GUY Sylvie	PRAG	UFRSTAPS UCBL
HASSAINE Kader	PRCE	Département STAPS Université Jean Monnet
HUMBERT Ysabelle	PRAG	UFRSTAPS UCBL
JOUBERT Sébastien	PRAG	UFRSTAPS UCBL
LAMARZELLE Patrice	PRAG	UFRSTAPS UCBL
MARZIN Serge	PRAG	UFRSTAPS UCBL
PANASSIER Eric	PRAG	IUFM UCBL
PERRIN Anicet	PRAG	UFRSTAPS UCBL
RAY Daniel	PRAG	UFRSTAPS UCBL
ROIG PONS Philippe	PRCE	UFRSTAPS UCBL
SAIEB Sylvie	PRAG	UFRSTAPS UCBL
VEYSSIERE François	PRAG	Département STAPS Université Jean Monnet
Enseignants du second degré en établissement scolaire		
BACHELET Gérald	PRCE	collège
BARRAS Jean François	PRAG	collège
BERTHILLIER Eric	PRAG	lycée
BODET Jean Marc	PRAG	collège
BOURDILLON Grégory	PRCE	collège
CLEAUT François	PRCE	collège
COLOMBET Thierry	PRAG master R	collège
COTI Jean Marc	PRCE	collège
DEROM Nathalie	PRCE	LP
DOUCET Philippe	PRAG	lycée
DURAND Paul	PRAG docteur	collège
DUROUSSET Christophe	PRCE	collège
FANGET Fabien	PRAG	lycée
FESCHET Sébastien	PRCE	collège
GAAG François	PRCE	collège
GALLET Régis	PRCE	LP
JACQUEMARD Brigitte	PRAG	collège

LAURENT Corine	PRCE	LP
LE LEVEE Edith	PRAG	collège
LYONNET Isabelle	PRAG	LP
MARTIN Rémy	PRAG	lycée
NOGIER Bertrand	PRCE	collège
PAGAY Dominique	PRCE	collège
PHILIBERT Marie Claude	PRAG	lycée
PONCET Raphael	PRCE	collège
VACHER Franck	PRAG	lycée
VERICEL Rémy	PRAG	collège
VIGNERON Cécile	PRAG docteur	lycée
VIVO Boris	PRAG	collège
<b>IPR EPS</b>		Sous réserve de leur accord
DUPRE Régis	IPR IA	LYON
TAILFER Pierre Etienne	IPR IA	LYON
VIGNERON Alain	IPR IA	LYON
COURNAC Jean Luc	IPR IA	LYON
<b>Professionnels du secteur médical</b>		
LABOUREY Philippe	Kinésithérapeute	
PASCAL Edouard	Docteur médecine	

## LIENS AVEC LE TERRAIN

Un comité de pilotage sera constitué : il comprendra les responsables de la formation UCBL et UJM, un représentant des corps d'inspection (sous réserve d'acceptation) et à parité, des représentants des formateurs universitaires et des professionnels de terrain, ainsi qu'un représentant étudiant par niveau de formation. L'objectif de ce groupe sera de veiller particulièrement à la cohérence et à l'articulation entre cours intra muros et exigences du métier d'enseignant d'EPS. Ce comité de pilotage examinera également les opportunités de regroupement des professionnels intervenant dans la formation, en vue de mettre en place des activités d'information et de co-formation favorisant une unité dans le groupe. Il pourra s'attacher à traiter du dossier de la formation continuée.

Les liens avec le terrain se feront également avec les établissements scolaires et de plusieurs façons :

- lors des stages, les enseignants de l'université collaborent régulièrement avec les maîtres de stage. Cette collaboration sera d'autant plus accentuée que l'année de M2 prévoit une UE en alternance reposant sur le principe du double tutorat (maître de stage et tuteur de formation) Elle se fait dans les UE :
  - o UE 7 du M1 S2 : mise en situation professionnelle
  - o UE 5 du M2 S3 : stage analyse de pratique niveau 1
  - o UE 4 du M2 S4 : stage analyse de pratique niveau 2
- Les enseignants des différents établissements sont sollicités pour participer à des épreuves orales d'entraînement des étudiants avant les épreuves d'admission du concours.
- Les enseignants en établissement scolaire évaluent dans les « UE stage ».
- Les enseignants de terrain sont également sollicités dans le cadre de l'enseignement de certaines UE particulièrement en prise avec les problèmes pédagogiques et didactiques : C'est le cas de :
  - o L'UE 6 du M1 S1 : contexte de scolarisation
  - o L'UE 3 du M1 S2 : analyse et remédiation des problèmes professionnels
  - o Les UE 1 et 2 du M2 S3 : questions professionnelles

En M2 S4, pour les stages ETAPS et recherche, les enseignants professionnels seront sollicités au même titre que ceux des établissements scolaires du second degré.



UNIVERSITÉ  
LUMIÈRE  
LYON 2  
UNIVERSITÉ DE LYON

UNIVERSITÉ  
JEAN MOULIN  
LYON 3  
COMPRENDRE LE MONDE

Université  
Jean  
Monnet  
SAINT-ETIENNE

## MASTERS MENTIONS MEEF DANS LE CADRE DE L'ESPE DE L'ACADEMIE DE LYON

<ul style="list-style-type: none"><li>mention (cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</li></ul>	Second degré
<ul style="list-style-type: none"><li>parcours</li></ul>	Parcours PLP Lettres Histoire Géographie
<ul style="list-style-type: none"><li>université(s) de mise en œuvre (cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</li></ul>	Claude Bernard Lyon 1
<ul style="list-style-type: none"><li>composante(s)</li></ul>	ESPE
<ul style="list-style-type: none"><li>en collaboration avec</li></ul>	
<ul style="list-style-type: none"><li>responsable (un responsable par université, soit 4 au maximum)</li></ul>	Marie Cécile Guernier Université Lyon 1 Titre : MCF-HDR

## **OBJET DU PARCOURS**

### CONCOURS PREPARE

Concours d'aptitude aux fonctions de professeurs de lycée professionnel (CAPLP) - Discipline Lettres -Histoire-géographie

### EFFECTIFS ATTENDUS

15 étudiants (effectifs moyens sur les 10 dernières années)

## ORGANISATION DES SEMESTRES

SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**1 - Contextes de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

**2 - Séminaire d'initiation à la recherche (1) (3 ects)**

Lecture d'un article scientifique. Méthodologie de l'observation. Thématiques de recherche dans le champ du séminaire.

**3 - Langue étrangère (3 ects)**

**4 - Français pour le Lycée Professionnel ( 9 ects)**

Textes et discours en Lycée Professionnel

Méthodologie du commentaire composé à l'usage du CAPLP

Notions et méthodes utiles à l'exploitation des champs d'étude issus des programmes de Bac Pro et de CAP

De la théorie de l'énonciation vers la grammaire scolaire

**5 - TICE pour l'enseignant de Lycée Professionnel (3 ects)**

TICE et usages des TICE dans et pour la formation (eq 3 ects)

**6 - Sciences humaines et sociales en Lycée professionnel (9 ects)**

Transposition des outils et des notions de la géographie pour la classe

Méthodologie des épreuves du CAPLP pour l'histoire et la géographie

Apports disciplinaires pour les questions au programme du concours

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédit s	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
<b>1 - Contextes de la scolarisation</b>	3				3	
<b>2 - Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>	3			3		
<b>3 - Langue étrangère</b>	3	3				
<b>4 - Français pour le Lycée Professionnel</b>	9	6	3			
<b>5 - TICE pour l'enseignant de Lycée Professionnel</b>	3		3			
<b>6 - Sciences humaines et sociales en Lycée professionnel</b>	9	9				
Total des crédits par bloc de compétences	30	18	6	3	3	

## **SEMESTRE 2 – (30 CREDITS) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

### **1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)**

Les processus d'apprentissage des élèves. Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

### **2 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)**

Élaboration d'un travail d'étude et de recherche

### **3 - Intégration professionnelle (1) et stage (3 ects)**

Mise en perspective théorique et mise en lien avec les modèles pédagogiques et didactiques à partir des apports des modules des blocs disciplinaire, didactique, recherche et contexte d'exercice du métier. Stage d'observation filé.

Le stage débute en S1 et se prolonge en S2.

Il se fait en binômes (dans la mesure du possible) en établissement (LP) dans les classes d'un Maître de Stage et sous sa responsabilité. Travail à la construction de séquences et leur mise en œuvre sous la responsabilité du maître de stage.

Au moins trois moments de suivi sont organisés regroupant les étudiants, les Maîtres de Stage et des enseignants de l'équipe du Master.

En S1 : 9 semaines en filé à raison d'un jour par semaine.

Après une courte période d'observation, le stage prend la forme d'une pratique accompagnée.

En S2 : 2 semaines en massé.

### **4 - Analyse de documents pour le Lycée Professionnel (11 ects)**

Méthodologie du commentaire linéaire

Problématiques historiques

Cartographie

### **5 - Fondamentaux de la didactique en Lycée professionnel (10 ects)**

Concepts transversaux de la didactique

Didactique du français

Didactique de l'histoire géographique

Processus d'apprentissages avec les TICE. et Présentation et usages des outils didactiques TICE dans les disciplines d'enseignement

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédit s	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
<b>1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)</b>	3				3	
<b>2 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)</b>	3			3		
<b>3 - Intégration professionnelle (1) (3 ects)</b>	3					3
<b>4 - Analyse de documents pour le Lycée Professionnel (11 ects)</b>	11	11				
<b>5 - Fondamentaux de la didactique en Lycée professionnel (10 ects)</b>	10	2	8			
<b>Total des crédits par bloc de compétences</b>	<b>30</b>	<b>13</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

## **SEMESTRE 3 – (30 CREDITS) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

Options A : Option en alternance éducation nationale

Option B1 : Option d'ouverture professionnelle intégrée au parcours

Option B2 : Formations d'adultes (option mutualisée avec les autres parcours second degré de l'ESPE - UCBL)

### **UE communes**

#### **1 - Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnel et problématiques connexes.

#### **2 - Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

#### **7 - TICE en lien avec les enseignements professionnels (3 ects)**

#### **8 - Langue étrangère (3 ects)**

### **Option A & Option B1**

#### **3 - Adaptation au poste de travail (5 ects)**

Conception de séquences d'enseignement selon les modèles de l'enseignement apprentissage (Vygotski, Piaget) | Construction d'activités pertinentes en lien avec les théories de l'acquisition (Barth, Piaget) Outils et méthode d'évaluation des acquisitions (De Perretti, D'Hainault, Perrenoud)

#### **4 - Interprétation de documents dans les disciplines (5 ects)**

- Approche interdisciplinaire de l'interprétation et de la compréhension
- Psychologie cognitive et sociologie de la lecture, herméneutique
- Constitution d'une ressource collective de textes et documents

#### **5 - Projets pluridisciplinaires en partenariat avec les lieux socio-culturels (4 ects)**

Notion de partenariats culturels

- Projets artistiques
- Montage d'un dossier de partenariat
- Ressources culturelles (lieux de culture dans la ville et virtuels)

#### **6 - Approches des questions sociales et professionnelles (4 ects)**

- Sémiologie des œuvres
- Éducation civique et intégration sociale

### **Option B2**

#### **UE Adultes en insertion (18 ECTS) en trois parties :**

- UE Adultes en insertion (1) (obligatoire) : 6 crédits  
Ingénierie et économie des formations
- UE Adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 crédits  
Pédagogie et didactique
- UE Adultes en insertion (3) (obligatoire) : 6 crédits  
Spécificité d'apprentissage

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
 <b>Parcours A &amp; B1</b>						
1 – Questions professionnelles (1)	3				3	
2 – Questions professionnelles (2)	3				3	
3 – Adaptation au poste de travail	5	1	4			
4 – Interprétation des documents dans les disciplines	5	1	4			
5 – Projets pluridisciplinaires en partenariat avec les lieux culturels	4	1	3			
6 - Approches des questions vives contemporaines (histoire, littérature ECJS) au travers des œuvres de fiction	4	2	2			
7 – TICE en lien avec les enseignements professionnels	3	3				
8 – Langue étrangère	3		3			
Total des crédits par bloc de compétences	30	8	16		6	

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
 <b>Parcours B2</b>						
1 – Questions professionnelles (1)	3				3	
2 – Questions professionnelles (2)	3				3	
9 – Adultes en insertion (1) : Ingénierie et économie des formations	6		6			
10 – Adultes en insertion (2) : Pédagogie et didactiques	6	3	3			
11 – Adultes en insertion (3) : Spécificités d'apprentissages	6	2	4			
7 – TICE en lien avec les enseignements professionnels	3	3				
8 – Langue étrangère	3		3			
Total des crédits par bloc de compétences	30	8	16		6	

## SEMESTRE 4 – (30 CREDITS) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

### [1] Enseignements mutualisés

#### Options A : Option en alternance éducation nationale

##### UE Alternance (30 ects) comprenant :

- **Approches réflexives du métier**  
Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.
- **Approches intégratives du métier**  
Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique. Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.
- **Stage**  
Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur un mi-temps.
- **Séminaire de recherche**  
Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

#### Options B1 et B2

##### UE Stage (18 ects) comprenant :

- **Approches réflexives du métier**  
Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.
- **Approches intégratives du métier**  
Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique. Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.
- **Stage**  
Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine.
- **Séminaire de recherche**  
Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

##### UE2 - Ouverture professionnelle (12 ects)

###### - **Module obligatoire:**

Conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail 20 HTD

###### - **Modules au choix** (l'étudiant choisit 2 modules parmi 4 possibles) : 30 HTD par module :

Module 1: Se former à l'EDD et par l'EDD

Module 2: Formation de formateurs

Module 3 : conception numérique de ressources pédagogiques

Module 4 : Communication professionnelle en anglais

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES OPTION A	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
Stage en alternance	30*					
1- 2 -3 – Stage et approches du métier						20
4 – Mémoire & Séminaire de recherche				10		
Total des crédits par bloc de compétences	30			10		20

\* Répartition à titre indicatif n'entraînant pas la création d'enseignements constitutifs

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES OPTIONS B	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
1-Stage	18*					
1 – Approches réflexives du métier						3
2 – Approches intégratives du métier						3
3 – Stage						6
4 – Séminaire de recherche				6		
B-Ouverture professionnelle	12	6	6			
Total des crédits par bloc de compétences	30	6	6	6		12

\* Répartition à titre indicatif n'entraînant pas la création d'enseignements constitutifs

## VOLUMES HORAIRES



### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 - Contextes de la scolarisation		24		
2 - Séminaire d'initiation à la recherche (1)		24		
3 – Langue étrangère		24		
4 – Français pour le Lycée Professionnel		72		
5 – TICE pour l'enseignant de Lycée Professionnel		24		
6 – Sciences humaines et sociales en Lycée professionnel		72		
Stage crédité en UE 3 du S2				2
<b>Totaux</b>		<b>240</b>		



### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)		24		
2 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)		24		
3 – Intégration professionnelle (1) (3 ects)		24		2
4 – Analyse de documents pour le Lycée Professionnel (11 ects)		80		
5 – Fondamentaux de la didactique en Lycée professionnel (10 ects)		80		
<b>Totaux</b>		<b>232</b>		



### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

#### Options A et B1

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 – Questions professionnelles (1)		24		
2 – Questions professionnelles (2)		24		
3 – Adaptation au poste de travail		36		
4 – Interprétation des documents dans les disciplines		36		
5 – Projets pluridisciplinaires en partenariat avec les lieux culturels		28		
6 - Approches des questions vives contemporaines (histoire, littérature ECJS) au travers des œuvres de fiction		28		
7 – TICE en lien avec les enseignements professionnels		24		
8 – Langue étrangère		24		
<b>Totaux</b>		<b>224</b>		

#### Option B2

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 – Questions professionnelles (1)		24		
2 – Questions professionnelles (2)		24		
9 – Adultes en insertion (1) : Ingénierie et économie des formations		40		
10 – Adultes en insertion (2) : Pédagogie et didactiques		40		
11 – Adultes en insertion (3) : Spécificités d'apprentissages		40		
7 – TICE en lien avec les enseignements professionnels		24		
8 – Langue étrangère		24		
Totaux		216		



## SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

### Option A

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
Stage en alternance				Alternance à mi temps
1 – Approches réflexives du métier		21		
2 – Approches intégratives du métier		21		
3 – Stage				
4 – Séminaire de recherche		21		
Totaux		63		

### Options B1 et B2

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
A-Stage en alternance				1 jour par semaine
1 – Approches réflexives du métier		21		
2 – Approches intégratives du métier		21		
3 – Stage				
4 – Séminaire de recherche		21		
B-Ouverture professionnelle		80		
Totaux		143		

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

Coût théorique hors mutualisations :

Option A :  $472+287 = 768$  htd

Option B1 :  $472+367 = 839$  htd

Option B2 :  $472+359 = 821$  htd

M1	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
Totaux		472		

M2 – option A	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
Totaux		296		

M2 – option B 1	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
Totaux		367		

M2 – option B 2	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
Totaux		359		

## **POLITIQUE DES STAGES**

### Stage en alternance

Lors du semestre 3 il s'agit d'aider les étudiants-stagiaires sur le plan disciplinaire et didactique. Ils commenceront leur stage en alternance et cette UE aura l'ambition de les aider. Cela s'explique d'une part à cause de la grande diversité des disciplines à enseigner dans chacune de nos spécialités et d'autre part à cause du différentiel entre les savoirs qui sont en jeu au concours et ceux qui sont à enseigner au lycée professionnel.

Au semestre 4 le stage alterné continue et il nous semblait logique de le faire figurer clairement dans la maquette. Il y a donc un premier argument « d'affichage ». D'autre part le lien avec le terrain et le travail qui pourrait être fait avec les maîtres de stage sont un des éléments qui figurent dans les conclusions du groupe de travail sur les blocs 3 et 5. Enfin, les étudiants-stagiaires auront à produire un mémoire, et, dans la mutualisation envisagée des parcours CAPLP pour les UE de séminaire le stage alterné sera important dans la réflexion menée.

### Tutorat

Un double tutorat (maitre de stage et tuteur de formation) est pensé pour accompagner la formation professionnelle de l'alternant, et développer des synergies entre les deux lieux de la formation. Sa mise en œuvre nécessite de définir : le profil, le rôle et la mission de chacun des tuteurs ; les modalités de l'accompagnement de l'alternant par le tandem maitre de stage/ tuteur de formation ainsi que la formation des tuteurs.

**Le Maître de Stage : rôle et mission :** Le maitre de stage et le tuteur de formation veillent à l'acquisition des compétences métier tout en laissant un espace de choix à l'apprenant en fonction de ses intérêts, projets et valeurs. La pratique professionnelle doit être le fil conducteur de tous les apports.

**Situation du maître de stage :** Il sera un enseignant expert, expérimenté, reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques, son engagement dans l'établissement et le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les inspecteurs. Le professeur proposé devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission. Il enseigne de préférence dans l'établissement d'accueil du stagiaire ou à défaut dans un établissement proche. Dans le second degré, il est enseignant de la même discipline dans la mesure du possible. Il aura suivi la formation lui permettant d'assurer la fonction de maitre de stage

**Rôle et missions du maître de stage :** Le Maître de Stage est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation. Dans ce cadre-là : Il participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée et concourt à cette occasion à l'expression de ses besoins de formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement : présentation des personnes, des locaux, des installations, du matériel, des projets, de l'organisation, des contacts, des partenaires... ; Présentation également des instances : les différents conseils, le FSE, le CESC, le CVL, l'AS... Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités d'un professeur, des évolutions et enjeux des programmes, des réformes en cours et de leurs enjeux... Il aide à la prise en charge de la (des) classe(s) par le stagiaire ; gestion, organisation pédagogique, habitudes à mettre en place... Il aide le stagiaire à la conception de son enseignement : prise en compte des programmes, analyse des compétences attendues, préparation des cycles et des leçons, projets de classe, choix des situations d'apprentissage... Il donne un apport conceptuel /pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des apprenants pour la théoriser. Il aide à la construction équilibrée des leçons Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin et l'observe dans les siennes. Il encourage l'apprenant à expliciter, verbaliser ses attentes, ses projets, ses représentations (didactique disciplinaire) en visant à développer l'autonomie et la prise de responsabilité. Il conseille le stagiaire dans sa conduite de classe et dans l'analyse critique de sa pratique. Il aide à l'implication dans le travail d'équipe : équipes disciplinaires et interdisciplinaires, conseil pédagogique... Il aide à l'élaboration concertée d'un calendrier : rencontres, échanges, temps d'observation et de travail, échéances et bilans intermédiaires... Il

assure une veille continue et prévient tôt des difficultés rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

Le Tuteur de Formation : rôle et mission :

Situation du tuteur de formation Il fait partie de l'équipe pédagogique du Master 2 où est inscrit l'alternant. Il connaît bien le contenu du programme du diplôme Il connaît les résultats universitaires du stagiaire et il rend compte au responsable pédagogique de la situation de l'apprenant sur sa partie pratique.

Rôle et missions du tuteur de formation: Il effectue le lien entre la formation et l'école ou l'établissement d'accueil. Il accompagne l'alternant dans son parcours de formation. Il se déplace dans l'école ou l'établissement d'accueil pour y rencontrer l'alternant et son maître de stage : trois temps de rencontre au moins sont à prévoir. Il participe à l'évaluation du stagiaire en étant le relai des critères d'évaluation (/ référentiel d'évaluation) et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles. S'il est enseignant chercheur, il peut être également directeur de mémoire de l'alternant. Il l'aide alors à définir le sujet, à bâtir le plan et à réaliser un travail universitaire de qualité.

## ***MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN***

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

#### **SEMESTRE 1**

1 - Contextes de la scolarisation (3 ects)

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 2**

1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 3**

1 - Questions professionnelles (1) (3 ects)

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

2 - Questions professionnelles (2) (3 ects)

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

# MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN RÉFÉRENCE AU C2I2E

## 1. Pré-requis des étudiants à l'entrée du M1 : le C2i niveau 1

**Le référentiel C2i niveau 1 est un pré-requis pour les étudiants.** Il est d'ailleurs travaillé spécifiquement à Lyon 1 dans le cadre de l'UE Transversales : EC « PC2i » (30h) et EC « Recherche Documentaire » (9h)

EC PC2i : <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/website/website.html?id=1924337&pageld=120625>

EC Rech. Doc : <http://spiralconnect.univ-lyon1.fr/webapp/website/website.html?id=1924337&pageld=120626>

Référentiel C2i niveau 1 : <http://www.c2i.education.fr/spip.php?article96>

**Il convient de ne pas reproposez ces contenus de formation en master.**

*Remarque : il conviendra, dans le futur, d'adapter les formations numériques en Master en tenant compte du parcours pré-professionnel que les étudiants auront éventuellement vécu en Licence. (Réflexion prématurée car pas ou peu de recul).*

## 2. En Master 1 (3 ECTS)

**ECUE « Enseigner avec le numérique »**

Objectifs visés pour l'étudiant :

- **Acquérir les compétences du référentiel C2i2e liées principalement aux domaines : A2, A3, B1, B2**
  - **Intégrer le numérique dans un enseignement (B2) :** Il s'agit d'aller au-delà de la connaissance et de la maîtrise des outils. Les étudiants apprendront à scénariser leur enseignement en conduisant des réflexions pédagogiques et didactiques. En prenant appui sur leurs connaissances disciplinaires, ils seront amenés à analyser les conditions d'intégration du numérique et leur plus-values. Ils réfléchiront sur les compétences numériques mises auprès des élèves et sur leurs modalités d'évaluation (B2i, LPC).  
⇒ Pour ce travail difficile en début de formation, l'intégration pourra s'effectuer à partir de séquences disciplinaires existantes n'intégrant pas initialement le numérique.
  - **Collaborer avec le numérique (B1) :** Il s'agit d'apprendre aux étudiants à s'approprier des démarches collaboratives. Ces démarches seront réinvesties dans la formation (transversalité). Afin d'obliger les étudiants à travailler avec des gens qu'ils ne connaissent pas, le périmètre peut s'élargir à plusieurs masters et plusieurs universités. L'expérience montre en effet que les groupes qui se composent uniquement d'étudiants d'une même filière ont des traces de collaboration relativement pauvres. En revanche, quand les étudiants ne se connaissent pas, voire ne se rencontrent jamais physiquement, les activités collaboratives sont beaucoup plus riches.
  - **Connaître et respecter les lois relatives au numérique (A3) :** Les lois qui encadrent les pratiques numériques pédagogiques sont nombreuses et variées (exception pédagogique,...); il faut les présenter de manière exhaustive tout en insistant sur le fait que leur respect a des implications très pratiques dans l'exercice du métier d'enseignant. L'étudiant devra réfléchir à la prise en compte des lois dans une pratique professionnelle et à la manière de les enseigner à ses futurs élèves.
  - **Apprendre à chercher l'information (A2) :** les étudiants doivent apprendre à chercher de l'information, mais ils devront aussi enseigner à leurs futurs élèves comment effectuer une recherche d'information. Cet enseignement doit permettre d'interroger des notions importantes pour comprendre les enjeux d'Internet. Ce sera également l'occasion de dresser un panorama des ressources disponibles en matière de recherche universitaire en didactique et en sciences de l'éducation.
- **Produire et organiser des ressources hypermédia en vue de l'épreuve d'admission :** L'expérience prouve que les étudiants sont finalement peu à l'aise avec la création de documents numériques professionnels : il convient d'aller au-delà des notions techniques de base acquises en licence dans le cadre du C2i niveau 1 en intégrant des éléments méthodologiques, organisationnels et de réflexion pédagogique.

Le but de l'EC est de faire acquérir des compétences numériques transversales au service :

- du concours,
- des autres disciplines,
- et de la préprofessionnalisation de l'étudiant futur enseignant

#### Evaluation : contrôle continu intégral

### 3. En Master 2 (3 ECTS)

ECUE « Usages et pratiques numériques pour la classe »

Objectifs visés pour l'étudiant :

- **Exploiter les temps de stage pour acquérir et conforter des compétences du référentiel C2i2e (en particulier : domaines A1, B1, B2, B3 et B4) en s'appuyant éventuellement sur un dispositif de formation hybride :**
  - Analyser des pratiques authentiques (à partir de cas éventuellement filmés)
  - Apprendre à gérer l'hétérogénéité des élèves à l'aide du numérique et savoir différencier ses préparations et ressources de classe
  - Apprendre à mettre les élèves en situation de recherche d'informations (méthodologie, démarche, évaluation)
  - Préparer individuellement la mise en œuvre d'une séance d'enseignement intégrant le numérique (**B2, B4**) : les étudiants élaboreront une séquence en s'adaptant au contexte de leur lieu de stage : niveau de classe, environnement numérique disponible, configuration de l'école, ... (**A1**)
  - Rendre compte et analyser la mise en œuvre effectuée (**A2, B3, B4**)
  - Utiliser le contexte de cette 2<sup>nd</sup>e année (dispersion géographique et temporelle) pour mettre en œuvre des compétences relatives à la collaboration (**B1**)
- **Eduquer aux médias et à l'image** : cette éducation est nécessaire au métier de l'enseignant. Il conviendra de permettre aux étudiants de développer une compréhension critique des médias : fonctionnement, mécanismes et langages, méthodes, ...
- **Maîtriser les nouveaux outils technologiques (leur usage pédagogique, les enjeux didactiques)** : Le déploiement de certains matériels se poursuit et se généralise. En maîtriser l'usage pédagogique est devenu indispensable en formation initiale, ainsi qu'une réflexion sur les apports didactiques. Par exemple : le TNI, les tablettes numériques, les manuels numériques, etc...

Le but de l'EC est de professionnaliser l'enseignant stagiaire et lui permettre d'acquérir des compétences C2i2e non travaillées en M1.

#### Evaluation : contrôle continu intégral

#### *Préconisation d'un maillage avec les autres UE / intégration du C2i2e au sein de la formation :*

- Possibilité d'une évaluation partagée des compétences C2i2e (par un formateur ou par un tuteur en établissement)
  - Privilégier les domaines B2 et B3 dans cette évaluation partagée
  - S'appuyer sur le document d'accompagnement C2i2e pour expliciter le référentiel au tuteur
- Mise en place d'une formation de formateurs (C2i2e), notamment à destination des tuteurs, par l'intermédiaire de parcours hybrides « m@gistère ».
- Mutualisation des compétences disponibles (ESPE, éducation nationale) en un pôle du numérique chargé de former les étudiants, les professeurs - premières années de la carrière, notamment -, les formateurs, tuteurs compris.

# MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE

## SEMESTRE 1

3 - Langue étrangère (3 ects)

UE compensable

## SEMESTRE 3

8 - Langue étrangère (3 ects)

UE non compensable

### Objectif :

Harmoniser l'architecture globale, les contenus, les modalités d'évaluation des enseignements de langues dans le cadre des Master MEEF.

Les dispositifs mis en place devront répondre aux besoins du métier.

Pour les PCL et PLP, il s'agit d'être capable d'enseigner sa discipline en langue étrangère

Pour l'ensemble des étudiants en Master MEEF, il s'agit de contribuer au développement d'une compétence inter-culturelle et de favoriser la mobilité internationale.

Les enseignements sont directement en lien avec le contenu disciplinaire.

### En première année de Master :

Les thèmes qui seront abordés sont en lien avec le monde de l'éducation et la discipline enseignée :

- les différents systèmes éducatifs dans le monde (comparaison des caractéristiques de plusieurs modèles éducatifs, enseigner une nouvelle dans un autre pays...)
- préparation à la mobilité

### En deuxième année de Master :

Il s'agit d'un approfondissement de la langue de spécialité :

- mise en perspective par rapport à l'avenir professionnel des futurs enseignants : être capable d'enseigner leur discipline en langue étrangère
- se familiariser avec les systèmes scolaires et les projets européens : Comenius...
- mise en situation appliquée au monde de l'enseignement

### Evaluation

L'évaluation dans chaque UE Langue se fait en Contrôle continu. L'objectif est d'arriver à une harmonisation entre les Master MEEF.

### En première année de Master :

Pour les PCL et PL, il s'agit de travailler toutes les compétences linguistiques.

Pour les PE, il s'agit de travailler surtout la Production Orale, la Compréhension Orale et la Compréhension Ecrite.

### En deuxième année de Master :

Toutes les compétences linguistiques sont travaillées et donnent lieu à une évaluation pour valider le niveau B2. Chaque compétence représente 25% de la note.

L'évaluation s'appuie sur un scénario à perspective actionnelle, du type CLES 2, et s'inscrit dans le contexte professionnel considéré.

## PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

En bleu : les mutualisations intra ou inter-parcours

En vert : les mutualisations inter-parcours

En gris : les mutualisations inter parcours B1/B2

En jaune : les mutualisations intra parcours A et B

Crédits	Parcours A	Parcours B1	crédits	Parcours B2
30 ects	UE alternance	UE stage	18 ects	UE stage
		Ouverture personnelle et professionnelle	12 ects	Ouverture personnelle et professionnelle
18 ects	Discipline et didactique	Discipline et didactique	18 ects	Adultes en insertion
6 ects	Bloc4	Bloc 4	6 ects	Bloc 4
3 ects	Langues	Langues	3 ects	Langues
3 ects	Numérique	Numérique	3 ects	Numérique

Total des enseignements mutualisables avec d'autres parcours A : entre 264 et 336 htd

Mutualisation au sein des options A & B du parcours :

- Semestres 1 et 2 communs : 472 htd
- Volumes mutualisés entre A et B1 : 128 htd
- Volumes mutualisés entre B1 et B2 : 80 htd

Volumes mutualisés entre options B2 des différents parcours : 120 htd



### SEMESTRE 1

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 - Contextes de la scolarisation		24		
2 - Séminaire d'initiation à la recherche (1)		24		
3 - Langue étrangère		24		
5 - TICE pour l'enseignant de Lycée Professionnel		24		
<b>Totaux</b>		<b>96</b>		

 **SEMESTRE 2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)		24		
2 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)		24		
3 - Intégration professionnelle (1) (3 ects)		24		
<b>Totaux</b>		<b>72</b>		

 **SEMESTRE 3**

**Options A et B1 et B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
1 - Questions professionnelles (1)		24		
2 - Questions professionnelles (2)		24		
7 - TICE en lien avec les enseignements professionnels		24		
8 - Langue étrangère		24		
<b>Totaux</b>		<b>96</b>		

 **SEMESTRE 4**

**Options A, B1 et B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
A-Stage en alternance				
1 - Approches réflexives du métier		24		
2 - Approches intégratives du métier		24		
4 - Séminaire de recherche		24		
<b>Totaux</b>		<b>72</b>		

**Options B1 et B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
B - Ouverture professionnelle		80		
<b>Totaux</b>		<b>80</b>		

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Les modalités de contrôle des connaissances sont en cohérence avec les présupposés scientifiques, pédagogiques et didactiques de l'équipe de formation. Elles s'appuient sur les théories socioconstructivistes de l'apprentissage. Les objets supports d'évaluation sont variés tant dans le volume produit que dans la nature du produit : exposés, dossiers configurés comme des articles de recherche, approches documentaire papier ou numérique, veille scientifique, devoirs sur table, dissertations réflexives sur l'exercice du métier, conception de modules de formations sur la plate forme Spiral etc.

Les TICE étant intégrés aux modules disciplinaires et didactiques chaque objet d'évaluation devra faire apparaître, les compétences professionnelles, scientifiques et numériques travaillées dans l'élaboration de l'objet support d'évaluation.

Évaluation des compétences professionnelles :

- construction des savoirs et savoir-faire disciplinaires, didactiques, et pédagogiques à partir de l'exercice réel du métier, du vécu, de l'expérience
- analyse de la situation professionnelle réelle selon les principes de la réflexivité (analyse et formalisation de l'expérience et de la pratique réelle)
- prévision et préparation de l'activité pédagogique et didactique
- mise en perspective théorique et mise en lien avec les modèles pédagogiques et didactiques à partir des apports des modules des blocs disciplinaire, didactique, recherche et contexte d'exercice du métier. Ces apports ne doivent pas être repris, mais mobilisés et (ré)-investis pour analyser et réfléchir la pratique

Les contenus d'évaluation peuvent être choisis parmi les thématiques suivantes :

- l'évaluation
- la conduite de l'interaction didactique
- la conception didactique / de séquence: la transposition didactique – du savoir "savant" au savoir "transmis" -élaboration du document pédagogique – démarche didactique
- la mise en activité des élèves : activité exercices tâches
- les différents dispositifs didactiques en lien avec les démarches d'apprentissage : expérimentation TD TP PFE
- la mise en œuvre de la polyvalence : interdisciplinarité, pluridisciplinarité, transversalité etc
- la prise en compte des élèves : savoirs comportements etc.
- la gestion de la classe
- la participation à l'équipe pédagogique et éducative
- autres ...

Dans la perspective de construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans la liste suivante. Ces exercices constituent à la fois des mises en situation professionnelle et des outils d'analyse de l'action pédagogique et mobilisent les capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.

- une mise en groupe des élèves dans le cadre d'une séance d'enseignement (domaine des modalités d'organisation de la classe, / des apprenants)
- la mise en œuvre au cours de l'année scolaire de 3 dispositifs d'évaluation différents (contrôle continu, devoir sur table, évaluation diagnostique, auto évaluation, évaluation croisée, examen blanc, etc.) et l'analyse d'écrits d'élèves
- la mise en œuvre de l'usage des TICE dans une séance d'enseignement
- la mise en œuvre et l'usage des TICE dans l'exercice du métier
- l'analyse d'une interaction didactique
- le suivi pédagogique des élèves
- un travail avec l'équipe éducative

- un projet associant des partenaires hors la classe : documentaliste, autres enseignants de l'établissement d'exercice ou d'un autre établissement, membres de l'équipe éducative, acteurs territoriaux, associatifs, autres, de l'éducation, etc.

### **DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE**

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Établissement
Mercier Anne Marie	PU 9 eme	Lyon 1
Guernier Marie-Cécile	MCF HDR 7 eme	Lyon 1
Sautot Jean-Pierre	MCF 7eme	Lyon 1
Nicolas Catherine	MCF 9eme	Lyon 1
Durand Vallot Angeline	MCF 11 eme	Lyon 1
Cohen Catherine	MCF 11 eme	Lyon 1
Gay Christian	PRAG 22eme	Lyon 1
Grappe Didier	PRAG 18 eme	Rectorat de Lyon
Massart Vincent	PLP 9eme	Lyon 1
Guillemard Isabelle	PLP 23 eme	Lyon 1
Perret Cécile	PLP 9eme	Rectorat de Lyon
Monique Sadeg	IEN-ET	Rectorat de Lyon

EC : 45 % | PRAG : 18 % | PLP : 27 % | IEN : 10 %

### **LIENS AVEC LE TERRAIN**

#### Laboratoires de recherche :

- EA LIDILEM – Université de Grenoble
- UMR ICAR – Université Lyon 2
- UMR LIRE ISH Lyon
- UMR Triangle ENS Lyon

#### Recherches action :

- Théâtre contemporain et jeune public
- Littérature de jeunesse
- Écriture dans les lycées professionnels (IFE)
- Interactions langagières en Lycée professionnel (ICAR)
- Savoirs et Coopération (avec ATD-Quart monde)
- Langue française et insertion professionnelle
- Négografic (IA Rhone)



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<b>mention</b> (cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)	<input type="checkbox"/> Premier degré <input checked="" type="checkbox"/> Second degré <input type="checkbox"/> Encadrement éducatif <input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation
<b>parcours</b>	<b>Parcours PLP Mathématiques et Sciences</b>
<b>université(s) de mise en œuvre</b> (cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)	<input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1 <input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2 <input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3 <input type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne
<b>composante(s)</b>	IUFM – ESPE
<b>en collaboration avec</b>	
<b>responsable(s)</b> ( <u>un</u> responsable par université, soit 4 au maximum)	<b>M. MEILLAND Christian</b> Université Claude Bernard Lyon1 <b>Titre : PRCE (PLP) Math-Sciences</b> IUFM Université Lyon1  <b>Coordonnées : (mail) : christian.meilland@univ-lyon1.fr</b>

**OBJET DU PARCOURS**

**CONCOURS PREPARE**

*CAPLP Mathématiques et Sciences Physiques et Chimiques*

**EFFECTIFS ATTENDUS**

*15 étudiants en M1 (rentrée 2014)*

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### 11 - Contextes de la scolarisation (3 ects)

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### 12 - Séminaire d'initiation à la recherche (1) (3 ects)

Lecture d'un article scientifique. Méthodologie de l'observation. Thématiques de recherche dans le champ du séminaire.

#### 13 – Langue étrangère (3 ects)

Commun aux masters MEEF

#### 14 – Compétences numériques (3 ECTS)

Les outils professionnels liés aux métiers.

#### 15- Contenus et méthodes en mathématiques (6 ECTS)

Objectif : Apports et consolidation en méthodes et en contenus disciplinaires en Maths

#### 16- Contenus et méthodes en Sciences (6 ECTS)

Objectif : Apports et consolidation en méthodes et en contenus disciplinaires en Sciences Physiques et Chimiques

#### 17- Didactique des Mathématiques (3 ECTS)

Apports didactiques pour préparer l'écrit de Math : TICE disciplinaires, mathématiques enseignées en LP.

#### 18- Didactiques des Sciences (3 ECTS)

Apports didactiques pour préparer l'écrit de Sciences : TICE disciplinaires (Exao), concepts de base en Sciences enseignés en LP.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>	3				3	
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>	3			3		
UE 13 : <b>Langue étrangère</b>	3	3				
UE 14 : <b>Compétences numériques (TICE Généralistes)</b>			3			
UE 15 : <b>Contenus et méthodes en Mathématiques</b>		6				
UE 16 : <b>Contenus et méthodes en Sciences</b>		6				
UE 17 : <b>Didactique des Mathématiques</b>		1.5	1.5			
UE 18 : <b>Didactique des Sciences</b>		1.5	1.5			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

**21 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 Ects)**

Les processus d'apprentissage des élèves. Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

**22 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 Ects)**

Elaboration d'un travail d'étude et de recherche

**23 – Intégration professionnelle (1) et stage d'observation et pratique accompagnée (3 Ects)**

Mise en perspective théorique et mise en lien avec les modèles pédagogiques et didactiques à partir des apports des modules des blocs disciplinaire, didactique, recherche et contexte d'exercice du métier. Stage d'observation filé. Le stage débute en S1 et se prolonge en S2.

**Le maître de stage est associé aux enseignements de l'UE 23 et à son évaluation.**

Le stage se fait en binômes (dans la mesure du possible) en établissement (LP) dans les classes d'un Maître de Stage et sous sa responsabilité. Travail à la construction de séquences en Mathématiques et en Sciences et leur mise en œuvre sous la responsabilité du maître de stage. Les étudiants s'intéresseront également aux aspects éducatifs et administratifs de l'établissement d'accueil.

Au moins trois moments de suivi sont organisés regroupant les étudiants, les Maîtres de Stage et des enseignants de l'équipe du Master.

**En S1** : 9 semaines en filé à raison d'un jour par semaine.

Après une courte période d'observation, le stage prend la forme d'une pratique accompagnée.

**En S2** : 2 semaines en massé de pratique accompagnée.

**24 – Construction de séquences en Mathématiques (6 ECTS)**

Doit être couplé pédagogiquement à l'analyse de pratique du stage. Il s'agit de construire et de présenter devant le groupe d'étudiants ou en classe (stage PRAC) des séquences inscrites dans le programme de l'Oral 1 du CAPLP en Math

**25- Construction de séquences en Sciences (6 ECTS)**

Doit être couplé pédagogiquement à l'analyse de pratique du stage PRAC. Il s'agit de construire et de présenter devant le groupe d'étudiants ou en classe (stage PRAC) des séquences inscrites dans le programme de l'Oral 1 du CAPLP en Sciences.

**26- Analyse de situations pédagogiques (6 ECTS)**

Objectif : Préparer l'Oral 2 en Mathématiques et en Sciences. Doit être couplé pédagogiquement au stage PRAC. Etudes de cas et de situations. Dominante : Didactique mais aussi Pédagogie, Education. (En lien avec les blocs 4 et 5)

**27- Analyse de situations professionnelles disciplinaires (3 ECTS)**

Analyse de pratiques ; **de situations disciplinaires** en relation avec le stage PRAC.

Culture professionnelle (CCF, Evaluations certificatives dans la discipline, travailler en équipe,...)

**Pratiques expérimentales** (TP) en relation avec le stage. Epistémologie des Maths et des Sciences sur le programme des BAC Pro.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en Lycée Professionnel</b>	3				3	
UE 22 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (2)</b>	3			3		
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1) et stage d'observation- pratique accompagnée</b>	3					3
UE 24 : <b>Construction de séquences en Mathématiques</b>		6				
UE 25 : <b>Construction de séquences en Sciences</b>		6				
UE 26 : <b>Analyse de situations pédagogiques</b>			6			
UE 27 : <b>Analyse de situations professionnelles disciplinaires</b>			3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

**SEMESTRE 3 (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Parcours A et Parcours B**

Le parcours A est destiné aux étudiants ayant validé le M1 et étant lauréats du concours de l'Education Nationale

Le parcours B est lui destiné aux étudiants ayant validé le M1 mais ayant échoué aux concours de l'Education Nationale

**31 - Questions professionnelles (1) (3 Ects)**

**32- Questions Professionnelles (2) (3 Ects)**

**UE mutualisée avec le parcours B**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes. Mutualisation avec les groupes LH CPE CAPET de M C Guernier JP Sautot N Belkis Christian Michaud

**33- TICE liées au Master à visées C2i2e (3 Ects)**

TICE en Mathématique et Sciences mises en œuvre lors du stage. Compétences non strictement disciplinaires à visées du C2i2e (veille professionnelle, travail en réseau, travail collaboratif).

**UE mutualisée avec le parcours B**

**34 -Langue (3 Ects)**

Crédit à prendre dans l'UE 46 version précédente de la maquette Master MEEF MSP

**UE mutualisée avec le parcours B et avec les autres composantes.**

**35 -Compléments disciplinaires en Mathématiques et en Sciences (18 Ects) (9+9)**

Apports en situation de compléments disciplinaires et pédagogiques d'outils de méthodes. Le maître de stage sera associé à cette UE.

**UE mutualisée avec le parcours B**

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES Parcours A et B	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : <b>Questions professionnelles 1</b> Mutualisation entre les parcours A et B	<b>3</b>					
UE 32 : <b>Questions professionnelles 2</b> Mutualisation entre les parcours A et B	<b>3</b>					
UE 33 : <b>Tice liées au Master à visées C2i2e</b> Mutualisation entre les parcours A et B	<b>3</b>					
UE 34 : <b>Langue</b> Mutualisation entre les parcours A et B	<b>3</b>					
UE 35 : <b>Compléments disciplinaire en Mathématiques et en Sciences</b> Mutualisation entre les parcours A et B	<b>18</b>					
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	<b>30</b>					

M2/S4 nouveau bloc **Parcours A**

**UE alternance de 30 Ects**

- **Séminaire de recherche et Mémoire 10 Ects**

Anciennement en S4 version précédente du Master.

Production et mémoire **5 Ects**.

Soutenance **5 Ects**.

**Mutualisation avec le parcours B.**

- **Approches réflexives du métier 5 Ects**
- **Intégrations professionnelles 5 Ects**

**Mutualisation avec le parcours B.**

- **Analyse de pratiques disciplinaires 10 Ects**

**Mutualisation avec le parcours B.**

..... **Proposition parcours B1 et B2 :**

**UE : Ouverture personnelle et professionnelle (12 ects)**

Programme de l'unité d'enseignement :

En immergeant et en mettant en projet les étudiants dans des « domaines » connexes aux métiers de l'enseignement, nous voulons ouvrir pour les étudiants des voies de connaissances et de savoir-faire spécifiques mais aussi leur permettre de mobiliser, de transférer les connaissances et les compétences acquises dans ce master.

Les étudiants doivent suivre le module obligatoire A et deux modules au choix dans B.

Objectifs :

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel favorisant l'insertion vers l'emploi.
- Acquérir des compétences de développement de projet
- Acquérir des connaissances dans les domaines disciplinaires et transversaux

**Contenus :**

**A- Module obligatoire: 20HTD**

- Conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail
- Réflexion sur l'usage du portfolio en formation : présentation de soi, auto- positionnement sur les compétences professionnelles, réalisation du CV, élaboration d'un projet professionnel en adéquation avec ses représentations initiales et philosophiques, processus d'évaluation mutuelle entre pairs en vue d'améliorer la réflexivité, mise en place de critères d'indicateurs de descripteurs de progrès,

**B- Modules au choix (l'étudiant choisit deux modules parmi 4 possibles)**

Chaque module choisi est l'objet d'une formation de 30h. Cette formation sera organisée autour de :

- d'apports de connaissances
- de la construction de projet en équipe
- de moments de réflexivité sur la mise en place des projets

**- Module N° 1: Se former à l'EDD et par l'EDD :**

**Mobiliser et faire dialoguer les savoirs disciplinaires dans la perspective d'éducation à la durabilité dans et hors l'école.**

Il s'agira dans ce module de lier les apports et actualisations de connaissances, la mise en projet en groupes pluridisciplinaires et le travail personnel, afin de développer la réflexivité et le questionnement professionnels. Les étudiants seront conduits à interroger et clarifier les nécessaires articulations entre les savoirs disciplinaires et les projets éducatifs transversaux. Ce module offrira en outre une opportunité de rencontre avec des partenaires par la participation à un évènement organisé dans le territoire local (colloque acteurs-chercheurs, assises de l'EEDD,...).

- **Module 2 : Formation de formateurs**

Former aux métiers du conseil et de l'Intervention dans l'Education, la Formation initiale, la Formation continue. Former des formateurs d'adultes afin de leur donner qualifications et compétences pour répondre à des enjeux professionnels dans les domaines scolaire, socio-éducatif, socio-culturel.

Concevoir, animer et évaluer une intervention de formation

- o Maîtriser la méthodologie de conception et de mise en œuvre d'une action de formation
- o Développer des capacités d'animation et de gestion d'un groupe d'adultes en formation
- o Mettre en place et exploiter des systèmes d'évaluation d'actions de formation

Connaître et s'appuyer sur les travaux d'innovation et de recherche en Education et Formation

- **Module n° 3 : conception numérique de ressources pédagogiques**

Il s'agira dans ce module de développer des compétences avancées dans le domaine du numérique appliqué à l'enseignement en apprenant notamment à construire une veille informative dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie et de la didactique. Les étudiants seront appelés à travailler l'éducation aux médias, à l'image, à l'information et à élaborer et réaliser un projet numérique multimédia. Ils seront accompagnés par des membres de l'équipe numérique de l'ESPE.

- **Module N° 4 : Communication professionnelle en anglais**

Cet enseignement consiste à développer et à approfondir les structures de la langue et la communication professionnelle écrite et orale. Il propose un entraînement à la pratique de la langue, un enrichissement lexical à travers l'exploitation de divers documents, et renforce un certain nombre de savoir-faire relatifs à la communication orale. Il contribue au développement des compétences langagières nécessaires en contexte professionnel.

**Evaluation**

L'évaluation est composée de 3 notes

- Une note de présentation orale pour le premier module choisi (pondération : 30 %)
- Une note de présentation orale pour le second module choisi (pondération : 30 %)
- Une note sur la production du portfolio numérique du module obligatoire (40%)

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Alternance <b>parcours A</b> <b>Stage à mi-temps 9h durant toute l'année scolaire</b> •Séminaire de recherche et Mémoire <b>10 Ects</b> <b>(Mutualisée avec le parcours B)</b> •Approches réflexives du métier <b>5 Ects</b> <b>(Mutualisée avec le parcours B)</b> •Intégrations professionnelles <b>5 Ects</b> <b>(Mutualisée avec le parcours B)</b> •Analyse de pratiques disciplinaires <b>10 Ects</b> <b>(Mutualisée avec le parcours B)</b>	30					
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30					
<b>UE de stage parcours B</b> Stage filé de Toussaint à Pâques	18					
<b>Ouverture professionnelles sur d'autres métiers parcours B.</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Construire une action de formation en Mathématiques et en Sciences <b>4Ects</b></li> <li>• Identifier les apports des TIC pour la formation <b>4Ects</b></li> <li>• Préparer et animer des situations d'apprentissage en Mathématiques et en Sciences <b>4Ects</b></li> </ul>	12					
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30					

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – Volumes horaires suivis par les étudiants

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>		21		
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>		21		
UE 13 : <b>Langue étrangère</b>		21		
UE 14 : <b>Compétences numériques (TICE Généralistes)</b>		21		
UE 15 : <b>Contenus et méthodes en Mathématiques</b>		60		
UE 16 : <b>Contenus et méthodes en Sciences</b>		60		
UE 17 : <b>Didactique des Mathématiques</b>		30		
UE 18 : <b>Didactique des Sciences</b>		30		
<b>Stage Observation/PRAC (Partie1 intégrée à l'UE 23 du S2 – Cette partie 1 est faite en S1)</b>				9 semaines avec <b>1 jour par semaine</b>
<i>Totaux</i>		264		

### SEMESTRE 2 – Volumes horaires suivis par les étudiants

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures )	Stages (semaines)
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en Lycée Professionnel</b>		21		
UE 22 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (2)</b>		21		
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1) et Stage d'observation et pratique accompagnée (partie2)</b>		21		2 semaines
UE 24 : <b>Construction de séquences en Mathématiques</b>		54		
UE 25 : <b>Construction de séquences en Sciences</b>		54		
UE 26 : <b>Analyse de situations pédagogiques</b>		48		
UE 27 : <b>Analyse de situations professionnelles disciplinaires</b>		24		
<i>Totaux</i> <i>Le master MEEF MSP regroupe des publics issus de parcours très divers ainsi l'on trouve tout à fois des étudiants détenteurs de Licence de Physique, de Chimie, de Mathématiques mais aussi des ingénieurs en reconversion. Au cours de la première année de mise en place de ce nouveau Master nous avons constaté que le volume disciplinaire en Maths et Sciences était trop faible pour préparer efficacement tous ces candidats issus d'horizons divers au vue des exigences du concours. Aussi nous pensons qu'un volant de 24 h supplémentaires réparties de la manière suivantes : UE15 +6h UE 16+6h UE24+6h UE25 +6h Nous permettrait de mener à bien notre enseignement</i>		243		

*SEMESTRE 3 – Volumes horaires suivis par les étudiants*

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 31 : <b>Questions professionnelles 1</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 32 : <b>Questions professionnelles 2</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 33 : <b>Tice liées au Master à visées C2i2e</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 34 : <b>Langue</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 35 : <b>Compléments disciplinaire en Mathématiques et en Sciences</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		126		
		210		

*SEMESTRE 4 – Volumes horaires suivis par les étudiants*

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Alternance Parcours A Stage				<b>Toute l'année 9h semaine</b>
<b>Séminaire de recherche et Mémoire</b>		21		
<b>Approches réflexives du métier</b>		21		
<b>Intégrations professionnelles</b>		21		
<b>Analyse de pratiques disciplinaires</b>		42		
<i>Totaux</i>		63		
UE de stage Parcours B1 Stage filé				<b>Toussaint à Pâques</b>
<b>Séminaire de recherche et Mémoire (avec parcours A)</b>		21		
<b>Approches réflexives du métier (avec parcours A)</b>		21		
<b>Intégrations professionnelles (avec parcours A)</b>		21		
<b>Analyse de pratiques disciplinaires (avec parcours A)</b>		21		
Ouverture professionnelles sur d'autres métiers parcours B.		120		
		183		

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

En M1

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>		21		
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>		21		
UE 13 : <b>Langue étrangère</b>		21		
UE 14 : <b>Compétences numériques (TICE Généralistes)</b>		21		
UE 15 : <b>Contenus et méthodes en Mathématiques</b>		60		
UE 16 : <b>Contenus et méthodes en Sciences</b>		60		
UE 17 : <b>Didactique des Mathématiques</b>		30		
UE 18 : <b>Didactique des Sciences</b>		30		
<b>Stage Observation/PRAC (Partie1 intégrée à l'UE 23 du S2 – Cette partie 1 est faite en S1)</b>				9 semaines avec <b>1 jour par semaine</b>
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en Lycée Professionnel</b>		21		
UE 22 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (2)</b>		21		
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1) et Stage d'observation et pratique accompagnée (partie2)</b>		21		2 semaines
UE 24 : <b>Construction de séquences en Mathématiques</b>		54		
UE 25 : <b>Construction de séquences en Sciences</b>		54		
UE 26 : <b>Analyse de situations pédagogiques</b>		48		
UE 27 : <b>Analyse de situations professionnelles disciplinaires</b>		24		
<b>Totaux</b>		507		

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 31 : <b>Questions professionnelles 1</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 32 : <b>Questions professionnelles 2</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 33 : <b>Tice liées au Master à visées C2i2e</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 34 : <b>Langue</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		21		
UE 35 : <b>Compléments disciplinaire en Mathématiques et en Sciences</b> <b>(Mutualisée entre les parcours A et B)</b>		126		
UE Alternance Parcours A Stage  <b>Séminaire de recherche et Mémoire</b> <b>Approches réflexives du métier</b> <b>Intégrations professionnelles</b> <b>Analyse de pratiques disciplinaires</b>				<b>Toute l'année 9h semaine</b>
		21		
		21		
		21		
		<b>42</b>		
<b>Totaux</b>		126+63		
UE de stage Parcours B Stage filé  <b>Séminaire de recherche et Mémoire (avec parcours A)</b> <b>Approches réflexives du métier (avec parcours A)</b> <b>Intégrations professionnelles (avec parcours A)</b> <b>Analyse de pratiques disciplinaires (avec parcours A)</b>  Ouverture professionnelles parcours B.				<b>Toussaint à Pâques</b>
		21		
		21		
		21		
		<b>21</b>		
		80		
<b>Totaux</b>		126+80		

## POLITIQUE DES STAGES

Pour l'année du M1 :

Ce stage débute en S1 et se prolonge en S2. Il est intégré à l'UE 23 pour les ECTS.

Il se fait en binômes (dans la mesure du possible) en établissement (LP) dans les classes d'un Maître de Stage et sous sa responsabilité. Travail à la construction de séquences en Mathématiques et en Sciences et leur mise en œuvre sous la responsabilité du maître de stage.

Les étudiants s'intéresseront également aux aspects éducatifs et administratifs de l'établissement d'accueil.

Au moins trois moments de suivi sont organisés regroupant les étudiants, les Maîtres de Stage et des enseignants de l'équipe du Master.

**En S1** : 9 semaines en filé à raison d'un jour par semaine.

Après une courte période d'observation, le stage prend la forme d'une pratique accompagnée.

**En S2** : 2 semaines en massé de pratique accompagnée.

### **Pour l'année du M2 :**

Un double tutorat (maitre de stage et tuteur de formation) est pensé pour accompagner la formation professionnelle du stagiaire, et développer des synergies entre les deux lieux de la formation. Sa mise en œuvre nécessite de définir : le profil, le rôle et la mission de chacun des tuteurs ; les modalités de l'accompagnement du stagiaire par le tandem maître de stage/ tuteur de formation ainsi que la formation des tuteurs.

**Le Maître de Stage : rôle et mission :** Le maître de stage et le tuteur de formation veillent à l'acquisition des compétences métier tout en laissant un espace de choix au stagiaire en fonction de ses intérêts, projets et valeurs. La pratique professionnelle doit être le fil conducteur de tous les apports.

**Situation du maître de stage :** Il sera un enseignant expert, expérimenté, reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques, son engagement dans l'établissement et le système éducatif.

Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les inspecteurs. Le professeur proposé devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission.

Il enseigne de préférence dans l'établissement d'accueil du stagiaire ou à défaut dans un établissement proche. Dans le second degré, il est enseignant des mêmes disciplines (Mathématiques et Sciences Physiques et Chimiques).

Il aura suivi la formation lui permettant d'assurer la fonction de maître de stage ou, à défaut, s'engagera dans une telle formation.

**Rôle et missions du maître de stage :** Le Maître de Stage est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation.

Dans ce cadre-là : Il participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée et concourt à cette occasion à l'expression de ses besoins de formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement : présentation des personnes, des locaux, des installations, du matériel, des projets, de l'organisation, des contacts, des partenaires... ; Présentation également des instances : les différents conseils, le FSE, le CESC, le CVL, l'AS... Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités d'un professeur, des évolutions et enjeux des programmes, des réformes en cours et de leurs enjeux...

Il aide à la prise en charge de la (des) classe(s) par le stagiaire ; gestion, organisation pédagogique, habitudes à mettre en place... Il aide le stagiaire à la conception de son enseignement : prise en compte des programmes, analyse des compétences attendues, préparation des cycles et des leçons, projets de classe, choix des situations d'apprentissage... Il donne un apport conceptuel /pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des stagiaires pour la théoriser. Il aide à la construction équilibrée des leçons. Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin et l'observe dans les siennes. Il encourage le stagiaire à expliciter, verbaliser ses attentes, ses projets, ses représentations (didactique disciplinaire) en visant à développer l'autonomie et la prise de responsabilité. Il conseille le stagiaire dans sa conduite de classe et dans l'analyse critique de sa pratique. Il aide à l'implication dans le travail d'équipe : équipes disciplinaires et interdisciplinaires, conseil pédagogique... Il aide à l'élaboration concertée d'un calendrier : rencontres, échanges, temps d'observation et de travail, échéances et bilans intermédiaires... Il assure une veille continue et prévient tôt des difficultés

rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

### **Le Tuteur de Formation : rôle et mission :**

**Situation du tuteur de formation.** Il fait partie de l'équipe pédagogique du Master 2 où est inscrit le stagiaire. Il connaît bien le contenu du programme du diplôme. Il connaît les résultats universitaires du stagiaire et il rend compte au responsable pédagogique de la situation du stagiaire sur sa partie pratique.

**Rôle et missions du tuteur de formation:** Il effectue le lien entre la formation et l'école ou l'établissement d'accueil. Il accompagne le stagiaire dans son parcours de formation. Il se déplace dans l'école ou l'établissement d'accueil pour y rencontrer le stagiaire et son maître de stage : trois temps de rencontre au moins sont à prévoir. Il participe à l'évaluation du stagiaire en étant le relai des critères d'évaluation (/ référentiel d'évaluation) et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles. S'il est enseignant chercheur, il peut être également directeur de mémoire du stagiaire. Il l'aide alors à définir le sujet, à bâtir le plan et à réaliser un travail universitaire de qualité.

**Dans ce parcours pluridisciplinaire, selon l'expertise nécessaire, il pourra mandater des enseignants de l'équipe du Master pour participer aux rencontres ou visites sur le terrain de stage.**

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

#### **SEMESTRE 1**

---

##### **1 - Contextes de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 2**

---

##### **1 - Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

#### **SEMESTRE 3**

---

##### **1 - Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

##### **1 - Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

---

## **USAGE DES TICE**

### **Des TICE Généralistes :**

Dans le C2i enseignant on peut distinguer les domaines de compétences selon le type d'activité professionnel d'un enseignant.(cf référentiel du C2I enseignant du BO n°5 du 3 février 2011).

En ce qui concerne les compétences générales liées au métier (domaine A du référentiel), elles seront construites ou consolidées principalement mais non exclusivement dans les UE spécifiques suivantes :

- UE 14 : **Compétences numériques (TICE Généralistes) (3ECTS) au semestre 1**
- UE 33 : **Tice liées au Master à visées C2i2e**

Dans ces deux UE l'étudiant/stagiaire devra s'approprier son environnement numérique de travail, se former aux responsabilités professionnelles dans les activités liées aux TIC, et mettre effectivement en pratique le travail en réseau, la veille professionnelle, et le travail collaboratif dans une plateforme.

L'UE14 est, par nature, mutualisée. Il va de soi que les pratiques liées aux TICE doivent trouver naturellement leur place et leur intérêt dans les activités professionnelles quotidiennes des étudiants/stagiaires. Les compétences du C2I enseignant qui leur correspondent pourront être évaluées au sein des deux UE mais également à l'occasion de telles activités dans d'autres UE.

### **Des TICES intégrées :**

Concernant les compétences nécessaires à l'intégration des TICE dans l'enseignement (Domaines B du référentiel), il faut savoir que la pratique de l'enseignement des mathématiques et des sciences en Lycée Professionnel les rend incontournables. Les exigences du concours CAPLP Math-Sciences sur ces compétences vont d'ailleurs plus loin que le référentiel C2I enseignant.

En M2, les UE disciplinaires/d'accompagnement intègrent donc les TICE de façon naturelle parmi les outils professionnels mobilisables par l'enseignant.

Par ailleurs, les étudiants de ce parcours vont certainement utiliser des outils de formation à distance (plateforme de e-learning et classe virtuelle) ce qui leur permettra de découvrir ce type d'outils en même temps qu'ils se formeront dans des UE non spécifiquement dédiées aux TICE. (expérience à mettre en place avec l'Université Clermont 2, par exemple)

**SEMESTRE 1**

**TICE pour l'enseignant de Lycée Professionnel**

**A1 Maîtrise de l'environnement numérique professionnel**

A11. Identifier les personnes ressources TIC et leurs rôles respectifs au niveau local, régional et national

A12. S'approprier différentes composantes informatiques (lieux, outils, ...) de son environnement professionnel.

A13. Choisir et utiliser les ressources et services disponibles dans un espace numérique de travail (ENT).

A14. Choisir et utiliser les outils les plus adaptés pour communiquer avec les acteurs et usagers du système éducatif.

A15. Se constituer et organiser des ressources en utilisant des sources professionnelles.

**A3 Responsabilité professionnelle dans le cadre du système éducatif**

A31. S'exprimer et communiquer en s'adaptant aux différents destinataires et espaces de diffusion (institutionnel, public, privé, interne, externe...).

A32. Prendre en compte les enjeux et respecter les règles concernant notamment :  
la recherche et les critères de contrôle de validité des informations ;  
la sécurité informatique ;  
le filtrage internet.

A33. Prendre en compte les lois et les exigences d'une utilisation professionnelle des TICE

A34. Respecter et faire respecter la(les) charte(s) d'usage de l'établissement, notamment dans une perspective éducative d'apprentissage de la citoyenneté.

**SEMESTRE 3**

**TICE en lien avec les enseignements professionnels**

**B1 Travail en réseau avec l'utilisation des outils de travail collaboratif**

B11. Rechercher, produire, indexer, partager et mutualiser des documents, des informations, des ressources dans un environnement numérique.

B12. Contribuer à une production ou à un projet collectif au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives.

B13. Organiser, coordonner et animer un travail en réseau au sein d'équipes disciplinaires, interdisciplinaires, transversales ou éducatives

**B2 Conception et préparation de contenus d'enseignement et de situations d'apprentissage**

B21. Identifier les situations d'apprentissage propices à l'utilisation des TICE.

B22. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des logiciels généraux ou spécifiques à la discipline, au domaine et niveau d'enseignement.

B23. Concevoir des situations d'apprentissage et d'évaluation mettant en œuvre des démarches de recherche d'information.

B24. Préparer des ressources adaptées à la diversité des publics et des situations pédagogiques :  
en opérant des choix entre les supports et médias utilisables  
en respectant les règles de la communication.

B25. Concevoir des situations ou dispositifs de formation introduisant de la mise à distance.

**B3 Mise en œuvre pédagogique**

B35. Anticiper un incident technique ou savoir y faire face.

**B4 Mise en œuvre de démarches d'évaluation**

B41. Identifier les compétences des référentiels TIC (B2i®, C2i®) mises en œuvre dans une situation de formation proposée aux élèves, aux étudiants, aux stagiaires.

B42. S'intégrer dans une démarche collective d'évaluation des compétences TIC (B2i ® ou C2i ®).

B43. Utiliser des outils d'évaluation et de suivi pédagogique

## **SEMESTRE 4**

---

### **Séminaire de recherche**

A2 Développement des compétences pour la formation tout au long de la vie

A21. Utiliser des ressources en ligne ou des dispositifs de formation à distance pour sa formation.

A22. Se référer à des travaux de recherche liant savoirs, apprentissages et TICE.

A23. Pratiquer une veille pédagogique, institutionnelle, scientifique à travers des réseaux d'échanges concernant son domaine, sa discipline, son niveau d'enseignement.

### **Stage en alternance**

B3 Mise en œuvre pédagogique

B31. Conduire des situations d'apprentissage diversifiées en tirant parti du potentiel des TIC (travail collectif, individualisé, en petits groupes).

B32. Gérer l'alternance entre les activités utilisant les TICE et celles qui n'y ont pas recours.

B33. Gérer des temps et des modalités de travail différenciés, en présentiel et/ou à distance pour prendre en compte la diversité des élèves, des étudiants, des stagiaires.

B34. Utiliser les TICE pour accompagner, tutorer des élèves, des étudiants, des stagiaires dans la réalisation de leurs travaux, leurs projets, leurs recherches.

## **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

---

### **SEMESTRE 1**

---

#### **3 – Langue étrangère (3 Ects)**

UE compensable

### **SEMESTRE 3**

---

#### **8 – Langue étrangère (3 ects)**

UE non compensable

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

---

Selon les UE, les modalités du contrôle de connaissances seront diverses (écrit, oral, distanciel, visites...), en fonction des compétences visées. Elles s'appuieront sur des travaux individuels ou de groupes.

D'autre part, les étudiants auront à élaborer un mémoire qui sera évalué devant un jury.

Les stages pourront être évalués entre autres pièces, par un rapport du maître de stage et du tuteur ou d'un enseignant du parcours ayant suivi le stagiaire.

Le portfolio pourra également servir à l'étudiant/stagiaire pour se faire évaluer dans la maîtrise de certaines compétences professionnelles liées à certaines UE.

La modalité du contrôle continu sera privilégiée.

A mesure que l'aspect professionnalisant de la formation sera développé, l'évaluation associée sera du type évaluation par compétences professionnelles.

## **RELATIONS ENTRE LE PARCOURS ET LES INSTITUTIONS DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA FORMATION**

---

Des liens naturels existent entre le parcours et le Rectorat par une relation suivie avec les IEN de Mathématiques Sciences Physiques et Chimiques. Ils interviendront régulièrement dans la formation tant en M1 qu'en M2. D'autres liens sont à construire avec d'autres organismes régionaux de formation.

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
BIAU Martine	PRCE Sciences Physiques et Chimiques	Université Claude Bernard Lyon1
BRONDIN Jean-Hugues	Inspecteur de l'Education Nationale	Rectorat de Lyon
GAUFFRE Jean-Christophe	Inspecteur de l'Education Nationale	Rectorat de Lyon
HORVATH Guy	PRCE Mathématiques	Université Claude Bernard Lyon1
LAUTESSE Philippe	PR - 28 Physique et didactique de la physique	UCB Lyon 1 S2HEP UCB Lyon 1 - ENSL
MEILLAND Christian	PLP Maths-Sciences	Université Claude Bernard Lyon1
MORALES Marcel	PR-CNU 25	UCB Lyon 1 Institut Fourier, UMR CNRS 5582 Université Grenoble I
RAULET Marie-Ange	MCF-CN8 63	UCB Lyon 1 Laboratoire Ampère UMR 5005
REJNERI Christophe	PLP Maths Sciences	Université Claude Bernard Lyon1
SOUDANI Mohamed	MCF -CNU 32	UCB Lyon 1 S2HEP UCB Lyon 1 - ENSL
Maîtres de Stage		

50 % d'enseignants-chercheurs dans l'équipe rapprochée des enseignants du parcours.

## LIENS AVEC LE TERRAIN ET LA RECHERCHE

La composition même de l'équipe du master est un gage d'une bonne cohérence entre enseignements du parcours et pratiques professionnelles : 50% des enseignants de l'équipe rapprochée sont des enseignants en demi-service en LP ou issus de l'enseignement secondaire.

Les relations excellentes de collaboration avec les corps d'inspection et l'équipe actuelle de maîtres de stages est un atout supplémentaire.

Cette collaboration a une histoire qui remonte aux ENNA (Ecoles Nationales Normales d'Apprentissage).

Les deux inspecteurs de l'Education Nationale (IEN Math-Sciences) font partie de l'équipe du parcours.

La recherche est également bien présente dans la pratique des enseignants de l'équipe du parcours :

Ainsi on compte :

- 4 Enseignants-Chercheurs, tous dans des laboratoires de didactiques des disciplines, d'histoire des disciplines et de leurs épistémologies associées, ainsi que de diffusion des savoirs.
- 2 enseignants PRCE titulaires d'un Master Recherche en Didactique.



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Premier degré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Second degré</p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement éducatif</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation</p>				
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Sciences physiques et chimiques</b></p>				
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1</p> <p><input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne</p>				
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	<p>UFR Sciences et Techniques (université Jean Monnet) UFR Sciences et Technologies (université Claude Bernard Lyon 1)</p>				
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>					
<p>■ <b>responsable(s)</b> <i>(<u>un</u> responsable par université, soit 4 au maximum)</i></p>	<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; padding: 5px;"> <p><b>M. Eric LAFON</b> Université Jean Monnet <i>Titre : Professeur Agrégé Sciences Physiques option Physique</i></p> <p><i>Coordonnées : eric.lafon@univ-st-etienne.fr</i></p> </td> <td style="width: 50%;"></td> </tr> <tr> <td style="padding: 5px;"> <p><b>Mme Martine BIAU</b> Université Lyon 1 <i>Titre : PRAG</i></p> <p><i>Coordonnées : martine.biau@univ-lyon1.fr</i></p> </td> <td style="padding: 5px;"> <p><b>Mme Nathalie PEROL</b> Université Lyon 1 <i>Titre : MCF</i> <i>Section CNU : 32 « Chimie organique »</i></p> <p><i>Coordonnées : nathalie.perol@univ-lyon1.fr</i></p> </td> </tr> </table>	<p><b>M. Eric LAFON</b> Université Jean Monnet <i>Titre : Professeur Agrégé Sciences Physiques option Physique</i></p> <p><i>Coordonnées : eric.lafon@univ-st-etienne.fr</i></p>		<p><b>Mme Martine BIAU</b> Université Lyon 1 <i>Titre : PRAG</i></p> <p><i>Coordonnées : martine.biau@univ-lyon1.fr</i></p>	<p><b>Mme Nathalie PEROL</b> Université Lyon 1 <i>Titre : MCF</i> <i>Section CNU : 32 « Chimie organique »</i></p> <p><i>Coordonnées : nathalie.perol@univ-lyon1.fr</i></p>
<p><b>M. Eric LAFON</b> Université Jean Monnet <i>Titre : Professeur Agrégé Sciences Physiques option Physique</i></p> <p><i>Coordonnées : eric.lafon@univ-st-etienne.fr</i></p>					
<p><b>Mme Martine BIAU</b> Université Lyon 1 <i>Titre : PRAG</i></p> <p><i>Coordonnées : martine.biau@univ-lyon1.fr</i></p>	<p><b>Mme Nathalie PEROL</b> Université Lyon 1 <i>Titre : MCF</i> <i>Section CNU : 32 « Chimie organique »</i></p> <p><i>Coordonnées : nathalie.perol@univ-lyon1.fr</i></p>				

## OBJET DU PARCOURS

### CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)

Concours préparé : CAPES- CAFEP externe de Physique-Chimie

L'objectif principal de cette mention est de former des professionnels dans le domaine de l'enseignement des Sciences expérimentales de la physique et de la chimie tout en les préparant aux concours de recrutement de l'Education Nationale.

### EFFECTIFS ATTENDUS

- à l'UJM : effectif annuel moyen du CAPES PC et du MASTER EF, parcours SPC, sur 5 ans :  $21 \pm 2$
- à l'UCBL 1 : effectif annuel moyen M1  $24 \pm 5$ , M2  $20 \pm 5$

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

UE 1	Préparation écrit Physique	Elles ont pour objectif de poursuivre la maîtrise des connaissances disciplinaires des étudiants dans les différents domaines de la physique et de la chimie. Elles intégreront également des enseignements un peu plus spécialisés dans les domaines couverts par les programmes des Lycées et Techniques de Laboratoire, Sciences et Techniques Industrielles et développement durable, Sciences et Techniques de la Santé et du Social) et post-baccalauréat (sections de Techniciens Supérieurs). L'approche type Analyse documentaire sera largement présente puisqu'associé à la seconde épreuve d'admissibilité du concours. Un autre objectif sera également de combler les lacunes dans la formation antérieure des étudiants ayant eu un parcours antérieur de caractère mono disciplinaire ou dans le cursus atypique d'une réorientation/reconversion ou d'une reprise d'études.
UE 2	Préparation écrit Chimie	
UE 4	Renforcement disciplinaire (UE: RD1)	
	Option RD 11: Renforcement physique	
	Option RD12: Renforcement chimie	
	Option RD13: Renforcement Physique Chimie	
UE 3	Pratiques expérimentales	Elle fait partie intégrante de la culture que doit avoir un enseignant du secondaire en physique chimie. Elle vise spécifiquement la préparation à l'épreuve d'admission 1de mise en situation professionnelle ou le candidat élabore une séquence pédagogique à caractère expérimental. Elle développe les pratiques expérimentales tant en Physique qu'en Chimie dans le respect des règles de sécurité.
UE 5	Epistémologie-Histoire des Sciences	Cette UE est une introduction à la didactique et à l'histoire des sciences. Les principaux points abordés seront : <ul style="list-style-type: none"><li>- La théorie des situations didactiques</li><li>- La construction du rapport au savoir : approche historique et obstacles épistémologiques</li><li>- Les productions des apprenants : statut de l'erreur, liens avec les obstacles et l'histoire des sciences</li><li>- La transposition didactique et la théorie anthropologique du savoir</li><li>- L'ingénierie didactique : élaboration, mise en œuvre, analyse de séquences d'apprentissage</li><li>- L'analyse des productions didactiques : manuels, didacticiels, ....</li></ul>
UE 6	Compétences numériques	Cette UE a pour objectif de savoir utiliser les outils numériques disciplinaires exploités en situation d'apprentissage, de comprendre leurs usages pédagogiques (outils d'acquisition et de traitement de données, logiciels spécifiques d'EAO exploitées en situations d'apprentissage au collège, et au

		lycée). Ces compétences seront réinvesties dans les séances d'entraînement à l'épreuve orale d'exposé expérimental et mises en pratique lors des stages en établissement.
<b>UE 7</b>	<b>Contexte de la scolarité</b>	Professionnalisation et préparation à des compétences et connaissances requises au concours. Cette UE concernera les contextes de scolarisation.
<b>UE 8</b>	<b>Langue vivante</b>	Cette unité d'enseignement s'adresse à l'ensemble du public. Un test sera prévu en début de formation. A l'issue de ce test des groupes de niveau seront constitués. Les étudiants ayant déjà un niveau B2 intégreront un groupe de niveau avancé qui travaillera sur l'utilisation professionnelle de la langue.
<b>UE 9</b>	<b>Travaux pratiques recherche et expérimentation de terrain (TPRET) 1</b>	Initiation à la méthodologie de recherche / Participation à des séminaires / Travail sur une problématique qui pourra servir de base au travail mené en M2 pour la réalisation du mémoire professionnel...

Le stage en établissement (non crédité sur ce semestre) constitue, au cours de ce Master, le premier contact des étudiants avec leur futur métier. Il se présentera sous la forme d'un stage d'observation et de pratique accompagnée dans un établissement scolaire partenaire (Collège ou Lycée) sous la direction d'un maître de stage, enseignant de l'établissement. Il se déroulera en alternance avec des périodes d'enseignement à l'Université (typiquement à raison d'une journée par semaine) afin de mener cette première expérience de terrain en bonne liaison avec les autres enseignements et fera l'objet d'un suivi.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 dans les BLOCS de COMPETENCES	crédits		Répartition des crédits par bloc de compétences				
			1	2	3	4	5
			Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof

S1	UE 1	Préparation écrit Physique	5	5				
	UE 2	Préparation écrite Chimie	5	5				
	UE 3	Pratiques expérimentales	3	3				
	UE 4	Renforcement disciplinaire (UE: RD1) 3 options au choix	2	2				
		<i>Option RD 11: Renforcement physique</i>						
		<i>Option RD12: Renforcement chimie</i>						
		<i>Option RD13: Renforcement Physique Chimie</i>						
	UE 5	Epistémologie-Histoire des Sciences	3		3			
	UE 6	Compétences numériques	3		3			
	UE 7	Contexte de la scolarité	3				3	
	UE 8	Langues vivantes	3	3				
	UE 9	Travaux Pratiques Recherche et Expérimentation de Terrain (TPRET) 1	3			3		0
			total S1	30	18	6	3	3

**SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

<b>UE 10</b>	<b>Préparation oral 1</b>	Ces 2 UE visent spécifiquement la préparation aux épreuves d'admissibilité du CAPES externe. Elles comportent essentiellement des situations d'entraînement aux deux épreuves d'admission prévues au concours.
<b>UE 11</b>	<b>Préparation oral 2</b>	
<b>UE 12</b>	<b>Didactique de la discipline</b>	Cette UE est conçue dans la continuité de l'UE 5.
<b>UE 13</b>	<b>Conditions d'apprentissage</b>	Objectif : Professionnalisation et préparation à des compétences et connaissances requises au concours. Cette UE concernera les conditions d'apprentissage la compétence Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel.
<b>UE 14</b>	<b>Travaux Pratiques Recherche et Expérimentation de Terrain (TPRET) 2</b>	Cette UE est conçue dans la continuité de l'UE 9.  Un stage en établissement de 2 semaines massées sera organisé conformément aux directives nationales. Ce stage fera l'objet d'un suivi.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 dans les BLOCS de COMPETENCES	ects		Répartition des crédits par bloc de compétences				
			1	2	3	4	5
			Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof

S2

		ects		Répartition des crédits par bloc de compétences				
				1	2	3	4	5
				Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof
UE 10	Préparation oral 1	12	9	3				
UE 11	Préparation oral 2	6	3	3				
UE 12	Didactique de la discipline	3		3				
UE 13	Conditions d'apprentissage	3				3		
UE 14	Travaux Pratiques Recherche et Expérimentation de Terrain (TPRET) 2	6			3			3
total S2		30	12	9	3	3		3

**SEMESTRE 3 – PARCOURS A et B (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

Le parcours A est réservé aux étudiants ayant validé un M1 et admis au concours du CAPES. Le parcours B sera ouvert aux étudiants reçus, collés au concours.

A Lyon, les semestres 3 des parcours A et B sont intégralement mutualisés.

<b>UE 15</b>	<b>Culture Scientifique et Technique (CST) 1</b>	Ces UE concerneront la didactique appliquée, l'analyse de pratiques, et les postures enseignantes autour de scénarii d'enseignement du secondaire. Deux niveaux d'enseignement seront proposés en fonction de la formation antérieure des étudiants. L'étudiant sera amené à réfléchir sur la conceptualisation, le sens des mots et la hiérarchisation autour d'articles issus de revues scientifiques. Ces UE sont à mettre en lien direct avec le mémoire de fin d'année des étudiants.
	<i>CST 1 Option 1 : niveau intermédiaire</i>	
<i>CST 1 Option 2 : niveau avancé</i>		
<b>UE 16</b>	<b>Formation Pédagogique 1 (FP1)</b>	
	<i>FP 1 Option 1 : niveau intermédiaire</i>	
	<i>FP 1 Option 2 : niveau avancé</i>	

<b>UE 17</b>	<b>Certification TICE C2i2e</b>	L'objectif de cette UE est de permettre à l'étudiant de maîtriser les techniques de l'information et de la communication à destination de l'enseignement en s'appropriant l'environnement informatique correspondant. Cette maîtrise devra permettre à l'étudiant de valider son Certificat informatique et internet (C2i) pour l'enseignement, qui fait partie du référentiel de compétences requises de la part des enseignants.
<b>UE 18</b>	<b>Questions professionnelles 1</b>	Les thèmes abordés dans cette UE, directement en lien avec le référentiel de compétences du MEN porteront sur les points suivants : - Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement, - Education et santé, promotion du bien être à l'école, - Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents, - Travail en équipe, partenariat et démarche de projet.
<b>UE 19</b>	<b>Questions professionnelles 2</b>	
<b>UE 20</b>	<b>Langues vivantes</b>	Cette unité d'enseignement entre dans la continuité des enseignements délivrés en M1. Des contenus différents pourront être proposés aux étudiants selon leur niveau.

<b>REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 dans les BLOCS de COMPETENCES</b>	<b>ects</b>	<b>Répartition des crédits par bloc de compétences</b>				
		1	2	3	4	5
		Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof

S3

UE 15	Culture Scientifique et Technique	6	6				
UE 16	Formation Pédagogique	12		12			
UE 17	Certification TICE C2i2e	3		3			
UE 18	Questions professionnelles 1	3				3	
UE 19	Questions professionnelles 2	3				3	
UE 20	Langues vivantes	3	3				
total S3		30	9	15		6	

#### **SEMESTRE 4 – Parcours A (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

<b>UE 21 A</b>	<b>Alternance Physique chimie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Approches réflexives du métier</b> Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.</li> <li>- <b>Approches intégratives du métier</b> Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique. Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.</li> <li>- <b>Stage</b> Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur un mi-temps.</li> <li>- <b>Séminaire de recherche</b> Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle.</li> </ul>
--------------------	-----------------------------------	--

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 dans les BLOCS de COMPETENCES	ects	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
		Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof

S4

		ects	1	2	3	4	5
UE 21 A	Alternance Physique Chimie	30		2	6		22
total S4		30		2	6		22

### SEMESTRE 4 – Parcours B (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

Parcours B1 : ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant se représenter au concours du CAPES de physique chimie.

Parcours B2 : ce parcours proposé par l'ESPE s'adresse aux étudiants souhaitant une réorientation professionnelle vers la formation d'adultes en insertion.

<b>UE 21 B</b>	<b>Stage et orientation professionnelle SPC</b>	<p>Ce stage de deuxième année sera organisé tout au long de l'année. L'étudiant effectuera un stage en adéquation avec son choix professionnel : en établissement privé ou public, en bibliothèque, en multimédia, ...</p> <p>L'UE s'articulera autour d'un mémoire universitaire partant d'un questionnement professionnel.</p>
<b>UE 22 B 1 ou B2</b>	<b>Ouverture professionnelle</b>	<p>Cette UE sera l'occasion pour l'étudiant de faire un bilan de compétences et d'envisager de nouvelles ouvertures professionnelles.</p>

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 dans les BLOCS de COMPETENCES	ects	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
		Discip	Didact	Rech	Metier	Sit prof

S4

		ects	1	2	3	4	5
UE 21 B	Stage et orientation professionnelle	18		2	4		12
UE 22 B	Ouverture professionnelle	12			2		10
total S4		30		2	6		22

### VOLUMES HORAIRES

#### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S1	UE 1	Préparation écrit Physique	0	60	0	60
	UE 2	Préparation écrit Chimie	0	60	0	60

UE 3	Pratiques expérimentales	0	0	40		40
UE 4	Renforcement disciplinaire (UE: RD1)	0	30*	0		30
	<i>Option RD 11: Renforcement physique</i>	0	30			
	<i>Option RD12: Renforcement chimie</i>	0	30	0		
	<i>Option RD13: Renforcement Physique Chimie</i>	0	30	0		
UE 5	Epistémologie-Histoire des Sciences	12	16	0		28
UE 6	Compétences numériques	0	0	24		24
UE 7	Contexte de la scolarité	0	24	0		24
UE 8	Langues vivantes	0	24			24
UE 9	Travaux Pratiques Recherche et Expérimentation de Terrain (TPRET) 1	0	0	16	9 semaines (filé 1 journée)	16
	total S1	12	214 à 274**	80	0	306

\*\* avec ouverture de 1 à 3 options en fonction des effectifs et du choix des étudiants

## SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S2

UE 10	Préparation oral 1	0	0	140		140
UE 11	Préparation oral 2	0	0	70		70
UE 12	Didactique de la discipline	0	24	0		24
UE 13	Conditions d'apprentissage	0	24	0		24
UE 14	Travaux Pratiques Recherche et Expérimentation de Terrain (TPRET) 2			20	2 semaines massées	20
	total S2	0	48	230	0	278

## SEMESTRE 3 – Parcours A et B VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S3

UE 15	Culture Scientifique et Technique (CST)	0	0	40*		40
	CST Option 1 : niveau intermédiaire		0	40		
	CST Option 2 : niveau avancé		0	40		
UE 16	Formation Pédagogique 1 (FP)	10*	0	40*		50
	FP Option 1 : niveau intermédiaire	10	0	40		
	FP Option 2 : niveau avancé	10	0	40		
UE 17	Certification TICE C2i2e		0	15		15

UE 18	Questions professionnelles 1	0	24	0		24
UE 19	Questions professionnelles 2	0	24	0		24
UE 20	Langues vivantes	0	24	0		24
	total S3	10 à 20**	72	95 à 155**		177

\* : l'étudiant choisi une option selon sa formation antérieure

\*\* : ouverture de 1 à 2 options selon les effectifs

Notes : Les UE 17, 18, 19 et 20 sont intégralement mutualisées entre les parcours A et B de la spécialité physique chimie et au besoin avec d'autres spécialités de l'ESPE.

Les UE 15 et 16 sont spécifiques à la physique chimie avec mutualisation entre les parcours A et B.

#### SEMESTRE 4 – Parcours A - VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S4

UE 21 A	Alternance Physique Chimie - Approche réflexive du métier - Approche intégrative du métier - Stage en alternance - Séminaire de recherche - Mémoire		21 21 21		Toute l'année scolaire / minimum 6h / semaine	63
	total S4		63			63

#### SEMESTRE 4 – Parcours B - VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

Parcours B1 : ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant se représenter au concours du CAPES de physique chimie.

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S4

UE 21 B	Stage et orientation professionnelle SPC - Approche réflexive du métier - Approche intégrative du métier - Stage en alternance - Séminaire de recherche - Mémoire		21 21 21		Stage filé minimum 1 jour/semaine sur 12 semaines	63
UE 22 B1	Ouverture professionnelle - Module obligatoire : conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail - Module au choix (l'étudiant choisi 2 options parmi les 4 possibles : <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Option 1 : Se former à l'éducation au développement durable</li> <li>➤ Option 2 : Formation de formateur</li> <li>➤ Option 3 : Conception numériques de ressources pédagogiques</li> <li>➤ Option 4 : Communication professionnelle en anglais</li> </ul>		20 30x2* 30 30 30			80
	total S4		143			143

L'UE 21 B sera partiellement mutualisée avec l'UE 21A.

**Parcours B2 : ce parcours s'adresse aux étudiants souhaitant s'orienter vers la formation pour adultes en insertion.**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)	Total heures étudiant
--	-------------	-------------	-------------	-------------------	-----------------------

S4

UE 21 B	Stage et orientation professionnelle SPC - Approche réflexive du métier - Approche intégrative du métier - Stage en alternance - Séminaire de recherche - Mémoire		21 21 21		Stage filé minimum 1 jour/semaine sur 12 semaines	63
UE 22 B2	Ouverture professionnelle : Adultes en insertion - Ingénierie et économie des formations - Pédagogie et didactique - Spécificité d'apprentissage		40 40 40			120
total S4			183			183

L'UE 22 B2 est une UE proposée par l'ESPE aux étudiants ne souhaitant pas se représenter au concours du CAPES de physique chimie.

**ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DU PARCOURS A**

REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Total heures étudiant
<b>Total M1</b>	12	262 à 322	310	<b>584</b>
<b>Total M2 A</b>	10 à 20	135	95 à 155	<b>240</b>
<b>total vh en htd</b>				
<b>Total M1</b>	<b>590 à 650</b>	<b>(h cm *1,5+h td +h tp)</b>		
<b>Total M2 A</b>	<b>245 à 320</b>			
<b>Total MEEF</b>	22 à 32	397 à 457	405 à 465	<b>824</b>
<b>total vh en htd*</b>	<b>835 à 970</b>		<b>h eq TD</b>	

\*hors suivi individualisé de stage, ouverture de 1 à 3 options en M1 selon les effectifs, 1 à 2 options en M2 selon les effectifs

Le coût réel est minoré du fait de la mutualisation totale au niveau du S3 entre les parcours A et B.

**ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DU PARCOURS B1**

REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Total heures étudiant
<b>Total M1</b>	12	262 à 322	310	<b>584</b>
<b>Total M2 B1</b>	10 à 20	215	95 à 155	<b>320</b>
<b>total vh en htd</b>				
<b>Total M1</b>	<b>590 à 650</b>	<b>(h cm *1,5+h td +h tp)</b>		
<b>Total M2 B1</b>	<b>325 à 400</b>			
<b>Total MEEF</b>	22 à 32	477 à 537	405 à 465	<b>904</b>
<b>total vh en htd*</b>	<b>915 à 1050</b>		<b>h eq TD</b>	

\*hors suivi individualisé de stage, ouverture de 1 à 3 options en M1 selon les effectifs et 1 à 2 options en M2 selon les effectifs

A noter que le coût du parcours B sera diminué du fait de la mutualisation de la majeure partie des UE avec le parcours A.

## ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DU PARCOURS B2

REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENT AU SEIN DES U.E.	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Total heures étudiant
Total M1	12	262 à 322	310	<b>584</b>
Total M2 B2	10 à 20	255	95 à 155	<b>360</b>
total vh en htd				
Total M1	590 à 650	(h cm *1,5+h td +h tp)		
Total M2 B1	365 à 440			
Total MEEF	22 à 32	557 à 617	405 à 465	<b>904</b>
total vh en htd*	955 à 1090		h eq TD	

\*hors suivi individualisé de stage, ouverture de 1 à 3 options en M1 selon les effectifs et 1 à 2 options en M2 selon les effectifs

A noter que le coût du parcours B sera diminué du fait de la mutualisation de la majeure partie des UE avec le parcours A.

### Fonctionnement prévu en S1/ S2,

- un groupe SPC UJM,
- un (voir deux groupes) SPC UCBL1 suivant les effectifs

Les UE 7 et 13 seront mutualisées avec les parcours SVT, Math et STAPS pour le Master MEEF à l'UJM - 2 groupes prévus

Les UE 7 et 13 du bloc 4 ainsi que l'UE 11 du bloc 2 seront mutualisées, dans la mesure du possible, au sein du master MEEF à Lyon 1.

### Fonctionnement prévu en S3/ S4,

- un groupe SPC UJM et UCBL1 (*dans la mesure du possible, mutualisation disciplinaire du M2 en fonction des effectifs dans chacun des établissements*).
- Le parcours A s'adresse aux étudiants admis au concours du CAPES. Le parcours B correspond aux étudiants reçus au M1 MEEF et collés au concours.

Les UE 18, 19 du bloc 4 et l'UE 20 de langues étrangères seront mutualisées entre les parcours A et B et au sein de l'ESPE à Lyon.

L'UE 22B2 du parcours B sera mutualisée au sein de l'ESPE à Lyon.

## POLITIQUE DES STAGES

La politique des stages vise à une progressivité de l'acquisition des compétences professionnelles au travers de divers types de stages : **stage d'observation**, et ou **de pratique accompagnée (M1) et stage d'enseignement en responsabilité en tant que fonctionnaire stagiaire (M2)**.

Ces stages se dérouleront en alternance avec les périodes de formation. Cette alternance entre l'enseignement, l'analyse de pratiques et la réflexion didactique et pédagogique est un point fondamental de la formation, car c'est au cours de ce stage que les acquis (disciplinaires, didactiques et pédagogiques) prennent tout leur sens.

L'UE en alternance s'articulera autour d'un **mémoire universitaire partant d'un questionnaire professionnel**.

La pratique professionnelle est **encadrée par un binôme de tuteurs** : un maître de stage en établissement et un tuteur de formation à l'Université.

Les stages de M2 du parcours B répondront aux nouveaux objectifs professionnels du candidat « reçu collé ». Leur encadrement se fera en adéquation.

## MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN

### MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4

En M1,

- **Objectif** : contribution à la préparation à l'épreuve orale d'admission du concours (PE, CAPES, CAPEPS, CAPLP, CAPET, CPE) « Analyse d'une situation professionnelle » où sont évaluées « les compétences professionnelles en cours d'acquisition d'un professeur ou d'un CPE, « la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et les besoins des élèves et à se représenter de façon réfléchie la diversité des conditions d'exercice du métier, ainsi que son contexte dans ses différentes dimensions (classe, équipe éducative, école, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent dont celles de la République ». Eléments de droit et statut de fonctionnaire et ses obligations ; Connaissances du fonctionnement des établissements scolaires (organisation, CESC) ; l'exercice de sa responsabilité éducative

Plus spécifiquement en M2,

Dans le souci de favoriser l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires à l'exercice des métiers de l'éducation, les 2 UE de M2 se proposent de poursuivre le travail d'appropriation commencé en M1 afin de :

- répondre à des besoins professionnels
- construire des outils mobilisables en classe
- saisir des sujets sociétaux et de l'éducation transverse.

C'est en particulier dans ces UE que l'implication de professionnels de terrain (enseignants du secondaire, chef d'établissement, ...) sera particulièrement adaptée à une meilleure approche du métier.

Ces UE traiteront de situations pratiques directement liées au contexte d'exercice du métier.

**Thèmes abordés, en lien avec le référentiel de compétences du MEN :**

1. La violence et ses préventions ; la discipline et l'autorité ; qualité de vie au travail des élèves
2. Le genre et la mixité ; l'éducation à la sexualité et à la santé
3. Les spécificités des publics accueillis ; les discriminations ; l'inclusion des élèves en situation de handicap ;
4. L'enseignement de la morale laïque ; l'éducation à la citoyenneté ; la coopération avec les parents d'élèves et la question des familles
5. Le travail en équipe (par exemple entre enseignants et les autres professionnels de l'établissement comme les CPE et les chefs d'établissement dans le secondaire ou les ATSEM en maternelle) ; le partenariat et la démarche de projet,
6. Le développement psychologique et social des jeunes enfants, des enfants et des adolescents

### ***MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e***

Pour les parcours SPC, SVT, Mathématiques et STAPS, un choix délibéré a été fait de placer cette UE, certification C2i2e au semestre 3. Les mutualisations seront donc réalisées dans la mesure du possible entre ces parcours.

### ***MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE***

Suite aux recommandations du comité académique ESPE, des UE langue étrangère ont été intégrées à la formation aux semestres 1 et 3. L'UE du semestre 1 sera compensable alors que celle du semestre 3 ne le sera pas conformément aux directives transmises par le ministère.

## **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

### **Fonctionnement prévu en S1/ S2,**

Les UE 7, 8 et 13 seront mutualisées avec SVT, Math et STAPS pour le Master MEEF à l'UJM - 2 groupes prévus.

Les UE 7 et 13 du bloc 4 ainsi que l'UE 11 du bloc 2 seront mutualisées avec d'autres parcours du master MEEF à Lyon.

### **Fonctionnement prévu en S3/ S4,**

**Les UE 15 et 16 du semestre 3 des parcours A et B seront distinctes de même qu'une partie des UE professionnelles du semestre 4. Le reste des enseignements sera totalement mutualisé.**

Un groupe SPC UJM et UCBL1 - (*mutualisation disciplinaire du M2 envisagée en fonction des effectifs dans chacun des établissements*)

L'UE 17 (TICE C2i2e) sera mutualisée avec les autres parcours si possible.

Les UE concernant les questions professionnelles en M2 seront mutualisées avec d'autres parcours MEEF, notamment les parcours scientifiques Mathématiques et Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers. De même l'UE langues étrangères sera mutualisée.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Excepté pour les TPRET des semestres 1 et 2, et des mises en situation professionnelle des semestres 3 et 4, l'ensemble du MASTER relèvera des modalités de contrôle continu intégral des connaissances.

Concernant le stage en 2<sup>ième</sup> année, l'évaluation du mémoire et de sa soutenance sera réalisée par un jury composé du directeur de mémoire et des deux tuteurs ainsi que, dans la mesure du possible, d'une personne extérieure. L'évaluation **formative** du stage ainsi que sa validation seront assurées conjointement par le binôme de tuteurs en concertation avec les inspecteurs chargés de la titularisation du candidat. L'UE en alternance ne peut être compensée par les autres UE du Master.

L'UE langues vivantes du S3 est non compensable.

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Nature de la modalité	Type d'épreuves prévues
	CCI (contrôle continu intégral), CCD (contrôle continu divers)	

S1	UE	Description	Modalité	Type d'épreuves
	UE 1	Préparation écrit Physique	CCI	Ecrit type capes blanc
	UE 2	Préparation écrite Chimie	CCI	Ecrit type capes blanc
	UE 4	Renforcement disciplinaire (UE: RD1)	CCI	Ecrit
	UE 3	Pratiques expérimentales	CCI	Compte rendus + présentation d'exposés expérimentaux
	UE 5	Epistémologie-histoire des Sciences	CCI	Ecrit / Analyse documentaire
	UE 6	Compétences numériques	CCI	Compte rendus + présentation d'exposés expérimentaux
	UE 7	« Contexte d'exercice métier » 1	CCI	Ecrit / étude de cas Oral sur question type concours
	UE 8	Langues vivantes	CCI	Ecrit / oral
	UE 9	Travaux pratique recherche et expérimentation de terrain (TPRET) 1	CCD	Rapport de stage

S2	UE	Description	Modalité	Type d'épreuves
	UE 10	Préparation oral 1	CCI	Compte rendus + présentation de séquences pédagogiques à caractère expérimental
	UE 11	Préparation oral 2	CCI	Oral en situation de concours blanc
	UE 12	Didactique de la discipline	CCI	Ecrit / étude de cas
	UE 13	« Contexte d'exercice métier » 2	CCI	Ecrit / étude de cas Oral sur question type concours
	UE 14	Travaux pratique recherche et expérimentation de terrain (TPRET) 2		Rapport de stage et Soutenance oral

S3	UE	Description	Modalité	Type d'épreuves
	UE 15	Culture scientifique et technique	CCI	Rapport / soutenance oral
	UE 16	Formation pédagogique	CCI	Ecrit / étude de cas
	UE 17	Certification TICE C2i2e	CCI	Questionnaire

UE 18	Questions professionnelles 1	CCI	Ecrit / étude de cas
UE 19	Questions professionnelles 1	CCI	Ecrit / étude de cas
UE 20	Langues vivantes	CCI	Ecrit / oral

S4

UE 21A	Alternance Physique Chimie	CCD	Exercice en situation professionnelle Analyse de pratique Mémoire et Soutenance oral
UE 21B	Stage et orientation professionnelle	CCD	Rapport de stage Mémoire de stage et Soutenance oral
UE 22 B1 et UE 22 B2	Ouverture professionnelle	CCD	Exercice en situation professionnelle

Les UE mutualisées auront des modalités de contrôles des connaissances communes.

## DESCRIPTION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

### 1. A l'Université Jean Monnet

#### Équipe pédagogique / niveau mention (mutualisation entre les parcours)

Enseignants intervenant au niveau de la mention			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante Laboratoire de rattachement
BAUCHEZ Jérôme	MC	74 - socio	UJM – FST MODYS
CHARROIN Pascal	MC	74 -psycho	UJM – FST CRIS – UCB Lyon 1
HACHE Frédéric	PRAG	Anglais	UJM -FST
MAUCHAND Pierre	MC	74 - socio	UJM – FST CRIS – UCB Lyon 1
THORAL Michel	PRAG	EPS	UJM – FST
LAUTESSE Philippe	PR	28 - Physique - didactique de la Physique	UCB Lyon 1 (ex - composante IUFM) S2HEP - UCB Lyon 1 / ENSL
BERGER Dominique	MC	70- Sciences de l'Education	Ex site IUFM Loire, UCB Lyon 1, Laboratoire Acté

Intervenants professionnels		
Nom et Prénom	Profession	Employeur
BONNEFOY Anne	Ingénieur d'Etude	UJM- SCUIO - Plateforme Insertion

#### Équipe pédagogique niveau parcours SPC

Enseignants intervenants au niveau du parcours SPC			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante Laboratoire de rattachement
AINSER Auder	MCF	33	UJM – FST
BOUKENTER Aziz	PR	28	UJM - FST / Labo. Hubert Curien
DESTOUCHES Nathalie	PR	28	UJM - FST / Labo. Hubert Curien
FUGIT Jean-Luc	MC	32	UJM – FST
JEANMAIRE Thomas	MC	32-33	UJM - FST
JEGAT Corinne	MCF	32	UJM - FST / Labo. LRMP
LAFON Eric	PRAG	Physique- Chimie	UJM – FST
MARIN Emmanuel	MC	63	UJM - FST / Labo. Hubert Curien
MOINE Baptiste	MC	30	UJM - FST / Labo. Hubert Curien
RODRIGUEZ Firmin	MC	33	UJM - FST
VIVIER Hervé	PR	62	UJM - FST / Labo. Hubert Curien
DUBOSQ Marion	PRCE	Physique- Chimie	UCBL1 (ex –composante IUFM)
ROUX-LAFFAY Corinne	PRCE	Philosophie	UCBL1 (ex –composante IUFM)

Intervenants professionnels		
Nom et Prénom	Profession	Employeur
GAYTON Nicolas	Professeur Agrégé SPC	Lycée Albert Camus, Firminy Rectorat de Lyon
GROUSSEAU-JACQUET Claudine	Professeur Agrégé SPC	Lycée du Mont, Saint-Etienne, Rectorat de Lyon
VALOUR Sylvain	Professeur Agrégé SPC	Lycée Albert Camus, Firminy Rectorat de Lyon
CHERBLANC Nicolas	Proviseur	LYCÉE HÔTELIER DE SAINT CHAMOND

Rectorat			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante
ROSSET NICOLAS	IA, IPR		Académie du Rhône
TROSSAT MARIE-ALICE	IA, IPR		Académie du Rhône
HEINRICH ALBAN	IA, IPR		Académie du Rhône

**15/ 25 soit 60% d'enseignants chercheurs dans l'équipe complète du parcours SPC**

**Remarque : intervention des professionnels de l'Education Nationale**

Dans l'état actuel d'avancement du dossier, les inspecteurs de la discipline ont été tenus au courant des maquettes en préparation. Leur intervention dans les enseignements sera envisagée notamment, en M2 après concertation.

## **2. A l'Université Claude Bernard Lyon 1**

### **Equipe pédagogique**

Enseignants intervenant en chimie au niveau du parcours PC			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante
GOUX-HENRY Catherine	MCF	32	UCB Lyon 1
JOSEPH Benoit	PR	32	UCB Lyon 1
LUX François	MCF	31	UCB Lyon 1
PEROL Nathalie	MCF	32	UCB Lyon 1
RANDON Jérôme	PR	31	UCB Lyon 1
TOMMASINO Jean Bernard	MCF	31	UCB Lyon 1
PILET Guillaume	MCF	31	UCB Lyon 1

Enseignants intervenant en physique au niveau du parcours PC			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante
BELESSA Joël	PR	29	UCB Lyon 1

BIAU Martine	PRAG		UCB Lyon 1
CAUSSARIEU Aude	PRAG		ENS Lyon
CHAUSSARD Lionel	PR	29	UCB Lyon 1
MARTEAU Jacques	MCF	29	UCB Lyon 1
MIFFRE Alain	MCF	29	UCB Lyon 1
PETIT Luc	PR	28	UCB Lyon 1

Enseignants intervenants au niveau du parcours SPC			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante
BELKIS Nadia	PRCE		UCB Lyon 1
BIAU Martine	PRAG		UCB Lyon 1
CHABOT Hugues	MCF	28	UCB Lyon 1
DUBOSQ Marion	PRCE		UCB Lyon 1
GUINET Daniel	PR	29	UCB Lyon 1
JULLIEN Jean-Michel	PRAG		UCB Lyon 1
LAUTESSE Philippe	PR	28	UCB Lyon 1
SOUDANI Mohamed	MCF	28	UCB Lyon 1

Rectorat			
Nom, prénom	Statut	CNU	Etablissement – Composante
ROSSET NICOLAS	IA, IPR		Académie du Rhône
TROSSAT MARIE-ALICE	IA, IPR		Académie du Rhône
HEINRICH ALBAN	IA, IPR		Académie du Rhône

**Remarque : intervention des professionnels de l'Education Nationale**

L'intervention des professionnels de l'Education Nationale au sein de la formation sera faite en concertation avec les IA, IPR de l'académie du Rhône.

## LIENS AVEC LE TERRAIN

### 1. A l'Université Jean Monnet

#### Adossement à la recherche

Laboratoires d'appui	Statut / Etablissement
Laboratoire Hubert Curien, - Département « Optique et Photonique » - Département « Informatique et Image »	Université Jean Monnet Saint-Etienne UMR 5516
Laboratoire de Rhéologie des Matières Plastiques (LRMP)	Université Jean Monnet Saint-Etienne Antenne de l'UMR 5223 de l'INSA de Lyon
Laboratoire Monde et Dynamiques des Sociétés (MODYS)	Université Jean Monnet Saint-Etienne Université Lumière, Lyon 2

	UMR 5264
Laboratoire Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations	Université Lumière, Lyon 2 UMR 5191
Laboratoire S2HEP : Sciences et Société ; Historicité, Éducation et Pratiques	Université Claude Bernard, Lyon 1 EA 4148

D'un point opérationnel, l'adossement du Master à la recherche, et ses relations avec les laboratoires, se décline ainsi selon divers aspects :

- constitution de l'équipe pédagogique : tous les enseignants-chercheurs intervenant dans le master sont intégrés dans des équipes de recherche reconnues (UMR ou EA) de l'Université Jean Monnet ou de l'un des établissements partenaires ;

- appui simultané sur des laboratoires de recherche opérant :  
 - soit dans la recherche scientifique fondamentale ou appliquée,  
 - soit dans la recherche dans des domaines aux sciences de l'éducation, à la didactique des disciplines, histoire des disciplines et leurs épistémologies associées, ainsi que la diffusion des savoirs

Associé à une très longue tradition de collaboration industrielle des laboratoires, cet adossement recherche permet de proposer une formation de haut niveau scientifique avec de multiples contacts socio-économiques favorables à l'insertion professionnelle des étudiants et à garantir le lien avec les avancées scientifiques, cognitives et technologiques les plus récentes.

- des stages, projets ou TPRET en laboratoires de recherche seront proposés en maintenant une trajectoire de formation qui alimentera les compétences professionnelles souhaitées des étudiants.

- un certain nombre de séminaires de recherche organisés par les laboratoires, les autres masters du domaine STS ou par l'Ecole Doctorale « Sciences, Ingénierie et Santé » seront ouverts aux étudiants du Master.

## Adossement aux milieux socio-professionnels

Le Master s'appuie sur le réseau d'établissements scolaires de la Loire.

La Plateforme d'Insertion Professionnelle de l'Université sera un relai important vis-à-vis des acteurs et milieux socio-économiques.

### Remarque:

- Dans la cadre à la fois de la préparation des épreuves d'admissibilité au concours et du contexte d'exercice métier du MASTER MEEF, les enseignements prévus resteront très pratiques. Il sera fait appel notamment aux praticiens de terrain, aussi bien enseignant que proviseur ou principal, de lycée ou collège. La mise en situation professionnelle gagnera tout au long du parcours à être accompagnée par des acteurs en exercice.
- La pratique professionnelle est **encadrée par un binôme de tuteurs** : un maître de stage en établissement et un tuteur de formation à l'université.

## 2. A l'Université Claude Bernard Lyon1

### Adossement à la recherche

Ensemble des laboratoires de recherche rattachés à la Faculté des Sciences et Technologie (FST) de Lyon 1 au travers des départements de physique et de chimie-biochimie.

Laboratoire Sciences et Société ; Historicité, Education et Pratiques (S2HEP), Lyon.

## Adossement aux milieux socio-professionnels

Le Master s'appuie sur le réseau d'établissements scolaires de l'académie du Rhône.

### Remarque:

- Dans le cadre à la fois de la préparation des épreuves d'admissibilité au concours et du contexte d'exercice métier du MASTER MEEF, les enseignements prévus resteront très pratiques. Il sera fait appel notamment aux praticiens de terrain, aussi bien enseignant que proviseur ou principal, de lycée ou collège. La mise en situation professionnelle gagnera tout au long du parcours à être accompagnée par des acteurs en exercice.
- La pratique professionnelle est **encadrée par un binôme de tuteurs** : un maître de stage en établissement et un tuteur à l'Université.



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Premier degré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Second degré</b></p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement éducatif</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation</p>
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Parcours « PLP Sciences Industrielles »</b></p>
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> <b>Claude Bernard Lyon 1</b></p> <p><input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne</p>
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	<p>IUFM - ESPE</p>
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>	
<p>■ <b>responsable(s)</b> <i>(un responsable par université, soit 4 au maximum)</i></p>	<p><b>Mme RAULET Marie Ange</b> Université Claude Bernard Lyon1 <i>MCF, HDR</i> <i>Section CNU : 63 « optronique »</i></p> <p><i>marie-ange.raulet@univ-lyon1.fr</i></p>

## OBJET DU PARCOURS

**CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION** (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)

**CAPLP Génie Electrique (option Electrotechnique et Energie)**

**CAPLP Génie Civil (options Economie de la Construction et Réalisation des Ouvrages)**

## EFFECTIFS ATTENDUS

12 étudiants

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**11- Contextes de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

**12 - Séminaire d'initiation à la recherche (1) (3 ects)**

Lecture d'un article scientifique. Méthodologie de l'observation. Thématiques de recherche dans le champ du séminaire.

**13 - Langue étrangère (3 ects)**

Commun aux masters MEEF

**14 - Fondamentaux pour les Sciences de l'Ingénieur (6 ects)**

Rappels des fondamentaux dans les domaines : électrotechnique et mécanique en génie civil

**15 - Ouvrages et Systèmes (6 ects)**

Objectifs : Apports et consolidation de connaissances dans les domaines des systèmes industriels (outils et processus) et électronique de puissance

**16 - Quantification et Automatismes (6 ects)**

Objectifs : Apports et consolidation en asservissement, réseaux d'information et quantification en génie civil

**17 - Technologie (3 ects)**

Apports en distribution électrique (1) et quantification des ouvrages en second œuvre

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 11 : Contextes de la scolarisation	3				3	
UE 12 : Séminaire d'initiation à la recherche (1)	3			3		
UE 13 : Langue étrangère	3	3				
UE 14 : Fondamentaux pour les Sciences de l'Ingénieur	6	6				
UE 15 : Ouvrages et Systèmes	6	3	3			
UE 16 : Quantification et Automatismes	6	6				
UE 17 : Technologie	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

**SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**21- Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)**

Les processus d'apprentissage des élèves. Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel.

**22 - Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)**

Elaboration d'un travail d'étude et de recherche.

**23 – Intégration professionnelle (1) (3 ects)**

Mise en perspective théorique et mise en lien avec les modèles pédagogiques et didactiques à partir des apports des blocs disciplinaire, didactique, recherche et contexte d'exercice du métier. Stage d'observation filé.

**24 – Stage d'observation et de pratique accompagnée (0 ects) couplé avec l'UE 23**

Ce stage débute en S1 et se prolonge en S2. Il est couplé avec l'UE 23. Il se fait en binôme en établissement scolaire.

En S1 : stage filé de 9 semaines, un jour par semaine,

En S2 : stage massé de 2 à 3 semaines

**25 – Energétique et productive (6 ects)**

Objectifs : Apports et consolidation de connaissances en distribution électrique (2) et productive (système constructif : mécanique des sols, bétons et charpentes métalliques et structure)

**26 - Etudes en laboratoire (6 ects)**

Objectifs : élaboration et animation de situations d'apprentissage et d'évaluation en laboratoire et atelier

**27 – Initiation aux projets (6 ects)**

Objectifs : préparer à l'épreuve orale sur dossier des concours

**28 – TICE (3 ects)**

Objectifs : apports dans l'utilisation de la pratique du numérique. Mutualisation avec les autres parcours PLP.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 21 : Conditions d'apprentissage en lycée professionnel	3				3	
UE 22 : Séminaire d'initiation à la recherche (2)	3			3		
UE 23 : Intégration professionnelle (1)	3					3
UE 24 : Stage d'observation et de pratique accompagnée	0					0
UE 25 : Energétique et productive	6	6				
UE 26 : Etudes en laboratoire	6	3	3			
UE 27 : Initiation aux projets	6	3	3			
UE 28 : TICE (1)	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

## **SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Option A : Alternance dans un EPLE du MEN (professeurs stagiaires)**

**Option B1 : Ouverture professionnelle intégrée au parcours des sciences industrielles**

**Option B2 : Formation d'adultes dans les métiers de la formation de formateurs et de l'environnement durable**

### **Enseignements communs aux étudiants des options A, B1 & B2**

#### **31 - Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

#### **32 - Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

#### **33 – TICE (2) (3 ects)**

Commun aux masters MEEF

#### **34- Langue étrangère (3 ects)**

Commun aux masters MEEF

### **Enseignements communs aux étudiants des options A & B1**

#### **35 – Compléments disciplinaires et didactiques (12 ects)**

Objectifs : Référentiels métier, apports disciplinaires sur les classes enseignés, intégration des TICE dans la conception des séquences d'enseignement

#### **36 – Développement durable, énergie renouvelable (3 ects)**

Objectifs : bilan énergétique d'un habitat. Energies renouvelables intégrées à la construction. Projet d'habitat.

#### **37 – Veille technologique, droit et marché (3 ects)**

Objectifs : connaissances des droits de la construction et des marchés

### **Enseignements pour les étudiants de l'option B2**

#### **381 - UE Adultes en insertion (1) (obligatoire) : 6 crédits**

Ingénierie et économie des formations

#### **382 - UE Adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 crédits**

Pédagogie et didactiques

#### **383 - UE Adultes en insertion (3) (obligatoire) : 6 crédits**

Spécificité d'apprentissage

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 Options A & B1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : Questions professionnelles (1)	3				3	
UE 32 : Questions professionnelles (2)	3				3	
UE 33 : TICE (2)	3		3			
UE 34 : Langue étrangère (2)	3	3				
UE 35 : Compléments disciplinaires et didactiques	12	2	10			
UE 36 : Développement durable, énergie renouvelable	3	1	2			
UE 37 : Veille technologique, droit et marché	3	3				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	9	15	0	6	0

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 Option B2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 31 : Questions professionnelles (1)					3	
UE 32 : Questions professionnelles (2)					3	
UE 33 : TICE (2)			3			
UE 34 : Langue étrangère (2)		3				
UE 381 : Adultes en insertion (1)			6			
UE 382 : Adultes en insertion (2)			6			
UE 383 : Adultes en insertion (3)			6			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	3	21	0	6	0

**SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

**Enseignements pour les étudiants de l'option A**

**41 - UE alternance : 30 crédits comprenant :**

**- Approches réflexives du métier**

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.

**- Approches intégratives du métier**

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique - Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser

**- Stage**

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur un mi-temps

**- Séminaire de recherche**

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

**Enseignements communs aux étudiants des options B1 et B2**

**42 - UE Stage : 18 crédits**

**- Approches réflexives du métier**

Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée

**- Approches intégratives du métier**

Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique - Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser

**- Stage**

Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine

**- Séminaire de recherche**

Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

**43 - UE Ouverture personnelle et professionnelle (obligatoire) : 12 crédits**

- **Module obligatoire portfolio**
- **Deux modules au choix parmi quatre proposés (Se former à l'EDD et par l'EDD ; Formation de formateurs ; Conception numérique de ressources pédagogiques ; Communication professionnelle en anglais)**

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
41 : UE alternance (obligatoire) : 30 crédits						
- Stage en alternance						18
- Approches réflexives du métier						3
- Approches intégratives du métier						3
- Séminaire de recherche				6		
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	0	6	0	24

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
42 : UE Stage						
- Stage						6
- Approches réflexives du métier						3
- Approches intégratives du métier						3
- Séminaire de recherche				6		
43 : UE Ouverture personnelle et professionnelle						12
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	0	0	6	0	24

## VOLUMES HORAIRES

### ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS

Compte tenu de l'effectif escompté, un seul groupe de TD est considéré. Les heures mentionnées \* sont mutualisées avec d'autres parcours.

#### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>		24*		
UE 12 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (1)</b>		21*		
UE 13 : <b>Langue étrangère</b>		21*		
UE 14 : <b>Fondamentaux pour les Sciences de l'Ingénieur</b>		60		
UE 15 : <b>Ouvrages et Systèmes</b>		60		
UE 16 : <b>Quantification et Automatismes</b>		60		
UE 17 : <b>Technologie</b>		30		
Stage d'observation PRAC (Partie1)		0		9 semaines (1jour/semaine)
<i>Totaux</i>	0	276	0	0
<i>Heures mutualisées (*)</i>		66*		

#### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en lycée professionnel</b>		24*		
UE 22 : <b>Séminaire d'initiation à la recherche (2)</b>		21*		
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1)</b>		21*		
UE 24 : <b>Stage d'observation et de pratique accompagnée</b>		0		2 à 3 semaines
UE 25 : <b>Energétique et productique</b>		60		
UE 26 : <b>Etudes en laboratoire</b>		60		
UE 27 : <b>Initiation aux projets</b>		60		
UE 28 : <b>TICE (1)</b>		21*		
<i>Totaux</i>	0	267	0	0
<i>Heures mutualisées (*)</i>		87*		

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. Enseignements communs aux options A, B1 et B2	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 31 : <b>Questions professionnelles (1)</b>		24*		
UE 32 : <b>Questions professionnelles (2)</b>		24*		
UE 33 : <b>TICE (2)</b>		21*		
UE 34 : <b>langue étrangère (2)</b>		21*		
<i>Totaux</i>	0	90	0	0
<i>Heures mutualisées (*)</i>		90*		

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. Enseignements communs aux options A et B1	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 35 : <b>Compléments disciplinaires et didactiques</b>		120		
UE 36 : <b>Développement durable, énergie renouvelable</b>		30		
UE 37 : <b>Veille technologique, droit et marché</b>		21		
<i>Totaux</i>	0	171	0	0
<i>Heures mutualisées (*)</i>				

REPARTITION DES ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. Enseignements spécifiques à l'option B2	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 381 : Adultes en insertion (1)		40		
UE 382 : Adultes en insertion (2)		40		
UE 383 : Adultes en insertion (3)		40		
<i>Totaux option B2</i>	0	120	0	0

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS**

REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. en	Formes d'enseignement			
	CM	TD	TP	Stages

<b>S4 voie A</b>	(heures)	(heures)	(heures)	(semaines)
UE 41 Alternance <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche réflexive du métier</li> <li>- Approche intégrative du métier</li> <li>- Stage en alternance</li> <li>- Séminaire de recherche</li> <li>- Mémoire</li> </ul>		21 21 21		Alternance à mi temps
<i>Totaux</i>		<b>63 h</b>		

<b>REPARTITION DES HEURES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E. en S4 voie B1 et B2</b>	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 42 Stage <ul style="list-style-type: none"> <li>- Approche réflexive du métier</li> <li>- Approche intégrative du métier</li> <li>- Stage en alternance</li> <li>- Séminaire de recherche</li> <li>- Mémoire</li> </ul>		21 21 21		1 jour par semaine
UE 43 Ouverture personnelle et professionnelle		80		
<i>Totaux</i>		<b>143 h</b>		

Un double tutorat (maître de stage et tuteur de formation) est pensé pour accompagner la formation professionnelle de l'alternant, et développer des synergies entre les deux lieux de la formation. Sa mise en œuvre nécessite de définir : le profil, le rôle et la mission de chacun des tuteurs ; les modalités de l'accompagnement de l'alternant par le tandem maître de stage/ tuteur de formation ainsi que la formation des tuteurs.

**Le Maître de Stage : rôle et mission :** Le maître de stage et le tuteur de formation veillent à l'acquisition des compétences métier tout en laissant un espace de choix à l'apprenant en fonction de ses intérêts, projets et valeurs. La pratique professionnelle doit être le fil conducteur de tous les apports.

**Situation du maître de stage :** Il sera un enseignant expert, expérimenté, reconnu pour ses compétences pédagogiques et didactiques, son engagement dans l'établissement et le système éducatif. Proposé par les corps d'inspection et par le chef d'établissement dans le second degré, son expertise sera validée par les inspecteurs. Le professeur proposé devra ensuite se déclarer volontaire pour cette mission. Il enseigne de préférence dans l'établissement d'accueil du stagiaire ou à défaut dans un établissement proche. Dans le second degré, il est enseignant de la même discipline dans la mesure du possible. Il aura suivi la formation lui permettant d'assurer la fonction de maître de stage

**Rôle et missions du maître de stage :** Le Maître de Stage est chargé de l'accueil, de l'accompagnement, du suivi et de l'encadrement du stagiaire dont il assure ainsi une partie de la formation. Dans ce cadre-là : Il participe à l'accueil du stagiaire avant la rentrée et concourt à cette occasion à l'expression de ses besoins de formation. Il aide à la prise de fonction dans l'établissement : présentation des personnes, des locaux, des installations, du matériel, des projets, de l'organisation, des contacts, des partenaires... ; Présentation également des instances : les différents conseils, le FSE, le CESC, le CVL, l'AS... Il aide à la perception claire des missions, des responsabilités d'un professeur, des évolutions et enjeux des programmes, des réformes en cours et de leurs enjeux... Il aide à la prise en charge de la (des) classe(s) par le stagiaire ; gestion, organisation pédagogique, habitudes à mettre en place... Il aide le stagiaire à la conception de son enseignement : prise en compte des programmes, analyse des compétences attendues, préparation des cycles et des leçons, projets de classe, choix des situations d'apprentissage... Il donne un apport conceptuel /pratique aux « savoirs d'expériences » qui seront mis en relation avec les « savoirs académiques ». Il appuie l'articulation entre théorie et pratique à partir de l'expérience des apprenants pour la théoriser. Il aide à la construction équilibrée des leçons Il aide à la construction d'outils pour l'observation et l'apprentissage des élèves. Il accueille le stagiaire dans sa classe autant que de besoin et l'observe dans les siennes. Il encourage l'apprenant à expliciter, verbaliser ses attentes, ses projets, ses représentations (didactique disciplinaire) en visant à développer l'autonomie et la prise de responsabilité. Il conseille le stagiaire dans sa conduite de classe et dans l'analyse critique de sa pratique. Il aide à l'implication dans le travail d'équipe : équipes disciplinaires et interdisciplinaires, conseil pédagogique... Il aide à l'élaboration concertée d'un calendrier : rencontres, échanges, temps d'observation et de travail, échéances et bilans intermédiaires... Il assure une veille continue et prévient tôt des difficultés rencontrées conjointement avec le chef d'établissement. Il reste pour cela en rapport avec le tuteur de formation et son inspecteur de référence afin d'apporter une aide éventuelle au stagiaire.

**Le Tuteur de Formation : rôle et mission :**

**Situation du tuteur de formation** Il fait partie de l'équipe pédagogique du Master 2 où est inscrit l'alternant. Il connaît bien le contenu du programme du diplôme Il connaît les résultats universitaires du stagiaire et il rend compte au responsable pédagogique de la situation de l'apprenant sur sa partie pratique.

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4 ET DU BLOC 3**

#### **SEMESTRE 1**

##### **UE 11- Contextes de la scolarisation (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

##### **UE 12 -Séminaire d'initiation à la recherche (1) (3 ects)**

#### **SEMESTRE 2**

##### **UE 21- Conditions d'apprentissage en lycée professionnel (3 ects)**

Politique de l'éducation. Lycée professionnel et phénomènes sociaux

##### **UE 22 -Séminaire d'initiation à la recherche (2) (3 ects)**

#### **SEMESTRE 3**

##### **UE31 -Questions professionnelles (1) (3 ects)**

Spécificités des publics accueillis en lycée professionnels et problématiques connexes.

##### **UE32 -Questions professionnelles (2) (3 ects)**

Compétences professionnelles transversales en lycée professionnel

#### **SEMESTRE 4**

##### **UE41 –Alternance SI / séminaire (6 ects)**

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

Les étudiants de M1 du Master MEEF seront formés aux compétences numériques dans une UE créditée de 3 ects ne nécessitant pas une pratique professionnelle en stage. De plus, les étudiants de M1 et M2 seront formés à la pratique des TICE au fil de la formation (TICE intégrées). Une UE est spécifique aux TICE, d'autres utilisent fortement les pratiques numériques.

#### **UE « semi »-spécifique et spécifique :**

UE 28: **TICE et projet pluridisciplinaire (3 ects)**: UE dispensée au semestre 2, elle implique fortement l'utilisation des TICE lors de l'élaboration d'un projet pluridisciplinaire.

UE 33: **TICE et C2i2e (3 ects)** : UE dispensée au S3. Cette UE est dédiée aux TICE et vise à acquérir les différentes compétences sur les TICE afin de pouvoir valider tout ou partie du C2i2e.

#### **Des TICES intégrées:**

Par ailleurs, on note que les TICE sont présentes à l'écrit et à l'oral des concours et dans la pratique professionnelle des enseignants de lycées professionnels. Pour cette raison, les TICE sont intégrées dans de nombreuses UE disciplinaires et didactiques. On peut citer par exemple l'UE 28 déjà citée et fortement utilisatrice des TICE mais aussi les UE 26, 27, 35 et 36 qui sont fortement couplées à l'utilisation des TICE.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

**SEMESTRE 1****UE 13- Langue étrangère (3 ects)****SEMESTRE 3****UE 34- Langue étrangère (3 ects)****PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

Mutualisation au niveau des parcours PLP : 159 heures TD

**SEMESTRE 1**

	TD (heures)
UE 11 : <b>Contextes de la scolarisation</b>	24

**SEMESTRE 2**

	TD (heures)
UE 21 : <b>Conditions d'apprentissage en lycée professionnel</b>	24
UE 23 : <b>Intégration professionnelle (1)</b>	21

**SEMESTRE 3**

	TD (heures)
UE 31 : <b>Questions professionnelles (1)</b>	24
UE 32 : <b>Questions professionnelles (2)</b>	24

**SEMESTRE 4**

	TD (heures)
UE 41	
<b>Approches intégratives du métier</b>	21
<b>Approches réflexives du métier (1)</b>	21

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Toutes les UE sont en contrôle continu à l'exception de l'UE recherche de S4 (Séminaire de recherche) qui est validée par la présentation d'un mémoire soutenu devant un jury et de l'UE et des UE du bloc 4 qui font l'objet d'un contrôle terminal.

Le passage entre M1 et M2 ne peut se réaliser que si l'étudiant a capitalisé au moins 54 ects.

En cas de redoublement, toute UE n'ayant pas été validée doit être de nouveau évaluée.

L'UE de langue étrangère (S1) doit être validée avec la note de 10/20. Elle n'est pas compensable.

Les UE des blocs 3 et 5 (voir tableaux ci-dessus) sont compensables entre elles. La note minimale de 8/20 est requise. Ce groupe d'UE «alternance» est évalué par un jury d'UE (commission de validation). Ce jury associe les deux partenaires de l'alternance (employeur et université).

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
BATTAIL Jean-Paul	PRAG	ESPE, Université Claude Bernard Lyon1
BUFFIN Guillaume	PLP	Lycée Alfred de Musset Villeurbanne
FADEL Mourad	PLP	Lycée Jacques de Flesselles Lyon
MASSOT-PELLET Yan	PLP	Lycée Jacques de Flesselles Lyon
MICHAUD Christian	PRAG Docteur, qualifié section 70	ESPE, Université Claude Bernard Lyon1
RAULET Marie Ange	MCF section 63	ESPE, Université Claude Bernard Lyon1 Laboratoire Ampère UMR 5005 UCBL
VILERS Pierre	MCF section 61	ESPE, Université Claude Bernard Lyon1
ZAMBON Dominique	PRCE - PLP	ESPE, Université Claude Bernard Lyon1

25 % d'enseignants chercheurs dans ce parcours, 1 PRAG Docteur qualifié dans la section 70.

Des départs à la retraite sont programmés pour 2014 :

M. BATTAIL Jean-Paul au 31 août

M. ZAMBON Dominique au 31 Décembre

Recrutement d'un poste à temps partagé en septembre 2014 (mécanique, énergétique, thermique)

## LIENS AVEC LE TERRAIN

La composition même de l'équipe du master est un gage d'une bonne cohérence entre enseignements du parcours et pratiques professionnelles: en effet, 50% des enseignants de l'équipe sont des enseignants en LP ou issus de l'enseignement secondaire.

La recherche est également bien présente dans la pratique des enseignants de l'équipe du parcours :

- ✓ 2 Enseignant-Chercheur, dans des laboratoires des disciplines ou didactiques des disciplines
- ✓ 1 enseignant PRAG titulaire d'un Doctorat en Sciences de l'éducation, est dans un laboratoire de Recherche en Sciences Humaines et Sociales.



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Premier degré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Second degré</p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement éducatif</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation</p>				
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers</b></p>				
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1</p> <p><input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne</p>				
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	<p><b>Faculté de Sciences et Techniques Université Lyon 1. Département de Biologie.</b></p> <p><b>Faculté des Sciences et Techniques Université Jean Monnet Saint Etienne.</b></p>				
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>	<p>Observatoire de Lyon, Université Lyon 1</p>				
<p>■ <b>responsable(s)</b> <i>(un responsable par université, soit 4 au maximum)</i></p>	<table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p><b>Mme Marie-C. GERBE</b></p> <p>Université Jean Monnet, Saint-Etienne</p> <p><i>Titre : MCF</i></p> <p><i>Section CNU : « 35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes »</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:gerbe@univ-st-etienne.fr">gerbe@univ-st-etienne.fr</a></i></p> </td> <td style="width: 50%; border: none; vertical-align: top;"> <p><b>Mme Danièle VIAL</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG Département de Biologie Faculté des Sciences et des Techniques</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Daniele.Vial@univ-lyon1.fr">Daniele.Vial@univ-lyon1.fr</a></i></p> </td> </tr> <tr> <td style="border: none; vertical-align: top;"> <p><b>Mr Olivier MORIN</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG ESPE Lyon</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Olivier.Morin@univ-lyon1.fr">Olivier.Morin@univ-lyon1.fr</a></i></p> </td> <td style="border: none;"></td> </tr> </table>	<p><b>Mme Marie-C. GERBE</b></p> <p>Université Jean Monnet, Saint-Etienne</p> <p><i>Titre : MCF</i></p> <p><i>Section CNU : « 35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes »</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:gerbe@univ-st-etienne.fr">gerbe@univ-st-etienne.fr</a></i></p>	<p><b>Mme Danièle VIAL</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG Département de Biologie Faculté des Sciences et des Techniques</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Daniele.Vial@univ-lyon1.fr">Daniele.Vial@univ-lyon1.fr</a></i></p>	<p><b>Mr Olivier MORIN</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG ESPE Lyon</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Olivier.Morin@univ-lyon1.fr">Olivier.Morin@univ-lyon1.fr</a></i></p>	
<p><b>Mme Marie-C. GERBE</b></p> <p>Université Jean Monnet, Saint-Etienne</p> <p><i>Titre : MCF</i></p> <p><i>Section CNU : « 35 Structure et évolution de la Terre et des autres planètes »</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:gerbe@univ-st-etienne.fr">gerbe@univ-st-etienne.fr</a></i></p>	<p><b>Mme Danièle VIAL</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG Département de Biologie Faculté des Sciences et des Techniques</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Daniele.Vial@univ-lyon1.fr">Daniele.Vial@univ-lyon1.fr</a></i></p>				
<p><b>Mr Olivier MORIN</b></p> <p>Université Lyon 1</p> <p><i>Titre : PRAG ESPE Lyon</i></p> <p><i>Coordonnées : <a href="mailto:Olivier.Morin@univ-lyon1.fr">Olivier.Morin@univ-lyon1.fr</a></i></p>					

## **OBJET DU PARCOURS**

### **CONCOURS PREPARE**

La formation MEEF second degré parcours Sciences de la Vie de la Terre et de l'Univers a pour vocation de préparer les étudiants à l'enseignement des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers en collège et en lycée (dans les EPLE). Le concours préparé sera donc le CAPES de Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers.

### **EFFECTIFS ATTENDUS**

*Effectifs attendus pour les étudiants de Lyon 1 : 50 à 60 (master 1 et master 2).*

*Effectifs attendus pour les étudiants de Saint Etienne : 16 à 20 (master 1 et master 2)*

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### 1 - UE Enseigner les Sciences de la Vie 1 (obligatoire) : 9 crédits

L'objectif de cette UE est d'aborder les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de Sciences de la Vie du CAPES. Cette UE est complémentaire de l'UE Enseigner les Sciences de la Vie 2 de deuxième semestre. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes déjà abordés en Licence.

#### 2 - UE Enseigner les Sciences de la Terre 1 (obligatoire) : 9 crédits

L'objectif de cette UE est d'aborder les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de Sciences de la Terre du CAPES. Cette UE est complémentaire de l'UE Enseigner les Sciences de la Terre 2 de deuxième semestre. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes déjà abordés en Licence.

#### 3 - UE Anglais 1 (obligatoire) : 3 crédits

Cette UE vise à l'obtention par les étudiants d'une bonne maîtrise de la communication orale et écrite en anglais nécessaire à leur futur métier d'enseignant.

#### 4 - UE Epistémologie et Histoire des sciences (obligatoire) : 3 crédits

L'objectif de cette UE est de développer la capacité des étudiants à mettre les savoirs scientifiques en perspective et à manifester un recul critique vis à vis de ces savoirs par une approche historique et épistémologique.

#### 5 - UE Recherche 1 (obligatoire) : 3 crédits

L'objectif de cette UE est de confronter les étudiants à la réalité d'un projet de recherche en Sciences de la Terre, afin de mieux appréhender l'origine et les modes d'acquisition des connaissances scientifiques qui pourront par la suite être intégrés dans leur enseignement.

#### 6- UE Contextes de la scolarisation (obligatoire): 3 crédits (tronc commun)

Politique de l'éducation. Laïcité, égalité, éthique et droit.

Ecole et phénomènes sociaux, questions d'autorité, violence, inégalités sociales, relation école/famille.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1: Enseigner les sciences de la Vie 1	9	7	2			
UE 2: Enseigner les sciences de la Terre 1	9	8	1			
UE 3: Anglais 1	3	3				
UE 4 : Epistémologie et Histoire des sciences	3		3			
UE 5 : Recherche 1	3			3		
UE 6 : Contexte de la scolarisation	3				3	
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	0

## **SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

### **1 - UE Enseigner les Sciences de la Vie 2 (obligatoire) : 6 crédits**

L'objectif de cette UE est d'aborder les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de Sciences de la Vie du CAPES de SVTU. Cette UE est complémentaire de l'UE Enseigner les Sciences de la Vie 1 de premier semestre. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes déjà abordés en Licence. Des interventions à contenu disciplinaire variable porteront sur les thématiques spécialisées publiées chaque année par le Jury du CAPES.

### **2 - UE Enseigner les Sciences de la Terre 2 (obligatoire) : 3 crédits**

L'objectif de cette UE est d'aborder les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites et orales de Sciences de la Terre du CAPES. Cette UE est complémentaire de l'UE Enseigner les Sciences de la Terre 1 de premier semestre. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes déjà abordés en Licence. Des interventions à contenu disciplinaire variable porteront sur les thématiques spécialisées publiées chaque année par le jury de CAPES.

### **3 - UE Mises en situations professionnelles (obligatoire): 6 crédits**

Un des objectifs de cette UE, est la préparation à l'épreuve orale du CAPES dite de « mise en situation professionnelle ». Un deuxième objectif est d'améliorer les savoir-faire expérimentaux des étudiants, par la pratique.

### **4 - UE Recherche 2 (obligatoire) : 3 crédits**

L'objectif de cette UE est de confronter les étudiants à la réalité d'un projet de recherche en Sciences du Vivant et Sciences de l'environnement, afin de mieux appréhender l'origine et les modes d'acquisition des connaissances scientifiques qui pourront par la suite être intégrés dans leur enseignement.

### **5 - UE Stage et transposition à la pratique professionnelle (obligatoire) : 3 crédits**

L'UE a pour objectif premier de faire découvrir leur futur milieu professionnel aux étudiants. Cette approche se déroule en deux phases : une phase d'observation et une phase de pratique accompagnée. Une approche de la pratique professionnelle en établissement se déclinera sous la forme de stage filé en S1 d'une journée par semaine pendant 9 semaines et d'un stage massé de 2 semaines en S2. Ces stages seront organisés selon les directives nationales et feront l'objet d'un suivi. Ce travail de suivi sera réalisé dans les TD qui se déroulent en parallèle aux stages.

### **6- UE Conditions d'apprentissage (obligatoire) : 3 crédits. (Tronc commun).**

Les processus d'apprentissage des élèves: grandes théories de l'apprentissage et pratiques pédagogiques associées à ces théories ; méthodes d'évaluation et leurs biais.

### **7 – UE Analyse d'une situation professionnelle (obligatoire) : 3 crédits.**

Un des objectifs de cette UE, est la préparation à l'épreuve orale du CAPES dite d' « Analyse de situation professionnelle ». Il s'agit de préparer les étudiants à l'analyse d'une séquence de classe : de comprendre sa construction, ses objectifs et ses enjeux.

### **8 – UE TICE pour l'enseignement des SVT (obligatoire) : 3 crédits.**

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences TICE liées à l'exercice du métier de professeur PCL SVTU en particulier celles relatives au « CAPES SVTU » décrites principalement dans le domaine B2 du référentiel du C2i niveau 2 enseignant.

La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils dans des domaines variés des SVTU : la découverte et pratique des logiciels et matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales de la clé étamine CAPES SVTU, la recherche d'information et de ressources, la communication, la publication, le droit et l'éthique du numérique. Une partie de la formation s'effectue à distance.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : Enseigner les sciences de la Vie 2	6	4	2			
UE 2 : Enseigner les sciences de la Terre 2	3	2	1			
UE 3 : Mises en situations professionnelles	6		6			
UE 4 : Recherche 2	3			3		
UE 5 : Stage et transposition à la pratique professionnelle	3					3
UE 6 : Conditions d'apprentissage	3				3	
UE 7 : Analyse de situation professionnelle	3		3			
UE 8 : TICE pour l'enseignement des SVT	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	6	15	3	3	3

## **PARCOURS A :** **Pour les étudiants ayant réussi le concours du CAPES.**

### **SEMESTRE 3– (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **1 – UE SVTU et enjeux contemporains (obligatoire): 6 crédits**

L'objectif de cette UE est de mener les étudiants à une réflexion sur l'intégration des problématiques contemporaines en matière de santé et d'environnement à l'enseignement des SVTU. La participation des étudiants à un projet collectif sur un thème d'actualité leur permettra d'identifier la contribution des SVTU en termes de contenus, de démarches. Ce travail sera prolongé par l'élaboration de critère de prise en compte des enjeux, et l'analyse de projets pluridisciplinaires existants dans les établissements et conduira à une analyse réflexive des postures éducatives adoptées.

#### **2 – UE Prendre en compte les acquis des élèves dans la construction des enseignements (obligatoire) : 6 crédits**

L'objectif de cette UE est l'analyse et la prise en compte des acquis et des systèmes de représentations/connaissances des élèves comme appui pour la conception d'enseignements. Ce travail sera associé à l'analyse des programmes de SVTU au collège et au lycée et la compréhension de leur cohérence verticale. Cette UE sera articulée avec les éléments de didactiques des SV et ST abordés aux semestres 1 et 2.

#### **3 - UE Anglais 2 (obligatoire) : 3 crédits**

Cette UE vise à l'obtention par les étudiants d'une bonne maîtrise de la communication orale et écrite en anglais nécessaire à leur futur métier d'enseignant et complète l'UE anglais 1 de master 1.

#### **4 – UE Questions professionnelles 1 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun)**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents).

#### **5 – UE Enseignement des SVTU basé sur l'investigation (obligatoire) : 3 crédits**

L'objectif de cette UE sera l'accompagnement à la conception d'un enseignement de SVTU problématisé et basé sur des investigations menées par les élèves. Seront développées les pratiques expérimentales et de modélisation ainsi que les réflexions sur leurs places dans les situations d'enseignement-apprentissage, sur les démarches scientifiques de référence et sur l'évaluation des compétences mobilisées. Cette UE sera mise en lien avec les apports d'épistémologie et histoire des sciences du premier semestre.

#### **6 – UE La classe de terrain en SVTU (obligatoire) : 3 crédits**

Il s'agit de développer chez les étudiants les compétences professionnelles permettant la mise en œuvre d'une approche naturaliste des SVTU, d'élaborer un projet de sortie de géologie et/ou de biologie, de mettre en œuvre cette sortie et d'avoir une réflexion sur cette mise en œuvre.

#### **7 – UE Questions professionnelles 2 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun)**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs, différentes de celles abordées au S3 et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents)

#### **8 – UE TICE 2 pour les SVTU (obligatoire) : 3 crédits .**

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences TICE générales liées à l'exercice du métier » décrites principalement dans les domaines A et B du référentiel du C2i niveau 2 enseignant (C2i2e). La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils dans des domaines variés tels que la communication, la publication, les ENT, les plateformes pédagogiques, la recherche d'information et de ressources, le droit et l'éthique du numérique, les outils ou matériels audio visuels ou interactifs (APN, Caméscope, TBI, boîtiers de vote...), la découverte et pratique des logiciels (autres que ceux de la clé étamines vus en M1) et des matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales . Une partie de la formation s'effectue à distance.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : SVTU et enjeux contemporains	6	1	5			
UE 2 : Prendre en compte les acquis des élèves dans la construction des enseignements	6	2	4			
UE 3 : Anglais 2	3		3			
UE 4 : Questions professionnelles 1	3				3	
UE 5 : Enseignement des SVTU basé sur l'investigation	3		3			
UE 6 : La classe de terrain en SVTU	3	3				
UE 7 : Questions professionnelles 2	3				3	
UE 8 : TICE pour les SVTU.	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	6	18		6	

#### **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

##### **9 – UE Stage et mémoire (obligatoire) : 30 crédits**

Le stage de deuxième année est prévu en alternance à mi-temps tout au long de l'année. Il s'agit d'un stage en responsabilité qui sera organisé sur 2 jours et demi par semaine. Le stage sera encadré selon le principe du double tutorat (maître de stage et tuteur de formation) en appui sur un livret individuel d'alternance. Ce stage en alternance s'articulera autour d'un mémoire universitaire partant d'un questionnement professionnel lié au stage et nécessitant des rencontres entre le maître de stage, le tuteur de formation et le directeur de mémoire.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 et DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 9 : Stage et mémoire	30					30
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30			(12 )		30

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1: Enseigner les sciences de la Vie 1	64/0	0/82	39/21	
UE 2: Enseigner les sciences de la Terre 1	25/0	0/70	54/15	
UE 3: Anglais 1		21		
UE 4 : Epistémologie et Histoire des sciences	6	24		
UE 5 : Recherche 1			21	
UE 6 : Contextes de la scolarisation		21		
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	95/6	66/218	114/57	

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : Enseigner les sciences de la Vie 2	64/0	0/68	20/16	
UE 2 : Enseigner les sciences de la Terre 2	19/0	0/36	26/9	
UE 3 : Mises en situations professionnelles		30	51/21	
UE 4 : Recherche 2			21	
UE 5 : Stage et transposition à la pratique professionnelle			8	
UE 6 : Conditions d'apprentissage	11	10		
UE 7 : Analyse d'une situation professionnelle		30	60/30	
UE 8 : TICE 1	3		18	
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	97/11	10/174	204/123	

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours A

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : SVTU et enjeux contemporains	12	16	10	
UE 2 : Prendre en compte les acquis des élèves	11/0	23/34	8	
UE 3 : Anglais 2		22		
UE 4 : Questions professionnelles 1		24		
UE 5 : Enseignement des SVTU basé sur l'investigation	14/0	14	12	
UE 6 : La classe de terrain en SVTU			24	
UE 7 : Questions professionnelles 2		24		
UE 8 : TICE 2 pour les SVTU	3		15	
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	40/15	109/134	69	

#### SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours A

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 9 : Stage et mémoire		40	20	
<i>Totaux</i>		40	20	

### PARCOURS B1 :

**Pour les étudiants n'ayant pas réussi le concours du CAPES mais souhaitant le représenter.**

#### SEMESTRE 3– (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**1 – UE Discipline et didactique en SVTU (obligatoire): 18 crédits. UE spécifique parcours B1.**

Cette UE vise à l'élaboration et à l'analyse de séquence de classe en Sciences de la Vie de la Terre et de l'Univers aussi bien d'un point de vue disciplinaire que didactique. Ce travail sera associé à l'analyse des programmes de SVTU au collège et au lycée et la compréhension de leur cohérence verticale et de la cohérence horizontale.

**2 - UE Anglais 2 (obligatoire) : 3 crédits. UE mutualisée avec les étudiants du parcours A.**

Cette UE vise à l'obtention par les étudiants d'une bonne maîtrise de la communication orale et écrite en anglais nécessaire à leur futur métier d'enseignant et complète l'UE anglais 1 de master 1.

**3 – UE Questions professionnelles 1 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun). UE mutualisée avec les étudiants du parcours A.**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents).

**4 – UE Questions professionnelles 2 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun). UE mutualisée avec les étudiants du parcours A.**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs, différentes de celles abordées au S3 et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents)

**5 – TICE 2 pour les SVTU (obligatoire) : 3 crédits . UE mutualisée avec les étudiants du parcours A.**

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences TICE générales liées à l'exercice du métier » décrites principalement dans les domaines A et B du référentiel du C2i niveau 2 enseignant (C2i2e). La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils dans des domaines variés tels que la communication, la publication, les ENT, les plateformes pédagogiques, la recherche d'information et de ressources, le droit et l'éthique du numérique, les outils ou matériels audio visuels ou interactifs (APN, Caméscope, TBI, boîtiers de vote...), la découverte et pratique des logiciels (autres que ceux de la clé étamines vus en M1) et des matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales . Une partie de la formation s'effectue à distance.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : Discipline et didactique en SVTU	18	2	4			
UE 2 : Anglais 2	3		3			
UE 3 : Questions professionnelles 1	3				3	
UE 4 : Questions professionnelles 2	3				3	
UE 5 : TICE pour les SVTU.	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	6	18		6	

#### **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

##### **6 – UE Stage et orientation professionnelle (obligatoire) : 18 crédits UE mutualisée avec le parcours B2**

- Approches réflexives du métier  
Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.
- Approches intégratives du métier  
Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique. Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.
- Stage  
Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine.
- Séminaire de recherche  
Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

##### **7 – UE d'ouverture personnelle et professionnelle (obligatoire): 12 crédits. UE mutualisée avec autres parcours de l'ESPE de Lyon.**

###### Programme de l'unité d'enseignement :

En immergeant et en mettant en projet les étudiants dans des « domaines » connexes aux métiers de l'enseignement, nous voulons ouvrir pour les étudiants des voies de connaissances et de savoir-faire spécifiques mais aussi leur permettre de mobiliser, de transférer les connaissances et les compétences acquises dans ce master. Les étudiants doivent suivre le module obligatoire A et deux modules au choix dans B.

###### Objectifs :

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel favorisant l'insertion vers l'emploi.
- Acquérir des compétences de développement de projet
- Acquérir des connaissances dans les domaines disciplinaires et transversaux

###### Contenus :

###### **A- Module obligatoire: 20HTD**

- Conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail
- Réflexion sur l'usage du portfolio en formation : présentation de soi, auto-positionnement sur les compétences professionnelles, réalisation du CV, élaboration d'un projet professionnel en adéquation avec ses représentations initiales et philosophiques, processus d'évaluation mutuelle entre pairs en vue d'améliorer la réflexivité, mise en place de critères d'indicateurs de descripteurs de progrès,

###### **B- Modules au choix (l'étudiant choisit deux modules parmi 4 possibles)**

Chaque module choisi est l'objet d'une formation de 30h. Cette formation sera organisée autour :

- d'apports de connaissances
- de la construction de projet en équipe
- de moments de réflexivité sur la mise en place des projets
- **Module N° 1: Se former à l'Éducation au Développement Durable (EDD) et par l'EDD : Mobiliser et faire dialoguer les savoirs disciplinaires dans la perspective d'éducation à la durabilité dans et hors l'école.**  
Il s'agira dans ce module de lier les apports et actualisations de connaissances, la mise en projet en

groupes pluridisciplinaires et le travail personnel, afin de développer la réflexivité et le questionnement professionnels. Les étudiants seront conduits à interroger et clarifier les nécessaires articulations entre les savoirs disciplinaires et les projets éducatifs transversaux. Ce module offrira en outre une opportunité de rencontre avec des partenaires par la participation à un événement organisé dans le territoire local (colloque acteurs-chercheurs, assises de l'EEDD,...).

- **Module 2 : Formation de formateurs**

**Former aux métiers du conseil et de l'Intervention dans l'Education, la Formation initiale, la Formation continue. Former des formateurs d'adultes afin de leur donner qualifications et compétences pour répondre à des enjeux professionnels dans les domaines scolaire, socio-éducatif, socio-culturel.**

**Concevoir, animer et évaluer une intervention de formation**

- **Maîtriser la méthodologie de conception et de mise en œuvre d'une action de formation**
- **Développer des capacités d'animation et de gestion d'un groupe d'adultes en formation**
- **Mettre en place et exploiter des systèmes d'évaluation d'actions de formation**

**Connaître et s'appuyer sur les travaux d'innovation et de recherche en Education et Formation**

- **Module n° 3 : conception numérique de ressources pédagogiques**

Il s'agira dans ce module de développer des compétences avancées dans le domaine du numérique appliqué à l'enseignement en apprenant notamment à construire une veille informative dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie et de la didactique. Les étudiants seront appelés à travailler l'éducation aux médias, à l'image, à l'information et à élaborer et réaliser un projet numérique multimédia. Ils seront accompagnés par des membres de l'équipe numérique de l'ESPE.

- **Module N° 4 : Communication professionnelle en anglais**

Cet enseignement consiste à développer et à approfondir les structures de la langue et la communication professionnelle écrite et orale. Il propose un entraînement à la pratique de la langue, un enrichissement lexical à travers l'exploitation de divers documents, et renforce un certain nombre de savoir-faire relatifs à la communication orale. Il contribue au développement des compétences langagières nécessaires en contexte professionnel.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 et DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 6 : Stage et mémoire	18					18
UE 7 : Ouverture personnelle et professionnelle	12					12
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30					30

## PARCOURS B2 :

### Pour les étudiants n'ayant pas réussi le concours du CAPES et souhaitant se réorienter

#### SEMESTRE 3– (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

**1 – Adulte en insertion (obligatoire) : 18 crédits. UE mutualisée avec les autres parcours de l'ESPE de Lyon.**

Cette UE comporte trois parties

- Adultes en insertion (1) : Ingénierie et économie des formations
- Adultes en insertion (2) : Pédagogie et didactiques
- Adultes en insertion (3) : Spécificités d'apprentissages

**2 - UE Anglais 2 (obligatoire) : 3 crédits. UE mutualisée avec les étudiants des parcours A et B1 .**

Cette UE vise à l'obtention par les étudiants d'une bonne maîtrise de la communication orale et écrite en anglais nécessaire à leur futur métier d'enseignant et complète l'UE anglais 1 de master 1.

**3 – UE Questions professionnelles 1 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun). UE mutualisée avec les étudiants des parcours A et B1 .**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents).

**4 – UE Questions professionnelles 2 (obligatoire) : 3 crédits (Tronc commun). UE mutualisée avec les étudiants des parcours A et B1 .**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs, différentes de celles abordées au S3 et prises aux choix dans des questions professionnelles liées à l'exercice du métier sont traitées dans cette UE (violence et prévention, genre et mixité, spécificité des publics, enseignement de la morale laïque, travail en équipe, développement psychologique et social des préadolescents et des adolescents)

**5 – TICE 2 pour les SVTU (obligatoire) : 3 crédits . UE mutualisée avec les étudiants des parcours A et B1 .**

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences TICE générales liées à l'exercice du métier » décrites principalement dans les domaines A et B du référentiel du C2i niveau 2 enseignant (C2i2e). La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils dans des domaines variés tels que la communication, la publication, les ENT, les plateformes pédagogiques, la recherche d'information et de ressources, le droit et l'éthique du numérique, les outils ou matériels audio visuels ou interactifs (APN, Caméscope, TBI, boîtiers de vote...), la découverte et pratique des logiciels (autres que ceux de la clé étamines vus en M1) et des matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales . Une partie de la formation s'effectue à distance.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 1 : Adultes en insertion (avec 3 parties)	18					18
UE 2 : Anglais 2	3		3			
UE 3 : Questions professionnelles 1	3				3	
UE 4 : Questions professionnelles 2	3				3	
UE 5 : TICE pour les SVTU.	3		3			
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30		6		6	18

## SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

### 6 – UE Stage et orientation professionnelle (obligatoire) : 18 crédits UE mutualisée avec le parcours B1

- **Approches réflexives du métier**  
Construire la compétence professionnelle en analysant la pratique réelle du métier d'enseignant, l'étudiant doit réaliser en situation professionnelle des exercices choisis dans une liste donnée.
- **Approches intégratives du métier**  
Mises en situation professionnelle et outils d'analyse de l'action pédagogique.  
Mobilisation des capacités suivantes : préparer, expérimenter, témoigner, rendre compte, analyser.
- **Stage**  
Mise en œuvre de l'ensemble des compétences du métier d'enseignant sur une journée par semaine.
- **Séminaire de recherche**  
Réalisation et soutenance d'un travail de recherche en lien avec les lieux et thématiques d'exercice de l'activité professionnelle

### 7 – UE d'ouverture personnelle et professionnelle: 12 crédits. UE mutualisée avec autres parcours de l'ESPE de Lyon.

#### Programme de l'unité d'enseignement :

En immergeant et en mettant en projet les étudiants dans des « domaines » connexes aux métiers de l'enseignement, nous voulons ouvrir pour les étudiants des voies de connaissances et de savoir-faire spécifiques mais aussi leur permettre de mobiliser, de transférer les connaissances et les compétences acquises dans ce master. Les étudiants doivent suivre le module obligatoire A et deux modules au choix dans B.

#### Objectifs :

- S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement personnel et professionnel favorisant l'insertion vers l'emploi.
- Acquérir des compétences de développement de projet
- Acquérir des connaissances dans les domaines disciplinaires et transversaux

#### Contenus :

##### **C- Module obligatoire: 20HTD**

- Conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail
- Réflexion sur l'usage du portfolio en formation : présentation de soi, auto-positionnement sur les compétences professionnelles, réalisation du CV, élaboration d'un projet professionnel en adéquation avec ses représentations initiales et philosophiques, processus d'évaluation mutuelle entre pairs en vue d'améliorer la réflexivité, mise en place de critères d'indicateurs de descripteurs de progrès,

##### **D- Modules au choix (l'étudiant choisit deux modules parmi 4 possibles)**

Chaque module choisi est l'objet d'une formation de 30h. Cette formation sera organisée autour :

- d'apports de connaissances
- de la construction de projet en équipe
- de moments de réflexivité sur la mise en place des projets

- **Module N° 1: Se former à l'Éducation au Développement Durable EDD et par l'EDD : Mobiliser et faire dialoguer les savoirs disciplinaires dans la perspective d'éducation à la durabilité dans et hors l'école.**

Il s'agira dans ce module de lier les apports et actualisations de connaissances, la mise en projet en groupes pluridisciplinaires et le travail personnel, afin de développer la réflexivité et le questionnement professionnels. Les étudiants seront conduits à interroger et clarifier les nécessaires articulations entre les savoirs disciplinaires et les projets éducatifs transversaux. Ce module offrira en outre une opportunité de rencontre avec des partenaires par la participation à un événement organisé dans le territoire local (colloque acteurs-chercheurs, assises de l'EEDD,...).

- **Module 2 : Formation de formateurs**

*Former aux métiers du conseil et de l'Intervention dans l'Education, la Formation initiale, la Formation continue. Former des formateurs d'adultes afin de leur donner qualifications et compétences pour répondre à des enjeux professionnels dans les domaines scolaire, socio-éducatif, socio-culturel.*

*Concevoir, animer et évaluer une intervention de formation*

- *Maîtriser la méthodologie de conception et de mise en œuvre d'une action de formation*
- *Développer des capacités d'animation et de gestion d'un groupe d'adultes en formation*

○ **Mettre en place et exploiter des systèmes d'évaluation d'actions de formation**  
**Connaître et s'appuyer sur les travaux d'innovation et de recherche en Education et Formation**

- **Module n° 3 : conception numérique de ressources pédagogiques**

Il s'agira dans ce module de développer des compétences avancées dans le domaine du numérique appliqué à l'enseignement en apprenant notamment à construire une veille informative dans les domaines de l'éducation, de la pédagogie et de la didactique. Les étudiants seront appelés à travailler l'éducation aux médias, à l'image, à l'information et à élaborer et réaliser un projet numérique multimédia. Ils seront accompagnés par des membres de l'équipe numérique de l'ESPE.

- **Module N° 4 : Communication professionnelle en anglais**

Cet enseignement consiste à développer et à approfondir les structures de la langue et la communication professionnelle écrite et orale. Il propose un entraînement à la pratique de la langue, un enrichissement lexical à travers l'exploitation de divers documents, et renforce un certain nombre de savoir-faire relatifs à la communication orale. Il contribue au développement des compétences langagières nécessaires en contexte professionnel.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 et DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE 6 : Stage et mémoire	18					18
UE 7 : Ouverture personnelle et professionnelle	12					12
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30					30

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1: Enseigner les sciences de la Vie 1	64/0	0/82	39/21	
UE 2: Enseigner les sciences de la Terre 1	25/0	0/70	54/15	
UE 3: Anglais 1		21		
UE 4 : Epistémologie et Histoire des sciences	6	24		
UE 5 : Recherche 1			21	
UE 6 : Contextes de la scolarisation		21		
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	95/6	66/218	114/57	

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : Enseigner les sciences de la Vie 2	64/0	0/68	20/16	
UE 2 : Enseigner les sciences de la Terre 2	19/0	0/36	26/9	
UE 3 : Mises en situations professionnelles		30	51/21	
UE 4 : Recherche 2			21	
UE 5 : Stage et transposition à la pratique professionnelle			8	
UE 6 : Conditions d'apprentissage	11	10		
UE 7 : Analyse d'une situation professionnelle		30	60/30	
UE 8 : TICE 1	3		18	
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	97/11	10/174	204/123	

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours A

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : SVTU et enjeux contemporains	12	16	10	
UE 2 : Prendre en compte les acquis des élèves	11/0	23/34	8	
UE 3 : Anglais 2		22		
UE 4 : Questions professionnelles 1		24		
UE 5 : Enseignement des SVTU basé sur l'investigation	14/0	14	12	
UE 6 : La classe de terrain en SVTU			24	
UE 7 : Questions professionnelles 2		24		
UE 8 : TICE 2 pour les SVTU	3		15	
<i>Totaux (UCBL/UJM)</i>	40/15	109/134	69	

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours A**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 9 : Stage et mémoire		40	20	
<i>Totaux</i>		40	20	

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours B1**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : Discipline et didactique en SVTU		30	100	
UE 2 : Anglais 2		22		
UE 3 : Questions professionnelles 1		24		
UE 4 : Questions professionnelles 2		24		
UE 5 : TICE 2 pour les SVTU	3		15	
<i>Totaux</i>	3	100	115	

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours B1**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 6 : Stage et mémoire		63		
UE 7 : Ouverture personnelle et professionnelle		50		
<i>Totaux</i>		113		

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1 : Adultes en insertion		120		
UE 2 : Anglais 2		22		
UE 3 : Questions professionnelles 1		24		
UE 4 : Questions professionnelles 2		24		
UE 5 : TICE 2 pour les SVTU	3		15	
<i>Totaux</i>	3	190	115	

#### **SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS Parcours B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 6 : Stage et mémoire		63		
UE 7 : Ouverture personnelle et professionnelle		50		
<i>Totaux</i>		113		

#### **ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS**

**Sur Lyon**, l'effectif étudiant attendu est d'environ 50 étudiants en master 1 et Master 2 ( 25 en master 1 et 25 en master 2), soit 2 groupes TP et un groupe TD et CM pour chaque niveau de master.

Coût M1 : 192h CM, 76h TD et 636 h TP (deux groupes) soient 904 heures TD.

Coût M2 parcours A: 40h CM, 149h TD et 89 h TP (deux groupes) soient 387 heures TD.

Coût M2 parcours B1: 30h TD et 100h TP (un groupe) soient 130h heures de TD (les autres heures d'enseignement de la maquette seront entièrement mutualisées avec le parcours A et/ou les autres parcours de l'ESPE).

Coût M2 parcours B2 : aucune heure spécifique à ce parcours dans le master MEEF parcours SVTU. Ce parcours sera totalement mutualisé au sein de l'ESPE de Lyon entre tous les parcours.

Coût total Lyon : 1415 h TD master 1 et master 2 (avec 2 groupes de TP).

Ce calcul ne prend en compte que les heures CM/TD/TP. Les coûts autres (du type heures de suivi de ou de tutorat) feront l'objet d'une réflexion ultérieure.

**Pour l'UJM**: l'effectif étudiant attendu pour le parcours SVTU est d'environ 10 étudiants chaque année, ce qui représente un seul groupe pour tous les types d'enseignement. Pour cette raison une formule d'enseignement de type cours-TD intégrés est privilégiée pour les UE disciplinaires et didactiques non mutualisées avec les autres parcours de la FST/UJM.

Coût du M1 : 17h CM, 392h TD et 180h TP , soit 589h étudiant pour un coût de 595,5h éq.TD, dont 68,5h eq.TD mutualisées avec les parcours SPC et Maths du master MEEF second degré de l'UJM

Coût du M2 parcours A: 15h CM, 174hTD et 89h TP, soit 278h étudiant pour un coût de 298h éq.TD, dont 140h éq.TD mutualisées avec les parcours SPC et Maths du master MEEF second degré de l'UJM et 44h éq.TD mutualisées avec le parcours SVTU de l'UCBL.

Coût M2 parcours B1: 30h TD et 100h TP (un groupe) soient 130h éq.TD (les autres heures d'enseignement de la maquette seront entièrement mutualisées avec le parcours A et/ou les autres parcours de l'ESPE).

Coût M2 parcours B2 : aucune heure spécifique à ce parcours dans le master MEEF parcours SVTU. Ce parcours sera totalement mutualisé au sein de l'ESPE de Lyon entre tous les parcours.

Coût total UJM : 997h étudiant (M1 + M2) pour un coût de 1023,5h éq.TD, dont 252,5h éq.TD mutualisées avec d'autres formations.

Ce calcul ne prend en compte que les heures CM/TD/TP. Les coûts autres (du type heures de suivi de ou de tutorat) feront l'objet d'une réflexion ultérieure.

## **POLITIQUE DES STAGES**

### **I. STAGE EN M1**

Le stage se déroule sur cinq semaines en deux périodes distinctes. La première période est mixte : observation et pratique accompagnée, la deuxième période ne comporte que de la pratique accompagnée. Les deux périodes se déroulent dans deux établissements du secondaire différents, collège et lycée.

Les séances de travail autour du stage sont de deux types :

- compréhension des structures et fonctionnements d'un établissement du secondaire ; Didactique appliquée à la classe ;
- Intégration des acquis de connaissances, de didactique, d'épistémologie et de recherche à la pratique de la classe.

Ce stage sera accompagné d'un tutorat par l'enseignant référent dans l'établissement et par un suivi de stage par un universitaire.

### **II. STAGE EN M2**

Le stage se déroule tout au long de l'année. Ce stage prend place au sein d'un UE par alternance qui s'articule autour d'un mémoire universitaire partant d'un questionnement professionnel. Cette UE comporte 3 parties : le stage en établissement, le mémoire et la soutenance.

#### **A. Le stage en établissement et son encadrement :**

La pratique professionnelle d'un alternant est encadrée par un maître de stage en établissement et un tuteur de formation de l'équipe pédagogique du master 2 connaissant bien le contenu du programme du diplôme

Cet encadrement se fera selon 3 axes :

- De façon continue pour le maître de stage au sein de l'établissement ;
- De façon plus ponctuelle au moment des visites du tuteur de formation. Le tuteur de formation effectue le lien entre la formation et l'établissement, il assure l'accompagnement de l'alternant. Il se déplace dans l'établissement d'accueil pour rencontrer le maître de stage et le stagiaire dans le cadre de sa pratique. Il participe à l'évaluation du stagiaire et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles. Pour cela 10 h de tutorat et de visites sont à prévoir par stagiaire.
- Pour permettre une coopération étroite entre les accompagnants du stagiaire, des concertations seront mis en place en particulier pour un suivi plus étroit, personnalisé et ponctuel associant maître de stage et tuteur de formation en cas de difficultés signalées.

#### **B. Le mémoire.**

Comme en M1, le stage est associé à la recherche en didactique, cette fois par le biais du mémoire. Le mémoire sera encadré par un directeur de mémoire qui fait partie de l'équipe pédagogique du master. Ce travail de mémoire sera accompagné par des séminaires de mémoire permettant à l'étudiant d'exposer l'avancée de ses travaux et d'avoir des retours sur sa recherche auprès des autres étudiants et des directeurs de mémoire. Ce mémoire sera soutenu en fin d'année.

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

Sur Lyon, dans le cadre de l'UE de S2 du bloc 4, il sera proposé 12h de TD spécifiques aux étudiants se destinant à l'enseignement des Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Univers. Le reste de l'enseignement du bloc 4 de master 1 reprendra le cadrage académique et abordent les thèmes suivants :

- Ethique et politique de l'éducation
- Ecole et phénomènes sociaux
- Processus d'apprentissage
- Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel.

En master 2, l'équipe de formation choisira en fonction des autres enseignements des autres UE proposées aux étudiants. Par exemple pour 2014-2015, il a été choisi comme thématiques :

- 1 – Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents (semestre d'automne),
- 2 – Travail en équipe, partenariat et démarche de projet (Semestre d'automne),
- 3 – Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement (semestre de printemps),
- 4 – Culture de l'égalité fille-garçon, lutte contre les stéréotypes (semestre de printemps).

A l'UJM, les UE du bloc 4 sont déclinées de façon totalement transversale entre les 3 parcours MEEF-second degré du pôle scientifique (parcours SPC, Maths et SVTU).

En M1, les enseignements du bloc 4 suivent le cadrage académique et abordent les thèmes suivants :

- Ethique et politique de l'éducation
- Ecole et phénomènes sociaux
- Processus d'apprentissage
- Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel avec intervention de professionnel du milieu scolaire (proviseurs)

En M2, l'équipe de formation des 3 parcours MEEF-second degré du pôle scientifique choisit les thématiques parmi la liste proposée dans le cadrage académique. Pour 2014-15, les 4 thématiques choisies sont :

- Les incivilités, la violence scolaire, prévention du harcèlement
- Promotion du bien-être à l'école, éducation et santé
- Le développement psychologique et social des enfants et des adolescents
- Travail en équipe, partenariat et démarche de projet

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

Il s'agit de former efficacement les étudiants du master MEEF PCL SVTU à l'utilisation des TICE en SVTU et de développer les usages du numériques en configuration professionnelle au sein d'une formation au numérique certifiante permettant ainsi une reconnaissance institutionnelle des compétences acquises (C2i2e).

**En M1 (S2) UE 8 : TICE 1 pour les SVTU / 3 ects → 21h (CM 3h et TP 18h)**

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences TICE liées à l'exercice du métier de professeur PCL SVTU en particulier celles relatives au « CAPES SVTU » décrites principalement dans le domaine B2 du référentiel du C2i niveau 2 enseignant.

La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils numériques spécifiques dans des domaines variés des SVTU : la découverte et pratique des logiciels et matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales (clé étamine CAPES SVTU), la recherche d'information et de ressources, la communication, la publication, le droit et l'éthique du numérique. Une partie de la formation peut s'effectuer à distance.

L'évaluation de ces compétences se fera sous forme d'un projet et en lien avec le C2i2e.

**En M2 (S3) UE 8 : TICE 2 pour les SVTU / 3 ects → 18h (CM 3h et TP 15h)**

Cette UE fait suite à l'UE de M1 MEEF SVTU, elle a pour objectif de développer les « compétences TICE générales et spécifiques SVT liées à l'exercice du métier » décrites principalement dans les domaines A et B du référentiel du C2i niveau 2 enseignant (C2i2e).

Les stages en responsabilités seront l'occasion de mettre en pratique les compétences numériques acquises et de développer d'autres compétences relatives à la mise en œuvre pédagogique (dans le cadre de l'UE basée sur l'investigation). Une partie de la formation s'effectue à distance et en présentiel.

Cette formation aboutit à des productions, en lien avec la certification C2i2e, qui attestent de la maîtrise des outils numériques de base et de l'usage réel de ces outils numériques dans la configuration de la classe et au service des élèves.

A l'UJM, en M2 l'UE TICE 2 sera mutualisée intégralement entre les 3 parcours MEEF-second degré du pôle scientifique (parcours SPC, Maths et SVTU) et visera à développer les compétences TICE pour l'obtention de la certification C2i2e.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

La formation en langues du master est prévue en deux temps : une UE de 3 ECTS au semestre 1 en master 1 et une UE de 3 ECTS au semestre 1 du master 2. L'UE de M1 sera compensable alors que celle de M2 sera non compensable. Elles visent à faire acquérir le niveau B1 en langue étrangère.

Un certain nombre de cours et de documents seront fournis aux étudiants en langue anglaise en particulier dans les UE recherche 1 et 2.

### **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

Des enseignements correspondant à des UE complètes ou à des parties d'UE seront mutualisées soit entre les 3 parcours MEEF-second degré du pôle scientifique de l'UJM (parcours SPC, Maths et SVTU), soit entre les parcours SVTU des 2 universités UCBL et UJM.

- En M1 : Les mutualisations seront essentiellement intra-universitaires à l'UJM. Ces mutualisations concerneront les UE "Anglais 1", "Contextes de la scolarisation", "Conditions d'apprentissage".

Les cours de l'UE « Epistémologie et Histoire des Sciences » font l'objet d'une mutualisation inter-universitaire entre les parcours SVTU de UCBL et UJM via un système de visio-conférences. L'UE « Recherche 2 » est également mutualisée entre les deux universités, ainsi que les écrits blancs dans les cadres des UE « Enseigner les Sciences de la Vie 1 et 2 » et « Enseigner les Sciences de la Terre 1 et 2 ».

- En M2: Les mutualisations intra-universitaires à l'UJM entre les 3 parcours MEEF-second degré du pôle scientifique (parcours SPC, Maths et SVTU) porteront sur les UE "Anglais 2", "Questions professionnelles 1", et "Questions professionnelles 2", des ateliers de pratiques pédagogiques autour de la scénarisation de séquence pédagogique et l'UE « TICE 2 ».

L'UE "SVTU et enjeux contemporains" fera l'objet d'une mutualisation inter-universitaire intégrale entre UCBL et UJM, avec une partie des cours en visioconférence. De même, certains enseignements d'autres UE pourront être mutualisés entre UCBL et UJM.

Sur l'Université Lyon 1, le bloc 4 sera mutualisé avec les autres parcours de l'ESPE.

### **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Les modalités de contrôle des connaissances sont adaptées au contexte du concours en M1 et du stage en alternance en M2 : essentiellement contrôle continu, plutôt par des épreuves écrites au S1 (avant les écrits du concours) et par des épreuves orales ou rapports en fin de S2. Les UE de préparation à l'oral du M1 seront évaluées sur la base d'épreuves orales type épreuves de concours.

Le mémoire de master donnera lieu à une soutenance orale et à la remise d'un rapport.

Les UE "Anglais" (S1 et S3) seront compensables en M1 et non compensables en M2, avec les autres UE du master.

CT : Contrôle terminal

CCI : Contrôle continu

Oral : Exposé, soutenance mémoire

Ecrit : Epreuve écrite sur table et mémoire/ rapport

**SEMESTRE 1**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1: Enseigner les sciences de la Vie 1		x		x
UE 2: Enseigner les sciences de la Terre 1		x		x
UE 3: Anglais 1		x	x	x
UE 4 : Epistémologie et Histoire des sciences		x	x	x
UE 5 : Recherche 1		x	x	x
UE 6 : Contexte de scolarisation		x		x

**SEMESTRE 2**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1 : Enseigner les sciences de la Vie 2		x	x	x
UE 2 : Enseigner les sciences de la Terre 2		x		x
UE 3 : Mises en situations professionnelles		x	x	
UE 4 : Recherche 2		x	x	x
UE 5 : Stage et transposition à la pratique professionnelle		x	x	x
UE 6 : Conditions d'apprentissage		x		x
UE 7 : Analyse de situation professionnelle		x	x	
UE 8 : TICE 1 pour les SVTU			x	

**SEMESTRE 3 –parcours A**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1 : SVTU et enjeux contemporains		x	x	
UE 2 : Prendre en compte les acquis des élèves		x		
UE 3 : Anglais 2		x	x	x
UE 4 : Questions professionnelles 1		x		*
UE 5 : Enseignement des SVTU basé sur l'investigation		x		x
UE 6 : La classe de terrain en SVTU		x	x	x
UE 7 : Questions professionnelles 2		x		*
UE 8 : TICE 2 pour les SVTU		x		

**SEMESTRE 4 –Parcours A**

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 9 : Stage et mémoire	x	x	x	x

### **SEMESTRE 3 –parcours B1**

<b>MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1 : Discipline et didactique en SVTU		x	x	x
UE 2 : Anglais 2		x	x	x
UE 3 : Questions professionnelles 1		x		*
UE 4 : Questions professionnelles 2		x		*
UE 5 : TICE 2 pour les SVTU		x		

### **SEMESTRE 4 –Parcours B1**

<b>MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 7 : Ouverture personnelle et professionnelle		x	x	x
UE 8 : Stage et mémoire	x	x	x	x

### **SEMESTRE 3 –parcours B2**

<b>MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1 : Adultes en insertion		x	x	x
UE 2 : Anglais 2		x	x	x
UE 3 : Questions professionnelles 1		x		*
UE 4 : Questions professionnelles 2		x		*
UE 5 : TICE 2 pour les SVTU		x		

### **SEMESTRE 4 –Parcours B2**

<b>MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES</b>	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 6 : Ouverture personnelle et professionnelle		x	x	x
UE 7 : Stage et mémoire	x	x	x	x

## **DESCRIPTION DE L'ÉQUIPE PEDAGOGIQUE**

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
BRUGUIERE Catherine	MC Section 70	Université Lyon 1
CHABOT Hugues	MC Section 72	Université Lyon 1
CHABROL Sylvie	PRAG	Université Lyon 1
CHARBONNIER Caroline	PRCE SVT, secondaire	Académie de Lyon
CHAREYRON Pierre	PRAG	Université Jean Monnet
CHARLES Frédéric	MC Section 70	Université Lyon 1

CHOULEUR Stéphane	PRAG SVT Classe préparatoire	Académie de Lyon
DAVIDE Olivero	MC Section 36	Université Lyon 1
DEHAVANNE Béatrice	PRAG SVT, secondaire	Académie de Lyon
DELACOUR Adélie	MC section 35	Université Jean Monnet
DUBOEUF Rachel	PRAG SVT , secondaire	Académie de Grenoble
DUPUIS Fabien	PRAG SVT secondaire	Académie de Lyon
FAYEAUX Damien	PRAG	Université Jean Monnet
GAGET Catherine	Enseignante dans le secondaire	Académie de Lyon
GERBE Marie-Christine	MC Section 35	Université Jean Monnet
HEUSSER Sandrine	PRAG	Université Jean Monnet
JAMES Catherine	Enseignante	Université Lyon 1
LAVASTRE Véronique	MC section 35	Université Jean Monnet
FILIPPI Isabelle	PRAG SVT, secondaire	Académie de Mâcon
GROUSSET Georges	IA-IPR	Rectorat
HACHE Frédéric	PRAG Anglais	Université Jean Monnet
LEHEBEL Florence	MC Section 35	Université Lyon 1
LEMOINE Damien	MC Section 68	Université Lyon 1
LEVRERO Florence	MC Section 69	Université Jean Monnet
MAHEO Gweltaz	MC Section 35	Université Lyon 1
MARTELLAT Jean-Emmanuel	MC Section 35	Université Lyon 1
MOINE Bertrand	MC Section 35	Université Jean Monnet
MONOD-ANSALDI Réjane	PRAG	IFE- ENS
MORELLI Claire	PRAG	Université Lyon 1
MORIN Olivier	PRAG	Université Lyon 1
PERRIN David	PRAG SVT, secondaire	Académie de Lyon
PION Chrystel	PRAG	Université Jean Monnet
PRIEUR Michèle	PRAG	IFE- ENS
RIOCREUX Régis	PRAG SVT, secondaire	Académie de Lyon
SEGRETAIN Marie-Hélène	MC Section 67	Université Lyon 1
URGELLI Benoit	MC Section 70	Université Lyon 2- ENS
THOMAS Gilles	PRAG	Université Lyon 1 - ESPE
VIAL Myriam	IA-IPR	Rectorat
VIAL Danièle	PRAG	Université Lyon 1

L'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs et des enseignants des universités Lyon 1 et UJM, des enseignants des établissements d'Enseignement Secondaire et des inspecteurs pédagogiques régionaux de l'Académie de Lyon. La proportion des enseignants-chercheurs dans cette équipe pédagogique est de 46%.

### Liens avec les laboratoires de recherche:

- Tous les enseignants-chercheurs intervenant dans le master sont intégrés dans des équipes de recherche reconnues de l'Université Jean Monnet ou de l'Université Lyon 1. Ces laboratoires de recherches sont les suivants:
  - Laboratoire Magmas et Volcans, UMR CNRS 6524, Université Clermont-Ferrand 2 et Université Jean Monnet.
  - Observatoire de Lyon. Université de Lyon.
  - Laboratoire de géologie de Lyon TEE, CNRS-UMR5276.
  - Laboratoire de didactique, Histoire et Philosophie des Sciences : EA 4148 Sciences et Société : Historicité, Éducation, Pratiques (S2HEP)
  - Laboratoire d'écologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés. CNRS,UMR 5023-LEHNA

Le master sera donc adossé à des laboratoires de recherche opérant dans le domaine de la recherche scientifique fondamentale ou appliquée en Biologie et en Sciences de la Terre, et également dans le domaine de la recherche en Sciences de l'éducation, de la didactique des disciplines, et de l'histoire des disciplines.

- Des séminaires de recherche organisés par les laboratoires seront ouverts aux étudiants du Master. Dans ce cadre des visio-conférences pourront être organisées pour permettre la diffusion de ces séminaires entre les 2 universités.

### Liens avec les acteurs de l'éducation:

- Des enseignants affectés dans des établissements de l'Enseignement Secondaire font partie de l'équipe pédagogique et interviennent en M1 et/ou M2 dans le cadre à la fois de la préparation des épreuves d'admissibilité au concours et du contexte d'exercice métier.
- Une participation d'autres acteurs de l'éducation sera également sollicitée, chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques régionaux, conseillers principaux d'éducation, pour intervenir dans certains enseignements du master.
- Le master MEEF-SVTU s'appuie sur le réseau d'établissements scolaires de l'Académie de Lyon.
- La pratique professionnelle sera encadrée par le maître de stage en établissement et les formateurs universitaires. Afin de s'assurer d'une bonne cohérence entre formation théorique et mise en pratique sur le terrain, des réunions des différents acteurs seront organisées.



## Masters mentions MEEF dans le cadre de l'ESPE de l'académie de Lyon

<p>■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i></p>	<p><input type="checkbox"/> Premier degré</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Second degré</p> <p><input type="checkbox"/> Encadrement éducatif</p> <p><input type="checkbox"/> Pratiques et ingénierie de la formation</p>	
<p>■ <b>parcours</b></p>	<p><b>Préparation au CAPES de mathématiques</b></p>	
<p>■ <b>université(s) de mise en œuvre</b></p>	<p><input checked="" type="checkbox"/> Claude Bernard Lyon 1</p> <p><input type="checkbox"/> Lumière Lyon 2</p> <p><input type="checkbox"/> Jean Moulin Lyon 3</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Jean Monnet Saint-Etienne</p>	
<p>■ <b>composante(s)</b></p>	<p>Faculté des Sciences et Technologie (Université Claude Bernard Lyon 1)</p> <p>UFR des Sciences et Techniques (Université Jean Monnet Saint-Etienne)</p>	
<p>■ <b>en collaboration avec</b></p>		
<p>■ <b>responsable(s)</b></p>	<p><b>Mme Bienvenüe-Duheille Frédérique</b> Université Claude Bernard Lyon 1 <i>Titre : MCF Section CNU : « 26 Mathématiques appliquées »</i></p> <p><i>Coordonnées : frederique.bienvenue@univ-lyon1.fr</i></p>	<p><b>Mme Paoli Laetitia</b> Université Jean Monnet Saint-Etienne <i>Titre : PR Section CNU : « 26 Mathématiques Appliquées »</i></p> <p><i>Coordonnées : laetitia.paoli@univ-st-etienne.fr</i></p>

## OBJET DU PARCOURS

### CONCOURS PREPARE ou OBJECTIFS DE REORIENTATION (pour la mention Pratiques et ingénierie de la formation)

Ce parcours prépare au CAPES de mathématiques et au métier de professeur de mathématiques.

### EFFECTIFS ATTENDUS

A Lyon 1 : une trentaine d'étudiants par année

A Saint-Etienne : une dizaine d'étudiants par année

Soit environ 40 étudiants par année pour l'ensemble du parcours

Les effectifs attendus en parcours B du M2 sont très modestes (quelques étudiants par an sur l'ensemble des sites)

## ORGANISATION DES SEMESTRES

### SEMESTRE 1 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### UE Préparation à l'écrit - S1 (obligatoire) : 9 crédits

Renforcement des connaissances disciplinaires de l'enseignement secondaire et de la licence ; mise en perspective des notions au programme des classes de collège, lycée, STS et CPGE; entraînement sur des épreuves type concours.

#### UE Préparation scientifique à l'oral - S1 (obligatoire) : 8 crédits

Préparation de séquences d'enseignement ; analyse des programmes et de documents pour la classe ; gestion d'un discours ; prise en compte d'un public. Travail sur les TICE comme outils pour l'enseignement.

#### UE Initiation à la recherche didactique ou disciplinaire (obligatoire) : 4 crédits

Initiation à la recherche via l'étude didactique de thèmes en lien avec l'enseignement et les conditions d'apprentissage ou via l'approfondissement disciplinaire en lien avec les contenus des programmes. Travail sur les TICE comme outils de communication scientifique.

#### UE TICE pour le C2i2e - M1: 3 crédits

Utilisation des TICE en classe et comme outil de communication et veille technologique

#### UE Anglais S1 (obligatoire) : 3 crédits

Cette UE vise à amener les étudiants à maîtriser un niveau B2 en anglais. Une UE de niveau plus avancé pourra être proposée aux étudiants maîtrisant déjà ce niveau B2.

#### UE Contextes de la scolarisation (obligatoire) : 3 crédits

Politique de l'éducation : laïcité, égalité, éthique et droit

Ecole et phénomènes sociaux : questions d'autorité, violence, inégalités sociales ; relations école / famille

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 1 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Préparation à l'écrit - S1	9	8	1			
UE Préparation à l'oral - S1	8	6	2			
UE TICE pour le C2i2e - M1	3		2	1		
UE Initiation à la recherche didactique ou disciplinaire	4	1	1	2		
UE Contextes de la scolarisation	3				3	
UE Anglais S1	3	3				
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	18	6	3	3	

### **SEMESTRE 2 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

#### **UE Préparation à l'écrit – S2 (obligatoire) : 6 crédits**

Poursuite du travail initié dans l'UE Préparation à l'écrit du S1.

#### **UE Préparation scientifique à l'oral – S2 (obligatoire) : 9 crédits**

Poursuite du travail initié dans l'UE Préparation à l'oral du S1.

#### **UE Outils didactiques pour l'enseignement (obligatoire) : 6 crédits**

Eléments de didactique sur des thèmes d'enseignement donnés, analyse de productions d'élèves. Questionnement autour de l'évaluation. Travail sur les TICE comme outils pour l'enseignement. Analyse d'article.

#### **UE Expérience professionnelle S2 (obligatoire) : 6 crédits**

Stage de pratique accompagnée (9 jours en S1 puis deux semaines au S2) conduisant à la détermination d'une problématique de mémoire. Travail sur la prise en compte des erreurs des élèves. Premiers éléments sur les pratiques professionnelles.

#### **UE Conditions d'apprentissage (obligatoire) : 3 crédits**

Processus d'apprentissage des élèves : grandes théories de l'apprentissage et pratiques pédagogiques associées à ces théories ; méthodes d'évaluation et leurs biais.

Agir en fonctionnaire de l'état dans un contexte social et professionnel

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 2 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Préparation à l'écrit S2	6	6				
UE Préparation à l'oral S2	9	6	3			
UE Outils didactiques pour l'enseignement	6		6			
UE Expérience professionnelle S2	6			3		3
UE Conditions d'apprentissage	3				3	
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	12	9	3	3	3

Trois populations différentes d'étudiants seront inscrites en M2 :

- Parcours A : étudiants ayant réussi le concours du CAPES de mathématiques, fonctionnaires stagiaires
- Parcours B1 : étudiants en échec en concours et souhaitant le représenter
- Parcours B2 : étudiants en reconversion, souhaitant s'orienter vers la formation professionnelle pour adultes

**Les UE suivantes sont communes à tous les étudiants du master 2<sup>nd</sup> degré CAPES de math des parcours A, B1 et B2**

**UE TICE pour le C2i2e (obligatoire) : 3 crédits**

Utilisation des ressources documentaires pour l'enseignement, travail en réseau ; veille pédagogique, disciplinaire et institutionnelle ; sensibilisation à l'évaluation du B2i.

**UE Anglais M2 (obligatoire) : 3 crédits**

Cette UE vise à amener les étudiants à maîtriser un niveau B2 en anglais. Une UE de niveau plus avancé pourra être proposée aux étudiants maîtrisant déjà ce niveau B2.

**UE Questions professionnelles 1 (obligatoire) : 3 crédits**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs sont traitées dans cette UE.

**UE Questions professionnelles 2 (obligatoire) : 3 crédits**

Deux thématiques en lien avec le référentiel de compétences des professeurs, et différentes de celles abordées dans l'autre UE « questions professionnelles » sont traitées dans cette UE

**UE spécifiques parcours A :**

**UE Approfondissement disciplinaire 1 (obligatoire) : 3 crédits**

Un thème de mathématiques appliquées (calcul scientifique, probabilités-statistiques, cryptographie, modélisation mathématique...) en lien avec les notions étudiées dans les établissements scolaires est abordé dans cette UE.

**UE Approfondissement disciplinaire 2 (obligatoire) : 2 crédits**

Un champ des mathématiques appliquées, différent de celui de l'UE Approfondissement disciplinaire 1, est étudié dans cette UE.

**UE Didactique et histoire des sciences (obligatoire) : 8 crédits**

Quelques concepts clefs de la didactique des mathématiques. Approfondissement didactique sur des thèmes en lien avec les programmes de l'enseignement secondaire. Etude des pratiques enseignantes.

Quelques éléments d'histoire des sciences en lien avec l'enseignement.

**UE Approfondissements didactiques (obligatoire) : 5 crédits**

Poursuite de l'étude didactique de thèmes d'enseignement. Compléments sur l'évaluation. Eléments d'analyse des pratiques enseignantes.

**UE spécifique parcours B1**

**UE Renforcements mathématiques : 18 crédits**

Renforcement disciplinaire orienté vers la préparation au concours du CAPES et vers la pratique en classe. Cette UE ne pourra ouvrir qu'en cas d'effectifs suffisants.

## UE spécifique parcours B2 :

### UE Adultes en insertion (18 ECTS) en trois parties :

- **UE Adultes en insertion (1) (obligatoire) : 6 crédits**  
Ingénierie et économie des formations
- **UE Adultes en insertion (2) (obligatoire) : 6 crédits**  
Pédagogie et didactique
- **UE Adultes en insertion (3) (obligatoire) : 6 crédits**  
Spécificité d'apprentissage

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 3 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES (parcours A)	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Approfondissement disciplinaire 1	3	3				
UE Approfondissement disciplinaire 2	2	2				
UE Didactique et histoire des sciences	8		8			
UE Approfondissements didactiques	5		5			
UE TICE pour le C2i2e	3		3			
UE Anglais M2	3	3				
UE Questions professionnelles 1	3				3	
UE Questions professionnelles 2	3				3	
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30	8	16		6	

## SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

### Parcours A

#### UE Devenir un professionnel de l'enseignement (obligatoire) : 30 crédits

Stage en alternance. Outils pour la prise en charge et gestion de la classe. Activités et responsabilités des élèves et du professeur dans la construction des savoirs mathématiques. Approfondissement des thèmes et des outils permettant de concevoir et mettre en œuvre son enseignement.

Séminaires de mémoire. Atelier « Corps et voix ».

Mémoire professionnel, soutenance.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES (parcours A)	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Devenir un professionnel de l'enseignement	30			6		24

## Parcours B1 et B2

### UE : ouverture personnelle et professionnelle (obligatoire) : 12 crédits

- **Module obligatoire:** Conception d'un portfolio de compétences sur un environnement numérique de travail  
20 HTD en TD
- **Modules au choix (l'étudiant choisit deux modules parmi quatre possibles) : 30 HTD par module choisi en TD**
  - o Module 1: Se former à l'éducation au développement durable et par l'éducation au développement durable
  - o Module 2: Formation de formateurs
  - o Module 3 : conception numérique de ressources pédagogiques
  - o Module 4 : Communication professionnelle en anglais

### UE Stage et analyse de situations professionnelles (obligatoire) : 18 crédits

Stage professionnel sur deux terrains de stage (collège/lycée et au choix suivant le projet de l'étudiant, enseignement 1<sup>er</sup> degré, lycée professionnel, médiation scientifique...)

Ce stage donne lieu à un mémoire basé sur l'analyse de situations professionnelles.

Cette UE comporte la formation Corps et Voix (12hTD) ainsi que la participation à des séminaires de mémoire.

REPARTITION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT DU SEMESTRE 4 DANS LES BLOCS DE COMPETENCES (parcours B1 et B2)	Crédits	Répartition des crédits par bloc de compétences				
		1	2	3	4	5
UE Ouverture professionnelle	12					12
UE Stage et analyse de situation professionnelle	18			6		12
<i>Total des crédits par bloc de compétences</i>	30					

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 1 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Préparation à l'écrit - S1	55	55		
UE Préparation à l'oral - S1	26	64		
UE Initiation à la recherche didactique ou disciplinaire	20	40		
<b>UE TICE M1</b>			<b>15</b>	
UE Anglais S1		24		
UE Contextes de la scolarisation		24		
<i>Totaux</i>	101	207	15	

### SEMESTRE 2 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Préparation à l'écrit S2	30	30		
UE Préparation à l'oral S2	26	64		
UE Outils didactiques pour l'enseignement	20	30	10	
UE Expérience professionnelle S2		20		9 j puis 2 semaines
UE Conditions d'apprentissage		24		
<i>Totaux</i>	76	168	10	

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS du Parcours A

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
<b>UE TICE pour le C2i2e - M2</b>			<b>15</b>	
<b>UE Anglais S3</b>		<b>24</b>		
<b>UE Questions professionnelles 1</b>		<b>24</b>		
<b>UE Questions professionnelles 2</b>		<b>24</b>		
<b>UE Approfondissement disciplinaire 1</b>	<b>8</b>	<b>12</b>		
<b>UE Approfondissement disciplinaire 2</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>3</b>	
<b>UE Didactique et histoire des sciences</b>	<b>10</b>	<b>40</b>		
<b>UE Approfondissements didactiques</b>	<b>10</b>		<b>30</b>	
<i>Totaux</i>	<b>38</b>	<b>132</b>	<b>48</b>	

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS du Parcours B1**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE TICE pour le C2i2e - M2			15	
UE Anglais S3		24		
UE Questions professionnelles 1		24		
UE Questions professionnelles 2		24		
UE Renforcements mathématiques		100		
<b>Totaux</b>		172	15	

**SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS du Parcours B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE TICE pour le C2i2e - M2			15	
UE Anglais S3		24		
UE Questions professionnelles 1		24		
UE Questions professionnelles 2		24		
UE Adultes en insertion (1)		40		
UE Adultes en insertion (2)		40		
UE Adultes en insertion (3)		40		
<b>Totaux</b>		192	15	

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS du Parcours A**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Concevoir et mettre en œuvre son enseignement (parcours A uniquement)		63		mi-temps

**SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS des Parcours B1 et B2**

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE Ouverture personnelle et professionnelle		80		
UE Stage et analyse de situation professionnelle (parcours B uniquement)		20	22	1j/semaine de début novembre à fin mai
<b>Total</b>		100	22	

### **ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS**

Cette estimation est basée sur un affectif global de 35 à 40 étudiants, aussi bien pour le M1 que pour le M2. Nous comptons ainsi un CM et un TD sur chacun des deux sites et trois groupes de TP (2 à Lyon 1, 1 à Saint-Etienne). En M1 deux groupes d'anglais sont prévus à Lyon 1. L'estimation ne prend pas en compte les parcours B du M2.

	M1	M2	Total
Université Claude Bernard	714.5	389	1103.5
Université Jean Monnet	665.5	309	974.5
Coût total	1380	698	2078

A ceci s'ajouteront des heures de visite des stagiaires en établissement et des heures de suivi de mémoire (2h en M1 et 6h en M2, par mémoire).

## **POLITIQUE DES STAGES**

Le stage de M1, rattaché à l'UE Expérience professionnelle S2, débutera au S1 et se poursuivra au S2. Il s'agit d'un stage en pratique accompagnée, en binôme : le stagiaire prend progressivement en charge les classes tout en restant sous l'autorité de son tuteur. Ce stage doit également être l'occasion pour le stagiaire de parfaire sa connaissance de l'établissement et des personnes qui le composent. Il pourra participer aux réunions parents/professeurs, aux conseils de classe et aux différents conseils de l'établissement. Ce stage débouchera sur une première étude sous forme rapport/mini-mémoire de fin de M1 sur une thématique de l'enseignement, étude qui pourra être poursuivie en M2. Une fiche de liaison sera à compléter par le tuteur en lien avec le stagiaire, elle sera prise en compte dans l'évaluation de cette UE. Un cahier des charges permettra de préciser les attentes de la formation vis-à-vis de ce stage.

Le stage de M2 se déroule en alternance pour les étudiants admis au CAPES (parcours A). Les étudiants sont en responsabilité dans leurs classes, encadrés par un maître de stage en établissement et par un tuteur de formation. Le rôle de chacun des tuteurs est précisé dans le compte-rendu du groupe de travail académique C et sera formalisé dans le cahier des charges du stage. Il est notamment important que les tuteurs communiquent régulièrement et que des visites de stage soient organisées. Un livret de suivi sera mis en place pour permettre au stagiaire, au maître de stage et au tuteur de suivre l'évolution des compétences du stagiaire tout au long du M2. Le mémoire de M2 s'appuiera sur des questions initiées par cette pratique.

Pour les étudiants de M2 en parcours B (non admis au CAPES), il est proposé deux terrains de stage. L'un de ces terrains est un collège ou lycée, sous la forme d'un stage filé en pratique accompagnée. L'autre terrain est, suivant l'orientation professionnelle de l'étudiant, un établissement primaire, un lycée professionnel, un établissement de formation pour adultes, une association de médiation scientifique...

## **MISE EN ŒUVRE DU SOCLE COMMUN**

### **MISE EN ŒUVRE DU BLOC 4**

Le parcours comprend deux UE de 3 crédits par an sur le contexte du métier : UE Contextes de la scolarisation au S1, UE conditions d'apprentissage au S2, et en M2, deux UE centrées sur des questions professionnelles dont les thèmes sont choisis en lien avec le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation et/ou avec le référentiel des compétences du professeur.

Ces UE sont communes aux différents masters MEEF de l'ESPE de l'Académie de Lyon.

### **MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPETENCES EN REFERENCE AU C2i2e**

Les TICE sont travaillées dès le M1 du master dans l'UE TICE pour le C2i2e, mais également au sein des UE Préparation scientifique à l'oral (S1 et S2), Initiation à la recherche didactique ou disciplinaire, et Outils didactiques pour l'enseignement du S2. Une ou plusieurs séances utilisant les TICE seront mises en place au cours du stage de M1, et permettront la validation des premières compétences du C2i2e, conjointement au travail effectué dans l'UE TICE du M1. Une deuxième UE de 3 crédits orientée vers le C2i2e est positionnée au S3 (utilisation des ressources documentaires pour l'enseignement, travail en réseau...)

### **MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE**

Tout au long du master, les étudiants ont en libre accès les dispositifs d'autoformation du service commun des langues de leur université de rattachement.

Une UE d'anglais de 3 crédits est obligatoire à chacun des semestres S1 et S3; les étudiants doivent valider l'UE du S3 sans compensation.

## **PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES**

### **Enseignements mutualisés entre masters MEEF 2<sup>nd</sup> degré de l'Université Lyon 1 :**

- M1 S1 : Contexte de la scolarisation
- M1 S2 : Conditions d'apprentissage
- M1 S1 et M2 S3 : Anglais
- M2 S3 : Questions professionnelles 1 **et 2**
- M2 S3 : TICE pour le C2i2e (parcours A, B1 et B2)
- **M2 S4 : séminaires de mémoire (parcours A, B1 et B2)**
- **M2 S4 : Corps et Voix**
- **L'UE Ouverture professionnelle des parcours B1 et B2 du M2 est mutualisée avec le master MEEF 1<sup>er</sup> degré ou MEEF 2<sup>nd</sup> degré CAPLP, ou tout autre master suivant le projet de l'étudiant**

### **Enseignements mutualisés Faculté des Sciences – UJM :**

- M1 S1 : Contexte de la scolarisation
- M1 S2 : Conditions d'apprentissage
- M1 S1 et M2 S3 : Anglais
- **M2 S3 : Questions professionnelles 1 **et 2****
- M2 S4 : séminaires de mémoire (10h mutualisées)
- M2 S3 : TICE pour le C2i2e (6h TP mutualisées)
- M2 S3 : Approfondissement disciplinaire 1 (10h TD mutualisées)
- M2 S3 : Didactique et Histoire des Sciences (24h TD mutualisées)

### **Enseignements mutualisés : Université Jean Monnet / Université Claude Bernard Lyon 1 :**

- Approfondissement disciplinaire 2

Une partie de l'UE Approfondissements Didactiques du M2 pourra être mutualisée avec les autres masters MEEF de l'académie de Lyon (organisation d'ateliers pluridisciplinaires)

## **MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES**

Les modalités de contrôle des connaissances sont adaptées au contexte du concours en M1 et du stage en alternance en M2 : essentiellement contrôle continu (à l'exception de l'UE Contexte de la scolarisation), plutôt par des épreuves écrites au S1 (avant les écrits du concours) et par des épreuves orales ou rapports en fin de S2. Les UE de préparation à l'oral du M1 seront évaluées sur la base d'épreuves orales type épreuves de concours.

Les UE Approfondissements disciplinaires du S3 pourront donner lieu à un projet finalisé par une présentation orale. L'UE Expérience professionnelle du S2 conduira à des présentations orales initiant le travail dans le cadre du mémoire de M2.

Le mémoire de master donnera lieu à une soutenance orale et à la remise d'un rapport.

Les projets seront réalisés en binôme, **le mémoire de M2 restant une production individuelle.**

Une UE d'anglais de 3 crédits est obligatoire à chacun des semestres S1 et S3; les étudiants doivent valider **l'UE du S3** sans compensation.

**Les UE mutualisées auront des modalités de contrôle des connaissances communes.**

## DESCRIPTION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

L'équipe pédagogique est basée sur le potentiel enseignant du département de mathématiques de l'Université Claude Bernard, de l'UFR Sciences et Techniques de l'Université Jean Monnet, de l'ESPE (sites de Lyon, Bourg-en-Bresse et Saint-Etienne), aussi bien en ce qui concerne les questions disciplinaires et didactiques que pour la partie Sciences Humaines et Sociales du master. Elle comportera bien évidemment également des enseignants de langue et il sera fait ponctuellement appel à des Chefs d'établissement, des CPE et des Inspecteurs pour compléter la formation des étudiants dans le domaine de la connaissance du système éducatif et des élèves. L'atelier Corps et Voix sera assuré par des formateurs sur chacun des sites de Lyon et Saint-Etienne.

### Intervenants sur le site de Saint Etienne :

#### Intervenants au niveau de la mention MEEF 2<sup>nd</sup> degré :

NOM – Prénom	Statut	Section CNU	Etablissement
Bauchez Jérôme	MC	74 – socio	Université Jean Monnet
Charroin Pascal	MC	74 – psycho	Université Jean Monnet
Hache Frédéric	PRAG	Anglais	Université Jean Monnet
Pion Chrystel	PRAG	Anglais	Université Jean Monnet
Mauchand Pierre	MC	74 – socio	Université Jean Monnet
Thoral Michel	PRAG	EPS	Université Jean Monnet
Lautesse Philippe	PR	28 - Physique - didactique de la Physique	Univ. Lyon 1 – ESPE – Site de St Etienne
Berger Dominique	MC	70- Sciences de l'Education	Univ. Lyon 1 – ESPE – Site de St Etienne,

#### Intervenants Professionnels :

NOM – Prénom	Statut	Etablissement
Bonnefoy Anne	Ingénieur d'étude	Université Jean Monnet – SCUIO – Plateforme d'insertion

#### Enseignants - chercheurs – MEEF 2<sup>nd</sup>

Nom-Prénom	Statut	Section CNU	Etablissement
Paoli Laetitia	PR	26	Université Jean Monnet
Bulois Michael	MC	25	Université Jean Monnet
Canon Eric	MC	26	Université Jean Monnet
Champier Sylvie	MC	26	Université Jean Monnet
Essouabri Driss	PR	25	Université Jean Monnet
Marchal Olivier	MC	26	Université Jean Monnet
Millet Florence	MC	25	Université Jean Monnet
Pichereau Anne	MC	25	Université Jean Monnet
Bombrun Cécile	Prce	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de St-Etienne
Guignard Marc	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de St-Etienne

Sur le site de Saint-Etienne, l'équipe pédagogique se composera donc de 13 enseignants-chercheurs, 5 Prag ou PRCE et un autre, (soit respectivement 69%, 26% et 5%).

## Intervenants sur le site de Lyon :

NOM – Prénom	Statut	section CNU	Etablissement
Bienvenüe-Duheille Frédérique	MC	26	Université Claude Bernard
Borrelli Vincent	MC	25	Université Claude Bernard
Delaygue Eric	MC	25	Université Claude Bernard
Fouassier Elise	MC	26	Université Claude Bernard
Gauthier Sébastien	MC	25	Université Claude Bernard
Melleray Julien	MC	25	Université Claude Bernard
Parmentier Serge	MC	25	Université Claude Bernard
Aldon Gilles	Prag	Maths	ENS Lyon (IFE)
Soury-Lavergne Sophie	MC	26	ENS Lyon (IFE)
Trouche Luc	PR	26	ENS Lyon (IFE)
Anselmo Bernard	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Bourg
Bonnafet Jean-Louis	PA	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Coppé Sylvie	MC	26	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Deloustal-Jorrand Virginie	MC	26	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Front Mathias	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Gardes Marie-Line	MC	26	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Grégor Yves	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Guignard Marc	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de St Etienne
Massiera Yvette	PA	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Mercat Christian	PR	26	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Poncy Michel	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – sites de Lyon
Trgalova Jana	MC	26	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Thévenot Yvon	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Zucchetta Hélène	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Zucchetta Jean-François	Prag	Maths	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Acioly-Régnier Nadj	MC	70	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Poyet Françoise	MC	70	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Rouibah Aïcha	MC	16	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Vignat Yves	Prag	Philosophie	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Duvillard Jean	Prag	Musique	Univ. Lyon 1 - ESPE – site de Lyon
Teyssède Annick	Chef d'établissement		
Holmes Catriona	Prag	Anglais	Université Claude Bernard
Scott Sylvie	Prag	Anglais	Université Claude Bernard

Nous demandons également l'intervention d'un CPE dans l'une des UE du bloc 4.

Le Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Etudiants (SOIE) de l'Université Lyon 1 participera également à la formation des étudiants et à leur insertion professionnelle.

Sur le site de Lyon, l'équipe pédagogique se composera de 17 enseignants-chercheurs, 15 PRAG, PRCE et 2 autres (c'est-à-dire 50%, 44% et 6% respectivement).

## **LIENS AVEC LE TERRAIN**

Le principe du tutorat **mixte** (maître de stage en établissement, tuteur universitaire) permettra une bonne synergie entre la formation théorique et la formation professionnelle. Des réunions de maîtres de stage, et entre tuteurs et maître de stage, seront organisées pour faciliter les interactions. Deux visites sur le terrain de stage sont envisagées en M2.

Par ailleurs, il pourra être fait appel à des chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques régionaux, conseillers principaux d'éducation pour intervenir dans les enseignements du master.

Le mémoire de M2 sera dirigé par des universitaires membres notamment de l'Institut Camille Jordan (UMR 5208), de l'UMR ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations – UMR 5191), du laboratoire S2HEP (Sciences et Société ; Historicité, Éducation et Pratiques - EA 4148) ou de l'IFE (Institut Français de l'Éducation).

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

DOSSIER ACCREDITATION FORMATION ORTHOPTISTE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le dossier d'accréditation de la formation d'orthoptiste (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

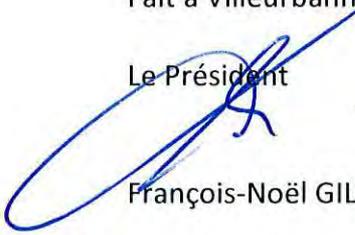
Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DOSSIER DE DEMANDE D'HABILITATION

A DELIVRER LE CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTISTE

I.UNIVERSITE ET UFR ASSURANT LA FORMATION D'ORTHOPTISTE

La structure de rattachement du Département d'Orthoptie est

**I'Université Claude Bernard Lyon 1**

C'est une formation intégré au sein d'un institut :

**Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation  
(I.S.T.R.)**

Adresse : 8, Avenue ROCKEFELLER  
69373 LYON CEDEX 08

Sur Internet : <http://istr.univ-lyon1.fr>

**Organisation**

**Directeur**

Pr Yves MATILLON

Tél. 04.78.77.70.22

**Directeur administratif**

Olivier AUBAILLY

Tél. 04.78.77.70.22 - Fax : 04 78 77 70 94

**Gestion financière et gestion enseignants**

Gisèle MECA Tél. 04.78.77.28.34

Marine SAUZE Tél. 04.78.78.56.48

Département d'Orthophonie

Directeur de la Formation : Agnès BO

Tél. 04.78.78.56.01

Responsable des mémoires : Agnès WITKO

Tél. 04.78.78.56.01

**Responsable Concours d'entrée :**

Anne PEILLON Tél. 04.78.77.75.38

Responsables des Stages Cliniques : Fanny GUILLON et Claire GENTIL

stage.orthophonie@univ-lyon1.fr Tél. 04.26.68.82.29

Secrétariat-Scolarité :

Stéphanie BADIOU Tél. 04.78.78.56.01

Corinne BONNEL Tél. 04.78.77.75.38

Département d'Audioprothèse  
Tél. 04.78.77.75.40  
Directeur délégué à l'enseignement : Gérald KALFOUN  
Responsable des Etudes : Stéphane GALLEGO Tél. 04.78.77.75.40  
Secrétariat-Scolarité : Véronique VILLALON Tél. 04.78.77.75.40

Département d'Orthoptie  
Directeur : Pr Philippe DENIS  
Tél. 04.78.77.75.40  
Responsable des Etudes : Claudine CHAMBARD  
Tél. 04.78.77.75.40  
Secrétariat-Scolarité : Véronique VILLALON  
Tél. 04.78.77.75.40

Département de psychomotricité  
Directeur : Jean-Noël BESSON Tél. 04.78.78.56.99  
Réfèrent 1ère année : Ivan RIGAUD  
Réfèrent 2ème et 3ème année : Nicole GIRARDIER  
Responsable des stages : Christiane TANCRAY Tél. 04.78.77.28.82  
Secrétariat-Scolarité : Elodie BELMONTE Tél. 04.78.77.70.83  
Secrétariat-Stages : Jessica CLUSEL Tél. 04.78.77.72.19

Département de Masso Kinésithérapie et d'Ergothérapie  
Directeur en Masso Kinésithérapie : Christophe PETITNICOLAS  
Tél. 04.78.77.71.42  
Réfèrent 1ère année : Geneviève SANSONI-SIMONET Tél : 04.78.77.72.31  
Réfèrent 2ème année : Chantal CHAFFRINGEON Tél : 04.78.77.28.33  
Réfèrent 3ème année : Dominique DALLEVET Tél : 04.78.78.56.75  
Responsable des stages en Masso Kinésithérapie : Frank GREGOIRE Tél : 04.78.77.72.69

Directeur en Ergothérapie : Bernard DEVIN Tél. 04.78.77.71.06  
Réfèrent 2ème année : Jean-François BODIN Tél : 04.78.77.28.39  
Réfèrent 3ème année : Amanda RYAN Tél : 04.78.77.28.39  
Responsable des stages en Ergothérapie : Sabine LIONNARD-RETY  
Tél. 04.78.77.28.39  
Secrétariat-Scolarité Masso Kinesthérapie et Ergothérapie :  
Gabriel CREON Tél. 04.78.77.70.83  
Sophia DINET Tél. 04.78.77.28.12  
Mona BAPAUME Tél : 04.78.77.71.03  
Secrétariat-Stages : Monia BARHOUMI Tél. 04.78.77.70.37

Licences des Sciences de la Réadaptation  
Responsable 1ère année : Fabien PERRIN  
Tél. 04.78.77.71.87  
Responsable 2ème année : Pr Gilles RODE  
Tél. 04.78.77.71.87  
Responsable 3ème année : Dr Xavier PERROT

Tél. 04.78.77.71.87  
Secrétariat-Scolarité : Nadia OUDJI  
Tél. 04.78.77.71.87

Master "Handicap et Autonomie"  
Responsable du Master 1: Pr Yves MATILLON  
Coordinateur Pédagogique du Master 1: Pr François CHPAUIS  
Responsable du Master 2 HSCo : Pr Gilles RODE  
Responsable du Master 2 Ethique et Philosophie : Pr Jean-Jacques WUNENBURGER  
Responsable du Master 2 REHAB : Pr Vincent GAUTHERON  
Secrétariat-Scolarité : Nadia OUDJI - Nicole ROUANE  
Tél. 04.78.77.71.87

Licence professionnelle codeur LPC  
Responsable des Etudes : Véronique JULLIEN Tél. 04.78.78.56.97

## I. STATUT DE LA STRUCTURE ASSURANT LA FORMATION

( Documents en format PDF ci-joint)

## II. JUSTIFICATION DE LA DEMANDE/PROJET PEDAGOGIQUE

### a. Demande de renouvellement du Certificat de Capacité de Capacité d'Orthoptiste

#### **Comment l'orthoptie a-t-elle débutée à Lyon ?**

En 1949 le Dr René Hugonnier qui terminait son clinicat a été envoyé par le professeur Paufique grand ordonnateur de l'ophtalmologie lyonnaise en Grande Bretagne pour se former à l'orthoptie auprès du Docteur Keith Lyle, qui était à l'époque une autorité internationale en matière de pathologies oculomotrices . A son retour le Pr Paufique lui confie la totale responsabilité de tout ce qui concernait le strabisme et les-paralysies oculo motrices

Dès 1954, l'orthoptie s'organise à Lyon avant d'être officialisée avec autour du Professeur Hugonnier son épouse Mme le Docteur Suzanne Hugonnier , les Dr Magnard et Bongard.

En 1957, sous l'impulsion du Professeur **Thomas à Nancy** , l'enseignement de l'orthoptie est officialisé en France et dès la publication du décret ministériel le

Pr Hugonnier a ouvert l'école de Lyon il faudra attendre 1954 pour que la profession d'aide orthoptiste soit instituée

Le Pr Hugonnier a travaillé pendant plus de 30 ans en strabologie. Elle a ensuite été délocalisée dans les locaux de Rockefeller.

Puis après le décès du Pr Hugonnier, ce furent successivement les Pr Ravault , Pr Trepsat et enfin le Professeur Philippe DENIS qui prirent la direction de l'école d'orthoptie.

C'est en effet depuis 2001, que le Pr Philippe Denis est responsable du Département d'Orthoptie accompagnée du Dr Hélène MASSET jusqu'en 2014, auquel a succédé Claudine Chambard.

Le département d'orthoptie est intégré dans l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation dont le Pr Yves Matillon notre doyen actuel doit être remercié pour son aide et sa qualité d'écoute, pour sa volonté de faire évoluer notre institut et ses différentes composantes.

#### b. Projet Pédagogique existant

La restructuration de la profession d'orthoptiste est une nécessité ; depuis quelques années, le rôle et le statut des orthoptistes se sont modifiés, les champs d'action et de compétence se sont élargis, en particulier dans le cadre de la collaboration étroite avec l'ophtalmologiste, collaboration en pleine expansion avec le développement du « travail aidé de pré-consultation. »

Le décret n° 2001-591 du 2 juillet 2001, paru au Journal Officiel de la République Française le 9 juillet 2001, fixe la liste et les conditions des actes professionnels que peuvent accomplir les orthoptistes. Il a été modifié par le décret n°2007-1671 du 27 novembre 2007, en particulier par les articles :

Art. 4342-7 (du code de santé publique) - Sur prescription médicale, les orthoptistes sont habilités à déterminer l'acuité visuelle et **la réfraction**, les médicaments nécessaires à la réalisation de ces actes étant prescrits par le médecin

Art. 4342-8 (du code de santé publique) - Sur prescription médicale et sous la responsabilité d'un médecin ophtalmologiste en mesure d'en contrôler l'exécution et d'intervenir immédiatement, les orthoptistes sont habilités à réaliser les actes suivants :

- 1. Pachymétrie sans contact**
- 2. Tonométrie sans contact**
- 3. Tomographie par cohérence optique (OCT)**
- 4. Topographie cornéenne**
- 5. Angiographie rétinienne, à l'exception de l'injection qui doit être effectuée par un professionnel de santé habilité**
- 6. Biométrie oculaire préopératoire**
- 7. Pose de lentilles**

Le Département d'orthoptie de Lyon, troisième département de formation de France après Paris VI et Paris V, a historiquement souhaité que les étudiants soient formés de manière adéquate et efficace et soient ainsi immédiatement opérationnels dans le milieu professionnel en particulier par la qualité de son enseignement théorique et du fait du nombre important d'heures de stages.

Depuis la création du Département d'Orthoptie de Lyon, le Responsable de Formation, les responsables pédagogiques ont ainsi modifié le programme d'enseignement régi par l'arrêté du 16 décembre 1966, (Modifiée par l'arrêté du 13 octobre 1989, et du 17 mars 1999) organisant les études en orthoptie, afin de permettre de maintenir la compétence des étudiants et favoriser leur autonomie professionnelle.

#### c. Bilan de formation

Le nombre de candidats inscrits à l'examen d'admission ne cesse d'augmenter d'années en années. Les candidats viennent de toute la France, y compris des territoires d'Outre Mer, avec une majorité d'étudiants issus de la région Rhône Alpes.

2011 : 362 candidats

2012 : 358 candidats

2013 : 381 candidats

2014 : 399 candidats

d. Nombre d'étudiants, ancienneté de la structure, réussite et insertion professionnelle

- le nombre d'étudiants inscrits en 1ère A, 2èA, 3èA :

2009/2010 : 76 ETUDIANTS répartis en 28 étudiants 1<sup>ère</sup> Année, 23 étudiants 2<sup>ème</sup> Année et 25 étudiants de 3<sup>ème</sup> Année.

2010/2011 : 75 ETUDIANTS répartis en 25 étudiants 1<sup>ère</sup> Année, 27 étudiants 2<sup>ème</sup> Année et 23 étudiants de 3<sup>ème</sup> Année.

2011/2012 : 79 ETUDIANTS répartis en 28 étudiants 1<sup>ère</sup> Année, 23 étudiants 2<sup>ème</sup> Année et 28 étudiants de 3<sup>ème</sup> Année.

2012/2013 : 73 ETUDIANTS répartis en 27 étudiants 1<sup>ère</sup> Année, 22 étudiants 2<sup>ème</sup> Année et 24 étudiants de 3<sup>ème</sup> Année.

2013/2014 : 78 ETUDIANTS répartis en 34 étudiants 1<sup>ère</sup> Année, 22 étudiants 2<sup>ème</sup> Année (50% issus de la région Rhône Alpes) et 22 étudiants de 3<sup>ème</sup> Année (59% issus de la région Rhône Alpes).

- le nombre de redoublements en :

2010 : 1 étudiant de 1<sup>ère</sup> Année

2011 : 1 étudiant de 1<sup>ère</sup> Année

1 étudiant de 3<sup>ème</sup> Année

2012 : 6 étudiants de 1<sup>ère</sup> Année

1 étudiant de 3<sup>ème</sup> Année

2013 : 2 exclues

- le nombre d'étudiants renonçant à leur formation initiale :

1 étudiant de 3<sup>ème</sup> Année en 2010 (abandon pour se consacrer à sa passion des chevaux : ostéopathe)

1 étudiant de 1<sup>ère</sup> Année en 2011 (abandon cause médicale : dépression)

- le nombre d'étudiants diplômés en :

2010 : 24 étudiants

2011 : 22 étudiants

2012 : 27 étudiants

2013 : 24 étudiants

100 % des étudiants diplômés, ont un emploi à l'issue de leur formation initiale.

Dès le mois de Mai, les offres d'emploi affluent au secrétariat du Département d'orthoptie : proposition d'emploi salarié, ou proposition de collaboration...

Actuellement, et depuis 5 ans environ, le nombre d'offres d'emploi est plus important que le nombre d'étudiants diplômés (25 % d'offres en plus).

### III. NOMBRE DE CANDIDATS SUSCEPTIBLES D'ETRE ACCUEILLIS CHAQUE ANNEE

En ce qui concerne la capacité d'accueil, il nous semble raisonnable d'intégrer 35 étudiants (redoublants compris) afin de maintenir la qualité de l'enseignement pratique et une augmentation accrue du nombre de stagiaires pourrait perturber l'activité des services d'ophtalmologie.

#### IV. MOYENS AFFECTES JUSTIFICATION DE LA DEMANDE - PROJET PEDAGOGIQUE

##### a. États financiers spécifiques à la formation d'orthoptie

Dans cette rubrique figurent les ressources financières mises à la disposition de la formation d'orthoptie sur l'exercice en cours, ainsi que sur les deux derniers exercices.

Orthoptie	Dotation pédagogique	Concours	Formation continue	Autres	TOTAL
2012	18915	24560	0		43475
2013	13747	21040	621		35408
2014	6862	28800	620		36282

Les données 2014 sont issues du budget rectificatif adopté le 27 mai 2014 par le conseil d'administration de l'université.

La baisse notable de la dotation pédagogique en 2014 s'explique par un changement de méthode sur l'imputation des charges communes de l'institut des sciences et techniques de la réadaptation. En effet, jusqu'alors, le fonctionnement de l'institut était assuré par une dépense effectuée en prestation interne en cours d'année. Désormais, pour plus de lisibilité, le choix a été fait d'opérer un prélèvement sur la dotation lors du vote du budget.

Les ressources issues du concours d'entrée sont variables, et dépendent d'une part du nombre d'inscrits au concours, d'autre part du nombre de boursiers (exonérés des droits d'inscription au concours) parmi ces inscrits.

Les moyens financiers ne tiennent pas compte des ressources humaines mises à la disposition de la formation de façon directe, lesquelles demeurent assumées par l'université (17 750€).

Enfin, les recettes de la taxe d'apprentissage ne sont pas ventilées par formation au sein de l'ISTR, au regard du fait que c'est généralement l'institut qui

bénéficie du versement et non une école interne (formation) en particulier. Elles permettent de calculer un droit de tirage sur les vacances d'enseignement pour chacune des formations, en fin d'année.

Ces ressources ne couvrent qu'une partie des dépenses assumées par l'UCBL pour le fonctionnement de la formation d'orthoptie.

Au cours de l'année 2013, l'UCBL a réalisé une étude analytique visant à établir le coût consolidé de ses différentes formations au titre du budget 2012 (année universitaire 2011-2012).

Les charges valorisées dans l'étude sont :

#### IV. la masse salariale de l'UCBL, structurée en 2 masses :

- a. la masse salariale liée aux enseignants et enseignants chercheurs, valorisée au titre de l'activité formation.
- b. La masse salariale des personnels non enseignants ou BIATSS, elle-même décomposée en 3 enveloppes :
  - b.i. La masse salariale des personnels administratifs au titre des fonctions soutiens de l'activité formation.
  - b.ii. La masse salariale des personnels administratifs au titre des fonctions supports de l'UCBL.
  - b.iii. La masse salariale des personnels administratifs dédiés à la fonction documentation, valorisée pour l'activité formation.

#### V. les charges de fonctionnement, structurées en 3 masses :

- a. les charges de fonctionnement dites pédagogiques, qui correspondent aux dépenses de fonctionnement supportées par les composantes pour le compte des diplômes correspondants.

- b. Les charges de fonctionnement supportées par le service commun de formation continue de l'UCBL (FOCAL) pour le compte des composantes au titre de la formation continue et de l'alternance.
- c. Les charges liées à l'entretien des locaux, soit le coût de viabilisation et d'utilisation des salles d'enseignement.

VI. les charges d'amortissement, qui valorisent l'investissement en matière de matériel pédagogique :

- a. l'amortissement des matériels pédagogiques acquis par l'université au titre des appels d'offres lancés par le CEVU au profit des composantes.
- b. L'amortissement des matériels pédagogiques acquis par l'université et financés par les composantes et / ou les services communs / centraux ainsi que l'amortissement des travaux immobiliers au titre des formations proposées par l'UCBL.

Ainsi, pour la formation d'orthoptie au titre du budget 2012 (année universitaire 2011-2012) les résultats de l'étude sont les suivants :

<b>Éléments issus de l'étude sur les coûts de formation réalisée en 2013</b>	
Nombre d'heures de formation pour l'année 2011/2012	834
<b>Montant des Dépenses imputées sur la formation pour l'année 2012:</b>	<b>185 701 €</b>
coût d'occupation des locaux d'enseignement	7411
coût de fonctionnement de la formation	35844
amortissements des investissements pédagogiques	23352
Masse salariale des pers de documentation de l'université	5518
Masse salariale des pers BIATSS exerçant des fcts de soutien à la formation	25488
Masse salariale des pers BIATSS exerçant des fcts support	14775
Masse salariale des enseignants participant à la formation	73314
<b>Coût horaire de la formation</b>	<b>222,7 €</b>

En projetant ce coût horaire, sans revalorisation liée à l'inflation et à l'augmentation prévisible des coûts salariaux et avec des effectifs étudiants

constants, sur la maquette issue de la ré ingénierie de la formation le coût de la formation en année universitaire 2016-2017 (1854 h) pourrait être estimé à 412 818 € soit une augmentation de 122 %.

<b>Projection pour la nouvelle formation</b>	412 818 €
<b>Coût par étudiant</b> (75 étudiants)	<b>5 504,2 €</b>

Cette projection doit être pondérée du fait que :

- 1) une partie des TD supplémentaires sera réalisée sur les lieux de stage hospitaliers

477 heures réparties en SEMESTRES :

- S1 NON
- S2 80 HEURES TD
- S3 80 HEURES TD
- S4 160 HEURES TD
- S5 101 HEURES TD
- S6 56 HEURES TD

- 2) que la part actuelle de la masse salariale des enseignants dans le coût de la formation n'est que de 39 % (contre 48 % en orthophonie par exemple) et que donc l'augmentation du nombre d'heures de la formation aura un impact budgétaire moins important.
- 3) une partie des enseignements sera mutualisée entre les différentes formations d'orthoptie de France via l'université numérique UNF3S.

c. Moyens humain

PERSONNEL ADMINISTRATIF

O AUBAILLY	Directeur administratif ISTR
V VILLALON	Adjointe administrative principale
G MECA	SAENES
M SAUZE	Adjointe administrative
J BARSELO	Adjointe administrative

ENSEIGNANTS

Pr Ph DENIS	Professeur des universités
Pr BURILLON	Professeur des universités DOYEN MEDECINE
Pr DOT	Professeur des universités Ministère Défense
C CHAMBARD	CONTRACTUELLE ORTHOPTISTE
E DUBOIS- LAGEDAMONT	VACATAIRE ORTHOPTISTE
B GOUTAGNY	VACATAIRE ORTHOPTISTE
AC BLANC	VACATAIRE ORTHOPTISTE
A BON	VACATAIRE ORTHOPTISTE
I GERVAIS	VACATAIRE ORTHOPTISTE
H HEATHER	MCF
M N'GUYEN	PU PH
V GRIFFON	VACATAIRE chargé de recherche SAROFI
C BONIFAS	CCA
F PEREZ	VACATAIRE PSYCHOLOGUE
F PERRIN	MCF
R SABLON	MCF
H LEVY-SEBBAG	VACATAIRE ORTHOPHONISTE
E VEUILLET	INGENIEUR DE RECHERCHE
D BOBILLON	EXPERT COMPTABLE PAST UCBL
X BONTOUX	VACATAIRE AVOCAT
A RUSSO	PH
X PERROT	PH
T MATHIS	VACATAIRE INTERNE OPH
M RICHARDET	PERSONNEL BIBLIOTHEQUE UCBL
G RODE	PUPH
F BENBOUZID	CCA
PL CORNUT	PH

VII. NOM ET QUALITE DU RESPONSABLE DE LA FORMATION

**Philippe DENIS**

Faculté de Médecine Lyon-Est

8, Avenue Rockefeller

69373 LYON Cédex 03

Service d'Ophtalmologie

Hôpital de la Croix-Rousse

103, Grande Rue de la Croix-Rousse

69417 Lyon Cédex 04

**ÉTAT-CIVIL**

**DENIS Philippe**

Né le 07 juin 1961, à Quimper (29)

Adresse personnelle: 19, rue Pierre Termier, 69660 Collonges au Mont d'Or

Téléphone: 06 16 13 40 38

Nationalité Française, deux enfants

<b>FONCTION ACTUELLE</b>
--------------------------

**Professeur des universités - praticien hospitalier (depuis octobre 1995)**

**Première Classe depuis septembre 2006**

Service d'Ophtalmologie

Hôpital de la Croix-Rousse

103, Grande Rue de la Croix-Rousse

69417 LYON cédex 04

Téléphone: + 04 26 10 93 23

Télécopie: + 04 26 10 94 27

E-mail: [philippe.denis@chu-lyon.fr](mailto:philippe.denis@chu-lyon.fr)

**N° Conseil Ordre des Médecins : 69/11839**

<b>DIPLOMES UNIVERSITAIRES</b>
--------------------------------

- Baccalauréat Série C, Mention Bien, Rennes, 1979.
- Diplôme d'Etudes Approfondies (D.E.A.) de Pharmacologie Clinique et Expérimentale, Université Paris VI, 1988.
- Diplôme d'Etudes Spéciales (D.E.S.) d'Ophtalmologie. Région Paris-Ile de France, 1989.
- Doctorat d'Etat en Médecine, Université Paris VI, 1990.

- Doctorat d'Université en Sciences, Université Paris VI, 1995.

#### BOURSES ET PRIX OBTENUS

- Lauréat de la Bourse Fouassier de la Fondation de France, 1989.
- Lauréat du Prix "Chibret International Award", 1990.
- Lauréat du Prix de la Recherche de la Société Française d'Ophtalmologie, 1991.
- Lauréat du Prix de La Chancellerie des Universités de Paris (Prix Pierre Robin), 1991.
- Lauréat du Prix Spécial du Jury des Entretiens de Bichat (« Film Médical »), 1999.

#### CURSUS MEDICAL

- Etudes de Médecine (1979-1985), C.H.U. Broussais-Hôtel-Dieu, Université Paris VI.
- Nommé à l'Internat des Hôpitaux de La Région Paris-Ile de France au titre de l'année 1985.

- Interne des Hôpitaux de La Région Paris-Ile de France (D.E.S.), novembre 1985 – octobre 1989.
- Année Recherche (D.E.A.). Service de pharmacologie. Professeur LAPALUS, Faculté de Médecine, Nice. (novembre 1987 - octobre 1988).
- Poste d'accueil INSERM. Docteur William ROSTENE, INSERM U55, Hôpital Saint-Antoine, Paris (novembre 1989 - octobre 1990).
- Chef-de-clinique-assistant. Service d'ophtalmologie. Professeur Henry SARAUX, Hôpital Saint-Antoine, Paris (novembre 1990-mai 1993).
- Praticien hospitalier (Temps plein), Chef de Service. Service d'Ophtalmologie, C.H.U. de Guadeloupe, Pointe-à-Pitre (Mai 1993-Août 1995).
- Professeur des universités - praticien hospitalier (CNU, Année 1995). Service d'ophtalmologie. Professeur Maurice RAVAILT (1995-1997), Professeur Christiane TREPSAT (depuis Juillet 1997), Hôpital Edouard Herriot, Lyon. Faculté de Médecine Laënnec, puis Lyon-Est, Université Lyon I (depuis le 1<sup>o</sup> Octobre 1995).
- Chef de service d'Ophtalmologie, Service d'Ophtalmologie, Hôpital Edouard Herriot, Lyon, Novembre 2001-Octobre 2010.
- Chef de service d'Ophtalmologie, Service d'Ophtalmologie, Hôpital de la Croix-Rousse, depuis Septembre 2010.
- Responsable de la Consultation d'Ophtalmologie, Hôpital pédiatrique HFME, Lyon, 2009-2013.
- Directeur de l'Ecole d'Orthoptie de Lyon, Institut des Sciences et des Techniques de Réadaptation, Université Rockefeller, Lyon depuis Novembre 2001.

<b>ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT</b>
---------------------------------

*(Les dates indiquées sont celles du début de l'activité citée)*

- Cours aux Etudiants en Médecine: cours Magistraux (DCEM 2, DCEM3, DCEM4), Faculté de Médecine Lyon-Est (depuis 1995). Rôle de coordinateur local de l'Enseignement du DES d'Ophtalmologie.
  - Cours aux Internes (D.E.S.) en Ophtalmologie (depuis 1995).
  - Cours aux Internes (D.E.S.) en Endocrinologie, Faculté de Médecine de Lyon (1996).
  - Cours aux Internes (D.E.S.) en Gynécologie (1997), Faculté de Médecine de Lyon.
- Participation à de nombreuses activités d'enseignement post-universitaire (CHU Lyon, rythme de 3 conférences annuelles au sein du CHU de Lyon, conférences à la Société d'Ophtalmologie de la Région Rhône-Alpes).
- Cours aux Elèves Orthoptistes, Ecole d'Orthoptie, Lyon (depuis 1995).
- Cours aux Elèves infirmières, Ecole Rockefeller, Lyon (1995).
- Participation aux cours de DU de Gynécologie Médicale, Lyon (1996-2005).
- Participation aux cours de DU de Basse Vision, Lyon (depuis 1995).
- Participation aux cours de DIU d'Ophtalmologie Générale (Enseignement aux Médecins Généralistes), Montpellier, Marseille, Lyon (2003-2008).
- Organisation et participation aux cours de DIU de Glaucome, Paris (depuis 2003).
- Cours Pratiques des techniques de sclérectomie à la Société Française d'Ophtalmologie, Paris (2005).

- Cours d'Ophtalmologie par Télémedecine, Réseau RAFT, Cameroun (depuis 2012).

<b>SOCIETES SAVANTES</b>
--------------------------

- Membre de la Société Française d'Ophtalmologie (depuis 1986).
- Membre de l'Association for Research in Ophthalmology and Visual Sciences (ARVO).
- Membre de l'American Academy of Ophthalmology (AAO).
- Membre de de la Société Française du Glaucome (Comité de Lutte contre le Glaucome).
- Membre de l'European Association for Vision and Eye Research (EVER).
- Membre du Comité de Rédaction du Journal Français d'Ophtalmologie.
- Membre du Comité de Rédaction du Journal "Réalités Ophtalmologiques".
- Membre du Jury de la Bourse de Fondation de France (Berthe Fouassier) (1999-2004).
- Membre du Jury de la Fondation des Amblyopes Unilatéraux (1999-2001).
- Membre de l'Académie Française d'Ophtalmologie (AFO).

<b>ACTIVITES ADMINISTRATIVES ET RESPONSABILITES COLLECTIVES</b>
---

*(Les dates indiquées sont celles du début de l'activité citée)*

- Membre du Conseil d'Administration du Comité de Lutte contre le Glaucome (1998).
- Membre du Conseil Scientifique de l'Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation, Lyon (2001).
- Trésorier Général de la Société Française du Glaucome (SFG) (depuis 2004).
- Webmaster du site d'information Grand Public dédié au glaucome ([www.leglaucome.fr](http://www.leglaucome.fr)).
- Membre du Collège d'Ophtalmologie de Lyon (1995).
- Membre du Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France (1995).
- Directeur de l'Ecole d'Orthoptie de Lyon (Institut des Sciences et Technique de Réadaptation, Faculté Rockefeller) (2001).
- Expert (en tant qu'ophtalmologiste) lors de la Conférence de Consensus sur le Virus varicelle-zona (1997).
- Expert auprès de l'AFSSAPS (Enregistrement des dossiers d'AMM, Commission de Transparence, Commission de la Publicité) (1995).
- Responsable du DU de Basse Vision, Lyon (depuis 2001).
- Responsable (avec plusieurs autres ophtalmologistes universitaires) du DIU de Glaucome, Angers (2003).
- Membre du Conseil d'Administration de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (2006).

- Secrétaire Général-Adjoint de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (2009-2011).
- Président du Collège d'Ophtalmologie de Lyon (depuis 2004).
- Membre de l'Académie Française d'Ophtalmologie (AFO).
- Membre associé de l'Académie Nationale de Chirurgie (depuis 2012).
- Vice-Président de l'Académie Française d'Ophtalmologie (AFO) (depuis 2011).
- Président de la Société Française d'Ophtalmologie (SFO) (depuis 2011).

1.

## PRESENTATION DE L'EQUIPE ENSEIGNANTE

Claudine CHAMBARD

Directrice des études

**CHAMBARD Claudine**

937, Route du Trolliet

01150 Sainte Julie

Née le 05.11.1968 à AMBERIEU EN BUGEY (Ain)

04.74.61.90.25

06.18.06.20.59

Mariée

claudine.chambard@univ-lyon1.fr

2 enfants

Permis B

Possédant un véhicule

Langues parlées Anglais, Espagnol

### **FORMATION**

**1998 Diplôme universitaire de Basse Vision**

ISTR Lyon 1 – LYON

**1991 Certificat de Capacité d'Orthoptiste**

Ecole du Pr Hugonnier – LYON

**1989 - 1991 Ecole d'Orthoptie**

Ecole du Pr Hugonnier – LYON

**1987 - 1989 1<sup>ères</sup> années de Médecine**

Faculté Alexis Carrel – LYON

**1986 Baccalauréat Série D**

Lycée de la plaine de l'Ain – AMBERIEU-EN-BUGEY

## **EXPERIENCES PROFESSIONNELLES**

**Depuis Septembre 2013 Directrice des études de l'école d'ORTHOPTIE**

**Depuis Février 2013 ORTHOPTISTE à l'Hôpital Croix Rousse à temps partiel**

**En juin 2012 : Création du poste d'Orthoptiste à l'Hôpital de Fleyriat à Bourg en Bresse (mise à disposition à 40 % des HCL demandée pour 1 an)**

**De Janvier 2010 à Décembre 2012 : ORTHOPTISTE à l'Hôpital Femme Mère**

**Enfant à Bron**

**Consultation d'ophtalmologie Pédiatrique**

**Enseignante vacataire à l'université LYON 1 (formation des étudiants en orthoptie)**

**Maître de stage pour les mémoires de fin d'études**

**Présentation de l'école d'orthoptie et du métier d'orthoptiste**

**lors des rencontres journées étudiantes**

**Participation au jury d'examen pour l'examen d'admission d'orthoptie**

**Et pour les épreuves de fin d'année (écrits et oraux)**

**De Mai 1995 à Décembre 2009 : ORTHOPTISTE à l'Hôpital E. HERRIOT**

**Consultation d'ophtalmologie Générale (Pédiatrique et Adulte)**

**Bilan orthoptique, Lancaster, Bébévision**

**Aide à la consultation (prise d'acuité visuelle, réfraction)**

**Explorations fonctionnelles (champ visuel, vision des Couleurs,  
Pachymétrie, GDX, OCT ,ERG, PEV, EOG)**

**Bilan neuro-visuel**

**Rééducation des troubles oculomoteurs, insuffisance de convergence, de  
l'amblyopie, de la stratégie visuelle**

**Enseignante vacataire à l'université LYON 1 (formation des étudiants en  
orthoptie)**

**Maître de stage**

**Présentation de l'école d'orthoptie et du métier d'orthoptiste**

**lors des rencontres journées étudiantes**

**Participation au jury d'examen pour l'examen d'admission d'orthoptie**

**Et pour les épreuves de fin d'année (écrits et oraux)**

**Temps partiel à 80% de Juin 2004 à Décembre 2009 complété par du**

**Dépistage visuel dans les écoles maternelles de l'Ain**

**De Novembre 1991 à Mai 1995 : ORTHOPTISTE au Centre Hôpital de Cornouaille**

**Création du poste d'Orthoptiste au Centre Hôpital de Cornouaille  
(Finistère)**

**Temps complet réparti sur deux hôpitaux distants (Quimper et  
Concarneau)**

**Organisation de l'activité orthoptique**

**Initiation informatique pour la mise en place d'un programme de gestion  
du service**

## **FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**Participation aux journées Strabologiques et orthoptiques de Lyon  
(1992 à 2003)**

**Participation à la formation sur le dépistage visuel auprès des médecins**

**Généralistes, médecins et infirmières scolaires**

**Etudes Cliniques sur le glaucome de l'adulte avec le Pr Ph. DENIS**

**Présentation à la SORA de la comparaison entre FDT et cv Humphrey (1998)**

**Diverses formations orthoptiques les DYS sévères Lyon (2010)**

**Présentation du développement de la vision binoculaire et de l'acuité visuelle  
du jeune enfant à la journée de pédiatrie à LYON (2010)**

**Prismes, posture et Vision binoculaire (Bourg en Bresse janvier 2013)**

Brice GOUTAGNY

Responsable Pédagogique

Nom : **GOUTAGNY**

Prénom : **Brice**

Née le : 29 Juin 1981 à VENISSIEUX

Nationalité : Française

**Adresse :**        **100A rue du 23 Aout 1944**  
                         Résidence les Arcades

**69780 MIONS**  
**Tél :**        **04.78.20.23.11**  
                         06.60.80.12.30

Email : brice.goutagny@gmail.com

#### **FORMATION**

##### **BAC S année 1999 avec mention**

Certificat de capacité d'Orthoptiste en 2004

Diplôme Universitaire de Basse Vision en 2005

Licence Sciences, Technologie, Santé Mention Sciences de la Réadaptation en 2010

Langues : Anglais (écrit et parlé), notion d'Allemand.

#### **EXPERIENCE PROFESSIONNELLE :**

Depuis NOVEMBRE 2013 :    - Contrat à duré indéterminée au POLE VISION VAL  
D'OUEST

Depuis SEPTEMBRE 2013 :    - Orthoptiste en Cabinet Libéral

Depuis SEPTEMBRE 2005 : - Enseignant Vacataire à l'Ecole d'Orthoptie au sein de l'Université Claude Bernard Lyon 1.

SEPTEMBRE 2005 – NOVEMBRE 2013: - Contrat à durée indéterminée aux Hospices Civiles de Lyon, dans le service d'Ophtalmo-pédiatrie au sein du Pavillon C à l'Hopital Edouard Herriot, avec une mutation de janvier 2010 à décembre 2012 à l'Hôpital Femme Mère Enfant.

JUILLET 2005 - JUIN 2013 - Contrat à durée indéterminée dans le cabinet d'Ophtalmologie du Dr MASSET.

SEPTEMBRE 2004 - JUILLET 2005 - Remplaçant libéral dans un cabinet d'orthoptie ainsi que dans une CLIS pour enfants déficient visuel.

2003 - 2004 - Stage d'un an au Bloc opératoire de chirurgie réfractive à l'Hôpital Edouard Herriot.

1997 - 2004 - Moniteur Fédéral 1 de Tennis au sein du COSF Tennis.

**PUBLICATIONS :** - Comparative study of 50 child's refraction with cyclopentolate and atropine, Journal Français d'Ophtalmologie;29;267,Société française d'ophtalmologie,2006

-Dyslexie : Approche thérapeutiques de la psychologie cognitive à la linguistique, ISSN 1775-1330, Editeur De Boeck Supérieur, 2009

**Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT**

**Responsable Pédagogique**

**Estelle DUBOIS-LAGEDAMONT**

5 rue Chantemerle

69720 St Bonnet de Mure

☐ 04 72 79 73 09 / 06 60 93 60 52

✉ est.dubois@libertysurf.fr

40 ans, mariée, 2 enfants

**Orthoptiste**

### Expériences professionnelles

**De 2009 à 2014**

Cabinet du Dr Weisslinger à Bourg en Bresse

- aide à la consultation, réfraction à l'aide d'un réfracteur, aide aux IVT

OCT, angiographie, biométrie, pachymétrie, adaptations lentilles,  
consultations enfants

**De 2004 à 2014**

Enseignante au sein de l'école d'orthoptie de Lyon et du DU de Basse Vision  
(Cours, TP et évaluations des élèves)

**De 1998 à 2009**

Centre Rabelais à Lyon (Dr Mauget-Faÿsse et Dr Quaranta)

- Rééducation de la basse vision

- Réfraction

- Réalisation des OCT, rétinographie, angiographie

- Campimétrie, Pachymétrie

- Participation aux études

- Réalisation de divers films, power point ...

**De 1999 à 2004** Création d'un cabinet libéral à Bron en parallèle de mon activité salariée  
avec spécialisation basse vision et neurovisuelle

#### Formations

**2014** **Master** handicap et autonomie  
**2011** **Licence** science et réadaptation  
**2003** Stage pluridisciplinaire à l'ARAMAV  
**1999** **DU** de basse vision  
**1998** **Certificat de capacité** d'orthoptie

#### Publications (JFO)

Intérêt et pratique de la rééducation « basse vision » à domicile en région Rhône-Alpes

Prise en charge « basse vision » des patients atteints de DMLA avec néovaisseaux choroïdiens rétrofovéaux traités par PDT à la Visudyne

Le traitement prismatique en basse vision chez des patients atteints de DMLA

Aide à l'élaboration d'un film sur la réfraction et sur les IVT

#### Participation aux études : Certification acuité visuelle et OCT

Etude EOP 1012, Etude Mont Blanc, Etude ACU 301

#### Loisirs

Saxophone, danse, VTT

## ENSEIGNANTS

( en pièce jointe les Curriculum Vitae des enseignants )

Pr Ph DENIS	Professeur des universités
Pr BURILLON	Professeur des universités DOYEN MEDECINE
Pr DOT	Professeur des universités Ministère Défense
C CHAMBARD	CONTRACTUELLE ORTHOPTISTE
E DUBOIS- LAGEDAMONT	VACATAIRE ORTHOPTISTE
B GOUTAGNY	VACATAIRE ORTHOPTISTE
AC BLANC	VACATAIRE ORTHOPTISTE
A BON	VACATAIRE ORTHOPTISTE
I GERVAIS	VACATAIRE ORTHOPTISTE
H HEATHER	MCF
M N'GUYEN	PU PH
V GRIFFON	VACATAIRE chargé de recherche SAROFI
C BONIFAS	CCA
F PEREZ	VACATAIRE PSYCHOLOGUE
F PERRIN	MCF
R SABLON	MCF
H LEVY-SEBBAG	VACATAIRE ORTHOPHONISTE
E VEUILLET	INGENIEUR DE RECHERCHE
D BOBILLON	EXPERT COMPTABLE PAST UCBL
X BONToux	VACATAIRE AVOCAT
A RUSSO	PH
X PERROT	PH
T MATHIS	VACATAIRE INTERNE OPH
M RICHARDET	PERSONNEL BIBLIOTHEQUE UCBL
G RODE	PUPH
F BENBOUZID	CCA
PL CORNUT	PH

## VIII. ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

### Liste des UE du référentiel de formation du certificat de capacité d'orthoptiste

UE1 Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie

UE2 Optique géométrique, optique physiologique

UE3 Réfraction

UE4 Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle

UE5 Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies

UE6 Anglais

UE7 Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision

UE8 Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire

UE9 Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire

UE10 Explorations fonctionnelles

UE11 Bilan orthoptique

UE12 Déontologie et éthique : historique de la profession

UE13 Hygiène et gestion des risques

UE14 Pathologies sensorimotrices

UE15 Prise en charge des pathologies sensorimotrices

UE16 Pathologies ophtalmologiques et générales

UE17 Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales

UE18 Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie

UE19 Pharmacologie et thérapeutique

UE20 Contactologie

UE21 Statistiques, épidémiologie, santé publique

UE22 Pathologies neuro ophtalmologiques

UE23 Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques

UE24 Amblyopie fonctionnelle et phénomène de privation visuelle

UE25 Prise en charge de l'amblyopie fonctionnelle

UE26 Basse vision

UE27 Bilan et prise en charge de la basse vision

UE28 Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique

UE29 Vision et troubles d'apprentissages

UE30 Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge

UE31 Dépistage visuel : aptitudes visuelles et ergonomie visuelle

UE 32 Communication, éducation thérapeutique

UE33 Imagerie et technologies de la communication

UE34 Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion

UE35 Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques

UE36 Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales

UE37 Diagnostic et projet de soins

UE38 Travail de fin d'études

UE39 Coopération, coordination avec les différents acteurs

a. Cursus actuel

SEMESTRES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
CM +TD +TP	286,3	41,3	180	218	109	140	974
STAGES	90	180	380	462	451	571	2134
TRAVAIL PERSONNEL DE L'	240	35	134	162	81	104	756

ETUDIANT							
TOTAL	616,3	256,3	694	842	641	815	3864

## SEMESTRE 1

### SEMESTRE 1 CURSUS ACTUEL

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	Heures présentielles Etudiants
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie  (PL CORNUT / DOT/ T MATHIS)	8			8
2	Optique géométrique, optique physiologique  (R SABLONG/E LAGEDAMONT)	35			35
3	Réfraction  (Pr BURILLON /E LAGEDAMONT / C CHAMBARD /B GOUTAGNY)	18		8	20 h 30
4	Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle  <b>Cours communs audioprothèse- orthophonie</b>  (F PERRIN/E VEUILLET / C TILIKETE)	41	8		45
5	Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies  (E LAGEDAMONT / C CHAMBARD /B GOUTAGNY)	8		6	8
7	Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision  (PL CORNUT / DOT/CHAMBARD)	30		4	32

8	Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  (C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT)	12		4	14
9	Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire  (C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT)	12		12	18
10	Explorations fonctionnelles  (Pr DENIS /C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT)	18		8	22
11	Bilan orthoptique  (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	8	6	10	17
12	Déontologie et éthique : historique de la profession (C CHAMBARD)	2			2
14	Pathologies sensorimotrices  (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	17			17
16	Pathologies ophtalmologiques et générales  (C BONIFAS / M N'GUYEN)	7			7
17	Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales  (E LAGEDAMONT/B GOUTAGNY)	9			9
18	Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie				

	(F PEREZ/I COMTE-GERVAIS/ V Griffon)	32			32
--	--------------------------------------	----	--	--	----

### **Stages pratiques S1**

Pour S1 : Stage 1 semaine sur 3 sur la base de 20 Heures (5 demi-journées) par semaine soit **90 Heures**

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

#### **Lieux de stage :**

**CHU : Hôpital Nord Croix Rouse Service Pr Philippe Denis LYON**

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

#### **Maîtres de stages :**

Hôpital Nord Croix Rouse Service Pr Philippe Denis LYON

**Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE**

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

**Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO**

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

Dr Zeinab BENTALEB

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

### **SEMESTRE 2 CURSUS ACTUEL**

<b>N° UE</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>Heures présentielles Etudiants</b>

1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie  (Pr DOT)	4			4
2	Optique géométrique, optique physiologique  (R SABLONG/E LAGEDAMONT)	3		10	6 h 30
14	Pathologies sensorimotrices  (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	12	6	17	19
16	Pathologies ophtalmologiques et générales  (Pr DENIS)	6			6
18	Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie  (F PEREZ)	6			6

### **Stages pratiques S2**

Pour S2 : Stage 1 semaine sur 3 sur la base de 20 Heures par semaine soit environ **180 Heures DONT 100 heures de stages cliniques et 80 heures de TD avec maîtres de stages** .

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

### Lieux de stage :

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

### Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

Dr Zeinab BENTALEB

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Cursus Actuel S 1 S 2

<b>SEMESTRES</b>	<b>Présentiel ETUDIANTS S1</b>	<b>Présentiel ETUDIANTS S2</b>	<b>TOTAL</b>
<b>(CM +TD +TP)</b>	286,3	41,3	328
<b>STAGES</b>	90	180	270
<b>Travail personnel De l'étudiant</b>	240	35	271
<b>TOTAL (CM+TD+TP+ TPE+STAGES)</b>	<b>616,3</b>	<b>256,3</b>	<b>873</b>

SEMESTRE 3

<b>N° UE</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>Heures présentielles Etudiants</b>
2	Optique géométrique, optique physiologique (R Sablong/ H HARKER)	18			18
11	Bilan orthoptique		30	9	33

	(E LAGEDAMONT/B GOUTAGNY/ C Chambard/C Gieres/ A Rahon/ N Chave)				
14	Pathologies SENSORIMOTRICES (C Chambard /(B Goutagny/ E Lagedamont )	23			23
15	Prise en charge des Pathologies SENSORIMOTRICE (B Goutagny/ E Lagedamont/ M Prost/ N Chave)	3	10	19	19
16	Pathologies ophtalmologiques et générales (PL Cornut)	4	10		14
17	Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales (X Perrot/ PL Cornut)	9	10		19
18	Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie <b>Cours communs audioprothèse ( 16 h )</b> (I COMTE-GERVAIS)	24			24
22	Pathologies neuro ophtalmologiques ( Dr Russo)	4	10		14
28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique ( Mme Richardet)		4		4
36	Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales (C Bonifas/ A Rahon)	2	10		12

### **Stages pratiques S 3**

Pour S 3 : Stage 1 semaine sur la base de 35 Heures (maximum) par semaine durant 16 semaines soit environ **380 Heures de stages DONT 300 de stages cliniques et 80 heures de TD avec maîtres de stages** .

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

#### Lieux de stage :

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service Ophtalmologie Pr Carole BURILLON

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Opticiens privés LYON et agglomération (8)

Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service Pr Carole BURILLON Dr T Baltmigere / Dr M Poli

Orthoptistes : Annie Rahon/ D Berthaud/ M Gronwald/ LEBRE

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Orthoptistes : Myriam Prost / Alexandra ROUSSEL

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Orthoptistes : Nicolas CHAVE / Séverine KUTER

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Opticiens privés LYON et agglomération (8)

Convention réalisée avec l'université

## SEMESTRE 4

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	HEURES PRESENTIEL ETUDIANT
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie (Pr DOT/ F BENBOUZID)	24			24
2	Optique géométrique, optique physiologique (R SABLONG/E LAGEDAMONT)	3		10	8
5	Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies (AC BLANC/C Chambard)	3	10		13
10	Explorations Fonctionnelles (B GOUTAGNY)	3	20	3	24
14	Pathologies sensorimotrices (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	12	16	18	34
16	Pathologies ophtalmologiques et générales (Pr DENIS/ T Mathis /F Benbouzid/M NGUYEN)	6	20		26
22	Pathologies neuro ophtalmologiques (T Mathis / C Chambard)	11			11
23	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques (B GOUTAGNY)			6	3
24	L'Amblyopie fonctionnelle et le phénomène de privation visuelle (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	10		6	12
25	Prise en charge de l'Amblyopie fonctionnelle (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY )		10	8	14
29	Vision et troubles d'apprentissages (B Goutagny / H Sebbag)	9			9
35	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques (T Mathis)	4			4
36	Bilans orthoptiques pré et postopératoires, principes des techniques chirurgicales	6	10		16

	(Pr Denis/C Bonifas/ C Burillon/A Rahon)				
--	--	--	--	--	--

### **Stages pratiques S 4**

Pour S 4 : Stage 1 semaine sur la base de 35 Heures (maximum) par semaine durant 24 semaines soit environ **622 Heures de stages DONT 462 heures de stages cliniques et 160 heures de TD avec maîtres de stages** .

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

#### Lieux de stage :

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service Ophtalmologie Pr Carole BURILLON

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Opticiens privés LYON et agglomération (8)

#### Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service Pr Carole BURILLON Dr T Baltmigere / Dr M Poli

Orthoptistes: Annie Rahon/ D Berthaud/ M Gronwald/ I LEBRE

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Orthoptistes : Myriam Prost / Alexandra ROUSSEL

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Orthoptistes : Nicolas CHAVE / Séverine KUTER

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Opticiens privés LYON et agglomération (8)

Convention réalisée avec l'université

## SEMESTRE 5

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	HEURES PRESENTIEL ETUDIANT
10	Explorations Fonctionnelles (K RUBINO/ D FORNONI/CCHAMBARD)		20		20
20	Contactologie (Pr Burillon E Lagedamont)	4			4
23	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques (M Prost/C Chambard)		10		10
25	Prise en charge de l'Amblyopie fonctionnelle (C CHAMBARD/ C GIERES/ A RAHON )		20		20
29	Vision et troubles d'apprentissages ( B Goutagny / H Sebbag)	3		21	10
35	Dépistage, prévention et suivi des pathologies ophtalmologiques		20		20

	(T Mathis/C Chambard/M Prost)				
37	Diagnostic et projet de soins (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)			12	4
38	Travail de fin d'études (A Bon/B GOUTAGNY)	6	12		18
39	Coopération, coordination avec les différents acteurs (AC Blanc / B Goutagny/ E Lagedamont)			6	3

### **Stages pratiques S 5**

Pour S 5 : Stage 1 semaine sur la base de 35 Heures (maximum) par semaine durant 16 semaines soit environ **451 Heures de stages DONT 350 de stages cliniques et 101 heures de TD avec maîtres de stages** .

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

#### Lieux de stage :

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service Ophtalmologie Pr Carole BURILLON

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Centres privés LYON : Centre KLEBER 69006 LYON

### **Les stages hors de Lyon (Article 16 Règlement intérieur)**

Les étudiants de troisième année pourront effectuer des stages hors de l'Ecole d'Orthoptique de Lyon.

Ils seront effectués soit dans des CHU, soit en cabinets privés (orthoptie ou ophtalmologie). Une convention sera établie entre l'Ecole, le lieu de stage et le stagiaire.

Les frais occasionnés par ces stages restent entièrement à la charge de l'élève orthoptiste.

CHU Grenoble Service Pr Romanet 38043 GRENOBLE CEDEX

CHU SAINT ETIENNE Pr GAIN 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

CHU ANNECY Dr TONINI 74374 PRINGY CEDEX

CENTRE HOSPITALIER Service Dr SAVY 73011 CHAMBERY

CENTRE HOSPITALIER Service Dr MARSAL 38 000 BOURGOIN-JALLIEU

CENTRE HOSPITALIER Service Dr LIGEON-LIGEONNET 26000 VALENCE

CENTRE HOSPITALIER Service Dr FELDMAN 38209 VIENNE CEDEX

CENTRE HOSPITALIER DE GLEIZE Service Dr SPIRE 69655 VILLEFRANCHE

CABINET D'ophtalmologie Dr PEREZ 21 000 DIJON

Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot /Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service Pr Carole BURILLON Dr T Baltmigere / Dr M Poli

Orthoptistes : Annie Rahon/ D Berthaud/ M Gronwald/ LEBRE

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Orthoptistes : Myriam Prost / Alexandra ROUSSEL

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Orthoptistes : Nicolas CHAVE / Séverine KUTER

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Centre KLEBER

Docteur JC ZECH 69006 LYON

SEMESTRE 6

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	HEURES PRESENTIEL ETUDIANT
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie (F Benbouzid)	20	2		22
26	Basse vision (C Chambard /AC Blanc )	12			12
27	Bilan et prise en charge de la basse vision (AC Blanc / B Goutagny/ E Lagedamont)	6		4	8
30	Troubles neurovisuels, vision et équilibre : bilan et prise en charge (B Goutagny / H Sebbag)		21		21
31	Communication, éducation thérapeutique (AC Blanc)		8	2	10
34	Exercice de la profession d'orthoptiste : législation, réglementation et gestion ( B Goutagny / X Bontoux / Glomeau/ D Bobillon )	35	5		40
37	Diagnostic et projet de soins (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)		9		9
38	Travail de fin d'études (C CHAMBARD /A BON/B GOUTAGNY)		14		14
39	Coopération, coordination avec les différents acteurs (AC Blanc / B Goutagny/			6	4

E Lagedamont)					
---------------	--	--	--	--	--

## **Stages pratiques S 6**

Pour S 6 : Stage 1 semaine sur la base de 35 Heures (maximum) par semaine durant 24 semaines soit environ **627 Heures de stages DONT 571 de stages cliniques et 56 heures de TD avec maîtres de stages** .

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

### **Lieux de stage :**

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service Ophtalmologie Pr Carole BURILLON

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Centres privés LYON : Centre KLEBER 69006 LYON

### **Les stages hors de Lyon (Article 16 Règlement intérieur)**

Les étudiants de troisième année pourront effectuer des stages hors de l'Ecole d'Orthoptique de Lyon.

Ils seront effectués soit dans des CHU, soit en cabinets privés (orthoptie ou ophtalmologie). Une convention sera établie entre l'Ecole, le lieu de stage et le stagiaire.

Les frais occasionnés par ces stages restent entièrement à la charge de l'élève orthoptiste.

CHU Grenoble Service Pr Romanet 38043 GRENOBLE CEDEX

CHU SAINT ETIENNE Pr GAIN 42270 SAINT PRIEST EN JAREZ

CHU ANNECY Dr TONINI 74374 PRINGY CEDEX

CENTRE HOSPITALIER Service Dr SAVY 73011 CHAMBERY

CENTRE HOSPITALIER Service Dr MARSAL 38 000 BOURGOIN-JALLIEU

CENTRE HOSPITALIER Service Dr LIGEON-LIGEONNET 26000 VALENCE

CENTRE HOSPITALIER Service Dr FELDMAN 38209 VIENNE CEDEX

CENTRE HOSPITALIER DE GLEIZE Service Dr SPIRE 69655 VILLEFRANCHE

CABINET D'ophtalmologie Dr PEREZ 21 000 DIJON

Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot /Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service Pr Carole BURILLON Dr T Baltmigere / Dr M Poli

Orthoptistes : Annie Rahon/ D Berthaud/ M Gronwald/ LEBRE

Hôpital Neurologique Pr Vighetto LYON

Orthoptistes : Myriam Prost / Alexandra ROUSSEL

Hôpital Desgenettes Pr DOT LYON

Orthoptistes : Nicolas CHAVE / Séverine KUTER

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Centre KLEBER

Docteur JC ZECH 69006 LYON

## REGLEMENT INTERIEUR

### DEPARTEMENT D'ORTHOPTIE DE LYON

On se souviendra que le règlement intérieur doit tenir compte des textes légaux antérieurs, que la loi d'orientation et les décrets ou arrêtés qui lui font suite n'ont pas abrogés. C'est ainsi, par exemple, qu'il ne peut être question de modifications des programmes d'enseignement.

« L'orthoptie consiste en des actes d'exploration, de rééducation et de réadaptation de la vision utilisant éventuellement des appareils et destinés à traiter les anomalies fonctionnelles de la vision » ( Décret n°2007-1671 du 27 NOVEMBRE 2007- Art.R.4342-1).

L'exercice du métier d'orthoptiste est réglementé par l'Article R.4342-2 du Code de la Santé Publique.

#### **Article 10**

L'enseignement de l'ORTHOPTIE est donné à ce qu'il est convenu d'appeler dans un« Département d'Orthoptie », dépendant de l'Université Médicale et rattachée à sa composante dite INSTITUT DES SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION.

#### **Article 11**

L'enseignement théorique est donné dans les différents amphithéâtres des HCL et sur le site de ROCKEFELLER.

L'enseignement pratique est dispensé dans les différents services d'ophtalmologie du CHU de LYON (Hôpital Neurologique, Hôpital Edouard HERRIOT, Hôpital de la Croix Rousse, Centre Hospitalier Lyon Sud), des l'Hôpital DESGENETTES, mais aussi en cabinet privé (orthoptie, ophtalmologie)

Les étudiants orthoptistes, particulièrement ceux de 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> années, participent activement à l'activité du service hospitalier.

Ces stages sont régis par des conventions de stage passées avec les directeurs des différents hôpitaux. Une convention spécifique régit les stages dans les cabinets privés.

Les stages ne sont pas rémunérés.

Les étudiants participant à ces stages sont amenés à examiner des patients et sont donc soumis au **secret médical**.

## **Article 12**

### **Conditions d'admission**

L'arrêté ministériel du 17 mars 1999 modifie l'arrêté du 16 décembre 1966.

L'examen d'admission à la formation d'orthoptiste est organisé annuellement par l'Institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation responsable de la formation.

Cet examen comporte des épreuves écrites anonymes et une épreuve orale.

Les épreuves écrites portent sur :

IX. Les sciences de la vie (durée deux heures, coefficient 1).

X. La physique (durée deux heures, coefficient 1).

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale de lycée, section scientifique, tels qu'ils ressortent des arrêtés du 8 avril 1994 et du 12 décembre 1995, fixant le programme des enseignements de sciences de la Vie et de la Terre et physique-chimie dispensés en terminale S sans enseignement optionnel.

L'épreuve orale d'admission consiste en une évaluation des connaissances générales des candidats ainsi que de leurs aptitudes psychophysiques. Elle est affectée du coefficient 2.

## **Article 13**

Les droits exigés sont fixés conformément à la réglementation en vigueur.

## **Article 14**

### **Organisation de l'enseignement**

- 4) L'arrêté ministériel du 16 décembre 1966. Annexe modifiée par l'arrêté du 13 octobre 1989 a fixé des études d'une durée de 3 ans.
- 5) Pendant ce temps les étudiants sont en principe occupés à temps complet à l'Ecole. En pratique, ils sont pris toutes les matinées et les après-midi selon l'activité du service. Mais cette tolérance peut à tout moment être supprimée sans préavis.
- 6) L'enseignement théorique est réparti sur la semaine.
- 7) L'enseignement pratique (démonstrations d'appareils, examens et rééducations de patients...) est donné tous les jours en matinée et l'après-midi par les enseignants C'est en fait l'activité essentielle de l'Ecole.
- 8) Il pourra être organisé des tables rondes si l'intérêt s'en fait sentir.
- 9) L'année d'enseignement commence fin août ou début septembre en 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année et mi septembre en 1<sup>ère</sup> année et se termine pour les trois années à la mi-juillet.

## Article 15

### Les examens

Ils comprennent :

- Un examen d'admission. Voir article 12, conditions d'admission.
- Un examen de fin d'année

Pour les examens de la fin de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année, il y a une session d'examen répartie d'une part fin janvier et d'autre part mi mai de chaque année universitaire.

Les examens comprennent :

- Des épreuves écrites
- Des épreuves orales et pratiques

Pour être autorisés à présenter les épreuves orales, les candidats doivent avoir obtenu la moyenne aux épreuves écrites.

Pour les 3 années :

Chaque année d'études comporte:

- un enseignement théorique
- un enseignement pratique dispensé dans les différents services d'ophtalmologie du CHU de LYON (Hôpital Neurologique, Hôpital Edouard HERRIOT, Hôpital de la Croix Rousse, Centre Hospitalier Lyon Sud), l'Hôpital DESGENETTES, un centre privé d'une durée maximale de 4 semaines et un stage en dehors de Lyon d'une durée de 2 mois pour les 3<sup>ème</sup> Années seulement.

Les stages sont **OBLIGATOIRES**, en conséquence, plus de deux absences non justifiées par certificat médical, entraînera la non-validation du stage .

Ces stages sont effectués sous la responsabilité d'un ou plusieurs orthoptistes maîtres de stage, dûment habilités par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par le ou les orthoptistes, maîtres de stage.

Pour que le stage soit validé, la note doit être égale ou supérieure à la moyenne. La validation et la notation globale (moyenne sur 20) des stages interviennent lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des stages de l'année en cours.

Dans le cas où un stage ne sera pas validé (note inférieure à 10), l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au cours de la période du mois de juillet à Août au sein du

service hospitalier concerné ou au sein de l'Hôpital de La Croix ROUSSE si le service hospitalier n'est pas en mesure de recevoir l'étudiant.

Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.

En outre, il est demandé aux étudiants de 3<sup>ème</sup> année de rédiger un mémoire de fin d'études dont ils choisiront le sujet en accord avec les enseignants. Ce mémoire devra être remis au plus tard le 15 juin.

## **Article 16**

### **Les stages hors de Lyon**

Les étudiants de troisième année pourront effectuer des stages hors du Département d'Orthoptie de Lyon. Leur organisation exigeant une entente avec les lieux de stages, on ne peut faire ici que des suggestions :

La durée de ces stages ne devrait pas dépasser deux mois. Ils se feront par roulement. En principe, les deux tiers des élèves de 3<sup>ème</sup> année doivent être présents à Lyon.

Ils seront effectués soit dans des CHU, soit en cabinets privés (orthoptie ou ophtalmologie). Une convention sera établie entre le département d'orthoptie, le lieu de stage et le stagiaire.

Les frais occasionnés par ces stages restent entièrement à la charge de l'étudiant d'orthoptie.

## **Article 17**

### **Les vacances**

Elles correspondent aux vacances universitaires. Elles sont affichées à l'ISTR.

## Modalités de contrôles et de connaissances

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD-LYON 1

Institut des SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION

---

Année universitaire 2014/2015

**EXAMEN DE FIN DE 1<sup>ère</sup> ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE**

**(Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par les arrêtés des 13 octobre 1989,**

**17 Mars 1999 et 26 Avril 2005)**

**1<sup>ère</sup> année**

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et théoriques et des stages est obligatoire. (ARRÊTÉ DU 16 DÉCEMBRE 1966 ORGANISANT LES ÉTUDES EN ORTHOPTIE article 3 )

Les stages se déroulent en milieu hospitalier universitaire ou en cabinets et cliniques privés. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par l'orthoptiste maître de stage. Pour que le stage soit validé, la note doit être égale ou supérieure à la moyenne. La validation et la notation globale (moyenne sur 20) des stages interviennent lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des stages de l'année en cours.

Les aptitudes et connaissances sont évaluées par un examen en une seule session

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### SEMESTRE 1 (30 crédits) JANVIER

UE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si
----	-------	---------	--------	-------	-----	-----------------------------

/ ECUE						redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
2	Optique,géométrie, optique physiologique	6	ECRIT	2 H	CT SUR 20	NON
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
8 + 9	Physiologie et Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	9	ECRIT	2 H	CT SUR 30	NON
10	Explorations fonctionnelles	3	ECRIT	1 H	CT SUR 20	NON
3 10 11	PRATIQUE ORTHOPTIQUE	6	STAGE	ANNEE UNIVERSI TAIRE	CC sur 20 MOYENNE	NON

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

SEMESTRE 2 (30 crédits) MAI

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
3 + 5	Réfraction  Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	NON
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
9 + 14	Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  Pathologies sensorimotrices	9	ECRIT	2 H	CT SUR 30	NON
16	Pathologies ophtalmologiques et générales	6	ECRIT	1 H	CT SUR 10	NON
18	Psychologie  Psychopathologie, Neurophysiologie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	NON
3 10 11	PRATIQUE ORTHOPTIQUE	6	STAGE	ANNEE UNIVERSI TAIRE	CC sur 20  MOYENNE	NON

### MOYENNE SUR 20

Pour être autorisés à participer aux épreuves orale et pratique, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites et à la note globale de stage.

## EPREUVES D'ADMISSION

* Epreuve pratique	Sur 20	15 minutes
* Epreuves orales		
1 <sup>ère</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes
2 <sup>ème</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes

Pour être admis en 2<sup>ème</sup> année, les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et orales et avoir validé les stages hospitaliers afférents à cette année d'études.

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ne satisfait pas à ces conditions, est autorisé à redoubler l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le responsable de la formation orthoptie ou son représentant.

Dans le cas où un stage ne sera pas validé (note inférieure à 10), l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au cours de la période du mois de juillet à Août au sein du service hospitalier concerné ou au sein de l'Hôpital de La Croix ROUSSE si le service hospitalier n'est pas en mesure de recevoir l'étudiant.

Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.

Nul n'est autorisé à tripler.

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD-LYON 1

Institut des SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION

---

Année universitaire 2014/2015

**EXAMEN DE FIN DE 2<sup>ème</sup> ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE**

(Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par les arrêtés des 13 octobre 1989,

17 Mars 1999 et 26 Avril 2005)

## 2<sup>ème</sup> année

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et théoriques et des stages est obligatoire. (ARRÊTÉ DU 16 DÉCEMBRE 1966 ORGANISANT LES ÉTUDES EN ORTHOPTIE article 3 )

Les stages se déroulent en milieu hospitalier universitaire ou en cabinets et cliniques privés. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par l'orthoptiste maître de stage. Pour que le stage soit validé, la note doit être égale ou supérieure à la moyenne. La validation et la notation globale (moyenne sur 20) des stages interviennent lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des stages de l'année en cours.

Les aptitudes et connaissances sont évaluées par un examen en une seule session.

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### SEMESTRE 3 (30 crédits – LICENCE) JANVIER

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
2 + 3 + 5	Optique, géométrie, optique physiologique  Réfraction  Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	6	ECRIT	2 H	CT SUR 20	NON
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON

	( Licence )					
8 + 9	Physiologie et Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire	9	ECRIT	2 H	CT SUR 30	NON
22	Pathologies neuro ophtalmologiques	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
3 10 11	PRATIQUE  ORTHOPTIQUE  ( Y compris Licence )	6	STAGE	ANNEE  UNIVERSI TAIRE	CC sur 20  MOYENNE	NON

#### SEMESTRE 4 (30 crédits – LICENCE) MAI

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	6	ECRIT	2 H00	CT SUR 20	NON
9 + 14 + 16	Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  Pathologies sensorimotrices  Pathologies ophtalmologiques  Générales	9	ECRIT	2 H	CT SUR 30	NON
18	Psychologie, psychopathologie,	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	NON

	Neurophysiologie					
28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique ( Licence )	3	-	-	CCI SUR 20	NON
29 + 30	Vision et Troubles d'apprentissages Troubles neurovisuels, vision et équilibre	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	NON
3 10 11	PRATIQUE ORTHOPTIQUE ( Y compris Licence )	6	STAGE	ANNEE UNIVERSI TAIRE	CC sur 20 MOYENNE	NON

#### MOYENNE SUR 20

Pour être autorisés à participer aux épreuves orale et pratique, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

#### EPREUVES D'ADMISSION

* Epreuve pratique	Sur 20	15 minutes
* Epreuves orales		
1 <sup>ère</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes
2 <sup>ème</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes

Pour être admis en 3<sup>ème</sup> année, les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et orales et avoir validé les stages hospitaliers publics et privés afférents à cette année d'études.

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ne satisfait pas à ces conditions, est autorisé à redoubler l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le responsable de la formation orthoptie ou son représentant.

Dans le cas où un stage ne sera pas validé (note inférieure à 10), l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au cours de la période du mois de juillet à Août au sein du service hospitalier concerné ou au sein de l'Hôpital de La Croix ROUSSE si le service hospitalier n'est pas en mesure de recevoir l'étudiant.

Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.

Nul n'est autorisé à tripler.

Année universitaire 2014/2015

**EXAMEN DE FIN DE 3<sup>ème</sup> ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE**

**(Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par les arrêtés des 13 octobre 1989,  
17 Mars 1999 et 26 Avril 2005)**

**3<sup>ème</sup> année**

La présence des étudiants à l'ensemble des enseignements pratiques et théoriques et des stages est obligatoire. (ARRÊTÉ DU 16 DÉCEMBRE 1966 ORGANISANT LES ÉTUDES EN ORTHOPTIE article 3 )

Les stages se déroulent en milieu hospitalier universitaire, ou en cabinets et cliniques privés. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par l'orthoptiste maître de stage. Pour que le stage soit validé, la note doit être égale ou supérieure à la moyenne. La validation et la notation globale (moyenne sur 20) des stages interviennent lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des stages de l'année en cours.

Les aptitudes et connaissances sont évaluées par un examen en une seule session.

**EPREUVES D'ADMISSIBILITE**

**SEMESTRE 5 (30 crédits – LICENCE) JANVIER**

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
2 + 3 + 5	Optique, géométrie, optique physiologique  Réfraction  Vision	6	ECRIT	2 H	CT SUR 20	NON

	monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies					
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle  ( Licence )	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
9 + 14 + 16 + 17	Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  Pathologies sensorimotrices  Pathologies ophtalmologiques  Générales  Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales	9	ECRIT	2 H	CT SUR 20	NON
22	Pathologies neuro ophtalmologiques	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	NON
3 10 11	PRATIQUE  ORTHOPTIQUE  ( Y compris Licence )	6	STAGE	ANNEE  UNIVERSITAIRE	CC sur 20  MOYENNE	NON

SEMESTRE 6 (30 crédits – LICENCE) MAI

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	6	ECRIT	2 H00	CT SUR 20	NON
9 + 14 + 16	Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  Pathologies sensorimotrices  Pathologies ophtalmologiques  Générales	9	ECRIT	2 H 00	CT SUR 20	NON
18	Psychologie, psychopathologie, Neurophysiologie	3	ECRIT	2 H 00	CT SUR 15	NON
28	Méthodologie, documentation et  bibliographie scientifique  ( Licence )	3	-	-	CCI SUR 20	NON
29 + 30	Vision et Troubles d'apprentissages  Troubles neurovisuels, vision et équilibre	3	ECRIT	1 H 00	CT SUR 20	NON
3 10	PRATIQUE  ORTHOPTIQUE	6	STAGE	ANNEE UNIVERSI TAIRE	CC sur 20  MOYENNE	NON

11	( Y compris Licence )					
----	-----------------------	--	--	--	--	--

## MOYENNE SUR 20

Pour être autorisés à participer aux épreuves orale et pratique, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20.

### EPREUVES D'ADMISSION

\* Epreuves orales

1 <sup>ère</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes
--------------------------	--------	------------

2<sup>ème</sup> épreuve

(soutenance mémoire)	Sur 20	15 minutes
----------------------	--------	------------

Pour être admis, les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et orales, avoir validé les stages hospitaliers publics ou privés afférents à cette année d'études, et avoir validé le mémoire.

Les UE stages ne sont validées que si tous les stages les composant sont validés par le responsable de la formation orthoptie ou son représentant.

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ne satisfait pas à ces conditions, est autorisé à redoubler l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués.

Dans le cas où un stage ne sera pas validé (note inférieure à 10), l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au cours de la période du mois de juillet à Août au sein du service hospitalier concerné ou au sein de l'Hôpital de La Croix ROUSSE si le service hospitalier n'est pas en mesure de recevoir l'étudiant.

Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.

Nul n'est autorisé à tripler

a. Nouvelle maquette S 1 S 2

SEMESTRE 1

**Nouvelle Maquette CURSUS ACTUEL + INTEGRATION DES COURS DE LICENCE 1**

<b>N° UE</b>	<b>INTITULE UE</b>	<b>CM</b>	<b>TD</b>	<b>TP</b>	<b>Heures présentielles Etudiants</b>
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie  (PL CORNUT / DOT/ T MATHIS)	8			8
2	Optique géométrique, optique physiologique  (R SABLONG/E LAGEDAMONT)	35			35
3	<b>Réfraction</b>  (Pr BURILLON /E LAGEDAMONT / C CHAMBARD /B GOUTAGNY)	18	<b>10</b>	8	30 h 30
4	Physiologie du système visuel, physiologie neuro sensorielle  <b>Cours communs audioprothèse- orthophonie</b>  (F PERRIN/E VEUILLET / C TILIKETE)	41	8		45
5	Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies  (E LAGEDAMONT / C CHAMBARD /B GOUTAGNY)	8		6	8
7	Anatomie et histologie de l'appareil oculomoteur et de la vision  (PL CORNUT / DOT/CHAMBARD)	30		4	32
8	Physiologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire  (C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT)	12		4	14

9	Physiopathologie de l'oculomotricité et de la vision binoculaire  (C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT)	12		12	18
10	<b>Explorations fonctionnelles</b>  (Pr DENIS /C CHAMBARD/ B GOUTAGNY/E LAGEDAMONT/D FORNONI)	18	10	8	32
11	Bilan orthoptique  (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	8	6	10	17
12	<b>Déontologie et éthique</b> : historique de la profession (C CHAMBARD)	6		12	10
14	Pathologies sensorimotrices  (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY)	17			17
16	Pathologies ophtalmologiques et générales  (C BONIFAS / M N'GUYEN)	7			7
17	Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales  (E LAGEDAMONT/B GOUTAGNY)	9			9
18	Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie  (F PEREZ/I COMTE-GERVAIS/ V Griffon)	32			32
33	<b>Imagerie et Technologies de la communication</b>  Licence S1	14	17		22h 30

## **Stages pratiques S1**

Pour S1 : Stage 1 semaine sur 3 sur la base de 20 Heures (5 demi-journées) par semaine soit 90 Heures

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

### Lieux de stage :

CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

Centre Privé : OPHTAPOINT VISION Clinique Natécia 69008 LYON

### Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

Dr Zeinab BENTALEB

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Centre Privé : OPHTAPOINT VISION Clinique Natécia 69008 LYON

Dr Anne GOURRAUD

Convention de stage réalisée entre l'Université et la Clinique NATECIA

SEMESTRE 2

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	Heures présentielles Etudiants
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie  (V PELLIER-MONNIN ;F PERRIN;G Malleret;S Courtois;A Farné, J Luauté ; M Richard ;Pr DOT))	30			30
2	Optique géométrique  optique physiologique  (R SABLONG/E LAGEDAMONT)	3	10	10	10
3	Réfraction  ( /E LAGEDAMONT /  C CHAMBARD /B GOUTAGNY)	12	20	32	22
6	Langue vivante (ANGLAIS )  CEL		20		10
11	Bilan orthoptique  (C CHAMBARD /B GOUTAGNY)		40		40
13	Hygiène et gestion des risques  ( en recherche d'enseignant )	10	5	10	16

14	Pathologies sensorimotrices (C CHAMBARD/ E LAGEDAMONT/ B GOUTAGNY	12	26	17	32
16	Pathologies ophtalmologiques et générales (Pr DENIS)	6			6
17	Explorations fonctionnelles des pathologies ophtalmologiques et générales (E LAGEDAMONT/B GOUTAGNY D FORNONI / L ABOUAF)	12		10	17
18	Psychologie, psychopathologie, neurophysiologie (F PEREZ)	6			6
19	Pharmacologie et thérapeutique ( en recherche d'enseignant )	15		15	20
20	CONTACTOLOGIE ( en recherche d'enseignant )	11	20	30	36

### **Stages pratiques S2**

Pour S2 : Stage 1 semaine sur 3 sur la base de 20 Heures par semaine soit environ  
**100 Heures**

La présence des étudiants en stages est obligatoire. L'autorisation de se présenter à chacune des épreuves est accordée sous réserve d'avoir effectué les stages.

#### **Lieux de stage :**

**CHU : Hôpital Nord Croix Rousse Service Pr Philippe Denis LYON**

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

**Centre Privé : OPHTAPOINT VISION Clinique Natécia 69008 LYON**

Maîtres de stages :

Hôpital Nord Croix Rouse Service Pr Philippe Denis LYON

Orthoptistes : Claudine CHAMBARD / Audrey CELESTINE

Hôpital Edouard Herriot Service Pr Carole BURILLON LYON

Orthoptistes : Sylvie Oudot/Caroline GIERES / Pascale BOUFFARD/Delphine FORNONI/ Karen RUBINO

Hôpital Lyon Sud Service ENDOCRINOLOGIE Pr Charles THIVOLLET LYON

Dr Zeinab BENTALEB

Convention réalisée entre l'Université et les CHU

Centre Privé : OPHTAPOINT VISION Clinique Natécia 69008 LYON

Dr Anne GOURRAUD

Convention de stage réalisée entre l'Université et la Clinique NATECIA

---

Nouvelle maquette S 1 S 2

SEMESTRES	Présentiel ETUDIANTS S1	Présentiel ETUDIANTS S2	TOTAL
(CM +TD +TP)	327	245	572
STAGES	90	100	190
Travail personnel De l'étudiant	267	200	467
<b>TOTAL</b> (CM+TD+TP+	<b>684</b>	<b>545</b>	<b>1229</b>

TPE+STAGES)			
-------------	--	--	--

### Référentiel Ministériel

SEMESTRES	S1	S2	TOTAL
Cours magistraux (CM)	325	210	535
Travaux dirigés (TD)	175	235	410
<b>Total CM + TD</b>	<b>500</b>	<b>445</b>	<b>945</b>
Stages	35	105	140
<b>Total CM + TD + Stages</b>	<b>535</b>	<b>550</b>	<b>1085</b>
Travail personnel de l'étudiant	420	335	755
<b>Total CM+TD+TPE+Stages</b>	<b>955</b>	<b>885</b>	<b>1840</b>
<b>ECTS</b>	<b>30</b>	<b>30</b>	<b>60</b>

En attente du Décret :

---

## Modalités de contrôles et de connaissances

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD-LYON 1

Institut des SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION

---

Année universitaire 2014/2015

Validation de 1<sup>ère</sup> ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE

(Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par les arrêtés des 13 octobre 1989,

17 Mars 1999 ,26 Avril 2005, AOUT 2014 ?)

1<sup>ère</sup> année

L'enseignement est réparti en unités d'enseignement, qui comprend deux semestres de formation ( S1 S2) validés par l'obtention de 60 crédits européens.

Une unité d'enseignement (UE) peut être composée d'éléments constitutifs (UCUE).

Pour valider une unité d'enseignement (UE) :

- L'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à cette UE .En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou contrôle continu intégral cette UE n'est pas validée .
- Si l'étudiant n'obtient pas la moyenne à l' UE, il doit représenter toutes les épreuves dont la note est inférieure à la moyenne. En cas de note zéro, ou de non validation à un rapport (oral ou écrit) et/ou contrôle continu intégral cette UE n'est pas validée .Il n'y a pas de session 2 pour les épreuves de ce type.

Les unités d'enseignement sont capitalisables et les crédits définitivement acquis dès lors que l'étudiant a obtenu la moyenne générale à l'UE.

**Admissibilité aux épreuves orales et pratique :**

- Pour être admissible ,l'étudiant doit avoir obtenu la moyenne générale à l'issue des 2 semestres (addition des UE la constituant ) et sera alors autorisé à participer aux épreuves orales et pratique.

- Seules les UE dont la moyenne est supérieure au seuil de compensation (fixé à 8/20) peuvent être compensées, si la moyenne générale le permet.
- Une seconde session sera proposée aux étudiants ajournés ou défaillants lors de la première session. L'inscription à la seconde session est alors automatique. Les éventuelles notes de contrôle continu acquises au sein des UE sont reportées automatiquement de la première à la seconde session.
- Si un étudiant est absent en session 1 (absence justifiée ou injustifiée), la présence en session 2 est obligatoire, faute de quoi l'étudiant sera noté défaillant.
- Pour que les UE stages soient validés, il est nécessaire que la note soit égale ou supérieure à la moyenne. La validation et la notation globale (moyenne sur 20) des stages interviennent lorsque l'étudiant a obtenu la moyenne à chacun des stages de l'année en cours.
- Les stages se déroulent en milieu hospitalier universitaire ou en cabinets et cliniques privés. Les stages sont effectués sous la responsabilité d'un orthoptiste maître de stage, dûment habilité par le responsable de l'école. Chaque stage fait l'objet d'une note (sur 20) attribuée par l'orthoptiste maître de stage.
- Dans le cas où un stage ne sera pas validé (note inférieure à 10), l'étudiant devra effectuer un stage d'une durée de 4 semaines au cours de la période du mois de juillet à Août au sein du service hospitalier concerné ou au sein de l'Hôpital de La Croix ROUSSE si le service hospitalier n'est pas en mesure de recevoir l'étudiant.
- Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.
- **Admission (passage en 2ème Année)**
- Pour être admis en 2<sup>ème</sup> année, les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et orales et avoir validé les stages hospitaliers afférents à cette année d'études.
- L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ne satisfait pas à ces conditions, est autorisé à redoubler l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués.

Nul n'est autorisé à tripler.

## Modalités de contrôles et de connaissances

UNIVERSITE CLAUDE BERNARD-LYON 1

Institut des SCIENCES ET TECHNIQUES DE LA READAPTATION

---

Année universitaire 2014/2015

EXAMEN DE FIN DE 1<sup>ère</sup> ANNEE DU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTIE

(Arrêté du 16 décembre 1966 modifié par les arrêtés des 13 octobre 1989,

17 Mars 1999 ,26 Avril 2005, AOUT 2014 ?)

1<sup>ère</sup> année

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### SEMESTRE 1 (30 crédits)

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC SESSION 1 JANVIER	DUREE	MCC SESSION 2 JUN	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
1	Biologie moléculaire et cellulaire, génétique, histologie et anatomie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	1 H 00	CT SUR 20	NON
2	Optique, géométrie, optique physiologique	6	ECRIT	2 H	CT SUR 20	1H 30	CT SUR 20	NON
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	1 H 00	CT SUR 20	NON
8 + 9	Physiologie et Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision	6	ECRIT	2 H	CT SUR 30	1 H 30	CT SUR 30	NON

	binoculaire							
10	Explorations fonctionnelles	3	ECRIT	1 H	CT SUR 20	1 H	CT SUR 20	NON
33	Imageries et Technologies de la communication	3	-	-	CCI SUR 20	-	-	NON
3	PRATIQUE	6	STAGE	ANNEE	CC sur 20	-	-	NON
10	ORTHOPTIQUE			UNIVER	MOYENNE			
11				SITAIRE				

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

#### SEMESTRE 2 (30 crédits)

UE / ECUE	TITRE	CREDITS	NATURE	DUREE	MCC SESSION 1 MAI	DUREE	MCC SESSION 2 JUIN	CONSERVATION NOTE >10 si redoublement
3 + 5	Réfraction Vision monoculaire, acuités visuelles et leurs anomalies	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	1 H 00	CT SUR 15	NON
4	Physiologie du système visuel, physiologie neurosensorielle	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 20	1 H 00	CT SUR 20	NON
6	ANGLAIS	3	-	-	CCI SUR 20	-	-	NON
9 + 14	Physiopathologie de l'appareil oculomoteur et de la vision binoculaire Pathologies sensorimotrices	6	ECRIT	2 H	CT SUR 30	1 H 30	CT SUR 30	NON
16	Pathologies ophtalmologiques	6	ECRIT	1 H	CT SUR 10	1 H 00	CT SUR 10	NON

	et générales							
18	Psychologie Psychopathologie, Neurophysiologie	3	ECRIT	1 H 30	CT SUR 15	1 H 00	CT SUR 15	NON
3 10 11	PRATIQUE ORTHOPTIQUE	6	STAGE	ANNEE UNIVER SITAIRE	CC sur 20 MOYENNE	-	-	NON

### EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Pour être autorisés à participer aux épreuves orale et pratique, les étudiants doivent avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites et à la note globale de stage.

### EPREUVES D'ADMISSION

* Epreuve pratique	Sur 20	15 minutes
* Epreuves orales		
1 <sup>ère</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes
2 <sup>ème</sup> épreuve	Sur 20	15 minutes

Pour être admis en 2<sup>ème</sup> année, les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves écrites, pratiques et orales et avoir validé les stages hospitaliers afférents à cette année d'études.

L'étudiant qui, à l'issue des épreuves ne satisfait pas à ces conditions, est autorisé à redoubler l'année considérée. Il perd le bénéfice de l'ensemble des évaluations et des stages effectués.

Dans le cas où plusieurs stages ne seront pas validés (note inférieure à 10), l'étudiant redoublera et ne conservera pas le bénéfice de l'enseignement théorique même si ce dernier a été intégralement validé.

**Nul n'est autorisé à tripler.**

## **En attente du nouveau décret :**

### **Article 27**

L'arrêté modifié du 16 décembre 1966 relatif aux études en vue certificat de capacité d'orthoptiste est abrogé à compter de la rentrée 2016-2017.

## **MODALITES D'ADMISSION A LA FORMATION CONDUISANT AU CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPTISTE A COMPTER DE LA RENTREE 2015-2016**

L'épreuve d'admission à la formation d'orthoptiste est organisée annuellement par l'institut des Sciences et Techniques de la Réadaptation responsable de la formation.

Pour les candidats de classes de terminale de lycées français, l'admission définitive est subordonnée à l'obtention du baccalauréat. Une attestation de réussite est adressée à l'université dès la publication des résultats. L'échec au baccalauréat invalide rétroactivement la décision d'admission le cas échéant.

### ***Examen écrit suivi d'un entretien avec le jury.***

Cette procédure comprend une épreuve d'admissibilité consistant en deux épreuves écrites anonymes d'une durée de deux heures chacune, affectées d'un coefficient 1 et une épreuve orale d'admission consistant en un exposé discussion avec le jury d'une durée de 30 minutes maximum éventuellement précédé d'une préparation. Cet exercice est affecté d'un coefficient 2.

Les épreuves écrites portent sur :

-La physique

-Les sciences de la vie

Chaque épreuve est notée sur 20.

Les sujets sont conçus sur la base des programmes enseignés dans les classes de terminale de lycée, section scientifique, tels qu'ils ressortent des arrêtés fixant le programme des enseignements de sciences de la vie et de la terre et physique chimie dispensés en terminale S.

Le nombre d'étudiants admis en première année d'étude en vue du certificat de capacité d'orthoptiste est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Le jury d'admission, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante assurant la formation, établit une liste d'admission principale et une liste complémentaire.

Les étudiants admis produisent, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthoptiste.

## **Chapitre premier: Dispositions générales**

### **Article 1**

Le certificat de capacité d'orthoptiste sanctionne trois années d'études après le baccalauréat, il comprend six semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens.

### **Article 2**

Le nombre d'étudiants admis en première année d'étude en vue du certificat de capacité d'orthoptiste est fixé par un arrêté annuel conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

### **Article 3**

Les études conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste sont organisées par les universités habilitées, par arrêté conjoint du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre en charge de la santé.

La formation dispensée fait l'objet d'une évaluation périodique en vue du renouvellement de l'habilitation à délivrer le certificat de capacité d'orthoptiste.

### **Article 4**

Peuvent présenter leur candidature en vue d'une admission dans les études conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste les candidats justifiant :

- soit du baccalauréat ;
- soit du diplôme d'accès aux études universitaires ;
- soit d'un diplôme français ou étranger admis en dispense ou équivalence du baccalauréat en application de la réglementation nationale ;

— soit d'une qualification ou d'une expérience jugées suffisantes, conformément aux dispositions de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

### **Article 5**

Pour être autorisés à suivre les études conduisant au certificat de capacité d'orthoptiste, les candidats satisfont à des modalités de sélection en vue d'évaluer leurs aptitudes à poursuivre ces études, dans les conditions définies à l'annexe (IV) du présent arrêté.

L'inscription à ces épreuves est soumise à l'acquittement de droits dont le montant est fixé par un arrêté conjoint du ministre en charge du budget et du ministre en charge de l'enseignement supérieur.

### **Article 6**

Le jury d'admission, désigné par le président de l'université sur proposition du directeur de la composante assurant la formation, établit une liste d'admission principale et une liste complémentaire.

### **Article 7**

Les étudiants admis produisent, au plus tard le premier jour de la rentrée, un certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession d'orthoptiste.

Un report de scolarité d'un an peut-être accordé sur demande écrite de l'étudiant dûment justifiée.

#### **b. Enseignements prévisibles**

**Actuellement, il manque 4 UE dans notre programme d'enseignement :**

- UE 13 Hygiène et gestion des risques
- UE 19 Pharmacologie et thérapeutique
- UE 21 Statistiques, épidémiologie, santé publique
- UE 32 Communication, éducation thérapeutique

Certains de ces cours sont intégrés dans le programme d'enseignement de Licence 3 Sciences de la réadaptation (semestres 3,4,5 et 6) et pourraient être intégrés dans la formation initiale.

- Enseignements prévisibles S 3 S 4

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	Présentiel ETUDIANTS
23	Prise en charge orthoptique des pathologies neuro ophtalmologiques (Pr RODE ; Pr KROLAK-SALMON ;Pr VIGHETTO ;Pr GONZALES)	33			33
27	Bilan et prise en charge de la basse vision ( L Kodjikian )		20		20
26	BASSE VISION (Pr ROSSETTI ;S JACQUIN-COURTOIS ;A FARNE)	12			12
28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique (G RODE )	3			3

- Enseignements prévisibles S 5 S 6

N° UE	INTITULE UE	CM	TD	TP	Présentiel ETUDIANTS
6	ANGLAIS (CEL Mme SCOTT ;Mme REILLY)		20		20
21	Statistiques, épidémiologie, santé publique	6		6	8
28	Méthodologie, documentation et bibliographie scientifique (Mme HUOT ;S BIN-DOREL ;E DECULLIER)	16			16
32	Communication, éducation thérapeutique (Mme FRANCOIS ;D GERARD ; J SABLIER ; B ROUCHOUSE)	26			26

Soit enseignements Prévisibles

SEMESTRES	S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
-----------	----	----	----	----	----	----	-------

<b>(CM +TD +TP)</b>	327	245	330	378	276	298	1854
<b>STAGES</b>	90	100	280	392	350	571	1783
<b>TRAVAIL PERSONNEL DE L'ETUDIANT</b>	267	200	269	308	225	243	1512
<b>TOTAL</b>	684	545	879	1078	851	1112	5149

### Référentiel Ministériel Annexe III

<b>SEMESTRES</b>	S1	S2	S3	S4	S5	S6	TOTAL
<b>Cours Magistraux</b>	325	210	150	100	86	62	933
<b>Travaux dirigés</b>	175	235	175	178	155	117	1035
<b>STAGES</b>	35	105	280	280	350	350	1400
<b>TRAVAIL PERSONNEL DE L'ETUDIANT</b>	420	335	150	205	130	210	1450
<b>TOTAL (CM+TD+TPE + STAGES)</b>	955	785	755	763	721	739	4718
<b>ECTS</b>	30	30	30	30	30	30	180

Un Diplôme Universitaire de Basse Vision existe au sein de l'ISTR : le bilan et la prise en charge de la basse vision (UE 26 et 27) pourraient être intégrés dans la formation initiale d'Orthoptie à partir de la rentrée 2016/2017.

D'autres cours pourraient être communs à d'autres formations de l'ISTR (UE 13 et 19)

Le Pr Bremond-Gignac, responsable du Département d'Orthoptie d'Amiens, déléguée par le Collège des Ophtalmologistes Universitaires de France, propose un regroupement en écoles interrégionales pour mutualiser l'enseignement et propose la création d'une plateforme numérique mutualisée (la plateforme un3s a été retenue) entre les 15 départements d'Orthoptie pour avoir à disposition les ressources suffisantes en enseignement, chaque département gardant son identité régionale.

Cette plateforme Nationale est en cours d'élaboration et une concertation pour la répartition des enseignements est prévue d'ici fin juillet 2014, une première session s'est déroulée le 27 juin dernier à Paris.

Un accès sécurisé pour les Enseignants et les étudiants sera créé pour les documents, les cours, les elearnings, les vidéoconférences.

a. Offre d'enseignements optionnels accessible

Actuellement, possibilité d'intégrer un cursus LMD : Licence 2 et 3.

XI. DISPOSITIF D'AIDE A LA REUSSITE MIS EN PLACE PAR L'ETABLISSEMENT OU L'UFR

Un protocole d'aide à l'élaboration des mémoires de fin d'études a été mis en place : les étudiants peuvent contacter les responsables pédagogiques en plus de leur maître de mémoire pour les aider dans la réalisation de leur projet.

L'université Lyon 1 propose une admission post-bac vers une préparation aux concours paramédicaux.

L'université Lyon 1 permet aussi de préparer des certifications en langues, via le Service Commun d'Enseignement des Langues ainsi qu'un certificat de compétences en informatique et internet : le C2i®.

L'université Lyon 1 permet ainsi au Département d'orthoptie de souscrire rapidement à l'exigence de formation du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

XII. DISPOSITIF D'EVALUATION DE LA FORMATION ET DES ENSEIGNEMENTS

Depuis 2 ans, le département d'orthoptie sollicite ICAP (Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie) un service commun de

l'Université Lyon 1 qui a pour principal objectif la modernisation et l'amélioration de la qualité des enseignements.

L'Université Claude Bernard Lyon 1 a mis en place une véritable démarche d'assurance qualité pour l'amélioration des enseignements et des formations.

L'objectif de l'évaluation formative par les étudiants est de permettre aux enseignants d'identifier les points forts et les points faibles de leurs enseignements. Elle vise à une amélioration qualitative progressive de l'enseignement pour favoriser l'apprentissage des étudiants. L'approche formative est également conçue pour soutenir et accompagner le développement des innovations pédagogiques.

### XIII. PARTENARIATS MIS EN PLACE OU ENVISAGES

Développer un partenariat avec des partenaires privés comme les grands laboratoires ophtalmologiques (pour la contactologie par exemple)

### XIV. AVIS

#### 1. DU CEVU

#### 2. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

CREATION PARCOURS « PREPARATION AGREGATION DE SCIENCES DE LA VIE SCIENCES DE LA TERRE ET DE L'UNIVERS »

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la création d'un parcours « préparation à l'agrégation de Sciences de la Vie-Sciences de la Terre et de l'Univers » au sein du master mention Ecosciences, Microbiologie en remplacement de la préparation non diplômante actuellement existante (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

## Master mention Ecosciences- Microbiologie

### Parcours « Préparation à l'Agrégation de Sciences de la Vie - Sciences de la Terre et de l'Univers ».

■ <b>mention</b> <i>(cases à cocher : sélectionner la fonction « case activée »)</i>	<b>Ecosciences-Microbiologie</b>	
■ <b>spécialité</b>	<b>Ecologie, Génomique, Evolution, Biométrie</b>	
■ <b>université(s) de mise en œuvre</b> (	Université Claude Bernard Lyon 1	
■ <b>composante(s)</b>	Faculté de Sciences et Technologies- Département de Biologie.	
■ <b>responsable(s)</b>	<b>Responsable de la mention :</b> <b>Frédéric MENU</b> Professeur  <i>frederic.menu@univ-lyon1.fr</i>	<b>Responsable de la spécialité :</b> <b>Dominique PONTIER</b> Professeur  <i>dominique.pontier@univ-lyon1.fr</i>
		<b>Responsable du parcours :</b> <b>Marie-Hélène SEGRETAIN</b> Maître de Conférences  <i>marie-helene.segretain@univ-lyon1.fr</i>

# PRESENTATION GENERALE DU PARCOURS

## OBJECTIFS DU PARCOURS

L'objectif du parcours de M2 « Préparation à l'Agrégation de Sciences de la Vie - Sciences de la Terre et de l'Univers » est de préparer les étudiants qui souhaitent se destiner à l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre dans le second degré, au concours de l'Agrégation de Sciences de la Vie - Sciences de la Terre et de l'Univers, dans le « secteur B » de ce concours, à savoir « Biologie et physiologie des organismes et biologie des populations, en rapport avec le milieu de vie ».

Ce parcours offre aux étudiants un approfondissement solide de leurs connaissances en biologie et physiologie animales et végétales, en biologie moléculaire et cellulaire et en sciences de la terre et de l'univers, correspondant au programme officiel du concours de recrutement.

Outre l'acquisition de connaissances dans un esprit synthétique, en particulier sur les avancées scientifiques récentes, ce parcours permettra aux étudiants d'utiliser ces connaissances de façon critique, en sachant analyser les informations et les documents souvent interdisciplinaires. De plus, il leur apprendra à exposer et à discuter une démarche scientifique, indispensable à l'enseignant de SVT, en insistant sur la rigueur de l'argumentation et du raisonnement.

Une place est réservée à la formation au métier d'enseignant via le stage en établissement scolaire et les travaux pratiques de SVT préparant non seulement aux épreuves du concours mais aussi à l'enseignement dans le secondaire, la formation aux TICE en rapport avec les SVT, et les nombreuses épreuves orales.

## METIERS ET DEBOUCHES VISES PAR LA SPECIALITE :

Les débouchés professionnels sont donc l'enseignement des Sciences de la Vie et de la Terre en collèges et lycées, voire dans le supérieur. En effet l'Agrégation est le concours de recrutement de niveau le plus élevé pour l'enseignement secondaire, et les classes préparatoires aux grandes écoles. Des professeurs agrégés (PRAG) peuvent aussi enseigner dans l'enseignement supérieur.

La validation du M2 aura lieu avant les résultats d'admissibilité de l'Agrégation (début juin) ce qui permettra aux étudiants détenteurs d'un M1 de s'inscrire au concours et de passer l'Agrégation pendant l'année de M2.

## EFFECTIFS et PUBLICS ATTENDUS

Les effectifs attendus sont entre 12 et 20 étudiants par an.

Les candidats seront principalement des étudiants ayant validé le Master 1 MEEF-SVT et ayant réussi le CAPES de SVT, en report de stage pour préparer l'Agrégation de SV-STU.

Le M2 « Préparation à l'Agrégation de SV-STU » pourra aussi accueillir des étudiants issus d'un autre M1, voire ayant déjà validé un autre M2, à condition qu'ils aient eu dans leur cursus antérieur une double formation en Sciences de la Vie et Sciences de la Terre.

## ORGANISATION DES SEMESTRES

Le parcours « préparation à l'Agrégation de SV-STU » correspond uniquement à une année de M2 (semestres 3 et 4).

### SEMESTRE 3 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

#### 1 – UE Approfondissement en Sciences de la Vie 1: 9 crédits

L'objectif de cette UE est d'approfondir les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de l'agrégation de Sciences de la Vie- Sciences de la Terre et de l'Univers. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes de Sciences de la Vie au programme « général » du concours de l'Agrégation. Elle comprend des activités essentiellement destinées à préparer les épreuves écrites du concours (TD, écrits blancs).

#### 2 – UE Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 1: 6 crédits

L'objectif de cette UE est d'approfondir les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de l'agrégation de Sciences de la Vie de la Terre et de l'Univers. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes de Sciences de la Terre au programme « général » du concours de l'Agrégation. Elle comprend des activités essentiellement destinées à préparer les épreuves écrites du concours (TD, écrits blancs).

#### 3- Enseignement Pratique des SVTU : 9 crédits

Un des objectifs de cette UE, est la préparation aux épreuves pratiques de l'Agrégation en améliorant les savoir-faire expérimentaux des étudiants, par la pratique (y compris des TP blancs) Le deuxième objectif est l'apprentissage de l'organisation et de l'exploitation des séances de TP dans une classe. Dans cette UE prendront également place plusieurs stages de terrain (géologie, botanique).

#### 4 - UE Anglais : 3 crédits

Cette UE vise à l'obtention par les étudiants d'une bonne maîtrise de la communication orale et écrite en anglais nécessaire à leur futur métier d'enseignant. Elle permettra la validation du CLES 2 au niveau B1, pour les étudiants ne l'ayant pas encore.  
Cette UE sera mutualisée avec l'UE d'anglais du Master 2- MEEF-SVTU.

#### 5– TICE pour les SVTU: 3 crédits.

Cette UE a pour objectif de développer les « compétences en TICE liées à l'exercice du métier de professeur de Lycées et Collèges en SVTU », en particulier celles décrites principalement dans le domaine B2 du référentiel du C2i niveau 2 enseignant.  
La formation porte sur l'analyse et l'usage d'outils dans des domaines variés des SVTU : la découverte et pratique des logiciels et matériels pour l'enseignement des sciences expérimentales, la recherche d'informations et de ressources, la communication, la publication, le droit et l'éthique du numérique. Une partie de la formation s'effectue à distance.  
Cette UE sera mutualisée avec l'UE de TICE du Master 2- MEEF-SVTU.

## **SEMESTRE 4 – (30 crédits) – PRESENTATION SUCCINCTE DES UNITES D'ENSEIGNEMENT**

### **5 – UE Approfondissement en Sciences de la Vie 2: 9 crédits**

L'objectif de cette UE est d'approfondir les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de l'agrégation de Sciences de la Vie de la Terre et de l'Univers. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes de Sciences de la Vie au programme « de spécialité du secteur B » du concours de l'Agrégation. Elle comprend des activités essentiellement destinées à préparer les épreuves écrites du concours (TD, écrits blancs) complémentaires de ceux réalisés au semestre 3.

### **6 – UE Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 2: 3 crédits**

L'objectif de cette UE est d'approfondir les connaissances et méthodes d'études nécessaires à la préparation des épreuves écrites de l'agrégation de Sciences de la Vie de la Terre et de l'Univers. Elle est axée sur des compléments et synthèses portant sur les thèmes de Sciences de la Terre au programme « général » du concours de l'Agrégation. Elle comprend des activités essentiellement destinées à préparer les épreuves écrites du concours (TD, écrits blancs) complémentaires de ceux réalisés au semestre 3.

### **7- UE Mise en situation professionnelle et stage : 18 ects**

Le premier objectif de cette UE est la préparation aux épreuves orales de l'Agrégation via des « oraux blancs », ce qui permet aux étudiants d'acquérir toutes les techniques de la communication orale, tout en appliquant ces techniques à un public d'élèves du secondaire (« leçons » du concours d'option et contre-option). Cette UE vise également à préparer les étudiants aux cours qu'ils auront à faire dans leur carrière aussi bien en terme de contenu que de méthodes pédagogiques.

Le deuxième objectif est la réalisation d'un stage et/ou d'un mémoire de recherche en didactique des SVTU.

Un stage de une ou deux semaines se fera dans une structure en relation avec la préparation du concours : laboratoire de recherche, en particulier en didactique, ou en établissement scolaire.

Il permettra à l'étudiant de se familiariser avec les outils méthodologiques et les techniques utilisées par les enseignants (travail bibliographique, questionnement didactique, travail de laboratoire...).

Le stage en établissement scolaire sera encadré selon le principe du double tutorat (maître de stage et tuteur de formation) en appui sur un livret individuel d'alternance.

Ce stage s'articulera autour d'un mémoire universitaire partant d'un questionnement professionnel lié au stage et nécessitant des rencontres entre le maître de stage, le tuteur de formation et le directeur de mémoire.

Les étudiants préparant l'agrégation pourront ou non effectuer le stage ; s'ils choisissent de ne pas l'effectuer ils réaliseront un mémoire de recherche en didactique plus conséquent.

Etant donné le volume important de travail demandé dans ce parcours et le fait que le diplôme doit être délivré début juin, il est demandé aux étudiants de ce parcours de commencer le travail du mémoire dès le mois de septembre de l'année de M2, bien que l'UE de « stage et mémoire » soit une UE de 2<sup>nd</sup> semestre.

## ACCOMPAGNEMENT, OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

### Forme pédagogique, accompagnement des étudiant-e-s

Les enseignements consistent essentiellement en Travaux Dirigés (y compris corrections d'écrits blancs et oraux blancs) et travaux pratiques (y compris stages sur le terrain).

Chaque étudiant bénéficie d'un suivi individualisé par le responsable du parcours de M2, lui permettant de faire le point sur ses acquis et difficultés éventuelles.

### Professionnalisation

Les enseignants sont soit des universitaires soit des professionnels de l'enseignement dans le secondaire ce qui permet un ancrage fort aux réalités du milieu professionnel.

## VOLUMES HORAIRES

### SEMESTRE 3 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 1: <b>Approfondissement en Sciences de la Vie 1 (9 ects)</b>		100		
UE 2: <b>Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 1 (6 ects)</b>		60		
UE 3: <b>Enseignement Pratique des SVT (9 ects)</b>			121	
UE 4: <b>Anglais (3 ects)</b>		21		
UE 5 : <b>TICE pour les SVTU (3 ects)</b>	3		15	
<i>Totaux</i>	3	181	136	

### SEMESTRE 4 – VOLUMES HORAIRES SUIVIS PAR LES ETUDIANTS

REPARTITION DES D'ENSEIGNEMENTS AU SEIN DES U.E.	Formes d'enseignement			
	CM (heures)	TD (heures)	TP (heures)	Stages (semaines)
UE 6 : <b>Approfondissement en sciences de la Vie 2 (9 ects)</b>		115		
UE 7: <b>Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 2 (3 ects)</b>		33		
UE 8 : <b>Mise en situation professionnelle et stage(18 ects)</b>		132		2
<i>Totaux</i>		280		

## ***ESTIMATION SOMMAIRE DU COÛT EN HEURES DE CE PARCOURS***

**L'effectif** étudiant attendu est de 12 à 18 étudiants Master 2 , soit un groupe de TP/TD.

**Le coût estimé est donc de 600 h eq. TD.**

## ***POLITIQUE DES STAGES***

Le stage prend place au sein d'un UE qui s'articule autour d'un mémoire universitaire partant d'un questionnement professionnel. Cette partie d'UE comporte 3 parties : le stage en établissement, le mémoire et la soutenance.

**A. Le stage en établissement et son encadrement :**

La pratique professionnelle d'un alternant est encadrée par un maître de stage en établissement et un tuteur de formation de l'équipe pédagogique du master 2 connaissant bien le contenu du programme du diplôme

Cet encadrement se fera selon 3 axes :

- De façon continue pour le maître de stage au sein de l'établissement ;
- De façon plus ponctuelle par le tuteur de formation, qui participe à l'évaluation du stagiaire et garantit l'équité de la notation des activités professionnelles.
- Pour permettre une coopération étroite entre les accompagnants du stagiaire, des concertations seront mis en place en particulier pour un suivi plus étroit, personnalisé et ponctuel associant maître de stage et tuteur de formation en cas de difficultés signalées.

**B. Le mémoire.**

Le stage est associé à la recherche en didactique, cette fois par le biais du mémoire. Le mémoire sera encadré par un directeur de mémoire qui fait partie de l'équipe pédagogique du master. Ce travail de mémoire sera accompagné par des séminaires de mémoire permettant à l'étudiant d'exposer l'avancée de ses travaux et d'avoir des retours sur sa recherche auprès des autres étudiants et des directeurs de mémoire. Ce mémoire sera soutenu en fin d'année, avant la publication des résultats d'admissibilité de l'agrégation.

## ***MISE EN ŒUVRE DE L'ACQUISITION DES COMPÉTENCES EN REFERENCE AU C2i2E***

Il s'agit de former efficacement les étudiants du M2 à l'utilisation des TICE en SVTU et de développer les usages du numériques en configuration professionnelle au sein d'une formation au numérique certifiante permettant ainsi une reconnaissance institutionnelle des compétences acquises (C2i2e).

L'UE de TICE a pour objectif de développer les « compétences TICE générales et spécifiques SVT liées à l'exercice du métier » décrites principalement dans les domaines A et B du référentiel du C2i niveau 2 enseignant (C2i2e).

Les stages seront l'occasion de mettre en pratique les compétences numériques acquises et de développer d'autres compétences relatives à la mise en œuvre pédagogique (dans le cadre de l'UE basée sur l'investigation). Une partie de la formation s'effectue à distance, l'autre partie en présentiel.

Cette formation aboutit à des productions, en lien avec la certification C2i2e, qui attestent de la maîtrise des outils numériques de base et de l'usage réel de ces outils numériques dans la configuration de la classe et au service des élèves.

## MISE EN ŒUVRE DE L'APPRENTISSAGE D'UNE LANGUE ETRANGERE

La formation en langues du M2 est prévue par une UE de 3 ects au semestre 3, qui complètera les UE de langues acquises par l'étudiant dans son cursus antérieur.

## PART DES ENSEIGNEMENTS MUTUALISES

Des enseignements correspondant à des UE complètes seront mutualisées avec le Master MEEF-SVT 2<sup>ème</sup> année

La mutualisation portera sur l' UE « Anglais » et « TICE pour les SVTU » au semestre 3.

## MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES

Les modalités de contrôle des connaissances sont adaptées au contexte de la préparation au concours de l'Agrégation: essentiellement par du contrôle continu, par des épreuves écrites (au total 3 séries de 3 écrits blancs sont prévues) et par des épreuves orales ou rapports (au minimum 5 oraux blancs par étudiant, 2 TP blancs et un mémoire de stage).

CT : Contrôle terminal

CCI : Contrôle continu

Oral : Exposé, soutenance mémoire

Ecrit : Epreuve écrite sur table et mémoire/ rapport

### SEMESTRE 1

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 1: <b>Approfondissement en Sciences de la Vie 1 (9 ects)</b>		x		x
UE 2: <b>Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 1 (6 ects)</b>		x		x
UE 3: <b>Enseignement Pratique des SVT (12 ects)</b>		x		x
UE 4: <b>Anglais</b> (3 ects)		x	x	x
UE 5 : <b>TICE pour les SVT (3 ects)</b>			x	

### SEMESTRE 2

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES	Modalité de contrôle des connaissances			
	CT	CCI	Oral	Ecrit
UE 6 : <b>Approfondissement en sciences de la Vie 2 (9 ects)</b>		x		x
UE 7: <b>Approfondissement en Sciences de la Terre et de l'Univers 2 (3 ects)</b>		x		x
UE 8 : <b>Communication et mise en situation professionnelle et stage (18 ects)</b>		x	x	x

## DESCRIPTION DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE

NOM - Prénom	Statut et section CNU	Etablissement
ANDREANI Muriel	MC	Université Lyon 1
AUVERGNON Nathalie	PRAG	Université Lyon 1
BERTRAND Hervé	MC	Université Lyon 1
BREUIL Stéphanie	PRAG SVT secondaire	Académie de Lyon
BUSTI David	PRAG	ENS Lyon
CHABROL Sylvie	PRAG	Université Lyon 1- ESPE
CHAREYRON Pierre	PRAG	Université Jean Monnet
CHARLES Frédéric	MC	Université Lyon 1
DAVIDE Olivero	MC	Université Lyon 1
DUPUIS Fabien	PRAG SVT secondaire	Académie de Lyon
ESCARGUEL Gilles	MC	Université Lyon 1
GARDIEN Véronique	MC	Université Lyon 1
GERAY Laurent	PRAG SVT CPGE	Académie de Lyon
GUIGNARD Gaétan	MC	Université Lyon 1
GUIPPONI Olivier	PRAG SVT secondaire	Académie de Lyon
HEUSSER Sandrine	PRAG	Université Jean Monnet
JAMES Catherine	Enseignante	Université Lyon 1
JOURNO Chloé	MC	ENS de Lyon
LANGLOIS Cyril	PRAG	ENS de Lyon
LEFEBURE Tristan	MC	Université Lyon 1
LEGUELLEC Dominique	PR	Université Lyon 1
LEHEBEL Florence	MC	Université Lyon 1
LEMOINE Damien	MC	Université Lyon 1
LEVRERO Florence	MC	Université Jean Monnet
MAHEO Gweltaz	MC	Université Lyon 1
MARTELLAT Jean-Emmanuel	MC	Université Lyon 1
MESLIN Benoît	PRAG SVT secondaire	Académie de Lyon
MORELLI Claire	PRAG	Université Lyon 1
MORIN Olivier	PRAG	Université Lyon 1
MOUSSUS Jean-Pierre	PRAG	ENS Lyon
OLIVIER Nicolas	MC	Université Lyon 1
PERILLAT Jean-Philippe	MC	Université Lyon 1
PREVOT Déborah	PRAG	ENS Lyon
QUILLEVERE Frédéric	MC	Université Lyon 1
REBOULET Stéphane	MC	Université Lyon 1
SEGRETAIN Marie-Hélène	MC	Université Lyon 1
SIMON Laurent	MC	Université Lyon 1
THEVENARD Frédéric	PR	Université Lyon 1
THOMAS Gilles	PRAG	Université Lyon 1 - ESPE
VIAL Danièle	PRAG	Université Lyon 1

L'équipe pédagogique comprend des enseignants-chercheurs et des enseignants de l' université Lyon 1 et de l'ENS de Lyon, des enseignants des établissements d'Enseignement Secondaire de l'Académie de Lyon. En plus de ces « permanents » interviennent à la préparation à l'Agrégation des doctorants agrégés en SVT et ayant un contrat d'ACE.

## **LIENS AVEC LE TERRAIN**

Liens avec les laboratoires de recherche:

- Tous les enseignants-chercheurs intervenant dans le master sont intégrés dans des équipes de recherche reconnues de l'Université Lyon 1. Ces laboratoires de recherche sont les suivants:
- Laboratoire Magmas et Volcans, UMR CNRS 6524, Université Clermont-Ferrand 2 et Université Jean Monnet.
- Observatoire de Lyon. Université de Lyon.
- Laboratoire de géologie de Lyon TEE, CNRS-UMR5276.
- Laboratoire de didactique, Histoire et Philosophie des Sciences : EA 4148 Sciences et Société : Historicité, Éducation, Pratiques (S2HEP)
- Laboratoire d'Ecologie des Hydrosystèmes Naturels et Anthropisés. CNRS,UMR 5023-LEHNA

Le master sera donc adossé à des laboratoires de recherche opérant dans le domaine de la recherche scientifique fondamentale ou appliquée en Biologie et en Sciences de la Terre, et également dans le domaine de la recherche en Sciences de l'éducation, de la didactique des disciplines, et de l'histoire des disciplines.

Liens avec les acteurs de l'éducation:

- Des enseignants affectés dans des établissements de l'Enseignement Secondaire font partie de l'équipe pédagogique et interviennent en M2 dans le cadre à la fois de la préparation des épreuves d'admissibilité au concours et de la connaissance du système éducatif.
- Le M2 Préparation à l'Agrégation de SV-STU s'appuie sur le réseau d'établissements scolaires de l'Académie de Lyon.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014**

---

**MODIFICATIONS ET CREATIONS DE DU/DIU/AEU**

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les modifications et créations de DU/DIU/AEU (Faculté d'Odontologie et spécialités médicales) (cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**Modifications proposées pour la rentrée 2014-2015**

*Soumis à l'approbation du : Conseil de composante du 10 juin 2014*

INTITULE DU DIPLOME	REDACTION ACTUELLE	MODIFICATIONS DEMANDEES
<b>DU Parodontologie &amp; Implantologie Orale</b>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> Les études ont une durée de 2 ans La formation comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un enseignement théorique, pratique, dirigé et clinique d'un volume global horaire de 480h réparties sur les deux années comme suit : 60h/an pour l'enseignement théorique, pratique et dirigé (documentation des cas, tenue des dossiers, approche de différents systèmes implantaires etc.) et 180h/an pour l'enseignement clinique (analyse de cas, recherche bibliographique, statistiques etc.)</li> <li>2. Un stage clinique sous forme de 2 vacations cliniques de 3h hebdomadaires par an soit environ 360h sur l'ensemble du diplôme</li> </ol>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> Les études ont une durée de 2 ans La formation comprend un volume horaire total de 600h réparti en 3 vacations :</p> <p><b>-Vacation 1 : 8h30-12h00</b> intégrant l'enseignement clinique. Elle représente un volume horaire de 119h au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la formation et de 126h au titre de la 2<sup>ème</sup> année.</p> <p><b>-Vacation 2 : 13h00-15h30</b> intégrant l'enseignement clinique et/ou à l'enseignement théorique, pratique ou dirigé. Elle représente un volume horaire de 87.5h au titre la 1<sup>ère</sup> année de la formation et de 92.5h au titre de la 2<sup>ème</sup> année</p> <p><b>-Vacation 3 : 15h30-18h00</b> intégrant l'enseignement théorique, pratique ou dirigé. Elle représente un volume horaire de 85h au titre de la 1<sup>ère</sup> année de la formation et de 90h au titre de la 2<sup>ème</sup> année.</p>
<b>DU Carcinologie des VADS</b>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> 132h</p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> 110h réparties de la manière suivante : Enseignement théorique : 52h Stage d'observation en milieu hospitalier : 56h Réunion de Concertation Pluridisciplinaire : 2h</p>
<b>AEU Implantologie</b>	<p><b><u>Modalités de contrôle de connaissances :</u></b> Epreuve écrite : Durée : 45 min Notation : 30 points Assiduité aux enseignements : Notation : 20 points Abs. non justifiée : 0 (note éliminatoire) Total : 50 points</p>	<p><b><u>Modalités de contrôle de connaissances :</u></b> Epreuve écrite : Durée : 60 min Notation : 30 points Assiduité aux enseignements : Notation : 20 points Abs. non justifiée : 0 (note éliminatoire) Total : 50 points</p>
<b>DU Orthodontie Linguale</b>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> 180h (enseignements fondamentaux, TD, TP et clinique)</p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> 154h (enseignements fondamentaux, TD, TP et clinique) soit 77h par année</p>

<p><b>AEU</b> <b>Parodontologie</b></p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> La formation se décline en 4 séminaires de 2 jours de 8h30 à 12h et de 14h à 18h soit un total de 68h, constituée d'un enseignement théorique, pratique et dirigé</p> <p><b><u>Modalités de contrôle des connaissances :</u></b> La vérification des connaissances est appréciée en fin d'année universitaire par l'assiduité par contrôle continu aux activités théorique et pratique et par la présentation d'un mémoire sur un cas clinique traité personnellement, largement illustré avec des références bibliographiques</p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> La formation se décline en 4 séminaires de 2 jours soit un total de 53h, constituée d'un enseignement théorique, pratique et dirigé</p> <p><b><u>Modalités de contrôle des connaissances :</u></b> La vérification des connaissances est appréciée en fin d'année universitaire par l'assiduité par contrôle continu aux activités théorique et pratique et par la présentation d'un mémoire sur un cas clinique traité personnellement, largement illustré avec des références bibliographiques</p> <p><b><u>Notation :</u></b> Assiduité (par contrôle continu) : 4 points Rédaction d'un mémoire : 36 points Total : 40 points</p>
<p><b>DU</b> <b>Implantologie</b> <b>Buccale</b></p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> -5 séminaires de 2 à 3 jours soit un total de 74h, constitués d'un enseignement théorique (15%), dirigé (51%) et pratique (34%) -1 stage de travaux pratiques intensifs d'une durée de 2.5 jours (volume horaire global de 20h) -1 stage pratique en cabinet libéral (assistance à la pose d'au moins 15 implants en 5 séances minimum) – Volume horaire 20h - Travail personnel (acquisition des connaissances et réalisation d'un mémoire) : volume horaire de 35h</p> <p><b><u>Contrôle des connaissances :</u></b> -Assiduité aux activités théoriques, dirigées et pratiques par contrôle continu (évaluation à l'issue de chaque module à l'exception du module 2) (note sur 40 pts) -Présence aux différents stages pratiques (stage de travaux pratiques intensifs et stage en cabinet libéral) -Epreuve écrite portant sur l'enseignement théorique, dirigé et/ou pratique dispensé au cours de la formation (note sur 60 pts) -Mémoire bibliographique (note sur 60 pts)</p>	<p><b><u>Volume horaire :</u></b> -5 séminaires de 2 à 3 jours soit un total de 73h, constitués d'un enseignement théorique (15%), dirigé (51%) et pratique (34%) -1 stage de travaux pratiques intensifs d'une durée de 2.5 jours (volume horaire global de 20h) -1 stage pratique en cabinet libéral (assistance à la pose d'au moins 15 implants en 5 séances minimum) – Volume horaire 20h - Travail personnel (acquisition des connaissances et réalisation d'un mémoire) : volume horaire de 35h</p> <p><b><u>Contrôle des connaissances :</u></b> -Assiduité aux activités théoriques, dirigées et pratiques par contrôle continu (évaluation à l'issue de chaque séminaire) (note sur 50 pts) -Présence aux différents stages pratiques (stage de travaux pratiques intensifs et stage en cabinet libéral) -Epreuve écrite portant sur l'enseignement théorique, dirigé et/ou pratique dispensé au cours de la formation (note sur 60 pts) -Mémoire bibliographique (note sur 60 pts)</p>

Demandes de modifications juillet 2014. AEU / DU / DIU des spécialités médicales.

Intitulé		Nom du resp.	Fac participantes pour DIU	Effectifs des 2 dernières années	Résumé	Avant	Modifications demandées
Neurophysiologie	DIU	Pr Mauguiere	Lille Brest Besancon Bordeaux Amiens Clermont Fd Grenoble Dijon Marseille Montpellier Nancy Nantes Nice Paris 6 Rouen St Etienne Strasbourg Toulouse Tours	Pas d'inscription depuis 2010	<b>Réouverture</b>		Après une période où Lille a centralisé les inscriptions, nous réouvrons le DIU à l'UCBL. Une convention est en cours d'élaboration. Aucune modification de réglementation n'est demandée.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014**

---

**EVALUATION IUT / DUT**

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'évaluation de l'IUT et des DUT, vague contractuelle 2016 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« Partie DUT »**

**IUT : LYON 1**

**DEPARTEMENT : Génie Mécanique et Productique**

**Université : Lyon 1**

**Académie : Lyon**

## SOMMAIRE

1. Présentation du département .....	4
2. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation 6	
2.1. Bilan.....	6
2.2. Points forts / points faibles .....	8
3. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT ») .....	8
3.1. Offre de Formation.....	8
3.1.1. Offre de formation du département .....	8
3.1.2. Le département dans l'IUT .....	9
3.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site .....	9
3.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD).....	10
3.2. Accueil .....	10
3.2.1. Politique de recrutement .....	10
3.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	11
3.2.3. Origine des inscrits.....	12
3.3. Lien formation – emploi.....	13
3.3.1. Devenir du diplômé .....	13
3.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique .....	14
3.3.3. Adaptation locale.....	14
3.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT ») .....	15
3.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	16
3.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue).....	17
3.3.7. La certification .....	18
3.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	18
3.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	18
3.4.2. Dispositifs de réorientation .....	19
3.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant .....	19
3.4.4. Les TICE (dont FOAD) .....	19
3.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement.....	20
3.4.6. Les ressources documentaires.....	20
3.5. Formation tout au long de la vie.....	20
3.5.1. Publics de formation continue, état des lieux .....	20

3.5.2. VAE .....	20
3.6. Politique d'ouverture internationale.....	20
3.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	20
3.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	21
3.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...) .....	21
3.6.4. Participation du département à des programmes internationaux .....	21
3.6.5. Mobilité des personnels.....	22
3.7. Vie Etudiante .....	22
3.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	22
3.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	22
4. Les actions supports.....	22
4.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»).....	23
4.1.1. Etat des lieux et maintenance .....	23
4.1.2. Hygiène et sécurité.....	23
4.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	23
4.2.1. Les enseignants .....	24
4.2.2. Les BIATSS.....	24
4.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie .....	24
4.2.4. Les vacataires .....	25
4.3. Budget .....	25
4.3.1. Ressources .....	25
4.3.2. Dépenses .....	26
4.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	26
4.4.1. Organisation de l'équipe.....	26
4.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	26
4.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	27
5. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant .....	27
6. Mise en place du PPN .....	27
7. Projet du département.....	28
7.1. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte).....	28
7.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université .....	29

## 1. Présentation du département

### Département : **Génie Mécanique et Productique**

Site : [Villeurbanne Gratte-Ciel](#)

#### **Chef du département :**

Prénom, Nom, qualité : [François COLIN, Maitre de Conférences](#)

Date de la prise de fonction de chef de département : 1<sup>er</sup> septembre 2012

Adresse : [IUT Lyon1, Université LYON1, Département GMP, 17 rue de France 69627 VILLEURBANNE CEDEX](#)

Téléphone : [04 72 65 54 45](#)

Télécopie : [04 72 65 54 47](#)

Adresse électronique : [francois.colin@univ-lyon1.fr](mailto:francois.colin@univ-lyon1.fr)

Site web :

[http://iut.univ-lyon1.fr/formation/par-discipline/gmp/gmp-genie-mecanique-et-productique-gratte-ciel--603460.kjsp?RH=IUT\\_FORM-DIS](http://iut.univ-lyon1.fr/formation/par-discipline/gmp/gmp-genie-mecanique-et-productique-gratte-ciel--603460.kjsp?RH=IUT_FORM-DIS)

Date de création du département :

1967 : création du département génie mécanique de l'IUT de Lyon dans les locaux du lycée technique de la métallurgie en plein centre de Villeurbanne.

1975 : le département GMP est doublé. La capacité d'accueil est actuellement de 312 étudiants en première année.

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) :

Pas d'option pour le DUT GMP (application des PPN GMP avec des modules complémentaires pour les étudiants désirant poursuivre en écoles d'ingénieurs)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2013) : 767**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2013) : 5003**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2012) : 7**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
<a href="#">Chargé d'Intégration en Robotique Industrielle</a>	20091008	<a href="#">Villeurbanne Gratte-Ciel</a>

Conception et chaine numérique	20060096	Villeurbanne Gratte-Ciel
Ingénierie de construction et maintenance des ensembles tuyautés, chaudronnés, soudés	20110067	Villeurbanne Gratte-Ciel
Ingénierie de Production	20110070	Villeurbanne Gratte-Ciel
Ingénierie d'Etudes Mécaniques	20110071	Villeurbanne Gratte-Ciel
Lean Manufacturing	20110072	Villeurbanne Gratte-Ciel
Management Intégré Qualité Sécurité Environnement	20014081	Villeurbanne Gratte-Ciel

**Autres formations (Rentrée 2012) :**

Intitulé/Options	Date création	Site/implantations
DUETI	1994	Villeurbanne Gratte-Ciel
DUSTI	2001	Villeurbanne Gratte-Ciel

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

Actions de formation continue ; participation à la formation d'ingénieurs ITII. Actions de formation continue.

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :** Equipe de recherche « Structure et Chocs » du Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC), UMR T 9406-INRETS/UCBL. L'équipe, composée de 3 Professeurs, 1 Maître de Conférence, 3 doctorants, est hébergée depuis septembre 2005 dans le département GMP

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2013) :**      **62**      **dont**      **29**      **supérieur**  
    **dont**      **34**      **second degré**  
    **dont**      **1**      **PAST**

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2013) :**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2013) : 5.5**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : environ 10000 m2 utilisés par GMP / 11700 m2 du bât A**

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?**

- Programme OPTIM en partenariat avec l'ENSAM de Cluny : il s'agit d'un programme d'accompagnement de lycéens boursiers, dont l'environnement social défavorisé ne les stimule pas à s'orienter vers des études supérieures. Le but est la réussite au bac puis au DUT GMP, et pour les meilleurs d'entre eux, une poursuite d'études vers une LP ou vers l'ENSAM. Nos actions ont principalement concerné les lycées FAYS et BROSSOLETTE de Villeurbanne et Diderot de Lyon. Nombre de Lycéens tutorés : 19, Nombre de tuteurs étudiants GMP : 6

- Programme d'initiation technologique des collégiens : nous accueillons des groupes de collégiens de 3ème pour leur faire découvrir la technologie à partir de quelques travaux pratiques adaptés. Ils sont encadrés par des étudiants de 2ème année GMP sous la responsabilité d'enseignants référents. Nombre de collégiens tutorés : 40, nombre de tuteurs étudiants GMP : 16
- Ouverture internationale avec possibilité d'effectuer le semestre 4 au Québec : CEGEP de Shawinigan et de Levis-Lauson, ou à l'Université UWS en Ecosse. On reçoit régulièrement quelques étudiants Québécois et nous avons admis une étudiante de UWS en licence pro. Le stage industriel à l'étranger concerne environ 10 étudiants par an.
- Laboratoire de soudage : équipé de techniques modernes de type industriel, il est utilisé dans les formations DUT GMP et DUT GIM, en licence professionnelle « Ingénierie de construction et maintenance des installations tuyautées, chaudronnées, soudées » et en formation continue.
- Equipe de recherche « Mécanique et comportement aux Chocs des Structures » du Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC), UMR T 9406-INRETS/UCBL : hébergée depuis septembre 2005 dans le département GMP, l'équipe est composée de 3 Professeurs, 1 ATER, 1 CR et 4 doctorants.
- Organisation régulière depuis 2008 du challenge proto-IUT sur le site Gratte-Ciel. Ce challenge est un défi inter-IUT de mini motos modifiées ou conçues par des étudiants. Des équipes de divers établissements, et quelques établissements étrangers, comparent les performances techniques de leurs prototypes lors d'épreuves de maniabilité ou de vitesse, dans une ambiance conviviale, 9ème édition le 10 avril 2014 avec 10 équipes.
- Organisation en 2015 du challenge robot marcheur sur le site Gratte-Ciel. Ce challenge est un défi inter-GMP de robots conçus par des étudiants des divers GMP de France. Le classement est basé sur les performances des robots lors d'épreuves de vitesse et sur la capacité des équipes à communiquer (blog), 2ème édition le 27 mars 2014 avec 37 équipes.

En bleu : les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2013.

---

## **2. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **2.1. Bilan**

Depuis la précédente évaluation, cinq actions importantes nous ont plus particulièrement motivé :

1. Application des nouveaux programmes pédagogiques (voir §5, p 31). Comme tous les autres départements, nous avons mis en place le nouveau PPN. Cela a induit la révision des emplois du temps. Nous avons reconduit les modules complémentaires proposant un renforcement scientifique au semestre 4 pour les étudiants s'orientant vers des poursuites d'études longues.
2. Renouvellement de l'équipe pédagogique du département GMP. Avec les nombreux départs à la retraite et quelques mutations, l'équipe pédagogique GMP s'est fortement

renouvelée ces dernières années. Il y a eu 17 mouvements de personnels en 3 ans, soit environ 30% de l'effectif. Les jeunes enseignants recrutés ont parfaitement intégré l'équipe pédagogique du département, en développant des méthodes modernes d'enseignement, en prenant une part active dans le tutorat des projets, en participant à la modernisation de la plateforme technologique et en apportant leur dynamisme dans la vie du département. Quelques-uns se sont impliqués avec efficacité dans des tâches collectives, que ce soit au niveau du département ou au niveau de l'IUT. Nous sommes particulièrement satisfaits du transfert de compétences et de responsabilités vers les jeunes enseignants.

3. Modernisation des équipements pédagogiques. (voir § 2.3.5.). Un effort important a été fait pour la modernisation de la plateforme technologique GMP, qui a concerné toutes les disciplines : Fabrication, Soudage, Métrologie, Conception et Technologie Mécanique, Mécanique, Science des Matériaux, EEA, Informatique.
4. La sécurité dans les ateliers. Nous avons fait un effort très important dans ce domaine en imposant le port des chaussures de sécurité dans certains ateliers ainsi qu'en installant des fiches de sécurité sur les machines. Des discussions ont aussi eu lieu entre le département et l'infirmière. Dans ce domaine, nous sommes aidés par le responsable sécurité de l'IUT.
5. Rénovation des locaux. Le bâtiment A où est situé le département GMP est le plus ancien du site. Nous continuons sa rénovation, avec les nécessaires mises aux normes de sécurité propres au milieu scolaire. Nous avons effectué :
  - La réfection complète : installation électrique, éclairage, câblage du réseau informatique, peintures, sol, plafond, rideaux, mobilier, de salles d'enseignement
  - La récupération d'une salle TD prêtée au service informatique en son temps et remise en état de salle TD
  - La réfection des deux salles de TP d'informatique existantes
  - La création d'une nouvelle très grande salle d'informatique pour accueillir les formations ITII et les formations GMP. Cette salle a aussi été mise à disposition de l'IUT comme salle d'examen du TOEFL.
  - La réfection de certains bureaux d'enseignants.
  - Toute la signalétique du département.
  - La rénovation de la grande halle technique GMP et des couloirs attenants comprenant le remplacement de toutes les cloisons intérieures pour être en conformité.
  - La création d'un « espace projets » équipés de machines-outils dédiées à cette activité.
  - La réfection de l'ensemble des bureaux de la direction du département.
6. Maintien de l'attractivité de nos formations DUT GMP et LP. Par rapport à la situation de 2009 mentionnée dans la précédente évaluation, nous constatons une augmentation de tous nos effectifs étudiants en DUT et en LP. Le nombre global d'étudiants DUT + LP du département est passé, entre 2009 et 2013, de 680 à 767 soit une augmentation de + 12.8%. Nous sommes satisfaits de cette évolution, que nous avons pu accommoder malgré un effectif enseignant en baisse et grâce à une bonne gestion des emplois du temps et des salles d'enseignement. Pour maintenir le niveau d'attractivité de nos formations scientifiques et technologiques, qui est toujours plus faible que celui des formations de type tertiaire, nous maintenons une pédagogie de grande qualité qui contribue à avoir une excellente réputation auprès des étudiants, des parents et des industriels. Mais c'est insuffisant et nous dépensons beaucoup d'énergie en investissement dans tout un ensemble d'actions de communication :

- soirée parents,
- rencontres avec des industriels, anciens étudiants du département,
- forum poursuite d'études,
- portes ouvertes,
- présence aux salons étudiants,
- visites dans les lycées,
- accueil de collégiens,
- programme OPTIM d'ascenseur social,
- modernisation du département,
- ouverture internationale,
- participation aux challenges inter-département GMP...

Nous sommes convaincus que cet investissement a un impact sur l'augmentation des candidatures et des effectifs depuis 2009, tout en étant conscients que le changement de notre méthode de recrutement et l'utilisation d'APB a certainement aussi dû avoir un impact sur ces chiffres.

## **2.2. Points forts / points faibles**

La récente évaluation des enseignements GMP effectuée en avril 2014 par les étudiants, fait apparaître les points forts et les points faibles de notre formation :

Points faibles. Sur l'évaluation du S1, moins de 20% ne sont pas satisfaits sur la majorité des questions posées mais des efforts restent à faire pour améliorer :

- L'accès à la salle informatique libre-service, évidemment surchargées aux heures de pointe (intercours, et pause de la mi-journée).
- Le rendu et la correction des contrôles.

Points forts. Dans l'évaluation de leur formation, les étudiants ont été nombreux à mentionner :

- Les projets de 2ème année,
- La richesse et la polyvalence de la formation,
- La qualité de la plateforme technologique, avec des équipements modernes de type industriel,
- La compétence et le dynamisme des équipes pédagogiques
- La renommée du département auprès des industriels et des écoles d'ingénieurs

On peut aussi ajouter que le PPN GMP est appliqué quasiment à 100 %, moyennant quelques adaptations et malgré d'inévitables tensions au niveau de son financement.

---

## **3. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)**

### **3.1. Offre de Formation**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **3.1.1. Offre de formation du département**

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

Après avoir subi une diminution de l'effectif étudiant en DUT au cours d'années 2007 à 2009, due à des erreurs, d'une part de calendrier et d'autre part de méthode de recrutement, nous constatons depuis 2009 une augmentation de tous nos effectifs étudiant en DUT et en LP. Le nombre global d'étudiants DUT + LP du département est passé, entre 2009 et 2013, de 680 à 767 soit une augmentation de +12.8%

En 1<sup>ère</sup> année GMP, nous avons une capacité d'accueil officielle de 312 étudiants. Notre taux de remplissage dépasse les 100%.

Nous avons ouvert en 2010 la seconde année DUT GMP en alternance avec EDF comme partenaire. Les effectifs ont jusqu'à présent été limités (une dizaine d'étudiants) par le principe de recrutement imposé par EDF qui souhaitait embaucher l'alternant à l'issue de sa 2<sup>ème</sup> année, alors que la plupart de nos étudiants souhaitaient poursuivre leurs études. Pour satisfaire cette demande et aussi parce que les postes proposés par EDF sont nettement en diminution, nous avons ouvert cette alternance à d'autres entreprises qui sont plus souples sur la question des poursuites d'études.

L'augmentation de notre offre de formation n'est plus possible à effectif enseignant constant. Nous ne proposons donc pas d'offre de formation supplémentaire.

### **3.1.2. Le département dans l'IUT**

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Les enseignants du département GMP ont toujours été très fortement impliqués dans la vie collective du site de Gratte-Ciel. Cependant, avec le regroupement des deux IUT, les responsabilités sont maintenant diluées sur trois sites et 12 départements.

- Le Directeur de site M. Michel MASSENZIO, est un enseignant du département GMP
- Le responsable du département expérimental C3SI est aussi un enseignant du département GMP
- Des enseignants et BIATS du département siègent dans les commissions et représentent le département au conseil de l'IUT.

Le département GMP a soutenu les deux initiatives qui sont à l'origine de la création des formations GIM (Génie Industriel et Maintenance) en 1992 et (C3SI) Commercialisation des Systèmes, Solutions et Services Industriels en 2010, sur le site Gratte-Ciel. Ce soutien n'a pas été que moral puisque, ces deux formations l'une comme l'autre, ont été « montées » et dirigées par deux enseignants du département. C'est aussi la raison pour laquelle depuis leur création, une dizaine d'enseignants du département GMP participent à ces deux formations, certains étant même aussi responsables de fonctions administratives.

A noter la participation de quelques enseignants dans d'autres formations de l'IUT (GEII, GEA ...).

### **3.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ?  
Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Quelques diplômés GMP poursuivent en licence de mécanique à l'Université ou à POLYTECH Lyon, qui est l'école d'Ingénieurs de l'Université.

### **3.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

Une dizaine enseignants du département interviennent aussi dans des formations de type master dans les UFR de l'Université ou à POLYTECH. Pour les Maîtres de Conférences ou les Professeurs, ce lien est important pour le recrutement potentiel de doctorants et pour des enseignements de niveau supérieur en relation avec leurs activités de recherche.

Nous intervenons aussi dans les formations d'ingénieurs par alternance ITII. Un des correspondants de ces formations d'ingénieurs ITII est un enseignant du département GMP, qui joue un rôle de Directeur des études pour les cours ITII de mise à niveau qui se font sur le site Gratte-Ciel.

## **3.2. Accueil**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **3.2.1. Politique de recrutement**

Taux de pression, sélectivité...

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Communication.

Partenariats sur le recrutement.

Réorientations vers l'IUT(en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles -

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Semestres décalés

Nous tenons compte des résultats de l'évaluation de notre formation pour ajuster notre politique de recrutement. A la question : « Quel a été le critère déterminant dans votre orientation vers l'IUT ? », « les portes ouvertes de l'IUT » arrivent en tête avec 46 % des réponses, suivi de près par « Salon étudiant » 40% et « Relations, amis, familles » 37%.

En 2008 nous avons 840 dossiers reçus, en 2009 1552 et en 2013 1708 dossiers validés.

Nous sommes convaincus que les investissements en communication ont un impact sur l'augmentation des candidatures et des effectifs depuis 2009, tout en étant conscients que le changement de notre méthode de recrutement et l'utilisation d'APB a certainement aussi dû avoir un impact sur ces chiffres.

En moyennant les données du recrutement DUT sur les 3 dernières années donnent :

Le taux de pression (nombre de dossiers/nombre de places) = 6

La sélectivité (nombre de dossiers/nombre d'appelés) = 5

L'attractivité (nombre d'inscrits/nombre d'appelés) = 0,8  
Le taux de remplissage (nombre d'inscrits/capacité d'accueil) = 100 %.

Pour les LP, ces indicateurs sont les suivants :

Le taux de pression = 5.6

La sélectivité = 1,4

L'attractivité = 0,25

Le remplissage = 100 %

Pour les modalités de recrutement, nous avons couplé une procédure automatisée (par Excel et application post-bac) générant un classement des candidats à partir des renseignements fournis et de leurs notes, avec l'examen des dossiers par notre commission de recrutement. La lettre de motivation incluant le projet du candidat, souvent standardisée, compte moins dans notre sélection que les notes et les appréciations des enseignants.

Nous avons 25% de la promotion de 1<sup>ère</sup> année GMP en bacheliers technologiques. Il semble que l'information ne passe pas bien en direction de ces candidats. Nous hésitons à prendre les bacheliers professionnels qui ont du mal à suivre notre formation (1 en 2013). Nos tentatives de recrutement de bacs pro se sont toutes soldées par des échecs, avec la démission des étudiants après 2 ou 3 mois et réorientation vers un BTS. A noter que le seul candidat accepté l'an passé n'est pas venu.

L'AUP de l'université, les BTS des lycées partenaires, sont des propositions de réorientation en fin de semestre 1 ou 2.

Nous ne faisons pas de semestres décalés.

### **3.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

Handicapés, sportifs...

Pour améliorer l'accès des locaux aux étudiants handicapés, un ascenseur construit en 2004 permet d'accéder à un amphithéâtre et aux salles de TD, de langues, d'informatique, de conception du premier et deuxième étage, ainsi qu'au foyer étudiant et au BDE situé en sous-sol du bâtiment GMP.

Divers aménagements ont été réalisés (rampe d'accès, mise en conformité des portes ...).

Nous devons rendre accessible aux handicapés une partie de nos locaux situés au 1er étage correspondant aux salles de méthodes/management/qualité/OGP, qui ne le sont pas encore. Cela sera pris en compte lors des gros travaux de réfection des façades.

Nous appliquons le « tiers temps » supplémentaire lors des épreuves écrites pour les étudiants bénéficiaires de cet aménagement.

Pour les sportifs de statut haut niveau reconnu par l'université, nous organisons à leur demande un aménagement de leur cursus en 3 ans. Les étudiants suivent le S1 complet puis une partie du S2. L'année suivante ils suivent une partie du S3 et complètent leur S2. La dernière année, ils terminent leur S3 et effectuent leur S4 complet et le stage. Si nécessaire, des autorisations d'absences sont délivrées à l'étudiant pour lui permettre de suivre les entraînements et de participer aux compétitions.

### **3.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...  
Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.  
Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Concernant l'origine géographique des étudiants du DUT GMP, la proportion des bacheliers recrutés en dehors de l'académie de Lyon qui était de 31 % en 2008 est de 33% en 2013, chiffre stable qui peut être imputé à l'attractivité de Lyon comme grande ville universitaire. Le recrutement d'étudiants étranger n'est pas très important. Nous travaillons exclusivement avec des organismes institutionnels qui recrutent ces candidats. Nous avons recruté 10 étudiants étrangers en 2013.

Sur l'origine scolaire des étudiants, nous avons du mal à recruter des bacs STI 2D. La sélectivité (nombre de dossiers déposés /nombre d'appelés) des bacheliers STI est de 4, proche du niveau de sélectivité des bacheliers S qui est de 4,7. Le DUT GMP reste plus attractif auprès des bacheliers STI (attractivité = nombre d'inscrits/nombre d'appelés  $\approx$  1 en 2013) qu'auprès des bacheliers S (0.8). Cette différence s'explique par le plus grand choix de formations accessibles pour les bacheliers S. Les néo-bacheliers constituent près de 82.5% de la promotion GMP 1<sup>ère</sup> année.

La proportion de filles dans le département est désespérément faible et stable depuis ces 5 dernières années : entre 20 et 25 de filles, soit environ 7%. Avec une communication plus attractive : journée portes ouvertes spéciale filles, nous espérons augmenter notre public féminin.

Le taux de boursier est très variable suivant les années. De 30% en 2011 et 2012 nous sommes passés à 53 % en 2013. Entre 1/3 et la moitié de la promotion a des origines familiales modestes. Compte tenu du taux de réussite important de ces étudiants, cela confirme le rôle d'ascenseur social des IUT.

### **3.3. Lien formation – emploi**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **3.3.1. Devenir du diplômé**

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Parallèlement aux enquêtes officielles sur le devenir à deux ans des titulaires du DUT, nous effectuons chaque année notre propre enquête "poursuites d'études". L'avantage de notre enquête à DUT+1 par rapport à l'enquête nationale à DUT+2 est le taux de réponse qui est beaucoup plus important (plus de 70 à 80 %, contre 50 % environ pour l'enquête nationale).

Pour la dernière promotion, nous pouvons tirer les données suivantes :

	Promotion 2011 200 diplômés
Taux de retour	70 %
Poursuites d'études en écoles d'ingénieurs*	25 %
Poursuites d'études en écoles d'ingénieurs par alternance*	27 %
Licences professionnelles*	18 %
Formations diverses*	29 %
Insertion professionnelle directe*	1 %

\* pourcentage calculé sur le nombre de retours

Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Il n'existe pas encore, au niveau de l'IUT, de cellule d'aide à l'insertion professionnelle. Le département réfléchit à la constitution d'un annuaire des anciens élèves et à une présence sur les réseaux sociaux.

### **3.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Le département GMP a toujours développé des fortes relations avec son environnement industriel. Celles-ci sont favorisées par le réseau important de diplômés GMP (environ 11000 depuis 40 ans) travaillant dans les entreprises de la région, les plus anciens d'entre eux occupant souvent des postes d'encadrement ou de direction. Les entreprises proposent les stages industriels pour le DUT, les contrats de formation par alternance pour les licences professionnelles, les offres d'emploi. Elles contribuent au fonctionnement de nos formations et aux équipements de nos laboratoires pédagogiques par la taxe d'apprentissage.

Les professionnels interviennent dans le cadre des projets et des stages industriels, mais peu dans la formation DUT. Ils sont plus nombreux à enseigner dans les LP pour lesquelles il faut au moins 25 % d'intervenants professionnels du cœur de compétence de la LP pour son habilitation. Le succès des LP qui fonctionnent toutes par alternance montre que les entreprises font confiance dans notre capacité à amener un étudiant titulaire d'un niveau III (BTS, DUT...) vers une qualification de niveau II.

Nous entretenons des relations privilégiées avec certaines grandes entreprises (Michelin, Renault Trucks, Sick, Staubli, Fanuc par exemple) et de nombreuses PME-PMI.

Nous collaborons étroitement avec l'AFPI rhodanienne pour les licences professionnelles, ainsi qu'avec la Métallurgie (UIMM) et la CGPME. Ces milieux professionnels et sociaux sont représentés officiellement au niveau du Conseil de l'IUT Lyon1.

Nous organisons chaque année, une rencontre des étudiants de 1<sup>ère</sup> année avec les industriels, particulièrement appréciée par les uns et les autres.

Pour les actions de formation continue, le partenariat avec les entreprises est géré par le service FARE (Formation Alternance Relation Entreprise) de l'IUT.

La gestion de quelques actions de transfert de technologie avec les entreprises, que nous devons encore plus développer, est généralement confiée à la filiale EZUS de l'Université.

### **3.3.3. Adaptation locale**

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

Malgré quelques contraintes liées au financement de la formation et au cadrage des heures complémentaires, nous réussissons, moyennant quelques adaptations, à appliquer 100 % du PPN GMP.

Nous avons différencié le programme pour ceux qui veulent poursuivre sur des études longues de type écoles d'ingénieurs (55 % de la promotion). Nous avons principalement renforcé l'enseignement des matières scientifiques avec les modules suivants :

Au semestre 3, « Initiation à la Thermodynamique » (15h)

Au semestre 4, « Mécanique des fluides » (30h) + « Compléments de mécanique » (15h) + « Maquette numérique. Prototypage virtuel » (15h) + « Mesures physiques » (15h) + « Compléments de mathématiques » (15h)

Cette adaptation représente un aménagement de 5,8 % des 1800 h de la formation DUT GMP.

Les autres étudiants, qui souhaitent entrer dans la vie active ou faire un complément d'étude de type LP après le DUT (environ 45 % de la promotion), suivent le programme défini par le cadrage national.

Cette fourche de sortie se traduit par 2 amphis en deuxième année, l'un avec 4 groupes de TD, l'autre avec 5 groupes de TD, avec le reproche assumé d'une différence de niveau qui serait moins apparente dans la mixité. On notera tout de même que la répartition entre les deux parcours se fait naturellement et que nous ne refusons que, dans très peu de cas, les vœux des étudiants.

Le département GMP de Lyon a la chance d'être au centre d'un environnement économique et industriel favorable et diversifié dans tous les métiers de l'industrie mécanique. Nous n'avons donc pas d'adaptation particulière à l'environnement socio-économique.

### **3.3.4. Professionalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

Les Projets tutorés.

Nous avons mis en place cette année le projet tutoré de 1<sup>ère</sup> année qui apparaît dans le PPN. Compte tenu de l'évolution du volume horaire des derniers PPN en conception, et des remarques des industriels sur le niveau de nos étudiants dans ce domaine, il nous a semblé judicieux de confier l'encadrement de ce projet aux enseignants de conception. Chaque étudiant doit consacrer au moins 20 heures à son projet. Les étudiants doivent proposer des solutions sur une problématique avec un cahier des charges précis. Les étudiants doivent fournir un rapport écrit préalablement à la soutenance orale qui a lieu devant un jury constitué de l'enseignant tuteur de conception et de deux assistants « candides », enseignants du département.

Aux semestres 3 et 4, les projets tutorés sont de longue durée (6 mois), ils constituent un moment important de la formation. Comme les stages industriels, les projets donnent l'occasion aux étudiants de mettre en application leurs connaissances, en prenant conscience à ce moment-là de la transversalité des disciplines.

Les sujets proposés par les enseignants, souvent en relation avec des industriels, sont présentés aux étudiants en septembre. Les étudiants eux-mêmes peuvent proposer des sujets, lesquels doivent être validés par la direction des études et un tuteur enseignant.

Nous participons au « Challenge proto-IUT » et au « Robot-Marcheur » au « challenge pédagogique e-kart » et aux « 24h du Mans de kart », et avons aussi participé au challenge Handi-technique, à l'Eco Marathon Shell. Nous répondons aussi à des demandes de « clients » pour le développement ou la modification de machines spéciales.

Par petits groupes, les étudiants choisissent un sujet, prennent connaissance du cahier des charges du projet et définissent avec le tuteur enseignant un plan de travail et un calendrier s'étalant de septembre à mars. Chaque étudiant doit consacrer au moins 80 heures à son projet.

Une première évaluation sur l'état d'avancement du projet est effectuée au semestre 3 et, au semestre 4, les étudiants doivent fournir un rapport écrit préalablement à la soutenance orale qui a lieu devant un jury constitué de l'enseignant tuteur et d'un assistant « candide ».

Stage industriel.

La formation DUT GMP comprend un stage industriel obligatoire de 10 semaines minimum, effectué en fin de semestre 4 afin de mettre en application les connaissances acquises pendant le cursus complet.

- Mode de recherche du stage : En octobre, l'IUT contacte par « mailing » environ 1200 entreprises, qui ont déjà proposé un stage au cours des années précédentes, afin qu'elles nous soumettent une proposition. Les différentes propositions recueillies sont alors mis à disposition des étudiants via la plateforme SPIRAL-CONNECT le portail de ressources de l'université. Ils doivent se manifester auprès des entreprises, par téléphone, mail ou courrier en fournissant un CV et une lettre de motivation. L'étudiant peut rechercher lui-même son terrain de stage et le proposer pour validation au responsable des stages. En préalable, si nécessaire, le responsable prend contact avec le tuteur entreprise pour définir complètement le thème du stage.
- Suivi administratif et convention de stage : La Secrétaire du département assure le suivi administratif et l'établissement des conventions de stage de 250 étudiants environ.
- Répartition géographique des stages : Les entreprises concernées sont majoritairement dans la région Rhône-Alpes (environ 80%). Environ 5 % de nos étudiants choisissent d'effectuer leur stage à l'étranger. Cette année, les pays concernés sont le Canada, la Suisse, la Roumanie, le Royaume Uni, l'Allemagne, la Suède, l'Algérie et la Malaisie.
- Suivi des stagiaires : Un enseignant assure le suivi de l'étudiant en effectuant au moins une visite en entreprise et différents contacts téléphoniques.
- Evaluation : L'entreprise évalue de manière qualitative le stagiaire au cours de la période de stage. L'étudiant fournit un rapport de stage écrit et soutient son mémoire oralement devant un jury constitué du tuteur entreprise et de deux enseignants (tuteur IUT et assistant « candide »). La note globale est constituée d'une part d'une note relative à la partie entreprise et d'autre part d'une note relative à l'ensemble mémoire + prestation orale.

### **3.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Etat des lieux.

La modernisation de la plateforme technologique GMP commencée lors de la précédente évaluation se poursuit. Nous avons acquis depuis 2009 les équipements suivants :

- Plusieurs bancs en mécanique des fluides et rénovation des bancs de mécanique vibratoire,
- Un banc d'essai Pompe à Chaleur, acquit en commun avec le département GIM,
- Une découpe jet d'eau LDSA et son logiciel associé : SICAM BEVEL,
- Un centre d'usinage HURON et SHOPMILL (logiciel associé, pour la programmation conversationnelle),
- 2 fraiseuses conventionnelles d'occasion,
- Des licences Pro Engineer pour la FAO,
- Réaménagement total de la salle de TP d'électrotechnique,

- 7 établis incluant alimentations électriques triphasée + monophasée + continu + charges,
- 7 bancs machine électrique + charge active,
- 7 variateurs pour machine à courant alternatif,
- 7 bobines,
- Robot de soudage Kuka et logiciel de programmation hors ligne,
- Machine de soudage à la molette,
- Matériel d'aspiration mobile,
- Création d'un réseau général d'alimentation en gaz,
- Microscope de métallographie Carl Zeiss,
- Appareillage d'acquisition électronique sur duromètre Wolpert Vickers,
- Licences logiciel CES,
- Un four de métallurgie,
- Deux logiciels de méthodes Capi et Fix Quali,
- Des PC neufs pour la salle d'informatique et nous renouvelons une salle de CAO par an.

#### Besoins

- Equiper le laboratoire de soudage de générateurs de soudage électrode enrobée, MIG-MAG et TIG utilisant les dernières technologies électroniques,
- Equiper le laboratoire de fabrication de matériel de tribofinission,
- Moderniser le laboratoire de mécanique en remplaçant les très vieux équipements : gyroscope, équilibreuse, bancs de TP de vibrations,
- Remplacer un robot,
- Continuer à moderniser le laboratoire de SdM.

#### **3.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Etat des lieux, projets et difficultés.

Nos licences professionnelles fonctionnent toutes par alternance et connaissent un gros succès. Pour cette rentrée de septembre 2013, nous avons 191 étudiants dans les 7 LP portées par le département.

Les candidats sont tous liés par un contrat de professionnalisation à une entreprise qui fait donc confiance à notre formation, et dans notre capacité à amener un étudiant titulaire d'un niveau III (BTS, DUT...) vers une qualification de niveau II.

Depuis la création des IUT, plus de 11000 diplômés GMP sont passés par l'IUT. Beaucoup d'entre eux sont maintenant des cadres dirigeants de PME-PMI ou de grandes entreprises. Cela favorise naturellement les rapports entre l'IUT et son environnement industriel et donc le placement de nos stagiaires ou de nos diplômés.

En septembre 2010, nous avons ouvert un demi-groupe TD en alternance pour répondre à une demande de la part d'EDF qui avait un réel besoin de renouvellement de ses techniciens de maintenance en mécanique dans les 10 années à venir. Après une première année GMP classique, des étudiants intéressés et sélectionnés suivent leur seconde année en alternance sous contrats de professionnalisation, afin d'obtenir le DUT.

Signalons aussi que le département GMP participe à la formation d'ingénieurs ITII. Nos partenaires dans cette formation ITII de Lyon sont l'INSA, l'ECAM et CPE.

### **3.3.7. La certification**

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

Une certification TOEIC a été mise en place en 2007, l'IUT ayant été homologué comme centre d'examen. Une préparation spécifique a été assurée par un collègue anglophone le soir pour les étudiants volontaires. Cette année, environ 28 étudiants GMP se sont présentés à cette certification

A noter que l'établissement prend en charge le coût de passage de l'examen.

Pour la certification informatique C2i organisée à l'Université, les informations nécessaires sont données aux étudiants pour qu'ils puissent s'inscrire en toute autonomie à l'examen.

### **3.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

#### **3.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Les bacheliers technologiques rencontrent souvent des difficultés de rythme de travail et de niveau dans l'UE scientifique. En dehors du fait que certains étudiants doivent faire face à des changements dans leur vie personnelle, tous constatent des changements dans le rythme d'études par rapport au lycée : organisation des cours (amphis), travail demandé, contacts avec les enseignants...

Pour les aider sur l'aspect scolaire, nous avons essayé de nombreuses formules. Finalement nous nous sommes inspirés des observations effectuées lors des tutorats collège et lycée dans le cadre du projet OPTIM pour aboutir à la solution suivante : Un soutien hebdomadaire de deux heures principalement en mathématiques, mécanique et Dynamique des Structures a été mis en place pour les étudiants en difficulté. Ce soutien est assuré par des étudiants de l'INSA de Lyon qui sont, pour une grande part, des anciens du département GMP. Ce choix d'étudiants comme tuteur garanti un meilleur échange et une plus grande proximité avec nos élèves. Il s'est avéré extrêmement profitable puisque 82% des bénéficiaires ont déclaré être satisfait ou très satisfait.

A noter que le nouveau PPN prévoit des cours de méthodologie, cours que nous avons mis en place cette année sur la base de : comment prendre des notes, comment apprendre un cours, comment réviser un DS, comment analyser ses erreurs dans un DS.

Tous les étudiants n'ayant pas validé leur S1 sont réunis par la direction des études qui les informe sur les différentes options et conséquences sur le semestre 2. Ceux pour lesquels la réorientation est souhaitable, sont convoqués individuellement et des solutions de réorientation leurs sont exposées.

Même si ces bacheliers STI sont plus nombreux que les autres à faire le DUT en 3 ans, ils réussissent comme les autres après avoir passé le cap des deux premiers semestres.

Il n'y a pas de différences majeures entre les taux de réussite des étudiants boursiers par rapport aux étudiants non boursiers. Le facteur discriminant dans ce cas serait plutôt le fait qu'un étudiant doit travailler pendant ses études, d'où l'intérêt de la bourse.

### **3.4.2. Dispositifs de réorientation**

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.

Les étudiants en très grande difficulté au S1 sont convoqués individuellement par la direction des études et des solutions de réorientation leurs sont exposées, soit en BTS, soit un semestre de remise à niveau (S2S) en partenariat avec l'UCBL, soit un semestre de détermination (S2D) pour ceux envisageant une réorientation (A noter que ces passerelles n'existent aujourd'hui plus à l'université).

La réorientation en BTS peut s'effectuer dès la fin du S1 ou après le S2. Si elle a lieu en fin de S2, et si l'étudiant fait un stage industriel de 8 semaines pendant les vacances, il peut intégrer directement la deuxième année de BTS en accord avec les établissements. Cette souplesse nous est permise grâce à nos relations avec certains lycées de Lyon et de sa région.

### **3.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Au semestre 1, le PPP est organisé pour apprendre à l'étudiant les divers métiers du GMP, associés à la vie du produit industriel depuis sa conception jusqu'à la production et son recyclage. Ce sont principalement des enseignants de l'UE2 et plus particulièrement ceux de conception qui sont chargés de cet enseignement.

Au semestre 2, l'accompagnement du PPP des étudiants, dont l'organisation est animée par une professionnelle sous statut PAST, s'articule autour 5 interventions de 1h en amphi, et de 5 TD de 2h, avec le programme suivant :

- L'enquête métier / La recherche documentaire sur les métiers
- La notion de compétence professionnelle, de travail, d'emploi – L'approche métier
- La connaissance de soi / Le bilan personnel / Bilan des centres d'intérêt et savoir-faire / Le projet de formation / le projet professionnel
- La recherche documentaire sur les entreprises / Les procédures de recrutement /Le contact avec les entreprises
- Consignes pour le dossier et l'exposé / la prise de rendez-vous avec un professionnel / Préparation de la grille d'entretien, du questionnaire

### **3.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Bilan et projets ?

Avec l'aide des services ICAP (Innovation, Conception et Accompagnement pour la Pédagogie) et SPIRAL-CONNECT le portail de ressources de l'université, nous avons développé des TICE dans un grand nombre de disciplines : DDS, Mécanique, Conception, Science des Matériaux, Mathématiques, Gestion de la Production. Les documents sont mis en ligne et accessibles sur le site Web du département : programme de formation, supports de cours, textes des TD et TP, annales, corrigés, QCM, exercices d'auto-évaluation, sujets de projets, ainsi que d'autres informations utiles, avec un espace collaboratif pour les étudiants.

Il est possible de faire une visite virtuelle du département illustrée par les diverses applications des laboratoires pédagogiques.

Tous les étudiants du département ont une adresse électronique et disposent de plusieurs salles d'enseignement équipées de PC connectés au réseau et à une salle informatique en libre-service de 18 postes qui sera portée à 24 très prochainement. Ils ont accès aux divers logiciels utilisés dans le département. Ils signent en début d'année une "charte informatique" qu'ils doivent respecter.

### **3.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

Bilan et projets ?

Les méthodes d'enseignement ont évolué avec les outils informatiques. La qualité des documents distribués aux étudiants est nettement meilleure. Le soutien donné par des élèves ingénieurs aux bacs techno se révèle être une manière très efficace d'apprendre autrement. Comme indiqué au 2.4.4, nous utilisons le portail SPIRAL-CONNECT de l'université.

### **3.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Nous disposons sur le site Gratte-Ciel d'un centre de documentation où des livres et des revues générales ou techniques sont mis à disposition des étudiants. Cependant, pas ou peu d'utilisation de la bibliothèque est exigée par les enseignants. Nos étudiants lisent de toute façon très peu de documents papier et lorsque qu'ils ont besoin d'informations, ils privilégient naturellement Internet. Le défi pour les enseignants est alors de leur apprendre comment rechercher, trier et critiquer ce flot d'informations, afin de ne retenir que celles qui sont utiles et pertinentes.

## **3.5. Formation tout au long de la vie**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **3.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Etat des lieux et projets.

Nous n'avons pas de public de formation continue au niveau DUT. Cependant, nous avons des actions de formation continue en soudage.

### **3.5.2. VAE**

Etat des lieux et projets.

Un candidat cette année en LP « Lean Manufacturing »

## **3.6. Politique d'ouverture internationale**

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### **3.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Notre recrutement d'étudiants étrangers en 1ère année GMP, est d'environ 3% de la promotion par an. Nous récupérons chaque année quelques étudiants recrutés par la filière ASINSA, en

difficulté dans la première année préparatoire à l'INSA. Même ceux-là rencontrent aussi des difficultés pour suivre notre formation, surtout à cause de la barrière linguistique. Le niveau en français certifié par un test TCF effectué dans le pays d'origine ne semble pas suffire.

Nous accueillons régulièrement,

- En 1ère année, des étudiants Malaisiens gérés par SFERE (Société Française d'Exportation des Ressources Educatives). L'expérience avec les étudiants Malaisiens est généralement bonne même si cette année nous n'avons pas de candidat.
- En projet de fin d'étude 4 à 6 étudiants de l'université de Sainte Lieven – Gand (Belgique) et de l'université polytechnique de Vigo (Espagne) dans le cadre des échanges Erasmus

La réforme de 2005 devait induire plus de mobilité des étudiants, construisant leur parcours dans l'espace universitaire européen avec les passerelles semestrielles. Il s'avère que le flux entrant d'étudiants européens reste à un niveau très faible pour nos formations.

### **3.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Mobilité en stage industriel : Au cours de l'année 2013-2014, 11 étudiants GMP ont effectué leur stage industriel à l'étranger dont 2 hors union européenne. En moyenne sur ces dernières années, 5 % environ de l'effectif de 2<sup>ème</sup> année GMP part à l'étranger pour le stage industriel.

Nos étudiants ont la possibilité d'effectuer le semestre 4 au Québec : CEGEP de Shawinigan et de Levis-Lauson, ou à l'Université UWS en Ecosse. On reçoit régulièrement quelques étudiants Québécois et nous avons admis une étudiante de UWS en licence pro.

Les étudiants de la région Rhône-Alpes bénéficient d'une bourse Explora attribuée par la région.

### **3.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Etat des lieux et projets.

Environ 2 à 4 % de l'effectif de nos diplômés GMP a continué des études à l'étranger dans le cadre d'un DUETI (9 en 2012-2013, 5 en 2013-2014). Ce diplôme est piloté par le service des relations internationales de l'IUT.

### **3.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Avec le soutien de la région Rhône-Alpes (projets MIRA) le département GMP a développé quelques actions de coopération avec plusieurs partenaires :

- Missions d'enseignants pour la mise en place d'une filière d'enseignement conjointe francophone dans le domaine de l'ingénierie Mécanique – Wuxi Institute of technology – China
- Développement de la robotique industrielle à la faculté d'Ingénierie et de Technologie de l'Université de Nong Lam (Ho Chi Minh - Vietnam)

- Cours de traitement d'images en master d'informatique à l'université los Andes (Bogotá) (accord-cadre avec l'UCBL)

-

Par ailleurs, nous avons des accords avec :

- Les CEGEP de Shawinigan et Saint Jean Le Richelieu (Québec). Echanges d'étudiants avec délocalisation de cursus universitaire (semestre 4 GMP).
- La Faculté d'Ingénierie Mécanique de l'Université Stefan Cel Mare de Suceava (Roumanie). pour des stages d'étudiants dans le cadre des échanges Erasmus
- L'ADIUT et la CGUT mexicaine pour la mise en place et l'expertise des licences pro en robotique dans le cadre du programme MEXPROTEC

### **3.6.5. Mobilité des personnels**

Etat des lieux ?

- Dans le cadre des échanges Erasmus, formation en FAO CN à l'Université Stefan Cel Mare de Suceava
- Dans le cadre des programmes MIRA, formation de 4 jours en robotique pour des enseignants Vietnamiens de Nong Lam University à Ho Chi Minh.

## **3.7. Vie Etudiante**

### **3.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

La vie étudiante du département est animée par un BDE et un BDE Général « MAGIC BDE » qui fédère tous les BDE de l'IUT Lyon 1.

De nombreuses activités sont organisées (soirées, sorties ski, rencontres conviviales...), certaines étant associées à des manifestations comme le Challenge Proto-IUT organisé à l'IUT. La participation à l'Eco Marathon Shell, avec le déplacement des enseignants responsables et des étudiants concernés sur le circuit de compétition, est également une source d'animation.

Un étudiant du département est actuellement élu au conseil de l'IUT. Des étudiants participent aux opérations de promotion du département, que ce soit à l'occasion des « Journées de l'enseignement supérieur », ou du salon de l'étudiant. Chacune de ces fonctions/action fait l'objet d'une bonification sous forme de points bonus.

### **3.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

La pratique d'activités sportives des étudiants dans le cadre universitaire est encouragée. Elle fait l'objet d'une bonification en fonction de l'assiduité et des résultats sportifs.

---

## **4. Les actions supports**

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

#### **4.1. Immobilier** (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

##### **4.1.1. Etat des lieux et maintenance**

Problématiques locaux le cas échéant.

Le double département GMP est localisé dans le bâtiment A du site Gratte-Ciel. Nous disposons d'environ 10000 m2 sur les 11700 m2 des locaux qui correspondent à ceux occupés avant 1967 par le Centre Technique de la Métallurgie.

Nos locaux ne sont donc pas neufs et nous devons sans cesse rénover, mettre aux normes, favoriser l'accessibilité et moderniser les matériels pédagogiques.

Les laboratoires pédagogiques des disciplines dimensionnement des structures, mécanique, métrologie, fabrication, électronique, électrotechnique, automatisme, robotique, technologie mécanique, science des matériaux ainsi que les salles de CFAO et d'informatique libre service se trouvent dans la grande halle GMP.

Ces laboratoires sont séparés par des cloisons vitrées, que nous avons dû mettre aux normes (résistance au feu et vitrage de sécurité)

Nous rénovons chaque année des salles de TD en refaisant l'installation électrique, le plafond, l'éclairage, le sol, les peintures, et en changeant les rideaux, les portes non conformes et l'ancien mobilier. Ces travaux se font pendant les périodes de vacances scolaires.

##### **4.1.2. Hygiène et sécurité**

Situation au regard de la réglementation incendie.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Formations.

Evaluation des risques - Document unique

Nous participons à la commission Hygiène et Sécurité de l'IUT. Des personnels du département ont suivi des formations sur la manipulation des extincteurs, la conduite à tenir en cas d'alerte, les premiers secours... Régulièrement et réglementairement, des alertes sont provoquées, le comportement des usagers est contrôlé, les déclenchements des systèmes de sécurité sont vérifiés.

Nous terminons le remplacement des anciennes cloisons d'atelier vitrées non conformes de la halle GMP. Lors de la réfection des salles d'enseignement, la mise aux normes de sécurité des diverses installations est obligatoire.

Dans le laboratoire de soudage, un système efficace d'extraction des fumées a été mis en place.

Les TP qui présentent un risque, sur les machines-outils et en soudage, sont réduits à 8 étudiants (au lieu de 12 dans les autres) comme le préconisent les PPN. Les enseignants sont vigilants pour l'application des consignes de sécurité (EIP, tenue vestimentaire...), que les étudiants pourront retrouver en entreprise.

Le document unique du département (DUER), a été élaboré et est mis à jour.

#### **4.2. Ressources humaines** (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### **4.2.1. Les enseignants**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Notre potentiel d'encadrement est de 18016 h eq TD. Il a légèrement diminué depuis la dernière évaluation. Le taux d'encadrement pour cette année 2013-2014, est de 0.64 hors stages et projets tuteurés et sans compter les 192 étudiants des 7 licences professionnelles.

Cette situation contraint les enseignants affectés au département, qu'ils soient enseignants du secondaire ou enseignant-chercheur, à effectuer un grand (voire un très grand !) nombre d'heures complémentaires.

De plus quelques enseignants du département GMP effectuent des heures dans les départements GIM et de C3SI. Certains ont même, des responsabilités au sein de la direction de ces deux départements, gestion des notes, direction des études, suivi des stages.

Nous n'avons pas pu remplacer tous les collègues partis à la retraite car deux postes ont été redéployés dans d'autres départements.

#### **4.2.2. Les BIATSS**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le double département GMP bénéficie des services de :

- Un personnel AENES de catégorie B, à plein temps, qui est chargé de la gestion administrative du département.
- Une technicienne ITARF catégorie B, à plein temps, qui s'occupe principalement de la gestion des études.
- Deux techniciens ITARF de fabrication en construction mécanique catégorie A et B, à plein temps, responsables de l'atelier de mécanique générale du département GMP. Ils réalisent des pièces mécaniques et de montages pour les laboratoires d'enseignement, assure la maintenance du parc machines et apporte une aide technique aux étudiants GMP en projets tuteurés.
- Un technicien ITARF d'installations électrotechniques (catégorie B, partagé entre les départements GIM et GMP). Il réalise des maquettes pédagogiques pour les laboratoires d'enseignement, assure la maintenance des installations électromécaniques destinés aux activités pédagogiques, et apporte une aide technique aux étudiants en projet tuteuré
- Un magasinier, agent des services techniques (ASTRF). Il assure l'approvisionnement en matériels et en matériaux nécessaires au fonctionnement du département, en gérant les stocks du magasin. Il prépare des matériels et des matériaux utilisés en TP.

Des fiches de fonction ont été rédigées pour ces personnels BIATOSS, et les entretiens officiels réglementaires sont effectués avec le chef de département.

**Nous avons besoin d'un technicien ITRF électricien de catégorie A ou B**, pas nécessairement au département, mais sur le site. En effet l'équipe technique du site ne disposant pas d'électricien pour gérer tous les problèmes dans les bâtiments, ce sont les techniciens des départements qui sont sollicités pour la maintenance et même les travaux neufs des bâtiments.

#### **4.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

La plupart des enseignants chercheurs effectuent leur recherche dans les laboratoires de l'Université hors site. Cependant, nous hébergeons depuis 2005 une équipe de recherche « Structure et Chocs » du Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs (LBMC), UMR T 9406-INRETS/UCBL. L'équipe, composée de 3 Professeurs, 1 Maîtres de Conférence, 3 doctorants, est hébergée depuis septembre 2005 dans le département GMP.

Depuis 2009, le LBMC a déposé deux brevets. Par ailleurs, le département est sollicité par des entreprises pour développer des équipements spécifiques :

- Arracheuse de plantes médicinales (Association VIVAPLANTES)
- Support de taille haie (société MSF)
- Conception d'une table de restauration rapide innovante
- Support de potelet pour sécuriser les échafaudages (société HARSCO)

Ce travail est confié aux étudiants dans le cadre des projets.

#### **4.2.4. Les vacataires**

Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?

**Nous avons actuellement 50 vacataires, ce nombre a été multiplié par cinq depuis la dernière évaluation.** Pour la formation DUT, nous faisons appel à une cinquantaine de vacataires enseignants et un nombre très limité d'intervenants professionnels (3 ou 4). Pour les formations LP, dont l'habilitation exige 25 % de d'intervenants professionnels dans le cœur de compétences de la formation, ils sont plus nombreux.

Dans la formation DUT GMP, le module d'Initiation Economique et Sociale est entièrement fait par des professionnels. Nous en faisons intervenir aussi en PPP. Un autre a fait quelques vacations ponctuelles en Conception.

Il n'est pas facile de trouver des professionnels disponibles et avec les compétences attendues pour enseigner.

### **4.3. Budget**

#### **4.3.1. Ressources**

Etat des lieux, perspectives ?

Actuellement le budget alloué au département avoisine les 350k€. Il ne permet pas de subvenir à nos besoins en renouvellement d'équipement lourd. Nous avons dû attendre une subvention exceptionnelle de l'université pour pouvoir acheter la découpe jet d'eau et un robot.

Le financement provient des ressources récurrentes suivantes la DGF, la taxe d'apprentissage et la formation continue et alternance. Nous pouvons ajouter à ces 3 sources, les financements sur projets proposés par l'université et la région.

La taxe d'apprentissage est mutualisée au niveau de l'IUT et répartie selon des clés définies en interne (nombre d'étudiants, caractère secondaire ou tertiaire du diplôme,...). L'augmentation ces

dernières années de la part de la taxe d'apprentissage versée par les entreprises récompense les efforts que nous faisons pour sensibiliser et inciter nos partenaires industriels à nous verser la TA.

#### **4.3.2. Dépenses**

Etat des lieux, perspectives ?

Pendant ces 4 dernières années, nous avons dépensé en moyenne 25-30 % de notre budget pour des investissements en matériels « lourds » (tour CN, centre d'usinage CN, machines de traction, matériels de soudage, etc.), et 10-15 % environ pour la modernisation des locaux. Le reste est consacré au fonctionnement courant du département, à l'acquisition des matériels informatiques et des petits matériels pédagogiques.

Pour que les usagers puissent bénéficier de bonnes conditions d'études avec des supports pédagogiques modernes, les projets d'investissement dans le département ne manquent pas (voir § 2.3.5).

#### **4.4. Pilotage du département** (cf. tableaux « Gestion DUT »)

##### **4.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Le Chef du double département GMP travaille directement avec 2 secrétaires dont les fonctions sont bien définies, et une équipe d'enseignants composée :

- d'une directrice des études de 1ère année,
- d'un directeur des études de 2ème année,
- d'un responsable du groupe en alternance,
- de deux responsables des emplois du temps,
- de deux responsables des stages industriels,
- de deux responsables des poursuites d'études,
- d'un responsable pour la communication,
- les 10 responsables des laboratoires pédagogiques,
- les 7 porteurs de LP.

Pour ses actions de direction, le chef de département s'appuie sur un bureau du Conseil de département composé de représentants élus des enseignants, des personnels techniques et administratifs, et des étudiants.

La liaison avec les instances de l'IUT se fait par la participation du Chef de département et de quelques élus aux conseils et aux diverses commissions de l'Institut.

##### **4.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

Nous procédons, chaque année, à l'évaluation de nos formations par les étudiants, aux semestres 1 et 4. Ceux-ci sont invités à se connecter sur la plateforme informatique SPIRAL de l'université pour répondre à un questionnaire. Les questions sont relativement générales, l'évaluation portant sur la formation, les conditions d'études, les méthodes d'enseignements et non sur les enseignants. Une tribune libre permet aussi aux étudiants de s'exprimer autrement qu'en cochant des cases.

Nous veillons à ce que les étudiants répondent en masse à ces évaluations. Environ 88 % de la promotion a répondu à la dernière évaluation du S1.

Les résultats synthétisés de cette enquête, ainsi que les réponses dans la tribune libre, sont particulièrement intéressants et encourageants pour améliorer certains points de notre formation.

#### **4.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ? [Voir paragraphe précédent](#)

---

### **5. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ?  
Sans objet

---

### **6. Mise en place du PPN**

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

Le nouveau PPN a induit la révision complète des emplois du temps, certainement plus difficile à réaliser dans un double département comme le nôtre.

Nous étudions avec soin le passage au semestre 3 des étudiants en grande difficulté au semestre 2, car cela se solde en général par un redoublement des semestres 2 et 3, qui est rarement profitable à ces étudiants. Lors des redoublements, quelques étudiants capitalisent les UE de moyenne supérieure ou égale à 10, mais cela entraîne des trous dans leur emploi du temps.

Assiduité ?

Pour mettre fin à une dérive de l'absentéisme constatée ces dernières années, nous avons mis en place un outil de suivi strict de l'assiduité. Les directeurs des études peuvent suivre semaine par semaine les absences. Quand les étudiants s'approchent du seuil, ils sont convoqués et les sanctions encourues leurs sont rappelées par écrit, écrit qu'ils doivent signer.

Modules complémentaires et PPP ?

Nous proposons une fourche de sortie en deuxième année : le PPN est appliqué pour ceux qui souhaitent entrer dans la vie active ou faire un complément d'étude de type LP après le DUT (environ 45 % de la promotion), alors que le PPN adapté avec des modules complémentaires est proposé à ceux qui veulent poursuivre sur des études longues de type écoles d'ingénieurs (55 % de la promotion). Pour ces étudiants, nous avons principalement renforcé les matières scientifiques avec les modules différenciés suivants :

Au semestre 3, « Initiation à la Thermodynamique » (15h)

Au semestre 4, « Mécanique des fluides » (30h) + « Compléments de mécanique » (15h) + « Maquette numérique. Prototypage virtuel » (15h) + « Mesures physiques » (15h) + « Compléments de mathématiques » (15h)

Cette adaptation représente un aménagement de 5,8 % des 1800 h de la formation DUT GMP.

Pour le PPP, on se reportera au § 2.4.3.

ECTS ?

Nous donnons des ECTS par unités d'enseignement et par semestre comme prévu dans le PPN..

Mobilité des étudiants ?

La mobilité étudiante a déjà été traitée en page 23 ( §2.6.1 et 2.6.2 )

Apprendre autrement ?

« Apprendre autrement » a fait l'objet du paragraphe § 2.4.5.

Supplément ou annexe au diplôme ?

Nous ne produisons pas encore le supplément au diplôme.

Difficultés rencontrées ?

La mise en place en 2005 du fonctionnement semestriel n'a pas apporté grand-chose aux étudiants. Si l'idée est bonne elle est très peu mise à profit par les étudiants pour une éventuelle réorientation (entrante ou sortante). En revanche, elle complexifie l'organisation des enseignements, densifie les semaines de cours et laisse peu de temps pour l'organisation des jurys préparatoire

Les étudiants se plaignent régulièrement de la forte concentration de contrôles en fin des semestres induite par la semestrialisation.

Lors de la dernière enquête en fin de S1, 44% des répondants avouent fournir un travail personnel de moins de 5h par semaine ! Pour moins de 10h par semaine on monte à 85%. Ces chiffres diminuent légèrement au semestre 4 mais ils restent encore 79% pour moins de 10h par semaine Il ne faut donc pas s'étonner de leur passivité durant les travaux dirigés. Et ce sont ces même étudiants qui souhaitent poursuivre des études longues (école d'ingénieur ...)

Notre taux d'encadrement a fortement diminué depuis la dernière évaluation. Les conséquences sont évidentes : le nombre de vacataires a été multiplié par cinq depuis la dernière évaluation et la charge des enseignants titulaires est souvent très lourde.

---

## **7. Projet du département**

### **7.1. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

- Etendre l'enseignement de quelques modules GMP en anglais. Actuellement, seul un module de Science des Matériaux est proposé en français et en anglais aux seuls volontaires. Ce projet pourrait s'étendre à d'autres modules : en Mécanique et en DDS.
- Augmenter l'attractivité de GMP auprès des lycéennes. Notre objectif est de dépasser les 10% d'étudiantes dans la promotion. Nous menons actuellement des actions dans ce sens comme « la journée porte ouverte spéciale filles ». Jusqu'à présent, nous avons beaucoup communiqué en direction des lycées. Nous pensons maintenant intervenir en amont c'est-à-dire dès le collège : interventions, visites organisées de notre établissement, soutien ... Un effort de communication au niveau national, serait aussi le bienvenu.
- Ouvrir notre seconde année en alternance à plus d'entreprises

- Continuer la modernisation de nos équipements pédagogiques et la rénovation des locaux. Pour continuer à dispenser une formation de qualité en phase avec les besoins de l'industrie, la mise à jour de nos matériels de TP et de notre environnement pédagogique est indispensable.

## **7.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

Académie : Lyon  
Université : Claude Bernard Lyon1  
IUT : Lyon 1  
DUT : GMP

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

François COLIN

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le directeur de l'IUT,

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie mécanique et productive
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne Gratte Ciel

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie mécanique et productive	559	0	0	11	0	570		0
	Sous-total DUT Secondaires	559	0	0	11	0	570		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Chargé Intégration en Robotique Industrielle				19		19	2009	
LP S.	Conception et Chaîne Numérique				32	2	34	2006	
LP S.	Ing Const & Maint des Ens Tuyaut Chaud So				18		18	2011	
LP S.	Ingénierie de Production			6	10		16	2011	
LP S.	Ingénierie d'Etudes Mécaniques			11	13		24	2011	
LP S.	Lean manufacturing				20		20	2011	
LP S.	Management Intégré, Qualité, Sécurité, Envir				59	2	61	2011	
	Sous-total LP S.	0	0	17	171	4	192		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé GMP	5					5		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	5	0	0	0	0	5		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>564</b>	<b>0</b>	<b>17</b>	<b>182</b>	<b>4</b>	<b>767</b>		<b>0</b>
	%	74%	0%	2%	24%	1%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	15,3%
-----------------------------	------	------------------	-------

#### Commentaire :

Après une diminution, jusqu'en 2009, des effectifs étudiant en DUT, la tendance est à la hausse. Nous atteignons sans problème notre capacité d'accueil et nous l'avons même dépassée cette année.

Les effectifs en LP sont globalement stables. On notera seulement une redistribution des effectifs entre les licences.

L'augmentation de notre offre de formation est maintenant forcément limitée par notre capacité (charges des enseignants, disponibilité de locaux pédagogiques) à accommoder des flux d'étudiants supplémentaires.

#### Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	35400	7,7%
Charge exécutée	29249	6,3%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connu

Evolution de la charge exécutée :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD		27307	28486	29097	27626	29249
			4,3%	2,1%	-5,1%	5,9%

Evolution des effectifs :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants		706	741	751	750	767
			5,0%	1,3%	-0,1%	2,3%

#### Commentaire :

Pour 2013-2014 c'est du prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie mécanique et productique
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	1318	1102	239	269	286	17
	Nb de Bacs Technos	375	226	84			
	Nb de Bacs Professionnels	11	1	0			
	Autres dossiers : équivalences	4	0	3			
	<b>Total</b>	<b>1708</b>	<b>1329</b>	<b>326</b>			

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	6,3	121%	0,22	0,84
	Nb de Bacs Technos			0,37	0,60
	Nb de Bacs Professionnels			0,00	0,09
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
	<b>Total</b>			<b>6,3</b>	<b>121,2%</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

Primo-entrants LP :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	341	279	81	192	192	0
	Nb BTS	339	228	104			
	Nb L2	36	22	1			
	Autres dossiers	359	236	6			
	<b>Total</b>	<b>1075</b>	<b>765</b>	<b>192</b>			

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	5,6	100%	0,29	0,82
	Nb BTS			0,46	0,67
	Nb L2			0,05	0,61
	Autres dossiers			0,03	0,66
	<b>Total</b>			<b>5,6</b>	<b>1,0</b>

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie mécanique et productique
Université :	Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	268	82,46%
Bacs (ou équival.) années antérieures	57	17,54%
Total :	325	

S		238		
L	Bacs Généraux	0	238	73,2%
ES		0		
STI		82		
STG*	Bacs Technologiques	0	87	26,8%
STL		0		
Autres		5		
Bacs Professionnels		0	0	0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		325	325	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	122	37,5%
Filles	22	6,8%
Garçons	303	93,2%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	9					9

Commentaire :

Après une chute vertigineuse des candidatures en bac techno, la tendance est à une timide augmentation.

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	81	81	42,2%
BTS	104	104	54,2%
L2-DEUG	1	1	0,5%
Autres diplômes français	6	6	3,1%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	192	192	

	Nombre	% Total
Boursiers		0,0%
Filles	45	23,4%
Garçons	147	76,6%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie mécanique et productique
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

#### DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	177	#####	#####		
DUT en 4 semestres	144	81,4%	#####	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	0,6%			
DUT en 6 semestres	jury en juillet	#####			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	0,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2		0,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	16	9,0%	#####	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	12	6,8%			
Abandon (ou démission) au S3	4	2,3%			
Abandon (ou démission) au S4	jury en juillet	#####			

#### DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	60	#####	#####		
DUT en 4 semestres	34	56,7%	#####	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	0	0,0%			
DUT en 6 semestres	jury en juillet	#####			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	0,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2		0,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	8	13,3%	#####	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	16	26,7%			
Abandon (ou démission) au S3	2	3,3%			
Abandon (ou démission) au S4	jury en juillet	#####			

#### DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	243	#####	#####		
DUT en 4 semestres	184	75,7%	#####	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	0,4%			
DUT en 6 semestres	jury en juillet	#####			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	0,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2		0,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	24	9,9%	#####	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	28	11,5%			
Abandon (ou démission) au S3	6	2,5%			
Abandon (ou démission) au S4	jury en juillet	#####			

Commentaire :

#### LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	185	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	97,8%	Réus.	
LP (autre session)	181	97,8%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	4	2,2%	2,2%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie mécanique et productique  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total		1	1	100,0%
LP Partiel			0	0,0%

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	21,0%
PE DUT+1	79,0%
dont LP	22,2%
PE longue	56,5%
IP au moment de l'enquête	37,7%

Taux de réponse à l'enquête : 60,5%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	70%
PE	30%

Taux de réponse à l'enquête : 72%

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« *Partie DUT* »**

**IUT : LYON 1**

**DEPARTEMENT : CHIMIE**

**Université : Claude Bernard LYON 1    Académie : LYON**

## SOMMAIRE

<b><u>Présentation du département</u></b> .....	p4
<b>1. <u>Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</u></b> .....	p6
1.1. <b>Bilan</b> .....	p6
1.2. <b>Points forts / points faibles</b> .....	p6
<b>2. <u>Formation initiale et tout au long de la vie</u></b> .....	p7
2.1. <b>Offre de formation</b> .....	p7
2.1.1. Offre de formation du département.....	p7
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	p8
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site... p8	
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations.....	p8
2.2. <b>Accueil</b> .....	p9
2.2.1. Politique de recrutement.....	p9
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	p12
2.2.3. Origine des inscrits.....	p12
2.3. <b>Lien formation-emploi</b> .....	p13
2.3.1. Devenir du diplômé.....	p13
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	p14
2.3.3. Adaptation locale.....	p15
2.3.4. Professionnalisation (stages-projets tutorés).....	p16
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques.....	p17
2.3.6. L'alternance.....	p17
2.3.7. La certification.....	p18
2.4. <b>La pédagogie</b> .....	p18
2.4.1. Réussite et aide à la réussite.....	p18
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	p19
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	p19
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	p20
2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement.....	p20
2.4.6. Les ressources documentaires.....	p21
2.5. <b>Formation tout au long de la vie</b> .....	p22
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	p22
2.5.2. VAE.....	p23
2.6. <b>Politique d'ouverture internationale</b> .....	p24
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	p24
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	p24
2.6.3. Poursuite d'études à l'étranger.....	p24
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	p25
2.6.5. Mobilité des personnels.....	p25

2.7. <b>Vie étudiante</b> .....	p25
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	p26
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	p27
<b>3. <u>Les actions supports</u></b> .....	p28
3.1. <b>Immobilier</b> .....	p28
3.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	p28
3.1.2. Hygiène et sécurité.....	p28
3.2. <b>Ressources humaines</b> .....	p29
3.2.1. Les enseignants.....	p29
3.2.2. Les BIATSS.....	p29
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie.....	p30
3.2.4. Les vacataires.....	p30
3.3. <b>Budget</b> .....	p31
3.3.1. Ressources.....	p31
3.3.2. Dépenses.....	p31
3.4. <b>Pilotage du département</b> .....	p32
3.4.1. Organisation de l'équipe.....	p32
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	p32
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	p33
<b>4. <u>Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant</u></b> .....	p33
<b>5. <u>Mise en place des nouveaux programmes de DUT</u></b> .....	p33
<b>6. <u>Projet du département</u></b> .....	p34
6.1. <b>Projets prioritaires pour la période quadriennale (description succincte)</b> .....	p34
6.2. <b>Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université</b> .....	p34

## Département : CHIMIE

Site : Villeurbanne Doua

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : **Fabrice RANDEAU (PRCE)**

Date de la prise de fonction de chef de département : 1er septembre 2010

Adresse : 1 rue de la technologie 69622 Villeurbanne

Téléphone : 04 72 69 20 81

Télécopie : 04 72 69 20 80

Adresse électronique : [fabrice.randeauniv-lyon1.fr](mailto:fabrice.randeauniv-lyon1.fr)

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr>

Date de création du département : 1er Septembre 1967

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : Chimie analytique et de synthèse (PPN 2013)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2013) : 365**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2013) : 2120**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2012) : 4**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Industrie Chimique et Pharmaceutique Spécialité « Chimie et Conduite des Installations de Production »	20034009	IUT Lyon 1 Villeurbanne DOUA
Industrie Chimique et Pharmaceutique Spécialité « Techniques Analytiques»	20050283	IUT Lyon 1 Villeurbanne DOUA
Industrie Chimique et Pharmaceutique Spécialité « Instrumentation des Installations de Production Chimique»	20060148	IUT Lyon 1 Villeurbanne DOUA
Industrie Chimique et Pharmaceutique Spécialité « Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie d'un produit chimique»	20060148	IUT Lyon 1 Villeurbanne DOUA
DUETI	2000	Internationale
DUSTI	2000	Internationale

**Autres formations (Rentrée 2012) :**

<b>Intitulé/Options</b>	<b>Date création</b>	<b>Site/implantations</b>

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2013) : 28**

<b>dont 20</b>	<b>supérieur</b>
<b>dont 9</b>	<b>second degré</b>
<b>dont 1</b>	<b>PAST</b>

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2013) : 26**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2013) : 6**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 3280 m<sup>2</sup>**

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?**

*Partenaire de la Licence Professionnelle « Chargé d'Optimisation des Procédés Industriels » portée par le département GEII de l'IUT Lyon 1 depuis septembre 2008.*

# 1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

## 1.1. Bilan

Les principales évolutions du département depuis la précédente évaluation ont été :

- Une politique active visant à augmenter le nombre de bacheliers technologiques recrutés, malgré un vivier limité et la concurrence des BTn et des classes préparatoires.
- La mise en place l'an dernier du nouveau programme pédagogique national pour le S1 et le S2, et cette année, pour le S3 et le S4, ainsi que pour l'année spéciale. Ces programmes doivent permettre de mieux intégrer les bacheliers issus des filières technologiques et s'inscrivent, dans le continuum Bac-3 à Bac+3, dans la continuité de la réforme des programmes du lycée.
- La poursuite des travaux de rénovation des locaux, et prioritairement des laboratoires de chimie.
- La mise en place d'une nouvelle licence professionnelle. Maîtrise des Risques Tout au long du Cycle de vie d'un produit Chimique (MAIRYC) dans le domaine de l'évaluation des risques liés aux produits chimiques et de l'analyse de cycle de vie d'un produit chimique depuis la mise en œuvre des matières premières, jusqu'à sa destruction finale ou son recyclage.
- La mise en œuvre d'une très importante activité de formation qualifiante en chimie instrumentale, qui a représenté durant l'année 2013, 112 jours de stages qualifiants au sein du département.

## 1.2. Points forts / points faibles

Les conclusions de la dernière évaluation réalisée au département en novembre 2009 faisaient apparaître comme points forts :

- *Une forte attractivité amenant un nombre de candidats important (2.2.1)*
- *Un environnement très favorable qui permet un partenariat fort avec le monde professionnel (2.3)*
- *Une implication forte dans les cursus en alternance, dans la formation continue, dans le transfert de technologie (2.5 et 2.3.6)*
- *Une équipe enseignante très motivée (3.2)*
- *Des laboratoires équipés en appareillages à la hauteur des réalités industrielles (2.3.5)*
- *Des étudiants très satisfaits et bien organisés qui participent très activement à la politique de communication forte du département (2.7)*

Comme illustré dans la suite de ce document, ces points restent des points forts du département.

La dernière évaluation avait aussi fait apparaître deux points faibles :

- *Un manque cruel de locaux pour accueillir toutes les formations du département (3.1.1)*

Avec une augmentation du nombre de formations durant le dernier quadriennal et une surface qui ne peut croître, le problème des locaux est toujours d'actualité. Cependant, l'IUT Lyon 1 site DOUA a réalisé un gros travail de rationalisation de l'espace en s'appuyant sur l'utilisation généralisée du logiciel ADE. La mutualisation d'un nombre croissant de salles de cours permet de palier en partie à ce problème.

- *Un développement à l'international qui pourrait être accru notamment pour les stages de DUT à l'étranger (2.6.2)*

Grâce à un travail incitatif important réalisé auprès de nos étudiants, le nombre de stages et de semestres 4 à l'international est en constante progression ces dernières années.

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.1.1. Offre de formation du département

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

Les faits marquants dans la vie pédagogique du département de Chimie de l'IUT Lyon 1 pendant les quatre ans qui viennent de s'écouler ont été la création d'une quatrième licence professionnelle d'une part, et l'augmentation importante du nombre et du volume de stages de formations qualifiantes d'autre part.

La création de notre dernière licence professionnelle "Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie d'un produit chimique" s'est faite comme pour les autres licences portées par le département en étroite concertation avec l'Union des Industries Chimiques Rhône-Alpes, et avec des industriels jouant dans la région un rôle important dans le secteur visé par cette licence professionnelle.

Dans les quatre ans à venir, le département souhaite consolider l'existant tout en augmentant son offre de formations. Aussi, il souhaite mener à terme la mise en place d'une nouvelle licence professionnelle ouverte à l'alternance dans le domaine de la synthèse organique et orientée à l'international.

Il faut noter que si ce projet déjà décrit lors de la précédente évaluation n'a pas encore vu le jour, c'est qu'après avoir emporté l'adhésion du CEVU et du CA de notre université, il a été retoqué à deux reprises par l'expert du ministère, sur les bases d'un argumentaire douteux.

*Licence Professionnelle Industries Chimiques et Pharmaceutiques spécialité « Synthèse Organique Fine Internationale » = LP SOFI*

*L'ouverture de cette licence Professionnelle permettra de former des techniciens supérieurs chimistes de niveau Bac + 3 spécialisés en synthèse organique et possédant une expérience internationale significative. Recrutés après un Bac + 2 (ou l'équivalent), les étudiants de la licence Pro. SOFI seront amenés à un niveau de pointe dans les domaines de la synthèse multi-étapes, de la purification et de la caractérisation des produits obtenus.*

*A l'issue de leur année de licence, ils devront être en mesure de mettre en place des projets de synthèse complets. Pour cela, ils seront aptes à réaliser l'étude bibliographique préalable, à mettre en place des protocoles opératoires, et enfin à réaliser et suivre les étapes de synthèse proprement dites. En outre, ces techniciens supérieurs posséderont les compétences pour purifier et analyser les produits obtenus. Pour cela, les techniques analytiques indispensables à la caractérisation des nouveaux composés (RMN, IR, UV, MS, HPLC + techniques couplées...) feront partie des enseignements abordés au cours de l'année. Enfin, des travaux pratiques de synthèse et de purifications automatisées seront réalisés.*

*Par ailleurs, des modules complémentaires abordant les domaines des matériaux, de la chimie pharmaceutique et agrochimique ou de la synthèse de polymères donneront à nos étudiants un support de base leur permettant d'évoluer, en fonction du besoin de l'entreprise, dans l'un de ces domaines. Il est important de noter que les étudiants de la licence SOFI, posséderont des connaissances théoriques en chimie organique suffisantes pour avoir un esprit critique et discuter des processus moléculaires mis en jeu. Ils pourront en outre faire le lien entre les cadres et les techniciens de l'entreprise.*

*Cette formation présente d'une part les avantages liés à l'alternance, combinant un support théorique de niveau Bac + 3 avec une réelle immersion en industrie et d'autre part une expérience internationale conséquente.*

*La mobilité internationale est une compétence qui est de plus en plus demandée par les entreprises lors du recrutement de techniciens supérieurs chimistes. En effet, la majorité des groupes industriels recrutant nos étudiants sortant de l'IUT chimie sont des filiales multinationales. En conséquence, une expérience de séjour à l'international est sans conteste un atout majeur pour se démarquer des autres candidats lors d'une embauche.*

*Dans cette optique, la moitié des effectifs de la licence SOFI seront recrutés à l'étranger et partageront les sessions de cours avec les étudiants français. Ceci sera rendu possible dans la mesure où 100 % des enseignements seront dispensés en anglais. Ce sera donc dans un environnement naturellement bilingue que l'ensemble des étudiants évoluera au cours de l'année.*

*De plus, les futurs candidats français de la licence Pro SOFI profiteront d'une véritable expérience internationale puisqu'ils effectueront un stage pratique obligatoire à l'étranger. Cette « training period » de 16 semaines pourra être réalisée en alternance ou bien en une seule fois.*

*Par ailleurs, les étudiants étrangers effectueront leur stage pratique en France, principalement dans la région Rhône-Alpes. En effet, le Département Chimie entretient des rapports privilégiés avec les industriels du bassin de la région Rhône-Alpes. Via le DUT c'est plusieurs centaines de mois de stage qui sont réalisés chaque année. Le département s'appuiera donc fortement sur ses contacts pour placer les étudiants étrangers de la future licence SOFI en stage.*

### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Le département participe aux activités de transfert de technologie au sein de la structure TILT (Transfert et Innovation Lyonnaise en Technologie) créée en 2005 par l'IUT.

TILT permet de systématiser et de fédérer la recherche de prestations aux entreprises de différents secteurs industriels, et de profiter des différentes formules de subvention que l'État ou la Région Rhône-Alpes ont mises au point pour favoriser le développement technologique des PME-PMI.

Les objectifs de ce centre sont :

- Mutualiser les compétences et les moyens technologiques pour qu'une prestation de qualité soit réalisée, dans le champ des sujets industriels qui peuvent être adressés à ce centre.
- Contribuer au développement des liens étroits entre l'université et le tissu industriel permettant à terme de participer à l'insertion d'étudiants dans leur domaine de compétences.
- Soutenir la modernisation des outils de formations garants d'une adaptabilité assurée aux évolutions permanentes du monde industriel
- Aider à la mise en situation des étudiants avec les réalités industrielles (Respect des normes de qualité - Bonnes pratiques de laboratoire)

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Intégré dans l'IUT Lyon 1, le département chimie propose un nombre important de formations :

DUT en 2 ans, DUT en année spéciale, DUT modulaire, ainsi que les quatre licences professionnelles (CCIP, IIPC, TA et Mayric) et constitue la quasi totalité de l'offre de formation technologique au niveau du niveau L de notre université dans le domaine de la chimie.

A l'heure actuelle, la seule passerelle effective est l'année spéciale, qui permet, d'une part une remédiation pour les étudiants en situation d'échec après deux années d'études supérieures (PACES par exemple) et la réorientation d'étudiants des cycles L et parfois M généralistes vers des diplômes permettant une insertion rapide.

Il n'y a pas d'insertions en DUT au S2 ou S3. De plus, seule une minorité d'étudiants intègre la L3 après l'obtention de son diplôme. A noter que notre université, contrairement à beaucoup, ne permet pas l'insertion automatique de nos étudiants en L3.

### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

Le département est partenaire de formations par l'intermédiaire de certains enseignants de niveau :

- AUP UCB Lyon 1 (Mme Evelyne LAURENT, M. Florent PERRET)
- Master de Chimie en M2 UCB Lyon 1 (M. Stéphane PAROLA)
- Master de Biologie en M2 UCB Lyon 1 (M. Jean-Marc CHOVELON)

En ce qui concerne l'affichage du département dans l'université, pour les Relations Internationales de l'IUT Lyon 1, M. Jean-Marc CHOVELON (PR au département chimie) est correspondant au niveau de l'UFR chimie et il est également chargé de mission Canada pour l'ensemble de l'université Lyon 1.

## 2.2. Accueil

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.2.1. Politique de recrutement

Taux de pression, sélectivité...

Si l'on prend en compte les chiffres des dernières années de recrutement du département :

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Total dossiers reçus	1496	1515	1528	1393	1497
Places disponibles	112	112	108	104	105
Taux de pression	<b>13,4</b>	<b>13,5</b>	<b>14,1</b>	<b>13,4</b>	<b>14,3</b>

Avec un taux de pression supérieur à 13 durant le dernier quadriennal, les résultats traduisent une bonne attractivité du département qu'il faut aussi associer au bassin régional où la chimie est très présente.

Pour ce qui est de la sélectivité, le pourcentage de dossiers classés est important, aussi bien pour les S que pour les ST. On remarque cependant, que compte tenu du nombre de places réservées, le taux de pression pour les Bac ST est bien moindre que pour les Bac S. Cela illustre la volonté du département d'accueillir un nombre important de bacheliers technologiques.

	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
nb dossiers S et S+SUP	1312	1313	1309	1271	1272
% Dossiers Classés	74,8	75,1	73,7	71,0	70,9
Taux de pression	<b>17,5</b>	<b>17,5</b>	<b>17,5</b>	<b>16,9</b>	<b>17,0</b>

nb dossiers ST et ST+SUP	117	135	153	122	145
% Dossiers Classés	77,8	78,5	80,4	95,9	78,6
Taux de pression	<b>4,9</b>	<b>5,6</b>	<b>6,4</b>	<b>5,1</b>	<b>6,0</b>

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Afin de trouver des solutions, l'IUT Lyon 1 a rédigé des propositions qui sont matérialisées sous la forme de fiches actions.

Les objectifs sont :

- 1 - Articuler les filières courtes professionnelles avec les filières générales de l'université pour faciliter la mobilité des étudiants et leur réussite en licence professionnelle.
- 2 - Accueillir de plus en plus de bacheliers technologiques et lutter contre l'échec des bacheliers technologiques et professionnels dans l'enseignement supérieur.
- 3 - Revaloriser les filières professionnelles et mieux les adapter aux métiers de demain.

## Actions proposées

Ces actions ont été classées en 3 catégories, chaque action faisant l'objet d'une fiche détaillée.

*1/ Faciliter l'accès aux formations technologiques courtes pour des publics diversifiés :*

- A1 – Créer et gérer 2 semestres préparatoires spécifiques aux formations technologiques en partenariat avec les lycées pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur aux bacs technologiques et professionnels et leur réussite.
- A2 – Prendre en compte de nouveaux critères de recrutement qui permettraient d'augmenter l'accès des bacs technologiques aux DUT.
- A3 – Elaborer et signer des conventions de partenariat avec les lycées, notamment dans les secteurs défavorisés, pour mieux informer les lycéens et travailler en collaboration.

*B/ Lutter contre l'échec et favoriser la réussite :*

- B1 – Créer des formations spécifiques (DU avec éventuellement CQP) en une année post bac ou post-SAFT conduisant à une qualification négociée avec les branches professionnelles. Ces formations seront réservées aux bacs professionnels et aux bacs technologiques voire généraux en grande difficulté.
- B2 – Instaurer un semestre de réorientation ou de remédiation à la fin du premier semestre de L1 généraliste en direction des DUT (SR<sup>2</sup>FT)

*C/ Offrir plus de passerelles d'accès aux étudiants de licence généraliste vers les formations technologiques courtes :*

- C1 – Permettre un accès en semestre 1 du DUT à l'issue du premier semestre de L1 généraliste.
- C2 – Faciliter l'accès à un semestre 2 renforcé du DUT après une validation totale ou partielle du semestre 1 du L1 généraliste.

## Communication.

Le département multiplie les actions de communication autour de différentes manifestations grand public qui sont organisées à Lyon mais aussi dans toute la région Rhône-Alpes. L'équipe pédagogique a choisi de multiplier ses interventions tant à la destination des plus petits (intervention dans les écoles et fêtes de la science) que des ados (Mondial des métiers, fêtes de la science, salon de l'alternance) ou en direction des lycées (forum). Les étudiants du département quant à eux participent pleinement à ces actions de communication puisqu'ils participent avec les « Jeunes Retraités Dynamiques de la Chimie » à des manifestations en semaine mais aussi le week-end à des forums et des présentations du métier de technicien supérieur. Pour faciliter et surtout harmoniser nos actions de communication écrite dans la presse (à hauteur de 2 500 €/an).

Un PR nouvellement recruté en section 31/32 aura pour mission, dès l'an prochain, de coordonner ces actions de communication au sein du département, et dans un avenir proche au niveau du site DOUA de l'IUT Lyon 1.

L'objectif est d'attirer un maximum de candidats afin de pouvoir faire une sélection efficace. De plus certains enseignements ont aussi été développés pour répondre aux attentes des professionnels souhaitant acquérir de nouvelles connaissances (CIF, VAE, VAP) ou des demandeurs d'emploi. Ainsi ces différentes formations nécessitent de communiquer auprès des futurs bacheliers, mais aussi d'un public beaucoup plus large d'étudiants et de professionnels.

- Pour le DUT chimie proposé classiquement en formation initiale avec un niveau bac, les candidats potentiels sont les futurs bacheliers scientifiques ou les étudiants ayant suivi une première année non concluante. Le département propose aussi une formation DUT en un an pour les étudiants ayant déjà fait deux années d'études supérieures (Année spéciale), plutôt adaptée aux étudiants souhaitant se réorienter. Pour attirer les candidats potentiels, un certain nombre de salons et journées d'informations sont organisés au niveau national et régional où le département est toujours présent, et le département fait aussi des démarches directement dans les lycées pour communiquer sur la chimie et son avenir.

- Pour le DUT en formation modulaire, le département doit s'adresser essentiellement aux professionnels et demandeurs d'emploi, la communication passe donc par des publicités dans différents bulletins d'entreprise ou diffusés dans les salons d'informations pour l'emploi.

- Pour les licences professionnelles, une formation en alternance est proposée à la majorité des étudiants, ainsi la qualité des candidats est primordiale pour attirer le maximum d'entreprises. Ainsi une double communication est organisée, d'une part auprès des candidats issus à la fois des études supérieures et du monde industriel, et d'autre part auprès des industriels qui pourront les accueillir.

Pour sa communication, le département s'appuie sur :

- Des plaquettes IUT Lyon 1 rédigées par les départements et mise en forme par la cellule communication de l'IUT Lyon 1
- La réalisation de kakemonos communicant sur : l'ensemble des formations du département chimie, le DUT Chimie et les trois licences. Ces supports ont été utilisés aux journées portes ouvertes de l'IUT, mondial des métiers, accueil des industriels lors des journées de soutenance de stage...
- La promotion de l'ensemble de ces formations dans Le Petit Bulletin
- La publicité des enseignements en formation continue dans le calendrier Rhodia
- La plaquette rédigée par l'union des industriels de la chimie (UIC) sur les orientations et filières en Rhône Alpes dans le domaine de la chimie, diffusée dans les différentes manifestations où ils communiquent sur la chimie et son avenir.
- La rédaction de plusieurs encarts par an dans des journaux pour notre formation en DUT modulaire à destination des demandeurs d'emploi.

Au final, afin de diffuser l'information, le département est présent sur un grand nombre de manifestations, représenté par ses enseignants et aussi des groupes d'étudiants encadrés :

- Salon de l'étudiant
- Mondial des métiers
- Fête de la Science
- Forum de Villeurbanne pour l'emploi

Le département organise aussi pour rencontrer les étudiants et futurs étudiants :

- Les Journées portes ouvertes de l'enseignement supérieur
- Les journées poursuites d'études
- Des interventions dans les lycées tout au long de l'année scolaire

## Partenariats sur le recrutement.

Dans le cadre du recrutement nous souhaitons pouvoir développer un partenariat avec l'ANPE et ainsi favoriser l'attractivité de notre formation DUT modulaire à destination des demandeurs d'emplois.

Le département multiplie les actions de communication à destination des lycées et des forums pour présenter nos formations mais aussi les licences professionnelles.

## Réorientations vers l'IUT(en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles -

La réforme des licences universitaires permet à certains étudiants d'obtenir le diplôme pratiquement sans avoir suivi de travaux pratiques. L'intégration de ces étudiants aussi bien en S2 qu'en S3 est donc problématique.

Le travail, à l'Université, pour la mise en place d'un Parcours d'Insertion Professionnelle a pour principal but de faciliter l'insertion des étudiants de L2 en Licence professionnelle où ils sont trop souvent recalés par les industriels lors des entretiens pour décrocher un contrat d'alternance.

## Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Depuis plusieurs années, le département développe une politique active d'accueil des bacheliers technologiques. Comme on peut le constater dans les tableaux en 2.2.1, le département retient près de 80% des dossiers reçus. De plus le nombre de places réservées aux filières ST est bien plus important, en proportion, que celles réservées aux titulaires de BAC S. Un gros effort de communication a été réalisé dans le cadre des différents forums pour informer les élèves en terminale technologique.

Malgré tous ces efforts, il faut bien constater que le nombre de candidatures de bacheliers STL n'a pas augmenté de manière significative ces dernières années. A cela, on peut apporter plusieurs explications :

- Il est parfois difficile de communiquer au sein des établissements qui forment les BAC ST,
- Une partie non négligeable des BAC ST intègre des classes préparatoires, des BTn et même parfois des licences généralistes de l'université, classées dans leurs vœux, avant les IUT alors que paradoxalement ils ont peu de chance d'y réussir.

Dans ces conditions, il paraît impossible d'augmenter nos flux de manière significative. Il faut néanmoins noter que nous sommes actuellement très au delà des seuils minimums imposés par le rectorat (nb minimum = % candidature ST x nb de place)

Concernant les bac professionnels :

- En cours du jour, seul un petit nombre d'étudiants passés par la filière AUP (L0) sont recrutés après entretiens de motivation et présentation d'un PPPE. Ces expériences se sont révélées très concluantes.
- Dans le cadre de la formation modulaire, de nombreux Bac pro sont inscrits. De manière générale, ils s'intègrent et réussissent très bien.

## Semestres décalés

Le département ne propose pas de semestre décalé mais il préfère proposer la possibilité d'adapter son recrutement en utilisant le DUT modulaire.

### 2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)

#### Handicapés, sportifs...

Dans la quasi-totalité des cas, la situation de handicap n'apparaît pas lors du processus de recrutement. Nous recrutons, donc des étudiants handicapés sans savoir qu'ils le sont. La gestion des différents handicaps est faite par l'équipe pédagogique de manière très empirique, en interaction avec la mission handicap de l'université et les services médicaux de l'institut.

L'IUT Lyon 1 a beaucoup travaillé ces dernières années sur l'accessibilité de ses locaux et sur les équipements adaptés aux personnes handicapées. Nous disposons ainsi de salle de TD avec des tables adaptées, ainsi que des paillasse handicap dans tous les laboratoires du département.

Concernant les sportifs de haut niveau, c'est la même chose, nous ne le découvrons en général qu'après la rentrée. Lorsqu'un étudiant se révélant être un sportif de haut niveau en fait la demande, nous aménageons ses emplois du temps pour lui permettre de conjuguer au mieux ses activités sportives et ses études.

Chaque année nous avons en moyenne 2 sportifs de haut niveau dans l'ensemble de nos promotions (En 2013-2014, un rugbyman et une danseuse).

### 2.2.3. Origine des inscrits

#### Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...

Bien qu'aucun critère géographique ne soit intégré dans le processus de recrutement, on constate, et ce de manière récurrente, que la grande majorité des étudiants recrutés chaque année proviennent de la région Rhône-Alpes.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
<b>Rhône-Alpes</b>	<b>101</b>	<b>94</b>	<b>94</b>
<b>Autres régions</b>	<b>13</b>	<b>18</b>	<b>19</b>
<b>Etranger</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### Provenance géographique des étudiants

On peut constater dans le tableau ci-après que le département recrute principalement des étudiants de filière SVT(s) et STL(s), avec une petite proportion de SST.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
<b>Bac Pro</b>	<b>1</b>		<b>1</b>
<b>SISN</b>			<b>2</b>
<b>SSTI</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>
<b>SVTM</b>	<b>12</b>	<b>18</b>	<b>13</b>
<b>SVTP</b>	<b>61</b>	<b>55</b>	<b>56</b>
<b>SVTT</b>	<b>7</b>	<b>9</b>	<b>5</b>
<b>STLL</b>	<b>26</b>	<b>24</b>	<b>11</b>
<b>STL-SPCL</b>			<b>19</b>

#### Origine des Bacs

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.  
 Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Le pourcentage de boursiers est conséquent puisqu'il représente en moyenne plus de 40% des étudiants inscrits en première année. Il convient de signaler que nous rencontrons de plus en plus d'étudiants en difficultés financières qui sont obligés de travailler en dehors de leur temps d'étude au département.

La féminisation de notre recrutement observé durant le précédent quadriennal s'est confirmée. Cela correspond à une bonne insertion des diplômés dans les laboratoires d'analyse et de contrôle de l'industrie chimique.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
% de boursiers	35,3	44,7	44,7
% de Femme	69,0	65,8	64,9

En licences professionnelles notre recrutement est diversifié mais il reste très orienté vers les titulaires d'un DUT. En effet, nos formations étant toutes ouvertes à l'alternance, même si nous positionnons les étudiants inscrits en L2 ou en L3 sur des offres d'alternance, c'est toujours le responsable industriel qui termine le recrutement. On constate depuis l'ouverture de nos licences professionnelles, que ces derniers font plus facilement confiance à des jeunes issus d'une formation technologique (DUT ou BTS).

## 2.3. Lien formation – emploi

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### 2.3.1. Devenir du diplômé

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

En ce qui concerne les débouchés de nos diplômés, on peut constater qu'environ **55%** de nos étudiants poursuivent des études longues, majoritairement en école d'ingénieur, **30 %** font une troisième année de spécialisation et **15 %** allant dans la vie active immédiatement (Source : Enquête Sphinx 2010). Cette situation montre la valeur de notre formation, ainsi reconnue par les formations supérieures en aval. Nous pensons qu'il s'agit d'une richesse de notre système d'enseignement que d'offrir à des jeunes des passerelles diversifiées qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs capacités.

On peut signaler qu'actuellement trop peu de jeunes cherchent à aller travailler après leur diplôme, de telle sorte que nous n'arrivons pas systématiquement à donner une suite favorable aux offres d'emplois que nous recevons au département.

Il existe au département chimie une cellule-emploi d'aide à l'insertion. Cette cellule permet de collecter l'ensemble des offres d'emploi reçues au secrétariat du département ou auprès de certains enseignants (Responsable des Stages, Responsable de la Formation Continue, ...). Les offres d'embauche sont ensuite placées sur un serveur Web consultable par les anciens étudiants (DUT et LP) moyennant un login et un mot de passe renouvelé chaque année. L'administration de ces offres d'emploi est gérée par un enseignant du département chimie, M. Yves PIPON, en liaison avec le Webmaster. Ceci nous permet d'avoir une meilleure lisibilité sur le devenir et placement de nos étudiants.

	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre d'offres	79	94	20 (01/01/14)

Au-delà des analyses issues des enquêtes nationales Sphinx, le résultat de nos propres enquêtes réalisées année après année sur le devenir des étudiants six mois après l'obtention de leur diplôme montre que le département

Chimie a un fort taux de poursuites d'études dans des écoles d'ingénieur. Cela vient sans doute de la forte présence d'écoles d'ingénieur en chimie dans la région lyonnaise, qui recrutent massivement sur le plan local.

Ces enquêtes confirment également la très bonne santé des licences professionnelles, puisque désormais pratiquement toutes les poursuites d'études courtes portent cette dénomination.

La troisième caractéristique dans le département est le nombre relativement faible de diplômés (15 % au maximum) qui poursuivent des études en troisième année de licence générale de chimie. Notre politique de ces dernières années déjà entreprise lors du dernier quadriennal a d'ailleurs été de ne pas encourager les étudiants dans cette voie : pour qu'elle leur soit profitable, il faut qu'ils aient la possibilité de faire au moins un master après leur réintégration du parcours généraliste ; de nombreux industriels continuent de nous confirmer qu'il est contre-productif pour un titulaire du DUT de se présenter sur le marché de l'emploi avec uniquement une licence de Chimie, car il n'a pas acquis de compétence professionnelle supplémentaire et il a montré qu'il retardait au maximum son entrée dans la vie active. Il faut faire une exception évidemment pour les étudiants dont le projet professionnel est d'obtenir un master pour présenter les concours de l'enseignement national, ou pour les étudiants qui se destinent à devenir enseignants chercheurs.

La quatrième remarque est qu'un nombre toujours relativement faible d'étudiants va obtenir un grade de licence dans un pays étranger. Ceux qui ont choisi cette voie se situaient souvent dans la seconde partie du classement de deuxième année, et ils ont toujours réussi leurs études dans les autres pays. Au minimum, ils en retirent une expérience personnelle et une maîtrise de l'anglais qui leur fournit une plus-value non négligeable sur le marché du travail.

Pour conclure cette analyse, il faut mentionner qu'il est clair que les poursuites d'études à la sortie du DUT sont massives et que ce phénomène est irréversible. Il existe aujourd'hui une telle offre que la demande de poursuites d'études des étudiants et des familles trouve une réponse, quelle que soit l'appréciation des enseignants du département sur les capacités de l'étudiant ; les avis du chef de département qui sont demandés dans les dossiers de poursuites d'études constituent pour les formations situées en aval un moyen de classer les étudiants, mais c'est leur propre flux entrant qui fixe la barre d'admission. Tout ce que nous pouvons faire, c'est améliorer l'information des étudiants pour leur permettre de choisir une poursuite d'études de façon pertinente. Pour ce faire, nous organisons chaque année une journée de poursuites d'études, commune à plusieurs départements du site DOUA, où nous invitons à la demande de nos étudiants, des écoles, des licences professionnelles, et tout autre parcours demandé par nos étudiants ou par nos anciens étudiants.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Le département chimie a toujours été très proche des industriels. En les faisant participer aussi bien à la formation (DUT Modulaire, cours du jour et Licence Professionnelle) mais aussi en effectuant des travaux à façon pour certains demandeurs.

Le Département Chimie de l'IUT Lyon1 possède des atouts pour s'inscrire dans cette dynamique, engendrée par son expérience :

- Un équipement de laboratoire performant identifié sous la forme de plateformes technologiques à l'échelle de l'université Lyon 1, en particulier un hall de demi-grand unique dans l'université Lyon 1 mais aussi un parc analytique (DRX, CPG SM, HPLC MS, EC, RMN ...),
- Une pratique de gestion modulaire des parcours individuels de formation, par son enseignement de DUT modulaire,
- Des relations qu'il a tissées avec le milieu industriel de la Région, particulièrement riche en entreprises chimiques, performantes
- De nombreux stages de formation qualifiante à destinations des entreprises chimiques et de procédés.

De plus, le département possède un partenariat affiché sous la forme d'une convention avec le lycée la Martinière Diderot (Lyon) dans le cadre de la qualification de branche Analyse Industrielle et Informatique de la licence professionnelle Techniques Analytiques.

Il possède aussi un partenariat avec tous les enseignements de licence professionnelle en contrôle commande et régulation avec les lycées la Martinière Diderot (Lyon) et le lycée Descartes (Saint-Genis-Laval).

A la suite du recrutement des étudiants dans les Licences professionnelles du département chimie, nous avons fait le constat d'une carence des jeunes postulants issus du DUT Chimie en matière de CV et d'entretien. Ce constat est aujourd'hui aussi valable pour les stages de deuxième année. Les entreprises ayant l'obligation de les rémunérer, elles mettent en place de véritables structures de recrutement pour choisir les stagiaires.

Nous avons donc décidé de mettre en place par le CFA IFAIP un module « Techniques de Recherche d'Emploi »

### 2.3.3. Adaptation locale

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

Les adaptations du PPN ont toujours été mineures.

- Pour le nouveau programme de S1 et S2, mis en place cette année, le PPN est pleinement respecté .
- Pour les programmes de S3 et S4 qui entreront en vigueur l'année prochaine, des adaptations porteront principalement sur l'impossibilité, en terme de moyens humains et financier, de proposer trois voies au S3 et S4. Le département proposera donc une voie poursuite d'étude longue et une voie poursuite d'étude courte.

### 2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

#### Les stages :

S1 et S2 : Les étudiants effectuent un stage de quatre semaines en février dit ouvrier « découverte de l'entreprise et du monde industriel ». Un rapport de stage permet l'évaluation.

En ce qui concerne les stages de 1<sup>ère</sup> année :

1 <sup>ère</sup> année	nb stages	déficit proposition	entreprises	étranger	labo universitaire
2010/2011	106	non	100	2	4
2011/2012	105	oui	95	2	8
2012/2013	98	non	91	0	7
2113/2014	94	non	86	1	7

L'équipe pédagogique du département a réfléchi à la nécessité ou non de maintenir ce type d'enseignement, qui allonge la durée de la première année et qui augmente les contraintes de fonctionnement du département chimie. Au final, le stage a été maintenu car il nous a semblé important pour nos étudiants de leur montrer le contexte industriel, la réalité du monde ouvrier, et l'organisation d'une société. Nous avons été confortés dans notre choix par le résultat des évaluations de la formation par nos étudiants qui ont tous plébiscités l'importance du stage de 1<sup>ère</sup> année.

2 <sup>nde</sup> année et Année Spéciale	nb stages	déficit de proposition	entreprises	étranger	labo universitaire
2010/2011	104 + 22 AS	non	69 + 15 AS	6	29 + 7 AS
2011/2012	100 + 20 AS	non	68 + 13 AS	11 + 1 AS	21 + 6 AS
2012/2013	92 + 21 AS	non	64 + 12 AS	16 + 3 AS	12 + 6 AS

La recherche des stages s'effectue de la façon suivante :

- au mois d'octobre le département envoie un courrier aux entreprises qui ont accueilli des stagiaires les années précédentes ; compte tenu de la date assez précoce, très peu d'entreprises font des demandes spontanées
- les réponses des entreprises, qui nous parviennent progressivement, sont traitées par deux enseignants responsables, qui affichent les offres et négocient les attributions avec les étudiants.

Le suivi des stages repose sur un enseignant encadrant chaque stage, qui va visiter le stagiaire dans l'entreprise et lui sert de référent.

### **Evaluation du stage ouvrier de 1ère année**

Des consignes générales sur la rédaction du rapport et sur le stage sont données aux étudiants avant leur stage. Chaque étudiant est suivi (visite et évaluation du rapport) par un enseignant du département.

La note de stage est décomposée comme suit :

- 15 points pour le comportement dans l'entreprise
- 5 points pour le rapport de stage

### **Evaluation du stage de 2e année**

Les stages de deuxième année sont évalués par un ensemble de trois grilles :

- Le maître de stage en entreprise reçoit une grille d'évaluation du comportement du stagiaire, qu'il doit renvoyer avant la fin du stage ;
- Le stagiaire remet un rapport écrit à deux enseignants, qui l'évaluent au moyen d'une seconde grille ;
- Le stagiaire soutient oralement son rapport, à la fin de l'année et donc du stage, devant un jury constitué de ces deux enseignants et du maître de stage en entreprise ; cette soutenance est évaluée au moyen d'une troisième grille ;
- La note de stage est une moyenne pondérée des notes obtenues à partir de ces trois grilles.

En dehors de la variabilité inévitable des sujets proposés à chaque étudiant et des situations dans chaque entreprise, ce dispositif donne toute satisfaction.

### **Les projets tutorés**

S1 et S2 : C'est le stage de 1A qui tient lieu de projet tutoré.

S3 et S4 : Les projets tutorés font partie intégrante de la formation de seconde année. L'objectif des projets tutorés au département est de faire conduire un travail d'assez grande ampleur par les étudiants, pendant leur deuxième année, de façon plus autonome et plus collective que ce qui est habituel dans l'enseignement du département. Ce travail est encadré par un ou plusieurs enseignants et évalué à la fin des semestres 3 et 4. Les sujets sont proposés sur le tableau d'affichage, ils correspondent soit à des demandes présentés par des étudiants, soit à des sujets fournis par les enseignants du département, soit encore à des demandes d'industriels qui sont gérées dans le cadre de contrats. Les étudiants sont regroupés par groupe de six/sept issus d'un même groupe de TP. Ces derniers choisissent parmi les sujets proposés 5 sujets qu'ils classent par ordre de priorité décroissante. Si plusieurs groupes réalisent le même choix, le chef de département effectue lui-même le choix après avoir reçu un argumentaire de chacun des groupes concernés.

L'investissement des étudiants est variable en fonction des groupes, mais il est de manière générale conséquent au global sur les deux semestres. Chaque groupe consacre en moyenne une demi-journée par semaine au projet tutoré.

#### *Notation des Projets Tutorés :*

La note du S3 est attribuée par le tuteur en fonction de l'implication des étudiants dans le projet.

La note du S4 est décomposée comme suit :

- Une note individualisée évaluant le travail en groupe (autonomie, sens de l'initiative, organisation, gestion du temps, efficacité, sens de la manipulation le cas échéant, communication) → 50 % (donnée par le responsable du projet)
- Une note non individualisée de rapport (présentation, style, plan, précision des données, sens de la synthèse) → 20 % (donnée par le jury)
- Une note d'oral individualisée (maîtrise du sujet, élocution claire et correcte, respect du temps – Durée de l'exposé : 20-30 minutes (4-5 minutes pour chaque étudiant) → 20 % (donnée par le jury)
- Une note de poster → 10 % (notés par des enseignants extérieurs à tous les projets)

#### *Remarque :*

Les soutenances sont organisées mi-avril. Les rapports sont rendus au plus tard le jour qui précède la soutenance. Les soutenances orales durent environ 20-30 minutes plus 20 minutes de questions. Chaque groupe est évalué par un jury composé de 2 enseignants associés à l'enseignant responsable du projet tutoré.

La note de travail en groupe est harmonisée entre les tuteurs des différents groupes.

## **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Etat des lieux, besoins.

De façon générale le matériel qui équipe les laboratoires est conforme à la mission de l'IUT de préparer les étudiants à travailler en milieu industriel. Grâce aux efforts financiers consentis et aux bonnes relations de certains enseignants avec le milieu professionnel de la chimie, des appareils performants peuvent être mis à la disposition des étudiants. Ainsi, le département chimie a aussi réussi à maintenir son parc d'instruments et d'installations en adéquation avec les réalités industrielles. Cette politique lui a permis de développer une plate forme technologique élaborée identifiée dans l'Université Claude Bernard Lyon 1: un hall de demi-grand, des moyens d'analyses performants, un atelier de conception et de réalisation de prototypes.

#### **Analyse – Principaux matériels disponibles :**

- Infra-Rouge
- U.V. visible
- Spectrophotomètre de flamme
- Fluorescimètre
- Spectrophotomètre d'absorption atomique (flamme et four)
- Chromatographes en phase gazeuse TCD/FID et CPG-SM
- Chaînes HPLC injecteur automatique/Détecteur à barrettes de diodes UV/Vis, ELS, RID et couplage SM
- Electrophorèses capillaires
- Chaines de Chromatographie ionique
- Réfractomètres
- Diffractomètre RX sur poudres
- ATG /ATD ( 1000° C)
- DSC (-170/+600° C)
- Matériel d'études électrochimiques (Potentiostats, Titrteurs)
- RMN 300 Mhz
- HTPLC
- Appareil de détermination des points de fusion (Metler électronique, Banc Kofler)

A noter que l'achat de l'appareil RMN a été le plus gros investissement financier du département durant ce quadriennal.

#### **Hall demi-grand – Principaux matériels disponibles :**

- Équipé ADF ou assimilé
- Installations de distillation continues et discontinues performantes
- Réacteurs de 5 l à 60 l équipés de colonnes d'absorption et de distillation
- Mélangeur-laveur-décanteur de 50 l à turbine
- Filtre isolable-inertable de 10 l (pour solides sensibles ou toxiques)
- Filtres classiques pour quantités plus importantes
- Extracteur liquide - solide
- Colonnes d'extraction liquide-liquide en continu à contre courant
- Évaporateurs statiques et dynamiques
- Autoclave de 20 l, 30 bars
- Salle de contrôle centralisée (système de régulation Delta V - EMERSON)
- Décanteuse en continu
- Essoreuse centrifugeuse en continu.

#### **Laboratoire d'analyse et d'étude de faisabilité des réactions**

Techniques analytiques classiques (CPG, HPLC)

#### **Laboratoire de développement**

dédié à des études liées à la formulation et à l'agitation.

#### **Matériel informatique**

Fin 2013, les ordinateurs d'une de nos deux salles informatiques à été changés ainsi que la quasi totalité des machines présentes dans les laboratoires.

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Etat des lieux, projets et difficultés.

Nous n'avons pas d'alternance dans le cadre du DUT Chimie semestres 1, 2, 3 et 4, au contraire de nos trois licences professionnelles qui sont ouvertes exclusivement en alternance : soit en apprentissage, soit en contrat de professionnalisation. La politique du département, en accord avec la branche, est d'accompagner l'ouverture de licence professionnelle d'une demande de création d'UFA. Nous avons cette année 66 alternants repartis dans nos quatre licences professionnelles.

L'alternance nous a permis de développer notre interaction au quotidien avec les professionnels de l'industrie chimique même si cette dernière a toujours été une priorité du département chimie.

Nous avons mis en place cette année une expérimentation d'alternance sous forme d'un contrat de professionnalisation au sein de la 3e année du DUT modulaire. Le retour de l'étudiant et de l'entreprise étant extrêmement favorable, nous espérons pouvoir développer ce dispositif dans le prochain quadriennal. L'objectif à terme serait d'une douzaine de contrats répartis sur les trois années.

### 2.3.7. La certification

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

Le département a mis en place une préparation au TOEIC pour chaque étudiant de seconde année et d'année spéciale. De plus, l'IUT Lyon 1 prend à sa charge une partie des frais d'inscription de ses étudiants présentant le TOEIC pour la première fois. Chaque année, environ 50% de nos étudiants de 2A et AS passent cette certification. Les résultats moyens, indiqués dans le tableau ci-dessous les situent au niveau B2 (B1 550pts, B2 785pts).

année	Candidats	Score Max/min	Score Moyen
2011/2012	56	985/550	760
2012/2013	53	980/530	777
2013/2014	55	970/550	783

Le C2i est affiché par l'ensemble de l'IUT Lyon 1. La préparation est assurée au moyen d'un module Spiral d'autoformation aux compétences du C2i qui a été développé par un enseignant du département Génie-Civil. Il n'y a pas, il faut l'avouer, de politique active au niveau du département pour inciter les étudiants à passer cette certification payante qui ne correspond pas, contrairement au TOIEC, à une demande impérieuse de la branche industrielle.

## 2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Les Bacs technologiques réussissent assez bien au département, il est du reste assez fréquent de retrouver certains d'entre eux dans les premiers de promotion.

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Il n'existe, statistiquement, aucune différence entre le taux de réussite des étudiants boursiers et non boursiers, non plus qu'entre les Bac technologiques et les Bac généraux.

De plus, la mise en place du PPP a coïncidé avec une diminution assez sensible des démissions durant le premier semestre. Les démissions lors des semestres suivants restent rarissimes. Les étudiants en situation d'échec scolaire (trois semestres non validés), se voient proposer de terminer leur DUT, à un rythme adapté, dans le cadre du DUT modulaire. La plupart acceptent, et finissent par décrocher le diplôme, souvent brillamment. Hors démission, le taux d'obtention du diplôme en deux ou trois ans est donc proche de 100%.

## 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.

Les actions de réorientation se limitent actuellement à l'orientation des étudiants qui ne peuvent suivre vers les formations en DUT modulaire. Cependant, les résultats montrent que la quasi-totalité des étudiants qui ont choisi de suivre cette voie, ont finalement obtenu le DUT et pu poursuivre leurs études ou s'insérer professionnellement de façon très correcte.

Nous proposons aussi une formation en année spéciale. Cette formation permet :

- D'offrir des passerelles aux étudiants de filières générales de l'Université, permettant d'accéder à des filières courtes professionnalisantes,
- De permettre à des BTS ou des DUT d'acquérir une double compétence ou d'intégrer plus facilement après coup une Licence professionnelle,
- D'intégrer des étudiants de classes préparatoires, ne pouvant accéder au cycle ingénieur,
- De réorienter des étudiants de PACES en situation d'échec au concours.

## 2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Après une année de tâtonnement le PPP a évolué dès 2007 vers sa forme actuelle. L'organisation par semestre des enseignements est la suivante.

### Semestre 1

Au premier semestre, les enseignements du PPP sont dispensés sous formes de conférences / témoignages. Les intervenants sont tous des anciens étudiants de l'IUT de Lyon département Chimie qui viennent parler de leurs expériences professionnelles.

### La conférence :

Elle dure de 15 à 20 minutes par intervenant, et s'articule selon plusieurs axes :

- Une présentation du cursus post DUT (si nécessaire),
- Une présentation du secteur d'activité,
- Une présentation de l'entreprise,
- Une présentation du travail à l'aide, par exemple, de la description d'une « journée type ».

Les présentations sont suivies d'une séance de questionnement d'environ 45 minutes animée par un groupe d'étudiants.

### Les modalités de notation.

Un petit nombre d'étudiants, appartenant au même groupe de TP en vue de favoriser la préparation des questions, est choisi pour chaque conférence. Ce groupe « questionneur » est responsable de l'animation de la conférence. Une note, en général collégiale est attribuée, mais elle peut être individualisée si le besoin s'en fait sentir.

### Le choix des intervenants.

Il est fait de façon à avoir un maximum de secteurs d'activité représentés, mais aussi selon les critères suivants :

- DUT cours du jour & DUT PSP
- Travail après le DUT & poursuites d'études
- Employés dans une PME ou dans une grande société

### Liste non exhaustive des conférences

Sanofi, Michelin, Extrasynthèse, Coatex, Strand Cosmetics, Areva, Lafarge, Vuiton.

### Semestre 2

Pour compléter les informations relatives au monde de la chimie industrielle récoltées durant le stage de première année, et les conférences du premier semestre, les étudiants réalisent, au deuxième semestre, une enquête sur un métier de la chimie. Cette enquête s'articule autour d'au moins une interview de professionnel. Les résultats sont

présentés, en fin d'année, à l'oral, devant un jury, à l'aide d'un diaporama. Tous les enseignants de l'IUT participent à cet enseignement en étant « référent » de 4 ou 5 étudiants.

La note porte sur l'investissement de l'étudiant, et sur la qualité de sa présentation orale.

### **Semestre 3**

Les étudiants organisent, au sein du département, un forum emploi / poursuite d'études. Un nouveau cycle de conférences, plus professionnalisant, est mis en place (société d'intérim, RH de grands groupes ...).

La semestrialisation est effective depuis 2006. La mise en place a posé peu de problèmes grâce au travail préalable de modularisation. Le logiciel utilisé pour la collecte des notes, qui inclut une fonction d'aide à la décision, simplifie un peu le travail lors des jurys. Il gère aussi l'attribution des ECTS. Lors des délibérations, l'assiduité est dorénavant prise en compte.

Les demandes de changement d'établissement durant le DUT sont rares (moins de 2 par an) et interviennent toujours entre le S2 et le S3. L'homogénéité des enseignements au niveau national permet d'accueillir sans difficulté des étudiants provenant d'autres départements.

Les modules complémentaires ont été mis en place. Ils renforcent la formation en maths et en physique. Ils rééquilibrent les enseignements de travaux pratiques en donnant sensiblement le même nombre d'heures à chaque « chimie ».

## **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

### **Bilan et projets ?**

Le département participe activement à la politique TICE :

- Mise en ligne sur la plateforme Spiral de l'Université de conseil de sécurité lors des séances de travaux pratiques ainsi que d'un film scénarisé et réalisé par des étudiants du département de chimie, avec l'aide du service PRACTICE de l'Université Lyon1 portant sur la sécurité dans les laboratoires de chimie. Ces outils sont visibles par tous les étudiants de l'université.

- Réalisation d'une vidéo sur un accident dans un laboratoire.

- De nombreuses ressources TICE ont également été mises en ligne par les enseignants du département à destination des étudiants du département : ouvertes à tous les étudiants ou à certains groupes d'étudiants, en permanence ou pour des durées limitées dans le temps.

- Parmi les projets du Département de Chimie, on peut noter la volonté de mettre de plus en plus de ressources TICE à disposition des étudiants du département et éventuellement des étudiants de l'Université. L'utilisation de la plateforme SPIRAL est le moyen le plus utilisé et de ce fait privilégié.

## **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

### **Bilan et projets ?**

#### **Tutorat étudiants :**

A la fin du précédent quadriennal, nous avons mis en place dans le cadre du plan licence le tutorat étudiant. Il s'adresse aux étudiants de 1A qui le souhaitent et qui se trouvent en difficultés dans certaines matières. Il est organisé par le directeur des études et le chef de département. Les étudiants qui tutoient sont volontaires et choisis par le chef de département pour assurer le tutorat de 2 à 3 étudiants pendant leur deuxième année. Ils organisent leurs interventions comme ils le souhaitent (prise de rendez-vous, travail supplémentaire, explications, ...). Le directeur des études et le chef de département font des points avec les étudiants qui tutoient mais aussi les tutorés. Ce dispositif a contribué, ces dernières années, à diminuer le nombre de démissions en cours de première année.

#### **Publication sur la pédagogie employée dans les licences professionnelles :**

Pour les travaux pratiques qui ont lieu dans le demi-grand du département chimie dans le cadre de la licence professionnelle Chimie et Conduite des Installations de Production, un jeu de rôle a été mis en place qui permet aux étudiants d'occuper à tour de rôle le poste de chef d'atelier, de responsable QSE, de responsable analyse ou d'opérateur, ce qui correspond à une mise en situation professionnelle et permet aux étudiants d'appréhender les multiples facettes de leur futur métier. Cette avancée pédagogique a fait l'objet d'une publication écrite et de trois communications orales.

**Communication Ecrite :**

« Le jeu de rôle comme mode de cognition par l'expérimentation. L'exemple des métiers de la Chimie » A. Merle, A. Malingreau, J.C. Sollier, R. Gonin, C. Bebon, C. Viton, *Education Permanente*, p119, n°172-2007-3.

**Communications Orales :**

1. LICENCES PROFESSIONNELLES EN CHIMIE A LYON

*Colloque enseignement supérieur – Industrie Adapter les formations aux nouveaux besoins des métiers de la chimie, PARIS le 22 novembre 2006 Maison de la Chimie Paris*  
C. Bebon, R. Gonin, A. Malingreau, A. Merle, J.C. Sollier, C. Viton.

2. PROFESSIONNALISER PAR LE JEU DE ROLE

*Colloque de l'alternance aux pédagogies de l'alternance : de nouvelles voies pour la formation tout au long de la vie, LYON le 12 janv 2007*  
A. Merle, A. Malingreau, J.C. Sollier, C. Bebon, C. Viton.

3. UN JEU DE ROLE COMME MODE D'APPRENTISSAGE PAR L'EXPERIMENTATION

Journée de l'enseignement supérieur LYON, décembre 2007  
A. Merle, A. Malingreau, J.C. Sollier, R. Gonin, C. Bebon, C. Viton.

De plus cette formation est évaluée chaque année par les inscrits par un questionnaire anonyme en ligne sur la plateforme Pédagogique de l'UCB Lyon 1. Ce questionnaire permet à l'équipe pédagogique de faire évoluer la pertinence des séances d'enseignement.

**Forum de suivi pédagogique des formations et Forum de la vie du département chimie (SPIRAL) :**

Pour suivre au quotidien les étudiants du département chimie mais aussi la vie du département chimie, l'équipe pédagogique vient de mettre en place un forum sur la plate-forme pédagogique de l'université Claude Bernard Lyon 1 (SPIRAL) qui permet un meilleur suivi de notre formation.

**Autoévaluation de la formation et de certains modules**

Un module d'autoévaluation de nos formations a été mis en place sur SPIRAL. Il permet de traiter l'évaluation des modules mais aussi des semestres 1 et 4. Le même module a été réalisé pour l'évaluation de nos licences professionnelles.

**Autoformation en grammaire et en orthographe**

Force a été de constater durant ces dernières années que l'orthographe est un problème majeur. Un dispositif d'autoévaluation a été mis en ligne cette année en français (grammaire et orthographe) en utilisant le logiciel en ligne Projet VOLTAIRE accessible par tous les étudiants de 1A « **Des remèdes pour les mots** ».

## 2.4.6. Les ressources documentaires

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Le département chimie a choisi depuis cette année de développer une initiation intitulée "reflexe- information", au niveau des étudiants de première année.

Cette initiation à la recherche documentaire en chimie a un volume horaire de 8 heures (2 séances de 4 heures). Les étudiants travaillent en trinôme.

Elle se déroule en salle informatique de l'IUT (où les postes sont reliés au réseau informatique du domaine universitaire, donc avec accès aux abonnements du SCD et à la bibliothèque universitaire des Sciences de Lyon 1) et au niveau de la bibliothèque de l'IUT Lyon 1. Certains groupes sont amenés à se rendre, en dehors des séances à la Bibliothèque Universitaire des Sciences de Lyon1.

Leur travail consiste à trouver un certain nombre de renseignements sur un sujet proposé. Le sujet concerne généralement l'étude d'une molécule ; il consiste :

- à établir sa carte d'identité (formule chimique, RN, caractéristiques physico-chimiques, toxicologiques ...)
- à rechercher des synthèses les plus courantes
- à rechercher des modes de détection.

Ces informations trouvées devront être exploitées judicieusement pour rédiger un rapport bibliographique (par groupe) le plus pertinent possible compte tenu des limites (temps, étendue du sujet...) qui seront fixées d'un commun

accord entre étudiants et enseignants. Dans le rapport, pour chaque information donnée, il est demandé aux étudiants d'indiquer clairement les références bibliographiques suivant des consignes bien précises. Ce rapport fait l'objet d'une évaluation.

Au cours de cette formation, les étudiants apprennent :

- à rassembler les informations et les références de base suivant une logique propre à la chimie : consultation du *Handbook of Chemistry and Physics*, du *The Merck Index*, *Dictionary of organic compounds*,...etc et autres ouvrages de sécurité tels que *Sax*, *RTECS*,...etc.
- à consulter des traités spécialisés (forme papier ou en ligne): Encyclopédie *Kirk Othmer*, Encyclopédie *Ullman's*,...etc.
- à utiliser des bases de données telles que *Sci Finder Scholar*, *Knovel*, *Kompass*,...etc.
- à retrouver un article, dans une revue existant sous forme papier et/ou électronique. (utilisation du SUDOC, des catalogues nationaux...)
- à retrouver un brevet à l'aide de site Internet.

Ces différents outils et/ou ressources sont accessibles via le service commun de documentation de Lyon1, la bibliothèque universitaire de Lyon 1.

## 2.5. Formation tout au long de la vie

**Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »**

Le Département de Chimie de L'IUT Lyon 1 n'a pas attendu que la formation continue devienne une nécessité nouvelle pour la mettre en place à plusieurs niveaux et sous des formes variées.

En effet dès 1971 les premières opérations de formation continue ont vu le jour et n'ont jamais cessé depuis. Ces formations ont pu être pérennisées grâce d'une part à la confiance que les entreprises régionales nous ont toujours accordée et aussi grâce au soutien sans faille de la région Rhône-Alpes dont le subventionnement annuel est d'un précieux secours même s'il n'est pas toujours à la hauteur de nos attentes.

### 2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux

Etat des lieux et projets.

La formation continue dans notre département revêt trois aspects de volume horaire et d'impact financier très variables :

#### - Le DUT modulaire en cours du soir,

Le DUT modulaire est l'héritier direct de formations antérieures appelées successivement PST (promotion supérieure du travail) puis PSP (promotion supérieure professionnalisante) puis DUT modulaire. Si la différence entre PST et PSP est pratiquement inexistante, il n'en est pas de même avec le DUT modulaire qui correspond à une acquisition des connaissances se faisant au rythme du candidat et non plus en fonction de l'inscription dans une année de référence... Les modules sont répartis sur 3 années avec une suite logique dans leur déroulement. Les stagiaires sont présents deux soirs par semaine pour 4 heures d'enseignement. La répartition des jours est telle qu'il est possible de suivre les enseignements de l'année "n" et les modules de l'année "n-1" qui n'auraient pas été validés. La durée totale de la formation est de 1330 heures dont 796 heures de cours et travaux dirigés et 534 heures de travaux pratiques

Les candidatures sont examinées par une commission de sélection composée de membres du personnel enseignant, la liste des candidats retenus est transmise au jury officiel d'admission. Les candidats qui possèdent, par leur niveau d'études ou leur expérience professionnelle, des connaissances ou des savoir-faire comparables à ceux assurés par les modules bénéficient de certaines équivalences. Les candidatures sont extrêmement variées avec trois groupes principaux:

- les salariés d'entreprises du secteur chimie qui viennent acquérir un complément de formation en vue d'un poste plus gratifiant dans leur entreprise ou en vue d'un changement d'entreprise à un niveau supérieur
- les salariés d'autres secteurs de l'économie recherchant une reconversion accompagnée d'un emploi plus rémunérateur
- les demandeurs d'emploi : personnes ayant perdu leur emploi et principalement des jeunes n'ayant jamais eu d'emploi. Cette dernière catégorie est depuis quelques années la plus fournie à cause d'une part des difficultés

liées à l'emploi de façon générale et d'autre part, il faut le reconnaître, à cause d'une certaine forme de discrimination consciente ou inconsciente, volontaire ou non, qui touche de nombreux jeunes issus de la diversité et ne possédant en général que des diplômes modestes.

Les niveaux de formation à l'entrée sont très disparates, allant de bacs professionnels à des niveaux bac+2 dans d'autres spécialités.

Chaque année, nous accueillons ainsi en moyenne 18 candidats en première année dont une douzaine accède à la seconde année; les autres abandonnant assez rapidement pour suivre d'autres formations de niveau plus faible quitte à revenir suivre le DUT modulaire une ou deux années plus tard. La troisième année compte elle aussi en moyenne 12 stagiaires dont une dizaine obtient le DUT. Les candidats qui ne sont pas pris en charge par une entreprise doivent participer au coût de cette formation à hauteur d'environ 600 euros par an pour l'ensemble des modules de l'année concernée. Ce coût est un facteur limitant important, de nombreux candidats se retrouvant dans l'impossibilité d'assurer cette charge financière supplémentaire.

Un problème supplémentaire fréquemment rencontré est le "télescopage" entre les modules et l'activité professionnelle des auditeurs. Depuis cette année, nous avons donc donné la possibilité aux stagiaires de cours du soir de suivre certains modules avec les étudiants de DUT en cycle normal. Ceci présente des difficultés d'organisation, les répartitions sur 2 ans ou 3 ans n'étant que rarement compatibles. Une des pistes d'avenir est de rendre plus facile ce suivi des modules en "cours du jour" dans les disciplines constituant le cœur du métier.

#### **- Les stages de formation qualifiante,**

En héritant des activités de la défunte association AFICIP (Association pour la Formation dans les Industries Chimiques et les Industries du Procédé) depuis la rentrée 2012, l'activité de formation qualifiante au niveau du département a littéralement explosée.

Au niveau inter-entreprise :

- Le département propose actuellement un catalogue de **29 stages interentreprises** de formations qualifiantes.
- Durant l'année 2012-2013, **19 stages catalogues ont ouvert**, ce qui représente **76 jours de stage et 163 stagiaires**.

Au niveau intra-entreprise :

- EDF organise pour tous ses personnels nouvellement recrutés une série de formations durant une période de 6 mois (AK). Ces formations sont toutes réalisées en interne à l'exception d'une : La chimie instrumentale. Cette formation multi méthodes dure 6 jours, et comprend 2 jours de théorie et 8 demi journées de travaux pratiques. Cette activité a fait l'objet, lors de l'été 2013, d'un appel d'offre national auquel l'IUT Lyon 1 a répondu et pour lequel il a été retenu pour une période de trois ans.
- Durant l'année 2012-2013, 6 Stages ont été réalisés, ce qui représente **36 jours de stage et 72 stagiaires**.

### **2.5.2. VAE**

Etat des lieux et projets.

Les demandes de VAE sont restées relativement stables durant ce quadriennal et concernent quasiment exclusivement le niveau licence professionnelle. L'âge des candidats est très variable mais se situe en moyenne autour de la quarantaine. Pour la majorité d'entre eux il s'agit de personnes ayant un emploi stable et recherchant en quelque sorte une reconnaissance au sein de leur entreprise et voulant aussi se prémunir de changements éventuels nécessitant de quitter cette entreprise. On assiste par ailleurs à un phénomène nouveau mais non isolé qui est une demande de VAE par des personnes ayant un niveau de formation universitaire beaucoup plus élevé que le diplôme postulé (par ex DESS ou diplôme ingénieur d'un pays étranger).

## **2.6. Politique d'ouverture internationale**

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

## Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Les étudiants étrangers sont tous inscrits à l'IUT. Le département leur trouve un lieu de stage avec un financement et leur trouve un logement. On va les accueillir à leur arrivée. Parfois les soutenances de ces étudiants se passent à l'IUT avec leur superviseur étranger. Par ailleurs, ces étudiants, sont suivis par leur superviseur étranger avec le personnel de l'IUT.

Par ailleurs, en 2012-2013, nous avons accueilli un enseignant du Cegep de Lévi-Lauzon pour donner des cours et des TP sur les techniques analytiques (F. Turgeon) suite à un projet financé par le Québec.

Pour ce qui est des études, depuis 2013-2014, nous avons ouvert un Semestre 4 pour des étudiants Québécois (Cegep de Lévi-Lauzon) avec la mise en place entre les deux parties d'un programme académique spécifique pour répondre aux exigences du Cegep. Il n'y a pas eu de problème pour ces étudiants étrangers pour l'obtention de leur diplôme.

**2011-2012** : Accueil de : 4 étudiants étrangers en stage, 2 du Cegep de Shawinigan et 2 de Belgique (université de Gand)

**2012-2013** : Accueil de : 2 étudiants en AS d'ECUST (voir 2.6.4)

**2013-2014** : Accueil de : 2 étudiants en stage de Fudan université (Shanghai), 1 étudiant en stage du Cegep de Shawinigan, 1 étudiant en stage de la FachHochschule de Munich, 1 étudiante en S4 du Cegep de Lévi-Lauzon et 1 étudiante chinoise d'ECUST en AS.

### 2.6.2. Mobilité en stage, en semestre

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Tous nos étudiants en mobilité, que ce soit en stage ou en S4, ont bénéficié d'une bourse de 380 €/mois au minimum (principalement des bourses de la région Rhône-Alpes). Pour les deux étudiants en stage à Berkeley, ils ont reçu exceptionnellement une bourse d'honneur de l'université de Lyon, d'un montant bien supérieur. Les étudiants sont aidés dans leurs démarches administratives par le bureau des RI et pour la recherche de leur stage par le département. Généralement cela se fait grâce aux relations de chercheurs avec les pays étrangers.

Les différentes destinations sont variées : Berkeley à San Francisco (Californie), Université de Buenos Aires, Québec principalement via les Cegep de Lévi-Lauzon, Shawinigan et Valleyfield (en entreprise ou en université comme UdeM, McGill, Laval), Université d'Aberdeen au Royaume Uni, Université de Sofia en Bulgarie, entreprises en Suisse, entreprises au Maroc, Université de Fudan en Chine, Université des Sciences naturelles au Vietnam, ITC au Cambodge, 2011-2012.

Par ailleurs nous avons ouvert en 2009 un S4 avec le Cegep de Lévi-Lauzon.

**2011-2012** : 7 étudiants au Québec dont 3 en S4, 1 au Cambodge, 3 à Aberdeen, 1 à Fudan

**2012-2013** : 3 étudiants en suisse, 8 au Québec dont 2 en S4, 1 en Argentine, 2 au Cambodge, 2 à Fudan, 2 en Bulgarie, 1 au Maroc.

**2013-2014** : 2 en Suisse, 3 à Aberdeen, 6 au Québec dont 1 en S4, 4 au Cambodge, 2 au Vietnam, 1 au Japon.

### 2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)

Etat des lieux et projets.

Chaque année un forum relation internationale est organisé en début d'année par la direction des RI de l'IUT. Dans ce forum sont invités différentes universités étrangères pour un échange avec les étudiants. En général, les étudiants vont en Ecosse, parfois en Allemagne (FachHochschule de Munich). Nos étudiants bénéficient également d'une bourse de la région. L'obtention du DUETI repose bien évidemment sur le nombre de crédits ECTS obtenus à l'étranger, mais aussi sur la rédaction d'un manuscrit rédigé en Anglais avec une partie culturelle et une autre scientifique, ainsi qu'une soutenance orale de 20 minutes. Le jury est composé de scientifiques et de professeurs d'anglais (ou d'allemand si DUETI en Allemagne)

**2011-2012** : 1 étudiant

**2012-2013** : 9 étudiants

**2013-2014** en Attente des résultats mais 9 demandes

## 2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Le département est porteur en partenariat avec le département de chimie de l'UCBL, d'un double diplôme au niveau DUT/L3 avec l'East China University of Science and Technology (ECUST) de Shanghai (Chine). Ce sont des diplômes de "bachelor" en "Chemistry" ou "Chemical Engineering". Dans ce cadre nous accueillons tous les ans entre 2 et 3 étudiants chinois sélectionnés par nos soins avec l'aide de Campus France Shanghai et de notre partenaire ECUST. Ces étudiants effectuent un cursus de type 2+2 :

- 2 ans à l'ECNU où ils réalisent le programme correspondant au L1 ou DUT1, accompagné de 1000h de cours de Français.

Puis au choix selon leur formation (Chemistry ou Chemical Engineering)

- 2 ans à l'UCBL (L2 + L3), ils se voient alors délivrer le double diplôme L3 Chimie / Bachelor in Chemistry

- 2 ans à l'UCBL (DUT Année Spéciale + L3), ils se voient alors délivrer le diplôme de DUT ainsi que le double diplôme L3 Chimie / Bachelor in Chemical Engineering.

Le programme a démarré en 2009, première promotion arrivée à Lyon en 2011. La totalité des étudiants engagés dans le parcours a réussi avec un très bon niveau d'évaluation au final.

La gestion de ce programme est réalisée par le Pr. Stéphane PAROLA, enseignant-chercheur du département de Chimie de l'IUT Lyon 1.

Ce programme a été soutenu financièrement par trois projets CMIRA consécutifs (Projet Région Rhône Alpes). Les deux premiers projets ont servi principalement à financer les missions de mise en place du programme et le développement des outils de promotion (2010-2012). Le troisième projet plus ambitieux (31 k€) a permis de réaliser une plateforme de e-learning unique sur le site Lyon 1. Cette plateforme est un outil mis à disposition de nos partenaires chinois afin d'aider les étudiants inscrits dans le double cursus dans leur apprentissage de la langue française, de la connaissance de notre culture, de nos méthodes d'enseignement, du langage scientifique et technique. Ainsi, ils ont la possibilité d'accéder, de Shanghai, à des cours et TD par vidéo (séquences réalisées par des enseignants du département et de l'UCBL), à des documents scientifiques (nomenclature, tests d'examens en ligne et corrections, films scientifiques) ainsi qu'à des documents pédagogiques d'apprentissage du Français (séquences de films, textes, livres). Une autre partie importante concerne la connaissance de notre pays, de notre région et la promotion de la mobilité vers la région Rhône Alpes (films de la région Rhône Alpes, de l'UCBL, plaquettes de promotion, photos, forum et interviews d'anciens étudiants...).

## 2.6.5. Mobilité des personnels

Etat des lieux ?

Il n'y a pas au département d'échange de mobilité de personnel. C'est une volonté du département d'y accéder dans le cadre du prochain quadriennal avec le Cegep Levis-Lauzon (Québec) mais aussi dans le cadre du projet de nouvelle Licence Professionnelle SOFI, lorsque celui-ci aura abouti.

## 2.7. Vie Etudiante

### 2.7.1. Participation à la vie institutionnelle

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Le département essaye de participer le plus possible à la vie institutionnelle, puisque le directeur actuel de l'IUT Lyon 1 est enseignant au département chimie. Le Chef du département, quant à lui, est comme son prédécesseur, Président de l'Assemblée des Chefs de Département Chimie, ce qui a impliqué, ces deux dernières années un important travail dans la mise en place des nouveaux programmes du DUT chimie.

Le responsable des RI du département est impliquée dans les RI de l'Université Lyon 1 puisqu'il en est lui même le responsable des échanges avec le Canada pour toute l'université.

Pour accroître sa représentation dans la vie institutionnelle, l'équipe pédagogique du département a mis en place différents projets avec ses étudiants qui fédèrent sa volonté de faire connaître l'IUT au niveau institutionnel :

**Projet « Découverte de la chimie » :**

Depuis 2012, à l'occasion de la fête de la science (mi octobre), un village des sciences est organisé à l'IUT Lyon 1 site Doua. Cet événement permet à des enfants de découvrir les sciences de façon expérimentale et ludique à travers 28 ateliers présentés par les étudiants des départements de chimie, génie chimique, génie biologique. Les journées du jeudi et vendredi sont réservées pour les classes de primaire, ainsi 7 classes par demi-journée sont accueillies, soit environ 800 enfants et accompagnateurs sur 2 jours. Les classes sont divisées en petit groupe (4-6 enfants) et guidés par les étudiants à travers les ateliers (durée de l'atelier 25-30 minutes) selon un parcours prédéfini. Le samedi environ 1200 personnes visitent les ateliers.

En 2012, les ateliers de chimie ont été divisés selon les thématiques suivantes :

Chimie et beauté :

- Atelier sur la fabrication d'un rouge à lèvres, cet atelier mettait également en évidence les similitudes et les différences dans la formulation d'un rouge à lèvres et d'une bougie,
- Atelier parfum : Formulation d'une eau de Cologne,
- Atelier sel de bain : fabrication de sel de bain et de sel effervescent,
- Fabrication d'un gel hydroalcoolique.

Chimie et cuisine :

- Atelier cuisine moléculaire/bonbons : Rôle de l'alginat de sodium dans la formation de billes de menthe, fabrication de chocolat pétillant,
- Bière : Composition de la bière, test de l'amidon, test sur les levures,
- Aliments : Dosage de la vitamine C dans des jus de fruits.

Art et Chimie :

- Atelier sur les feux d'artifices,
- Pigments : Fabrication du bleu de Prusse et découverte des tissus thermo sensibles,
- Photographie : Fabrication d'un appareil photo avec une boîte de conserve, Réalisation de cyanotype, de sténopé avec développement de photo noir et blanc.

Chimie amusante :

- Police scientifique : Sous forme d'une enquête policière avec des expériences : Chromatographie des feutres réalisée avec de l'eau salée et du papier filtre et des feutres, réaction acide base (bicarbonate et vinaigre), Luminol (utilisé uniquement par les étudiants),
- Fabrication de balles rebondissantes,
- Tensioactifs,
- Fabrication de faux sang.

Chimie et énergie :

- Pile au citron,
- Voiture à hydrogène.

En 2013, les thématiques 2012 ont été reconduites avec de nouveaux ateliers sur les liquides ferromagnétiques, la fabrication d'une pâte à « prout », un atelier sur les textiles, un atelier sur les liquides non newtoniens avec l'expérience du « flubber », un atelier sur la fabrication de bulles géantes.

Cet événement a fait l'objet de plusieurs articles dans le journal du Progrès, sur le site de l'Union des Industries Chimiques et dans la gazette du laboratoire (N°181-Nov 2012).

En 2013, l'inauguration départementale de la fête de la science s'est déroulée à l'IUT.

### **Interventions dans des classes**

L'objectif du projet « Découverte de la chimie » est de faire découvrir de façon ludique et expérimentale « Qu'est ce que la Chimie ? » aux élèves des classes de primaires et de collège. Ce projet encadré par M. Stéphane Dumas et M. Florent Perret est mené par 2 groupes de 6-7 étudiants de l'IUT de chimie.

D'un point de vue pratique le projet se déroule sur une journée au sein même de l'école. La matinée est dédiée à une présentation générale de la chimie avec pour appui un exposé power point et des expériences. L'après-midi, les enfants réalisent des expériences sur différentes thématiques telles que les couleurs, la fabrication d'une matière élastique...

Après cette intervention au sein de l'école, les enfants passionnés ont retenu certaines notions de chimie, les domaines d'applications de la chimie, et ils ont été sensibilisés au caractère expérimental de cette discipline. Ils ont ainsi acquis une vision concrète de la chimie. Réalisé depuis 2004/2005 ce projet a reçu un vif succès auprès des

enfants et des professeurs d'écoles. Les professeurs d'écoles sont très satisfaits de nos interventions qu'ils ont trouvées ludiques, dynamiques et enrichissantes et sont très demandeurs pour d'autres interventions. En 2013, ces interventions ont été réalisées dans 8 écoles de la région.

### **Partenariat IUC**

Depuis 2006, les étudiants du département chimie ont développé à la demande de l'UIC Rhône-Alpes un partenariat pour la promotion des métiers de la chimie. En effet jusqu'alors le métier de technicien supérieur était expliqué par des élèves d'école d'ingénieur (CPE Lyon, l'ITECH, ...).

Il nous a paru important de tout faire pour que cette activité de promotion de la formation de technicien supérieur mais aussi de présentation du métier soit réalisée par des étudiants du département chimie.

Ces derniers participent tout au long de l'année à tour de rôle en semaine ou le samedi après-midi à des forums, des portes ouvertes dans toute la région Rhône-Alpes.

Au global, plus d'une cinquantaine d'interventions sont réalisées par des étudiants du département chimie pour la plus grande partie des étudiants de 2<sup>ème</sup> année. Les interventions se présentent soit sous la forme de table ronde soit sous la forme d'exposés.

### **Mondial des métiers**

Durant le dernier quadriennal, les étudiants du département ont participé chaque année à l'animation des expériences du stand « village de la chimie » dans le cadre du mondial des métiers organisé chaque année à EUREXPO.

## **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

En mai 1969, les étudiants de la première promotion du département de chimie partent en stage de fin d'études. Ceci est relativement nouveau à cette époque puisque seules quelques grandes écoles ont alors prévu un tel stage dans leur cursus. Malgré un environnement industriel favorable et une promotion plutôt réduite, tous les stages ne se situent pas à Lyon ou dans la couronne lyonnaise. Il s'en suit immédiatement quatre cas très différents pour les stagiaires :

- stage proche et rémunéré
- stage proche et non rémunéré
- stage lointain et rémunéré
- stage lointain et non rémunéré

Ceci signifie donc que des étudiants suivant le même parcours, effectuant une activité prévue dans le programme pédagogique et donc obligatoire pourront se retrouver dans des situations radicalement différentes, à la limite totalement opposées. La notion même d'enseignement public et gratuit semble totalement abolie dans le quatrième cas, l'étudiant concerné devant alors déboursier un surcoût (éventuellement important) pour effectuer une activité pédagogique. Le sentiment républicain des étudiants ne pouvait laisser passer une telle entorse aux valeurs de « l'école publique » et leur sens de la solidarité, qui à l'époque ne se confondait pas avec la charité, se mit en œuvre. Ils décidèrent à l'unanimité de créer une association dont le but serait la mutualisation des stages tant dans leurs revenus que dans les frais qu'ils peuvent occasionner. La devise étant : un stage obligatoire ne doit pas coûter à certains et rapporter à d'autres.

Quarante ans après, et malgré l'obligation de (mal) rémunérer les stages, cette devise est toujours en application, et les étudiants membres de l'association peuvent effectuer leur stage sans arrière pensée pécuniaire. Le lieu du stage, les frais de logements et les éventuels frais de déplacement ne sont pas un handicap. Jusqu'à ce jour et malgré les difficultés économiques qui se font sentir, l'association dispose des moyens de sa politique et peut donc offrir à ses adhérents des prestations complémentaires en vue d'une vie plus confortable et plus conviviale au département. Ceci se traduit par l'achat groupé de fournitures incontournables à des prix particulièrement avantageux : blouses, lunettes de sécurité, poires à pipeter, spatules, cahiers de laboratoire, dictionnaires d'anglais etc. Tout ce matériel est vendu aux membres de l'association sans aucun bénéfice. L'association cherche par ailleurs à promouvoir les activités sportives en prenant à sa charge 50% du prix des licences (les parts dans les clubs de golf ne sont pas concernées !) et en organisant chaque année une semaine de ski (une petite participation étant demandée) avec cours par moniteurs diplômés pour les débutants. Ces activités sont l'occasion pour les étudiants et les enseignants de se côtoyer dans un contexte différent du milieu universitaire ce qui permet une meilleure connaissance réciproque, voire une certaine complicité respectueuse très bénéfique pour la suite du cursus au département. Les enseignants ayant

une longue présence au département s'accordant à reconnaître qu'il y a un avant semaine de ski et un après où les relations sont plus directes, plus simples et moins « potaches ».

Enfin, l'association consent des prêts (évidemment sans intérêt) à ses adhérents pour l'achat d'équipements, des stages à l'étranger ou même parfois pour l'inscription à l'université.

En moyenne et depuis sa création, plus de 80% des étudiants du département adhèrent à l'association

En plus de l'association, le département abrite un BDE. Ce BDE gère, en dehors des activités "festives" classiques, un foyer permettant de nourrir correctement le midi, étudiants et enseignants à un prix très faible.

A noter aussi que depuis maintenant trois ans, le département organise un tournoi sportif (multisports) la deuxième semaine d'avril. Le département possède aussi un club de jeux de sociétés qui se réunit deux soirées par mois.

---

## 3. Les actions supports

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

### 3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

#### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Problématiques locales le cas échéant.

Le département Chimie de Lyon dispose de 3280 m<sup>2</sup> de locaux (Shon).

Ces locaux sont situés dans un seul bâtiment disposant d'un RDC (essentiellement des salles de cours) et de deux étages, constitués principalement de laboratoires.

Le hall de demi-grand de 810 m<sup>2</sup> (Shon) contient également un petit bâtiment annexe, jointif, avec un bureau, un laboratoire et une petite salle de TD.

Le nombre de salles de cours et de laboratoires est juste suffisant pour les effectifs du DUT : le fonctionnement des quatre licences professionnelles nécessite l'usage de salles communes de l'IUT, dont le nombre a été augmenté ces dernières années. Pour optimiser l'utilisation de nos salles, l'IUT Lyon 1 utilise un logiciel de supervision des salles en ligne (ADEWeb) qui est aussi consultable à tout moment par les étudiants après identification.

Les importants travaux de restauration des laboratoires réalisés dans le cadre du précédent quadriennal ont été poursuivis. Cependant la priorité ces deux dernières années a été donnée à l'achat de matériel analytique (RMN 300MHz, Chromato ionique, Electrophorèse capillaire).

Le département devrait reprendre sa politique de réfection des laboratoires dès l'an prochain.

#### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie.

La réglementation incendie est respectée dans le domaine :

- De la détection et de la mise en œuvre des portes coupe feu.
- De la distribution des gaz inflammables (hydrogène, acétylène, ainsi que tous les autres gaz)
- Des consignes générales d'évacuation des locaux N°3/SE/GE/01 qui sont en place depuis 2006 et sont testées tous les ans en simulation en présence des étudiants et des pompiers. Chaque délégué de groupe est partie prenante de cette action évacuation puisqu'il doit rendre compte à son enseignant après avoir compté les membres de son groupe au point de rassemblement.

Tous les laboratoires du département ainsi que le magasin de stockage des techniciens du département sont équipés d'armoires à solvant et d'armoires filtrantes ventilées.

Le hall ½ grand, où les risques sont les plus importants a été contrôlé par l'APAVE au niveau des normes ATEX (atmosphère explosive) avec très peu de remarques.

## Implication Hygiène et Sécurité du département.

**Une politique sécurité** a été rédigée afin d'impliquer le personnel technique et le personnel enseignant dans le domaine de la sécurité.

**Un livret d'hygiène et sécurité** et de bonnes pratiques est délivré auprès des étudiants et est disponible sur intranet. Le département chimie a été pilote en 2013 pour la mise en place, au niveau de l'institut, d'un logiciel de gestion centralisée des stocks de produits chimiques.

## Formations.

Une politique de formation des personnels (environ 12 par an) au secourisme (SST) a été engagée dès 2007. Cette formation est entretenue chaque année au début du mois de juillet. Le correspondant sécurité du département chimie est M. Davy CAROLE. Il est membre du CHS de l'IUT Lyon 1, et a participé à l'élaboration du document unique de certains départements où la "culture" sécurité existe moins (GEA, TC).

Les étudiants reçoivent en début d'année une formation de 2 heures sur la sécurité dans les laboratoires de chimie, en attendant d'avoir le cours principal sur la sécurité au 2<sup>ème</sup> semestre.

Dans le cadre des nouveaux programmes, le département envisage de proposer, dans un délai de deux ans, cette formation SST à une partie de ses étudiants de 2A.

## Evaluation des risques - Document unique

Tous les départements de l'IUT Lyon 1 dispose d'un assistant de prévention. M. Davy CAROLE assure ce rôle pour le département chimie. A ce titre, M. CAROLE, a été chargé de la mise en place du document unique il y a deux ans.

Depuis lors, le document unique est mis à jour régulièrement, et M. CAROLE supervise des audits de sécurité permettant l'écriture de fiche actions, et débouchant dans la quasi totalité des cas à des travaux de mise en conformité.

A noter durant le dernier quadriennal :

- Le remise au norme de la soute à produits chimiques,
- La mise en service de système de détection de gaz, lié à l'installation de l'appareil de RMN,
- La mise en place de masque à gaz (prêt à l'emploi) dans tous les laboratoires de synthèses,
- Réfection de toutes les sorbonnes du département.

A noter cependant que les laboratoires de chimie organique et de chimie minérale du département ne possèdent toujours pas de ventilations efficaces au niveau des palliasses compte tenu de la réglementation actuelle et aussi compte tenu des solvants manipulés (nocifs, corrosifs, faiblement toxiques et inflammables).

## **3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

### **3.2.1. Les enseignants**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le département chimie est constitué d'une équipe pédagogique conséquente équilibrée entre le nombre d'enseignants du supérieur et le nombre d'enseignants issus du secondaire. La parité homme femme n'est pas respectée, même si les recrutements réalisés lors du dernier quadriennal nous en rapproche. Lors de ce dernier quadriennal le département a redéployé un poste PRAG de Communication en poste PRAG de chimie minérale.

De manière générale le département chimie, comme tous les autres départements de l'IUT Lyon 1 est en situation de sous-encadrement. Une forte implication de toute l'équipe pédagogique est donc nécessaire pour son bon fonctionnement.

### **3.2.2. Les BIATSS**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le département est correctement doté en personnel technique. On peut cependant souligner que l'activité des personnels techniques du département a énormément augmenté ces dernières années avec la création des quatre licences professionnelles et la mise en place de l'activité de formation qualifiante.

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Il n'y a pas de laboratoire de recherche installé au département chimie. Les enseignants chercheurs du département sont impliqués dans des équipes de recherches qui sont toutes contractualisées. Les enseignants chercheurs peu impliqués dans une activité de recherche s'impliquent dans l'activité du transfert de technologie.

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Il n'y a à ce jour pas de recherche académique développée au département. La recherche n'a aucun impact sur l'évolution des formations du département.

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

Pour le transfert de technologie, le département s'appuie sur la structure TILT (Transfert et Innovation Lyonnaise en Technologie) créée en 2005.

Ce centre fonctionne sous l'autorité du directeur de l'IUT Lyon 1, il a pour missions :

- De répondre aux demandes de contrats divers émanant des entreprises concernant les centres de compétences de la structure,
- De se faire reconnaître par les entreprises et les institutions ou collectivités locales comme susceptible de répondre à ces demandes,
- De définir précisément avec les entreprises le projet et les moyens adaptés pour le mener à bien,
- D'assurer le suivi des dossiers administratifs éventuels, en liaison avec la société EZUS,
- D'assurer le suivi du projet lui-même.

Au sein du département, TILT est géré par un enseignant relais qui travaille en étroite relation avec le Chef de Département, à qui arrivent toutes les demandes d'intervention et qui assure leur traitement :

- Trouver un/des enseignant(s) techniquement compétent(s) sur le sujet,
- Définir précisément le projet avec l'entreprise,
- Monter le dossier de subvention et le défendre, assurer le suivi du travail ;

Durant le dernier quadriennal, le montant total moyen des contrats traités chaque année est d'environ 20 000€.

### **3.2.4. Les vacataires**

Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?

Les industriels interviennent dans la totalité des formations portées par le département chimie de l'IUT Lyon 1.

- Dans le cadre des licences professionnelles, leurs interventions représentent plus de 50% du volume d'enseignement et sont réalisées pour la quasi-totalité dans le cadre du cœur de métier,
- Dans le cadre du DUT, le pourcentage de cours dispensés par les industriels est plus faible. Ils interviennent plus dans des matières transverses comme le PPP où ils animent des conférences, pendant lesquelles ils présentent la place du technicien et/ou ingénieur dans l'entreprise.

### 3.3. Budget

#### 3.3.1. Ressources

Etat des lieux, perspectives ?

Avec plus de 900 000 € de ressources propres, le département chimie se situe dans le peloton de tête au niveau de l'IUT Lyon 1.

<b>RESSOURCES PROPRES 2014</b>	
<b>Département : Chimie</b>	<b>Recettes prévisionnelles 2014</b>
<b>Formations</b>	
LP Chimie et Conduite des Installations de Production (CCIP)	45 000 €
LP Instrumentation des Installations de Production Chimique (IIPC)	60 000 €
LP Techniques Analytiques (TA)	211 150 €
LP Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie (MAIRYC)	24 000 €
Formations Qualifiantes	330 000 €
DUT Modulaire Chimie	135 000 €
<b>Taxe d'apprentissage</b>	
	100 000 €
<b>Autres</b>	
Année Spéciale	564 €
<b>Recettes totales</b>	<b>905 714 €</b>

Compte tenu du volume d'activité du département, il semble aujourd'hui compliqué d'augmenter nos ressources.

Un travail de fond est néanmoins entrepris au niveau de l'IUT Lyon 1 pour développer la collecte de la taxe d'apprentissage.

#### 3.3.2. Dépenses

Etat des lieux, perspectives ?

La politique financière du département chimie est contrôlée. Les investissements sont raisonnés même s'ils sont conséquents.

Pour information, le budget prévisionnel du département chimie pour les dépenses 2013 :

- Prévisionnel dépenses de fonctionnement : 146500 €
- Prévisionnel dépenses d'investissement : 80000 €

Le budget des départements est discuté chaque année avec la direction de notre IUT. Le budget est donc tributaire du volume d'activité, des ressources propres du département, mais aussi de l'état financier global de notre institut.

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Le Chef de Département est le responsable pédagogique du DUT Chimie 1A, 2A et AS mais aussi du DUT modulaire 1A, 2A et 3A ainsi que des quatre licences professionnelles. Pour le département il est encadré dans sa tâche par un directeur des études (Mme Monique SIGAUD MCF) des 1A, 2A et AS. Un coordonateur (M. Jack THOUREY, PR) pour les 3 années du DUT Modulaire qui gère aussi la mise en place des VAE. Trois coordonateurs s'occupent des 4 licences professionnelles (M. Stéphane Dumas MCF TA, M. Benoit POUHAUT PLP CCIP/IIPC et M. Frédéric RAPINEL PLP Mayric) portées par le département.

Le Chef du département réunit une fois tous les deux mois le bureau du conseil de département pour faire état de l'évolution du département mais aussi de ses relations avec la gouvernance de l'IUT Lyon 1. Le chef du département réunit un conseil pédagogique qui travaille pendant une réunion sur une problématique donnée. Il convoque en général 2 à 3 fois par an une assemblée générale du département pour réfléchir sur l'avenir du département.

Le Chef du département a nommé une responsable (Mme Véronique Soulière MCF) emploi du temps pour le DUT FI, les coordinateurs de LP s'occupant des emplois du temps de chacune de leur licence. Le Chef de département réunit, quand nécessaire, la commission sécurité du département. Lors de la définition du budget prévisionnel, et de la détermination de la stratégie d'investissement, le chef du département réunit la commission finance. Pour ce qui concerne les RI, il est assisté d'un correspondant RI (M. Jean-Marc Chovelon PR) qui gère la partie RI du département. En fonction des besoins, le Chef de Département nomme une commission qui travaille sur le projet du département concerné.

Un membre du département est élu au conseil d'administration de l'IUT Lyon 1, Mme Monique SIGAUD, Directrice des études.

Les personnels techniques ont une tâche répartie en fonction des décisions du Chef de Département ce qui assure là aussi une efficacité maximale.

Au niveau secrétariat :

- Une secrétaire s'occupe principalement de l'aspect scolarité : Gestion des interrogations (collecte des sujets, réservation des salles), collecte des notes, préparation des jurys, gestion des dossiers de demandes de poursuites d'étude etc...
- L'autre secrétaire gérant plutôt les aspects administratifs : Saisie des engagements et le suivi des factures, le suivi des courriers de demande de stage et de demande de la taxe d'apprentissage.

Pour ce qui concerne les personnels ITARF, la répartition des tâches s'effectue comme suit :

- L'un des personnels est affecté à 90% au hall ½ grand du département chimie, où il s'occupe plus particulièrement de la maintenance, du contrôle industriel, de la régulation automatique et du développement de nouvelles installations et à 10 % au département chimie où il organise les activités de l'équipe de techniciens.
- Le second s'occupe des commandes matériel et consommable, de la logistique de certains projets tutorés et du suivi des fournisseurs de produits chimiques,
- Enfin le dernier s'occupe plus spécifiquement de la mise en place des salles de TP.

#### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

Au niveau national le DUT est évalué au travers des enquêtes SPHINX chaque année.

Au niveau local, notre formation est évaluée à la fin du semestre 1 et à la fin du semestre 4. Les licences professionnelles sont évaluées par chaque formation. L'évaluation est faite en ligne sur SPIRAL.

Au niveau du département, notre module de Technique de recherche d'emploi est évalué par l'ensemble des étudiants de 1A à l'issue de ce module. Ce questionnaire est rempli en ligne sur Spiral.

### 3.4.3. Dispositif d'autoévaluation

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Depuis 5 ans maintenant, l'IUT Lyon 1 utilise le logiciel d'autoévaluation VOLTAIRE (grammaire et orthographe). Cette formation a été conçue pour aider les étudiants à se perfectionner en expression et en orthographe quel que soit leur niveau. Le Projet Voltaire donne des astuces qui leur permettent de maîtriser les 82 règles essentielles du français. Au début de chaque piste, un quiz est proposé à chaque étudiant pour déterminer son niveau. Le logiciel établit ensuite un programme de formation qui permet à l'étudiant de travailler les règles qu'il connaît le moins.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ?

Le département chimie n'est pas concerné par une délocalisation.

---

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

La semestrialisation est effective depuis 2006. Si sa mise en place a posé des problèmes, cette "usine à gaz" est aujourd'hui bien intégrée dans le fonctionnement du département. Les jurys de semestre auquel participent systématiquement la branche professionnelle statue sur la délivrance et la capitalisation des ECTS. Son travail est facilité par le travail d'une sous-commission qui se réunit au préalable.

Modules complémentaires et PPP ?

Il convient enfin de mentionner ici que le schéma prévu dans le PPN (trois possibilités offertes aux étudiants de seconde année dans les enseignements en fonction de leur poursuite d'étude envisagée) ne s'applique pas bien dans le cadre de notre département. En effet, il faut considérer que tous nos étudiants qui ne peuvent poursuivre des études longues, peuvent aller en licence professionnelle.

Il est tout à fait probable que ces tendances se poursuivent. La troisième voie du choix (IPI, insertion professionnelle immédiate) sera donc de moins en moins pertinente. Les données de l'enquête SPHINX 2010 attestent de cet état de faits.

Les modules complémentaires ont été mis en place en utilisant la préconisation de la CPN. Aussi ces modules complémentaires renforcent la formation en maths et en physique. Ils rééquilibrent les enseignements de travaux pratiques en donnant sensiblement le même nombre d'heures à chaque « chimie ». Cette politique correspond à un état de fait à Lyon c'est à dire au nombre très élevé au regard des enquêtes nationales de jeunes diplômés du département qui souhaitent suivre en école d'ingénieur

Assiduité ? ECTS ?

Lors des délibérations, l'assiduité est dorénavant prise en compte. Dans le nouveau PPN, les coefficients correspondent aux ECTS.

Mobilité des étudiants ?

Aucune mobilité constatée en fin de S1 ou de S3. Chaque année, quelques étudiants changent d'IUT entre le S2 et le S3.

## Apprendre autrement ?

Nous avons déjà cité précédemment des expériences pédagogiques menées par le département « Apprendre autrement » (2.4.5).

De plus comme il est indiqué dans ce dossier, le département utilise les TICE pour mettre des contenus d'information et de compléments en ligne. Par exemple, le livret sécurité, la politique sécurité et tous les autres documents sur la sécurité sont en ligne sur SPIRAL à usage de nos étudiants. Des contenus de cours en analytique, en physique, en chimie générale sont réactualisés par les enseignements et placés en ligne sur SPIRAL.

Nous essayons, quand cela est possible, d'utiliser des logiciels par exemple en statistiques ou en culture et communication qui sont utilisables par nos étudiants dès qu'ils se sont identifiés sur leur compte intranet.

### Tutorat étudiant :

Depuis 5 ans nous avons mis en place dans le cadre du plan licence le tutorat étudiant. Il s'adresse aux étudiants provenant des filières ST ou de 1A qui le souhaitent et qui se trouvent en difficultés dans certaines matières. Il est organisé par le directeur des études et le chef de département. Les étudiants qui tutoient sont volontaires et choisis par le chef de département pour assurer le tutorat de 2 à 3 étudiants pendant leur deuxième année. Ils organisent leurs interventions comme ils le souhaitent (prise de rendez-vous, travail supplémentaire, explications,). Le directeur des études et le chef de département font des points avec les étudiants qui tutoient mais aussi les tutorés. Ce dispositif a assurément, ces dernières années, contribué à la baisse du nombre d'étudiants qui ont décidés de ne pas finir leur semestre.

## Difficultés rencontrées ?

Il est encore trop tôt pour savoir si le travail effectué lors de la rénovation des programmes est adapté à la réforme du programme des lycées.

## Supplément ou annexe au diplôme ?

A ce jour, ils ne sont pas distribués lors de la remise des diplômes.

---

## 6. Projet du département

### 6. 1 Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)

1. Finir les travaux de réfection du Bâtiment B6, qui devrait contenir à terme deux laboratoires de chimie instrumentale, une salle de cours mutualisée et un laboratoire de biologie (à noter que ce projet concerne plus le Site Doua que le seul département chimie). Ce bâtiment devrait être très majoritairement dédié au activités de formation qualifiante et de transfert de technologie.

2. Restructurer et rénover les deux laboratoires de chimie instrumentale du département pour en faire deux de taille plus réduite et une salle de cours mutualisée.

### 6. 2 Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université

pas

actuellement

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

A Villeurbanne , le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Fabrice RANDEAU

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Chimie
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne Doua

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Chimie	228	19		1	35	283	1967	
	Sous-total DUT Secondaires	228	19	0	1	35	283		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Techniques Analytiques			39	2		41	2005	
LP S.	Chimie et Conduite des Installations de Prod			5	4		9	2003	
LP S.	Instrumentation des Installations de Producti			12			12	2006	
LP S.	Maitrise Risques Cycle de vie d'un Produit C	5		2	2	2	11	2011	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	5	0	58	8	2	73		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé CHIM	9					9		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	9	0	0	0	0	9		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	Total	242	19	58	9	37	365		0
	%	66%	5%	16%	2%	10%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	7,3%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Avec un taux de pression supérieur à 13 durant le dernier quadriennal, les résultats traduisent une bonne attractivité du département qu'il faut aussi associer au bassin régional où la chimie est très présente.

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	16906	3,7%
Charge exécutée	14610	3,2%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connu

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	14657	14764	14587	14515	14610
		0,7%	-1,2%	-0,5%	0,7%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	379	373	385	363	365
		-1,6%	3,2%	-5,7%	0,6%

Commentaire :

Les effectifs du département ont été stables durant ce quadriennal.

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Chimie</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	1189	424	83	97	104	7
	Nb de Bacs Technos	183	81	30			
	Nb de Bacs Professionnels	3	0	1			
	Autres dossiers : équivalences	7	0	0			
<b>Total</b>		<b>1382</b>	<b>505</b>	<b>114</b>	<b>97</b>	<b>104</b>	<b>7</b>

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	14,2	118%	0,20	0,36
	Nb de Bacs Technos			0,37	0,44
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>14,2</b>	<b>117,5%</b>	<b>0,23</b>	<b>0,37</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

Primo-entrants LP :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	104	93	29	81	81	0
	Nb BTS	106	87	35			
	Nb L2	57	39	0			
	Autres dossiers	89	62	9			
<b>Total</b>		<b>356</b>	<b>281</b>	<b>73</b>	<b>81</b>	<b>81</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	4,4	90%	0,31	0,89
	Nb BTS			0,40	0,82
	Nb L2			0,00	0,68
	Autres dossiers			0,15	0,70
<b>Total</b>		<b>4,4</b>	<b>0,9</b>	<b>0,26</b>	<b>0,79</b>

#### Commentaire :

Le département multiplie les actions de communication autour de différentes manifestations grand public qui sont organisées à Lyon mais aussi dans toute la région Rhône-Alpes. L'équipe pédagogique a choisi de multiplier ses interventions tant à la destination des plus petits (intervention dans les écoles et fêtes de la science) que des ados (Mondial des métiers, fêtes de la science, salon de l'alternance) ou en direction des lycées (forum). Les étudiants du département quant à eux participent pleinement à ces actions de communication puisqu'ils participent avec les « Jeunes Retraités Dynamiques de la Chimie » à des manifestations en semaine mais aussi le week-end à des forums et des présentations du métier de technicien supérieur

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** Chimie  
**Université :** Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	95	84,07%
Bacs (ou équival.) années antérieures	18	15,93%
Total :	113	

S		82		
L	Bacs Généraux	0	82	72,6%
ES		0		
STI		0		
STG*	Bacs Technologiques	0	30	26,5%
STL		30		
Autres		0		
Bacs Professionnels		1	1	0,9%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		113	113	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	62	54,9%
Filles	74	65,5%
Garçons	39	34,5%

				FC			
				avec Contrats Pro	Autres FC		
	FI	FP	AP			Total	
Inscriptions après le 15 janvier :	2					2	

Commentaire :

Le pourcentage de boursiers est conséquent puisqu'il représente en moyenne plus de 40% des étudiants inscrits en première année. Il convient de signaler que nous rencontrons de plus en plus d'étudiants en difficultés financières qui sont obligés de travailler en dehors de leur temps d'étude au département. La féminisation de notre recrutement observé durant le précédent quadriennal s'est confirmée. Cela correspond à une bonne insertion des diplômées dans les laboratoires d'analyse et de contrôle de l'industrie chimique.

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	29	29	39,7%
BTS	35	35	47,9%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	9	9	12,3%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	73	73	

	Nombre	% Total
Boursiers	1	1,4%
Filles	40	54,8%
Garçons	33	45,2%

Commentaire :

En licence professionnelle notre recrutement est diversifié mais il reste très orienté vers les titulaires d'un DUT. En effet, nos formations étant toutes ouvertes à l'alternance, même si nous positionnons les étudiants inscrits en L2 ou en L3, sur des offres d'alternance, c'est toujours le responsable industriel qui termine le recrutement. On constate depuis l'ouverture de nos licences professionnelles, que ces derniers font plus facilement confiance à des jeunes issus d'une formation technologique (DUT ou BTS).

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : **LYON I**  
 Département : **Chimie**  
 Université : **Lyon 1**

### 4- Réussite

**DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	88	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	70	79,5%	87,5%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	6	6,8%			
Autre cas (encore inscrit)	1	1,1%			
Réorientés au S1	3	3,4%	10,2%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	4	4,5%			
Réorientés au S3	1	1,1%			
Réorientés au S4	1	1,1%			
Abandon (ou démission) au S1	2	2,3%	2,3%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	27	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	10	37,0%	63,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	3,7%			
DUT en 6 semestres	4	14,8%			
Autre cas (encore inscrit)	2	7,4%			
Réorientés au S1	3	11,1%	37,0%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	3	11,1%			
Réorientés au S3	4	14,8%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	0,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	119	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	81	68,1%	79,8%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	0,8%			
DUT en 6 semestres	10	8,4%			
Autre cas (encore inscrit)	3	2,5%			
Réorientés au S1	7	5,9%	17,6%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	8	6,7%			
Réorientés au S3	5	4,2%			
Réorientés au S4	1	0,8%			
Abandon (ou démission) au S1	3	2,5%	2,5%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

Les Bacs technologiques réussissent assez bien au département, même si pour une part non négligeable d'entre eux un ou deux semestres supplémentaires s'avèrent nécessaires. Il est encore trop tôt pour dire si la mise en place des nouveaux programmes va permettre d'augmenter la réussite en 4 semestres des bacheliers STLI n'existe, statistiquement, aucune différence entre le taux de réussite des étudiants boursiers et non boursiers, non plus qu'entre les Bac technologiques et les Bac généraux.

**LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	67	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	98,5%	Réus.	
LP (autre session)	66	98,5%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	0	0,0%	1,5%	Echec	
Echec	1	1,5%			

Commentaire :

Le taux de réussite des LP est proches de 100%

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Chimie  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total	3	1	4	100,0%
LP Partiel			0	0,0%

Commentaire :

Le nombre de VAE est resté constant durant le dernier quadriennal.

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	26,7%
PE DUT+1	73,3%
dont LP	30,2%
PE longue	51,2%
IP au moment de l'enquête	46,5%

Taux de réponse à l'enquête : 65,6%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	91%
PE	9%

Taux de réponse à l'enquête : 82%

Commentaire :

En ce qui concerne les débouchés de nos diplômés, on peut constater qu'environ 55% nos étudiants poursuivent des études longues, majoritairement en école d'ingénieur, 30 % font une troisième année de spécialisation et 15 % allant dans la vie active immédiatement (Source : Enquête Sphinx 2010). Cette situation montre la valeur de notre formation, ainsi reconnue par les formations supérieures en aval. Nous pensons qu'il s'agit d'une richesse de notre système d'enseignement que d'offrir à des jeunes des passerelles diversifiées qui leur permettent de tirer le meilleur parti de leurs capacités.

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation  
des instituts universitaires de technologie  
et  
des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**

**-A-**

« Partie DUT »

**IUT : LYON1 (UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1-UCBL)**

**DEPARTEMENT : Génie Biologique - Bourg en Bresse**

**Université : UCBL**

**Académie : LYON**

*10 septembre 2014*

# SOMMAIRE

<b>1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</b>	<b>8</b>
1.1. <i>Bilan</i>	8
1.2. <i>Points forts / points faibles</i>	11
<b>2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)</b>	<b>11</b>
2.1. <i>Offre de Formation</i>	11
2.1.1. Offre de formation du département	11
2.1.2. Le département dans l'IUT	14
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site	15
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)	17
2.2. <i>Accueil</i>	18
2.2.1. Politique de recrutement	18
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)	24
2.2.3. Origine des inscrits	25
2.3. <i>Lien formation – emploi</i>	27
2.3.1. Devenir du diplômé	27
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique	29
2.3.3. Adaptation locale	31
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)	32
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)	34
2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation)	37
2.3.7. La certification	38
2.4. <i>La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)</i>	39
2.4.1. Réussite et aide à la réussite	39
2.4.2. Dispositifs de réorientation	41
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant	41
2.4.4. Les TICE (dont FOAD)	42
2.4.5. L'innovation pédagogique	42
2.4.6. Les ressources documentaires	43
2.5. <i>Formation tout au long de la vie</i>	43
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux	43
2.5.2. VAE	44
2.6. <i>Politique d'ouverture internationale</i>	44
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers	44
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre	44
2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)	46
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux	47
2.6.5. Mobilité des personnels	47
2.7. <i>Vie étudiante</i>	49
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle	49
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles	49
<b>3. Les actions supports</b>	<b>50</b>
3.1. <i>Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)</i>	50
3.1.1. Etat des lieux et maintenance	50
3.1.2. Hygiène et sécurité	51
3.2. <i>Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)</i>	53

3.2.1.	Les enseignants	53
3.2.2.	Les BIATSS	54
3.2.3.	La liaison recherche et le transfert de technologie	54
3.2.4.	Les vacataires	56
3.3.	<i>Budget</i>	59
3.3.1.	Ressources	59
3.3.2.	Dépenses	59
3.4.	<i>Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)</i>	60
3.4.1.	Organisation de l'équipe	60
3.4.2.	Evaluation de la formation et des enseignements	63
3.4.3.	Dispositif d'autoévaluation	63
<b>4.</b>	<b>Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant</b>	<b>64</b>
<b>5.</b>	<b>Mise en place du PPN</b>	<b>65</b>
<b>6.</b>	<b>Projet du département</b>	<b>66</b>
6.1.	<i>Points forts / points faibles</i>	66
6.2.	<i>Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)</i>	67
6.3.	<i>Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université</i>	68

## **TABLEAUX :**

Tableau 1 : Les points forts/ points faibles du département identifiés en juin 2009	8
Tableau 2 : Bilan des projets prioritaires pour la période 2011 2013	10
Tableau 3 : Les points forts/ points faibles du département identifiés (Juin 2014)	11
Tableau 4 : Effectifs des cinq dernières années.	12
Tableau 5 : Nombre de candidatures à IUT Lyon 1 selon les options	12
Tableau 6 : Résultat enquête semestre 1 2013/2014 : n° du vœu d'orientation sur post bac	12
Tableau 7 : Activités du Pôle Universitaire Agroalimentaire UCBL IUT	14
Tableau 8 : Nombre d'inscriptions DUT 1 à la rentrée de septembre	18
Tableau 9 : Bilan recrutement DUT	20
Tableau 10 : Identification du vivier des Bacs STL spécialité Biotechnologie/Biochimie Génie Biologique en Rhône Alpes	21
Tableau 11 : Provenance géographique des étudiants DUT	25
Tableau 12 : Origine des bacs DUT des inscrits année universitaire 2013 – 2014 (DUT 1 + DUT 2)	25
Tableau 13 : Provenance géographique des étudiants LP	26
Tableau 14: Origine des étudiants LP des cinq dernières années	26
Tableau 15 : Situation Homme/Femme	26
Tableau 16 : Etudiant boursiers	26
Tableau 17 : Projet de poursuite d'études des primo-arrivants septembre 2013	27
Tableau 18 : Enquête nationale N+2 soit promotion diplômés DUT 2011(cohorte 2009 2011)	28
Tableau 19 : Analyse des résultats d'insertion LP sur les cinq dernières années.	29
Tableau 20 : Equipement de l'atelier alimentaire	36
Tableau 21 : Equipement de la cuisine expérimentale	37
Tableau 22 : Statut des apprenants LP sur les cinq dernières promotions	38
Tableau 23 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Généraux	39
Tableau 24 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Technologiques	40
Tableau 25 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 toutes origines	41
Tableau 26 : Etudiants étrangers inscrits en DUT IAB	44
Tableau 27 : Mobilité internationale des étudiants DUT	45
Tableau 28 : Ressources humaines du département	53
Tableau 29 : Intervenants professionnels DUT et LP (% des enseignements).	56
Tableau 30 : Spécialités des Intervenants Professionnels DUT IAB	56
Tableau 31 : Spécialités des Intervenants Professionnels LP Ingénierie de la Production Alimentaire	57
Tableau 32 : Spécialités des Intervenants professionnels LP Développement de Projets, Création de Produits en Agroalimentaire	57
Tableau 33 : Evolution du budget (en euros).	60
Tableau 34 : Organisation du Département	61
Tableau 35 : Partage des responsabilités administratives ou pédagogiques	62
Tableau 36 : Composition du Conseil de Direction IUT	62
Tableau 37 : Membres du Département participant aux différentes commissions	63
Tableau 38 : Application des modules complémentaires en DUT 2	65
Tableau 39 : Les points forts/ points faibles du département identifiés (Juin 2014)	66

## **FIGURES :**

Figure 1 : Calendrier de l'alternance du DUT par contrat de professionnalisation	13
Figure 2 : Offre de formation du DGB Bourg en Bresse au sein de l'U.C.B.L.et du Département de l'Ain.	16
Figure 3 : Déclaration des vœux de poursuite d'études - Enquête réalisée le jour de la soutenance des stages DUT 2 (septembre 2013)	27
Figure 4 : Poursuite d'études réelle après 1 an - Enquête réalisée auprès des étudiants (cohorte 2010/2012) en juin 2013.	28
Figure 5 : Enquête nationale N+2 soit promotion diplômés DUT 2011	28
Figure 6 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Généraux	39
Figure 7 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Technologiques	40
Figure 8 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 toutes origines	41

**Département : Génie Biologique-Bourg en Bresse**

Site : Bourg en Bresse

**Chef du département : M. Claude NOEL (MCF HC)**

Date de la prise de fonction de chef de département : Septembre 2013

**Adresse :**

UCBL-IUT  
Site Technopôle Alimentec  
Rue Henri de Boissieu  
01000 BOURG EN BRESSE

**Téléphone :**

04 74 45 52 57

**Télécopie :**

04 74 45 52 53

**Adresse électronique :**

claud.noel@univ-lyon1.fr

**Site web:**

<http://iut.univ-lyon1.fr>

**Date de création du département :**

1<sup>er</sup> Septembre 1994

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB)  
Démarrage de l'option en 1992 (entre 1992 et 1994 l'option IAB est rattachée au DGB Villeurbanne)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 179**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site de Bourg en Bresse (Janvier 2014) : 661**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 2**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Développement de projets, création de produits en agroalimentaire (DPCPA)	20070643	Bourg en Bresse
Ingénierie de la Production Alimentaire (IPA)	20110041	Bourg en Bresse

**Autres formations (Rentrée 2013) :**

Intitulé/Options	Date création	Site/implantations
DUETI	2000	International

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

Département Informatique :	<b>169 étudiants</b>
Département Génie Thermique et Energie (GTE) :	<b>197 étudiants</b>
Département Gestion Entreprise et Administration (GEA) :	<b>97 étudiants</b>

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**

Bioingénierie et Dynamique Microbienne aux Interfaces Alimentaires (**BioDyMIA**)  
Equipe d'accueil n° 3733 depuis 2003

<b>Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) : 19</b>	<b>dont 10</b>	<b>enseignants-chercheurs</b>
	<b>dont 5</b>	<b>PRCE</b>
	<b>dont 2</b>	<b>PRAG</b>
	<b>dont 2</b>	<b>PAST</b>
<b>Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) :</b>	<b>38</b>	

**Nombre de BIATSS (au 01- 01- 2014) :3**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 5130 m2 (surface affectée au département et surface mutualisée)**

**Spécificité(s) du département :**

**Le Département se trouve dans un environnement très favorable au développement des activités de formations et recherche en agroalimentaire.**

Les collectivités locales (Agglomération de Bourg en Bresse, Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain et Conseil Général de l'Ain) et le Conseil Régional soutiennent la filière Agroalimentaire. Ils ont créé en 1992 le Technopole Alimentec.

Le département s'est naturellement spécialisé en Agroalimentaire.

Deux centres de formation ont mis en place, en parallèle de la création du Technopole Alimentec, des formations et des plateformes technologiques en agroalimentaire :

- UCBL IUT DGB (DUT option IAB),
- Etablissement Public Local (EPL) Lycée Agricole Les Sardières (BTSA).

Le Département Génie Biologique est installé sur le Technopôle Alimentec, géré par le Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec (SMTA) qui héberge plusieurs centres techniques et laboratoires (environ 110 personnes) :

- Centre Technique pour la Conservation des Produits Agricoles (CTCPA),
- Laboratoire Départemental d'Analyses Agroalimentaires de l'Ain (LDA),
- NOVALIM – Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation (CEEI)
- ACTALIA (siège social et Service d'analyses sensorielles (Actalia-sensoriel),
- Equipe CNRS/ Ressources des terroirs, culture, usage, sociétés,
- Une pépinière d'entreprise,

- Le Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle de l'Ain (CCSTI) ALTEC,
- Centre d'Essais du Technopole Alimentec (CETA)
- Laboratoire de Recherche Universitaire Lyon 1 : Laboratoire de Bioingénierie et Dynamique Microbienne aux Interfaces Alimentaires (**BioDyMIA**)

Les principaux partenariats avec les structures du Technopole Alimentec sont :

- contribution à la création et au développement (Vice-présidence et administration) du CCSTI ALTEC en 2002, accueil et participation au Village des Sciences (Fête de la science),
- cogestion de la plateforme technologique (atelier alimentaire et cuisine expérimentale) avec le Centre d'Essai du Technopôle Alimentec (CETA),
- contribution au développement d'idées et/ou activités nouvelles avec des porteurs de projets hébergés par le CEEI et pépinière SMTA dans le cadre de Projet Tutoré (DUT et Lpro),
- participation au concours de l'innovation alimentaire de la région Rhône-Alpes « Innov'aliment »,
- utilisation du centre de documentation produits du CNRS terroirs par les étudiants (PT, recherches documentaires),
- participation aux manifestations organisées par le CEEI (Mardi de l'Agro, séminaires...)
- participation des professionnels des autres structures présentes sur le technopole Alimentec aux enseignements DUT et LP
- cogestion de la Plateforme Technologique d'Innovation : PTI ALIMENTEC Qualité et sécurité des aliments emballés.

L'EPL Les Sardières, qui est situé à Bourg en Bresse, est constitué de quatre composantes :

- Lycée d'Enseignement Général, Technologique et Professionnel Agricole (LEGTPA) de 300 élèves,
- Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole et Agroalimentaire (CFPPA),
- Plateforme technologique agroalimentaire (atelier de production et halle de technologie),
- Ferme.

Les principaux partenariats avec l'EPL Les Sardières sont :

- utilisation de la plateforme technologique par le DGB pour la mise au point de produits (LP Développement / concours Innov'Aliment et Trophées de l'innovation Louis Pasteur)
- participation au Conseil d'Administration,
- participation des enseignants de l'EPL Les Sardières aux enseignements DUT et LP
- co pilotage de la LP Développement de projets, création de produits en agroalimentaire
- contribution à la poursuite d'études des élèves de BTSA.

Les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2014.

## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Bilan**

Le tableau 1 présente les points forts/ points faibles du département identifiés en juin 2009 et le tableau 2 le bilan des actions prioritaires pour la période 2011-2014.

**Tableau 1 : Les points forts/ points faibles du département identifiés en juin 2009**

<b>Points forts</b>	<b>Points faibles</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Soutien des collectivités territoriales</li> <li>○ Volonté de l'IUT de reconnaître le site de Bourg en Bresse</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Délocalisation</li> <li>○ Peu de postes sur le site burgien</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Volonté de l'IUT de renforcer les services centraux burgiens</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manque de postes centraux sur le site burgien</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un laboratoire de recherche sur le site burgien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La difficulté de reconnaissance des thématiques de recherche à l'interface entre plusieurs disciplines et donc départements de la Faculté des Sciences et Technologies par l'université de tutelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Equipements et locaux en assez bon état</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de service technique et d'entretien sur site</li> <li>○ Des problèmes d'hygiène et sécurité (sorbonnes)</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Dynamisme de l'équipe</li> <li>○ Entraide au sein de l'équipe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manque de personnel administratif et technique et vacance de 5 postes d'enseignants fin 2009.</li> </ul>

L'équipe pédagogique estime que des améliorations ont été enregistrées :

- l'équipe pédagogique est complète et stable,
- les formations sont stabilisées et reconnues par les industriels,
- les partenariats industriels sont consolidés (enseignement et accueil de stagiaire/alternants).
- les enseignants-chercheurs consolident l'activité de recherche sur le site de Bourg en Bresse et travaillent en partenariat avec l'Institut Supérieur Agronomique Rhône Alpes (ISARA), depuis 2011, dans le cadre d'un nouveau laboratoire BioDyMIA,
- le partenariat avec le Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec (SMTA) se poursuit (démarrage du Centre d'Essai du Technopole Alimentec (CETA),
- la PTI ALIMENTEC Qualité et sécurité des aliments emballés, associant le SMTA, le Centre Technique pour la Conservation des Produits Alimentaire (CTCPA), Actalia et BioDyMIA démarre.

Il reste des difficultés :

- le recrutement d'étudiants sur un site délocalisé reste difficile et en particulier pour le recrutement des élèves issus de bacs technologiques (STL ...),
- le manque de postes administratifs et techniques,
- la majorité des réunions (environ 95 %) se déroule sur Villeurbanne.

Notons également que durant le précédent contrat, les deux IUT de l'UCBL (IUT A et IUT B) ont fusionné en 2011 pour former l'IUT de Lyon 1.

La structuration administrative et technique du site de Bourg est consolidée :

- directeur adjoint,
- une secrétaire titulaire (bloc administratif),
- trois personnes (dont un chef de service IUT) au centre de ressources informatiques,
- un gardien chargé de tâches d'entretien.

**Tableau 2 : Bilan des projets prioritaires pour la période 2011 2013**

Projet 2011 2015		Pistes 2016 2020
<b>Personnel</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Recruter sur les postes vacants d'enseignement</li> <li>○ Créer une dynamique positive avec les nouveaux collègues</li> <li>○ Obtenir au moins un poste non enseignant</li> <li>○ Transférer un poste 2<sup>ème</sup> degré au DGTE</li> </ul>	OK  OK  OK	Création d'un poste PR  Création d'un poste technique ou administratif
<b>Locaux</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mettre en conformité les sorbonnes</li> <li>○ Permettre la création d'un centre d'essai pour faciliter les transferts de technologie (avec un aménagement de la halle en conséquence)</li> <li>○ Obtenir de nouvelles salles de TD</li> <li>○ Avoir une seconde salle informatique équipée.</li> <li>○ Equiper davantage de salles en vidéoprojecteurs</li> <li>○ Obtenir le wifi sur le site</li> </ul>	OK OK (CETA)  OK OK  OK	PTI Qualité et sécurité des aliments emballés Partage des pilotes et équipements avec le SMTA Partenariat avec SMTA (mise à disposition salles) Mise en place d'un sas entrée salles de TP microbiologie Climatisation de la salle de microbiologie
<b>Pour le DUT :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Communiquer pour mieux recruter (en particulier les bacheliers technologiques)</li> <li>○ Augmenter les heures différenciées en Module Complémentaire (avec 2 filières au choix)</li> <li>○ Assurer des évaluations régulières par UE</li> <li>○ Améliorer le suivi des anciens</li> </ul>	OK  OK  OK	Campus 01 Evaluation Semestres + stages Fin stages 100% Mise en place procédure UCBL (Ellipse ?) + réseau des anciens
<b>Pour les LP :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Renouveler l'habilitation de la LP Développement de projets, Création de produits en agro-alimentaire</li> <li>○ Fusionner les 2 LP « Transformation des produits alimentaires » et LP « Conditionnement des produits alimentaires » pour créer une LP « Ingénierie de la Production Alimentaire »</li> <li>○ Projet de Création LP « EQOPAC : Environnement, Qualité, Optimisation des Produits Alimentaires Conditionnés »</li> <li>○ Augmenter les contrats d'apprentissage et de professionnalisation</li> <li>○ Améliorer le suivi des anciens</li> </ul>	OK  OK  Présentée en 2012 et non habilitée puis absence de campagne d'habilitation en 2013  OK	Projet qui sera déposé dès l'autorisation du CEVU : Qualité Intégrée (Hygiène, Qualité, Sécurité, Environnement) des Aliments conditionnés

## 1.2. Points forts / points faibles

**Tableau 3 : Les points forts/ points faibles du département identifiés (Juin 2014)**

Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Fusion IUTA et IUTB</li> <li>○ Renforcement des services centraux de Bourg en Bresse</li> <li>○ Mise en place de la visioconférence</li> <li>○ Création d'un quatrième département (GEA)</li> <li>○ Mise en place de services techniques transversaux sur les trois sites de l'IUT (Informatique, communication...)</li> <li>○ Plateforme pédagogique de GTE</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ 95 % des réunions se déroulent sur Villeurbanne</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Mise en conformité des 8 sorbonnes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Pas de service technique et d'entretien sur site</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Beaucoup d'étudiants DUT 2 partent en mobilité internationale (S4 + Stage)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Le Département accueille très peu d'étudiants étrangers</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Un laboratoire de recherche sur le site burgien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ La difficulté de reconnaissance des thématiques de recherche par l'université de tutelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Retour enseignant détachement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Décharge enseignement + absence de prise de responsabilité pédagogique</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Plus de poste d'enseignant vacant</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>○ Manque de personnel administratif et technique</li> </ul>

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.1.1. Offre de formation du département

*En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.*

*Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...*

*\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence*

### **DUT Génie Biologique option Industries Agroalimentaires et Biologiques (IAB)**

Le tableau 4 montre que les effectifs enregistrés les cinq dernières années sont relativement stables.

**Tableau 4 : Effectifs des cinq dernières années.**

Effectifs		Capacité d'accueil	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
DUT	1	78	77	80	81	80	81
	2	78	64	68	64	59	64
LP		40	33	38	40	33	38
<b>Total</b>		<b>196</b>	<b>174</b>	<b>186</b>	<b>185</b>	<b>172</b>	<b>183</b>

L'option IAB est ouverte sur le site de Bourg en Bresse depuis la création de l'option IAB en 1992. La capacité d'accueil est restée constante durant toute la durée du dernier contrat.

Les difficultés rencontrées sont :

- le nombre de candidats reste faible par rapport aux candidatures observées dans les autres options du DGB Villeurbanne (tableau 5),
- certains étudiants « décrochent » en première année (ils sont déçus car leur premier choix est souvent une autre option ou un autre site /voir tableau 6),
- le nombre de candidats recrutés directement en deuxième année reste marginal (de 1 à 3).

Toute l'équipe pédagogique reste mobilisée et participe activement aux actions de communication (salon, journées poursuite d'études, portes ouvertes ...).

**Tableau 5 : Nombre de candidatures à IUT Lyon 1 selon les options**

	Option	Nombre de places	Nombre de candidatures		
			2013	2014 Au 31/03/2014	
				totales	Dont Bacs Technologiques
<b>DGB Villeurbanne</b>	ABB	50	2506	2981	536
	Agronomie	50	1121	1390	171
	Diététique	26	1171	1422	295
<b>DGB Bourg en Bresse</b>	IAB	78	528	590	91

**Tableau 6 : Résultat enquête semestre 1 2013/2014 : n° du vœu d'orientation sur post bac**

Question : n° vœu d'orientation sur post bac	Nombre de réponses	%
Un des 2 premiers choix	34	50
Un des 5 premiers choix	20	29
Au-delà du 5 <sup>ème</sup> choix	14	22
TOTAL	68	100

### ***DUT en alternance***

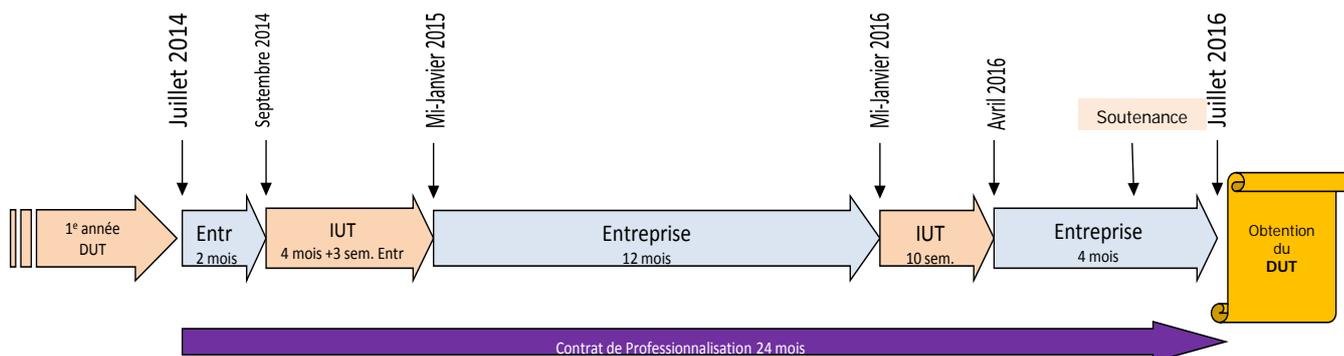
Afin d'accompagner l'arrivée de publics nouveaux (Bacs Techno), l'IUT développe un cursus de DUT en trois ans par alternance (contrat de professionnalisation sur deux ans).

Le Département de Génie Biologique, site de Bourg en Bresse, met en place ce cursus dès la rentrée de Septembre 2014.

La figure 1 présente l'alternance du DUT en 3 ans en contrat de professionnalisation :

- 1<sup>e</sup> année hors alternance,
- puis contrat 24 mois pour la 2<sup>e</sup> année avec S3 classique + 1 an en entreprise + S4 classique + entreprise

**Figure 1 : Calendrier de l'alternance du DUT par contrat de professionnalisation**



#### LP n° 200015599 Développement de Projets, Création de Produits en agro-alimentaire.

Cette LP a pour objectif de former des chefs de projets, des assistants au sein de services R&D ou qualité pouvant porter le développement de nouveaux projets agroalimentaires au sein de PME, PMI ou TPE, depuis la conception jusqu'à la mise à disposition sur le marché.

La capacité d'accueil est de 24/26 alternants (tous signent un contrat de travail) dont 21 places en contrat d'apprentissage.

Notons que depuis septembre 2012, suite à une décision de l'IUT Lyon 1, la formation n'accueille plus que des alternants salariés (contrats d'apprentissage, contrats de professionnalisation et CIF).

Le nombre de candidats semble en adéquation avec le nombre de places, le nombre d'offres de missions en entreprise et avec notre capacité à suivre les alternants. Nous ne souhaitons pas modifier cette capacité d'accueil.

#### LP n° 20110041 Ingénierie de la Production Alimentaire (IPA)

Cette LP a pour objectif de former des assistants ou des responsables capables de gérer des équipes, lignes de production et/ou des ateliers en industries alimentaires en lien avec des problématiques de production en prenant en compte les contraintes spécifiques aux produits alimentaires.

La capacité d'accueil est de 18 /20 alternants (tous signent un contrat de travail) dont 15 places en contrat d'apprentissage.

Les effectifs de cette LP sont difficiles à stabiliser et ne sont pas toujours en adéquation avec les contrats de travail proposés par les industriels (certaines propositions ne sont pas satisfaites par manque de candidats).

Une politique de communication active est mise en place pour augmenter les candidatures (salon de l'apprentissage, portes ouvertes, communication dans les lycées ...)

**Projet de création d'une troisième LP : Qualité Intégrée (Hygiène, Qualité, Sécurité, Environnement) des Aliments conditionnés**

La création d'une troisième LP dans le domaine QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) en IAA est en projet et permettrait de couvrir les 3 principaux axes « métiers » en agro-alimentaire au Département.

Ce projet a été présenté en 2012 sous l'intitulé Environnement, Qualité et Optimisation des Produits Alimentaires Conditionnés (EQOPAC). La LP n'a pas été habilitée (le ministère suggère une fusion/création d'option avec la LP IPA). L'équipe pédagogique a retravaillé sur le dossier et le dossier sera représenté si la nouvelle étude de faisabilité est positive.

**2.1.2. Le département dans l'IUT**

*Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?*

L'équipe pédagogique du Département contribue au développement du Pôle Universitaire Agroalimentaire de l'UCBL IUT.

Le tableau 7 présente les activités développées au sein du DGB.

**Tableau 7 : Activités du Pôle Universitaire Agroalimentaire UCBL IUT**

Missions	Faculté et Institut	Départements	Diplômes / Laboratoire
Formation	IUT	Département Génie Biologique	DUT IAB
			LPro Développement de Projets, Création de Produits en Agroalimentaire (D)
			LPro Ingénierie de la Production Alimentaire (IPA)
Recherche Valorisation	Faculté des Sciences et Technologies	Département Génie Electrique et des Procédés (GEP)	Master EEAP Parcours Génie des Procédés Alimentaires (GPA)
		Département de Chimie-Biochimie	Laboratoire de Bioingénierie et Dynamique Microbienne aux Interfaces Alimentaires (BioDyMIA)
			Cogestion des ressources technologiques Centre d'Essai du Technopôle Alimentec (CETA)*  Partenaire de la Plateforme Technologique d'Innovation Qualité et Sécurité des aliments emballés*

\*Ces structures dépendent du technopole Alimentec (gestion par le Syndicat Mixte du Technopole Alimentec)

La stratégie est claire. Il s'agit d'être complémentaire aux activités proposées par les partenaires du site Alimentec et de l'EPL Lycée Agricole les Sardières.

### Activité de recherche et transfert.

- Le laboratoire BioDyMIA, créé le 1<sup>er</sup> janvier 2011 sous la double tutelle de l'Université Lyon 1 et de l'ISARA Lyon est issu de la fusion du LRGIA (Laboratoire de Recherche en Génie Industriel Alimentaire) et de l'unité EMC (Ecosystèmes Microbiens Complexes). Il regroupe sur ses 2 sites de l'Agrapôle à Lyon-Gerland (ISARA) et du technopole Alimentec (dans les locaux du site de Bourg en Bresse de l'IUT Lyon 1) environ 25 personnes dont 12 enseignants-chercheurs.

La majorité des enseignants-chercheurs du département de Génie Biologique (8/10) et deux enseignants-chercheurs du Département de Génie Thermique et Energie (GTE) effectuent leur activité de recherche sur le site de Bourg en Bresse du laboratoire BioDyMIA.

L'enjeu des recherches conduites par l'équipe concerne la maîtrise de la qualité microbiologique des productions alimentaires (bio préservation) avec une focalisation sur les produits frais et les surfaces à leur contact au cours de leur élaboration puis de leur conservation.

Les deux lignes d'action complémentaires pour la biopréservation des aliments sont :

- ✓ caractérisation des mécanismes de contrôle des micro-organismes altérants ou pathogènes par différents agents bioprotecteurs (extraits végétaux, biomolécules, micro-organismes) (de façon isolée et en système alimentaire réel)
- ✓ stratégies de mise en œuvre des entités antimicrobiennes (dispersion, encapsulation, incorporation dans des matériaux en vue de stabilisation et efficacité accrue via notamment un relargage contrôlé)

La synergie avec les partenaires de la plateforme Alimentec est importante.

Le Technopole Alimentec soutient des programmes de recherches (via le Fonds de Développement pour la Recherche (FDR)). Le FDR subventionne une partie des coûts de recherche et de développement directs, de projets de recherches, tout en facilitant le recours aux centres de compétences du Technopole. (Une thèse au laboratoire BioDyMIA a été cofinancée à 50% entre 2010 et 2013).

- Le Centre d'Essai du Technopole Alimentec est cogéré avec le SMTA (achat et utilisation conjointe d'équipement),
- La PTI ALIMENTEC Qualité et Sécurité des Aliments Emballés démarre.

#### 2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site

*Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...*

La figure 2 présente l'offre de formation du Département au sein de l'UCBL et du Département de l'Ain.

Les offres du Département au sein de l'UCBL sont clairement identifiées et reconnues comme professionnalisantes pour le secteur de l'Industrie Agroalimentaire.

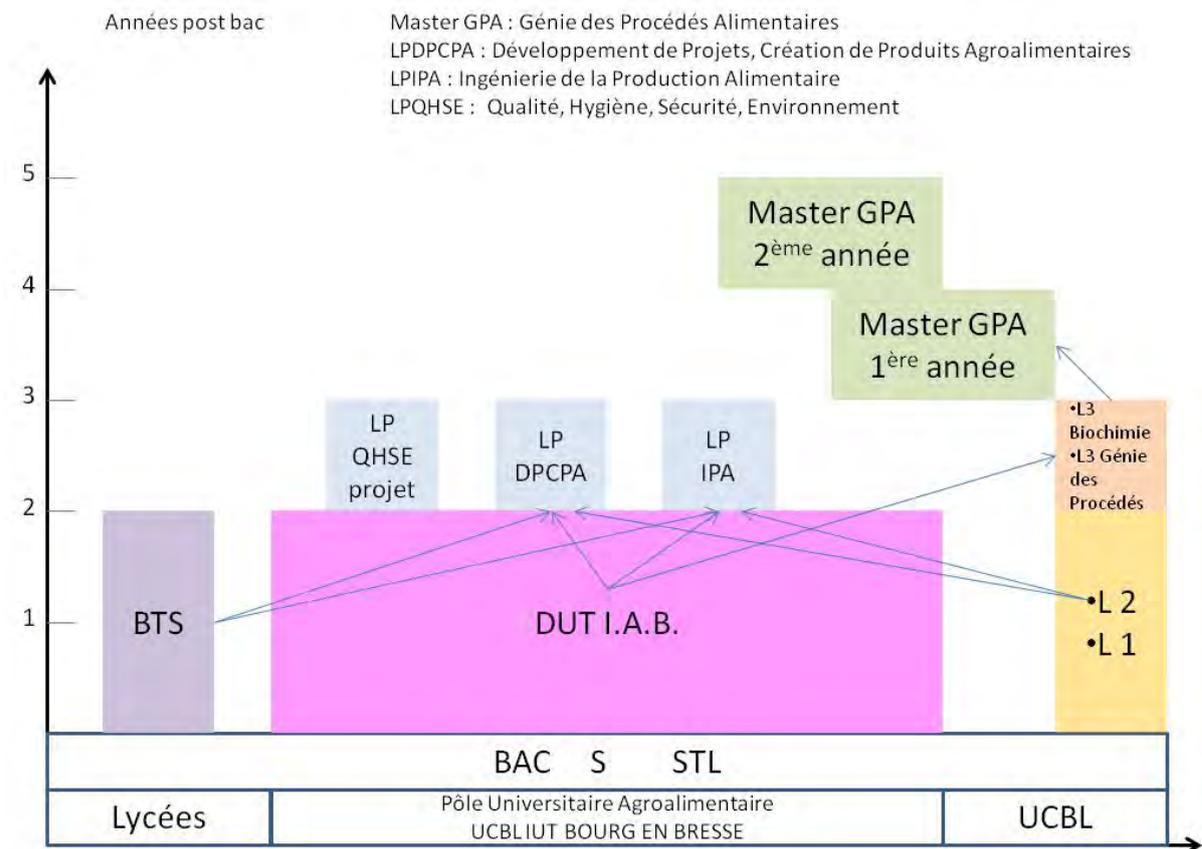
Les offres de formation de niveau bac+2 concurrentes au DUT Génie biologique option Industries Alimentaires et Biologiques sur le site de Bourg en Bresse et le Département de l'Ain sont :

- Le BTS Sciences et Technologies des aliments de l'EPLEFPA des Sardières
- Le BTS bio-analyse et contrôle du lycée de la Plaine de l'Ain mais formation plutôt axée sur le contrôle qualité et moins sur la production alimentaire.

Nous travaillons néanmoins en bonne intelligence avec Le Lycée Agricole les Sardières (participation au conseil d'administration de l'établissement, utilisation de sa halle de technologie, vacations et co pilotage de la LP DPCPA) et nous communiquons ensemble sur certains salons (Ain Formation Métiers, Campus 01...) pour promouvoir les métiers de l'alimentaire.

Toutefois, il reste des difficultés à attirer les bacheliers technologiques en DUT car ils préfèrent souvent rester dans leur lycée et poursuivre en BTS. En revanche, en sortie de BTS, ils postulent largement en licence professionnelle.

**Figure 2 : Offre de formation du DGB Bourg en Bresse au sein de l'U.C.B.L. et du Département de l'Ain.**



#### 2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)

*Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...*

##### **Responsabilité Pédagogique du parcours Génie des Procédés Alimentaires**

Le département a été l'origine d'un IUP devenu depuis 2007 MASTER Génie des Procédés Alimentaires (GPA) rattaché au Département GEP Génie Electrique et des Procédés de la Faculté des Sciences & Technologies de l'Université Lyon 1.

Le Responsable pédagogique du parcours et de l'Unité de Formation par Apprentissage (UFA) Forma Sup Ain Rhône Loire (ARL) est un Maître de Conférences du Département.

La première année de cette formation se déroule sur le site du campus UCBL de La Doua Villeurbanne avec une dizaine de journées de travaux pratiques dans les ateliers alimentaires de l'IUT site de Bourg en Bresse. La moitié des cours (30/60 crédits) sont réalisés par les enseignants du DGB sur le campus de la Doua Villeurbanne.

La seconde année se fait en alternance (16/18 alternants dont 12 places d'apprentis), les périodes en formation se passent totalement à Bourg en Bresse. La totalité des enseignements sont sous la responsabilité des enseignants du DGB (environ 50% sont réalisés par des professionnels).

##### ***Interventions des enseignants dans d'autres parcours.***

Des enseignants (3) du Département interviennent dans et coordonnent un module optionnel en **L3 du parcours Licence** Sciences et Technologies mention Biochimie de l'Université Lyon 1 : UE de 3ECTS intitulée « Biochimie des aliments » avec 13,5 h de cours/TD sur le campus de La Doua à Villeurbanne et 16 h de TP à Bourg en Bresse pour 54 étudiants. L'objectif est de présenter les applications de la biochimie dans le domaine agro-alimentaire et de sensibiliser les étudiants aux débouchés professionnels de ce secteur. Chaque année, quelques étudiants suivant ce parcours s'orientent par la suite en Master de Génie des Procédés de l'Université Lyon 1 et optent pour le parcours de Génie des Procédés Alimentaires pour lequel la dernière année du parcours (en alternance) se déroule sur le site de Bourg en Bresse.

Des enseignants (4) du Département interviennent dans un module du **Master Pro Chimie Formulation des Produits** qu'ils coordonnent: UE de 3 crédits intitulée Formulation des Produits Alimentaire. Les cours se déroulent sur le campus de la Doua et une journée de TP dans les laboratoires et ateliers alimentaires de Bourg en Bresse.

Certains enseignants (2) interviennent dans le **Master Métiers de l'enseignement, de l'Education et de la Formation Second Degré dans le parcours CAPET Génie Biologique** : UE de 3 crédits intitulé Génie Industriel Alimentaire. Les cours se déroulent sur le campus de la Doua et deux journées de TP dans les laboratoires et ateliers alimentaires de Bourg en Bresse.

Une enseignante est intervenue dans le cadre de formation de formateurs lycées, ENIL (en 2012 Lycée Agricole Laval et en 2014 ENIL Mamirole) sur le thème : « Conception hygiénique des équipements et nettoyage-désinfection : des outils pour maîtriser la biocontamination ».

## 2.2. Accueil

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.2.1. Politique de recrutement

*Taux de pression, sélectivité...*

*Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...*

*Communication.*

*Partenariats sur le recrutement.*

*Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles.*

*Bacheliers technologiques : viviers, candidatures, classés et inscrits - actions mises en œuvre pour favoriser l'orientation et l'accueil - comparaison avec les mêmes spécialités du site (s'il y a lieu)*

*Autres publics : BPro, DAEU, Etudiants étrangers, ....*

*Semestres décalés.*

*Projet Personnel et Professionnel.*

*Prise en compte des enjeux actuels de l'économie.*

*Mise en place des PPN.*

*Orientations pédagogiques, pédagogie par la technologie.*

*Référentiel d'Activités et de Compétences.*

*Apprendre Autrement.*

### **Taux de pression, sélectivité...**

#### ***Recrutement DUT***

Le recrutement reste difficile à cause de la faible attractivité du site délocalisé de Bourg en Bresse et de l'option industrielle IAB (voir tableau 5).

Toutefois, durant la durée du contrat, la pression de sélection s'est améliorée. Elle passe de 4/5 à 6/7 en fin de contrat.

Les options du département Génie Biologique lyonnais ont une pression de 10 à 20

**Tableau 8 : Nombre d'inscriptions DUT 1 à la rentrée de septembre**

<b>Rentrée</b>	<b>Rappel 2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>	<b>2013</b>
Nombre de dossiers demandés	573	473	598	546		610
Nombre de dossiers retournés complets	319	362	465	435	450	528
Primo-inscription DUT 1 <sup>e</sup> année	78	77	78	75	77	76
Redoublants	0	3	2	3	3	5
<b>Total inscrits</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>80</b>	<b>78</b>	<b>80</b>	<b>81</b>
Pourcentage de remplissage (78 places)	100	102,5	102,5	100	102,5	103,8
<b>Pression de sélection</b> (Nb dossiers retournés complets/Nb places)	<b>4,1</b>	<b>4,6</b>	<b>6</b>	<b>5,6</b>	<b>5,7</b>	<b>6,8</b>

Notons également que l'offre de formation en option IAB de DUT GB est importante (23 Départements GB en France proposent cette option) et que la moyenne de candidatures dans chaque département pour la rentrée 2014, dans l'option IAB est d'environ 450.

### Modalités de recrutement DUT:

Le recrutement se fait *via* Post-bac couplé à Ciell 2. Une lettre de motivation et les notes des principales matières scientifiques nous permettent de faire une première sélection. Trois listes sont créées chaque année sous post-bac : bacs Scientifiques, bacs technologiques et autres pour favoriser le recrutement des bacheliers technologiques.

Une communication active :

Nos outils de communication : diaporama, affiches, refonte du site web de l'IUT, une revue commune et harmonisée de l'offre de formation de l'IUT Lyon 1.

Le calendrier de nos actions-types :

- Forum de l'enseignement supérieur dans l'Ain Campus 01 (décembre)
- Salon de l'Etudiant à Lyon : présence sur un stand commun IUT-Université (janvier)
- Journées portes ouvertes lors des journées de l'enseignement supérieur (janvier)
- Présentation dans des lycées de la région : Bourg en Bresse, Ambérieu-en-Bugey, Oyonnax, Annemasse, Annecy, Mâcon, ...par l'équipe enseignante ou les étudiants eux-mêmes.
- Action avec le rectorat commune à tout l'IUT : présentation aux professeurs principaux
- Information sur les métiers organisée par le Conseil Général de L'Ain « Ain Formation Métiers » : 2 soirées et 3 jours d'exposition au cours desquels les DUT 2<sup>e</sup> année présentent les métiers de l'agro-alimentaire autour d'un atelier de production.
- Journée portes ouvertes un samedi de mars
- Diverses actions de publicité (exposition des projets tuteurés, animations lors de la fête de la science) contribuent à nous faire connaître par le public et les media.
- La nuit des IUT (invitation aux parents de nos étudiants à découvrir l'IUT)

### Partenariats sur le recrutement :

- De vrais partenariats voire des conventions avec les lycées sont à créer (actions prévues dans le plan réussite en licence) : essai de contact via les professeurs principaux de lycées d'origine de nos étudiants pour les informer de la réussite de leurs anciens élèves.
- Des visites pour les élèves de terminale SVT doivent être développées (une première visite est réalisée cette année en mai 2014)

### Réorientation vers l'IUT- passerelle à développer :

- Accueil chaque année de 1 à 2 étudiants ayant suivi la formation universitaire préparatoire de Lyon 1 : (Année Universitaire Préparatoire)
- Accueil d'étudiants après une année dans le supérieur validée au cas par cas : L1, classe préparatoire, BTS - entrée possible en 2<sup>e</sup> année, après entretien et éventuellement une adaptation comme proposée dans le plan licence : action à développer.

## Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels

Le Département met en œuvre une politique volontariste pour recruter des bacheliers technologiques.

Les candidatures de bacheliers technologiques restent minoritaires (tableau 9).

**Tableau 9 : Bilan recrutement DUT**

			2009	2010	2011	2012	2013	2014 Au 31/03/14
<b>Nombre de candidatures</b>	Bacs S	Nombre	289	375	349	319	450	409
		%	79,83%	80,65%	77,04%	70,89%	73,77%	69,09%
	Bacs Technologiques	Nombre	52	55	66	69	70	91
		%	14,36%	11,83%	14,57%	15,33%	11,48%	15,37%
	Autres	Nombre	21	35	38	62	90	92
		%	5,80%	7,53%	8,39%	13,78%	14,75%	15,54%
	TOTAL		362	465	453	450	610	592
<b>Classés</b>	Bacs S	Nombre	239	328	312	292	319	
		%	86,91%	85,86%	85,25%	86,14%	88,86%	
	Bacs Technologiques	Nombre	30	46	50	47	40	
		%	10,91%	12,04%	13,66%	13,86%	11,14%	
	Autres	Nombre	6	8	4			
		%	2,18%	2,09%	1,09%	0,00%	0,00%	
	TOTAL		275	382	366	339	359	
<b>Inscrits</b>	Bacs S	Nombre	66	63	63	67	71	
		%	85,71%	80,77%	84,00%	87,01%	93,42%	
	Bacs Technologiques	Nombre	8	12	12	10	5	
		%	10,39%	15,38%	16,00%	12,99%	6,58%	
	Autres	Nombre	3	3	0	0	0	
		%	3,90%	3,85%	0,00%	0,00%	0,00%	
<b>Total des primo-inscrits</b>			77	78	75	77	76	

**Le contexte pour le recrutement de bacheliers technologiques ou professionnels n'est pas très favorable pour diverses raisons :**

- Le département GB est délocalisé et à proximité d'un Lycée Agricole (Les Sardières), qui propose un BTS Sciences et Technologies des Aliments
- Les effectifs des bacheliers technologiques en lien avec notre formation, STL Spécialité Biotechnologie/Biochimie Génie Biologique, sont peu importants dans la région et il y a une concurrence exercée par les lycées proposant un BTS proche du DUT de Bourg en Bresse (tableau 10 sur désignation spécialité 2013).
- Notons également que le DGB de Villeurbanne La Doua est beaucoup plus attractif :

- il y a, pour l'année universitaire 2013/2014, 40 bacs techno inscrits/108 étudiants soit 37%)
  - le nombre de candidats bacs techno est plus important (tableau 5)
- Les bacheliers STL s'imaginent plus facilement poursuivre dans une spécialité plus tournée vers le travail en laboratoire comme l'option Analyses Biologiques et Biochimiques que dans une spécialité tournée vers le secteur agro-alimentaire comme la nôtre. La promotion de notre formation auprès de ce public passe par une présentation des métiers de l'agro-alimentaire auxquels ils peuvent se destiner.

**Tableau 10 : Identification du vivier des Bacs STL spécialité Biotechnologie/Biochimie Génie Biologique en Rhône Alpes**

Nom de l' Etablissement	Dépt	Adresse		(*) Spécialité Biochimie Génie Biologique	Nb bac présents en 2013	% réussite	BTS dans l'établissement
LYCÉE DE LA PLAINE DE L'AIN	Ain	Rue Léon Blum 01500 AMBERIEU EN BUGEY	Public	oui	27	96	*BioAnalyses et contrôles
Lycée agricole et agroalimentaire Les Sardières	Ain	79 avenue de Jasseron 01000 BOURG EN BRESSE		oui	?		*BTSA Sciences et Technologie des Aliments
LYCÉE HONORE D'URFE	Loire	1, Impasse le Chatelier BP 90259 42014 SAINT ETIENNE	Public	oui	48	92	*BioAnalyses et contrôles *IMRT
Lycée Privé La Salésienne	Loire	35 rue de la Richelandière 42100 SAINT ETIENNE	Privé	oui	?		non
LYCÉE JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE	Rhône	1 rue Neyret 69001 LYON	Privé	oui	47	96	*BioAnalyses et contrôles (scolaire et par alternance)
LYCÉE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE	Rhône	300, avenue Sakharov CP 417 69338 LYON Cedex 09	Public	oui	58	91	*Analyses biologiques *Biotechnologies *IMRT
Lycée agricole et agroalimentaire	Rhône	234 route de Charly BP58 69563 SAINT-GENIS LAVAL Cedex		oui	?		*BTSA Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques *LICENCE PRO Microbiologie Industrielle et Microbiologie
Lycée Jules Algoud - cité Briffaut	Drôme	Rue Barthélémy de Laffemas BP 26 26000 VALENCE Cedex 09	Public	oui	?		non
LYCÉE PHILIBERT DELORME (GENERAL ET TECHNO.)	Isère	68 BD ST HUBERT CS 65008 38081 L'ISLE D'ABEAU CEDEX	Public	oui	25	88	*Qualité dans les Industries Alimentaires et les Bio Industries (QUIABI)
LYCEE LOUISE MICHEL (GENERAL ET TECHNO.)	Isère	30 rue Louise Michel BP 2708 38027 GRENOBLE CEDEX 2	Public	oui	57	77	*Analyses Biologiques *BioAnalyses et Contrôles *Biotechnologies *IMRT
LYCÉE LOUIS ARMAND	Savoie	BP 24 - 73020 Chambéry cedex	Public	oui	38	97	*Métiers de l'eau
				<b>Total</b>	<b>300</b>		

### Recrutement LP

Les principaux diplômes permettant l'accès à la formation sont les suivants :  
 DUT, DEUST, BTS de formations technologiques et scientifiques, préférentiellement en agro-alimentaire soit à titre d'exemple :

DUT Génie Biologique (plutôt option IAB ou Diététique)  
BTS Science et Technologie des aliments, Bio-analyse et contrôles, Diététique  
L2, L3 Chimie, Biologie, Biochimie, Génie des Procédés  
L2, L3 « Sciences de l'Ingénieur »

La motivation et le projet professionnel des candidats étant prépondérants, des candidats avec des parcours atypiques peuvent être recrutés, dans ce cas les étudiants sont conseillés et accompagnés toute l'année.

Devant le faible taux de demande de dossier issus de candidats issus de parcours généraux et plus encore devant la difficulté de ces candidats à trouver une entreprise d'accueil pour intégrer la Licence Professionnelle, nous nous sommes rapprochés de la FST de l'Université Lyon 1 afin de réfléchir à un moyen de soutenir ces étudiants dans leur souhait d'intégrer la formation (ce projet, intitulé PILP (Projet d'Intégration en Licence Professionnelle) a été développé à l'initiative de la FST). Il consiste à proposer de suivre en 2<sup>ème</sup> année du cycle de Licence une Unité d'Enseignement intitulée PILP qui comprendra :

- la réalisation d'un projet tuteuré ou d'une période de découverte en entreprise
- le suivi d'enseignements d'aide à la recherche d'un contrat d'alternance

Cette UE remplacera une UE du 4<sup>ème</sup> semestre (S4), en accord avec le responsable de la licence suivie.

Nous collaborons également avec le SOIE (Service d'Orientation et d'Insertion professionnelle des Etudiant-e-s de l'Université Lyon1) et participons chaque année au Forum Avenir que ce service organise, ce qui nous permet de présenter les métiers accessibles par notre formation.

La formation est également ouverte aux professionnels souhaitant acquérir de nouvelles compétences et aux demandeurs d'emploi.

### **Communication LP :**

Des outils communs à ceux utilisés pour le DUT

Actions spécifiques :

- Salon de l'apprentissage en mars
- Forum avenir organisé par l'université Lyon1 : participation à des conférences
- Forum des métiers : participation à une conférence sur les métiers de l'agro-alimentaire

### **PPP**

Le PPP est un des éléments transversaux structurants de la formation DUT.

Il est piloté par Pascal DUPEUX (enseignant expression communication) et implique l'ensemble de l'équipe pédagogique (actions mises en œuvre avec les responsables stage, poursuite d'études et suivi des anciens) ainsi que des intervenants professionnels.

### **DUT 1**

- Découverte des Métiers (intervention de Professionnels/voir tableau 30),
- Découverte du marché de l'emploi (APECITA),
- Visite d'entreprises et bilan visite devant des enseignants et professionnels,
- Préparation stage fin DUT 1,
- Stage découverte métiers fin DUT 1 (2 semaines)

## DUT 2

- Préparation aux entretiens d'insertion professionnelle et/ou poursuites d'études (rédaction CV et lettre de motivation),
- Simulation d'entretiens en deux temps : devant un enseignant, puis après correction CV et lettre devant un professionnel,
- Mise en situation des étudiants lors de la participation aux actions de communication du Département (Ain Formation Métiers, Salon de l'étudiant, forum...)
- Rédaction et évaluation par l'équipe pédagogique d'un dossier PPP en fin de cursus après le stage DUT 2.

### **Prise en compte des enjeux actuels de l'économie.**

La prise en compte des enjeux actuels de l'économie des IAA est réalisée toute au long de l'année au « fil de l'eau ».

Rencontre des professionnels et industriels :

- comité de pilotage mixte des UFA (LP) et des formations professionnalisantes
- visites des stagiaires et alternants,
- tables rondes (forum IUT),
- journées thématiques et/ou colloques sur le Technopôle Alimentec

Convention de partenariat avec l'APECITA

- présentation des métiers aux étudiants (PPP),
- réalisation d'enquêtes sur l'évolution des métiers,
- participation au forum

### **Mise en place des PPN.**

La mise en place du nouveau PPN est réalisée pour les semestres 1 et 2.

L'équipe pédagogique s'est mobilisée. Il n'apparaît pas de difficultés insurmontables.

Il est encore trop tôt pour faire un bilan précis.

Lors de l'enquête S1 2013 2014, il apparaît toutefois que les étudiants jugent à environ 80 % que le semestre est plutôt difficile.

La principale difficulté mise en avant est l'adaptation au système de contrôle continu.

Les observations des enseignants sont :

- les étudiants ne sont pas assez acteurs (en TD beaucoup attendent la correction des exercices),
- certaines notions de base ne sont pas acquises (biologie, maths...),
- la concentration des étudiants est plus courte.
- Il y a trop de cours fondamentaux au 1<sup>er</sup> semestre ; la solution envisagée serait d'étaler les cours de chimie, biochimie et biologie sur les semestres 1 et 2.
- Il y aura donc obligation que l'équipe pédagogique fasse le point après la mise en place des Semestres 3 et 4.

### **Apprendre Autrement.**

L'IUT a mis en place une politique de soutien aux départements : Ingénierie pédagogique multimédia IUT ;

Trois personnes ressources ont été recrutées, en 2012, grâce à un financement de la Région Rhône Alpes.

L'objectif global de la mission est l'accompagnement personnalisé des enseignants dans leurs projets pédagogiques.

Toutefois, la mission prioritaire est l'accompagnement pour la réussite des étudiants qui arrivent à l'IUT (DUT1) avec une attention particulière pour les publics en difficulté (Bacs Techno, bacs Pro...) :

- apprentissage de méthodes,
- comprendre un énoncé,
- savoir prendre des notes
- ...

### **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

*Handicapés, sportifs...*

Nous faisons le maximum pour accueillir tout type de public :

- Pour les étudiants en situation de handicap (le plus souvent des problèmes de dyslexie), nous appliquons la politique mise en place par l'IUT Lyon1 et la mission handicap de l'université Lyon1 (Mission handicap <http://handy.univ-lyon1.fr>). En effet, depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances », qui renforce à juste titre les conditions d'insertion, l'IUT Lyon 1 a mis en place une démarche pour centraliser et traiter spécifiquement les problèmes de chaque étudiant nécessitant une adaptation. Celle-ci correspond à deux orientations : Accompagner vers la réussite du diplôme visé et aider à l'insertion professionnelle des jeunes le nécessitant.

Pour exemple :

Nous accueillons actuellement une étudiante malentendante qui réussit parfaitement grâce à la présence d'une codeuse.

- Pour les étudiants sportifs de haut niveau, nous appliquons la charte Etudes et Sport de Haut Niveau du 21 juin 2011 de l'Université Lyon1. (une étudiante nageuse de haut niveau en 2013-204)
- Pour les jeunes en situation financière délicate, nous aidons les apprenants à préparer un dossier de demande d'aides auprès de Forma Sup Ain-Rhône-Loire (LP).
- Pour les étudiants étrangers, nous appuyons les demandes de visa (cette année 2013-14, nous avons transmis un courrier à la Préfecture de l'Ain pour aider deux candidats d'origine étrangère).

### 2.2.3. Origine des inscrits

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...  
 Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.  
 Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

#### Etudiants DUT

**Tableau 11 : Provenance géographique des étudiants DUT**

Année universitaire	Région Rhône Alpes				France (hormis Rhône Alpes)	Etudiants étrangers
	Agglomération de Bourg en Bresse	Ain (hors agglo)	Rhône Alpes (hormis Ain)	TOTAL RHONE ALPES		
Rappel 2008-2009	8,2%	22,6%	46,6%	<b>77,4%</b>	21,2%	1,4%
2012-2013	10,75	25 %	37.5 %	<b>73,25%</b>	25 %	1,75 %
2013-2014	5 %	15 %	55 %	<b>75%</b>	25 %	0 %

**Tableau 12 : Origine des bacs DUT des inscrits année universitaire 2013 – 2014 (DUT 1 + DUT 2)**

Nature des baccalauréats %			%	
			Rappel 2008-2009	2013-2014
Bacs S	SVT Sciences Vie Terre	spécialité Sciences Vie Terre		56
		spécialité Physique Chimie		28,6
		spécialité Maths		
		Spécialité Biologie économie		1
	STI	Science de l'Ingénieur		
	BIOB Biologie économie	Spécialité économie		4
<b>TOTAL S (1)</b>			<b>86,3</b>	<b>89,6</b>
Bacs Technos	STL	Biotechnologie		10,4
		Biochimie Génie Biologique		
		Sciences et technologie agronomie et vivant		
		Chimie de laboratoire et procédés industriels		
	<b>TOTAL BACS TECHNOLOGIQUES (2)</b>			<b>12,3</b>
<b>BAC STAE</b>			<b>1,4</b>	
<b>BAC ETRANGER (3)</b>				<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL (1 + 2 + 3)</b>			<b>100</b>	<b>100</b>

**Etudiants LP**

**Tableau 13 : Provenance géographique des étudiants LP**

Année universitaire	Région Rhône Alpes				France (hormis Rhône Alpes)	Etudiants étrangers
	Agglomération de Bourg en Bresse	Ain (hors agglo)	Rhône Alpes (hormis Ain)	TOTAL RHONE ALPES		
Rappel 2008-2009	19,5	9,7	41,5	<b>77,4%</b>	29,3	0
2012-2013	18,1	15,2	42,4	<b>75,7</b>	24,3	0
2013-2014	7,9	31,6	26,3	<b>65,8</b>	26,3	7,9

**Tableau 14: Origine des étudiants LP des cinq dernières années**

	Origine des étudiants : % des inscrits					
	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Moyenne sur 149 étudiants
<b>L2</b>	5,9	0	0	0	0	<b>1,3</b>
<b>DUT</b>	41,2	89,5	37,5	27,3	28,9	<b>36,2</b>
<b>BTS-BTSA</b>	50		62,5	66,7	57,9	<b>57,8</b>
<b>Autres</b>	2,9	10,5	0	6	13,2	<b>4,7</b>
<b>TOTAL</b>	100	100	100	100	100	<b>100</b>

**Tableau 15 : Situation Homme/Femme**

	DUT		LP	
	Homme %	Femme %	Homme %	Femme %
<b>Rappel 2008-2009</b>	35,6	64,4	45	55
<b>2012-2013</b>	36	64	39,4	60,6
<b>2013-2014</b>	38	62	29	71

**Tableau 16 : Etudiant boursiers**

Année universitaire	DUT	LP	
	Boursiers %	Boursiers %	Contrats de travail %
<b>Rappel 2008-2009</b>	27,4	5	50
<b>2012-2013</b>	52	0	100
<b>2013-2014</b>	42,9	0	100

## 2.3. Lien formation – emploi

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### 2.3.1. Devenir du diplômé

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?  
 Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.  
 Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

#### DUT

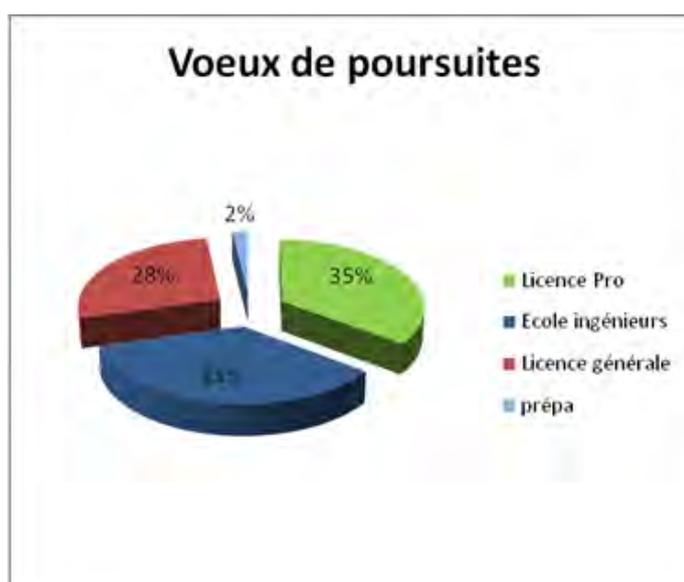
Les tableaux (17 et 18) et les figures (3 et 4) montrent clairement que :

- l'intégration professionnelle en sortie de DUT devient marginale (environ 10/12%),
- la poursuite d'étude est équilibrée entre poursuite courte LP (40/45%) et poursuite longue (45 /55%),
- l'intégration en écoles d'ingénieurs est voisine de 20/25 %.

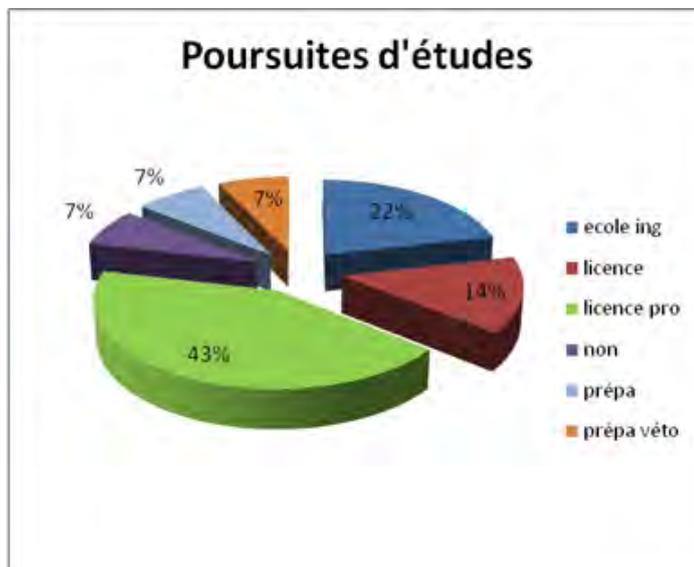
**Tableau 17 : Projet de poursuite d'études des primo-arrivants septembre 2013  
 (enquête Semestre 1 - Mars 2014)**

	OUI	NON
<b>Avez-vous un projet d'études après le DUT ?</b>	91,00%	9,00%
<b>BAC + 3</b>	47,00%	
<b>BAC + 5</b>	48,00%	
<b>Autres</b>	5,00%	

**Figure 3 : Déclaration des vœux de poursuite d'études - Enquête réalisée le jour de la soutenance des stages DUT 2 (septembre 2013)**



**Figure 4 : Poursuite d'études réelle après 1 an - Enquête réalisée auprès des étudiants (cohorte 2010/2012) en juin 2013**



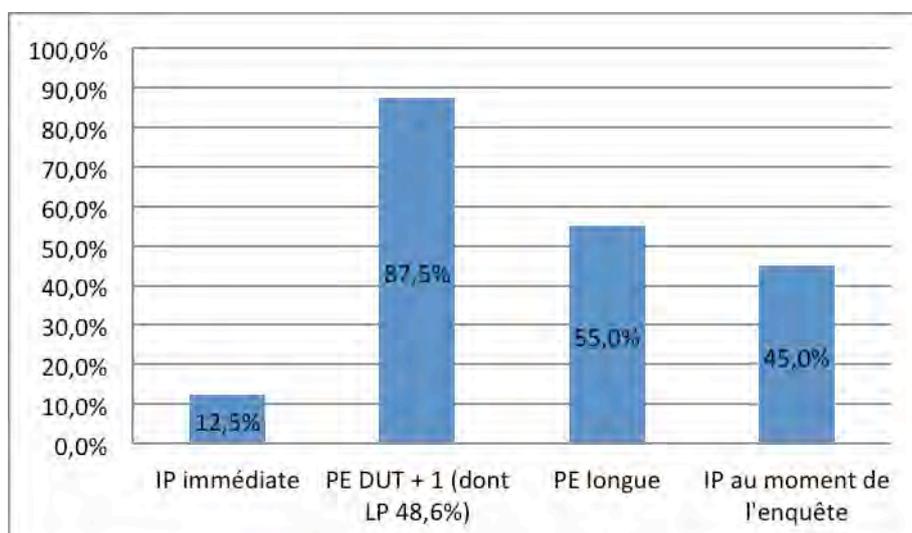
**Tableau 18 : Enquête nationale N+2 soit promotion diplômés DUT 2011(cohorte 2009 2011)**

IP* immédiate	12,5%
PE** DUT + 1 (dont LP 48,6%)	87,5%
PE longue	55,0%
IP au moment de l'enquête	45,0%
Taux de réponse à l'enquête	62,5%

\*IP : Insertion Professionnelle

\*\* PE : Poursuite d'études

**Figure 5 : Enquête nationale N+2 soit promotion diplômés DUT 2011**



### Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Le Département diffuse les proposition d'offres d'emploi auprès des anciens étudiants.

#### LP

#### **Enquête en sortie de formation**

Une enquête est réalisée en fin de formation (fin septembre), une relance est faite courant de l'année après la sortie des jeunes (par mail), ce qui nous permet d'affiner nos résultats.

#### **Enquête réalisée par le service SOIE de l'UCBL à 27 mois**

L'enquête nationale donne une photographie du devenir de nos diplômés après la formation, mais le retour est d'environ 65%.

**Tableau 19 : Analyse des résultats d'insertion LP sur les cinq dernières années.**

Date de réalisation des enquêtes		A 27 mois		En sortie de formation			
Promotions	année	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	
	Nb inscrits		33	33	38	40	33
Répondants	Nombre	19	24	31	37	33	
	%	57,6	72,7	81,6	92,5%	100	
Poursuites d'études immédiates après le diplôme	Nombre	5	5	9	9	7	
	%	26,3	20,8	29	24,3,1	21,2	
Insertion professionnelle	Nombre		14	19	22	28	26
	En emplois	Nombre	13	18	17	21	17
		%	92,8	94,7	77,3	75	65,4
	En recherche d'emploi	Nombre	1	1	5	7	9
		%	9,1%	5,3	22,7	25	34,6

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

*Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.  
 Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.*

#### **Participation des milieux professionnels et sociaux aux enseignements de DUT ou LP.**

Nous travaillons avec les partenaires professionnels locaux :

- Le Centre Européen d'Entreprise et d'Innovation CEEI, renommé depuis peu Novalim et rattaché au Syndicat Mixte du Technopole Alimentec est un partenaire privilégié : proposition de missions pour des créateurs d'entreprise (études techniques, mise au point de produits en partenariat avec le Centre d'Essai du Technopôle Alimentec).
- La Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain

- La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de l'Ain

Par ailleurs, nous consultons l'association des industries alimentaires en Rhône Alpes (ARIA) créée en 2006 pour faire évoluer nos formations.

Nous travaillons également avec les professionnels issus d'entreprises, de services privés ou publics couvrant les principales facettes des métiers visés par les formations. Il peut s'agir de salariés d'industries alimentaires ou de sociétés de service ou de consultants.

Les enseignants professionnels contribuent :

- aux enseignements, en apportant plus d'exemples concrets, de faire travailler les étudiants sur des études de cas précises ce qui rend l'apprentissage plus pertinent,
- au fonctionnement de la formation (participation aux commissions de recrutement, aux projets tuteurés, aux stages, à l'évaluation des étudiants, au conseil de perfectionnement),
- aux jurys de soutenance de stage, à la présentation orale des projets d'innovation (notamment lors des concours).

#### **Forum IUT-entreprise chaque année depuis 2006 sur le site de Bourg en Bresse**

Une journée commune aux 4 départements burgiens pour rencontrer des professionnels, travailler sur l'insertion avec la MIFE, l'ANPE et débattre sur une thématique (ex : développement durable...)

#### **Comité de pilotage des formations agro-alimentaires post-DUT portées par le département.**

Conformément à la charte de l'Université Lyon, ce comité a comme objectif de valider la politique de recrutement et l'adaptation de nos formations aux besoins du milieu professionnel. Depuis 2007-2008, il se réunit une fois par an le jour du second conseil de gestion organisé par notre CFA.

En dehors de représentants universitaires et de notre CFA, ce comité comprend des représentants d'institutions (CCI, Chambre des métiers), des professionnels et de l'Association Régionale des Industries Alimentaires pour le département de l'Ain (ARIA).

On déplore cependant la difficulté à mobiliser les professionnels. Notons cependant que si Forma Sup diffuse l'information, la participation est plus importante.

#### **Actions envers les collectivités locales**

- Un lien étroit lie les 4 départements burgiens à la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse et au Conseil Général de l'Ain qui subventionnent les formations DUT. Chaque début d'année leur sont présentés un budget prévisionnel et chaque fin d'année un bilan financier et rapport d'activité.
- Les Fonds d'investissement de la CCI et du Conseil Général de l'Ain financent des équipements sur dossiers pour de nouveaux projets.

#### **Participation à la vie universitaire sur Bourg en Bresse :**

- Participation au Conseil d'administration de l'Etablissement des Sardières (lycée voisin partenaire d'une de nos licences).

- Maison de l'Étudiant : collaboration à la vie de cette structure fédérant les différentes formations du supérieur sur la ville de Bourg en Bresse. Nos étudiants participent à des manifestations communes (1 journée d'intégration festive..).
- Accueil des nouveaux arrivants sur la ville : tenue d'un stand commun avec les 3 autres départements du site

### **Participation à la gestion du Centre de Culture Scientifique Technique et Industriel de l'Ain**

Deux collègues et anciens chefs de départements, Emmanuelle Goujon (2000-2004) et Claude Noël (1994-2000), ont contribué à la création de ce CCSTI, en 2002, sur le technopôle Alimentec. Claude NOEL est vice-président de l'association depuis cette date.

Depuis 2002, chaque année, l'équipe pédagogique et les étudiants participent à la Fête de la Science.

### **Collaboration sur le technopôle Alimentec :**

Les principaux partenariats avec les structures du Technopôle Alimentec ont été décrits précédemment (spécificité du Département page 6)

#### **2.3.3. Adaptation locale**

*Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?*

### **Une Spécialisation axée sur l'agro-alimentaire et ce dès la première année**

- De nombreux TP de technologie alimentaire avec les pilotes de la halle technologique : opérations unitaires, production semi-industrielle.
- De nombreux TP d'analyses biochimiques ou microbiologiques des produits (avec parfois exploitation d'outils du laboratoire de recherche)
- De nombreux TP de physique industrielle : mécanique des fluides, électrotechnique dès la 1<sup>ère</sup> année) et de génie thermique, automatisme, régulation-fermentation en 2<sup>e</sup> année.
- Une exploitation de la halle technologique pour les projets tutorés : La halle technologique et la cuisine expérimentale sont à mises à la disposition des étudiants sous la responsabilité de leurs tuteurs de projets tutorés. Ces travaux débouchent souvent sur la création de nouveaux produits alimentaires dont certains sont élaborés avec des partenaires industriels ou artisans/commerçants. Les meilleurs projets sont présentés au concours Innov'Aliment qui prime les innovations en agro-alimentaire des étudiants de la région Rhône-Alpes. Il s'agit alors pour nos étudiants d'une première mise en situation de conduite de projet de R&D très formatrice les sensibilisant à la démarche d'innovation..

### **Une originalité : les TP intégrés**

En deuxième année, deux productions semi-industrielles couplées aux contrôles du produit et de l'hygiène des locaux, du personnel et des équipements : production de saumon fumé et de fromage blanc.

Objectifs pour les étudiants : apprendre la gestion de production, de la transformation des matières premières au conditionnement du produit fini et la démarche qualité qui doit lui être associée et acquérir les fondamentaux du travail en équipe (savoir communiquer, comprendre une consigne ...)

## **Contraintes de locaux**

Difficulté à travailler en groupe devant un pilote (problèmes liés à la sécurité...)

Exploitation de la halle par des professionnels ou partenaires du technopôle CETA (planning peu souple).

Manque de salles de TD lorsque les 3 LP, les DUT et les étudiants de Master se retrouvent sur le département.

Développement de l'activité du laboratoire BioDyMIA qui a besoins de nouvelles salles dédiées à la recherche.

Une mutualisation d'utilisation d'amphi et salles de TD avec les autres départements du site de Bourg en Bresse permet de répondre à ces contraintes.

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

*Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?*

## **DUT**

### **Stage ou expérience professionnelle (CDD, missions en intérim...) de fin de 1<sup>ère</sup> année de DUT (15 jours minimum)**

Objectif : découvrir le milieu professionnel et les métiers des secteurs agro-alimentaires ou biologiques

Le responsable des stages/acquisition expérience professionnelle DUT 1 et le responsable du PPP accompagnent leur démarche. La découverte du monde professionnel peut se faire sous le statut de stagiaire ou de salarié (emploi d'été, intérim...). Il n'y a pas de visite de l'équipe pédagogique.

### **Stage obligatoire en fin de 2<sup>e</sup> année (10 semaines)**

Nous encourageons les étudiants à avoir une démarche active de recherche de stage, tout en mettant à leur disposition un listing des entreprises d'accueil des années précédentes et des offres de stage envoyées directement. Le responsable des stages DUT 2 et le responsable du PPP accompagnent leur démarche, pour qu'elle soit en adéquation avec leur projet professionnel. Un suivi mensuel des recherches est demandé aux étudiants.

Un enseignant tuteur suit chaque stagiaire et se déplace en entreprise dans un rayon de 150 km.

Notons que cette année (promotion 2012 – 2014) environ 50% des stages DUT 2 se déroulent à l'étranger. Ces stages existent grâce à un appui fort du réseau relationnel établi par les enseignants du Département et au soutien de la Région Rhône-Alpes (bourses Explora'Sup d'un montant de 95 €/semaine pour les étudiants retenus) (tableau 27).

### **Un projet tuteuré sur 1,5 an**

Un projet de groupe mené de novembre de la 1<sup>ère</sup> année jusqu'au départ en stage de 2<sup>ème</sup> année, sur une thématique du génie biologique et encadré par 1 ou 2 enseignants tuteurs.

Objectif : développer la capacité à travailler en groupe, le sens de l'initiative, la communication en interne et en externe (partenaires du technopôle, industriels locaux, fête de la science, ...), la capacité à définir des objectifs précis, en se donnant les moyens de les atteindre.

Exemple : les insectes comestibles, la confiture de lentille, la vache... quel avenir ?, légumes oubliés (panais et topinambour), les fruits et légumes expliqués aux enfants, le sucre dans tous ses états, les microorganismes au service de l'alimentation humaine...

#### Déroulement par semestre :

- Semestre 1 : proposition et validation des sujets (venant d'étudiants ou d'enseignants) 1<sup>er</sup> travail bibliographique, définition des étapes envisagées  
Evaluation : rédaction d'un document présentant la recherche bibliographique évaluée par la responsable du centre de documentation et le responsable du PPP
- Semestre 2 : recherche de partenaires, expériences, sondage  
Evaluation : rapport écrit, corrigé par 2 rapporteurs et note du tuteur
- Semestre 3 : poursuite des actions, essais de production, expériences, incitation à participer à la fête de la Science, au concours Innov'Aliment, à animer des ateliers dans des écoles...  
Evaluation : bilan présenté à l'oral et note de tuteur
- Semestre 4 : fin des actions, évaluation par présentation d'un poster, juste avant le départ en stage à laquelle sont invités l'ensemble des étudiants du site, les partenaires du technopôle, des professionnels et des institutionnels.

## LP

### **Pour les projets tuteurés de LP :**

- LP Développement de projets, Création de produits en agro-alimentaire :

A travers une collaboration avec l'EPLEFPA des Sardières, des groupes d'étudiants travaillent sur la formulation d'un produit innovant, les équipes concourent :

- à **Innov'Aliment**, cette participation est obligatoire dans le cadre de leur formation.

#### **Projets Innov'Aliment primés en 2014 :**

- **Trophée Innov'Aliment** pour le « **Trio Glacé** » (entrée glacée composée de 3 parfums fromage/plante aromatique) en partenariat avec l'IUT de Chambéry (DUT Génie du conditionnement et de l'emballage)
- **Prix spécial du jury** pour « **Fruito Cœur** », bouchées à base de viande de porc séchée composée d'un cœur fruité.

- aux **Trophées de l'Innovation Louis Pasteur** qui se déroulera en mai 2014

- LP Ingénierie de la Production Alimentaire :

- 

- Des groupes d'étudiants se penchent sur une problématique des industries alimentaires : l'éco-conception, la maintenance de premier niveau ou le développement d'une nouvelle production si possible en collaboration avec un industriel (les étudiants travaillent cette année universitaire 2013/2014 sur la mise au point d'emballages innovants pour la volaille de Bresse).

### 2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

*Etat des lieux, besoins.*

Beaucoup d'équipements datent de l'ouverture du département en 1992, avec l'aide de la communauté d'agglomération de Bourg en Bresse et du Conseil Général de L'Ain. Selon les équipements, leur renouvellement est plus ou moins nécessaire. Le renouvellement des équipements exploités aussi par le laboratoire de recherche BioDyMIA et le CETA a été assuré.

Un prévisionnel des investissements est fait chaque année avec des priorités.

Notons qu'un appel à projet de l'UCBL a permis de compléter l'équipement du CETA (Centre d'Essais du Technopole Alimentec)

Nous avons obtenu, en 2012, un financement de 40 000 € pour le complément d'équipements de la plateforme technologique APPERT :

- Boite à gants
- Modules d'ultrafiltration
- Centrifugeuse + rotor
- Homogénéisateur haute pression

#### **Deux salles de microbiologie**

La plupart des équipements ont plus de 10 ans. Le matériel fragile et exploité aussi par le laboratoire, a nécessité un investissement régulier, un renouvellement et une adaptation (un second autoclave, un Poste de Sécurité Microbiologique complémentaire). Le laboratoire vient d'investir dans un enseigneur Spiral qui sera aussi utilisé en travaux pratiques.

#### **Deux salles de Chimie-Biochimie**

La plupart des équipements ont plus de 10 ans. Renouvellement partiel (bain thermostaté, centrifugeuse, spectrophotomètre, distillateur de Kjeldahl). Les équipements pointus utilisés aussi en pédagogie comme l'HPLC, l'analyseur par infra-rouge (spectroscopie IR à transformée de Fourier), dépendent du laboratoire. Le parc des spectrophotomètres est à compléter. Les équipements de physico-chimie ( $a_w$ -mètre, analyseur de texture,...) sont à renforcer : un zeta-mètre vient d'être acquis avec l'aide d'une subvention conjointe de la CCI et du Conseil Général de L'Ain. Il sera exploité pour présenter les mécanismes à l'origine de la formation de caillé lactique en travaux pratiques (agrégation à pH acide des micelles de caséine). Cet équipement répond également à un besoin du laboratoire de recherche BioDyMIA.

#### **Une salle de Biologie / Biologie moléculaire**

Une partie des équipements (microscopes, loupes) date de 1996 suivi en 2000 de quelques investissements en biologie moléculaire. La faiblesse des équipements de biologie moléculaire est en train d'être comblée (acquisition cette année d'un équipement PCR en temps réel).

Un nouveau TP ELISA a été mis en place grâce au nouveau lecteur du laboratoire BioDyMIA.

#### **Trois salles de physique**

L'équipement est un transfert des modules pédagogiques du Département Génie Chimique à la création du département : mécanique des fluides, électrotechnique, pilote de fermentation (1992-94). Etat encore correct mais renouvellement partiel à prévoir.

Quelques TP sur automates et machines thermiques se déroulent au département Génie Thermique et Energie (mutualisation de matériel).

### **Halle et Cuisine expérimentale de Technologie alimentaire**

Les tableaux 20 et 21 présentent les équipements de la halle et de la cuisine expérimentale.

Les équipements de Technologie alimentaire permettent de couvrir beaucoup d'opérations unitaires de transformation des produits alimentaires.

Le renouvellement et l'amélioration des équipements ont été assez réguliers (remise à niveau des pilotes de pasteurisation et d'ultrafiltration en 2011 et 2013, respectivement).

Enfin, le Master hébergé dans nos locaux a investi dans une micro-brasserie. Le laboratoire de recherche, met aussi à disposition des d'étudiants certains équipements (lyophilisateur).

Un équipement complémentaire est opérationnel depuis la mise en place du Centre d'Essais du Technopôle Alimentec (CETA).

**Tableau 20 : Equipement de l'atelier alimentaire**

			Nouvel équipement 2009-2014
	Nature de l'équipement	Fournisseurs	
1	Autoclave vapeur	AURIOL	
2	Autoclave électrique	TECHNA	oui
3	Balance (0 -60 kg)	SCANVAEGT	
4	Baratte	ELECTREM	oui
5	Ecapsuleuse Twist-off	AGROPACK	oui
6	Cellule de congélation	AGA	
7	Cellule de séchage fumage	THIRODE	
8	Cellule de maturation (aéraulique)	CIAT	
9	Doseuse pour sachets souples ou Doypack	THIMONNIER	oui
10	Echangeur à plaques	APV	
11	Echangeur tubulaires	ACTIJOULE /ACTINI	
12	Ensacheuse sous vide	BOXER	
13	Ensacheuse sous vide	HELY JOLY	
14	Ecrémeuse	ELECTREM	oui
15	Essoreuse	DITO SAMA	
16	Four électrique	BOURGEOIS	
17	Four multi énergie	SFAMO /SAIREM	
18	Hachoir	HELY JOLY	
19	Homogénéisateur haute pression		oui
20	Laminoir	CAPLAIN	oui
21	Mélangeur 40 litres	STEFAN	
22	Peseuse étiqueteuse	HOBART	
23	Pilote d'ultrafiltration	TECH SEP	Changement des membranes
24	Pilote essai pasteurisation	DIDACTEC	
25	Pilote de conditionnement (solides/liquides)	ARPEGE	oui
26	Sertisseuse	SCIM	
27	Soudeuse à sachets souple, adaptée Doypack	THIMONNIER	
28	Surgélateur	ACFRI	
29	Tank à lait 220 litres	JAPY	

**Tableau 21 : Equipement de la cuisine expérimentale**

	Nature de l'équipement	Fournisseurs	Nouvel équipement 2009-2014
1	Bain marie	MEMMERT	
2	Balances	METTLER	
3	Etuve	ANGELOPO	
4	Four infrarouge	MATHERM	
5	Lyophilisateur	BIOBLOCK	
6	Mélangeur	STEPHAN	
7	Mélangeur	HELLY JOLY	
8	Operculeuse à barquettes à barquettes avec injection de gaz	SAGOP	OUI
9	Pétrin	VMI	
10	Piano de cuisson	THIRODE	
11	Sorbetière	GELATO CHEF	
12	Thermoformeuse		OUI

### **Salles Informatique**

Trois salles sont équipées (70 postes). Les salles sont utilisées en cours/TD et mises à la disposition des étudiants, en libre utilisation.

La Wifi est mise en place dans le bâtiment.

Toutes les salles de TD sont équipées de vidéoprojecteurs.

### **2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation)**

*Etat des lieux, projets et difficultés.*

#### **L'alternance DUT**

L'alternance au niveau de la préparation du DUT sera proposée pour la première fois à la rentrée de Septembre 2014 sous forme de contrat de professionnalisation sur deux ans. Il s'agit de répondre à une demande de jeunes qui ont des difficultés à réussir leurs projets professionnels (boursiers, étudiants qui travaillent pour financer leurs études, bacs Technologiques...)

Le flux envisagé est faible (2/4 étudiants par an).

Le projet détaillé est présenté en Figure 1.

#### **L'alternance LP**

L'alternance est proposée dans les deux LP. Depuis la rentrée de Septembre 2012, tous les apprenants possèdent un contrat de travail (il n'y a plus d'étudiant en formation initiale).

Le tableau 22 présente le statut des apprenants pour les deux LP. Le nombre d'inscrits est stable.

**Tableau 22 : Statut des apprenants LP sur les cinq dernières promotions**

Répartition des effectifs	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Inscrits en formation initiale	11	15	7	0	0
Inscrits en apprentissage	21	22	28	27	33
Inscrits en contrat de professionnalisation	1	0	4	5	4
Inscrits en formation continue	0	0	0	1	1
<b>Total</b>	<b>33</b>	<b>37</b>	<b>39</b>	<b>33</b>	<b>38</b>

### Difficultés rencontrées

- La faible structuration en syndicat des entreprises alimentaires de Rhône-Alpes rend difficile la communication envers les industriels (difficulté à travailler avec l'Association Régionale des Industries Alimentaires) pour la promotion des formations et ces types de contrats.
- Les entreprises Agroalimentaires signent peu de contrats de professionnalisation.

### 2.3.7. La certification

*Langues, C2i. Etat des lieux et projets.*

#### La préparation au TOEIC,

Elle s'intègrera aux modules complémentaires (20/25 étudiants suivent cette préparation et passent l'examen).

Au-delà de l'intérêt direct du TOEIC pour les étudiants, le Département a une démarche volontariste d'ouverture à l'international qui s'appuie aussi sur la possibilité de suivre des cours facultatifs d'allemand, d'espagnol (les cours sont mutualisés avec les 3 autres départements du site de Bourg en Bresse).

#### Préparation au C2I :

Le Certificat Informatique et Internet a été institué dans le but de développer, de renforcer et de valider la maîtrise des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Dans cette logique, le C2i niveau 1 atteste la maîtrise des compétences d'usage des technologies numériques permettant d'être acteur de ses apprentissages en formation initiale dès le niveau Licence mais aussi tout au long de la vie dans une perspective de responsabilité, d'autonomie et d'insertion professionnelle.

Dans le cadre de sa politique de formation, l'université Lyon 1 propose à ses étudiants mais aussi à ses personnels de s'inscrire gratuitement (la 1ère fois) pour passer cette certification.

## 2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

Réussite générale et particulière des bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

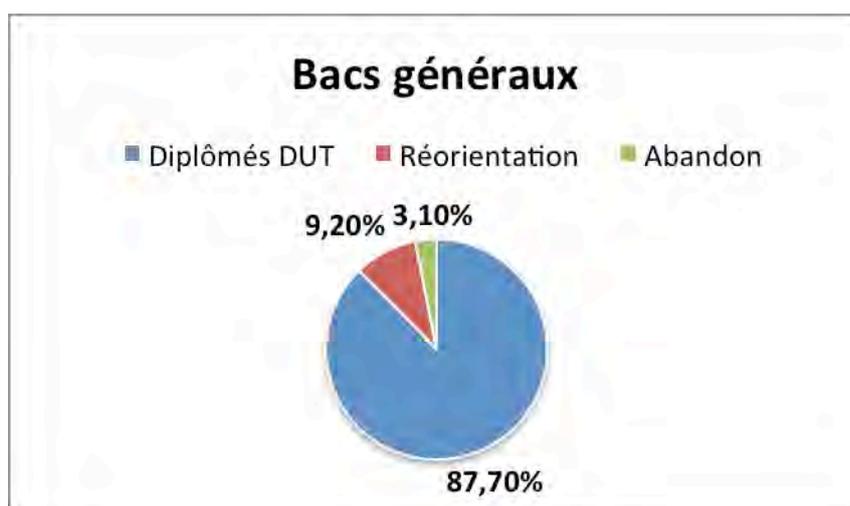
Les tableaux (23,24 et 25) et figures (6, 7 et 8) illustrent parfaitement les forces et faiblesses d'un Département délocalisé :

- certains étudiants viennent mais l'option IAB ne correspond pas vraiment à leur projet professionnel (environ 15 %),
- le taux de réussite en 4 semestres des autres étudiants est voisin de 90 %,
- le taux de réussite des Bacs Technologiques est plus faible que les bacs généraux.

**Tableau 23 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Généraux**

	Nombre	%	%		
Primo-inscription en DUT	65	100,00%	100,0%		
DUT en 4 semestres	53	81,5%	87,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	4	6,2%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	1,5%	9,2%	Réorientation	Non diplômés DUT
Réorientés au S2	5	7,7%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	2	3,1%	3,1%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

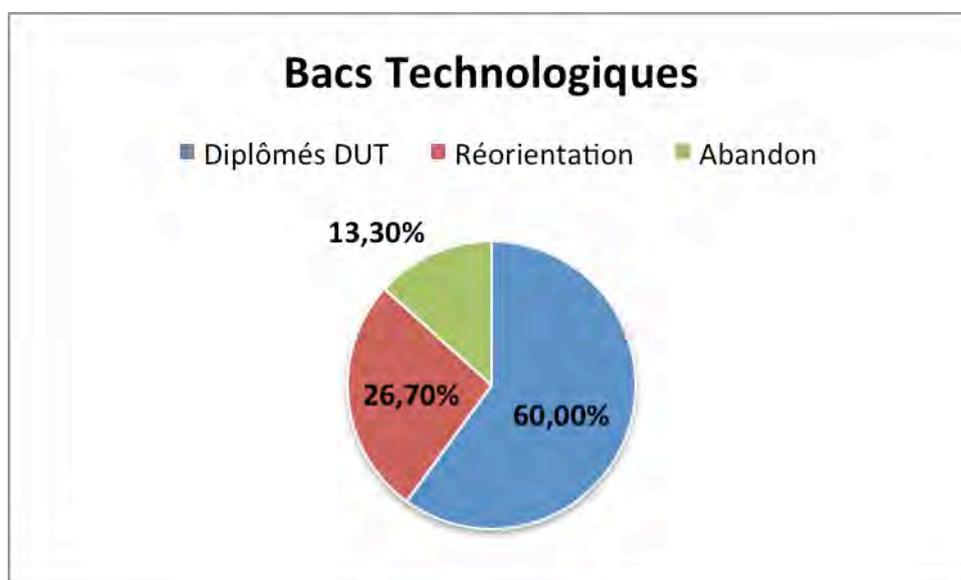
**Figure 6 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Généraux**



**Tableau 24 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Technologiques**

	Nombre	%	%	
Primo-inscription en DUT	15	100,0%	100,0%	
DUT en 4 semestres	6	40,0%	60,0%	Diplômés DUT
DUT en 5 semestres	1	6,7%		
DUT en 6 semestres	2	13,3%		
Autre cas (encore inscrit)		0,0%		
Réorientés au S1	2	13,3%	26,7%	Réorientation
Réorientés au S2	2	13,3%		
Réorientés au S3		0,0%		
Réorientés au S4		0,0%		
Abandon (ou démission) au S1	1	6,7%	13,3%	Abandon
Abandon (ou démission) au S2		0,0%		
Abandon (ou démission) au S3	1	6,7%		
Abandon (ou démission) au S4		0,0%		

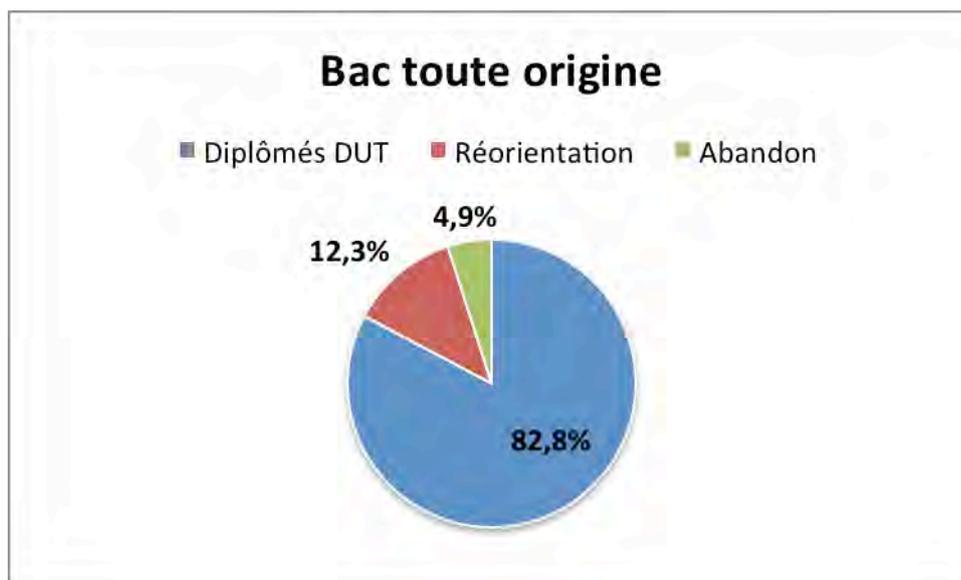
**Figure 7 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Technologiques**



**Tableau 25 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 toutes origines**

	Nombre	%	%		
Primo-inscription en DUT	81	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	60	74,1%	82,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	1,2%			
DUT en 6 semestres	6	7,4%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	3	3,7%	12,3%	Réorientation	
Réorientés au S2	7	8,6%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	3	3,7%	4,9%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3	1	1,2%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**Figure 8 : Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 toutes origines**



### 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L. Liaison avec les CPGE

Pour le DUT, les étudiants en échec en S1 sont réorientés vers un semestre d'adaptation et de remise à niveau et ceux qui se réorientent en S2 vers une année préparatoire aux études scientifiques, deux formations dispensées par l'Université Lyon1.

D'autres sont orientés vers le BTS du Lycée Agricoles des Sardières.

### 2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Une coordination : assurée par l'Enseignant d'expression et de communication du département.

Des intervenants du milieu socio-économique comme : l'Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture et de l'Agro-alimentaire (APECITA) et la Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi pour les cours de PPP.

#### Les actions :

En première année : les étudiants interviewent des professionnels et effectuent un travail sur leur personnalité pour évaluer l'adéquation entre leur projet et leur tempérament. Une visite d'entreprise suivie d'une présentation orale permet d'analyser les secteurs professionnels et métiers.

En deuxième année : lors du forum IUT-entreprises, est organisé un speed-dating où chaque étudiant se présente et présente son projet à un professionnel, qui en évalue la pertinence par rapport au marché de l'emploi. Pour les modules complémentaires, les étudiants travaillent en fonction de leur PPP sur 3 types de métiers (production, R&D, contrôle-qualité). Ils rédigent un rapport de PPP en même temps que le rapport de stage, de façon à finaliser leur projet en tenant compte de l'expérience apportée par le stage.

#### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

*Bilan et projets ?*

L'Université Lyon 1 s'est engagée dans une politique ambitieuse autour de l'accompagnement pédagogique et du développement des Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement (TICE) et a créé le service iCAP.

Ce service a pour objectif l'amélioration de l'enseignement et l'innovation pédagogique avec les outils de demain. En particulier, il met à la disposition des enseignants la plate-forme pédagogique SPIRAL (Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon 1) sur laquelle tous les enseignants peuvent poser des cours, développer des outils interactifs.

Des formations sont ouvertes aux enseignants de l'Université Lyon1, pour développer les TICEs et maîtriser l'outil SPIRAL.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique**

*Bilan et projets ?*

##### ***Amélioration du niveau de français (Voltaire)***

Cette action est mise en place depuis plus de cinq ans.

Il s'agit d'améliorer le niveau de français des étudiants avec l'interface « Voltaire ». Après l'évaluation du niveau de base des exercices sont proposés selon les lacunes détectées. Une deuxième évaluation permet d'estimer l'amélioration et est bonifiée sur la note d'expression et de communication.

##### ***Ingénierie pédagogique multimédia IUT***

Trois personnes ressources ont été recrutées, en 2012, grâce à un financement de la Région Rhône Alpes.

L'objectif global de la mission est l'accompagnement personnalisé des enseignants dans leurs projets pédagogiques.

Toutefois, la mission prioritaire est l'accompagnement pour la réussite des étudiants qui arrivent à l'IUT (DUT1) avec une attention particulière pour les publics en difficulté (Bacs Techno, bacs Pro...) :

- apprentissage de méthodes,
- comprendre un énoncé,
- savoir prendre des notes
- ...

#### 2.4.6. Les ressources documentaires

*Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...*

Deux centres de ressources documentaires sont mis à disposition des étudiants.

**La bibliothèque commune aux 4 départements IUT** burgiens est exploitée par tous les étudiants et ils ont accès *via* internet aux ressources documentaires de l'Université Lyon1 ainsi qu'à celles des bibliothèques de la ville de Bourg en Bresse. Les horaires d'ouverture sont organisés en fonction des disponibilités des étudiants (des plages sont prévues sur le temps de midi, entre autre en faisant appel à des étudiants contractuels).

**Le centre de documentation Ressources des Terroirs, géré par l'Equipe CNRS** qui possède plus de 5000 documents (productions agricoles et alimentaires, santé, normalisation, savoirs alimentaires locaux...).

Pour inciter à la fréquentation des centres de documentation, différentes actions sont menées :

- les tuteurs convoquent les étudiants pour une première réunion de projet tuteuré à la bibliothèque, en laissant la documentaliste expliquer le fonctionnement et présenter les ressources documentaires en lien avec leur sujet (la documentaliste est associée à l'évaluation de la recherche bibliographique du PT premier semestre),
- l'enseignant de communication organise un TD au sein du centre de documentation du CNRS en laissant la documentaliste présenter les ressources documentaires,
- des enseignants préparent des sujets d'exposés avec l'aide de la documentaliste,
- l'archivage des rapports de projets tuteurés est réalisé par la documentaliste,
- des enseignements d'expression et de communication sont réalisés à la bibliothèque IUT en faisant participer la documentaliste.

### 2.5. Formation tout au long de la vie

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux

*Etat des lieux et projets.*

Les LP accueillent 1 à 2 personnes par an en formation continue, en général elles disposent d'une aide de l'ANPE. + CIF

En DUT, occasionnellement, une personne en reprise d'étude peut-être accueillie. Il n'y a pas de pédagogie adaptée, mais la personne est suivie par un enseignant référent.

## 2.5.2. VAE

*Etat des lieux et projets.*

Les sollicitations pour ce type de démarche sont faites plus pour les LP que pour le DUT, mais souvent les personnes ne vont pas jusqu'au bout pour des raisons financières ou administratives (lourdeur du dossier).

Cinq étudiants (3 en 2009/2010 et 2 en 2010/2011) ont bénéficié d'une VAE pour s'inscrire en LP Développement).

Une procédure existe sur l'IUT LYON1 et l'université. Il conviendrait pour nous, de mieux maîtriser les démarches à suivre pour être plus réactifs et mieux conseiller le public.

## 2.6. Politique d'ouverture internationale

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### 2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers

*Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?*

Le Département accueille peu d'étudiants étrangers (voir tableau 26).  
Il s'agit d'un point faible identifié.

**Tableau 26 : Etudiants étrangers inscrits en DUT IAB**

Année universitaire	DUT 1 <sup>ère</sup> année (pays d'origine)	DUT 2 <sup>ème</sup> année (pays d'origine)
2013-2014	1 (Chine)	1(Chine)
2012-2013	2 (Chine)	5 (Bulgarie (4), Chine (1))
2011-2012	1 (Chine)	3 (Bulgarie (2), Congo(1))
2010-2011	1 (Congo)	3 (1 Sénégal – 1 Italie - 1 Madagascar)
2009-2010	3 (1 Sénégal – 1 Maroc - 1 Madagascar)	1 (Congo)
2008-2009	1 (Congo)	2 (1 Togo – 1 Sénégal)

### 2.6.2. Mobilité en stage, en semestre

*Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?*

La mobilité internationale concerne seulement les étudiants DUT 2. En effet, l'alternance des étudiants LP ne permet pas aux jeunes salariés d'effectuer leurs missions à l'étranger.

***Cette mobilité représente un point fort du Département.***

La politique de mobilité internationale s'est développée depuis de nombreuses années au Département.

La proximité du Laboratoire BioDyMIA permet une synergie très fructueuse (contacts avec des laboratoires de Finlande, Norvège, Italie).

Celle-ci s'est renforcée ces dernières années grâce :

- au dynamisme de Mme Muriel FAURE-VINCENT (responsable des RI),
- à la prospection de M. Pascal DUPEUX (responsable du Pilotage des projets pédagogiques internationaux),
- à l'appui de l'ACB (CEGEP à Lévis-Lauzon Québec),
- à l'appui des services RI de l'UCBL et IUT,
- aux contacts /partenariat avec des équipes de recherche et/ou laboratoire des enseignants-chercheurs de BioDyMIA (Finlande, Norvège, Italie, Pays de Galles...)
- à la politique volontariste de la région Rhône Alpes (bourse explo'RA)

Le tableau 27 montre que la proportion d'étudiants partant effectuer leur stage de fin de cursus est de 50% en 2014.

La commission RI du Département a décidé de stabiliser ce taux pour les prochaines années.

Les raisons qui guident ce choix sont :

- répondre aux besoins des entreprises de la région,
- garder un partenariat fort avec les entreprises (articulation stage fin cursus DUT et contrat de travail (d'apprentissage ou de professionnalisation) LP),
- répondre aux projets et/ou contraintes des étudiants (certains ne désirent pas partir en stage à l'étranger pour des raisons personnelles et/ou financières...).

**Tableau 27 : Mobilité internationale des étudiants DUT**

		Rappel 2008-2009	2011-2012	2012-2013	2013-2014
S 4+ stage	Bulgarie		1	3	4
	Québec	1	2	3	3
	<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>6</b>	<b>7</b>
	<b>% promotion</b>	<b>1,5</b>			<b>10,9</b>
Stage fin S4	Bulgarie	2	5	8	11
	Québec	7	6	7	7
	Norvège	2	2	2	3
	Finlande	1	1	1	1
	Roumanie			1	2
	Italie	1	2		1
	Belgique				2
	Allemagne			1	2
	Pays de Galles				2
	Grande Bretagne	1	1		
	Ecosse	1			
	Mali	3			
	Suisse		1		
	Chine			1	
	Tunisie				1
<b>TOTAL</b>	<b>18</b>	<b>18</b>	<b>21</b>	<b>32</b>	
<b>% promotion</b>	<b>28,6</b>	<b>28,1</b>	<b>35,6</b>	<b>50</b>	

- COOPERATION USAMV Iași ROUMANIE

Coopération initiée en 2013 signature d'une convention Erasmus et envoi d'un étudiant en stage de DUT 2. En 2014 deux étudiants sont partis en stage. Pas de mobilité entrante pour l'instant. Peut-être une mobilité stage entre septembre et octobre 2014. Deux mobilités entrantes de collègues enseignants en octobre lors de notre forum international. Possibilité de stages en français ou en anglais. Une mobilité enseignante/contact partenaire sortante envisagée au printemps 2014 couplée avec la mobilité de Plovdiv. Appui sur la thématique francophonie

- **COOPERATION USAMV Sibiu ROUMANIE**

Contact en octobre 2013 lors de la conférence internationale de Plovdiv. En attente de la signature d'une convention Erasmus avec projets de mobilités enseignantes et étudiantes. Possibilité de stages en français ou en anglais. Une mobilité enseignante/contact partenaire sortante Appui sur la thématique francophonie. Étude de possibilité de convention Erasmus + pour favoriser des mobilités enseignantes et ou étudiantes en semestre d'études.

- **COOPERATION ALLEMAGNE BERLIN ALLEMAGNE**

Contact pris en 2012 avec équipe de recherche en liaison avec université Humboldt de Berlin. Contact Sebastian SCHALOW. Une mobilité stage en 2013. Deux mobilités stage en 2014. Perspective de collaboration avec BioDyMIA et étude de possibilité de convention Erasmus + avec l'université Humboldt pour favoriser des mobilités enseignantes et ou étudiantes en semestre d'études.

- **COOPERATION UNIVERSITE DE NAMUR BELGIQUE**

Contact pris en mai 2013, envoi de deux stagiaires DUT en 2014 au centre de recherche de GEMBLOUX. Projet de signature d'une convention Erasmus + pour mobilités enseignantes et étudiantes ( semestres d'études).

- **COOPERATION FACULTE D'AGRICULTURE DE BELGRADE**

Premiers contacts en octobre puis novembre 2013. Possibilité de une à deux mobilités pour stages, horizon 2015.

### 2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)

*Etat des lieux et projets.*

A la sortie de la formation DUT IAB, les étudiants peuvent s'orienter vers un DUETI ou un DUESTI. Cela permet d'acquérir un complément de formation de niveau Bac+3 (Bachelor ou équivalent) ou professionnel tout en améliorant la maîtrise de la langue du pays d'accueil.

La poursuite d'études est irrégulière :

- 5 DUETI et 2 DUESTI en 2011
- 5 DUETI en 2012
- Aucune poursuite d'études en 2013.

Les deux pays privilégiés sont la Bulgarie et l'Ecosse.

Des aides sont possibles en fonction des destinations. (Bourse Explo'RA – Conseil Régional Rhône-Alpes, Bourse Erasmus...)

#### 2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux

*Accords de coopération bilatéraux ?*

*Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?*

##### **Programmes existants :**

**Depuis 2006, Accord de coopération et d'échange avec le Collège d'Enseignement Général et Professionnel (Cégep) de Lévis-Lauzon au Québec et l'Université Lyon1 :** possibilité de mobilité étudiante (stage, semestre) ou d'effectuer une année post-DUT au CEGEP : Techniques de laboratoires, voies de spécialisation biotechnologiques. A l'inverse, le laboratoire BioDyMIA accueille régulièrement 1 à 2 étudiants québécois (en 2014, accueil d'une étudiante de l'Université de McGill). L'office Franco-Québécois pour la Jeunesse (OFQJ) accompagne l'accueil de nos étudiants français.

**2009, Programme de promotion des échanges franco-mexicains dans le domaine des biotechnologies et de l'agro-alimentaire** dans le cadre de la Catedra Jacques Senez, au Mexique. Pascal DEGRAEVE (Directeur de BioDyMIA) a effectué 10 jours de mission au Mexique *via* EGIDE (Ministère des Affaires Etrangères).

**Depuis 2010,** accord de coopération avec l'Université des Technologies Alimentaires (UTA) de **Plovdiv (Bulgarie)** qui comprend :

- Mobilité enseignante
- Accords ERASMUS mobilité étudiante

Cette Université a une Filière Francophone de formation d'ingénieurs agro-alimentaires.

##### **Programmes en projet :**

**Projet de e-learning pour enseignement du français de l'économie et de l'entreprise.**

Projet qui vise à :

- ✓ Transmission de pratique concernant l'utilisation d'une plateforme de type SPIRAL.  
2 à 3 interventions d'ICAP en 2013 envisagées
- ✓ Enseignement du cours «français de l'économie» « communication professionnelle et universitaire (FOU)» en e-learning au sein de l'UE « français des affaires » de l'UTA.

1 projet déposé en 2011 à l'AUF refusé pour restriction budgétaire  
« Soutien à l'enseignement du et en français » avec UTA- Bulgarie - Université technique de Moldavie -Moldavie Université de Médecine et de pharmacie – Roumanie

#### 2.6.5. Mobilité des personnels

*Etat des lieux ?*

Nous collaborons actuellement essentiellement avec 2 universités étrangères, l'UTA de Plovdiv (Bulgarie) et l'Université de Gabes (TUNISIE).

Par ailleurs des pistes nouvelles sont envisagées avec l'Université de Namur (Belgique).

### UTA de Plovdiv (Bulgarie)

- **Avril 2011 :**

Mission à l'UTA de Pascal DUPEUX pour travail sur le e-learning et mobilités.

- **Mars 2012 (26 -27) :**

Venue de Mme Maria ATANASSOVA DOUCHKOVA pour enseignement niveau DUT et Master 2 (6-8 heures) Génie des procédés alimentaires et bilan mobilité

- **Mai 2012**

Venue de Mme Jana KRASTEVA à Lyon1, directrice adjointe de la filière francophone – UTA

- **Octobre 2012**

Mission de Pascal DUPEUX et Pascal DEGRAEVE du Laboratoire BioDyMIA pour :

- ✓ Enseignements en français au sein de la filière francophone
- ✓ Point sur les mobilités et actions de coopération en cours concernant les TICE
- ✓ Le point sur la collaboration Recherche

Enseignements en « Français de l'économie et de la communication »

Complément de l'UE « Français des Affaires » de l'UTA

4<sup>ème</sup> année du parcours ingénieur dans le tronc commun des étudiants de l'UTA

- **2012**

Université des Technologies Alimentaires (UTA) de Plovdiv (Bulgarie)

Isabelle ADT donne des cours de Technologie Alimentaire ;

Amandine COTTAZ organise la halle technologique.

- **2013**

Pascal DUPEUX réalise deux missions ERASMUS (12 heures par mission – octobre et juin)

Emilie DUMAS participe à un colloque de recherche annuel organisé par l'Université de Plovdiv ; (octobre)

- **2014**

Pascal DUPEUX réalise une mission ERASMUS (mai 2014)

#### **Coopération dans le domaine de la recherche**

1 doctorante de l'UTA de Plovdiv a été accueillie au sein du laboratoire BIODYMIA ;  
Souhait de mettre en place des cotutelles.

### Université de GABES (Tunisie)

#### **2014 (24 avril -1 mai)**

Mission d'Isabelle ADT, Nadia OULAHAL Pascal DEGRAEVE dans le cadre du Programme d'Appui à la Qualité (PAQ) de l'Enseignement Supérieur et de la convention de collaboration entre UCBL IUT et Université de GABES

**La mission comprend une partie recherche :**

- Une partie liée au « 1er Congrès International de Technologies Alimentaires et Contrôle Qualité des Aliments » organisé du 25 au 27 Avril 2014 à Djerba par l'Institut Supérieur de Biologie Appliquée de Medenine (ISBAM) de l'Université de Gabès
- 3 conférences plénières (2 liées aux activités du laboratoire BioDyMIA et 1 liée aux activités pédagogiques du DGB de Bourg en Bresse)

**Et une partie pédagogique :**

Du 28 avril au 1<sup>er</sup> mai, travail avec l'équipe pédagogique de l'ISBAM à Medenine dans le cadre du renforcement de la halle technologique sur ce site (soutien du PAQ) et de son utilisation pédagogique. L'échange d'expériences a porté notamment sur les travaux pratiques intégrés où les différents aspects de la production et de la démarche qualité (assurance et contrôle qualité) associée d'une production alimentaire sont associés de façon intégrée (expérience conduite sur Bourg autour de l'élaboration de produits laitiers et de saumon fumé en associant des enseignants de technologie, microbiologie et biochimie alimentaire (3 spécialités des 3 enseignants en mission).

Les collègues tunisiens doivent être reçus à Bourg en Bresse au DGB de l'IUT Lyon 1 du 18 au 25 mai pour observer nos pratiques pédagogiques et poursuivre l'échange.

## 2.7. Vie étudiante

### 2.7.1. Participation à la vie institutionnelle

*Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?*

- Participation à la vie du département :  
Quatre étudiants, représentants élus de première année et de deuxième année de DUT, des LP et Master sont invités à participer au conseil de département en dehors de certains débats (personnel, budget).
- Participation à la vie de l'IUT sur le site de Bourg en Bresse :  
Les étudiants des 4 départements burgiens ont constitué une association commune le BDE (Bureau des Etudiants) qui organise diverses manifestations festives et est associé à l'accueil des étudiants sur les chaînes d'inscription, et la journée d'accueil sur le site de Bourg en Bresse.

### 2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles

*Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?*

**Des activités sportives** communes aux 4 départements sont proposées aux étudiants le jeudi après-midi ou en soirée.

Un enseignant du site de Bourg en Bresse coordonne ces actions : badminton, rugby, basket, natation, gymnastique, musculation, ... L'assiduité et la réussite à ces activités sont récompensées par un bonus sur la moyenne de chaque semestre.

**Un enseignement de musique** interdépartemental se déroule chaque jeudi après-midi. Des concerts sont organisés lors de manifestations (Nuit des IUT, fin de promotion ...)

**La pratique d'une langue optionnelle est également proposée : allemand, italien ou espagnol.** Avec la même organisation et la même bonification que pour le sport.

**Le Bureau des élèves organise différentes manifestations :**

Soirées, week-end d'intégration, certaines de ces actions sont financées partiellement par l'IUT.

**Un accueil est organisé, début septembre, par l'IUT sur le site de Bourg en Bresse pour présenter les acteurs de la vie culturelle, sportive et sociale de la ville** (théâtre, Maison des étudiants, bibliothèque, service de logement...)

### **3. Les actions supports**

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

#### **3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»)**

##### **3.1.1. Etat des lieux et maintenance**

*Problématiques des locaux le cas échéant.*

Le département est locataire des locaux appartenant au Syndicat Mixte du Technopôle Alimentec. La surface SHON totale allouée au département est d'environ 4900 m<sup>2</sup> et comprend :

- une halle technologique avec ses annexes : 785m<sup>2</sup>
- une surface utilisée par le laboratoire rattaché au département (BIODYMIA) : 280 m<sup>2</sup>
- l'ensemble des bureaux, salles de cours, salles de TP, foyer des étudiants, ainsi que les accès : 3835 m<sup>2</sup>

Des locaux sont partagés avec les 3 autres départements : bibliothèque, trois amphithéâtres, une salle de DS : environ 697 m<sup>2</sup>

Le taux d'occupation : 24,79 m<sup>2</sup> par personne et 18,6 m<sup>2</sup> si on enlève la halle et ses annexes et les locaux dédiés spécifiquement au laboratoire.

Les locaux distribués sur 2 bâtiments, sont de construction assez récente, 1992 et 1996.

Dans le cadre du démarrage du CETA et de la mise en place du PTI Alimentec (qualité et sécurité des aliments conditionnés) des améliorations importantes ont été réalisées dans la halle technologique (rénovation des sols, amélioration des réseaux fluides... ). Ces améliorations ont été financées par les collectivités locales (Conseil Régional Rhône Alpes, CCI Ain, Agglo de Bourg en Bresse et Conseil Général de l'Ain)

**Problèmes de surface :**

Le manque de salles de travaux dirigés (8) lorsque les étudiants de DUT 1<sup>ère</sup> année, 2<sup>e</sup> année, des 3 LP et du Master sont présents. Des salles de travaux dirigés mutualisées à proximité des 3 autres départements ont été construites dans le cadre du démarrage du quatrième département (ouverture en septembre 2012).

**Problèmes d'entretien :** le nettoyage des bâtiments est fait par une entreprise extérieure.

**Problèmes de maintenance :**

- L'absence de personnel technique nécessite de faire intervenir des sociétés extérieures pour des problèmes de plomberie, électricité, peinture, même si le service de l'IUT se déplace aussi quelques journées par an pour régler les problèmes récurrents. Le suivi des travaux est la plupart du temps assuré par notre ACMO qui est aussi enseignante. De même, le dégagement

des allées en cas de neige est souvent fait par du personnel volontaire du département dont ce n'est vraiment pas la mission !

- Le fait d'être locataire oblige à demander l'autorisation de faire des travaux. Par ailleurs, il présente l'avantage d'apporter une aide pour certaines réparations de l'immobilier.

#### **De sécurité : Problème prioritaire**

- Réparation de la toiture par le propriétaire (suite à des dégâts dus à la grêle)
- Mise aux normes de 8 sorbonnes (voir ci-dessous) par le Conseil Général de L'Ain

### **3.1.2. Hygiène et sécurité**

*Situation au regard de la réglementation incendie.*

*Implication Hygiène et Sécurité du département.*

*Formations.*

*Evaluation des risques - Document unique.*

- **Situation au regard de la réglementation incendie**

- Les vérifications et contrôles périodiques obligatoires sont faits par des sociétés agréées (réseaux de gaz naturel, d'hydrogène ; installation et équipements électriques ; extincteurs ; ascenseurs...).
- Les rapports sont conservés et présentés à la Sous-Commission Départementale de la Sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP et les immeubles de grande hauteur : avis favorable lors du dernier passage en juin 2011.
- Affichage des consignes de sécurité en cas d'incendie ainsi que des plans d'évacuation.
- Deux exercices d'évacuation incendie inopinés organisés au cours de l'année universitaire dont le premier dans le mois qui suit la rentrée des étudiants (information préalable des étudiants concernant le risque incendie).

- **Implication Hygiène et Sécurité du Département**

- L'Hygiène & la Sécurité sont assurées par une assistante de prévention, (enseignante du Département Génie Biologique) et par une assistante ingénieur.
- Les registres Sécurité Incendie et Santé et Sécurité au Travail (ex registre H&S), communs au Département et au Laboratoire de Recherche, BioDyMIA sont tenus à jour.
- Un rapport des activités faites en cours d'année est rédigé par l'assistant de prévention.
- Etroites relations avec le service H&S de l'IUT Lyon1 et de l'UCBL.
- Sensibilisation et participation de l'ensemble du personnel à la politique Hygiène et Sécurité, ainsi dans les différents laboratoires, le port des équipements de protection individuelle adéquats (blouse, gants, lunettes ...) et le respect des bonnes pratiques de laboratoire est présent.

- **Formations**

Formation des personnels et notamment des nouveaux entrants :

Depuis 2002, une partie du personnel (enseignants et non enseignants), a suivi

- Une formation aux gestes de premiers secours (AFPS) avec des recyclages annuels dont le dernier (PSC - Prévention Secours Civiques niveau 1) a eu lieu en juin 2013.
- Une formation "manipulation d'extincteurs, extinction de feux réels" (en 2011 et 2012).
- Une formation pour l'habilitation à la conduite des autoclaves, dont la dernière en 2013.

- Une formation à la sensibilisation des risques chimiques, biologiques, liés aux déchets.

L'enseignante (assistante de prévention) et l'assistante ingénieur en charge du suivi de l'H&S ont participé à des formations pour approfondir leurs connaissances et les mettre en œuvre.

Pour les nouveaux entrants (y compris stagiaires, doctorants ...), sont organisées :

- Une formation par l'assistant de prévention (dans les deux semaines suivant leur arrivée) d'une demi-journée avec visite des locaux et des laboratoires, distribution d'un document H&S, rappel des risques (incendie, biologiques, chimiques), des consignes de premiers secours, des bonnes pratiques de laboratoire, de la gestion des déchets et de l'organisation du travail.
- Une information sur la co-activité et le partage des locaux "Recherche / Enseignement", sur l'utilisation des salles de préparation communes à l'enseignement et à la recherche.
- Une formation pour l'habilitation à la conduite d'autoclave (si nécessaire)
- Un enseignement H&S est intégré aux cours de DUT1A, DUT2A, LP et Master

- **Evaluation des risques – Document unique**

Suite à la demande officielle de l'Université Claude Bernard Lyon I, le Document Unique répondant au décret n°1001-1016 du 5 novembre 2001 a été rédigé en Mars 2005 et transmis au service Hygiène et Sécurité de l'Université. La dernière réactualisation date de juillet 2013.

Certains points du plan d'actions établi en même temps que le Document Unique ont été réalisés : entre autres, achat d'équipements de protection individuelle, affichage dans les laboratoires, mise en place de couvertures anti-feu, réorganisation des stockages,...

Certains risques ont été traités prioritairement :

- Les 8 sorbonnes ont été remplacées en juillet 2010.
- La vérification des centrifugeuses.
- La sécurité électrique / incendie a été renforcée grâce à l'installation de goulottes de prises électriques (suppression des multiprises).
- La réalisation de modes opératoires pour l'utilisation d'équipements et matériels.

### 3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### 3.2.1. Les enseignants

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

**Tableau 28 : Ressources humaines du département**

Statut		Section	Compétences	Pot Théo (hTD)	%	%
PR	2	64	Microbiologie/biochimie	384	8	44
		64	Biochimie/technologie alimentaire			
MCF	8	64	Biochimie / technologie alimentaire	1536	32	
		64	Microbiologie / Physique industrielle			
		64	Biochimie / technologie alimentaire			
		64	Technologie alimentaire			
		64	Microbiologie			
		64	Biochimie / emballage			
		62	Physique industrielle			
		64	Microbiologie - Biochimie			
PAST	2	64	Microbiologie	192	4	
		62	Technologie alimentaire			
PRAG	2		Mathématique	768	16	
			Biologie/Bio. moléculaire			
PRCE	5		Expression / communication	1920	40	
			Anglais			
			Physique			
			Microbiologie			
			Chimie / Biochimie			
<b>TOTAL</b>	<b>19</b>		<b>Total Potentiel Théorique (hTD)</b>	<b>4800</b>	<b>100</b>	<b>100</b>
			<b>Décharges (hTD)</b>	<b>64</b>		
			<b>Potentiel réel</b>	<b>4736</b>		
			<b>Taux encadrement enseignants de 2014</b>	<b>71%*</b>		

\*Potentiel réel / 0,8 X charge d'enseignement (maquettes PPN - habilitation LP)

### 3.2.2. Les BIATSS

*Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.*

#### **Le département possède 3 postes de titulaires non enseignants :**

- 1 poste technicienne ITARF administratif (BAP I)

Missions : accueil physique et téléphonique, comptabilité du département et du laboratoire BioDyMIA, gestion des enseignants titulaires et des vacataires DUT, scolarité DUT, secrétariat du chef de département et du directeur du laboratoire, suivi de la maintenance des locaux et communication.

- 1 poste Ingénieur d'études ITARF

Missions : gestion de la halle technologique et préparation des TP de technologie alimentaire, maintenance des équipements, suivi de l'hygiène et de la sécurité avec l'ACMO, assistance technique pour les projets tutorés ou lors d'action de communication, recherche. Enseigne aussi en TP pour compenser le déficit d'enseignant de technologie alimentaire.

- 1 poste technicienne ITARF technique (BAP A)

Missions : gestion du laboratoire de microbiologie et biologie et préparation des TP de microbiologie, biologie et biologie moléculaire, gestion des fournitures, maintenance du matériel, mise en place de la démarche qualité, gestion des déchets, en collaboration avec l'ACMO.

#### **Le département finance 1,4 poste sur fonds propres avec le laboratoire et le master**

- 1 poste 70% administratif

Missions : accueil, scolarité post-DUT, gestion des enseignants post-DUT, communication, emploi du temps post-DUT, suivi des alternants (contrats d'apprentissage et de professionnalisation).

- 1 poste 70% technique :

Missions : gestion du laboratoire de chimie/biochimie, préparation des TP de chimie/biochimie, gestion des fournitures, maintenance du matériel et contribution aux programmes de recherche de BioDyMIA.

- L'absence de service de maintenance et d'accueil général sur le département, les relations liées à la position du département sur un technopôle et le dynamisme du laboratoire associé rend indispensable l'augmentation d'effectif du personnel administratif et technique avec ces deux postes contractuels.

### 3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie

*Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?*

*Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?*

*Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?*

- **Quelle liaison entre les enseignants-chercheurs du département et la politique de recherche de site ?**

Comme indiqué préalablement, **BioDyMIA constitue un acteur majeur des recherches conduites sur le technopole Alimentec** et joue un rôle important dans l'animation du site en fixant de nombreux enseignants-chercheurs sur Bourg en Bresse.

Il est aussi un interlocuteur du Syndicat Mixte du Technopole Alimentec (Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain, Conseil Général de l'Ain et Communauté d'Agglomération de Bourg en Bresse) avec lequel il discute des grandes orientations de recherche du technopole.

L'émergence du projet PTI ALIMENTEC Qualité et Sécurité des aliments emballés illustre parfaitement cette stratégie de recherche de complémentarité des partenaires du site.

- **Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?**

Les interlocuteurs du site ALIMENTEC et les interlocuteurs industriels de BIODYMIA étant en bonne partie communs avec ceux des formations du Département de Génie Biologique, **la synergie enseignement-recherche est forte.**

L'évolution des formations du département est avant tout basée sur une double analyse du marché de l'emploi et des compétences de l'équipe pédagogique

- L'origine de la LP Développement de projets Création de Produits en agro-alimentaire vient de la création d'un Centre d'Entreprise et d'Innovation par Claude Noël. Ce CEI, devenu depuis une structure reconnue et intégrée sur le technopôle (CEEI), travaille en synergie avec cette LP et propose quelques projets industriels à nos étudiants.
- L'ouverture de la LP Ingénierie de la Production Alimentaire vient de l'analyse du marché de l'emploi, des compétences de l'équipe et des potentialités des équipements de la halle.
- Le projet de création d'une troisième LP Qualité Hygiène Sécurité Environnement est concomitant avec l'émergence du projet PTI ALIMENTEC Qualité et Sécurité des aliments emballés. Une forte orientation vers la sécurité alimentaire des produits emballés est prévue.

.Plus généralement, l'activité des enseignants-chercheurs apporte des plus aux formations :

- Elle leur permet de se tenir régulièrement au courant des évolutions techniques, économiques et réglementaires du secteur agro-alimentaire pour dispenser un enseignement actualisé.
- Participation aux RMT Chlean (Nadia OULAHAL) : groupe de travail biocontamination et groupe de travail formation ; RMT PropackFood (Catherine JOLY et Pascal DEGRAEVE)
- Elle facilite les ouvertures vers l'international puisque les chercheurs étrangers avec lesquels le laboratoire BioDyMIA collabore peuvent aisément être sollicités pour faciliter la recherche de stages dans leurs pays pour des étudiants de l'IUT.

***Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?***

Nous avons vu précédemment que le Département contribue au transfert de technologie en co-gérant la plateforme technologique.

### 3.2.4. Les vacataires

*Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?*

**Tableau 29 : Intervenants professionnels DUT et LP (% des enseignements).**

	% des enseignements	
	DUT	LP
Enseignants de l'IUT	82,8	27,5
Enseignants d'autres établissements (lycée, centre de formation...)	7,3	27,5
Professionnels	9,9	45
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>100</b>

**Tableau 30 : Spécialités des Intervenants Professionnels DUT IAB**

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés	Enseignement dans le cœur de métier ou enseignements transférables ?
CHABOUD Françoise Chef d'entreprise		43 CM/TD 126 TP	Biologie Végétale Biologie fondamentale et appliquée	Cœur de métier
BERNARDIN Jean Marc Avocat		13 CM	Législation	Enseignement transférable
MAQUET Emmanuel Conseiller	MIPE	24 TD	Communication PPP	Enseignement transférable
CHARAMEL Claude, Formateur/Consultant	Activité libérale	30h TD 36 h TD	Informatique	Enseignement transférable
COMBE François Directeur Usine	Laiterie de la Bresse	2 CM	PPP Présentation des métiers	Cœur de métier
GEMELAS Guillaume Responsable de production	Salaisons de Saint André	2 CM	PPP Présentation des métiers	Cœur de métier
CUISANT Pascal	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	19h CM/TD	Comptabilité	Enseignement transférable
CHABERT Céline DRH	Fromagerie Chabert	2CM	Présentation secteur laitier	Cœur de métier
DUSSARDIER Christine Responsable Qualité	Laboratoire Départemental 01	18 CM/TD	Qualité	Cœur de métier
DAVID Thierry Ingénieur	EKKS Granini	2 CM	Présentation Secteur boisson	Cœur de métier
SOTTON Jean Michel Directeur	APECITA	18	PPP	Enseignement transférable
YVONNET Reynald, Consultant	ECTI	25h CM/TD	Gestion de Projet	Cœur de métier

**Tableau 31 : Spécialités des Intervenants Professionnels LP Ingénierie de la Production Alimentaire**

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés	Enseignement dans le cœur de métier ou enseignements transférables ?
David Thierry, Ingénieur	EKKS Granini	6h CM/TD 4h TP	Maintenance de Premier Niveau	Cœur de métier
Théveneau Christine, Responsable Qualité	Transport interlégumes	10h CM/TD	Traçabilité	Cœur de métier
Altermatt Stéphanie, Gérante de Société	ArtMalté	4h CM/TD 10h TP	Génie Industriel Alimentaire	Cœur de métier
Charamel Claude, Formateur/Consultant	Activité libérale	20h CM/TD	Informatique	Enseignement transférable
Pellicari Edwige	Autoentrepreneur	16h CM/TD	Droit du travail	Enseignement transférable
Mousset Pascal,	Evoludis Conseil	12h CM/TD	Marketing	Enseignement transférable
Cuisant Pascal	Chambre des métiers et de l'artisanat de l'Ain	7h CM/TD	Comptabilité	Enseignement transférable
Garny Alain, Responsable entreprise	AGDA	5h CM/TD	Business Plan	Cœur de métier
Conques Stéphane, Ingénieur	INPI Lyon	3h CM/TD	Propriété industrielle	Cœur de métier
Bornua Denis, Formateur Consultant	Denis Bornua Conseil	7h CM/TD 4h TP	Hygiène des équipements - SST	Cœur de métier
Boussier Martine, Ingénieur	NOVALIM	10h CM/TD	Eco-Conception Développement durable	Enseignement transférable
Yvonnet Reynald, consultant	ECTI	25h CM/TD	Gestion de Projet	Cœur de métier

**Tableau 32 : Spécialités des Intervenants professionnels LP Développement de Projets, Création de Produits en Agroalimentaire**

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés	Enseignement dans le cœur de métier ou enseignements transférables ?
LAYAT Hervé, Responsable Production	Refresco	26 6TD 20TP	Création de Produits	Cœur de métier
DRATZ Marie-Thérèse Responsable R & D	Sirops ROUTIN	13 5C 8TD	Analyse sensorielle	Cœur de métier
GALMICHE Hervé, Chef cuisinier	Le Verre Gourmand	12H TP	Eveil culinaire	Cœur de métier
FOATELLI Armelle, Chef d'entreprise	Libeluile, SARL	12 4C 8TD	Développement à l'international	Cœur de métier

MOUSSET Pascal, Responsable	Evoludis Conseil	18 6C 12TD	Etude de Marché, Faisabilité, démarche commerciale	Cœur de métier
LOTZ Christelle, Chef d'entreprise	Légendes Gourmandes	8 3C 5TD	Marketing	Cœur de métier
ROUILLOT Vincent	NOEMI	9 3C 6TD	Design	Cœur de métier
GARNY Alain	Ain Geste d'Avenir	20 6C 14TD	Business Plan	Cœur de métier
VILLAUMIE Michel	Althéor	32 12C 20TD	Gestion de Projets, Ordonnancement	Cœur de métier
CHARAMEL Claude	Consultant	24 12TD 12 TP	Informatique	Enseignement transférable
BALLET Danielle	Consultant	4 TP	Technique de communication	Enseignement transférable
CUISANT Pascal	Chambre des Métiers	20 6C 14TD	Economie et Gestion des entreprises	Enseignement transférable
PELLICARI Edwige	Auto entrepreneur	16 6C 10TD	Droit du travail	Enseignement transférable
BARILLOT Pierre	Architectures- Barillot	10 2C 8TD	Conception de locaux industriels	Enseignement transférable
CONQUES Stéphane	INPI, Institut National de la Propriété Industrielle	3 3TD	Protection industrielle	Enseignement transférable
BERARD Laurence, Chercheur	CNRS Laboratoire Ethnoressources & Terroirs	4 1C 3TD	Signes de Qualité (AOC, ..)	Enseignement transférable
SUEUR Bernard	Ministère de l'Intérieur Renseignements Généraux	8 2C 6TD	Veille Technologique	Enseignement transférable
BOUSSIER Martine	Novalim	12 2C 6TD	Eco-conception environnement	Enseignement transférable
DEVELLE Caroline	Novalim	2 1C 1TD	Clean-Label	Enseignement transférable
BORNUA Denis	Entreprise Agro- Alimentaire Conseil	14 4C 12TD	Sécurité, Traçabilité & Hygiène	Enseignement transférable

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

*Etat des lieux, perspectives ?*

**Les choix politiques l'IUT Lyon 1 sont :**

- Préserver la pédagogie (un nouveau PPN),
- Maintenir l'état de nos infrastructures,
- Améliorer les conditions de travail et de vie des étudiants et des personnels de l'IUT Lyon 1,
- Préserver notre capacité d'autofinancement.

#### **Politique budgétaire de l'IUT Lyon1**

***La majorité des recettes sont mutualisées.***

Un budget prévisionnel est établi à partir des demandes des différents Départements et Services des trois sites.

Ce budget comprend :

- les dépenses d'investissement et de fonctionnement du Département (voir tableau 33),
- le financement des postes sur budget propres affectée au Département (les postes sont directement reliés au « bloc central de l'IUT »).

Les Départements sont mobilisés pour trouver des recettes.

Les recettes mutualisées du DGB Bourg en Bresse sont :

- dotation globale de fonctionnement (DGF),
- subventions des collectivités locales de Bourg en Bresse (2/3 Conseil Général de l'Ain et 1/3 de la Communauté d'Agglomération),
- taxe d'apprentissage,
- recettes liées aux contrats de travail des alternants (LP et formation continue).

***Certaines recettes sont directement affectées au DGB Bourg en Bresse.***

Il s'agit de recettes sur projet :

- Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM),
- Mise en place de plateforme pédagogique,
- Subventions exceptionnelles des collectivités locales (CCI de l'Ain et Conseil Général),
- COPIL

#### **3.3.2. Dépenses**

*Etat des lieux, perspectives ?*

Le tableau 33 présente l'évolution du budget du Département des trois dernières années.

La tendance est une baisse avec stabilisation pour l'année 2014.

Cette stabilisation a été possible en grande partie grâce aux recettes des contrats de travail et de la formation continue.

L'objectif est de maintenir un budget d'investissement significatif.

**Tableau 33 : Evolution du budget (en euros).**

		2011	2012	2013	Budget Prévisionnel 2014
DUT	Investissement	34 000	27 500	11 000	<b>30 000</b>
	Fonctionnement	95000	114 500	114 630	<b>95 630</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>129 000</b>	<b>142 000</b>	<b>125 630</b>	<b>125 630</b>
LP	Investissement	5000	2 500	2000	<b>5 000</b>
	Fonctionnement	58 000	42 500	42 000	<b>39 000</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>63 000</b>	<b>45 000</b>	<b>44 000</b>	<b>44 000</b>
DUT + LP	Investissement	39 000	30 000	13 000	<b>35 000</b>
	Fonctionnement	153 900	157 000	156 630	<b>134 630</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>192 900</b>	<b>187 000</b>	<b>169 630</b>	<b>169 630</b>

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

*Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?*

#### **Présentation de l'organisation de l'IUT**

Depuis la fusion des deux IUT de l'UCBL (ex IUTA et IUTB), la structuration de l'IUT est la suivante :

- un directeur Général,
- trois directeurs de site (Bourg en Bresse, Villeurbanne la Doua et Villeurbanne Gratte-Ciel),
- des services mutualisés (scolarité, ressources informatiques, comptabilité...).
- des commissions
  - Commission des personnels non enseignants
  - Commission des personnels enseignants
  - Commission Recherche et Technologie
  - Commission formation
  - Commission Vie étudiante
  - Commission Hygiène et Sécurité

#### **Présentation de l'organisation du Département**

Le fonctionnement du département de Génie Biologique Bourg en Bresse est présenté dans le tableau 34.

**Le bureau du département** comprend deux collèges :

- Collèges enseignants : **3 personnes** avec si possible un représentant DUT, un représentant LPro et un représentant Master,
- Collèges BIATOSS : **1 personne**

Les membres du bureau sont élus par l'ensemble des personnes qui ont une activité dans le département (titulaires, contractuels, vacataires assurant au moins 96 HEDT).

Toute personne dont la présence sera jugée utile par le bureau du département peut être invitée.

**Les deux Conseils de Département (CDD)** programmés durant l'année universitaire sont ouverts à l'ensemble des personnels ayant une activité dans le département (titulaires, contractuels, vacataires assurant au moins 96 HEDT) et aux représentants des étudiants des formations utilisatrices de la plateforme pédagogique du Département (1 DUT1, 1 DUT 2, 1 LP et 1 Master 2 GPA).

**Les Assemblées Générales (A.G.)** sont ouvertes à l'ensemble des personnels ayant une activité dans le département (titulaires, contractuels, vacataires assurant au moins 96 HEDT).

**Trois commissions permanentes** durant toute la durée du mandat sont créées :

- Commission pédagogique
- Relations internationales
- HS, Gestion et développement des ressources techniques

Ces commissions sont totalement ouvertes à des volontaires parmi toutes les personnes qui ont une activité dans le département (titulaires, contractuels, vacataires assurant au moins 96 HEDT).

Les commissions peuvent comprendre également des représentants du monde professionnel.

**Tableau 34 : Organisation du Département**

	Bureau	CDD	AG	Réunion pédagogique/jury
Septembre	X		Rentrée	Jury mobilité internationale
Octobre	X			
Novembre		X		
Décembre	X			
Janvier	X			
Février				Validation semestres S1 + S3
Mars	X			Commission poursuite études
Avril		X		
Mai	X			Commission recrutement
Juin			Bilan + Préparation rentrée	
Juillet	X			Validation semestres S2 + S4

Les responsabilisées administratives et pédagogiques sont partagées (tableau 35)

**Tableau 35 : Partage des responsabilités administratives ou pédagogiques**

Responsabilité administrative ou pédagogique
Chef de département
Communication sur la formation (et coordination de l'information auprès des lycées)
Direction des études 1ère année
Direction des études 2ème année
Responsable Emploi du temps DUT 1 + DUT 2
Modification emploi du temps
Recrutement post bac
Stages DUT 1
Stages DUT 2
Coordination du PPP
Relations internationales
Poursuite d'études
Suivi des étudiants
Responsable pédagogique Lpro Développement de Projets, Création de produits en IAA
Responsable pédagogique Lpro Ingénierie de la Production Alimentaire
Responsable Pédagogique parcours Master Pro Génie des Procédés Alimentaires
Responsable M1 parcours Master Pro Génie des Procédés Alimentaires
Documentation
Fête de la science
Pilotage des projets pédagogiques internationaux
Conception et développement de la nouvelle LP
Hygiène et sécurité Suivi des Locaux
Plateforme technologique (Halle + Cuisine Expérimentale)

**Liaison avec la direction et les instances de l'IUT**

La majorité des réunions sont programmées à Villeurbanne (site la Doua ou site Gratte-Ciel)

**Le chef de département** : participe aux réunions :

- chefs de département (8/10 par an)
- conseil de direction (8/10 par an)
- conseil de site (3 par an)
- conseil de l'IUT (4/an),
- commission hygiène et Sécurité (2/3 par an)

**Tableau 36 : Composition du Conseil de Direction IUT**

<ul style="list-style-type: none"> <li>• le Directeur,</li> <li>• le Directeur adjoint (s'il a été désigné),</li> <li>• les Directeurs adjoints responsables de site,</li> <li>• les Directeurs de pôle,</li> <li>• le Directeur administratif,</li> <li>• les chefs de département,</li> <li>• les chefs de service,</li> <li>• un représentant élu des personnels BIATSS.</li> </ul>
--

Le département est également présent au conseil d'administration et dans des commissions (tableau 37)

**Tableau 37 : Membres du Département participant aux différentes commissions**

Conseil d'IUT	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 MCF</li> <li>• 1 Biatoss</li> </ul>
Conseil de site Bourg en Bresse	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Biatoss désigné par Directeur de site</li> <li>• Directeur BioDyMIA</li> <li>• Responsable Pédagogique Master</li> </ul>
Commission des personnels non enseignants	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 Biatoss élu</li> <li>• 1 représentant Département</li> </ul>
Commission Recherche et Technologie	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 MCF élu</li> <li>• 1 représentant du département</li> </ul>
Commission Hygiène et Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 représentant du département</li> </ul>

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

*Etat des lieux, projets ?*

#### **Etat des lieux :**

Des évaluations anonymes sont réalisées par les enseignants mais de façon inégale (un questionnaire type est proposé sur Spiral, le service d'enseignement à distance de Lyon1).

Une évaluation globale des formations est effectuée en fin de S1 et en fin de S4, ainsi qu'en fin de chaque LP.

Le comité de pilotage des LP, réuni en juin de chaque année, permet aussi de faire une évaluation et un débat avec les professionnels.

#### **Projets :**

Systematiser les questionnaires en fin de module ou plutôt d'UE (car le but n'est pas non plus de surcharger de questionnaires les étudiants).

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

*Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?*

L'analyse des résultats des évaluations est effectuée en conseil de département (en présence des étudiants) et en assemblée générale. Des orientations sont alors proposées et suivies au mieux par le conseil de département.

## **4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

*Etat des lieux et projets ?*

### **Etat des lieux**

Le bilan est contrasté.

Il y a des inconvénients :

- Eloignement des services centraux (comptabilité, scolarité, service du personnel.) Difficulté de recrutement d'où la nécessité d'une politique de communication dynamique
- Absence de personnel d'entretien sur place
- Conséquence pour la vie étudiante : absence de structures d'aide sociale (1/2 journée de permanence par mois d'assistance sociale pour tous les étudiants de Bourg en Bresse), ni de permanence médicale (les étudiants sont orientés vers les urgences ou le Centre Médico-Psychiatrique de la ville).

Il y a des avantages :

- Présence dans un environnement de proximité de nombreux acteurs qui contribuent au développement de la filière agroalimentaire dans l'Ain et en Rhône Alpes (ALIMENTEC, EPL Les Sardières...)
- Développement sur un même site du pôle universitaire agroalimentaire de l'UCBL (DGB, BIODYMIA, Master GPA, PTI ALIMENTEC ...)
- Soutien des collectivités locales (financement de la plateforme Technologique...)

### **Projet**

- Renforcement du central burgien de l'IUT avec du personnel de maintenance
- Poursuivre une politique de communication dynamique.
- Travail à poursuivre avec la maison de l'étudiant qui devrait centraliser plus de services (sociaux, médicaux, culturels...) permettant d'accompagner les étudiants.
- Poursuivre la politique de partenariat avec les acteurs locaux de la filière agroalimentaire.

## 5. Mise en place du PPN

### Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Modules complémentaires et PPP ?

Mobilité des étudiants ?

Difficultés rencontrées ?

Apprendre autrement : modalités et volume d'heures dédié

- **Application des modules complémentaires :**

Des difficultés pour doubler les groupes ont été un frein à cette application. Pour l'instant 2 voies possibles, celle pour les étudiants souhaitant s'insérer ou ne faire que des poursuites d'études courtes et celle pour ceux désirant faire une longue poursuite d'études. Une cinquantaine d'heures spécifiques sont dédiées en DUT (tableau 38).

**Tableau 38 : Application des modules complémentaires en DUT 2**

	<b>Poursuite études courtes et insertion professionnelle immédiate (nb heures étudiants)</b>	<b>Poursuite études longues (nb heures étudiants)</b>
Préparation TOEIC		16
TP colorant		10
TP Chimie Infra Rouge	8	
Métrologie	6	
Approfondissement métiers (production, Qualité et R.D) Module entrant dans PPP	12	
<b>TOTAL</b>	<b>26</b>	<b>26</b>

### PPP

Le PPP est un des éléments transversaux structurants de la formation DUT.

Il est piloté par Pascal DUPEUX (enseignant expression communication) et implique l'ensemble de l'équipe pédagogique (actions mises en œuvre avec les responsables stage, poursuite d'études et suivi des anciens) ainsi que des intervenants professionnels.

#### DUT 1

- Découverte des Métiers (intervention de Professionnels/voir tableau 30),
- Découverte du marché de l'emploi (APECITA),
- Visite d'entreprise et bilan visite devant des enseignants et professionnels,
- Préparation stage fin DUT 1,

#### DUT 2

- Préparation aux entretiens d'insertion professionnels et/ou poursuites d'études (rédaction CV et lettre de motivation),
- Simulation d'entretiens en deux temps : devant un enseignant, puis après correction CV et lettre devant un professionnel,
- Mise en situation des étudiants lors de la participation aux actions de communication du Département (Ain Formation Métiers, Salon de l'étudiant, forum...)

- Rédaction et évaluation par l'équipe pédagogique d'un dossier PPP en fin de cursus après de stade DUT 2.

### Actions de soutien

Des actions de soutien en chimie, physique industrielle et maths sont mises en place en début d'année.

Ces actions sont proposées prioritairement aux apprenants en difficulté.

### Difficultés rencontrées

Ce point a été traité précédemment (2.2.1. Politique de recrutement/Mise en place PPN)

## 6. Projet du département

### 6.1. Points forts / points faibles

**Tableau 39 : Les points forts/ points faibles du département identifiés (Juin 2014)**

Points forts	Points faibles
Fusion IUTA et IUTB Renforcement des services centraux de Bourg en Bresse Mise en place de la visioconférence Création d'un quatrième département (GEA) Mise en place de services techniques transversaux sur les trois sites de l'IUT (Informatique, communication...)	95 % des réunions se déroulent sur Villeurbanne
Mise en conformité des sorbonnes	Pas de service technique et d'entretien sur site
Beaucoup d'étudiants DUT 2 partent en mobilité internationale (S4 + Stage)	Le Département accueille très peu d'étudiants étrangers
Un laboratoire de recherche sur le site burgien	La difficulté de reconnaissance des thématiques de recherche par l'université de tutelle
Retour enseignant détachement	Décharge enseignement + absence de prise de responsabilité pédagogique
Plus de poste d'enseignant vacant	Manque de personnel administratif et technique

## 6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)

### **Personnel**

- Obtenir au moins un poste non enseignant (administratif ou technique)
- Obtenir un poste de Professeur d'Université (contribution au développement de BioDyMIA)

### **Locaux**

- Contribuer au développement du CETA
- Accompagner le développement de BioDyMIA (mise à disposition de surface et mutualisation de ressources avec les autres départements du site de Bourg en Bresse)

### **Pour le DUT**

- Développer le DUT IAB en trois ans /alternance,
- Maîtriser la mobilité internationale :
  - Trouver l'équilibre de partants (% , pays ...)
  - Analyser les difficultés rencontrées pour accueillir les étudiants étrangers
- Améliorer le taux de recrutement de Bac Pro, VAP ...
- Compléter les promotions en cours de cursus :
  - Entrée en S2 (quelques places) pour étudiants VAP, médecine...
  - Entrée en S3 (10/15 places) pour étudiants VAP, médecine, ISARA ...
- Améliorer le suivi des anciens étudiants (Mise en place procédure UCBL (Ellipse ?), mettre en place suivi /réseau des anciens...)
- Augmenter le nombre de vacataires DUT afin de libérer du temps pour les titulaires.

### **Pour les Licences Professionnelles**

- Réhabiliter les deux Licences Professionnelles :
  - Développement de projets, Création de produits en agro-alimentaire
  - Ingénierie de la production Alimentaire
- Obtenir l'habilitation de la 3<sup>ème</sup> LP QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement)
- Améliorer l'accueil des L2 (Mise en place d'un module d'adaptation en liaison avec les responsables de licences)
- Constituer un groupe de pilotage Licences Pro avec partage des tâches (cela est déjà fait au niveau du DUT)
- Mobiliser des compétences « cœur de métiers » pour les trois LPs (Production, RD et Qualité),
- Rechercher de nouveaux partenariats (Lycées Agricoles...) pour la prochaine contractualisation.
- Améliorer le suivi des anciens.

### **6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

#### ***Projet de création d'une troisième LP : Qualité Hygiène Sécurité Environnement***

La création d'une troisième LP dans le domaine QHSE (Qualité Hygiène Sécurité Environnement) en IAA est en projet et permettrait de couvrir les 3 principaux axes « métiers » en agro-alimentaire.

#### ***Favoriser les Passerelles IUT-Lycée-Université***

- favoriser l'accueil les étudiants L2 en LP
- contribuer au développement des formations agroalimentaires (parcours DUT IAB Master GPA)

Académie Lyon (Ain, Rhône, Loire)  
Université Claude Bernard Lyon 1  
IUT Lyon 1  
DUT Génie Biologique Bourg en Bresse option IAB

A Bourg-en-Bresse, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Claude NOEL

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie biologique
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Bourg en Bresse

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie biologique	141	0	0	0	0	141		0
	Sous-total DUT Secondaires	141	0	0	0	0	141		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Dévelop. de projets création produits en agro			21	3		24	2000	
LP S.	Ingénierie de la Production Alimentaire			13		1	14	2011	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	34	3	1	38		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	0	0	0	0	0	0		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	Total	141	0	34	3	1	179		0
	%	79%	0%	19%	2%	1%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	3,6%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	8472	1,8%
Charge exécutée	7751	1,7%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connue

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	6469	1484	6990	7207	7751
		-77,1%	371,0%	3,1%	7,5%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	170	189	197	178	179
		11,2%	4,2%	-9,6%	0,6%

Commentaire :

Pour 2013-2014, c'est le prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Génie biologique</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	427	315	76	68	72	4
	Nb de Bacs Technos	91	29	5			
	Nb de Bacs Professionnels	6	0	0			
	Autres dossiers : équivalences	4	0	0			
<b>Total</b>		<b>528</b>	<b>344</b>	<b>81</b>	<b>68</b>	<b>72</b>	<b>4</b>

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	7,8	119%	0,24	0,74
	Nb de Bacs Technos			0,17	0,32
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>7,8</b>	<b>119,1%</b>	<b>0,24</b>	<b>0,65</b>

Taux : *Pression : Dossiers / Places*  
 Remplissage : *Inscrits / Places*  
 Réponse : *Inscrits / Appelés*  
 Appel : *Appelés / Dossiers*

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	52	45	11	0	0	0
	Nb BTS	93	54	22			
	Nb L2	8	5	0			
	Autres dossiers	68	37	5			
<b>Total</b>		<b>221</b>	<b>141</b>	<b>38</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	#DIV/0!	#DIV/0!	0,24	0,87
	Nb BTS			0,41	0,58
	Nb L2			0,00	0,63
	Autres dossiers			0,14	0,54
<b>Total</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0,27</b>	<b>0,64</b>

#### Commentaire :

11

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** Génie biologique  
**Université :** Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	62	80,52%
Bacs (ou équival.) années antérieures	15	19,48%
Total :	77	

S		69		
L	Bacs Généraux	0	69	89,6%
ES		0		
STI		4		
STG*	Bacs Technologiques	0	8	10,4%
STL		1		
Autres		3		
Bacs Professionnels		0	0	0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		77	77	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	33	42,9%
Filles	49	63,6%
Garçons	29	37,7%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	1					1

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	11	11	28,9%
BTS	22	22	57,9%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	5	5	13,2%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	38	38	

	Nombre	% Total
Boursiers		0,0%
Filles	27	71,1%
Garçons	11	28,9%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : **LYON I**  
 Département : **Génie biologique**  
 Université : **Lyon 1**

### 4- Réussite

**DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	65	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	53	81,5%	87,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	4	6,2%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	1,5%	9,2%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	5	7,7%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%	3,1%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	2	3,1%			
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	15	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	6	40,0%	60,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	6,7%			
DUT en 6 semestres	2	13,3%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	2	13,3%	26,7%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	2	13,3%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%	13,3%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	1	6,7%			
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3	1	6,7%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	81	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	60	74,1%	82,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	1,2%			
DUT en 6 semestres	6	7,4%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	3	3,7%	12,3%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	7	8,6%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%	4,9%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	3	3,7%			
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3	1	1,2%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

**LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	34	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	100,0%	Réus.	
LP (autre session)	34	100,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	0	0,0%	0,0%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie biologique  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total			0	#DIV/0!
LP Partiel			0	#DIV/0!

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	12,5%
PE DUT+1	87,5%
dont LP	48,6%
PE longue	55,0%
IP au moment de l'enquête	45,0%

Taux de réponse à l'enquête : 62,5%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	77%
PE	23%

Taux de réponse à l'enquête : 100%

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« *Partie DUT* »**

**IUT : Lyon 1**

**DEPARTEMENT : Génie Biologique**

**Université : Claude Bernard – Lyon 1    Académie : Lyon**

## SOMMAIRE

<b><u>Présentation du département</u></b> .....	p 3
<b>1. <u>Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</u></b> .....	p 6
1.1. <b>Bilan</b> .....	p 6
1.2. <b>Points forts / points faibles</b> .....	p 6
<b>2. <u>Formation initiale et tout au long de la vie</u></b> .....	p 8
2.1. <b>Offre de formation</b> .....	p 8
2.1.1. Offre de formation du département.....	p 8
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	p 9
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site... p 9	
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations.....	p 10
2.2. <b>Accueil</b> .....	p 11
2.2.1. Politique de recrutement.....	p 11
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	p 12
2.2.3. Origine des inscrits.....	p 13
2.3. <b>Lien formation-emploi</b> .....	p 13
2.3.1. Devenir du diplômé.....	p 13
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	p 14
2.3.3. Adaptation locale.....	p 15
2.3.4. Professionnalisation (stages-projets tuteurés).....	p 15
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques.....	p 17
2.3.6. L'alternance.....	p 18
2.3.7. La certification.....	p 18
2.4. <b>La pédagogie</b> .....	p 19
2.4.1. Réussite et aide à la réussite.....	p 19
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	p 20
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	p 20
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	p 21
2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement.....	p 21
2.4.6. Les ressources documentaires.....	p 22
2.5. <b>Formation tout au long de la vie</b> .....	p 22
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	p 22
2.5.2. VAE.....	p 23
2.6. <b>Politique d'ouverture internationale</b> .....	p 23
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	p 23
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	p 24
2.6.3. Poursuite d'études à l'étranger.....	p 24
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	p 24
2.6.5. Mobilité des personnels.....	p 25

2.7. <b>Vie étudiante</b> .....	p 25
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	p 25
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	p 25
<b>3. Les actions supports</b> .....	p 26
3.1. <b>Immobilier</b> .....	p 26
3.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	p 26
3.1.2. Hygiène et sécurité.....	p 26
3.2. <b>Ressources humaines</b> .....	p 27
3.2.1. Les enseignants.....	p 27
3.2.2. Les BIATSS.....	p 27
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie.....	p 28
3.2.4. Les vacataires.....	p 29
3.3. <b>Budget</b> .....	p 29
3.3.1. Ressources.....	p 29
3.3.2. Dépenses.....	p 30
3.4. <b>Pilotage du département</b> .....	p 30
3.4.1. Organisation de l'équipe.....	p 30
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	P 31
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	P 32
<b>4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant</b> .....	p 33
<b>5. Mise en place des nouveaux programmes de DUT</b> .....	p 34
<b>6. Projet du département</b> .....	p 35
6.1. <b>Projets prioritaires pour la période quadriennale (description succincte)</b> .....	p 35
6.2. <b>Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université</b> .....	p 35

## Département : Génie Biologique

Site : Villeurbanne Campus de la Doua

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : Pascal Michalon, Maître de Conférences

Date de la prise de fonction de chef de département : 1<sup>er</sup> juillet 2010

Adresse : IUT Lyon 1– Département Génie Biologique, 72-74 Bd Niels Bohr, 69622 Villeurbanne cedex

Téléphone : 04 72 69 20 51

Télécopie : 04 72 69 20 50

Adresse électronique : pascal.michalon@univ-lyon1.fr

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr/>

Date de création du département : 1967

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : - Analyses biologiques et biochimiques (1967)  
- Agronomie (1967)  
- Diététique (1968)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2013) : 307**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2013) : 2120**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2012) : 2**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Alimentation – santé / santé	2005 02 86	Département Génie Biologique
<b>Biotechnologies</b>		<b>Département Génie Biologique</b>

**Autres formations (Rentrée 2012) :**

<b>Intitulé/Options</b>		<b>Date création</b>	<b>Site/implantations</b>
<b>DU</b>	<b>Dusti</b>	<b>2000</b>	<b>International</b>
	<b>Dueti</b>	<b>2000</b>	<b>international</b>

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**  
**Laboratoire de Physiologie**

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2013) : 31**                  **dont 21**    **du supérieur**  
   **dont 10**    **du second degré**

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2013) : 101**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2013) : 10**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 4660**

**En bleu : les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2013.**

# **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

## **1.1. Introduction : l'offre pédagogique**

Le département Génie Biologique de l'IUT Lyon 1 offre depuis sa création, trois options : Analyses Biologiques et Biochimiques (ABB), Agronomie et Diététique.

En 1974 une année spéciale ABB-sp permettant à des étudiants ayant validé un 1<sup>er</sup> cycle universitaire a été créée (depuis 2003 : quatre semestres de licence). Cette formation permet aussi à des personnes en congé individuel de formation de préparer en 1 an le DUT Génie biologique option ABB.

En février 1998, un groupe « *passerelle* » a vu le jour. Ce groupe (de 16 étudiants) permet d'accueillir en milieu d'année universitaire (fin de S1) des étudiants ayant validé un premier semestre de L1. Ces étudiants suivent un semestre S2 adapté qui leur permettra de rattraper leurs éventuelles lacunes et par la suite ils rejoignent pour les S3 et S4 les étudiants de la filière traditionnelle. Ce groupe a été ouvert initialement aux étudiants désireux de suivre l'option Agronomie mais depuis 2006 ils sont répartis en nombre égal dans les options ABB et Agronomie.

Deux licences professionnelles sont proposées : La Licence professionnelle Alimentation Santé qui accueille 26 étudiants chaque année. Les étudiants sont issus en parts égales de DUT ou BTS diététiques qui sont les seuls diplômes garantissant les pré-requis nécessaires. La licence professionnelle Biotechnologies : Génomique Structurale et Fonctionnelle a ouvert en 2012. Elle a accueilli 8 étudiants la première année et accueille 12 étudiants en 2013. Pour ces deux Licences une offre en alternance (Contrat de Professionnalisation) est possible.

## **1.2. Points forts / points faibles**

Les points forts sont les suivants :

- 1 L'IUT Lyon 1 est l'un des plus important de France si l'on considère le nombre de département (14) ou le nombre d'étudiants (5700) ; il est d'autre part très bien intégré au sein de l'université et le climat entre la direction de l'IUT et celle de l'Université Lyon 1 est bon. Cette assise administrative permet une gestion harmonieuse des différents départements. Les décisions sont prises de manière collégiale avec une « répartition des richesses » qui va dans le sens de la collectivité. Le département Génie Biologique qui demande un budget de fonctionnement important (essentiellement lié au consommable) est l'un des tous premiers à bénéficier de cette redistribution budgétaire. Il est à noter que la direction de l'IUT soutien le chef de département dans ses choix et l'application de ses décisions.
- 2 Le département existe depuis longtemps et, donc, a une structure qui est bien en place. Les enseignants sont expérimentés et les enseignements fonctionnent très bien depuis de nombreuses années. Les choix pédagogiques sont sûrs et les enseignements s'appuient largement sur l'expérience des enseignants chercheurs mais aussi des PRAG qui possèdent pratiquement tous un doctorat.

- 3 Le fait d'être situé à Lyon permet au département de bénéficier de la dynamique de la Région Rhône Alpes qui possède un tissu industriel dense avec d'importantes sociétés du monde de la biologie ainsi qu'une structure hospitalo-universitaire de premier plan.
- 4 Une offre de formation complète et attrayante : avec ses trois options et deux licences professionnelles le département propose une offre de formation technologique solide, très appréciée du monde professionnel et très recherchée par les lycéens et les étudiants. Il n'y a aucun problème de recrutement quelle que soit l'option
- 5 Les passerelles en provenance de l'université ou du monde professionnel, représentées par l'année spéciale et une rentrée au S2 complètent l'offre de formation, ajoutées au fort recrutement des bacs technologiques elles positionnent le département dans la droite ligne des instructions ministérielles.

#### Les points faibles :

Ils ont diminué par rapport à la précédente évaluation. Une bonne partie des locaux a été rénovée et du matériel neuf a permis de remettre à jour les équipements du département.

#### Cependant on peut noter :

- 1 Des difficultés financières récurrentes mais qui sont compensées par l'effort des autres départements de l'IUT Lyon 1.
- 2 Le département qui a maintenant 40 ans a parfois tendance à « ronronner » en s'appuyant sur ses acquis
- 3 Le renouvellement d'environ 30% du personnel en 4 ans a vu l'afflux de jeunes maîtres de conférences qui ne sont pas encore prêts à s'investir dans des tâches administratives (qui sont en constante augmentation. Il est par ailleurs très difficile de trouver des personnes (même en place depuis longtemps) qui souhaitent s'investir dans ces mêmes tâches...

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.1.1. Offre de formation du département

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

#### Partie DUT

Le département propose depuis plus de 40 ans une offre de formation correspondant aux trois options **ABB** (création en 1967) **Agronomie** (création en 1967) et **Diététique** (création en 1968). La capacité d'accueil en première année (votée au conseil) est de 104 étudiants. Depuis 2010 le nombre d'étudiants accueillis est toujours supérieur à ce chiffre et la répartition est la suivante entre les 3 options :

Année	ABB	Agronomie	Diététique	Total
2010-2011	41	44	30	115
2011-2012	44	42	28	114
2012-2013	44	43	27	114
2013-2014	40	43	26	109

**Tableau 1** : Recrutement par année entre 2010 et 2013.

La création d'un **groupe passerelle (entrée en S2 en janvier)** entre le département et l'Université (existant depuis 1998) permet de moduler les effectifs de 2<sup>ème</sup> année en ABB et en Agronomie. En effet ce groupe (destiné au départ uniquement pour l'option Agronomie) permet d'accueillir 16 étudiants (8 en ABB et 8 en Agronomie) choisis sur dossier et entretien. Ce groupe a un cursus autonome jusqu'à la fin du S2 puis les étudiants intègrent la filière normale au S3.

**L'année spéciale** (création en 1974) est ouverte aux candidats en provenance de L2, de classes préparatoires, de médecine. Les étudiants sont choisis sur dossier avec recours à un entretien en cas de nécessité. Depuis ces 4 dernières années l'effectif oscille entre 13 et 20 étudiants.

Enfin, il faut mentionner que tous les ans quelques cas sont examinés pour une entrée directe en 2<sup>ème</sup> année en fonction des places disponibles dans les 3 options. Il s'agit essentiellement de demandes de congés individuels de formation (CIF) mais aussi de personnes ayant eu un parcours plus ou moins atypique.

#### Partie Licence Professionnelles :

L'offre du département a beaucoup évolué depuis la dernière évaluation. En effet 2 Licences Professionnelles ont été fermées (Licence professionnelle Productions animales Conseil en Qualité et Sécurité Sanitaire et Licence professionnelles Responsable Qualité dans les Filières Fruits et Légumes) pour des raisons d'effectifs et de relations avec les partenaires.

### **La Licence professionnelle Alimentation Santé.**

Elle accueille 26 étudiants chaque année. Son fonctionnement qui était uniquement en formation initiale, dans le domaine de la diététique est depuis 2013 ouverte à l'alternance (4 étudiants accueillis dans ce cadre). Son calendrier a été modifié afin qu'elle soit plus accessible pour cette orientation. Les étudiants sont issus à parts égales de DUT ou BTS diététiques qui sont les seuls diplômes garantissant les pré-requis nécessaires.

**La licence professionnelle Biotechnologies : Génomique Structurale et Fonctionnelle** a ouvert en 2012. Elle a accueilli 8 étudiants la première année et accueille 12 étudiants en 2013. Certains sont en formation initiale et d'autres en alternance. Une pression de la part de la profession va dans le sens de demande de création de contrats d'apprentissages.

### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

**Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?**

Il n'y a, actuellement, pas d'enseignements globalement mutualisés avec d'autres départements à l'exception de certains cours de langue en option et les activités sportives qui sont prises en charges par le bureau des sports de l'Université Lyon 1

En revanche depuis 2010 des liens étroits se sont tissés avec le département de Chimie de l'IUT Lyon 1 à la fois pour des raisons pratiques mais aussi pour des questions pédagogiques.

Ainsi, le département propose un enseignement de microbiologie et de biochimie au S4 pour un groupe de 14 étudiants de l'IUT de chimie. Cet enseignement d'une 50<sup>aines</sup> d'heures permet à ces étudiants d'avoir une première approche de la biologie qui leur permettra de mieux comprendre des phénomènes de fermentation et de cinétiques biologiques.

Le département intervient aussi depuis septembre 2011 dans la Licence Professionnelle MAYRIC (Maîtrise des risques tout au long du cycle de vie d'un produit chimique), pilotée par le Département Chimie de l'IUT Lyon 1, pour deux modules de 60 heures chacun (120 h au total) de l'UE 1.

Enfin le département de Génie Biologique héberge une salle de techniques séparatives utilisée par le département de chimie. Cette salle devrait à terme être mutualisée pour des enseignements destinés aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année de Génie Biologique.

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

**Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...**

Notre département se tient à l'écoute des formations de biologie proposées par notre université de façon à favoriser au mieux les échanges d'étudiants entre le parcours L et le parcours DUT.

Nous accueillons chaque année, lors du recrutement initial de 1<sup>ère</sup> année, 4 à 5 étudiants en provenance de l'**AUP** (Année Universitaire Préparatoire) de notre université. L'AUP est une

année de remise à niveau dans les principales matières scientifiques. Elle est destinée à des étudiants bacheliers issus de filières technologiques n'ayant pas les pré-requis nécessaires pour intégrer une formation universitaire classique. Nous organisons un recrutement prioritaire pour les candidats ayant validé leur année d'AUP et qui ont satisfait à l'entretien organisé par le département.

Par ailleurs la création d'un **groupe passerelle** ((voir description au paragraphe 2-1-1 **entrée au S2 en janvier**) entre le département et l'Université permet d'accueillir 16 étudiants (8 en ABB et 8 en Agronomie) choisis sur dossier et entretien ABB et en Agronomie.

Un certain nombre d'étudiants de l'université Lyon 1(entre 2 et 4) présentant un parcours atypique (ex : L3 STAPS, etc.) sont intégrés directement en 2<sup>ème</sup> année de DUT.

Enfin nous accueillons dans la licence professionnelle *Biotechnologies* des étudiants en provenance de L2.

Nous ne rencontrons pas de concurrence pour le recrutement initial ou de niveau L2 avec les formations de biologie de la région lyonnaise (BTS, faculté catholique de Lyon).

#### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

**Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...**

Plusieurs enseignants du département participent à l'AUP (année zéro) de notre université décrite ci-dessus et à des formations de l'université (licence, master, doctorat).

Notre département s'est spécialisé dans les formations à l'expérimentation animale de niveau I et II, formations réglementaires agréées par le ministère de l'agriculture.

Au cours du DUT, les étudiants des options ABB et Agronomie suivent la formation de niveau II (personnels habilités à réaliser les procédures expérimentales). Pour cela, une partie des travaux pratiques a été intégrée dans le programme pédagogique du DUT (24 heures de travaux pratiques). Pour compléter le programme, 10 heures de travaux dirigés et 30 heures de cours ont été ajoutées.

Cet ensemble permet aux étudiants volontaires, sous réserve d'une réussite à un examen pratique et théorique et de l'obtention du DUT, de valider une formation à l'expérimentation animale de niveau II très demandée par les industriels. Une participation symbolique de 50 euros est demandée aux étudiants volontaires, cet argent servant à payer les cours hors programme du DUT.

Nous sommes également partenaires avec l'Ecole Normale Supérieure de Lyon et l'Université Claude Bernard Lyon 1 pour l'organisation d'une formation à l'expérimentation animale de niveau I, formation qui s'adresse à des diplômés de niveau bac+5. Ainsi, certains de nos enseignants ont la responsabilité de cette formation ou y participent. Il est à noter qu'une partie des enseignements se déroule au sein de notre département.

Le département est aussi prestataire de services pour le Master Pro *Phyto ressources* de l'Université Lyon 1 à raison d'une journée de TP par semaine ainsi que pour le DUT HSE (université Lyon 2) en proposant 8 h de TP par étudiants de cette formation.

## 2.2. Accueil

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.2.1. Politique de recrutement

Taux de pression, sélectivité...

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Communication.

Partenariats sur le recrutement.

Réorientations vers l'IUT(en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles -

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Semestres décalés

Depuis sa création, le département a toujours attiré de très nombreux candidats et le tableau suivant est significatif de la sélection lors des 4 dernières années liée à notre capacité d'accueil (respectivement 39 places en ABB et Agronomie et 26 places en Diététique). L'option ABB est de loin la plus demandée. Le taux de pression par année (nombre de candidats /nombre de places) est présenté dans le tableau n°2

	2010		2011		2012		2013	
	Candidats	Taux de pression						
ABB	2111	54	2736	70	2386	61	2506	64
Agronomie	918	23	1096	28	962	25	1121	29
Diététique	787	30	1089	41	938	36	1117	42

**Tableau 2** : Taux de pression par option au cours des quatre dernières pour les trois options du département.

La grande majorité des dossiers de candidatures sont d'origine scientifique (bac S) ce qui n'empêche pas notre département de recevoir environ 30 % de bacheliers d'origine technologique chaque année (STL et aussi STAV pour l'option agronomie).

L'information sur le département (indications pour le choix des options, capacité d'accueil, nombre de candidatures annuelles, mode de sélection, réussite des baccalauréats technologiques dans notre département, les différents métiers et leurs débouchés) est tout d'abord diffusée par le site de l'IUT Lyon 1.

Des actions ont lieu auprès des lycées régionaux, par le *Salon de l'Etudiant* de Lyon (3 jours avec beaucoup de demandes pour la biologie), le *Salon Studyrama*, le *Salon de l'Apprentissage* organisé par la région et *FormaSup*, le forum avenir de l'Université Lyon 1 (communication avec les étudiants de l'université). Les *Journées de l'Enseignement Supérieur* (JES) avec présentation du département et de ses options, visite et échanges avec les enseignants disponibles et les étudiants sont indispensables pour les personnes à la recherche de renseignements plus approfondis.

Compte tenu du grand nombre de dossiers de candidatures reçu chaque année, atteindre la capacité d'accueil n'est pas une préoccupation majeure du département et le recours à de multiples partenariats n'est pas nécessaire.

Une des particularités de notre département est de s'être organisé depuis 15 ans, pour accueillir (voir paragraphe 2-1-1) 16 étudiants, fin janvier, pour réaliser un S2 amélioré comprenant les enseignements du S2, augmentés d'une mise à niveau dans certaines matières du S1 (total d'heures : 668). Ce groupe fonctionne indépendamment des autres groupes. Le département n'a pas opté pour un fonctionnement en semestre décalé, pour des problèmes d'organisation et d'occupation des locaux, mais aussi et surtout pour permettre aux étudiants admis d'obtenir leur DUT après 2 années d'études supérieures seulement.

Nous admettons également tous les ans 4 à 6 étudiants en provenance de l'AUP (voir paragraphe 2-1-3). Ces étudiants proviennent d'une année zéro de « remise à niveau » s'intègrent bien et ne rencontrent pas plus de difficultés à réussir que les autres. Tous ont jusqu'à présent obtenu leur diplôme.

L'année ABB-spéciale accueille de entre 13 et 20 étudiants. Elle demeure une passerelle nécessaire mais rare pour des étudiants en réorientation. Elle n'accueille toutefois que peu de candidats déjà engagés dans la vie professionnelle (de 1 à 4 suivant les années, soit environ 10% de contrats individuels de formation). Les autres étudiants recrutés viennent pour 60 % de licence (L2 ou L3), pour 20% de deux années de classe préparatoire (CPGE) ou de DUT, pour 10 % de première année de master.

## **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

### **Handicapés, sportifs...**

Le bâtiment est aménagé, ainsi que chaque salle de cours, pour recevoir des handicapés en fauteuil.

Cependant, excepté une salle de TP il n'existe pas d'équipements spécifiques pour recevoir des étudiants souffrant d'un handicap sévère. Un aménagement des salles de TP devra être mis à l'étude pour combler cette lacune.

Chaque année entre 2 et 3 étudiants du département sont enregistrés par la Mission Handicap pour différents troubles physiques (ex : surdit ) de sant  (ex : myopathie) ou psychologiques handicapants (d pression grave, anorexie n cessitant l'hospitalisation). Un aménagement avec 1 ou 2 ann es suppl mentaires est propos  chaque fois que cela s'av re n cessaire afin que l' tudiant se retrouve dans les meilleures conditions. Les responsables des  tudes suivent tr s r guli rement ces cas particuliers.

La formation est ouverte aux sportifs de haut niveau. Sur les 4 derni res ann es le d partement a accueilli 8  tudiants de niveau national dans diff rentes disciplines (aviron, tir   l'arc, course   pied) avec aménagement des emplois du temps et  talement des enseignements sur 3 ou 4 ans. Cependant il n'y a pas de recrutement sp cifique et seul le niveau scolaire est pris en compte pour le recrutement.

### **2.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...  
Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.  
Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

#### Origine géographique (annexe 1)

Notre département est le seul, dans la région Rhône-Alpes, à proposer les trois options de notre offre de formation. Pour le DUT, entre 2010 et 2013 le recrutement s'est fait en moyenne à 77% en Région Rhône-Alpes et plus précisément 43 % sont issus de l'académie du Rhône (01,42 et 69). Les étudiants issus d'une autre région (21%) viennent préférentiellement de régions voisines, mais aussi de toute la France (dont 1% des départements d'Outre-mer).

Pour l'année ABB spéciale le recrutement est plus large lié au fait que peu d'IUT en France proposent ce choix. Seuls 37% sont issus de l'académie, 29% proviennent des autres départements de la Région Rhône-Alpes et 34% du reste de la France.

Enfin pour les Licences Professionnelles environ la moitié vient de la Région Rhône-Alpes et l'autre moitié de la France entière.

#### Origine des bacs (annexe 2)

Les bacheliers toutes options confondues, proviennent essentiellement de bac S (70% en moyenne). Il est intéressant de noter que le % de bacs technologique (30% en moyenne avec une très forte majorité de bacs STL) est régulier d'une année sur l'autre (2010 à 2013) et correspond au ratio que souhaitent les recteurs d'académie...

#### Situation homme/femme (annexe 3)

Le monde de la biologie a une forte tendance à se féminiser et l'IUT Génie Biologique de Lyon suit cette orientation. Ainsi la répartition Hommes / Femmes montre une prédominance des femmes (73 % en moyenne) due principalement aux options ABB et surtout diététique (95 % de femmes en moyenne).

#### Etudiants boursiers

Le nombre d'étudiants boursiers est important puisqu'il est de 47% en moyenne et varie entre 34% (2012) à 57% (2010).

## **2.3. Lien formation – emploi**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **2.3.1. Devenir du diplômé**

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?  
Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.  
Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Au plan local, nous interrogeons nos diplômés sur leur devenir le dernier jour de la formation. Le tableau en annexe n°1 reprend les décisions des étudiants des promotions entre 2010 et 2013.

Environ 30% des diplômés pour les options ABB et Agronomie envisagent d'entre directement dans la vie active ; ce chiffre monte à environ 50 % des promotions de l'option Diététique. L'intégration d'une Licence Professionnelle est le choix de 10 à 20 % des étudiants. Les poursuites d'études longues ne sont choisies que par un petit tiers des étudiants de l'option Diététique tandis que plus de la moitié de la promotion se projette dans cette voie pour les deux autres options.

Ces chiffres sont à prendre avec prudence et demande une confirmation par la mesure du taux d'insertion réel en milieu professionnel.

Nous n'avons pas de cellule spéciale d'aide à l'insertion au département ou dans notre IUT. Nous renseignons, à la demande, nos anciens étudiants à partir des offres d'emploi qui nous parviennent. Pour les années à venir il est prévu de mettre en place une structure (plate-forme internet) pour informer rapidement les anciens étudiants des offres d'emplois et éventuellement connaître leur devenir.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

**Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.**

**Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.**

Nos relations avec le monde professionnel sont classiquement celles retrouvées dans un IUT. Nous avons la chance d'être situés dans un bassin économique important avec un grand nombre d'entreprises. Le milieu hospitalo-universitaire est aussi très développé sur le Grand Lyon avec de nombreux laboratoires de recherche.

Les stages constituent le lien principal avec ce tissu professionnel. Nos étudiants se répartissent largement vers ces deux pôles et ils sont recherchés et très appréciés pour leur autonomie et leur dynamisme. Les visites régulières *in situ* des stagiaires renforcent ce lien avec le monde professionnel. Par ailleurs, les entreprises sont systématiquement invitées (et très souvent représentées) aux soutenances de stages de nos étudiants.

Dans le cadre de la formation, les 2 licences professionnelles, ouvertes à l'alternance, sont aussi une interface très forte entre notre département et les entreprises. L'accueil de vacataires professionnels impliqués dans ces formations (ainsi que dans le DUT) permet d'avoir un échange novateur et constructif qui facilite la mise à jour d'une part de nos connaissances.

Depuis 2011 le département de Génie Biologique a cherché à développer les formations courtes dans le cadre de la formation continue. Chaque année nous accueillons entre 20 et 30 personnes issues du monde de l'entreprise qui viennent apprendre des techniques simples ou remettre à niveau leurs connaissances dans des domaines comme la microbiologie, la culture cellulaire, l'immunologie ou les statistiques appliquée à la biologie.

Enfin, une autre relation avec les entreprises se tisse au cours des journées dites « IUT-entreprises ». Chaque option organise une ou deux journées pendant lesquelles les principales entreprises de la région sont conviées à présenter leurs sociétés et les métiers susceptibles d'intéresser nos étudiants. Ces présentations suivies d'un questionnaire sont réalisées par des directeurs scientifiques, des directeurs des ressources humaines, souvent accompagnés d'anciens étudiants du département.

L'ensemble de ces liens avec le monde professionnel permet d'assurer la veille technologique indispensable à la bonne formation de nos étudiants et il faut aussi signaler que le directeur d'un grand groupe industriel (MERIAL) fait partie du conseil de l'IUT.

### **2.3.3. Adaptation locale**

**Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?**

Notre département se situe dans un contexte scientifique et industriel favorable pour la biologie et nous essayons de proposer une formation qui soit en résonance avec adaptée au monde industriel de la biologie régionale.

L'option agronomie, en adéquation avec le contexte régional, s'est spécialisée dans l'enseignement des biotechnologies (génie génétique, culture cellulaire, culture *in vitro*, utilisation des OGM par les étudiants, agrément n° 3245) et dans l'utilisation et l'entretien de modèles et de réactifs animaux (possibilité de suivre la formation à l'expérimentation animale de niveau II).

Il faut souligner que cette option ne s'est pas spécialisée dans l'apprentissage au développement de nouveaux produits et de nouvelles techniques de productions végétales ou animales mais propose l'acquisition de compétences pour les deux domaines, laissant aux étudiants un libre choix pour leur parcours futur.

La pédagogie mise en place repose sur des enseignements parfois en partenariat étroit avec des entreprises privées (Sanofi-Pasteur pour l'utilisation de biogénérateur) ou des organismes publics (CEMAGREF pour l'écotoxicologie).

L'option ABB a progressivement adapté une partie de ses enseignements aux activités de la santé humaine et s'est rapprochée du monde médical et pharmaceutique, en conservant une orientation vétérinaire (avec la formation à l'expérimentation animale de niveau II). L'aspect bio analyse et contrôle a été développé par la mise en place d'un enseignement pratique de contrôles microbiologiques alimentaires.

Les travaux pratiques de biologie moléculaire ont été appliqués au domaine de la microbiologie médicale et sont utilisées comme outil dans le cadre d'une enquête épidémiologique. L'option a introduit une part importante de pharmacogénomique et de toxicogénomique dans ses cours.

L'option diététique est restée très classique dans les propositions de ces enseignements destinés à former des diététiciens et n'a pas développé un particularisme local mais la Licence Professionnelle *Nutrition Alimentation Santé* est un prolongement naturel au DUT unique en France.

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tuteurés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

**Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?**

En première année au S1 les projets tuteurés sont organisés en vue de l'acquisition d'une certaine autonomie dans l'utilisation d'outils destinés à la communication (photographie, vidéo, etc.) permettant d'ouvrir les étudiants au monde extérieur.

Au S2 il s'agit, toujours dans le domaine de la communication et de la présentation, de préparer, sur des thèmes choisis par les étudiants eux-mêmes, les ateliers de la fête de la Science. Ce travail collaboratif a un très grand succès et les résultats présentés à l'automne sont admirés par les élèves des écoles primaires et leurs enseignants.

Le stage obligatoire de 1<sup>ère</sup> année se déroule sur une durée de 4 semaines. Ce stage « ouvrier » en entreprise est orienté vers l'observation et la prise de contact avec le monde professionnel, dans certains cas il permet déjà l'accès à un travail technique. Il est terminé par un rapport sur l'entreprise concernée et le travail qui est suivi par le stagiaire. Ce rapport est jugé par un enseignant au S 3. Une discussion entre l'étudiant et le correcteur permet de dispenser des conseils et de faire le point pour la présentation du rapport de 2<sup>ème</sup> année.

En deuxième année les projets tuteurés et les stages sont organisés de façon différente suivant les options :

### *Projets tuteurés*

En agronomie trois projets tuteurés obligatoires sont proposés :

- la réalisation et le suivi d'un élevage d'animaux d'intérêt agronomique ou scientifique. Une fiche technique d'élevage est réalisée et présentée à l'oral et diffusée à l'ensemble de la promotion. Une expérimentation exploitant les organismes élevés est planifiée et réalisée, en complète autonomie par les étudiants.

- une rencontre sur deux jours avec les représentants des principales entreprises du secteur d'activité et des anciens étudiants de la formation. Ces rencontres sont précédées d'une intervention d'un membre de l'APECITA (Association pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture) et aboutissent à la rédaction d'un projet professionnel.

- la rédaction d'un mémoire pluridisciplinaire ; son objectif est de rencontrer le responsable d'une exploitation agricole afin d'obtenir des informations sur l'itinéraire technique d'une production agronomique. Les informations sont analysées et un rapport est rédigé et soutenu à l'oral.

En option ABB (et ABBsp) les projets tuteurés sont ouverts sur des sujets d'actualités comme le monde de l'entreprise, la connaissance de la communauté européenne ou l'histoire des sciences. Chaque projet est exploité sous forme d'un rapport écrit de 4 pages environ diffusé à l'ensemble de la promotion et soutenu à l'oral sur la base d'un diaporama.

Pour l'option diététique, les projets tuteurés se font par groupe de 4 étudiants et sont directement reliés avec le monde professionnel : enquêtes, visites, prestations dans le milieu professionnel encadrées par des professionnels et un enseignant.

### *Stages*

Pour l'option agronomie et les options ABB et ABBsp le stage de fin d'année de 10 semaines ou plus est recherché par l'étudiant lui-même ou choisi parmi un panel de nombreuses propositions de stages transmises par nos partenaires. Pendant le stage, les maîtres de stage sont contactés par téléphone et une visite est organisée dans au moins 50 % des cas sur le lieu du stage. Les rapports de stage donnent lieu à une présentation orale.

Pour l'option diététique le stage de 15 semaines est la résultante de 3 stages de 5 semaines dans 3 organismes différents encadrés par un maître de stage qui est systématiquement un diététicien. Le rapport de stage comporte obligatoirement une gestion de cuisine et 2 cas de pathologie choisis parmi les différents stages effectués, il donne lieu à une présentation orale.

Pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année (année spéciale comprise), le stage donne lieu à une évaluation dont la notation est fondée sur 3 critères :

- évaluation effectuée par le tuteur dans l'entreprise sur la qualité du travail fourni par le stagiaire (autonomie, réalisation des objectifs, communication) ;
- évaluation du rapport de stage par un enseignant (cohérence du plan, résultats obtenus, clarté et qualité rédactionnelle, etc.) ;
- évaluation de la soutenance effectuée devant 3 enseignants ou plus suivant les options (maîtrise de la communication orale, maîtrise des supports, analyse critique, argumentation lors de la discussion, etc.).

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

#### **Etat des lieux, besoins :**

Le département a longtemps souffert du vieillissement des installations et de son parc de matériel scientifique mais depuis 2007, la direction de l'IUT Lyon 1 a systématiquement fait de gros efforts pour doter les différents services en matériel scientifique. Dans cette dynamique nous avons continué de rénover notre parc de matériel et nos installations comme indiqué ci-dessous :

- Informatique : une nouvelle salle de 12 postes a été créée en 2011 et le matériel vieillissant a été changé (coût 20 000€). De nouvelles bornes Wifi devraient être installées cette année afin que la couverture du bâtiment soit optimale.
- Culture cellulaire : deux nouvelles salles équipées de 6 PSM et de réacteurs ont été créées fin 2011 (coût 75 000 €). Le réaménagement d'une autre salle équipée avec 5 PSM sera terminé en juin 2014 (coût 25 000 €).
- Biologie : rénovation d'une salle de biologie moléculaire avec achat de matériel (en 2011 – coût 12 000€) et rénovation de l'insectarium (juin 2014 – coût 7000€)
- Microbiologie : mise aux normes des accès aux salles de TP, rénovation du préparatoire, création d'un soucier indépendant (été 2013 - coût : 40 000€). Rénovation de 2 salles de TP (paillasse, peinture, mobilier. Eté 2014 – coût 35 000€).
- Sécurité : achat d'armoires ventilées (4 achetées en 2013/2014 – coût 20 000€) afin que tous le département soit correctement équipé
- Principaux renouvellements de matériel scientifique entre 2011 et 2014 : 1 polarimètre, 4 spectrophotomètres, 1 balance de précision, 1 fluorimètre (coût global : 15000€).
- Dans le cadre d'appel d'offre d'un plan d'équipement Université/Région, le département de Génie Biologique a pu s'équiper d'un nouveau fermenteur et d'un nouveau réacteur pour la culture cellulaire (coût : 35 000€)

- Chimie / Biochimie : aménagement d'une salle de TP destinée aux techniques séparatives. Cette salle sera opérationnelle début 2015 et sera utilisée conjointement par le département de Chimie et celui de Génie Biologique. Le matériel (HPLC, électrophorèse capillaire et CG) sera fourni par le département de Chimie.

Ainsi une grande partie de notre équipement a été amélioré ce qui permet d'effectuer les TP dans des conditions tout à fait acceptables. Il faut noter qu'une vérification et un étalonnage sont effectués annuellement pour les PSM, Hottes d'extraction, étuves, centrifugeuses et balances.

Il reste néanmoins à faire quelques efforts à faire pour :

- Rééquiper les salles de TP de paillasse neuves.
- Renouveler plus rapidement le parc de microscopes qui est vieillissant
- Equiper la salle de culture cellulaire (végétal) d'une climatisation (juin 2014)
- Acheter du matériel d'électrophorèse capillaire et d'HPLC qui sera indispensable d'ici quelques années

Il est à noter que l'un des problèmes récurrent est le coût du consommable en biologie. Le budget annuel est impacté en majeure partie sur ce point-là.

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Etat des lieux, projets et difficultés.

Nous n'avons pas d'étudiants de DUT en alternance et nous n'avons pas de DUT en cours du soir. Il n'y a apparemment pas de demandes de la part de candidats ou des entreprises pour ce mode de formation.

Nos deux licences professionnelles *Bio-industries et Biotechnologies* et *Métiers de la Santé : Nutrition et Alimentation* sont proposées à l'alternance (contrat de professionnalisation) depuis 2013 et 4 à 6 étudiants par licence sont dans ce cas de figure. Il faudra rapidement envisager une ouverture à l'apprentissage car la demande devient forte pour la première dans les structures de recherche publiques (CNRS, INRA, INSERM, Hospices Civils de Lyon) qui ne sont ouvertes qu'aux contrats d'apprentissage. Pour la seconde ce sont les collectivités locales (Mairies, Conseil Généraux, etc.) qui sont demandeuses et le problème est identique.

### **2.3.7. La certification**

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

Une deuxième langue (espagnol ou allemand) est proposée en option à nos étudiants. Ils sont regroupés avec les demandeurs des autres départements. Il n'y a pas de certification attribuée à l'issue de ces cours, cependant les notes obtenues sont comptabilisées dans le cadre légal des options.

**Le TOEIC** : en anglais, des sessions de TOEIC sont régulièrement organisées par l'IUT pour l'ensemble des étudiants. Au département, une préparation, un examen blanc ainsi qu'une séance réservée permettent désormais à environ 30% des étudiants concernés de passer cette certification et d'y obtenir un bon score (score moyen en 2012/13 : 749 ; score moyen 2013/14 : 745).

**La certification C2I** de niveau 1 est proposée *via* l'université à tous nos étudiants. L'IUT prévoit organise des cours complémentaires pour préparer les candidats dans des compétences attendues qui ont été détectées comme non maîtrisées, après enquête, dans les différents départements.

### **Certification « Voltaire »**

Pour le moment, l'accès en ligne au logiciel « Projet Voltaire » se limite aux 1<sup>ère</sup> année. L'objectif étant de sensibiliser les étudiants à l'intérêt de soigner leur orthographe, notamment dans le processus de recrutement et évidemment dans le cadre de l'exercice de leurs futures fonctions. La certification n'est pas à l'ordre du jour pour le moment. Question de coût et de reconnaissance. Un bon nombre d'étudiants se prennent au jeu et essaient d'améliorer leur score (carotte sous forme de bonus sur la moyenne d'expression en S2). Une réflexion sur une suite à donner à cette certification est en cours

## **2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Nous avons constaté quelques variations des taux de réussite depuis la dernière évaluation notamment pour les bacs technologiques en 1<sup>ère</sup> année.

Le taux de réussite de nos formations est toujours élevé.

En 1<sup>ère</sup> année sur les 4 dernières années il est en moyenne de 93 %. Les bacs généraux réussissent mieux leur première année que les bacs techniques (98% contre 83%). Le programme en « sciences dures » semble être un problème pour certains, malgré la mise en place de soutien, et ceci principalement pour les étudiants possédant un Bac STAV. Par ailleurs il est évident que beaucoup de très bons étudiants titulaires d'un bac STL continuent préférentiellement en BTS et le recrutement nous oblige à prendre des étudiants de bacs techniques qui sont en fin de liste sur APB.

En 2<sup>ème</sup> année le taux de réussite moyen est de 97% quelles que soient les filières et les bacs d'origine des candidats.

Tous les étudiants issus d'une filière technologique suivent, au cours de la 1<sup>ère</sup> année, un renforcement en mathématiques et physique (16 heures par matière rémunérées sur le Plan

Licence). Un soutien en chimie sera mis en place dès la rentrée 2014 Cet enseignement est dispensé en petits groupes de 15 à 18 élèves. Un tuteurat complémentaire (fait par les étudiants de 2<sup>ème</sup> année) a été mis en place et permet un suivi et une aide plus adaptée.

Il n'y a pas de différence significative de réussite entre les étudiants boursiers et les étudiants non boursiers.

Le taux d'abandon est inférieur à 10 % en 1<sup>ère</sup> année. De ce fait, nous n'avons pas mis en place de dispositif particulier d'analyse et de suivi (hormis les tuteurats décrits ci-dessus). Les abandons constatés concernent quelques étudiants souhaitant se réorienter et d'autres en prise à des difficultés d'ordre psychologique et/ou familial.

#### **2.4.2. Dispositifs de réorientation**

**Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.**

Le taux important de réussite de nos étudiants fait que nous avons très peu d'étudiants à réorienter et nous n'avons pas mis en place une procédure particulière. Un étudiant en difficulté est rapidement pris en charge par le directeur des études concernées et les principaux enseignants pour envisager ensemble les possibilités de réorientation. Certains sont orientés vers les formations de réorientation « Réussir Lyon1 » S2S ou S2D de notre université.

Pour les étudiants de l'université nous proposons les passerelles suivantes déjà décrites dans le paragraphe offre de formation (2-1-1) :

- S2 passerelle pour 16 étudiants ;
- 4 à 6 étudiants accueillis tous les ans prioritairement en 1<sup>ère</sup> année en provenance de l'année universitaire préparatoire (AUP : année zéro) ;
- des étudiants de niveau L2 ont la possibilité d'intégrer, soit l'année spéciale ABB, soit la seconde année Agronomie ou Diététique. Ces recrutements se font sur dossier avec un entretien ;
- une de nos 2 licences professionnelles est ouverte aux étudiants de L2.

La licence professionnelle Alimentation Santé recrute chaque année la moitié des étudiants issus d'un BTS diététique.

Une partie de nos meilleurs diplômés (environ 25%) intègrent directement l'université en L3, quelques-uns en L2.

#### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

**Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.**

En 1<sup>ère</sup> année le PPP a été associé (***jusqu'à la rentrée 2013***) aux unités d'enseignements UE1-4 et UE2-4 dans les modules SM13 et SM14 (voir paragraphe 2.3.4). La conduite des projets est assurée par les professeurs d'expression et de communication.

Dans le module S1M13 les étudiants reçoivent une formation et une aide à la rédaction de leur CV et de leur lettre de motivation pour la recherche de leur stage de 1<sup>ère</sup> année.

Ils réalisent aussi un début un travail en équipe (2 à 4 étudiants par équipe) consistant à enquêter sur un métier de leur choix. Un premier bilan est fait en janvier sur l'avancée du travail qui se poursuit au 2<sup>ème</sup> semestre dans le module S2M14 ou en janvier-février les consignes sont

données pour la réalisation d'un dossier écrit et une présentation orale associée à une présentation « powerpoint ».

Pour la première fois cette année, nous avons organisé des rencontres entre anciens étudiants et étudiants de 1<sup>ère</sup> année, à la fin du semestre 1.

En 2<sup>ème</sup> année, dans toutes les options, c'est aussi la rencontre avec d'anciens étudiants en poste dans différentes sociétés qui est privilégiée dans le cadre des discussions nécessaires pour affiner le PPP. Des simulations d'entretiens d'embauche, basées sur des offres d'emploi réelles ou des offres de stage, sont également réalisées au S4. En complément : la présentation orale avec PowerPoint du stage de 1<sup>ère</sup> année, dont l'objectif est d'affiner le projet professionnel et de confirmer les choix en 2<sup>ème</sup> année (stage et poursuite d'études éventuelle)..

En 2<sup>ème</sup> année en Agronomie, un membre de la direction régionale de l'APECITA (Association pour l'Emploi des Cadres Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture) fait un cours sur le marché de l'emploi et prépare avec les étudiants les journées des entreprises. Après ces journées, un retour permet de faire un bilan sur les différents métiers.

#### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

##### **Bilan et projets ?**

Les technologies de l'information et de la communication pour l'éducation sont utilisées par l'intermédiaire d'un espace numérique de travail de l'université (on peut parler d'une plate-forme E.Learning) appelé SPIRAL (Serveur Pédagogique Interactif des Ressources Pédagogiques d'Apprentissage de Lyon).

Ce serveur pédagogique permet aux enseignants de mettre en ligne leurs cours, exercices et corrigés à la disposition des étudiants. SPIRAL est largement utilisé par les enseignants, en particulier par les plus jeunes qui suivent automatiquement une formation pour l'utilisation du serveur au moment de leur recrutement. Les formations sont régulièrement accessibles à tous les enseignants, une formation sur la prise en mains de Spiral est organisée chaque année à l'IUT Lyon 1. SPIRAL permet donc des échanges permanents entre l'étudiant et son professeur.

SPIRAL est également très utile pour la réalisation et l'exploitation des questionnaires d'évaluation des enseignements par les étudiants.

Un logiciel éducatif « Voltaire » pour la maîtrise de l'orthographe a été présenté et mis à la disposition de tous nos étudiants de 1<sup>ère</sup> année. Ce logiciel éducatif est fourni par la société WOONAZ dans le cadre d'un partenariat avec l'IUT. L'évaluation est réalisée avec une interface Web qui analyse les lacunes orthographiques et grammaticales des personnes testées et propose des solutions adaptées pour corriger les erreurs

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

##### **Bilan et projets ?**

Nous n'avons pas développé d'innovation pédagogique particulière depuis la dernière évaluation. On peut signaler l'utilisation du logiciel d'orthographe évoquée au paragraphe précédent permettant à chaque étudiant de s'évaluer soit de l'IUT soit de chez lui afin d'améliorer ses points faibles par une série d'exercices appropriés à ses difficultés.

Nous envisageons sérieusement d'organiser des cours et/ou travaux pratiques entièrement en langue anglaise pour familiariser nos étudiants à la pratique du langage scientifique. Ce projet est en cours de réflexion.

Du soutien méthodologique devrait également se mettre en place dès la rentrée prochaine des étudiants de 1<sup>ère</sup> année. En quelques heures, les méthodes de prise de notes, de synthèse et d'apprentissage des cours seront abordées. Ceci nous semble nécessaire suite à la réforme récente du bac et aux difficultés rencontrées par les étudiants cette année pour l'apprentissage du contenu des cours magistraux.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

**Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...**

Les étudiants ont à leur disposition, sur place, la bibliothèque de l'IUT et à 5 minutes de tramway celle de l'université.

Notre département s'efforce, en prenant sur son budget, d'alimenter régulièrement la bibliothèque de l'IUT en ouvrages adaptés à nos enseignements. En conséquence nos étudiants sont les plus assidus de l'IUT en consultation à la bibliothèque (les étudiants de Biologie ont couvert plus de 60 % des prêts de livre de l'IUT en 2012).

Le service de la bibliothèque de l'IUT organise annuellement pour tous les départements un concours d'écriture, avec édition d'un recueil, sur 4 thèmes (nouvelle, poésie, théâtre, BD) pour des prestations ne devant pas dépasser 10 pages. Des rencontres avec les acteurs culturels de la ville (journée des théâtres, Quai du Polar, etc.) sont aussi régulièrement organisées.

### **2.5. Formation tout au long de la vie**

**Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »**

#### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

**Etat des lieux et projets.**

Les effectifs pour le DUT Génie Biologique sont essentiellement en formation initiale. Nous n'accueillons que quelques CIF ou des demandeurs d'emploi financés par la région Rhône-Alpes via Pôle Emploi qui se retrouvent généralement en année spéciale ABB, ces effectifs étant variables d'une année sur l'autre. L'ensemble des publics en formation continue (14 personnes) se décline de la façon suivante pour les 4 dernières années : 4 contrats individuels de formation (CIF), 8 étudiants demandeurs d'emplois et 2 contrats avec convention financés par les entreprises.

Nos deux licences professionnelles sont ouvertes à l'alternance (4 personnes par LP actuellement) et accueillent parfois des CIF (1 à 2 par an). Un travail sur l'ouverture de ces LP à l'apprentissage doit être mené prochainement.

## **2.5.2. VAE**

### **Etat des lieux et projets.**

Nous sommes informés des demandes de valorisation des acquis de l'expérience par le service FOCAL (formation continue) de l'université *via* le service de formation continu de l'IUT.

Celles-ci sont relativement rares. Nous avons eu quelques dossiers à analyser lors de ces dernières années mais la plupart ne sont pas parvenus au terme de la procédure pour une trop grande insuffisance de compétences.

Tous les demandeurs qui le souhaitent sont reçus en entretien pour évaluer la pertinence de la demande et la suite de la procédure. Dans le cas d'une poursuite de VAE, un référent appartenant au département est désigné et accompagne le (la) candidat(e). Des formations complémentaires sont proposées si nécessaire.

Il semble qu'il y ait un manque d'information certains auprès de l'extérieur et notamment du monde hospitalier. Un point doit être fait prochainement avec la Cellule Validation des Acquis de l'Expérience de l'Université Lyon 1. Il s'agit d'examiner le cas de candidats qui sont employés par les Hospices Civils de Lyon qui doivent obligatoirement posséder un DUT option ABB pour les titulariser sur leurs postes.

Ces dernières années nous avons validé, par la procédure de la VAE, 1 seul DUT en ABB.

## **2.6. Politique d'ouverture internationale**

**Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »**

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

**Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?**

Historiquement notre département n'a jamais été véritablement tourné vers l'accueil d'étudiants étrangers pour le DUT et cela, vraisemblablement, du fait de l'abondance des dossiers de candidatures françaises. Seulement 20 étudiants de formations étrangères ont été accueillis (dont 9 étudiants chinois dans le cadre d'accords avec l'université de Kunming).

Le reste se répartit de la manière suivante : 1 Néerlandais, 1 Irakienne, 2 Marocaine, 1 Burkinabée, 1 Algérienne, 1 Haïtienne et 3 espagnoles.

En 2013 pour le S4 ABB, le département a accueilli un étudiant du Cégep de Lévis-Lauzon, au Québec. Un enseignement adapté a été proposé en fonction de la demande du Cégep. Cette expérience devrait être renouvelée.

Cet accueil est réalisé dans le cadre d'un accord d'échange entre nos deux établissements, certains de nos étudiants des options agronomie et ABB réalisant leur S4 au Québec depuis plusieurs années.

Dans le cadre des échanges Erasmus, une place d'accueil d'un étudiant étranger est désormais proposée en 2<sup>ème</sup> année dans chacune des options (agronomie, ABB et diététique).

## **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Les stages à l'étranger pour les 4 dernières années sont résumés dans le tableau ci-dessous :

<b>Stages</b>	2010	2011	2012	2013
<b>Stages UE</b>	0	3	7	8
<b>Stages Hors UE</b>	14	17	24	19
<b>Total</b>	14	20	31	27

La majorité de ces étudiants bénéficie d'une bourse EXPLO'RA.

Ces chiffres qui vont en croissant montrent l'intérêt des étudiants et témoignent de la volonté du département et de l'IUT de développer les stages à l'étranger surtout hors zone UE. Le développement d'accord de plus en plus étroit avec le Québec explique ces chiffres. Certains étudiants réussissent à trouver eux-mêmes leur stage à l'étranger mais en majorité, ainsi que pour le suivi des dossiers, la personne responsable des RI dans le département et le service des relations internationales de l'IUT sont indispensables.

Depuis quelques années, entre trois et cinq étudiants partent suivre leur S4 au Québec, aux départements de Gestion agricole (pour l'option agronomie) ou de Biotechnologies (pour l'option ABB) du Cégep de Lévis-Lauzon.

## **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Etat des lieux et projets.

Il y a possibilité pour les étudiants d'effectuer l'équivalent d'une L3 à l'étranger pour obtenir un DUETI ou d'un stage long à l'étranger pour obtenir un DUSTI.

Au département, 34 DUETI et 9 DUSTI ont été effectués sur la période 2010 -2013. Les pays concernés sont majoritairement le Royaume-Uni (Ecosse) puis le Canada et les Pays-Bas. Diplômes effectués également en Espagne, en Irlande, au Mexique, en Nouvelle-Zélande et en Australie.

Les étudiants bénéficient d'une bourse de la région (Explo'ra Sup ou Explo'ra Stage).

## **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Il existe des accords avec le Québec entre l'université de Laval et le Département pour les options ABB et Agronomie : poursuite du parcours post-DUT en Biotechnologie avec mise en place du parcours Techniques de Gestion Agricole en lien avec le CEGEP de Lévis-Lauzon et l'université de Laval au Québec.

Il existe aussi des accords Erasmus avec l'Italie (université de Parme) et l'Espagne (université de Valence) en Diététique. Le renouvellement de ces accords (ou nouvel accord) en ABB avec l'université de Parme sont prévus.

Il faut aussi noter la participation du département aux accords de partenariat de l'université Lyon 1 (destinations hors Europe) pour les étudiants.

## **2.6.5. Mobilité des personnels**

Etat des lieux ?

Elle est pratiquement inexistante. La mobilité des personnels du département ne devrait pas évoluer au cours des années qui viennent car aucun projet n'est en cours.

## **2.7. Vie Etudiante**

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Les étudiants sont associés à la vie du département par l'intermédiaire de leurs représentants : délégués des étudiants, membres du bureau des étudiants.

Certains de nos étudiants sont élus au conseil de direction de l'IUT ou au conseil de la vie universitaire de l'université.

Le département encourage les étudiants à s'investir dans des responsabilités administratives. Le bureau des étudiants prend une part de plus en plus active à la vie du département et ne limite pas son action à l'organisation d'activités ludiques.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

Seuls 30 % des étudiants du département reconnaissent pratiquer un sport régulièrement. L'emploi du temps très chargé est en grande partie responsable de cette désaffection. Cependant quelques-uns participent aux compétitions universitaires dans le cadre de l'AS.

Nous essayons de libérer certains créneaux (entre 12 et 14h le lundi et en finissant plus tôt certains soirs) pour leur permettre de pratiquer des activités sportives ou culturelles.

Les conditions de vie des étudiants dans le département ne sont pas optimales. Il n'y a pas de salle à proprement parler qui soit un « foyer » (celui-ci est dans le hall central) et le local destiné à l'association est minuscule. Il serait nécessaire de développer (peut-être plus généralement sur le site Doua du fait du manque de surface disponible dans le département) des locaux destinés à la vie associative des étudiants dignes de ce nom. Par ailleurs il leur est parfois difficile de trouver un lieu pour travailler (seuls ou en groupes) du fait de l'occupation par les enseignements.

Cependant, il faut noter que la Mission Culture de l'université Lyon 1 ouvre gratuitement pour tous les étudiants (donc ceux de l'IUT) des ateliers de pratique artistiques et des spectacles (danse, théâtre, musique...) tout au long de l'année universitaire. Celle-ci est basée au bâtiment Astrée et la distance avec l'IUT (1,5 km) demeure un facteur limitant.

### 3. Les actions supports

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

#### 3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

##### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Problématiques locaux le cas échéant.

Les locaux vétustes du département ont longtemps été un point noir. Depuis 2008 une campagne de travaux a été engagée (peinture, carrelage, chauffage, toilettes, etc.) et est poursuivie régulièrement chaque année.

Actuellement une bonne partie des salles de cours/TP ont été refaites. Les travaux pour la mise en conformité de 2 salles de TP de microbiologie vont commencer en juin 2014 et s'étaler sur 2 années. Il faudra ensuite prévoir un travail de suivi de maintenance régulier afin de garder le bâtiment en l'état.

Tous ces travaux ont grandement amélioré la qualité de vie dans le département.

L'équipement en bornes WIFI et en vidéo projecteurs fixes sera terminé en juillet 2014.

##### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Formations.

Evaluation des risques - Document unique

Le département a nommé une ACMO (une technicienne) qui veille sur tous les problèmes d'hygiène et de sécurité. Elle s'occupe de mettre à jour régulièrement le DUER (dernière mise à jour avril 2014), participe aux commissions « Hygiène et Sécurité » et veille aux éventuels problèmes relevant de sa compétence.

La commission de sécurité est régulièrement informée des événements relevant de la sécurité grâce au registre de sécurité. Cependant celui-ci est sous utilisé et il faudrait faire une information régulière auprès des enseignants et personnels.

Les personnels suivent les formations chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Les travailleurs isolés du département seront bientôt équipés (été 2014) d'un dispositif PTI : soit un talkie-walkie, soit un GSM.

Le bâtiment B5 (département génie biologique) a été rénové et remis en conformité par rapport aux normes actuelles au plan électrique et gaz. Toutes les installations ont été changées. La réglementation incendie est respectée et vérifiée par des inspections régulières des autorités compétentes. Il y a 2 exercices d'évacuation par an, et le prochain (2014) sera réalisé avec un prestataire extérieur chargé d'observer, de faire un bilan et de proposer des améliorations.

Toutes les sorbonnes des salles de TP ont été changées en 2011 et sont conformes. Une vérification et un étalonnage sont aussi effectués annuellement pour les autoclaves, PSM, étuves et centrifugeuses.

Le département a fait l'acquisition d'armoires ventilées pour solvants et acides/bases, afin que tous les services soient équipés, et d'une nouvelle armoire pour les produits toxiques.

Un logiciel de gestion globale des stocks de produits chimiques sera bientôt mis en place et permettra au chef de département et aux techniciens d'avoir une vision générale de ceux-ci. Une formation sera faite pour l'utilisation de ce logiciel.

La soute des produits chimiques, commune aux départements de chimie et biologie, a été réaménagée en 2010.

Les déchets chimiques sont stockés dans un local dédié qui est sécurisé. Le ramassage des déchets est effectué régulièrement par une société privée (sous contrat avec l'Université Lyon 1).

## **3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

### **3.2.1. Les enseignants**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Avec 31 enseignants titulaires (6 professeurs, 15 MCF, 9 PRAG et 1 PRCE) notre département est sans doute le mieux doté de l'IUT Lyon 1.

Depuis la précédente évaluation 2 postes (1 de professeur et 1 PRCE) ont été redéployés vers d'autres départements de l'IUT Lyon 1 et un poste de professeur a été échangé avec le département de chimie contre un poste de MCF Cette diminution d'effectif (-2) n'affecte en rien la qualité des enseignements dispensés.

Au moins deux ans avant le départ en retraite supposé d'un enseignant, une réflexion est systématiquement conduite pour envisager une éventuelle restructuration des services. Cela permet d'adapter nos enseignements aux conjonctures socio-économiques et contractuelles des formations en temps réel. Le profil de poste est décidé par les services concernés et présenté en assemblée générale avant qu'il ne soit déposé.

Le taux d'encadrement est très bon (ETE/étudiant = 0,143) si on le compare à celui des autres départements de l'IUT Lyon 1 ou aux autres départements de Génie Biologique en France.

Il faut noter que depuis 4 ans une grande partie du corps enseignant a été renouvelée (9 départs soit environ 30%) et que les postes ont été, sauf exception, systématiquement pourvus.

### **3.2.2. Les BIATSS**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le personnel technique et administratif se compose (voir organigramme du département en annexe n°6) de 4 techniciens, 1 adjoints techniques, 1 contractuelle sur un poste d'adjoint technique (ADT) et 2 agents pour le nettoyage des locaux. La situation du secrétariat est dans une phase de mutation avec 2 personnes (1 ADJ AENES et 1 contractuelle) en charges de la vie administrative du département en attendant la nomination d'une nouvelle technicienne.

Le personnel technique est réparti de la manière suivante :

- un technicien en charge de l'animalerie. Il est assisté d'une adjointe technique dont le travail se répartit entre l'animalerie et le service de microbiologie.

- un technicien dans le service chimie-biochimie.
- une technicienne pour les services de physiologie et diététique ;
- une ADT contractuelle pour les services d'agronomie et de biologie ;
- une technicienne pour le service de microbiologie.

Il est à noter que depuis 2010 une remise à plat des postes de techniciens et d'ingénieurs a eu lieu à l'IUT Lyon 1. Le département a perdu 2 postes d'ingénieurs (1 IGE et 1 IGR). Cependant ils ont été remplacés par des postes de techniciens avec une titularisation des personnels. Les recrutements pour le secrétariat (technicienne) et pour les services d'agronomie et de biologie (ADT) auront lieu respectivement en septembre 2015 et 2014. Il serait souhaitable que le poste d'ADT soit rapidement transformé en poste de technicien car il y a une compétence indispensable à avoir pour occuper cette fonction.

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

Le laboratoire de biochimie abritant l'équipe Membranes Artificielles Biomimétiques, contractuelle de l'UMR IBCMS, a arrêté son activité en 2011.

Actuellement, il ne reste plus qu'un laboratoire de recherche intégré dans le département.

Ce laboratoire de physiologie est géré par deux MCF travaillant en partenariat avec l'équipe du Pr. M. Fussenegger, directeur du Département des Biosystems Science and Engineering (D-BSSE) de l'Institut de Biotechnologie de l'Ecole Polytechnique de Zurich (Suisse).

La thématique de l'équipe est axée sur la biotechnologie et son application thérapeutique. Celle-ci vise à étudier des systèmes d'expression de régulation génique utilisable pour des approches de thérapie génique chez l'homme ainsi que des productions de molécules d'intérêt bio – pharmaceutique. Leurs travaux s'accompagnent de nombreuses publications (31 publications depuis 2001, début de la collaboration : voir en annexe).

Le laboratoire de Physiologie sera bientôt hébergé dans de nouveaux locaux dans un bâtiment annexe de l'IUT. Cette activité de recherche s'appuie sur notre animalerie et l'IUT reçoit chaque année un défraiement pour l'hébergement des animaux nécessaires aux études.

Le département a développé une animalerie conventionnelle qui a eu son agrément renouvelé par la DDPP le 13 mai 2013 pour une période de 5 ans (Numéro d'agrément : 69.266.0601).

Cette animalerie est mise à disposition de nos étudiants dans le cadre des programmes d'enseignement. Elle accueille également des formations pour des étudiants de l'université ou d'autres structures d'enseignement.

Elle accueille aussi les sessions des formations en expérimentation animale de niveau 2 et de niveau 1 (cette dernière se fait en collaboration avec l'ENS de Lyon) organisées et dirigées par des enseignants du département.

Elle est également utilisée dans des protocoles pour certains laboratoires de recherche universitaires et héberge des animaux pour ces structures.

Enfin elle héberge aussi les animaux pour certaines sociétés privées en contrat direct avec le département Génie Biologique de l'IUT Lyon 1.

### **3.2.4. Les vacataires**

#### **Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ? Budget**

La part des vacataires professionnels, toutes formations confondues, est de 17,4 % en terme de présentiel étudiant, elle est de 3,1 % en 1<sup>ère</sup> année du DUT tous du cœur de métier.

La répartition des vacataires est évidemment supérieure en 2<sup>ème</sup> année mais inégale suivant les options.

La part des vacataires professionnels est de 48,5 % en diététique et les professionnels du cœur de métier assurent 44 % des enseignements. Ce sont essentiellement des diététiciens et des médecins. Si ce nombre important de vacataires professionnels est très bénéfique pour nos étudiants il est lourd à gérer en termes d'emploi du temps.

Pour les options ABB et Agronomie le pourcentage des heures effectuées par les vacataires professionnels est respectivement de 32,1 % et de 19,5 % et le pourcentage des heures effectuées par les vacataires professionnels du cœur de métier respectivement de 22 % et 18 %.

Il nous apparaît nécessaire d'augmenter encore, si possible, le nombre de vacataires du cœur de métier en 1<sup>ère</sup> année et pour les options, une réflexion est conduite actuellement au sein du département pour rééquilibrer nos enseignements dans ce sens.

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

##### **Etat des lieux, perspectives ?**

Comme pour tous les départements Génie Biologique, le coût de fonctionnement des enseignements est très importants, supérieur à celui des autres départements, lié au prix très élevé des consommables.

Depuis 2010 une rénovation des infrastructures, avec l'achat de matériel, et une mise aux normes des salles d'enseignement ont fait exploser le budget de notre département.

Le retour à un équilibre comptable s'est effectué en 2013.

La dotation attribuée au département est, pour les 4 dernières années, en moyenne de 180 000€ par an mais n'est en général pas toujours suffisante pour le fonctionnement et le renouvellement de l'équipement.

Les ressources propres sont relativement modestes entre 110000 et 150 000€ et proviennent essentiellement de la formation continue (Licences Professionnelles et formations courtes qui ont été développées) et de la taxe d'apprentissage. Ces ressources sont mutualisées sur l'ensemble de l'IUT Lyon 1 et redistribuées ensuite aux différents départements. Il est évident que dans ce système le Département Génie Biologique est gagnant du fait qu'il profite des ressources propres apportées par d'autres départements qui sont beaucoup mieux dotés (Génie Civil, Chimie, GEA, etc.).

Il faut aussi noter la concurrence avec d'autres institutions, publiques et privées (surtout) sur la Région pour la collecte de la taxe d'apprentissage et la mise en place des formations lucratives indépendantes. Par ailleurs il faut noter que, par exemple contrairement à la chimie, il n'y a pas dans le monde de la biologie une structuration de la profession qui permettrait le développement d'une véritable synergie avec les entreprises.

Cependant depuis 2013 un contrat a été signé avec une société privée pour effectuer des tests de mises sur le marché pour des produits pharmaceutiques. Ces travaux ont lieu au laboratoire d'Analyse PFC qui est situé dans un local annexe du département. Une personne est employée à plein temps et salariée sur le contrat via une filiale financière de l'université. L'argent de ce contrat est géré en totalité par le Département Génie Biologique et apporte une véritable bouffée d'oxygène.

### 3.3.2. Dépenses

#### Etat des lieux, perspectives ?

Les dépenses du département figurent à l'annexe n° 5. Les particularités du Département Génie Biologique ont été reconnues au sein de l'IUT Lyon 1 et les plans de financement ont permis la rénovation des locaux et du parc de matériel scientifique et pédagogique.

La part de fonctionnement est importante et difficilement compressible sans réduire le coté professionnalisant de nos formations. Pour l'équipement un effort spécifique est fait sur l'ensemble de l'IUT Lyon 1 pour prendre en compte les grosses dépenses de mise en conformité des salles de travaux pratiques du département.

Chaque service du département se voit allouer une somme pour l'année qu'il ne peut pas dépasser. Du fait de notre spécialisation dans le domaine de l'animal le budget animalerie reste élevé. Des efforts certains ont été faits par tout le personnel pour réduire au maximum le coût des formations.

Comme indiqué ci-dessus le fait d'avoir signé un contrat spécifique avec une société privée permet d'apporter un peu de souplesse dans le budget et de prévoir un remplacement du matériel vieillissant.

### 3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### 3.4.1. Organisation de l'équipe

#### Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Si l'on se place d'un point de vue **pédagogique** notre département gère trois options (ABB, Agronomie et Diététique) une année spéciale et 2 licences professionnelles. Un responsable s'occupe de la formation générale de la 1<sup>ère</sup> année ; les 3 options de seconde année, l'année spéciale, la formation « passerelle » en 1<sup>ère</sup> année et les Licences Professionnelles sont dirigées chacune par un responsable spécifique.

Si l'on se place d'un point de vue **organisationnel et financier** : il y a un service commun qui est géré conjointement par le chef de département et le secrétariat. Les autres services spécifiques sont subdivisés par grands thèmes

- agronomie biologie ;
- physique chimie biochimie ;
- expression communication langues ;
- microbiologie ;
- physiologie diététique,
- animalerie

Le budget est élaboré par le chef de département. Celui-ci est présenté et débattu en assemblée générale. Chaque service se voit alloué un budget de fonctionnement revu chaque année. Les achats de gros matériel, les contrats, les frais de réparation de matériel scientifique élevés sont gérés par le service commun. Il faut cependant bien noter qu'il n'y a aucune marge de manœuvre et celui-ci permet juste de couvrir les besoins courants.

Trois assemblées générales sont convoquées chaque année. Elles servent à informer l'ensemble du personnel, à discuter des points importants, à prendre des décisions sur les demandes de renouvellement des postes et sur la réorganisation interne du département.

#### **Liaisons avec la direction et les instances de l'IUT :**

Le chef de département représente le département aux réunions de direction de l'IUT Lyon 1 et aux réunions spontanées organisées par la direction. Un membre élu (en plus du chef de département) représente le département au conseil d'IUT. Il faut noter qu'une personne représente le département à la commission Hygiène et Sécurité et une autre à la commission BIATSS. Chaque membre du personnel peut être amené à participer à ces réunions, à travailler directement ou à avoir des relations de travail suivies avec les différents services de la direction. Les relations de notre département avec les autres départements, les services centraux et la direction de l'IUT Lyon 1 sont excellentes.

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

#### **Etat des lieux, projets ?**

L'université et l'IUT Lyon 1 ont organisé une évaluation systématique des formations et des enseignements. Celle-ci porte chaque année sur le S1 et le S4.

Elle est réalisée à l'aide d'un questionnaire commun mis à disposition des étudiants par l'intermédiaire de la plate-forme informatique Spiral. Les réponses sont anonymes et il y a un traitement informatisé des résultats. Ceux-ci sont analysés, un rapport écrit est produit et commenté en assemblée générale, il est transmis à l'ensemble des enseignants.

Il est présenté par le chef de département et discuté avec tous les étudiants afin d'éclaircir certains points et corriger les problèmes éventuels.

De façon concrète, à chaque problématique constatée, nous essayons de prévoir un projet correctif à appliquer dès la rentrée suivante. Le bilan de l'effet de la correction ne sera fait que 8 à 12 mois plus tard. Trois cas seront alors possibles : problématique réglée, problématique partiellement réglée, problématique non réglée. Pour les deux derniers cas il y aura un retour à une nouvelle analyse qui aboutira soit à une décision de problématique classée (impossibilité à corriger) soit à un nouveau projet correctif.

Un procédé d'évaluation similaire à celui du DUT et commun à l'IUT Lyon 1 est mis en œuvre pour les licences professionnelles et le groupe passerelle avec un questionnaire adapté.

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Il n'y a pas de dispositif d'évaluation des enseignements effectués directement par le département, le système évoqué précédemment étant bien adapté. Cependant il est demandé à chaque enseignant d'avoir un retour « en direct » sur son enseignement avec les étudiants.

La qualité, généralement reconnue, des enseignements, résulte directement des résultats et peut être discutée dans les réunions à caractère pédagogique.

## **4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ?

Non envisagé

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

Modules complémentaires et PPP ?

Assiduité ?

ECTS ?

Mobilité des étudiants ?

Apprendre autrement ?

Difficultés rencontrées ?

Supplément ou annexe au diplôme ?

La semestrialisation a été effective au département en septembre 2006 pour la 1<sup>ère</sup> année et en septembre 2007 pour la 2<sup>ème</sup> année. Celle-ci a été réalisée sans problèmes majeurs.

Nous n'avons pas rencontré de difficultés pour les décisions de commissions et de jurys, le taux important de bons dossiers de notes facilitant les discussions. Les UE obtenues sont capitalisables.

Les PPP ont été décrits au paragraphe 2-4-3.

L'assiduité est vérifiée par fiches d'émargement par l'enseignant concerné. Nous avons adopté à l'IUT Lyon 1 la règle de tolérance de 5 absences injustifiées par semestre. Nous avons peu de problèmes d'absentéisme. Nous pratiquons la prévention avec entretien individuel et lettre de mise en garde auprès des étudiants coupables de 3 absences injustifiées dans un semestre. Cela concerne, en moyenne, entre 3 à 10 étudiants par an.

Nos étudiants réalisent les 4 semestres au département. Un S4 est possible au Québec pour les options ABB et Agronomie et chaque année un certain nombre d'étudiants des 2 options partent au Canada. En général il y a 1 (rarement 2) départ dans un autre IUT pour des raisons de rapprochement familial, en revanche il nous arrive souvent d'accueillir des étudiants en provenance d'autres IUT lorsque la place le permet.

Les difficultés rencontrées pour la mise en place du PPN sont évidemment dues aux programmes eux-mêmes. Il est pour l'instant difficile de faire le point du fait de sa mise en place uniquement en 1<sup>ère</sup> année à la rentrée 2013.

## **6. Projet du département**

### **6.1 Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

- 1) Maintenir la qualité de l'enseignement qui fait de notre DUT Génie Biologique un diplôme très recherché. Améliorer le taux de réussite de nos étudiants, en particulier des étudiants issus de bacs technologiques.

Cet objectif doit passer par :

- un échange avec les lycées afin de réduire la différence de niveau d'exigence entre nos deux structures,
- un accompagnement des étudiants en difficultés
- la proposition de passerelles vers les formations d'autres filières des universités françaises et internationales.

- 2) Développer les Licences Professionnelles en les ouvrant aux contrats d'apprentissage.
- 3) Créer un véritable réseau d'anciens étudiants.
- 4) Finir la rénovation du bâtiment et continuer le renouvellement du matériel scientifique et pédagogique.
- 5) Equiper les salles de TP afin d'être en mesure d'accueillir les étudiants souffrant de handicap moteur.

### **6. 2 Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

- 1) Equipement des salles de TP, serre et animalerie du département Génie Biologique pour les étudiants en situation de handicap
- 2) Améliorer la qualité de vie des étudiants en leur proposant des locaux associatifs de meilleure qualité qui leur offriront plus de possibilités de développement personnel.
- 3) Créer sur chaque site de l'IUT Lyon 1 un pôle culturel (qui pourrait s'articuler autour de la bibliothèque) qui regrouperait un lieu d'exposition de qualité et un cybercafé.

A Villeurbanne, le 25 mai 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Pascal MICHALON

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## ANNEXE 1 Origine Géographique des inscrits

Trois zones d'origine sont indiquées : l'Académie qui regroupe les départements de l'Ain, de la Loire et du Rhône, la Région Rhône-Alpes hors Académie et le reste de la France sans la Région Rhône-Alpes.

La répartition est présentée en pourcentage pour chaque année d'entrée potentielle au Département Génie Biologique (1<sup>ère</sup> Année, Année Spéciale et Licences Professionnelles)

### 1ère année

Année Universitaire	Académie	Région hors Académie	France hors Région	Etranger
2010/2011	36%	32%	27%	5%
2011/2012	40%	34%	24%	2%
2012/2013	49%	30%	17%	3%
2013/2014	39%	38%	21%	2%
Moyenne	42%	34%	22%	3%

### Année Spéciale ABB

Année Universitaire	Académie	Région hors Académie	France hors Région
2010/2011	41%	29%	29%
2011/2012	46%	23%	31%
2012/2013	53%	20%	27%
2013/2014	12%	41%	47%
Moyenne	37%	29%	34%

### Licences Professionnelles

Année Universitaire	Académie	Région hors Académie	France hors Région
2010/2011	29%	4%	67%
2011/2012	29%	13%	58%
2012/2013	25%	16%	59%
2013/2014	44%	22%	33%
Moyenne	33%	15%	53%

**ANNEXE 2**  
 Répartition des inscrits selon les Bacs (hors étrangers)

	Bac S	Bac ES	Bac STAV	Bac STL	Total néo-Bac	Total Bacs Technos	% Bacs Techno
<b>Année Universitaire</b>							
2010/2011	60	3	11	38	112	49	44,0%
2011/2012	69	0	4	27*	100	31	31,0%
2012/2013	75	0	9	21	105	30	29,0%
2013/2014	67	1	8	32	108	40	37,0%
<b>TOTAL</b>	<b>271</b>	<b>4</b>	<b>32</b>	<b>117</b>	<b>425</b>	<b>150</b>	<b>35,3%</b>

\* dont 1 bac ST2S

### ANNEXE 3 Répartition Homme/Femme

La répartition est présentée en pourcentage pour chaque année d'entrée potentielle au Département Génie Biologique (1<sup>ère</sup> Année, Année Spéciale et Licences Professionnelles)

#### 1<sup>ère</sup> année

Année Universitaire	% Femme	% Homme
2010/2011	69%	23%
2011/2012	80%	20%
2012/2013	72%	28%
2013/2014	74%	26%
Moyenne	73%	27%

#### Année Spéciale ABB

Année Universitaire	% Femme	% Homme
2010/2011	82%	16%
2011/2012	92%	8%
2012/2013	67%	33%
2013/2014	82%	18%
Moyenne	81%	19%

#### Licences Professionnelles

Année Universitaire	% Femme	% Homme
2010/2011	100%	0%
2011/2012	95%	5%
2012/2013	93%	7%
2013/2014	91%	9%
Moyenne	95%	5%

## ANNEXE 4

### Devenir des diplômés - Décisions des étudiants en fin d'études

En fin d'étude les étudiants indiquent quel sera leur choix à l'issue du DUT. Trois rubriques sont prises en compte : Insertion directe dans la vie active, poursuite d'études courtes en Licence Professionnelle ou études plus longues (université, écoles d'ingénieurs, etc.)

Pour les trois options du département les résultats sont présentés dans les tableaux ci-dessous.

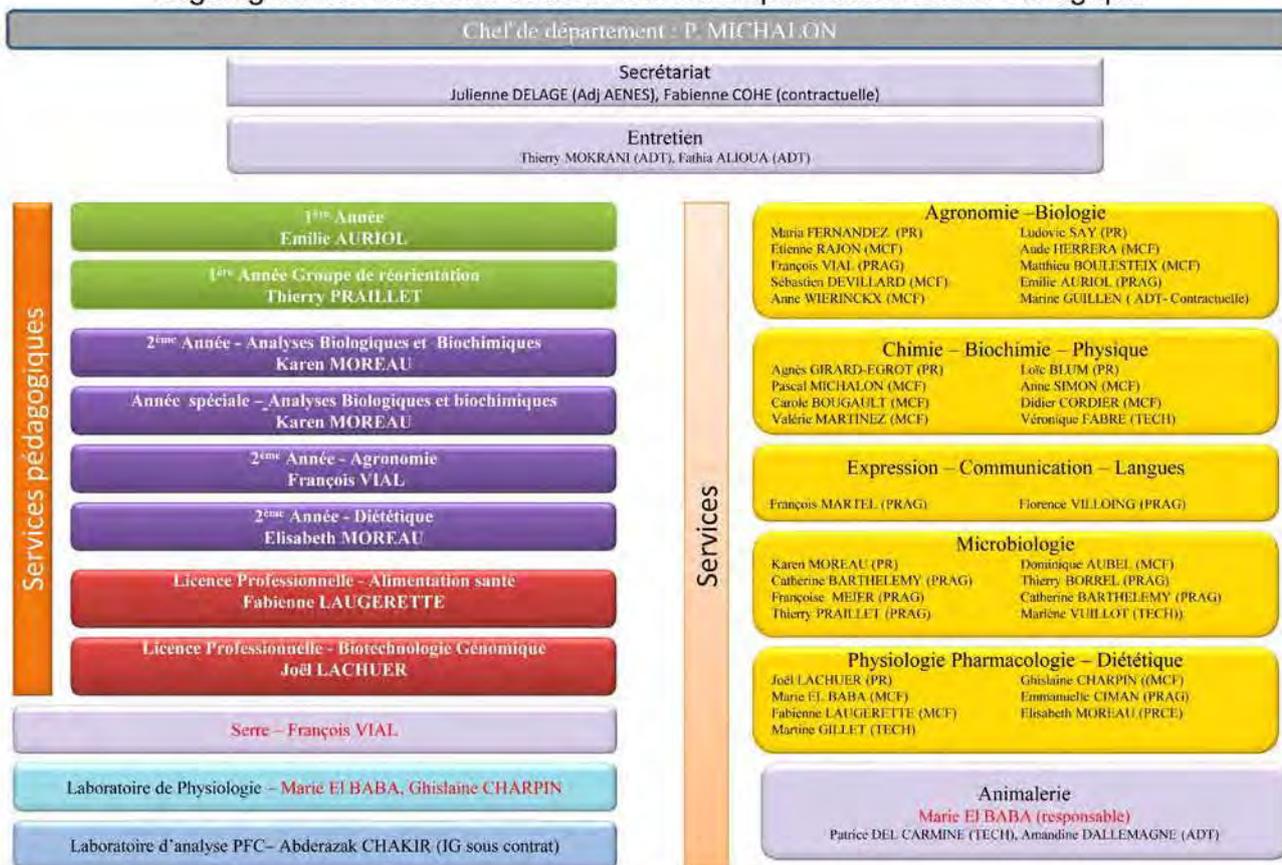
Option ABB/ABBsp	2010	2011	2012	2013	Total	%
Insertion directe	11	15	16	14	56	27,86%
L Pro	5	6	5	6	22	10,95%
Autres poursuites d'études	36	27	32	28	123	61,19%
	<b>52</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>48</b>	<b>201</b>	

Option Agronomie	2010	2011	2012	2013	Total	%
Insertion directe	16	10	10	11	47	25,54%
L Pro	8	3	6	5	22	11,96%
Autres poursuites d'études	20	32	30	33	115	62,50%
	<b>44</b>	<b>45</b>	<b>46</b>	<b>49</b>	<b>184</b>	

Option Diététique	2010	2011	2012	2013	Total	%
Insertion directe	17	12	14	7	50	47,17%
L Pro	5	5	5	7	22	20,75%
Autres poursuites d'études	5	8	7	14	34	32,08%
	<b>27</b>	<b>25</b>	<b>26</b>	<b>28</b>	<b>106</b>	

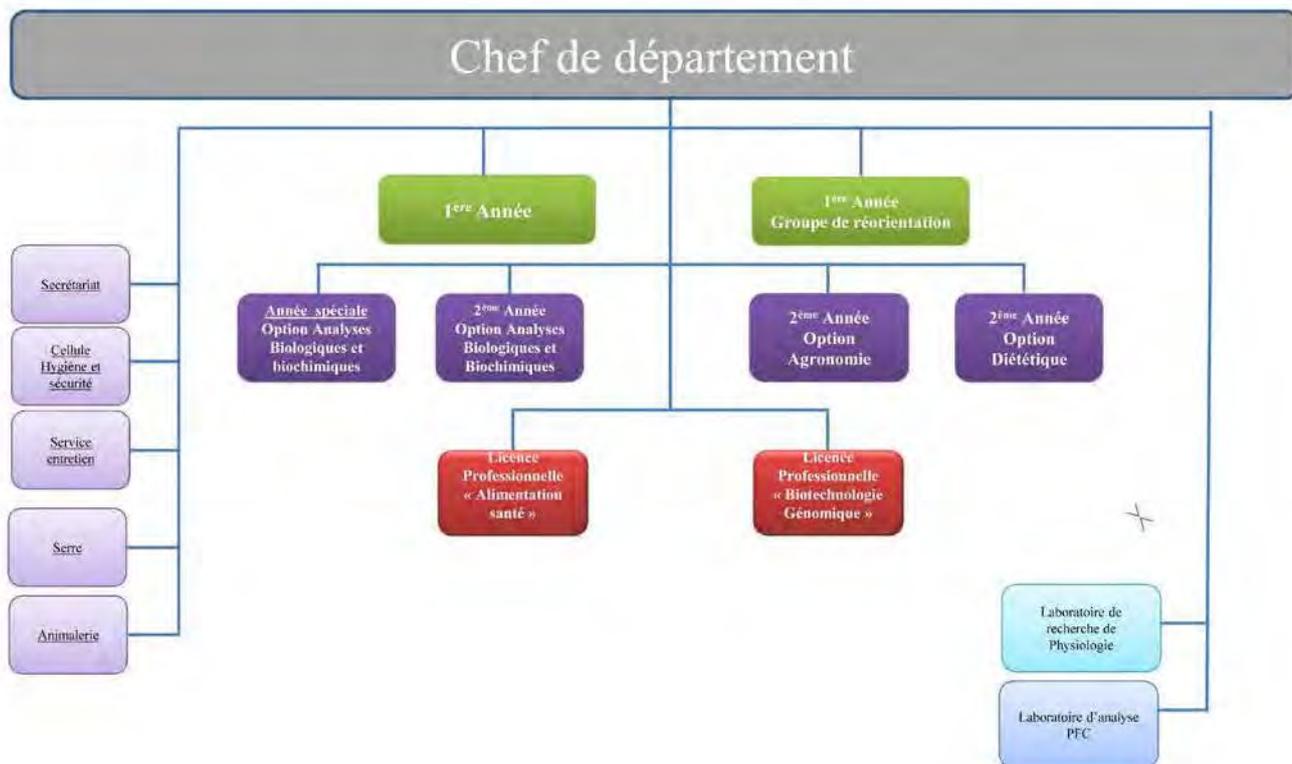
## ANNEXE 5

### Organigramme structurel et nominatif du Département Génie Biologique



## ANNEXE 6

Organigramme fonctionnel du Département Génie Biologique



## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie biologique
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne Doua

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie biologique	252	0	0	0	5	257		0
	Sous-total DUT Secondaires	252	0	0	0	5	257		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Alimentation, Santé	20			4	1	25	2005	
LP S.	Biotechnologies Génomique	7			4	1	12	2011	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	27	0	0	8	2	37		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé GB	13					13		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	13	0	0	0	0	13		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>292</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>7</b>	<b>307</b>		<b>0</b>
	%	95%	0%	0%	3%	2%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	6,1%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	14474	3,1%
Charge exécutée	11896	2,6%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connue

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	11787	11657	11672	11650	11896
		-1,1%	0,1%	-0,2%	2,1%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	304	308	309	305	307
		1,3%	0,3%	-1,3%	0,7%

Commentaire :

Pour 2013-2014 c'est du prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie biologique
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	3107	415	69	105	108	3
	Nb de Bacs Technos	673	183	40			
	Nb de Bacs Professionnels	16	0	0			
	Autres dossiers : équivalences	17	2	3			
<b>Total</b>		<b>3813</b>	<b>600</b>	<b>112</b>	<b>105</b>	<b>108</b>	<b>3</b>

### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	36,3	107%	0,17	0,13
	Nb de Bacs Technos			0,22	0,27
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			1,50	0,12
<b>Total</b>		<b>36,3</b>	<b>106,7%</b>	<b>0,19</b>	<b>0,16</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	50	26	8	37	37	0
	Nb BTS	142	36	25			
	Nb L2	37	8	0			
	Autres dossiers	79	27	4			
<b>Total</b>		<b>308</b>	<b>97</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>37</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	8,3	100%	0,31	0,52
	Nb BTS			0,69	0,25
	Nb L2			0,00	0,22
	Autres dossiers			0,15	0,34
<b>Total</b>		<b>8,3</b>	<b>1,0</b>	<b>0,38</b>	<b>0,31</b>

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** Génie biologique  
**Université :** Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	85	77,98%
Bacs (ou équival.) années antérieures	24	22,02%
Total :	109	

S		67		
L	Bacs Généraux	0	68	62,4%
ES		1		
STI		25		
STG*	Bacs Technologiques	0	40	36,7%
STL		5		
Autres		10		
Bacs Professionnels		0	0	0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		1	1	0,9%
Total		109	109	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	54	49,5%
Filles	82	75,2%
Garçons	27	24,8%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	16					16

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	8	8	21,6%
BTS	25	25	67,6%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	4	4	10,8%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	37	37	

	Nombre	% Total
Boursiers	10	27,0%
Filles	34	91,9%
Garçons	3	8,1%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** Génie biologique  
**Université :** Lyon 1

### 4- Réussite

**DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	80	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	72	90,0%	92,5%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	1,3%			
DUT en 6 semestres	1	1,3%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	3	3,8%	5,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	1	1,3%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	2	2,5%	2,5%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	33	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	29	87,9%	90,9%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	1	3,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	3,0%	6,1%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	1	3,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	3,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	1	3,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	116	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	101	87,1%	90,5%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	2	1,7%			
DUT en 6 semestres	2	1,7%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	5	4,3%	6,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	2	1,7%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	3	2,6%	3,4%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	1	0,9%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

**LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	32	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	100,0%	Réus.	
LP (autre session)	32	100,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	0	0,0%	0,0%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie biologique  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total	1	0	1	100,0%
DUT Partiel	0	0	0	0,0%
LP Total	0	0	0	#DIV/0!
LP Partiel	0	0	0	#DIV/0!

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	18,5%
PE DUT+1	12,0%
dont LP	7,0%
PE longue	58,7%
IP au moment de l'enquête	26,1%

Taux de réponse à l'enquête : 68,8%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	75%
PE	25%

Taux de réponse à l'enquête : 100%

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion**  
**professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

« Partie DUT »

**IUT : Site Villeurbanne La Doua**

**DEPARTEMENT : Génie Civil Construction Durable**

**Université : Claude Bernard**  
**Lyon 1**

**Académie : Lyon**

## SOMMAIRE

### Sommaire

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche .....	1
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle .....	1
- vague contractuelle 2016- .....	1
-A- .....	1
« Partie DUT » .....	1
Université : Claude Bernard Lyon 1 .....	1
Académie : Lyon .....	1
1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation.....	3
2. Formation initiale et tout au long de la vie .....	7
2.1. Offre de Formation .....	7
2.1.1. Offre de formation du département .....	7
2.1.2. Le département dans l'IUT .....	8
2.1.3. Le département dans le domaine de l'offre de l'université, régionale ou de site .....	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD) .....	8
2.2. Accueil.....	9
2.2.1. Politique de recrutement .....	9
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations) .....	11
2.2.3. Origine des inscrits.....	12
2.3. Lien formation – emploi .....	14
2.3.1. Devenir du diplômé .....	14
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	16
2.3.3. Adaptation locale .....	17
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »).....	18
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	22
2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue).....	23
2.3.7. La certification .....	23
2.4. La pédagogie .....	23
2.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	23
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	25
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	25
2.4.4. Les TICE (dont FOAD) .....	25
2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement .....	25
2.4.6. Les ressources documentaires .....	25
2.5. Formation tout au long de la vie.....	25
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	26

2.5.2.	VAE.....	26
2.6.	Politique d'ouverture internationale .....	26
2.6.1.	Accueil et réussite des étudiants étrangers .....	27
2.6.2.	Mobilité en stage, en semestre .....	27
2.6.3.	Poursuite d'étude à l'étranger (DU...).....	27
2.6.4.	Participation du département à des programmes internationaux.....	27
2.6.5.	Mobilité des personnels.....	27
2.7.	Vie Etudiante.....	27
2.7.1.	Participation à la vie institutionnelle.....	28
2.7.2.	Sports, vie associative et activités culturelles.....	28
3.	Les actions supports.....	28
3.1.	Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»).....	28
3.1.1.	Etat des lieux et maintenance .....	28
3.1.2.	Hygiène et sécurité .....	28
3.2.	Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	29
3.2.1.	Les enseignants.....	29
3.2.2.	Les BIATSS.....	29
3.2.3.	La liaison recherche et le transfert de technologie .....	30
3.2.4.	Les vacataires.....	31
3.3.	Budget.....	31
3.3.1.	Ressources.....	31
3.3.2.	Dépenses.....	32
3.4.	Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	32
3.4.1.	Organisation de l'équipe.....	32
3.4.2.	Evaluation de la formation et des enseignements .....	34
3.4.3.	Dispositif d'autoévaluation .....	34
4.	Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant.....	34
5.	Mise en place du PPN .....	34
6.	Projet du département .....	35
6.1.	Points forts / points faibles .....	35
6.2.	Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte).....	35
6.3.	Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université.....	35

## Département : Génie Civil

Site : Villeurbanne Doua

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : Emmanuel FERRIER

Date de la prise de fonction de chef de département : 1<sup>er</sup> septembre 2010

Adresse : 84, bd Niels Bohr – 69622 Villeurbanne Cedex

Téléphone : 04 72 69 21 21

Télécopie : 04 72 69 21 20

Adresse électronique : [emmanuel.ferrier@univ-lyon1.fr](mailto:emmanuel.ferrier@univ-lyon1.fr)

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr/>

Date de création du département : septembre 1969

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : Bâtiment (1990)  
Génie Climatique et Equipements du bâtiment (1983)  
Travaux Publics et Aménagement (1990)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2013) : 445**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2013) : 2120**

**Nombre de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2012) : 5**

*Tableau 1 : Listes des licences professionnelles*

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Bâtiment et Construction/Economie de la Construction	20001598	Villeurbanne Doua /Génie Civil
Bâtiment et Construction/Réhabilitation des	20070183	Villeurbanne Doua /Génie Civil

<b>Bâtiments</b>		
<b>Bâtiment et Construction/Génie Climatique à Qualité Environnementale</b>	<b>20034270</b>	<b>Villeurbanne Doua /Génie Civil</b>
<b>Travaux Publics/Conduite de chantiers de routes et voiries et réseaux divers</b>	<b>20070453</b>	<b>Villeurbanne Doua /Génie Civil</b>
<b>Travaux Publics/Conduite de projets de routes et voiries et réseaux divers</b>	<b>20060061</b>	<b>Villeurbanne Doua /Génie Civil</b>

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

Le département Génie Civil héberge les formations génie civil de l'UFR de Mécanique (L3, M1 et 3 options de M2) ce qui représente 173 étudiants, 5 enseignants du supérieur, 1 enseignant du secondaire et environ 50 vacataires professionnels et aucun BIATOSS.

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**

Laboratoire LGCIE Site Bohr

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2013) : 32**

dont	<b>15</b>	<b>supérieur</b>
dont	<b>14</b>	<b>second degré</b>
dont	<b>3</b>	<b>PAST</b>

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2013) : environ 200**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2013) : 5.8**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 5620 (un peu inférieur au précédent car on a refait les calculs)**

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?**

---

## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Historique et Bilan**

Ouvert en septembre 1969, le département Génie Civil est l'un des 6 départements de l'I.U.T. Lyon 1 site de Villeurbanne Doua et l'un des 14 départements de l'IUT Lyon 1. Il est situé sur le campus de la Doua (Villeurbanne).

Le département Génie Civil délivre 2 options existantes du D.U.T. Génie Civil :

- Bâtiment
- Travaux Publics et Aménagement.

Il est à noter que nous avons eu délivré également l'option Génie Climatique et Équipements du Bâtiment (arrêt en 2003) ainsi que l'année spéciale Génie Civil option Bâtiment (arrêt en 2001). Il est à noter qu'avec l'application du nouveau PPN, ces options vont disparaître au profit de parcours et d'orientation professionnelle avec les stages et les projets.

Nous avons mis en place, sur l'Université Claude Bernard de Lyon 1, une licence professionnelle Bâtiment et Construction avec 3 spécialités :

- Économie de la construction (habilitée en 2000)
- Réhabilitation des Bâtiments (habilitée en 2002)
- Génie Climatique à Qualité Environnementale (habilitée en 2003),

La maîtrise d'œuvre de ces 3 spécialités a été confiée au département Génie Civil.

A la rentrée 2004, le département Génie Civil de l'IUT de LYON 1 a été le socle de la filière Génie Civil et Construction du dispositif P.E.T.R.A. (Pôle d'Enseignement Technologique en Relation avec l'Activité Professionnelle) mis en place à titre expérimental à l'Université Claude Bernard. Ce pôle rassemblait l'ensemble des formations technologiques et professionnelles universitaires dans les 3 domaines suivants :

- Agroalimentaire
- Bâtiment et Travaux Publics
- Management.

La filière PETRA Génie Civil et Construction a constitué la plaque tournante de la formation professionnalisée dans le secteur du B.T.P. sur l'Université de Lyon 1.

Outre le DUT et les 3 spécialités de la licence professionnelle Génie Civil et Construction, elle délivrait une licence L3 de Sciences et Technologie parcours Génie Civil et Construction et 2 options d'un Master Professionnel Spécialité Mécanique, Énergétique, Génie Civil, Acoustique,

**DUT Génie Civil Construction Durable**

parcours Génie Civil et Construction. Ce master et cette licence résultent de la transformation de l'IUP Génie Civil et Infrastructures suite au passage au LMD.

Cette expérience « filière PETRA » s'est terminée en 2006. Nous ne pouvons que regretter cet état de fait car cette expérience prouve tout l'intérêt d'une université technologique. Toutefois nous continuons à héberger et à gérer la licence L3 Sciences technologie Santé mention génie civil, le master M1 et les 3 options du master M2 parcours génie civil (Ingénierie de matériaux et des structures pour un développement durable, Économie de la Construction et Management de projet et depuis 2011 Maîtrise de l'énergie et Environnement).

A la rentrée 2006, nous avons mis en place, sur l'Université Claude Bernard de Lyon 1, une licence professionnelle Travaux Publics avec 2 spécialités :

- Conduite de chantiers de route et voiries et réseaux divers (habilitée en 2005)
- Conduite de projets de route et voiries et réseaux divers (habilitée en 2005)

La maîtrise d'œuvre de ces 2 spécialités a été confiée au département Génie Civil.

Ces 2 spécialités ont été mises en place en alternance sous forme de contrats de professionnalisation et contrat d'apprentissage. A la rentrée 2007, nous avons passé les 3 spécialités des licences professionnelles Bâtiment et Construction également en alternance sous forme de contrats de professionnalisation.

A la rentrée 2008, nous avons ouvert à la demande de la région un DUT en cours du soir. Nous avons fermé ce DUT modulaire en 2011 (trop peu de candidats et formation trop longue pour des chômeurs ou des personnes en emploi précaire)

Le département en quelques chiffres en janvier 2013 :

*Tableau 2 : Répartition des étudiants*

Formation	DUT	LPro	L3	M1	M2
Nb d'étudiants	345	100	66	54	53
Sous Total	445		173		
Total étudiants	618				

*Tableau 3 : Ressources humaines en enseignants*

Enseignants	Permanents			Non permanents		Professionnels
	EC	2 <sup>nd</sup>	PAST	½ ATER	Moniteurs	Vacataires
IUT	15	14	3	2	1	Environ 200
UFR	5	1	0	1	1	Environ 58
Sous Total	20	15	3	3	2	258
Total	38			5		258

Les enseignants du secondaire se subdivisent ensuite en 10 PRAG, 3 PRCE et 1 PREN.

Les enseignants du supérieur de l'IUT se subdivisent en 4 PU (1 PU était en sous la forme de 2 ½ ATER en 2012-2013 et le recrutement a été effectué pour la rentrée de septembre 2013), 11 MCF, 3 PAST et 3 moniteurs. Les enseignants-chercheurs de l'UFR sont composés de 5 MCF et 1 PRAG.

La gestion des vacataires est particulièrement lourde.

*Tableau 4 : Ressources humaines en personnel administratif ou technique :*

Personne	Permanents		Non permanents	
	Secrétaire	Technicien	Secrétaire	Technicien
IUT	2	3	0.8	0

UFR	0	0	0	0
Total	5		0.8	

Notre budget est proche de 900.000 € pour le département génie civil. Nos ressources budgétaires sont les suivantes : plus de 20% sous forme de taxe d'apprentissage et plus de 50% de ressources propres. 41% de ce budget servent à la rémunération d'heures d'enseignement (vacations et heures complémentaires).

Nous partageons 2 amphithéâtres avec les autres départements de l'IUT site Villeurbanne Doua. Nos ressources matérielles sur près de 6000 m<sup>2</sup> de locaux sont les suivantes :

- 15 salles de Travaux Dirigés + 2 salles de Dessin
- 6 salles informatiques + 1 salle uniquement en accès libre (plus de 100 postes pour les étudiants)
- 11 salles de Travaux Pratiques avec près de 100 bancs expérimentaux (représentant un investissement de plus de 1.000 000 €)
- 3 salles d'examen que nous prêtons régulièrement aux autres départements
- 1 salle de réunion
- un atelier de maintenance et de fabrication.

Une des principales forces de notre département est notre réseau d'entreprises :

- sur les dernières années, notre service de stages en milieu professionnel a recensé plus de 700 entreprises différentes ayant pris des stagiaires. Nous avons donc eu des relations étroites avec plus de 700 entreprises du BTP. En effet nous visitons nos stagiaires en entreprise, nous rencontrons leur responsable et nous invitons les entreprises à participer aux soutenances. Les stages hors alternance varient de 5 à 20 semaines. Les alternants sont 30 semaines en entreprise.
- Nous avons donné notre fichier des anciens à l'association des anciens afin qu'ils relancent une campagne de collecte d'adresses professionnelles en utilisant les moyens modernes de communication.
- Nous avons plus de 200 vacataires professionnels qui participent à l'ensemble des enseignements de nos formations.
- Nous avons un service de formation continue éventuellement personnalisée et nous avons effectué à la demande d'entreprises de l'ordre de 3 semaines de formation / an.
- Nous hébergeons et aidons l'association étudiante JUNIOR BTP de Lyon 1 rebaptisée IMPULSION qui effectue des prestations de service aux entreprises : location de locaux spécialisés (par notre intermédiaire), réalisation d'études, d'essais...
- Un laboratoire de recherche (LGCIE Site Bohr) est implanté dans nos locaux. Ce laboratoire de recherche comprend 8 EC tous impliqués dans la vie du département.
- En raison de notre tissu relationnel, nous nous adaptons en permanence au monde professionnel. Par exemple, la création des spécialités des licences professionnelles s'est faite à la demande des fédérations, syndicats... Nous envisageons pour la rentrée 2014 la création d'un parcours amiante de la licence professionnelle réhabilitation des bâtiments à la demande de la profession.
- Nous sommes en lien permanent avec le monde du BTP : comité de liaison, participation des professionnels aux jurys d'admission et de délivrance des diplômes... Les professionnels donnent leur sentiment sur les programmes et nous demandent parfois

**DUT Génie Civil Construction Durable**

quelques adaptations locales ou la mise en place de modules nécessaires à l'évolution de leurs métiers.

- Bien que la plupart de nos étudiants trouve leur emploi à l'issue de leur stage, nous avons chargé une personne qui récolte et diffuse de l'ordre de 300 offres d'emploi par an.

En résumé, nous pouvons dire que nous avons un réseau relationnel de plus de 1000 entreprises. Un autre de nos atouts est le dynamisme de notre équipe :

- participation très active à la vie de l'institut (Conseil de direction, Chargés de mission auprès de la direction handicap et RI, Direction adjointe du site...)
- participation de l'équipe à la vie nationale (CPN, groupes de travail, communauté génie civil...)

**Sur les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2009 :**

- **Nous pouvons dire que le département génie civil répond parfaitement au critère de l'insertion professionnelle des étudiants.**
- **D'autre part, nous suivons nos étudiants et le critère d'orientation active est pratiqué par notre département depuis sa création. En effet, nous participons aux journées d'information dans les lycées, au salon des étudiants ...et recevons régulièrement des lycéens au sein de notre département afin de les conseiller, les orienter. Si au cours de leur scolarité, ils rencontrent un problème, nous sommes encore là pour les écouter, les conseiller et les orienter.**
- **Nous sommes sensibles à l'accueil des bacs technologiques et nous avons mis en place du soutien avant la création d'un plan réussite licence afin qu'ils puissent avoir les bases nécessaires que possèdent déjà les bacs généraux. Nous avons augmenté le quota de ces bacheliers (33 % en 2013).**
- **La vie étudiante est favorisée au sein de notre département : des locaux ont été dévolus aux associations étudiantes (Association des étudiants (Emulsion) et Junior entreprise (Junior BTP rebaptisée Impulsion)**
- **L'IUT accueille plus de 30% d'étudiants boursiers qui sont attirés par nos filières courtes permettant l'obtention de diplômes « professionnalisants » au cours de leurs études.**
- **La mise en sécurité de nos bâtiments et l'accueil de personnes à mobilité réduite doivent et devraient être une priorité des prochaines années.**

**1.2. Points forts / points faibles**

Points forts

- offre de formation cohérente et en accord avec la profession
- diplômes reconnus et insertion professionnelle de nos étudiants
- réseau relationnel de plus de 1000 entreprises
- suivi des étudiants
- dynamisme de notre équipe

Points faibles

**DUT Génie Civil Construction Durable**

- sous-dotation de l'équipe administrative et technique : 5 permanents pour 618 étudiants soit 0.8% ou 5.8 personnels pour 618 étudiants
- sous-dotation de l'équipe enseignante : si on comptabilise tous les étudiants, c'est à dire également les étudiants en formation continue sous forme de contrat de professionnalisation dans nos licences professionnelles, notre taux d'encadrement IUT est insuffisant et le taux d'encadrement UFR est très bas. Cela nous a conduit à fermer le DUT modulaire en 2011 et le semestre décalé en 2013.
- locaux vétustes
- lourdeur des tâches administratives sans personnel en nombre suffisant

**2. Formation initiale et tout au long de la vie**

**2.1. Offre de Formation**

**2.1.1. Offre de formation du département**

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil<sup>1</sup>, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

Tous les diplômes délivrés par le département Génie Civil sont reconnus par la profession.

Bac +2 Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) Génie Civil

120 Crédits Européens

Niveau d'entrée : Bac S ou STI

Durée de formation : 2 ans

2 options : - Bâtiment

- Travaux Publics et Aménagement

Capacité d'accueil : 156 étudiants admis en 1<sup>ère</sup> année

L'offre de formation académique concurrente des DUT se situe dans les lycées (La Martinière Monplaisir à Lyon, Carriat à Bourg et Benoit Fourneyron à Saint Etienne) qui délivrent des BTS Bâtiment, Economie de la construction, Travaux Publics...

Bac +3 Licences Professionnelles en alternance

180 Crédits Européens

Niveau d'entrée : Bac +2

Durée de formation : 1 an

Licence Professionnelle Bâtiment et Construction

3 spécialités : - Economie de la Construction

- Réhabilitation des Bâtiments

- Génie Climatique à Qualité Environnementale

Licence Professionnelle Travaux Publics

2 spécialités : - Conduite de Chantiers

- Conduite de Projets

Capacité d'accueil : 26 étudiants par spécialité.

Il n'existe pas d'offre de formation académique concurrente.

Autres formations sur le site :

Bac+ 3 à +5 Licence et Master Génie Civil et Construction  
 en partenariat avec l'UFR de Mécanique  
 300 Crédits Européens

**DUT Génie Civil Construction Durable**

Niveau d'entrée :	Bac +2	Bac +3	Bac +4
Durées de formation :	3 ans	2 ans	1 an
3 options :	- Ingénierie des Matériaux et des Structures - Economie de la construction et Management de projet - Maîtrise de l'énergie et environnement		

Nous ne voulions pas ouvrir de nouvelles spécialités ou de nouvelles LP car nous avons une saturation de nos salles et nous manquons cruellement de moyens humains. Toutefois nous travaillons sur un projet d'un nouveau parcours amiante en LPro Réhabilitation des bâtiments. Cela a été rendu possible car nous n'avons pas ouvert le semestre décalé en janvier 2014.

**2.1.2. Le département dans l'IUT**

Il est à noter que l'IUT A et l'IUT B de l'université Claude Bernard se sont regroupés le 1<sup>er</sup> janvier 2010 ce qui a entraîné une restructuration des services. Le but était d'avoir plus de poids au sein de l'université et de permettre un certain nombre d'actions communes.

Les 14 chefs de département (IUT Lyon 1 site Villeurbanne Doua, site de Bourg-en-Bresse et site Villeurbanne Gratte-Ciel) se réunissent autour du directeur au minimum une fois tous les 15 jours afin de définir une politique commune.

Au cours de ces réunions nous nous concertons notamment autour de la politique générale de l'IUT, des projets transversaux...

Le département génie civil est l'un des plus importants des 14 départements de l'IUT Lyon 1. En raison de nos secteurs professionnels différents, les autres départements sont très peu impliqués dans la formation DUT Génie Civil.

Toutefois, le département GEA collabore avec notre département dans les 3 spécialités de la licence professionnelle Bâtiment et Construction.

Nous avons quelques actions communes avec le département GTE. En effet lors de la création de ce département sur le site de Bourg-en-Bresse, un enseignant de génie civil a assuré le rôle de chef de département pendant 4 ans. En raison de domaines assez proches, nous continuons à collaborer (Travaux Pratiques délocalisés, échange de vacataires professionnels, ...). Ce département de création récente dispose en effet d'une plate-forme technologique très performante notamment pour les études liées aux énergies renouvelables.

Le département génie civil héberge un laboratoire de recherche et de transfert technologique. Les laboratoires d'enseignement sont prêtés gracieusement aux chercheurs.

Dans le prochain quadriennal, ces collaborations seront continuées et nous espérons augmentées.

**2.1.3. Le département dans le domaine de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Notre université de tutelle a intégré notre offre de formation dans la sienne et des liens informatiques sont créés. Notre site internet a la même charte graphique.

D'autre part chaque année, nous accueillons des étudiants de l'Année Universitaire Préparatoire à la rentrée de septembre et/ou février (jusqu'en 2013).

**2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département collabore grandement à l'offre de formation de l'UFR de mécanique de l'Université Lyon 1 puisque nous hébergeons les 6 enseignants, enseignants-chercheurs génie

**DUT Génie Civil Construction Durable**

civil et les 173 étudiants de la L3 STS parcours génie civil, du M1 génie civil et des 3 options du M2 génie civil :

- Ingénierie des Matériaux et des Structures
- Economie de la construction Management de projet
- Maîtrise de l'Energie et Environnement

Nous assurons la quasi-totalité de la gestion de ces formations sans l'aide d'aucun personnel administratif ou technique mis à disposition. C'est une des raisons pour lesquelles nous sommes incapables d'augmenter notre offre de formation malgré les sollicitations du monde professionnel et la pression étudiante.

## **2.2. Accueil**

### **2.2.1. Politique de recrutement**

Le nombre de candidats avait baissé de manière importante à partir de 1990. Cette baisse était due en grande partie au changement des modalités de recrutement (dossiers payants, procédures académiques d'affectation) et à une image moins porteuse du secteur du BTP.

Depuis 2000 nous constatons une remontée significative du nombre de candidats. Cette augmentation est sans aucun doute directement en relation avec les besoins dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics, besoins fortement exprimés par la Fédération Française du Bâtiment et par la Fédération Nationale des Travaux Publics. La mise en place de la filière Génie Civil et Construction au sein de la structure PETRA proposant une filière universitaire cohérente de bac à bac+5 dans ce domaine professionnel ne peut être étrangère à cette variation.

Nous avons maintenu nos efforts très importants au niveau de l'information : plaquettes, site WEB, information dans les lycées, participation aux salons (étudiant, des métiers...), journées lycéens, manifestations organisées par la profession, informations auprès des CIO, participation aux jurys de bac, aux commissions de choix des sujets...

Le département génie civil de Lyon a un taux de pression très élevé et une très grande sélectivité. Si on excepte l'année 2009 (et son effet POSTBAC) nous avons depuis 4 ans plus de 3000 dossiers pour environ 140 places.

Le nombre d'appelés est sensiblement le même depuis 1980. Il est en moyenne de 450 pour 150 présents soit un rapport de 3. Ce ratio élevé est dû à la multiplicité des candidatures d'une part et au niveau élevé de dossiers d'étudiants, d'autre part. Ces étudiants, motivés par ce secteur d'activité, sont candidats simultanément à des écoles d'ingénieurs et dans notre formation qui représente une candidature de secours.

Le pourcentage de filles candidates était sensiblement constant de 1995 à 2005 et de l'ordre de 11 à 13%. Depuis 2005, ce chiffre est en augmentation (15%). Il est maintenant de l'ordre de 20% (18,5% en 2011, 28,5% en 2012, 18,7 % en 2013). Ce % demeure très faible alors que l'on constate une augmentation du nombre de filles dans les formations du secteur du BTP au niveau bac+5.

Le nombre de places disponibles en 1<sup>ère</sup> Année est de 162, cette limite étant dictée par le nombre de places en amphithéâtre et par les équipements prévus à la création du département pour un tel effectif. Les étudiants ne trouvant aucun problème de placement à ce niveau d'insertion professionnelle, un effectif plus important pourrait être concevable moyennant une adaptation des locaux et une augmentation des moyens humains, financiers et d'équipement tant au niveau des locaux que du matériel de laboratoire.

### **DUT Génie Civil Construction Durable**

Alors que beaucoup d'autres filières de DUT 2 ans ont vu baisser leur nombre de candidatures ces dernières années nous constatons pour notre formation une augmentation du nombre de candidatures et du niveau d'entrée des candidats sélectionnés.

La forte demande exprimée par la profession et le soutien qu'elle a toujours fourni à la formation DUT sont sans aucun doute des causes essentielles de ce phénomène.

De même, l'existence de la filière complète Génie Civil avec des diplômes supérieurs au DUT et une filière technologique professionnalisante lisible tant du point de vue des étudiants que de celui des professionnels et parfaitement intégrée dans le cursus européen du LMD offre une attractivité évidente supplémentaire.

Nous nous attendions avec la crise à une diminution du nombre de candidats mais comme les autres secteurs sont également touchés et comme nous avons changé de procédure, nous avons doublé notre nombre de candidats.

### Modalités de recrutement, prise en compte du PPPE...

Nous sommes depuis plusieurs années dans la procédure Postbac... Pour l'instant, nous avons constaté un alourdissement de la procédure administrative d'admission.

Vu que la rentrée s'effectue dès les premiers jours de septembre, nous constatons un nombre encore important de démissions au delà de la 1<sup>ère</sup> semaine de cours. Ceci nous a conduit à admettre environ 166 étudiants pour la pré rentrée.

Le nombre de dossiers pour la rentrée de septembre ne nous permet pas de faire un recrutement personnalisé en fonction du PPPE sauf avec les étudiants de l'AUP que nous recevons parfois afin de tester leur motivation.

Il nous arrive aussi d'organiser des entretiens pour des cas particuliers (reprise d'études, étudiants relevant de la formation continue) et pour tester le niveau de français des étrangers.

Lors de la rentrée de février, nous recevons beaucoup plus d'étudiants et tenons beaucoup plus compte de leur motivation.

### Communication.

Nous participons toutes les années au salon de l'étudiant organisé pendant 3 jours sur Lyon.

Nous participons également aux 2 journées portes ouvertes de l'enseignement supérieur. Des conférences suivies d'une visite des locaux sont organisées toutes les heures.

Par contre nous répondons très peu aux invitations dans les lycées (rendement très faible et candidatures déjà trop nombreuses).

Nous veillons aux informations qui sont diffusées sur notre site internet.

### Partenariats sur le recrutement.

Depuis 2 ans, nous avons établi un partenariat avec le lycée La Martinière Monplaisir afin de sélectionner avec eux les meilleurs bacheliers STI génie civil. Nous avons évoqué la possibilité d'organiser quelques cours en amont.

Nous avons commencé à nous rapprocher des lycées Carriat et Benoit Fourneyron.

### Réorientations vers l'IUT(en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles -

Nous n'accueillons pas d'étudiants en semestre 2 ou 3. Le DUT génie civil est trop spécialisé pour le permettre. Nous ne pouvons que regretter la fermeture de l'année spéciale, en raison de notre sous encadrement, qui permettait de diplômer en un an des bacs +2.

Toutefois nous essayons autant que faire se peut d'accueillir dans les formations de la filière complète génie civil et en particulier en licence professionnelle et en L3 Sciences et Technologie parcours génie civil et construction des étudiants issus de formations généralistes ou de formations très technologiques avec les meilleures chances de réussite. Ceci passe par la mise en place de modules passerelles ou de modules de pré requis. C'est notamment le cas pour les

### **DUT Génie Civil Construction Durable**

modules mis en place en collaboration avec l'Université Claude Bernard pour les étudiants de DUT désireux de poursuivre des études universitaires jusqu'à BAC+5.

Nous continuons de travailler avec les structures de l'Université Claude Bernard de Lyon 1 pour améliorer ces modules passerelles ainsi que l'information aux étudiants et tout particulièrement ceux situés dans les cursus L1 et L2 de licence Sciences et Technologie. L'existence d'une filière complète Génie Civil et Construction facilite cette collaboration.

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Nous accueillons des bacheliers technologiques STI 2D. Nous avons relativement peu de dossiers (moins de 25%) de par l'offre de formation de l'académie. En regardant attentivement les chiffres, on s'aperçoit que le ratio appelés/candidats est bien plus élevé que pour les bacs généraux. Nous avons mis en place un soutien en maths et en physique pour les bacheliers STI. Nous n'accueillons pas de bacheliers professionnels (0.6% de candidats). En effet les bacheliers professionnels éprouvent de grandes difficultés face aux enseignements requis dans le PPN. Aussi l'accueil des bacheliers professionnels ne pourra se faire qu'avec la mise en place d'un dispositif au niveau de l'IUT et une année préparatoire.

Semestres décalés

Compte tenu des difficultés pour fonctionner compte tenu du nombre d'étudiants, des locaux et du passage au PPN qui nécessite de prendre le temps d'adapter les enseignements, les semestres décalés ont été fermés sur la période 2013/2015. Une réouverture en septembre 2016 est envisagée sous une forme d'alternance.

### **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

Au cours des 40 ans d'existence, nous avons accueilli très peu de personnes souffrant d'un handicap lourd. Les métiers pour lesquels nous formons nos étudiants ne sont guère adaptés aux personnes à mobilité réduite. Toutefois nous avons toujours essayé d'être réactifs afin de permettre à un handicapé occasionnel de poursuivre son cursus dans les meilleures conditions. Pour la première fois en 2005, le département a accueilli en 2<sup>ème</sup> année un étudiant ayant un handicap assez lourd suite à un accident de la circulation. Nous avons aussi accueilli en 2009 un étudiant ayant eu un accident au cours de sa 2<sup>ème</sup> année. Cet étudiant tétraplégique nous a conduit à adapter rapidement une partie de nos locaux.

Depuis la loi du 11 février 2005 « pour l'égalité des droits et des chances », qui renforce à juste titre les conditions d'insertion, l'IUT a mis en place une démarche pour centraliser et traiter spécifiquement les problèmes de chaque étudiant nécessitant une adaptation. Celle ci correspond à deux orientations : Accompagner vers la réussite du diplôme visé et aider à l'intégration professionnelle des jeunes le nécessitant. Dans cette mission l'IUT est assisté et soutenu par la Mission Handicap de l'UCBL. Le référent IUT est un enseignant de notre département.

Depuis de nombreuses années déjà le département génie civil accueille des sportifs de haut niveau de part l'existence de nombreuses structures sportives dans l'agglomération lyonnaise et notamment des rugbymen ainsi que des étudiants pratiquant le canoë ou l'aviron.

Du fait de la semestrialisation en place dans la formation conduisant au DUT ces étudiants se voient proposer un cursus et un emploi du temps aménagés en particulier durant les 3 premiers semestres.

Il s'avère cependant que les sportifs de très haut niveau qui pratiquent au niveau international ont parfois beaucoup de mal à concilier le sport et les études notamment lorsqu'ils doivent répondre aux impératifs dictés par les rencontres internationales qui leur imposent des périodes bloquées pouvant dépasser un mois.

Très peu de salariés sont accueillis dans la formation conduisant au DUT, par contre des personnes en congé individuel de formation suivent chaque année la licence professionnelle. Ils obtiennent généralement de très bons résultats. Ceci est sans doute lié à leur très grande motivation et maturité.

### **2.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de l'origine géographique des candidats :

On note une relative stabilité. Seulement un peu plus de 50% des candidats sont originaires de l'Académie de Lyon. Les autres proviennent principalement des Académies de Grenoble, de Dijon et de Besançon.

Près de 40% des candidats sont originaires du département du Rhône. Un nombre non négligeable de candidats sont originaires des départements limitrophes de l'Académie de Lyon (Isère, Saône-et-Loire, Haute Loire) voire plus éloignés (Jura, Doubs, Ardèche, Côte d'Or, Var, Bouches du Rhône...).

On note : une assez grande stabilité du pourcentage de candidatures de néo-bacheliers S (S et SSI) oscillant autour de 70% (Figure 1).

Le pourcentage de candidatures de néo-bacheliers STI est en nette augmentation avec 29% des admis en 2013.

Le pourcentage de candidatures de bacheliers n+x, augmente chaque année, mais pour favoriser une augmentation des bacheliers STI, le nombre d'admis venant du supérieur a été réduit en septembre 2013 (notamment venant des classes préparatoires avec -50% des admis). Nous avons constaté avant la fermeture du semestre décalé une augmentation du nombre de candidatures en février, notamment de celles de candidats à l'admission en juin de l'année précédente admis en liste complémentaire et non appelés.

Nous avons très peu de candidats ayant des origines de bac autres que S ou STI et encore moins de candidats étrangers.

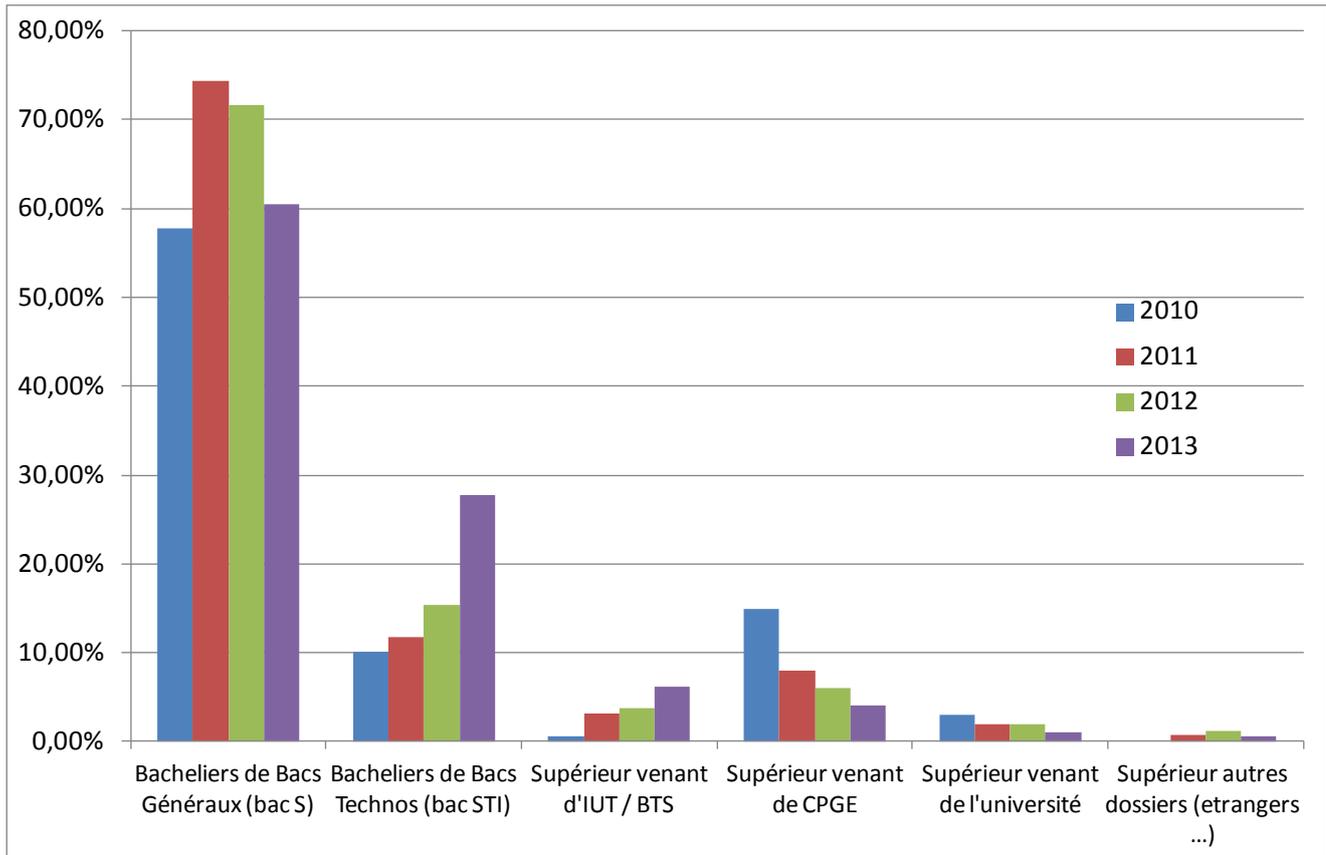


Figure 1 : Analyse de l'origine des bacs des candidats

Le pourcentage de candidatures des filles est autour de 20% cette année et est en constante augmentation ces dernières années (13% en 2005) (figure 2).

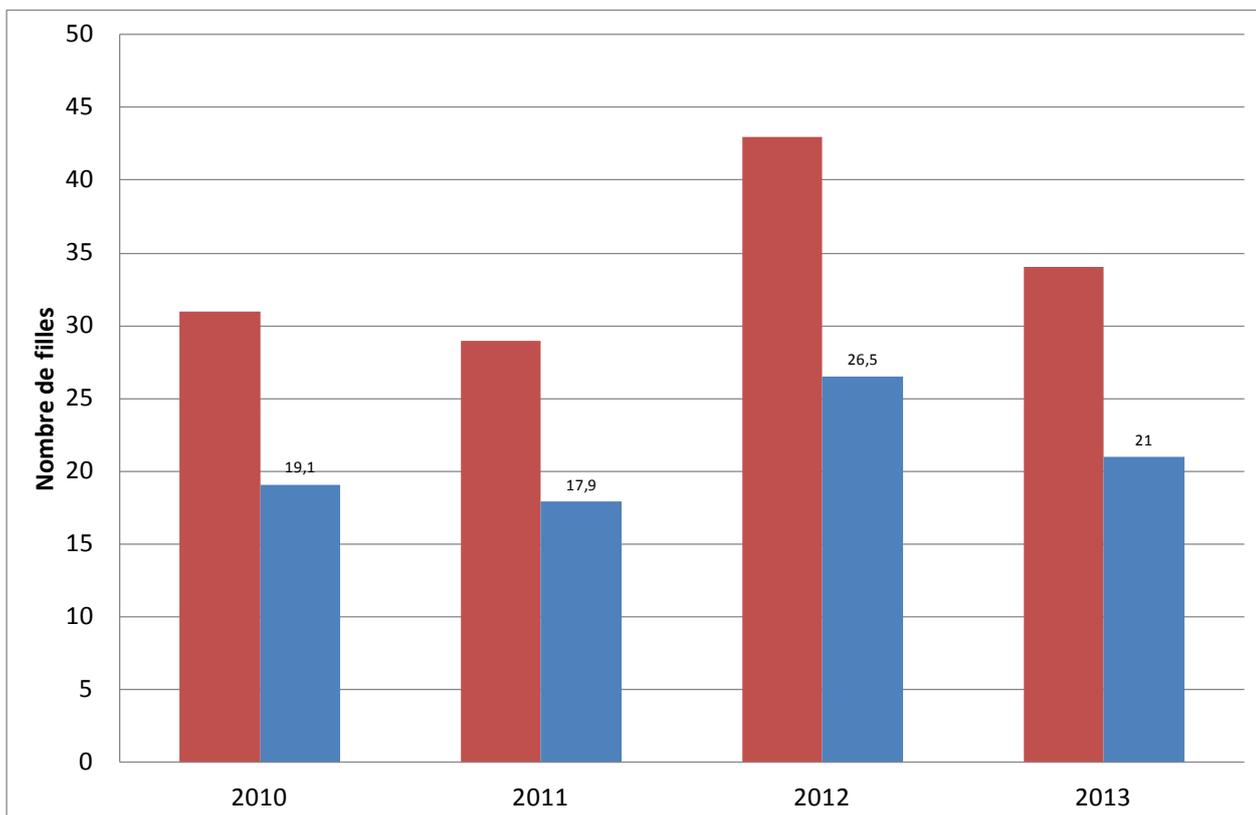


Figure 2 : Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Avec 105 boursiers sur 339 étudiants en DUT, nous avons donc plus de 30% de boursiers en DUT Génie Civil. Ce taux très élevé est très certainement expliqué par le fait que les étudiants boursiers sont attirés par des études courtes.

### 2.3. Lien formation – emploi

#### 2.3.1. Devenir du diplômé

Nous effectuons, tous les ans, une enquête fin octobre ou début novembre sur le devenir des diplômés de la promotion sortie en juin. Le taux de retour de l'enquête est pratiquement tous les ans de 100%. En effet après un envoi mail, notre responsable téléphone à tous les retardataires. Le graphique ci-après montre les résultats de ces enquêtes pour les promotions 2000 à 2008.

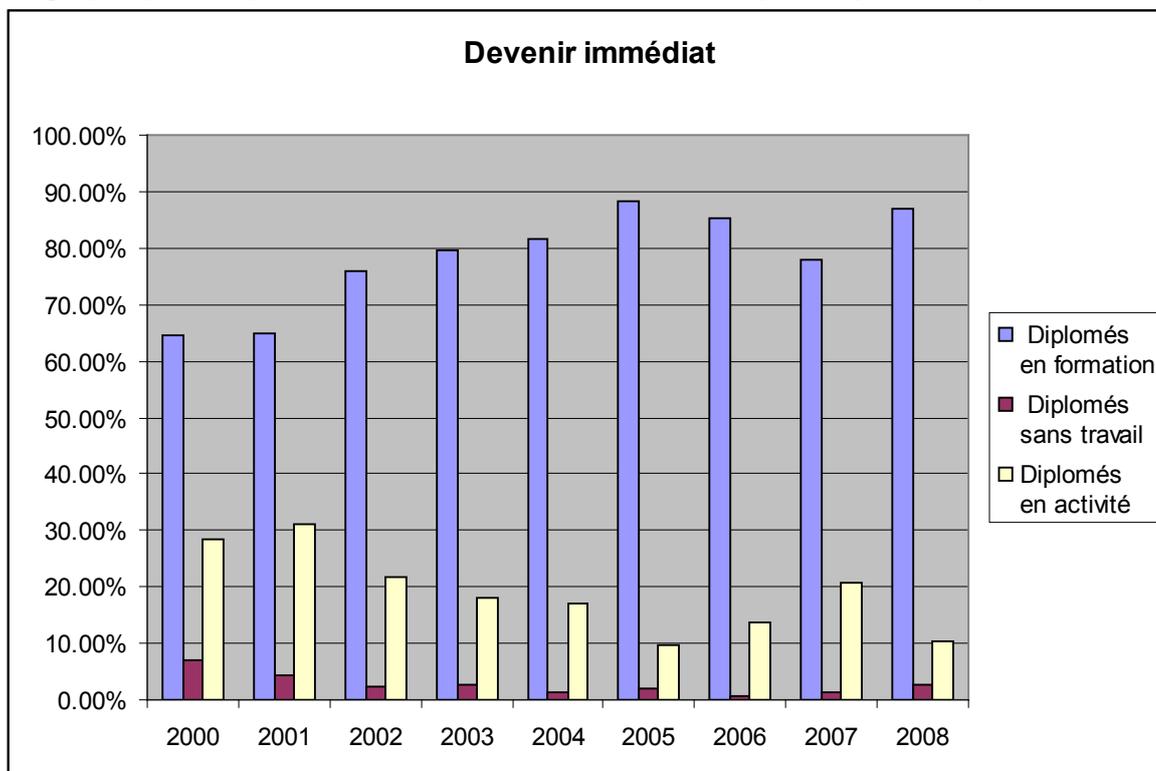


Figure 3 : devenir des étudiants sur 2000-2008

Tableau 5 : Devenir des étudiants en 2012

diplomés en formation	diplomés sans activité professionnelle *	diplomés en activité **
102	5	17
82,3%	4,0%	13,7%
pourcentages sur le nbre de réponses		

\* dont année sabbatique(2)

\*\* (CDD,CDI, Intérimaire)



Figure 4 : En 2012

Nous constatons une croissance du taux de poursuites d'études qui est passé de 65% pour la promotion 2000 à 88% pour la promotion 2008. Ce pourcentage est dû à la normalisation européenne 3-5-8. La plupart des étudiants ne conçoivent désormais la fin de leurs études qu'après un diplôme de niveau L minimum.

Le pourcentage d'insertion professionnelle immédiate est passé quant à lui de 28% à 10% et le taux de sans emploi de 7 à 2.5%.

Ces % subissent quelques variations en fonction des années. Par exemple, en 2007, la très forte activité du BTP a fait que nous étions revenus à un taux d'insertion immédiate de plus de 20%. Le département participe de manière active à cette insertion professionnelle au travers de plusieurs actions spécifiques telles que :

- Un fort lien avec le monde professionnel par le biais de commissions, de la participation des professionnels aux définitions des référentiels en particulier ceux des licences professionnelles, aux jurys et notamment ceux des stages...
- L'organisation de rencontres spécifiques avec les entreprises du BTP. Le département co-organise avec les ingénieurs civils de l'ENTPE voisine un forum annuel. Ce forum, BATIRA, qui a fait l'objet d'une aide de la Région Rhône-Alpes lors de sa mise en place, et qui se déroule fin novembre permet de faire se côtoyer les acteurs de ce secteur professionnel et l'ensemble des étudiants en cours de formation de CAP à Bac+5 et ce sur l'ensemble de la Région.
- L'existence d'un service emploi piloté conjointement par l'Association des diplômés et le département. Ce service diffuse sur son serveur (<https://iutagc.univ-lyon1.fr>) les offres d'emploi spontanées arrivées au département. Ainsi chaque année plus de 300 offres sont diffusées. L'association dispose également d'un annuaire accessible à tous les diplômés inscrits à l'association qui constitue un outil professionnel, régulièrement mis à jour. Cet annuaire nous sert également régulièrement pour solliciter nos anciens.

Le graphe suivant permet d'analyser plus finement les poursuites d'études (2012).

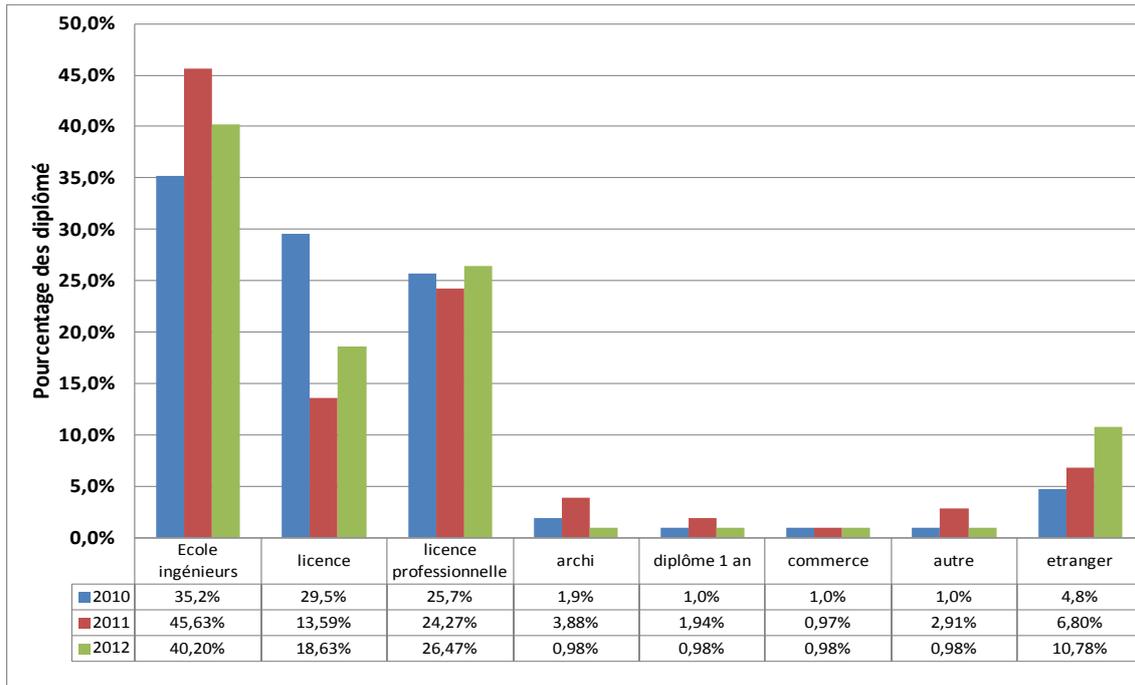


Figure 5 : Type de poursuite d'étude

Il faut noter que plus de 20% des poursuites d'études se font en licence professionnelle. Si un très faible pourcentage de DUT intègrent directement la vie active (14%) alors qu'ils sont toujours très recherchés, nous constatons que les étudiants diplômés de licence professionnelle Bâtiment et Construction ou Travaux publics dont nous sommes maître d'œuvre au sein de l'Université Lyon 1, intègrent pratiquement de manière immédiate le monde du travail et pour 80% d'entre eux la structure au sein de laquelle ils ont effectué leur alternance de 30 semaines (voir dossier d'habilitation de nos licences professionnelles).

La poursuite d'études en licence professionnelle est en constante augmentation depuis l'ouverture de ces formations et s'est faite bien entendu au détriment des formations de type DUT+1, leur pourcentage étant passé de 17 à 3%.

Nous disposons désormais d'enquêtes nationales SPHINX sur le devenir de nos étudiants 27 mois après leur sortie. Le problème de ces enquêtes est qu'il est souvent délicat de faire des statistiques sur un taux de réponse de moins de 60%.

### 2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Les relations avec la profession se font tout d'abord par les commissions institutionnelles suivantes :

- Le Conseil d'Administration de l'I.U.T. dans lequel siègent 2 représentants du B.T.P.
- Un comité de liaison avec le BTP comprenant 8 professionnels et 8 enseignants qui se réunissent 2 fois par an.
- L'Association des Diplômés qui constitue pour le département un centre de ressources important de relations avec le monde professionnel pour la recherche des stages, des visites de chantiers, des vacataires professionnels...

La participation de la profession se fait également au sein :

- Des jurys et sous commissions : admission, délivrance des diplômes, ...
- De l'enseignement : 4 postes de PAST existent au niveau du département et plus de 20% de vacataires professionnels participent à l'enseignement en D.U.T. , plus de 50% en licence professionnelle. Au total près de 200 intervenants professionnels assurent un enseignement en Génie Civil.
- Des stages : près de 550 stages sont réalisés par les étudiants du département chaque année, représentant l'équivalent de près de 800 mois. Les étudiants recherchent eux-mêmes leur stage, mais nous mettons à leur disposition un réseau de plus de 1000 entreprises. Nos 100 étudiants de licence professionnelle sont quant à eux en alternance en entreprise pendant 30 semaines soit l'équivalent de près de 670 mois.
- Des projets tutorés : tous sont ouverts sur la profession et les projets situés en fin de formation se font en totale collaboration avec des vacataires professionnels.
- Des habilitations et du suivi des licences et des masters professionnels : ces formations se font à la demande des professionnels qui participent à la définition des programmes d'enseignement et fournissent leur appui tant au niveau des cours qu'au niveau de l'accueil et du tutorat des étudiants en stage. Ces stages d'une durée de 4 mois sont de véritables missions en entreprise.

Afin d'intensifier cette collaboration avec le secteur professionnel nous envisageons depuis quelque temps de mettre en place des conventions de partenariat avec les entreprises. Ces conventions permettraient de mieux structurer ces échanges en dépassant les accords actuellement existants avec les individus et en facilitant la politique de visites de chantier, de stages, de projet professionnel et d'insertion professionnelle.

### **2.3.3. Adaptation locale**

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

#### **Soutien et tutorat :**

On distingue, à l'entrée de la formation DUT 2 ans, deux catégories d'étudiants : les bacs STI et les bacs S-SVT ou S-SI. Les premiers éprouvent la plupart du temps des difficultés en Maths et en Physique Appliquée aussi des cours de soutien leur sont proposés.

Un soutien particulier, dont le financement fait l'objet d'une aide de la région Rhône-Alpes, est effectué pour les étudiants titulaires d'un bac STI 2D ou d'un bac étranger et ce pour l'ensemble des départements des 2 IUT de l'Université Claude Bernard de LYON 1. Cette analyse a également été effectuée sur les étudiants de licence Sciences et technologies.

En effet, un nombre important de bacheliers se retrouve en situation d'échec au cours ou à la fin de leur 1<sup>ère</sup> année d'études post-Baccalauréat. C'est particulièrement le cas dans les filières scientifiques (licence ST) et technologiques (IUT) de l'UCBL pour les bacheliers des filières économiques, technologiques et professionnelles.

Ces abandons ou ces échecs sont liés à :

- des difficultés à appréhender le système cours –TD -TP comme un tout
- un défaut de travail personnel (depuis la classe de seconde pour certains)
- une difficulté d'acquisition de méthodes d'apprentissage

**DUT Génie Civil Construction Durable**

- l'absence d'acquis, problèmes en langue vivante, expression,
- un manque de confiance et sentiment d'échec
- un projet professionnel flou, voire inexistant
- et pour les bacheliers professionnels, un niveau insuffisant dans les matières scientifiques et générales.

L'action mise en place au niveau des étudiants comprend :

- du tutorat effectué par des étudiants de 2<sup>ème</sup> année DUT, de Licence, ou de Master (dans le cadre de l'action sociale envisagée à Lyon1 appelé plan licence). Ce tutorat comporte notamment des interventions dans les matières fondamentales, et l'accompagnement des étudiants dans l'utilisation des documents mis sur la plateforme pédagogique SPIRAL. S'y ajoute un rôle de modérateur dans des forums de discussion : question sur un point du cours ou TD et réponses d'étudiants tuteurs (ou d'enseignants).
- Une évaluation effectuée aussi en termes de compétences : Cette nouvelle forme d'évaluation, différente de celle pratiquée jusqu'à maintenant sur les contenus, permettra d'assurer la prise en compte de compétences professionnelles acquises, pour une insertion dans le monde du travail.

**Enseignements spécifiques :**

Au cours du semestre 4, nous avons mis en place des enseignements spécifiques optionnels en vue d'une poursuite d'études éventuelle en école d'ingénieurs (Maths et Mécanique des structures) ou à l'étranger (Anglais renforcé), ou des cours d'ouverture (Architecture, Environnement, Marketing...)

**Passerelles :**

Depuis la création de la filière 15 (année préparatoire des bacs STI à l'université Claude Bernard) devenue maintenant A.U.P. (Année Universitaire Préparatoire), nous accueillons régulièrement avec succès des étudiants issus de cette filière.

La mise en place de la semestrialisation nous a permis de travailler plus souvent en concertation avec l'université Lyon I. Le DU S.A.S. de l'Université permet à nos étudiants en situation d'échec au premier semestre de se remettre à niveau voire de se réorienter. Le département Génie Civil accueille, en semestre A au milieu de l'année universitaire, des étudiants de l'Université après examen de leur dossier et entretien.

Nos étudiants diplômés s'insèrent dans différentes formations (L3, Licence Professionnelle...)

La poursuite de la lutte contre l'échec, tout en maintenant un niveau de formation permettant à nos diplômés la meilleure insertion professionnelle en fonction de leur projet et de leurs capacités, reste notre priorité principale.

L'accueil dans l'ensemble de nos filières encore actuellement porteuses d'emplois d'étudiants engagés au départ dans des études supérieures longues demeure également un de nos buts. Pour cela nous comptons intensifier les modules ou UE « passerelles » permettant aux étudiants des filières générales de regagner nos filières technologiques et professionnelles et ceci à tous niveaux (DUT, Licence Professionnelle, Master Professionnel). Ceci permettrait en effet de limiter les pré requis actuellement mis en place.

**2.3.4. Professionalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

**DUT Génie Civil Construction Durable**

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

**Les stages** (articulation pédagogie-professionnalisation, nombre d'entreprises concernées, modalité de suivi et d'évaluation, existence d'un service spécialisé -département ou IUT, mode de recherche des stages ...)

*Tableau 6 : stage en entreprise*

Année	Nbre total de stages effectués	Nombre d'entreprises
2013	350	300

Les nombres indiqués correspondent uniquement à la formation IUT 2 ans. Pour l'ensemble de la filière Génie Civil et Construction c'est plus de 500 stages et près de 300 entreprises qui ont accueilli des stagiaires.

Chaque étudiant de chaque année de chacune des formations effectue un stage en entreprise. Pour chaque stage la procédure est la même et un enseignant coordonne l'ensemble de ces stages. Début octobre le département adresse un courrier à tous les organismes ayant accueillis des stagiaires de la filière Génie Civil et Construction. Ce courrier stipule pour chaque formation les dates et les objectifs des stages et permet aux entreprises de donner leurs propositions de stages.

Ces propositions sont ensuite communiquées à l'ensemble des étudiants notamment par le biais de l'INTRANET. Un fichier comportant l'ensemble des entreprises avec lesquelles nous avons collaboré est également mis à leur disposition.

Parallèlement à cette procédure les étudiants peuvent rechercher un stage par eux-mêmes.

Les étudiants adressent ensuite leur demande aux entreprises qui effectuent la sélection définitive et retournent une acceptation de stage qui permet d'établir, après accord du responsable de filière, la convention de stage définitive.

Il est à noter que le stage de fin de 1<sup>ère</sup> année constitue de plus en plus pour l'étudiant sa première expérience dans le monde du travail et est de type « ouvrier » sur chantier. Il doit permettre aux étudiants de mieux découvrir le monde professionnel. Il dure 5 semaines minimum et se situe en fin d'année universitaire (de mi-juin à mi-juillet). Un certain nombre d'étudiants n'étant pas de la région lyonnaise un grand nombre de ces stages se déroule dans le proche environnement du domicile des parents, ce qui fait que pratiquement on assiste à un renouvellement des entreprises d'accueil de l'ordre d'1/3 chaque année.

Les stages de 2<sup>ème</sup> année de DUT comme ceux de licence et de master professionnels ont pour objectifs de mettre l'étudiant dans une situation voisine de celle qui lui serait proposée lors d'une période de pré emploi.

Plus de 500 stages s'effectuant maintenant chaque année, nous avons été amenés à différencier les périodes en fonction des formations ce qui conduit à avoir pratiquement des étudiants en stage durant toute l'année civile.

Les stages sont suivis par un tuteur enseignant et tout particulièrement ceux constituant les fins de formation académique.

Chaque stage fait l'objet de 3 évaluations :

- Une faite par l'entreprise d'accueil
- Une faite à partir du rendu du rapport de stage
- Une faite à la suite d'une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants dont l'enseignant tuteur, du tuteur de l'entreprise qui est systématiquement invité, voire pour certains diplômes de

professionnels représentant le secteur d'activité concerné par le diplôme préparé.

Nos étudiants en licence professionnelle sont en alternance et ils effectuent également un stage mais ce stage se fait dans le cadre d'un contrat de professionnalisation et se déroule sur plusieurs périodes d'une durée totale de 30 semaines. Le suivi est très important (voir dossier d'habilitation des licences professionnelles). Nous avons travaillé avec les organisations professionnelles afin de pouvoir définir des compétences à atteindre suite à ces périodes en entreprises. Ce travail réalisé dans le cadre des licences professionnelles tient compte de la spécificité du domaine particulier de la structure qui accueille le stagiaire. Les conclusions de ce travail ont été utiles pour les stages traditionnels.

Les stages, traditionnels ou alternance, correspondent de plus en plus à une période de pré-emploi notamment pour les formations en prise directe avec l'insertion professionnelle. L'évaluation de ces stages est primordiale.

### Projets tutorés

Un projet tutoré a été mis en place au sein de chaque semestre du DUT :

- Un projet tutoré « découverte du BTP » a été mis en place en semestre A dans le but de faire prendre conscience, le plus tôt possible, aux étudiants de 1<sup>ère</sup> année, des différents métiers de ce secteur d'activité et de leur niveau d'accès afin que les étudiants puissent commencer à bâtir leurs projets professionnels. Effectué par groupe de 4, ce projet a pour principaux objectifs :
  - d'apprendre à respecter des consignes et un cahier des charges
  - de savoir programmer et planifier les tâches à accomplir
  - d'être capable de s'organiser en groupe pour un travail donné
  - de découvrir un ou plusieurs secteurs du BTP à partir de rencontres de professionnels en particulier d'anciens diplômés d'IUT génie civil
  - d'apprendre à rendre compte :
    - o par écrit
    - o oralement

Ce projet se déroule en 3 phases :

- **Première phase : Organiser**
  - o Qui fait quoi ? Quand ? Comment ? Où ?
  - o Durant les deux premières semaines, chaque groupe établit un planning prévisionnel précisant ses choix et les tâches de chacun des membres.
  - o Ce planning fait l'objet d'un compte rendu commenté et justifié, qui est remis impérativement au tuteur à une date fixée.
- **Deuxième phase : Exécuter**
  - o Chaque groupe, en fonction de son planning, prend ses rendez-vous et rencontre les professionnels.
  - o A mi-parcours de cette phase un bilan est obligatoirement fait avec le tuteur.
  - o Pour clore cette phase, une présentation orale est faite devant le tuteur.
- **Troisième phase : Présenter**

La présentation du travail final de chaque groupe comporte trois parties :

  - o Un rapport écrit sur un ou plusieurs secteurs du BTP choisis, remis à une date précise.
  - o Un rapport écrit sur l'organisation du travail adoptée par le groupe :
    - définition des objectifs

**DUT Génie Civil Construction Durable**

- planning prévisionnel, planning réel, analyse des différences
- organisation du travail en groupe, dysfonctionnement, ...
- objectifs atteints
- analyse et remarques
- etc. ...
- o Une soutenance orale devant un jury et l'ensemble des autres étudiants du groupe de TP.

Ce projet nécessite la participation des professionnels de ce secteur d'activité. Il est en particulier mené en collaboration avec l'Association des Diplômés qui met son fichier à disposition pour faciliter les contacts des étudiants avec des acteurs de la profession. Afin d'amorcer le travail des étudiants sur leur projet personnel et professionnel, ce projet doit rendre compte de la découverte du monde professionnel de chaque membre du groupe.

Le projet tutoré de semestre B a les objectifs suivants :

- Savoir programmer et planifier des tâches pour accomplir un travail en groupe
- Être capable d'acquérir de l'autonomie et de prendre des initiatives
- Apprendre à faire une recherche bibliographique sur un domaine technique et être capable d'en faire une synthèse
- Être capable d'étoffer et d'enrichir un dossier technique par des documents et des informations recueillis personnellement lors d'entrevues et de visites de terrains.
- Savoir rédiger un rapport de synthèse et le présenter oralement

Chaque groupe, constitué de 3 étudiants, sous le contrôle d'un enseignant tuteur, travaille en suivant les trois phases décrites ci-après.

- **Première phase : Recherche bibliographique**
  - o Durant les premières semaines, chaque groupe effectue des recherches de documents dans des ouvrages, des revues et sur internet.
  - o La synthèse de cette recherche fait l'objet d'un rapport rendu à une date déterminée. Le contenu et la forme de ce rapport doivent respecter les consignes définies au préalable.

*A noter que l'étude bibliographique de la première phase peut se poursuivre au cours des deuxième et troisième phases*

- **Deuxième phase : Recherche sur le terrain**
  - o Il s'agit de compléter et d'enrichir le dossier avec des documents et des informations recueillis au cours d'entrevues avec des professionnels et des visites sur le terrain.
  - o Cette phase fait l'objet d'une soutenance orale devant le tuteur.

- **Troisième phase : Approfondissement**

Cette phase consiste à travailler plus particulièrement un point du sujet étudié. Le tuteur définit à l'issue de la deuxième phase le thème de cet approfondissement qui peut porter sur :

  - o une approche théorique,
  - o un complément sur un domaine non traité,
  - o un développement d'un domaine fondamental,
  - o etc. ...

**Rapports et soutenances**

Outre le rapport bibliographique et la soutenance intermédiaire, le projet tutoré doit se conclure par un rapport écrit englobant la totalité du travail accompli (*y compris la synthèse bibliographique*) et une soutenance orale devant un jury. Afin de travailler sur leur projet personnel et professionnel, le sujet donné par l'enseignant doit être en accord avec un domaine professionnel intéressant les étudiants.

- Le projet tutoré du semestre C consiste en la réalisation de notes de calcul de type « Bureau d'études ». Ses objectifs sont les suivants :
  - Être capable d'accomplir un travail de groupe en autonomie et dans le respect des échéances
  - Apprendre à travailler dans les conditions d'un bureau d'études (la visite d'un bureau d'études est fortement conseillée).
  - Savoir rédiger un rapport de bureau d'études avec notes de calculs et plans
  - Maîtriser la présentation orale d'un dossier.Chaque groupe, constitué de 3 ou 4 étudiants sous le contrôle d'un enseignant tuteur, travaille en respectant les deux phases décrites ci-après.
  - **Première phase : Analyse du sujet et recherche bibliographique**

Les premières semaines sont consacrées à l'analyse du sujet proposé et à la recherche documentaire avec pour objectif une synthèse des connaissances sur le domaine concerné par le sujet.

La visite d'un bureau d'études traitant des mêmes sujets est indispensable dans cette approche du projet.

Un rapport, rendu à une date prédéfinie, doit conclure le travail de cette première phase.

*A noter que l'étude bibliographique de la première phase peut se poursuivre au cours de la deuxième.*
  - **Deuxième phase : Travail en bureau d'études**

Cette phase concerne directement la résolution du problème posé. Le groupe doit travailler dans les conditions d'un bureau d'études.

Pour vérifier le bon avancement des études, une présentation orale sera faite à mi-parcours devant le tuteur.

Cette deuxième phase s'achève par :

    - la remise d'un rapport professionnel de bureau d'études accompagné des notes de calculs et des plans nécessaires à la bonne compréhension du dossier
    - une soutenance orale devant un jury
- Le projet tuteuré du semestre D est couplé avec le projet de fin d'études. Le sujet est obligatoirement un cas réel et est proposé par un professionnel. Il est co-encadré par ce professionnel et un enseignant. Il se déroule sur tout le semestre (4h/semaine pendant 10 semaines et 3 semaines à temps plein). Il donne lieu au rendu d'un mémoire et à une soutenance orale devant un jury.

Une réflexion est actuellement en cours sur l'ensemble des départements de l'IUT de l'Université Claude Bernard Lyon 1 sur les techniques possibles qui pourraient être mises en œuvre pour aider l'étudiant à mieux se connaître afin de l'aider à mieux établir son projet professionnel. Pour ce qui concerne la filière Génie Civil nous faisons également appel aux professionnels chargés de la gestion des ressources humaines dans les entreprises du BTP.

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Le département génie civil dispose de ses équipements propres. Ces derniers servent également aux formations que nous hébergeons.

Au fil des ans, nous avons aménagé, équipé, mis aux normes (sécurité et normalisation européenne) et modernisé :

- une plate-forme technologique comportant plus de 80 bancs expérimentaux répartis dans 11 laboratoires de travaux pratiques et d'essais

### **DUT Génie Civil Construction Durable**

- 6 salles informatiques destinées aux enseignements et mises en accès libre aux étudiants de 7h30 à 19h30
- 2 salles de dessin technique
- un réseau de 99 ordinateurs
- plus de 15 logiciels techniques utilisés dans les bureaux d'études et les entreprises du BTP

Nous essayons au fur et à mesure de :

- nous doter de matériels de mesures performants
- maintenir à niveau ses équipements informatiques aussi bien matériels que logiciels
- équiper nos salles de cours en matériel de vidéo projection

Pour cela des financements doivent être recherchés et des mutualisations trouvées au sein de l'IUT et de l'Université Claude Bernard.

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

En 2006, la licence professionnelle Travaux publics (2 spécialités) a été ouverte en alternance et fonctionne depuis sans discontinuité.

Au cours de l'année 2007, nous avons transformé la totalité de nos licences professionnelles Bâtiment et Construction (3 spécialités) en alternance. Cela a entraîné un surcroît de travail pour le département et les responsables. Nous n'avons pas actuellement la capacité de transformer une formation en alternance. C'est dommage car l'alternance aurait été très certainement une excellente solution pour le groupe de redoublants décalé. De même l'alternance serait tout à fait adaptée à la 2<sup>ième</sup> année de nos masters professionnels mais nous n'avons aucun moyen humain permettant de transformer la formation initiale en formation continue. Une forte demande existe pour ouvrir une Licence professionnelle dans le domaine de l'inspection d'ouvrages, mais nous ne sommes pas pour l'instant en mesure de répondre favorablement.

### **2.3.7. La certification**

Notre département organise depuis des années le TOEIC. Les étudiants du DUT peuvent suivre un entraînement et passer ensuite s'ils le souhaitent le TOEIC. En licence professionnelle, le passage est rendu obligatoire.

Nous avons informé nos étudiants de l'existence du C2i. Un collègue a réalisé un module spiral très utile pour nos étudiants.

## **2.4. La pédagogie**

### **2.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

La semestrialisation a été mise en place à partir de 97 dans le but de lutter contre l'échec important dans notre formation. Elle demeurerait un excellent moyen pour accueillir des étudiants en perte de vue dans d'autres formations, pour réorienter plus vite et mieux (en collaboration avec l'Université LYON I) les étudiants peu motivés par notre formation Génie Civil très typée. Enfin elle permet de diplômer environ 85% d'étudiants en allongeant toutefois le temps moyen d'études à l'IUT en effet la mise en place de la semestrialisation a eu tendance à augmenter la sélectivité du jury de fin de 1<sup>er</sup> semestre.

Les 15% restants sont pour la plupart des étudiants qui abandonnent dès le 1<sup>er</sup> semestre en raison d'un manque d'intérêt pour les métiers du génie civil.

Plus de 80% des diplômés obtiennent leur DUT en 4 semestres (ou en 4 semestres plus un stage pour ceux que l'on admet en février).

**DUT Génie Civil Construction Durable**

Les autres diplômés obtiennent leur diplôme en 5 semestres c'est-à-dire en redoublant 1 semestre ou en 6 semestres c'est-à-dire en redoublant 2 semestres.

La variation du nombre de redoublant en fonction des années se traduit par un nombre très variable de diplômés suivant les promotions (Cf. graphique suivant). Ainsi, en 2012, 141 étudiants ont été diplômés contre seulement 127 en 2013 et 119 en 2011.

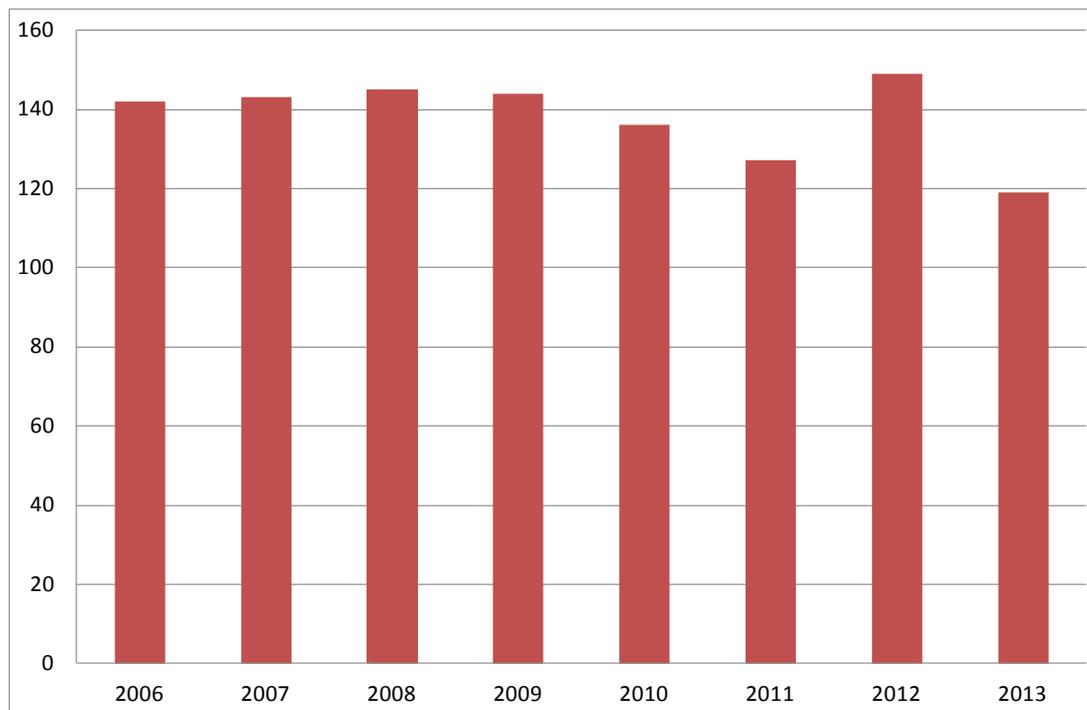


Figure 6 : Evolution du nombre de diplômé

Nous pensons que la semestrialisation a fait largement ses preuves dans la lutte contre l'échec et nous regrettons de devoir fermer cette filière.

Depuis quelques années, nous suivons de manière attentive nos étudiants issus d'un bac STI. Les statistiques ne sont guère en leur faveur malgré la mise en place du soutien en maths et en physique.

En effet les chiffres sont variables en fonction des années mais on peut dire qu'en moyenne :

- 40 % des bacheliers STI suivent normalement le DUT en 4 semestres et peuvent parfois être dans les premiers de promotion.
- 40 % des bacheliers STI obtiennent leur DUT en 5 ou 6 semestres
- 20% abandonnent.

Cette réalité a plusieurs causes :

- les classes de BTS attirent souvent les meilleurs élèves des classes de STI. Un travail avec les lycées a été réalisé.
- nous avons une telle sélection à l'entrée que les bacheliers STI se trouvent confrontés à d'excellents bacheliers généraux
- les méthodes de travail des bacheliers STI posent des problèmes d'adaptation à l'enseignement supérieur
- des bases (maths, physique et langue française) sont parfois défailtantes. La mise en place de soutien est une des solutions que nous avons adoptée mais les étudiants ne sont parfois pas très présents à ces heures de cours supplémentaires.

Nous n'avons par contre aucune idée du taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers et nous mettrons désormais en place un suivi de ces étudiants.

#### **2.4.2. Dispositifs de réorientation**

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.

Tous nos étudiants en échec sont reçus individuellement et orientés au mieux en fonction de leurs envies quant à leur orientation professionnelle.

#### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Lors des 2 premiers projets tuteurés, nous tentons de dialoguer et d'affiner au mieux le projet personnel et professionnel de l'étudiant en leur faisant découvrir le monde professionnel dans lequel ils vont évoluer.

Dans les modules d'expression, les enseignants font travailler les étudiants sur leur devenir, leur personnalité. Nous avons recruté en septembre 2008 un PAST spécialiste des entretiens d'embauche et des ressources humaines.

La présence ou la rencontre de professionnels du génie civil à toutes les étapes de la formation permet aux étudiants d'affiner leur projet et de trouver un stage, souvent véritable pré embauche, dans un domaine qui les intéresse.

#### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Depuis de nombreuses années le département Génie Civil dispose d'un INTRANET sur lequel les étudiants peuvent trouver des cours, des corrigés...

La mise en place ultérieure du dispositif SPIRAL à l'Université Lyon 1 puis d'IUT en ligne, puis au niveau des universités Rhône-Alpes du Bureau Virtuel Étudiant est venue élargir le champ d'action des TICE.

Les ressources sont quelque peu dispersées mais commencent à devenir conséquentes. Il serait temps d'intensifier les aides à distance qui ne peuvent qu'améliorer les connaissances et la réussite des étudiants en cours de formation mais par manque de temps nous ne l'avons pas encore fait.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

Pour apprendre autrement, les DUT ont mis en place dès leur création les projets et les stages. Les apprentissages par projet est développé par le passage au nouveau PPN.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Une bibliothèque est à la disposition des étudiants sur le site Villeurbanne Doua de l'IUT. Les étudiants peuvent trouver de nombreux ouvrages de génie civil.

Les étudiants viennent parfois nous emprunter directement des ouvrages ou des revues.

D'autre part, nous avons un certain nombre de ressources nécessaires aux projets des étudiants en ligne : abonnements i-reef, normes AFNOR, Veritas, Bonhomme, Socotec...

### **2.5. Formation tout au long de la vie**

### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Le département :

- propose chaque année des stages de formation continue dans divers domaines du B.T.P. et plus particulièrement en Topographie et en DAO.
- organise des formations spécifiques à la demande d'entreprises : depuis 2 ans nous organisons pour EDF 3 semaines de formation par an.
- met à disposition des locaux et des équipements à la demande d'entreprises du B.T.P. (salles informatique, salles de D.A.O., C.A.O, plateforme technologique...) pour des rencontres ou des sessions de formation.

Nous participons, notamment dans le cadre de la formation Master parcours Génie Civil et construction, à des séminaires communs avec le secteur professionnel auxquels participent les étudiants en formation ainsi que des professionnels (Par exemple séminaire avec l'Union Nationale des Économistes de la Construction et Coordonnateurs (UNTEC) et concernant le domaine de la législation et du droit européen de la construction ou séminaire CIMBETON).

### **2.5.2. VAE**

Nous recevons très peu de demandes de renseignements concernant la VAE. Les personnes qui nous contactent ont déjà avancé leur projet.

Les demandes de VAE concernent principalement la licence professionnelle et le master professionnel option économie de la construction. Ceci est sans doute dû à l'absence, jusqu'à la création de ces 2 diplômes en 2000 pour la licence et en 2005 pour le master, de formation diplômante dans ce domaine d'activité du BTP. Un enseignant du département gère ces demandes. Cette action est bien entendu faite dans le cadre du dispositif VAE de l'Université Claude Bernard de LYON 1 et avec l'aide de la cellule VAE de l'IUT.

Nous avons, depuis 2005, un candidat et une validation par an. Nous remarquons une augmentation des demandes en 2009 qui amène à penser que le dispositif de VAE commence à être connu. Ce nombre continue à augmenter avec au niveau du département une petite dizaine de dossier par an de la L-Pro au M2.

Un travail a été réalisé avec les organismes professionnels afin de parfaire la définition des compétences professionnelles associées aux diplômes ceci afin de mieux conseiller les candidats à la VAE pour les diplômes du Génie Civil. Ainsi un conseil de perfectionnement a été créé pour les licences professionnelles existantes faites en collaboration avec l'UNTEC (Lyon, Bordeaux et Marne la Vallée). Ce conseil a pour mission d'assurer entre ces 3 formations une cohérence, notamment en ce qui concerne la VAE.

Ce travail doit être fait pour d'autres licences professionnelles.

### **2.6. Politique d'ouverture internationale**

La politique d'échanges internationaux pratiquée au département s'inscrit dans le cadre de la politique générale développée par l'Université Claude Bernard Lyon 1 et par la cellule relations internationales de l'IUT. La filière Génie Civil possède un enseignant responsable de ces échanges.

Depuis de nombreuses années le département génie civil a développé des échanges internationaux.

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Nous avons quelques étudiants étrangers inscrits dans nos formations : des étudiants asiatiques inscrits préalablement à ASINSA ou des étudiants originaires d'Afrique. En DUT ce chiffre est de l'ordre de 4 par promotion de 150. Leur réussite dépend beaucoup de leur niveau de français et nous ne pouvons que nous féliciter de la procédure mise en place par l'Université Lyon 1 qui impose un test de français.

Nous accueillons des étudiants d'universités étrangères venus rechercher au sein de la filière génie civil des crédits correspondant à 1 ou 2 semestres. C'est le cas pour des étudiants mexicains et pour des étudiants belges inscrits en master dans leurs universités d'origine. La filière qui possède des modules de formation à plusieurs niveaux dans le domaine du Génie Civil se prête bien à ces échanges.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Un nombre de plus en plus élevé d'étudiants part en stage à l'étranger que ce soit en 1<sup>ère</sup> ou en 2<sup>ème</sup> année d'IUT mais aussi dans les autres formations de la filière Génie Civil. Ces stages bénéficient également de bourses de la région. Les entreprises d'accueil se situent dans différents pays (Angleterre, Allemagne, Nouvelle Zélande, Ukraine, Chine...)

Des étudiants de la filière génie civil plus particulièrement en L3 et en Master ont effectué un semestre voire deux à l'étranger (Allemagne, Canada...)

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Une dizaine d'étudiants en DUETI (Diplôme Universitaire d'Études Technologiques Internationales créé sur l'ensemble des IUT de la région Rhône-Alpes) vont effectuer une année d'études à l'étranger dans des universités partenaires : Herriot Watt (Edimbourg) ; UWS : University of West Scotland (Paisley) ; Napier (Écosse) ; LSBU : London South Bank University ou Leeds (Londres) ; Vitus Bering (Danemark) principalement. Nous avons également coopéré ponctuellement avec la Suède ou le Canada. Il est à noter que certains d'entre eux continuent leurs études jusqu'en Master voire jusqu'en PHD. Ils bénéficient d'une bourse de la région Rhône-Alpes et pour les 3 universités écossaises d'une gratuité des droits d'inscription.

### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Depuis 2006, nous participons à une manifestation : la IPW (International Week Project). Pour cette semaine d'échange entre étudiants de différents pays, on coopère avec :

- Hogeschool van Amsterdam, University of Applied Sciences, School of Technology, Study program Civil Engineering
- Ingeniørhøjskolen i København, The Engineering College of Copenhagen
- Napier University, Edinburgh, School of Engineering and the Built Environment
- Fachhochschule Frankfurt, University of Applied Sciences, Department of architecture, civil engineering, geomatics

En avril 2010, Lyon a organisé l'événement qui reviendra sur Lyon en 2015.

### **2.6.5. Mobilité des personnels**

Notre responsable des relations internationales visite les écoles d'accueil de nos étudiants.

Nous recevons également des enseignants de ces écoles.

Un collègue de notre département est parti en 2008 passer un semestre au Canada, un autre collègue est parti en 2011 au pays de Galles.

## **2.7. Vie Etudiante**

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Dans chaque semestre des délégués sont élus et ont des réunions avec le responsable du semestre.

Des étudiants sont élus au conseil d'administration de l'IUT.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Les étudiants du département génie civil sont très actifs dans le département.

Nous avons une association étudiante EMULSION qui gère le week-end d'intégration, les soirées, la cafétéria. Plus sérieusement, ils s'occupent aussi du forum BATIRA organisé conjointement avec les étudiants de TPE.

Nous hébergeons également la Junior BTP (IMPULSION) qui propose ses services aux entreprises.

Les étudiants de ces associations viennent présenter leurs projets en conseil pédagogique.

Notre association des anciens est également très dynamique et organise remise de diplômes et gigot bitume (tradition du génie civil).

Nous avons un gymnase réservé le vendredi midi et nous organisons des rencontres sportives avec les étudiants.

---

## **3. Les actions supports**

### **3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)**

Le département génie civil dispose d'environ 6000 m<sup>2</sup> de locaux. Ces locaux ont été construits pour la plupart en 1970 et ne correspondent pas aux effectifs et aux besoins actuels.

Nous souffrons, malgré une gestion optimisée de l'occupation des salles, d'un manque de salles de travaux dirigés et de salles pouvant accueillir une soixantaine d'étudiants.

Une partie du hall d'essais initial a été réaménagée afin de créer des salles de travaux dirigés et d'examen ainsi que des salles de travaux pratiques conformes aux besoins actuels notamment pour ce qui est de l'équipement de mesures.

Ce réaménagement ainsi que toute l'adaptation des locaux aux besoins informatiques ont été effectués sur les crédits du département ou obtenus après des demandes spécifiques du département.

Seules la mise en conformité incendie et électrique a été effectuée sur des crédits généraux venant de l'Université.

Enfin les locaux et tout particulièrement les équipements techniques et sanitaires qui datent de 1970 auraient besoin d'une réhabilitation dans les délais les plus brefs. Seul le monte charge a été réhabilité pour une conformité à la réglementation des handicapés et une seule colonne de sanitaires a été réhabilitée et adaptée à l'accueil d'handicapés.

Nous tentons autant que faire se peut d'améliorer l'état des locaux existants mais devons trouver les financements nécessaires à la création de locaux nouveaux et surtout à la réhabilitation des anciens.

#### **3.1.1. Etat des lieux et maintenance**

Outre la vétusté, le plus gros problème de nos locaux est qu'une grande partie n'est en aucun cas adaptée à l'accueil de personnes à mobilité réduite.

#### **3.1.2. Hygiène et sécurité**

Situation au regard de la réglementation incendie.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Formations.

**DUT Génie Civil Construction Durable**

Evaluation des risques - Document unique

Le département génie civil est suivi comme tous les bâtiments de l'IUT. La commission hygiène et sécurité veille au respect de la réglementation incendie.

Plusieurs personnes ont une formation de secouriste dans le département et ils sont identifiés.

Une personne a accepté le rôle d'assistant de prévention.

Un document d'évaluation des risques a été établi.

Un travail important a été réalisé ces dernières années sur la sécurité toutefois il faut noter que nous ne respectons pas les règles obligatoires de ventilation des salles d'enseignement et que nous aurons du mal à respecter la réglementation handicapés en 2015.

**3.2. Ressources humaines** (cf. tableaux « Gestion DUT »)

**3.2.1. Les enseignants**

Tableau 7 : Répartition des enseignants dans le département

Enseignants	Nombre	Discipline	ETAT
Professeurs	4	Génie civil	4
Maîtres de conférences	12*	Génie civil	11
Professeurs agrégés	7	Génie civil	14
	2	Maths	4
	1	Expression	2
Professeurs certifiés	2	Génie civil	4
	1	Langues	2
PREN	1	Génie civil	2
PAST	3	Génie civil	3
ATER sur emploi vacant	0.5	Génie civil	0.5
Moniteurs	2	Génie civil	0.6
Emplois vacants	0.5	Génie civil	0.5

\* Nous avons 11 maîtres de conférences à l'IUT actuellement en poste. Un poste sera vacant à la rentrée 2014. Il faut noter que nous hébergeons 4 maîtres de conférences et un PRAG de l'UFR de mécanique.

Le taux d'encadrement calculé dans les feuilles Evaluation DUT- Volet pédagogie est complètement faux. En effet il ne prend pas en compte les étudiants de nos licences professionnelles qui sont pratiquement tous en contrat de professionnalisation. Quelque soit le mode de calcul, nous pouvons dire que nous sommes sous encadrés et que nous devons faire appel à de nombreux enseignants (IUFM, lycée La Martinière Monplaisir...) et que la gestion de tous nos vacataires professionnels est très lourde.

D'autre part nous hébergeons les formations génie civil de l'UFR de mécanique et les 5 enseignants ne peuvent en aucun cas gérer les plus de 170 étudiants et effectuer toutes les heures de formation afférentes.

Il est à noter que nos formations technologiques professionnalisantes reposent en grande partie sur la présence de stages et de projets tuteurés. Ces activités primordiales dans nos formations induisent des encadrements tant au niveau des enseignants que des professionnels tuteurs. Il serait nécessaire pour maintenir ces formes pédagogiques que soient définis des taux d'encadrement qui puissent être pris en compte dans les services statutaires.

**3.2.2. Les BIATSS**

*Tableau 8 : Personnels techniques*

<b>BIATOSS</b>	<b>Nombre</b>	<b>Eq temps plein dans le département</b>
Administratifs		
catégorie A		
catégorie B	1	1
catégorie C	1	1
Techniques et ouvriers		
catégorie A	1	1
catégorie B	2	2
catégorie C		
Agents de service		
Autres (préciser)		
<b>TOTAL</b>		<b>4</b>

Pour la partie administrative, la filière génie civil dispose également d'un poste à 80% payé sur fonds propres de l'IUT.

Le personnel administratif gère toute la partie pédagogique de la filière génie civil constituée de près de 650 étudiants (informations, suivi des absences, établissement des conventions de stage...), la partie administrative est assurée par le service de scolarité de l'IUT ou de l'UFR.

En ce qui concerne le personnel de service le nettoyage est assuré par une entreprise payée sur fonds propres.

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Un bilan des enseignants-chercheurs en poste au département est fait dans le tableau suivant :

*Tableau 9 : Répartition des EC dans les laboratoires*

<b>Enseignants Chercheurs *</b>	<b>Nombre</b>	<b>CNU</b>	<b>Laboratoire labellisé</b>	<b>Autres</b>
Professeurs	2 1 1	60° 60° 60°	LGCIE Site Bohr – IUT LBMC IUT Site Gratte-Ciel CETHILSite INSA	
Maîtres de conférences	4 3 2 1 1	60° 60° 60° 60° 60°	LGCIE Site Bohr CETHIL LGCIE Site INSA	DE Resp RI Resp. Sem. Vacant
PAST	3	60°		
ATER	½			MC vacant

### **DUT Génie Civil Construction Durable**

La filière génie civil dispose en outre de 4 postes de maîtres de conférences 60<sup>ème</sup> section, 2 rattachés au LGCIE Site Bohr, 1 au CETHIL et 1 en GEMPPM de l'INSA.

Un laboratoire de recherche LGCIE Site Bohr est installé dans les locaux du département. Il accueille une partie des enseignants chercheurs du département et travaille en étroite collaboration avec le secteur professionnel du B.T.P.

Les actions de recherche du laboratoire s'inscrivent dans la thématique générale relevant de la mécanique des solides avec des finalités visant à optimiser le dimensionnement des structures pour des applications concernant les ouvrages du génie civil. Le laboratoire développe simultanément des techniques expérimentales et des modèles numériques aptes à décrire et à prévoir le comportement en rigidité et à la rupture des matériaux et des structures. Les axes principaux concernent la caractérisation des multimatériaux anisotropes endommageables à renforts composites pour le renforcement des ouvrages ainsi que l'étude de la durabilité et de la fiabilité des ouvrages de génie civil.

Il sert d'appui au Master professionnel Génie Civil et Construction.

Les autres enseignants chercheurs du département effectuent également des recherches en collaboration avec le BTP dans des laboratoires de l'Université Claude Bernard (CETHIL, domaine : thermique du bâtiment) ou de l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon (LGCIE Site INSA - domaine : hydrologie urbaine).

#### **3.2.4. Les vacataires**

Nous avons la chance de disposer au département génie civil de 3 postes de PAST. Ces professionnels associés font plus de 200 heures chacun dans notre établissement.

2 d'entre eux renforcent le pôle construction, organisation. 1 intervient en topographie. Le dernier recruté n'est pas un génie civil mais a un cabinet de recrutement et intervient dans le pôle expression pour les lettres de motivation, CV, entretiens et dans les projets tuteurés (PPP).

Nous faisons intervenir près de 200 vacataires extérieurs à l'Université Lyon 1 :

- quelques professeurs de lycée technique génie civil (lycée La Martinière Monplaisir...) afin d'intervenir dans les modules construction organisation économie de la construction...
- quelques professeurs de lycée d'expression française ou de langue anglaise (nous ne disposons que de 2 professeurs du secondaire pour l'expression et pour l'anglais alors que nous avons le double d'heures)
- Plus de 150 vacataires professionnels qui interviennent dans toutes les matières du génie civil (étude de prix, ouvrages d'art, routes, VRD...) et dans les projets professionnels.

Il faut noter qu'à ces vacataires, on peut rajouter environ 50 vacataires qui interviennent dans la filière génie civil que nous hébergeons.

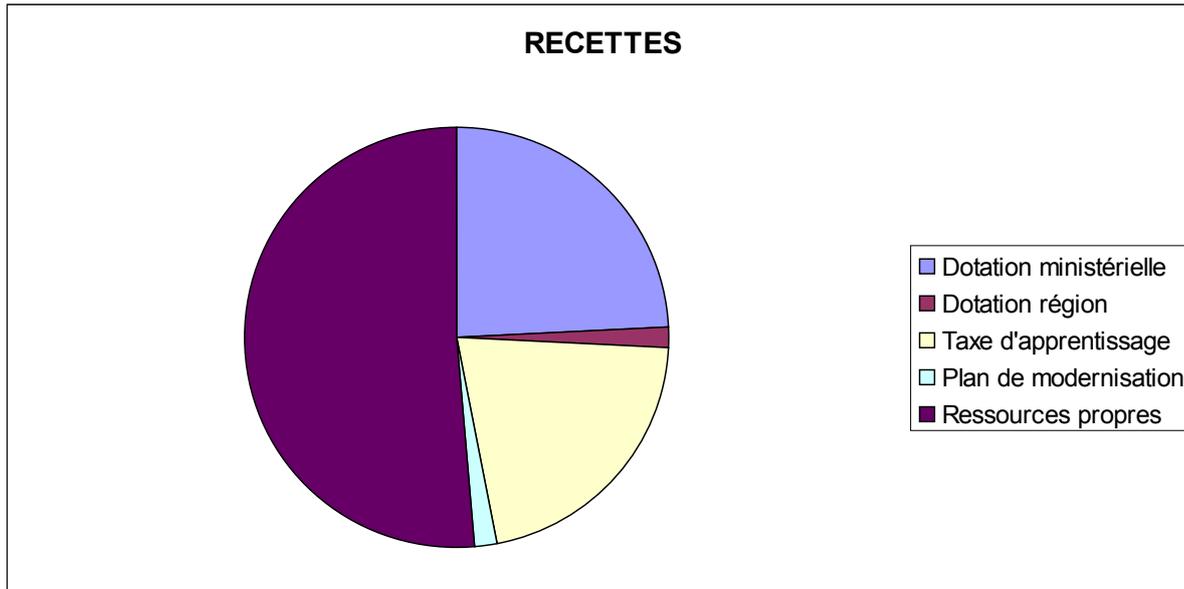
Depuis 3 ans, les enseignants de l'IUFM Génie Civil viennent renforcer notre équipe en complétant leur temps de service dans notre département et nous apportent un réel soutien.

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

Le département génie civil a un budget propre dans le budget IUT. Il est difficile de comparer des chiffres de budget car tous les établissements ne fonctionnent pas de la même façon. Nous avons tenté de le faire au niveau de tous les départements génie civil et nous avons dû convenir que les chiffres étaient inégaux car certains départements ont les fluides dans leur budget, d'autres non...La dotation ministérielle est redistribuée en fonction du nombre de postes vacants.

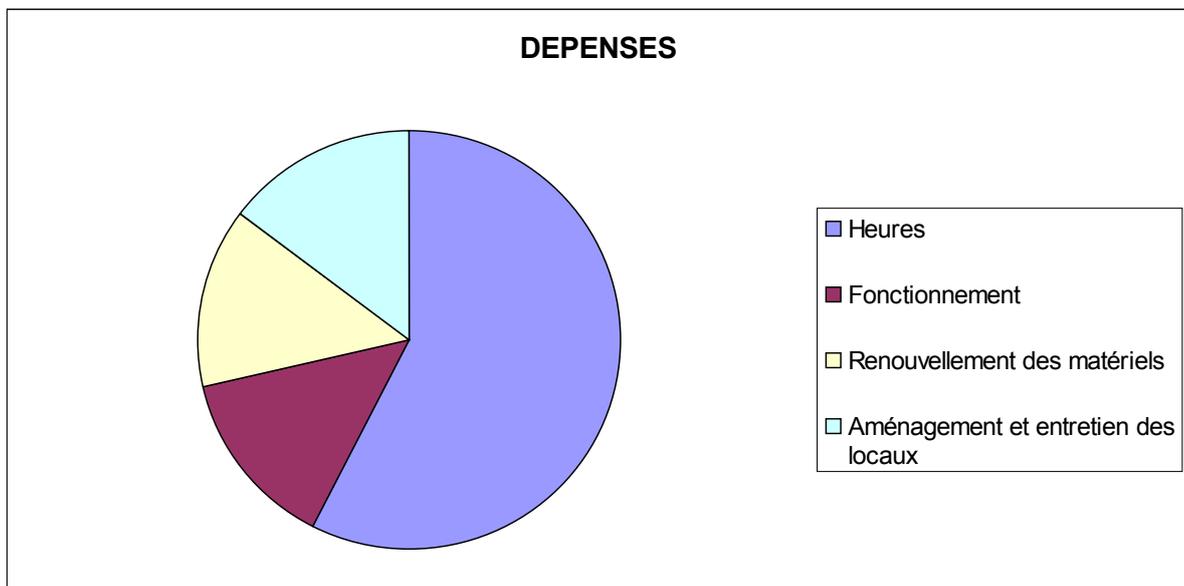
Quoique il en soit, le département génie civil a disposé d'un budget en 2013 de près de 900 000 euros dont la répartition était la suivante :



Il faut noter que nous avons eu presque 175 000 € de taxe d'apprentissage en 2013 et que nous avons toutes nos formations de licence professionnelle qui sont en contrat de professionnalisation et qui nous apporte la majorité de nos ressources (hors salaires du personnel).

### 3.3.2. Dépenses

La répartition des dépenses est représentée ci-dessous :



Le plus gros problème de notre département est le manque de place, la vétusté des locaux et la nécessaire mise aux normes. Sur ce quinquennal des investissements importants ont été faits pour la remise en état des peintures, des revêtements de sols, des équipements informatiques (3 salles), de l'ensemble des salles de travaux pratiques.

### 3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### 3.4.1. Organisation de l'équipe

Tableau 10 : Description de la répartition des responsabilités du département

Directeur IUT	Christophe VITON
Chef de département	Emmanuel FERRIER
Secrétariat	Pascale KOUROUMA – Bénédicte LANZA - Catherine PION-ROUX
Informaticien détaché par le central	Bernard SAGE
Atelier	Jonathan LAROUE - Emmanuel JANIN
Direction des études	Robert AZZOUZ
Direction des études	Eric JACQUELIN
Responsable Semestre 1	Gilbert GIQUEL
Responsable Semestres 2 et 3	Désiré RAKOTONDRAMANITRA
Responsables Semestre 4	Guillaume TISSEYRE
L Pro option Economie de la Construction	Nadine PAGUET
L. Pro option Réhabilitation de Bâtiments	Gilbert GIQUEL
L. Pro option Génie climatique	Florence CRON
L Pro Travaux Publics options conduite de chantiers ou conduite de projets	Jérémie TROMBICK
Responsable L3	Michael GINESTY
Responsable M1	Etienne VERGNAUT
Responsable M2 Ingénierie Multi Matériaux	Emmanuel FERRIER
Responsable M2 Eco. de la Construction	Nadine PAGUET
Responsable admissions	Martine DERVIEUX-
Responsable stages	Nadine PAGUET
Responsable formation continue VAE	Emmanuel FERRIER
Responsable poursuites d'études	Michel MARIE
Responsable relations internationales	Sophie BUSI
Responsable travaux	Emmanuel FERRIER
Responsable travaux atelier	Laurent MICHEL

Nous avons pour chaque salle de travaux pratiques un responsable enseignant et le responsable travaux atelier centralise toutes les demandes pour nos techniciens. Pour chaque module d'enseignement nous avons également un responsable. Le conseil de département se réunit tous les 15 jours et les réunions font l'objet de compte rendu diffusé à l'ensemble des membres du département.

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Les étudiants évaluent la formation et les enseignements au minimum une fois par an. Chaque enseignant a le loisir d'organiser un sondage au sein de son module.

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Nous avons des questionnaires sur SPIRAL.

Nous avons également des réunions régulières avec les représentants étudiants.

---

## **4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Néant

---

## **5. Mise en place du PPN**

Nous avons été le 1<sup>er</sup> département génie civil à mettre en place la semestrialisation (arrêt en 2013). Nous suivons les procédures légales de jury.

Nous avons mis en place des modules complémentaires et le 3P.

Les absences sont suivies de manière très attentive depuis de nombreuses années. Une secrétaire consacre environ 6 heures par semaine au relevé et vérification des absences. Ces absences sont comptabilisées et prises en compte en jury (le règlement intérieur autorise uniquement 5 créneaux d'absences injustifiées).

Toutes les formations de la filière Génie Civil et Construction sont découpées en Unités d'Enseignement elles mêmes scindées en modules donnant lieu à des ECTS.

Lors de la constitution de la structure expérimentale PETRA, et afin de respecter les règles édictées par le CEVU de Lyon 1, toutes les formations du PETRA Génie Civil mis à part la licence professionnelle avaient été découpées en semestres comportant 5 Unités d'enseignement constituées de 2 à plusieurs modules.

C'est également ce qui avait été prévu par la C.P.N. Génie Civil pour les 4 semestres de la formation DUT Génie Civil.

Nos étudiants ont une mobilité intéressante lorsque l'on considère les 6 à 8 étudiants qui poursuivent leur étude par un DUETI mais reste limitée lors d'un cursus type DUT si on excepte un certain nombre d'entre eux qui effectuent leur stage à l'étranger (6%).

Par contre à la fin de leur cursus il n'est pas rare qu'ils fassent une année (ou plusieurs) à l'étranger.

L'apprentissage par les projets est idéal dans nos métiers mais nous ne sommes pas assez nombreux dans l'équipe enseignante.

Nous n'avons pas rencontré de difficulté particulière car l'aménagement de la formation DUT mise en place à la rentrée 2005 au plan national est très proche de notre fonctionnement expérimental ce qui fait que nous avons pu nous adapter facilement aux nouvelles directives du PPN.

Le PPN 2008 nous a demandé une remise en forme de notre semestre 4. Le PPN 2013 nous demande plus de travail pour la mise en place des cours mais surtout pour les nouvelles modélisations des maquettes.

Nous attendons le supplément au diplôme de notre CPN

## **6. Projet du département**

### **6.1. Points forts / points faibles**

#### Points forts

- offre de formation cohérente et en accord avec la profession
- diplômes reconnus et insertion professionnelle de nos étudiants
- réseau relationnel de plus de 1000 entreprises
- suivi des étudiants
- dynamisme de notre équipe

#### Points faibles

- sous-dotations de l'équipe enseignante : si on comptabilise tous les étudiants, c'est à dire également les étudiants en formation continue sous forme de contrat de professionnalisation dans nos licences professionnelles, notre taux d'encadrement IUT est insuffisant et le taux d'encadrement UFR est très bas. **Cela nous a conduit à fermer le DUT modulaire en 2011 et le semestre décalé en 2013.**
- locaux vétustes
- lourdeur des tâches administratives sans personnel en nombre suffisant

### **6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

Lors de la dernière évaluation par 2 experts désignés au sein de la CPN Génie Civil, le département comme tous les autres départements de génie Civil a été évalué et aucune remarque de fond n'a été faite.

Nous nous sommes attachés lors de ce quadriennal à garder la filière génie civil afin d'assurer la cohérence des formations universitaires de bac à bac+5 malgré le manque de moyens.

Le projet prioritaire est la ré-ouverture du semestre décalé en alternance lorsque le nouveau PPN sera en place.

### **6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

Nous pensons qu'il est important de nous insérer dans les projets Réussite plan licence.

D'autre part il serait bon de créer des modules passerelles permettant l'accès de nos étudiants à des formations universitaires longues et l'accès des étudiants de formations universitaires longues aux formations technologiques professionnalisantes du secteur du BTP.

Nous allons ouvrir un nouveau parcours de licence professionnelle amiante.

Nous allons continuer à mettre en valeur nos plateformes pédagogiques.

Il serait intéressant de mieux répondre aux besoins de la VAE...

A Villeurbanne, le 25 mai 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Emmanuel FERRIER

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie Civil Construction Durable
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de VILLEURBANNE DOUA

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie Civil Construction Durable	315					315		
	Sous-total DUT Secondaires	315	0	0	0	0	315		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Conduite de Chantiers de routes et de VRD				27		27	2006	
LP S.	Conduite de Projets de routes et de VRD			11	4		15	2006	
LP S.	Economie de la Construction				16	2	18	2000	
LP S.	Génie Climatique à Qualité Environnemental				15	3	18	2003	
LP S.	Réhabilitation des Bâtiments				22	4	26	2002	
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	11	84	9	104		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé GCIV	7					7		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	7	0	0	0	0	7		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>322</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>84</b>	<b>9</b>	<b>426</b>		<b>0</b>
	%	76%	0%	3%	20%	2%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	8,5%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	19500	4,2%
Charge exécutée	17394	3,8%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connue

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	15712	16468	16171	16615	17394
		4,8%	-1,8%	2,7%	4,7%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	478	466	476	451	426
		-2,5%	2,1%	-5,3%	-5,5%

Commentaire :

Pour 2013-2014, c'est d prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie Civil Construction Durable
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	1708	530	110	138	159	21
	Nb de Bacs Technos	526	166	45			
	Nb de Bacs Professionnels	50	0	0			
	Autres dossiers : équivalences	16	76	2			
<b>Total</b>		<b>2300</b>	<b>772</b>	<b>157</b>	<b>138</b>	<b>159</b>	<b>21</b>

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	16,7	114%	0,21	0,31
	Nb de Bacs Technos			0,27	0,32
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			0,03	4,75
<b>Total</b>		<b>16,7</b>	<b>113,8%</b>	<b>0,20</b>	<b>0,34</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	252	218	44	0		
	Nb BTS	395	240	55			
	Nb L2	41	21	1			
	Autres dossiers	237	134	4			
<b>Total</b>		<b>925</b>	<b>613</b>	<b>104</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	#DIV/0!	#DIV/0!	0,20	0,87
	Nb BTS			0,23	0,61
	Nb L2			0,05	0,51
	Autres dossiers			0,03	0,57
<b>Total</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0,17</b>	<b>0,66</b>

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie Civil Construction Durable
Université :	Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	122	73,49%
Bacs (ou équival.) années antérieures	44	26,51%
Total :	166	

S		117		
L	Bacs Généraux	0	117	70,5%
ES		0		
STI		47		
STG*	Bacs Technologiques	0	49	29,5%
STL		0		
Autres		2		
Bacs Professionnels		0	0	0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		166	166	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	81	48,8%
Filles	23	13,9%
Garçons	133	80,1%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	9					9

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	44	44	42,3%
BTS	55	55	52,9%
L2-DEUG	1	1	1,0%
Autres diplômes français	4	4	3,8%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	104	104	

	Nombre	% Total
Boursiers		0,0%
Filles	17	16,3%
Garçons	87	83,7%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie Civil Construction Durable
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

**DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	150	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	111	74,0%	83,3%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	6	4,0%			
DUT en 6 semestres	8	5,3%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	0	0,0%	6,7%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	8	5,3%			
Réorientés au S3	2	1,3%			
Réorientés au S4	0	0,0%	10,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	10	6,7%			
Abandon (ou démission) au S2	5	3,3%			
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

**DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	15	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	6	40,0%	53,3%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	6,7%			
DUT en 6 semestres	1	6,7%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	13,3%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	2	13,3%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%	33,3%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1		0,0%			
Abandon (ou démission) au S2	5	33,3%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	165	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	117	70,9%	80,6%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	7	4,2%			
DUT en 6 semestres	9	5,5%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	0	0,0%	7,3%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	10	6,1%			
Réorientés au S3	2	1,2%			
Réorientés au S4	0	0,0%	12,1%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	10	6,1%			
Abandon (ou démission) au S2	10	6,1%			
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

Commentaire :

**LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	99	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	96,0%	Réus.	
LP (autre session)	95	96,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	3	3,0%	4,0%	Echec	
Echec	1	1,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie Civil Construction Durable  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total	0	0	0	#DIV/0!
DUT Partiel	0	0	0	#DIV/0!
LP Total		1	1	50,0%
LP Partiel		1	1	50,0%

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	17,9%
PE DUT+1	82,1%
dont LP	18,8%
PE longue	59,0%
IP au moment de l'enquête	39,8%

Taux de réponse à l'enquête : 59,1%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	98%
PE	2%

Taux de réponse à l'enquête : 76%

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« *Partie DUT* »**

**IUT : IUT Lyon1**

**DEPARTEMENT :**

**Génie Chimique – Génie des Procédés**

**Université : UCB Lyon 1**

**Académie : Lyon**  
**(Ain-Rhône-Loire)**

## SOMMAIRE

	page
<b><u>Présentation du département</u></b> .....	4
<b>1. <u>Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</u></b> .....	6
1.1. <b>Bilan</b> .....	6
1.2. <b>Points forts / points faibles</b> .....	6
<b>2. <u>Formation initiale et tout au long de la vie</u></b> .....	7
2.1. <b>Offre de formation</b> .....	7
2.1.1. Offre de formation du département.....	7
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	7
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site... 8	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations.....	8
2.2. <b>Accueil</b> .....	8
2.2.1. Politique de recrutement.....	8
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	12
2.2.3. Origine des inscrits.....	13
2.3. <b>Lien formation-emploi</b> .....	13
2.3.1. Devenir du diplômé.....	13
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	14
2.3.3. Adaptation locale.....	14
2.3.4. Professionnalisation (stages-projets tutorés).....	16
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques.....	16
2.3.6. L'alternance.....	17
2.3.7. La certification.....	17
2.4. <b>La pédagogie</b> .....	18
2.4.1. Réussite et aide à la réussite.....	18
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	18
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	19
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	19
2.4.5. L'innovation pédagogique.....	20
2.4.6. Les ressources documentaires.....	20
2.5. <b>Formation tout au long de la vie</b> .....	20
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	20
2.5.2. VAE.....	21
2.6. <b>Politique d'ouverture internationale</b> .....	21
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	21
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	21
2.6.3. Poursuite d'études à l'étranger.....	22
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	22
2.6.5. Mobilité des personnels.....	22

2.7. <b>Vie étudiante</b> .....	23
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	23
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	23
<b>3. Les actions supports</b> .....	23
3.1. <b>Immobilier</b> .....	23
3.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	23
3.1.2. Hygiène et sécurité.....	24
3.2. <b>Ressources humaines</b> .....	24
3.2.1. Les enseignants.....	24
3.2.2. Les BIATSS.....	25
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie.....	25
3.2.4. Les vacataires.....	26
3.3. <b>Budget</b> .....	26
3.3.1. Ressources.....	26
3.3.2. Dépenses.....	27
3.4. <b>Pilotage du département</b> .....	28
3.4.1. Organisation de l'équipe.....	28
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	28
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	31
<b>4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant</b> .....	31
<b>5. Mise en place des nouveaux programmes de DUT</b> .....	31
<b>6. Projet du département</b> .....	34
6.1. <b>Points forts / points faibles</b> .....	34
6.2. <b>Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)</b> .....	34
6.3. <b>Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université</b> .....	34

Académie : **Lyon**  
Université : **UCB Lyon 1**  
IUT : **IUT Lyon1**  
DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

## **Département : Génie Chimique – Génie des Procédés**

Site : Villeurbanne La Doua

### **Chef du département :**

Prénom, Nom, qualité : **Didier COLSON** Maître de Conférences HC

Date de la prise de fonction de chef de département : **1<sup>er</sup> Septembre 2008**

Adresse : **IUT Lyon1 Université Lyon 1**  
**Dpt Génie Chimique – Génie des Procédés**  
**2/4, rue de l'Emetteur** ou **43, Blvd du 11 Nov. 1918**  
**69100 Villeurbanne** **69 622 Villeurbanne Cedex**

Téléphone : **04 72 69 21 02 / 21 06**

Télécopie : **04 78 94 09 62**

Adresse électronique : **didier.colson@univ-lyon1.fr**

Site web : **http://iut.univ-lyon1.fr**

Date de création du département : **1989**

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : **Option Procédés - 1989**

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 121**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 2120**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 1**

<b>Intitulés/Sécialités</b>	<b>Référence (n°LP)</b>	<b>Site/implantation</b>
<b>Industrie Chimique et Pharmaceutique</b> Option : » Procédés d'Elaborations et de Production des Solides	<b>2006-00-73</b>	<b>Villeurbanne La Doua</b>

Académie : **Lyon**  
Université : **UCB Lyon 1**  
IUT : **IUT Lyon1**  
DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

**Autres formations (Rentrée 2013) : Néant**

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) : Néant**

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer : Néant**

<b>Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) :</b>	<b>10</b>	<b>dont</b>	<b>7</b>	<b>supérieur</b>
		<b>dont</b>	<b>3</b>	<b>second degré</b>
		<b>dont</b>	<b>0</b>	<b>PAST</b>

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) : 16**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2014) : 3**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) :** 3287 m<sup>2</sup> dont 1627 pour l'enseignement soit 13,4 m<sup>2</sup> par étudiant

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?**

## 1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

Le département Génie Chimique – Génie des Procédés de l'IUT Lyon s'inscrit dans une offre d'enseignement supérieur en Génie des Procédés (IUT, Licence, Master, École d'ingénieurs [ENSIC Nancy FITI ou I2C, INSA Rennes, Toulouse ou Lyon, ENSIACEToulouse, Université Technologique de Compiègne, Troyes, Belfort-Montbéliard, ENSGTI Pau, ITECH Lyon, Réseau Polytechnique (INP-PAGORA Grenoble, Polytech Lyon, ESIGEChambery...), ESCPE Lyon...]) et bénéficie d'un environnement de recherche de qualité (Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés, Laboratoire de Génie des Procédés Catalytiques, IRCELyon (Institut de Recherche sur la Catalyse)).

Bien qu'arrivé à maturité (création en 1989), le département ne fonctionne toujours pas à son régime nominal de 78 étudiants en première année de DUT, du fait de son trop faible taux d'encadrement (52 %).

### 1.1. Bilan

Durant le quadriennal écoulé, et suite aux remarques de la commission pédagogique nationale (novembre 2009), le département s'est attaché à la mise en adéquation des enseignements avec le PPN (version 2009). D'autre part, et compte-tenu de la mise en place du nouveau PPN (version 2013), à moyens humains constants, le taux d'encadrement du département a baissé sensiblement (cf. volet Gestion / 1 – Ressources Humaines – Enseignants).

De fait, les effectifs étudiants en DUT n'ont pas subi l'accroissement de flux tel que visé dans les précédents plans quadriennaux. Initialement prévu à 72, le flux annuel de primo-entrants est, en moyenne sur les quatre dernières années, de 55 étudiants pour 44 diplômés (60 inscrits à la rentrée 2013). Les moyens en personnel supplémentaires nécessaires pour atteindre l'objectif initial de 3 groupes TD en 1<sup>o</sup> année, tout en maintenant le taux d'encadrement actuel, serait de 6 enseignants-chercheurs alors que le département compte seulement 13 équivalents temps-plein (10 enseignants permanents dont 3 PRAG, cf. volet Gestion / 1 – Ressources Humaines – Enseignants).

### 1.2. Points forts / points faibles

Depuis la précédente évaluation, les points forts et les points faibles du département ont peu évolué.

#### Points forts :

Le département a la chance de disposer d'un bâtiment récent (1994), offrant sur trois niveaux une surface cumulée de l'ordre de 3237 m<sup>2</sup> dont 1627 m<sup>2</sup> réservés à l'enseignement, soit 13.4 m<sup>2</sup> / étudiant et qui permet d'assurer le fonctionnement avec l'effectif actuel, tant du point de vue pédagogique (salles de cours, laboratoires) que du point de vue administratif (secrétariat, bureaux, atelier).

Le nombre limité d'étudiants permet à l'équipe pédagogique d'assurer un encadrement de qualité, au travers d'un contact privilégié, un système d'enseignant référent et de cours de soutien ayant été mis en place depuis le plan précédent.

Après des années d'efforts, résultant de l'historique budgétaire de la construction du bâtiment, le département dispose d'un bon équipement en matériel pédagogique dont il convient désormais d'assurer la maintenance.

D'autre part, la situation du département au sein de la région Rhône-Alpes, lui permet de bénéficier d'un bassin d'emploi important dans le secteur de la Chimie et de la reconnaissance des industriels régionaux. Les étudiants diplômés sont recherchés pour l'emploi.

### Points faibles :

Le faible nombre de permanents (très majoritairement enseignants-chercheurs, donc ayant une mission de recherche) pose, de manière récurrente, le problème de l'affectation des nombreuses tâches administratives (chef de département, directeur des études, responsable des stages, responsable de la licence professionnelle, enseignant référent, responsable de la formation continue, des VAE, des plates-formes de travaux pratiques, de l'équipe technique, des relations internationales, du suivi des anciens, de la publicité auprès des lycées et autres formations, des poursuites d'études, de la sécurité, etc....).

---

## **2. Formation initiale et tout au long de la vie** (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### **2.1. Offre de Formation**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **2.1.1. Offre de formation du département**

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Le département propose le DUT Génie Chimique – Génie des Procédés, Option Procédés, pour une capacité d'accueil de 52 étudiants et la licence professionnelle « Procédés d'Elaboration et de Production des Solides », ouverte en septembre 2006 et habilitée pour 20 étudiants dont 8 apprentis. On compte actuellement (au 15 janvier), 60 étudiants en S1, 47 en S3 et 14 étudiants en licence professionnelle, dont 10 en formation par alternance.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

Il n'y a pas d'évolution prévue pour l'offre du département. Néanmoins, ce dernier étudie la possibilité de proposer à quelques étudiants de faire la deuxième année en alternance à partir de 2015-2016.

#### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Etant donné le nombre élevé d'heures d'enseignement (\*) à effectuer au sein même du département, les enseignants n'interviennent pas dans les formations des autres départements de l'IUT.

(\*) : Potentiel réel d'encadrement en 2014 : 2496 HETD (13 équivalents temps-plein)  
Charge réelle d'enseignement : 4976 HETD (proratisation comprise)  
Nombre d'heures effectuées par les permanents : 3792 HETD (pour 10 enseignants), soit une moyenne de 130 HETD d'heures complémentaires par enseignant.

(cf. Gestion / 1 – Ressources Humaines – Enseignants)

Néanmoins, les enseignants du département participent activement au fonctionnement de l'IUT au travers de nombreuses responsabilités et commissions :

- Directeur adjoint de l'IUT, responsable du pôle Qualité-Hygiène-Sécurité
- Membres des commissions : Recherche et Transfert de Technologie, Hygiène et Sécurité
- Groupe de travail : Qualité, IUT Vert

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ?

Au niveau général, l'IUT a, par le passé, fait des propositions de passerelles à l'Université, auxquelles le département a participé. Dans les faits, il n'y a pas de flux d'étudiants provenant de l'Université, sauf quelques candidats en première année ayant suivi l'AUP (Année Universitaire Préparatoire). Dans l'autre sens, certains candidats réorientés en fin de S1, reprennent un parcours universitaire de remédiation (S2S : Semestre de Soutien ou S2D : Semestre de Détermination). Enfin, quelques diplômés du DUT intègrent la licence GEP (Génie des Procédés) de l'Université.

Le département gère en propre sa licence professionnelle pour laquelle il n'existe, par principe, aucune passerelle vis-à-vis du cursus LMD.

Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Les flux d'étudiants restent assez faibles dans ces différentes transitions. On note une à deux candidatures d'étudiants en AUP par an (une prise de contact avec le référent de la formation est alors faite). Les parcours de remédiation sont un recours quelquefois utilisés par les étudiants réorientés en fin de semestre 1. On note néanmoins une augmentation du nombre d'étudiants choisissant de poursuivre leur études en L3 GEP, certainement du fait de la représentation des enseignants de cette formation dans leur parcours (voir point suivant).

### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

Les faibles moyens humains évoqués plus tôt ne permettent pas de participer aux autres formations de l'Université. Cependant, afin de permettre ce lien, quelques enseignants de l'université, exerçant principalement en licence GEP, participent à notre formation.

## **2.2. Accueil**

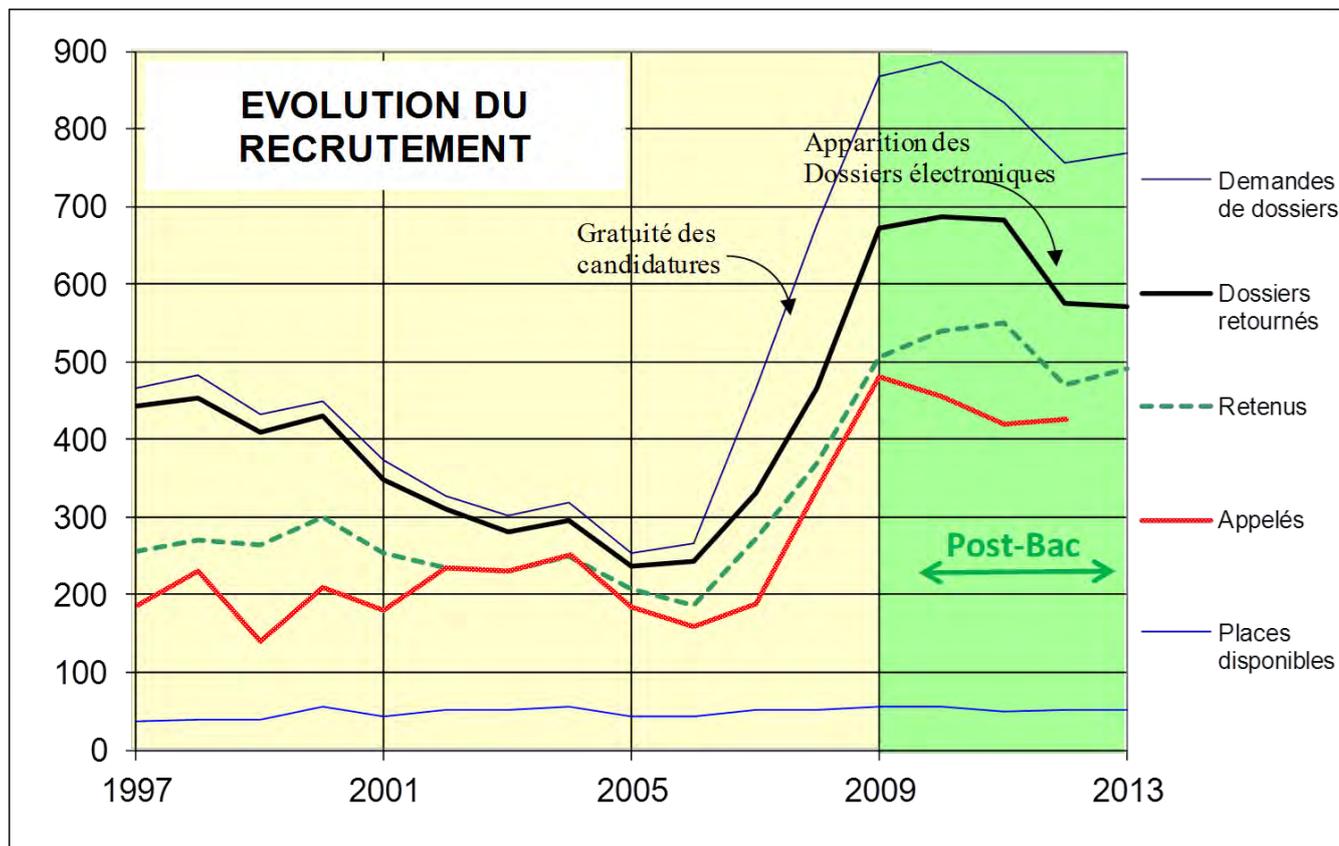
Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »  
Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.2.1. Politique de recrutement**

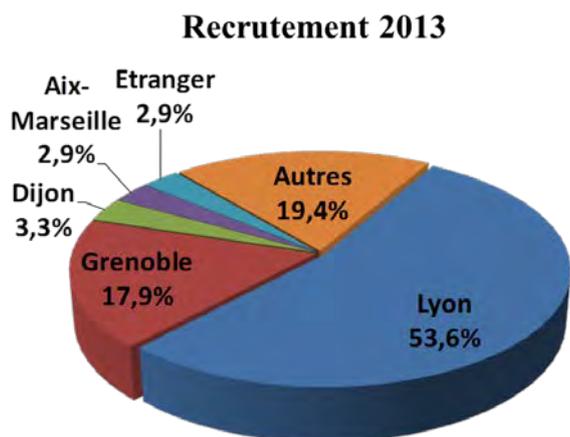
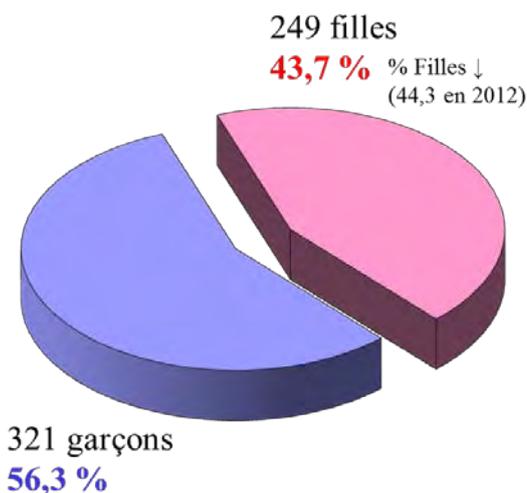
Taux de pression, sélectivité... (hors candidatures via Campus France)

En 2013, et non compte-tenu des 40 candidatures via Campus France, le nombre de candidats via Post-Bac s'est stabilisé vers 570-580, après une augmentation importante en 2009, consécutive à la mise en place de l'application Post-Bac : (331 en 2007 à 466 en 2008 et 672 en 2009) alors qu'il était en baisse constante depuis 2000 (de 449 à 250 en 2005-2006).

Le nombre de places affichées étant de 52, le taux de pression 2013 est de 11.

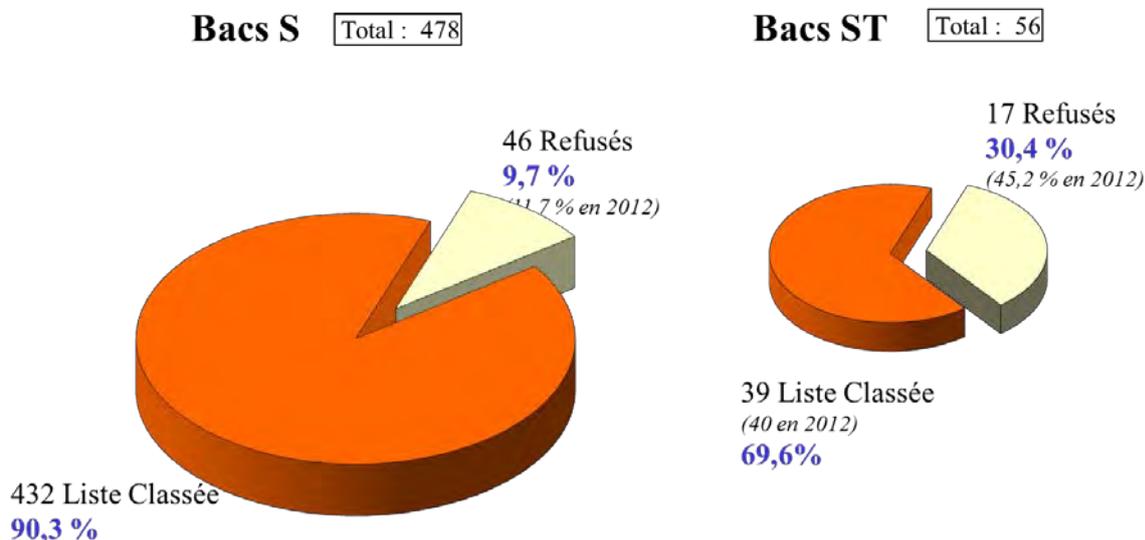


La proportion de filles candidates est stable (autour de 44 %), celle de filles retenues est de 45 % alors que la proportion de filles inscrites, parmi les primo-entrants, a nettement augmenté : 49 %, contre 33 % en 2009.



Au niveau de l'origine géographique, le recrutement est majoritairement local. On note cependant une augmentation sensible des candidats provenant d'autres académies : 28,5 % en 2013 contre 18,6 % en 2009.

En 2013, sur un total de 56 candidats bacheliers technologiques (STL, STI, STI2D), 39 ont été classés dans Post-Bac et appelés (soit 69,6 % d'admis). 10 places ont été réservées aux bacheliers technologiques (soit 19 % des places disponibles) et 10 candidats se sont finalement inscrits, alors qu'ils représentent initialement seulement 9,8 % des candidatures.



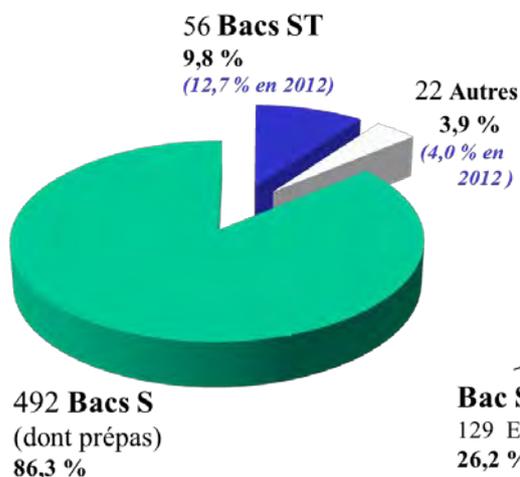
Pour comparaison et relativement aux quotas en phase de mise en place au niveau du rectorat :

La proportion d'admis parmi les bacs généraux est de 90,3 %, donc sensiblement supérieure à celle des bacs technologiques (69,6 %). De fait (mécaniquement), la proportion des bacs technologiques parmi les admis ( $39/492 = 7,9\%$ ) est inférieure à celle des candidatures des mêmes bacs (9,8 % du total des candidatures), les directives du rectorat étant de faire tendre le minimum des admis vers le taux de candidature. Mais le chiffre le plus éloquent reste au final le taux d'inscrits, défini au préalable dans Post-Bac par le nombre de places à pourvoir par groupe, en l'occurrence : 19 % de bacs technologiques, c'est-à-dire quasiment le double des candidatures.

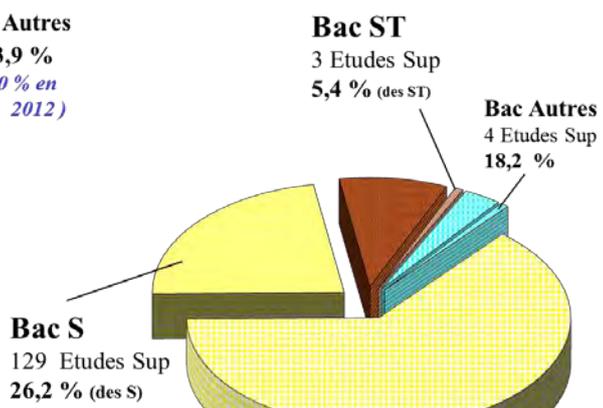
Malgré les efforts pour accueillir plus de bacheliers technologiques, le nombre de candidats a sensiblement diminué (56 candidats en 2013 contre 73 en 2012, soit une baisse de 23 %). L'offre de bacheliers technologiques (STL, STI2D), sur la région, est faible

En 2013, la proportion d'étudiants ayant fait au moins une année dans le supérieur est importante : 24% des candidats, 39 % des inscrits primo-entrants contre 28 % des inscrits en 2009.

### Origine selon les Groupes



### Etudes supérieures



**Total : 570**

## Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Le recrutement se fait sur dossier, à partir des notes de première et terminale. Une moyenne est calculée à partir des notes de Mathématiques (coef. 4), Physique-Chimie (coef. 4), LV1 (coef. 1), Français du bac (coef. 1), Spécialité (physique chimie ou maths, coef. 1). Une lettre de motivation est demandée. Les candidatures sont réparties selon 4 groupes, avec un nombre de places réservées par groupe (chiffres de 2013) :

- Scientifiques (S, SVT,...) : 36 places
- Technologiques (STL Chimie ou Bio, STI, STI2D) : 10 places (19 % de la capacité d'accueil)
- Prépas (candidats effectuant une classe préparatoire) : 3 places
- Autres (étrangers, Bac STL Physique, Bacs Pro) : 3 places

Sont classés (admis) les candidats obtenant au moins 9,5 de moyenne pour les bacs scientifiques et au moins 10 de moyenne pour les bacs technos.

## Communication.

Plusieurs manifestations destinées à présenter le département ont lieu chaque année :

- Fête de la Science : organisée en octobre sur quatre jours, cette manifestation organisée conjointement par plusieurs départements (Chimie, Biologie, GCGP, ...) s'adresse aux scolaires, sous forme d'ateliers ludiques permettant la promotion des sciences.
- Soirée des parents : en novembre, dans le cadre de la nuit des IUT's. A destination des parents des étudiants en première année, elle permet de présenter le contexte dans lequel évoluent les étudiants et de répondre aux questions diverses, dans un cadre convivial.
- Salon de l'étudiant de Lyon : organisé mi-janvier sur 3 jours par l'Etudiant, à la halle Tony Garnier, il s'agit sans doute du rendez-vous le plus important pour la promotion des formations.
- Journées des lycéens (ou Journées portes ouvertes), fin janvier, dans le cadre des Journées de l'Enseignement Supérieur. A cette occasion, des présentations vidéo (type powerpoint) et des visites guidées des installations du département ont lieu toutes les heures, pendant 2 jours.
- Mondial des métiers : début février. Le département expose sur le stand des métiers de la chimie. Les collégiens sont le public principalement concerné.
- Publicité dans les lycées : à l'occasion des forums organisés par certains lycées, des étudiants de 2<sup>o</sup> année ou des enseignants présentent le département.

## Partenariats sur le recrutement.

Le recrutement des étudiants se fait en 2 temps, courant mai : en commission préparatoire du jury, au niveau du département, puis en jury d'admission au niveau de l'IUT. La commission ainsi que le jury sont composés d'enseignants et de partenaires industriels. Pour la commission, en plus du directeur de l'IUT et des 10 enseignants permanents du département, 9 industriels ou représentants du secteur de la chimie en Rhône-Alpes sont sollicités (Sociétés COATEX, ARKEMA, SANOFI-AVENTIS, SOLVAY, NOVASEP, LAB, SNF FLÆRGER, UIC Rhône-Alpes) dont 3 anciens diplômés du département.

Académie : **Lyon**  
Université : **UCB Lyon 1**  
IUT : **IUT Lyon1**  
DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

### Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles.

On note régulièrement des candidatures en S1 provenant d'étudiants ayant échoué en classe prépa (notamment de l'INSA Lyon, CPE, prépas privées,...), en PACES, ayant effectué une année préparatoire à l'université ... : 136 candidats en 2013, soit près de 24 % des candidatures, Il n'y a pas de recrutement en S2 ni en S3 (à l'exception d'éventuels transferts de candidats provenant d'un autre département GCGP d'IUT).

**Bacheliers technologiques : viviers, candidatures, classés et inscrits - actions mises en oeuvre pour favoriser l'orientation et l'accueil - comparaison avec les mêmes spécialités du site (s'il y a lieu)**

Concernant les bacheliers technologiques, voir les § Taux de pression, sélectivité et Modalités de recrutement ... ci-avant.

Il est important de souligner que la refonte des programmes de STL, qui a uni les filières Physique, Chimie et Procédés dans un même cursus, a, par la même occasion, réduit la visibilité de notre formation ainsi que la volonté d'intégrer un cursus méconnu devant d'autres filières aux noms plus évocateur comme "Mesures Physiques" ou "Chimie". De plus l'académie de Lyon ne compte que 6 lycées proposant cette filière pour alimenter les spécialités sus-citées en plus des différentes spécialités de "Génie Biologique", toutes présentes dans l'académie.

**Autres publics : BPro, DAEU, Etudiants étrangers, ....**

Il y a très peu de candidats issus des bacs professionnels (aucun en 2013). Les quelques candidats qui ont intégré l'IUT par le passé n'ont pas réussi leur scolarité.

Pour les candidats étrangers, cf. § 2.6.1 : « Accueil et réussite des étudiants étrangers ».

**Semestres décalés.**

En raison de la faible taille du département (eu égard au faibles flux d'étudiants et aux moyens humains disponibles), il n'y a pas de semestre décalé.

## **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

**Handicapés, sportifs...**

Le département peut, en théorie, accueillir des personnes handicapées moteur : existence d'une rampe d'accès extérieur pour fauteuil roulant, monte-charge, WC aménagés. Dans la pratique, les installations de travaux pratiques sont peu adaptées, tout comme les industries de procédés d'ailleurs, et les enseignants ne sont pas formés pour l'encadrement spécifique requis. Pour les autres types de handicap (visuel, auditif, voire dyslexie), là encore l'accueil est possible mais le département ne dispose pas de moyens spécifiques.

Pour les sportifs de haut niveau, un aménagement de la scolarité est prévu (possibilité de préparer le DUT en 3 ou 4 ans). Cela dit, la plupart du temps, il n'y a pas eu, dans les faits, d'aménagement d'horaire à proprement parler, mais une tolérance sur les absences, moyennant en contre-partie un engagement de rattraper effectivement les enseignements manqués.

Pour les étudiants en difficulté, plusieurs actions sont mises en place depuis quelques années : le tutorat étudiant, le tutorat enseignant et l'enseignant référent.

Le tutorat étudiant est destiné aux étudiants ayant des difficultés de compréhension de la langue française, de compréhension du contenu pédagogique des cours ou encore de méthode de travail. Le tutorat enseignant concerne exclusivement le contenu de l'enseignement et se présente sous forme de soutien scolaire et/ou remise à niveau. L'enseignant référent a pour mission l'aide aux étudiants ayant besoin d'aide dans tout domaine ayant un rapport avec leur scolarité à l'IUT à l'exception de ceux visés ci-dessus.

### **2.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...

Cf. § 2.2.1 Politique de recrutement

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.

Cf. § 2.2.1 Politique de recrutement

Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Sur 60 étudiants recrutés et effectivement présents à la rentrée 2013, 29 étaient boursiers, dont 12 garçons et 17 filles, ce qui représente 48 % de l'effectif global.

Année	2006 -2007	2007 -2008	2008 -2009	2009 -2010	2010 -2011	2011 -2012	2012 -2013	2013 -2014
Taux d'étudiants boursiers (en 1 <sup>o</sup> A)	40 %	43 %	30 %	36 %	25 %	26 %	42 %	48 %

## **2.3. Lien formation – emploi**

**Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »**

### **2.3.1. Devenir du diplômé**

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?

Concernant l'insertion des étudiants diplômés du DUT, le département mène systématiquement son enquête à 6 mois après l'obtention du diplôme, puis à N+1 et enfin à N+2. Parallèlement, les IUT mènent une enquête nationale informatisée (SPHINX) à N+2.

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Pour les diplômés de 2011 (résultats de l'enquête nationale informatisée (SPHINX) à N+2), parmi les 60,5 % des étudiants qui y ont répondu à cette dernière, 87 % ont poursuivi des études après l'obtention du DUT : 30 % en LPro, une grande proportion en école d'ingénieurs de spécialité, quelques uns ont refait un autre DUT, ou une licence universitaire ou une CPGE ou encore une école de commerce ou de gestion, soit 60,9 % de poursuite d'études longues et 26,1 % de poursuite d'études courtes (1 an). Le taux d'insertion professionnelle au moment de l'enquête est faible (34,8 %), compte-tenu du nombre très important d'étudiants encore en école d'ingénieurs.

Pour les diplômés de 2010 à N+2, le taux d'insertion des diplômés ayant poursuivi en licence professionnelle est de 80 %, dont 25 % d'intérimaires, 50 % en CDI et 25 % dans la fonction publique. Leur niveau d'emploi est intermédiaire (pour tous) : technicien ou agent de maîtrise.

Pour les étudiants diplômés en 2013, l'enquête à 6 mois (taux de réponse : 100 %), permet d'obtenir le taux d'insertion professionnelle « immédiate » de 15,6 % (bien plus élevé que pour les diplômés de 2010), le taux de poursuite d'études courtes de 20 % dont 88,9 % en licence professionnelle et le taux de poursuite d'études longues de 64,4 % (écoles d'ingénieurs et cursus universitaire confondus).

Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Il n'existe pas de cellule d'aide à l'insertion au niveau du département. Toutefois, l'implication des enseignants dans des collaborations avec les industriels favorise l'insertion des étudiants.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Le partenariat avec les entreprises s'effectue pour l'essentiel selon les axes suivants : les visites d'usine, les enseignements dispensés par des professionnels, les stages en entreprise, et un service d'offres d'emploi diffusées auprès des diplômés qui le souhaitent ; un certain nombre d'entreprises nous contactent ainsi pour assurer une information aussi large que possible auprès du public concerné.

D'autre part, sur 5233 HETD d'enseignement dispensées au département (DUT + licence professionnelle), 475 (soit 9,1 %) le sont par des vacataires professionnels. Les intervenants professionnels compétents et pédagogues sont assez difficiles à recruter, même pour de brèves interventions ; leurs activités ne leur laissent en effet guère de disponibilités pour l'enseignement.

Enfin, nos partenaires industriels sont sollicités pour participer au jury de recrutement en première année (Cf. § 2.2.1 Item « Partenariats sur le recrutement ») et à la commission d'attribution du DUT.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Il n'y a pas de méthodologie. Les partenaires industriels sont sollicités à l'occasion.

### **2.3.3. Adaptation locale**

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

Mise en place des nouveaux programmes :

La principale difficulté due aux modifications successives et très rapprochées du PPN (2005, 2009 puis 2013) est liée à la modularisation des TP ; en effet, l'implantation des TP relevant d'un même module dans des lieux différents (et réciproquement, de TP de modules différents dans un même lieu) rend difficile la réalisation effective de ce PPN et nécessite un affinement dans l'organisation des rotations, d'une part, et dans la prise en compte des notes d'autre part.

Cependant, à l'occasion de la mise en œuvre de la version 2013 du PPN, un réel effort de mise en adéquation a été consenti, notamment au niveau du respect du nombre des modules complémentaires, de la

Académie : **Lyon**

Université : **UCB Lyon 1**

IUT : **IUT Lyon1**

DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

mise en place des travaux pratiques d'anglais et de communication, du respect de la répartition des modules dans les semestres.

La mise en place sera complète (effective en 1<sup>o</sup>A et en 2<sup>o</sup>A) à la rentrée 2014. Un seul parcours est proposé : combinaison des parcours IPI (insertion Professionnelle Immédiate) et PEL (Poursuite d'Etudes Longues).

Adaptation locale : par rapport au PPN, peu d'adaptations ont été nécessaires :

Module 1104 : TP Bilans remplacés par TP Physique (les bilans étant omniprésents dans de nombreux TP)

Modules 1208 : TP Physique : électricité-électrotechnique déplacé en S2

Module 3104C : Dépollution (AT) remplacé par « Transfert simultané de matière et de chaleur (OS03) »

Modules 3207C : Maths appliquées remplacé par « Maths Appliquées et approfondies (OS1) »

Module 33P05C : Procédés durables (RCP) remplacé par « Traitement des solides (AT02) »

Modules 41P07C : Industrialisation des Procédés Chimiques (AT) remplacé par « Dimensionnement des Opérations Unitaires (AT04) ».

Nouveau PPN Semestres 1 et 2				Nouveau PPN Semestres 3 et 4			
Adaptation locale				Adaptation locale			
			N° module PPN				N° module PPN
S1	UE 11	Mécanique des fluides	1101	UE 31	Transferts de matière - Opérations unitaires		3101
		TP Mécanique des fluides	1102		Techniques séparatives et environnement		31P02
		Bilans- Initiation aux Opérations Unitaires	1103		TP Transferts de matière - Opé. unitaires (TPGCh2 1/3)		3103
		<b>TP Bilans remplacés par TP Physique (élec)</b>	<b>1104</b>		<b>Dépollution AT =&gt; OS03 : Transf. simultané mat. et chaleur</b>		<b>3104C</b>
		Techniques graphiques (ex Dessin Indus)	1105				
		Matériaux (ex RdM + Corrosion)	1106				
	UE 12	Anglais	1201	UE 32	Anglais		3201
		Outils informatiques et scientifiques (dont TP Info)	1202		Communication professionnelle		3202
		Eléments fondamentaux de la com. (dont biblio)	1203		PPP : préparer son parcours post-DUT		3203
		PPP : découverte des métiers	1204		Chimie analytique (ex Chimie Instru)		3204
		Chimie : atomistique - équilibres (ex Chimie Génée)	1205		TP Chimie analytique (ex TP Instru)		3205
		TP Chimie : atomistique - équilibres (ex TP Ana)	1206		MC RCP : Introduction à la vie de l'entreprise		3206C
		Physique : électricité (- électrotechnique : en S2)	1207		<b>Maths appli. =&gt; MC OS1 : Maths appliquées et approfondies</b>		<b>3207C</b>
		<b>TP Physique : électricité - électrotechnique en S2</b>	<b>1208</b>				
Mathématiques : algèbre-analyse (niveau 1)	1209						
Projet tutoré 1	1210						
UE 21	Thermodynamique - Energétique	2101	UE 33	Réacteurs (1)		33P01	
	TP thermodynamique - Energétique (dont Prophy)	2102		TP Réacteurs (TPGCh2 1/3)		33P02	
	Transferts thermiques (dont Prod Chal)	2103		Conduite - Automatismes - Régulation		33P03	
	TP Transferts thermiques	2104		TP Conduite - Automatismes - Régulation		33P04	
	Opérations solide fluide - Environnement (ex Poreux)	2105		<b>Procédés durables RCP =&gt; AT02 : Traitement solides (Cristallisation)</b>		<b>33P05C</b>	
	TP Opérations solide fluide (ex TP Solides)	2106		MC AT : Simulation et conduite des procédés (PROSIM)		33P06C	
	Environnement - Qualité	2107					
	UE 22	Anglais niveau A2	2201	UE 41	TP Techniques séparatives et environ. (TPGCh2 1/3)		41P01
		Communication, information et argumentation	2202		MC RCP : Bureau d'études		41P02C
		PPP : formalisation du projet	2203		Sécurité des procédés		41P03
Chimie : thermochimie - cinétique (ex Chi Génée + Mné)		2204	Anglais de spécialité			4104	
TP Chimie : thermochimie - cinétique (ex TP Orga 1/2)		2205	MC OS : Informatique et Programmation (ex TP Info)			41P05C	
Chimie organique		2206	MC AT : Technologie des procédés (ex Réacteurs 2 / Colonnes)			41P06C	
TP Chimie organique (ex TP Orga 1/2)		2207	<b>Indus. Des Proc. Chim. AT =&gt; AT 05 : Dimension. Opé. Uni.</b>			<b>41P07C</b>	
Physique : métrologie - Instrumentation - électrotech		2208	Communication des les organisations			4108	
TP Physique : métrologie - Instrumentation (ex Mesures)		2209					
Mathématiques : algèbre - analyse (niveau 2)		2210					
<b>TP Electrotechnique</b>		<b>1208</b>					
Projet tutoré 2		2211					
			UE 42	Projet tutoré 3		4201	
				Stage professionnel		4202	

(Modules en rouge : substitution)

### 2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

Stages : un enseignant est chargé de la gestion des stages. La démarche de recherche de stages est traitée de manière analogue à une recherche d'emploi. Le département fournit aux étudiants une liste des entreprises susceptibles de pouvoir les accueillir, enrichie au fil des années. Cela dit, les étudiants sont encouragés à prospecter personnellement. Chaque stagiaire est pris en main en entreprise par un maître de stage et est suivi par un tuteur enseignant. Le tuteur rend généralement visite en entreprise à l'exception des stages à l'étranger. En 2013-2014, 32 % des étudiants de 2<sup>o</sup>A DUT ont effectué leur stage à l'étranger (23 % dans un pays de l'union européenne, 9 % au-delà) avec une bourse de mobilité (14 étudiants concernés).

Projets tutorés de 1<sup>o</sup> année : Les étudiants sont appelés dans un premier temps à appliquer une démarche de recherche documentaire sur des sujets assez généraux ne nécessitant pas de connaissances spécifiques. Ils travaillent en groupe de 3 ou 4 et fournissent une synthèse sous forme d'une fiche recto-verso. L'objectif est de développer leur curiosité sur les aspects généraux de l'industrie chimique ou des sciences physiques appliquées.

Au deuxième semestre, les étudiants continuent à travailler les recherches documentaires mais quitte le domaine de la vulgarisation pour un domaine plus technique. Ces recherches commencent à faire appel aux connaissances acquises par les étudiants au cours de leur première année, que ce soit sur le plan scientifique (avec de nombreuses références à la cinétique, aux grandeurs thermodynamiques ; etc.) ou sur le plan de la communication (vocabulaire de spécialité dans les revues ou encyclopédies anglophones). Ils fournissent à la fin de leurs travaux un rapport d'une vingtaine de pages et présentent devant un jury le fruit de leur recherche.

Projet tutoré de 2<sup>o</sup> année : le projet tutoré de seconde année (Projet tutoré 3, module 4201) fait suite à la synthèse bibliographique sur un produit donné (par exemple phénol, cyclohexane, etc ...), préparée en première année, par groupe de 3 ou 4 étudiants, et donnant lieu à un rapport et une soutenance orale. Le projet, effectué sous la direction d'un enseignant du département, vise à l'élaboration et au dimensionnement de tout ou partie de l'installation du procédé correspondant ; ce travail est également sanctionné par un rapport et une soutenance.

### 2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Etat des lieux, besoins.

Le département possède en propre les plates-formes de travaux pratiques nécessaires à l'application de son programme pédagogique et se situe dans une période de maintenance importante (la plupart des TP ont entre 10 et 20 ans). Cela dit, quelques TP sont encore à prévoir (cf. § 6.1 Projets).

Travaux pratiques DUT :

Laboratoire d'analyse sur Plate-forme TP Transferts de matière	50 k€
TP Evaporateur à film	30 k€
TP cinétique DTS	20 k€
TP réacteur/colonne	30 k€

Le coût de développement du parc d'équipement est ainsi estimé à 130 000 €. En terme de maintenance, la totalité du parc est amortie. En se basant sur une durée d'amortissement de 7 ans, la valeur de renouvellement du parc (hors informatique) est estimée à 130 000 €/ an, soit à peu près le double du budget du département (cf. § 3.3.1 Ressources et Indicateurs / Volet « Pédagogie » 1-Professionnalisation-Equipement Pédagogique).

Il est clair que le département ne pourra pas faire face à de telles dépenses et la demande dans le cadre du prochain contrat s'élève à 65 k €

### 2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation)

Etat des lieux, projets et difficultés.

D.U.T : le département ne propose pas actuellement de formation DUT en apprentissage. Il n'y a pas d'évolution prévue pour l'offre du département. Néanmoins, ce dernier étudie la possibilité de proposer à quelques étudiants de faire la deuxième année en alternance à partir de 2015 (cf. § 2.2.1)

LPro : la très grande majorité du flux d'étudiants de la licence professionnelle « Procédés d'Elaboration et de Production des Solides » bénéficie de l'alternance (10 alternants, dont 8 apprentis et 2 contrats de professionnalisation, sur un effectif total de 14). L'objectif (pour la licence) est de pouvoir fonctionner intégralement par alternance, sous réserve de trouver les entreprises d'accueil.

### 2.3.7. La certification

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

TOEIC : depuis 2010, la participation au TOEIC est en très nette progression (de 13 % des étudiants en 2010 à 68 % en 2013). La tendance inverse avait été constatée lors de la précédente évaluation. Il s'agit donc là des conséquences de l'effort de sensibilisation subséquent.

<i>Année</i>	<i>Nombre de candidats au TOEIC</i>	<i>Score minimum</i>	<i>Score maximum</i>	<i>Moyenne</i>
2005-2006	12 / 52 (23 %)	400	950	627
2006-2007	6 / 35 (17 %)	360	930	719
2007-2008	4 / 37 (11 %)	550	860	778
2008-2009	12 / 38 (32 %)	440	885	705
2009-2010	4 / 46 (9 %)	625	970	756
2010-2011	10 / 40 (25 %)	410	905	703
2011-2012	21 / 47 (45%)	480	955	740
2012-2013	32 / 47 (68 %)	335	930	690
2013-2014	17 / 43 (39 %)	355	915	723

C2i : une étudiante du département a passé cette épreuve en 2013 et obtenu le certificat.

## 2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

#### Réussite générale et particulière des bacs technologiques

Toutes origines confondues, le taux de réussite est très élevé : en 2013, sur les 49 primo-entrants de 2011, 81,6 % des étudiants ont obtenu le DUT, dont 97,5 % en 4 semestres (soit 79,6 % du total) ; ce qui est très élevé (d'une manière générale, le taux de redoublants sur l'ensemble de la scolarité est plutôt de l'ordre de 6 à 10 %), 8,2 % d'entre eux ont été réorientés en fin de S2 (en augmentation par rapport au précédent quadriennal) et 10 % ont abandonné (dont 1 étudiant en S4 !)

Concernant les bacs technologiques, parmi les 6 primo-entrants en septembre 2011, les 2/3 ont obtenu leur DUT en quatre semestres, 1 a abandonné au S1, le dernier a été réorienté en S2.

Le taux de réussite en licence professionnelle PEPS en 2013 s'établit à 85,7 % (1 échec, ce qui reste assez rare), comme le montre le tableau ci-après :

Année	2006 -2007	2007 -2008	2008 -2009	2009 -2010	2010 -2011	2011 -2012	2012 -2013
Taux de réussite en LPro PEPS (%)	100	100	100	100	100	92	85,7

Dans le cadre du « Plan réussite en Licence » de l'université, des enseignements de soutien ont été mis en place en première année : 8 h en mécanique des fluides, 14 h en mathématiques ainsi que l'encadrement des étudiants par un enseignant référent. D'autre part, depuis plusieurs années, environ 50 % des étudiants de première année bénéficient du tutorat étudiant, assuré par les étudiants de 2<sup>o</sup> année (24 heures/ étudiant /an). Les bacheliers technologiques sont prioritairement bénéficiaires de ces dispositifs.

#### Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Parmi les 49 étudiants primo-entrants de 2011, on compte 12 étudiants boursiers (soit 24% contre 48 % en 2013). 8 d'entre eux ont obtenu le DUT en 4 semestres (les 4 autres ont échoué), soit 67 % de réussite contre 84 % pour les étudiants non boursiers.

### 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L. Liaison avec les CPGE

La plupart des abandons concerne des étudiants ayant pris conscience d'une erreur d'orientation. Malgré les efforts du département en terme de communication (JES par exemple, cf. § 2.2.1), certains bacheliers primo-entrants n'ont pas connaissance du contenu de la formation. Généralement, ils se réorientent spontanément vers d'autres formations correspondant mieux à leurs attentes.

Comme cela a déjà été précisé plus haut (cf. § 2.2.2) concernant les publics en difficulté, le département a mis en place le tutorat étudiant et le tutorat enseignant permettant une remise à niveau destinée aux étudiants – identifiés au cours des premières séances – rencontrant des difficultés dans des disciplines de base (mathématiques, mécanique des fluides), afin de leur permettre d’aborder le plus rapidement et le plus efficacement possible les modules dispensés dans la formation.

Des conseils en réorientation sont systématiquement donnés par courrier aux étudiants réorientés, notamment vers l’Université Lyon 1 : licence PCSI, parcours S2S, licence LEA, licence de Mathématiques,... vers un BTS : Techniques Physiques pour l’industrie et le laboratoire, Chimie Organique, Conception de produits industriels, Bioanalyses et Contrôle,... ou vers un DUT d’une autre spécialité : Mesures Physiques, Génie Thermique,...

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l’étudiant**

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Le PPP est mis en place dans les trois premiers semestres. Des vacataires spécialisés sur la construction de parcours et les ressources humaines interviennent sur ces modules. Afin de ne pas décorreler ce module du reste de la formation, des enseignants permanents du département participent aussi à ces modules par des interventions ponctuelles ou des encadrements de projets.

Au premier semestre, le travail est axé sur la recherche d’informations sur le secteur du génie des procédés. Des visites d’usines viennent appuyer cette démarche.

Au second semestre, il s’oriente plus vers les différents services en place dans le secteur, afin que l’étudiant puisse affirmer des affinités avec des postes particuliers. A cheval sur ce semestre et le suivant, les étudiants participent à un projet visant à communiquer sur les métiers du génie chimique (à l’heure actuelle, 3 projets : Fête de la Science, IUT Vert, Journal).

Au troisième semestre, l’étudiant est appelé à mettre en avant ces compétences et ses goûts pour une candidature fictive ; il doit formaliser ce travail par la rédaction d’un CV et d’une lettre de motivation. Il est essentiel d’avoir une formation prodiguée par des experts en sciences humaines afin de ne pas tomber dans les écueils habituels chez de jeunes étudiants. La formation principale est appuyée par 3 conférences plénières organisées par le SOIE (Service d’Orientation et d’Insertion professionnelle des Etudiants) de l’Université Lyon 1. Ces conférences mélangent différents profils d’étudiant (de licence à doctorat) et permet de mettre en avant des questions auxquelles les étudiants de DUT ne pensent pas forcément.

### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Bilan et projets ?

La spécificité des DUT secondaires et leur importante charge de Travaux Pratiques rend difficile une Formation Ouverte et à Distance. Devant la faible demande de VAE qui permettrait de s’affranchir de cette contrainte, il n’y a aucun projet à ce sujet.

Pour les TICE intégrées à la formation présentielle, l’Université fournit un ENT (Spiral Connect) qui sert de bases pour la majorité des interactions numériques avec les étudiants. En fonction des enseignements, elle sert à la mise en ligne des traces écrites de cours, à fournir une base d’exercices corrigés supplémentaire ou à fournir des instruments de travail collaboratif.

Cette plate-forme servira bientôt d'outil de suivi et d'analyse des recherches de stage. En fonction des résultats de cette expérience, l'extension au suivi du déroulement du stage sera envisageable.

Les réseaux sociaux, en particulier pour l'assistance à la planification des tâches des étudiants, sont des pistes explorées actuellement, cependant ils représentent aussi une multiplication des moyens de communication qui nuit à l'utilisation systématique des adresses e-mail professionnelles, standard actuel de la communication professionnelle.

### **2.4.5. L'innovation pédagogique**

Bilan et projets ?

En terme de pédagogie, aucun dispositif systématique n'a été mis en place au département. Chaque enseignant gère sa méthode d'enseignement (supports de cours, moyens vidéo) sachant que toutes les salles de cours sont équipées de rétroprojecteurs et de projecteurs vidéo.

L'innovation consiste surtout, pour chaque enseignant, à adapter la pédagogie à l'évolution constante de l'auditoire. On pourra citer quelques méthodes utilisées ponctuellement : pédagogie par projets, pédagogie inversée dans le module 3206C ou "serious games" en PPP.

### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Les étudiants ont un accès aux ressources documentaires à trois niveaux. Le premier est le secrétariat du département qui regroupe des ouvrages de données factuelles (Handbooks...) et des exemplaires des livres de cours et d'exercices de niveau DUT récemment édités.

Le second niveau est la bibliothèque de l'IUT qui dispose de divers ouvrages pour les différentes spécialités proposées à l'IUT Lyon1 et qui organise des rencontres enseignants/éditeurs afin de favoriser le brassage et le renouvellement des ouvrages.

Enfin le troisième niveau est la Bibliothèque Universitaire Lyon 1 qui est la bibliothèque universitaire référence nationale pour la chimie. Elle fournit donc un accès à l'ensemble des revues du domaine ainsi qu'aux ouvrages de pointe (niveau enseignement ou recherche).

Afin de favoriser les échanges entre toutes ces structures, un enseignant référent échange avec les documentalistes de la bibliothèque de l'IUT pour les commandes spécifiques au génie chimique - génie des procédés. De plus, les documentalistes de la Bibliothèque Universitaire interviennent dans le cadre du module 1203.

## **2.5. Formation tout au long de la vie**

[Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »](#)

### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Etat des lieux et projets.

Faute de moyens humains (cf. Indicateurs / Volet Gestion « 1-Ressources humaines-Enseignants »), il n'y a plus, comme par le passé, d'action de formation continue, que ce soit dans le département ou en entreprise.

## 2.5.2. VAE

Etat des lieux et projets.

Les dossiers de VAE parviennent au département via le service de formation continue de l'IUT. Le nombre de demandes reçues à ce jour, tant pour le DUT que pour la licence professionnelle est très modeste :

- 1 demande pour l'attribution du DUT en 2009
- 1 demande pour la L Pro en 2009
- 1 demande pour la L Pro en 2011
- 1 VAE validée en 2012
- 1 demande pour la L Pro en 2013

## 2.6. Politique d'ouverture internationale

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### 2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Le nombre de candidats ayant un bac étranger est en constante progression (de 4 à 11 entre 2005 et 2008), avec une forte augmentation en 2011, due à l'apparition des candidatures via Campus France.

Bacs étrangers	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nbre de candidats	4	8	9	11	16	15	26	29	46
Nbre d'admis	2	5	6	7	9	7	4	4	5
Nbre d'inscrits en S1	0	4	2	5	1	3	1	2	2
Ont obtenu le DUT	0	3	2	4	1	3	0	NC	NC

Le nombre d'étudiants ayant un baccalauréat étranger, inscrits en S1, est en moyenne de 2 par an, soit 4 % des effectifs.

La politique d'accueil des étudiants étrangers est assez empirique. Il s'agit plutôt « d'expérimentation avec correction d'erreur ». Il semble que le critère de « nationalité » du diplôme de fin d'études secondaires soit plus pertinent que la nationalité même des étudiants.

Sur l'ensemble de la période couverte par le tableau ci-dessus, le taux de réussite des candidats ayant un bac étranger est de 13/15, soit 81 %, c'est-à-dire, au % près, le même que le taux global de réussite, toutes provenances confondues (Cf. § 2.4.1)

### 2.6.2. Mobilité en stage, en semestre

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Mobilité en stage :

Il convient de souligner la nette augmentation du nombre de stages de fin d'études (durée : 13 semaines) à l'international, de 2006 à 2008, puis la stabilisation autour de 13 à 17. Sur la période 2010-2014, 34 % des étudiants de S4 ont effectué leur stage à l'étranger. En 2014, le taux est de 32 % dont 71 % dans

Académie : **Lyon**  
Université : **UCB Lyon 1**  
IUT : **IUT Lyon1**

DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

l'union européenne (UE) et 29 % hors UE. Ils ont tous bénéficié, dans ce cadre, d'une bourse de mobilité (Explora [Région] ou Erasmus).

### Stages DUT – Mobilité à l'international

Année	Nombre total de stages	Nombre de stages à l'étranger	Destinations (+ Nbre de stages)
2006	50	5	Brésil (1), Edinburgh (1), Valencia (2), Roma (1)
2007	35	8	Brésil (1), Patras/Grèce (2), Edinburgh (1), Barcelona (2), Valencia (2)
2008	36	17	Valencia/Espagne (3), Milano(1), Brésil (2), Patras/Grèce (2), Lappeenranta/Finlande (2), Torino (1), Barcelona (2), Roma (1), Mexico(1), Edinburgh (1), Charlotte / USA (1)
2009	38	13	Torino (2), Patras (2), West Scotland (2), Porto (1), Brésil (1), Québec (2), Lappeenranta (2), Munich (1)
2010	46	13	Brésil (2), Canada (1), Lappeenranta (1), Malaisie (1), Paisley (2), Patras (2), Rome (1), Turin (1), Valence (2)
2011	40	15	Angleterre (1), Barcelone (2), Brésil (1), Lappeenranta (2), Munich (1), Paisley (2), Patras (2), Rome (1), Turin (1), Valence (2).
2012	47	16	Brésil (2), Chine (1), Lappeenranta (1), Munich (1), Paisley (2), Patras (2), Porto (2), Turin (2), Valencia (3)
2013	46	17	Barcelone (2), Brésil (2), Lappeenranta (2), Paisley (2), Patras (2), Porto (2), Québec (1), Rome (1), Turquie (1), Valencia (2)
2014	43	14	Israël (1), Barcelone (2), Cambodge (1), Lappeenranta (2), Brésil (2), Angleterre (1), Valencia (2), Paisley (1), Patras (2)

#### Mobilité en semestre :

Sans objet actuellement (tous les étudiants effectuent leur scolarité à l'IUT). Il n'y a pas de projet dans ce domaine.

### 2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)

Etat des lieux et projets.

Peu d'étudiants poursuivent leurs études à l'étranger. Un étudiant a fait un DUETI en 2004-2005, un autre en 2005-2006, l'un des 2 ayant ensuite continué par un bachelor en Ecosse. Deux étudiantes ont fait un DUETI à Paisley (Ecosse) en 2012-2013.

Le département n'a pas de projet spécifique concernant les poursuites d'études à l'étranger.

### 2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux

Accords de coopération bilatéraux ? *Néant*

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ? *Néant*

### 2.6.5. Mobilité des personnels

Etat des lieux ?

La mobilité des personnels concerne uniquement les missions des personnels enseignants à l'étranger, effectuées dans le cadre de la recherche (congrès, suivi de thèse, missions ponctuelles). Il n'y a pas d'autres échanges au niveau des personnels.

## 2.7. Vie Etudiante

### 2.7.1. Participation à la vie institutionnelle

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Participation des étudiants à la vie du département : le bureau des élèves du département, association loi 1901, organise régulièrement des manifestations à destination des étudiants du département (soirées étudiantes, week-end).

D'autre part, les étudiants sont sollicités pour participer à l'organisation de certaines manifestations indiquées au § 2.2.1, Item « Communication » : visites du département lors des Journées de l'Enseignement Supérieur et de la Soirée des Parents, atelier pour la fête de la science, stand au Mondial des Métiers.

Participation des étudiants à la vie de l'IUT : il arrive que les associations d'étudiants de plusieurs départements organisent en commun des soirées étudiantes, en dehors du cadre de l'IUT.

D'autre part, plusieurs d'entre eux sont membres de la Commission Vie Etudiante au niveau de l'IUT. Un bonus « Vie étudiante » leur est attribué lors du calcul de la moyenne de semestre.

Participation des étudiants à la vie de l'université : en 2014, il n'y a pas d'étudiants du département participant aux conseils de l'université.

### 2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

Sports :

Dans le cadre des options, les étudiants peuvent s'inscrire au sport universitaire. Les activités ont généralement lieu en dehors des créneaux réservés à l'enseignement à l'IUT, c'est-à-dire les jeudis après-midi la plupart du temps. Une information est faite à tous les étudiants en début d'année, lors de la pré-rentrée, par l'enseignant responsable. Ce dernier transmet au département, chaque semestre, les notes obtenues donnant lieu à un bonus intégré dans la moyenne générale de semestre (3/100 de point par point au-dessus de 10).

Vie associative et activités culturelles :

Cf. paragraphe précédent

---

## 3. Les actions supports

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

### 3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

#### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Problématiques des locaux le cas échéant.

Le bâtiment, construit en 1994, est en très bon état. Le département est particulièrement vigilant quant aux éventuelles dégradations des locaux. La maintenance ainsi que l'équipement concernant tout ce qui touche au bâtiment incombent aux services techniques de l'IUT (TIM) tandis que le département gère en propre l'équipement en matériel pédagogique des locaux.

### **3.1.2. Hygiène et sécurité**

Situation au regard de la réglementation incendie.

Le bâtiment est conforme aux normes incendies et normes de sécurité. Il est contrôlé par les organismes vérificateurs agréés suivants : Commission communale de Villeurbanne pour la sécurité incendie, APAVE.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Outre la volonté de mise aux normes des installations de travaux pratiques, le département a établi une charte de sécurité énonçant les règles de sécurité élémentaires du département. La charte en question est signée en début d'année par tous les étudiants. De même, les mesures de sécurité apparaissent dans le règlement intérieur signé, lui aussi, par les étudiants.

Un assistant de prévention est nommé au département.

Le département est impliqué dans ce domaine puisque le responsable Qualité-Hygiène-Sécurité de l'IUT est un enseignant du département.

D'autre part, des exercices d'évacuation ont lieu 2 fois par an.

Formations.

L'université organise des formations dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité : SST : « Sauveteur-Secouriste du Travail ». 3 permanents du département (1 enseignant, 1 technicien, 1 secrétaire) suivent régulièrement ces formations (recyclage).

Evaluation des risques - Document unique

L'assistante de prévention du département met à jour annuellement le DUER du département (Document Unique d'Evaluation des Risques : fiches d'identification et d'évaluation des risques, pour chacune des plates-formes de travaux pratiques (entre autres), établissement du plan d'action).

## **3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

### **3.2.1. Les enseignants**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

L'équipe d'enseignants permanents du département est constituée de 7 enseignants-chercheurs et 3 PRAG. Le potentiel d'enseignement s'élève en conséquence à 2496 HETD (13 équivalents temps plein) pour 121 étudiants inscrits, ce qui conduit à un taux d'encadrement de 52 %. Cette valeur très faible justifie la politique constante du département qui a toujours souhaité adapter ses effectifs à ses moyens humains et non se développer en espérant de trop hypothétiques ressources supplémentaires au risque de pénaliser la qualité de la formation.

Le problème est, bien sûr, le nombre d'heures complémentaires à assurer, compte-tenu que le taux indiqué prend déjà en compte que 20 % des heures doivent être assurées par des vacataires (si on ramène le potentiel d'enseignement (2496) à la charge de la maquette (5984), le taux tombe à 42 % !).

Enseignants	Nombre	Discipline	Section CNU
Professeurs (PR)	3	Génie des Procédés	62
Maître de Conférences (MCF)	2	Génie des Procédés	62
	1	Chimie	32
Professeur Agrégé	2	Physique	
	1	Génie Electrique	
Professeur Certifié	0		
PAST	0		
ATER (*)	1	Génie des Procédés	62

Nombre d'Équivalents Temps Plein ETP : 13

(\*) : ATER uniquement en 2013-2014, sur un poste de maître de conférences normalement pourvu à la rentrée 2014.

### Pyramide des âges

Tranche d'âge	25/31	32/35	36/40	41/45	46/50	51/55	56/60	>60
Nombre	2	1	1	1	0	3	2	0

Moyenne d'âge : 43 ans

### Projets d'évolution des Ressources Humaines :

Le souhait du département a toujours été de voir augmenter le nombre d'enseignants de manière à pouvoir atteindre le flux nominal de 72 étudiants prévu initialement. Celui-ci nécessiterait en effet un volume global d'environ 7000 HETD, ce qui implique la création de 6 postes d'enseignants-chercheurs pour maintenir le taux d'encadrement actuel, le constat étant que la dernière création de poste au département remonte à 1991 (soit 2 ans seulement après sa création).

### 3.2.2. Les BIATSS

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Sur le plan administratif, le département compte 1 secrétaire (SAENES catégorie B). L'équipe technique du département est constituée de 2 personnes : 1 technicien (B) et 1 adjoint technique (C), ce qui est un minimum pour permettre le montage de nouveaux travaux pratiques et assurer la maintenance de l'existant en toute sécurité.

### 3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Activité de recherche :

Le département bénéficie d'un environnement de recherche de qualité de par les laboratoires présents sur le site et l'affectation des enseignants-chercheurs du département :

Académie : **Lyon**  
Université : **UCB Lyon 1**  
IUT : **IUT Lyon1**  
DUT : **Génie Chimique – Génie des Procédés**

Nombre d'enseignants-chercheurs appartenant à une équipe reconnue : 7 (soit 100 % des effectifs d'enseignants - chercheurs)

Section CNU représentées : 32° et 62°

Laboratoires d'appartenance :

LAGEP (Laboratoire d'Automatique et de Génie des Procédés), UCBLyon1  
LGPC (Laboratoire de Génie des Procédés Catalytiques), UCBLyon1  
IRCELYON (Institut de Recherche sur la Catalyse et l'Environnement de Lyon)  
LPMG (Laboratoire Procédés en Milieux Granulaires), Ecoles des Mines St Etienne

**Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?**

L'appartenance des uns et des autres à tel ou tel domaine de recherche n'a pas conduit à modifier le contenu des enseignements fixés par le PPN mais il va sans dire que chaque enseignant-chercheur, dans la mesure où les enseignements qui lui sont confiés le lui permettent, met logiquement l'accent sur les matières liées à sa thématique dans ce domaine. Ainsi, le fait que plusieurs enseignants-chercheurs appartiennent à l'équipe « Procédés d'Elaboration des Solides » du LAGEP a eu un impact en traitement du solide (module de S3) et dans le montage de la licence professionnelle (génération du solide, séparation liquide-solide, développement d'une chaîne du solide, mise en forme du solide).

**Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?**

La précédente évaluation faisait état de nombreuses actions de formation à destination des industriels (études, prestations, formations de techniciens, conception-réalisation de pilotes, ...). Malheureusement, compte-tenu de l'augmentation incessante du nombre d'heures complémentaires à assurer, due à la mise en adéquation avec le PPN (PPP, TP : Cf. Indicateurs / Volet « Offre de formation » 1 - Offre et inscription) ainsi que des diverses tâches administratives, les enseignants du département n'ont plus de temps à consacrer au transfert de technologie.

### **3.2.4. Les vacataires**

**Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?**

Concernant la répartition des enseignements, les intervenants professionnels assurent seulement 9,1 % des heures (soit 475 HETD). Les vacataires compétents et pédagogues sont assez difficiles à recruter, même pour de brèves interventions ; leurs activités ne leur laissent en effet guère de disponibilités pour l'enseignement. C'est pourquoi, malgré des relances régulières, les vacataires intervenants au département, en plus des intervenants professionnels, sont souvent des enseignants d'autres départements ou de lycées (416 HETD, 7,9 % des heures) ou de l'Université (5,8 %).

Les vacataires professionnels interviennent surtout dans le cadre de la licence, dans le domaine de spécialité concernant le solide et, au niveau du DUT ils assurent les enseignements de mécanique des fluides, anglais, qualité, PPP et communication.

## **3.3. Budget**

### **3.3.1. Ressources**

**Etat des lieux, perspectives ?**

Le département dispose de 2 centres financiers (CF) : l'un pour la formation continue (LPro) et l'autre pour la formation initiale (DUT). Les chiffres suivants concernent l'ensemble, hors heures complémentaires.

Budget 2013 avant DBM accordé par l'IUT au département : 68 935 €

Budget 2013 après DBM accordé par l'IUT au département : 62 935 €

Recettes exercice 2013 du département versées à l'IUT (ressources propres du département) :

Taxe d'Apprentissage : 18 605 €

Formation continue (recettes de l'alternance en licence professionnelle) : 37 833 €

Total des recettes : 56 438 €

Budget initial (avant DBM) 2014 accordé par l'IUT au département : 68 585 €

Recettes prévisionnel 2014 :

Taxe d'Apprentissage : 26 000 €(en espérant un léger rebond, cf. graphe ci-dessous)

Formation continue (recettes de l'alternance en licence professionnelle) : 55 800 €

Total des recettes : 81 800 €

Depuis 2011, en raison des contraintes budgétaires auxquelles l'IUT doit faire face, le budget alloué aux départements est en diminution constante ; il permet néanmoins de fonctionner correctement. Pour le département de GCGP, l'évolution est donnée dans le tableau ci-dessous.

Année	2011	2012	2013	2014
Budget (k€)	83,8	77,5	68,9	68,5

Remarque concernant l'évolution du budget du département depuis le précédent quadriennal : avant 2011, les heures complémentaires (environ 100 k€) euros étaient comptées dans le budget des départements, ce qui n'est plus le cas et explique la baisse sensible par rapport aux chiffres indiqués lors de la précédente évaluation (budget 2009 d'environ 187 k€)

On note aussi une baisse importante des recettes de taxe professionnelle de 2008 (62 k€) à 2013 (19 k€), voir ci-contre probablement dû, mécaniquement, au développement des formations par apprentissage. On espère néanmoins un léger rebond pour 2014.

Compte-tenu des relations avec l'Université Lyon 1, on peut espérer que le budget soit maintenu dans les prochaines années.



### 3.3.2. Dépenses

Etat des lieux, perspectives ?

D'une manière générale, les dépenses ne dépassent pas le budget alloué au département. Pour 2013, elles s'élèvent donc pratiquement à 63 k€, dont 17 k€ en investissement et 46 k€ en fonctionnement. Les pôles de dépenses les plus importants sont (valeurs moyennes) :

- Fournitures et matériels d'enseignement : 7 k€
- Matériel informatique (dont licences) : 7 k€, variable selon les années
- Fournitures d'entretien et de petit équipement : 7 k€
- Reprographie : 5 k€
- Fournitures administratives : 4 k€
- Matériel scientifique (investissement) : 6 k€, variable selon les années
- Maintenance, réparations : 10 k€, variable selon les années
- Téléphonie : 2 k€
- Transports : 3 k€
- Missions : 5 k€
- Divers : 6 k€

Elles sont relativement stables. Les dépenses concernant le bâtiment sont imputées aux services techniques de l'IUT. Cela dit, il faut prévoir dans les années à venir des dépenses supplémentaires liées au renouvellement du matériel vieillissant (plates-formes de travaux pratiques principalement : voir Indicateurs / Volet Pédagogie 1-Professionnalisation – Equipement Pédagogique)

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Le département fonctionne sur la base de l'équipe, formée par les enseignants et les personnels BIATSS, détaillée au § 3.2 « Ressources Humaines » soit, au total, 13 personnes. Outre la mission de base de chacun, les tâches ou missions administratives, nombreuses au vu des ressources limitées, sont affectées avec l'accord général. Parmi ces missions, compte-tenu de l'enveloppe affectée au département, seules quelques unes, dont la liste suit, donnent droit à des HRS :

- Chef de département
- Directeur des études (formation initiale)
- Responsable de la licence professionnelle
- Responsable des stages
- Correspondant Relations internationales
- Assistant de prévention
- Responsable des poursuites d'études

Les autres missions, relevant plutôt du bénévolat, concernent néanmoins des points primordiaux dans la vie du département comme en atteste la liste suivante :

- Responsables des plates-formes de travaux pratiques (1 enseignant par plate-forme)
- Gestion de l'équipe technique
- Gestion du suivi des anciens élèves
- Responsable des visites d'usine
- Rayonnement du département (actions de communication, cf. § 2.2.1)
- Responsable informatique
- ...

Le lien avec la direction et les instances de l'IUT se fait surtout par le biais des Conseils de Direction (au niveau de l'IUT), des conseils de site (l'IUT est réparti sur 3 sites), des réunions de chefs de département et des jurys d'admission et de fin de semestre. D'autre part, le chef de département étant membre invité, un enseignant du département est élu au conseil d'IUT.

La disponibilité des divers services de l'IUT (Scolarité, Ressources Humaines, Techniques, Comptabilité, Formation Continue, Intendance-Logistique, Information-Communication, Informatique) permet une gestion, au quotidien, rapide et efficace.

#### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

L'université a mis au point un outil, dénommé SPIRAL Connect, que l'IUT utilise dans plusieurs optiques, notamment pour l'évaluation des formations en S1 et S4. Dans ce cadre, il est accessible aux

Académie : Lyon  
 Université : UCB Lyon 1  
 IUT : IUT Lyon1  
 DUT : Génie Chimique – Génie des Procédés  
 étudiants via l’Intranet. L’évaluation se présente sous la forme d’un questionnaire et est opérationnel depuis 2007-2008.

Les questions s’articulent autour de 6 pôles :

- 1- Organisation des enseignements
- 2- Dispositifs d’accompagnement
- 3- Organisation globale des enseignements, dont tribunes libres sur les points forts, les points faibles et les propositions d’amélioration.
- 4- L’étudiant et la formation
- 5- Avant l’inscription
- 6- L’étudiant

On dispose des résultats d’évaluation pour S1 et S4 depuis 2007-2008. Les valeurs indiquées sont des moyennes sur les 7 années.

Le taux de réponse (moyen) au questionnaire est de 89 % en S1 et de 96 % en S4, la différence pouvant être expliquée par les abandons en cours de S1.

Sur la quasi-totalité des points, les étudiants de S4, s’exprimant vraisemblablement en meilleure connaissance de cause, ont une meilleure opinion sur la formation que les S1. La relative insatisfaction des étudiants de S1 peut-être liée à :

- la méconnaissance de la formation, avant de s’y engager
- la gestion parfois compliquée ou délicate du passage dans l’enseignement supérieur (éloignement familial, méthodes de travail, ...)

Résultats de l’évaluation de S1 :

<b>Points forts</b>	<b>Pourcentage d’étudiants satisfaits</b>
suivi individualisé et soutien aux étudiants en difficulté	85
répartition des enseignements	82
information sur les contrôles	87
contenu des contrôles	85
définition des objectifs de la formation	90
organisation de la formation	93
accès à une salle d’études	92
conditions matérielles	99
ont amélioré leur capacité de réflexion	65
ont amélioré leur capacité de communication	59

- tribune libre (question ouverte) : *bonne entente étudiants-professeurs, travaux pratiques, visites d’usines, cours de mécanique des fluides, suivi par les professeurs, répartition des contrôles, ...*

<b>Points faibles</b>	<b>Pourcentage d’étudiants insatisfaits</b>
répartition des contrôles	43
durée d’obtention des notes	35
adéquation du niveau de difficulté des contrôles	27

- tribune libre: *répartition des contrôles, délai de restitution des notes, supprimer les cours inutiles !! répartition des TP en 1<sup>o</sup>A, Faire les cours avant les TP (par matière), Soutien plus individualisé, Faire un stage en première année, La première année est trop chargée en cours, Faire plus de visites d'usines,...*

Lors de l'évaluation de 2013-2014 plus particulièrement, un point faible fait la quasi-unanimité à propos de l'ordre peu judicieux des modules Bilans (en S1) et Thermodynamique (en S2) tel que fixé par le PPN. Ce point est d'ailleurs confirmé par les enseignants concernés.

L'analyse des évaluations donne lieu, chaque année, à des tentatives de remédiation. On peut ainsi constater ponctuellement des améliorations notables sur des points particuliers :

<b>Remédiation / Améliorations</b>	<b>Pourcentage d'étudiants insatisfaits</b>	
	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
explications sur les notes et les corrections post-contrôles	37	24
adéquation du niveau de difficulté des contrôles	37	17
information sur le département, avant candidature	35	21

Résultats de l'évaluation en S4 : il s'agit en fait de l'évaluation de l'ensemble de la formation au département, et non uniquement du S4 (celui-ci étant très court du fait du stage de 13 semaines).

<b>Points forts</b>	<b>Pourcentage d'étudiants satisfaits</b>
coordination des cours et des intervenants	92
Information sur la nature et les modalités des contrôles	94
répartition des enseignements	94
adaptation de la formation au monde du travail	92
les objectifs du diplôme sont atteints	95
transmission de l'information tout au long de la formation	89
organisation et déroulement de la formation	87
informations sur les poursuites d'études	83
ont amélioré leur capacité de travail personnel	73
ont amélioré leur capacité de communication	85
ont amélioré leur capacité de travail en équipe	93

- tribune libre (question ouverte) : *Beaucoup de débouchés, Possibilité d'intégrer une école d'ingénieur, Les cours et travaux pratiques sont menés en parallèle, Matières variées, Liens entre les matières, Bon niveau, Bon suivi des étudiants, Formation courte et utile, Adéquation par rapport aux entreprises, Formation reconnue dans le monde du travail, Contrôle continu, Très encadré, Disponibilité des enseignants,...*

<b>Points faibles</b>	<b>Pourcentage d'étudiants insatisfaits</b>
suivi individualisé des étudiants en difficulté	38
répartition des contrôles dans le temps	35
durée d'obtention des notes	32

- tribune libre: *Groupes plus petits en TP, Mieux répartir l'emploi du temps dans la semaine, Emploi du temps trop chargé, Début de la formation (quelques mois) trop abstrait,...*

<b>Remédiation / Améliorations</b>	<b>Pourcentage d'étudiants insatisfaits</b>	
	<b>2011-2012</b>	<b>2012-2013</b>
suivi des stages par l'IUT	36	29
suivi individualisé des étudiants en difficulté	44	33
répartition des contrôles dans le temps	38	32
transmission de l'information tout au long de la formation	16	7

D'un point de vue général, les étudiants ont jugé bonne leur relation à la formation à l'IUT. Les étudiants jugent ainsi très favorablement leur environnement même si, parfois, les réponses ouvertes dans les tribunes libres sont contradictoires.

### 3.4.3. Dispositif d'autoévaluation

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Outre les évaluations des formations réalisées par les étudiants en S1 et S4 indiquées au paragraphe précédent, le département est impliqué dans la politique globale d'évaluation impulsée tant par l'IUT que par l'Université. Bien qu'il n'y ait pas de dispositif systématique, certains modules sont évalués spécifiquement chaque année (questionnaires élaborés par les enseignants) et certains enseignants font appel au service commun ICAP (Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie) pour évaluer et améliorer leur pratique pédagogique.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ? *Sans objet*

---

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Modules complémentaires et PPP ?

Modules complémentaires : le PPN prévoit 9 modules complémentaires en S3 et S4, répartis selon 3 catégories :

AT : Approfondissement Technologique

OS : Ouverture Scientifique

RCP : Renforcement des Compétences Professionnelles.

Académie : Lyon  
 Université : UCB Lyon 1  
 IUT : IUT Lyon1  
 DUT : Génie Chimique – Génie des Procédés  
 selon 3 objectifs / parcours différenciés :

IPI : Insertion Professionnelle Immédiate

LP : Licence Professionnelle

PEL : Poursuites d'études longues.

Les modules du PPN apparaissent dans le tableau ci-après, avec la catégorie et les parcours adaptés :

Modules (codes)	Titre	Type	Parcours niveau III (IPI)	Parcours niveau II (LP)	Parcours niveau I (PEL)
3104 C	Dépollution	AT	X	X	
3206C	Introduction à la vie de l'entreprise	RCP	X	X	
3207 C	Mathématiques appliquées	OS	X	X	
33P05C	Procédés durables : conception et évaluation économique	RCP	X	X	
33P06C	Simulation et conduite des procédés	AT	X	X	
41P02 C	Bureau d'études	RCP	X	X	
41P05C	Informatique et programmation	OS	X	X	
41P06C	Technologie des procédés	AT	X	X	
41P07C	Industrialisation des procédés chimiques	AT	X	X	

d'après lequel, on compte : - 9 modules (la totalité) adaptés au parcours IPI  
 - 9 modules adaptés au parcours LP  
 - aucun module spécifique au parcours PEL.

Compte-tenu des contraintes locales (cf. § Difficultés rencontrées) et du taux de poursuite d'études très élevé (§ 2.3.1 Devenir du diplômé), le département propose un parcours unique avec un nombre de modules adaptés aux poursuites d'études longues égal à 3 (contre 0 dans le PPN ci-dessus). Le tableau ci-après montre les modules retenus (en rouge, les modules de substitution) :

Modules (codes)	Titre	Type	Parcours niveau III (IPI)	Parcours niveau II (LP)	Parcours niveau I (PEL)
<b>3104 C</b>	<b>Transfert simultané matière chaleur</b>	<b>OS 03</b>			<b>X</b>
3206C	Introduction à la vie de l'entreprise	RCP	X	X	
<b>3207 C</b>	<b>Mathématiques appliquées et approfondies</b>	<b>OS 01</b>			<b>X</b>
<b>33P05C</b>	<b>Traitement des solides</b>	<b>AT 02</b>		<b>X</b>	
33P06C	Simulation et conduite des procédés	AT	X	X	
41P02 C	Bureau d'études	RCP	X	X	
41P05C	Informatique et programmation	OS	X	X	
41P06C	Technologie des procédés	AT	X	X	
<b>41P07C</b>	<b>Dimensionnement d'opérations unitaires</b>	<b>AT 04</b>		<b>X</b>	<b>X</b>

d'après lequel, on compte : - 5 modules adaptés au parcours IPI contre 9 dans le PPN  
 - 6 modules adaptés au parcours LP contre 9 dans le PPN  
 - 3 modules spécifiques au parcours PEL contre 0 dans le PPN

On peut ainsi remarquer que ce parcours unique permet d'orienter vers les poursuites d'études tout en restant adapté à l'insertion professionnelle immédiate ou à la poursuite en licence professionnelle.

### PPP :

Comme on peut le voir en 2.4.3, le département a mis en place la formation de PPP dans les trois premiers semestres en adéquation avec le PPN. En plus de respecter au maximum les volumes horaires du PPN, les différents enseignants permanents du département s'impliquent dans cette formation pour proposer des projets variés et pour montrer qu'il ne s'agit pas d'un cours isolé au milieu d'un parcours principalement scientifique.

Le PPP a été mis en place dans le cadre de la formation générale en S1 et S2 et de la communication en S3 et S4.

Mobilité des étudiants ? *Sans objet*

### Difficultés rencontrées ?

Parcours / modules complémentaires : matériellement, il est difficile de proposer les 3 parcours IPI, LP et PEL simultanément, pour des raisons d'encadrement (enseignants) et aussi de taille de groupe : en effet, au vu des effectifs réduits en 2<sup>o</sup>A (45 à 48 étudiants) : la mise en place conduirait à des groupes de faible taille difficiles à équilibrer en nombre d'étudiants.

Plates-formes de travaux pratiques : suite aux diverses évolutions du PPN, et au redécoupage des modules, certaines plates-formes de Travaux Pratiques sont communes à plusieurs modules (modules 2205 : TP ThermoChimie-Cinétique et 2207 : TP Chimie Organique, modules 3103 : Transferts de matière – Opérations Unitaires et 33P02 : TP Réacteurs, ou encore modules 2102 : TP Thermodynamique-Energétique et 2104 : TP Transferts thermiques). De fait, les modules ont été regroupés et donnent lieu à une notation commune. Inversement, les TP de certains modules complémentaires, du fait du trop faible nombre d'heures (8 h), sont rattachés à d'autres plates-formes de TP (ex. : modules 3104C, 33P05C ou encore 41P06C).

Autres : trouver des intervenants professionnels.

### Apprendre autrement : modalités et volume d'heures dédié

Les modalités de mise en place du « Apprendre Autrement » ont été rapidement évoquées en 2.4.5. Leur utilisation est toutefois limitée, car, bien que très intéressantes pour l'implication et la motivation des étudiants dans le module, ces méthodes sont chronophages et risqueraient, en trop grande quantité, de devenir handicapantes pour la progression des modules et le contenu finalement assimilé par les étudiant à la fin de leurs deux années d'étude.

On peut estimer, à partir des contenus proposés par les enseignants, qu'environ 80h en présentiel sur l'ensemble de la scolarité sont dédiées à ces méthodes.

On retrouvera plus facilement l'utilisation de ces méthodes dans les différents projets menés par les étudiants, mais dans ce cas, ce n'est ni du présentiel, ni chiffrable.

Un enseignant au département essaye de suivre les formations prodiguées par le service ICAP de l'Université afin de découvrir de nouvelles modalités ou de nouvelles applications.

## 6. Projet du département

### 6.1. Points forts / points faibles

#### Points faibles :

Afin de remédier ou d'endiguer les vagues de démissions suite à une mauvaise orientation, le département compte modifier ses méthodes de communication vers les futurs candidats en impliquant les étudiants actuels et les anciens. Cette démarche pouvant se dérouler sous la forme d'interviews par exemple, permettrait de mieux cerner les principales questions que se posent les néo-étudiants et donc les futurs bacheliers.

- Certains anciens étudiants travaillent désormais dans les régions et ont acquis suffisamment d'expérience professionnelle pour pouvoir à leur tour transmettre un message, le département s'efforce de maintenir des contacts avec les anciens étudiants, afin de leur permettre de prendre en charge des formations et de pallier au faible nombre d'enseignants permanents.

### 6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)

Dans l'immédiat, la mise en place du PPN en deuxième année est prioritaire puisqu'elle doit être effective en 2014-2015. Cela impacte bien sûr les enseignements théoriques mais aussi les travaux pratiques :

- o Mise en place des travaux pratiques d'anglais, de PPP et de communication.
- o Redécoupage de certaines plates-formes de travaux pratiques (modularisation).

A plus long terme, les projets prioritaires concernent principalement la poursuite de l'équipement des plates-formes de travaux pratiques, en DUT, ainsi que le renouvellement du parc informatique (cf. Onglet « Pédagogie » 1 – Professionnalisation – Equipement pédagogique) :

Laboratoire d'analyse sur Plate-forme TP Transferts de matière	50 k€
TP Evaporateur à film	30 k€
TP cinétique DTS	20 k€
TP réacteur/colonne	30 k€

### 6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université

En termes de développement de l'offre de formation (ouverture de nouvelles licences ou options), rien n'est envisagé actuellement en regard du problème des moyens humains limités déjà évoqué. Un effort pourra être fait pour la mise en place des passerelles avec la licence classique, déjà envisagées par le passé.

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Didier COLSON

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

François-Noël GILLY

# OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie chimique - Génie des procédés
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

## 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne La Doua

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie chimique - Génie des procédés	107					107	1989	
	Sous-total DUT Secondaires	107	0	0	0	0	107		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Procédés d'élaboration et de production des s	4		8	2		14	2006	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	4	0	8	2	0	14		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	0	0	0	0	0	0		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>121</b>		<b>0</b>
	<b>%</b>	<b>92%</b>	<b>0%</b>	<b>7%</b>	<b>2%</b>	<b>0%</b>			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	2,4%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	5984	1,3%
Charge exécutée	5233	1,1%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connu

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	4794	5029	5114	5244	5233
		4,9%	1,7%	2,5%	-0,2%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	115	121	119	112	121
		5,2%	-1,7%	-5,9%	8,0%

Commentaire :

Les effectifs étudiants et la charge exécutée en 2014-2015 sont des valeurs prévisionnelles (à la date de juin 2014)

La mise en place du nouveau PPN en 2°A n'interviendra qu'en 2014/2015, ce qui explique la différence entre "Maquette PPN" et "Charge exécutée en 2013-2014 (voir estimation 2014-2015)

Augmentation de la charge d'enseignement entre 2009/2010 (4637 HETD) et 2010/2011 (5215) due à la mise en adéquation avec le PPN (au niveau du PPP et des TP)

Effectifs stables (régime établi : nombre de groupes dans chaque formation constant)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie chimique - Génie des procédés
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	492	403	44	49	52	3
	Nb de Bacs Technos	56	37	10			
	Nb de Bacs Professionnels	0	x	0			
	Autres dossiers : équivalences	62	6	3			
<b>Total</b>		<b>610</b>	<b>446</b>	<b>57</b>	<b>49</b>	<b>52</b>	<b>3</b>

### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	12,4	116%	0,11	0,82
	Nb de Bacs Technos			0,27	0,66
	Nb de Bacs Professionnels			#####	#####
	Autres dossiers : équivalences			0,50	0,10
<b>Total</b>		<b>12,4</b>	<b>116,3%</b>	<b>0,13</b>	<b>0,73</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	19	16	9	20	20	
	Nb BTS	11	7	3			
	Nb L2	11	7	2			
	Autres dossiers	3	0	0			
<b>Total</b>		<b>44</b>	<b>30</b>	<b>14</b>	<b>20</b>	<b>20</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	2,2	70%	0,56	0,84
	Nb BTS			0,43	0,64
	Nb L2			0,29	0,64
	Autres dossiers			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>2,2</b>	<b>0,7</b>	<b>0,47</b>	<b>0,68</b>

### Commentaire :

Les chiffres concernant le DUT tiennent compte des 40 candidatures via Campus France  
 Parmi les inscrits : Proportion de bacs technos : 17,5 %. Il faut néanmoins souligner 2 points :  
 Le nombre de dossiers de bacs techno est faible ! (en diminution par rapport à l'année précédente, contre toute attente)  
 La proportion de Bacs Technos appelés (8,2 %) est quasiment égale à la proportion de candidats ayant un Bac Techno (9,2 %).

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Génie chimique - Génie des procédés</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	33	55,00%
Bacs (ou équival.) années antérieures	27	45,00%
Total :	60	

S		46		
L	Bacs Généraux	0	46	76,7%
ES		0		
STI		3		
STG*	Bacs Technologiques	0	11	18,3%
STL		7		
Autres		1		
Bacs Professionnels		0		0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		3	3	5,0%
Total		60	60	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	29	48,3%
Filles	27	45,0%
Garçons	33	55,0%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	0	0	0	0	0	0

Commentaire :

La proportion d'étudiants ayant fait au moins une année dans le supérieur est très importante. En règle générale, ces étudiants réussissent très bien en IUT.

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	9	9	60,0%
BTS	3	3	20,0%
L2-DEUG	2	2	13,3%
Autres diplômes français	1	1	6,7%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	15	15	

	Nombre	% Total
Boursiers	2	13,3%
Filles	6	40,0%
Garçons	9	60,0%

Commentaire :

La licence attire en grande partie des étudiants ayant leur DUT de GCGP local.

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie chimique - Génie des procédés
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

#### DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	42	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	35	83,3%	85,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	2,4%			
DUT en 6 semestres	0	0,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	0	0,0%	4,8%	Réorientation	
Réorientés au S2	2	4,8%			
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	1	2,4%	9,5%	Abandon	Non Diplômés DUT
Abandon (ou démission) au S2	2	4,8%			
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	1	2,4%			

#### DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	6	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	4	66,7%	66,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	0	0,0%			
DUT en 6 semestres	0	0,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	0	0,0%	16,7%	Réorientation	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	1	16,7%			
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	1	16,7%	16,7%	Abandon	Non Diplômés DUT
Abandon (ou démission) au S2	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

#### DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	48	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	39	81,3%	83,3%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	1	2,1%			
DUT en 6 semestres	0	0,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	0	0,0%	6,3%	Réorientation	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	3	6,3%			
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	2	4,2%	10,4%	Abandon	Non Diplômés DUT
Abandon (ou démission) au S2	2	4,2%			
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	1	2,1%			

#### Commentaire :

Etant donné leur faible nombre, le taux de réussite des Bacs technos n'est pas très représentatif.  
Globalement, le taux de réussite en 4 semestres est très correct (80 %).

#### LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	7	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	85,7%	Réus.	
LP (autre session)	6	85,7%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	0	0,0%	14,3%	Echec	
Echec	1	14,3%			

#### Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie chimique - Génie des procédés
Université :	Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total	1		1	100,0%
LP Partiel			0	0,0%

#### Commentaire :

Le tableau ci-dessus fait état des validations à l'année N indiquée. Concernant les demandes de VAE, les statistiques sont les suivantes :

1 demande pour le DUT en 2009                      1 demande pour la LPro en 2011  
1 demande pour la Lpro en 2009                      1 demande pour la LPro en 2013

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	13,0%
PE DUT+1	87,0%
dont LP	30,0%
PE longue	60,9%
IP au moment de l'enquête	34,8%

Taux de réponse à l'enquête :

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	100%
PE	

Taux de réponse à l'enquête :

#### Commentaire :

DUT : IP immédiate : y compris les demandeurs d'emploi.  
Pour l'indicateur PE Longue = Poursuite d'étude + reprise d'étude  
Pour l'indicateur IP au moment de l'enquête = Emploi + recherche d'emploi

..

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche

Direction générale de l'enseignement supérieur

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

vague contractuelle 2016

« Partie DUT »

IUT : IUT LYON 1

DEPARTEMENT : Gestion des Entreprises et des  
Administrations

Université : Claude Bernard - LYON 1    Académie : LYON

## SOMMAIRE

<b>1. INTRODUCTION ET BILAN DU DEPARTEMENT PAR RAPPORT A LA SITUATION LORS DE LA PRECEDENTE EVALUATION .....</b>	<b>6</b>
1.1. BILAN .....	6
1.2. POINTS FORTS / POINTS FAIBLES .....	8
1.2.1. <i>Points forts</i> .....	8
1.2.2. <i>Points faibles / difficultés rencontrées</i> .....	11
<b>2. FORMATION INITIALE ET TOUT AU LONG DE LA VIE (CF. TABLEAUX « OFFRE DE FORMATION DUT ») .....</b>	<b>12</b>
2.1. OFFRE DE FORMATION .....	12
2.1.1. <i>Offre de formation du département</i> .....	12
2.1.2. <i>Le département dans l'IUT</i> .....	13
2.1.3. <i>Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site</i> .....	13
2.1.4. <i>La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)</i> .....	14
2.2. ACCUEIL .....	14
2.2.1. <i>Politique de recrutement</i> .....	14
a. Bilan sur le recrutement .....	14
b. Communication auprès des futurs étudiants .....	16
c. Orientations futures .....	17
2.2.2. <i>Accueil des publics spécifiques (adaptations)</i> .....	18
2.2.3. <i>Origine des inscrits</i> .....	18
2.3. LIEN FORMATION – EMPLOI .....	18
2.3.1. <i>Devenir du diplômé</i> .....	18
2.3.2. <i>Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique</i> .....	19
2.3.3. <i>Adaptation locale</i> .....	20
2.3.4. <i>Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)</i> 20	
a. Description, analyse et commentaire .....	20
b. actions réalisées .....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
2.3.5. <i>Les équipements de travaux pratiques</i> .....	22
2.3.6. <i>L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)</i> .....	22
2.3.7. <i>La certification</i> .....	22
2.3.8. <i>Réussite et aide à la réussite</i> .....	23
2.3.9. <i>Dispositifs de réorientation</i> .....	23
2.3.10. <i>Le projet personnel et professionnel de l'étudiant</i> .....	23
2.3.11. <i>Les TICE (dont FOAD)</i> .....	24
2.3.12. <i>L'innovation pédagogique – Apprendre autrement</i> .....	24
2.3.13. <i>Les ressources documentaires</i> .....	25
2.4. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE .....	25
2.4.1. <i>Publics de formation continue, état des lieux</i> .....	25
2.4.2. <i>VAE</i> .....	25
2.5. POLITIQUE D'OUVERTURE INTERNATIONALE .....	26
2.5.1. <i>Accueil et réussite des étudiants étrangers</i> .....	27
2.5.2. <i>Mobilité en stage, en semestre</i> .....	27
2.5.3. <i>Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)</i> .....	27
2.5.4. <i>Participation du département à des programmes internationaux</i> .....	28
2.5.5. <i>Mobilité des personnels</i> .....	28
2.5.6. <i>Evolution des échanges à l'international</i> .....	28
2.5.7. <i>Projets :</i> .....	29
2.6. VIE ETUDIANTE .....	26
2.6.1. <i>Participation à la vie institutionnelle</i> .....	29
2.6.2. <i>Sports, vie associative et activités culturelles</i> .....	30
<b>3. LES ACTIONS SUPPORTS .....</b>	<b>31</b>
3.1. IMMOBILIER (CF. TABLEAU « PATRIMOINE DUT ») .....	31

3.1.1.	<i>Etat des lieux et maintenance</i> .....	31
a.	Salles informatiques multimédia .....	31
b.	Salle de ressources multimédia .....	31
3.1.2.	<i>Hygiène et sécurité</i> .....	32
3.2.	RESSOURCES HUMAINES (CF. TABLEAUX « GESTION DUT ») .....	32
3.2.1.	<i>Les enseignants</i> .....	32
<b>ISFA OU COACTIS</b> .....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.	
3.2.2.	<i>Les IATOS</i> .....	33
3.2.3.	<i>La liaison recherche et le transfert de technologie</i> .....	33
3.2.4.	<i>Les vacataires</i> .....	33
3.3.	BUDGET .....	34
3.3.1.	<i>Ressources</i> .....	34
3.3.2.	<i>Dépenses</i> .....	34
3.4.	PILOTAGE DU DEPARTEMENT (CF. TABLEAUX « GESTION DUT ») .....	35
3.4.1.	<i>Organisation de l'équipe</i> .....	35
3.4.2.	<i>Evaluation de la formation et des enseignements</i> .....	36
3.4.3.	<i>Dispositif d'autoévaluation</i> .....	41
<b>4.</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE LA DELOCALISATION LE CAS ECHEANT</b> .....	<b>42</b>
<b>5.</b>	<b>MISE EN PLACE DES NOUVEAUX PROGRAMMES DE DUT</b> .....	<b>42</b>
<b>6.</b>	<b>PROJET DU DEPARTEMENT (MAX. UNE PAGE)</b> .....	<b>47</b>
6.1.	PROJETS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE QUADRIENNALE (DESCRIPTION SUCCINCTE) .....	47
6.2	PROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE INSCRITS DANS LE CONTRAT QUADRIENNAL DE L'UNIVERSITE .....	48
<b>7.</b>	<b>ANNEXES</b> .....	<b>49</b>

## Département : Gestion des Entreprises et des Administrations

Site : IUT LYON 1 VILLEURBANNE LA DOUA

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : Yorick ODIN, Maître de Conférences – Section 06

Date de la prise de fonction de chef de département : 1<sup>er</sup> septembre 2008

Adresse : IUT LYON 1 – Département GEA  
1 rue de la Technologie – 69100 Villeurbanne

Téléphone : 04 72 69 21 61

Télécopie : 04 78 94 31 99

Adresse électronique : yorick.odin@univ-lyon1.fr

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr>

Date de création du département : 1968

### Options (intitulé et dates d'ouverture) :

- Ressources humaines (1968)
- Petites et Moyennes Organisations (1968)
- Finance / Comptabilité (1968)

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département Janvier 2014 : 523 pour Doua  
116 pour Bourg**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 2120 pour Doua  
661 pour Bourg**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 5**

Intitulés/Sécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
<b>Management des Organisations, E-Business</b>	20001597	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
<b>Management des Organisations, Management de la PME et développement à l'international</b>	20060106	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
<b>Management des Organisations, Gestion des Relations Humaines dans les PME-PMI</b>	20070077	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
<b>Management des Organisations, Progiciels de Gestion Intégrés</b>	20060152	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA

<b>Cadres de Santé</b>	20060075	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
------------------------	----------	--------------------------------

**Autres formations (Rentrée 2013) :**

<b>Intitulé/Options</b>	<b>Date création</b>	<b>Site/implantations</b>
DU Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux	2008	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
DUETI	2000	International
DU DCG en alternance	2011	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
DU Marketing & Management in an International Context	2011	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
L3 Audit et gestion opérationnelle des entreprises <sup>1</sup>	2007	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA
M2 Management des PME et Economie des Affaires internationales <sup>2</sup>	2007	IUT LYON 1 – Campus de la DOUA

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :****Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT :**

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-14) : 32**                      **dont 11**                      **supérieur**  
**degré**    **dont 12**                      **second**  
**dont 9**    **PAST**

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-14) : 33****Nombre de BIATSS (au 01-01-14) : 3 postes****Surface totale (en m²) : 2100**

**Spécificité(s) du département : présent sur deux sites (Lyon et Bourg-en-Bresse) et proposant le DUT en formation classique (site de Lyon) comme en alternance par l'apprentissage (site de Bourg)**

---

<sup>1</sup> - Formation portée par l'ISFA, cohabilité par les Universités Lyon 1 et Lyon 2 et dont la maîtrise d'œuvre est laissée au département GEA.

<sup>2</sup> Formation portée par l'ISFA, cohabilité par les Universités Lyon 1 et Lyon 2 et dont la maîtrise d'œuvre est laissée au département GEA.

## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Bilan**

Depuis l'évaluation de 2011, le Département GEA de l'IUT LYON 1 a subi des évolutions significatives, tant en termes d'organisation pédagogique qu'en termes d'offre de formation. Le département continue de capitaliser sur ses compétences-clés :

- une expertise solide dans les domaines de la gestion,
- une maîtrise des cursus de formation en alternance,
- une ouverture sur l'international très importante.

Notre expertise nous a naturellement conduit à développer le périmètre d'activité pédagogique du département, en ouvrant 3 nouvelles formations :

- une délocalisation de notre département sur le site de Bourg-en-Bresse
- un DU prépa DCG
- un DU Marketing and Management in an International Context, entièrement en anglais.

#### **a. Département GEA Lyon 1 / Site de Bourg-en-Bresse**

En 2010, et sous l'impulsion commune du Président de l'Université Lionel COLLET ainsi que du Directeur de l'IUT Christian COULET, le Département GEA a créé un groupe délocalisé sur le site de Bourg-en-Bresse de l'IUT LYON 1. Cette ouverture avait deux objectifs :

- accroître la capacité d'accueil du département, notamment en desservant le bassin burgien, et répondant ainsi à la demande des instances de l'Université comme aux demandes des collectivités locales
- développer l'alternance par l'apprentissage en seconde année de DUT, de manière à répondre à la demande du bassin professionnel burgien pour des assistants de gestion de PME immédiatement opérationnels.

Signes du succès de cette ouverture :

- Un second groupe a été ouvert en 1<sup>ère</sup> année en 2012. Actuellement, le département compte donc 4 groupes : deux groupes de 1<sup>ère</sup> année, et deux groupes de seconde année, dont l'un en alternance par l'apprentissage.
- Le groupe apprentis de seconde année comptait 18 étudiants sur l'année universitaire 2013-2014
- En 2014, plus de 500 étudiants ont postulé dans APB sur le site de Bourg-en-Bresse.

#### **b. DU Prépa DCG**

Les étudiants titulaires d'un DUT GEA option FC ou d'un BTS CGO bénéficient de dispenses sur 7 unités d'enseignement du DCG. L'objectif de cette formation est de

préparer les unités d'enseignement manquantes pour qu'ils puissent valider ce diplôme en une année de formation en alternance à l'issue de l'obtention de leur bac+2.

L'ensemble des préparations proposées aux étudiants issus d'un Bac+2 pour valider ce diplôme sont dispensées sur une période de 2 années universitaires. Ils obtiennent donc une licence en quatre ans après l'obtention du baccalauréat.

Le point fort de notre formation est de leur permettre de réussir le DCG en trois ans et non quatre par une préparation intensive sur un an. Signe du succès de cette formation, 12 des 13 étudiants de la promotion 2013 ont obtenus leur DCG. Cette formation est organisée sur le format de l'alternance, sous contrats de professionnalisation.

### *c. DU Marketing & Management in an International Context (MMIC)*

Depuis de nombreuses années, l'IUT Lyon 1 et le département GEA en particulier sont une composante moteur dans le domaine de la mobilité internationale des étudiants. Ce DU s'inscrit dans une logique de dynamisation de nos relations avec les universités partenaires étrangères.

Les départements GEA propose à ses étudiants de nombreuses opportunités d'étudier à l'étranger :

- après l'obtention du DUT, il est possible de séjourner un an dans une université partenaire à l'étranger en vue de l'obtention d'un DUETI ou pour obtenir validation des résultats au titre de la Licence Audit & Gestion.
- La formation de Licence professionnelle MDI permet à environ 1/3 des étudiants inscrits d'étudier, durant le semestre de printemps, dans une des universités partenaires à l'étranger et obtenir validation des résultats.

Chaque année, plus d'une centaine d'étudiants profitent de ces opportunités. Permettre aux futurs étudiants de notre département de bénéficier des mêmes opportunités, voire d'accroître la qualité de ces programmes d'études à l'étranger est un élément important de la stratégie de l'IUT Lyon 1.

Il est en conséquence vital de disposer d'un réseau de partenariats universitaires à l'étranger. Sa taille permet aux étudiants du département d'effectuer un choix raisonnable parmi les opportunités d'études à l'étranger. Ils peuvent ainsi choisir une université d'accueil qui offre un programme le plus proche possible de leurs aspirations et de leurs préférences personnelles en termes de pays d'accueil.

Le réseau de partenariats actuellement existant nécessite une profonde révision, accompagné d'un élargissement significatif.

Les raisons de ce besoin impératif de reconfiguration du réseau se comprennent après analyse d'un certain nombre d'évolutions importantes observées depuis quelques années :

- Les universités partenaires situées en Grande Bretagne se sont depuis de nombreuses années retirées du programme d'échanges universitaires européen ERASMUS et ont commencé à facturer des frais de scolarité aux étudiants européens séjournant pour un semestre ou une année auprès d'elles. Ces frais de scolarité, dans un premier temps de l'ordre de 1000 €/an, ont été souvent au moins quadruplés depuis.
- De moins en moins d'étudiants des universités partenaires sont encore capables ou volontaires pour effectuer une partie de leurs études à l'étranger si la langue

d'enseignement n'est pas l'anglais. En conséquence, ces dernières années, le département a accueilli de moins en moins d'étudiants des pays traditionnellement « fournisseurs » d'étudiants en séjour d'échange ERASMUS (flux originaires des pays nordiques, des pays baltes, des Pays-Bas, d'Espagne, d'Italie, de Grande Bretagne en forte diminution). Ainsi les partenariats affichent souvent des déséquilibres des flux : les étudiants sollicitent fortement l'admission auprès des universités de ces pays, sous couvert des accords de coopération ERASMUS existants, tandis que ces mêmes universités ne peuvent plus envoyer des étudiants au sein de notre département.

En prenant en considération l'évolution du nombre de nos étudiants souhaitant étudier dans une université à l'étranger et en constatant la demande très forte des universités partenaires de mettre en place au sein de nos départements des études en langue anglaise, nous avons décidé de réagir à ces évolutions et avons ouvert en septembre 2011 un cursus d'études en langue anglaise. L'objectif de ce DU « Marketing & Management in an international context » est de proposer un programme entièrement en anglais, qui attire à l'IUT un flux additionnel d'étudiants des universités partenaires (séjour semestriel ou annuel). La sanction des études dépend des objectifs suivis par les étudiants accueillis. Plusieurs cas de figure peuvent se présenter et sont couverts par les possibilités qu'offre cette formation. Elle est en effet conçue pour pouvoir y répondre de manière flexible.

Depuis la dernière évaluation, l'offre de formation ainsi que l'organisation pédagogique ont donc sensiblement évolué. A ce jour, outre la maîtrise d'œuvre des formations citées ci-dessus, le département compte cinq licences professionnelles, dont quatre en alternance par l'apprentissage, et enfin 3 DU.

## **1.2. Points forts / points faibles**

### **1.2.1. Points forts**

Outre les facteurs clés mentionnés précédemment qui font le succès de nos formations, l'équipe pédagogique s'est fortement impliquée sur un certain nombre d'actions.

- *Nouveau PPN*

Suite aux différentes ACD, le département a mis en place les nouveaux programmes  
Les décisions suivantes ont été prises :

- Les options GMO et GCF comporteront toutes deux 2 parcours. L'option GRH ne comportera qu'un seul parcours.
- Le choix du parcours se fera en S3 mais la spécialisation effective sera en S4.

Les parcours par option sont les suivants :

- Pour l'option GMO :

	PARCOURS A	PARCOURS B
S3	MAD	
	Méthodologie de Gestion de Projet Graphes+MS Project	
	Logiciels métier: Sage ? Cours fait en S2 mais note donnée en S3	
	Simulation de gestion : jeu d'entreprise	
S4	Droit Administratif	
	Applications professionnelles statistiques (MAD)	
	Etudes de cas pratiques	
	Gestion E-business	Management Interculturel (cours en anglais)
	Tableaux de bord de gestion	Espagnol ou anglais renforcé
	Gestion des achats et des ventes	Economie industrielle

- Pour l'option GCF :

PARCOURS A	PARCOURS B
MAD	
Méthodologie de Gestion de Projet Graphes + MS Project	
Logiciels métier: Sage ? Cours fait en S2 mais note donnée en S3	
Simulation de gestion : jeu d'entreprise	
Droit fiscal S3	Marketing
Droit Administratif	
Applications professionnelles statistiques (MAD)	
Etudes de cas pratiques	
Spécificités fiscales et comptables des sociétés et droit fiscal	Evaluation d'entreprise
Tableaux de bord de gestion	Tableaux de bord de gestion
Logiciel de gestion de la paie	Marketing

- pour l'option RH :

OPTION GRH	
S3	MAD
	Méthodologie de Gestion de Projet
	Logiciels métier
	Simulation de gestion : jeu d'entreprise
S4	Droit Administratif
	Applications professionnelles statistiques
	Etudes de cas pratiques
	Tableaux de bord sociaux
	Gestion de la paie
	Gestion du recrutement et de la formation

L'équipe pédagogique travaille actuellement aux contenus de ces différents modules.

- *Une solide implication des milieux professionnels*

Depuis la précédente évaluation, la Confédération Générale des Petites et Moyennes entreprises demeure le partenaire privilégié du Département GEA. La très forte proportion d'enseignements donnés par des professionnels (PAST ou vacataires) apporte à la formation son caractère professionnalisant. Enfin, un réseau important d'anciens étudiants GEA, dont l'animation est l'un des objectifs fondamentaux du département, facilite l'insertion de nos étudiants, que ce soit en stage ou en CDD/CDI. Ces différents éléments sont bien entendu à porter à l'actif du département.

- *Une ouverture à l'international très prononcée :*

La mobilité internationale est un des points forts de l'IUT. Chaque année, un quart des étudiants de seconde année part sur des cursus de formation dans des universités étrangères partenaires. Parallèlement, le département accueille des étudiants étrangers, des professeurs invités, et envoie également des enseignants dans ces universités partenaires dans le cadre de projets européens. Ces éléments sont davantage exposés dans le paragraphe « 2.6. Politique d'ouverture internationale » à la page 26 de ce document.

- *Une offre de formation attrayante et diversifiée :*

Fort de ses formations DUT, LP et DU auxquels s'ajoute le parcours L3/Master, cohabilité ISFA/Université Lyon 2, le département GEA de l'IUT LYON 1 propose une véritable filière technologique, permettant à des bacheliers de suivre des formations diplômantes au sein du même établissement depuis leur entrée à l'université jusqu'à leur sortie au niveau M2.

Une équipe pédagogique soudée et impliquée dans le projet de l'établissement demeure garante du très bon fonctionnement du département et de la satisfaction des étudiants vis-à-vis de leur formation.

### **1.2.2. Points faibles / difficultés rencontrées**

Certains points faibles de notre département sont la conséquence directe de nos points forts. En effet, la mise en place des nouveaux programmes doublée d'une offre de formation DUT et post DUT importante rendent difficiles l'organisation des plannings ainsi que la gestion des salles de cours et des outils pédagogiques. La mise en place d'outils de gestion pédagogique imposée par l'Université (APOGEE, ADE), sans réelle concertation avec les équipes et sans accompagnement satisfaisant a pu conduire à quelques moments de crispations et de démotivation des équipes.

Par ailleurs, l'intégration de l'IUT LYON 1 dans le processus d'admission Postbac continue à poser un problème au département. L'inflation des candidatures mentionnées dans la précédente évaluation est toujours d'actualité. Par ailleurs, le département GEA opère sur un secteur très « concurrentiel », dans lequel les écoles de commerce privées et autres formations de gestion également privées sont particulièrement agressives et ne sont pas dans APB. La gestion des admissions reste donc très compliquée car les candidats peuvent rester inscrits dans APB alors qu'ils ne viendront pas, étant pris par ailleurs sur ces formations privées.

---

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

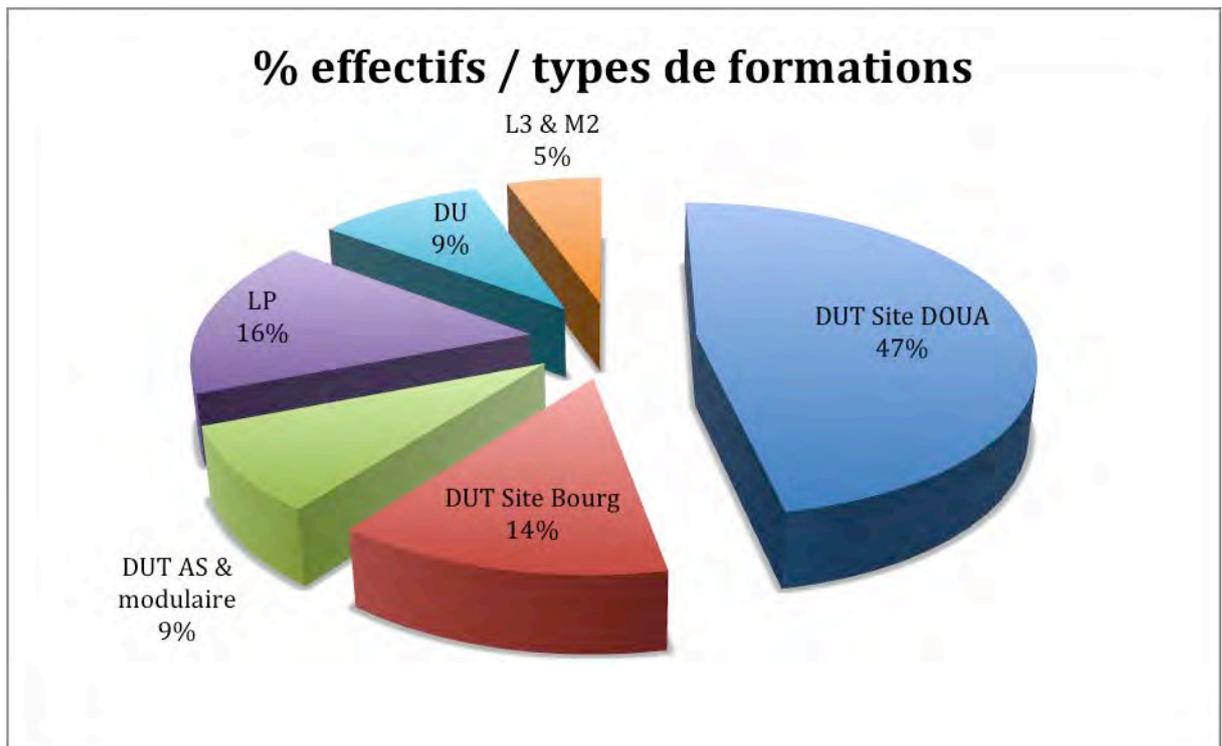
### 2.1. Offre de Formation

#### 2.1.1. Offre de formation du département

Le département compte près de 700 étudiants sur cette dernière rentrée. Actuellement, l'offre de formation est la suivante (**en gras** : formations nouvelles depuis la précédente évaluation) :

- Une filière DUT en formation initiale (220 places en 1<sup>ère</sup> année) ;
  - o 6 groupes de 1<sup>ère</sup> année et 5 groupes de 2<sup>nde</sup> année
  - o **2 groupes de 1<sup>ère</sup> année et 2 groupes de 2<sup>nde</sup> année, dont un groupe en alternance par l'apprentissage**
  
- Une filière année spéciale (DUT en un an) qui s'adresse à des titulaires de L2, classes préparatoires, DUT ou BTS (en moyenne 25 étudiants/an) ;
  
- Une filière DUT modulaire en cours du soir, qui s'adresse à un public de demandeurs d'emploi (entre 12 et 15 étudiants par an) ;
  
- 5 licences professionnelles dans le domaine du management des organisations, en alternance par l'apprentissage :
  - o LP Management des organisations, option Management de la PME et développement à l'international (environ 30 étudiants) ;
  - o LP Management des organisations, option Gestion des relations Humaines dans les PME (environ 25 étudiants / an) ;
  - o LP Management des organisations, Conduite de Projets TIC dans les PME (environ 15 étudiants / an) ;
  - o LP Management des organisations, option Intégration des Progiciels de Gestion dans les PME (environ 15 étudiants / an) ;
  - o LP Cadre de santé, en formation continue (environ 20 étudiants / an)
  - o 1 DU : Directeur des Etablissements Sanitaires et Sociaux (DESS)
  
- 1 DU Gestion des Etablissements Sanitaires et Sociaux, avec une vingtaine d'étudiants en formation continue chaque année, qui forme des Directeurs d'ESS ;
  
- **1 DU Prépa DCG, en un an, en alternance par contrat de professionnalisation, qui accueille environ 13 étudiants chaque année ;**

- 1 DU Marketing & Management in an International Context (MMIC), qui accueille environ 25 étudiants étrangers chaque année ;
- 1 L3 Audit et Gestion opérationnelle des entreprises (entre 30 et 35 étudiants), cohabilitée avec la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Lyon 2 ;
- 1 M2 Management des PME et Economie des Affaires internationales (environ 20 étudiants/an), cohabilitée avec la Faculté de Sciences Economiques de l'Université Lyon 2.



### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

Seul département tertiaire avec le département TC à l'IUT Lyon 1, le département GEA est centre de ressources dans les domaines de la gestion, du droit, de l'économie et permet ainsi d'assurer des enseignements transversaux au sein de l'IUT (notamment au sein des départements Biologie et Génie Civil) et plus généralement de l'Université Lyon 1 (Semestre de détermination de l'Université Lyon 1, ISFA, INSA, etc.).

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Notre département se tient à l'écoute des formations proposées par notre université de façon à favoriser au mieux les échanges d'étudiants entre le parcours L et le parcours DUT. Chaque année, une quinzaine d'étudiants ayant réalisé une première année à l'université (Lyon 1 ou ailleurs) sont recrutés en première année de DUT.

Par ailleurs, nous accueillons dans nos licences professionnelles des étudiants en provenance de L2 ou d'autres départements de l'IUT de l'Université Lyon 1.

Nous accueillons également chaque année, en recrutement en 1<sup>ère</sup> année, 4 à 5 étudiants en provenance du semestre de détermination organisé par l'Université Claude Bernard. Les enseignants du département participent activement aux enseignements du S2D (Semestre de détermination) organisé par l'Université Lyon 1, et qui permet aux étudiants en échec en fin de semestre 1 de se tester sur de nouvelles matières en semestre 2 en vue d'une réorientation.

#### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Comme évoqué précédemment, le département GEA de l'IUT LYON 1 assure depuis maintenant 2 ans la maîtrise d'œuvre d'un parcours L3 Audit et gestion / Master Management de la PME et Economie Internationale en apprentissage, formations cohabilitées ISFA/Faculté de Sciences Economiques de l'Université Lumière Lyon 2. Ces formations, dont la responsabilité pédagogique est assurée par des enseignants du département, sont mises en place dans les locaux de l'IUT LYON 1. Comme évoqué précédemment, le département participe également au semestre de détermination S2D proposé par l'Université Lyon 1 et permettant la réorientation des étudiants de L1 en situation d'échec.

### **2.2. Accueil**

#### **2.2.1. Politique de recrutement**

##### ***d. Bilan sur le recrutement***

La situation était globalement similaire en 2013 par rapport à celle décrite lors de la précédente évaluation, avec un nombre de candidats relativement stable d'une année sur l'autre. Le même « cru » s'annonce pour 2014, avec une hausse du nombre de candidatures mais une très légère baisse du nombre de vœux 1.

#### **En formation initiale**

Depuis l'année dernière, le département a décidé d'organiser des entretiens dans le processus de recrutement. Quelques chiffres :

- pour le site DOUA : plus de 2800 dossiers sont examinés, pour un total de 500 entretiens organisés.
- Pour le site Bourg : près de 500 dossiers sont examinés, pour un total de 300 entretiens organisés.

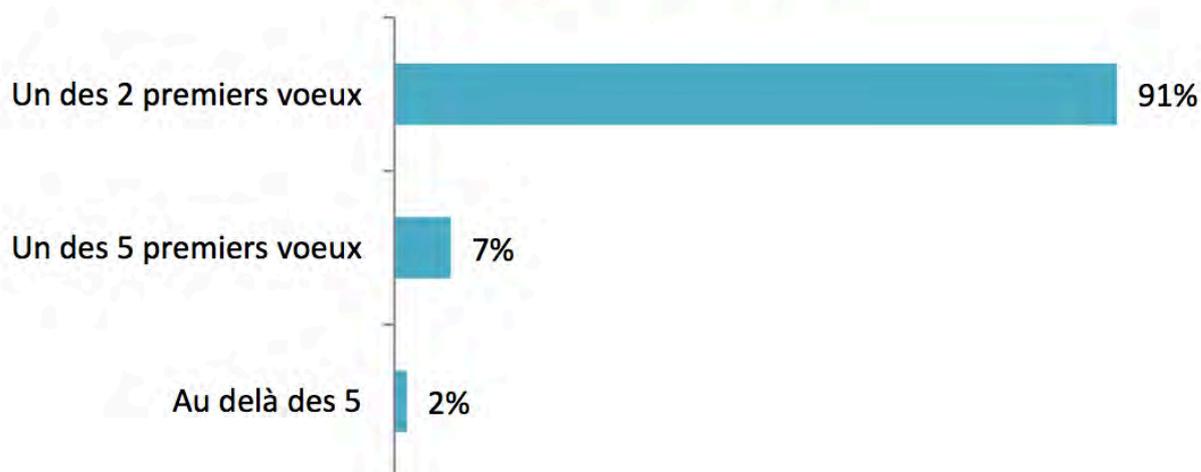
L'adhésion unanime de l'équipe à cette procédure nous conduit naturellement à la renouveler cette année, malgré la quantité de travail que cela représente !

Il n'y a jamais de place vacante au sein du département GEA. En septembre 2013, et comme tous les ans, de nombreux appels téléphoniques de candidats n'étaient donc pas satisfaits.

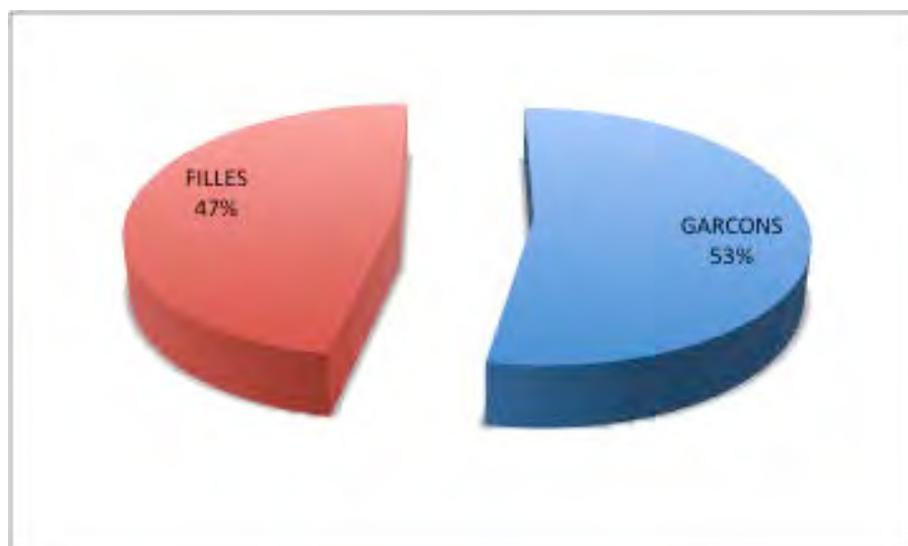
En 2014, 3579 élèves ont demandé une candidature à GEA via le portail Postbac (sensiblement autant que lors de la dernière évaluation). A l'heure où nous écrivons ce dossier, plus de 600 entretiens sont programmés dans APB.

Ci-dessous quelques statistiques de candidatures intéressantes, issues de l'étude SPIRAL 2013 sur les primo-entrants en GEA :

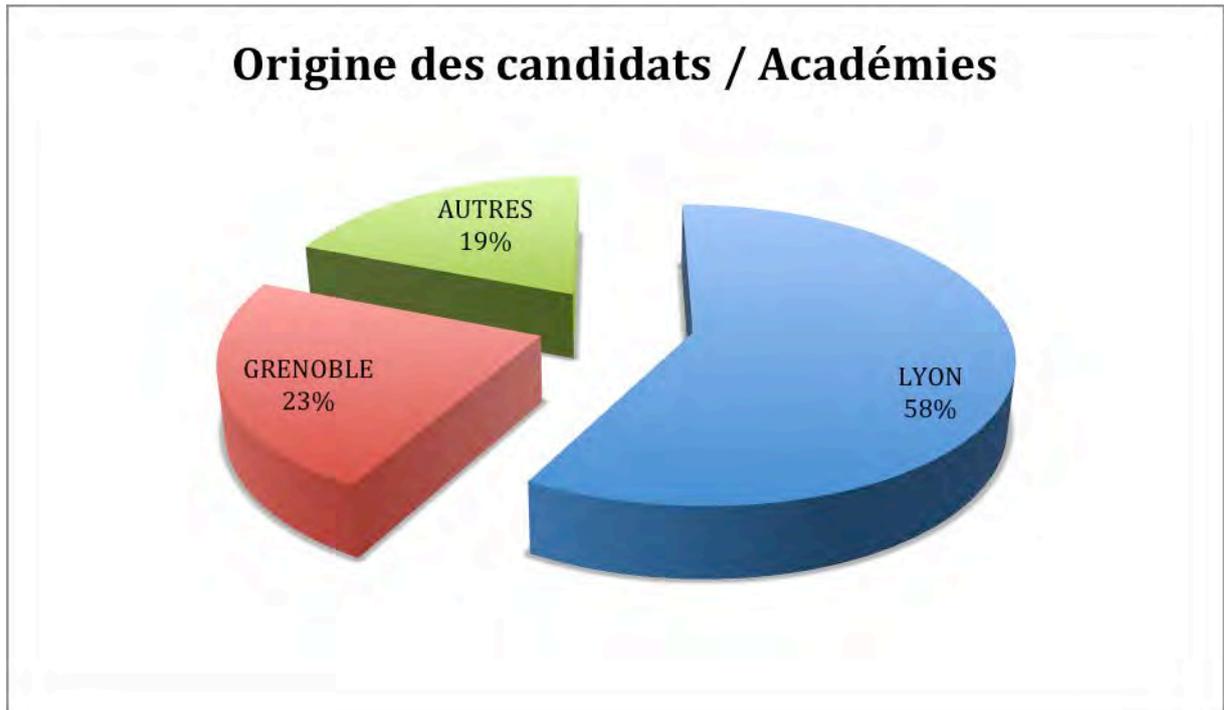
### A quel n° de vœux d'orientation sur POSTBAC correspond ce DUT ?



Le graphique précédent montre la motivation de nos étudiants puisque la très grande majorité de nos étudiants ont choisi GEA dans leurs 2 premiers vœux.



Candidatures 2014 – Répartition / sexe



Candidatures 2014 – Répartition / académie

Les statistiques de recrutement montrent que, tout comme lors de la dernière évaluation, le département GEA pourrait recruter beaucoup plus de candidats : la seule contrainte est dans les moyens, qu'ils soient humains, matériels et financiers.

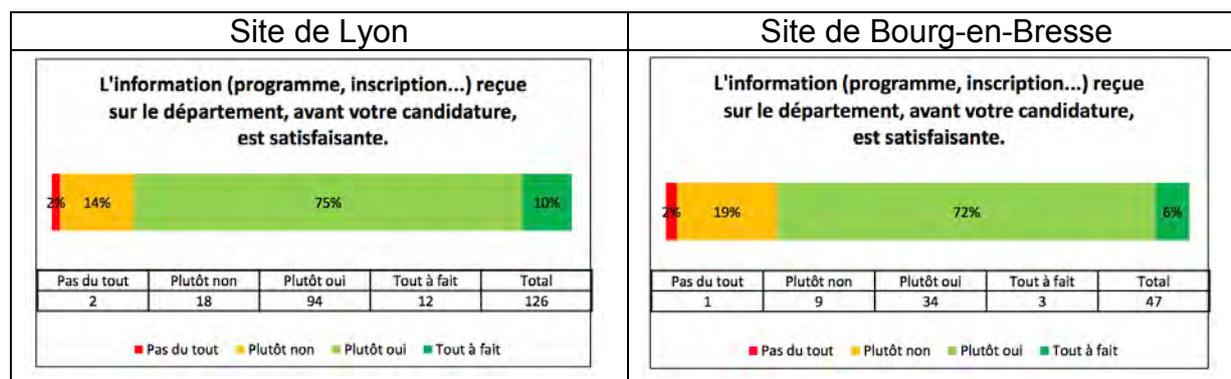
### En formation continue

Le recrutement s'effectue sur test et entretien. L'entretien vise essentiellement à analyser la demande, la motivation et le profil professionnel des candidats. Une commission spécifique permet de valider les acquis professionnels. Un soutien pédagogique personnalisé a été mis en place par l'intermédiaire de référents chargés d'aider et de conseiller les étudiants tout au long de leur formation. A partir des besoins exprimés par les étudiants, une remise à niveau est organisée.

#### e. *Communication auprès des futurs étudiants*

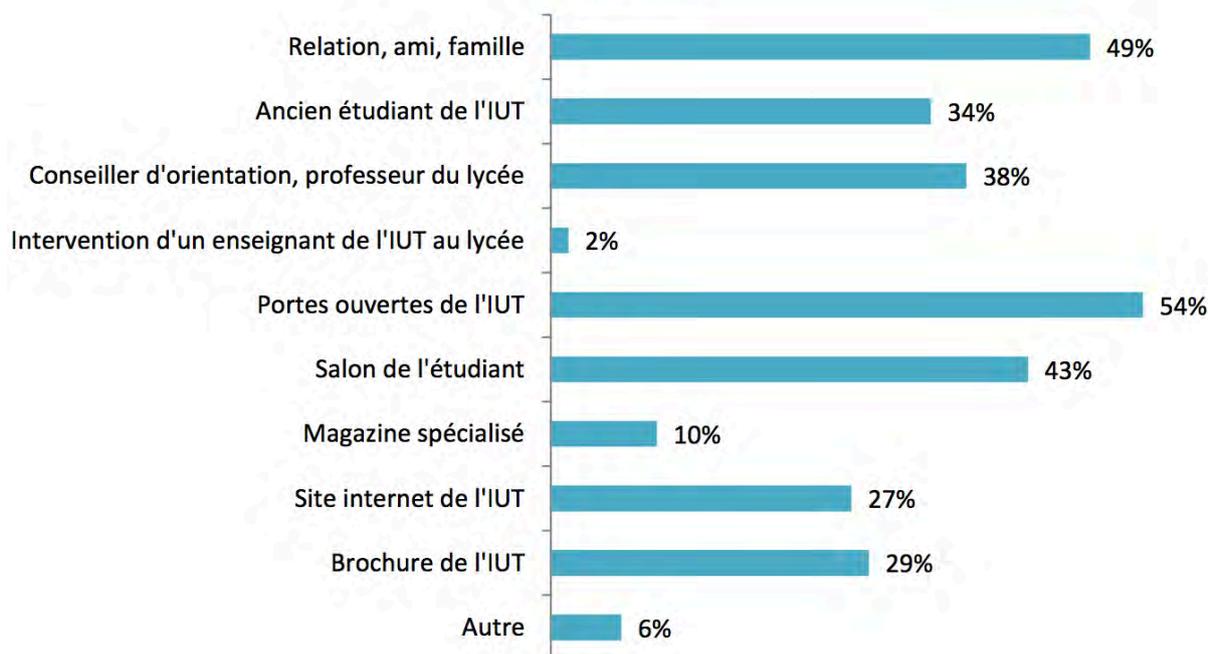
L'équipe pédagogique dans son ensemble s'implique fortement dans la communication auprès des publics lycéens et étudiants. Cette communication s'articule autour d'un certain nombre d'actions, renouvelées chaque année :

- Participation au salon de l'étudiant de Lyon
- Participation au salon de l'Apprentissage de Lyon : organisé sur 2 jours par la Région et FormaSup, l'objet de ce salon est de promouvoir les formations en apprentissage, et notamment celles de l'IUT LYON 1.
- Participation aux journées de l'enseignement supérieur : pendant 2 jours, cette manifestation permet aux futurs étudiants de rencontrer les étudiants du département GEA et des différentes formations portées par le département.
- Participation aux soirées carrières, organisées dans les Lycées de la région lyonnaise et burgienne.



Ces différentes manifestations portent manifestement leurs fruits, puisque le nombre de candidats est en constante augmentation sur nos différentes formations. La dernière étude Spiral sur les primo-entrants GEA Lyon 1 nous encourage sur cette voie :

### Quels sont les critères qui ont déterminé votre orientation vers l'IUT ?



#### f. Orientations futures

Même si l'approche est particulièrement chronophage, le Département GEA va continuer à baser son recrutement sur des entretiens. Conforme à la politique de l'IUT LYON 1, nous avons augmenté la part des bacs technologiques au sein du DUT, qui se situe actuellement autour des 28% en comptant l'ensemble des bacs technos inscrits en 1<sup>e</sup> année.

Enfin, l'IUT LYON 1 et le département GEA travaillent activement à la création de passerelles IUT/Lycées et également IUT/Autres formations de l'Université Lyon 1. L'idée

est de faciliter l'orientation des lycéens mais aussi celle des étudiants de L1 et L2. La participation active du département au Semestre de Détermination mis en place par l'université en est un exemple très concluant, puisque plusieurs étudiants de L1 ou L2 rejoignent chaque année le département GEA. Le département souhaite aller plus loin dans la mise en place de ces passerelles.

### **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

Nous offrons aux étudiants handicapés la possibilité de poursuivre leurs études après le bac dans un cadre adapté.

Nous avons déjà accueilli deux étudiants sourds avec le soutien de l'URAPEDA. L'un des étudiants a réussi à obtenir son DUT en deux ans, l'autre étudiante (qui était assistée d'une codeuse) a suivi le cursus en trois ans.

D'autre part, depuis la dernière évaluation, nous avons accueilli deux étudiants en fauteuil roulant. L'adaptation de nos locaux (ascenseur, toilettes) a permis à ces étudiants de mener à bien leurs études.

### **2.2.3. Origine des inscrits**

La situation de nos étudiants inscrits n'évolue guère depuis la dernière évaluation. La plupart des candidats inscrits en DUT sont toujours issus de la région Rhône-Alpes. Les filles sont toujours davantage représentées dans les promotions, disproportion dans les candidatures qui se retrouve encore en 2014 (voir graphique dans les pages précédentes).

Les Bacs technologiques (STG, option Comptabilité-Finance essentiellement) représentent près de 25% de nos effectifs en primo-entrants. Viennent ensuite les Bacs S et les Bac ES, avec respectivement 20% et 55% des effectifs de la promotion 2013 (sont compris les inscrits ayant déjà réalisé au moins une année dans l'enseignement supérieur).

Cette répartition sera sensiblement identique en 2014, compte tenu des données d'appel Postbac actuelles.

## ***2.3. Lien formation – emploi***

### **2.3.1. Devenir du diplômé**

Nous n'avons pas de cellule spéciale d'aide à l'insertion au département ou dans notre IUT. Nous renseignons, à la demande, nos anciens étudiants à partir des offres d'emploi qui nous parviennent. Ceci étant, nous animons une base de données anciens via la plateforme Stillincontact (dont de nombreux IUT sont partenaires), qui nous permet de communiquer des offres de stages et d'emplois à l'ensemble de nos étudiants, qu'ils soient en formation au sein du département ou déjà insérés professionnellement. Cette base de données nous aide à obtenir davantage d'informations sur l'insertion de nos étudiants, et nous permet d'augmenter les taux de réponses aux enquêtes réalisées.

Le département se base sur l'enquête nationale IUT réalisée tous les deux ans qui fournit des informations sur l'insertion des étudiants et sur leurs poursuites d'études éventuelles. Les résultats complets de l'étude 2010 réalisée en ligne via Sphinx Online sont présentés en annexe (cf. 7. Annexes, page 49). Ci-dessous, quelques graphiques illustrent les points suivants :

- La plupart de nos étudiants continuent leurs études : en Licences professionnelles, mais surtout en école de commerce ou au sein des parcours L3/Master, à Lyon ou ailleurs.
- Sur les 8% d'étudiants qui ont arrêté leurs études à l'issue du DUT GEA, 100% sont actuellement en situation d'emploi (dont 72% d'entre eux en CDI) et ont trouvé en moyenne leur emploi en moins d'un mois après l'obtention de leur diplôme.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Nous avons la chance d'être situé dans un bassin économique très dynamique. Depuis sa création, les liens entre le département et les milieux professionnels sont très étroits. Le chef de département ainsi que plusieurs enseignants de l'équipe pédagogique entretiennent des relations privilégiées avec des syndicats professionnels (CGPME et MEDEF notamment) ou des structures de type réseaux (par exemple Espace Numérique Entreprises, Entreprises Rhône Alpes International, etc.).

Par ailleurs, les stages (en DUT) et apprentissage (en Licence professionnelle) représentent un élément clé dans la capacité du département à nouer des relations avec les professionnels. Nos étudiants sont recherchés et très appréciés pour leurs compétences, leur autonomie et leur dynamisme. Nos diplômés sont connus et reconnus. Les visites *in situ* des stagiaires ou apprentis renforcent ce lien avec le monde professionnel. Par ailleurs les entreprises sont systématiquement représentées aux soutenances de stage de nos étudiants.

En second lieu, les liens avec les milieux professionnels se tissent au cours de rencontres entreprises pendant lesquelles celles-ci sont invitées à présenter leurs sociétés et les métiers susceptibles d'intéresser nos étudiants.

Un troisième lien s'est tissé autour de la participation active des professionnels à nos enseignements. Notamment, l'ouverture des licences professionnelles nous a offert une autre opportunité pour renforcer nos liens avec le monde économique, par la participation de professionnels à la mise en place de ces projets, aux comités de pilotage et à l'enseignement au sein de ces licences.

Enfin, depuis plus de 40 ans, le département forme des étudiants qui pour la plupart sont maintenant en situation de responsabilité dans les entreprises. Ce sont eux les meilleurs ambassadeurs de la formation et les garants d'une relation étroite avec les milieux professionnels.

### **2.3.3. Adaptation locale**

De manière générale, le département suit le programme pédagogique national GEA, tant au niveau du contenu des enseignements que des volumes horaires par module. La période qui s'achève a vu la naissance puis la disparition des modules complémentaires qui avaient été mis en place lors de la dernière modification du PPN, non sans difficultés en termes d'emploi du temps et de gestion des moyens (salles de cours, salles informatiques, moyens audio-visuels). A nouveau, le PPN a changé et nous oblige à plusieurs ajustements sur les modules et l'organisation du programme (voir tableaux page 6) .

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) Description, analyse et commentaire**

Le département impose deux stages dans le cursus DUT :

- un stage de première année, d'une durée minimum de 3 semaines, qui est un stage de découverte de l'entreprise. Chaque année, près de 210 étudiants partent donc en stage en fin de 1<sup>ère</sup> année ;
- un stage de seconde année, d'une durée minimum de 8 semaines, imposant une mission de gestion aux étudiants.

Ce stage en entreprise réalisé en fin de 2<sup>ème</sup> année (ou en fin d'Année Spéciale) peut se dérouler en France comme à l'étranger (Québec, Espagne, Angleterre, etc...).

Il s'agit d'un stage d'intervention dont les objectifs sont de valider :

- la capacité d'intégration des étudiants au sein de l'entreprise,
- les compétences des étudiants à résoudre un problème concret de l'entreprise.

Pour atteindre ces objectifs, le contenu de la mission des étudiants doit consister à résoudre un problème d'entreprise ; en aucun cas, l'étude à mener ne peut être assimilée ou confondue avec une mission d'exécution de tâches quotidiennes ou de simple observation de l'entreprise. Les sujets traités portent sur les différents domaines de la gestion d'une entreprise : gestion du personnel, comptabilité, organisation, commercial, production, etc...

Compte tenu du volume des travaux à réaliser et de l'exigence de qualité des réponses à apporter à l'entreprise, la réalisation du stage est effectuée par binômes (deux étudiants). De plus, chaque binôme est suivi par un maître de stage dans l'entreprise et par un enseignant tuteur de l'université qui vont jouer tous deux un rôle pédagogique majeur.

Ainsi, avant le début de l'intervention, les trois parties confirment les différents points de la lettre de mission qui a servi à valider le stage. Pendant le stage, les étudiants sont régulièrement rencontrés par leurs suiveurs pour :

- faire le point sur le déroulement et l'avancement de la mission (prévisions/réalisations),
- les accompagner dans la rédaction du rapport de stage et la préparation de la soutenance.

En effet, à la fin du stage les étudiants rédigent un rapport qui présente le déroulement et les conclusions de l'étude effectuée et qui fera l'objet d'une soutenance orale. Ce

document, de 50 pages environ, est remis à l'entreprise et aux enseignants participant au jury.

La soutenance consiste en la présentation par les étudiants du contexte et des résultats de leur recherche. Ces derniers doivent être argumentés et soutenus devant :

- un jury composé au minimum :
  - \* du suiveur et/ou du dirigeant de l'entreprise,
  - \* de l'enseignant tuteur responsable du suivi,
  - \* d'un enseignant lecteur ;
- \* plusieurs étudiants de première année (pour les sensibiliser aux conditions de déroulement d'une soutenance).

Le stage donne lieu à une évaluation effectuée par le jury. La notation est fondée sur plusieurs critères :

- évaluation du travail fourni par les stagiaires (autonomie, communication, réalisation des objectifs, etc...),
- évaluation du rapport de stage (cohérence du plan, clarté et qualité rédactionnelle, etc...),
- évaluation de la soutenance (maîtrise de la communication orale, maîtrise des supports, analyse critique, argumentation lors de la discussion, etc...)

Un responsable des stages au sein du département coordonne les relations entre les entreprises, les étudiants et les enseignants suiveurs de stage.

Certaines entreprises font appel à nos étudiants de façon régulière et des partenariats se mettent en place.

Nombre total de stages effectués	Dont proposés par les entreprises	Dont proposés par le département ou l'IUT	Dont trouvés par les étudiants	Nombre d'entreprises
126*	25	37	64	119

(\*) stages réalisés en binôme en DUT

### **Statistiques des stages – IUT Formation initiale et année spéciale**

Une cellule « Relations avec les entreprises » a été mise en place en partenariat avec la CGPME Rhône-Alpes. Ses objectifs principaux sont de favoriser la recherche de stages adaptés aux besoins des étudiants, de créer et développer un réseau avec les entreprises de la région Rhône Alpes. Des événements sont prévus afin d'atteindre ces objectifs : tables rondes, conférences, petits déjeuners avec les entreprises, à l'IUT ou lors des réunions d'adhérents CGPME. Les responsables pédagogiques et/ou le chef de département participent activement à ces événements.

Depuis 2008, la CGPME du Rhône a développé un pôle emploi avec lequel l'IUT est en lien. Ce pôle diffuse des annonces de stage auprès de l'IUT.

Un « forum entreprises » a lieu chaque année au mois de février afin d'organiser le recrutement des stagiaires par les entreprises. Ce forum se tient dans les locaux de l'IUT. Les entreprises s'entretiennent avec les binômes candidats aux différents stages proposés.

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques**

Depuis la dernière évaluation, le département a fortement investi dans des équipements de TP :

- Salles de cours équipées en video-projecteurs et boîtiers Extron
- Salles informatiques (cf § 3.1.1, page 31)

Le département prévoit de changer les équipements de trois des sept salles dans les quatre prochaines années.

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Depuis 2010, le Département GEA est présent sur le site de Bourg-en-Bresse de l'IUT LYON 1. Cette ouverture avait deux objectifs : accroître la capacité d'accueil du département, notamment en desservant le bassin burgien mais aussi développer l'alternance par l'apprentissage en seconde année de DUT, de manière à répondre à la demande du bassin professionnel burgien pour des assistants de gestion de PME immédiatement opérationnels.

Signes du succès de cette ouverture :

- Un second groupe a été ouvert en 1<sup>ère</sup> année en 2012. Actuellement, le département compte donc 4 groupes : deux groupes de 1<sup>ère</sup> année, et deux groupes de seconde année, dont l'un en alternance par l'apprentissage.
- Le groupe apprentis de seconde année comptait 18 étudiants sur l'année universitaire 2013-2014
- En 2014, plus de 500 étudiants ont postulé dans APB sur le site de Bourg-en-Bresse.

Par ailleurs, plusieurs formations en alternance proposées par le département GEA sont aujourd'hui opérationnelles

4 Licences Professionnelles proposées en apprentissage ou en contrat de professionnalisation :

- Gestion des relations humaines dans les PME/PMI
- Management des PME et développement à l'International
- E-Business dans les PME
- Intégration de progiciel de gestion dans la PME

1 DU : Prépa DCG, en contrat de professionnalisation

1 M2 en Economie Gestion proposé en contrat de professionnalisation

### **2.3.7. La certification**

Le TOEIC est organisé par l'université pour l'ensemble des étudiants. L'IUT Lyon 1 est d'ailleurs centre d'examen officiel. La certification C2I est également proposée à tous nos étudiants, depuis cette année. Il est trop tôt pour en tirer des résultats significatifs mais à la fin mai 2009, plus de cinquante étudiants du département s'étaient inscrits à cette certification. Enfin, à partir de l'année prochaine, nous proposerons à nos étudiants la certification Widaf allemand.

## **2.4. La pédagogie**

### **2.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Quelques étudiants (entre autre des bacheliers technologiques) se retrouvent en situation d'échec au cours de la première année (à noter que le taux de réussite des étudiants boursiers est très proche de celui des non boursiers).

La situation d'échec des étudiants est essentiellement due à :

- une mauvaise méthode de travail,
- des lacunes importantes dans les matières quantitatives,
- un défaut de travail personnel,
- un manque de confiance en soi,

Nous organisons chaque année un suivi personnalisé de ces étudiants. Un système de tutorat a été mis en place sur le département GEA. Il s'inscrit dans une démarche plus globale de l'IUT LYON 1 visant à aider les étudiants en difficulté. Le principe est de repérer *via* un test préalable organisé dès le début du semestre 1 les étudiants en difficulté dans les matières quantitatives (mathématiques et techniques quantitatives de gestion notamment). Des cours de soutien sont alors organisés à destination de ce public, sous la forme de petits groupes de travail (10 à 12 personnes par groupe). Par ailleurs, à partir des besoins exprimés par les étudiants, des compléments de formation sont dispensés dans les matières générales par les enseignants des disciplines concernées.

### **2.4.2. Dispositifs de réorientation**

Compte tenu de nos taux importants de réussite, nous avons peu d'étudiants à réorienter. A l'issue des jurys de semestre 1 et de semestre 3, chaque étudiant en difficulté est reçu par le chef de Département et les directeurs d'études concernés pour envisager ensemble les possibilités de réorientation.

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Les 3P ont été mis en place depuis 2004 au sein de notre département. Le Projet Personnel et Professionnel doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses axes de progrès, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis.

Ce projet individuel est conduit grâce à une réflexion personnelle de l'étudiant, acteur de son parcours, réflexion nourrie de l'analyse de ses expériences et confrontée à celles des autres étudiants. Le PPP est fondé à la fois sur l'apport de connaissances et sur un fort investissement personnel de l'étudiant en matière de recherche documentaire et de connaissance de soi. Ce module est donc présent lors de la première et seconde année en demi-groupe afin de permettre un réel échange entre les étudiants.

A l'issue de ce module, l'étudiant doit être également capable de se positionner par rapport aux entreprises. Il doit savoir se présenter, par écrit (rédaction du *curriculum vitæ* et de la lettre de motivation) et oralement, exposer son projet professionnel, exprimer ses motivations... Le Projet Personnel et Professionnel permet aux étudiants de se préparer au stage obligatoire et notamment leur fait prendre conscience de ce que les entreprises attendent d'eux du point de vue du comportement. Enfin, la réflexion sur l'insertion professionnelle future nécessite l'acquisition d'informations relatives à l'environnement professionnel du diplôme (secteurs, entreprises, métiers...) auquel prépare le DUT GEA. Cette information est délivrée aux étudiants, notamment sous la forme de témoignages par des professionnels ou recherchée par eux dans la documentation qui leur est accessible. Deux événements annuels sont organisés au sein de notre département afin de favoriser les rencontres entre les étudiants et les professionnels ayant obtenu le DUT GEA. Du fait de son caractère transversal, le Projet Personnel et Professionnel constitue un élément structurant de la formation. Il prend une place plus importante dans le nouveau PPN 2014.

#### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Le département est un utilisateur régulier des outils mis en place par l'université en termes de TICE, notamment via la plateforme pédagogique de l'université Lyon1, SPIRAL, utilisée tant pour des aspects pédagogiques (tests en ligne, supports de cours en ligne...) que pour des aspects plus administratifs (évaluation des formations par les étudiants, etc.).

Un module complémentaire « Communication et TIC » permettait jusqu'à cette année aux étudiants de 2ème année GEA qui le souhaitent d'appréhender les enjeux des TIC dans l'entreprise et de concevoir un site Internet en utilisant un CMS. Même s'il n'est pas présent dans le nouveau PPN, nous comptons garder ce module sur les années futures.

Dans le cadre de son partenariat avec Forma-Sup Ain-Rhône-Loire, le département GEA a fait partie d'un comité de pilotage qui a travaillé à l'élaboration et à la mise en place d'un livret électronique d'apprentissage (LEA). Ce projet est financé par la région. Actuellement, deux licences professionnelles « E-Business » et « Progiciel de Gestion Intégré » ainsi que le DUT en apprentissage utilisent cette plate-forme pour assurer le suivi de leurs alternants.

Dans le cadre d'un partenariat avec la société WOONOZ, une action d'amélioration du niveau d'orthographe des étudiants de GEA a été mise en place : le «Projet Voltaire» est une interface Web qui comprend les lacunes orthographiques et grammaticales des personnes et qui propose des solutions adaptées pour améliorer ces erreurs.

Le département GEA travaille enfin sur l'actualisation continue de la base de données réunissant les étudiants actuels et anciens. Cette base a été conçue par la société « Stillincontact » qui recense 305 références clients dont une majorité d'IUT. La soirée de Gala du 20 Mars 2015 prochain permettra d'actualiser cette base.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

Le partenariat signé avec la société WOONOZ est l'une des illustrations des innovations pédagogiques mises en place au sein du département. Le département investit également sur d'autres méthodes d'apprentissage :

- un jeu d'entreprise en première année : réalisé en début d'année pour les nouveaux étudiants, l'objectif est de les initier aux différentes disciplines qu'ils vont être amenés à étudier durant leur cursus à GEA ;
- Un jeu d'entreprise en seconde année (en fin de semestre 1) : l'objectif est cette fois de valider les acquis des étudiants.
- Des modules diversifiés :
  - o basés sur le jeu de rôle grâce par exemple au module « Affirmation de soi par le théâtre »
  - o basés sur des « expériences entreprises »

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Les étudiants ont à leur disposition, sur place, la bibliothèque de l'IUT et à 5 minutes de tramway celle de l'université.

Notre département s'efforce, en prenant sur son budget, d'alimenter régulièrement la bibliothèque de l'IUT en ouvrages adaptés à nos enseignements. En conséquence nos étudiants sont parmi les plus assidus de l'IUT en consultation à la bibliothèque. Une récente enquête de satisfaction menée auprès des étudiants du département a en effet révélé que plus de 3 étudiants sur 4 fréquentaient régulièrement (au moins une fois par semaine) la bibliothèque. La qualité de l'accueil qui leur est réservé à leur arrivée au département (une présentation de la bibliothèque est organisée par classe en début d'année universitaire), la richesse du fond documentaire (plus de 80% des étudiants le considèrent satisfaisant), et l'organisation de manifestations régulières sur l'année (exemple : présentation de la saison culturelle lyonnaise, organisation d'un concours d'écriture...) entretiennent cette satisfaction et stimulent leur fréquentation.

### ***2.5. Formation tout au long de la vie***

#### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Elle est assurée :

- en 1 an dans le cadre de l'Année Spéciale,
- en 3 ans dans le cadre du DUT modulaire.

Le recrutement s'effectue sur test et entretien. L'entretien vise essentiellement à analyser la demande, la motivation et le profil professionnel des candidats. Une commission spécifique permet de valider les acquis professionnels.

Un soutien pédagogique personnalisé a été mis en place par l'intermédiaire de référents chargés d'aider et de conseiller les étudiants tout au long de leur formation.

A partir des besoins exprimés par les étudiants, une remise à niveau est organisée. La Licence pro Cadres de Santé ne recrute par ailleurs que des étudiants en FC. Enfin, les autres LP recrutent également chaque année quelques étudiants en FC.

#### **2.5.2. VAE**

Toutes les personnes pouvant justifier d'une expérience professionnelle d'une durée minimale d'activité, qui ne peut être inférieure à trois ans, dans les domaines de la gestion d'une organisation (entreprise, association, etc.) sont concernées par le dispositif de

validation des acquis. Ces personnes peuvent prétendre soit à une entrée en formation en Année Spéciale IUT ou en Licence professionnelle par la voie du dispositif VAP soit à la délivrance d'un DUT Gestion des Entreprises et des Administrations, avec au choix l'une de ses options Petites et Moyennes Organisations, Finance - Comptabilité ou Ressources Humaines ou d'une Licence professionnelle par la voie du dispositif VAE.

L'augmentation des demandes, spécialement de VAE, a conduit à la mise en place d'une organisation particulière interne au département composée d'un conseil pédagogique de la VAE et d'un référent pédagogique chargé de l'accompagnement des candidats.

Un accompagnement personnalisé est ainsi mis en place au sein du département en association avec les services de la formation continue de l'université Claude Bernard (FOCAL) et de l'IUT LYON 1.

La recevabilité du dossier de candidature est déterminée par le conseil pédagogique responsable de la VAE et, pour le DUT, le choix de l'option est arrêté, en accord avec le candidat selon ses compétences. Le conseil pédagogique, suite à l'examen du dossier du candidat et d'un entretien, se prononce sur l'adéquation du profil du candidat au diplôme visé et établit un plan de formation pour les unités d'enseignement dans lesquelles le candidat ne paraît pas avoir les compétences requises. Le diplôme visé est obtenu après le passage du candidat devant le jury de VAE, composé d'enseignants, de professionnels et de représentants du service de formation continue de l'Université Claude Bernard. La durée moyenne d'une VAE est, au sein du département GEA, d'une année universitaire.

Les éléments de suivi sur les quatre dernières années montre une baisse importante du nombre de candidats en VAE. En 4 ans, nous passons en effet d'une dizaine de candidatures à seulement 2 projets de VAE cette année.

Le conseil pédagogique poursuivra les actions engagées et plus particulièrement la démarche de communication auprès des publics potentiellement intéressés par le processus de VAE dans nos disciplines, spécialement par un espace réservé sur le site web de l'IUT.

## ***2.6. Politique d'ouverture internationale***

Parallèlement à la priorité accordée à l'enseignement des langues, le département GEA a une réelle volonté de mettre en place et de développer des échanges internationaux dans divers pays étrangers.

Trois actions importantes témoignent de cette priorité :

- L'accueil d'étudiants étrangers :

Chaque année, une cinquantaine d'étudiants étrangers sont accueillis au sein du département dans le cadre du DU MMIC<sup>3</sup> (formation de niveau bac+3 enseignée intégralement en anglais), et d'autres formations en français du département.

- La mise en place du DU MMIC:

---

<sup>3</sup> Marketing & Management in an international context

Accueillant au premier semestre des étudiants de la Licence Professionnelle MDI, et des étudiants Erasmus pendant toute l'année issus du réseau d'universités partenaires du département GEA, cette formation est enseignée entièrement en anglais et donne la possibilité aux étudiants d'obtenir 30 crédits ECTS par semestre.

- Les poursuites d'études à l'étranger :

Grâce à un large réseau d'universités partenaires, les étudiants peuvent, après obtention de leur DUT, poursuivre leurs études à l'étranger. De nombreuses destinations sont proposées aux étudiants : dans l'Union Européenne, principalement dans le cadre des échanges Erasmus et hors Union Européenne dans le cadre des accords signés par l'UCBL.

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

L'accueil dans le département des étudiants étrangers est assuré en partie par des étudiants GEA de deuxième année dont le projet tutoré consiste à contribuer à la bonne intégration de ces nouveaux arrivants au sein du département.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Stages : Le stage en entreprise est réalisé en fin de 2<sup>ème</sup> année (ou en fin d'Année Spéciale), ou en fin de licence professionnelle. Il peut se dérouler en France comme en Union Européenne ou hors Union (par exemple une vingtaine d'étudiants effectuent chaque année un stage chez nos partenaires Québécois). D'autres stages à l'étranger sont proposés par le département, en Espagne et en Chine. Par ailleurs, une dizaine d'étudiants effectuent de leur propre initiative, un stage dans une entreprise à l'étranger. Au total, pendant les cinq dernières années, 98 étudiants ont effectué leur stage à l'étranger.

Semestres : Le nombre d'étudiants qui réalisent une partie de leur cursus d'études à l'étranger représente une quarantaine de personnes –Licence professionnelle MDI et Master 1 cohabilité Lyon1/Lyon2.

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Un réseau d'une cinquantaine d'universités étrangères accueille chaque année environ 70 étudiants après l'obtention de leur DUT du département GEA. Ils y séjournent pour obtenir des crédits « validables » au titre du DUETI ou de la Licence MST Audit & Gestion. Les étudiants se répartissent pour la plupart entre pays anglophones (Grande Bretagne et Irlande) ou pays où la langue d'enseignement est l'anglais (Europe du Nord et de l'Est, Pays Baltes et Russie), pays germanophones (Allemagne, Autriche) et pays hispanophones (Espagne et Amérique Latine).

#### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Il est nécessaire de souligner que 85 % des étudiants GEA de Lyon 1 choisissent de poursuivre leurs études. L'essentiel de nos programmes de coopération sont couverts par le dispositif Erasmus. En dehors de ces accords l'équipe de relations internationales du département GEA a mis en place d'autres accords afin d'élargir les possibilités de départ à l'étranger de nos étudiants. Le département GEA participe au réseau IB&M (International Business and Management) qui réunit huit universités européennes permettant aux étudiants d'obtenir une certification de ce réseau en plus des crédits ECTS.

#### **2.6.5. Mobilité des personnels**

Chaque année 3 à 4 enseignants participent à des missions d'enseignement à l'étranger dans le cadre des programmes Erasmus. Pendant l'année 2013-2014, 7 missions d'enseignement à l'étranger ont été assurées par les enseignants du département. Ce nombre pourrait aisément augmenter, compte tenu des propositions faites au département GEA par les différents partenaires. Cependant, le manque de moyens humains ne nous permet pas pour le moment de répondre à ces sollicitations.

Notre département accueille également des professeurs étrangers qui assurent pour la plupart des cours dans le DU MMIC en langue anglaise. Ils étaient au nombre de 7 pour l'année universitaire 2013-2014.

#### **2.6.6. Evolution des échanges à l'international**

Le réseau de partenaires du département GEA, composé actuellement d'une cinquantaine d'universités, a évolué dans plusieurs sens :

-Nous avons moins de partenariats en Grande Bretagne et au Nord de l'Europe car certains de nos partenaires Erasmus cherchant l'équilibre de flux dans les échanges d'étudiants ont revu leur politique de partenariat,

-La mise en place du DU MMIC dont les cours sont assurés en anglais nous a permis d'accueillir beaucoup plus d'étudiants étrangers et rééquilibrer les échanges avec la plupart de nos partenaires. Cependant, nous envoyons plus d'étudiants à l'étranger que nous ne recevons,

-Nous avons développé les échanges hors Erasmus (Russie, Chili, Argentine, Mexique, Canada), ce qui fait que les départs en mobilité hors Erasmus ont augmenté de façon considérable. La mobilité hors Erasmus est passée en cinq ans de 23% à 53% des départs (entre 2010-2011 et 2013-2014). Cette tendance devrait se confirmer dans les années à venir,

- Le département GEA participe à de nombreux projets regroupant plusieurs universités, ce qui pourraient aboutir à une collaboration plus étroite avec ces partenaires à l'avenir, comme par exemple le COPESLEU Project (Cooperation Program in Education and Social Sciences between Latin American countries and EU for mutual development, enrichment and empowerment). Ce projet regroupe 7 universités européennes et 17 latino-Américaines.

- Pour ce qui est des effectifs, les départs à l'étranger pour une poursuite d'études ou pour un semestre à l'étranger devraient rester stables les prochaines années. Concernant la mobilité en stage, elle devrait augmenter.

### **2.6.7. Projets :**

Si une bonne partie de nos étudiants DUT poursuivent des études à l'étranger, il n'y a qu'un petit nombre d'étudiants qui partent en stage à l'étranger. Un dispositif pour aider les étudiants à trouver des stages à l'étranger sera mis en place par le service des relations internationales de notre IUT. Notre but est d'augmenter le nombre de stages à l'étranger et de diversifier les destinations.

Concernant la mobilité d'études, nous avons plusieurs projets :

- Accroître le nombre d'étudiants de la licence MDI qui partent étudier un semestre à l'étranger. (Passage de 10 à environ 15 étudiants).
- Proposer un quatrième semestre d'études à l'étranger. L'évolution du PPN GEA adoptée par notre département facilitera les départs à l'étranger pour certains étudiants. Avec ce nouveau programme, il sera plus facile de trouver à l'étranger des contenus « validables » pour nos étudiants dans certaines options.
- Nous souhaitons créer au sein du réseau de partenariats universitaires, un réseau de double diplôme aussi bien pour l'obtention d'une licence que d'un master. Une première étape a déjà été faite en s'accordant avec la Hochschule Wismar en Allemagne sur un programme permettant aux étudiants d'obtenir à la fois la licence professionnelle MDI et le Bachelor Betriebswirtschaft ainsi qu'au niveau bac 5, le master Economie et Management de Lyon1 Lyon2 et le Master Betriebswirtschaft.

## ***2.7. Vie Etudiante***

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

#### **Association étudiante**

Le Bureau des Elèves du département GEA est organisé sous la forme d'une association : « Association pour le Développement et la Promotion du Département GEA ». L'objet de celle-ci est d'assurer la cohésion des étudiants au travers d'un certain nombre d'actions :

- Organisation d'un week end d'accueil en début d'année
- Organisation d'une classe de neige
- Support aux groupes de projets tuteurés
- Mise en place d'évènements de communication.

Les membres de l'association travaillent en étroite collaboration avec l'ensemble de l'équipe pédagogique.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

La vie associative ainsi que les activités culturelles sont organisées par l'Association présentée ci-dessus, sous la tutelle de l'équipe pédagogique.

Les étudiants du département profitent des installations sportives du campus, ainsi que des nombreux clubs de sports présents sur l'Université Claude Bernard. Un enseignant de sport est présent à des créneaux choisis sur la semaine afin de répondre aux sollicitations de nos étudiants.

### 3. Les actions supports

#### 3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

##### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Le département dispose de :

- 7 salles informatiques (2 de plus par rapport à la dernière évaluation)
- 3 salles de 55 places pour les examens, équipées de vidéoprojecteurs
- 9 salles de cours, toutes équipées de vidéoprojecteurs avec boîtiers de commande fixes de type Extron
- des salles informatiques communes sur le site de Bourg

Il est à noter que les salles de cours sont toujours trop peu nombreuses mais également trop petites par leur superficie pour accueillir dans des conditions satisfaisantes des groupes de 28 étudiants. Il est en effet presque impossible pour l'enseignant de se déplacer entre les tables. Un agrandissement serait donc fortement souhaitable.

Afin d'assurer un soutien pédagogique permanent aux étudiants et les assister dans la réalisation de leurs projets et dans le suivi du stage, le département GEA s'appuie sur de nombreuses ressources multimédia techniques : plusieurs progiciels de Gestion (SAGE, Cegid notamment), progiciels de statistiques et traitement d'enquêtes (Statistica, Sphinx), progiciels de création web, etc.

##### *a. Salles informatiques multimédia*

Le département dispose de sept salles multimédia équipées chacune d'en moyenne 15 postes (soit une centaine de PC), reliés à Internet par un réseau à très haut débit (Fibre optique) et à des imprimantes lasers. Ces ordinateurs sont dotés de logiciels spécifiques de traitement, de recherche et d'analyse des données (notamment : Sphinx, Sage, Statistica, ainsi que la plupart des applications bureautiques et de développement Web).

Equipées de vidéoprojecteurs, ces salles sont utilisées dans le cadre des formations (marketing, informatique, gestion, psychologie...) et laissées également en libre accès aux étudiants pour favoriser la découverte et la pratique des technologies par l'auto-formation. Sur le site de Bourg, le département bénéficie d'une flotte d'ordinateurs portables et partage les salles informatiques avec les autres départements du site.

##### *b. Salle de ressources multimédia*

Une salle commune de ressources multimédia avec téléviseurs magnétoscopes abonnés à des chaînes étrangères (allemande, anglaise, espagnole, italienne...) est proposée pour les enseignements, principalement de langues étrangères et d'expression. Cette salle est partagée avec l'ensemble des départements de l'IUT LYON 1.

Les étudiants ont également la possibilité d'utiliser à tout moment cette salle pour consulter des produits multimédias (vidéo et cassettes audio). Sur le site de Bourg, le département partage les salles multimédias avec les autres départements du site.

La maintenance est assurée par une équipe d'informaticiens dédiée, ainsi que par les services techniques de l'IUT LYON 1.

### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Les installations sont régulièrement visitées et contrôlées par les services de l'Université Claude Bernard et les différents organismes de contrôles (ascenseur, etc.)

L'IUT LYON 1 possède un défibrillateur et à la chance de disposer d'une infirmière en poste, dont le cabinet se situe dans le même bâtiment que le département GEA. Des enseignants de l'IUT LYON 1 ont pu suivre une formation à l'utilisation de cet outil.

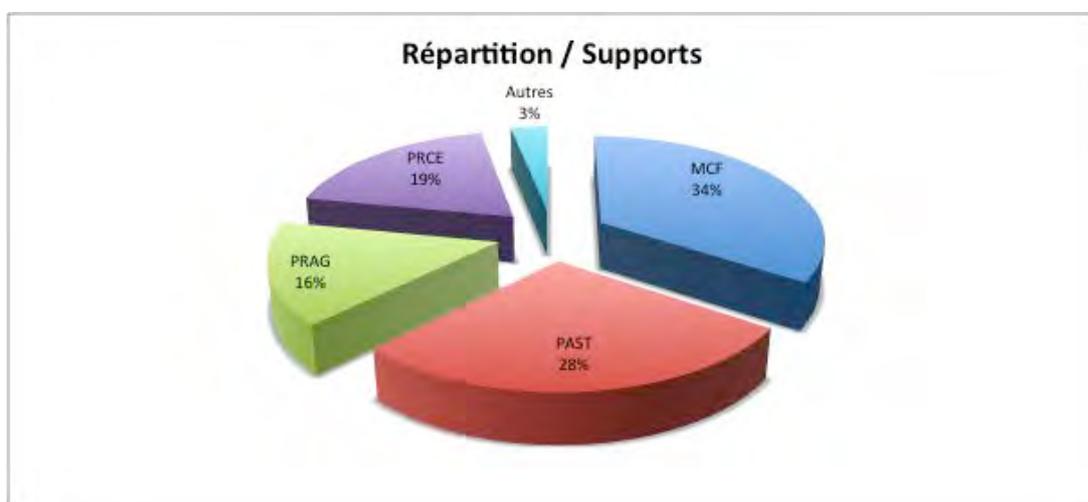
Par ailleurs, un ACO (il s'agit d'un enseignant titulaire) est présent dans le département, à l'instar de tous les départements de l'IUT LYON 1. Son rôle est de s'assurer, en liaison avec la direction de l'IUT, le chef de département et les services techniques de la mise en place des préconisations émises par la commission Hygiène et Sécurité. Enfin, le Document Unique d'Evaluation des Risques (DUR) a été mis en place il y a maintenant deux ans, permettant un suivi des risques sur le département.

## 3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)

### 3.2.1. Les enseignants

Le département GEA est sous doté, avec un effectif de 32 enseignants titulaires pour près de 700 étudiants. La ventilation par statut est la suivante :

MCF	11
PAST	9
PRAG	5
PRCE	6
Autres	1



### **3.2.2. Les IATOS**

- 1 poste ITRF
- 2 poste ADJENES

La situation du secrétariat est satisfaisante avec 3 secrétaires en charge de la vie administrative du département. Le personnel est organisé de manière à ce que le secrétariat soit ouvert en permanence pour les enseignants et les étudiants (de 7h30 à 17h30). Par ailleurs, une permanence du secrétariat est organisée au moins un soir par semaine jusqu'à 20h, pour répondre aux attentes des étudiants du DUT modulaire.

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Le département GEA compte 11 enseignants chercheurs, essentiellement en économie-gestion et droit, qui pour la plupart appartiennent à des laboratoires extérieurs à l'Université Lyon 1. Cela s'explique par le fait que l'Université Claude Bernard est une université scientifique et médicale, qui ne possède qu'un laboratoire en Actuariat et finance quantitative (Laboratoire de Sciences Financières et d'Actuariat), positionné à la frontière entre la gestion et les mathématiques appliquées.

### **3.2.4. Les vacataires**

Les vacataires dans le cursus DUT sur le département sont au nombre de 33. La répartition par spécialité est la suivante:

<b>Discipline</b>	<b>Nombre</b>
Droit	3
Economie	4
Expression / Communication	3
Maths-Informatique	2
Langues	6
Gestion	14
<b>TOTAL</b>	<b>33</b>

Les intervenants professionnels de cœur de métier (PAST et vacataires professionnels, en gestion, fiscalité et droit) représentent en volume horaire environ 30 % de la charge d'heures du département. Ces interventions portent essentiellement sur les disciplines de gestion, de fiscalité et de droit.

Les autres vacataires professionnels (langues, expression...) représentent environ 3% de la charge d'heures du département.

Sur l'ensemble des formations portées par le département (DUT et LP), le nombre total de vacataires atteint prêt de 70 personnes.

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

Les ressources propres du département pour l'exercice 2013 se montent à 903.850 euros (estimation), qui se répartissent comme suit (hors inscriptions):

RESSOURCES PROPRES	
Département : GEA	Recettes prévisionnelles 2013
<b><u>Formations</u></b>	
LP Conduite de Projets en NTIC	95 250 €
LP Management et Développement International	107 950 €
LP Gestion des Relations sociales	133 350 €
LP Progiciels de gestion intégrés	76 200 €
LP Cadres de Santé	95 000 €
DU DCG	88 900 €
DU GESS	81 300 €
DUT Modulaire	18 900 €
DUT Apprentissage Bourg	48 000 €
<b><u>Taxe d'apprentissage</u></b>	
	75 000 €
<b><u>Autres (à détailler)</u></b>	
Financement Région pour DUT modulaire	84 000 €
<b>Recettes totales</b>	<b>903 850 €</b>

Ce montant a augmenté d'environ 300000 euros par rapport à la dernière évaluation, notamment grâce à davantage de taxe et surtout davantage de recettes liées à l'apprentissage ou aux contrats de professionnalisation.

#### **3.3.2. Dépenses**

Les dépenses totales 2013 hors frais de personnels se montent à environ 168.000 euros, dont un peu moins de 8000 euros d'investissement. Ce dernier poste devrait augmenter sur le prochain exercice avec un projet d'investissement en mobilier informatique d'une douzaine de milliers d'euros et du changement d'une salle informatique. Globalement, les dépenses en fonctionnement ont tendance à croître, du fait de l'augmentation des prix mais aussi de la délocalisation du département sur le site de Bourg, alors que notre budget est à la baisse depuis 3 ans. Cette situation nous amène chaque année à un déficit, qui est comblé par le Central.

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Le département est sous la responsabilité d'un chef de département. Celui-ci s'appuie sur une équipe d'enseignants fortement impliqués dont les fonctions se répartissent comme suit :

Des responsables par formation :

- Un responsable de la 1<sup>ère</sup> année
- Un responsable de 2<sup>nde</sup> année
- Un responsable du site de Bourg-en-Bresse
- Un responsable DUT modulaire
- Un responsable DUT en Année Spéciale
- Un responsable pédagogique pour chaque option de Licence professionnelles (4 options)
- Un responsable pour chacun des DU
- Un responsable L3 et M2

Des responsables sur des missions transversales :

- Un responsable des projets tuteurés
- Un responsable du recrutement
- Un responsable emploi du temps
- Un responsable emploi du temps
- Une cellule relations internationales, composée de trois enseignants

Selon leur mission, ces enseignants sont amenés à travailler dans les différents commissions et services de l'IUT LYON 1 (notamment avec la cellule Relations Internationale de l'IUT LYON 1).

Un conseil de département est organisé régulièrement, selon les besoins et l'actualité du département. Par ailleurs, le chef de département assiste aux conseils de direction de l'IUT LYON 1, également bimensuels.

#### **• Le fonctionnement du département**

Il est régi par le conseil de département (le chef de département, ainsi que 7 membres élus, dont une secrétaire) sous la direction du chef de département. Toutes les décisions importantes sont prises par le conseil de département. L'ordre du jour et un procès verbal sont systématiquement envoyés à tous les membres du personnel enseignant et technique.

#### **• L'assemblée générale**

Au minimum 2 assemblées générales sont organisées chaque année. Elles servent à informer l'ensemble du personnel, à discuter des points importants, à prendre des décisions sur les demandes de renouvellement des postes et sur la réorganisation interne du département. En fonction de l'actualité, des AG extraordinaires peuvent être organisées.

#### **• Liaisons avec la direction et les instances de l'IUT**

Le chef de département représente le département aux réunions de direction de l'IUT (tous les 15 jours en moyenne), au conseil d'IUT et aux réunions spontanées organisées par la direction. Chaque membre du personnel peut être amené à participer à ces réunions, à travailler directement ou à avoir des relations de travail suivies avec les différents services de la direction.

Les relations de notre département avec les autres départements, les services centraux et la direction de l'IUT sont excellentes.

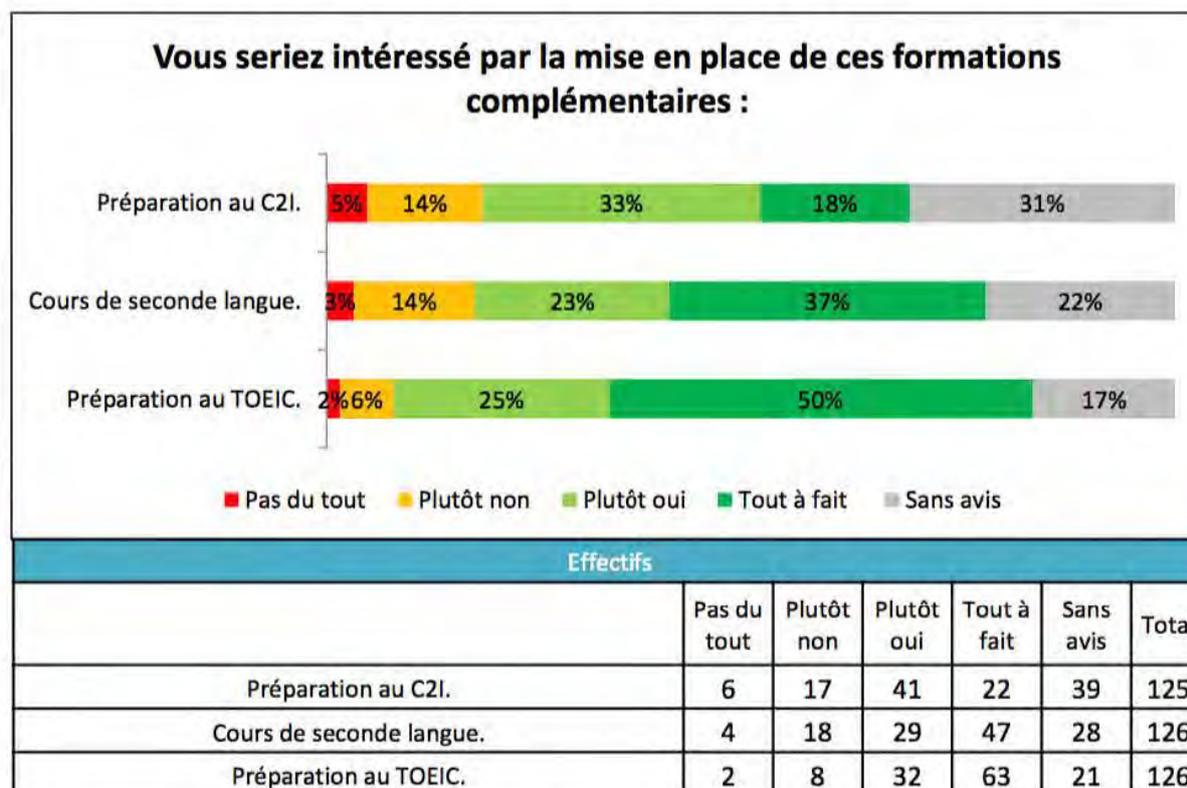
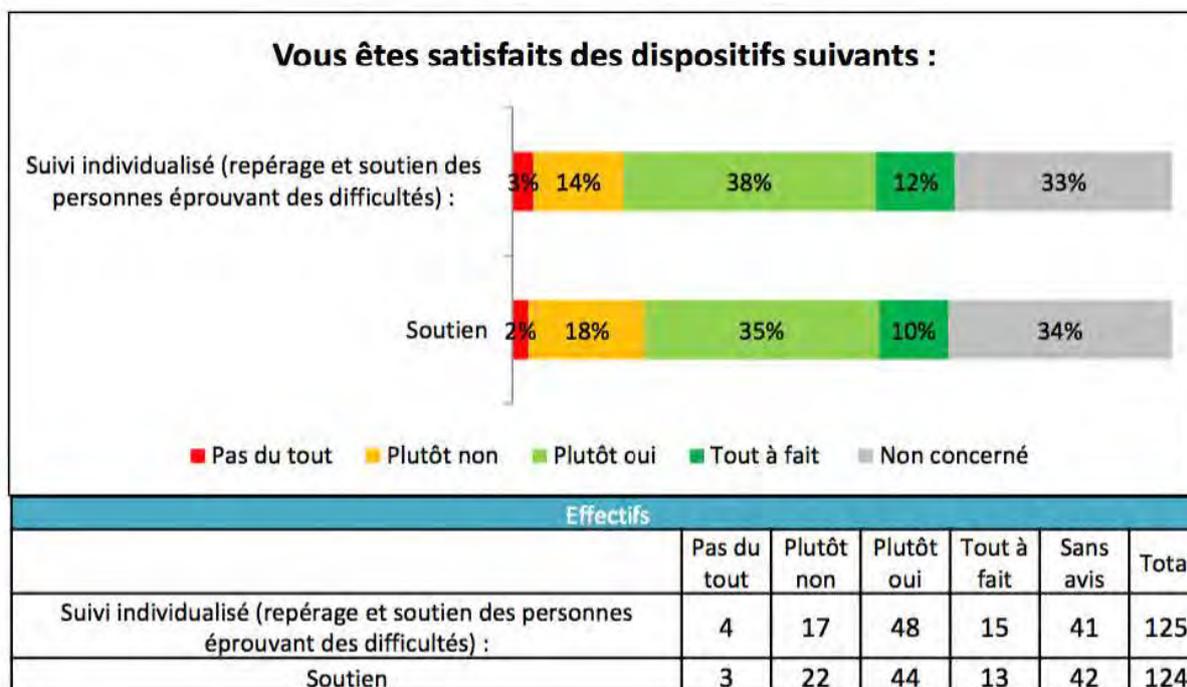
### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

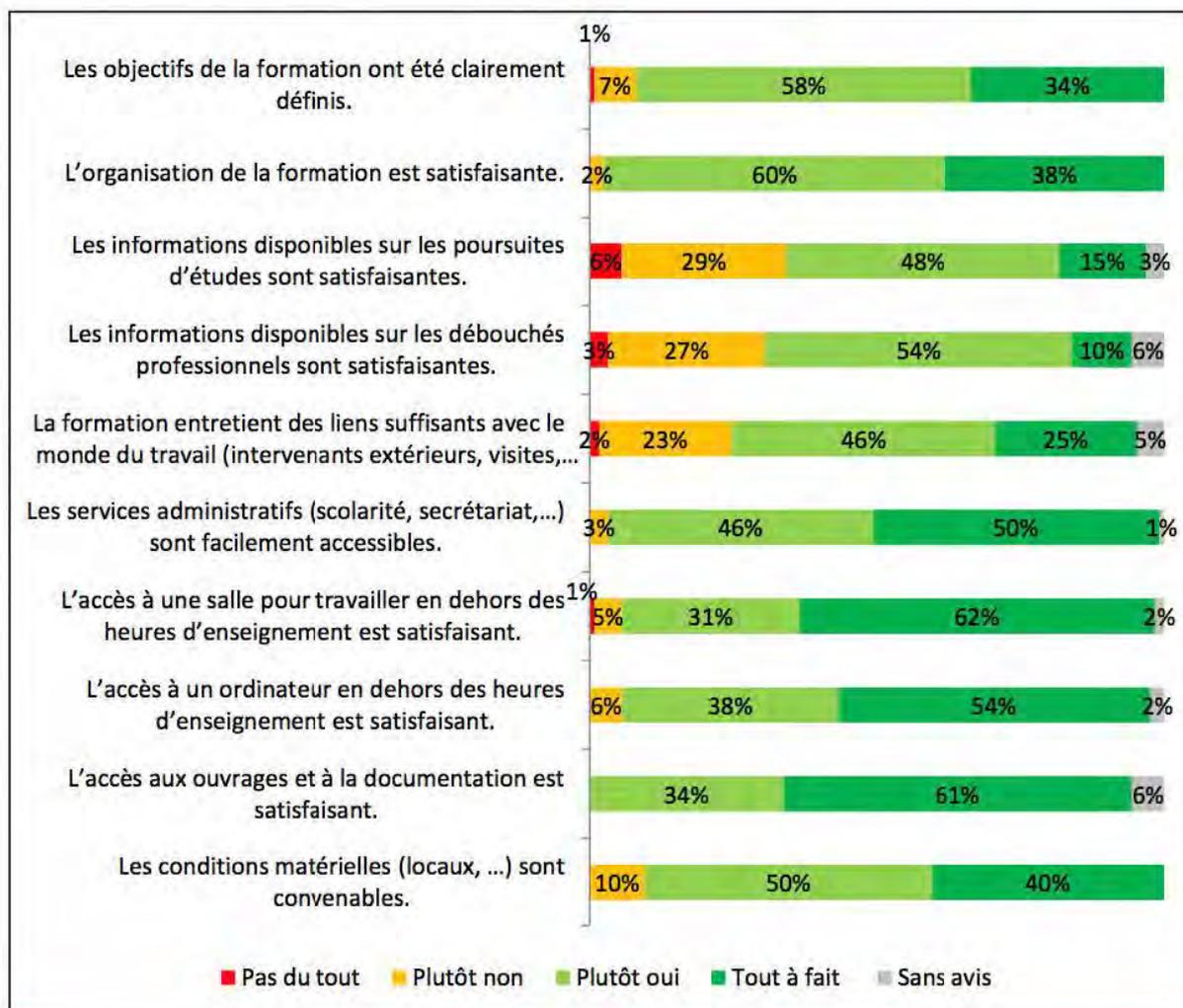
La formation est évaluée dans son ensemble via la plateforme SPIRAL de l'Université Claude Bernard à la fin de chaque semestre. Cette évaluation comporte 40 questions, qui se répartissent en sous-thèmes :

- L'étudiant et sa formation : adaptation, motivation, méthodes de travail...
- L'étudiant et son environnement universitaire : services administratifs, bibliothèque, locaux, etc.
- Qualité de l'information sur la formation : transmission d'informations, qualité de l'organisation, etc.
- Qualité de la formation : coordination des cours, contenus, niveau, individualisation des parcours, qualité des enseignements, contrôle des connaissances.

Les pages suivantes présentent les résultats marquants de la dernière enquête, menée auprès des étudiants de 1<sup>ère</sup> année de Bourg et Lyon au cours de l'année universitaire 2012-2013.

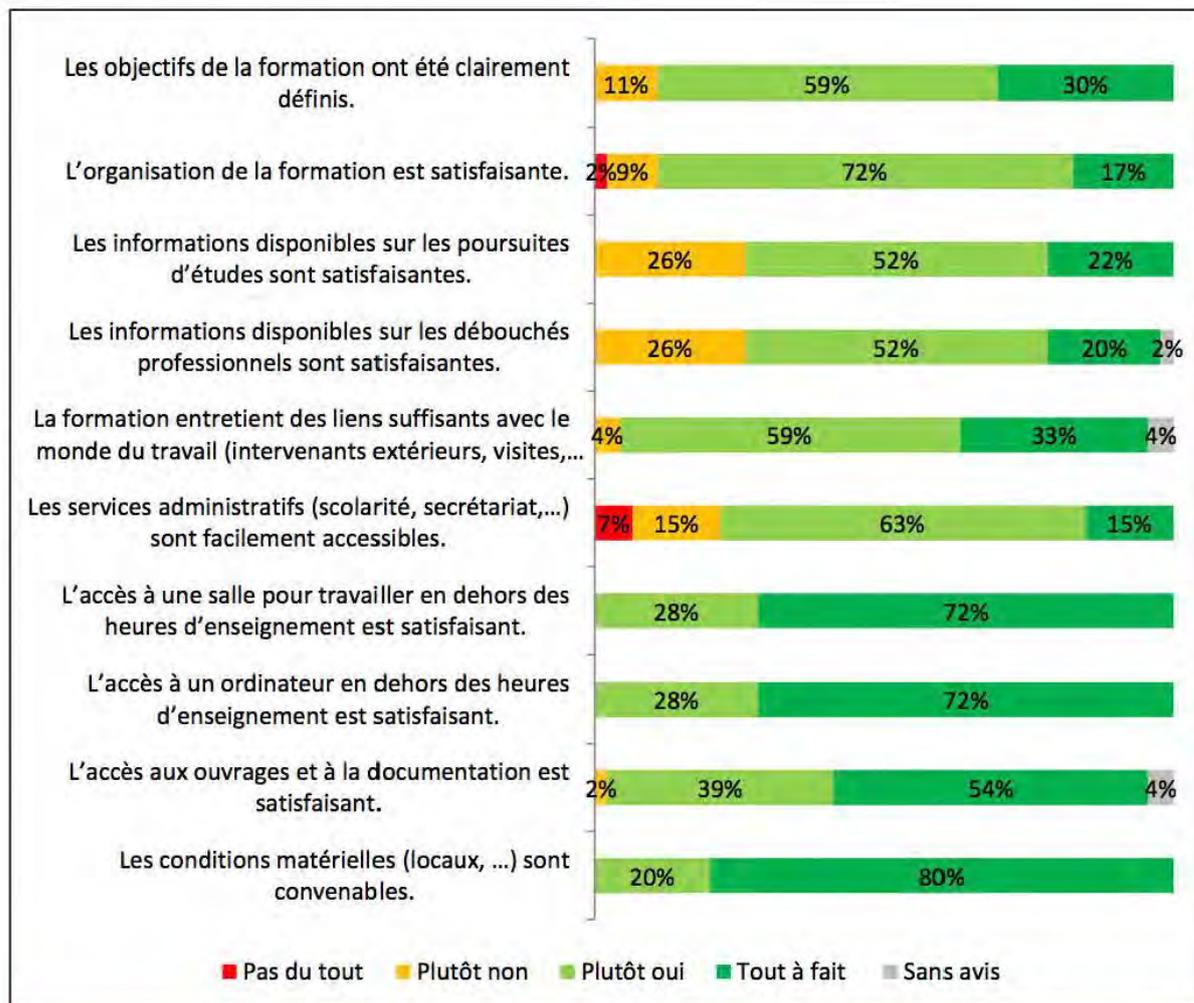
**Site DOUA :**



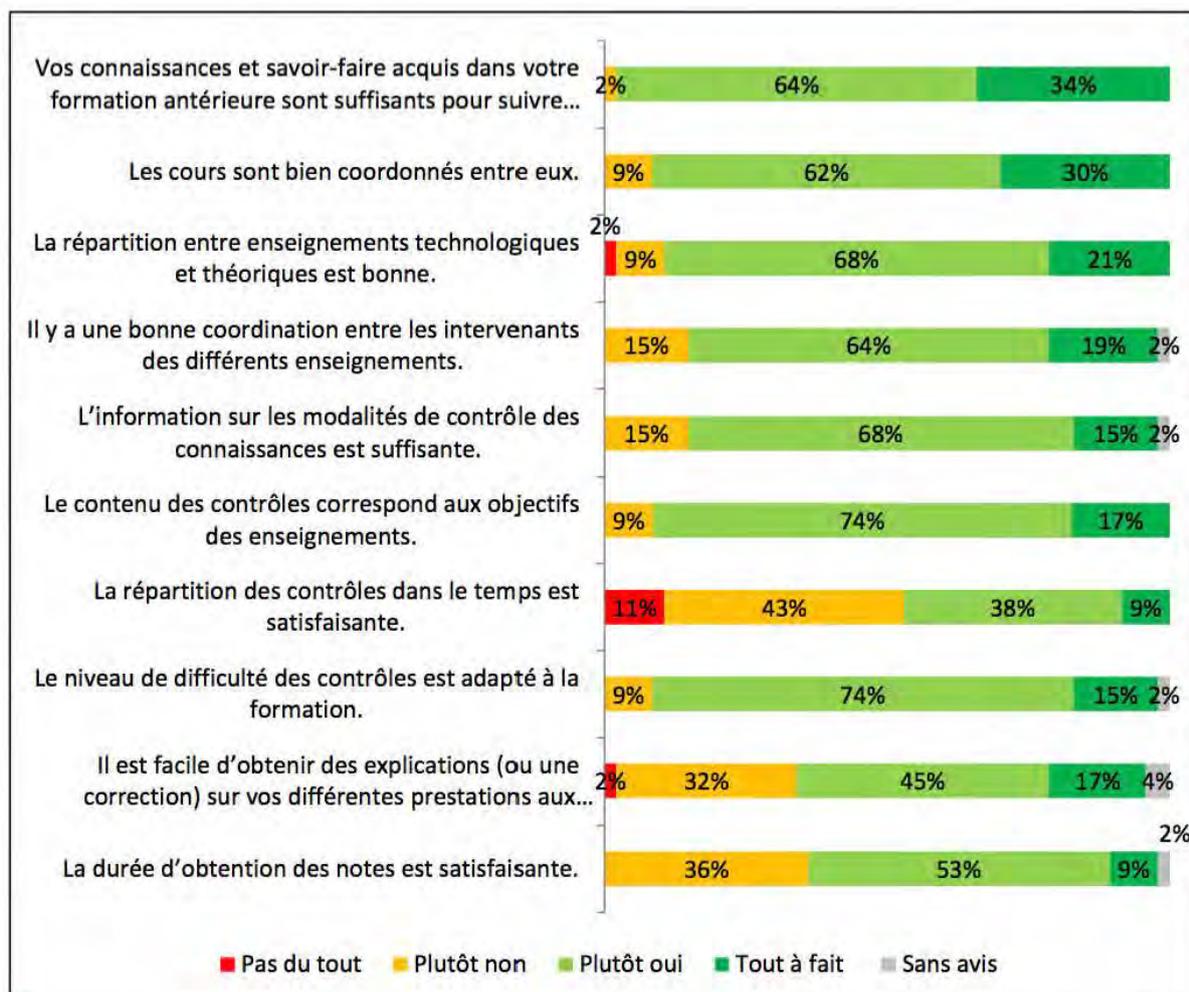


Effectifs						
	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait	Sans avis	Total
Les objectifs de la formation ont été clairement définis.	1	9	73	42	0	125
L'organisation de la formation est satisfaisante.	0	3	75	48	0	126
Les informations disponibles sur les poursuites d'études sont satisfaisantes.	7	36	60	19	4	126
Les informations disponibles sur les débouchés professionnels sont satisfaisantes.	4	34	67	13	7	125
La formation entretient des liens suffisants avec le monde du travail (intervenants extérieurs, visites, stages).	2	29	58	31	6	126
Les services administratifs (scolarité, secrétariat, ...) sont facilement accessibles.	0	4	58	63	1	126
L'accès à une salle pour travailler en dehors des heures d'enseignement est satisfaisant.	1	6	39	78	2	126
L'accès à un ordinateur en dehors des heures d'enseignement est satisfaisant.	0	7	47	68	3	125
L'accès aux ouvrages et à la documentation est satisfaisant.	0	0	42	76	7	125
Les conditions matérielles (locaux, ...) sont convenables.	0	12	63	51	0	126

Site de Bourg-en-Bresse :



Effectifs						
	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait	Sans avis	Total
Les objectifs de la formation ont été clairement définis.	0	5	27	14	0	46
L'organisation de la formation est satisfaisante.	1	4	33	8	0	46
Les informations disponibles sur les poursuites d'études sont satisfaisantes.	0	12	24	10	0	46
Les informations disponibles sur les débouchés professionnels sont satisfaisantes.	0	12	24	9	1	46
La formation entretient des liens suffisants avec le monde du travail (intervenants extérieurs, visites, stages).	0	2	27	15	2	46
Les services administratifs (scolarité, secrétariat, ...) sont facilement accessibles.	3	7	29	7	0	46
L'accès à une salle pour travailler en dehors des heures d'enseignement est satisfaisant.	0	0	13	33	0	46
L'accès à un ordinateur en dehors des heures d'enseignement est satisfaisant.	0	0	13	33	0	46
L'accès aux ouvrages et à la documentation est satisfaisant.	0	1	18	25	2	46
Les conditions matérielles (locaux, ...) sont convenables.	0	0	9	36	0	45



Effectifs						
	Pas du tout	Plutôt non	Plutôt oui	Tout à fait	Sans avis	Total
Vos connaissances et savoir-faire acquis dans votre formation antérieure sont suffisants pour suivre cette formation.	0	1	30	16	0	47
Les cours sont bien coordonnés entre eux.	0	4	29	14	0	47
La répartition entre enseignements technologiques et théoriques est bonne.	1	4	32	10	0	47
Il y a une bonne coordination entre les intervenants des différents enseignements.	0	7	30	9	1	47
L'information sur les modalités de contrôle des connaissances est suffisante.	0	7	32	7	1	47
Le contenu des contrôles correspond aux objectifs des enseignements.	0	4	34	8	0	46
La répartition des contrôles dans le temps est satisfaisante.	5	20	18	4	0	47
Le niveau de difficulté des contrôles est adapté à la formation.	0	4	35	7	1	47
Il est facile d'obtenir des explications (ou une correction) sur vos différentes prestations aux contrôles.	1	15	21	8	2	47
La durée d'obtention des notes est satisfaisante.	0	17	25	4	1	47

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Il n'y a pas de dispositifs d'évaluation des enseignements effectués directement par le département. La qualité, généralement reconnue, des enseignements est discutée dans les réunions à caractère pédagogique, avec les étudiants et les responsables d'option ou d'année.

Cependant, nos enseignants sont libres de procéder à une évaluation par les étudiants de tous leurs enseignements par l'intermédiaire d'un questionnaire adapté à leur module de cours.

---

#### **4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Comme évoqué précédemment, le département GEA de l'IUT LYON 1 a ouvert une délocalisation du département sur le site de Bourg-en-Bresse, sur lequel l'IUT LYON 1 est déjà présent. Cette ouverture avait pour objectifs d'accroître la capacité d'accueil du département, notamment en desservant le bassin burgien, mais aussi de répondre à la demande des instances des collectivités locales de développer l'alternance par l'apprentissage en seconde année de DUT.

La formation répond maintenant de manière pertinente à la demande du bassin professionnel burgien pour des assistants de gestion de PME immédiatement opérationnels.

Les caractéristiques de cette délocalisation :

- Actuellement, le département compte 4 groupes : deux groupes de 1<sup>ère</sup> année, et deux groupes de seconde année, dont l'un en alternance par l'apprentissage.
- Le groupe apprentis de seconde année comptait 18 étudiants sur l'année universitaire 2013-2014
- En 2014, plus de 500 étudiants ont postulé dans APB sur le site de Bourg-en-Bresse.

Cette délocalisation est gérée par une Directrice des études, qui dépend du chef de département. Sur place, le département bénéficie d'un poste de secrétariat. Dans le cadre de cette ouverture, le département a pu bénéficier d'un poste de PRAG ainsi que d'un poste de PAST partagé sur les départements, en plus du poste de BIATSS.

## 5. Mise en place des nouveaux programmes de DUT

Au sein du département, le nouveau PPN est en cours d'implantation. A la date de rédaction de ce dossier, et sous réserve de changement mineur, l'organisation des enseignements devrait être la suivante :

Pour le site Bourg :

1 groupe GFC et 1 groupe PMO, sans parcours différenciés par option.

Pour le site DOUA :

- 3 options : GFC, GMO et GRH

- 2 parcours différenciés par option pour GMO et GFC, et un seul parcours proposé pour GRH dans la mesure où nous n'avons qu'un groupe de RH chaque année

Pour le site DOUA, les tableaux suivants permettent d'avoir une idée plus précise de notre mode de fonctionnement.

**En GFC :**

	PARCOURS A	PARCOURS B
S3	MAD	
	Méthodologie de Gestion de Projet Graphes+MS Project	
	Logiciels métier: Sage	
	Simulation de gestion : jeu d'entreprise	
	Droit fiscal S3	Marketing
S4	Droit Administratif	
	Applications professionnelles statistiques (MAD)	
	Etudes de cas pratiques	
	Spécificités fiscales et comptables des sociétés et droit fiscal	Evaluation d'entreprise
	Tableaux de bord de gestion	Tableaux de bord de gestion
	Logiciel de gestion de la paie	Marketing

**En GMO :**

	PARCOURS A	PARCOURS B
S3	MAD	
	Méthodologie de Gestion de Projet Graphes+MS Project	
	Logiciels métier: Sage	
	Simulation de gestion : jeu d'entreprise	
S4	Droit Administratif	
	Applications professionnelles statistiques (MAD)	
	Etudes de cas pratiques	
	Gestion E-business	Management Interculturel (cours en anglais)
	Tableaux de bord de gestion	Tableaux de bord de gestion
	Gestion des achats et des ventes	Economie industrielle

**En GRH :**

	OPTION GRH	
S3	M3107	MAD
	M3109 C	Méthodologie de Gestion de Projet Graphes+MS Project
	M3110 C	Logiciels métier: Sage ? Cours fait en S2 mais note donnée en S3
	M3111 C	Simulation de gestion : jeu d'entreprise
S4	M4108 C	Droit Administratif
	M4109 C	Applications professionnelles statistiques (MAD)
	M4110 C	Etudes de cas pratiques
	M41H11 C	Tableaux de bord sociaux
	M41H13 C	Gestion de la paie était fait en S3
	M41H14 C	Gestion du recrutement et de la formation

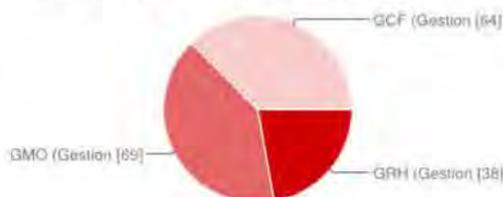
Au 3 juin 2014, voici une photographie de la répartition de nos effectifs de 1<sup>ère</sup> année sur les options et les parcours :

**Quel est votre premier choix d'option ?**



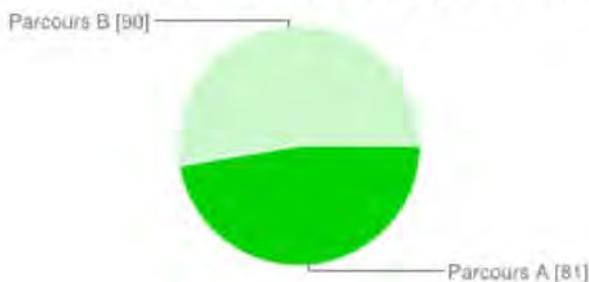
GRH (Gestion des Ressources Humaines)	<b>24</b>	14 %
GMO (Gestion & Management des Organisations)	<b>93</b>	54 %
GCF (Gestion Comptable & Financière)	<b>54</b>	32 %

**Quel est votre second choix d'option ?**



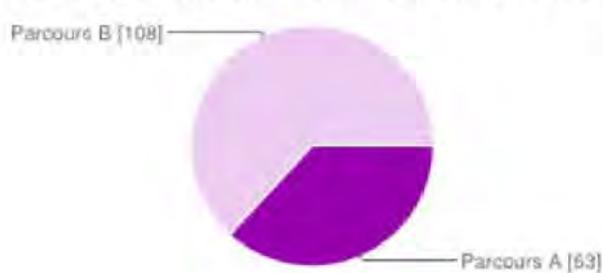
GRH (Gestion des Ressources Humaines)	<b>38</b>	22 %
GMO (Gestion & Management des Organisations)	<b>69</b>	40 %
GCF (Gestion Comptable & Financière)	<b>64</b>	37 %

**Si vous avez choisi GMO ou GCF, quel est votre premier choix de parcours ?**



Parcours A	<b>81</b>	47 %
Parcours B	<b>90</b>	53 %

**Si vous avez choisi GMO ou GCF, quel est votre second choix de parcours ?**



Parcours A	<b>63</b>	37 %
Parcours B	<b>108</b>	63 %

### **Renforcement des PPP**

Les 3P ont été mis en place depuis 2004 au sein de notre département. Le Projet Personnel et Professionnel doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses axes de progrès, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis. (cf. § 2.4.3. page 23 pour davantage de détails)

**Mobilité des étudiants** : cf. § 2.6.2 et 2.6.3. page 27.

**Apprendre autrement** : cf. § 2.4.5. page 24.

## 6. Projet du département

### 6.1. Points forts / points faibles

Comme évoqué plus tôt dans ce dossier, le département GEA de l'IUT Lyon 1 bénéficie d'importants atouts :

- *Une solide implication des milieux professionnels,*
- *Une ouverture à l'international très prononcée,*
- *Une offre de formation attrayante et diversifiée.*

Enfin, l'équipe pédagogique, soudée et impliquée dans le projet de l'établissement, demeure garante du très bon fonctionnement du département et de la satisfaction des étudiants vis-à-vis de leur formation.

Les points faibles du département sont essentiellement liés à ses moyens :

- un budget en baisse depuis quelques années, alors que dans le même temps, le nombre de formations et le nombre d'étudiants a augmenté,
- des locaux pas toujours adaptés, notamment en termes de surfaces,
- Une sous dotation en termes d'enseignants titulaires, notamment en raison de la délocalisation du département sur Bourg-en-Bresse.

### 6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale

Les projets prioritaires de notre département pour la prochaine période quadriennale consisteront à renforcer les points considérés comme forts et améliorer nos points faibles.

- Maintenir la qualité de l'enseignement qui fait de notre DUT un diplôme très recherché.
- Créer un partenariat entre le département, les milieux professionnels, un ou plusieurs lycées de zone d'éducation prioritaire et un parcours master d'université ou d'école de commerce, dont le but serait d'augmenter la réussite des lycéens méritant, avec un système de tutorat/parrainage assuré par des étudiants et des professionnels tout au long de la scolarité du lycéen.
- Développer les conventions partenariales avec les entreprises sur la formation continue/professionnelle afin d'anticiper la baisse très probable des recettes liées à la taxe d'apprentissage.
- Poursuivre l'accueil des bacs technologiques, en renforçant les systèmes de suivi individualisé (dont le tutorat) de ce public en 1<sup>ère</sup> année.
- Elargir notre réseau de partenaires à l'international. Notamment, envoyer davantage d'étudiants sur des destinations autres que le Royaume-Unis (pays nordiques et pays de l'est) et augmenter les échanges d'enseignants. Rétablir des partenariats sur les US et le Canada, ainsi que les pays d'Amérique du Sud.
- Accentuer le suivi des cohortes, par une animation plus efficace du réseau des anciens.

**6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quadriennal de l'université**

- Créer un DU Entrepreneuriat, Création/Reprise d'entreprise, en partenariat avec le département Techniques de Commercialisation de notre IUT et nos partenaires professionnels, notamment la CGPME et le CJD (Centre des Jeunes Dirigeants).
- Créer une LP Assurance en partenariat avec l'ISFA et un grand Lycée de Rillieux la Pape.
- Augmenter notre capacité d'accueil. Notre capacité d'accueil actuelle est de 165 étudiants, pour près de 3000 candidats sur le site DOUA, et 56 places pour plus de 500 candidats pour le site Bourg-en-Bresse. Cela sous-entendrait évidemment des moyens humains et financiers supplémentaires.
- augmenter les flux de l'université vers notre département d'IUT, notamment vers les licences professionnelles ainsi que l'année spéciale.
- Dans l'éventualité d'une augmentation des moyens, proposer de nouvelles formations (LP Assurance) ou d'étoffer les formations actuelles (Doublement des effectifs de LP RH, qui en a largement le potentiel).

## 7. ANNEXES

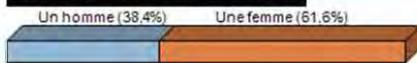
### Résultats de l'étude SPHINX 2010

Enquête 2010

Département Gestion des Entreprises et des Administrations



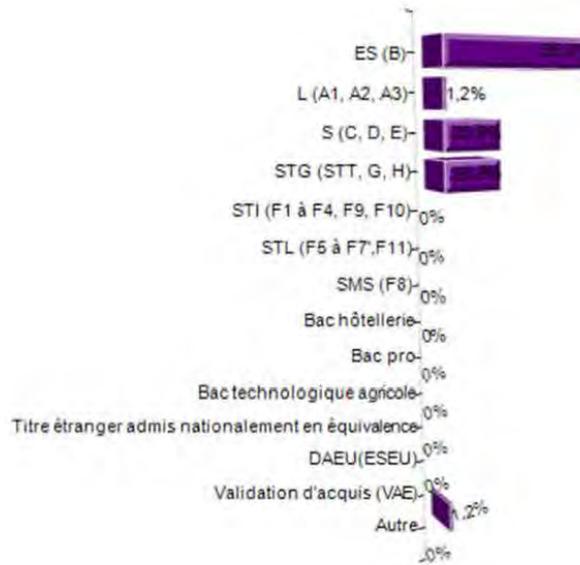
#### Répartition homme - femme



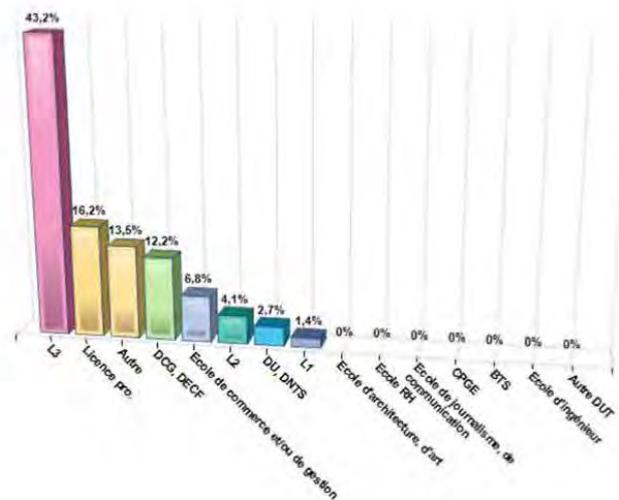
#### Poursuite d'études après l'obtention du DUT



#### Baccalauréat



#### Formation suivie l'année post-DUT

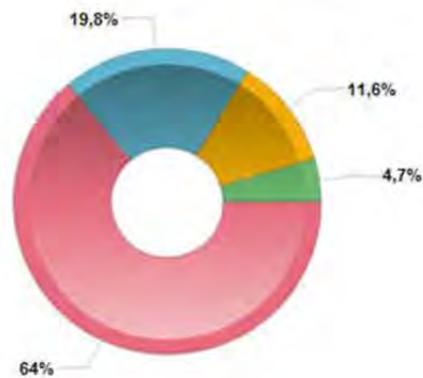


Enquête 2010

Département Gestion des Entreprises et des Administrations

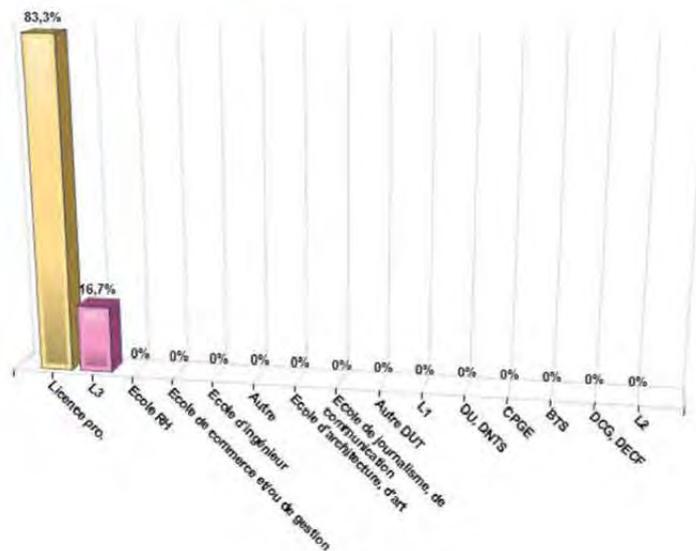


**Les parcours post-DUT**

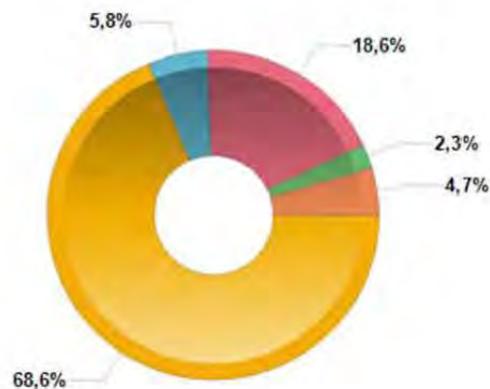


■ Trois années d'études à l'issue du DUT   
 ■ Une année d'études à l'issue du DUT   
 ■ Autres situations du DUT  
■ Deux années d'études à l'issue du DUT   
 ■ Pas d'étude à l'issue du DUT

**Poids des licences professionnelles parmi les études d'une seule année**



**Les principales situations à la date de l'enquête tous parcours confondus**

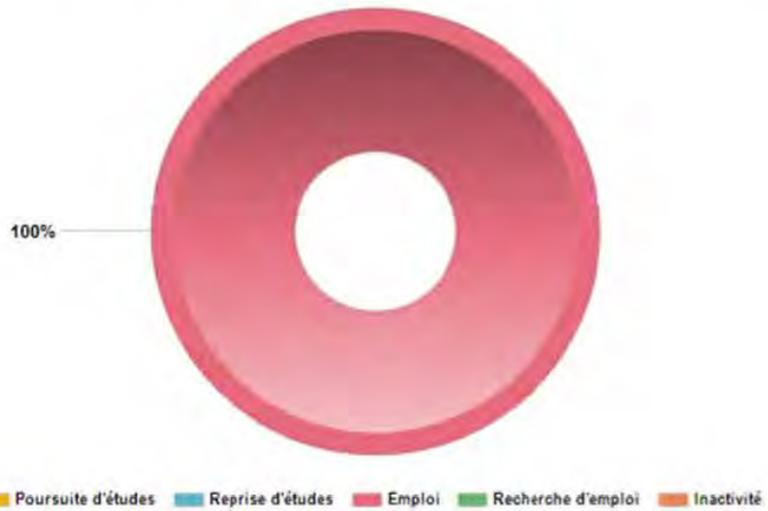


Enquête 2010

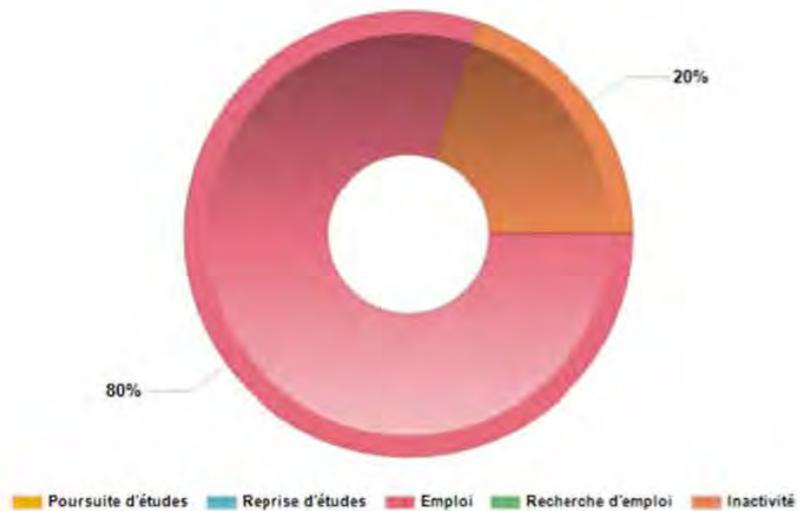
Département Gestion des Entreprises et des Administrations



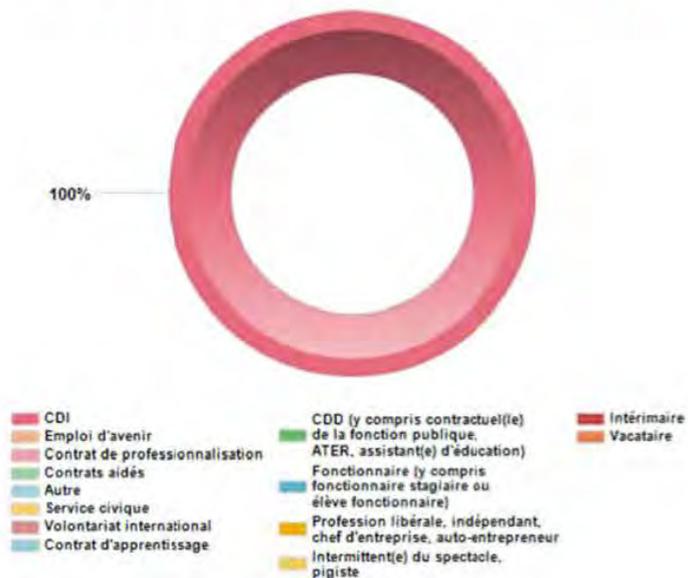
**Taux d'insertion à la date de l'enquête (pour les diplômés du seul DUT)**



**Taux d'insertion à la date de l'enquête (pour les diplômés de licence pro)**



**Nature du contrat de travail à la date de l'enquête (pour les diplômés du seul DUT)**

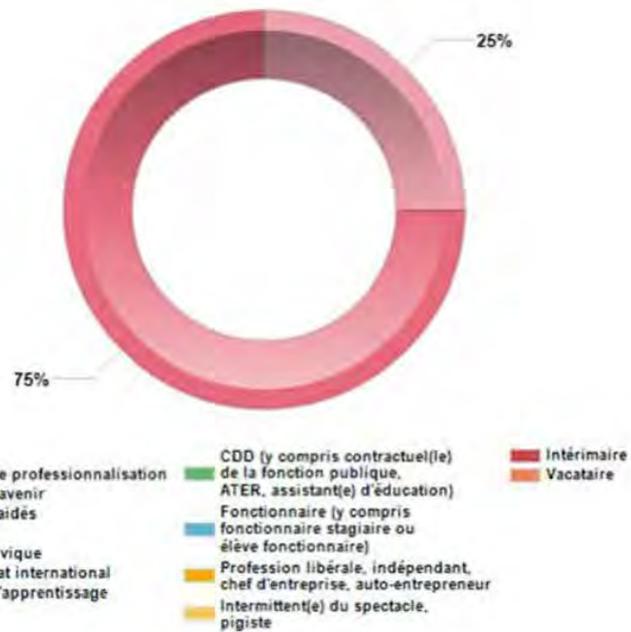


Enquête 2010

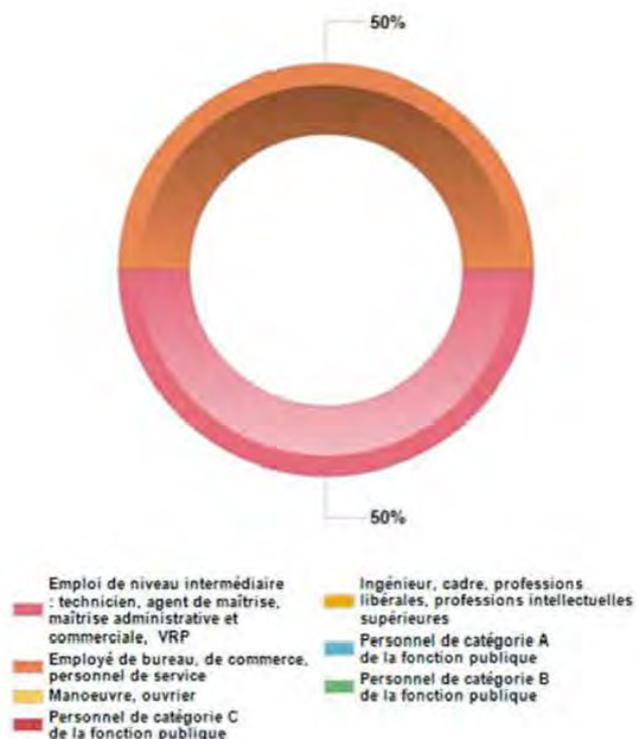
Département Gestion des Entreprises et des Administrations



Nature du contrat de travail à la date de l'enquête (pour les diplômés de licence pro)



Le niveau d'emploi à la date de l'enquête (pour les diplômés du seul DUT)

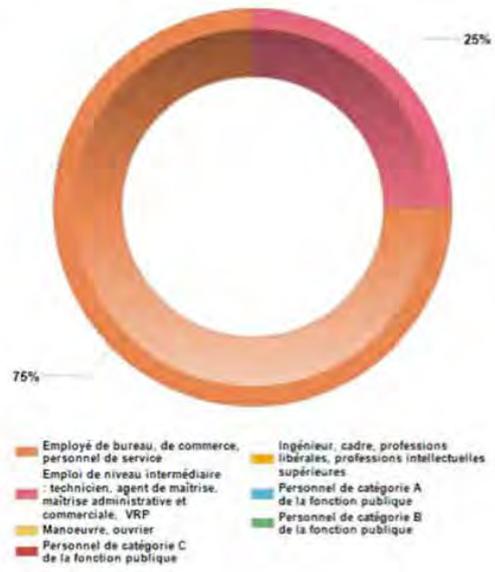


Enquête 2010

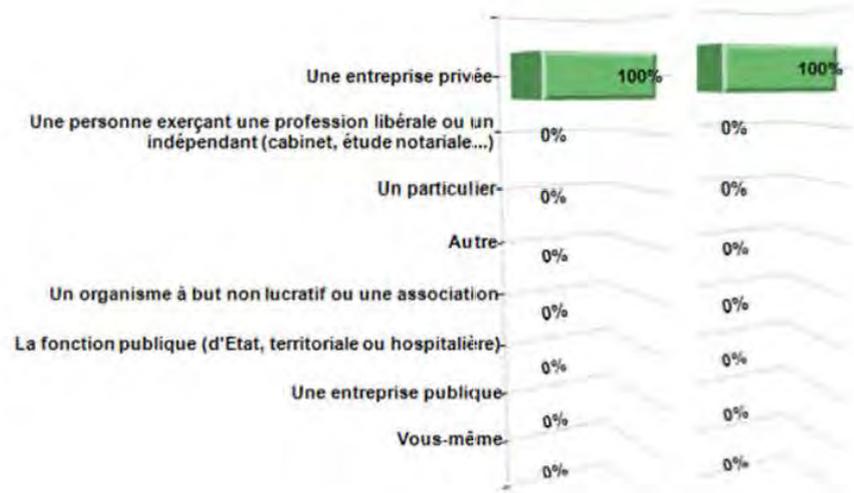
Département Gestion des Entreprises et des Administrations



**Le niveau d'emploi à la date de l'enquête  
 (pour les diplômés de licence pro)**



**La nature des entreprises (pour les diplômés du DUT et de la LP)**



Salaires et revenus (salaire + prime) au 1er décembre 2012 (pour les diplômés du seul DUT)	Salaires et revenus (salaire + prime) au 1er décembre 2012 (pour les diplômés de licence pro)
Insertion potentielle immédiate et durable	Insertion potentielle immédiate et durable
Salaire net mensuel Parcours Parmi "SSS"	Salaire net mensuel Parcours Parmi "ESS" Et [Formation 2010/2011] Parmi "Licence pro."
Taux de réponse : 100,0%	Taux de réponse : 80,0%
4 valeurs différentes	4 valeurs différentes
Moyenne = 1362,5 Médiane = 1325,0	Moyenne = 1487,5 Médiane = 1475,0
Min = 1200 Max = 1600	Min = 1300 Max = 1700
Percentiles = 1237,5 (25,0%) - 1450,0 (75,0%)	Percentiles = 1375,0 (25,0%) - 1587,5 (75,0%)
REVENU MENSUEL NET Parcours Parmi "SSS"	REVENU MENSUEL NET Parcours Parmi "ESS" Et [Formation 2010/2011] Parmi "Licence pro."
Taux de réponse : 100,0%	Taux de réponse : 80,0%
4 valeurs différentes	4 valeurs différentes
Moyenne = 1479,2 Médiane = 1450,0	Moyenne = 1516,7 Médiane = 1533,3
Min = 1283,3 Max = 1733,3	Min = 1300,0 Max = 1700,0
Percentiles = 1370,8 (25,0%) - 1558,3 (75,0%)	Percentiles = 1462,5 (25,0%) - 1587,5 (75,0%)

Salaires et revenus (salaire + prime) au 1er décembre 2012 (pour les diplômés du seul DUT)	
Une année d'études supplémentaire	Tout parcours
Salaire net mensuel Parcours Parmi "ESS"	Salaire net mensuel
Taux de réponse : 83,3%	Taux de réponse : 34,9%
5 valeurs différentes	21 valeurs différentes
Moyenne = 1610,0 Médiane = 1550,0	Moyenne = 1272,6 Médiane = 1225,0
Min = 1300 Max = 2100	Min = 870 Max = 2100
Percentiles = 1400,0 (25,0%) - 1700,0 (75,0%)	Percentiles = 1047,5 (25,0%) - 1400,0 (75,0%)
REVENU MENSUEL NET Parcours Parmi "ESS"	REVENU MENSUEL NET
Taux de réponse : 83,3%	Taux de réponse : 34,9%
5 valeurs différentes	27 valeurs différentes
Moyenne = 1668,3 Médiane = 1550,0	Moyenne = 1347,2 Médiane = 1295,0
Min = 1300,0 Max = 2275,0	Min = 870,0 Max = 2275,0
Percentiles = 1516,7 (25,0%) - 1700,0 (75,0%)	Percentiles = 1100,5 (25,0%) - 1512,5 (75,0%)

A Villeurbanne, le 30 mai 2014

Le chef du département,  
Yorick ODIN



A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le directeur de l'IUT,  
Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

François-Noël GILLY

<b>Gestion - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Gestion des entreprises et administrations</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

### 1- Ressources Humaines - Enseignants

Situation (janvier 2014) :

	Nombre	%	Pot. Théo. (hTD)	%	%
PR et SURN	0	0,00%	0,0	0,00%	39%
MCF et ASS	11	34,38%	2 112,0	27,85%	
Chaire d'excellence	0	0,00%	0,0	0,00%	
ATER	0	0,00%	0,0	0,00%	
PAST	9	28,13%	864,0	11,39%	
Moniteurs-Doct.contract	0	0,00%	0,0	0,00%	
PRAG	5	15,63%	1 920,0	25,32%	61%
PRCE	6	18,75%	2 304,0	30,38%	
ENSAM	0	0,00%	0,0	0,00%	
Autres	1	3,13%	384,0	5,06%	
<b>Total</b>	<b>32</b>		<b>7 584,0</b>		
		Décharges (hTD)			
		Pot. Réel (hTD)	<b>7 584,0</b>		

Taux d'encadrement enseignants de 2014 :

54%

= Potentiel Réel / 0,8 x charge d'enseignement (maquettes PPN-habilitation LP)

Répartition des enseignements 2013 - 2014 :

17015

h TD

96%

% charge théorique

Répartition :

Vacataires professionnels :	2 356,0	13,8%
Enseignants de l'IUT :	12 794,0	75,2%
Autres enseignants de l'univ. :		0,0%
Autres enseignants :	1 865,0	11,0%
Étudiants, allocataires...	0,0	0,0%

Commentaire :

Autres enseignants = 1 PLP

FC des enseignants en 2013 :

Volume : 15,0 Jours

0,5 Jours/Enseignants

Investissement Département : 3 500,0 €

<b>Gestion - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Gestion des entreprises et administrations</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

### 3- Ressources Humaines - BIATSS

Situation (janvier 2014) : - emplois ETAT :

		AENES	ITRF
Formation du bac à la licence	A		
	B		
	C	2	1
Formation de niveau Master	A		
	B		
	C		
Formation de niveau D	A		
	B		
	C		
Bibliothèque et documentation	A		
	B		
	C		
Recherche	A		
	B		
	C		
Immobilier	A		
	B		
	C		
Pilotage et animation du programme	A		
	B		
	C		
Vie étudiante	A		
	B		
	C		
<b>Total :</b>		<b>2</b>	<b>1</b>

Situation (2014) - autres emplois :

		Contractuels	Mise à dispo.
Formation du bac à la Licence	A		
	B		
	C		
Formation de niveau Master	A		
	B		
	C		
Formation de niveau D	A		
	B		
	C		
Bibliothèque et documentation	A		
	B		
	C		
Recherche	A		
	B		
	C		
Immobilier	A		
	B		
	C		
Pilotage et animation du programme	A		
	B		
	C		
Vie étudiante	A		
	B		
	C		
<b>Total :</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

## Gestion - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Gestion des entreprises et administrations</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

Bilan Emplois :

	Nombre	%	Nombre	%	
AENES	2	67%	3	100%	Etat
ITRF	1	33%			
Contractuels	0	0%	0	0%	Contractuels
Mise à dispo.	0	0%	0	0%	A Dispo.
Total :	3				

Pyramide :

	Etat	
	Totaux	%
A	0	0,0%
B	0	0,0%
C	3	100,0%

Commentaire :

FC des BIATSS (2013) :

Volume :  Jours  
 Jours/IATOS

Investissement Département :  €

**4-Finances - Comptabilité**

		€	%
Dépenses 2013	Personnel		0,0%
	Fonctionnement	160 480,2	95,7%
	Equipement	7 183,6	4,3%
Total		167 663,8	
Total par Etudiant :		262,4	
Total par HENS :		9,9	

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« Partie DUT »**

**IUT :LYON1**

**DEPARTEMENT :GEii**

**Université :Lyon1**

**Académie :Lyon**

## SOMMAIRE

### Table des matières

« PARTIE DUT » .....	1
<b>1. INTRODUCTION ET BILAN DU DEPARTEMENT PAR RAPPORT A LA SITUATION LORS DE LA PRECEDENTE EVALUATION .....</b>	<b>6</b>
<b>2. FORMATION INITIALE ET TOUT AU LONG DE LA VIE (CF. TABLEAUX « OFFRE DE FORMATION DUT »).....</b>	<b>7</b>
2.1. OFFRE DE FORMATION.....	7
2.1.1. Offre de formation du département.....	7
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	7
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site.....	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD).....	8
2.2. ACCUEIL .....	8
2.2.1. Politique de recrutement.....	8
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	9
2.2.3. Origine des inscrits.....	9
2.3. LIEN FORMATION – EMPLOI .....	9
2.3.1. Devenir du diplômé.....	9
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	10
2.3.3. Adaptation locale.....	10
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés).....	10
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	12
2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue).....	14
2.3.7. La certification .....	15
2.4. LA PEDAGOGIE.....	15
2.4.1. Réussite et aide à la réussite.....	15
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	15
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant .....	15
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	17
2.4.5. L'innovation pédagogique.....	17
2.4.6. Les ressources documentaires.....	17
2.5. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE .....	17
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux .....	17
2.5.2. VAE.....	17
2.6. POLITIQUE D'OUVERTURE INTERNATIONALE.....	18
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	18
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	18
2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger.....	18
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	18
2.6.5. Mobilité des personnels.....	18
2.7. VIE ETUDIANTE.....	18
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle .....	18
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	18
<b>3. LES ACTIONS SUPPORTS .....</b>	<b>19</b>
3.1. IMMOBILIER.....	19
3.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	19
3.1.2. Hygiène et sécurité.....	19
3.2. RESSOURCES HUMAINES .....	19
3.2.1. Les enseignants.....	19
3.2.2. Les BIATSS.....	20
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie .....	20
3.2.4. Les vacataires .....	23
3.3. BUDGET .....	23

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

3.3.1.	<i>Ressources</i> .....	23
3.3.2.	<i>Dépenses</i> .....	23
3.4.	PILOTAGE DU DEPARTEMENT.....	24
3.4.1.	<i>Organisation de l'équipe</i> .....	24
3.4.2.	<i>Evaluation de la formation et des enseignements</i> .....	28
3.4.3.	<i>Dispositif d'autoévaluation</i> .....	28
<b>4.</b>	<b>CARACTERISTIQUES DE LA DELOCALISATION LE CAS ECHEANT</b> .....	<b>28</b>
<b>5.</b>	<b>MISE EN PLACE DU PPN</b> .....	<b>28</b>
<b>6.</b>	<b>PROJET DU DEPARTEMENT</b> .....	<b>29</b>
6.1.	PROJETS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE QUINQUENNALE (DESCRIPTION SUCCINCTE).....	29
6.2.	PROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE INSCRITS DANS LE CONTRAT QUINQUENNAL DE L'UNIVERSITE .....	30

## Département :GEii

Site :Villeurbanne Gratte Ciel

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité :Edmond GHRENASSIA, Professeur Agrégé de Génie Electrique

Date de la prise de fonction de chef de département :1<sup>er</sup> septembre 2009

Adresse :17 rue de France 69627 Villeurbanne Cedex

Téléphone :04 72 65 54 00

Télécopie :04 72 65 53 73

Adresse électronique : iutgratteciel.geii.chefdpt@univ-lyon1.fr

Site web :iut.univ-lyon1.fr

Date de création du département :

1967 (département GEii1)

1995 (département GEii2)

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) :

Sans objet

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 527**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 2237**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2012) : 4**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Electricité Electronique/Chargé d'affaires en Ingénierie Electrique	20060154	Villeurbanne Gratte ciel
Electricité Electronique/ Chargé d'études dans les transports	20080287	Villeurbanne Gratte ciel
Electricité Electronique/ Technologie des équipements Médicaux	20090969	Villeurbanne Gratte ciel
Réseaux et Telecoms/ Réseaux Industriels et Informatiques	200224230	Villeurbanne Gratte ciel



## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Bilan**

Tout d'abord rappelons les recommandations de la CPN lors de la campagne 2011

#### **Conclusions :**

*Le département est bien intégré dans son milieu industriel ; il dispose de moyens financiers conséquents qui permettent de maintenir à niveau les laboratoires et les conditions de travail des étudiants. L'équipe de direction du département assure un vrai pilotage pédagogique, autour de la réussite des étudiants, à travers le semestre décalé, et le tutorat.*

*Cependant, le recrutement se tend, et il convient d'être vigilant sur ce point. De plus, les heures PPN ne sont pas assurées dans leur intégralité des 1800 heures alors que les moyens le permettraient.*

#### **Recommandations :**

*Il faut poursuivre le travail en cours sur la réussite des étudiants : les actions mises en œuvre sont probantes, elles doivent donc être pérennisées.*

*Le développement du département et le développement de son enracinement local doit être poursuivi à travers les licences professionnelles : les licences récemment créées doivent prendre toute leur place, et les projets sont à encourager.*

*L'équipe de recherche gagnera à rejoindre une structure lui permettant d'accéder à la reconnaissance de son action directe et indirecte (transfert de technologie)*

*Enfin, il faut veiller à ne pas amplifier le déficit par rapport aux heures PPN.*

- **Le travail sur la réussite des étudiants** s'est poursuivi et consolidé à travers les différentes actions qui avaient commencé à être mises en œuvre dès 2009 et qui se sont poursuivies et amplifiées jusqu'à aujourd'hui. On peut parler évidemment des cours de soutien, proposés aux étudiants en difficulté, notamment ceux venant de Bac STI, du tutorat des étudiants de première année par des étudiants de deuxième année. Mais aussi des actions nouvelles sous la forme de commissions de recadrage, visant à anticiper les incivilités et comportements perturbants.
- **Les licences professionnelles** ont été consolidées. Elles sont désormais au nombre de 4, recevant plus de 100 étudiants. Et nous proposons désormais un DUT par alternance en trois ans, permettant aux étudiants de passer près de 17 mois en entreprise lors de leur scolarité et d'engranger ainsi une bonne expérience professionnelle garantissant leur insertion dans la vie active.
- **L'équipe de recherche** basée sur le département a pris un virage de recherche en pédagogie, développant les actions de formation par TICE et à distance (voir paragraphe 3,2,3)

### **1.2. Points forts / points faibles**

#### **Points forts**

- Longue expérience pédagogique de ce département qui possède une équipe pédagogique compétente et très motivée
- Département d'une taille importante qui lui permet d'offrir le plus vaste éventail de modules dans toutes les spécialités du GEii
- Le département reste encore attractif malgré la baisse du taux de pression en entrée
- Proposition d'un semestre décalé depuis 10 ans qui permet de lutter contre l'échec en première année et permet la réorientation en cours d'année d'un public nouveau
- Mise en place depuis la rentrée 2013 d'un DUT en trois ans en alternance

#### **Points faibles**

- Trop faible implication des industriels dans les enseignements en DUT
- Taux de réussite correct mais qui reste en dessous de celui d'autres départements de DUT

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Le département GEII offre depuis 2004 une capacité d'accueil de 232 étudiants pour les inscriptions 1<sup>o</sup> année. Cette capacité d'accueil se décompose de la façon suivante : 208 étudiants inscrits en semestre S1 (8 groupes) et 24 étudiants en semestre S2 (1 groupe) du fait de l'organisation du département en semestrialisation lourde. Sur la période de référence, le remplissage des groupes a été satisfaisant et a toujours été supérieur à 97%.

Le département GEII a développé son offre de licences professionnelles. Il propose aujourd'hui 4 licences professionnelle, regroupant plus de 100 étudiants

1. Réseaux Industriels et Informatiques, un groupe de 24 étudiants
2. Electricité, Electronique : Chargé d'affaire en Ingénierie Electrique (CAIE), deux groupes de 24 étudiants;
3. Electricité, Electronique : Chargé d'études dans les transports terrestres (CETT), Gestion de l'énergie électrique, un groupe de 20 étudiants
4. Electricité, Electronique : Technologie des équipements médicaux (TEM), un groupe de 14 étudiants

Les quatre licences sont ouvertes uniquement en alternance et principalement en contrat de professionnalisation. Il n'y a pas eu de nouvelles ouvertures de licences professionnelles depuis 2009 pour deux raisons principales :

- Il s'agissait tout d'abord de consolider les licences existantes. Les premières années d'existence de la LP TEM et de la LP CETT ont été difficiles avec des recrutements faibles. L'embauche par l'IUT d'un personnel pour développer la recherche de contrats dans les entreprises a permis de garantir un taux de remplissage correct et de pérenniser ces deux licences.
- D'autre part les ouvertures de formation se font toutes à effectif enseignant constant. La pression sur les enseignants est donc chaque fois un peu plus forte lors de l'ouverture d'une nouvelle formation, malgré l'appel fait aux professionnels dans les enseignements

Le département propose depuis la rentrée 2013 un DUT en trois ans par alternance, en contrat de professionnalisation. L'organisation est faite sur trois ans en fonction du schéma ci dessous :



L'avantage de cette formule est qu'elle ne demande pas une organisation pédagogique différente pour les étudiants en alternance.

Nous espérons de cette nouvelle disposition une meilleure attractivité, une relation plus étroite avec les entreprises partenaires et également une amélioration de notre capacité financière.

### 2.1.2. Le département dans l'IUT

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Le département GEII apporte ses compétences dans des formations dispensées dans l'IUT. En effet, l'IUT est en charge de modules d'harmonisation des connaissances pour l'ensemble des filières de l'école d'ingénieur par alternance ITII. Le département participe à l'harmonisation de connaissances dans le secteur de l'EEA pour les filières Génie Industriel, Informatique et Réseaux de Communication, Génie Electrique et Génie Mécanique de cette école.

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Le département GEII a des liens avec l'Année Universitaire Préparatoire (AUP) dont elle recrute des candidats sur ses rentrées de septembre et de février. Le recrutement de ces candidats se fait sur critères académiques et avec l'avis du responsable de la formation AUP. L'AUP est réservée à des étudiants non admis dans une filière sélective, à ceux qui estiment ne pas avoir les compétences nécessaires pour suivre la formation envisagée ou aux étrangers désirant s'adapter à notre enseignement en français. Son objectif est le renforcement des connaissances, l'amélioration des méthodes d'apprentissage, le développement de l'autonomie et la construction d'un projet professionnel.

### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département n'opère aucune formation de type IUP ou Master au sein de l'université. Cependant, quelques collègues participent à titre personnel à certaines formations de ce type. Par contre, le département opère les enseignements d'harmonisation des connaissances en EEA pour les 4 filières de l'école d'ingénieur ITII Rhône Alpes (Mécanique, Génie Industriel, Informatique – Réseaux de communication, Génie Electrique).

## **2.2. Accueil**

### **2.2.1. Politique de recrutement**

#### **Procédure de recrutement :**

La procédure de recrutement est identique pour les 2 sessions (rentrée de septembre – rentrée de février). Les dossiers des candidats sont classés selon des critères académiques. La cellule recrutement récupère informatiquement les résultats de première et de terminale des candidats. Une note est calculée à partir de ces résultats.

Les dossiers sont classés en trois catégories :

- Les candidats admis directement (sans examen complémentaire)
- Les candidats admis après un examen plus précis du dossier par une commission de recrutement. Il est alors tenu compte des appréciations.
- Les candidats refusés

Tous les candidats non néo-bachelier font l'objet d'un examen particulier par une commission de recrutement. La commission peut dans certains cas auditionner les candidats (en particulier candidats de FC, réorientations au delà de la première réorientation,...).

*Il est à noter que depuis la rentrée 2011 les dossiers des néo bacheliers sont tous dématérialisés, procédure permise par Post Bac. Le département Geii a été pionnier là dessus et il sera rejoint à la rentrée 2014 par la quasi totalité des départements de l'IUT Lyon I*

#### **Communication:**

Le département mène une politique volontariste en matière de communication. Cette politique s'appuie sur trois moments forts :

- Le salon de l'Etudiant, fin janvier, peu après l'ouverture de Post Bac. Ce salon est très fréquenté par les étudiants potentiels et leurs parents. L'IUT y loue un stand où sont représentés tous les départements. Cela permet une première présentation rapide et nous invitons les candidats potentiels à venir aux journées portes ouvertes
- Les journées portes ouvertes, qui ont lieu peu après le Salon de l'Etudiant sont le moment fort de cette communication. Les élèves sont accueillis durant deux jours par une équipe d'enseignants et d'étudiants pour une visite du site et une information sur les études. Depuis l'année dernière nous proposons également une demi journée supplémentaire un samedi matin.

### DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle

- Un autre moment fort est l'accueil pour une soirée des parents des étudiants de première année à l'occasion de la Nuit des IUT. C'est une manière de resserrer les liens avec les familles et de bénéficier d'un bon « bouche à oreille »
- Plus spécifiquement, nous proposons, avec les autres départements industriels du site, une soirée « spécial filles » pour promouvoir le département auprès d'un public féminin. Les futures étudiantes sont accueillies par des étudiantes qui leur font visiter le département et répondent à leurs questions.

#### 2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)

Le département accueille régulièrement des étudiants en situation de handicap. Une attention particulière est portée à ces étudiants pour leur permettre de suivre avec succès les cours dans notre institut. Nous avons par exemple assuré des cours particuliers en anglais pour une étudiante malentendante en privilégiant l'écrit plutôt que l'oral. Nous lui avons également proposé des cours de soutien pour lui permettre de « raccrocher » dans certaines matières. Nous organisons les séquences de devoir surveillé pour permettre aux étudiants bénéficiant d'un tiers temps, de pouvoir l'obtenir sans désorganiser tout le reste de la promotion en leur dédiant une salle et un surveillant spécifique.

Le département est organisé pour pouvoir proposer des aménagements d'horaire aux sportifs de haut niveau. Entre 2009 et 2014, seul un étudiant a demandé à en bénéficier. Nous lui avons permis d'étaler son semestre 2 sur deux semestres pour lui permettre de suivre ses entraînements de rugby.

#### 2.2.3. Origine des inscrits

Jusqu'à la rentrée 2013 le département a maintenu le ratio de 50% de bacheliers généraux et 50% de bacheliers technologiques dans son recrutement. Avec la réforme des bacs technologiques et la disparition des filières électrotechnique et électronique, le département a perdu une partie de sa « clientèle naturelle ». La proportion de bacs technologiques est tombée à 30 % pour la rentrée 2013, faute de candidats, la liste ayant été épuisée lors de la procédure post-bac.

Le recrutement maintient son caractère régional puisque plus de 85% des candidats et 85% des inscrits viennent de l'académie de Lyon.

La part des étudiantes reste faible et ne dépasse pas les 10% sur la période de référence. Ces étudiantes ont un taux de réussite sensiblement identique à celui des étudiants.

Le département joue un rôle important dans l'accès des étudiants boursiers à l'enseignement supérieur. Le département accueille en effet de l'ordre de 30% de boursiers dans ses promotions.

### 2.3. Lien formation – emploi

#### 2.3.1. Devenir du diplômé

Concernant les poursuites d'études immédiatement après le DUT nous faisons une enquête auprès de nos étudiants diplômés par l'intermédiaire d'un site Internet mis en place spécialement pour ce besoin. Les résultats sont plutôt conformes aux chiffres en provenance d'autres départements Geii avec de forts taux de poursuite d'études et un pourcentage élevé de poursuite en école d'ingénieur. Voici les chiffres issus de cette enquête interne pour les trois dernières années :

	2011	2012	2013
Nb étudiants ayant déposé un dossier	152	160	147
Nb étudiants ayant déposé un dossier en école d'ingénieurs	101	111	93
Nb étudiants ayant déposé un dossier en LP	65	88	76

	2011	2012	2013
Nb réponses à l'enquête	130	138	128
Etudiants ayant intégré une école d'ingénieurs	55 (42%)	55 (40%)	39 (30%)
Etudiants ayant intégré une licence pro	19 (15%)	32 (23%)	23 (18%)
Etudiants ayant intégré une autre formation	17 (13%)	17(11%)	7 (6%)
Etudiants dans la vie active	13 (10%)	8 (5%)	19 (15%)
Pas d'information	26	26	40

Nous maintenons le lien avec nos anciens diplômés par l'intermédiaire d'un forum qui leur permet d'échanger. Nous postons également sur ce forum l'ensemble des offres d'emploi qui nous arrivent directement par les entreprises.

### 2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique

Nous avons mis en place depuis 2012 un parrainage de la promotion par une entreprise du secteur Geii. Ce parrainage se fait lors de la semaine Sésame (voir paragraphe 2.4.5). L'entreprise se présente et parle de ses métiers et de ses produits. Elle distribue des cadeaux aux participants de la semaine Sésame. Ce parrainage se poursuit par une participation de l'entreprise au PPP par l'intermédiaire d'entretiens d'embauche blancs et par l'embauche de stagiaires, dans la mesure du possible en fonction des conditions économiques.

### 2.3.3. Adaptation locale

Le département, situé à Lyon-Villeurbanne, a la chance d'appartenir à une région dynamique sur le plan économique et riche d'entreprises nombreuses dans tous les domaines du Geii. D'autre part, en tant que département double, il est avec plus de 400 étudiants, le plus grand de France. De ce fait, nous pouvons proposer ainsi l'ensemble des spécialités qui font la richesse du Génie Electrique et de l'Informatique Industrielle. Pour la première année tous les étudiants ont la même formation qui donne les bases dans toutes les composantes. Nous proposons par contre en deuxième année trois parcours différents sur les trois thématiques principales du Geii : Un parcours orienté courants forts, un parcours orienté électronique et un parcours automatismes et informatique industrielle. La coloration de ces parcours se fait par l'intermédiaire des modules complémentaires prévus au PPN. La composition des différents parcours est mentionnée au paragraphe 5. Nous offrons de plus la possibilité pour les étudiants de choisir un module au choix parmi une dizaine pour permettre de mieux préparer leur parcours futur (intégration professionnelle ou poursuite d'études).

### 2.3.4. Professionalisation (stages – projets tutorés)

Année	Nbre total de stages effectués	Proposés par les entreprises (suite à des mailings du département)	Trouvés par le bureau des stages ou l'UCBL	Trouvés par les étudiants	Nombre d'entreprises
<b>2008</b>	19 en janvier 152 en juin 171	124	31	8	112
<b>2009</b>	19 en janvier 132 en juin 151	105	35	11	105
<b>2010</b>	18 en janvier 154 en juin 10 Québec				

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

	182	75/108	54	43	159
<b>2011</b>	19 en janvier 143 en juin 11 Québec 173	84/110	45	33	149
<b>2012</b>	14 en janvier 142 en juin 10 Québec 166	69/99	52	35	143

La recherche du stage tient une grande place dans l'enseignement de 2<sup>o</sup> année. L'enseignement de Culture et Communication est principalement axé vers cet objectif. Les points principaux abordés dans cet enseignement sont la finalisation du PPP, la découverte de l'entreprise, les techniques de recherche d'emploi (TRE) : le curriculum vitae, la lettre de motivation et l'entretien d'embauche. En ce qui concerne l'aspect juridique, l'enseignement est dispensé sous la forme d'un « jeu de l'entreprise » qui met les étudiants en situation de chef d'entreprise pour développer leur société de fabrication et vente de bateaux, ce qui permet de voir l'ensemble des problématiques de l'entreprise sous forme ludique et motivante. Les étudiants sont encouragés à trouver leur stage par eux mêmes. Le bureau des stages GEII veille à ce que l'environnement et le contenu du stage soient cohérents avec le niveau de technicien et avec les missions qui incomberont au futur diplômé.

Le bureau des stages, service spécialisé du département comprenant deux enseignants et une secrétaire, recherche de nouveaux partenaires au moyen de ses pages web, centralise les propositions et les publie à l'attention des étudiants. Ce service assure l'interface entre le département GEII et les entreprises pour tout ce qui concerne les stages (demande de renseignements, définition des sujets de stages, conventions,...).

En ce qui concerne les stages à l'étranger, les étudiants sont pris en charge par le service Relations Internationales de l'IUT. Ce service s'occupe de la recherche de stages et du soutien logistique apporté aux étudiants (bourses). Dans ce cas, le suivi et l'évaluation restent à la charge du département.

Le partenariat du département GEII de Lyon avec différents CEGEP canadiens, donne l'opportunité d'envoyer en stage au Québec une dizaine d'étudiants, à la suite du semestre 4 qui est effectué là bas dans le cadre de la coopération entre le département et divers CEGEP canadiens.

Le suivi en entreprise est assuré par les enseignants. Pour chaque stagiaire, il est désigné un tuteur pédagogique dont la mission est de rendre au moins une visite au stagiaire en entreprise afin de juger de la qualité de l'environnement et du contenu du stage. Chaque visite donne lieu à un compte rendu collecté par le bureau des stages. Ce compte rendu permet d'obtenir un retour sur le contenu du stage et permet de ne pas proposer de stagiaires à une entreprise ne garantissant pas aux étudiants un stage de niveau suffisant. Pour les stages trop éloignés géographiquement (en général, hors région Rhône Alpes), le suivi se fait téléphoniquement.

L'évaluation est assurée conjointement par le maître de stage et par le tuteur pédagogique. Un tiers de la note de stage est basé sur les appréciations du maître de stage. Une fiche comprenant des questions qualitatives sur les aptitudes et le travail réalisé par le stagiaire est remplie par le maître de stage hors de la présence du tuteur pédagogique. Ces appréciations qualitatives sont alors quantifiées. Lors de la soutenance du rapport de stage, la présence du maître d'apprentissage est vivement sollicitée. Celui-ci sera un membre du jury à part entière qui sera amené à juger du travail du stagiaire. Lors de la soutenance, un tiers de la note de stage est basé sur la forme du rapport écrit et de la soutenance orale. Le dernier tiers sera apprécié sur le fond du rapport écrit, de la soutenance et du fait que le stagiaire ait atteint les objectifs que le maître de stage lui avait assigné.

Il est à noter que le jury peut lors de l'évaluation tenir compte du fait que l'étudiant ait accepté un stage éloigné géographiquement (hors stages à l'étranger)

Le département GEII n'a pas formalisé de démarche qualité concernant les stages. Cependant, le service des stages conserve un historique des stages effectué dans les différentes entreprises. Cet historique est connu à travers le retour des tuteurs pédagogiques (après visite) et par les rapports de stage. Les

### **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

entreprises ne satisfaisant pas des critères de niveau ou d'encadrement correct ne sont pas recontactées et le département refuse les entreprises qui n'ont pas la carrure suffisante pour accueillir des stagiaires. Le département GEII a tissé depuis plus de 40 ans de solides liens avec le milieu socio-économique régional, ce qui se traduit par un nombre suffisant de propositions de stages. Néanmoins, depuis la mise en place de la gratification des stages de plus de 8 semaines, il est désormais plus difficile de placer les derniers étudiants en stage. Ceci nous a conduit à mettre en place un moment du départ en stage, une véritable « cellule de crise », tenue par l'enseignante en charge des stages. Il s'agit de faire venir les étudiants tous les jours et leur faire appeler des entreprises, leur faire travailler les entretiens, les remotiver, et surtout faire le forcing auprès des entreprises pour arriver à placer les étudiants restants. Ce travail de fond nous a permis de toujours placer les étudiants en conservant les 10 semaines de stage prévues au PPN et la rémunération qui va avec.

### **Projets tutorés**

Depuis l'apparition au PPN des projets tutorés, le département Geii de Lyon a toujours proposé à ses étudiants de réaliser des projets tutorés. Ces projets étaient réalisés sur les 2 premiers semestres, en deux étapes distinctes. Encadrés par une vingtaine d'enseignants, ils étaient évalués en deux temps. Au semestre 1 : une note sur le dossier préparatoire et le planning et en fin de semestre 2, une note sur le produit présenté lors d'une soutenance. Les étudiants travaillaient en équipe de 3 à 6 étudiants pour ces projets. Les projets d'envergure, tels les projets « journées de l'enseignement supérieur, rassemblant plusieurs équipes.

Les thèmes à traiter étaient en rapport avec la vie du département génie électrique et l'informatique industrielle. Les thèmes abordés de fait se sont diversifiés tous azimuts dans les sciences et techniques en privilégiant au niveau de la forme la réalisation de site web, de vidéos ou de magazines.

Depuis le PPN 2013, le projet tutoré a pris une place encore plus importante dans la pédagogie des départements Geii. Ils sont désormais présents dans les 4 semestres de la formation. Le département s'est donc organisé pour mettre en place ces projets d'une façon un peu différente.

En semestre 1, conformément aux directives du PPN, les étudiants, par équipe de 4, travaillent sur un projet mettant en œuvre les techniques de recherche documentaire. Les sujets sont proposés sous la forme d'un questionnaire sur des thèmes techniques relevant du GEii. Les techniques de recherche documentaire sont données en cours d'expression/communication. Un enseignant suit les 6 équipes de chaque groupe lors de séances de suivi de projet mises à l'emploi du temps. Ceci permet un suivi « de près » et permet d'éviter le biais courant de ce genre d'exercice, à savoir le travail de dernière minute. Au deuxième semestre, les projets devront comporter une réalisation sur des projets qui resteront en majorité des projets de communication. Mais il pourra y avoir des réalisations techniques simples ou des avant projets de dimensionnement techniques. Ces projets devront mettre en œuvre les techniques de suivi de projet enseignées au semestre 1 (carte mentale, Gantt, Pert, ...)

Aux semestres 3 et 4, il est prévu de coupler les projets tutorés avec les enseignements d'étude et réalisation (ER). Les enseignants d'ER suivront ces PT. Il est prévu de rajouter à l'aspect purement technique des ER tout un aspect sur le produit en faisant réaliser par exemple un mode d'emploi, une étude marketing, des notices de montage ou de dépannage, etc...

Il est encore tôt pour tirer des conclusions sur ce mode de fonctionnement mais la communauté Geii, à travers son colloque et ses ACD, travaille d'arrache pied pour proposer des modes de fonctionnement et échanger sur les pratiques. Le département de Lyon est d'ailleurs moteur sur ces questions et participe activement à tous ces échanges.

#### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

En 2009, avec la mise à disposition d'un nouveau bâtiment, le département a pu résoudre quelques uns des problèmes de locaux qu'il avait jusque là. Il a pu créer 4 nouvelles salles de TP, agrandir et rénover la salle d'études et réalisations, et créer plusieurs salles d'informatique.

Nous disposons désormais de 13 salles de TP, de 5 salles d'informatique plus deux en libre service et de deux salles d'études et réalisation dédiées aux projets. Voici le détail :

Electronique analogique 1° année (1 salle de 14 postes)

Utilisation : 22,5 h/semaine

Chaque poste est équipé du matériel de base de mesure électronique (oscilloscope, générateur BF, multimètre,...). Les manipulations se font essentiellement sur platines à câbler. Chaque poste est équipé d'un ordinateur connecté au réseau.

Electronique analogique 2° année (3 salles de 9 postes chacune)

Utilisation : 33 h/semaine

Chaque poste est équipé du matériel de base de mesure électronique (oscilloscope, générateur BF, multimètre,...). Une des salles est dédiée aux séances de travaux pratiques cœur de compétences, l'autre est dédiée aux séances des modules complémentaires. Dans la partie modules complémentaires, outre le matériel classique, se trouvent des manipulations spécifiques (hyper-fréquences, CEM,...).

Informatique industrielle (2 salles de 8 postes)

Utilisation : 31 h/semaine

Chaque poste est équipé d'un oscilloscope. Les manipulations sont effectuées sur platine micro contrôleur (intel 80552) reliée à un ordinateur. Ces salles comportent 20 postes informatiques reliés au réseau.

Automatique (1 salle de 7 postes)

Utilisation : 37 h/semaine

Chaque poste est équipé du matériel de base de mesure électronique (oscilloscope, générateur BF, multimètre,...). Les manipulations sont principalement effectuées sur des platines développées en interne. En parallèle du laboratoire, l'équipe d'enseignement utilise une salle informatique de 15 postes, située au même étage et permettant un travail en simulation à l'aide du logiciel matlab.

Informatique (1 salle de 28 postes et 6 salles de 15 postes)

Utilisation : 50 h/semaine

La demande en salles d'informatique se développe avec la volonté des enseignants d'utiliser les ressources informatiques dans leurs enseignements, en particulier grâce à la plateforme Spiral. Le département a donc investi dans des ordinateurs et dans l'aménagement de salles pour répondre à cette demande.

Chaque poste est équipé d'un ordinateur connecté au réseau. Ces salles sont à usage pluridisciplinaires. Elles sont utilisées pour l'enseignement de l'informatique (langage C), des outils mathématiques (MATLAB, SciLab, Tableur) ou des recherches documentaires. La salle de 28 postes permet également de recevoir un groupe entier, avec un poste par personne pour pouvoir travailler sur la plateforme Spiral et notamment valider des questionnaires en ligne dans le cadre d'évaluations.

Parmi ces salles d'informatique, deux sont quasi exclusivement réservées au libre service étudiant. Les étudiants peuvent ainsi accéder, lors de leurs moments libres à l'IUT, à un poste de travail pour des recherches documentaires, des rédactions de rapports ou pour poursuivre le travail fait en cours sur des logiciels spécialisés.

Electronique numérique et Automatismes industriels(1 salle de 14 postes)

Utilisation : 40 h/semaine

Chaque poste dispose du matériel de base de mesure en électronique. Les manipulations sont autour d'outils VHDL et microcontrôleurs. La salle est équipée de 17 postes informatiques reliés à un réseau local. Les manipulations sur Automates Programmables Industriels sont aussi effectuées dans ce laboratoire.

Electrotechnique 1° année (1 salle de 14 postes)

Utilisation : 22,5 h/semaine

Chaque poste est équipé du matériel de base de mesure en électricité (multimètre, oscilloscope,...). Le laboratoire dispose de plus de 6 postes équipés avec des machines tournantes (machines à courant continu de 1 à 3 kW). Le laboratoire est de plus équipé de 5 postes informatiques reliés au réseau. La salle a été rénovée en 2013 en récupérant des tables de travail toutes équipées en provenance de lycées touchés par la réforme des Bacs STI

### Electrotechnique 2° année (1 salle de 14 postes + 2 postes dédiés habilitation)

Utilisation : 39 h/semaine

Cette salle est dotée de 6 postes équipés de machines tournantes (machines à courant alternatif 3 kW) et de 8 postes dédiés à l'étude de la conversion d'énergie. Dans cette partie, chaque poste dispose du matériel de base de mesures électriques (multimètre, oscilloscope,...). Trois de ces postes disposent de plus d'ensembles variateur de vitesse + moteur.

Enfin, deux postes sont dédiés à la formation sur les risques électriques. Ces postes comportent chacun une armoire HABILIS associé à la partie opérative correspondante.

La salle est équipée de 6 postes informatiques reliés au réseau permettant de la simulation (Psim) et du calcul d'installation électriques (TR-CIEL).

### Réseaux locaux industriels (2 salles de 8 postes)

Utilisation :40 h/semaine

Chaque salle est dotée de 8 postes permettant l'étude des réseaux locaux industriels. Chaque poste est équipé du matériel de base de mesure en électronique. La salle est équipée d'une plateforme multi réseaux (PROFIBUS, CAN,...) et d'une maquette de process industriel à étudier d'un point de vue réseaux locaux industriels et supervision.

La salle est équipée de 12 postes informatiques reliés au réseau.

### Etudes et Réalisations (deux salles de 14 postes)

Chaque salle permet d'accueillir un groupe entier. Chaque poste dispose de matériel de réalisation de circuits imprimés (fer à souder, fils de câblage), de matériel de mesure (oscilloscope, alimentation, GBF, multimètres) et d'un ordinateur relié au réseau permettant recherche documentaire et implantation de logiciels de développement informatique.

La plus grande des deux salles est réservée aux études et réalisations de deuxième année, avec en plus un espace CAO dédié avec 12 postes reliés au réseau et équipés du logiciel de CAO électronique PROTEUS

### Laboratoire de langues (deux salles de 12 postes)

Chaque poste est équipé d'un ordinateur relié au réseau et d'un casque avec micro intégré. La salle permet d'accueillir un demi groupe (donc un groupe entier sur les deux salles) pour un travail individualisé de compréhension orale. Les deux salles sont situées au même étage que les salles de cours d'anglais ce qui permet une souplesse quant à l'utilisation de ces ressources

#### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Le département propose quatre licences professionnelles, uniquement en alternance par contrat de professionnalisation ou apprentissage. La montée en charge s'est faite progressivement et nous accueillons en 2013 plus de 100 alternants dans ces licences. 2 d'entre elles sont faites en collaboration avec la branche professionnelle de la métallurgie et son centre de formation.

Nous avons de plus ouvert à la rentrée 2013 une formule de DUT par alternance en trois ans. A la fin de la première année de DUT les étudiants signent un contrat de professionnalisation de deux ans avec une entreprise. Ils suivent normalement leur semestre 3 puis partent en entreprise un an et reviennent faire leur semestre 4 avec la promotion suivante. La formule plait beaucoup aux entreprises qui peuvent compter réellement sur un salarié à temps plein pendant un an. Nous espérons voir la montée en charge de ce dispositif dans les années qui viennent.

### 2.3.7. La certification

Le département organise pour toute la promotion en première année une préparation à la l'habilitation électrique niveau B1V et pour deux groupes du parcours courants forts la préparation à l'habilitation B2V-BR.

Concernant les langues, l'IUT Lyon finance pour partie l'inscription au TOEIC des étudiants de l'Institut. Les étudiants du département en profitent largement puisqu'ils ont été 62 étudiants à passer cet certification en 2013. Les étudiants avaient eu en amont une formation spécifique et 144 étudiants avaient passé un TOEIC blanc pour s'assurer de leur niveau.

## 2.4. La pédagogie

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Le taux de réussite au diplôme de l'ensemble des étudiants est de l'ordre de 80%. Ce qui signifie que 80% des étudiants entrées en IUT dans le département en sortent avec un DUT au bout de 4, 5 ou 6 semestres.

Les bacheliers technologiques ont un taux de réussite plus faible, de l'ordre de 70%. Ces étudiants sont donc les premiers concernés par les actions d'aide à la réussite qui sont organisées dans le département. Elles sont de deux ordres :

- Des cours de soutien sont organisés, surtout en maths, en physique et en anglais, pour aider les étudiants à maîtriser ces outils de base
- Du tutorat est mis en place. Des étudiants de deuxième année encadrent des étudiants de première année répondent à certaines de leurs questions concernant les enseignements du département.

Ces deux actions touchent surtout le public des bacs technos et permettent de réduire l'écart de réussite entre nos différents publics.

### 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Les étudiants en échec à l'issue du premier semestre peuvent être incités à se réorienter en BTS. Nous avons noué des contacts avec certaines sections de BTS qui peuvent accueillir nos étudiants en cours d'année. Nous pouvons également les orienter vers ces sections de BTS en fin de première année. Certains étudiants, à la fin du premier semestre, peuvent aller à l'Université rejoindre le semestre de remédiation pour envisager une réorientation.

En ce qui concerne les étudiants en provenance de l'Université, le semestre décalé proposé par le département permet un point d'entrée pour les étudiants de licence en échec et qui souhaitent se réorienter ; Cela comprend notamment les étudiants de PACES.

### 2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant

**1<sup>ère</sup> année :**

Il est utile de préciser que l'état d'esprit qui prédomine l'animation des modules PPP 1 et 2 est le suivant : les étudiants ne sont jamais astreints à une obligation de résultats (il n'y a pas de « bon projet », il peut même arriver qu'un projet clair au départ devienne, au fil des mois et des informations recherchées, plus flou). Les étudiants n'ont qu'une obligation de moyens.

Actuellement, le PPP de première année est organisé de la manière suivante :

#### **PPP1 (10 x 1h de TD et 1 x 4h de visite d'entreprise)**

Conformément aux objectifs énoncés dans le PPN (découvrir l'amplitude des métiers et des environnements professionnels liés à la spécialité, appréhender la diversité des environnements professionnels et des conditions d'exercice ; celles des savoirs et savoir-faire dans les différents métiers,

### **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

les qualités requises pour les exercer), les étudiants sont amenés à découvrir les métiers qu'ils envisagent par le biais d'enquêtes auprès de professionnels les exerçant. Par ailleurs, chaque groupe d'étudiants visite un site industriel accompagné d'un enseignant.

Les 10h de TD sont ainsi réparties : 6 séances sont consacrées à l'organisation méthodologique de ce travail : énoncé des métiers, recherche des professionnels à interviewer (notions de réseau et de sources documentaires spécialisés), élaboration du questionnaire d'enquête.

4 séances sont consacrées au partage des informations recueillies. Les étudiants, regroupés par type de métier, sont évalués à l'oral au cours de cette restitution de travail d'enquête.

### **PPP2 (13 x 1h de TD)**

Conformément au premier objectif énoncé dans le PPN (mieux se connaître pour bien s'orienter dans ses études et sa vie professionnelle) les étudiants sont amenés à travailler en parallèle selon deux axes :

- bilan personnel,
- Approfondissement de la recherche sur le ou les métiers envisagés, notamment par une prise d'informations complémentaire sur les études nécessaires pour les exercer.

Ces deux recherches menées en parallèle permettent de vérifier au fur et à mesure la faisabilité du projet, de l'ajuster, voire de l'amender.

Le deuxième objectif énoncé dans le PPN (accompagner l'étudiant dans la détermination du secteur d'activité ou de l'environnement professionnel dans lequel il souhaite effectuer son stage, l'aider à élaborer les outils pertinents concernant sa recherche de stage) n'est traité qu'en partie (le CV). En effet, contrairement à d'autres départements de DUT, les étudiants n'ont pas de stage en première année.

Les étudiants sont évalués au cours d'une présentation argumentée de leur projet.

### **Perspectives**

Le module PPP2 sera composé en partie de TP à partir de 2014-2015.

### **2<sup>ème</sup> année**

En 2014-2015 se mettent en place les nouveaux modules PPP3 (préparer son parcours post-DUT) et PPP4 (intégrer l'expérience professionnelle : le stage) dont une partie des contenus était auparavant dévolue aux cours de culture et communication.

En deuxième année, les étudiants ont une obligation de résultats puisqu'il leur faut préparer de manière précise leur insertion professionnelle ou leur poursuite d'études. Par ailleurs, ils doivent trouver un stage (le département néanmoins, via son réseau d'entreprises partenaires, aide ceux pour lesquels la tâche s'avère plus difficile que pour d'autres).

L'architecture envisagée pour ces nouveaux modules PPP3 et PPP4 est la suivante :

PPP3 : 10h de TD + 6h de TP

Programme :

- Ateliers d'échanges sur les diverses possibilités post-DUT
- Identification du secteur d'activité et/ou environnement professionnel souhaité
- (Ré)activation des techniques de recherche d'emploi
- Analyse des compétences acquises lors d'une expérience (via le PEC)
- Analyse des offres de formation
- Présentation des possibilités de formation tout au long de la vie

PPP4 : 9h de TD + 6h de TP

Programme :

- Méthodologie du rapport de stage comme outil d'analyse de l'expérience
- Atelier de retour de stage : de la description de l'expérience à l'analyse des compétences mobilisées.

Le département s'efforce d'outiller au mieux ses étudiants pour le délicat « pilotage » d'une vie professionnelle tout en ne tombant pas dans l'écueil d'une vision culpabilisante : l'environnement économique existe aussi, qui exercera à n'en pas douter ses contraintes.

La part désormais plus importante donnée à ces enseignements est en tous cas la bienvenue.

#### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Le département est très attentif à proposer aux étudiants les outils les plus adaptés à une pédagogie moderne. Toutes les salles de TD sont équipées de vidéoprojecteurs et chaque enseignant dispose d'un ordinateur portable. La plate-forme SPIRAL est largement utilisée pour des échanges de documents entre enseignants et étudiants, pour la mise en ligne de ressources, de cours ou de corrigés de devoirs. Elle est également utilisée pour réaliser des questionnaires (sondages ou évaluations, notées ou non).

D'autre part, en liaison avec leur travail de recherche (voir chapitre 3,2,3) les enseignants chercheurs du laboratoire Arthemis ont suivi un module de formation (DU e-learning) et d'ores et déjà un module de formation à l'Ingénierie électronique a été monté à titre expérimental dans le département. En fonction du succès de cette première expérience d'autres modules pourront être montés.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique**

Le département a expérimenté depuis 2 ans une semaine entière de pédagogie différente, appelée « Semaine Sésame ». Durant une semaine, juste à la rentrée des vacances de la Toussaint, les étudiants de semestre 1 sont répartis en équipes de 4 et sont challengés à travers des défis qui recoupent l'ensemble des matières enseignées durant ce semestre. A l'issue de la semaine, chaque équipe présente une prestation (en général un film de 3 minutes) devant les autres étudiants et le vendredi après-midi est consacré aux remises des prix des meilleures équipes par l'entreprise parrain de la promotion cette année-là. Les groupes d'étudiants de semestre 1 sont encadrés par des étudiants de deuxième année, ce qui renforce les liens entre eux

L'objectif de la semaine est de renforcer la solidarité entre les étudiants, d'utiliser des modes différents d'apprentissage et accessoirement de diminuer le taux d'échec. Cela permet aussi de faire des modules transdisciplinaires (par exemple électrotechnique et anglais) qui mélangent enseignants et matières.

Cette « semaine Sésame » en est à sa deuxième édition et elle remporte l'adhésion de l'équipe pédagogique (ce qui n'était pas gagné d'avance) et de la grande majorité des étudiants. La présentation de cette « Semaine Sésame » au colloque Geii a fait des émules et on retrouve désormais cette expérimentation dans d'autres départements de France.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Nous disposons sur le site Gratte Ciel d'un centre de documentation où des livres et des revues générales ou techniques sont mis à disposition des étudiants. L'un des enseignants du département se charge de faire des propositions d'achats de livres à la responsable du centre en concertation avec le reste de l'équipe pédagogique.

### **2.5. Formation tout au long de la vie**

#### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Le département accueille un volume assez faible d'auditeurs de formation continue.

Le département propose sous couvert de INSAVALOR (organisme de formation continue de l'INSA de LYON) des stages de formation continue en électrotechnique et en régulation. Ces stages représentent entre 3 à 8 jours d'activité par an.

#### **2.5.2. VAE**

Sur la période concernée, un auditeur a passé une VAE pour le DUT et l'a obtenu. Il avait suivi auparavant quelques modules de formation au sein du département.

## 2.6. Politique d'ouverture internationale

### 2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers

Le département accueille peu de candidats étrangers hors programme. Nous privilégions les candidatures appartenant à des programmes définis ou en collaboration avec des organismes internationaux.

### 2.6.2. Mobilité en stage, en semestre

A l'instar de l'IUT qui a mis en place un service de Relations Internationales performant, le département a une politique dynamique de mobilité des étudiants. Le département a été précurseur dans la mise en place d'un semestre S4 intégré avec le CEGEP Levis Lauzon au Québec. Depuis, le programme s'est élargi à trois autres CEGEP Québécois. Une dizaine d'étudiants participent à ce programme et partent faire leur semestre 4 en Canada (enseignement plus stage))

Parallèlement à ce semestre intégré, le département propose des stages à l'étranger. Les destinations sont diverses (Royaume Uni, Allemagne, Grèce, Canada, Pays du Maghreb, Asie du sud-est,...). Les flux concernés sont néanmoins assez faibles (quelques étudiants chaque année). Ces étudiants accèdent à une bourse régionale d'aide à la mobilité. Cette bourse est assortie d'une condition de durée sur le stage (stage de 12 semaines minimum). Il faut noter l'aide substantielle apportée par le service commun des RI de l'IUT pour obtenir des stages à l'étranger.

### 2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger

Les étudiants du département peuvent poursuivre leurs études dans le cadre du DUETI (Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales). Cette forme de poursuite d'études attire moins les étudiants que par le passé, il n'y en a eu qu'un seul en Ecosse en 2013 et quatre (en Ecosse également) en 2012.

### 2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux

Le département n'a pas signé d'accord de coopération bilatéraux.

### 2.6.5. Mobilité des personnels

La mobilité internationale des enseignants est principalement liée à leur activité de recherche. Durant la période de référence, deux missions ont été montées à destination du Canada pour développer et entretenir nos échanges avec les CEGEP Québécois.

## 2.7. Vie Etudiante

### 2.7.1. Participation à la vie institutionnelle

Les étudiants participent régulièrement au conseil de département par l'intermédiaire d'un représentant qu'ils ont nommé.

Il y a régulièrement des étudiants du département GEii élus au conseil d'administration de l'IUT, voire au conseil d'administration de l'Université. Ceci témoigne de la bonne implication des étudiants dans la vie institutionnelle de leur Etablissement

### 2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles

Les étudiants du département GEii sont organisés en association (ADEGE : Association Des Etudiants de Génie Electrique). Cette association gère les activités para scolaires (impression et vente d'annales, vente de trousseaux à outils,...) et extra scolaire (soirées, week end d'intégration) des étudiants. Le département participe à ces activités par l'intermédiaire d'une ligne budgétaire qui offre quelque souplesse Les étudiants de l'ADEGE sont les interlocuteurs privilégiés de la direction du département pour assurer un contact avec les étudiants en dehors du contexte scolaire.

### 3. Les actions supports

#### 3.1. Immobilier

##### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Depuis la rentrée 2009, le département Geii dispose d'un nouveau bâtiment et donc de près de 3500m<sup>2</sup> de surfaces supplémentaires. Ce nouveau bâtiment a permis de résoudre les graves problèmes de locaux qui se posaient avec le développement du département double dans des locaux devenus trop étroits. La répartition s'est faite en affectant le nouveau bâtiment (bâtiment C) aux salles de TD et d'informatique et en multipliant certaines salles de TP dans le bâtiment initial (bâtiment B). Le département peut désormais travailler dans de bonnes conditions matérielles

Néanmoins, le développement de l'utilisation de l'outil informatique nécessiterait la création de salles de TD équipées de 28 postes, ce qui pour l'instant est difficile à envisager pour des questions budgétaires et de locaux.

##### 3.1.2. Hygiène et sécurité

###### Situation au regard de la réglementation incendie :

Un diagnostic de l'existant doit être impulsé d'ici à Juin 2014 sur l'ensemble du site Gratte-Ciel en vue d'une remise en conformité. Les premiers résultats ont été présentés à la direction de l'IUT en juin 2014. Le dossier est suivi par le technicien Hygiène et Sécurité de l'IUT Lyon 1.

2 exercices d'évacuation par année sont organisés par le service Hygiène et sécurité.

###### Implication Hygiène et Sécurité du département :

Une personne formée Assistant de Prévention (ex ACOMO) est à la disposition du chef de département pour toutes les questions relatives aux règles HSE, ainsi que deux animateurs en évaluation des risques (dont l'AP). Toutes les questions relatives aux règles HSE sont traitées de concert avec le technicien Hygiène et Sécurité de l'IUT Lyon 1 (Rapport APAVE, suivi DUER, Remise en Conformité Machines etc.).

###### Formations :

- 4 personnes formées « PSC1 » dont 3 ITRF et 1 enseignant chercheur, recyclage en 2015. (4 autres personnes formées n'ayant pas suivi de recyclage.)
- 1 personne formée « Manipulation d'extincteurs », ITRF, recyclage en 2015. (3 autres personnes formées n'ayant pas suivi de recyclage.)
- 2 personnes formées en 2012 « Evaluation des risques, animateur », ITRF.
- 1 Assistant de Prévention ITRF (formé 2011) formé B2V-BC-BR (recyclage 2016) et HC (recyclage 2014).

###### Evaluation des Risques – Document Unique :

Le DUER complet du département GEII (Evaluation des risques, cartographie et plan d'actions) a été réalisé, validé et signé par le chef de département. Plusieurs actions ont été entreprises depuis de manière à minimiser voire à supprimer certains risques (achat d'une station de filtrage pour fumées de soudage dans local fermé, armoire spécifique pour solvants, interrupteur-horaire sur prise cafetière etc.)

Le DUER est remis à jour à chaque action entreprise. Une version annuelle, à jour et datée, est transmise au technicien Hygiène et Sécurité de l'IUT Lyon 1 courant Décembre, voire Janvier le cas échéant.

#### 3.2. Ressources humaines

##### 3.2.1. Les enseignants

Le département dispose actuellement de 39 postes d'enseignants titulaires (20 professeurs et MCF, 18 enseignants du second degré et un PAST). Le potentiel d'encadrement correspond à 10800H pour 18800H nécessaires, compte non tenu des licences professionnelles. Le département fait donc appel à des vacataires extérieurs, enseignants du second degré, du supérieur, chercheurs ou industriels. Compte tenu du contexte il semble difficile d'obtenir une augmentation du nombre de postes de titulaires.

Cette situation rend difficile le développement des formations proposées par le département et notamment la création de nouvelles licences professionnelles.

Le département dispose actuellement de 6 postes BIATSS qui se décomposent de la façon suivante :

Secrétariat de département :

- 1 Adjointe Administrative Education Nationale (catégorie B, quotité 80%)
- 1 Adjointe Technique Recherche et Formation BAP J (catégorie C, quotité 100 %)

Pôle technique :

- 3 Techniciens Recherche et Formation BAP C (Catégorie B, quotité 100%)
- 1 Adjointe Technique Recherche et Formation BAP C (catégorie C, quotité 100%)

Au niveau du secrétariat, le département a pu obtenir un personnel de catégorie B sensé encadrer le travail du service. Dans la réalité, les choses sont difficiles à mettre en place du fait de la différence d'âge et d'expérience entre le personnel de catégorie B, jeune et nouveau dans le service, et le personnel de catégorie C, expérimenté. Mais les relations sont bonnes et la répartition du travail équitable.

Au niveau du personnel technique, le technicien expérimenté en place depuis longtemps, n'a pu su ou pas voulu, assurer de tâches d'encadrement et de conseil auprès des 3 techniciens nouvellement arrivés en 2008. Les tâches ont donc été réparties par le chef de département qui assure, avec la mise en place d'une réunion de service hebdomadaire, la coordination de ce service.

### 3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie

#### CONTEXTE

La structure ARThémls (Atelier de Recherche Thématique Instrumentation) a été créée en 2006, suite à une réflexion globale sur la recherche en IUT, basée sur les arguments suivants :

- il est nécessaire de développer la recherche en IUT. Cette recommandation a été émise par le Comité National d'Evaluation qui a souligné le manque d'activités de recherche au sein même de l'IUT B lors de son évaluation en 2006.
- l'IUT doit être un lieu privilégié pour assurer le transfert de compétences et de technologie vers l'industrie compte-tenu des liens étroits qui existent déjà avec le milieu industriel (intervenants industriels, stages, formations en alternance, ...)

#### BILAN

- **2009 - 2010 : Etude et réalisation d'un système embarqué multi-capteurs intelligents**

Nous avons développé une centrale de mesure polyvalente et modulable capable d'enregistrer simultanément cinq grandeurs physiques, en continu, avec une autonomie supérieure à 2 ans.

**Ce travail a donné lieu à une présentation orale lors du C2I 2010 - Colloque Interdisciplinaire en Instrumentation (26-27 janvier 2010 Le Mans) et à une publication "C. MARGUET, D. LIGOT, B. FAVRE "Centrale de mesure multi-capteurs intelligente et autonome - Fusion du capteur intelligent et du système embarqué" 5<sup>ème</sup> colloque interdisciplinaire en instrumentation p 471-479 HERMES Sciences Publications 2010"**

Dans le cadre de cette étude et réalisation de centrales de mesures, nous avons accueilli et encadré deux stagiaires du département GEii de l'IUT LYON1.

Leurs stages, d'une durée de 10 semaines chacun, portaient sur :

- le choix et la mise en œuvre de capteurs avec la carte d'acquisition ARThémls dans le but d'évaluer les caractéristiques (température, pression, humidité, luminosité) d'un milieu souterrain
- la mesure et l'optimisation de la consommation d'un système embarqué multi-capteurs

**Durant leurs stages, les étudiants ont présenté leurs travaux lors d'une session posters au 15<sup>ème</sup> Colloque National de la Recherche en IUT, Université Lille1, 8-9-10 juin 2009**

**« R.Querel, D. Ligot, C. Marguet, B. Favre, "Centrale de mesure multi-capteurs dédiée à l'étude du milieu souterrain »**

Malheureusement, nous ne pouvons plus accueillir de stagiaire depuis la loi imposant un financement obligatoire pour tout stage dépassant 8 semaines, faute de moyens. Nous le regrettons....

- **2011-2012 projet "TICE et pédagogie"**

En juin 2011, notre dossier intitulé "Electronique analogique : booster l'attractivité" a été retenu dans le cadre de l'appel à projet "TICE\* et pédagogie" lancé par le service ICAP de l'université Lyon1 (Innovation Conception et Accompagnement pour la Pédagogie).

\* *TICE : Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Enseignement*

Les objectifs de ce projet étaient d'accroître l'attractivité des modules d'électronique analogique et de réduire le taux d'échec des étudiants.

Pour cela, nous avons travaillé sur plusieurs aspects :

- Mise en place de nouvelles stratégies d'enseignement, adaptées au public étudiant actuel, afin de :
  - Créer un lien pédagogique "incontournable" entre CM et TD qui incite les étudiants à revoir leur cours avant le TD : mise en ligne de QCM entre cours magistral et séance de travaux dirigés
  - Augmenter la participation des étudiants en cours avec des stratégies plus centrées sur l'apprentissage : définition des buts et savoir-faire de chaque chapitre étudié, augmentation de l'interactivité lors des cours magistraux
  - Proposer aux étudiants des possibilités d'auto-test et/ou de DS blanc sous SPIRAL
- Elaboration de nouveaux supports de cours plus attractifs, pouvant être exploités sous la plate-forme pédagogique SPIRAL et détermination des modalités pédagogiques d'utilisation.
- Mise en place d'une semaine d'enseignement "autrement" sous forme d'un défi Jigsaw (apprentissage collaboratif)

Ces nouvelles stratégies d'enseignement ont été testées sur les modules d'électronique analogique 1<sup>ère</sup> année durant l'année 2012-2013 mais elles peuvent être facilement adaptées à d'autres matières dont l'enseignement est dispensé sous la forme de CM, TD et TP. Une évaluation de cette expérience a été réalisée en juin 2013.

Résultats de l'évaluation :

- 92% des étudiants assistent régulièrement aux CM soit une augmentation de 9%,
- 78% trouvent utile la mise à disposition des ressources sur la plateforme pédagogique de l'université Lyon1 SPIRAL,
- 85% ont relu leur cours avant de faire le QCM,
- 80% estiment que les QCM les aident à travailler plus régulièrement,
- 85% des étudiants souhaitent la poursuite des QCM,
- 60% se sentent bien préparés aux séances de TD

**L'ensemble de ce travail et les résultats de l'évaluation ont été présentés lors du colloque CETSIS 2013 - Colloque sur l'enseignement des technologies et des sciences de l'information et des systèmes 10<sup>ème</sup> édition 20-22 mars 2013 à Caen.**

Notre travail a reçu le prix de la meilleure publication Génie Electrique et a donc été publié en ligne dans le **Journal sur l'enseignement des sciences et technologies de l'information et des systèmes (J3eA)** qui présente les travaux et recherches pédagogiques dans le domaine de

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

l'enseignement post-baccalauréat des sciences et technologies de l'information et des systèmes : électronique, électrotechnique, automatique, traitement du signal et de l'image, informatique industrielle, télécommunications...

**"Nouvelles stratégies pédagogiques pour accroître l'attractivité de l'électronique analogique en 1ère année DUT GEii "** **Dominique Ligot, Christine Marguet et Véronique Sanglard,**  
**J3ea** **Juillet** **2013**

<http://www.j3ea.org/articles/j3ea/abs/2013/01/j3ea13004/j3ea13004.html>

- **2012-2013 : DU elearn<sup>2</sup>**

Nous avons souhaité poursuivre notre travail sur la pédagogie et l'orienter vers les nouvelles possibilités offertes par le e-learning\*.

*\*e-learning : définition de l'Union européenne "l'e-learning est l'utilisation des nouvelles technologies multimédias, de l'Internet pour améliorer la qualité de l'apprentissage en facilitant d'une part l'accès à des ressources et à des services, d'autre part les échanges et la collaboration à distance"*

Nous avons donc déposé trois projets de formation en e-learning :

- un module de gestion de projet (C. Marguet)
- un module de mise à niveau en électricité (D. Ligot)
- un module de conception en ingénierie électronique (B. Favre)

Les trois sujets ont été retenus et nos inscriptions au DU elearn<sup>2</sup>, proposé par l'Université Lyon1, ont été validées. La souplesse de la structure d'ARThémIs nous a permis de participer à cette formation.

NoLes trois participants ont obtenu leur diplôme en juin 2013 après avoir créé le scénario de leur formation, argumenté leurs choix pédagogiques en regard des thématiques principales (motivation, supports et outils d'apprentissage en ligne, objectifs pédagogiques et compétences, méthodes pédagogiques et styles d'apprentissage). En s'appuyant sur la recherche en sciences de l'éducation, ils ont démontré, pour chacun des dispositifs d'apprentissage :

- qu'il est bien un dispositif centré sur l'apprentissage des étudiants
- qu'il respecte l'alignement pédagogique
- qu'il induira une motivation des étudiants qui leur permettra d'atteindre les objectifs d'apprentissage
- que l'articulation des activités individuelles et de groupe favorise l'apprentissage

Ces 3 modules ouvrent sur l'année 2013-2014 et constituent les trois premières formations en e-learning de l'IUT Lyon1.

Ces travaux seront présentés au prochain colloque CETSIS 2014 et feront l'objet d'une communication sur ces ouvertures au niveau national par le biais du magazine Esprit IUT.

- **2011-2013 : Collaboration avec l'UMR ICAR (Interactions, Corpus, Apprentissages, Représentations) Université Lyon2 CNRS ENS de Lyon et l'EA ECP (Education, Cultures, Politiques) Université Lyon2 - Université Jean Monnet Saint Etienne - ENS de Lyon,** dans le cadre de la thèse *"Pédagogie par projet : une étude de cas dans l'enseignement supérieur technologique. Proposition didactique"* de Ngo Van Thien dirigée par Christian Buty

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

Ce travail a conduit à une publication :

***Pédagogie par projet : une étude de cas dans l'enseignement supérieur technologique, Ngo van Thien, Christine Marguet, Bruno Favre, Christian Buty, ENSAIO "Ensaio Pesquisa em Educação em Ciências", Vol. 15, No 1 pp 15-31, (2013)***

## **PERSPECTIVES**

Nous souhaitons conserver nos deux axes de recherche actuels :

- Instrumentation
- Pédagogie

**Nous allons donc poursuivre notre collaboration avec Christian Buty de l'équipe d'accueil ECP et élaborer ensemble un projet innovant** dans lequel la recherche en sciences de l'éducation s'appuiera sur des résultats de mesure obtenus par la mise en place d'une instrumentation spécifique.

Nous pouvons par exemple, envisager d'étudier la corrélation concentration / environnement par une auto-évaluation du niveau de concentration intellectuelle d'un étudiant (de la même façon que des patients le font pour évaluer leur niveau de douleur) tout en enregistrant certains paramètres de son environnement (exemple dans un amphi : mesure en temps réel du niveau sonore, du taux de CO<sub>2</sub>, de la température de la pièce, de la luminosité,... au moyen de capteurs adaptés).

### **3.2.4. Les vacataires**

Le département fait intervenir des professionnels tant en DUT qu'en Licence Professionnelle. Le nombre employé est cependant plus important en LP et représente 45 intervenants contre 12 en DUT. Pour le DUT, le champ d'action de ces intervenants professionnels se situe dans principalement dans les études et réalisations.

## **3.3. Budget**

### **3.3.1. Ressources**

Le budget du département pour 2014 s'établit à 184000€, en diminution de 10 % environ par rapport à l'année précédente. Ce budget correspond à la part de fonctionnement et d'investissement. Le budget heures complémentaires n'est pas géré directement par le département. Le département se maintient dans une enveloppe allouée par la direction de l'IUT.

Les ressources du département reposent sur 3 bases principales :

- DGF
- Taxe d'apprentissage
- Formation continue et Alternance

La part de la DGF est en constante diminution et elle doit être compensée par les ressources propres. Celles ci sont en augmentation grâce au développement des licences professionnelles et du DUT par alternance (qui doit monter en charge dans les années qui viennent). C'est une source de financement pérenne

La taxe d'apprentissage est mutualisée au niveau du site, qui regroupe l'essentiel des DUT industriels de l'IUT. Un effort est fait auprès des parents d'étudiants ou des entreprises partenaires, par le biais de courriers notamment, pour récupérer cette taxe.

### **3.3.2. Dépenses**

Depuis 2009 et l'augmentation de la surface dédiée au département par la récupération de trois niveaux du bâtiment C, un effort a été fait au niveau de l'IUT pour réhabiliter et équiper ces nouveaux locaux. Ils sont opérationnels et équipés depuis 2011.

### **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

Le renouvellement du parc informatique est un poste important du budget. En moyenne chaque année le département dépense 40000€ pour renouveler une partie des 450 ordinateurs du département, soit 20 % du budget. Le fonctionnement courant utilise 40 % du budget et les 40 % restants sont utilisés pour du matériel pédagogique nouveau, permettant de s'adapter aux nouveaux programmes et aux évolutions technologiques.

#### **3.4. Pilotage du département**

##### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Le département GEII est un département très important en nombre d'étudiants et de personnels. Bien qu'il soit département double, la volonté des acteurs n'est pas de scinder le département en deux entités. Le département se structure autour d'une seule équipe de direction et d'un seul secrétariat. L'équipe de direction est composée du chef de département et de 2 directeurs des études.

Voici notre organigramme fonctionnel :

Le rôle de chacun est décrit dans les fiches de poste ci-dessous :

#### **Chef de département**

- direction du département sous l'autorité du Directeur de l'IUT avec l'appui du conseil de département et des directeurs des études
- responsabilité pédagogique de la formation

#### **Responsabilité pédagogique :**

- Le CD préside les différentes commissions du département (recrutement étudiant, proposition de validation et de passage de semestres et d'attribution du DUT...)
- Le CD propose des orientations pédagogiques
- Le CD apprécie la validité des justificatifs d'absence

#### **Responsabilité administrative**

- Le CD est responsable de l'application du règlement intérieur
- Le CD est responsable de l'ordre et de la sécurité à l'intérieur du département
- Le CD représente le département auprès de différentes instances, et participe aux assemblées des Chefs de département
- Le CD participe aux réunions du conseil de l'IUT, du conseil de direction et des diverses commissions de l'IUT
- Le CD organise et préside les réunions du conseil de département
- Le CD organise et préside les assemblées générales du personnel du département
- Le CD organise avec le directeur des études les élections des délégués étudiants et de leurs représentants, au bureau du conseil de département et dans les autres instances

#### **Responsabilité en Ressources Humaines**

En tant que responsable de service,

- Le CD établit ou actualise les fiches de fonctions des personnels administratifs ou techniques du département, et évalue les personnels non enseignants placés sous son autorité.
- Le CD donne son avis sur les promotions des personnels et les notations des enseignants.
- Le CD propose le profil des postes demandés, après consultation.
- Le CD participe aux commissions de recrutement d'enseignants du second degré du département.

#### **Responsabilité financière**

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

- Le CD prépare le budget et veille à la bonne utilisation des crédits alloués. Le CD est responsable de CR (centre de responsabilité)
- Le CD veille dans son CR au respect de règles en matière d'achat public.
- Le CD définit, en accord avec la logistique de l'établissement, les priorités et les échéances des travaux à effectuer dans le département.

**Responsabilité en Communication**

- Le CD diffuse les informations utiles, stimule la communication dans le département
- Le CD participe aux différentes opérations de promotion de l'établissement : journées de l'Enseignement Supérieur, salons, actions dans les lycées

**Directeur des études**

**1. Emploi du temps - Planning**

- Etablir et gérer les emplois du temps
- Etablir et gérer les plannings annuels
- Etablir et gérer le planning DS
- Organiser le contrôle continu des connaissances en liaison avec l'équipe pédagogique

**2. Commissions de préparation du jury**

- Préparation des commissions
- Participation aux commissions
- Mener des bilans intermédiaires
- S'assurer que les enseignants ont bien rendu leurs notes dans les délais prévus
- S'assurer de la présence de toutes les notes

**3. Gestion des absences des étudiants**

- Réunion des responsables pédagogiques en début d'année pour cadrer tout le monde sur les absences
- S'assurer du suivi des absences
- Recevoir certains étudiants pour absence

**4. Relation avec les étudiants**

- Constitution des groupes (gérer les requêtes pour co-voiturage ou co-travail ...)
- Préparer le livret d'accueil des étudiants à fournir aux intéressés lors de la prérentrée
- Accueillir avec le chef de département les étudiants lors de la prérentrée, et les informer du règlement, des conditions de vie étudiante dans l'établissement, de leur emploi du temps et des modalités de contrôle des connaissances.
- Assurer le suivi du cursus et des conditions d'études des étudiants, en étant attentif à leurs problèmes
- Informer, orienter et réorienter les étudiants

**5. Communication**

- Organiser avec les enseignants et étudiants les journées d'accueil des lycéens et les actions de promotion de l'établissement
- Impulser une dynamique de communication vers les lycées

Le suivi au plus près des étudiants est assuré par les tuteurs pédagogiques.

**Tuteur pédagogique**

**1. Gestion des absences des étudiants**

### **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

- convoquer l'étudiant concerné, dès signalisation de trois absences sur le logiciel dédié Pears. Il est nécessaire d'agir rapidement, surtout à l'approche des commissions, afin d'avoir une vision claire de l'absentéisme des étudiants lors de ces commissions
- discuter avec l'étudiant de ses absences dans le but de déceler tout problème grave (maladie, problème familiaux, ...) pouvant « justifier » ces absences
- noter sur Pears le résumé de ces entretiens afin d'en retrouver trace lors des commissions.

#### **2. Relation avec les étudiants**

- Rapidement suite aux bilans intermédiaires ou aux commissions, convoquer les étudiants classés « rouge » afin d'analyser la cause de leurs difficultés et de déceler tout problème grave (maladie, problème familiaux, ...)
- conseiller les étudiants pour une réorientation le cas échéant
- rencontrer les étudiants auxquels on propose un redoublement en semestre décalé dans le but de les inciter à l'accepter afin d'assurer leur réussite
- recevoir les étudiants qui le demandent et qui souhaitent exposer leur problème ou recevoir des conseils en rapport avec leurs difficultés scolaires
- Etre présent aux commissions et aux bilans intermédiaires afin de pouvoir apporter des éléments, s'il y en a, lors des discussions sur les étudiants absents ou en difficulté.

### **Responsable des stages**

L'enseignant responsable des stages assure les relations entre l'institution, les entreprises et les étudiants, et la gestion des stages et de leur suivi. Il est chargé des missions suivantes :

1. Relations avec les entreprises :
  - Recherche d'entreprises en rapport avec l'activité du département, en rapport avec le projet professionnel spécifique de certains étudiants
  - Visites d'entreprises afin de définir avec le tuteur de l'entreprise si le lieu de stage et le thème conviennent, éventuellement avec un enseignant spécialiste de la matière.
  - Demande de stages aux entreprises
  - Contacts, échange de mails avec les entreprises avec les entreprises souhaitant prendre un stagiaire, la plupart du temps pour définir un thème de stage cohérent
  - Entretien des bonnes relations pour collaborations futures : Stages, projets tuteurés, licences professionnelles en Formation Continue, taxe d'apprentissage, ...)
2. Relations avec les étudiants :
  - Information des étudiants :
    - Réalisation et diffusion des documents : fiches de demande de stages, livret d'accompagnement, fiches de renseignements
    - Organisation de réunions
    - Organisation d'un suivi individuel, à l'occasion des permanences assurées
    - Après dépouillement des offres de stages (courrier, e-mail ou fax), affichage des réponses pour les étudiants et suivi régulier de cet affichage
  - Suivi global de l'avancement des recherches des étudiants
3. Gestion des fichiers et des bases de données
  - Gestion et modification du fichier contenant les données des entreprises, et les interlocuteurs : créations, suppressions, rafraîchissement
  - Gestion et mise à jour des données étudiants et des stages
4. Gestion du suivi des stages
  - Gestion des conventions de stages
  - Préparation et organisation de la réunion avec les enseignants du département :
    - Attribution d'un tuteur IUT pour chaque stagiaire
    - Distribution des fiches de visite des stagiaires
  - Gestion de problèmes éventuels lors du déroulement du stage :

### DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle

- Thème inadéquat
- Comportement de l'étudiant
- Gestion des relations 'délicates' entre tuteur entreprise et étudiant.
- Recherches de solutions pour les cas particuliers : Maladie de longue durée, stages fractionnés pour étudiants en sport étude ...
- Réalisation des plannings des soutenances, préparation et organisation des soutenances (un enseignant tuteur, un enseignant candidat pour chaque soutenance)
- Gestion des convocations des tuteurs et des étudiants
- Organisation logistique des journées de soutenance : accueil des participants, préparation d'un environnement audiovisuel : PC et vidéo projecteur dans les salles
- Gestion des notes de stages pendant les journées de soutenances
- Gestion des rapports de stages

### Responsable Anciens Elèves

- Le responsable Anciens–Elèves est chargé de la gestion du fichier des anciens élèves :
- il en assure la mise à jour semestrielle pour chaque nouvelle promotion d'inscrits. Cela comprend l'inscription au fichier à partir de la base Arpège, la gestion des codes d'accès, l'envoi de mailing pour les nouveaux inscrits.
- il assure la gestion permanente du fichier en fonction des étudiants sortants avant terme (démissions...)
- il répond aux différents courriers liés au fichier (codes perdus, mails non valables, questions diverses)
- il s'assure d'avoir des données à jour et pérennes (email).
- il gère l'envoi de 3 e-mailings annuels et gère des retours erronés (changements d'adresse e-mail)
- il effectue des enquêtes statistiques sur le devenir des étudiants,
- il est consulté par le chef de département dans le cadre des évaluations du département.
- Le responsable Anciens–Elèves est chargé de la gestion informatique de la base de données « des anciens » et du site internet de consultation.
  - il développe le site de consultation de la base de données,
  - il propose des évolutions de l'interface de gestion,
  - en collaboration avec le responsable informatique, il assure la protection des données personnelles contenues dans la base de données et s'assure de la sauvegarde régulière.
- Le responsable Anciens–Elèves est chargé de la gestion informatique du forum GEii.
  - il assure l'interfaçage entre le forum et le site des anciens,
  - il assure le développement d'application spécifique au forum (MOD),
  - il est administrateur du forum, il gère les inscrits et les droits des différents groupes d'utilisateurs,
- Le responsable Anciens–Elèves est chargé de la modération du forum Geii.
  - il s'assure que les articles postés ne sont pas en contradiction avec la législation. Il est chargé d'effectuer les rappels à l'ordre nécessaire, et les suspensions temporaires d'accès suite à des manquements grave aux règles de bon fonctionnement.
  - il applique les décisions d'interdiction définitive d'accès décidé par le bureau du conseil du département.
- Le responsable Anciens–Elèves assure l'animation du forum.
  - il essaie de fidéliser les étudiants présents dans le département à l'utilisation du forum.
  - il anime la rubrique de promotion auprès des lycéens (Rubrique « Lycéens ») et veille à répondre aux interrogations de ceux-ci

Le chef de département s'appuie de plus sur des équipes spécialisées en recrutement et en informatique.

### 3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements

Comme l'ensemble des autres départements de l'IUT, le département Geii a mis en place une évaluation de la formation qui se déroule à deux moments différents. Les étudiants sont tout d'abord consultés à l'issue du semestre 1. On cherche à mesurer tout l'avant diplôme (communication, information personnalisée aux candidats,...) ainsi que l'adaptation et la motivation des étudiants à la formation. Cette évaluation est effectuée sur la plateforme pédagogique SPIRAL (questionnaire en ligne) selon un questionnaire identique pour tous les départements. Le taux de réponse observé avoisine les 95%. Une analyse des résultats est faite en conseil de département et certaines décisions peuvent être prises pour améliorer les indicateurs. Par exemple, les étudiants avaient indiqué qu'ils n'avaient pas de retour sur les corrections des contrôles de connaissance. Nous avons donc mis en place une mise en ligne des corrections de DS sur la plate-forme Spiral dès le lendemain des devoirs pour permettre aux étudiants d'avoir ce retour.

Les étudiants sont ensuite consultés directement à la sortie de leur soutenance de stage en fin de S4. Le dispositif utilisé est aussi un questionnaire en ligne sous SPIRAL. Les questions portent principalement sur les dispositifs d'aide existant pour la recherche de stages, d'emploi et pour les poursuites d'études. Le taux de retour est de l'ordre de 65% pour cette population.

### 3.4.3. Dispositif d'autoévaluation

Les enseignants qui le souhaitent ont la possibilité d'évaluer leur module par l'intermédiaire de questionnaires Spiral ce qui leur permet de connaître les réactions des étudiants à des nouveautés pédagogiques par exemple. Ceci a été fait pour la semaine Sésame, qui a conduit à améliorer le dispositif en tenant compte des remarques des étudiants.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

Sans objet

---

## 5. Mise en place du PPN

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

Le département a mis en place dès 2003 un système de semestrialisation lourde. Il y a deux rentrées dans l'année, une en septembre pour 8 groupes de S1 et une en février pour 1 groupe composé pour moitié de redoublants et pour moitié de nouveaux entrants. Des commissions de préparation du jury sont organisées à la fin de chaque semestre et peuvent proposer aux étudiants des redoublements de un ou deux semestres suivant les cas et les possibilités d'accueil. Pour les étudiants qui le souhaitent, et conformément à l'arrêté du 3 août 2005, la capitalisation des UE est pratiquée

La rentrée 2013 a vu le début de la mise en place du nouveau programme pédagogique national, élaboré à l'issue des réformes des Bacs. Cette mise en place se poursuivra à la rentrée 2014. La mise en place se fait en tenant compte des principes suivants :

- Maintien des semestres S1 et S2 communs à l'ensemble des étudiants. Ces semestres sont proposés sans adaptation locale vis-à-vis du programme pédagogique national.
- Module complémentaire de supervision pour tous les étudiants. Compte tenu des réalités industrielles locales, au travers des stages notamment, nous avons considéré qu'il était impératif que tous les étudiants aient eu les bases de supervision pour pouvoir mieux s'insérer ou suivre un stage dans les meilleures conditions.
- Maintien de parcours cohérents. Nous avons maintenu les trois parcours proposés dans la version précédente du PPN. Compte tenu de la diminution du nombre de modules optionnels dans le nouveau PPN (8 au lieu de 10), la spécialisation du parcours se fait au travers de 5 modules simplement (5MC de parcours, 1 de supervision, 1 optionnel, 1 d'un parcours voisin). Les trois parcours proposés sont :
  - Automatismes, Réseaux et Informatique Communicante (ARIC)
  - Production et Gestion de l'Energie Electrique (PGEE)
  - Electronique de traitement et de transmission des signaux (ETTS)

**DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

- Module optionnel : Il s'agit de la possibilité pour les étudiants de choisir un module parmi la liste ci dessous (évolutive) en cohérence avec son projet professionnel. De fait les modules proposés sont plutôt orientés poursuite d'études ou insertion professionnelle. Du fait de la diminution du nombre de modules complémentaires cette offre, qui était de deux modules optionnels lors du précédent PPN est passée à un seul. Voici la liste des modules proposés en 2015
  - Mathématiques
  - Gestion de projets
  - Marketing / Vente
  - Robotique et vision industrielle
  - Génie Biomédical (PE/IP/LP)
  - Capteurs et instrumentation
  - Mécatronique
  - Traitement d'images

L'assiduité est contrôlé en TD et en TP par l'intermédiaire de feuilles de présence signées par les étudiants à chaque séance et visées par l'enseignant qui indique le nombre d'absents. Ces feuilles sont collectées par le secrétariat qui renseigne la base de données des absences. Le règlement intérieur de l'IUT permet de présenter au jury sans calcul de moyennes un étudiant qui a plus de 5 absences injustifiées dans un semestre. Cette procédure est lourde à gérer mais permet de maintenir la pression sur les étudiants et diminue de ce fait le taux d'échecs en permettant de rencontrer les étudiants ayant plus de trois absences injustifiées pour comprendre leur attitude et proposer éventuellement des solutions. De fait le nombre d'étudiants exclus pour absentéisme est très faible et quasiment nul au delà du semestre 1. Au semestre 1 il s'agit essentiellement d'étudiants peu ou pas motivés par la formation et qui se réorientent à l'issue de ce premier semestre.

Apprendre autrement :

Lors de la version précédente du PPN, il était prévu des modules spécifiques « Apprendre Autrement » référencés dans le PPN. Nous avons choisi de les réaliser par l'intermédiaire de synthèses présentées sous forme de diaporama sur des sujets techniques proposés par les enseignants. Ce module de synthèse permettait de mettre en œuvre le travail en groupe, l'acquisition de nouvelles connaissances par l'étude de documents et les qualités de synthèse et de communication.

Désormais il n'y a plus de modules « Apprendre Autrement » dans le nouveau PPN mais il est recommandé que 10 % des enseignements soient fait dans cet esprit. Les enseignants sont donc invités à utiliser les TICE et à faire travailler les étudiants en petits groupes. La plate-forme Spiral est également mise à contribution. Mais l'essentiel du « Apprendre Autrement », au moins au premier semestre, est fait lors de la semaine Sésame (voir paragraphe 2.4.5)

---

## 6. **Projet du département**

### **6.1. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

#### **1. Améliorer la réussite des étudiants**

Depuis plusieurs années le taux de réussite en 4 semestres des étudiants avoisine les 70 %, le taux de réussite global (en 4,5 ou 6 semestres étant proche de 80%). Ce taux est moins bon pour les bacs techno que pour les bacs scientifiques. C'est une préoccupation constante d'arriver à améliorer ce taux de réussite. Des actions ont été mises en place depuis 5 ans qui n'ont pas d'effet spectaculaire mais qui permettent au moins de maintenir ce taux. Il s'agit :

- De cours de soutien en maths, physique et plus récemment anglais
- De tutorat étudiant où des étudiants de première année sont tutorés par des étudiants de deuxième année
- De pratiques pédagogiques nouvelles utilisant les TICE pour permettre un suivi plus proche des étudiants par le biais de QCM en ligne par exemple.

### **DUT Génie Électrique et Informatique Industrielle**

Cette année a vu arriver un nouveau public formé autrement et le département s'est organisé pour le recevoir en appliquant le nouveau PPN.

Notre défi est de réussir à former ce public en adaptant nos méthodes et nos programmes. Les moyens cités ci dessus y participent mais nous pensons également développer le travail sous forme de projets (projets tutorés notamment)

#### **2. Développer le DUT par alternance en trois ans**

L'alternance est une voie très intéressante à développer pour les formations technologiques. Nous avons lancé en 2013 un DUT par alternance en trois ans (voir paragraphe 2.1). Cette formule permet aux entreprises de trouver des jeunes techniciens et de les former à leurs métiers dans l'optique de les garder à l'issue du DUT. Pour les jeunes, une expérience professionnelle de deux ans est tout à fait appréciable. Pour le département c'est une formule qui participe à son attractivité, qui ne demande pas d'aménagements lourds au niveau de l'organisation, et qui contribue à son financement. Cette formule gagnant-gagnant-gagnant est à coup sûr une formule que nous allons chercher à développer.

#### **3. Continuer la modernisation de nos plateformes technologiques**

#### **4. poursuivre dans le déploiement de l'utilisation des TICE**

On utilisera avec profit les ressources humaines mises en place à l'IUT grâce à l'aide financière de la région (trois postes d'ingénieur en pédagogie)

#### **5. Développer des modules d'enseignement en anglais**

C'était déjà un objectif de la précédente campagne d'évaluation qui n'a pu être mis en œuvre. Mais la nécessité de former nos étudiants à l'anglais de façon plus active et la volonté de l'IUT de pouvoir accueillir des étudiants étrangers nous incitent à faire cet effort.

### **6.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

Le niveau des étudiants entrant dans le département est hétérogène et il est difficile de mettre en place des procédures de soutien efficace. Nous souhaitons donc développer l'utilisation de l'e-learning pour assurer une partie de ce soutien. Cette mise en place peut se concrétiser de la façon suivante :

- Mise en place d'un soutien sur les notions de base en électricité, sous forme de e-learning, à destination de l'ensemble des étudiants de 1<sup>ère</sup> année GEii. La participation des étudiants sera basée sur le volontariat et le tutorat pourra être assuré par des étudiants de 2<sup>ème</sup> année. Les premiers modules pourront être développés par l'équipe d'enseignants du département formée à l'e-learning.
- Incitation des enseignants du département à suivre une formation e-learning pour être à même de développer des modules complémentaires dans d'autres matières (maths, physique, anglais,...)

L'équipe NumeduC pourrait intervenir en tant que conseil et soutien pour ces réalisations.

Il faudra prévoir à terme la réalisation d'une salle d'informatique en libre-service sur le site pour faciliter l'accès des étudiants à ces ressources.

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Edmond GHRENASSIA

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

<b>Pédagogie - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Génie électrique et informatique industrielle</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

**1- Professionnalisation - Equipement Pédagogique (toutes formations confondues)**

Equipements Informatiques :

Nombre de postes pédagogiques	318		<i>en janvier 2014</i>
Nombre de connexion IP*	310		<i>en janvier 2014</i>
Nb Etudiants par poste	1,7		<i>Lien au nombre d'étudiants</i>
Nb HENS** par poste	79		<i>Lien à la charge globale</i>
% de machines de plus de 4 ans	40%		<i>en janvier 2014</i>
Coût du renouvellement du parc	101 760,00 €		<i>Logiciels compris, en considérant que toutes les machines de plus de 4 ans doivent être renouvelées dans le Contrat</i>
Obtention dans le Contrat en cours	46 219,83 €	100%	<i>dans le contrat qui s'achève</i>
Dépense sur budget propre	-	0%	<i>dans le contrat qui s'achève</i>
Total :	46 219,83 €		
Coût par poste :	320,00 €		

Développement du parc (nombre de postes) :  *Prochain contrat*

Demande dans le cadre du prochain Contrat :		0%
Prévision d'autofinancement :	16 000,00 €	100%
Total :	16 000,00 €	

Commentaire :

\* IP = internet protocol

\*\* HENS = heure enseignant

Autres équipements de TP :

Valeur estimée du parc	71 000 €		<i>en janvier 2014</i>
Valeur de renouvellement par an	215 000,00 €		<i>en janvier 2014</i>
Coût équip. par étudiant	134,72 €		
Coût du renouvellement par ét.	407,97 €		<i>par an</i>
Coût équip. par HENS	2,83 €		
Coût du renouvellement par HENS	8,57 €		<i>par an</i>
Investissement sur Contrat	89 523,72 €	97%	<i>contrat qui s'achève</i>
Investissement sur budget propre	2 822,56 €	3%	<i>contrat qui s'achève</i>
Total :	92 346,28 €		
Ecart (négatif ou positif)	- 767 653,72 €		<i>Entre ce qui devrait être renouvelé et ce qui l'est.</i>

Développement du parc d'équipements (€) :  *Prochain contrat*

Demande dans le cadre du prochain Contrat :		#DIV/0!
Prévision d'autofinancement :		#DIV/0!
Total :	-	€

Commentaire :

## Pédagogie - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie électrique et informatique industrielle  
Université : Lyon 1

### 2- Certifications et habilitations

Année 2013 - 2014

		Nb ET qui ont passé	Nb ET qui ont obtenu	Commentaire
Certifications	C21			
	Cert. Langues	68		
Habilitations	SST			
	Electrique	176	176	étudiants habilitables
	Autre			

Commentaire (indiquer le type de certification en langue : TOEIC, CLES...) :

certification langue: TOEIC Habilitation électrique: B1V

### 3- TICE

Mise en place de projet TICE (quel lien avec le projet de l'université ?) :

Mise en place d'un module d'enseignement du génie électronique à distance et activation de ce module avec un groupe de 24 étudiants. Les enseignants formateurs ont été formés dans le cadre d'un DU de l'Université

### 4- Innovation pédagogique - Aide à la réussite

Mise en place de projets (quel lien avec le projet de l'université ?) :

Mise en place de tutorat étudiant. Des étudiants de deuxième année encadrent des étudiants de première année. le dispositif a été financé par le "plan licence"

<b>Pédagogie - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Génie électrique et informatique industrielle</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 5- Mobilité Internationale

Situation mobilité sortante de stage sur total des étudiants en situation d'effectuer un stage (DUT2 et LP) (2013 - 2014)

	UE (hors F)	Hors UE	France	Total
Nb Stages DUT	0	15	158	173
Nb Stages LP	0	0	0	0
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>158</b>	<b>173</b>
%	0,0%	8,7%	91,3%	
%	8,7%		91,3%	

Nb Boursiers		<i>Bourses de mobilité</i>
%	0,0%	

Situation mobilité sortante de semestre (hors stage) (2012-2013)

	UE (hors F)	Hors UE	Total
Nb mobilité DUT		10	10
Nb mobilité LP	0	0	0
Nb DUETE*	4		4
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>10</b>	<b>14</b>
%	28,6%	71,4%	
%	100,0%		

Nb Boursiers		<i>Bourses de mobilité</i>
%	0,0%	

Situation accueil (mobilité entrante) (2013 - 2014) :

		Nb Et. DUT	Nb Et. LP	Total Etudiants	%
Semestre, Année ou UE ...	Dans un cadre			527	0,0%
	Hors cadre				0,0%
Stage		1		173	0,6%

\* DUETE = dipl. univ. d'études technologique à l'étranger / DUETI = dipl. univ. d'études technologique international

Dépenses sur contrat en cours pour développer les RI :

Dépenses sur Contrat		0%
Dépenses sur budget propre	2 000,00 €	100%
<b>Total :</b>	<b>2 000,00 €</b>	

Demande pour le prochain contrat :

Contrat		#DIV/0!
Investissement sur budget propre prévu		#DIV/0!
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	

Commentaire et projet :

**Les dépenses en budget propre correspondent aux frais de mission au Québec pour développer les relations avec les CEGEP du Québec susceptibles d'accueillir des étudiants Geii.**

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**

**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-  
-A-**

« Partie DUT »

**IUT : IUT LYON1**

**DEPARTEMENT : Génie industriel et  
Maintenance**

## SOMMAIRE

<b><u>Présentation du département</u></b> .....	4
<b>1. INTRODUCTION ET BILAN DU DEPARTEMENT PAR RAPPORT A LA SITUATION LORS DE LA PRECEDENTE EVALUATION</b> .....	6
<b>2. FORMATION INITIALE ET TOUT AU LONG DE LA VIE (CF. TABLEAUX « OFFRE DE FORMATION DUT »)</b> .....	7
2.1. OFFRE DE FORMATION .....	7
2.1.1. Offre de formation du département .....	7
2.1.2. Le département dans l'IUT .....	8
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site ...	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD) .....	9
2.2. ACCUEIL .....	9
2.2.1. Politique de recrutement .....	9
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations) .....	10
2.2.3. Origine des inscrits .....	10
2.3. LIEN FORMATION – EMPLOI .....	11
2.3.1. Devenir du diplômé .....	11
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique .....	11
2.3.3. Adaptation locale .....	12
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT ») .....	12
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT ») .....	13
2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue) .....	13
2.3.7. La certification .....	14
2.4. LA PEDAGOGIE (CF. TABLEAUX « PEDAGOGIE DUT ») .....	14
2.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	14
2.4.2. Dispositifs de réorientation .....	15
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant .....	15
2.4.4. Les TICE (dont FOAD) .....	15
2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement .....	16
2.4.6. Les ressources documentaires .....	16
2.5. FORMATION TOUT AU LONG DE LA VIE .....	16
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux .....	16
2.5.2. VAE .....	16
2.6. POLITIQUE D'OUVERTURE INTERNATIONALE .....	17
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers .....	17
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre .....	17
2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...) .....	17
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux .....	17
2.6.5. Mobilité des personnels .....	18
2.7. VIE ETUDIANTE .....	18
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle .....	18
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles .....	18
<b>3. LES ACTIONS SUPPORTS</b> .....	19
3.1. IMMOBILIER (CF. TABLEAU « PATRIMOINE DUT ») .....	19
3.1.1. Etat des lieux et maintenance .....	19
3.1.2. Hygiène et sécurité .....	19

3.2. RESSOURCES HUMAINES (CF. TABLEAUX « GESTION DUT »).....	20
3.2.1. Les enseignants .....	20
3.2.2. Les BIATSS.....	20
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie .....	21
3.2.4. Les vacataires .....	21
3.3. BUDGET .....	22
3.3.1. Ressources .....	22
3.3.2. Dépenses .....	22
3.4. PILOTAGE DU DEPARTEMENT (CF. TABLEAUX « GESTION DUT »).....	22
3.4.1. Organisation de l'équipe .....	22
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	23
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation .....	23
<b>4. CARACTERISTIQUES DE LA DELOCALISATION LE CAS ECHEANT .....</b>	<b>24</b>
<b>5. MISE EN PLACE DU PPN.....</b>	<b>24</b>
<b>6. PROJET DU DEPARTEMENT .....</b>	<b>26</b>
6.1. PROJETS PRIORITAIRES POUR LA PERIODE QUINQUENNALE (DESCRIPTION SUCCINCTE) .....	26
6.2. PROJETS SUSCEPTIBLES D'ETRE INSCRITS DANS LE CONTRAT QUINQUENNAL.....	27

## **Département : Génie Industriel et Maintenance**

Site : Gratte Ciel

### **Chef du département :**

Prénom, Nom, qualité : Olivier BASSET, Professeur

Date de la prise de fonction de chef de département : 01/09/2011

Adresse : 17 rue de France  
69627 Villeurbanne Cedex

Téléphone : 04 72 65 53 38

Télécopie : 04 72 65 53 37

Adresse électronique : olivier.basset@univ-lyon1.fr

Site web :  HYPERLINK "http://gim.univ-lyon1.fr"  <http://gim.univ-lyon1.fr>

Date de création du département : 01/02/1992

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : sans objet

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 243**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 2237**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 2**

**Intitulés/S spécialités – référence - implantation**

**Maintenance des systèmes industriels 20024139 – site Gratte Ciel**

## Génie et Maintenance des Systèmes de Pompage 20130313 - site Gratte Ciel

### Autres formations (Rentrée 2014) :

Intitulé/Options  Date création  Site/implantations

Date création  Site/implantations

Site/implantations

Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :

<b>Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) :35</b>	<b>dont</b>	<b>6</b>	<b>supérieur</b>
	<b>dont</b>	<b>8</b>	<b>second degré</b>
	<b>dont</b>	<b>0</b>	<b>PAST</b>

Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) : 1

Nombre de BIATSS (au 01-01-2014) : 2

Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 4272 m<sup>2</sup>

Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?

- Participation au concours GIM'EOLE: des équipes d'étudiants issues de chaque département GIM de France conçoivent et réalisent des éoliennes devant exploiter un couloir de vent de 0,8 m par 0,8 m afin d'en retirer un maximum d'énergie. Le concours existe depuis 2008 et depuis 2013, il est organisé par notre département. C'est l'occasion d'accueillir à Villeurbanne sur 3 jours : une trentaine d'éoliennes et environ 200 étudiants et enseignants.
- Participation à l'Eco Marathon Shell : Chaque équipe conçoit et réalise un véhicule qui, lors de cette course, doit parcourir une distance donnée, à une vitesse moyenne minimale imposée et en consommant le minimum de carburant. Ce projet est mené à bien en collaboration avec les départements GEii et GMP. Selon l'avancement des projets, la participation n'est pas régulière.

# 1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

## 1.1. Bilan nvx PPN, nouvelle licence pro, recrutement stable, bac techno/bac S

- Le département GIM a été créé il y a une vingtaine d'années et fonctionne dans un "régime stable" depuis les premières années de sa création. Une centaine d'étudiants sont recrutés en 1<sup>ère</sup> année, permettant de constituer 4 groupes de travaux dirigés et on retrouve environ 75 étudiants en 2<sup>ème</sup> année répartis en 3 groupes.
- Sans imposer de contrainte sur la nature des bacs recrutés mais en ne considérant que la qualité des dossiers, les promotions se composent de 1/3 de bacs technologiques et 2/3 de bacs scientifiques (S).
- Le budget alloué au département permet de subvenir de façon satisfaisante aux besoins de fonctionnement et d'équipement des plateformes pédagogiques. Le renouvellement et/ou l'amélioration des équipements peuvent être assurés
- Le nouveau PPN a été mis en place à la rentrée 2013 pour accueillir les 1ères années et le sera à la rentrée 2014 pour les 2èmes années. Ce nouveau PPN va vers un allègement des programmes et une réorganisation des modules qui devrait faciliter l'intégration des étudiants dans la formation. Il est actuellement trop tôt pour évaluer ce nouveau PPN.
- Le département GIM porte la licence professionnelle "Maintenance des Systèmes Industriels" (précédemment intitulée "Organisation et Maintenance des Systèmes Industriels"). Cette licence reçoit un succès certain auprès des étudiants et des industriels qui les accueillent en tant qu'alternants. De ce fait, à la rentrée 2013, la formation a décidé de doubler sa capacité d'accueil. 48 alternants sont actuellement en formation
- Des rencontres avec des collègues de lycées et des professionnels du secteur ont permis de révéler des besoins de formation dans le domaine du pompage. Pour y répondre, nous avons créé une licence professionnelle intitulée "Génie et Maintenance des Systèmes de Pompage", en collaboration avec les lycées Agrotech et Galilée de Vienne. Cette licence a ouvert en septembre 2013 et accueille 9 étudiants. Les effectifs sont amenés à croître dans les années à venir.

## 1.2. Points forts / points faibles employabilité,

- Le département GIM de Villeurbanne est le département GIM de France qui accueille le plus d'étudiants.

- Le DUT GIM offre de très bons débouchés. Il est particulièrement recherché sur le marché de l'emploi. Toutefois, environ 80% des étudiants diplômés s'orientent vers une poursuite d'études à l'issue de la formation.
- Malgré des efforts permanents de publicité, l'attractivité du département reste mesurée et la pression à l'entrée, à l'instar des départements à vocation industrielle, reste faible.

---

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.1.1. Offre de formation du département

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

DUT :

Capacité d'accueil\* : une centaine d'étudiants en 1<sup>ère</sup> année

Le département offre la possibilité aux étudiants intéressés d'effectuer le S4 à l'étranger. Peu d'étudiants profitent de cette possibilité. La crainte de ne pas pouvoir effectuer les dossiers de poursuite d'étude dans cette période et le surcoût, malgré les aides de la région RA sont des freins pour développer cette opportunité.

A partir de la rentrée 2014, le département propose "l'année de césure". Les étudiants qui souhaitent en bénéficier effectuent la deuxième année en alternance.

Situation post-bac académique : le dispositif donne satisfaction pour le recrutement dans le département. A partir de la rentrée 2014, nous n'aurons accès qu'aux dossiers dématérialisés.

Licence Professionnelle :

La licence "Maintenance des Systèmes Industriels", précédemment intitulée "Organisation et Sécurité des Systèmes Industriels" a doublé ses effectifs depuis la rentrée 2013. Elle accueille cette année 48 étudiants.

Une licence professionnelle intitulée "Génie et Maintenance des Systèmes de Pompage" a été créée en collaboration avec les lycées Agrotech et Galilée de Vienne. Cette licence a ouvert en septembre 2013 et accueille 9 étudiants.

Un projet de licence professionnelle dédiée à la maintenance dans le domaine agroalimentaire est en discussion.

### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Nombre d'enseignants du département enseignent dans des formations extérieures au département essentiellement dans des formations en alternance de type LP ou école d'ingénieur (notamment par alternance).

N'ayant pas de laboratoire de recherche au sein du département, tous les enseignants chercheurs du département effectuent leur recherche pour le compte de laboratoires de l'université Lyon 1 mais extérieurs au département.

La proximité géographique avec les départements GMP et TC C3SI et les nombreux enseignants qui interviennent dans les départements voisins font que des matériels et plateformes sont fréquemment partagés : par exemple, le labo de soudage est commun, des maquettes de TP d'asservissement, conçues et réalisées au sein du département GIM sont prêtées à GMP.

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Le DUT est considéré comme les 2 premières années d'un cursus licence pour environ 35% d'étudiants qui poursuivent leurs études en licence classique ou en licence professionnelle.

Des passerelles existent pour changer de département à l'issue du S1 pour quelques étudiants qui souhaitent une réorientation

Selon les résultats d'une enquête menée en 2012 sur le devenir de nos étudiants, on note 27% de poursuite d'étude en licence professionnelle et 7% de poursuite d'étude en licence classique.

#### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

Outre les deux licences professionnelles portées par le département, il accueille dans ses murs des alternants de l'ITII (école d'ingénieur par alternance). Plusieurs enseignants du département interviennent dans cette formation.

### **2.2. Accueil**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

#### **2.2.1. Politique de recrutement**

Taux de pression, sélectivité...

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Communication.

Partenariats sur le recrutement.

Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles -

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Semestres décalés

Taux de pression : 5,3

Sélectivité : faible : plus de 9 candidats admis sur 10.

Modalités de recrutement : sur dossier. Le PPP n'est pas pris en compte.

Communication : Promotion du département par le biais des journées de l'enseignement supérieur, d'une journée portes ouvertes un samedi matin en février, du site Internet de l'IUT Lyon 1 et des départements GIM, du salon de l'étudiant, des interventions dans les lycées. La formation bénéficie d'une forte employabilité mais peine à ce faire connaître des lycéens. Pour palier ce problème, l'ACD GIM a fait réaliser un film court de promotion à destination des bacheliers. Ce film est facilement consultable sur internet et on espère par ce biais drainer plus d'étudiants vers les départements GIM.

Partenariats sur le recrutement : Intégration chaque année de quelques étudiants issus de la procédure Campus France.

Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles - : Chaque année, de 1 à 4 étudiants rentrent directement en semestre 3, le plus souvent après 2 années en classe préparatoire. La possibilité existe pour quelques étudiants qui justifient leur motivation de changer de département (pour intégrer GIM ou pour en sortir) à l'issue du semestre 1.

Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels : les bacheliers de tous types sont interclassés grâce à un score établi d'après leur dossier. A dossier égal, les scores diffèrent selon les bacs préparés à l'instar de ce que l'on observe en moyenne sur les résultats de fin de 1<sup>ère</sup> année. Chaque année, la promotion comprend environ 1/3 de bacs technologiques et 2/3 de bacs scientifiques.

Semestres décalés : sans objet

### **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

Handicapés, sportifs...

Handicapés : toutes les salles sont accessibles aux handicapés moteurs.

Sportifs : Un aménagement de l'emploi du temps sur 3 années est proposé aux sportifs de haut niveau (ou de bon niveau) qui le souhaitent. Un contrat est signé entre l'étudiant, le département et l'université Lyon 1. L'aménagement porte essentiellement sur les semestres 2 et 3. Le département est amené à délivrer des autorisations d'absences pour les cours coïncidant avec les compétitions importantes.

### **2.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.

Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Schématiquement 90% des recrutés proviennent de la région Rhône Alpes, 1 à 3% proviennent d'autre région de France et 7 à 9% proviennent de l'étranger.

Actuellement, la promotion de première année comporte 41% de bacs technologiques, 56% de bacs scientifiques et 3% de bacs professionnels. Ces proportions qui sont similaires d'année en année, ne résultent pas de quota. Les dossiers des étudiants candidats à la formation sont interclassés quelque soit l'origine du bac.

Aucune discrimination entre homme et femme n'est faite au recrutement. Le nombre de candidates reste faible et par conséquent les promotions sont largement masculines (environ 90% d'hommes).

Taux d'étudiants boursiers (critères sociaux) : 33% de boursiers environ.

## **2.3. Lien formation – emploi**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **2.3.1. Devenir du diplômé**

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?  
Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.  
Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?  
Enquête nationale SPHYNX : il s'agit d'une enquête effectuée 2 ans après l'obtention du DUT. Cette année, 35 diplômés sur 70 ont répondu à cette enquête soit un taux de réponse de 50%.

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.  
L'enquête menée sur les diplômés en DUT 2011 montre 22% d'insertion professionnelle immédiate, 25% de poursuite d'étude courte et 51% de poursuite d'étude longue. Les poursuites d'études courtes correspondent essentiellement à des poursuites d'études en licence professionnelle. Le taux d'insertion immédiate des étudiants diplômés en LP la même année est de 96%.

Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?  
Il n'existe pas au niveau de l'IUT de cellule d'aide à l'insertion professionnelle. Le département a construit un annuaire des adresses mél personnelles des anciens élèves afin de pouvoir leur diffuser les offres d'emploi qui parviennent spontanément au département.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.  
Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Le département accueille des intervenants issus des milieux professionnels en DUT mais principalement en licence professionnelle.

Les enseignants du second degré qui ont été recrutés dans les domaines techniques au département possèdent généralement un diplôme d'ingénieur et une expérience en entreprise.

Un fichier comportant environ 500 contacts entreprises est enrichi chaque année. Ces entreprises sont sollicitées chaque année pour nous faire parvenir des offres de stages.

Le trésorier de l'AFIM (Association Française des Ingénieurs de Maintenance) est un enseignant du département.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Les relations avec les professionnels existent principalement par le biais des stages en entreprises. Au fil des années, les offres de stage ou d'emploi qui parviennent spontanément et les contacts établis par les étudiants ayant trouvé un stage par leur propre moyen viennent enrichir notre base de données.

Un forum des métiers est organisé chaque année en février par les étudiants de 2<sup>ème</sup> année dans le cadre du PPP. Des anciens étudiants et des professionnels de la maintenance sont invités pour témoigner sur leur cursus, leurs expériences, leur métier. Les étudiants de 1<sup>ère</sup> année assistent à ce forum qui leur permet une avancée certaine dans la construction de leur projet.

### **2.3.3. Adaptation locale**

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

Il n'y a pas d'adaptation à l'environnement socio-économique du DUT étant donné la grande diversité du bassin d'emplois de la région lyonnaise. Aucun module du cœur de compétence n'est remplacé par un module spécifique.

Le nouveau PPN a été mis en place à la rentrée 2013 pour les 1<sup>ères</sup> années et le sera à la rentrée prochaine pour les secondes années.

Les volumes horaires des modules peuvent différer de quelques heures par rapport à ceux du PPN essentiellement dans un souci d'optimisation des emplois du temps. Pour les mêmes raisons, la répartition en CM, TD et TP au sein de chaque module peut différer du PPN.

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

Les étudiants obtiennent un stage soit par leur propre recherche, soit en répondant aux offres de stages obtenues grâce à nos contacts en entreprises. Les entreprises qui ont accueilli un stagiaire dans les cinq années précédentes sont informées par courrier que des étudiants sont disponibles pour répondre à leurs éventuels besoins de stagiaires.

Au cours d'une réunion de répartition, chaque stagiaire se voit attribuer un professeur tuteur assurant un suivi comprenant notamment des contacts téléphoniques et une visite du stagiaire sur son lieu de stage, ainsi que la récupération de la fiche d'évaluation que doit remplir le responsable du stagiaire dans l'entreprise.

Fin juin, les stages sont notés au terme d'une soutenance devant un jury composé du professeur tuteur, d'un professeur « candide » et du responsable entreprise.

Les projets tuteurés de deuxième année peuvent être consacrés simplement à la recherche de documents et à la réalisation d'un dossier sur un sujet à caractère technique. Pour réaliser ce projet, les étudiants disposent de la bibliothèque de l'IUT, de celle de l'Université et de l'accès à Internet.

Ils peuvent également être orientés vers la réalisation de dispositifs, d'applications de logiciels, d'études de nouveaux dispositifs, de remise en état de matériels industriels, .... Les participations à l'Eco Marathon Shell et au concours GIM'Eole, pour la réalisation d'éoliennes ou pour l'organisation du concours, s'inscrivent dans ce cadre.

Le travail réalisé par groupe de 2 ou 3 étudiants est présenté sous forme d'un document écrit et d'une soutenance devant le tuteur du projet et un enseignant candide.

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Etat des lieux, besoins.

Le département comporte des laboratoires d'électronique, d'électrotechnique, d'automatisme, de mécanique, de science et résistance des matériaux, de thermique, de machine thermique, d'hydraulique, d'usinage et de technologie mécanique.

Il partage avec le département GMP le laboratoire de soudage et avec le département C3SI la plateforme de technologie mécanique.

Le département ne souffre pas pour l'instant d'un manque de moyens financiers pour s'équiper en matériel de TP ou le renouveler.

Les procédures d'achats publiques qui nous imposent notamment de faire 3 devis constituaient un frein de par sa lourdeur. Ces procédures ont été simplifiées récemment.

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Etat des lieux, projets et difficultés.

Le département GIM ne propose pas jusqu'à présent de formation DUT GIM en alternance. A partir de la rentrée 2014, la deuxième année pourra être effectuée en 2 ans par alternance pour les étudiants qui le souhaitent par le biais du schéma "année de césure".

Le département est porteur des licences professionnelles MSI (Maintenance des Systèmes Industriels) et GMSP (Génie et Maintenance des Systèmes de Pompes) qui s'effectuent exclusivement en alternance

### **2.3.7. La certification**

L'IUT propose une session de passage du TOEIC aux étudiants en 2eme année qui le souhaitent. L'IUT soutient financièrement les étudiants qui s'inscrivent au TOEIC après une évaluation interne favorable. Peu d'étudiants de la formation profitent de cette aide. Cette année les huit étudiants qui se sont présentés au TOIEC l'ont obtenu.

Le département ne délivre pas actuellement de certification C2i

Une préparation à l'habilitation électrique est faite en 1<sup>ère</sup> année. Un document peut être fourni aux étudiants qui ont validé le module indiquant qu'ils ont suivi le cours et réussi l'examen correspondant.

## **2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Réussite générale et particulière des bacs technologiques :

Depuis plusieurs années les promotions en GIM comportent environ un tiers de bacs technologiques et deux tiers de bacs scientifiques. Ces proportions résultent du nombre de dossiers reçus dans chaque catégorie de bacs et de leur interclassement.

De par les différents types de bacheliers recrutés, les étudiants du département GIM forment en début d'année une population assez hétérogène. Les groupes sont constitués de sorte à mixer les différentes populations.

Pour favoriser la réussite des bacs technologiques, des cours de soutien en mathématiques sont mis en place, ainsi que du tutorat effectué, sur la base du volontariat, par les étudiants de seconde année aux étudiants de première année.

En milieu d'année scolaire, les directeurs d'études expliquent à tous les étudiants potentiellement en difficulté que d'après leurs résultats du moment, ils risquent soit le redoublement, soit l'exclusion en fin d'année, puis les conseillent et les invitent à faire le maximum pour redresser la situation.

Afin de limiter les échecs liés au manque d'assiduité, le département procède à une comptabilisation stricte des absences injustifiées. Le volume de ces absences est alors porté sur chaque bulletin et entre en considération dans les décisions du jury de fin de semestre.

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Sur les 22 étudiants boursiers primo entrant en 2006, 18 ont obtenu leur diplôme soit un taux de réussite de 81% qui est nettement supérieur au taux de réussite globale de 70% de cette cohorte (données non actualisées).

### **2.4.2. Dispositifs de réorientation**

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.

Les étudiants en échec en fin de S1 ou en fin de S2 sont reçus en entretien par le directeur des études qui après avoir fait le point avec eux, leur propose une liste de lycées à contacter pour une réorientation en BTS, par alternance ou en formation initiale.

Pour ceux qui souhaitent une réorientation en cours de semestre, la procédure est la même. Cependant, dans la plupart de ces cas, les étudiants ont déjà prévu leur réorientation.

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Le nouveau PPN accentue l'importance du PPP que l'on retrouve sur les 4 semestres

Au 1er semestre, il est axé sur la connaissance de soi. Par l'intermédiaire d'exercices, chaque étudiant fait le point sur sa personnalité, ses compétences, ses atouts, ses besoins, ses envies, ses goûts, ses centres d'intérêt et ses valeurs....

Au 2ème semestre, il est axé sur la connaissance du métier, de l'environnement professionnel et des possibilités de poursuites d'études. Avec l'enquête métier, les rencontres avec les professionnels et les visites d'entreprises débouchant sur un forum des métiers, les étudiants découvrent les métiers de leur spécialité et les filières de formation. Le forum des métiers, au cours duquel d'anciens étudiants viennent témoigner de leur expérience, est ouvert aux étudiants des 2 années.

Les PPP des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres seront mis en place à la prochaine rentrée. Ils seront consacrés à la recherche de stage (lettre de motivation, entretien, ...) et à la préparation au stage en entreprise. Le PPP du 4<sup>ème</sup> semestre sera adapté en fonction de l'avancement du projet de chaque étudiant. L'accent sera mis, selon le cas, sur la préparation aux études longues, sur un approfondissement des questions liées à la sécurité en entreprise (préparation à l'habilitation électrique). Tous seront amenés à préparer un bilan de leur projet professionnel.

### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Bilan et projets ?

L'outil SPIRAL (Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon1) est déployé de plus en plus largement au sein des différents modules comme une ressource pédagogique pour la diffusion et la récupération de documents, la réalisation de travaux dirigés, la préparation de séances de travaux pratiques (cours inversés, ...)

Cet outil est bien accueilli par les étudiants. Les difficultés d'accès à un outil informatique sont moindres.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

Bilan et projets

Les cours en amphis des modules ELEC1, ELEC2 et ETENP1 ont été remplacés par des cours photocopiés, des séances de questions/réponses et des évaluations de l'assimilation des cours de type QCM.

La pédagogie de type inductive (partant de la pratique pour aller vers la théorie) est fréquemment employée notamment dans les modules du domaine du Génie Electrique. Les travaux pratiques de ces modules sont conçus de façon pouvoir être effectués sans aucun cours préalable.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Pas ou peu d'utilisation de la bibliothèque est exigée par les enseignants. Les recherches et consultations de documents sur internet sont généralement favorisées par rapport aux autres centres de documentation.

### **2.5. Formation tout au long de la vie**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Etat des lieux et projets.

Les étudiants en formation continue dans le département sont rares : moins de 1 par an. Recruté uniquement sur candidature spontanée, après un entretien.

#### **2.5.2. VAE**

Etat des lieux et projets.

Aucun candidat à la VAE proposé ces dernières années par le service de formation continue de l'IUT.

## **2.6. Politique d'ouverture internationale**

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Les étrangers représentent entre 5 et 10% des inscrits. Leur taux de réussite est semblable à celui des français. Néanmoins, ils se situent souvent soit en tête de promotion soit en fin mais plus rarement au milieu. Les provenances diverses font que les dossiers de candidatures sont parfois difficiles à évaluer. La plupart des étrangers sont issus de la procédure Campus France. Celle-ci permet de filtrer les candidatures et donc de faciliter l'examen des dossiers mais ne constitue pas une garantie totale sur la qualité et le sérieux des candidats. Les arrivées tardives d'étudiants consécutives à des problèmes de délivrance de visas persistent.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

La possibilité d'effectuer le S4 à l'étranger (au Royaume Uni ou au Québec) est proposée chaque année aux étudiants. Peu ont souhaité en profiter ces dernières années (aucun sur les 2 dernières années mais des candidats se sont d'ors et déjà manifestés pour la prochaine année universitaire).

Quelques étudiants effectuent leur stage à l'étranger. La proportion peut fluctuer assez largement (3 % cette année).

Tous ces étudiants bénéficient de bourses d'études. Pour la recherche d'entreprises et les démarches administratives, le département s'appuie sur le service des relations internationales de l'IUT.

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Etat des lieux et projets.

Quelques uns de nos étudiants diplômés (de l'ordre de 1 à 2 %) effectuent une année d'étude à l'étranger après le DUT afin d'obtenir un DUETI (Diplôme d'Université d'Etudes Technologiques Internationales). Ce diplôme est piloté par le service des relations internationales de l'IUT.

### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Le Département GIM bénéficie des partenariats établis entre l'IUT Lyon1 et des institutions étrangères pour la mobilité de ses étudiants en formation, cursus intégrés ou poursuites d'études et en stages en entreprises.

La gestion de ces programmes est coordonnée entre le service des relations internationales et les correspondants enseignants RI du département.

### **2.6.5. Mobilité des personnels**

Etat des lieux ?

Nos relations avec le Québec et le Pays de Galles sont toujours actives mais peu d'activité vers l'ouverture internationale ces dernières années dans le département car les étudiants sont peu demandeur. Ce désintérêt est en partie lié à l'apparition de frais d'inscription pour intégrer l'université galloise. Par ailleurs, étant donné que la plupart des étudiants souhaitent poursuivre des études, ils évitent de partir l'étranger durant le S4 pour ne pas compromettre la réalisation des dossiers de candidature.

Dernièrement, un enseignant s'est investi pour établir des relations avec une formation au Danemark. Cette tentative n'a pas aboutie.

Au maximum, une mission par an est effectuée pour mettre en place des échanges d'étudiants.

## **2.7. Vie Etudiante**

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Dans chaque groupe TD sont élus un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Parmi ces délégués sont élus pour siéger au bureau du conseil du département un délégué titulaire de 1<sup>ère</sup> année, son suppléant, un délégué titulaire de 2<sup>ème</sup> année et son suppléant.

Un étudiant du département est actuellement élu au conseil de l'IUT.

Chacune de ces fonctions fait l'objet d'une bonification sous forme de points bonus.

Sont également bonifiées, les opérations de promotion du département, que ce soit à l'occasion des « Journées de l'enseignement supérieur », de la participation au salon de l'étudiant ou d'une présentation de la formation dans le lycée d'origine.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

La pratique d'un sport dans le cadre des activités proposées par l'université fait l'objet d'une bonification (points bonus) fonction de l'assiduité et des résultats sportifs.

Le BDE du département, organisé en association, propose diverses sorties à l'intention des étudiants. Il fonctionne en bonne entente avec les BDE des départements voisins et les étudiants investis dans le BDE sont de bons partenaires de l'équipe enseignante pour relayer les discours et les conseils auprès des étudiants et favoriser la bonne marche du département.

---

### 3. Les actions supports

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

#### 3.1. **Immobilier** (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

##### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Problématiques locaux le cas échéant.

Des problèmes d'étanchéité au niveau des menuiseries métalliques entraînent la détérioration de cloisons intérieures en cas de fortes pluies. La résolution du problème est un projet d'ampleur mais sans caractère urgent. De ce fait les démarches n'ont pas été entreprises à présent.

La gestion centralisée (via ADE) de l'utilisation de l'ensemble des salles disponibles sur le site permet d'optimiser leur utilisation.

Sans que cela soit urgent, il devient pertinent d'envisager un plan de rafraîchissement progressif des peintures.

##### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie.

Le Département GIM est en conformité vis à vis de la réglementation incendie.

Chaque année au moins un essai d'évacuation est pratiqué.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Gérée au niveau de l'IUT.

Un correspondant hygiène et sécurité du département siège au CHS de l'IUT.

Formations.

## Evaluation des risques - Document unique

Le document unique du département (DUER), élaboré et mis à jour par Mr Ferrand (IGE) est opérationnel.

### **3.2. Ressources humaines** (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### **3.2.1. Les enseignants**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le taux d'encadrement du département (0.49 en faisant potentiel réel/heqTD à assurer) est critique. Cette situation contraint les enseignants affectés au département, qu'ils soient enseignants du secondaire ou enseignant-chercheur, à effectuer un grand (voire un très grand !) nombre d'heures. Quelques enseignants du département GMP et une enseignante de l'IUFM viennent seconder l'équipe enseignante de GIM en faisant des compléments de service en GIM.

De plus, ce faible taux d'encadrement est atteint en intégrant 4 ACE (ce qui constitue un nombre important au regard de la petite équipe enseignante (14 personnes))

Quatre départs en retraite sont programmés à court terme, dont un en octobre prochain. Si le recrutement correspondant échappe au département GIM (car l'enseignant en question n'est pas officiellement rattaché à GIM), il deviendra très délicat d'assurer un enseignement de qualité dans la discipline (génie électrique, automatique) à cause d'un trop grand nombre d'enseignement confié à des vacataires.

Pour les autres départs en retraite, le département devra effectuer les recrutements nécessaires

#### **3.2.2. Les BIATSS**

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Avec une secrétaire, un ingénieur et 0,5 assistant ingénieur, le département GIM est correctement encadré en terme de personnels BIATSS.

La secrétaire assure la gestion administrative des études et des étudiants pour garantir la satisfaction de tous les interlocuteurs et dans le respect de la réglementation. Elle prépare et exécute les tâches qui lui sont confiées en vue du bon fonctionnement du département sur les aspects budgétaires et financiers.

L'ingénieur et l'assistant d'ingénieur assurent :

- l'étude, la réalisation et la mise au point d'ensembles électriques et électroniques destinés aux activités pédagogiques.
- la maintenance d'appareillages de distribution d'énergie, de mesure et du matériel informatique destinés à la pédagogie.

- l'étude, la réalisation et la mise en place de dispositifs permettant de garantir de bonnes conditions de travail et de sécurité pour le personnel et les usagers de l'Université.
- L'ingénieur est en charge du DUER du département

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Pas d'activité de recherche établie au niveau du département. Les enseignants chercheurs sont rattachés à des laboratoires universitaires qui ne sont pas situés dans les locaux de l'IUT.

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Bien qu'il soit relativement difficile de faire le lien entre la recherche et les enseignements élémentaires d'une formation technologique du premier cycle universitaire, les enseignants-chercheurs du département évoquent dans leurs cours, la recherche qu'ils mènent dans leurs laboratoires lorsqu'elle est en rapport avec la formation.

Par ailleurs, une séance de travaux pratiques originale sur la sûreté de fonctionnement des circuits électroniques a été mise en place par un enseignant spécialisé en recherche dans ce domaine.

D'autre part, des concepts de dispositifs expérimentaux pour la recherche appliquée en transferts thermiques (mesure de la conductivité thermique, visualisation de l'écoulement en convection naturelle) ont été utilisés pour construire les bancs de TP de notre département.

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

### **3.2.4. Les vacataires**

Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?

Au niveau du DUT, les cours du module AEE sont assurés par un intervenant professionnel.

La licence professionnelle MSI emploie 12 intervenants professionnels qui en assurent 30% des enseignements.

Il n'est pas facile de trouver des professionnels disponibles et avec les compétences attendues pour enseigner.

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

Etat des lieux, perspectives ?

Le budget alloué au département permet de subvenir à ses besoins en équipement et fonctionnement,

Actuellement le budget du département avoisine les 100k€.

Le budget prévisionnel établi au sein du département est évalué au niveau de l'IUT en regard des ressources du département qui reposent principalement sur la DGF, la taxe d'apprentissage et la formation continue et alternance.

Nous pouvons ajouter à ces 3 sources, les financements sur projet proposés par l'université et la région (Création de plateformes (Plateforme R Kapp – 40k€ financés par la Région RA), professionnalisation (CLIFE), diffusion de la connaissance technique (PS DSSTI),...).

La taxe d'apprentissage est mutualisée au niveau de l'IUT et répartie selon des clés définies en interne (nombre d'étudiants, caractère secondaire ou tertiaire du diplôme,...).

#### **3.3.2. Dépenses**

Etat des lieux, perspectives ?

Le budget du département sert principalement au fonctionnement, à l'achat de matériels et au financement des missions. En sont exclues, les heures complémentaires, les dotations aux amortissements, les coûts du chauffage et de l'électricité qui sont pris en charge au niveau de l'IUT.

En 2013, environ 30% du budget a été consacré à des dépenses d'équipement. Par ailleurs, beaucoup d'ordinateurs et autres matériels pédagogiques ont été achetés mais sur des crédits de fonctionnement.

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Pour piloter le département, le chef du département est entouré d'une secrétaire, d'un directeur des études de première année, d'un directeur des études de 2eme année. Par ailleurs un certain nombre de tâches sont prises en charge par des collègues. Ainsi le département dispose :

- d'un responsable des emplois du temps,
- de deux conseillers en poursuite d'études,

- d'un responsable des notes,
- d'un correspondant avec le service des relations internationales.
- d'un responsable du recrutement, du suivi des vacataires et des fiches de service des enseignants.

La liaison avec la direction se fait notamment par l'intermédiaire du conseil de direction réunissant entre autres, le directeur, les directeurs de site, les chefs de départements et les chefs de service. Ce conseil se réunit environ 2 fois par mois. Pour traiter les questions liées au site sur lequel est implanté le département, un conseil de site se réunit environ tous les 2 mois.

Le directeur et le directeur de site sont très accessibles en cas de besoin.

Le département possède également des correspondants siégeant dans les différentes commissions de l'IUT : CHS, commission des personnels, commission scientifique (recherche), etc.

Le département est représenté au conseil de l'IUT par son chef et deux élus.

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

Une évaluation de la formation et des enseignements est effectuée chaque année pour les semestres 1 et 4 par l'intermédiaire d'un questionnaire d'évaluation en ligne. Une analyse des résultats est réalisée afin de répondre dans la mesure du possible aux demandes et préoccupations des étudiants. Ainsi dernièrement les étudiants ont souhaité par le biais de cette enquête que le suivi personnalisé soit amélioré. En réponse, les étudiants se voient attribuer, dès le début de S1, un interlocuteur privilégié parmi l'équipe enseignante, à l'écoute de leurs éventuels problèmes. Un autre point qui était soulevé par les étudiants était le délai de retour des notes de contrôle trop important. Les enseignants ont pu changer leurs habitudes pour que cette question ne soit plus un problème majeur. Dans l'ensemble, l'enquête montre que les étudiants sont satisfaits de la formation.

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ?

L'autoévaluation auprès de nos étudiants se fait le plus souvent au moyen de sondages réalisés via un questionnaire papier directement ou en les interrogeant à l'occasion de cours ou TD.

Des informations remontent également par les délégués, par les élus au bureau du conseil ou directement par un ou plusieurs étudiants.

Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Les éléments forts qui sont sortis de récentes évaluations concernent :

- l'amélioration de l'attention des étudiants en cours en amphithéâtre afin de limiter le bruit du aux bavardages. La solution préconisée par les étudiants a été d'imposer un placement ou une place sur deux est occupée
- la diminution du délai entre les évaluations et le retour des notes. Les enseignants sont sensibilisés à cette question.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ? sans objet

---

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

Le programme imposé par les nouveaux PPN a été mis en place en première année à la rentrée 2013 et le sera en 2<sup>ème</sup> année à la rentrée.

Depuis la mise en place du processus de compensation, les jurys préparatoires en fin de S2, S3 et S4 prennent mieux en considération la progression de chaque étudiant dans la mesure où le jury dispose systématiquement des résultats du semestre précédent.

Modules complémentaires et PPP ?

Pas de parcours différencié en 2<sup>ème</sup> année et donc pas de modules complémentaires.

Le PPP1 (1er semestre) est axé sur la connaissance de soi. Par l'intermédiaire d'exercices, chaque étudiant fait le point sur sa personnalité, ses compétences, ses atouts, ses besoins, ses envies, ses goûts, ses centres d'intérêt et ses valeurs....

Au 2<sup>ème</sup> semestre, il est axé sur la connaissance du métier, de l'environnement professionnel et des possibilités de poursuites d'études. Avec l'enquête métier, les rencontres avec les professionnels et les visites d'entreprises débouchant sur un forum des métiers, les étudiants découvrent les métiers de leur spécialité et les filières de formation. Le forum des métiers, au cours duquel d'anciens étudiants viennent témoigner de leur expérience, est ouvert aux étudiants des 2 années.

Les PPP des 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> semestres seront mis en place à la prochaine rentrée. Ils seront consacrés à la recherche de stage (lettre de motivation, entretien, ...) et à la préparation au stage en entreprise. Le PPP du 4<sup>ème</sup> semestre sera adapté en fonction de l'avancement du projet de chaque étudiant. L'accent sera mis, selon le cas, sur la

préparation aux études longues, sur un approfondissement des questions liées à la sécurité en entreprise (préparation à l'habilitation électrique). Tous seront amenés à préparer un bilan de leur projet professionnel.

#### Assiduité ?

A part quelques cas d'étudiants qui se rendent compte rapidement qu'ils se sont trompés d'orientation et n'ont pas l'ambition de poursuivre la formation sur les 2 ans, l'assiduité est généralement bonne. Afin de limiter au maximum les échecs liés au manque d'assiduité, le département procède à une comptabilisation stricte des absences injustifiées. Le volume de ces absences est alors porté sur chaque bulletin et entre en considération dans les décisions du jury de fin de semestre.

#### ECTS

L'attribution des ECTS est faite conformément aux règles données par le PPN

#### Mobilité des étudiants ?

La possibilité d'effectuer le S4 à l'étranger (au Royaume Uni ou au Québec) est proposée chaque année aux étudiants. Peu ont souhaité en profiter ces dernières années (aucun sur les 2 dernières années mais des candidats se sont d'ors et déjà manifestés pour la prochaine année universitaire).

Quelques étudiants effectuent leur stage à l'étranger. La proportion peut fluctuer assez largement (3 % cette année).

#### Apprendre autrement ?

Les cours en amphis des modules ELEC1, ELEC2 et ETENP1 ont été remplacés par des cours photocopiés, des séances de questions/réponses et des évaluations de l'assimilation des cours de type QCM.

La pédagogie de type inductive (partant de la pratique pour aller vers la théorie) est fréquemment employée notamment dans les modules du domaine du Génie Electrique. Les travaux pratiques de ces modules sont conçus de façon pouvoir être effectués sans aucun cours préalable.

L'outil SPIRAL (Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon1) est déployé de plus en plus largement au sein des différents modules comme une ressource pédagogique pour la diffusion et la récupération de documents, la réalisation de travaux dirigés, la préparation de séances de travaux pratiques (cours inversés, ...). Cet outil est bien accueilli par les étudiants. Les difficultés d'accès à un outil informatique sont moindres.

#### Difficultés rencontrées ?

L'équipe enseignante admet que la semestrialisation est une bonne idée mais qui est très peu mise à profit par les étudiants pour une éventuelle réorientation (entrante ou sortante). En revanche, elle complexifie l'organisation des enseignements, densifie les

semaines de cours et laisse peu de temps pour l'organisation des jurys préparatoire (CPJ).

Les étudiants se plaignent régulièrement de la forte concentration de contrôles en fin des semestres 1 et 3, induite par la semestrialisation.

L'enseignement est souvent rendu difficile par le faible investissement des étudiants dans un travail personnel. Il est découlé une certaine passivité durant les travaux dirigés. Lors des enquêtes (en fin de S1), on remarque aisément la contradiction entre le projet de plus de 50% des étudiants de poursuivre des études longues et la faible quantité de travail à la maison, souvent inférieure à 5 heures par semaine.

Le faible taux d'encadrement induit la présence de nombreux vacataires et ACE et une lourde charge des enseignants titulaires. Cette situation conduit à un équilibre fragile, en particulier dans le domaine du génie électrique.

Supplément ou annexe au diplôme ?

Les bulletins des scores obtenus au TOEIC sont transmis aux étudiants concernés. De même, une attestation de préparation à l'habilitation électrique est fournie aux étudiants qui ont passé l'examen avec succès et qui en font la demande.

---

## 6. Projet du département

### 6.1. *Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)*

Les formations à caractère industriel sont peu attractives et le département GIM en particulier se doit de continuer, voire d'approfondir la communication en direction des lycéens pour faire connaître la formation GIM dont les débouchés sont réels. La possibilité de poursuite d'étude est également un atout qu'il faut faire connaître.

La formation accueille environ 1/3 d'étudiants titulaires d'un bac technologique. Nous avons en particulier accueilli en 2013 les bacs reformés (STI2D). Les 1<sup>er</sup>s résultats montrent que ces étudiants auront un taux de réussite plus faible que les bacs scientifiques (remarque valable sur le plan national). Il faut veiller à l'avenir à accompagner ce public vers la réussite.

Le département doit également continuer la perpétuelle modernisation de ses équipements pédagogiques.

Plusieurs départs en retraite (4 enseignants, soit presque un tiers des permanents du département) auront lieu durant cette période quinquennale. Le département devra s'investir pour "réussir" le recrutement de nouveaux collègues.

Le département a le projet de développer une plateforme d'enseignement pratique dédiée aux énergies renouvelables, en particulier tournée vers le solaire

photovoltaïque. Les dossiers de sollicitation d'une aide financière auprès de la Région Rhône Alpes sont en cours d'élaboration. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la démarche "IUT Vert" et la plateforme sera mutualisée avec les différents départements du site Gratte Ciel.

## **6.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal**

Le département a ouvert en 2013 une licence professionnelle intitulée "Génie et Maintenance des Systèmes de Pompage" et a doublé l'effectif de la licence "Maintenance des Systèmes Industriels". Notre objectif est de consolider ces licences. Le prolongement de la licence MSI vers une option "maintenance dans le domaine agroalimentaire" est en réflexion.

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Olivier BASSET

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie industriel et maintenance
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Gratte Ciel

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie industriel et maintenance	185					185		
	Sous-total DUT Secondaires	185	0	0	0	0	185		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	Génie et Maintenance des Systèmes de Pompes				9		9	2013	
LP S.	Maintenance des Systèmes Industriels				45	3	48	2002	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	0	54	3	57		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé GIM	1					1		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	1	0	0	0	0	1		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	Total	186	0	0	54	3	243		0
	%	77%	0%	0%	22%	1%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	4,9%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	11330	2,5%
Charge exécutée	9117	2,0%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connue

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	8212	8380	8433	8438	9117
		2,0%	0,6%	0,1%	8,0%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	182	196	205	207	243
		7,7%	4,6%	1,0%	17,4%

Commentaire :

Pour 2013-2014, c'est du prévisionnel - % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie industriel et maintenance
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	271	249	65	84	104	20
	Nb de Bacs Technos	151	123	36			
	Nb de Bacs Professionnels	16	10	4			
	Autres dossiers : équivalences	4	0	10			
<b>Total</b>		<b>442</b>	<b>382</b>	<b>115</b>	<b>84</b>	<b>104</b>	<b>20</b>

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	5,3	137%	0,26	0,92
	Nb de Bacs Technos			0,29	0,81
	Nb de Bacs Professionnels			0,40	0,63
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>5,3</b>	<b>136,9%</b>	<b>0,30</b>	<b>0,86</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	41	35	17	60	60	0
	Nb BTS	102	67	40			
	Nb L2	5	4	0			
	Autres dossiers	54	56	0			
<b>Total</b>		<b>202</b>	<b>162</b>	<b>57</b>	<b>60</b>	<b>60</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	3,4	95%	0,49	0,85
	Nb BTS			0,60	0,66
	Nb L2			0,00	0,80
	Autres dossiers			0,00	1,04
<b>Total</b>		<b>3,4</b>	<b>1,0</b>	<b>0,35</b>	<b>0,80</b>

#### Commentaire :

**Remplissage partiel en LP car 1ere année d'ouverture pour la LP GMSP**

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie industriel et maintenance
Université :	Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	68	60,18%
Bacs (ou équival.) années antérieures	45	39,82%
Total :	113	

S		63		
L	Bacs Généraux	0	63	55,8%
ES		0		
STI		36		
STG*	Bacs Technologiques	0	46	40,7%
STL		0		
Autres		10		
Bacs Professionnels		4	4	3,5%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		113	113	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	0	0,0%
Filles	9	8,0%
Garçons	104	92,0%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	3					3

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	17	17	29,8%
BTS	40	40	70,2%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	0	0	0,0%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	57	57	

	Nombre	% Total
Boursiers	0	0,0%
Filles	1	1,8%
Garçons	56	98,2%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie industriel et maintenance
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

#### DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	50	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	32	64,0%	72,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	0	0,0%			
DUT en 6 semestres	4	8,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	3	6,0%			
Réorientés au S2	6	12,0%	20,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	1	2,0%			
Abandon (ou démission) au S1	4	8,0%			
Abandon (ou démission) au S2	0	0,0%	8,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S3	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

#### DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	22	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	10	45,5%	59,1%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	0	0,0%			
DUT en 6 semestres	3	13,6%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	2	9,1%			
Réorientés au S2	5	22,7%	31,8%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	0	0,0%			
Abandon (ou démission) au S2	0	0,0%	9,1%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S3	2	9,1%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

#### DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	96	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	50	52,1%	61,5%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	0	0,0%			
DUT en 6 semestres	9	9,4%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Réorientés au S1	7	7,3%			
Réorientés au S2	18	18,8%	28,1%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S3	0	0,0%			
Réorientés au S4	2	2,1%			
Abandon (ou démission) au S1	8	8,3%			
Abandon (ou démission) au S2	0	0,0%	10,4%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S3	2	2,1%			
Abandon (ou démission) au S4	0	0,0%			

Commentaire :

#### LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	28	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	100,0%	Réus.	
LP (autre session)	28	100,0%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	0	0,0%	0,0%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie industriel et maintenance  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total			0	#DIV/0!
LP Partiel			0	#DIV/0!

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	21,9%
PE DUT+1	78,1%
dont LP	32,0%
PE longue	51,1%
IP au moment de l'enquête	40,6%

Taux de réponse à l'enquête : 55,2%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	96%
PE	4%

Taux de réponse à l'enquête : 100%

Commentaire :

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche  
Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle

**Evaluation  
des instituts universitaires de technologie  
et  
des diplômes universitaires de technologie**

- vague contractuelle 2016-  
-A-

**« Partie DUT »**

IUT : LYON 1

DEPARTEMENT : Génie Thermique et Energie

Université : LYON 1

Académie : LYON

## SOMMAIRE

Présentation du département.....	4
1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation.....	6
1.1. Bilan.....	6
1.2. Points forts / points faibles.....	6
2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »).....	7
2.1. Offre de Formation.....	7
2.1.1. Offre de formation du département.....	7
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	8
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site.....	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD).....	9
2.2. Accueil.....	9
2.2.1. Politique de recrutement.....	9
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	11
2.2.3. Origine des inscrits.....	11
2.3. Lien formation – emploi.....	15
2.3.1. Devenir du diplômé.....	15
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique.....	16
2.3.3. Adaptation locale.....	16
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »).....	17
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	18
2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation).....	20
2.3.7. La certification.....	21
2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	21
2.4.1. Réussite et aide à la réussite.....	21
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	21
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	22
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	22
2.4.5. L'innovation pédagogique.....	23
2.4.6. Les ressources documentaires.....	23
2.5. Formation tout au long de la vie.....	24
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	24
2.5.2. VAE.....	24
2.6. Politique d'ouverture internationale.....	24
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers.....	24
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	25
2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...).....	25
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	25
2.6.5. Mobilité des personnels.....	25
2.7. Vie Etudiante.....	25
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	25
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	25
3. Les actions supports.....	26
3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»).....	26
3.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	26
3.1.2. Hygiène et sécurité.....	26
3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	27
3.2.1. Les enseignants.....	27
3.2.2. Les BIATSS.....	28
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie.....	28
3.2.4. Les vacataires.....	29

3.3. Budget.....	29
3.3.1. Ressources.....	29
3.3.2. Dépenses.....	30
3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	30
3.4.1. Organisation de l'équipe.....	30
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	30
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	31
4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant.....	31
5. Mise en place du PPN.....	31
6. Projet du département.....	32
6.1. Points forts / points faibles.....	32
6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte).....	33
6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université.....	33

## Présentation du département

### Département : Génie Thermique et Energie

Site : Bourg-en-Bresse

### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : Ranc Julien – Enseignant du second degré, Agrégé Génie Civil option B

Date de la prise de fonction de chef de département : 01/09/2012

Adresse : 71 rue Peter Fink  
01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04 74 45 50 42 66

Télécopie : 04 74 50 66 04

Adresse électronique : dgte@univ-lyon1.fr

Site web :  
<http://iut.univ-lyon1.fr/formation/par-discipline/gte/dut-genie-thermique-et-energie-602471.kjsp>

Date de création du département : 01/09/2001

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : /

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 145**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 661**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 1**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
<b>Energie et Génie Climatique : Expertise Energétique</b>	<b>20060100</b>	<b>Bourg-en-Bresse</b>

**Autres formations (Rentrée 2013) : 2**

Intitulé/Options	Date création	Site/implantations
<b>Diplôme Universitaire : Technicien Dessinateur d'Exécution</b>	<b>09/2010</b>	<b>Bourg-en-Bresse</b>
<b>DUETI</b>	<b>09/2005</b>	<b>Bourg-en-Bresse</b>

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

- DUT Génie Biologique
- DUT Gestion des Entreprises et des Administrations :
  - o Option : Gestion Comptable et Financière
  - o Option : Gestion et Management des Organisations
- DUT Informatique
- Licence Professionnelle Agro-Alimentaire
  - o Ingénierie de la Production Alimentaire
  - o Développement de projets, création de produits et d'entreprises en agro-alimentaire
- Licence Professionnelle Systèmes Informatiques et Logiciels
  - o Concepteur et gestionnaire de sites internet (METINET)
  - o Informatique embarquée et mobile (IEM)
- Master Professionnel Sciences Technologie Santé :  
 Spécialité Génie des Procédés ; Parcours : Génie des Procédés Alimentaires

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**

Laboratoire BIODYMIA (BIOingénierie et DYNamique Microbienne aux Interfaces Alimentaires)  
 Equipe Mixte de Recherche Université Lyon 1 - ISARA Lyon

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) : 12 dont :**

- 7 enseignants-chercheur (5 MCF et 2 Moniteurs)
- 5 enseignants du second degré (4 PRAG et 1 PRCE)
- 0 PAST

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) : 9**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2014) : 2**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 2811 m<sup>2</sup>**

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell,...) ou tout autre particularité ou originalité... ?**

Le département héberge le centre de formation européen de l'entreprise CARRIER pour toute la région Europe, Moyen Orient, Afrique.

Une convention de partenariat a également été établie avec la société CIAT. Dans le cadre de ce partenariat, le département s'engage, par exemple, à effectuer une visite annuelle de l'entreprise, à publier ses offres de stage et d'alternance et à l'inviter aux différents événements de communication, CIAT en échange permet de mettre à disposition des collaborateurs pour des modules de formation et investit dans du don de matériel à vocation pédagogique.

[Les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2014.](#)

---

## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Bilan**

Le département Génie Thermique et Energie de Bourg en Bresse affiche depuis sa création en 2001 une ferme volonté de se développer et de s'implanter dans un contexte national et régional favorable. Après un accroissement régulier les premières années, le rythme de fonctionnement a été atteint au niveau du nombre d'étudiant en DUT.

L'équipe pédagogique s'est renforcée peu à peu et le tissu relationnel (professionnels du domaine) continue de s'intensifier.

### **1.2. Points forts / points faibles**

Positionné au sein du bassin Rhône-Alpin, ce département bénéficie de la forte motivation de la région (cluster Rhône-Alpes éco-énergies) qui s'attache à structurer l'ensemble des acteurs (professionnels, industriels, chercheurs, formateurs, institutions) du domaine de l'énergie dans la région.

De par sa relative jeunesse, ce département possède encore des équipements techniques récents répondant aux activités professionnelles actuellement. Pour suivre l'évolution des technologies, relativement rapide dans notre domaine, le département investit encore régulièrement dans de nouveaux équipements. Nous pouvons notamment, citer des travaux pratiques portant sur l'acoustique, des compresseurs bi-étagés, des installations solaires photovoltaïques, chaudières à condensation.

Malgré le renforcement récent de l'équipe pédagogique, le taux d'encadrement enseignant reste insuffisant, il reste inférieur au taux moyen préconisé pour les départements des IUT.

Etant sur un site délocalisé de l'IUT et de l'Université, des problèmes liés à la gestion des personnels apparaissent : recrutement d'enseignants vacataires parfois difficile, organisation des plannings d'intervention délicate, difficulté à assurer un suivi constant de l'ensemble des étudiants (projets tuteurés par exemple).

Du fait de cette délocalisation, les relations avec les laboratoires de recherche thermique, énergétique, génie des procédés de l'université Lyon 1 restent, à l'heure actuelle, insuffisantes.

## **2. Formation initiale et tout au long de la vie** (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### **2.1. Offre de Formation**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **2.1.1. Offre de formation du département**

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique.

Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

#### **SITUATION ACTUELLE :**

Le département propose 3 formations délivrant :

- un DUT Génie Thermique et Energie (bac+2),
- une Licence professionnelle, Génie climatique et Energie, option « expertise énergétique » (bac+3)
- un Diplôme Universitaire, Technicien Dessinateur d'Exécution (bac+1)

La capacité d'accueil totale du département est à l'heure actuelle de 208 étudiants qui se répartissent de la façon suivante :

- 156 étudiants en DUT (78 étudiants en 1<sup>ère</sup> année, 78 en 2<sup>ème</sup> année)
- 40 étudiants en Licence professionnelle
- 12 étudiants en Diplôme Universitaire

Au niveau DUT, la promotion est passée de 11 étudiants en 2001, à 55 en 2005, puis 64 en 2008, pour finir à 78 depuis 2009.

L'ouverture de la licence professionnelle date de 2006, la promotion étant cette année-là de 17 étudiants dont 10 étudiants en contrat de professionnalisation. En 2007, elle comptait 26 étudiants dont 25 étudiants en contrat de professionnalisation. En 2008, elle comptait 29 étudiants sont inscrits tous étant en contrat de professionnalisation.

A l'heure actuelle, elle compte 35 étudiants, tous étant en formation continue.

Pour sa première année d'ouverture le diplôme universitaire compte 7 étudiants, tous étant en formation continue. L'objectif est d'arriver à 12 étudiants dès l'année prochaine.

#### **PROJETS :**

Une formation niveau ingénieur (bac+5) est envisagée à moyen terme. Cette formation sera une filière Energétique de l'ECAM Lyon.

L'ouverture d'une seconde Licence Professionnelle portée par le département est également une option dans les années à venir. La spécialité de cette nouvelle formation est en cours de réflexion, 2 possibilités :

- Formation tournée vers l'optimisation énergétique des systèmes thermiques à travers la domotique, la Gestion Technique Centralisée (GTC) ou plus particulièrement Gestion Technique du Bâtiment (GTB).

- Formation en thermique du bâtiment tournée vers la réglementation, la simulation thermique dynamique des bâtiments neufs et rénovation.

### **2.1.2. Le département dans l'IUT**

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

#### **APPORT DANS LES FORMATIONS DE L'IUT :**

Les plates-formes de travaux pratiques du département sont ouvertes et utilisées par le département Génie Biologique (niveau DUT).

#### **APPORT DANS LES ACTIVITES DE RECHERCHE :**

Deux stages de 2<sup>ème</sup> année ont été réalisés au CETHIL (UMR CNRS 5008, laboratoire inter-établissements INSA/UCBL). Le premier portait sur la modélisation (TRNSYS) de la ventilation naturelle/mixte et le confort dans l'habitat ; le second concernait le développement et la mise au point d'un dispositif expérimental relatif à l'étude de fluides frigoporteurs diphasiques ; le troisième consistait à la mise en place d'un banc d'essai pour la caractérisation de la combustion par des électrodes d'ionisation.

Un projet tuteuré sur l'amélioration des performances énergétiques de bureaux modulaires (utilisation de matériaux composites innovants dans la réalisation de la structure des bureaux) a été effectué en relation étroite avec le LGCIE (EA CNRS 4126, laboratoire inter-établissements INSA/UCBL).

#### **APPORT DANS LES ACTIVITES DE TRANSFERT :**

Un projet tuteuré a été mené en relation avec Piroux Industries, un fabricant de poêles et inserts à granulés bois. Le siège social de cette entreprise se trouve sur Treffort dans l'Ain (01). Le groupe d'étudiants concernés a travaillé sur l'amélioration du rendement thermique et du confort acoustique d'un type de poêles à granulés bois proposé par la société.

Un autre projet tuteuré a permis à un concepteur de bureaux modulaires (L'atelier du Modulaire) d'améliorer l'efficacité énergétique de l'enveloppe et du système de climatisation d'un module de démonstration.

#### **APPORT DANS L'ORGANISATION DE L'IUT :**

Le département est impliqué dans le conseil de l'IUT (1 élu) PRCE. Deux enseignants-chercheurs sont également membre de l'équipe de direction de l'IUT :

Eric PEYROL est depuis décembre 2012 directeur du pôle Formation de l'IUT.

Aron GABOR est depuis décembre 2012 directeur adjoint de l'IUT pour le site de Bourg-en-Bresse.

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ?  
Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Le département accueille des étudiants qui se réorientent après une année post-bac (environ 10%), soit par choix personnel, soit suite à des difficultés rencontrées comme en classe préparatoire par exemple. Les admissions en « cours d'année », c'est-à-dire au semestre 2 et au semestre 4 restent à l'heure actuelle encore marginales. Elles correspondent en général à une volonté de changer de région (rapprochement avec la famille par exemple). Pour l'instant aucune passerelle spécifique n'a été mise en place en partenariat avec un autre établissement.

En termes de poursuite d'études après le DUT, environ 20% des étudiants reçus restent sur l'IUT (Licences professionnelles), quelques-uns sur l'université (poursuites en Licence de physique) et environ 20 % dans la région (INSA, ESCI Ain, IDRAC, Licence professionnelle Grenoble....).

#### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

L'équipe enseignante intervient principalement dans les formations Génie biologique (site de Bourg-en-Bresse), du niveau DUT au niveau Master 1 et 2, en passant par les licences professionnelles.

Dans le cadre de la licence professionnelle Génie climatique et Energie, option « expertise énergétique », le département travaille en partenariat avec le centre de formation continue, l'AFPI rhodanienne. Un total de 140 heures (sur 450 heures d'enseignement au total) est effectué par des intervenants de l'AFPI. 80 heures dispensées sont relatives au cœur des métiers de la licence professionnelle. L'AFPI intervient également dans le suivi et l'encadrement des alternants durant toute l'année. Ils participent aux soutenances de projet et de stage ainsi qu'aux différents jurys (admission et jury final). Ils sont également présents (2 membres) dans le comité de pilotage de la Licence professionnelle.

Une partie de l'équipe enseignante intervient également auprès de notre partenaire au niveau ingénieur, l'ECAM. Ce sont essentiellement l'année de préparation ECAM3R et la filière bois, située à proximité sur le site de Bourg-en-Bresse, qui profitent de ces interventions.

## **2.2. Accueil**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.2.1. Politique de recrutement**

Taux de pression, sélectivité...

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Communication.

Partenariats sur le recrutement.

Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles.

Bacheliers technologiques : viviers, candidatures, classés et inscrits - actions mises en œuvre

pour favoriser l'orientation et l'accueil - comparaison avec les mêmes spécialités du site (s'il y a lieu)

Autres publics : BPro, DAEU, Etudiants étrangers, ....

Semestres décalés.

Projet Personnel et Professionnel.

Prise en compte des enjeux actuels de l'économie.

Mise en place des PPN.

Orientations pédagogiques, pédagogie par la technologie.

Référentiel d'Activités et de Compétences.

Apprendre Autrement.

Le taux de pression, et par conséquent la sélectivité, sont stables

- Taux de pression pour l'année 2014 : 9,7
- Taux de remplissage est maximal (100%).

#### **MODALITES DE RECRUTEMENT :**

Comme l'ensemble des DUT, le recrutement se fait via Admission Post Bac.

Depuis la mise en place de la réforme du bac et l'accueil des STI2D en 2013, le recrutement sur APB se fait en 2 groupes distincts, à savoir les Bacs Technologiques (STI2D, STL, STAV) et les autres (autres bacheliers et candidats du supérieur)

La réforme du bac a provoqué en 2013 une très forte augmentation des candidatures de Bacs Technologiques (de par la spécialité Energie Environnement du Bac STI2D). Le nombre d'inscrits issus de Bac Technologique a également augmenté.

Le dossier de candidature comprend principalement les bulletins de notes de 1<sup>ère</sup> et terminale (trimestre 1 et 2), les résultats du bac de 1<sup>ère</sup>. Un poids relativement important est donné aux matières scientifiques ainsi qu'à l'anglais. Pour les candidats dont le niveau est juste au regard des critères de note, une attention particulière est portée sur les appréciations des enseignants du secondaire.

#### **COMMUNICATION :**

Les temps forts de l'année en terme de communication sont le salon de l'étudiant sur Lyon, les journées de l'enseignement supérieur ainsi que les journées portes-ouvertes. Ces 3 manifestations ont lieu sur les 3 premiers mois de l'année civile.

Des présentations de la formation et du département sont également effectuées dans les lycées de la région, par des étudiants anciens élèves.

#### **REORIENTATIONS / SEMESTRES DECALES:**

Jusqu'à présent, aucune demande de réorientation en semestre 2 et 3 n'est remontée au niveau de la direction du département. Les abandons en cours d'année se retrouvent essentiellement au semestre 1, ce qui permet souvent aux étudiants de se réorienter vers un cursus universitaire. Les propositions de redoublements de semestre sont généralement acceptées par les étudiants.

L'organisation de semestres décalés n'est pas envisageable du fait du taux d'encadrement faible.

#### **BACHELIERS TECHNOLOGIQUES :**

Jusqu'en 2013 :

D'un point de vue global, une grande partie des baccalauréats S se retrouvent en tête de classement. Sur la partie centrale du classement apparaît un mixte S-STI puis en fin de

classement, on retrouve une majorité de STI. Les difficultés principales rencontrées par les bacheliers STI reposent sur l'utilisation de l'outil mathématique dans les matières théoriques mais également sur des méthodes et des habitudes de travail inappropriées au DUT.

### STI2D :

Le recrutement se fait principalement sur baccalauréats S et STI2D.

La répartition entre baccalauréats généraux et baccalauréats technologiques est la suivante pour 2013 :

- 55% des étudiants sont diplômés d'un baccalauréat général
- 45% d'un baccalauréat technologique.

En 2013, les titulaires d'un Bac STI2D représentaient 30% des candidats et 45% des inscrits.

Il est encore tôt pour évaluer la réussite de ces nouveaux bacheliers. La validation du 1<sup>er</sup> semestre n'a pour l'instant pas révélé de disparité entre les différents publics.

### **AUTRE PUBLIC :**

#### DAEU :

En 2011, 2 étudiants issus de DAEU ont été admis, un a brillamment réussi, le second a fini par se réorienter. Le faible nombre d'admis issu de DAEU tient surtout au faible nombre de candidats.

Bac professionnel :

Un bachelier professionnel a été admis lors de la rentrée 2006 et un autre en 2008. Leurs résultats sont dans l'ensemble acceptables et leur ont permis de valider tous leurs semestres. Cependant, il est important de noter que ces étudiants éprouvent des difficultés sur les matières très théoriques sans pour autant profiter systématiquement de l'aide qui leur est proposée. On peut remarquer que le nombre de candidat de bacheliers professionnels est très faible (3% des candidatures en 2014).

#### Etranger :

Le nombre d'étudiants étrangers est très irrégulier (3 en 2012, 0 en 2013) et tient au faible nombre de candidatures. De manière générale, leur réussite est équivalente à la réussite moyenne des autres candidats.

## **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

Handicapés, sportifs...

Les candidatures spécifiques sont étudiées chaque année par le collectif pédagogique.

Deux sportifs de haut niveau ont pu bénéficier de l'aménagement de leurs emplois du temps. L'un (rugby à Bourgoin-Jallieu) a obtenu le diplôme en 5 semestres ; L'autre (gymnastique à Lyon) a obtenu son diplôme en 4 semestres en obtenant de bons résultats.

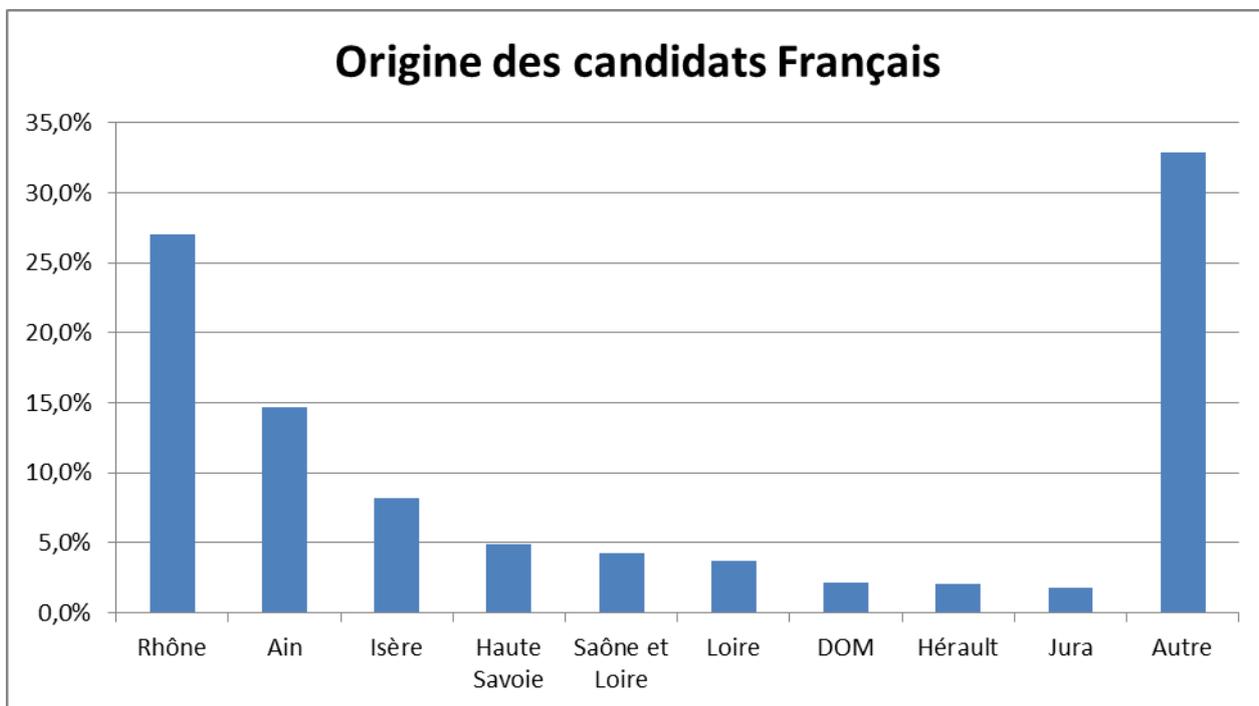
## **2.2.3. Origine des inscrits**

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.

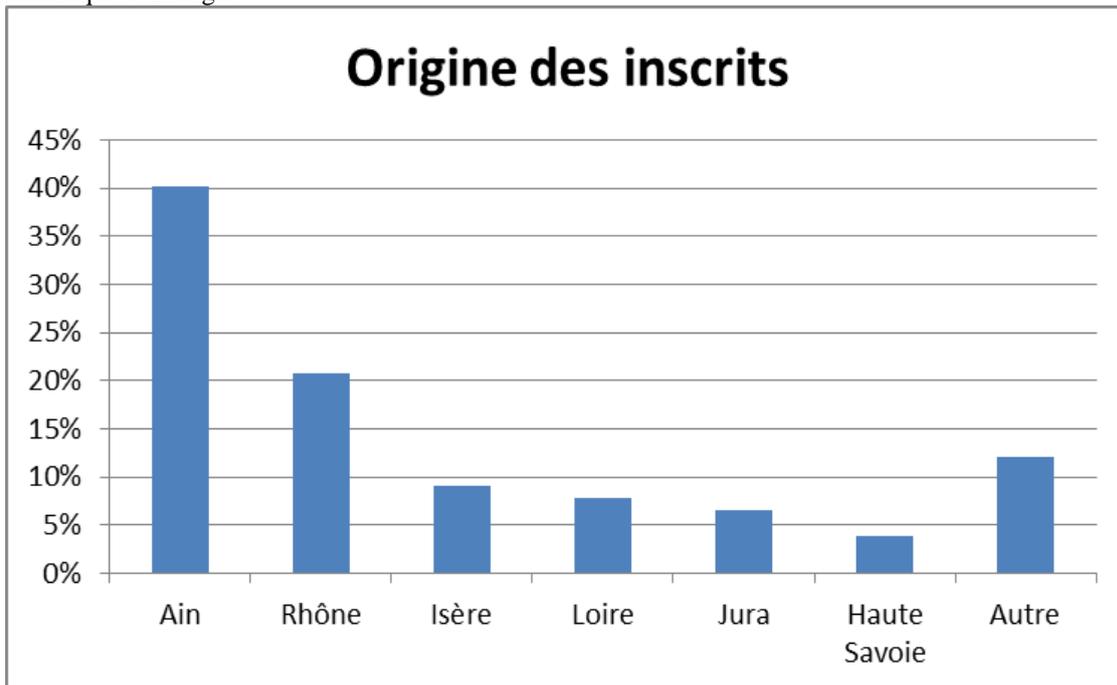
Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Les candidats sont principalement originaires de la région Rhône-Alpes et en particulier des départements du Rhône et de l'Ain. Cette année, 6 % des candidats sont originaires de pays étrangers.

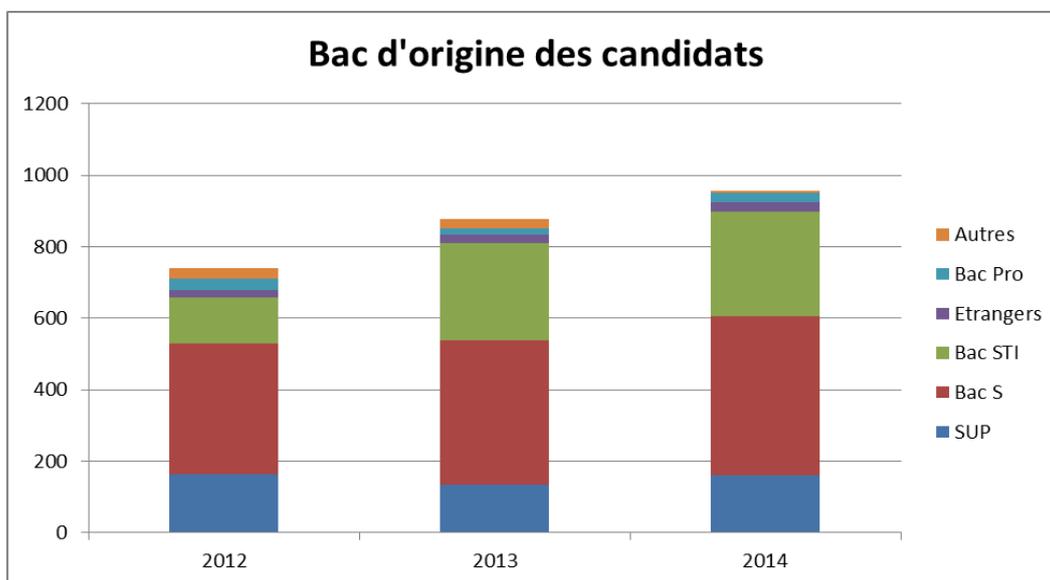


Parmi les étudiants inscrits on trouve une proportion beaucoup plus importante des candidats originaires de l'Ain par rapport aux candidats. Cela illustre bien le fait que les candidats issus du Rhône notamment mettent rarement les départements situés à Bourg-en-Bresse en premier vœu.

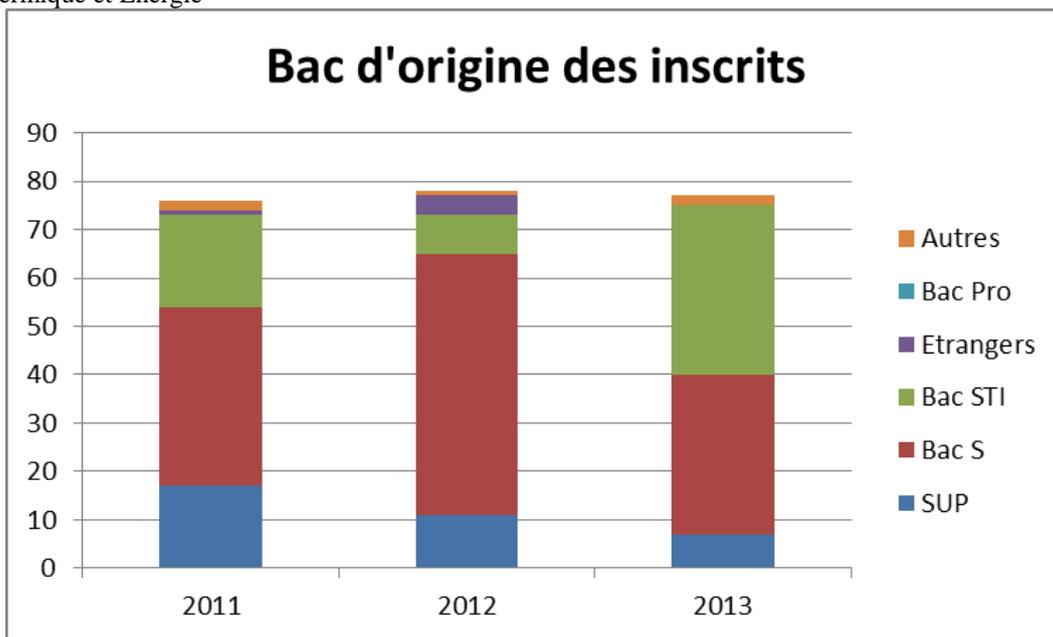
On voit également qu'un pourcentage relativement important de candidats sont originaires de l'Isère, en effet, un département Génie Thermique et Energie se trouvant à Grenoble, cette formation est mieux connue des lycéens. Ces candidats mettent le plus souvent le département GTE de Grenoble en vœu numéro un puisque le pourcentage d'inscrits originaires de l'Isère est beaucoup plus faible.



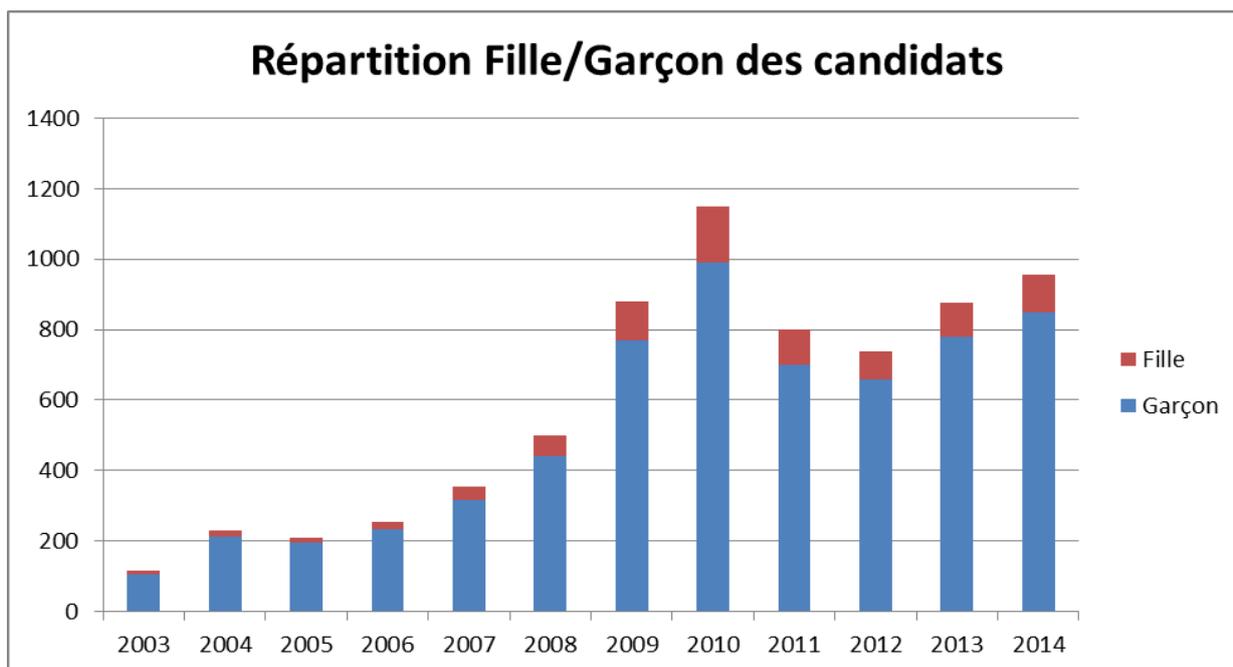
On note une nette évolution des candidatures depuis la réforme du bac et la rentrée 2013. Actuellement, la plus grande partie des candidats (45 %) est toujours en préparation d'un bac scientifique, ensuite on trouve les lycéens des filières STI2D (30 %) mais aussi beaucoup d'étudiants du supérieur qui se réorientent (15 %). Les candidats notés « autres » sur le diagramme ci-dessus sont généralement issus des filières STL ou encore des lycées agricoles.



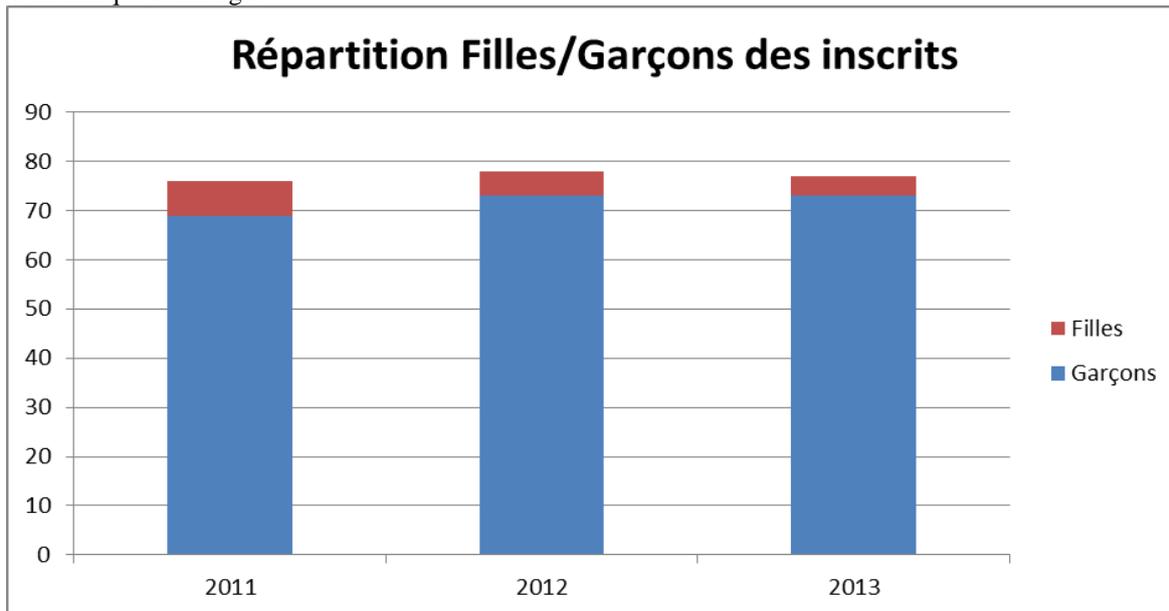
De la même manière, on note une évolution importante quant à l'origine des inscrits. On retrouve maintenant environ 10% d'étudiants issus du supérieur, puis à parts égales les étudiants issus de filières scientifiques et technique (STI2D).



La répartition entre candidates et candidats reste très déséquilibrée avec un pourcentage de filles toujours proche de 10%.



Cette répartition reste inchangée parmi les inscrits.



Le pourcentage d'étudiants boursiers est relativement stable chaque année avec une moyenne de 30% d'étudiants boursiers.

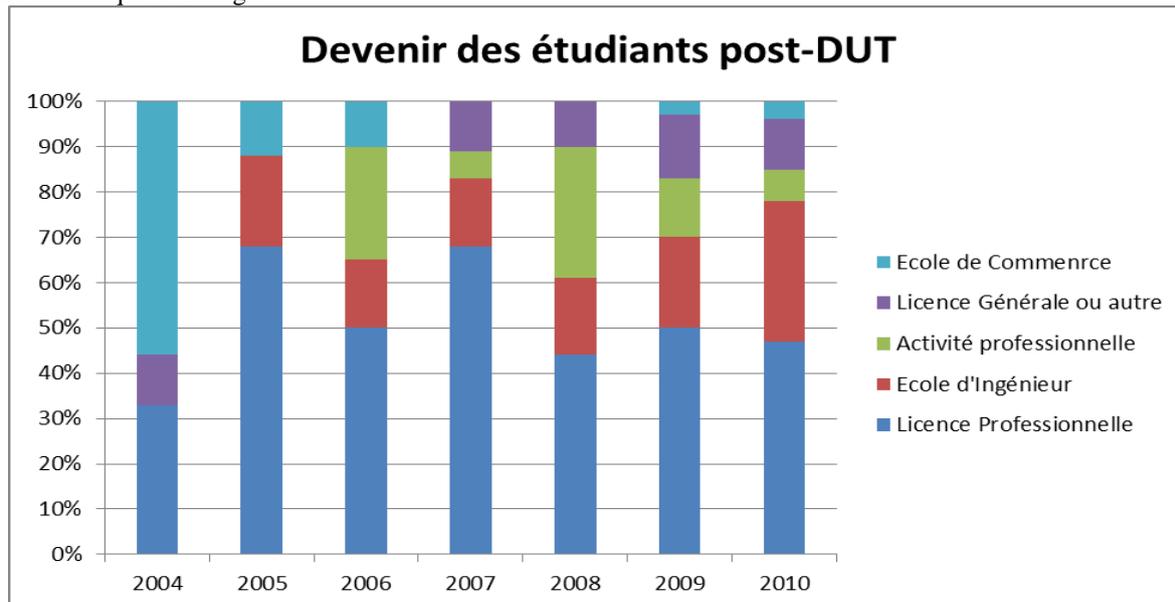
## **2.3. Lien formation – emploi**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **2.3.1. Devenir du diplômé**

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?  
Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.  
Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Jusqu'en 2009, une fiche de renseignements portant sur l'insertion professionnelle ou la poursuite d'étude était adressée chaque année à tous les étudiants diplômés. Cette méthode locale n'était pas pleinement satisfaisante puisque ce questionnaire n'est pas systématiquement retourné. Depuis, l'IUT réalise chaque année une enquête sur le devenir des diplômés de l'année N-2. Cette enquête s'intègre dans le cadre de l'enquête nationale Sphinx. Les relances et le suivi des réponses étant davantage suivis, les retours sont relativement nombreux. De manière générale, on remarque que le nombre de diplômés poursuivant en école d'ingénieur est en nette augmentation ces dernières années.



Une commission « poursuite d'études » a été mise en place en 2007. Elle donne un avis aux étudiants et réunit un jury afin de définir le groupe « PE », orienté vers une poursuite d'études longues dans le cadre du « trident IPI/LP/PE ».

### 2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.  
 Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Un partenariat a été développé avec la société CARRIER. Dans ce cadre, une plate-forme technologique complète utilisée lors des formations des personnels CARRIER et par les étudiants du département est opérationnelle. Des actions de formation continue ont également été mises en place.

Une convention de partenariat a également été établie avec la société CIAT. Dans le cadre de ce partenariat, le département s'engage, par exemple, à effectuer une visite annuelle de l'entreprise, à publier ses offres de stage et d'alternance et à l'inviter aux différents événements de communication, CIAT en échange permet de mettre à disposition des collaborateurs pour des modules de formation et investit dans du don de matériel à vocation pédagogique.

Les relations avec les professionnels du domaine et de la région s'étendent chaque année. Ces relations se traduisent en termes de participation à l'enseignement et de co-encadrements de projets tuteurés. De nombreux vacataires sont ainsi issus du milieu professionnel local, on peut citer le point ADEME du département de l'Ain (Hélianthe), les fabricants de matériels (ALDES, CIAT, ATLANTIC, CALEFFI), les bureaux d'études (ICT, BEM, FLUITEC, INGETEC'S), les exploitants (DALKIA, SETA, QUADRIM) ainsi qu'avec la fédération du bâtiment de l'Ain et la CICF (Chambre de l'Ingénierie et Conseil de France).

### 2.3.3. Adaptation locale

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

#### **MODULES D'ENSEIGNEMENTS :**

Lors de la création du département en 2001-2002, un module technologique agroalimentaire de 10h était proposé en 2<sup>ème</sup> année en lien avec le technopole agroalimentaire de l'Ain, Alimentec. Cet enseignement a évolué depuis vers un module bioénergie qui traite des différents types et processus de valorisation énergétique de la biomasse (bois-énergies, biocarburants, biogaz).

Deux modules d'énergie renouvelables (12h en 1<sup>ère</sup> année) et (10h en 2<sup>ème</sup> année) sont effectués par les étudiants. De 2001 à 2005, ils étaient animés par l'agence locale de l'énergie, Hélianthe. Ce module est devenu effectif dans le programme pédagogique national de 2005. Il est actuellement assuré, en deuxième année, par des enseignants universitaires. Ces modules s'appuient également sur une plate-forme technologique « Energies renouvelables ». Cette plate-forme, offrant un volant de 24 heures de TP, est constituée des dispositifs instrumentés suivants :

- ballon d'eau chaude solaire,
- panneaux photovoltaïques,
- éolienne,
- chaudière bois
- pile à combustible

#### **PARCOURS DIFFERENTIES :**

##### PPN 2005 :

En semestre 4, l'institution du trident IPI (insertion professionnelle immédiate), LP (Licence professionnelle) et PE (poursuite d'études longues) a été réfléchi. Compte tenu du fort pourcentage de poursuites d'études actuel (85%), deux parcours ont été instaurés, le parcours PE et le parcours IPI/LP regroupant les étudiants qui visent une licence professionnelle ou l'insertion professionnelle directe.

##### PPN 2013 :

La mise en place du parcours différencié ne sera effective qu'à partir de 2014-2015. Le PPN 2013 propose de mettre en place certains modules en parcours différencié dès le semestre 3. Aucune décision n'a encore été prise quant à son application.

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

#### **STAGES :**

Les étudiants doivent effectuer deux stages obligatoires lors de leur cursus.

En première année, le stage est orienté sur « la découverte de l'entreprise », il dure 4 semaines. En 2<sup>ème</sup> année, le stage est plus long, 10 semaines au total. Les étudiants doivent s'investir sur des propositions de niveau « technicien supérieur » qui leur permettent d'appliquer et d'approfondir leurs connaissances.

Nous pouvons noter, depuis deux ans environ, que les étudiants ont plus de difficultés pour trouver une entreprise. Ceci peut s'expliquer par deux phénomènes, premièrement le ralentissement de l'activité économiques ces dernières années, et secondement, par la mise en place de la gratification obligatoire pour les stages de plus de 8 semaines.

La gratification obligatoire a aussi permis de garantir le sérieux du stage proposé par l'entreprise, le recrutement d'un stagiaire est devenu plus rigoureux.

#### PROJETS TUTEURES :

En première année, l'objectif visé dans ces projets est une étude bibliographique et/ou technique sur un sujet, un produit en lien avec le génie thermique et les énergies. Les groupes constitués sont libres de proposer leur propre thème qui doit être validé par l'ensemble des tuteurs. Les étudiants sont fortement incités à rencontrer les professionnels intervenant sur leur sujet afin d'étoffer de façon rigoureuse leurs connaissances. Des missions, financées par le département, peuvent être organisés dans ce cadre. L'investissement des étudiants sur ces « prises de contacts professionnels » est pris en compte lors de l'évaluation du travail de projet tuteuré.

En 2<sup>ème</sup> année, les projets tuteurés concernent des études appliquées pouvant mener à des réalisations. Le département favorise les partenariats avec les professionnels du domaine dans ce cadre. Notamment, on peut citer les projets : CIAT (filtration), CARRIER (CTA-GTC), Piroux (Poêle à bois), BE (Caillaud, ICT), Finimétal (Bancs de radiateurs)...

### 2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Etat des lieux, besoins.

Le département est doté d'une plate-forme de travaux pratiques et technologique relativement complète et actuelle, qui est utilisée aux niveaux DUT et Licence professionnelle. Cette plate-forme, pensée par l'équipe enseignante, est constituée de matériels acquis « clef en main » mais également de réalisations issues de projets tuteurés avec ou sans partenariat industriel.

L'ensemble des installations et travaux pratiques relatifs sont consignés ci-dessous et sont déclinés par semestre dans les tableaux figurant sur les pages suivantes.

#### Semestre 1

##### Métrologie

• MESURES DE MASSES VOLUMIQUES
• ETALONNAGE DE THERMOCOUPLES
• DEBITMETRIE A EAU
• MESURES DE DEBITS D'AIR

##### Mécanique

• INERTIE ET DYNAMIQUE
• STATIQUE DES FLUIDES (ARCHIMEDE)
• OSCILLATIONS EN TORSION

### Thermodynamique

• CALORIMETRIE
• GAZ PARFAITS
• CHALEUR LATENTE (PAPIN)
• OSCILLATIONS (DETERMINATION GAMMA)
• CHALEUR LATENTE (CHANGEMENT D'ETAT)

### Electricité

• COMPENSATION D'ENERGIE REACTIVE
• GAIN DE VENTILATION
• MOTEUR ASYNCHRONE TRIPHASE
• ROTOR D'EOLIENNE

## Semestre 2

### Automatismes

• TRAITEMENT DE SURFACE
• ASCENSEUR
• REACTEUR DE LABORATOIRE
• CABLAGE DE MOTEURS ELECTRIQUES
• CASCADES CHAUDIERES
• DOMOTIQUE

### Mécanique des fluides

• TORRICELLI
• PERTES DE CHARGE
• POMPES CENTRIFUGES
• PERTES DE CHARGE SINGULIERES
• COURBE DE VENTILATEUR

### Transferts thermiques

• CONDUCTION AXIALE/RADIALE
• RAYONNEMENT
• CHAUFFE-EAU SOLAIRE
• MESURE DE RESISTANCES THERMIQUES
• MESURE DE CONDUCTIVITE THERMIQUE

### Propriétés des matériaux

• TP SIMULATION COSMOS WORKS
• TRACTION
• FLEXION
• FERMETTE

### Thermodynamique

• MACHINE FRIGO
• PAC REVERSIBLE
• MOTEUR STIRLING

## Semestre 3

### Transferts thermiques

• PHOTOVOLTAÏQUE 1 (BANC PV)
• PHOTOVOLTAÏQUE 2 (PLATE-FORME PV)
• CODYMUR
• CONVECTION NATURELLE
• EFFET DE SERRE
• CTA

### Mécanique des fluides

• FORCE D'UN JET
• VISCOSIMETRIE

### Machines Thermiques

• TURBINE GAZ
• TURBINE VAPEUR
• MOTEUR ESSENCE
• MOTEUR DIESEL
• COMPRESSEUR

### Régulation

• REGULATION D'UN FOUR
• REGULATION D'UN APPARTEMENT
• REGULATION D'UN RADIATEUR
• REGULATION EN CASCADE
• SIMULATION D'UN FOUR DE BOULANGER

## Semestre 4

### Combustion

• CHAUDIERE A CONDENSATION
• CHAUDIERE BOIS
• TP FLAMME
• BRULEUR GAZ
• COURBE DE CHAUFFE

### Echangeurs

• BANC D'ECHANGEURS
• BANC DE RADIATEURS
• EBULLITION

### Mécanique des Fluides

• TUYERE
• FORCE DE TRAINEE (MESURES)
• FORCE DE TRAINEE (SIMULATION)

### Acoustique

• TEMPS DE REVERBERATION
• BRUITS D'EQUIPEMENTS

### Maitrise de l'Energie

• PILE A COMBUSTIBLE
----------------------

Dans le cadre de la convention de partenariat signée avec la société CIAT, le département a pu bénéficier d'une centrale de traitement d'air double flux avec récupération de chaleur à usage pédagogique. D'autres dons, une pompe à chaleur eau-eau, 2 cassettes terminales... sont également prévus pour les années à venir.

Ce matériel viendra compléter le matériel actuel et donc la liste des différents TP disponibles.

### 2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation)

Etat des lieux, projets et difficultés.

Deux formations sont réalisées en alternance, dans le cadre d'un contrat de professionnalisation :

- La licence professionnelle, Génie climatique et Energie, option « expertise énergétique ». Cette licence est effectuée en partenariat avec l'AFPI rhodanienne, A partir de la rentrée 2014 la nouvelle dénomination sera « Métiers de l'énergétique, de l'environnement et du génie climatique ». C'est une Licence Professionnelle qui existe depuis 8 ans, elle est bien implantée dans les entreprises de la région. Depuis 3 ans le nombre d'inscrits est supérieur à 30 alternants.
- Le DU Sciences et Technologies, spécialité « Technicien dessinateur d'exécution » (bac+1). Ce diplôme, officiellement créé en 2010 a ouvert pour la première fois à la rentrée

2013 avec 7 alternants. L'objectif est d'arriver à 12 alternant à la rentrée prochaine et de maintenir ainsi pour les années à venir.

### 2.3.7. La certification

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

Au niveau DUT, deux certificats de langue peuvent être passés par les étudiants :

- Depuis cette année, les étudiants qui le souhaitent un test d'aptitude en langue Allemande, le WIDAF.
- Le test d'aptitude à l'anglais professionnel, le TOEIC®, est également proposé aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année.

Le test d'aptitude le certificat informatique et internet élémentaire, C2i® niveau 1, est proposé aux étudiants de DUT.

En licence professionnelle, compte tenu du partenariat avec l'AFPI, les étudiants sont susceptibles de valider un certificat de qualification paritaire de la métallurgie, CQPM « chargé d'affaires en ingénierie énergétique ».

## 2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

Réussite générale et particulière des bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Le pourcentage d'étudiants boursiers est relativement stable chaque année avec une moyenne de 28% d'étudiants boursiers. Ce pourcentage augmente légèrement parmi les étudiants en situation d'échec, ce qui montre bien que les étudiants issus de milieux sociaux favorisés ont un pourcentage de réussite légèrement plus important que les étudiants issus de milieux défavorisés.

Concernant l'aide à la réussite, des actions ont été instaurées :

- Des cours de soutien en mathématiques avaient été mis en place par l'équipe enseignante sur les deux semestres de première année. Depuis la mise en place du nouveau PPN (à la rentrée 2013) un soutien différencié est prévu aux semestres 1 (40h) et 2 (26h) pour aider, entre autres, à la réussite des bacheliers technologiques.
- Chaque étudiant est suivi personnellement par un enseignant (enseignant référent) tout au long de son cursus. Une rencontre par semestre est organisée à cet effet.
- Un tutorat des 1<sup>ères</sup> années par les 2<sup>èmes</sup> années est également organisé en dehors des heures de cours. Il concerne les matières scientifiques de base (mécanique, thermodynamique, transferts thermiques ...). Ce tutorat est en relation étroite avec le planning des devoirs surveillés.

### 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L. Liaison avec les CPGE

Parmi les étudiants en situation d'échec au DUT, certains ont intégré le BTS Fluides Energies et Environnement (Lycée La Martinière-Monplaisir de Lyon ou autre) sans que cela soit une réelle politique de réorientation au niveau du département. Les autres se réorientent en général vers des formations universitaires (STAPS, L1 Physique,...)

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Au sein du département, la réflexion et la mise en place du projet personnel et professionnel de l'étudiant ont débuté de manière effective en 2005.

La mise en place du PPN 2013 nous a permis de faire évoluer les activités liées au PPP en **1<sup>ère</sup> année** :

Le semestre 1 est d'abord consacré à un travail de recherche documentaire sur les métiers de la filière énergie, les entreprises et les poursuites d'études liées aux activités du GTE. Ce travail préliminaire est suivi de la préparation d'une « rencontre » avec des professionnels de la filière dans la région.

Le semestre 2 est davantage un travail individuel axé sur les compétences et les aspirations professionnelles des étudiants. Outre le travail effectué en TD pour leur donner des pistes de réflexion, les étudiants passent un test de « Compétences Comportementales ».

#### **Mise en place d'un test de Compétence Comportementale :**

Suite à un appel à projet pour les pédagogies innovantes proposé par l'Université Lyon1, le département GTE a pu s'équiper d'un test destiné à évaluer les compétences comportementales des étudiants. Des enseignants du département sont en train d'être formés à la méthode permettant d'obtenir les résultats de ces tests.

Ce test, le Centre de Gravité Professionnel (CGP), permettra aux étudiants de se situer dans une cartographie des métiers du GTE (effectué avec le soutien des professionnels) et de les aider dans leur choix futurs.

**2<sup>ème</sup> année** : Rédaction d'un mémoire personnel.

Les étudiants doivent rendre en fin de semestre 4 un mémoire personnel sur leur projet professionnel.

Dans ce rapport doivent apparaître :

- le positionnement de l'étudiant par rapport aux activités du GTE (expériences personnelles, acquis, savoirs, compétences, ...)
- présentation d'un métier particulier et de son environnement (filiale, entreprise) ainsi que le parcours de formation à suivre dans ce cadre.
- L'offre d'emploi correspondant à ce métier ainsi que le curriculum vitae et une lettre de motivation de l'étudiant.

### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Bilan et projets ?

Les enseignants du département utilisent la plateforme SPIRAL Connect, le Serveur Pédagogique Interactif de Ressources Pédagogiques de Lyon 1. La plateforme permet des échanges de documents et d'informations entre les enseignants, entre les enseignants et les étudiants :

- Les enseignants déposent des documents (cours, TD corrigés, notices de TP, ...)
- Les étudiants déposent des documents (Comptes rendus de TP, rapports de projet de stage), ils répondent également à des questionnaires en ligne.

Concernant l'auto-formation, des tests interactifs relatifs au C2i® et au projet Voltaire (projet d'amélioration du niveau de français des étudiants de DUT) sont accessibles en ligne.

### **2.4.5. L'innovation pédagogique**

Bilan et projets ?

#### **Projet Voltaire**

Les étudiants participent au Projet Voltaire, projet auquel l'IUT adhère depuis 2009. Ce logiciel en ligne permet à l'étudiant d'évaluer ses propres lacunes en orthographe et de suivre ensuite un programme personnalisé de remise à niveau. Les progrès de l'étudiant sont validés tout au long de l'année. Le suivi de cette activité est assuré par les enseignants du département.

#### **Apprentissage par Problème et par Projet (APP) :**

Suite à un appel à projet pour les pédagogies innovantes proposé par l'Université Lyon1, plusieurs enseignants du département ont pu participer à une semaine de formation sur l'APP. Le principe de cette « pédagogie innovante » consiste à faire travailler les étudiants en petits groupes sur des problèmes issus de situations concrètes. La méthodologie de l'APP implique une succession d'étapes enchainant travail en groupe et travail individuel, ce qui permet de diminuer le nombre d'heures de cours magistraux au profit de travail en groupes plus petits. L'expérience a montré que ce type de travail permet de développer des compétences transversales (esprit d'équipe, organisation d'un groupe...) sans diminuer le niveau des acquis. L'objectif pour la rentrée 2014 sera de mettre en place l'APP dans un des modules de la formation.

### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

Une bibliothèque scientifique est présente sur le site de Bourg-en-Bresse. Une partie des documents est relative aux enseignements, aux techniques et aux besoins des étudiants en génie thermique et énergie. Au total la bibliothèque compte 3811 ouvrages et 59 revues dont 616 ouvrages et 5 revues spécifiques au génie thermique.

Cette bibliothèque est très active. Depuis 2004, un accent est porté sur la constitution d'un fonds culturel (romans, BD, essais). Ce centre s'enrichit chaque année après un recensement des besoins au niveau des départements. De plus, il est en relation avec les services communs de documentation (SCD) de l'UCBL et de la région. Un système de prêt est organisé, ce qui permet aux étudiants d'avoir accès librement à une banque de données et d'informations conséquente.

Dans le cadre des enseignements, la documentaliste intervient principalement en 1<sup>ère</sup> année (12h) sur l'apprentissage en matière de recherche sur une base de données, recherche bibliographique, utilisation et organisation de l'information ainsi que sur les modules autonomie et PPP.

## **2.5. Formation tout au long de la vie**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Etat des lieux et projets.

Le partenariat avec le fabricant de matériel CARRIER donne lieu depuis 2009 à une formation de 72h sur le dimensionnement des installations de conditionnement d'air. Les thèmes abordés dans cet enseignement relèvent du calcul de charge de climatisation, du dimensionnement des réseaux aérauliques, des différentes solutions techniques pour le conditionnement d'air.

Sur les années à venir, certains modules du DU pourront être proposés à la formation continue de bureaux d'études et d'entreprises du génie climatique.

Le département est tout à fait enclin à développer cette forme d'enseignement proposée à des personnes actives et à répondre ainsi à des besoins exprimés par les professionnels.

### **2.5.2. VAE**

Etat des lieux et projets.

Aucune demande de VAE n'a été reçue au niveau DUT.

En licence professionnelle, des demandes de VAE sont expertisées chaque année : 2 en 2008, 3 en 2009, 1 en 2010 et 1 en 2011. Toutes ont été validées. Plus de demande depuis.

## **2.6. Politique d'ouverture internationale**

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Le nombre d'étudiants étrangers au département est relativement faible et varie beaucoup d'une année sur l'autre.

Ainsi les 3 dernières années nous avons eu 1 étudiant étranger en 2011, 4 en 2012 et 0 en 2013. Une partie des étudiants étrangers peut postuler sur Admission PostBac, leur dossier est alors classé avec les autres étudiants dans le groupe « Autre ». S'ils représentent moins de 5% des candidats, peu s'inscrivent finalement en DUT.

A la rentrée 2013 un programme d'échange avec l'Université Chinoise de Kumning a été mise en place, le département était censé accueillir un étudiant qui finalement, n'ayant pas validé son niveau de langue française, n'a pas pu être présent.

Depuis plusieurs années, l'IUT Lyon1 passe par CAMPUS France pour le recrutement d'étudiants étrangers. Les dossiers sont étudiés séparément de la procédure APB. Malgré les réponses positives que nous avons pu porter à certains dossiers, jusqu'à maintenant aucun étudiant n'a été recruté au département par cette filière.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Quelques étudiants (3-5) partent en stage dans des pays européens (Allemagne, Espagne, Grande-Bretagne) mais également dans des pays hors Union Européenne (Suisse, Algérie, Malaisie). Les projets sont élaborés avec le soutien de la commission des relations internationales de l'IUT. Les étudiants concernés bénéficient fréquemment à l'heure actuelle d'une aide financière.

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Etat des lieux et projets.

Chaque année, quelques étudiants (1 à 5 par promotion) poursuivent leur cursus universitaire à Napier University (Edinburgh) et obtiennent un Diplôme Universitaire d'Etudes Technologiques Internationales (DUETI). Le programme d'études correspond à 60 crédits ECTS. Les étudiants doivent écrire un mémoire et le soutenir dans la langue du pays d'accueil.

### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Le département ne participe pas à des programmes internationaux.

### **2.6.5. Mobilité des personnels**

Etat des lieux ?

Le département n'est actuellement pas concerné par des mobilités et demandes de mobilités de personnels.

## **2.7. Vie Etudiante**

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Les étudiants de GTE font partie du Bureau Des Etudiants du site de Bourg-en-Bresse. Les 2 dernières années le président du BDE était issu de notre formation, cette année ce sont le vice-président et la trésorière.

Les étudiants participent également de façon très active aux journées de l'enseignement supérieur, aux portes ouvertes ainsi qu'à la fête de la science.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

Le jeudi après-midi est réservé aux activités sportives. Des activités sportives sont proposées et encadrées dans le cadre universitaire. L'assiduité et les performances à ces activités sont sanctionnées par une note qui donne lieu à un bonus sur la moyenne générale.

---

## 3. Les actions supports

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

### 3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)

#### 3.1.1. Etat des lieux et maintenance

Problématiques des locaux le cas échéant.

Le département GTE est hébergé sur deux bâtiments :

- Un premier bâtiment héberge le département GTE et date de 2002. Il est composé de salles de TD, de salles informatiques et de laboratoire de TP. On peut noter qu'une partie des salles informatiques est mutualisée avec le département Gea du site
- Un second bâtiment inauguré en novembre 2012 est composé de salles de TD et d'une halle technique exclusivement réservée aux plateformes de TP du département GTE.

En plus de ces bâtiments, les amphithéâtres sont mutualisés avec les autres départements du site.

L'ensemble des locaux est donc relativement récent et nécessite donc un entretien classique. Cet entretien relève du service technique de l'IUT, qui travaille en collaboration étroite avec la DIRPAT (direction du patrimoine de l'Université Lyon 1). Des contrôles annuels sont effectués par l'APAVE en ce qui concerne le fonctionnement des ascenseurs et la sûreté des réseaux électricité et gaz.

En ce qui concerne les installations sensibles relatives aux travaux pratiques, des contrats de maintenance ont été signés avec l'entreprise locale CONVERT (chaudière à condensation, ballon eau chaude sanitaire), ainsi que la société Babcock-Wanson (chaudière vapeur). D'un point de vue sécurité, l'APAVE se charge du contrôle annuel de la chaudière vapeur et des compresseurs bi-étagés.

#### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Formations.

Evaluation des risques - Document unique.

Dans le cadre de la sécurité incendie, des visites sont organisées avec les pompiers du secteur, la mairie de Bourg-en-Bresse et la direction départementale de l'équipement. La partie concernant les extincteurs est réservée au service Hygiène et Sécurité de l'Université Lyon 1. Un exercice d'évacuation est réalisé au début de chaque année. Dès l'accueil des étudiants, les lieux de regroupements sont présentés.

Le chef de département ainsi que de nombreux enseignants et le technicien rattaché au département ont suivi la formation premiers secours (AFPS).

Le technicien est le correspondant hygiène et sécurité des bâtiments occupés par le département mais également du site de Bourg-en-Bresse (3 départements). Il a suivi la formation relative aux fonctions de l'Assistant de Prévention.

La dernière version du document unique relatif à l'évaluation des risques (DUER) a été fait en 2012 par le technicien qui. Le DUER doit être révisé très prochainement du fait de nombreux changements récents : implantation d'un nouveau département GEA, construction d'un nouveau bâtiment, mouvement de personnel...

### 3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### 3.2.1. Les enseignants

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enseignants permanents au département selon leur discipline principale.

Enseignants *	Nombre	discipline	ETE
Professeurs	0		
Maîtres de conférences	1	Thermodynamique	1
Maîtres de conférences	1	Transfert de chaleur	1
Maîtres de conférences	1	Mécanique	1
Maîtres de conférences	1	Mécanique des fluides	1
Maîtres de conférences	1	Combustion	1
Professeurs agrégés	1	Mathématiques	1
Professeurs agrégés	1	Machines thermiques	1
Professeurs agrégés	1	Thermique des locaux	1
Professeurs agrégés	1	Mécanique	1
Professeurs certifiés	0		
Professeur titulaire du CAPET	1	Automatisme	1
Doctorant en ACE	1	Mathématiques	1
Doctorant en ACE	1	Physique	1
PAST	0		
ATER	0		
Emplois vacants	0		

Bien que le nombre d'enseignants et d'enseignants-chercheurs permanents au département soit en progression, le taux d'encadrement (hors stages et projets tuteurés) reste faible et inférieur à la moyenne attendue dans les départements d'IUT.

**TAUX D'ENCADREMENT (RENTREE 2013) :**

**0.42**

Cette année, le département a obtenu, dans le cadre des postes Fioraso le recrutement d'un enseignant du second degré en Physique. Les heures effectuées par l'enseignant recruté permettront d'augmenter le taux d'encadrement et de diminuer la part des heures de vacation.

### 3.2.2. Les BIATSS

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Le nombre de personnels administratif et technique n'a pas évolué depuis 2007.

Le département compte :

#### 1 SECRETAIRE ADMINISTRATIF (CATEGORIE B, TEMPS PLEIN) :

- Accueil des enseignants, des vacataires et des étudiants.
- Secrétariat
- Comptabilité
- Gestion des absences des étudiants

#### 1 TECHNICIEN (CATEGORIE B, TEMPS PLEIN) CHARGE DE :

- l'entretien des divers bancs d'essais
- la maintenance des travaux pratiques
- la sécurité dans le Bâtiment GTE
- la demande de devis
- l'achat de matériels.

### 3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

Les enseignants-chercheurs du département sont intégrés dans 3 laboratoires de l'Université Lyon 1 :

#### **LABORATOIRE BIODYMIA, EA 3733, MIXTE ISARA LYON/UCBL.**

Les enseignants-chercheurs rattachés au département travaillent sur le transfert et la détection d'éléments biologiques dans les systèmes alimentaires.

#### **LE LGCIE, EA CNRS 4126, LABORATOIRE INTER-ETABLISSEMENTS INSA/UCBL.**

L'enseignant-chercheur étudie de nouveaux matériaux et structures composites dans le cadre du développement durable.

#### **LE CETHIL, UMR CNRS 5008, LABORATOIRE INTER-ETABLISSEMENTS INSA/UCBL.**

Les enseignants-chercheurs travaillent sur la mesure et la modélisation de propriétés en thermique du bâtiment et sur la modélisation tridimensionnelle de la combustion.

Le département étant délocalisé par rapport au centre universitaire principal de Lyon, il est difficile de mener une réelle politique de recherche sur site. Seul le laboratoire BIODYMIA qui traite du Génie Industriel Alimentaire, thématique éloignée des objectifs de la formation Génie thermique et Energie, est situé à proximité du département.

Ainsi, les interactions entre les laboratoires LGCIE et CETHIL, orientés vers le développement durable, la thermique et l'énergie, et le département se traduisent par des projets tuteurés et des stages proposés aux étudiants de 2ème année.

Au niveau du transfert technologique, le département est tout à fait ouvert à des collaborations avec des professionnels pour travailler sur le développement et la mise au point de systèmes relevant du génie thermique et de l'énergie.

### 3.2.4. Les vacataires

Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?

Le tableau ci-dessous présente la répartition des enseignants vacataires au département selon leur discipline principale.

Enseignants *	Nombre	discipline	HETD
Vacataires	4	Electricité - régulation - automatisme - Electrothermie	270
Vacataires	1	Technique GTE	38
Vacataires	1	Thermodynamique	32
Vacataires	1	Mécanique des Fluides	40
Vacataires	1	Mécanique	105
Vacataires	2	Maitrise de l'Energie	92
Vacataires	1	Combustion	32
Vacataires	1	Informatique	32
Vacataires	1	Economie	32
Vacataires	2	Communication PPP	75
Vacataires	1	Bioénergie	20
Vacataires	1	Technologie	68
Intervenants professionnels	6	Communication PPP	414
Intervenants professionnels	1	Thermodynamique	24
Intervenants professionnels	1	Gestion de projet	48
Intervenants professionnels	2	Anglais	342
Intervenants professionnels	1	DAO	22
Intervenants professionnels	1	Maitrise de l'Energie	58

Le vivier de professionnels et d'enseignants agrégés du bassin de Bourg-en-Bresse nous permet d'assurer des enseignements de qualité dans les disciplines non pourvues par les permanents.

## 3.3. Budget

### 3.3.1. Ressources

Etat des lieux, perspectives ?

Les ressources propres du département ont plusieurs origines :

- Collectivités territoriales (13 %)
- L'alternance en licence professionnelle (54 %)
- L'alternance en diplôme universitaire (17 %)
- Taxe d'apprentissage (16 %)

### **3.3.2. Dépenses**

Etat des lieux, perspectives ?

70 % des dépenses du département concernent le fonctionnement (des fournitures de bureau, entretien et réparation du matériel, mission du personnel...)

Les 30% restant permettent d'investir dans des équipements récents pour éviter d'être à la traine, dans un domaine où les progrès techniques sont importants.

## **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

Le chef de département nomme :

- deux directeurs d'études, responsables respectivement de la 1ère et 2ème année,
- un responsable des emplois du temps qui doit assurer la gestion du personnel et des salles en relation avec les trois autres départements du site,
- un correspondant relations internationales

Les activités de ces personnels auxiliaires sont fortement soutenues et assistées par le secrétariat.

Le chef de département actuel a été élu en septembre 2012.

2 enseignants-chercheurs du département ont des responsabilités dans l'équipe de direction de l'IUT :

- Un directeur du pôle formation.
- Un directeur adjoint pour le site de Bourg-en-Bresse.

4 personnes : le chef de département, les 2 directeurs (directeur de pôle et directeur adjoint) et un enseignant PRCE participent au conseil de l'IUT.

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

Des enquêtes sont systématiquement remplies par l'ensemble des deux promotions en fin de semestre 1 et 4. Cette enquête aborde :

- la partie formation : organisation, déroulement, transmission de l'information,
- l'environnement universitaire : services administratifs, documentation, locaux, matériels informatiques, activités sportives,
- les objectifs de la formation : information poursuite d'études, débouchés, lien avec les professionnels, niveau de la formation,
- l'évaluation de la formation : répartition des enseignements théoriques et technologiques, les apports scientifiques, techniques, en communication, travail en équipes, les modalités de contrôle, le suivi des étudiants, les stages, le projet professionnel.

Cette enquête a été établie en concertation avec le directeur et l'ensemble de tous les départements de l'IUT.

### 3.4.3. Dispositif d'autoévaluation

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Deux évaluations sont organisées chaque année en fin de semestre 1 et en fin de semestre 4 au niveau de l'IUT via la plateforme Spiral.

Ces évaluations consistent à interroger les étudiants sur différents points, par exemple :

- Leur ressenti par rapport aux enseignements et aux évaluations.
- Leur niveau de travail et les éventuels freins au travail (accès à la bibliothèque, aux salles informatiques...)
- Leur organisation dans le travail

Les résultats de ces évaluations sont utiles et nous ont permis d'améliorer certains points faibles, comme la répartition des évaluations dans le temps.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »  
Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ?

Le site de Bourg-en-Bresse est situé à 80 km du site principal de la Doua. Les relations avec les laboratoires relatifs au domaine du GTE ne sont pas faciles, les enseignants-chercheurs sont partagés entre leurs deux lieux d'exercice. L'organisation des enseignements, la répartition des tâches annexes relatives au département sont de ce fait pénalisées.

Cependant, le département bénéficie du soutien de l'ensemble des collectivités locales. Il est situé dans un bassin de professionnels spécialistes en génie climatique fourni et actif : fabricants, bureau d'études, installateurs, agence de l'énergie.

L'ouverture du DU et le projet de la formation niveau ingénieur (bac+5), l'extension des bâtiments témoignent de la forte activité et motivation de l'ensemble des personnels enseignants, administratifs et techniques du département.

---

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Modules complémentaires et PPP ?

Mobilité des étudiants ?

Difficultés rencontrées ?

Apprendre autrement : modalités et volume d'heures dédié

Modules complémentaires et PPP :

Concernant le PPP, cette année a été une année de transition et de formation des enseignants aux tests de Compétences Comportementales que nous avons mis en place. Comme précisé

dans le paragraphe 2.4.3, ces tests s'intègrent parfaitement aux attentes du PPP, notamment aux semestres 2 et 3.

Deux filières IPI/LP et PE ont été ouvertes en 2008-2009. Les filières insertion professionnelle et licence professionnelles ont été regroupées du fait du choix des étudiants. Dans le cadre de l'évolution LMD, une grande majorité des étudiants s'oriente vers les licences professionnelles, l'insertion professionnelle directe après l'obtention du diplôme étant de ce fait délaissée. Plusieurs modules complémentaires existent donc depuis plusieurs années au semestre 4. Le PPN 2013 offre la possibilité de mettre en place des modules complémentaires dès le semestre 3. Ce ne sera pas le cas à Bourg-en-Bresse pour la rentrée 2014, cette éventualité sera étudiée en cours d'année pour la rentrée 2015. Les modules complémentaires du semestre 4 seront maintenus et actualisés pour continuer à proposer plusieurs parcours à nos étudiants.

Assiduité :

Conformément aux règles établies à l'université Claude Bernard-Lyon 1 en 2007, l'obtention d'un semestre peut être remise en questions et discutée lorsque l'étudiant présente plus de 5 absences non justifiées.

Mobilite :

Pour l'instant, il n'y a pas d'organisation particulière favorisant la mobilité des étudiants au cours des deux années de formation. Il est déjà arrivé qu'un étudiant ayant validé son semestre 1 dans un autre département GTE soit accueilli.

Apprendre autrement :

Comme développé dans le paragraphe 2.4.5, cette année des enseignants du département ont suivi une formation qui leur permettra de proposer (soit en septembre 2014, soit en janvier 2015), certains modules ou parties de modules en Apprentissage Par Problème. Le volume d'heures dédiées à cet « apprendre autrement » n'est pas encore défini, il faudra attendre le bilan de la première expérimentation pour savoir si le dispositif peut être étendu.

---

## **6. Projet du département**

### **6.1. *Points forts / points faibles***

La situation géographique de Bourg-en-Bresse et la distance importante entre le laboratoire de recherche de la spécialité et le lieu d'enseignement induit un renouvellement régulier de l'équipe pédagogique. Ce renouvellement, s'accompagne également de création de postes, donc de nouveaux arrivants dans l'équipe enseignante. Pour une dizaine de permanents, en 2012 nous avons eu 2 départs pour 4 arrivées, une nouvelle arrivée en 2014. Pour l'instant ce renouvellement régulier a permis d'entretenir une émulation et un dynamisme dans l'équipe. A terme il ne faudrait pas que le manque de stabilité devienne un point faible.

La création d'une filière ingénieur « Energétique » en collaboration avec l'ECAM Lyon dans les années à venir est un projet qui s'inscrit dans la logique de développement du « pôle énergie » dans l'Ain.

La spécialité proposée par cette formation pourra en partie être alimentée par les étudiants du DUT GTE.

L'ouverture d'une seconde Licence Professionnelle portée par le département est également une option dans les années à venir. Cette formation, toujours dans le domaine de l'énergie pourrait être spécialisée dans l'optimisation énergétique des systèmes thermiques à travers la domotique, la Gestion Technique Centralisée (GTC) ou plus particulièrement Gestion Technique du Bâtiment (GTB).

## **6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

- 1- Développer l'approche pédagogique par compétences. Après la mise en place de test d'évaluation des Compétences Comportementales, réfléchir aux moyens de renforcer ces compétences au sein de la formation.
- 2- Mettre en place des modules en Apprentissage Par Problème et, suivant les retours, développer cette approche pédagogique a priori mieux adapté au nouveau public (STI2D).
- 3- Renforcer le partenariat avec les entreprises de la spécialité, solliciter davantage la TA en don de matériel, système plus avantageux pour les entreprises.
- 4- Réaliser des travaux permettant d'obtenir un grand laboratoire dédié à l'Electricité, l'Automatisme et la Régulation.
- 5- Maintenir voire développer la formation ouverte en septembre 2013 : le Diplôme Universitaire Technicien Dessinateur d'Exécution.

## **6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

Pas actuellement

A Bourg-en-Bresse, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Julien RANC

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie thermique et énergie
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Bourg en Bresse

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.	Génie thermique et énergie	153	0	0	0	0	153		0
	Sous-total DUT Secondaires	153	0	0	0	0	153		0
DUT T.							0		
	Sous-total DUT Tertiaires	0	0	0	0	0	0	Année de création LP	0
LP S.	LP Expertise Energétique				34	1	35	2006	
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	0	34	1	35		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU	DU E.T.I. secteur Industrie spé GTE	2					2		
DU	DU Technicien Dessinateur d'Exécution				6	1	7		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	2	0	0	6	1	9		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>155</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>40</b>	<b>2</b>	<b>197</b>		<b>0</b>
	%	79%	0%	0%	20%	1%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	3,9%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Le nombre d'étudiants en DUT et en Licence Professionnel est stable, la nouveauté cette année est l'ouverture du DU Technicien Dessinateur d'Exécution avec un effectif de 12 étudiants.

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	9006	2,0%
Charge exécutée	7357	1,6%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connu

Evolution de la charge exécutée :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD		6347	7228	7286	7350	7357
			13,9%	0,8%	0,9%	0,1%

Evolution des effectifs :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants		174	195	190	196	197
			12,1%	-2,6%	3,2%	0,5%

Commentaire :

Pour 2013-2014 c'est le prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie thermique et énergie
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	438	348	39	75	77	2
	Nb de Bacs Technos	276	123	38			
	Nb de Bacs Professionnels	11	0	1			
	Autres dossiers : équivalences	2	0	0			
<b>Total</b>		<b>727</b>	<b>471</b>	<b>78</b>	<b>75</b>	<b>77</b>	<b>2</b>

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	9,7	104%	0,11	0,79
	Nb de Bacs Technos			0,31	0,45
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>9,7</b>	<b>104,0%</b>	<b>0,17</b>	<b>0,65</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

Primo-entrants LP :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	45	40	15	0	0	0
	Nb BTS	56	38	18			
	Nb L2	6	4	0			
	Autres dossiers	50	33	2			
<b>Total</b>		<b>157</b>	<b>115</b>	<b>35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	#DIV/0!	#DIV/0!	0,38	0,89
	Nb BTS			0,47	0,68
	Nb L2			0,00	0,67
	Autres dossiers			0,06	0,66
<b>Total</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>0,30</b>	<b>0,73</b>

#### Commentaire :

L'arrivée des nouveaux bacheliers STI2D a induit une forte augmentation du nombre de candidatures des bacs technologiques en GTE, qui s'explique par l'apparition d'une option Energie Environnement

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Génie thermique et énergie</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	70	88,61%
Bacs (ou équival.) années antérieures	9	11,39%
<b>Total :</b>	<b>79</b>	

S		39		
L	Bacs Généraux	0	39	49,4%
ES		0		
STI		36		
STG*	Bacs Technologiques	0	40	50,6%
STL		2		
Autres		2		
Bacs Professionnels		0	0	0,0%
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
<b>Total</b>		<b>79</b>	<b>79</b>	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	31	39,2%
Filles	4	5,1%
Garçons	75	94,9%

				FC		
				avec Contrats Pro	Autres FC	
	FI	FP	AP			Total
Inscriptions après le 15 janvier :						<b>0</b>

Commentaire :

Jusqu'en 2012, les inscrits étaient principalement issus de la filière générale, pour la première fois en 2013 le département a accueilli autant de bac technologiques que généraux.

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	15	15	42,9%
BTS	18	18	51,4%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	2	2	5,7%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>35</b>	

	Nombre	% Total
Boursiers	0	0,0%
Filles	2	5,7%
Garçons	33	94,3%

Commentaire :

Parmi les 15 étudiants originaires de DUT, une grande partie est issue du DUT GTE de Bourg-en-Bresse. Pour ce qui est des BTS ce sont surtout des BTS FEE.

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Génie thermique et énergie
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

**DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	50	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	42	84,0%	88,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	2	4,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	8,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	1	2,0%			
Réorientés au S3	2	4,0%			
Réorientés au S4	1	2,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	4,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3	2	4,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	24	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	13	54,2%	66,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	3	12,5%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	4,2%	25,0%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	2	8,3%			
Réorientés au S3	2	8,3%			
Réorientés au S4	1	4,2%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	8,3%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	2	8,3%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

**DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	76	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	55	72,4%	78,9%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	5	6,6%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	1,3%	14,5%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	4	5,3%			
Réorientés au S3	4	5,3%			
Réorientés au S4	2	2,6%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	6,6%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	3	3,9%			
Abandon (ou démission) au S3	2	2,6%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

On se rend compte que les bacheliers technologiques ont un taux de réussite plus faible que les bacheliers généraux. La réussite reste assez importante.

**LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :**

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	42	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	97,6%	Réus.	
LP (autre session)	41	97,6%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	1	2,4%	2,4%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

La réussite en LP reste très importante.

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Génie thermique et énergie  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total			0	#DIV/0!
LP Partiel			0	#DIV/0!

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	14,9%
PE DUT+1	85,1%
dont LP	42,5%
PE longue	40,4%
IP au moment de l'enquête	57,3%

Taux de réponse à l'enquête : 65,3%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	81%
PE	19%

Taux de réponse à l'enquête : 75%

Commentaire :

La poursuite d'étude après le DUT est très majoritaire, les poursuites d'étude longue (type école d'ingénieurs) sont de plus en plus fréquentes.  
Après la LP la poursuite d'étude reste l'exception.

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« Partie DUT »**

**IUT : IUT Lyon 1 – Université Claude Bernard Lyon1**

**DEPARTEMENT : Informatique, Site de Bourg-en-Bresse**

**Université : LYON 1**

**Académie : LYON**

## Contenu

Présentation du département.....	4
1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation .....	6
1.1. Bilan .....	6
1.2. Points forts.....	6
1.3. Points faibles.....	6
2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »).....	6
2.1. Offre de Formation .....	6
2.1.1. Offre de formation du département.....	6
2.1.2. Le département dans l'IUT.....	7
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site .....	8
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD).....	8
2.2. Accueil.....	8
2.2.1. Politique de recrutement.....	8
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	10
2.2.3. Origine des inscrits.....	11
2.3. Lien formation – emploi.....	13
2.3.1. Devenir du diplômé.....	14
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique .....	15
2.3.3. Adaptation locale .....	16
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT ») .....	16
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT ») .....	18
2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue).....	18
2.3.7. La certification.....	19
2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT ») .....	20
2.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	20
2.4.2. Dispositifs de réorientation.....	21
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant.....	22
2.4.4. Les TICE (dont FOAD) .....	22
2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement.....	23
2.4.6. Les ressources documentaires .....	23
2.5. Formation tout au long de la vie .....	23
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux.....	24
2.5.2. VAE.....	24

2.6.	Politique d'ouverture internationale.....	24
2.6.1.	Accueil et réussite des étudiants étrangers .....	24
2.6.2.	Mobilité en stage, en semestre.....	24
2.6.3.	Poursuite d'étude à l'étranger (DU...) .....	25
2.6.4.	Participation du département à des programmes internationaux.....	25
2.6.5.	Mobilité des personnels.....	25
2.7.	Vie Etudiante.....	25
2.7.1.	Participation à la vie institutionnelle.....	25
2.7.2.	Sports, vie associative et activités culturelles .....	26
3.	Les actions supports.....	26
3.1.	Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT») .....	26
3.1.1.	Etat des lieux et maintenance .....	26
3.1.2.	Hygiène et sécurité .....	27
3.2.	Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT ») .....	27
3.2.1.	Les enseignants .....	27
3.2.2.	Les BIATSS .....	28
3.2.3.	La liaison recherche et le transfert de technologie.....	30
3.2.4.	Les vacataires.....	30
3.3.	Budget.....	31
3.3.1.	Ressources .....	31
3.3.2.	Dépenses.....	31
3.4.	Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	31
3.4.1.	Organisation de l'équipe .....	31
3.4.2.	Evaluation de la formation et des enseignements .....	32
3.4.3.	Dispositif d'autoévaluation .....	33
4.	Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant .....	33
5.	Mise en place du PPN .....	34
6.	Projet du département .....	35
6.1.	Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte).....	35
6.2.	Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université .....	35

## Présentation du département

Département : Informatique

Site : Bourg-en-Bresse

Chef du département : Bruno TELLEZ, Maître de Conférences

Date de la prise de fonction de chef de département : septembre 2011

**Adresse :**

Département Informatique  
IUT Lyon1, Site de Bourg-en-Bresse  
71 rue Peter Fink  
01000 Bourg-en-Bresse

Téléphone : 04.74.45.50.52

Télécopie : 04.74.45.50.51

Adresse électronique : iutbourg.info.chefdpt@univ-lyon1.fr

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr/formation/par-discipline/informatique-bourg-en-bresse/>

Date de création du département : 5 février 1993

Options (intitulé et dates d'ouverture) :

Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 169

Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 661

Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 2

Intitulés/Spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Système informatiques et logiciels, spécialité METINET : Concepteur et gestionnaire de Sites Internet	20014079 (RNCP 25032612)	Bourg-en-Bresse
Système informatiques et logiciels, spécialité Informatique Embarquée et Mobile	20070219 (RNCP 25032650)	Bourg-en-Bresse

Autres formations (Rentrée 2012) :

Intitulé/Options	Date création	Site/implantations

Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :

Génie Biologique (179 étudiants),  
 Génie Thermique et Énergie (197 étudiants),  
 Gestion des Entreprises et des Administrations (97 étudiants)

Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :

Laboratoire BioDyMIA (EA3733)

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) : 14**

dont	<b>9</b>	Enseignants-Chercheurs
dont	<b>3</b>	PRAG
dont	<b>1</b>	PRCE
dont	<b>1</b>	PAST

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) : 43**

Nombre de BIATSS (au 01-01-2013) : **0,8 ITRF et 0,7 sur contrat**

Surface totale (en m² SHON) : **2900m2 et 233m2 mutualisé**

Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell, ou tout autre particularité ou originalité... ?

Partenaire d'un projet de recherche avec le monastère de Brou

Partenaire Technique pour un projet de développement des TICE dans l'Ain

En bleu : les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2013.

## **1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **1.1. Bilan**

Le département informatique du site de Bourg-en-Bresse depuis sa dernière évaluation a continué à mettre en place une politique active et attractive pour obtenir des recrutements de qualité. Sa présence sur un site délocalisé a nécessité des efforts autour de la communication et de l'engagement de l'équipe pédagogique qui ont permis d'augmenter au fil des années le nombre de candidatures que ce soit en DUT ou en LP. Le taux d'encadrement est encore insuffisant (<60%) et si les enseignements sont correctement assurés, les tâches administratives restent lourdes pour un département majoritairement composé d'enseignants-chercheurs effectuant leur recherche sur Lyon. Malgré ce constat, les enseignants s'investissent pleinement dans les tâches qui leur sont assignés dans le département et semblent se stabiliser sur le site.

### **1.2. Points forts**

- Un DUT qui même sur un site délocalisé recrute bien : augmentation des dossiers tous bacs confondus
- Des Licences professionnelles qui fonctionnent bien : recrutement des étudiants, des entreprises pour l'alternance et des intervenants
- Des locaux spacieux, bien entretenus et bien adaptés (salles dédiées LP par exemple), du matériel renouvelé régulièrement
- Une équipe soudée avec un centre de gravité plus proche de Bourg-en-Bresse
- Une meilleure prise en compte par l'IUT de la logistique d'un site délocalisé : véhicules, visioconférences performantes, services centraux sur site (directeur de site, secrétariat)
- Des plateformes pédagogiques innovantes

### **1.3. Points faibles**

- Recrutement des bacs STI, d'étudiants étrangers à améliorer
- Difficulté de participer à des commissions de l'IUT même avec le développement de la visioconférence : trop de réunions sur les sites villeurbannais
- Tâches administratives : avec une équipe réduite, chacun a une tâche lourde, ce qui a tendance à cloisonner les tâches de chacun.
- Absence de grandes salles informatiques pour les DUT

## **2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)**

### **2.1. Offre de Formation**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### **2.1.1. Offre de formation du département**

En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique. Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

Le département informatique propose un DUT en Informatique avec une capacité d'accueil initiale de 78 étudiants. Le département héberge également deux licences professionnelles en alternance. La première METINET : Concepteur et Gestionnaire de Sites Internet existe depuis 2001 et a une capacité d'accueil de 24 places (dont 19 contrats d'apprentissage et 5 en contrats de professionnalisation). IEM : Informatique Embarquée et Mobile est la deuxième LP du département à une capacité d'accueil de 20 places dont 15 en contrats d'apprentissage et 5 en contrats de professionnalisation.

Effectif	DUT 1A	DUT 2A	LP	Total
2010-2011	69	58	42	169
2011-2012	73	59	43	175
2012-2013	74	65	47	182
2013-2014	76	52	41	169

Le tableau précédent montre l'évolution des effectifs sur le DUT (1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année) et LP sur les 3 dernières années. Nous remarquons que nos effectifs sont assez stables :

- Avec un recrutement en 1A, un peu en dessous de notre capacité d'accueil : nous n'essayons pas de remplir coûte que coûte. Nous espérons que l'augmentation constante des dossiers de candidatures nous permettra d'atteindre cet objectif (de 78) cette année.
- En 2<sup>ème</sup> année, nous avons encore trop d'échec. Ces échecs sont souvent dus à des erreurs d'orientation avec des abandons nombreux en 1<sup>er</sup> semestre. Il est difficile d'agir sur ce problème si ce n'est en redoublant d'effort sur la communication afin de faire connaître nos métiers.
- En LP, nos effectifs sont stables. En détail, la LP Metinet : Concepteur et Gestionnaire de Site Internet remplit sans difficulté (étudiants et entreprises). La LP IEM : Informatique Embarquée et Mobile reste légèrement en dessous de sa capacité d'accueil nominale. Les candidats sont présents mais les entreprises présentes sur ce marché sont encore frileuses sur l'apprentissage.

Nous n'avons pas l'objectif d'ouvrir une autre licence professionnelle mais plutôt de stabiliser l'alternance des LP existantes. Le projet d'ouvrir le DUT en alternance est en discussion au sein du département.

### 2.1.2. Le département dans l'IUT

Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?

Le nombre d'heures à réaliser pour couvrir les formations du département dépasse largement la charge potentielle des enseignants. Notre situation de département délocalisé est une des raisons pour lesquelles il est difficile d'enseigner dans d'autres départements d'IUT. Tous les enseignants sont au-delà de leur charge et comme la majeure partie des enseignants habitent en dehors de Bourg-en-Bresse, il leur est difficile de s'investir dans d'autres formations. Malgré tout et ponctuellement, des enseignants du département ont pu enseigner dans le département informatique de Villeurbanne.

#### Recherche

Il n'existe pas de laboratoire de recherche propre au département mais celui-ci dispose d'une enveloppe budgétaire étiquetée Recherche. Elle permet de compenser la distance séparant les enseignants chercheurs qui habitent sur Bourg-en-Bresse de leur laboratoire de recherche situé sur Lyon. Par ailleurs, le département Informatique s'il ne dispose pas de laboratoire de recherche sur place a toujours eu la volonté de s'impliquer dans la vie locale. A ce titre, des enseignants chercheurs du département participent à des activités de recherche ayant pour terrain d'expérimentation le territoire local (une collaboration est notamment en cours avec le monastère Royal de Brou pour développer des applications touristiques autour de ce monument prestigieux). Le bénéfice de ces activités

rejaillit sur l'IUT en termes de visibilité auprès du grand public et des collectivités locales et d'attraction pour de futurs candidats.

#### Organisation

Quelques enseignants du département participent au fonctionnement de l'IUT. Ainsi, on peut noter, une participation récurrente au Conseil d'Administration comme membre élu, un membre élu à la Commission Recherche et Transfert, à la commission Hygiène et sécurité. Enfin, un enseignant participe au groupe de travail IUT Vert. L'implication des membres du département est probablement un des points à améliorer au sein du département.

### **2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...

Le département s'inscrit dans l'offre L du site surtout en envoyant des étudiants de DUT en licence d'informatique. Nous avons des contacts étroits avec les responsables de ces formations pour décider quels étudiants sont les plus à même de suivre ces formations.

Nous avons également des contacts réguliers avec un des BTS de Bourg-en-Bresse (Lycée Carriat) : ils nous envoient des étudiants en licence professionnelle, nous leur envoyons des étudiants en réorientation pour faciliter leur réussite.

### **2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)**

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

On n'est pas a proprement partenaire d'autres formations mais plusieurs enseignants du département enseignent dans les différents masters de l'université Lyon1 pour des cours ou des encadrements d'étudiants (projets ou stages)

- Master Informatique Graphique et Image IGI
- Master 2 Intelligence Artificielle et Décision IADe

## **2.2. Accueil**

Programme 150-objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150-objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231-objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.2.1. Politique de recrutement**

Taux de pression, sélectivité...

Origine bacs	Dossiers étudiés	Primo entrants	Redoublants	Total	Taux remplissage	Taux Pression
2011-2012	599	67	6	73	93,5%	7,7
2012-2013	700	72	2	74	94,8%	9,0
2013-2014	709	70	6	76	97,4%	9,2

Avec un taux de pression de 9,2, le département n'a pas de problème caractérisé de recrutement. D'ailleurs, ce taux augmente chaque année depuis 4 ans et a doublé depuis la dernière évaluation. Le nombre de dossiers est en augmentation, et la liste d'appel est rarement épuisée. A titre d'exemple, nous n'avons pas ouvert la procédure complémentaire Postbac ces deux dernières années. Nous recrutons principalement des premiers vœux (issus de l'Ain) et des seconds vœux (les refusés du département Informatique de Villeurbanne). Pratiquement tous souhaitent faire de l'informatique.

La participation aux nombreux événements relatifs à l'orientation des jeunes bacheliers (salon de l'étudiant, journées portes ouvertes, journées de l'enseignement supérieur) nous permet de garder un recrutement de bon niveau chaque année. L'implication des permanents est importante, et elle est primordiale dans le cas d'un département délocalisé, ne bénéficiant pas a priori (et à tort) d'une grande notoriété, ni de visibilité.

Avec les nouveaux parcours que nous avons définis dans le cadre du nouveau PPN (voir Section 2.1), nous avons amélioré nos effectifs sur ces dernières années. Nos effectifs en première année tournent autour de 78 étudiants depuis 4 ans. En ce qui concerne les bacs technologiques (plus précisément les bacs STI2D), nous recevons un nombre croissant de dossiers chaque année (environ 200 par an depuis 2012). Notre département soutient ce public, avec près de 20% de bacs STI dans la promotion 2013 par exemple. Notons que le département informatique de Villeurbanne recueille un grand nombre de ce type de bacs, avec la présence d'un groupe spécifique, ce qui rend plus compliquée l'augmentation de ce ratio sur notre site. Cependant, nous avons réussi l'année dernière à ouvrir un demi-groupe de bacs technologiques, facilitant l'apprentissage de ces étudiants dans les matières difficiles. Nous comptons poursuivre, voire étendre, cette initiative à la rentrée prochaine.

Le département ne propose pas de semestre décalé sur le site de Bourg par faute de moyens et de flux suffisants pour l'alimenter. Cette opportunité est par contre bien présente sur le site de la Doua et nous la proposons à nos étudiants en difficulté. Elle est très peu suivie, il est toujours difficile de changer de ville en cours d'année, notamment pour le logement. Nous menons une réflexion locale pour proposer des alternatives à ces étudiants.

Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...

Le recrutement est effectué par l'ensemble des enseignants du département selon des critères définis par le responsable des admissions. Les critères retenus sont les notes en mathématiques, les notes en LV1, et une certaine homogénéité des résultats. Dans le cas des bacs non scientifiques, nous faisons passer un test de maths/logique pour les étudiants dont le niveau est difficile à cerner. Ils sont environ une dizaine par an. Bien que le nombre de dossiers soit en constante augmentation, tous les dossiers sont lus intégralement. Nous sommes très sensibles aux avis des enseignants du secondaire, en particulier sur l'attitude en classe et le sérieux dans le travail. De plus, une lettre de motivation est demandée pour déterminer l'intérêt que le candidat porte à l'informatique et également au département (comme celui-ci est délocalisé et qu'il existe un département informatique sur Lyon). Dans le même esprit, nous considérons comme un point positif supplémentaire si le candidat est venu à nos journées Portes Ouvertes. Le responsable des admissions fait une synthèse des résultats et la CPJ interne au département arrête la proposition soumise au jury de l'IUT.

## Communication

La communication mise en place par le département se décline selon deux axes importants. Le premier concerne les actions de communication sur les événements qui ont vocation à favoriser **l'orientation des étudiants**. Ainsi, nous participons aux manifestations suivantes:

- *Journées Portes Ouvertes* : Elles sont organisées tous les ans un samedi afin de permettre aux étudiants et à leurs parents de venir plus facilement sur le site. La présence de toute l'équipe enseignante ainsi que de nombreux étudiants pour présenter leurs travaux contribue à la réussite de cette journée
- Journées de l'enseignement supérieur : Elle permet d'accueillir plutôt les lycéens de Bourg-en-Bresse et des environs.
- *Salon de l'étudiant* : Nous participons sur les 3 jours à un des salons les plus importants de Lyon pour la promotion des formations de l'IUT. Un stand commun de l'IUT et une place pour chaque département permet une très forte visibilité de ses formations.

- *Forum de l'enseignement Supérieur* : organisé dans l'Ain, il favorise une visibilité locale forte
- *Soirée des parents* : Nous participons depuis maintenant deux ans à la Nuit des IUT qui permet d'accueillir les parents de nos étudiants de première année pour leur faire découvrir les conditions de travail.
- *Forums Lycées* : Nous participons aux forums organisés par les lycées dans des villes autour de notre bassin de recrutement (Villefranche sur Saône, Mâcon, Oyonnax, ...)

Ces évènements sont généralement des réussites, notamment ceux où le département accueille les candidats sur son site. Les étudiants qui font la démarche de venir sur le site de notre département sont généralement très motivés pour intégrer notre département. Par rapport à la précédente évaluation, on voit que cette politique de communication a porté ces fruits en termes de visibilité et d'attractivité.

Le deuxième axe de communication est celui qui passe par **la valorisation scientifique**. Ainsi, le département a toujours cru et s'est fortement investi dans ces actions qui permettent de rencontrer un public sensible à nos disciplines. Ainsi, depuis plus de dix ans, nous participons tous les ans à la Fête de la Science pour présenter des projets d'étudiants ou des démonstrations en lien avec nos activités de recherche (Robotique, Jeux mathématiques pour citer les plus récentes). Comme indiqué pour la recherche, nous essayons de faire connaître le département par des actions en lien avec le territoire local. Cette politique est efficace car le public est plus réceptif lorsqu'il s'agit d'un terrain d'expérimentation qu'il connaît.

#### Partenariats sur le recrutement

Nous espérons profiter du recrutement de collègues issus d'un lycée de Bourg-en-Bresse pour nouer de nouveaux contacts avec les professeurs principaux de ces lycées.

#### Réorientations vers l'IUT(en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles –

Le département est sollicité parfois pour intégrer des étudiants ayant validé une année à l'université ou en classes préparatoires. Mais il n'y a pas de politique particulière en direction de ces profils. Quelques étudiants issus d'autres départements Informatique peuvent éventuellement intégrer le département en S2 mais surtout en S3.

#### Bacheliers technologiques et bacheliers professionnels.

Notre objectif pour cette année et les suivantes est de continuer notre politique de communication vers ces profils et d'échanger avec les lycées autour du département pour attirer les meilleurs éléments. La difficulté que nous rencontrons est le nombre assez faible de candidats au regard des bacs S. Cette tendance semble évoluer cette année avec une augmentation conséquente du nombre de bacs technologiques.

#### Semestres décalés

Nous n'avons pas de semestre décalé car en termes de ressources humaines, il nous semblerait difficile d'absorber un groupe supplémentaire. Par ailleurs, nous pensons que le département n'a pas la taille critique pour que ce groupe ait suffisamment d'étudiants.

### **2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)**

#### Handicapés, sportifs...

Nous avons accueilli des sportifs de très bon niveau mais aucun n'avait le statut de sportif de haut niveau. Nous n'avons pas eu de demande particulière concernant des aménagements spécifiques mais nous sommes restés compréhensifs sur des demandes ponctuelles (partir plus tôt pour assister aux entraînements, absences pour compétition,...).

Concernant les personnes handicapées physiques, nos locaux sont adaptés mais nous n'avons pas eu de candidature récemment. Ces dernières années, les demandes les plus fréquentes concernant le handicap sont les personnes dyslexiques. Ces étudiants (2 cette année) font l'objet d'un accord de la mission handicap. Les aménagements se résument souvent à la possibilité d'un tiers temps.

Par ailleurs, nous sommes en contact étroit avec l'infirmière du site de Villeurbanne DOUA qui assure des permanences une fois par mois sur le site de Bourg-en-Bresse. Effectivement, nous avons à considérer de plus en plus de cas d'étudiants qui présentent des difficultés psychologiques passagères (dépression, solitude, ...) ou des maladies chroniques plus ou moins lourdes. Les responsables de formation ainsi que le chef de département restent des interlocuteurs privilégiés pour traiter ces situations et informer les collègues.

Grâce à l'intermédiaire d'un nouveau collègue, nous réfléchissons actuellement à un partenariat avec une association pour l'accueil de personnes handicapées.

L'objectif pourrait être de permettre aux étudiants sportifs de haut et bon niveau de bénéficier d'un dispositif équivalent leur permettant de concilier les exigences de l'entraînement et des compétitions, avec le cursus universitaire dans le cadre de la charte des sportifs de haut et bon niveau de Lyon 1. En effet, ces étudiants constituent un public particulier qui demande un véritable suivi et surtout une grande flexibilité dans la démarche d'apprentissage.

La mise en place ce dispositif permettra également :

- d'attirer et de faciliter l'insertion de ces sportifs à l'université
- de les aider, dans le cadre de leur reconversion, à établir un plan de carrières à l'issue de leur carrière de sportifs, en particulier professionnels.

La ville de Bourg-en-Bresse héberge des équipes sportives de très haut niveau et il conviendrait peut être de les contacter pour estimer si certains jeunes dans leur rang ne pourraient pas intégrer le département.

### 2.2.3. Origine des inscrits

Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...

Origine géographique des candidats sur les deux dernières années

Origine	Bourg-en-Bresse	Ain	Rhône-Alpes	France	Etranger
2011-2012	16%	18%	51%	14%	1%
2012-2013	18%	14%	46%	22%	0%
2013-2014	26%	10%	53%	10%	1%

Concernant l'origine des inscrits, on constate des tendances positives : une amélioration du recrutement sur la ville de Bourg-en-Bresse qui tire les bénéfices d'une communication locale accrue. On constate également une place toujours importante des candidatures issues des départements de Rhône-Alpes et des départements voisins (comme la Saône-et-Loire qui est en région Bourgogne). L'attractivité du département reste forte même si nous sommes conscients que nous retrouvons quelques candidats du département Informatique de Villeurbanne.

Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.

Le département est conscient de son déséquilibre homme/femme. Nos taux sont de l'ordre de 10% de femmes (14% cette année). Nous essayons de promouvoir les dossiers des candidates que nous recevons mais il faut reconnaître que le nombre de dossiers est faible. Notre action devrait se faire essentiellement en amont : il faudrait que le département puisse effectuer des actions spécifiques de promotion auprès des lycéennes. Nous devons par exemple nous inspirer d'actions déjà initiés dans des départements lyonnais comme la nuit des filles (seules des filles sont accueillies lors de ces soirées pour leur présenter les formations). Nous pensons participer l'année prochaine à cette action en invitant des « développeuses » issues de notre département ou reconnues pour faire la promotion des nos métiers.

Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).

Notre taux de boursiers en 2012-2103 était de 38% (52 étudiants sur 135). Cette année, le nombre de boursiers a augmenté probablement en raison du changement des critères permettant l'accès à ces bourses. Les enquêtes effectuées en interne montrent qu'assez peu de nos étudiants ont une activité salariée régulière en parallèle de leurs cours.

Origine des bacs sur les deux dernières années (sur les primo-inscrits)

Origine bacs	Bacs S		Bacs STI		Autres	
	Classés	Inscrits	Classés	Inscrits	Classés	Inscrits
2011-2012	238	56	18	8	9	3
2012-2013	297	60	23	5	13	7
2013-2014	327	55	62	13	10	2

Nous essayons de nous conformer à la politique de recrutement des bacs technologiques et si les années précédentes, nous n'avons pas pu atteindre nos objectifs en terme de recrutement, cela s'expliquait surtout par manque de candidats. En effet, le bassin local de bacs technologiques n'est pas extensible et il est plus difficile d'attirer ces profils de bassins plus éloignés comme celui de Lyon. Ce manque de candidats nous empêchait par conséquent de trouver des étudiants dont le niveau est suffisant pour réussir leur DUT. Depuis, nous mettons une politique active vis-à-vis de ce public avec des cours de soutien en maths et en informatique. Cette année (2014), nous avons encore augmenté le nombre de bacs mais leur proportion reste stable dans un contexte d'augmentation des dossiers de candidature (leur représentation est entre 25 et 30%).

## Recrutement LP

Metinet : Concepteur et Gestionnaire de Sites Internet

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits	26	25	24	27	24
Nombre de diplômés	25	24	23	27	

IEM : Informatique Embarquée et Mobile

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits	17	17	19	20	17
Nombre de diplômés	16	17	19	19	

Origine des étudiants (dernier diplôme obtenu)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits venant de L2					
Nombre d'inscrits venant de DUT	11	17	17	19	19
Nombre d'inscrits venant de BTS – BTSA	14	4	6	7	5
Nombre de VAE ou VAP pour accéder à la LP					
Autres (à détailler)		3 Université / non scolarisé	1 Master	1 demandeur d'emploi	

TOTAL		24	24	27	24
-------	--	----	----	----	----

*Origine des Etudiants LP Metinet*

Origine des étudiants (dernier diplôme obtenu)	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits venant de L2					
Nombre d'inscrits venant de DUT	8	12	11	9	10
Nombre d'inscrits venant de BTS - BTSA	8	5	6	10	4
Nombre de VAE ou VAP pour accéder à la LP					
Autres (à détailler)	1 Master		1 Master 1 Année Spé	1 Tech Sup. étranger	1 Master 1 LP 1 AFPA
<b>TOTAL</b>	17	17	19	20	17

*Origine des Etudiants LP IEM*

Répartition des effectifs	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits en formation initiale classique, hors apprentissage, hors contrat de professionnalisation	6	2			1
Nombre d'inscrits en apprentissage	15	19	21	25	18
Nombre d'inscrits en contrat de professionnalisation	5	4	3	1	5
Nombre d'inscrits en formation continue hors contrat de professionnalisation				1 D.E.	
<b>TOTAL</b>	26	25	24	27	24

*LP Metinet : Répartition par type d'inscription*

Répartition des effectifs	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Nombre d'inscrits en formation initiale classique, hors apprentissage, hors contrat de professionnalisation	6				
Nombre d'inscrits en apprentissage	9	13	15	19	15
Nombre d'inscrits en contrat de professionnalisation	1	4	4	1	
Nombre d'inscrits en formation continue hors contrat de professionnalisation	1				2
<b>TOTAL</b>	17	17	19	20	17

*LP IEM : Répartition par type d'inscription*

### 2.3. Lien formation – emploi

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### 2.3.1. Devenir du diplômé

Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?

Tous les ans, nous participons à l'enquête nationale SPHINX qui concerne l'insertion à N+2. Concernant celle de 2011 par conséquent, nous voyons que :

- 22% ont eu une insertion professionnelle immédiate,
- 24,2% en LP
- 53,8% ont fait une poursuite d'études autres que la LP.

Si nous comparons avec les statistiques que nous faisons à N+6mois, nous constatons une petite variation avec l'enquête SPHINX qui peut s'expliquer par un taux de réponse plus faible que celui de notre enquête à N+6mois plus facile à réaliser car nous disposons plus facilement des contacts. Mais les tendances restent correctes.

Diplômés de	2010	2011	2012	2013
Licences Professionnelles	30	30	47	25
Licences Informatiques	15	14	16	21
Ecole d'ingénieurs	33	22	22	34
Poursuites Etudes Etranger	5	7	0	2
Autres	7	11	6	8
Vie Active	10	16	8	10

*Enquête à N+6mois (en gris, l'année référence pour l'enquête SPHINX)*

L'évolution des chiffres à N+6mois (tableau ci-dessus) sont assez représentatifs des poursuites d'études postDUT de nos étudiants. Ainsi, on peut dégager des chiffres moyens qui sont de 25% en écoles d'ingénieurs, 40% en Licences professionnelles, 10% sur la vie active et 15% qui poursuivent sur des licences informatiques classiques (en L2 ou en L3). L'année dernière, on note une baisse des candidatures en LP qui s'explique à la fois par une politique de recrutement plus sélective en interne et quelques étudiants manquant un peu d'entrain pour trouver une entreprise nécessaire pour faire la LP en alternance. La hausse des étudiants en écoles d'ingénieurs s'explique par le niveau élevé de la promotion des étudiants dans le parcours poursuites d'études longues. On notera dans ce pourcentage une hausse sensible des écoles d'ingénieurs permettant l'alternance. Enfin, les 10% d'insertion dans la vie active peuvent sembler élevé mais on y trouve une proportion d'étudiants en recherche d'emploi lorsque ceux-ci n'ont pas trouvé d'entreprise pour une LP.

Sur notre mode de fonctionnement, un responsable pédagogique a pour charge, en partie, de coordonner toutes les actions pédagogiques de suivi, d'orientation et réorientations des étudiants à l'issue de leur DUT. Ainsi, ce responsable peut s'occuper à la fois des offres d'emploi et des poursuites d'études.

**Le suivi des demandes d'emploi :** Ce suivi est assuré à la fois pour l'offre et la demande.

- Pour les offres d'emploi, chaque offre reçue au département est transmise par le secrétariat au responsable du suivi des anciens étudiants. Après analyse de l'offre, ce dernier la transmet, suivant l'expérience exigée, aux étudiants « jeunes » ou « anciens » diplômés. Il est constaté que peu d'anciens diplômés s'inscrivent pour recevoir ces offres.
- Du côté de la demande : chaque étudiant qui le souhaite nous fait parvenir ses coordonnées électroniques et est alors inscrit dans une liste. En principe, il doit avertir quand il change d'adresse électronique et quand sa situation professionnelle a évolué. Cette démarche active nous permet de cibler plus précisément les étudiants qui sont en recherche. Nous manquons d'outils pour assurer un suivi plus global de nos anciens. Le département s'interroge toujours sur l'utilisation des réseaux sociaux professionnels pour maintenir un contact plus suivi.

**L'orientation :** Il existe un service d'insertion sur l'université, le SOIE (Service d'Orientation et d'Insertion Professionnelle des Étudiants) qui développe nombre d'actions accompagnant les étudiants dès leur entrée à l'Université dans l'élaboration de leur projet personnel, à partir d'une meilleure connaissance du monde du travail, en leur proposant des entretiens individuels sur leur orientation, des conférences sur l'insertion, des ateliers. Ce service proposera l'année prochaine le portail ELIPSE pour les offres d'emploi et de stages. Malheureusement, nous constatons dans les enquêtes que nous effectuons, que très peu de nos étudiants utilise ce service : problème d'information, de distance. Par conséquent, l'essentiel des questions sur l'orientation se fait sur Internet, lors des séances de PPP, sur nos conseils ou grâce aux informations trouvées en bibliothèque. Localement, il existe l'association Pole Sup 01 qui peut donner des indications concernant leur orientation ou proposer des offres d'emploi ou de stage.

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.

Dans notre département, les milieux professionnels et sociaux sont surtout représentés par des enseignants dans nos formations. C'est particulièrement vrai dans nos licences professionnelles où le taux de vacataires professionnels est proche de 70%.

Les autres modes de partenariats avec les entreprises en dehors des enseignements sont :

- Les stages en entreprise,
- Les projets tuteurés en partenariat avec des entreprises
- La taxe d'apprentissage
- La participation des entreprises au comité de pilotage de nos licences professionnelles. Leur participation à ce niveau est importante car elles nous apportent des éléments précis sur l'évolution des technologies et leur impact en entreprises. De manière plus concrète, ils nous apportent leur expérience sur la mise en œuvre de bonnes pratiques.

Le département participe depuis 8 ans au forum IUT/Entreprises. Il s'agit d'une journée se déroulant en plusieurs temps se proposant de :

- mettre en relation les entreprises partenaires et nos étudiants : pour ce faire une quinzaine d'entreprises sont présentes chaque année. Ces entreprises viennent généralement dans l'idée de recruter un étudiant stagiaire et de le garder l'année suivante dans l'une des LP du département
- informer nos étudiants sous la forme de conférence ou d'ateliers sur :
  - l'importance du savoir-être en entreprise
  - les modalités de l'alternance

- o la création d'entreprise

Association avec les collectivités

### 2.3.3. Adaptation locale

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

La mise en place du nouveau PPN sera complète (1<sup>ère</sup> année et 2<sup>ème</sup> année) lors de la rentrée 2014. Nous proposons deux parcours, un parcours IPI (Insertion Professionnelle Immédiate) et un parcours PEL (Poursuite d'Etudes Longues). Ces deux parcours sont cependant très proches, et ne nécessitent que peu d'adaptation.

Modules	Parcours IPI	Parcours PEL
M3202C	Modélisations mathématiques	Algèbre
M4103C	Programmation Web – Client riche	.NET
M4105C	HTML5	.NET avancé
M4201C	Atelier de création d'entreprise	Compléments mathématiques

Le choix des modules du parcours IPI a été fait dans le but de compléter la formation des étudiants notamment dans le domaine du web (en complément des modules HTML et PHP communs aux deux parcours). Cet axe a été choisi suite à la forte demande des entreprises dans ce domaine. En effet, actuellement beaucoup de stages de fin de parcours sont orientés sur le web. Concernant le choix des modules pour le parcours PEL, ils permettent d'une part de mieux préparer les étudiants en mathématiques, et ils leur permettent d'appréhender une nouvelle architecture.

Enfin une dernière adaptation devrait être mise en place par rapport au PPN. Les modules M3106C (Bases de données avancées) et M4105C devraient être inversés (ce qui impliquerait pour le parcours PEL que M4105C soit ".NET" et M4103C soit ".NET avancé"). Cet échange serait purement pédagogique. Afin de présenter au mieux l'ensemble des modules de .NET au parcours PEL, il est préférable que ceux-ci soient bien dissociés. Concernant le module M3106C, il est commun aux deux parcours et de même volume horaire que le module M4105C. Ainsi il n'y a aucune modification des volumes horaires ni du nombre de modules dans les semestres.

### 2.3.4. Professionalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

Stages de deuxième année

La méthode qui a été mise en place pour les stages s'appuie sur un responsable des stages pour le département Informatique. Pour les stages à l'étranger, il travaille en collaboration avec le responsable des relations internationales du département. Un responsable pédagogique, enseignant au département, est affecté à chaque étudiant stagiaire. Il assure le lien entre l'entreprise, l'étudiant et l'IUT ; Il effectue un suivi téléphonique ainsi qu'une visite de stage en fin de période. Il est chargé de l'évaluation technique du stage. Le maître de stage en entreprise définit le sujet, encadre le stagiaire et évalue le savoir-faire et le savoir communiquer du stagiaire.

Un livret de stage est remis à chaque étudiant, aux responsables pédagogiques et aux maîtres de stage. Il décrit les objectifs du stage, les modalités de réalisation, le rapport de stage, la soutenance orale et l'évaluation du stage.

Depuis 2005, une commission de validation de stages est également mise en place au département, afin de permettre un meilleur suivi. Cela a permis d'améliorer la qualité des sujets de stage, qui doivent contenir une part de conception et de développement avec un projet couvrant l'essentiel des 10 semaines. Cela permet aussi un meilleur suivi des conditions de travail et d'encadrement du stagiaire au sein de l'entreprise, afin de s'assurer qu'un informaticien sera bien présent et disponible pour l'encadrer. Dans la grande majorité, nos étudiants trouvent leur stage avant le début de la période officielle mais on constate ces dernières années quelques étudiants qui partent avec une semaine de retard. Malgré des relances incessantes et des offres disponibles, leur choix est retardé par de la timidité ou des exigences trop fortes. Il faudra que le département veille à des solutions de remédiation pour ces étudiants.

Sur les dernières années, nos statistiques sur les stages sont relativement stables. En moyenne, 90% des étudiants ont effectué leur stage en France (nous constatons une progression régulière des stages à l'étranger 5% en 2013, 13% en 2014). En France, notre répartition est là aussi assez régulière : 21% dans l'Ain, entre 50 et 60% en Rhône-Alpes hors Ain, 13% en France, et donc entre 5 et 10% à l'étranger. On note la part toujours très importante des stages effectués en Rhône-Alpes et en particulier sur Lyon ce qui est logique avec l'activité de cette ville dans notre domaine. La part des stages dans l'Ain est constante autour de 20-25% sur les dernières années. Les 13% en France correspondent à des stages souvent situés dans les départements voisins (qui ne sont pas en Rhône-Alpes) comme le Jura et la Saône-et-Loire.

Concernant la nature des organisations dans lesquelles sont faits les stages, les tendances suivantes peuvent être dégagées : la majeure partie des stages (supérieur à 60%) est effectuée dans des entreprises qui développent pour elles ou pour les autres (nous avons choisi d'inclure les agences web dans cette catégorie). La part des développements pour des associations reste stable autour de 3%. Une baisse significative des développements pour les administrations (même si le département fournit plusieurs stages dans des laboratoires) s'explique par les conditions de rémunération qui peuvent rendre plus difficiles la signature d'une convention de stage.

Les thèmes de stage portent majoritairement sur du développement web (~60%), une part non négligeable de développement d'applications lourdes (~20%), de l'administration de données ou de réseaux (~10%) et l'apparition forte de développement sur mobile (~10%). Il est intéressant de noter que la part prépondérante des propositions de stages web peut être quelque fois un obstacle pour des étudiants qui souhaiteraient faire du développement plus « lourd ».

#### Projets tuteurés

Depuis quelques années, nous avons installé deux visions différentes pour les projets tutorés en première et deuxième année.

En effet, avant même leur introduction dans le nouveau PPN, nous proposons des projets tutorés en première année sous forme de deux semaines qui permettent aux étudiants de se confronter progressivement à la gestion de projets. Durant ces semaines (une à chaque fin de semestre avec deux sujets différents), les étudiants reçoivent un projet identique pour tous les groupes et doivent le résoudre en équipes de 3-4 étudiants. Ils n'ont rien d'autres pendant ces semaines et sont présents à temps plein pour résoudre le problème et présenter leur travail en fin de semaine. Les bénéfices de ces semaines sont évidents notamment la prise d'autonomie, l'émulation et l'entraide et ces projets sont très appréciés par les étudiants qui mènent un projet de bout en bout. Ces projets sont souvent complexes : le premier est habituellement un projet de développement pur avec bases de données et affichage (par exemple, cette année, réalisation d'un nuage de mots, avec dictionnaire et proximité sémantique, affichage et placement intelligent des mots) alors que le deuxième est souvent un projet autour de la programmation de robots Lego NXT (l'année dernière, déplacement d'un robot dans un labyrinthe connu puis cartographie simplifiée d'un labyrinthe inconnu)

En deuxième année, nous avons une approche plus classique des projets tutorés. En début d'année, le responsable des projets tutorés sollicite l'ensemble des enseignants du département pour proposer des sujets. Les étudiants ont jusqu'au mois de mars pour le réaliser par groupe de 3 ou 4 en mettant en œuvre des méthodes de gestion de projets. Des points réguliers sont fait avec les encadrants (souvent ceux qui ont proposé le sujet). Un rapport et une soutenance valident le travail réalisé. Nous acceptons des projets venant de l'extérieur mais seulement ceux venant

d'associations ou de structures locales. La raison est toujours d'assurer notre visibilité et notre enracinement local. Cette année, le département a pu participer à un projet reconnu autour de la commémoration de la première guerre mondiale et un autre pour le développement d'applications mobiles pour l'apprentissage en primaire. Les résultats sont souvent bons même si nous pouvons regretter un manque d'investissement régulier sur ces projets. La solution serait de réserver (d'imposer) des créneaux pour les projets tutorés.

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Etat des lieux, besoins.

Le département est relativement bien équipé pour les travaux pratiques. En effet, nous disposons de 5 salles de TP (équipées de 14 postes), d'une salle spécifique Administration et Réseaux (le réseau est isolé pour permettre des manipulations spécifiques, des équipements wifi, des routeurs sont disponibles) et deux salles dédiées aux licences professionnelles. Une de ces deux salles (celle de la LP Metinet) vient d'être complètement rééquipée avec une architecture qui donne entièrement satisfaction (étudiants, enseignants, administrateurs) en terme de mise à disposition : un poste par étudiant, un disque dur propre, un réseau wifi et des droits particuliers. La salle de la licence professionnelle IEM devrait être installée cette année selon une architecture similaire. Les salles de DUT sont renouvelées tous les 4 ans, et les postes de travail sont réutilisés par les services administratifs ou pédagogiques. Les enseignants ainsi que le personnel administratif ont tous un ordinateur portable ou un ordinateur fixe. Enfin, au-delà des salles TP, toutes nos salles TD sont équipées de vidéoprojecteurs.

A la différence d'autres départements qui nécessitent des équipements très spécifiques, nos besoins pour les TP sont réduits en dehors de postes informatiques. Mais, nous essayons de diversifier nos méthodes d'enseignement en utilisant des plateformes originales. Ainsi, nous disposons d'un nombre important de plateformes Lego NXT qui nous permettent de programmer et d'aborder des notions purement informatiques (architecture et logicielle). Enfin, pour la licence professionnelle IEM spécialisée en développement mobile, nous possédons une trentaine de terminaux mobiles (tablettes et téléphones). Dernier point, nous disposons depuis 2009 d'une plateforme robotique NAO de la société Aldebaran (ce robot a été renouvelé 3 fois depuis). Cette plateforme est utile pour la communication du département (fête de la Science, rentrée solennelle, ...) et pour des projets tutorés (en général, un ou deux par an).

Pour conclure sur ce point, le site est bien couvert par le wifi ce qui apporte une plus grande flexibilité dans nos cours. Les étudiants peuvent venir avec leur ordinateur portable et ainsi être seul en TP plutôt qu'en binôme. On touche ici au seul point négatif de nos équipements : nous ne disposons pas de grande salle qui puisse accueillir un groupe entier. Si en TP, nous nous adaptons facilement, cette situation peut poser des problèmes notamment lors des évaluations. Deux solutions sont envisagées : mieux équiper nos salles actuelles (notamment en prises électriques pour que les étudiants puissent se brancher avec leur ordinateur), créer une grande salle (cela ne peut se faire actuellement qu'en fusionnant deux salles actuelles)

### **2.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

Etat des lieux, projets et difficultés.

Alternance en LP

Dans le cadre de la politique de l'IUT Lyon1 qui consiste à renforcer les formations en alternance, nous avons ouvert en 2007 les deux groupes de LP à l'alternance. Depuis cette date, nous nous sommes efforcés de réduire le taux d'étudiants ne réalisant pas la formation en alternance pour le ramener proche de zéro. Aujourd'hui cet objectif est atteint et le département accueille un flux de 44 étudiants en alternance (24 en LP Metinet et 20 en LP IEM). Les contrats sont généralement des contrats d'apprentissage mais nous arrivons assez bien à compléter nos flux avec des contrats de professionnalisation.

Le département et en particulier les responsables de LP sont très actifs pour faire connaître la formation. Ces deux Licences Professionnelles *Metinet : Concepteur et Gestionnaire de Sites Internet* et *IEM : Informatique Embarquée et Mobile* sont maintenant bien installées et reconnues. Nous n'avons pas de difficultés pour trouver les entreprises qui accueillent nos étudiants ce qui est un signe très positif. Les étudiants sont également encouragés à rechercher activement dès lors que leur inscription en LP est conditionnée par l'obtention d'une entreprise.

Il n'y a pas de projet d'ouverture de nouvelle LP : il serait difficile pour un département de notre taille de maintenir 3 LP. Concernant l'alternance en DUT, nous y réfléchissons mais il n'y a pas encore de projets concrets pour cette année.

Les difficultés rencontrées sont assez minimes au regard des résultats en terme d'admission et de validation du diplôme mais on peut citer évidemment la difficulté de recruter de bons professionnels qui souhaitent enseigner et qui acceptent de se déplacer dans un département délocalisé. Mais nous y arrivons avec des efforts constants. L'aspect organisationnel est aussi à prendre en compte pour les étudiants qui ont souvent besoin de deux lieux de résidence entre celui de l'entreprise et celui de l'IUT (Nous parlons de cette contrainte en début d'année et encourageons la colocation ou le covoiturage).

### 2.3.7. La certification

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

Préparation au TOEIC

Concernant les langues, depuis 2002, le département développe progressivement sa politique de mobilité étudiante en collaboration avec les autres départements de l'IUT. Les départements de Bourg-en-Bresse ont mis en commun des cours de seconde langue : allemand, italien et espagnol. Nous proposons aussi des cours d'entraînement au **TOEIC** (Test Of English for International Communication). Nous incitons fortement nos étudiants à le passer (cette année, 27 étudiants l'ont passé). Les résultats sont très satisfaisants avec plus de 26 étudiants au-delà de 600 points.

C2i

Le DUT informatique sensibilise les étudiants au C2I par une formation ciblée lors de leur cursus sur les différents domaines du C2I. Le département a adapté le cours de bureautique dispensé en début de formation pour le synchroniser avec le référentiel du C2I. Dans ce cours, les étudiants traitent les 5 domaines du référentiel et sont évalués par le QCM national et par un dossier numérique de compétences. Les étudiants sont évalués directement sur la plateforme du C2I de l'université de Lyon Emaeval (emaeval.univ-lyon1.fr). Le C2I n'étant pas obligatoire, les étudiants le souhaitant peuvent faire valoir leurs 20 compétences en s'inscrivant à la procédure de certification. Par ce procédé, les étudiants ayant validé les domaines lors du cours obtiennent directement le certificat. Les principes du référentiel sont également repris dans différents cours et projets tout au long de leurs formations pour évaluer leur capacité à présenter leurs travaux et dans le cadre de travail collaboratif.

Un des enseignants du département informatique s'occupe de l'organisation des deux sessions du C2I en Janvier et en Juin pour l'ensemble des départements du Site de Bourg en Bresse. Le département est également impliqué dans les jurys du C2I de l'Université Claude Bernard Lyon1.

Formation Voltaire

Depuis 2 ans, nos étudiants ont une formation visant à améliorer leur orthographe en utilisant la plateforme Voltaire. Quelques-uns passent et obtiennent la certification.

## 2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### 2.4.1. Réussite et aide à la réussite

Réussite générale et particulière bacs technologiques

Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.

Les tableaux suivants montrent les taux de réussite en DUT (primo entrants 2011) que ce soit pour les bacs généraux, les bacs technologiques et l'ensemble. Il est tout d'abord intéressant de noter une nette progression depuis l'évaluation avec une baisse nette des abandons (passés de 20,5% à 5,4%), une amélioration de nos taux de réussite (passés de 65,9% à 81,1%). Les échecs restent malgré tout nombreux et s'expliquent souvent par un niveau faible des étudiants ou une erreur d'orientation (beaucoup d'étudiants ne s'attendent pas à ce qu'ils vont faire dans notre département). En 2011, notre nombre de bacs STI était faible donc il est difficile de tirer des conclusions absolues de ces chiffres mais on note que les bacs STI lorsqu'ils arrivent à passer en deuxième année réussissent bien.

De ces deux faiblesses, nous pouvons établir des objectifs :

- Continuer à encadrer au mieux les étudiants de bacs STI pour faire en sorte qu'ils passent le cap de la première année (voir paragraphe suivant)
- Améliorer encore notre communication pour s'assurer que les candidats aient une meilleure connaissance des métiers et du contenu de la formation

	Nombre	%	%		
Primo-inscription en DUT	62	100,00%	100,0%		
DUT en 4 semestres	50	80,6%	85,5%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	2	3,2%			
DUT en 6 semestres	1	1,6%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	11,3%	Réorientation	Non diplômés DUT
Réorientés au S2	7	11,3%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	2	3,2%	3,2%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Généraux

	Nombre	%	%
Primo-inscription en DUT	10	100,0%	100,0%

DUT en 4 semestres	6	60,0%	60,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres		0,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	20,0%	Réorientation	Non diplômés DUT
Réorientés au S2	1	10,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4	1	10,0%	20,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	2	20,0%			
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		6,7%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 des Bacs Technologiques

	Nombre	%	%		
Primo-inscription en DUT	74	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	57	77,1%	81,1%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres	2	2,7%			
DUT en 6 semestres	1	1,4%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	1	1,4%	13,5%	Réorientation	Non diplômés DUT
Réorientés au S2	8	10,8%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4	1	1,4%	5,4%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S1	4	5,4%			
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Taux de réussite de la cohorte 2011/2013 toutes origines

#### Soutien

Au cours des dernières années, les cours de soutien ont été généralisés pour les étudiants en difficulté issus des bacs non S (STI, ES,...). Ces cours de soutien ont été assurés par des enseignants du département essentiellement en maths et informatique. Cela s'intègre dans le processus d'augmentation des bacs STI dans les IUT (nous devrions atteindre cette année l'objectif que nous nous étions fixé d'un effectif d'au moins 25%).

#### Actions d'aide à la réussite

Celles-ci sont surtout ciblées sur un suivi quasi-permanent des étudiants de première et deuxième années (par les directeurs des études), à la fois sur le plan des présences régulières aux cours (relevés quotidiens des appels, points hebdomadaires entre le secrétariat et les directeurs des études) ainsi que sur le suivi des demandes d'emploi pour les diplômés.

#### 2.4.2. Dispositifs de réorientation

Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L.

Pour les étudiants en situation d'échec dans notre département, nous les aidons à se réorienter principalement en L1 ou en BTS. En L1, comme en L3, nous avons des contacts avec les responsables de l'université qui nous permettent de recommander des étudiants pour qui nous pensons qu'ils ont de réelles chances de réussir. Il en est de même en BTS où nous avons des contacts étroits avec des lycées de Bourg-en-Bresse pour qu'ils intègrent des étudiants en échec chez nous. Ces discussions permettent également d'offrir des possibilités en cours d'année. Par ailleurs, cette entente nous permet d'offrir une certaine réciprocité sur l'accueil d'étudiants de BTS en licences professionnelles sur recommandation des enseignants de ces lycées.

Nous n'avons rien de précis concernant le sens L vers DUT dans la mesure où peu d'étudiants souhaitent faire ces démarches (vu sur une réunion d'information pour essayer de mettre en place ces passerelles) et également parce que le département est délocalisé.

En ce qui concerne les passerelles entre la licence Informatique et les départements Informatiques de l'IUT de l'UCBL, nous avons une réflexion globale qui permet d'avoir une offre adaptée à chaque cas.

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.

Tout au long des deux années de DUT, les étudiants sont amenés à réfléchir à leur projet professionnel personnalisé. Encadrés par des enseignants, puis seuls, ils font tout d'abord le point sur leur choix de formation: pourquoi ont-ils choisi un DUT ? Cette formation est-elle faite pour eux ? Que leur apporte-t-elle ? Puis, ils réfléchissent à leur projet professionnel à court, moyen et long terme : quelles portes le DUT va-t-il leur ouvrir ? Quel métier ? Quel parcours serait le plus adapté pour eux, en fonction de leurs envies et de leurs capacités ?

La première année est composée de travaux individuels et en groupes, avec des rencontres avec un enseignant, qui est là pour les aider dans leur réflexion. Les étudiants réalisent des exposés sur différents métiers de l'Informatique et apprennent à mieux cerner leurs compétences. Durant la deuxième année qui est plus axée sur leur future vie professionnelle, les étudiants continuent leur réflexion librement avec la possibilité de rencontrer un enseignant référent. Des forums/rencontres leurs sont proposés pour les aider à former leur projet professionnel: forum « poursuite d'études » où ils rencontrent des anciens étudiants et des responsables de formation (Licences Professionnelles, Licence Informatique, Ecoles d'ingénieurs, Écoles de commerce...) ou encore « forum IUT/entreprises » qui leur permet de rencontrer des professionnels pour s'informer sur la réalité des métiers de l'informatique. Les étudiants construisent un livret qui comporte des fiches à thème qu'ils élaborent en cours d'année : CV français/anglais, recherche de stage, lettre de motivation, projet tuteuré, poursuite d'études...

Le PPP est mis en place par une équipe d'enseignants pluri-disciplinaire, il intervient de façon transversale dans plusieurs disciplines, notamment la communication et l'anglais. A l'issue du stage, chaque étudiant présente son bilan PPP au cours de sa soutenance.

### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

Bilan et projets ?

Notre université a déployé un Environnement Numérique de Travail appelé SPIRAL. Cet outil dispose des fonctionnalités pour mettre en place des cours numériques : Échange de documents, évaluation en ligne, blog, etc. L'ensemble des enseignants utilisent cette plateforme a minima pour l'échange de documents (distribution de

supports de cours et dépôts des étudiants). Certaines évaluations ou enquêtes se font sur cet outil. Ainsi, les enquêtes que nous faisons en fin d'année sont réalisés sous SPIRAL. Chaque début d'année, le service responsable de cette plateforme (iCAP) vient dispenser une formation aux nouveaux étudiants afin que la prise en main de l'outil soit la plus rapide possible.

Nous nous servons également de cette plateforme pour la gestion de nos stages : offres, état d'avancement, renseignements, etc.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

Bilan et projets ?

De nombreux enseignants intègrent les nouvelles technologies dans leur enseignement. L'utilisation de ces nouveaux outils permet aux enseignants d'interagir plus efficacement avec les étudiants, d'individualiser les apprentissages.

Le concept de classe inversée a par exemple pu être expérimenté. Ces nouvelles approches de l'apprentissage misent sur un investissement accru des étudiants en amont et en aval des enseignements. C'est ainsi que nous avons expérimenté le remplacement de cours magistraux par la diffusion de vidéos préalablement enregistrées de ces cours. La séance de cours se déroule alors de manière plus interactive en prenant pour support la vidéo visionnée par les étudiants, les questions qu'ils se sont posées et qu'ils ont transmises à l'enseignant. Dans certaines matières, des vidéos sont utilisées pour diffuser la correction d'exercices ou d'examen. Ce support permet d'accrocher davantage les étudiants et leur permet d'avancer à leur rythme.

Lorsque les apprentissages s'y prêtent, la pédagogie par projet est également mise en œuvre. Elle permet aux étudiants de s'approprier davantage les projets, de comprendre le point de vue des autres membres du groupe et d'apprendre à mieux se faire comprendre.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...

La bibliothèque du site est commune aux 3 départements, ce qui permet d'avoir des horaires d'ouverture qui couvrent toute la plage de présence des étudiants dans les locaux.

Le fonds est augmenté régulièrement, afin de proposer aux étudiants et aux enseignants des ressources à jour, ce qui est primordial dans notre domaine, en constante évolution. Outre de nombreux abonnements à des revues spécialisées, on y trouve des ouvrages de fond, pour compléter la documentation que l'on peut trouver à foison sur internet. Le département reste très attaché au support papier et maintient une politique d'achat forte et constante.

Le choix des ouvrages se fait en association avec la technicienne de bibliothèque, sur la suggestion des enseignants, voire des étudiants.

Le centre de documentation sert de plateforme permettant de consulter divers rapports (de stage par exemple) qu'ont produit les étudiants des promotions antérieures.

Il est associé également dans le choix des activités culturelles annexes, qui ont lieu dans le cadre des cours d'expression et de communication.

### **2.5. Formation tout au long de la vie**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### **2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Etat des lieux et projets.

Pas de formation continue en DUT au département informatique de Bourg-en-Bresse.

### **2.5.2. VAE**

Etat des lieux et projets.

Le département est sollicité régulièrement pour des VAE en licences professionnelles (Metinet essentiellement). Malheureusement, ces procédures vont rarement au bout (seule une a été soutenue durant le quadriennal). Nous pensons que cette situation est liée à une incompréhension des métiers associés à la formation. En effet, ce sont souvent des candidats qui ont participé à la conception graphique d'un site web mais qui ont seulement des compétences de bases en développement web. Le département reste malgré tout attaché à ce dispositif.

## **2.6. Politique d'ouverture internationale**

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

Le département accueille en moyenne 1 étudiant étranger chaque année en DUT. Nous recevons en général de bons dossiers (une dizaine chaque année par la procédure CAMPUS France), mais il s'agit généralement de candidatures multiples sur toute la France, sans projet précis sur Bourg-en-Bresse. Nous accueillons également depuis 3 ans des stagiaires québécois (2 par an). En effet, avec notre politique d'activité de recherche sur le territoire local (cf 3.2.3), nous avons la possibilité de proposer des stages orientés recherche. Nous sommes très satisfaits de leur travail et cette collaboration nous permet d'entretenir nos liens avec le CEGEP québécois d'où sont originaires les étudiants. Pour le DUT, nous restons ouverts pour intégrer des étudiants dans notre département.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?

Chaque année, de nombreux étudiants choisissent d'effectuer leur stage ou, depuis 2008, leur dernier semestre à l'étranger. Le semestre peut se faire en Écosse (partenariat avec the University of the West of Scotland) ou au Québec (divers partenariats avec les cégeps, anglophones et francophones). Les stages peuvent se dérouler dans de nombreux pays, mais ont le plus souvent lieu au Québec ou au Royaume Uni. Cette année, une étudiante effectue son stage au Vietnam.

Les étudiants qui partent à l'étranger bénéficient le plus souvent d'une bourse Explora Sup de la région Rhône Alpes ou d'une bourse Erasmus. Elle permet ainsi à un maximum d'étudiants de profiter de cette opportunité. Les demandes de nos étudiants sont croissantes mais nous essayons de limiter les départs sur des critères d'excellence et aussi pour éviter de dépouiller nos groupes n'ayant pas de réciprocité avec les établissements étrangers.

L'IUT peut également recevoir des étudiants provenant de nos institutions partenaires (principalement le Québec), pour un stage ou un semestre entier. Malheureusement, le département ne révèle pas suffisamment attractif :

- problème de langue : nous ne pouvons nous adresser qu'à des étudiants francophones
- problème d'attractivité d'une ville plus petite

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

Etat des lieux et projets.

Après le DUT, les étudiants qui le souhaitent peuvent partir un an à l'étranger pour obtenir un DUETI (Diplôme Universitaire d'Études Technologiques à l'International). Pendant quelques années, nous avons mis en place la possibilité pour nos étudiants d'obtenir une équivalence et donc le diplôme pour nos Licences Professionnelles (Metinet ou IEM). Aujourd'hui, l'alternance totale en LP rend difficile ce projet. Depuis plusieurs années, les étudiants choisissent principalement de partir au Royaume Uni ou au Québec pour obtenir un DUETI mais certains sont partis dans d'autres pays (Finlande...).

Tout comme pour les stages, les étudiants peuvent bénéficier d'une bourse Erasmus ou Explora Sup.

### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

Accords de coopération bilatéraux ?

Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?

Tous les établissements avec lesquels nous travaillons ont signé des accords bilatéraux avec l'Université Claude Bernard Lyon 1. Certains accords sont de type Erasmus (University of the West of Scotland). Des accords sont en cours de signature (CEGEP André Laurandeau, Québec).

### **2.6.5. Mobilité des personnels**

Etat des lieux ?

Au cours du dernier quadriennal, un permanent du département a obtenu 3 mois de délégation CNRS au Chili.

Au cours de cette année, notre responsable des Relations Internationales (nouvellement nommée) a effectué un premier voyage au Québec pour renouveler nos contacts dans cette région. Au-delà des accords pour les étudiants (stages/semestres), nous avons compris qu'il était possible d'effectuer des échanges entre enseignants : pour mettre en place des cours à distance, des projets d'étudiants en commun ou des déplacements sur place pour assurer des cours.

## **2.7. Vie Etudiante**

### **2.7.1. Participation à la vie institutionnelle**

Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?

Le département fonctionne sur la base de délégués (2 par groupe de TD). Les délégués sont régulièrement invités par les directeurs des études pour faire un bilan, généralement au milieu et à la fin d'un semestre. Ils participent aussi au conseil de département que nous couplons avec les commissions paritaires de fin de semestre. Nous encourageons tous nos étudiants (comme ceux des autres départements du site) à s'investir dans les élections étudiants pour être représentés aux différents conseils de l'IUT ou de l'université. Cet investissement est difficile car la délocalisation est un obstacle encore plus fort pour eux que pour les enseignants qui peuvent plus facilement se déplacer sur Lyon. Cette année, deux de nos étudiants ont été élus au conseil d'administration de l'IUT.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

Quelles activités des étudiants du département ? Quelle liaison avec l'équipe pédagogique ?

Sur le site de Bourg-en-Bresse, le Bureau Des Etudiants est commun aux 3 départements Informatique, Biologie et Génie Thermique. Le BDE organise le week-end d'intégration, les soirées et les différentes sorties. N'ayant pas de BDE dédié au département, il est difficile de le solliciter pour participer à des événements propres au département. Habituellement, tous les départements du site sont représentés dans ce BDE et cette année, le président du BDE est un étudiant de notre département.

Concernant le sport, un membre du département est responsable pour le site. Il coordonne les différentes activités, leurs intervenants et le planning des installations. La participation régulière à une activité sportive donne lieu à un bonus. Chaque année, une trentaine d'étudiants du département participe à ces activités. Certains participent même au championnat universitaire sur Lyon (football), ou sur Bourg en Bresse (Volley) avec les équipes du site.

Des sorties culturelles sont régulièrement organisées dans le cadre de certains cours, comme les cours de communication ou d'anglais. Depuis 2012, une convention a été signée avec le théâtre de Bourg-en-Bresse. Elle permet à nos étudiants d'assister à des représentations mais également de rencontrer les comédiens pour partager et discuter de leurs impressions. Le lien avec l'équipe pédagogique est très fort car ces activités sont directement intégrées aux cours. Ce partenariat avec le théâtre est très dynamique et il a permis, cette année, d'accueillir deux artistes en résidence pendant une semaine.

Le département essaie également d'organiser des voyages à l'étranger. Ainsi, en 2012, un petit groupe est parti en Ecosse et tous les ans, le groupe de LV2 Allemand fait un voyage d'une journée en Allemagne.

## **3. Les actions supports**

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

### **3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»)**

#### **3.1.1. Etat des lieux et maintenance**

Problématiques locales le cas échéant.

Le département informatique occupe une partie du bâtiment situé rue Peter Fink. Ce bâtiment est partagé avec les services centraux du site de Bourg-en-Bresse, le département GEA et le département GTE. Une extension a été créée dans le prolongement de ce bâtiment essentiellement pour le département GTE. Le département informatique dispose de trois étages :

- le rez-de-chaussée pour les salles TD,

- le premier étage pour les salles TP, les bureaux administratifs et le bureau des enseignants
- le deuxième étage pour des bureaux enseignants et les salles TP dédiées aux 2 LP.

Nous partageons également avec les autres départements la bibliothèque, 3 amphithéâtres, une grande salle de DS qui peut accueillir toute une promotion ainsi que 2 laboratoires de langues.

La surface mise à la disposition du département Informatique est au total de 2900 m<sup>2</sup>, auxquels il faut ajouter 495 m<sup>2</sup> de surface partagée avec les autres départements.

Le département est dans une situation plutôt confortable concernant les locaux (chaque groupe a sa salle de TD et le nombre de salles de TP est suffisante surtout depuis que les LP ont leur propre salle au 2<sup>ème</sup> étage. Un seul point noir déjà évoqué : l'absence d'une grande salle de TP mais qui reste un problème surmontable.

Nous pensons que le fait que chaque groupe ait sa salle a un impact non négligeable sur la conservation du bon état des salles de cours. Une réflexion est menée pour savoir si cette règle ne devrait pas être relâchée à la fois pour nous donner de la flexibilité lors de la conception des emplois du temps, mais également pour faciliter le prêt de salles à d'autres départements.

L'entretien est assuré par une entreprise extérieure pour le ménage et globalement, les locaux sont dans un très bon état alors que les réparations mineures sont effectuées par le gardien ou par les services techniques de l'IUT (sur Lyon) lorsque le problème est plus important. Les délais sont quelques fois importants. Les problèmes le plus importants que nous rencontrons actuellement dans ce cadre sont des fuites récurrentes au niveau du toit, fuites qui arrivent au niveau des bureaux. Ces problèmes devraient être réglés l'année prochaine.

### 3.1.2. Hygiène et sécurité

Situation au regard de la réglementation incendie.

Implication Hygiène et Sécurité du département.

Formations.

Evaluation des risques - Document unique

Le département, même si les risques sont minimes en informatique, est concerné par cette problématique. Le document unique vient d'être actualisé en 2013. Des fiches existent et sont affichées en salle TP pour avertir des risques et des équipements.

Un Assistant de prévention (AP) est nommé pour le bâtiment. Il a été formé en 2009. Il est chargé de maintenir les registres *Santé et Sécurité au Travail*, ainsi que *Sécurité Incendie*, ainsi que de préparer le plan de prévention en cas d'intervention d'entreprises extérieures, en lien avec la commission afférente de l'IUT qui se réunit 3 fois par an.

Nous sommes en relation avec les pompiers pour réaliser chaque année les exercices d'évacuation. De plus, plusieurs enseignants suivent les formations au premier secours et à l'utilisation des extincteurs.

Malgré tout, il reste à travailler sur l'accueil du nouvel entrant (personnel permanent et vacataires), à l'identique de ce qui existe déjà pour les étudiants qui trouvent cette information dans le livret qu'ils reçoivent à la rentrée.

## 3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)

### 3.2.1. Les enseignants

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

PR	1
MCF	7
PAST	1
ATER	1
PRAG	3
PRCE	1

Avec 14 enseignants au 1<sup>er</sup> janvier 2014, un nombre d'étudiants de 168, un rapport heure/enseignant de 36,5, notre taux d'encadrement est de 53%. Ce chiffre est actuellement faible mais devrait remonter un peu avec le retour d'un poste de PRAG (remplacement d'un départ en retraite). Un poste de MCF reviendra également au département (après un très long détachement) mais n'affectera pas ces statistiques car nous disposons actuellement d'un ATER sur ce support. Ce chiffre est en baisse depuis la dernière évaluation et nous semble insuffisant. Certaines disciplines comme l'expression et la communication ne sont assurés que par des vacataires. Un poste de PRCE sur ce profil serait le bienvenu.

En détail, la partie informatique est plutôt couverte par des enseignants permanents du département (essentiellement les enseignants chercheurs et un des PRAG).

La majorité des vacataires se retrouvent dans les autres disciplines.

Ainsi, on constate que :

- En Informatique, les enseignements sont quasi exclusivement effectués par des permanents, il y a très peu de vacataires, la situation s'étant très nettement améliorée grâce à création de plusieurs postes d'enseignants chercheurs en 27<sup>ème</sup> section. Nous disposons également d'un PRAG dans ce domaine (de profil d'origine électronique), il prend en charge une grande partie des enseignements autour de l'embarqué et du mobile.
- Les deux postes de PRAG en mathématiques permettent à peu près d'assurer les enseignements dans cette discipline.
- En anglais, nous ne disposons que d'un seul poste. La permanente sur ce poste assure un nombre conséquent d'heures. Nous essayons malgré tout de maintenir un nombre d'heures important en demi-groupes.
- En économie/gestion, la présence d'un poste de PRAG dans cette discipline ne suffit qu'à combler la moitié des besoins.
- L'expression/communication est entièrement assurée par des vacataires. Ceci pose d'énormes problèmes pédagogiques, car il n'y a pas de permanent pour assurer la coordination des enseignements. En 2008, nous avons recruté sur un poste de PAST, un intervenant avec un double profil : informatique et communication. Ce titulaire n'a pas pu être reconduit.

En termes de recrutement, un poste de PRAG en communication devrait être notre priorité.

### 3.2.2. Les BIATSS

Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.

Outre un poste de titulaire à 80%, le département a recruté sur fonds propres une contractuelle à 70% afin d'assurer la gestion et le bon fonctionnement du secrétariat du département, tant pour les formations DUT que pour les LP, en formation initiale ou en alternance. Ce dernier poste a été transformé récemment en CDI. Ces ressources permettent d'assurer une ouverture hebdomadaire, ainsi que de faire face à une charge de travail importante due à la formation continue.

Poste catégorie C à 80 % :

1. Comptabilité:
  - Saisie des bons de commande sur SIFAC. Vérification du service fait.
  - Envoi des factures.
  - Relation avec les services internes et l'extérieur (fournisseurs) et archivage des pièces comptables.
  - Elaboration du budget et suivi de l'exécution
  - Elaboration des rapports financiers aux collectivités
  - Suivi de la maintenance des locaux et des matériels
  - Suivi taxe d'apprentissage
2. Personnel :
  - Dossiers vacataires (constitution, vérification des dossiers) Assurer le suivi des heures complémentaires des enseignants et des vacataires.
3. Emploi du temps DUT et Licence Pro
  - Mise à jour des emplois du temps
  - Affichage étudiants et enseignants des emplois du temps
  - Planning des salles, des amphis, (locations, partage avec autres départements)
4. Jurys :
  - Convocations, listes d'émargement
  - Saisie notes de Licence professionnelle
5. Divers :
  - Participation aux inscriptions administratives
  - Courriers, gestion des clefs, organisation des élections, convocations assemblées générales.

Administratif contractuel 70 %:

1. Accueil et information :
  - Assurer une permanence d'ouverture du public dans le cadre d'horaires prédéfinis.
  - Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité. Assurer l'interface avec le corps enseignant.
  - Tri et distribution du courrier
  - Mise à jour affichage enseignant
2. Suivi du dossier de l'étudiant DUT et LP:
  - Mise à jour des listes et trombinoscopes étudiants
  - Interface entre les étudiants et le service scolarité situé à Villeurbanne (bourses, compléments de dossiers ....)
  - Gestion interne de la scolarité
  - Suivi des absences (édition des feuilles d'absence, saisie des absences, bilan hebdomadaire avec les directeurs des études)
  - Envoi des bulletins.
  - Diffusion de l'information destinée aux étudiants
  - Gestion administrative des stages.
3. Réponses aux enquêtes statistiques internes :
  - Extraire et communiquer des chiffres fiables sur les flux d'étudiants.
4. Autres :
  - Occasionnellement, mise sous enveloppes, classement, courriers.

Relations avec le service SMIR

Depuis l'ouverture du troisième département, le Centre de Ressources Informatiques a été rattaché aux services centraux, et n'est plus dépendant du seul département Informatique. Cependant, nous conservons un lien très fort avec ce service, qui est localisé dans nos locaux plus précisément au même étage que nos salles de TP. Il est constitué

de 2 personnes titulaires et depuis quelques années, d'un contractuel. L'arrivée d'un quatrième département et la multiplication des besoins et des missions en informatique rend ce 3<sup>ème</sup> poste très important. Notre département a évidemment de gros besoins dans ce domaine et la mise en place de nouvelles salles nécessite une attention particulière des techniciens. Nous sommes très satisfaits de leur disponibilité pour répondre à nos attentes.

### 3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

En 2004, un groupe de recherche avait été mis en place au département Informatique du site de Bourg-en-Bresse. Les thématiques de recherche de cette équipe tournaient autour de l'algorithmique des graphes et ses applications dans le domaine des systèmes distribués et/ou dynamiques (réseaux, Web, ...). Le départ en mutation du professeur responsable n'a pas permis à ce groupe de se développer. Depuis, les enseignants-chercheurs du département mènent plutôt leurs activités de recherche sur Lyon avec leurs équipes respectives (tous les enseignants chercheurs sont dans le même laboratoire LIRIS). En l'absence de thématiques de recherche, le département a choisi de considérer sa politique de recherche comme devant être en lien avec le territoire qui l'accueille. La conséquence positive de ce choix et de la délocalisation est qu'elle permet aux chercheurs présents sur le site de répondre ensemble à des projets.

Il est donc possible de parler de transfert de technologie issue du département car certaines solutions que nous mettons en œuvre seront exploitées par des partenaires.

Les activités de recherche ont un impact limité sur les formations mais il existe. Certains enseignants-chercheurs introduisent des compétences qu'ils développent en recherche (exemple : un cours de 3D en licence professionnelle IEM par exemple). Plus souvent, les thématiques de recherche servent à produire des exemples pour leurs cours.

### 3.2.4. Les vacataires

Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?

La part des vacataires est répartie de la manière suivante:

- Informatique ~25% (soient ~18% des enseignements vacataires). Les vacataires en informatique sont tous professionnels et interviennent particulièrement sur des disciplines spécifiques (.net, HTML5, réseau sans fil,...)
- Communication et expression ~30% (soient ~40% des enseignements vacataires). ~80% de nos vacataires en communication et expression sont des professionnels.
- Economie et gestion ~45% (soient ~42% des enseignements vacataires). Une large majorité (~60%) des vacataires dans le pôle économie gestion est constitué d'enseignants du secondaire ou universitaire.

La majeure partie de nos intervenants sont donc des professionnels, il est en effet très difficile de recruter d'autres types de vacataires dans un département délocalisé. Par exemple, les doctorants en Informatique ne sont pas intéressés par ce type de vacance, ils préfèrent enseigner à l'UFR d'Informatique qui se trouve dans le même bâtiment que la plupart des laboratoires de recherche en informatique. Heureusement, nous disposons de plusieurs lycées proches du département qui peuvent nous envoyer des professeurs pour intervenir dans nos formations.

Par contre, la situation est totalement différente en LP, où la grande majorité des enseignants sont des vacataires (50% en LPIEM, 80% en METINET). Cela permet d'avoir des intervenants au plus proche du monde industriel et surtout très au fait de l'évolution des technologies. Cet aspect est fondamental pour ces disciplines et le département

veille à recruter et à renouveler si nécessaire ces intervenants. Bien sûr, cela pose le problème de recrutement et de la recherche permanente d'intervenants, et de la pérennité des enseignements d'une année sur l'autre. Malgré ce constat, nous notons ces dernières années qu'Internet favorise cette recherche et qu'il est possible de faire venir des professionnels de qualité même si ceux-ci sont éloignés géographiquement de notre département. Un des objectifs est d'associer de plus en plus les titulaires du département qui interviennent principalement en DUT ; cela passe sans doute par de la formation et une implication plus forte dans les tâches administratives de ces formations.

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

Etat des lieux, perspectives ?

Les recettes du département sont assurées par trois sources : la DGF, le financement de nos licences professionnelles, les subventions accordées par les collectivités locales, la taxe d'apprentissage et d'autres financements exceptionnels liés souvent à des appels à projet.

Le financement des LP est largement assuré car tous nos étudiants ont des contrats d'alternance (plus de 40 par an pour les 2 LP soit environ 200000€). Ce point est très satisfaisant et constant depuis plusieurs années.

Malgré les sursauts économiques, le support des collectivités locales reste fort et indispensable pour notre département. Ce budget sert à la fois au fonctionnement des formations du département qu'au financement de la politique recherche menée par le département.

Concernant les appels à projets, le département est conscient de la nécessité de trouver de nouveaux moyens de financement et même si cette tâche est prenante, le département répond régulièrement aux différents appels à projets. Nous avons ainsi obtenu un financement de la CCI de l'Ain pour nos salles LP ainsi que d'autres financements pour des projets pédagogiques qui nous permettent d'améliorer notre équipement.

Le point faible du département dans ce domaine reste la taxe d'apprentissage. Nous devons intensifier nos efforts dans ce domaine. Le département envoie une fiche explicative à toutes les entreprises présentes dans la base mais c'est insuffisant (moins de 10000€) et nous devons les solliciter de manière plus active. Pour cette raison, cette tâche a été clairement identifiée dans le profil du poste de PRAG en économie qui vient d'être recruté.

#### **3.3.2. Dépenses**

Etat des lieux, perspectives ?

Le budget du département en 2013 se situait aux alentours de 100000€ et a subi une baisse de 8% (~92000€) avec l'exercice 2014 conséquences des différentes baisses budgétaires. Le département s'adapte à ces contraintes. Les principaux postes de dépenses concernent :

- les investissements en renouvellement informatique,
- les travaux sur les installations existantes,
- les missions (département délocalisé oblige),
- les dépenses courantes du département (papier, fournitures,...).

Concernant le budget recherche, il est essentiellement consacré à des financements de stagiaires et des missions.

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?

L'équipe pédagogique est resserrée et donc très impliquée dans la vie du département. Il n'existe pas à proprement parler de directeur des études, chacun s'étant réparti une ou plusieurs tâches bien identifiées dont voici les principales : responsable 1A, 2A et LP, emploi du temps, gestion des notes, relations entreprises, relations internationales, C2i, sports, organisation PPP, organisation semaines spéciales et projets tuteurés, communication auprès des lycées, des anciens et gestion des supports de communication, poursuites d'études, stages 2A, stages LP, admissions, etc. Certaines tâches lourdes sont réalisées en binôme mais le nombre de binômes est insuffisant et les tâches sont souvent réalisées par une seule personne. Ce nombre doit être augmenté pour alléger la charge des responsables et faciliter la transmission de l'information. Le personnel administratif est complètement impliqué et fournit un support administratif sur la totalité des tâches.

Il existe un conseil de département restreint qui regroupe le chef de département et de 5 membres élus. Il se réunit régulièrement, en moyenne tous les 15 jours, mais cela reste très variable selon l'actualité et la disponibilité de chacun. D'autres personnes du département peuvent être invitées selon les besoins. En plus de l'organisation courante, ce conseil s'occupe principalement de la mise en place et du suivi des nouvelles dispositions pédagogiques, ainsi que d'un certain nombre d'autres points (communication interne, documents externes et publicité, base de données, logiciels et choix des orientations en termes de matériel informatique, etc.)

Comme préconisé pour les conseils de département, nous profitons des jurys de fin de semestre pour réunir l'ensemble de l'équipe enseignante et les représentants des étudiants. Ces réunions permettent aux étudiants de faire remonter les difficultés rencontrées par les étudiants globalement et individuellement et aux enseignants de faire le point sur les remarques positives ou négatives à adresser aux groupes.

Enfin, tous les intervenants permanents et vacataires sont convoqués 2 fois par semestre en assemblée générale ordinaire.

Le chef de département participe tous les 15 jours au conseil de direction de l'IUT, où tous les départements sont représentés, ainsi que les élus de l'IUT aux différents conseils de l'université.

De plus, le site et le département disposent d'élus au conseil d'administration de l'IUT.

### **3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements**

Etat des lieux, projets ?

Deux types d'évaluation sont effectués : la première est réalisée en interne par certains enseignants, la seconde est commune à tous les départements de l'IUT. Pour les évaluations en interne, elles ne sont pas systématiques mais les directeurs des études rencontrent régulièrement les délégués pour faire le point. Un point est également fait avec l'ensemble de l'équipe enseignante lors des jurys où sont invités tous les délégués de chaque promotion. Il serait utile que ces évaluations puissent être faites de manière un peu plus systématique.

Ensuite, tous les ans nous pratiquons une enquête pour évaluer les semestres 1 et 4. Cette enquête est faite en ligne, sur la plateforme numérique de l'université. Cette enquête commune à tous les départements de l'IUT de Lyon permet d'avoir une cartographie intéressante des départements.

Le département peut disposer d'informations sur :

- l'organisation des enseignements (enchaînements, évaluations, difficultés)
- la mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'apprentissage

- l'organisation du département
- le travail fourni par les étudiants.

Les résultats de cette enquête anonyme sont très intéressants à analyser, et permettent d'améliorer notre formation. Globalement, les étudiants sont très satisfaits de leur scolarité. Le problème récurrent soulevé par les étudiants concerne les devoirs surveillés pour lesquelles les notes ne sont pas retournées assez rapidement. Corollaire de ces délais, les explications concernant ces notes sont jugées insuffisantes. Le département essaie de remédier à ce problème difficile notamment en mettant en place des règles plus strictes de délais pour le retour des notes. Tout ce qui touche à l'information sur les poursuites d'études, les stages a été amélioré.

### **3.4.3. Dispositif d'autoévaluation**

Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ? Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?

Comme indiqué dans le paragraphe précédent, l'auto-évaluation du département est réalisée via notre plateforme numérique Spiral fournie par l'université. Elle nous permet, en plus des contacts que nous avons avec les délégués, de disposer d'indicateurs sur la satisfaction des étudiants, les difficultés qu'ils peuvent rencontrer durant leur formation, leur investissement, s'ils ont une activité salariée, etc.

Ce dispositif est essentiel pour mieux comprendre nos étudiants et mettre des indicateurs précis en face de ressentis que chaque enseignant ou responsable peut avoir durant l'année.

Les taux de réponses sont généralement très élevés. Sur les dernières évaluations, on a pu constater objectivement les problèmes liés aux différents services universitaires proposés aux étudiants : sport, santé, orientation, restaurant.

## **4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Etat des lieux et projets ?

Le site de l'IUT Lyon 1, site de Bourg-en-Bresse, est maintenant constitué de quatre départements :

- Génie Biologique
- Génie Thermique et Energie
- Gestion des Entreprises et des Administrations
- Informatique

et héberge un laboratoire de recherche en agroalimentaire (LRGIA) ainsi qu'une équipe de recherche en Informatique.

Les départements fonctionnent bien, les recrutements sont bons. Ils légitiment la nécessité de ces formations sur le site de Bourg-en-Bresse. Bien sûr, cette délocalisation peut poser le problème de la visibilité et de l'attractivité lorsque ce site est proche d'une grande ville disposant d'un site universitaire important. Nous pouvons constater que c'est à la fois un inconvénient comme un avantage.

Bien sûr, certains étudiants choisiront en priorité la grande ville pour les infrastructures, les loisirs qu'elle peut leur offrir. Concernant le personnel, il est parfois plus difficile d'accéder à des services que les départements situés sur les sites de Villeurbanne qui ont les principaux services à proximité. Un des principaux soucis est l'absence de structure médicale sur place. Nous sommes souvent gênés par des problèmes médicaux ou sociaux (supposés ou réels cf problèmes liés au traitement des absences) et un traitement de ces situations entraîne un surcroît de travail,

d'échange. Une solution temporaire a été mise en place avec la venue d'une infirmière 1 fois par mois mais cela reste insuffisant et ne permet pas de résoudre les problèmes qui pourraient survenir au quotidien.

Cette délocalisation présente évidemment des avantages. Disposer d'une structure plus réduite permet une meilleure intégration et un meilleur encadrement pour nos étudiants. L'ambiance est bonne et les efforts consentis par tous pour rendre notre attractivité plus forte induisent un attachement fort au département. De plus, le soutien des collectivités pour améliorer les conditions du département et du site (par le financement qu'il leur apporte) sont autant d'éléments qui contribuent à la réussite de cette délocalisation.

Par ailleurs, l'existence de l'association Pole Sup 01 dédiée à l'enseignement supérieur sur la ville de Bourg-en-Bresse et dans l'Ain IUT permet d'accompagner le mieux possible les étudiants dans leur vie quotidienne. Ainsi, la Maison de l'étudiant offre des services tels que l'aide au logement, des activités sportives, la mobilité vers l'étranger, manifestations culturelles, scientifiques ...

Comme projet, il est essentiel de :

- renforcer les liens avec les services centraux de l'IUT,
- poursuivre activement notre politique de communication afin d'être connu et reconnu par tous les acteurs de notre filière (étudiants, collectivités, entreprises)
- d'obtenir une solution sur le site pour traiter les aspects sociaux et médicaux des étudiants.

## 5. Mise en place du PPN

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Semestrialisation, jurys et capitalisation ?

Modules complémentaires et PPP ?

Assiduité ?

ECTS ?

Mobilité des étudiants ?

Apprendre autrement ?

Difficultés rencontrées ?

Supplément ou annexe au diplôme ?

### Modules complémentaires

Le PPN prévoit 9 modules complémentaires. Les modules choisis pour les différents parcours touchent des domaines très actuels et nous ont semblés très intéressants pour les deux parcours. Les différences entre les parcours concernent deux modules de l'UE1 et deux modules de l'UE2.

	Parcours Insertion Professionnelle Immédiate	Parcours Poursuite d'Etudes Longues
HTML5	30	
Prog. Web client riche	30	
.net		30
.net avancé		30
Modélisations mathématiques	30	
Algèbre		30
Atelier de création d'entreprise	30	
Compléments mathématiques		30

Total	120	120
-------	-----	-----

### PPP

En adéquation avec le PPN, le département a mis en place la formation de PPP dans les trois premiers semestres. Plusieurs intervenants (permanents, vacataires) sont investis dans cet enseignement afin d'avoir un suivi des étudiants tout au long de leur parcours. Ce suivi se traduit également par un bilan final lors de la soutenance de stage des étudiants.

### Mise en place de soutiens

Des actions de soutien sont mises en place dans les disciplines de base. Ainsi une vingtaine d'heures est réservée à un soutien en algorithmique tout au long du premier semestre. De plus, une dizaine d'heures de soutien en mathématiques (analyse) est mise en place au semestre 2.

### Jurys

En complément des CPJ et des jurys de validation de semestre (en fin de chaque semestre), un pré-bilan est mis en place lors du premier semestre afin de détecter rapidement les étudiants ayant des difficultés.

### Difficultés rencontrées

Enseignements en demi-groupe dans les modules complémentaires. La taille des groupes de deuxième année (55 à 60 étudiants répartis sur trois groupes) rend difficile la mise en place de demi-groupes de travaux pratiques lors des modules complémentaires.

Intervenants professionnels. Les technologies évoluant, et le site étant délocalisé, il est difficile de trouver des intervenants professionnels pour accompagner les enseignements, notamment dans les modules complémentaires spécialisés.

### Assiduité

Un suivi permanent est mis en place pour veiller à la présence des étudiants. C'est un aspect qui semble important au département pour assurer un apprentissage continu et une implication des étudiants dans leur formation.

## 6. Projet du département

### 6.1. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)

Les taux élevés de réorientation et d'échecs à l'issue du semestre 1 et 2 sont des points sur lesquels nous devons travailler.

Outre un suivi individualisé des étudiants en difficulté, une réflexion doit être menée en amont dans le recrutement des candidats. Nous devons tout mettre en œuvre afin de nous assurer que :

- les étudiants admis soient capables de réussir.
- les étudiants ont choisi notre formation en connaissance de cause. Pour cela, le processus d'admission doit être revu. Des entretiens de motivation, des tests de niveau doivent être organisés. Les étudiants admis à la suite de ces entretiens se sentiraient par ailleurs davantage engagés dans le parcours qu'ils ont choisi.

### 6.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université

Il conviendrait de développer le DUT en trois ans, via l'alternance. L'alternance pourrait être une des solutions pour améliorer l'accueil des bacs technologiques. Pour ces derniers, le département devra poursuivre ses efforts dans la mise en place de cours de soutien et de groupes spécifiques,...

Académie de Lyon  
Université Claude Bernard Lyon1  
IUT Lyon1  
DUT Informatique, Site de Bourg-en-Bresse

Nous devons intégrer la politique de l'université pour améliorer le suivi de nos anciens (DUT et LP). La mise en place d'une procédure spécifique (plateforme Ellipse) nous permettra d'être plus efficace et de créer un réseau des anciens structuré.

Enfin, nous devons conduire la réhabilitation des deux Licences Professionnelles Metinet, Concepteur et Gestionnaire de sites internet et IEM, Informatique Embarquée et Mobile.

A Bourg-en-Bresse, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Bruno TELLEZ

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le directeur de l'IUT,

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

Gestion - DUT - 2016	
IUT :	LYON I
Département :	Informatique
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Ressources Humaines - Enseignants

Situation (janvier 2014) :

	Nombre	%	Pot. Théo. (hTD)	%	%
PR et SURN	1	6,67%	192,0	5,13%	49%
MCF et ASS	8	53,33%	1 536,0	41,03%	
Chaire d'excellence	0	0,00%	0,0	0,00%	
ATER	0	0,00%	0,0	0,00%	
PAST	1	6,67%	96,0	2,56%	
Moniteurs-Doct.contract	0	0,00%	0,0	0,00%	
PRAG	4	26,67%	1 536,0	41,03%	51%
PRCE	1	6,67%	384,0	10,26%	
ENSAM	0	0,00%	0,0	0,00%	
Autres	0	0,00%	0,0	0,00%	
<b>Total</b>	<b>15</b>		<b>3 744,0</b>		
		Décharges (hTD)			
		Pot. Réel (hTD)	3 744,0		

Taux d'encadrement enseignants de 2014 :

59%

= Potentiel Réel / 0,8 x charge d'enseignement (maquettes PPN-habilitation LP)

Répartition des enseignements 2013 - 2014 :

7404

h TD

94%

% charge théorique

Répartition :

Vacataires professionnels :	1 862,0	25,1%
Enseignants de l'IUT :	4 672,0	63,1%
Autres enseignants de l'univ. :		0,0%
Autres enseignants :	870,0	11,8%
Étudiants, allocataires...	0,0	0,0%

Commentaire :

1 ATER pour l'année universitaire 2013/2014 sur 1 poste de MCF. Le département va récupérer un poste de MCF qui lui manquait depuis plusieurs années (délégation). Un poste de PRAG va être renouvelé après un départ à la retraite. Le taux d'encadrement est encore un peu faible mais nous n'avons pas de difficulté majeure pour recruter des vacataires. Si le département devait pointer les manques en terme d'encadrement, nous pensons qu'il nous manque un enseignant dans le département de la communication. En informatique, le département pourrait demander un poste supplémentaire pour être proche d'une couverture satisfaisante de ces enseignements.

FC des enseignants en 2013 :

Volume : 0,5 Jours

0,0 Jours/Enseignants

Investissement Département : €

<b>Gestion - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Informatique</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

### 3- Ressources Humaines - BIATSS

Situation (janvier 2014) : - emplois ETAT :

		AENES	ITRF
Formation du bac à la licence	A		
	B		
	C		1
Formation de niveau Master	A		
	B		
	C		
Formation de niveau D	A		
	B		
	C		
Bibliothèque et documentation	A		
	B		
	C		
Recherche	A		
	B		
	C		
Immobilier	A		
	B		
	C		
Pilotage et animation du programme	A		
	B		
	C		
Vie étudiante	A		
	B		
	C		
<b>Total :</b>		<b>0</b>	<b>1</b>

Situation (2014) - autres emplois :

		Contractuels	Mise à dispo.
Formation du bac à la Licence	A		
	B		
	C		1
Formation de niveau Master	A		
	B		
	C		
Formation de niveau D	A		
	B		
	C		
Bibliothèque et documentation	A		
	B		
	C		
Recherche	A		
	B		
	C		
Immobilier	A		
	B		
	C		
Pilotage et animation du programme	A		
	B		
	C		
Vie étudiante	A		
	B		
	C		
<b>Total :</b>		<b>0</b>	<b>1</b>

## Gestion - DUT - 2016

<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Informatique</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

Bilan Emplois :

	Nombre	%	Nombre	%	
AENES	0	0%	1	50%	Etat
ITRF	1	50%			
Contractuels	0	0%	0	0%	Contractuels
Mise à dispo.	1	50%	1	50%	A Dispo.
Total :	2				

Pyramide :

	Etat	
	Totaux	%
A	0	0,0%
B	0	0,0%
C	1	100,0%

Commentaire :

La couverture sur nos postes administratifs est actuellement de 1,5 poste (0,8+0,7). Ce nombre nous semble suffisant et nous ne pourrions descendre en dessous (DUT + 2 groupes de LP à gérer).

FC des BIATSS (2013) :

Volume :  Jours  
 Jours/IATOS

Investissement Département :  €

**4-Finances - Comptabilité**

		€	%
Dépenses 2013	Personnel		0,0%
	Fonctionnement	65 464,4	100,0%
	Equipement	0,0	0,0%
Total		65 464,4	
Total par Etudiant :		387,4	
Total par HENS :		8,8	

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**

**-A-**

**« Partie DUT »**

**IUT : LYON 1**

**DEPARTEMENT : TC-C3SI**

**Université : LYON 1**

**Académie : LYON**

## SOMMAIRE

### Contenu

<b>Présentation du département .....</b>	<b>4</b>
<b>1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation. ....</b>	<b>6</b>
1.1. Bilan.....	6
1.2. Points forts / points faibles : .....	6
<b>2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »).....</b>	<b>6</b>
2.1. Offre de Formation .....	6
2.1.1. Offre de formation du département.....	6
2.1.2. Le département dans l'IUT .....	7
2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site.....	7
2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD).....	7
2.2. Accueil.....	7
2.2.1. Politique de recrutement.....	8
2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations).....	9
2.2.3. Origine des inscrits .....	9
2.3. Lien formation – emploi.....	9
2.3.1. Devenir du diplômé.....	9
2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique .....	10
2.3.3. Adaptation locale.....	11
2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »).....	11
2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	12
2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation).....	13
2.3.7. La certification .....	13
2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »).....	13
2.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	13
2.4.2. Dispositifs de réorientation .....	13
2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant .....	14
2.4.4. Les TICE (dont FOAD).....	14
2.4.5. L'innovation pédagogique.....	15
2.4.6. Les ressources documentaires.....	15
2.5. Formation tout au long de la vie.....	16
2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux .....	16
2.5.2. VAE .....	16
2.6. Politique d'ouverture internationale .....	16
2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers .....	17
2.6.2. Mobilité en stage, en semestre.....	17
2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU... ).....	17
2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux.....	17
2.6.5. Mobilité des personnels .....	18
2.7. Vie Etudiante.....	18
2.7.1. Participation à la vie institutionnelle .....	18
2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	19
<b>3. Les actions supports.....</b>	<b>19</b>
3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»).....	19
3.1.1. Etat des lieux et maintenance .....	19
3.1.2. <i>Hygiène et sécurité</i> .....	19

3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	20
3.2.1. Les enseignants.....	20
3.2.2. Les BIATSS.....	20
3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie.....	20
3.2.4. Les vacataires.....	20
3.3. Budget.....	21
3.3.1. Ressources.....	21
3.3.2. Dépenses.....	21
3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....	21
3.4.1. Organisation de l'équipe.....	21
3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	22
3.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	22
<b>4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant.....</b>	<b>22</b>
<b>5. Mise en place du PPN.....</b>	<b>22</b>
<b>6. Projet du département.....</b>	<b>23</b>
6.1. Points forts / points faibles.....	23
6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte).....	24
6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université.....	24

## Présentation du département

**Département : TC- Commercialisation des Systèmes, Solutions et Services Industriels (C3SI).**

Site : IUT Lyon1 - Site Gratte-ciel – 17, rue de France – 69627 Villeurbanne Cedex

**Chef du département :**

Prénom, Nom, qualité : ANTON Edouard – PRCE STI

Date de la prise de fonction de chef de département : 2010

Adresse : IUT Lyon1 – Département TC-C3SI  
Site Villeurbanne Gratte-ciel  
17, rue de France – 69627 Villeurbanne Cedex

Téléphone : 04 72 65 54 99

Télécopie :

Adresse électronique : edouard.anton@univ-lyon1.fr

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr/>

Date de création du département : 2010

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : aucune

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 112**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 5003**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2013) : 0**

Intitulés/S spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation

**Autres formations (Rentrée 2013) :**

<b>Intitulé/Options</b>	<b>Date création</b>	<b>Site/implantations</b>

**Autres formations de l'IUT sur le site (dans le cas d'une délocalisation) :**

**Laboratoires ou équipes hébergés sur le site par l'IUT (dans le cas d'une délocalisation), les citer :**

**Nombre total d'enseignants (au 01-01-2014) : 20**      **dont supérieur : 3**  
**dont second degré : 17**  
**dont PAST : 0**

**Nombre d'intervenants professionnels (au 01-01-2014) : 13**

**Nombre de BIATSS (au 01-01-2014) : 1**

**Surface totale (en m<sup>2</sup> SHON) : 4458**

**Spécificité(s) du département : porteur, coordonnateur, partenaire d'un projet (ex Challenges : Eco Marathon Shell,...) ou tout autre particularité ou originalité... ?**

- Organisation et participation aux Rencontres du GIFEC : une table ronde avec des professionnels, des responsables pédagogiques, les étudiants du département TC-C3SI...  
Salon de présentation de produits industriels : 27 industriels présents
- Organisation et participation au Projet « les 24 Gratte-ciel de Villeurbanne » course inter IUT de mini moto,...
- Participation aux Alticiades du réseau TC (compétition avec épreuves commerciales et sportives)
- Participation en partenariat avec les départements TC et GMP aux 24h du Mans de karting,

[Les objectifs tels que mentionnés dans le projet annuel de performance de la loi de finances 2014.](#)

## 1. Introduction et Bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation

### 1.1. Bilan

**Le département TC-C3SI a été créé en 2010 sur le site Villeurbanne Gratte-ciel**

L'attractivité du département se poursuit, les candidatures passant au cours de ces trois dernières années de 2 candidatures pour une place à 10 candidatures pour une place.

La sélection est en conséquence très forte ; cependant nous tenons à maintenir un taux d'accueil des bacheliers technologiques **de 50%**.

### 1.2. Points forts / points faibles :

Ce nouveau département bénéficie d'une forte attractivité et d'une forte reconnaissance des Industriels et plus spécifiquement des industriels de la distribution.

*Résumé des points forts :*

- Accueil de 50% de bacs technologiques.
- Accueil de tous les types de bacs généraux (S, ES, L) et technologiques (ST-MG, STI 2D).
- Mixité réelle avec (40% de - 60%) aussi bien dans les candidatures que dans les inscrits : fait rare pour une filière industrielle.
- Organisation de challenge de négociation et de speed-dating avec les industriels.
- Bon taux de réussite grâce à la mise en place de tutorat dès le semestre 1.
- Reconnaissance de la valeur des étudiants diplômés qui rejoignent les licences professionnelles des autres IUT et universités.
- Excellente réussite dans les poursuites d'études engagées.
- Partenariat européen : Projet Erasmus TOM

La filière est encore sur la voie de l'expérimentation ce qui freine son développement souhaité par les industriels. La communication institutionnelle est difficile du fait du caractère expérimental et de l'actualité des autres IUT participant à l'expérimentation.

---

## 2. Formation initiale et tout au long de la vie (cf. tableaux « Offre de formation DUT »)

### 2.1. Offre de Formation

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

#### 2.1.1. Offre de formation du département

*En particulier, évolution de l'offre de DUT, LP, autres... Capacité d'accueil\*, situation post-bac académique. Projets de nouvelles options, nouvelles LP, DUT ou LP nouvelles voies (alternance)...*

\*nombre de places voté au Conseil de l'IUT pour l'année de référence

Afin d'améliorer l'attractivité des étudiants, ayant une formation tertiaire (DUT, BTS, L2,...), pour le secteur industriel, le département proposera pour la rentrée 2016 la formation Licence Professionnelle Technico-commercial en produits et Services industriels (PSI).

Le département propose depuis la rentrée 2013 un DUT en trois ans par alternance, en contrat de professionnalisation. L'organisation est faite sur trois ans en fonction du schéma ci dessous :



étudiants en alternance.

Cette nouvelle disposition permet une meilleure attractivité pour les étudiants, en difficulté financière, une relation plus étroite avec les entreprises partenaires et également une amélioration de notre capacité financière.

## 2.1.2. Le département dans l'IUT

*Quel apport du département dans les autres formations de l'IUT ou dans ses activités de recherche, de transfert, d'organisation ?*

La création de la formation TC-C3SI dans notre IUT a été une opportunité pour créer un pont entre le département TC et les autres départements secondaires de l'IUT.

Cela se traduit par des échanges d'enseignants ou de ressources, des projets tuteurés conduits en commun, tuteurs étudiants GMP et TC pour des étudiants de première année de TC-C3SI, (Alticiades, 24 Heures du Mans de karting, ...), ainsi que par la mise en commun de pratiques de gestion des absences (C3SI, GMP et TC) et des pratiques pédagogiques.

Les moyens financiers du département permettent de compléter les investissements dans certains laboratoires pour favoriser une optimisation de l'utilisation des matériels.

## 2.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site

*Comment l'offre de formation du département est-elle prise en compte dans l'offre L de site ? Quelles sont les liaisons dans le domaine : flux d'étudiants, coordination d'équipes pédagogiques...*

Le département participa à travers ses enseignants avec l'Année Universitaire Préparatoire (AUP) dont elle recrute des candidats. Le département recrute les candidats qui ont fait l'effort d'une mise à niveau et après avis du responsable de la formation AUP.

## 2.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)

Le département opère-t-il d'autres formations (L3, M...) ou est-il partenaire de formations de niveau L3, M...

Le département ne participe pas à des formations de type Master au sein de l'université

## 2.2. Accueil

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 231 - objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

## 2.2.1. Politique de recrutement

*Taux de pression, sélectivité...*

*Modalités de recrutement, prise en compte du PPP...*

*Communication.*

*Partenariats sur le recrutement.*

*Réorientations vers l'IUT (en semestre 2 et en semestre 3) - passerelles.*

*Bacheliers technologiques : viviers, candidatures, classés et inscrits - actions mises en oeuvre pour favoriser l'orientation et l'accueil - comparaison avec les mêmes spécialités du site (s'il y a lieu)*

*Autres publics : BPro, DAEU, Etudiants étrangers, ....*

*Semestres décalés.*

*Projet Personnel et Professionnel.*

*Prise en compte des enjeux actuels de l'économie.*

*Mise en place des PPN.*

*Orientations pédagogiques, pédagogie par la technologie.*

*Référentiel d'Activités et de Compétences.*

*Apprendre Autrement.*

La procédure de recrutement est faite pour les néo bacheliers à partir de dossiers dématérialisés, procédure permise par Admission Post Bac. Les dossiers des candidats sont classés selon des critères académiques et suivant la lettre de motivation. La cellule recrutement récupère informatiquement les résultats de première et de terminale des candidats. Une note est calculée à partir de ces résultats.

Les dossiers sont tous examinés par des enseignants afin de déterminer l'adéquation de la demande avec l'offre de formation.

- Les candidats admis directement : Il est alors tenu compte des appréciations des enseignants.
- Les candidats refusés

Une attention particulière est portée aux dossiers des candidats issus de baccalauréats technologiques afin de ne pas les pénaliser par rapport aux baccalauréats généraux.

Deux listes non concurrentes sont établies :

-Bac Technos : 50% des places

-Bac Autres : 50% des places

L'équipe pédagogique s'implique fortement dans la communication auprès des publics lycéens et étudiants. Cette communication s'articule autour d'un certain nombre d'actions, renouvelées chaque année :

- Participation au salon de l'étudiant de Lyon : un stand occupé pendant 3 jours par l'ensemble des formations de l'IUT permet de répondre aux besoins d'information des futurs étudiants.
- Participation aux journées de l'enseignement supérieur (JES) : pendant 2 jours, cette manifestation permet aux futurs étudiants de rencontrer les étudiants du département TC-C3SI.
- Une journée portes ouvertes est organisée chaque année un samedi pour permettre aux familles n'ayant pas pu se rendre aux JES et au salon de l'étudiant d'obtenir les informations nécessaires à l'orientation des futurs bacheliers.
- Participation des étudiants aux différents forums organisés dans les lycées

Ces différentes manifestations portent manifestement leurs fruits, puisque le nombre de candidats est en constante augmentation pour nos différentes formations.

## 2.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)

*Handicapés, sportifs...*

Le département applique la politique de l'IUT pour l'accueil des étudiants Sportifs de Haut Niveau et définit avec les intéressés un aménagement d'emploi du temps pouvant aller jusqu'à la possibilité d'effectuer leurs cursus en 3 ans.

La mise en œuvre, dans nos bâtiments, des moyens nécessaires pour accueillir des étudiants en situation de handicap (accès aux salles adaptés, mise à disposition d'un espace dédié, cours de soutien, aide à la recherche de stage, ...) est également utilisable par des étudiants de TC-C3SI.

## 2.2.3. Origine des inscrits

*Analyse de la situation et de son évolution : géographie, origine des bacs...  
Situation homme / femme et situation au regard de l'égalité des chances.  
Situation taux d'étudiants boursiers (critères sociaux).*

Les tendances observées depuis la création de la formation sont confirmées encore sur 2014 :

- L'augmentation sensible du nombre de "vœux 1", confirmant l'attractivité de notre département.
- Le taux de pression continue à augmenter, passant de 4.3 en 2011 à 7.6 en 2014
- La très forte augmentation des candidatures des baccalauréats technologiques. : 41%

Les candidats sont originaires à 75 % des académies de Lyon et de Grenoble.

Le pourcentage des lycéens boursiers, de l'enseignement secondaire, est de 18% mais nous finissons par recruter 30% d'étudiants boursiers.

Economique et social	27,91%
Scientifique	25,81%
Littéraire	1,16%
Sciences et Technologies de l'agronomie et du vivant	0,23%
Sciences et Technologies du Management et de la Gestion	17,44%
Sciences et technologie de laboratoire	0,70%
Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable	20,93%
Professionnelle	4,42%
Professionnelle Agricole	0,23%
Année préparatoire en Université	1,16%

La demande d'étudiantes pour cette formation est de 30% mais nous finissons par recruter 40% d'étudiantes. Cela représente, pour une formation comportant une formation à la fois **tertiaire et secondaire**, une spécificité de notre site.

## 2.3. Lien formation – emploi

**Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »**

### 2.3.1. Devenir du diplômé

*Enquête insertion professionnelle locale, nationale, quelle méthode ?*

Les promotions diplômées en 2012 et 2013 sont suivies par la direction du département et le secrétariat au moyen d'un fichier régulièrement mis à jour. La jeunesse du département ne permet

pas encore d'avoir une vision à long terme du devenir des étudiants même si des tendances nettes se dessinent.

Analyse des principaux flux (Insertion, poursuite) et du niveau d'insertion.

Année de sortie	2012	2013
Nombre de diplômés	14	43
Insertion directe	2	4
Nombre de dossiers de poursuite d'études LP		
Poursuite d'études en LP	7	28
Poursuite d'étude en licence		5
Intégration d'une école sur concours	2	4
Année à l'étranger	3	2

L'insertion professionnelle reste stable et représente de 10 à 15 % des effectifs.

L'insertion professionnelle après une licence professionnelle représente le flux majoritaire des étudiants de TC-C3SI. Les licences professionnelles constituent principalement soit une spécialisation dans un secteur (hydraulique industrielle, matériel électrique, Bâtiment et travaux public), soit un approfondissement de la pratique commerciale (management relation client, commerce international). Le DUT TC-C3SI ouvre également la porte de formations combinant les secteurs tertiaires et secondaires tels que qualité, logistique, packaging et permet des lauréats de baccalauréats ES et STG de rejoindre le secteur industriel par ces métiers.

Une proportion d'étudiants d'environ 5% choisit de poursuivre en L3 de type AES (IAE) dans le but de continuer vers des mastères.

Enfin les étudiants qui choisissent d'aller en école de management rejoignent l'ESTA, KEDGE Toulon en entrée directe ou s'inscrivent aux concours Passerelle et Tremplin pour rejoindre ICN, ESC Dijon, ESC La Rochelle, ENT management avec pour la plupart le souhait de suivre ces formations en alternance.

*Existe-t-il une cellule d'aide à l'insertion dans le département ou au niveau de l'IUT ?*

Les offres d'emploi sont collectées par le responsable des stages de S4 qui fait aussi office de cellule d'aide à la recherche emploi. Ces offres sont, après tri, diffusées aux étudiants, ainsi qu'aux anciens diplômés, par courriel.

Ces offres proviennent de 3 canaux principaux :

- retour suite à un mailing ciblé auprès des entreprises de secteurs industriels
- offre venant des entreprises ayant accueilli un stagiaire
- offre d'entreprises partenaires de la formation

### **2.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique**

*Méthodologie d'association des professionnels et des collectivités.*

Représentation des milieux professionnels et sociaux dans le département.

Les professionnels interviennent dans la formation sur des disciplines centrales de la formation, en particulier sur les aspects commerciaux et sur l'aide à la constitution du projet professionnel. Issus des métiers du commerce (commerciaux, directeurs commerciaux, consultants) et non d'autres établissements d'enseignement, ces professionnels à l'expérience avérée participent aux conseils de département, au conseil d'IUT pour l'un d'entre eux et aux commissions de pré-jury.

Ces commissions se réunissent à des horaires de fin de journée permettant aux industriels d'être présents.

Depuis la naissance du département TC-C3SI en 2011, les industriels fabricants ont été associés au projet pédagogique. Les industriels adhérents du GIFEC ont, sur le terrain, relayé les intentions exprimées dès le début du projet. Les interventions ponctuelles du début du département ont laissé la place à une relation constante où ces industriels expriment les besoins qu'ils rencontrent et participent à l'élaboration du projet professionnel des étudiants.

Cette collaboration se traduit par :

- Deux réunions annuelles à Paris-La Défense à la Maison de la Mécanique, siège du GIFEC.
- Une table ronde organisée à l'IUT réunissant 16 entreprises
- Une journée de recrutement et de challenge de négociation avec les industriels.
- Une évaluation d'une partie du projet tuteuré de S4 par les industriels

Par ailleurs, depuis 2012, les principaux distributeurs de produits industriels sont également partenaires de la formation et un conseil de perfectionnement est mis en place avec leur participation. Il est à noter cependant que le secteur de la distribution industrielle est un secteur fortement concurrentiel, et que si les entreprises éprouvent les mêmes besoins, il reste délicat politiquement de les associer simultanément à nos actions. L'aspect concurrentiel prédomine souvent et les relations tissées avec ces grandes entreprises prennent plutôt la forme de relation bipartite que d'une relation Département-Distributeurs.

Les DRH des quatre principaux groupes étaient présents lors de la manifestation speed-dating et trois groupes ont formulé des propositions directement à des étudiants du département soit pour un stage avec possibilité d'emploi soit pour une alternance dans le cadre d'une Licence Professionnelle.

### **2.3.3. Adaptation locale**

Quelle adaptation des PPN pour le DUT : de nature pédagogique, contraintes techniques, adaptation à l'environnement socio-économique ? Mettre en évidence les modalités d'actualisation de cette adaptation ?

Le DUT TC-C3SI étant dans une phase d'évaluation de son PPN, les adaptations ont été limitées au maximum et ne concernent que la répartition et non le volume horaire. Les deux premières années, le manque de disponibilité des salles de technologie, des locaux CAO ou des salles de TP en électricité ont rendu difficile la régularité de l'enseignement. Les investissements faits par le département, ont permis la constitution d'une salle Cao, de postes de démontage de matériel, et le doublement de certains matériels de TP. Enfin, la réalisation d'une salle dédiée aux projets avec moyens informatiques, salle de prospection téléphonique, outillages et espaces de réalisation, permet une autonomie pédagogique sur la quasi totalité de l'année. L'utilisation de matériels lourds appartenant aux plateformes des autres départements (GIM,GMP principalement) se fait dans les plages de creux de ces départements lorsque les étudiants sont en stage ou au moment du changement de semestre par exemple.

### **2.3.4. Professionnalisation (stages – projets tutorés) (cf. tableaux « Pédagogie DUT » et tableaux « Gestion DUT »)**

Quelle méthode dans la mise en place et le suivi des stages et des projets ?

Le projet est un projet technico-commercial comportant une partie « challenge » où les étudiants sont mis en concurrence. Ce projet est porté par un enseignant technique et un professionnel du domaine commercial, le suivi se faisant de façon hebdomadaire sur des créneaux disponibles dans l'emploi du temps et identifiés pour les étudiants. La partie prospection et la partie conception sont évaluées au cours de l'année par la remise par mail de deux notes de synthèses. Les étudiants ont connaissance des résultats de leur travail à chaque échéance, les critères étant définis dans une grille qui leur a été remise au préalable.

La partie finale du projet est évalué en deux phases :

-La réalisation est évaluée par les industriels présents lors de l'exposition finale dédiée au projet et cette année 22 industriels ont évalué les 13 groupes.

-Une soutenance a également été organisée en présence des deux responsables de stage. Les étudiants devaient préparer cette soutenance à l'aide d'une grille d'autoévaluation du groupe qui était ensuite analysée après la présentation.

Au mois d'octobre, les étudiants reçoivent un livret de stage qui en explique toutes les phases, fixe les échéances et définit les modalités d'évaluation. Au cours du semestre 3, les étudiants sont reçus pour un entretien individuel permettant de définir le type de stage recherché et son adéquation au projet personnel, professionnel et universitaire de l'étudiant. Toutes les offres d'emploi et tous les documents ressources sont disponibles sur le serveur Spiral utilisés par l'IUT. Selon le cas les étudiants candidatent directement ou le responsable des stages regroupe les candidatures avant de les adresser aux entreprises partenaires. Le responsable ne se substitue pas aux entreprises pour la sélection des stagiaires et toutes les candidatures sont transmises. Il n'y a pas eu, pour le moment de problème de comportement nécessitant l'émission d'un avis accompagnant la candidature d'un étudiant afin de ne pas compromettre les partenariats engagés. La démarche de recherche de stage est de la responsabilité de l'étudiant mais il est accompagné depuis la première année tant dans la rédaction de ses lettres de motivation que dans la réalisation de son CV.

Les rapports de stage, avec le livret de stage annexé, sont disponibles pour libre consultation et le fichier des entreprises ayant accueilli un stagiaire avec la nature des missions confiées est diffusé auprès de tous les étudiants.

### **2.3.5. Les équipements de travaux pratiques (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

L'utilisation des plateformes technologiques performantes du site Villeurbanne Gratte-Ciel permet à l'étudiant d'évoluer dans un environnement représentatif de nombreux secteurs industriels.

Le site de Villeurbanne gratte-ciel possède les trois plus grands départements industriels (GMP, GIM et GEII ) de France avec un équipement très performant.

L'utilisation de matériels lourds appartenant aux plateformes des autres départements (GIM, GMP principalement) se fait dans les plages de creux de ces départements lorsque les étudiants sont en stage ou au moment du changement de semestre par exemple ce qui contribue à améliorer la rentabilités des investissements.

La nécessité de compléter des équipements complémentaires et de permettre une meilleure répartition des séquences pédagogiques (emploi du temps) ont entraîné la nécessité d'investissements complémentaires.

Les investissements faits par le département, ont permis la constitution d'une nouvelle salle Cao, des postes de démontage de matériel, et le doublement de certains matériels de Travaux Pratiques.

Enfin, la réalisation d'une salle dédiée aux projets avec moyens informatiques, salle de prospection téléphonique, outillages et espaces de réalisation, permet une autonomie pédagogique sur la quasi-totalité de l'année.

La mise en place d'une salle « Techno-Lab », également prévue pour l'accueil des collégiens et des lycéens sur des matériels professionnels, pourra être utilisée pour les projets des étudiants de TC-C3SI et de TC.

### **2.3.6. L'alternance en formation initiale (apprenti) ou en formation continue (contrat de professionnalisation)**

*Etat des lieux, projets et difficultés.*

Un étudiant adopte en 2013-2015 une alternance de sa deuxième année en deux ans en contrat de professionnalisation.

### **2.3.7. La certification**

Langues, C2i. Etat des lieux et projets.

## **2.4. La pédagogie (cf. tableaux « Pédagogie DUT »)**

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 231 – objectif 1 : « Contribuer à promouvoir l'égalité des chances pour l'accès aux formations de l'enseignement supérieur des différentes classes sociales »

### **2.4.1. Réussite et aide à la réussite**

*Réussite générale et particulière des bacs technologiques*

*Taux de réussite des étudiants boursiers (critères sociaux) par rapport aux étudiants non boursiers.*

Un tutorat est mis en place aux semestres 1 et 2 pour tous les bacheliers technologiques.

Sur la promotion 2011-2013, sur 21 étudiants boursiers, 15 ont validé leur DUT soit **41%** par rapport an non boursiers.

### **2.4.2. Dispositifs de réorientation**

*Réorientation des étudiants en échec à l'université et au département. Liaison avec BTS, avec domaines L. Liaison avec les CPGE*

Pour les étudiants du département, compte tenu du fort taux de réussite, le problème ne se pose pas vraiment. Cependant, la direction des études s'efforce d'informer les étudiants, désireux de se

réorienter, sur les voies qui leur sont offertes (inscription par exemple au SOIE de l'université pour un semestre de remise à niveau ou de réorientation).

Les relations tissées par la gestion d'un programme de tutorat avec les lycées, dans le cadre du programme national « les Cordées de la Réussite », permet des accords de réorientation pour certains étudiants en BTS sans difficulté. L'offre de formation de la région lyonnaise permet un choix de réorientation important.

### **2.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

*Mise en place du PPP. Etat des lieux et projets.*

*Travail sur poursuites d'études et le projet personnel. Entretien personnel, réalisation du CV*

Comme préconiser dans le PPN, les stages et les projets doivent aider l'étudiant dans la construction de son Projet Personnel et Professionnel (PPP).

Les modules de PPP sont assurés aux semestres 1, 2 et 3 par un vacataire professionnel, en activité, afin de permettre une information et une préparation en adéquation avec la réalité professionnelle.

Le parcours de formation permet à l'étudiant de se « pré-professionnaliser » en effectuant un stage, de 4 semaines au semestre 2, afin de connaître la réalité d'une entreprise.

L'enseignant peut s'appuyer sur cette expérience pour valider :

- Une prospection dans un secteur d'activité pour être capable de se positionner.
- Une visite d'entreprise,
- Un entretien avec un technico-commercial,
- Un accompagnement à la recherche documentaire.

L'enseignant s'appuie également sur :

- Les événements organisés comme les Rencontres du GIFEC, dans le cadre de la Semaine de l'Industrie, organisée au sein de notre département afin de favoriser les rencontres entre les étudiants et les professionnels.
- L'obligation faite aux étudiants de première année d'assister aux soutenances des stages de deuxième année et permettre de valoriser, et alimenter, le module de PP du semestre 3.

### **2.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

*Bilan et projets ?*

Les outils couramment utilisés sont :

- *La Gestion des plannings (emplois du temps des étudiants, emplois du temps des enseignants) qui est assurée à l'aide d'un outil informatique (ADE Expert) mis en place pour la construction, la gestion et la diffusion de plannings en fonction des contraintes rencontrées.*

*-La Messagerie électronique* : chaque étudiant et enseignant (titulaire ou vacataire), dispose d'une adresse de messagerie électronique accessible depuis une interface Web.

Cette messagerie obligatoire pour les « résidents » du département est consultable à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Des listes de diffusion sont définies pour permettre une communication entre les étudiants, l'administration et les enseignants.

*-Le Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon 1 (SPIRALConnect)* est la plateforme d'apprentissage en ligne de l'Université Lyon 1. Cette plateforme permet la préparation de séances de cours, la récupération de documents et la diffusion de formations sur Internet. Un étudiant peut, à l'aide de cette plateforme, suivre un parcours pédagogique (cours et exercices) individualisé.

Cette plateforme permet également l'organisation des évaluations par les étudiants, de la pédagogie et des services, du semestre S1 et du semestre S4.

*-Les Outils collaboratifs et réseaux sociaux publics* : les enseignants et les étudiants utilisent des outils collaboratifs tels que Foodle, Doodle, etc... Les étudiants utilisent, sans difficulté ni nécessité de formation, les réseaux sociaux dans le cadre de leur projet tuteuré.

#### **2.4.5. L'innovation pédagogique**

Bilan et projets ?

La double culture technique et commerciale est recherchée très tôt dans la formation et est développée tout au long du cursus en TC-C3SI. Des visites de sites industriels avec des ateliers spécifiques sur une ou deux journées sont effectuées en partenariat avec les sociétés Airbus, Renault Trucks ou Mabeo par exemple.

L'innovation pédagogique s'est développée selon plusieurs axes :

-Projet transversaux avec le département GMP dont des groupes d'étudiants tuteurent les groupes d'étudiants de TC-C3SI. Les étudiants en GMP fabriquent les produits conçus en CAO par les étudiants de TC-C3SI.

-Mise en place d'enseignement en anglais assuré par un enseignement d'université européenne partenaire du programme TOM

-Utilisation d'outils de CAO et de prototypage rapide dans le cadre d'une collaboration avec la cité du design.

-Utilisation de la *matériauthèque* pour une découverte des matériaux nouveaux

-Création d'œuvres d'art pour mise en avant d'une entreprise et de ses valeurs.

#### **2.4.6. Les ressources documentaires**

*Quelle utilisation des ressources pédagogiques du Centre de Documentation : disponibilité, association des documentalistes dans les projets pédagogiques...*

*Constitution d'un fond documentaire avec la bibliothécaire du site*

L'IUT dispose sur tous ses trois sites d'un centre de documentation ouvert à tous les étudiants.

Les enseignants incitent fortement les étudiants à utiliser ce service même si les ressources documentaires obtenues par internet sont de plus en plus utilisées par les étudiants.

Le centre de documentation assure un service qui permet aux étudiants un apprentissage de la recherche et de la vérification de la fiabilité des sources sur internet : Il s'agit de leur inculquer, aussi, des notions sur la propriété intellectuelle.

## 2.5. Formation tout au long de la vie

Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »

### 2.5.1. Publics de formation continue, état des lieux

*Etat des lieux et projets.*

Un étudiant adopte en 2013-2015 une alternance de sa deuxième année en deux ans avec un contrat de professionnalisation.

### 2.5.2. VAE

*Etat des lieux et projets.*

Le service de formation continue de l'IUT n'a aucun candidat à ce jour du fait la nouveauté de la formation.

## 2.6. Politique d'ouverture internationale

Programme 150 - objectif 5 : « Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements »

Programme Erasmus Technical Office Management ( T.O.M ) <http://mechanics.kahosl.be/tom/>



La filière TC-C3SI a été sollicitée, de par sa particularité de double compétence technique et commerciale, pour participer au **Programme Erasmus Technical Office Management (T.O.M)**. Le projet Erasmus TOM doit faire des propositions pour faciliter la mise en place d'échange d'étudiants, dans le domaine **Technico-commercial**, avec comme objectif l'obtention d'un double diplôme universitaire au niveau Licence.

Ce projet est doté d'un budget d'environ **390.000 euros sur trois années**. La part concrète qui doit revenir à l'IUT Lyon 1, pour les frais de déplacement et l'organisation d'une commission de travail à Lyon, est de l'ordre de 50.000 euros.

La première réunion de travail du programme Erasmus TOM s'est déroulée à l'université de Sint Lieven de Gent en présence de deux représentants par université :

- Université Aalen -Allemagne
- Université de Kaho- Sint-Lieven – Belgique

- Université de East London – Angleterre
- Université de Suceava – Roumanie
- UCBL -IUT LYON 1 –France,

avec la participation de l'Université de Graz- Autriche- comme « évaluateur » de la réunion.

Les procédures et les accords concernent essentiellement le département TC-C3SI mais l'adaptation aux autres départements de l'IUT Lyon1, avec les universités représentées, est **envisagé et encouragé**.

### **2.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

Inscrits étrangers : état des lieux. Quelle politique d'accueil ?

La politique d'accueil d'étudiants étrangers est en cours de développement notamment dans le cadre du programme européen Erasmus TOM.

D'ailleurs, les enseignants du département accueillent et encadrent déjà, dans le cadre précité, des étudiants belges qui sont en projet tuteuré.

### **2.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

*Analyse de la mobilité, quels projets ? Quelle situation en ce qui concerne les bourses pour les étudiants ?.*

Environ 2% à 4% de nos étudiants effectuent soit une année d'étude à l'étranger après le DUT soit un stage dans le cadre du stage de fin d'étude du DUT.

### **2.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)**

*Etat des lieux et projets.*

Depuis la création du département 4 étudiants ont finalisé une année Post-Dut à l'étranger dans le cadre des diplômes (DU) proposé par l'IUT :

- 3 DUETI (Canada, Angleterre)
- 1 DUSTI (entreprise en Chine)

Ces diplômes sont gérés administrativement par le service des relations internationales de l'IUT et pédagogiquement par un enseignant de département.

Dans le cadre du projet européen TOM des échanges de mobilité sont en cours de validation.

Pour démocratiser et inciter les étudiants à la mobilité, le département prévoit l'envoi de toute la promotion de première année (soit 60 étudiants au maximum) pour suivre une semaine de cours en anglais à l'Université de Kaho-Sint-Lieven en Belgique. Ce déplacement permettra aux étudiants, en difficulté financière d'envisager une année à l'étranger, et de ne pas se sentir exclus des programmes d'études à l'étranger.

La participation important des étudiants à l'épreuve du TOEIC et le taux important de réussite est un signe encourageant pour l'avenir des échanges.

### **2.6.4. Participation du département à des programmes internationaux**

*Accords de coopération bilatéraux ?*

*Participation à des programmes ? Gestion de programmes ?*

Le département TC/C3SI a participé à six colloques dans le cadre du programme TOM et a organisé le quatrième colloque entre cinq Universités du **lundi 4 juin au mardi 6 juin 2012**

GENT	24/11/2010	27/11/2010
AALEN	08/06/2011	11/06/2011
LONDRES	30/11/2011	03/12/2011
LYON	04/06/2012	06/06/2012
SUCEAVA	06/11/2012	10/11/2012
GENT	26/06/2013	29/06/2013



Ce colloque était essentiellement consacré à la mobilité étudiante et la mise en place d'une formation **Technico-commerciale commune**.

La validation et la traduction de programme de TC-C3SI en anglais pour nos partenaires européens a été réalisée.

De même, la réalisation et la mise en commun d'un fichier « Matrice de Compétence » permet à un étudiant de choisir les modules de cours proposés par les universités partenaires en fonction de son projet personnel de mobilité européenne.

La « Matrice de Compétence » permet de valider la compatibilité des contenus entre les modules des différents programmes des formations partenaires.

### 2.6.5. Mobilité des personnels

Le département TC-C3SI a participé aux échanges d'enseignants avec les universités partenaires du programme TOM essentiellement avec l'Université Kaho- Sint-Lieven Gent – Belgique- et l'Université de Suceava –Roumanie-.

Ces échanges se font sur la forme de déplacement de cinq jours ouvrables (mobilité Enseignant Erasmus) pour assurer des cours dans les universités partenaires avec la fréquence d'un échange par an.

## 2.7. Vie Etudiante

### 2.7.1. Participation à la vie institutionnelle

*Participation à la vie du département, de l'IUT, de l'université ?*

Les élus étudiants, représentants des étudiants de première et deuxième année, participent aux quatre conseils annuels de département et prennent part aux décisions d'investissements, des projets et du fonctionnement de département TC-C3SI.

Les étudiants sont impliqués de quatre façons dans la vie du département :

- des délégués de groupe sont élus en début d'année et permettent aux directeurs d'études de faire le point régulièrement sur les problèmes rencontrés,
- ils participent aux instances de représentation au sein de l'IUT,

- Ils participent à la vie du département : actions de communication et d'animation (portes ouvertes, salons, présentation du cursus dans les lycées,...).

Les étudiants élus participent aux conseils de la Vie Etudiante de l'Université.

### **2.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles**

L'absence de cours le jeudi après-midi permet la pratique d'activités sportives et associatives. La note de sport dans le cadre universitaire est prise en compte comme bonus dans le calcul des moyennes.

La pratique d'activités présentant un intérêt professionnel est également retenue :

- Apprentissage optionnel d'une langue.
- Participation au tutorat des étudiants primo-arrivants,
- Participation aux programmes tutorat des Collèges et Lycées – Programme national des « Cordées de la Réussite ».

La vie étudiante du département est animée par le bureau des étudiants (BDE) qui organise sorties, activités diverses, ....

Les étudiants du BDE concourent efficacement à l'accueil des nouveaux étudiants de première année.

---

## **3. Les actions supports**

Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »

Programme 150 - objectif 3 : « Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international »

Programme 150 - objectif 4 : « Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche »

### **3.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT »)**

#### **3.1.1. Etat des lieux et maintenance**

*Problématiques des locaux le cas échéant.*

Le bâtiment actuel du département a été livré à la rentrée 2009-2010.

Ce nouveau bâtiment neuf ne pose donc aucun problème de maintenance pour les années prochaines. Par contre, quelques malfaçons et dysfonctionnements de certaines installations sont apparues et nécessiteront très certainement des travaux de maintenance plus importants qu'actuellement. Les dysfonctionnements pouvant concerner la sécurité des personnes sont immédiatement traités.

#### **3.1.2. Hygiène et sécurité**

*Situation au regard de la réglementation incendie.*

*Implication Hygiène et Sécurité du département.*

*Formations.*

*Evaluation des risques - Document unique.*

Le chef de département est assisté dans sa tâche de prévention des risques par une personne dédiée, qui a reçu la formation nécessaire et qui peut le conseiller le cas échéant et l'informer des problématiques liées à la sécurité. Chaque année plusieurs essais d'évacuation sont organisés.

La conformité des locaux, vis-à-vis de la réglementation incendie, et la gestion du Document Unique est assurée par l'IUT.

Dans le cadre de leur formation, et sous la conduite d'un professionnel, les étudiants effectuent chaque année, au S4 un audit de l'ensemble du site. Les résultats sont communiqués à la direction de chaque département ainsi qu'à la direction du site. Cet audit permet de sensibiliser les étudiants à la problématique Hygiène et Sécurité dans les entreprises.

## **3.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

### **3.2.1. Les enseignants**

*Etat des lieux. Projets d'évolution des Ressources Humaines. Appréciation en matière d'encadrement.*

Le département souffre d'un sous encadrement très important du fait de sa récente création: le taux d'encadrement enseignants de l'UT est de 40%

La particularité de l'encadrement est la participation de quatre enseignants, de la composante formation des maîtres ESPE de l'Université Claude Bernard (UCBL), qui apporte un complément de service et le savoir-faire pédagogique qui permet une transition plus « supportable » pour les primo-arrivants entre le lycée et la première année d'IUT.

### **3.2.2. Les BIATSS**

Le département bénéficie d'une personne, de catégorie C à 70% temps plein, chargée des tâches administratives.

Le département encourage, par l'inscription aux différentes formations mise en place par l'Université, la réactualisation des connaissances du personnel administratif.

L'entretien, la maintenance des locaux, la maintenance du parc informatique et la maintenance des équipements technologiques sont assurés par le personnel technique de l'IUT.

### **3.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

Quelle liaison entre les enseignants chercheurs du département et la politique de recherche de site ?

Quel impact la recherche a-t-elle dans les évolutions des formations du département ?

Quelle implication du département dans le transfert de technologie ?

### **3.2.4. Les vacataires**

*Intervenants professionnels : quelle part, quelles spécialités ?*

L'équipe pédagogique est complétée par 12 vacataires du monde de l'entreprise (vacataires professionnels du secteur de la distribution industrielle, de la logistique, de la gestion informatique,...) pour assurer l'ensemble des heures d'enseignement.

Des intervenants du monde de l'entreprise (DRH, Responsable équipe technico-commercial,...) viennent apporter leurs savoir-faire dans le cadre des cours comme le PPP (Projet personnel et professionnel).

### **3.3. Budget**

#### **3.3.1. Ressources**

Les ressources du département proviennent de la dotation Universitaire, de la taxe d'apprentissage collectée par l'IUT et des appels à projet type Erasmus TOM.

Le budget de 2011 (hors salaires et vacations) se compose de la forme suivante :

TOTAL C3SI INVESTISSEMENT	20 000,00
TOTAL C3SI FONCTIONNEMENT	34 500,00
TOTAL C3SI	54 500,00

#### **3.3.2. Dépenses**

*Etat des lieux, perspectives ?*

Le département gère par l'intermédiaire d'un service commun la maintenance des matériels informatique, audiovisuel et bureautique. Il gère les frais de missions et de réception du personnel, les achats des fournitures et des matériels pédagogiques.

### **3.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **3.4.1. Organisation de l'équipe**

*Quelle organisation du département ? Quelle liaison avec la direction et les instances de l'IUT ?*

Le département est piloté par un chef de département qui anime une triple organisation :

- la responsable des études chargée du suivi des étudiants (absences, commission pré-jury,...)
- les responsables des stages : enseignants chargés des contacts avec les professionnels pour valider la conformité pédagogique des stages des semestre 2 et semestre 4

Le Comité de Direction du département se réunit toutes les semaines. Il est constitué des responsables : chef de département, directrice des Etudes, responsables stages, responsables projets, et secrétaire de département.

Les élus étudiants, représentant les étudiants de première et deuxième année, participent aux quatre conseils annuels de département et prennent part aux décisions d'investissements, des projets et fonctionnement de département TC-C3SI.

Le conseil du département se réunit quatre fois par an avec la participation des délégués étudiants, de première et deuxième année, et les collègues enseignants et non enseignants.

Une collaboratrice assure les tâches administratives : la gestion des absences, la gestion administrative et financière du département.

### 3.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements

Formation aux outils et plateforme de travail collaboratif de l'université : Spiral, connect.  
Formation aux outils de gestion de service et de scolarité : Gasel, ADE, Apogée  
Formation aux outils avancés de CAO (CATIA, Solidworks) dans le cadre de l'AIP-Primeca

### 3.4.3. Dispositif d'autoévaluation

*Quelle est la méthode d'autoévaluation adoptée dans le département ?*

Aux semestres S1 et S4, une évaluation des enseignements par les étudiants est assurée à l'aide de questionnaires informatisés.

Le traitement des réponses se fait de manière synthétique par l'édition d'indicateurs.

*Quel est le projet de suivi des projets résultants de cette évaluation ?*

Les difficultés signalées par les évaluations ont abouti à une réorganisation du secrétariat et au réaménagement d'une partie des locaux en salle de projet avec des moyens de réalisation et un espace dédié à la prospection téléphonique.

---

## 4. Caractéristiques de la délocalisation le cas échéant

**Programme 150 - objectif 1 : « Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue »**

**Programme 150 - objectif 6 : « Améliorer l'efficacité des opérateurs »**

Etat des lieux et projets ?

Cette problématique n'est pas encore à l'ordre du jour.

---

## 5. Mise en place du PPN

**Programme 150 - objectif 2 : « Améliorer la réussite des étudiants »**

*Modules complémentaires et PPP ?*

*Mobilité des étudiants ?*

*Difficultés rencontrées ?*

*Apprendre autrement : modalités et volume d'heures dédié*

Le programme PPN a été mis en place en première année à la rentrée 2010 en tenant compte de futures recommandations des programmes validées en 2013.

Tous les modules initiaux et complémentaires ont été mis en place dès l'ouverture de la formation.

La commission préparatoire au jury (CPJ) en fin de S2, S3 et S4 prend en compte toutes les directives, relatives au DUT, sans difficulté particulière.

L'assiduité aux cours est satisfaisante. La direction des études du département procède à une comptabilisation stricte des absences en conformité avec les directives du règlement intérieur de l'IUT.

Le nombre des absences injustifiées est alors porté sur chaque bulletin et entre en considération dans les décisions du jury de fin de semestre.

L'attribution des ECTS est systématiquement donnée conformément aux règles données par le PPN.

La possibilité d'effectuer le S4 à l'étranger est très peu sollicité par les étudiants : les étudiants préfèrent éventuellement faire un stage DUT à l'étranger ou une année complète en DEUTI ou DUSTI. Le succès des licences professionnelles par alternance explique aussi le manque d'intérêt pour un séjour à l'étranger.

Le module Apprendre Autrement est employé sous différentes formes :

- Les étudiants sont invités à participer aux actions de tutorat dans les collèges et lycées afin « d'apprendre à apprendre », de consolider leur méthodologie et leur savoir.
- Les modules techniques, surtout en travaux pratiques, sont souvent conçus de façon pouvoir être effectués sans aucun cours préalable.
- Le serveur pédagogique SPIRALConnect (*Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon 1*) est utilisé pour la diffusion et la récupération de documents, la préparation des séances de travaux pratiques (cours inversés,) la réalisation de travaux dirigés,...

Les difficultés sont en général inhérentes à la semestrialisation qui complique l'organisation des enseignements, densifie les semaines de cours et qui est très peu mise à profit par les étudiants pour une éventuelle réorientation.

---

## 6. Projet du département

### 6.1. *Points forts / points faibles*

Le département TC-C3SI est un nouveau département avec une forte attractivité et une pédagogie innovante destinée à un public très varié, accueil de tous les types de bacs généraux (S, ES, L) et technologiques (ST-MG, STI 2D) à égales proportions. Cela conduit à une mixité réelle avec (40% de filles - 60% de garçons) aussi bien dans les candidatures que dans les inscrits, fait rare pour une filière industrielle (autres formations technologiques du site : 5 à 7 % dans les département GMP, GIM et GEII).

La formation accueille **50%** d'étudiants titulaires d'un baccalauréat technologique. Les résultats montrent que ces étudiants auront un taux de réussite similaire à ceux des baccalauréats scientifiques.

L'enseignement de la double culture technique et commerciale permet aux étudiants de ne pas avoir un « sentiment » de décrochage dans toutes les matières : quel que soit le profil d'origine, il y a toujours une matière valorisante.

Ce taux de réussite élevé n'est pas dû à une dévaluation du diplôme mais à la mise en place d'actions généralisées de suivi et de tutorat. Cela conduit également à une reconnaissance de la valeur des étudiants diplômés qui rejoignent les licences professionnelles des autres IUT et universités et à une excellente réussite dans les poursuites d'études engagées.

L'équipement en produits innovants des plates formes technologiques, du site de l'IUT est un atout majeur de la formation.

La participation et le soutien très actifs des professionnels dans le cadre des projets étudiants comme les « Rencontres du GIFEC » sont des points valorisants de la formation.

Dans le cadre de leur formation, et sous la conduite d'un professionnel, les étudiants effectuent chaque année, au S4 un audit de l'ensemble du site. Les résultats sont communiqués à la direction de chaque département ainsi qu'à la direction du site. Ces audits permettent de sensibiliser les étudiants à la problématique Hygiène et Sécurité.

On peut en revanche que déplorer la situation administrative d'une filière encore placée sur la voie de l'expérimentation dont la communication institutionnelle est parfois difficile du fait de ce état et de l'actualité des autres IUT participant à l'expérimentation. Ceci n'empêche pas à ce jour un recrutement important et une attractivité évidente.

## **6.2. Projets prioritaires pour la période quinquennale (description succincte)**

La formation TC-C3SI étant au cœur du projet européen TOM, l'objectif prioritaire est donc la définition d'un double diplôme européen en partenariat avec les établissements partenaires. Il est donc envisagé de créer d'un double diplôme européen dans le cadre du projet TOM et cela dès la mise en place d'une licence professionnelle à la rentrée 2015.

Le projet le plus finalisé est la possibilité, avec nos partenaires, de créer d'un double diplôme européen dans le cadre du projet TOM et cela dès la mise en place d'une licence professionnelle à la rentrée 2015.

Pour démocratiser et inciter les étudiants à favoriser les échanges, le département prévoit l'envoi chaque année de toute la promotion de première année (soit 60 étudiants au maximum) suivre une semaine de cours en anglais à l'Université de Kaho- Sint-Lieven en Belgique.

Ce déplacement permettra aux étudiants, qui se trouvent en difficulté financière pour envisager une année à l'étranger, de ne pas se sentir exclus des programmes d'étude à l'étranger.

## **6.3. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quinquennal de l'université**

Mise en place d'une salle « Techno-Lab » pour l'accueil des collégiens et des lycéens sur des matériels professionnels utilisés pour les projets des étudiants.

Les équipements principaux seront :

- Machine de Prototypage Rapide (Imprimante 3D)
- Découpe et graveur laser
- Scanner 3D
- Logiciel de Cao et Design
- Petite Machine usinage 4 axes à 6 axes

Académie de LYON

Université Claude Bernard LYON I

IUT LYON 1

Expérimentation DUT TC- Commercialisation des Systèmes, Solutions et Services Industriels (TC-C3SI).

- ...

Cette salle permettra aux étudiants de concevoir et de modéliser plus facilement des produits sans besoin de connaissances importantes de type ingénieur.

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Le directeur de l'IUT,

Edouard ANTON

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	TC-C3SI
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne Gratte Ciel

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.							0		
	Sous-total DUT Secondaires	0	0	0	0	0	0		0
DUT T.	Techniques de commercialisation	111			1		112		
	Sous-total DUT Tertiaires	111	0	0	1	0	112	Année de création LP	0
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	0	0	0	0		0
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	0	0	0	0		0
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	0	0	0	0	0	0		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>111</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>112</b>		<b>0</b>
	<b>%</b>	<b>99%</b>	<b>0%</b>	<b>0%</b>	<b>1%</b>	<b>0%</b>			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	2,2%
-----------------------------	------	------------------	------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	3584	0,8%
Charge exécutée	4499	1,0%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connu

Evolution de la charge exécutée :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD		0	649	2881	3934	4499
		#DIV/0!	343,9%	36,5%	14,4%	

Evolution des effectifs :		2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants		0	18	70	98	112
		#DIV/0!	288,9%	40,0%	14,3%	

Commentaire :

Pour 2013-2014 c'est du prévisionnel- % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** TC-C3SI  
**Université :** Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	181	78	30	51	52	1
	Nb de Bacs Technos	137	65	29			
	Nb de Bacs Professionnels	9	0	0			
	Autres dossiers : équivalences	3	0	0			
<b>Total</b>		<b>330</b>	<b>143</b>	<b>59</b>	<b>51</b>	<b>52</b>	<b>1</b>

### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	6,5	116%	0,38	0,43
	Nb de Bacs Technos			0,45	0,47
	Nb de Bacs Professionnels			#DIV/0!	0,00
	Autres dossiers : équivalences			#DIV/0!	0,00
<b>Total</b>		<b>6,5</b>	<b>115,7%</b>	<b>0,41</b>	<b>0,43</b>

*Taux : Pression : Dossiers / Places*  
*Remplissage : Inscrits / Places*  
*Réponse : Inscrits / Appelés*  
*Appel : Appelés / Dossiers*

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT				0		
	Nb BTS						
	Nb L2						
	Autres dossiers						
<b>Total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!	#DIV/0!
	Nb BTS			#DIV/0!	#DIV/0!
	Nb L2			#DIV/0!	#DIV/0!
	Autres dossiers			#DIV/0!	#DIV/0!
<b>Total</b>		<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

**IUT :** LYON I  
**Département :** TC-C3SI  
**Université :** Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	57	96,61%
Bacs (ou équival.) années antérieures	2	3,39%
Total :	59	

S	Bacs Généraux	9	30	50,8%
L		1		
ES		20		
STI	Bacs Technologiques	23	29	49,2%
STG*		6		
STL		0		
Autres		0		
Bacs Professionnels		0		
Equivalences (DAEU, VAP, ...)	0	0	0,0%	
Total		59	59	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	28	47,5%
Filles	23	39,0%
Garçons	36	61,0%

				FC		
	FI	FP	AP	avec Contrats Pro	Autres FC	Total
Inscriptions après le 15 janvier :	59					59

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	0	#DIV/0!
BTS	0	#DIV/0!
L2-DEUG	0	#DIV/0!
Autres diplômes français	0	#DIV/0!
Equivalences-VAP	0	#DIV/0!
Total	0	0

	Nombre	% Total
Boursiers	#DIV/0!	#DIV/0!
Filles	#DIV/0!	#DIV/0!
Garçons	#DIV/0!	#DIV/0!

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
 Département : TC-C3SI  
 Université : Lyon 1

### 4- Réussite

#### DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	25	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	20	80,0%	84,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	1	4,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	12,0%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	3	12,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1	1	4,0%	4,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

#### DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	31	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	24	77,4%	77,4%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres		0,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	12,9%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	4	12,9%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	9,7%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2	3	9,7%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

#### DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	1	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres		0,0%	0,0%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres		0,0%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1		0,0%	100,0%	Réorienta- tion	
Réorientés au S2	1	100,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	0,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

La promotion toute origine correspond à un baccalauréat professionnel

#### LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	0	#DIV/0!	#DIV/0!		
LP (session juillet)		#DIV/0!	#DIV/0!	Réus.	
LP (autre session)		#DIV/0!			
Autre cas (encore inscrit)		#DIV/0!			
Démission		#DIV/0!	#DIV/0!	Echec	
Echec		#DIV/0!			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : TC-C3SI  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total			0	#DIV/0!
DUT Partiel			0	#DIV/0!
LP Total			0	#DIV/0!
LP Partiel			0	#DIV/0!

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	10,0%
PE DUT+1	81,0%
dont LP	65,0%
PE longue	9,0%
IP au moment de l'enquête	10,0%

Taux de réponse à l'enquête : 100,0%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	
PE	

Taux de réponse à l'enquête :

Commentaire :

**Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche**  
**Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle**

**Evaluation**  
**des instituts universitaires de technologie**  
**et**  
**des diplômes universitaires de technologie**

**- vague contractuelle 2016-**  
**-A-**

**« Partie DUT »**

**IUT : IUT Lyon 1**

**DEPARTEMENT : Techniques de Commercialisation**

## SOMMAIRE

<b>1. Présentation du département</b> .....	<b>4</b>
<b>2. Introduction et bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation</b> .....	<b>6</b>
<b>2.1. Bilan</b> .....	<b>6</b>
<b>2.2. Points forts / points faibles</b> .....	<b>6</b>
2.2.1. <i>Analyse interne du département</i> .....	6
2.2.2. <i>Analyse de l'environnement</i> .....	6
<b>3. Formation initiale et tout au long de la vie</b> .....	<b>8</b>
<b>3.1. Offre de Formation</b> .....	<b>8</b>
3.1.1. Offre de formation du département .....	8
• <b>DUT Techniques de Commercialisation (cycle en 2 ans)</b> .....	8
• <b>DUT en Année Spéciale : 1 groupe</b> .....	9
• <b>Licence professionnelle Management et Gestion de la Relation Client (MGRC) : 1 groupe</b> .....	10
• <b>Licence professionnelle Technico-commercial en produits et services industriels (TCPSI) : 1 groupe</b> .....	11
• <b>Licence professionnelle Achats et Ventes à l'International (AVI) : 1 groupe</b> .....	12
3.1.2. Le département dans l'IUT .....	13
3.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site .....	13
3.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD) .....	14
<b>3.2. Accueil</b> .....	<b>14</b>
3.2.1. Politique de recrutement .....	14
3.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations) .....	14
3.2.3. Origine des inscrits .....	15
<b>3.3. Lien formation – emploi</b> .....	<b>16</b>
3.3.1. Devenir du diplômé .....	17
3.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique .....	17
3.3.3. Adaptation locale .....	17
3.3.4. Professionnalisation (stages – projets tuteurs) .....	18
<b>LES STAGES</b> .....	18
<b>LES PROJETS TUTEURS</b> .....	19
3.3.5. Les équipements de travaux pratiques .....	19
3.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue) .....	20
3.3.7. La certification .....	20
<b>3.4. La pédagogie</b> .....	<b>20</b>
3.4.1. Réussite et aide à la réussite .....	20
3.4.2. Dispositifs de réorientation .....	20
3.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant .....	20
3.4.4. Les TICE (dont FOAD) .....	21
3.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement .....	22
3.4.6. Les ressources documentaires .....	23
<b>3.5. Formation tout au long de la vie</b> .....	<b>23</b>
3.5.1. Publics de formation continue, état des lieux .....	23
3.5.2. VAE .....	23
<b>3.6. Politique d'ouverture internationale</b> .....	<b>23</b>
3.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers .....	24
3.6.2. Mobilité en stage, en semestre .....	24
3.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU ...) .....	25
3.6.4. Participation du département à des programmes internationaux .....	25
3.6.5. Mobilité des personnels .....	26
<b>3.7. Vie Etudiante</b> .....	<b>26</b>

**DUT Techniques de Commercialisation**

3.7.1. Participation à la vie institutionnelle.....	26
3.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles.....	26
<b>4. Les actions supports.....</b>	<b>27</b>
<b>4.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT» ).....</b>	<b>27</b>
4.1.1. Etat des lieux et maintenance.....	27
4.1.2. Hygiène et sécurité.....	27
<b>4.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT ») .....</b>	<b>27</b>
4.2.1. Les enseignants.....	27
4.2.2. Les BIATSS.....	27
4.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie .....	27
4.2.4. Les vacataires.....	28
<b>4.3. Budget.....</b>	<b>28</b>
4.3.1. Ressources .....	28
4.3.2. Dépenses .....	29
<b>4.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »).....</b>	<b>29</b>
4.4.1. Organisation de l'équipe.....	29
4.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements.....	29
4.4.3. Dispositif d'autoévaluation.....	29
<b>5. Mise en place des nouveaux programmes de DUT .....</b>	<b>30</b>
<b>6. Projets du département.....</b>	<b>31</b>
6.1. Projets prioritaires pour la période quadriennale (description succincte).....	31
6.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quadriennal de l'université.....	31

## 1. Présentation du département

### Département : Techniques de commercialisation

Site : IUT Lyon1 - Site Gratte-ciel – 17, rue de France – 69627 Villeurbanne Cedex

#### Chef du département :

Prénom, Nom, qualité : Michel Toussaint – PRAG économie-gestion

Date de la prise de fonction de chef de département : 07/04/2014

Adresse : IUT Lyon 1 Département TC  
17, rue de France  
69627 VILLEURBANNE

Téléphone : 04 72 65 54 10

Télécopie : 04 72 65 54 12

Adresse électronique : michel.toussaint@univ-lyon1.fr

Site web : <http://iut.univ-lyon1.fr/>

Date de création du département : 1973

Doublement du département : 2008

**Options** (intitulé et dates d'ouverture) : pas d'option.

**Nombre total d'étudiants inscrits dans le département (Janvier 2014) : 558**

**Nombre total d'étudiants inscrits à l'IUT sur le site (Janvier 2014) : 2237**

**Nombres de Licences professionnelles portées par le département (Rentrée 2009) : 3**

Intitulés/Spécialités	Référence (n°LP)	Site/implantation
Commerce-Management et Gestion de la Relation Clients (MGRC)	20050280	IUT Lyon1 – Villeurbanne Gratte-ciel
Commerce-Technico-commercial en Produits et Services industriels (PSI)	20024234	IUT Lyon1 – Villeurbanne Gratte-ciel
Commerce-Achats-Ventes à l'International (AVI)	20110056	IUT Lyon1 – Villeurbanne Gratte-ciel

**Autres formations (Rentrée 2009) :**

Intitulé/Options	Date création	Site/implantations
DUETI Commerce	1994	



## **2. Introduction et bilan du département par rapport à la situation lors de la précédente évaluation**

### **2.1. Bilan**

Le département Techniques de Commercialisation a été créé en 1973 à Villeurbanne.

L'attractivité du département se poursuit, les candidatures passant au cours des dernières années de 3 000 à 4 900 dossiers pour la campagne 2014.

La sélection est en conséquence très forte ; cependant nous tenons à maintenir un taux d'accueil des bacheliers technologiques significatif d'environ 35%.

La situation géographique du département - la Région Rhône-Alpes est un carrefour économique international incontestable - a rapidement incité les enseignants et les étudiants vers les échanges internationaux. Ils ont été développés pour entrer aujourd'hui dans une période de « stabilisation ». Les échanges mis en place dans plus de 20 destinations fonctionnent et permettent à plus de 50 étudiants de poursuivre leurs études à l'étranger chaque année.

Cependant, nous connaissons des difficultés en ce qui concerne la mobilité entrante, liées notamment au fait que le DUT ne s'inscrit pas dans un schéma L1-L3.

### **2.2. Points forts / points faibles**

#### **2.2.1. Analyse interne du département**

*Forces :*

- Une formation attractive (4 900 candidatures en première année pour la prochaine rentrée),
- Une formation performante au regard des besoins des entreprises et des stratégies d'études des étudiants,
- Intégration dans le réseau IUT (assemblée des chefs de département TC, Centrale des IUT, organisation des Masters de vente),
- Obtention en 2012 d'un poste de PU en gestion,
- Rajeunissement de l'équipe pédagogique.

*Faiblesses :*

- Une offre de licences professionnelles à renforcer,
- Une dimension internationale moins affirmée que par le passé,
- Une absence d'offre de formation en alternance en DUT,
- Un sous encadrement pédagogique chronique.

#### **2.2.2. Analyse de l'environnement**

*Opportunités :*

- Existence d'une cellule spécifique de l'université (iCAP) et de l'IUT (NUMEDUC) sur les nouvelles pratiques pédagogiques (classes inversées, MOOC, serious games, apprentissage par problème,...) qui permet aussi de faire un benchmarking des meilleures pratiques avec les autres départements (soutien, projets tuteurés,...),

**DUT Techniques de Commercialisation**

- Le déménagement dans de nouveaux locaux en 2009,
- Fort développement des métiers du commerce à double compétence (commerce/industrie),
- Nouvelles dimensions liées à la démarche commerciale (responsabilité, équité, durabilité),
- L'émergence de nouveaux métiers liés au commerce : Webmarketer, Digital brand manager, Community manager, Chargé de clientèle en ligne, Responsable e-commerce, etc...

*Menaces :*

- Plafonnement voire réduction de moyens (postes d'enseignants, BIATSS et budget de fonctionnement).

Le département TC souffre d'un sous encadrement chronique (Potentiel en EQTD de 7 520 heures d'enseignement pour un total de 15 231 heures pour respecter le PPN, soit un taux d'encadrement de 56%).

### **3. Formation initiale et tout au long de la vie**

#### **3.1. Offre de Formation**

##### **3.1.1. Offre de formation du département**

Le département développe aujourd'hui les formations suivantes :

- ***DUT Techniques de Commercialisation (cycle en 2 ans)***

16 groupes en 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> Année (8 groupes par année).

La mission principale du département "Techniques de Commercialisation" de l'IUT Lyon 1-Villeurbanne est de préparer en deux ans des étudiants au Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) "Techniques de Commercialisation".

224 places sont offertes cette année aux bacheliers qui souhaitent acquérir une compétence de technicien dans le domaine de la vente, la distribution, le marketing et la publicité.

**Admission :** L'admission des candidats titulaires du baccalauréat (quelle qu'en soit la série) est prononcée sur dossier. L'examen du dossier porte essentiellement sur les points suivants : le niveau en culture générale, langues et mathématiques, ainsi que dans les matières principales de la terminale d'origine (notes et appréciations des enseignants), l'avis du conseil de classe, la lettre de motivation du candidat.

Sur APB, il a été constitué 8 groupes de Bacs.

#### ***Organisation des études :***

Les étudiants du département TC participent à deux types d'enseignements pendant leurs quatre semestres d'études.

#### ***Un enseignement universitaire complet et diversifié :***

L'enseignement est dispensé conjointement par des universitaires et des professionnels ; une liaison constante est ainsi établie entre l'activité universitaire et celle des entreprises. Les cours se déroulent en amphithéâtre devant l'ensemble de la promotion, les travaux dirigés (60 % de l'enseignement) s'effectuent en groupes de 15 à 30 étudiants.

#### ***Un enseignement complémentaire constitué de trois types d'activité :***

**Les projets tuteurés :** ce travail de "recherche-application" destiné à favoriser le travail d'équipe est effectué en petits groupes sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il permet à l'étudiant d'acquérir des méthodes de gestion de projet, d'enquête, de traitement de l'information et de présentation en vue de réaliser des prestations pour l'institution, les entreprises ou les associations. C'est l'occasion de favoriser les échanges entre étudiants de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année et de faire appel aux connaissances transversales des étudiants.

**Le travail sur le terrain :** des travaux sur le terrain sont proposés. Chaque étudiant doit participer à la réalisation de plusieurs actions durant l'année (missions confiées par des entreprises, opérations pour des causes humanitaires, créations d'événements...).

**Les stages en entreprise :**

En première année, l'étudiant effectue au mois de janvier un stage de découverte de 4 semaines. En mars, il remet un rapport soumis à notation et réalise une présentation orale de son travail.

En deuxième année, il réalise un stage en responsabilité avec une mission de huit semaines sanctionnée par un mémoire et une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de représentants de l'entreprise.

**Débouchés :**

A l'issue des deux années d'études, les titulaires du DUT peuvent occuper de nombreux emplois dans la fonction commerciale : négociation et administration des ventes, distribution, études commerciales, publicité... dans des entreprises de production, de distribution ou de services, des secteurs publics ou privés, en France et à l'étranger. L'enseignement dispensé permet éventuellement une poursuite d'études en deuxième cycle universitaire, en école de commerce ou à l'étranger.

• **DUT en Année Spéciale : 1 groupe**

Le département "Techniques de Commercialisation" de l'IUT Lyon 1 de Villeurbanne propose depuis 1993 une "Année Spéciale" permettant de préparer le Diplôme Universitaire de Technologie "Techniques de Commercialisation" en un an.

Cette formation offre une vingtaine de places.

L'Année Spéciale "Techniques de Commercialisation" s'adresse à trois types de public :

- des salariés en congé formation ou des demandeurs d'emploi désireux soit de valider leur expérience professionnelle dans le domaine du commerce, soit de se réorienter professionnellement,
- des étudiants de niveau Bac+2 à Bac+5 (Classes prépas, L2, L3 scientifiques ou sciences humaines) souhaitant se réorienter ou se professionnaliser,
- des étudiants de DUT, BTS ou licence dans le domaine technique souhaitant acquérir une double compétence.

**Objectifs :**

Suivant le public sélectionné, les finalités sont différentes :

- intégrer le travail ou y retourner avec une formation recherchée des entreprises,
- poursuivre ses études en France ou à l'étranger (notamment avec les échanges Erasmus de l'IUT) pour s'orienter vers un MASTER 2 en management, commerce, marketing ou à l'international,
- intégrer l'alternance par une licence professionnelle leur permettant de s'insérer sereinement dans l'emploi.

L'admission est prononcée après examen du dossier de candidature, test de culture générale, test d'anglais.

### **Organisation des études :**

L'organisation pédagogique est identique à celle du DUT en deux ans mais elle est concentrée sur deux semestres.

Le projet tuteuré : ce travail de "recherche-application" destiné à favoriser le travail d'équipe est effectué en petits groupes sous la responsabilité d'un enseignant-tuteur. Il permet à l'étudiant d'acquérir des méthodes d'enquête, de traitement de l'information, de présentation en vue de réaliser des prestations pour l'institution, les entreprises ou les associations.

L'étudiant accomplit en février un "stage vendeur" ; il accompagne un commercial durant une semaine et rédige un compte-rendu. En fin d'année, il réalise un "stage en responsabilité" avec une mission de dix à douze semaines sanctionnée par un rapport, et une soutenance orale devant un jury composé d'enseignants et de représentants de l'entreprise.

### **Débouchés :**

Cette formation conduit à différents emplois dans le secteur commercial au sens large: Délégué commercial, Administrateur des ventes, Assistant manager, Chef de rayon, Junior marketing, Junior à l'international, Chargé de communication commerciale, Chargé d'événementiel, Acheteur...

- **Licence professionnelle Management et Gestion de la Relation Client (MGRC) : 1 groupe**

Au sein des entreprises, la gestion de la relation client est devenue une préoccupation majeure ; ainsi, de très nombreuses organisations mettent en place des projets de CRM (Customer Relationship Management) ou, au moins, d'accompagnement de la satisfaction du client.

Ainsi, la Licence Professionnelle *Management et Gestion de la Relation Client* est fondée sur deux axes principaux de développement des connaissances et des compétences :

\* transmettre un certain état d'esprit : la démarche "Gestion de la Relation Client" est un processus global orienté vers la satisfaction des besoins et des désirs des individus par des produits ou des services, qui a des implications en terme organisationnel et opérationnel pour les salariés et la direction des entreprises.

\* apporter aux alternants un ensemble de techniques et d'outils : la mise en place d'une politique de GRC nécessite l'exploitation de l'ensemble des moyens dont disposent les entreprises pour créer, conserver et développer leurs clientèles (outils informatiques, études statistiques, stratégies et actions marketing adaptées, méthodes de fidélisation, etc.).

**Admission** : Cette formation s'adresse aux candidats titulaires d'un diplôme :

- L2 validée (120 crédits) – sciences, administration et gestion, langues ...
- Diplôme Universitaire de Technologie (Techniques de Commercialisation, Gestion des Entreprises et des Administrations)
- Brevet de Technicien Supérieur (Commerce et Vente, Commerce International ...)
- Salariés en formation continue, reprise d'études ; VAP, VAE.

L'admission est prononcée après examen du dossier de candidature, test de culture générale et entretien de motivation.

**Organisation des études** : cette formation est organisée en alternance sur 12 mois (par semaine : 3 jours en entreprise, 2 jours à l'IUT) et en cotutorat (tuteur entreprise et tuteur IUT). Deux langues sont obligatoires.

**Débouchés :**

La licence MGRC n'a pas vocation à former des alternants dans un secteur d'activités spécifique, mais pour une fonction de manager de la relation client.

Ce métier correspond à des connaissances et des compétences indépendantes du secteur d'activité ; il est toutefois au cœur des préoccupations de multiples entreprises de services ou industrielles. Nos entreprises partenaires sont par exemple EDF, Orange, Castorama, Ikea, etc...

- **Licence professionnelle Technico-commercial en produits et services industriels (TCPSI) : 1 groupe**

Une nouvelle génération de vendeurs pour la commercialisation des produits industriels et services se développe, les entreprises recherchent des cadres technico-commerciaux titulaires d'une *double compétence technique et commerciale*.

Les deux caractéristiques fortes de ce type d'emploi correspondent au double besoin des entreprises :

- *Compétences techniques BAC+2*. L'entreprise réclame un BTS ou un DUT ou un L2 du secondaire en stipulant la spécialisation technique.
- *Compétences commerciales* qui sont au cœur de la formation de la licence TCPSI.

Il s'agit de développer des compétences dans trois domaines :

Des *savoirs* : comprendre une démarche marketing et commerciale dans le secteur secondaire et savoir appréhender les évolutions de l'environnement économique et juridique.

Des *savoir-faire* : gérer un portefeuille clients, le développer et l'amplifier, établir un devis, créer une offre produits et la rendre opérationnelle.

Des *savoir-être* : développer un comportement commercial, savoir organiser et animer des réunions ou des événements, apprendre à gérer son temps.

**Admission** : Cette formation s'adresse aux titulaires de :

- BTS / DUT industriels,
- L2 Secteur scientifique et technique,
- Salariés en Formation Continue, possibilité de VAP.

L'admission est prononcée après examen du dossier de candidature et entretien de motivation.

**Organisation des études :**

L'expérience de ces dernières années nous montre que l'alternance est un tremplin de l'insertion professionnelle des jeunes.

L'implication forte des professionnels développe l'apprentissage des savoir-être et savoir-faire :

- Contenus des formations conçus avec les partenaires,
- Implication des professionnels dans les formations,
- Formation en alternance (12 mois) impliquant fortement les entreprises,
- Co-tutorat des étudiants (entreprise / université)

**Débouchés :**

La licence conduit à l'emploi de technico-commercial à court terme et permet, à plus longue échéance, d'accéder aux fonctions de chef de produit, directeur commercial, ingénieur d'affaires et autres postes à responsabilité commerciale. Nos entreprises partenaires sont par exemple : Siemens, Schneider, Areva, etc.

- **Licence professionnelle Achats et Ventes à l'International (AVI) : 1 groupe**

L'objectif de la licence est de former des spécialistes de l'international responsables des achats, des approvisionnements et/ou de la commercialisation de produits ou de services.

Les compétences visées sont de deux ordres :

- A l'achat : spécifier les besoins, prospecter et évaluer les fournisseurs et sous-traitants, élaborer le cahier des charges, conclure les marchés et établir les contrats d'achats, suivre l'exécution des contrats,
- A la vente : analyser le marché international, concevoir et mettre en œuvre la politique marketing à l'international, prospecter et développer les ventes à l'international, animer et contrôler les réseaux de distribution.

**Admission :**

Cette formation s'adresse aux BTS et DUT tertiaires ou scientifiques, L2 (linguistiques, économiques, littéraires, scientifiques) ainsi qu'aux salariés (formation continue, VAE).

Les étudiants d'universités étrangères partenaires, avec un bon niveau en français, sont aussi acceptés.

La pratique de l'anglais et de l'allemand, de l'espagnol ou de l'italien est nécessaire.

L'admission est prononcée après examen du dossier de candidature, avec d'éventuels tests de langue et entretien.

**Organisation des études :**

La formation est uniquement en alternance, tremplin de l'insertion professionnelle des jeunes, en contrat de professionnalisation.

Elle est organisée de façon hebdomadaire de septembre à septembre : 16 semaines de cours / 36 semaines en entreprise.

**Débouchés :**

La licence conduit à des emplois de technicien import/export, commercial export, chef de zone export, acheteur junior, responsable des achats. L'évolution se réalise vers des postes d'encadrement commercial

Les entreprises partenaires sont de tailles et domaines très variés : de la TPE au grand groupe américain, de l'agroalimentaire à la métallurgie.

**Spécificités :**

La licence AVI associe les compétences à l'import et à l'export, dans les domaines du B to B ainsi que du B to C. Des spécialistes de l'international, professionnels et professeurs de différentes nationalités, donnent les cours dans des locaux neufs, dotés d'équipements pédagogiques performants.

### **DUT Techniques de Commercialisation**

La licence AVI se caractérise par un haut niveau de spécialisation à l'international en phase avec l'évolution actuelle de l'économie et la demande des entreprises, soutenu par des organismes professionnels comme la CCI.

#### *Perspectives pour le département :*

Le département a demandé son doublement en 2007, ce qui lui a été accordé.

Le flux d'entrée en conséquence a été porté depuis la rentrée 2008 à 224 étudiants en 1<sup>ère</sup> année.

La création de groupes supplémentaires ne sera possible que si le département dispose de postes d'enseignants supplémentaires.

Pour les mêmes raisons, les projets de création de nouvelles licences sont suspendus.

Cependant, un projet de création d'un deuxième groupe optionnel en licence PSI en collaboration avec les départements TC-C3SI et GMP est en développement, ainsi que la création d'un groupe de DUT délocalisé à l'université de Danang (Vietnam).

#### **3.1.2. Le département dans l'IUT**

La coopération avec les autres départements s'est développée depuis la précédente évaluation. Cela est sans doute dû à la fusion IUTA-IUTB.

La création d'une formation TC-C3SI dans notre IUT a été une opportunité pour créer un pont entre notre département TC et les autres départements de l'IUT, notamment les départements secondaires.

Cela se traduit par des échanges d'enseignants ou de ressources, des projets tuteurés conduits en commun, tuteurs étudiants TC pour des 1<sup>ère</sup> année de TC-C3SI, (Alticiades, 24 heures du Mans de karting, ...), ainsi que par la mise en commun de pratiques de gestion des absences (GMP et TC) et de pratiques pédagogiques (échanges de pratiques sur l'"Apprentissage Par Problème" entre TC et GTE).

Le département participe également aux réflexions communes sur le PPP et à la mise en place du PEC sur IUT Lyon 1.

Enfin, le département propose aux étudiants des autres départements du site Gratte-Ciel des cours du soir d'allemand grand débutant, et des cours de français langue étrangère. Des cours de méthodologie pour le mémoire de DUETI ont été ouverts cette année aux étudiants des sites Doua et Gratte-ciel.

#### **3.1.3. Le département dans le domaine L de l'offre de l'université, régionale ou de site**

Une information est réalisée par le département sur la licence professionnelle PSI et sur l'année spéciale : ce sont ces deux diplômes qui sont les plus compatibles avec les formations scientifiques. Chaque année nous intégrons ainsi quelques étudiants issus des formations dispensées au sein de l'université de Lyon 1.

Il s'ajoute une autre dizaine d'étudiants provenant d'autres universités lyonnaises à la fois pour ces formations mais également pour la licence professionnelle MGRC ou AVI.

Des enseignants d'autres universités lyonnaises (Lyon 2 et Lyon 3) participent activement aux enseignements que nous dispensons.

Enfin, les étudiants défailants au premier semestre sont redirigés vers le service d'orientation de l'université, le SOIE, pour une inscription au semestre 2 de remise à niveau proposé par l'université.

### 3.1.4. La contribution du département à d'autres formations (parcours LMD)

Des enseignants du département participent à d'autres formations, notamment à l'ENS de Lyon, à l'Université Lumière Lyon2, et à l'Université Jean Moulin Lyon3.

## **3.2. Accueil**

La réussite de tous les étudiants est assurée quel que soit leur bac d'origine (le taux de réussite au DUT est équivalent). Pour cela nous mettons à disposition des étudiants, des salles informatiques en libre service équipées de logiciels adaptés et il est demandé à chaque enseignant de conseiller les étudiants afin qu'ils puissent tirer profit des cours quel que soit leur parcours antérieurs.

Depuis maintenant deux années universitaires, l'équipe d'enseignants, soucieuse de la réussite des étudiants, notamment issus des filières technologiques, propose du soutien en mathématiques, anglais, espagnol, allemand ou expression.

### 3.2.1. Politique de recrutement

L'équipe pédagogique dans son ensemble s'implique fortement dans la communication auprès des publics lycéens et étudiants. Cette communication s'articule autour d'un certain nombre d'actions, renouvelées chaque année :

- Participation au salon de l'étudiant de Lyon : un stand occupé pendant 3 jours par l'ensemble des formations de l'IUT permet de répondre aux besoins d'informations des futurs étudiants.
- Participation aux journées de l'enseignement supérieur (JES) : pendant 2 jours, cette manifestation permet aux futurs étudiants de rencontrer les étudiants du département TC et des différentes formations portées par le département.
- Une journée portes ouvertes est organisée chaque année un samedi pour permettre aux familles n'ayant pas pu se rendre aux JES et au salon de l'étudiant d'obtenir les informations nécessaires à l'orientation des futurs bacheliers.

Ces différentes manifestations portent manifestement leurs fruits, puisque le nombre de candidats est en constante augmentation sur nos différentes formations.

### 3.2.2. Accueil des publics spécifiques (adaptations)

Le département accueille chaque année des étudiants Sportifs de Haut Niveau et définit avec les intéressés un aménagement d'emploi du temps pouvant aller jusqu'à la possibilité d'effectuer leurs cursus en 3 ans.

Le département a également mis en œuvre les moyens nécessaires pour accueillir des étudiants en situation de handicap (accès aux salles adaptés, mise à disposition d'un espace dédié, cours de soutien, aide à la recherche de stage, ...)

### 3.2.3. Origine des inscrits

#### **I. Statistiques générales :**

	06/07	07/08	08/09	09/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Dossiers retirés :	1 253	1 536	2 510	3 831	4 183	4 276	4 269	4 700
Dossiers retournés :	1 055	1 276	1 569	3 076	3 224	3 338	3 237	3 840
Taux de retour :	84,2%	83,1%	62,5%	80,3%	77,1%	78.1%	75.8%	81.7%

On remarque une augmentation sensible du nombre de "vœux 1", confirmant l'attractivité de notre département.

Les tendances observées jusqu'en 2013 sont confirmées encore sur 2014 : environ 4 900 dossiers ont été retirés cette année, et le nombre de "vœux 1" continue de s'accroître.

Le taux de pression continue à augmenter, passant de 15% en 2011 à 17,1% en 2013

**Dossiers reçus par groupe de bac :** *Il a été constitué 8 groupes de bac :*

	11/12		12/13		13/14		Δ
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Littéraire (L)	39	1,17%	44	1,36%	49	1,28%	+1,02%
Bac Pro (PRO)	65	1,95%	100	3,09%	86	2,24%	-14%
Economique et social (ES)	1456	43,62%	1352	41,76%	1674	43,59%	+23,82%
Sciences et Technologies de la Gestion (STG)	700	20,97%	730	22,55%	894	23,28%	+22,46%
Série de Terminales Scientifiques (SVT)	516	15,46%	531	16,40%	581	15,13%	+9,42%
Diplôme Etranger	39	1,17%	24	0,74%	23	0,60%	-4,17%
Post Bac +0	468	14,01%	401	12,39%	459	11,95%	+1,46%
Autre Diplôme ou Formation	55	1,65%	55	1,71%	74	1,93%	+34,55
<b>Totaux</b>	<b>3 338</b>	<b>100%</b>	<b>3 237</b>	<b>100%</b>	<b>3 840</b>	<b>100%</b>	<b>+18,63%</b>

On remarque la très forte augmentation des candidatures de ES et STG (plus de 20% d'augmentation).

Les 2/3 des candidats sont originaires des académies de Lyon et de Grenoble.

**II. Effectifs retenus par groupe de bac : Il a été retenu une capacité de 224 étudiants.**

	Places 12/13	Classés 12/13	Appel 12/13	Places 13/14	% effectif	Classés 13/14	Appel 13/14
Post Bac +0	16	108	19	13	5,81%	41	15
Economique et Social (ES)	92	858	100	90	40,17%	819	100
Littéraire (L)	2	12	5	2	0,89%	10	4
Bac Pro (PRO)	3	29	3	3	1,34%	6	3
Série de Terminales Scientifiques (SVT)	37	346	44	31	13,84%	272	37
Sciences et Technologies de la Gestion (STG)	57	462	57	80	35,71%	403	80
Diplôme Etranger	9	6	6	5	2,24%	6	6
Redoublants	8						
<b>Totaux</b>	<b>224</b>	<b>1 252</b>	<b>237</b>	<b>224</b>	<b>100%</b>	<b>1 557</b>	<b>245</b>

**3.3. Lien formation – emploi**

Tout au long des deux années en DUT, le PPP (Projet Personnel Professionnel) permet aux étudiants de se situer par rapport aux nombreux métiers de la spécialité, de ce qu'ils nécessitent comme connaissances et compétences, et d'acquérir des méthodologies d'orientation réutilisables tout au long de la vie.

Les stages de 1<sup>ère</sup> année (stage commercial de 4 semaines) et de 2<sup>ème</sup> année (mission de 8 semaines) permettent aux étudiants de se familiariser avec l'entreprise et de mieux comprendre le marché de l'emploi.

Le contenu des cours est régulièrement revu pour tenir compte des évolutions en entreprise (ex : e-commerce, e-marketing). En particulier, le programme du S4 de la branche R destinée aux étudiants souhaitant entrer rapidement dans la vie active est renforcé en matières professionnalisantes (négociation, communication professionnelle, aspect humains du management, etc...).

L'intervention de nombreux vacataires issus de l'entreprise, les projets tuteurés dans lesquels les étudiants ont un contact avec des professionnels, permettent également aux étudiants d'évoluer dans un milieu professionnalisant.

Lors des soutenances de stage de 2<sup>ème</sup> année, le retour des tuteurs entreprise est alors très positif : ils apprécient les capacités d'intégration et l'autonomie des étudiants, qui grâce aux compétences acquises à l'IUT, savent mener à bien les missions qui leur ont été confiées.

Le taux d'embauche des étudiants directement après les licences professionnelles du département est très élevé, soit par l'entreprise où ils ont effectué leur alternance, soit dans une autre entreprise.

### 3.3.1. Devenir du diplômé

Le département TC se base sur les enquêtes nationales pour connaître le devenir des diplômés. Pour le DUT, à N+2, le taux de réponse à l'enquête est de 50%.

Selon cette étude, 17% des diplômés TC trouvent directement un travail après le DUT. 18 % font une seule année d'études supplémentaire, dont 72% intègrent une licence professionnelle et 9% partent à l'étranger.

12% reprennent leurs études après une interruption d'une ou deux années.

54% des diplômés choisissent une poursuite d'études longues : les poursuites d'études en IAE ou en écoles de commerce sont très demandées par les diplômés (concours Passerelle et Tremplin).

Dans notre département, tous les ans, une cinquantaine d'étudiants, soit 25% de la promotion, souhaitent partir en DUSTI ou en DUETI, ce qui, outre une expérience internationale déterminante, leur permet, dans certains cas, d'obtenir une L3 et d'intégrer ensuite une poursuite d'études (IAE ou école de commerce).

Pour les licences professionnelles (enquête locale à N+1), environ 80% des diplômés s'insèrent immédiatement sur le marché du travail.

### 3.3.2. Modalités de partenariat avec l'environnement socio-économique

Les milieux professionnels sont présents dans le département de 3 façons :

- par les enseignants vacataires ; 63 vacataires interviennent, dont environ la moitié ont une activité professionnelle active dans des structures de tailles très diverses, qui vont du petit cabinet de consultant à des entreprises comme EDF,
- par les relations avec les entreprises ou organisations accueillant les étudiants en alternance ou effectuant des stages, par les relations développées au cours des projets tuteurés ou des actions-terrains spécifiques pour lesquels les étudiants ont recours aux entreprises (études de marché, contractualisation dans le cadre d'un événement, communication, recherche de partenaires et de sponsors,...)
- par des liens réguliers avec des organisations représentatives de la profession ou regroupant des entreprises. Par exemple, des liens étroits existent avec l'AFPI (Association pour la formation Professionnelle dans l'Industrie).

### 3.3.3. Adaptation locale

Le département impose la pratique, depuis sa création, deux langues étrangères. Cela ne pose pas de problème pour la plupart des étudiants à l'exception de quelques uns (les étudiants issus d'un bac professionnel en particulier). Il est également proposé un enseignement de chinois débutant, soit en LV2, soit en LV3. Il ne s'agit pas de permettre aux étudiants de maîtriser la langue mais de bénéficier d'une initiation. Chaque année, une douzaine d'étudiants choisissent cette option et la suivent avec beaucoup d'enthousiasme pendant 2 ans.

Les autres adaptations sont revues chaque année et dépendent le plus souvent des souhaits de l'équipe pédagogique qui, en fonction des évaluations et des compétences de chacun, adapte la répartition des enseignements. Deux jeux d'entreprise, une activité transversale de négociation en anglais constituent des exemples d'activités pédagogiques pluridisciplinaires.

### 3.3.4. Professionnalisation (stages – projets tuteurés)

#### **LES STAGES**

Il existe deux stages : un stage de première année (dit de « découverte de l'entreprise ») et un stage de seconde année de mise en œuvre des connaissances au service d'un projet. Un enseignant est chargé de l'organisation générale. Le suivi des stages et la soutenance sont répartis entre tous les collègues. Lors de la soutenance des stages de 2<sup>ème</sup> année, le tuteur de l'entreprise est présent.

#### **Objectifs pédagogiques :**

Les stages permettent aux étudiants d'acquérir une première expérience significative dans les domaines couverts par le DUT Techniques de Commercialisation : la relation client, la vente et le marketing. Les deux stages obligatoires du programme de TC s'inscrivent dans la progression logique de la formation. Ces deux périodes au contact du milieu professionnel sont également deux occasions privilégiées de poursuivre l'acquisition de savoirs, savoir-faire et savoir-être selon des modalités différentes de celles de l'établissement universitaire. Les étudiants ont ainsi la possibilité, au travers des stages, d'apprendre autrement. Outre la mise en application des concepts découverts à l'IUT et la découverte du milieu professionnel, les stages fournissent à chaque étudiant la possibilité de confronter leurs projets et souhaits d'orientation à la réalité socio-économique. Les stages, outre leur aspect actif et appliqué, permettent aux étudiants de mener une véritable réflexion personnelle et de préciser leurs projets d'avenir.

#### **Le stage de première année :**

D'une durée de quatre semaines, réalisé à la fin du semestre 1, il s'agit d'un stage de découverte de l'entreprise réalisé en milieu commercial. L'objectif de ce stage est de fournir aux étudiants une première expérience significative dans le domaine de la relation client, de la vente et du marketing. Ce stage doit également permettre de confirmer ou d'infirmer leur orientation professionnelle. Différentes organisations (administrations, associations, exploitations agricoles...) peuvent accueillir un stagiaire, à condition qu'elles remplissent cette fonction commerciale, indispensable à ce stage.

A l'issue du stage, les étudiants doivent produire un rapport contenant notamment une réflexion sur les compétences acquises et celles à développer, en relation avec le cours de PPP.

Ce stage fait enfin l'objet d'une présentation par petits groupes afin de mutualiser les expériences.

#### **Le stage de deuxième année :**

D'une durée de huit semaines, appelé aussi "stage de fin d'études", il vient clore les deux années d'études. Au plan pratique, ce stage a pour objectif de réaliser une mission au profit de l'entreprise ou de mettre en œuvre une ou plusieurs actions en utilisant les compétences acquises au cours des 4 semestres à l'IUT. De plus, il s'accompagne d'une réflexion sur les méthodes et outils utilisés dans le contexte professionnel et fait l'objet d'un mémoire accompagné d'une soutenance individuelle devant un jury mixte d'enseignants et de professionnels.

Ces deux stages permettent donc une progression des étudiants, de l'observation à l'action, en les mettant sur la voie d'une plus grande autonomie. Ils font partie intégrante du cursus et font l'objet d'une évaluation.

La soutenance consiste en la présentation par les étudiants du contexte et des résultats de leur recherche. Ces derniers doivent être argumentés et soutenus devant un jury composé au minimum :

- du suiveur et/ou du dirigeant de l'entreprise,

### DUT Techniques de Commercialisation

- de l'enseignant tuteur responsable du suivi,
- d'un enseignant "candide".

### Organisations partenaires :

Entre autres: EDF, Handicap International, Habitat et Humanisme, Lyon Hockey Club, Crédit Agricole, etc...

### Secteurs d'activité et types d'organisations :

- Entreprises industrielles et commerciales (grande distribution, négoce, banques, etc...),
- Sociétés de service aux entreprises et aux particuliers,
- Associations,
- Organisations publiques et collectivités locales.

### Les stages en chiffres :

200 stages de fin d'études

150 entreprises et organisations

La plupart des stages sont dans l'agglomération lyonnaise mais 20% se font hors agglomération et 5% à l'étranger.

### LES PROJETS TUTEURS

Comme le précise le PPN TC 2013, les projets tuteurés ajoutent une dimension professionnelle aux acquis académiques. L'activité de projet tuteuré a pour objectif de développer les aptitudes professionnelles du futur diplômé, à savoir :

- la mise en pratique des savoirs et savoir-faire,
- l'expérimentation de la transdisciplinarité,
- l'apprentissage et la mise en pratique de la méthodologie de conduite de projet,
- le développement des compétences relationnelles de l'étudiant.

Son évaluation est basée sur une grille de critères permettant de mesurer l'implication de chaque étudiant au sein du groupe.

Le projet tuteuré permet à l'étudiant de :

- mettre en pratique les savoirs acquis au cours de la formation,
- travailler au sein d'une équipe sous contrainte de temps et de moyens,
- démontrer ses capacités d'initiative, d'autonomie et de responsabilité,
- répondre à une demande réelle en analysant une situation et en proposant une solution adaptée.

Un projet tuteuré est un travail de groupe constitué de 6 à 8 étudiants TC2 et autant de TC1, pendant toute l'année universitaire. Il est suivi par un enseignant qui guide et soutient les étudiants dans leur démarche de projet et qui est responsable de la note attribuée aux étudiants.

Les domaines abordés sont très variés : événementiel, associatif, humanitaire, étude de marché, etc...

#### 3.3.5. Les équipements de travaux pratiques

Contrairement à ce qui existe dans les départements secondaires il n'y a pas de TP.

Les groupes de TD sont divisés en deux sous-groupes pour certains enseignements, en particulier pour les langues, l'expression-communication et l'informatique. Il s'agit d'activités pédagogiques nécessitant une plus grande proximité de l'enseignant avec l'étudiant. Ces cours en demi-groupes peuvent permettre la mise en place de jeux de rôles, mises en situations professionnelles ou de pédagogies innovantes (APP, classes inversées, pédagogie différenciée, par exemple). En cours de langues, ils permettent aux étudiants de pratiquer la compréhension

### **DUT Techniques de Commercialisation**

orale de façon intensive, ainsi que la prise de parole en continu ou l'interaction orale. Ces approches pédagogiques nécessitent un nombre important de salles de cours.

#### **3.3.6. L'alternance (en formation initiale ou en formation continue)**

L'alternance est présente uniquement dans les trois licences professionnelles du département (20 à 25 étudiants par licence) et sur la base d'un contrat de professionnalisation (80% des contrats). La conjoncture économique actuelle rend plus difficile la signature de contrats avec les entreprises.

#### **3.3.7. La certification**

L'IUT est devenu centre d'examen TOEIC, TOEFL (anglais) et WIDAF (allemand) et chaque année, des étudiants du département TC se présentent à ces certifications en langues. Le département TC dispose d'un correspondant TOEIC et d'un correspondant WIDAF ce qui permet une diffusion de l'information plus efficace auprès des étudiants.

### **3.4. La pédagogie**

#### **3.4.1. Réussite et aide à la réussite**

Du fait du grand soin apporté au recrutement de nos étudiants (le critère principal étant la motivation et non l'origine de Bac) nous avons un taux de réussite avoisinant les 98%.

Il s'explique par l'implication des enseignants dans le suivi personnalisé des étudiants, notamment ceux en difficulté. Des cours de soutien, dans le cadre du plan réussite licence, sont mis en place en langue, expression et mathématiques.

#### **3.4.2. Dispositifs de réorientation**

Il n'existe pas dans le département de dispositifs spécifiques de réorientation des étudiants en échec à l'université (en L) et au département. Pour les étudiants du département, compte tenu du fort taux de réussite, le problème ne se pose pas vraiment. Cependant, la direction des études s'efforce d'informer les étudiants désireux de se réorienter sur les voies qui leur sont offertes (inscription par exemple au SOIE de l'université pour un semestre de remise à niveau ou de réorientation).

#### **3.4.3. Le projet personnel et professionnel de l'étudiant**

Les 3P ont été mis en place depuis 2004 au sein de notre département. Le Projet Personnel et Professionnel doit amener l'étudiant à mettre en adéquation ses souhaits professionnels immédiats et futurs, ses aspirations personnelles, ses capacités et ses axes de progrès, afin de concevoir un parcours de formation cohérent avec le ou les métiers choisis.

Ce projet individuel est conduit grâce à une réflexion personnelle de l'étudiant, acteur de son parcours, réflexion nourrie de l'analyse de ses expériences et confrontée à celles des autres étudiants. Le PPP est fondé à la fois sur l'apport de connaissances et sur un fort investissement personnel de l'étudiant en matière de recherche documentaire et de connaissance de soi. Ce module est donc présent lors de la première et seconde année en demi-groupe afin de permettre un réel échange entre les étudiants.

A l'issue de ce module, l'étudiant doit être également capable de se positionner par rapport aux entreprises. Il doit savoir se présenter, par écrit (rédaction du *curriculum vitae* et de la lettre de

### **DUT Techniques de Commercialisation**

motivation) et oralement, exposer son projet professionnel, exprimer ses motivations... Le Projet Personnel et Professionnel permet aux étudiants de se préparer au stage obligatoire et notamment de leur faire prendre conscience de ce que les entreprises attendent d'eux du point de vue du comportement.

Enfin, la réflexion sur l'insertion professionnelle future nécessite l'acquisition d'informations relatives à l'environnement professionnel du diplôme (secteurs, entreprises, métiers du ROME...) auxquels prépare le DUT TC. Cette information est délivrée aux étudiants, notamment sous la forme de témoignages par des professionnels ou recherchée par eux dans la documentation qui leur est accessible. Des événements sont organisés au sein de notre département afin de favoriser les rencontres entre les étudiants et les professionnels ayant fait le DUT TC ("forum des anciens").

Du fait de son caractère transversal, le Projet Personnel et Professionnel constitue un élément structurant de la formation.

#### **3.4.4. Les TICE (dont FOAD)**

##### **Bilan**

Cernant les Technologies de l'Information et de la Communication pour l'Education (TICE), plusieurs outils sont couramment utilisés (certains quotidiennement). Ces outils sont listés ci-dessous par catégories.

##### **Outils généralistes**

###### *Messagerie électronique*

Chaque étudiant/enseignant dispose d'une messagerie électronique accessible depuis une interface Web. Cette messagerie est consultable à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement. Plusieurs listes de diffusion ont été définies pour permettre une communication plus ciblée, donc plus efficace.

###### *Partage de documents : serveurs de fichiers*

Plusieurs espaces de stockage sont disponibles sur le réseau pour faciliter la communication et le partage de documents.

Plusieurs espaces de stockage dédiés existent :

- un espace dédié à la communication de documents entre enseignants et étudiants,
- un espace dédié à la communication entre enseignants et personnel administratif/technique,
- un espace est également réservé à la communication entre étudiants.

###### *Outils collaboratifs :*

Les enseignants utilisent des outils collaboratifs tels que Doodle et Google Drive. Ce dossier a d'ailleurs été conçu à l'aide de cet outil, permettant à chaque responsable de contribuer à la construction du document.

Bien évidemment, les étudiants sont fortement incités à faire de même, notamment dans le cadre des projets tuteurés et des exposés.

###### *Réseaux sociaux :*

Les enseignants incitent les étudiants à utiliser les réseaux sociaux à des fins professionnelles, par exemple lors de la création d'événements dans le cadre de leur projet tuteuré. Cela permet également aux professeurs un suivi de projet en temps réel.

*Gestion des plannings (emplois du temps des étudiants, emplois du temps des enseignants)*

### **DUT Techniques de Commercialisation**

Un outil informatique (ADE Expert) a été mis en place pour la construction, la gestion et la diffusion/communication de plannings en fonction des contraintes humaines, techniques et temporelles. Grâce à cet outil, un étudiant peut par exemple consulter n'importe où et n'importe quand son emploi du temps (emploi du temps en ligne, interface Web).

#### Outils spécialisés - outils pédagogiques

Plusieurs outils pédagogiques, listés ci-dessous, sont employés.

#### *Serveur Pédagogique Interactif de Ressources d'Apprentissage de Lyon 1 (SPIRALConnect)*

*SPIRALConnect* est la plateforme d'apprentissage en ligne (e-learning et ENT) de l'Université Lyon 1. Cette plateforme permet la création, la gestion et la diffusion de formations sur Internet. Plusieurs enseignements sont accessibles sur *SPIRALConnect* et permettent aux étudiants d'avoir accès aux supports pédagogiques (cours, td et corrigés), de s'auto-évaluer (QCM, exercices, etc.), de poser des questions (forums de discussion), d'effectuer un travail en collaboration avec d'autres étudiants (Wiki), etc.

#### *Solution spécialisée d'apprentissage en ligne*

Une solution de e-learning en ligne (ENI MediaPlus) a été mise en place cette année pour faciliter l'apprentissage des outils de bureautique. Un étudiant peut, à l'aide de cette plateforme, suivre un parcours pédagogique (cours et exercices) individualisé. Certains enseignants s'appuient aussi sur les ressources d'"IUT en Ligne".

### **Projets/TICE**

#### Bureau virtuel

Les étudiants vont disposer à la prochaine rentrée d'un bureau virtuel comprenant un ensemble de services permettant d'organiser des données, de communiquer et de travailler en collaboration avec d'autres personnes. Ils disposeront et apprendront à utiliser notamment un portfolio.

#### **3.4.5. L'innovation pédagogique – Apprendre autrement**

L'innovation pédagogique est encouragée au sein du département, avec le soutien de l'IUT et de l'Université Lyon 1 (attribution de subventions, mise à disposition d'un service d'ingénierie pédagogique) dans un double objectif :

- améliorer la qualité de l'apprentissage des étudiants,
- améliorer les conditions de travail des enseignants en diversifiant les types d'interaction avec les étudiants.

Les enseignants ont été sensibilisés à l'innovation pédagogique via des formations ("Apprentissage par Problème", e-learning, serious games, etc.), et grâce à l'appui des services d'ingénierie pédagogique iCAP et NUMEDUC, l'invitation d'experts ou des voyages d'études.

Plusieurs pratiques pédagogiques innovantes ont été expérimentées :

#### - Au sein des enseignements

Plusieurs techniques de *gamification* ont été introduites dans les enseignements afin de soutenir la motivation des étudiants et accroître les opportunités de mise en œuvre d'apprentissages par la pratique.

Des initiations aux méthodes de management/production agiles (comme Scrum) ont été proposées.

Le fonctionnement en APP et en classe inversée a été mis en place dans plusieurs cours (anglais, distribution).

Dans le cadre d'un cours sur le management des connaissances, les étudiants de DUT Année Spéciale ont eu l'opportunité de suivre le MOOC ITYPA (Internet tout y est pour apprendre).

- Dans le cadre des activités transversales de fin de S2 et S3

### **DUT Techniques de Commercialisation**

Deux activités transversales sont organisées à la fin des semestres 2 et 3.

○ En fin de S2, le *Business Model Challenge* est une activité où les étudiants travaillent, durant deux jours et demi, en équipe, sur un projet fictif de création d'entreprise autour d'un thème commun. Ils doivent franchir plusieurs étapes, validées par des jurys, et réaliser un pitch vidéo de leurs projets.

○ En fin de S3, un *jeu d'enquête* en équipe permet aux étudiants de mettre en pratique les méthodes de gestion de projet et de questionnement pour résoudre une énigme.

- Dans le cadre des projets tuteurés

*Voir ci-dessus.*

#### **3.4.6. Les ressources documentaires**

L'IUT dispose sur tous ses sites d'un centre de documentation ouvert à tous les étudiants.

Les enseignants ont la responsabilité d'inciter les étudiants à l'utiliser.

Les ressources documentaires obtenues par internet font évoluer la demande tant des étudiants que des enseignants.

Les étudiants bénéficient d'une sensibilisation au plagiat, dispensée à la rentrée en première année par le service iCAP, dans une volonté de faire respecter la notion de propriété intellectuelle, dans un contexte où le copier-coller est monnaie courante.

### **3.5. Formation tout au long de la vie**

#### **3.5.1. Publics de formation continue, état des lieux**

Au sein des formations PSI et MGRC, éventuellement Année spéciale, le département accueille quelques salariés bénéficiant d'un CIF leur permettant de suivre la formation à plein temps sur une année.

Il y aurait la possibilité, compte tenu de notre environnement économique, de développer des actions de formations nouvelles dans le cadre de la formation continue, mais nous ne disposons pas des moyens humains nécessaires à ce développement.

#### **3.5.2. VAE**

Toujours faute de moyens humains, le nombre de VAE a chuté fortement depuis la dernière évaluation. Aujourd'hui, cette pratique est quasi inexistante dans le département.

### **3.6. Politique d'ouverture internationale**

Le département TC offre l'accès au DUT aux étudiants des universités partenaires ayant validé dans leur université d'origine au moins deux années d'études dans le même domaine, et ayant bénéficié d'une préparation linguistique suffisante.

L'accès au DUSTI est également offert aux étudiants des universités partenaires qui souhaitent réaliser en France un stage d'une durée comprise entre 6 et 9 mois.

La philosophie qui préside à la recherche de partenariats répond à une demande très majoritaire de poursuite d'études de la part des étudiants. Le département offre donc des formations qui sont à la fois des orientations vers des spécialisations (Business, Marketing, Commerce International, Tourisme, Logistique etc.) et des choix de zones économiques significatives (Pays scandinaves et anglophones, méditerranéens, Allemagne et Europe Centrale, Amérique Centrale, Canada).

Le département a développé une politique des langues fortement structurée autour d'un enseignement varié (allemand, anglais, chinois, espagnol, italien et F.L.E.) comportant pour

### **DUT Techniques de Commercialisation**

l'étudiant deux langues obligatoires (dont l'anglais) pour permettre à nos diplômés de mieux comprendre les diversités culturelles, de continuer leur cursus (et non d'y faire une parenthèse), et de concevoir l'internationalisation beaucoup plus largement que comme un simple séjour linguistique.

Symétriquement, le département préfère aider les étrangers à perfectionner leur connaissance du français par des cours spécifiques (plutôt que de mettre en place des enseignements en anglais qui leur seraient destinés), considérant que les étudiants étrangers cherchent à connaître les spécificités françaises par le biais des enseignements destinés à des Français. L'Année Spéciale, en particulier, reste ouverte aux étudiants étrangers possédant dès leur arrivée un bon ou très bon niveau de français.

#### **3.6.1. Accueil et réussite des étudiants étrangers**

L'Université propose des logements en Résidence universitaire. Au sein du Département TC, un projet tuteuré spécifique est dédié à l'accueil et à l'intégration de tous les étudiants étrangers.

Sur le plan académique, chaque responsable d'aire linguistique s'assure de l'inscription administrative, confirme les programmes d'études agréés, et explique les objectifs et les méthodes en vigueur.

Aujourd'hui, la demande de cours au niveau bac+3 de la part des universités partenaires est pressante. Nos partenaires sont intéressés par les licences professionnelles que nous proposons, mais comme elles sont toutes les trois en alternance, il est relativement difficile de leur donner satisfaction.

##### **Inscrits étrangers :**

Le département accueille tous les ans une dizaine d'étudiants étrangers (4 chinois, 1 ou 2 des partenaires anglophones, 2 ou 3 des partenaires germanophones, 4 ou 5 étudiants du Mexique + Espagne, occasionnellement des portugais, 1 ou 2 étudiants canadiens, 3 italiens prévus à la rentrée 2014). Ce nombre restreint s'explique souvent par la barrière de la langue, une offre de formation jusqu'à bac +2 uniquement et des différences de calendrier universitaire entre les pays.

##### **Politique d'accueil:**

Le département leur propose des cours de FLE selon leur niveau (niveau intermédiaire et niveau avancé).

Les étudiants sont par ailleurs pris en charge par des étudiants de 2<sup>ème</sup> année dans le cadre d'un projet d'études. Ils font bien sûr également l'objet d'un suivi personnalisé par l'enseignant responsable de la destination.

Tous les ans, un projet tuteuré s'occupe de l'accueil des étudiants étrangers, leur explique le fonctionnement de l'IUT et leur propose une aide adaptée pour leur permettre de suivre correctement les cours. D'autre part, ils sont sollicités à organiser un « repas international », moment de partage des cultures et de convivialité avec les étudiants et professeurs français.

#### **3.6.2. Mobilité en stage, en semestre**

##### **Stages de 1<sup>ère</sup> année**

Les stages de 1<sup>ère</sup> année à l'étranger n'existent que sous la forme d'une démarche personnelle de l'étudiant. Néanmoins, tous les ans, plusieurs étudiants choisissent cette possibilité.

##### **Stages de 2<sup>ème</sup> année**

En deuxième année, dans le cadre de nos échanges internationaux, environ 5% des étudiants font leur stage à l'étranger. Si les pays anglophones et scandinaves sont peu enclins à recevoir

### **DUT Techniques de Commercialisation**

nos étudiants (exigence de stages d'au moins 3 mois, barrière de la langue), le Québec, l'Allemagne, et plus récemment l'Asie fournissent quelques terrains de stages intéressants.

- une douzaine d'étudiants par an Québec,
- entre 2 et 10 étudiants par an en Allemagne,
- entre deux et quatre étudiants en Asie (Vietnam, Chine),

Enfin, une petite vingtaine d'étudiants trouvent par eux-mêmes un stage à l'étranger.

#### Bourses de stage :

La bourse Erasmus, la bourse de la région Rhône-Alpes ou la bourse CROUS (sur critères sociaux) sont proposées aux candidats au stage à l'international.

#### Mobilité en semestre

Tous les ans, 1 ou 2 étudiants partent faire leur troisième semestre de DUT chez un partenaire québécois anglophone, dans le cadre d'un cursus intégré.

### 3.6.3. Poursuite d'étude à l'étranger (DU...)

Le DUETI reste très attractif pour les étudiants, surtout depuis que les universités partenaires offrent la possibilité, pour les meilleurs d'entre eux, d'obtenir également le Bachelor de l'université d'accueil.

Une cinquantaine d'étudiants partent tous les ans dans le cadre du DUETI.

A la suite de la fermeture des accords avec les universités GB, suite à la libéralisation des frais d'inscription et la mauvaise qualité des enseignements dispensés Outre-Manche (très peu de cours pour un coût d'inscription très élevé), une préférence a été donnée aux Institutes of Technology irlandais. L'offre de cours y est plus sérieuse ; cela nous permet de placer entre 6 et 20 étudiants chaque année. Ce sont les destinations anglophones qui attirent les étudiants. Pour pallier le manque de destinations anglophones, nous nous sommes tournés également vers des établissements scandinaves (5 à 6 étudiants par an).

Suivant les années, environ une dizaine d'étudiants sont intéressés par les destinations hispanophones (Espagne, Mexique), 6 à 10 étudiants par l'Allemagne, 1 à 3 par l'Italie.

Des échanges avec l'Université du Québec à Chicoutimi permettent également de proposer plus de mobilité en DUETI aux étudiants, même avec un niveau de langue étrangère relativement faible. Ces étudiants sont éligibles, grâce à un partenariat avec les ACD TC et GEA et cette Université, à l'obtention d'un "baccalauréat" (L3).

On constate un flux occasionnel pour le DUSTI, de l'ordre de 1 à 3 étudiants par an pour l'ensemble du département TC.

Le taux de réussite est d'environ 80% tous les ans.

### 3.6.4. Participation du département à des programmes internationaux

Voir le point suivant 3.6.5. (mobilité des personnels)

### 3.6.5. Mobilité des personnels

#### **Projets :**

Dans le but de développer les partenariats avec des universités scandinaves où l'enseignement est totalement anglophone, un nouvel accord de coopération "Erasmus Plus" a été signé entre notre IUT et l'Université Technique LAUREA (Espoo, Finlande). Il permettra une mobilité des étudiants et des enseignants, notamment en lien avec les projets innovants de télé-enseignement qui caractérisent cette université.

En complément, le montage d'un projet tuteuré trinational est prévu pour 2015-2016, intégrant l'Université Technologique de LEIPZIG, partenaire à la fois de LAUREA et de l'IUT Lyon 1.

Il est envisagé un développement des échanges avec les partenaires du BADEN-WURTEMBERG (Allemagne) pour pérenniser les échanges de stagiaires notamment, domaine dans lequel la demande est forte.

Enfin, un partenariat est en cours de réactivation avec l'Université Tchèque de BOHEME du Sud (CESKE BUDEJOVICE), qui, dans le passé, a permis à des enseignants des deux établissements d'effectuer des cours dans l'Université partenaire.

### 3.7. Vie Etudiante

#### 3.7.1. Participation à la vie institutionnelle

Les étudiants sont impliqués de quatre façons dans la vie du département :

- des délégués de groupe sont élus en début d'année et permettent aux directeurs d'études de faire le point régulièrement sur les problèmes rencontrés,
- les représentants d'étudiants sont invités lorsque des thèmes les concernant sont abordés en réunion de direction (ils sont également accueillis sur leur demande),
- ils participent aux instances de représentation au sein de l'IUT,
- dans le cadre de projets tuteurés ils participent à la vie du département : actions de communication et d'animation (portes ouvertes, salons...).

#### 3.7.2. Sports, vie associative et activités culturelles

L'absence de cours le jeudi après midi permet la pratique d'activités sportives et associatives.

La note de sport dans le cadre universitaire est prise en compte comme bonus dans le calcul des moyennes.

La pratique d'activités présentant un intérêt professionnel est également retenue : il en est ainsi de l'apprentissage d'une troisième langue.

La vie étudiante du département est animée par le bureau des étudiants (BDE) qui organise sorties, activités diverses, .... Il concourt efficacement à l'accueil des nouveaux étudiants de première année et d'année spéciale.

## **4. Les actions supports**

### **4.1. Immobilier (cf. tableau « Patrimoine DUT»)**

#### **4.1.1. Etat des lieux et maintenance**

Le bâtiment actuel du département est occupé depuis la rentrée 2009-2010.

Ce nouveau bâtiment est quasi neuf, il ne se pose donc aucun problème de maintenance pour les années prochaines. Par contre, de nombreuses malfaçons sont apparues et nécessiteront très certainement des travaux dans le futur.

#### **4.1.2. Hygiène et sécurité**

Une des seules difficultés est de contraindre au respect de la réglementation relative à l'interdiction de fumer !

Une secrétaire du département est présente au CHS de l'IUT. Par ailleurs, le chef de département est assisté dans sa tâche de prévention des risques par une personne dédiée, qui a reçu la formation nécessaire et qui peut le conseiller le cas échéant et l'informer des problématiques liées à la sécurité.

### **4.2. Ressources humaines (cf. tableaux « Gestion DUT »)**

#### **4.2.1. Les enseignants**

Le département comprend 31 enseignants permanents (1 PR, 9 MCF, 13 second degré, 7 PAST, 1 ATER).

Compte tenu du faible taux d'encadrement ces permanents assurent de nombreuses heures complémentaires.

Le département fait appel à 63 vacataires pour assurer l'ensemble des heures d'enseignement.

Parmi ceux-ci, environ la moitié sont de vrais professionnels, les autres sont des enseignants appartenant à d'autres établissements de formation.

Le département souffre d'un sous encadrement très important (7 500 heures d'enseignement sont payées au titre des heures complémentaires, sur un besoin total de 15 231 heures selon le PPN)

#### **4.2.2. Les BIATSS**

Le département bénéficie du concours de deux personnes à temps plein (une catégorie C, une catégorie B) chargées des tâches administratives.

L'entretien, la maintenance et le suivi du parc informatique sont assurés par le personnel de l'IUT.

L'effectif ne permet pas de faire face dans de bonnes conditions à l'augmentation du nombre d'étudiants.

#### **4.2.3. La liaison recherche et le transfert de technologie**

L'équipe d'enseignants-chercheurs du département est pluridisciplinaire (sciences de gestion, sciences économiques, droit, informatique) et rattachée à deux laboratoires de l'Université Lyon 1 : le Laboratoire de Sciences Actuarielles et Financières (EA 2429) et le Laboratoire d'InfoRmatique en Image et Systèmes d'information (UMR 5205 CNRS).

Il n'est toutefois pas facile pour ces chercheurs en Sciences Humaines et Sociales d'évoluer au sein d'une Université scientifique, où les ressources (bases de données) et procédures (d'HDR par exemple) ne sont pas adaptées aux SHS.

### **DUT Techniques de Commercialisation**

Pour rompre cet isolement, la plupart des enseignants-chercheurs du département sont également impliqués (en tant que chercheurs titulaires, associés ou via des projets communs) au sein d'autres laboratoires en gestion et économie de l'Université de Lyon (Magellan, Coactis, Triangle, LET, etc.) ou de l'Université de Grenoble (UMR CERAG). Or, ces laboratoires sont actuellement entrés dans un processus de création d'une structure fédérative de recherche, ce qui ouvre des perspectives de collaboration nouvelles.

Il est à noter une augmentation des capacités d'encadrement de la recherche au sein de l'équipe avec l'arrivée d'un Professeur des Universités et la soutenance ou la préparation des Habilitations à Diriger des Recherches.

Des synergies entre les activités d'enseignement et de recherche sont recherchées via la mobilisation des étudiants dans la conception d'enquêtes et la collecte de données (ex : fidélité des jeunes dans le domaine bancaire) ainsi que via la valorisation de données et partenaires issus d'activités de recherche pour créer des contenus pédagogiques (ex : études de cas sur les circuits courts alimentaires).

Des collaborations interdisciplinaires sont nées au sein du département (ex : droit et gestion dans le domaine de la santé). Surtout, un projet collectif a émergé. Il poursuit deux objectifs :

- Développer et tester des outils de simulation ludique (*serious games, business games, fun learning*) qui permettent de relier les connaissances, d'apprendre par la pratique, de motiver les apprenants à apprendre, d'apprendre par la collaboration tout en apprenant à collaborer, etc. Nous souhaitons ainsi développer les capacités au management agile et à l'entrepreneuriat des étudiants.
- Evaluer auprès d'apprenants l'impact d'un apprentissage s'appuyant sur les technologies de l'information et de la communication (*e-learning, wiki, MOOC, blog, etc.*) et sur des simulations ludiques. L'évaluation de ces impacts est effectuée en termes d'acquisition de connaissances et de compétences techniques mais également en termes de connaissances et de compétences de formes collaboratives d'apprentissage.
- Enfin, les transferts de compétences sont assurés par l'intermédiaire d'une association de type « junior-entreprise » Tech.de Co Etudes (TCE). Son rôle est de réaliser des prestations d'études (documentaires, quantitative, qualitative, etc.) pour le compte d'organisations (entreprises, clubs sportifs, collectivités locales) de la région lyonnaise.

#### **4.2.4. Les vacataires**

Les professionnels interviennent principalement dans les enseignements de licence mais également pour la préparation du DUT, dans les matières du champ commercial mais aussi dans d'autres disciplines (droit, informatique, mathématiques, expression).

### **4.3. Budget**

Le département gère par l'intermédiaire d'un service commun la maintenance des matériels informatique, audiovisuel, bureautique. Il gère les frais de missions et réceptions du personnel, les achats de fournitures et matériels pédagogiques.

#### **4.3.1. Ressources**

Les ressources du département sont d'environ 216 000 €, en baisse régulière depuis plusieurs années.

Un projet tuteuré, encadré par un PAST est chargé d'organiser la collecte de la taxe d'apprentissage, qui est une action réalisée par l'ensemble d'une promotion chaque année.

#### 4.3.2. Dépenses

Le budget d'investissement est réduit à la portion congrue dans la mesure où le coût du matériel informatique et les règles de la comptabilité publique conduisent à l'enregistrer en charges. Les dépenses de fonctionnement (comptes classe 6) se sont élevées en 2013 à 202 000 € (montant comparable à celui des autres années).

### 4.4. Pilotage du département (cf. tableaux « Gestion DUT »)

#### 4.4.1. Organisation de l'équipe

Le département est piloté par un chef de département qui anime une triple organisation :

- des responsables d'études de chaque formation (deux directrices d'études pour le DUT - TC1 et TC2 -, une responsable pour l'année spéciale, une responsable pour chacune des trois licences),
- des responsables thématiques : enseignants chargés du recrutement via APB, enseignants chargés des échanges avec les universités étrangères, enseignants chargés des stages, des projets tuteurés, etc.,
- des responsables de pôles par grands champs disciplinaires (langues, droit-économie gestion, techniques commerciales...).

Le Comité de Direction du département se réunit toutes les semaines. Il est constitué de 6 personnes, 5 enseignants (dont le chef de département) et une secrétaire de département. Un "bureau" mensuel valide les propositions du Comité de Direction.

Tous les trimestres est tenu un conseil du département auquel participent tous les collègues enseignants et non enseignants, ainsi que les délégués étudiants.

Deux collaboratrices assurent les tâches administratives : l'une est chargée de la scolarité, l'autre assure la scolarité des trois licences et la gestion administrative et financière du département (commandes, relations avec les enseignants, gestion des heures d'enseignement, relations avec les autres services, etc.).

#### 4.4.2. Evaluation de la formation et des enseignements

Les étudiants sont invités à participer à l'évaluation des formations mise en place par l'IUT (au moyen de la plateforme pédagogique à la fin du semestre 1 et du semestre 4 et en fin de formation pour les Années Spéciales).

Par ailleurs les responsables de formation sont invités à mettre en place des évaluations adaptées à chaque formation.

Un « questionnaire bilan » post-stage est proposé aux étudiants de 2<sup>ème</sup> année afin d'avoir un retour sur les atouts et les manques de la formation après 8 semaines passées en entreprise.

Pour les licences, des évaluations sont faites avec les tuteurs d'entreprise, et il existe aussi une évaluation de la formation réalisée dans les mêmes conditions que celles du S1 et du S4

#### 4.4.3. Dispositif d'autoévaluation

L'évaluation de la formation et des enseignements est une réflexion et une pratique dans notre département depuis 1990 et la création d'une troisième année qui allait devenir par la suite la licence PSI.

Depuis cette date, plusieurs dispositifs d'enquête existent :

Dans toutes les sections en alternance (Licence, mais également pour l'Année spéciale), deux évaluations auprès des étudiants ont lieu. Une à mi-parcours et une en fin d'année. Ce sont des

### **DUT Techniques de Commercialisation**

questionnaires, dont les réponses sont anonymes, qui portent sur trois points : l'organisation globale du département, le déroulement administratif et pédagogique de la formation concernée, chaque enseignement sur plusieurs critères (connaissances acquises, pédagogie, intérêt pratique...). En Année spéciale, l'ensemble de ces opérations est administré par logiciel de traitement d'enquête en salle informatique.

Dans l'ensemble des sections, le responsable de formation ou directeur des études effectue des réunions pédagogiques pour s'informer des éventuels dysfonctionnements administratifs et pédagogiques et connaître l'évolution des représentations des étudiants. Dans les trois licences ainsi qu'en Année Spéciale, les étudiants sont consultés par chaque responsable. En DUT sur 2 ans, les remontées se font par l'intermédiaire des délégués de groupe réunis par le directeur des études.

Grâce au dispositif mis en place par l'IUT Lyon 1, les étudiants sont invités à remplir l'enquête mise en ligne.

Les directrices d'études et les responsables de formation font des retours suivant le sujet concerné par ces enquêtes auprès :

- du bureau du département,
- de l'équipe pédagogique de la formation,
- des formateurs et intervenants.

## **5. Mise en place des nouveaux programmes de DUT**

Le département a mis en œuvre cette année le nouveau PPN 2013. Cela n'a pas posé de problèmes importants.

Les semestres S1 et S2 sont communs à tous les étudiants.

Il a été créé pour la deuxième année (troisième et quatrième semestres), trois parcours (« trident » R, I ou E) que les étudiants choisissent selon leur projet professionnel et leur projet d'études :

- R : réussir en entreprise, pour les étudiants souhaitant intégrer la vie active ou une licence professionnelle (25 % environ d'une promotion),
- I : s'ouvrir à l'international, pour ceux qui veulent partir au moins un an à l'étranger (cf 3.6.3) ou poursuivre vers un métier tourné à l'international (responsable export, par exemple). (38 % des étudiants),
- E : élargir ses compétences, pour les étudiants envisageant des poursuites d'études longues (IAE, écoles de commerce), (37 % des étudiants).

L'assiduité des étudiants est contrôlée particulièrement en travaux dirigés.

Les absences font l'objet d'un recensement par les enseignants (une fiche navette est mise en place de façon hebdomadaire pour chaque groupe) et sont centralisées par la secrétaire chargée de la scolarité dans le logiciel ADE (module Assiduité). Elle assure la vérification des justificatifs.

Les crédits ECTS sont définis et accordés par semestre. Les universités étrangères ont besoin de cette information tant pour accueillir nos étudiants que pour nous adresser les leurs.

De nouvelles formes d'apprentissage sont utilisées ou expérimentées : par exemple, la mise en réseau de supports pédagogiques (plateforme SPIRALConnect): de telles solutions ne peuvent être généralisées car elles exigent un fort investissement des enseignants et ne sont pas adaptées à toutes les disciplines.

Des salles de travail équipées de didacticiels permettent un travail individuel des étudiants.

Le département ne délivre pas d'annexes au diplôme, en l'absence de directives claires du MENESR.

## **6. Projets du département**

### **6.1. Projets prioritaires pour la période quadriennale (description succincte)**

- Développement du soutien en direction des bacs STMG (maths, expression, méthodologie, anglais), en présentiel et en e-learning (avec le soutien de Numeduc), dans la mesure où nous désirons pérenniser un accueil aux alentours de 35% de bacheliers technologiques,
- Partenariat avec les IAE (avec le soutien des ACD TC et GEA) : possibilité pour certains de nos étudiants de suivre, dans le cadre des modules complémentaires, une formation d'excellence leur permettant d'accéder en L3 de Sciences de gestion sans passer par les écrits du concours Score-IAE Message,
- Groupe de DUT délocalisé à Danang (Vietnam). Programme en cours de développement. Nous attendons un soutien de l'AUF,
- Création d'une première année concentrée sur un seul semestre (janvier-juin) qui accueillerait des L1 en situation d'échec en fin de S1.

### **6.2. Projets susceptibles d'être inscrits dans le contrat quadriennal de l'université**

- Création d'un groupe optionnel en licence PSI en collaboration avec TC-C3SI. Il s'agirait d'accueillir dans cette licence des diplômés Bac+2 tertiaires, pour leur donner une double compétence commerce-technologie, c'est-à-dire l'inverse de ce qui est réalisé actuellement en licence PSI.

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le chef du département,

Michel TOUSSAINT

A Villeurbanne, le 24 juin 2014

Le directeur de l'IUT,

Christophe VITON

Date de présentation au conseil de l'IUT, le 1 juillet 2014

Le président du Conseil de l'IUT,

Monsieur Jean-Claude FONTENILLE

Date de présentation au CEVU, le 9 juillet 2014

Date de présentation au conseil d'administration, le septembre 2014

A Villeurbanne, le

Le président de l'Université Claude Bernard Lyon 1,

Monsieur François-Noël GILLY

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Techniques de commercialisation
Université :	Lyon 1
Académie :	Lyon

### 1- Offre et Inscription (Année Universitaire 2013 - 2014)

Site de Villeurbanne Gratte Ciel

Inscriptions au 15 janvier 2014 :

Diplôme	Intitulé	FI	FP	AP	FC		Total	Année de création DUT	Formations délocalisées
					avec Contrats Pro	Autres FC			
DUT S.							0		
	Sous-total DUT Secondaires	0	0	0	0	0	0		0
DUT T.	Techniques de commercialisation	461				5	466		
	Sous-total DUT Tertiaires	461	0	0	0	5	466	Année de création LP	0
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
LP S.							0		
	Sous-total LP S.	0	0	0	0	0	0		0
LP T.	Achats et Vente à l' International				14	1	15	2011	
LP T.	Management et Gestion de la Relation Client				24	5	29	2005	
LP T.	Technico-Commercial en Produits & Service			13	11		24	2002	
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
LP T.							0		
	Sous-total LP T.	0	0	13	49	6	68		0
DU	DU E.T.I. secteur GesCo spé TC	54					54		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
DU							0		
	Sous-total DU	54	0	0	0	0	54		0
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
Autre							0		
	Sous-total Autre	0	0	0	0	0	0		0
	<b>Total</b>	<b>515</b>	<b>0</b>	<b>13</b>	<b>49</b>	<b>11</b>	<b>588</b>		<b>0</b>
	%	88%	0%	2%	8%	2%			

Nombre d'étudiants de l'IUT	5003	Ratio Dép. / IUT	11,8%
-----------------------------	------	------------------	-------

Commentaire :

Charge d'enseignement (hTD) (hors DU et "autre") :

	Valeur hTD	% Université
Maquettes PPN-habilitation LP	16680	3,6%
Charge exécutée	15431	3,3%

\* si charge maquette tous diplômes connue  
\* si connue

Evolution de la charge exécutée :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
h TD	13163	12720	11980	12829	15431
		-3,4%	-5,8%	7,1%	20,3%

Evolution des effectifs :

	2009 / 2010	2010 / 2011	2011 / 2012	2012 / 2013	2013 / 2014
Nombre d'étudiants	571	530	530	571	588
		-7,2%	0,0%	7,7%	3,0%

Commentaire :

Pour 2013-2014 c'est du prévisionnel - % calculé sur les heures université diplômes nationaux (pas la santé)

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Techniques de commercialisation
Université :	Lyon 1

### 2- Candidature (campagne 2013)

Primo-entrants DUT :		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
DUT	Nb de Bacs Généraux	2656	525	145	219	224	5
	Nb de Bacs Technos	1065	205	84			
	Nb de Bacs Professionnels	89	5	2			
	Autres dossiers : équivalences	29	47	6			
	<b>Total</b>	<b>3839</b>	<b>782</b>	<b>237</b>			

#### Indicateurs DUT :

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
DUT	Nb de Bacs Généraux	17,5	108%	0,28	0,20
	Nb de Bacs Technos			0,41	0,19
	Nb de Bacs Professionnels			0,40	0,06
	Autres dossiers : équivalences			0,13	1,62
	<b>Total</b>			<b>17,5</b>	<b>108,2%</b>

Taux : Pression : Dossiers / Places  
 Remplissage : Inscrits / Places  
 Réponse : Inscrits / Appelés  
 Appel : Appelés / Dossiers

		Dossiers	Appelés	Inscrits	Places	Capacité d'accueil	Redoub.
LP	Nb DUT	252	55	23	0		
	Nb BTS	530	85	41			
	Nb L2	65	6	0			
	Autres dossiers	404	66	4			
	<b>Total</b>	<b>1251</b>	<b>212</b>	<b>68</b>			

		Pression	Remplis.	Réponse	Appel
LP	Nb DUT	#DIV/0!	#DIV/0!	0,42	0,22
	Nb BTS			0,48	0,16
	Nb L2			0,00	0,09
	Autres dossiers			0,06	0,16
	<b>Total</b>			<b>#DIV/0!</b>	<b>#DIV/0!</b>

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Techniques de commercialisation
Université :	Lyon 1

### 3- Accueil

Origine des publics de première année de DUT (redoublants compris) (au 15 janvier 2014) :

Bacs (ou équival.) de l'année (2013)	215	90,34%
Bacs (ou équival.) années antérieures	23	9,66%
Total :	238	

S		41		
L	Bacs Généraux	4	146	61,3%
ES		101		
STI		0		
STG*	Bacs Technologiques	84	90	37,8%
STL		0		
Autres		6		
Bacs Professionnels		2		
Equivalences (DAEU, VAP, ...)		0	0	0,0%
Total		238	238	

\*STT à intégrer à STG

	Nombre	% Total
Boursiers	96	40,3%
Filles	161	67,6%
Garçons	77	32,4%

	FI	FP	AP	FC		Total
				avec Contrats Pro	Autres FC	
Inscriptions après le 15 janvier :	2					2

Commentaire :

Origine des publics de LP (au 15 janvier 2014) :

DUT	23	23	33,8%
BTS	41	41	60,3%
L2-DEUG	0	0	0,0%
Autres diplômes français	4	4	5,9%
Equivalences-VAP	0	0	0,0%
Total	68	68	

	Nombre	% Total
Boursiers		0,0%
Filles	32	47,1%
Garçons	36	52,9%

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Techniques de commercialisation
Université :	Lyon 1

### 4- Réussite

#### DUT : Promotion Bacs Généraux (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	134	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	129	96,3%	99,3%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	2	1,5%			
Autre cas (encore inscrit)	2	1,5%			
Réorientés au S1		0,0%	0,7%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	1	0,7%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	0,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

#### DUT : Promotion Bacs Technologiques (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	57	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	50	87,7%	98,2%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	1	1,8%			
Autre cas (encore inscrit)	5	8,8%			
Réorientés au S1	1	1,8%	1,8%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2		0,0%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	0,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

#### DUT : Promotion Toute Origine (cohorte primo-inscriptions de septembre 2011) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en DUT	215	100,0%	100,0%		
DUT en 4 semestres	204	94,9%	97,7%	Diplômés DUT	
DUT en 5 semestres		0,0%			
DUT en 6 semestres	6	2,8%			
Autre cas (encore inscrit)		0,0%			
Réorientés au S1	3	1,4%	2,3%	Réorienta- tion	Non Diplômés DUT
Réorientés au S2	2	0,9%			
Réorientés au S3		0,0%			
Réorientés au S4		0,0%			
Abandon (ou démission) au S1		0,0%	0,0%	Abandon	
Abandon (ou démission) au S2		0,0%			
Abandon (ou démission) au S3		0,0%			
Abandon (ou démission) au S4		0,0%			

Commentaire :

1 primo-inscription en DUT 6 semestres en Bacs Techno : 1 sportif de haut niveau

#### LP : Promotion (cohorte primo-inscriptions de septembre 2012) :

	Nombre	%	%		
Primo-Inscription en LP	76	100,0%	100,0%		
LP (session juillet)	0	0,0%	94,7%	Réus.	
LP (autre session)	72	94,7%			
Autre cas (encore inscrit)	0	0,0%			
Démission	4	5,3%	5,3%	Echec	
Echec	0	0,0%			

Commentaire :

## OFFRE DE FORMATION - DUT - 2016

IUT : LYON I  
Département : Techniques de commercialisation  
Université : Lyon 1

### 5- VAE

Nombre :	2012 / 2013	2013 / 2014	Nombre	%
DUT Total	1		1	50,0%
DUT Partiel	1		1	50,0%
LP Total	4	4	8	72,7%
LP Partiel	2	1	3	27,3%

Commentaire :

### 6- Devenir du diplômé

#### DUT (enquête nationale N+2, soit promotion de diplômés DUT 2011) :

	%
IP immédiate	14,9%
PE DUT+1	85,1%
dont LP	20,3%
PE longue	64,3%
IP au moment de l'enquête	28,7%

Taux de réponse à l'enquête : 42,6%

#### LP (enquête N+1, soit promotion LP 2011) :

	%
IP immédiate	78%
PE	22%

Taux de réponse à l'enquête : 81%

Commentaire :

<b>Pédagogie - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Informatique</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>
<b>Académie :</b>	<b>Lyon</b>

### 1- Professionnalisation - Equipement Pédagogique (toutes formations confondues)

Equipements Informatiques :

Nombre de postes pédagogiques	145		<i>en janvier 2014</i>
Nombre de connexion IP*	225		<i>en janvier 2014</i>
Nb Etudiants par poste	2,6		<i>Lien au nombre d'étudiants</i>
Nb HENS** par poste	126		<i>Lien à la charge globale</i>
% de machines de plus de 4 ans	10%		<i>en janvier 2014</i>
Coût du renouvellement du parc	89 000,00 €		<i>Logiciels compris, en considérant que toutes les machines de plus de 4 ans doivent être renouvelées dans le Contrat</i>
Obtention dans le Contrat en cours	27 000,00 €	30%	<i>dans le contrat qui s'achève</i>
Dépense sur budget propre	62 000,00 €	70%	<i>dans le contrat qui s'achève</i>
Total :	89 000,00 €		
Coût par poste :	613,79 €		

Développement du parc (nombre de postes) : 150 *Prochain contrat*

Demande dans le cadre du prochain Contrat :	30 000,00 €	30%
Prévision d'autofinancement :	70 000,00 €	70%
Total :	100 000,00 €	

Commentaire :

\* IP = internet protocol

\*\* HENS = heure enseignant

Autres équipements de TP :

Valeur estimée du parc	116 849 €		<i>en janvier 2014</i>
Valeur de renouvellement par an	16 000,00 €		<i>en janvier 2014</i>
Coût équip. par étudiant	309,12 €		
Coût du renouvellement par ét.	42,33 €		<i>par an</i>
Coût équip. par HENS	6,39 €		
Coût du renouvellement par HENS	0,88 €		<i>par an</i>
Investissement sur Contrat	90 000,00 €	30%	<i>contrat qui s'achève</i>
Investissement sur budget propre	210 000,00 €	70%	<i>contrat qui s'achève</i>
Total :	300 000,00 €		

Ecart (négatif ou positif)	<b>236 000,00 €</b>	<i>Entre ce qui devrait être renouvelé et ce qui l'est.</i>
----------------------------	---------------------	---

Développement du parc d'équipements (€) : 80 000,00 € *Prochain contrat*

Demande dans le cadre du prochain Contrat :	30 000,00 €	38%
Prévision d'autofinancement :	50 000,00 €	63%
Total :	80 000,00 €	

Commentaire :

## Pédagogie - DUT - 2016

IUT :	LYON I
Département :	Informatique
Université :	Lyon 1

### 2- Certifications et habilitations

Année 2013 - 2014

		Nb ET qui ont passé	Nb ET qui ont obtenu	Commentaire
Certifications	C21	0		
	Cert. Langues	24		21 obtenus et 3 sont en attente de résultat
Habilitations	SST			
	Electrique			
	Autre			

Commentaire (indiquer le type de certification en langue : TOEIC, CLES...) :

TOEIC

### 3- TICE

Mise en place de projet TICE (quel lien avec le projet de l'université ?) :

### 4- Innovation pédagogique - Aide à la réussite

Mise en place de projets (quel lien avec le projet de l'université ?) :

<b>Pédagogie - DUT - 2016</b>	
<b>IUT :</b>	<b>LYON I</b>
<b>Département :</b>	<b>Informatique</b>
<b>Université :</b>	<b>Lyon 1</b>

### 5- Mobilité Internationale

Situation mobilité sortante de stage sur total des étudiants en situation d'effectuer un stage (DUT2 et LP) (2013 - 2014)

	UE (hors F)	Hors UE	France	Total
Nb Stages DUT	3	3	85	91
Nb Stages LP	1			1
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>85</b>	<b>92</b>
%	4,3%	3,3%	92,4%	
%	7,6%		92,4%	

Nb Boursiers	8	<i>Bourses de mobilité</i>
%	114,3%	

Situation mobilité sortante de semestre (hors stage) (2012-2013)

	UE (hors F)	Hors UE	Total
Nb mobilité DUT	7	8	15
Nb mobilité LP			0
Nb DUETE*	2		2
<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>8</b>	<b>17</b>
%	52,9%	47,1%	
%	100,0%		

Nb Boursiers		<i>Bourses de mobilité</i>
%	0,0%	

Situation accueil (mobilité entrante) (2013 - 2014) :

		Nb Et. DUT	Nb Et. LP	Total Etudiants	%
Semestre, Année ou UE ...	Dans un cadre	2		378	0,5%
	Hors cadre				0,0%
Stage		2		92	2,2%

\* DUETE = dipl. univ. d'études technologique à l'étranger / DUETI = dipl. univ. d'études technologique international

Dépenses sur contrat en cours pour développer les RI :

Dépenses sur Contrat		#DIV/0!
Dépenses sur budget propre		#DIV/0!
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	

Demande pour le prochain contrat :

Contrat		#DIV/0!
Investissement sur budget propre prévu		#DIV/0!
<b>Total :</b>	<b>- €</b>	

Commentaire et projet :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

TARIFS FORMATION CONTINUE 2014-2015

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 8 septembre 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les tarifs de formation continue 2014-2015 (cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

INTITULÉ DU DIPLOME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*	OBSERVATIONS
DAEU B Module Période d'orientation	9,15 / h 35 €	35 €	
<b>DAEU B Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président</b>		80 €	

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée (nombre important de stagiaires FC dans la même entreprise par exemple). Cette baisse nécessite l'accord de l'Agent comptable et du Directeur du Service de Formation Continue et

...

INTITULÉ DU DIPLOME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*	OBSERVATIONS
<b>DUT</b>			
DUT tous départements / DUT AS	8 €/h		DU inclus
DUT en contrat de professionnalisation	11 €/h		
DUT Modulaire	8€/h	630 €	
<b>DEUST</b>			
<b>DEUST AGAPSC APN</b>	9,15€/h (DU inclus)		
Activités physiques de pleine nature		2800 (DU exclus)	
parcours animation		2800 (DU exclus)	
parcours Agent de développement de club sportif		1150 (DU exclus)	
<b>DEUST Métier de la forme</b>	9,15 €/h (DU inclus)	2800 (DU exclus)	
<b>Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président</b>		250 € (DU exclus)	

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée (nombre important de stagiaires FC dans la même entreprise par exemple). Cette baisse nécessite l'accord de l'Agent comptable et du Directeur du Service de

INTITULÉ DU DIPLOME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR	SUIVI, ACCOMPAGNEMENT, INGENIERIE FORMATION CONTINUE	OBSERVATIONS
<b>LICENCE</b>			
Licence domaine Sciences et Technologies	13 €/h (DU inclus)	340 € (DU Exclus)	
Licence Sciences Technologie mention mathématiques parcours sciences Actuarielle et financière ISFA	16€/h (DU inclus)		DU inclus
Licence Sciences de la réadaptation	710 € (DU inclus)		DU inclus
Licence STAPS	9,15 €/h (DU inclus)	340 € (DU Exclus)	
<b>LICENCE PROFESSIONNELLE</b>			
Licence professionnelle (composantes hors IUT et STAPS)	13 €/h (DU inclus)	340 € (DU Exclus)	
Licence professionnelle Maîtrise des Pollutions et Nuisances	11,50 €/h (DU inclus)	340 € (DU Exclus)	
Licences professionnelles en convention de partenariat spécifique avec l'AFPI, Ingénierie d'Etudes Mécaniques, Ingénierie de Production, Gestion de l'Energie dans les transports, Technologie des Equipements médicaux	14 €/h		DU inclus
Licence professionnelle Cadre de santé Préparation en 1 an	10 €/h		
Licence professionnelle Cadre de santé Préparation en 2 ans	10,30 €/h		
Autres Licences professionnelles portées par l'IUT	11,20 €/h		
Licence professionnelle Gestion des Organisations Sportives (GDOS)	9,15€/h (DU inclus)	1700 € (DU Exclus)	
administratif/redevance minimale suite à exonération du Président		250 € (DU exclus)	

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée (nombre important de stagiaires FC dans la même entreprise par exemple). Cette baisse nécessite l'accord de l'Agent comptable et du Directeur du Service de Formation Continue et Alternance.

INTITULÉ DU DIPLÔME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*
<b>MASTER</b>		
MASTER 1	12 €/h (DU inclus)	340 € (DU exclus)
MASTER 2	15 €/h (DU inclus)	340 € (DU exclus)
MASTER 2 Environnement et Risques	12 €/h (DU inclus)	340 € (DU exclus)
Master STAPS	9,15 €/h (DU inclus)	340 € (DU exclus)
Mention Sciences Actuarielle et financière ISFA	16 €/h (DU inclus)	16 €/h (DU inclus)
Mention Sciences Actuarielle et financière ISFA - FOAD	18 €/h (DU inclus)	17 €/h (DU inclus)
Modules de la E MIAGE	364 €/module (DU exclus)	364 €/module (DU exclus)
MASTER MEEF	15 €/h (DU inclus)	600 € (DU inclus)
<b>DIPLÔME D'INGÉNIEUR</b>		
Diplôme d'ingénieur	14 €/h (DU inclus)	340 € (DU Exclus)
<b>Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président</b>		250 € (DU exclus)

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée (nombre important de stagiaires FC dans la même entreprise par exemple). Cette baisse nécessite l'accord de l'Agent comptable et du Directeur du Service de Formation Continue et Alternance.

INTITULÉ DU DIPLOME	FORMATION CONTINUE FINANCEE  FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR	REPRISE D'ETUDES NON FINANCEE  SUIVI, ACCOMPAGNEMENT, INGENIERIE FORMATION CONTINUE	OBSERVATIONS
<b>MEDECINE</b>			
PCPM	340 €		DU exclus
PACES	340 €		
DE de MEDECINE - 1ère année	340 €		
DE de MEDECINE - 2ème année	340 €		
<b>ODONTOLOGIE</b>			
DE ODONTOLOGIE - 1ère année	340 €		DU exclus
DE ODONTOLOGIE - 2ème année	340 €		
<b>PHARMACIE</b>			
DE De PHARMACIE	340 €		DU exclus
DE De PHARMACIE - 6ème année	340 €		
<b>MAIEUTIQUE</b>			
DE MAIEUTIQUE- 1ère année	340 €		DU exclus
DE MAIEUTIQUE 2ème année	340 €		
<b>Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président</b>		250 € (DU exclus)	

Ces tarifs seront appliqués aux auditeurs qui entrent en première année de la filière.

Le tarif précédent (tarif FI + frais d'accompagnement formation continue) continuera d'être appliqué aux auditeurs de formation continue déjà engagés dans le cursus et jusqu'à la fin de leur cursus.

Pour les auditeurs recrutés pendant leurs études, alors qu'ils étaient inscrits sous le régime de la formation initiale, le tarif entreprise sera appliqué à leur employeur quelle que soit leur année d'inscription.

INTITULÉ DU DIPLÔME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*	OBSERVATIONS
<b>Faculté des Sciences et Technologies</b>			
Gemmologie	3 237 €	2 078 €	Droits Universitaires inclus
Sécurité au Travail	1 450 €	1 050 €	
Gestion et Traitement Eau Sol Dechets	1 450 €	1 050 €	
<b>ESPE</b>			
AEU CRPE	1 module : 500 € 2 modules : 750 €		Droits Universitaires exclus
<b>STAPS</b>			
<b>DUGOS</b> Gestion des Organisations Sportives (Formule à distance)			
Sans regroupement (420h)	9,15 €/h (DU inclus)	710 € (DU Exclus)	
Avec regroupement (475h)	9,15 €/h (DU inclus)	980 € (DU Exclus)	
<b>DU EPP</b> : Préparateur physique	3000 € (DU inclus)	2400 € (DU Exclus)	
<b>IUT</b>			
<b>DU Directeur des établissements sanitaires et sociaux</b>			DU inclus
<b>Temps plein</b>	10 €/h	7 500 €	
<b>Temps partiel</b>	11 €/h	8 250 €	
<b>DU Préparation au Diplôme de Comptabilité et Gestion</b>	11,20 €/h		
<b>DU Technicien Dessinateur d'Exécution</b>	14 €/h		

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée (nombre important de stagiaires FC dans la même entreprise par exemple). Cette baisse nécessite l'accord de l'Agent comptable et du Directeur du Service de Formation Continue et Alternance.

## DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

### Tarifs Formation Continue

---

#### Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Conformément au décret de 18 octobre 1985 – n° 85-1118 – Activités de formation continue dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre de l'Education nationale, la politique tarifaire du service commun de formation continue doit être définie par le Conseil d'Administration sur proposition du président de l'UCBL.

Vu l'avis favorable émis par le CEVU lors de la séance du 8 septembre 2014

#### **après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de formation continue suivants :**

1) Modules du DU "Gestion et Traitement Eau Sol Dechets" et "Sécurité au Travail":

**Taux horaire : 13 euros**

2) DU "Gestion et Traitement Eau Sol Dechets" + module ICPE du DU "Sécurité au Travail":

**Formation continue : 1650 euros**

Droits universitaires inclus

Publics	
nbre d'étudiants*frais pédagogiques (DU complet) FI	2
nbre d'étudiants*frais pédagogiques (DU complet) FC	4
nbre d'étudiants*frais pédagogiques (DU M2) -FC	3
Nbre étudiants FC - PF DIF	3
Sous total Alternants/FC	12
Autres (Non FC)	
<b>Total</b>	<b>12</b>

Tarifs	
Couts complets du DU indiv	1 050,00 €
Couts complets du DU ee	1 450,00 €
Logistique	45,00 €
Taux Heures TD	40,91 €
Taux heures chargées	57,27 €
Tarif cout M2	1 050,00 €

Formation	
Heures déclarées dans la composante en équivalent TD (Gasel)	0
Heures déclarées dans FOCAL en équivalent TD (Gasel)*	116
Heures paiements sous conventions FOCAL	

Produits (Recettes)	
Recettes FI DU complet	2 100,00 €
Recettes FC complet	4 200,00 €
Recettes FI M2	3 150,00 €
Recettes FC non complet	
Recettes FC - ee	4 350,00 €
Reprise d'étude financée	- €
Autres (ex : subventions)	
<b>Total Produits</b>	<b>13800</b>

Charges (Dépenses)	
Prélèvement Université (3,3)	386,10 €
Prélèvement FOCAL (19,4)	2 269,80 €
Reversement Droits Universitaires	2 280,00 €
Logistique (45€/inscrits)	540,00 €
Paiement heures vacataires	6 643,78 €
Heures avancées par FOCAL (DEVU-Statutaires)	- €
Matériel, fournitures	500,00 €
Frais de communication	1 000,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>13 619,68 €</b>

<b>Montant restant</b>	<b>180,316</b>
------------------------	----------------

DIPLÔME 2014/2015	INTITULE DU DIPLÔME - DU SECURITE AU TRAVAIL
-------------------	--

Publics	
nbre d'étudiants*frais pédagogiques (DU complet) FI	2
nbre d'étudiants*frais pédagogiques (DU complet) FC	5
Nbre étudiants FC - PF DIF	5
Sous total Alternants/FC	12
Autres (Non FC)	
<b>Total</b>	<b>12</b>

Tarifs	
Couts complets du DU indiv	1 050,00 €
Couts complets du DU ee	1 450,00 €
Logistique	45,00 €
Taux Heures TD	40,91 €
Taux heures chargées	57,27 €

Formation	
Heures déclarées dans la composante en équivalent TD (Gasel)	0
Heures déclarées dans FOCAL en équivalent TD (Gasel)*	110
Heures paiements sous conventions FOCAL	1500

Produits (Recettes)	
Recettes FI DU complet	2 100,00 €
Recettes FC complet	5 250,00 €
	- €
Recettes FC non complet	
Recettes FC - ee	7 250,00 €
Reprise d'étude financée	- €
Autres (ex : subventions)	
<b>Total Produits</b>	<b>14600</b>

Charges (Dépenses)	
Prélèvement Université (3,3)	481,80 €
Prélèvement FOCAL (19,4)	2 832,40 €
Reversement Droits Universitaires	2 280,00 €
Logistique (45€/inscrits)	540,00 €
Paiement heures vacataires+conv+diplôme	1 500,00 €
Heures avancées par FOCAL (DEVU-Statutaires)	- €
Matériel, fournitures	500,00 €
Frais de communication	1 000,00 €
<b>Total Charges</b>	<b>9 134,20 €</b>

<b>Montant restant</b>	<b>5465,8</b>
------------------------	---------------

Propositions de tarifs FC 2014-2015 pour les diplômes délivrés par l'ISTR

INTITULÉ DU DIPLÔME	FORMATION CONTINUE FINANCEE	REPRISE D'ETUDES NON FINANCEE	OBSERVATIONS
	FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR	SUIVI, ACCOMPAGNEMENT, INGENIERIE FORMATION CONTINUE	
D.E. D'ERGOTHERAPIE et de KINESITHERAPIE 1ère année	5900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
D.E. D'ERGOTHERAPIE et de KINESITHERAPIE 2ème année	5900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
D.E. D'ERGOTHERAPIE et de KINESITHERAPIE 3ème année	5900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
D.E. DE PSYCHOMOTRICIEN	5900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
D.E. D'AUDIOPROTHESISTE	3900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
CAPACITE D'ORTHOPHONIE (Ancien schéma)	5900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
CAPACITE D'ORTHOPHONIE (1ère à 3ème année)	4870 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
CAPACITE D'ORTHOPHONIE (4ème et 5ème année)	5775 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	
CAPACITE D'ORTHOPTISTE	3900 € (DU inclus)	340 € (DU exclus)	

Ces tarifs seront appliqués aux auditeurs qui entrent en première année de la filière.

Le tarif précédent (tarif FI + frais d'accompagnement formation continue) continuera d'être appliqué aux auditeurs de formation continue déjà engagés dans le cursus et

Pour les auditeurs recrutés pendant leurs études, alors qu'ils étaient inscrits sous le régime de la formation initiale, le tarif entreprise sera appliqué à leur employeur quelle que soit leur année d'inscription.

INTITULÉ DU DIPLÔME	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU FINANCEUR Public financé (par année de formation)*	PARTICIPATION AUX FRAIS DE FORMATION RESTANT A LA CHARGE DU STAGIAIRE en Reprise d'études non financées (par année de formation)*
Master Handicap et Autonomie	2 000 € (DU inclus)	2 000 € (DU inclus)
Frais d'accompagnement administratif/redevance minimale suite à exonération du Président		250 € (DU exclus)

Une baisse de tarif de 20 % maximum sur le tarif reprise d'études financées indiqué peut être consentie à un organisme sur demande motivée

**Stage de Formation Continue Court**

INTITULÉ DU STAGE	DURÉE	TARIF*
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	2 jours	300 €
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	3 jours	450 €
Certificat Individuel Produits Phytopharmaceutiques, « certiphyto »	4 jours	600 €
		1750 €
		1225 € pour les personnels EPST
Formation à l'expérimentation animale de niveau II	15 jours	
Chromatographie sur couche mince haute performance	3 jours	1 320 €
Sécurité et hygiène industrielle	4 jours	1 376 €
Utilisation industrielles des Résines échangeuses d'ions	3,5 jours	1 264 €
Chromatographie ionique Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie ionique Niveau 2	4 jours	1 413 €
Assurance qualité au laboratoire	3 jours	1 090 €
Chromatographie en phase gazeuse Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie en phase gazeuse Niveau 2	4 jours	1 413 €
Analyses, mesures et caractérisation des rejets aqueux industriels et	3,5 jours	1 180 €
Chromatographie en phase liquide haute performance Niveau 1	4 jours	1 413 €
Chromatographie en phase liquide haute performance Niveau 2	4 jours	1 413 €
Application quantitative de la spectrométrie de masse couplée à la Cl	3 jours	1 560 €
UHPLC et transfert de méthodes analytiques	4 jours	1 759 €
Méthodes électrochimiques de laboratoire	4 jours	1 325 €
Analyse spectrale : absorption et émission atomique - Niveau 1	4 jours	1 413 €
Analyse des COVs par chromatographie gazeuse	2,5 jours	1 238 €
Analyse spectrale : absorption et émission atomique - Niveau 2	4 jours	1 413 €
Outils méthodologiques de la Qualité, Sécurité, Sécurité et environner	3 jours	1 090 €
Electrophorèse capillaire - niveau 1	4 jours	1 413 €
Electrophorèse capillaire – niveau 2	4 jours	1 413 €
Validation des mesures en analyse justesse, fiabilité, répétabilité et limite de quantification	4 jours	1 413 €
Spectrométrie d'émission atomique torche plasma (ICP optique)	3 jours	1 180 €
Transfert d'expérience en Chromatographie en phase gazeuse	3 jours	1 320 €
Technique Head Space	2 jours	785 €
Couplage Chromatographie en phase gazeuse et Spectrométrie de M	3 jours	1 320 €
Méthodes de calcul statistique appliquées aux mesures d'activité nuc	4 jours	1 325 €
Mesure de l'activité nucléaire	4 jours	1 413 €

\* Montant exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts

**\* Montant exonéré de TVA conformément à l'article 261 du Code Général des Impôts**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

TARIF ETUDIANT / UCBL DU TOEIC

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 8 septembre 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le tarif étudiant /UCBL du Test of English for International Communication (TOEIC) à compter de l'année universitaire 2014 – 2015 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



## *Service Commun des Enseignements de Langues*

CEVU du 8 septembre 2014

C.A. du 23 septembre 2014

### **TARIF TOEIC**

Le TOEIC (Test Of English for International Communication) permet d'évaluer les compétences en langue étrangère dans des situations habituelles de travail pour des locuteurs non natifs. Orienté vers le contexte professionnel, il atteste de la capacité à travailler dans un environnement international selon une norme d'évaluation des compétences reconnue sur le plan européen (Cadre européen commun de référence pour la compétence en langues / CECRL) voire international.

Le TOEIC est proposé à l'Université Claude Bernard-Lyon 1 dans le cadre du dispositif de certification obligatoire en langue pour l'obtention du diplôme de master.

**A compter de l'année universitaire 2014-2015, le tarif étudiant/UCBL est de 42 €, coût qui peut pris en charge partiellement ou totalement par les composantes ou l'université.**

Sont inclus dans ce prix l'achat des fascicules de test, les frais de correction et la délivrance de l'attestation (scoring individuel + descripteur de compétences détaillé).

Le Secrétaire Général, l'Agent comptable et la Directrice du SCEL sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

CALENDRIER DES SEMAINES D'ENSEIGNEMENT 2014-2015

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 9 juillet 2014 ;

Vu l'avis favorable de la CFVU de l'UCBL dans sa séance du 8 septembre 2014 ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le calendrier des semaines d'enseignement 2014-2015 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

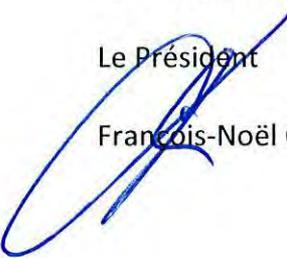
Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**Calendrier des semaines d'enseignement 2014-2015.xls**

1er SEMESTRE	<b>S1</b>	du 25 au 29 août
	<b>S2</b>	du 1 au 5 septembre
	<b>S3</b>	du 8 au 12 septembre
	<b>S4</b>	du 15 au 19 septembre
	<b>S5</b>	du 22 au 26 septembre
	<b>S6</b>	du 29 septembre au 3 octobre
	<b>S7</b>	du 6 au 10 octobre
	<b>S8</b>	du 13 au 17 octobre
	<b>S9</b>	du 20 au 24 octobre
	<b>S10</b>	du 3 au 7 novembre
	<b>S11</b>	du 10 au 14 novembre
	<b>S12</b>	du 17 au 21 novembre
	<b>S13</b>	du 24 au 28 novembre
	<b>S14</b>	du 1 au 5 décembre
	<b>S15</b>	du 8 au 12 décembre
	<b>S16</b>	du 15 au 19 décembre
2ème SEMESTRE	<b>S17</b>	du 12 au 16 janvier
	<b>S18</b>	du 19 au 23 janvier
	<b>S19</b>	du 26 au 30 janvier
	<b>S20</b>	du 2 au 6 février
	<b>S21</b>	du 9 au 13 février
	<b>S22</b>	du 23 au 27 février
	<b>S23</b>	du 2 au 6 mars
	<b>S24</b>	du 9 au 13 mars
	<b>S25</b>	du 16 au 20 mars
	<b>S26</b>	du 23 au 27 mars
	<b>S27</b>	du 30 mars au 3 avril
	<b>S28</b>	du 7 au 10 avril
	<b>S29</b>	du 20 au 24 avril
	<b>S30</b>	du 27 au 30 avril
	<b>S31</b>	du 4 au 7 mai
	<b>S32</b>	du 11 au 13 mai

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

RACHAT DES PARTS EZUS VENDUS PAR DEUX PORTEURS

**Exposé des motifs :**

L'Université a pris la décision de racheter les parts que les divers actionnaires de la société EZUS mettent en vente.

Madame BOUDEULLE Micheline décide de vendre les 10 actions dont elle est propriétaire.

Madame BLAINEAU Sylvie décide de vendre les 10 actions dont elle est propriétaire.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

**après avoir délibéré, a autorisé** le rachat de 10 actions de la société EZUS à Madame BOUDEULLE Micheline et le rachat de 10 actions de la société EZUS à Madame BLAINEAU Sylvie au prix nominal de vingt euros.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

  
Le Président

François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

MODALITES GESTION DES BOURSES CMIRA DOCTORANTS

**Exposé des motifs :**

Le Directeur Général des Services propose au Conseil d'Administration de l'université Claude Bernard Lyon 1 de valider les modalités d'application de la « Convention attributive de subvention avec autorisation de reversement de la Région Rhône-Alpes CMIRA Accueil Sup, Accueil.doc et Explora.doc 2014 » concernant la **gestion des bourses de Coopération et Mobilité Internationale CMIRA EXPLORA.DOC 2014 des doctorants - année universitaire 2014/2015.**

Les bourses de Coopération et Mobilité Internationale des doctorants sont gérées par les établissements publics ou privés d'enseignement supérieur et/ou de recherche.

Pour l'année 2014/2015, la Région Rhône-Alpes attribue à Lyon 1 une subvention forfaitaire totale de **27 690€** dans le cadre du programme **CMIRA EXPLORA.DOC 2014.**

Cette subvention concerne le **financement de 7 boursiers** sélectionnés par la Région Rhône-Alpes dont la liste nominative figure en annexe.

Il est convenu en interne que le montant de cette subvention de **27 690€** soit géré sur le compte central CF 990-10023 sous la responsabilité de la Direction des Relations Internationales.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

**Après avoir délibéré, a approuvé** le versement de **27 690€** sur le budget du CF 990-10023 et les modalités d'application du contrat de partenariat de l'Université Claude Bernard Lyon 1 et de la Région Rhône-Alpes et de la convention attributive de subvention CMIRA Explora.doc 2014 laquelle comporte en particulier une autorisation de reversement aux doctorants et une demande de respect de l'obligation de publicité par tous les bénéficiaires concernant l'origine des fonds.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

TARIFS 2014 DE L'UMR 5557

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs 2014 suivants :

CF 933R615557 AIC UMR 5557

**Désignation du type de facturation :**

*Analyses d'échantillons frais et congelés*

PRESTATION	Montant HT
<i>Préparation des échantillons</i>	2.50
<i>Mesure d'activités de dénitrification</i>	8.00
<i>Mesure d'activités de nitrification</i>	12.50

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

TARIFS 2014 DE L'INSTITUT LUMIERE MATIERE UMR 5306

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les tarifs 2014 de l'Institut Lumière Matière – UMR 5306  
(cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François Noël GILLY

## POLE DE GESTION SCIENCES

Bâtiment Gabriel Lippmann  
14, rue Enrico Fermi  
Université Claude Bernard - Lyon 1  
Domaine Scientifique de la Doua  
69622 Villeurbanne cedex

### PRESENTATION DES TARIFS 2014

## INSTITUT LUMIERE MATIERE UMR 5306

### R685306 OTP RESDIV5306

<i>Désignation du type de facturation : Prestations de services</i>	<i>Montant € HT</i>
Travaux de microscopie électronique en transmission à l'aide du Microscope haute résolution TOPCON (pour la journée)	
Utilisateurs du secteur public	230 / journée
Utilisateurs du secteur privé	516 / journée
Travaux de microscopie électronique à balayage	50 / journée
Utilisation du Magnétomètre à SQUID (pour la journée)	150 / journée
Utilisation de l'AFM seul	
Secteur public	150 / journée
Secteur privé	300 / journée
Utilisation de l'AFM avec l'aide d'un ingénieur	
Secteur public	300 / journée
Secteur privé	600 / journée
Microscope confocal Leica	
Secteur public	400 / journée
Secteur privé	600 / journée
Synthèse ou traitement de matériaux à hautes pressions (1 à 15 GPa) et hautes températures ( $T_{amb}$ à 1700°C)	
Tarif interne (académiques)	250 / journée
Tarif externe (industriels)	450 / journée
Utilisation des équipements d'analyse spectroscopique par luminescence (prêt de salles d'expérience équipée)	
Secteur public	200 / ½ journée
Secteur privé	400 / ½ journée
Si assisté par chercheur ou enseignant chercheur	
Secteur public	400 / ½ journée
Secteur privé	800 / ½ journée
Photocopie sur copieur ILM	3 cts par copie

***PLYRA Plateforme Lyonnaise de Recherche sur les Agrégats***

Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires et masters de l'UCBL)	960/ journée
Utilisation des sources à vaporisation laser (laboratoires extérieurs)	1500 / journée
Spectroscopie XPS laboratoires de PLYRA	400 /journée
Spectroscopie XPS laboratoires académiques	600 / journée
Spectroscopie XPS industriels	1500 /journée

<b><i>Plateforme réalisation de micro-systèmes en salle blanche</i></b>	
coût utilisation salle blanche (produits chimiques, blouse jetable, sur-chausse, gants)	20€/heure
- coût fourniture wafer (verre 4 pouces, silicium standard 4 pouces)	20€/wafer
- coût d'utilisation des divers équipements présents en salle blanche :	
* Aligneuse EVG 620	75€/heure
* Evaporateur sous vide Eva300	75€/heure
* Plasma Cleaner Harrick	10€/plasma
* RIE Oxford Plasmalab80	50€/plasma
* Tournette + plaque chauffante + résine photosensible	25€/dépôt

**Nom et signature du responsable**



**Marie-France JOUBERT**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

RESOLUTIONS DU SIUAPS DU 26 JUIN 2014

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu les résolutions du Conseil du SIUAPS en date du 28 mai 2013 ;

après avoir délibéré, a approuvé les résolutions du CA du SIUAPS du 26 juin 2014 suivantes :

Résolution 1 : Approbation des résultats comptables 2013

Résolution 2 : Approbation des modifications de la DBM 1

Résolution 3 : tarifs 2014-2015 (pièce jointe)

Résolution 4 :

- Compensation poste du directeur. Le directeur du SIUAPS est élu pour 3 ans : le montant annuel du poste chargé est facturé au SIUAPS par son université de rattachement. Principe de refacturation reconduit pour 2014-2015
- Prime de direction : reconduction de la prise en charge de la prime administrative de direction pour 2014-2015 pour un montant de 5 000€

Résolution 5 : reconduction de la surveillance pour tous les utilisateurs de la piscine par du personnel spécialisé pour la saison 2014-2015

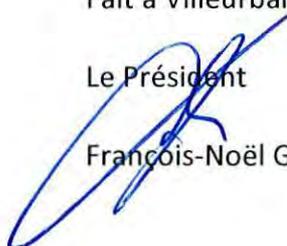
Résolution 6 : Alexis CHVETZOFF est élu à l'unanimité au poste de direction du SIUAPS pour une durée de 3 ans

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

## INSTALLATIONS SPORTIVES TARIFS de LOCATION 2014-2015

INSTALLATION	LOCATION PONCTUELLE		EXTERIEUR		UNIVERSITES		PREFERENTIEL (associations universitaires)		
	TARIF HORAIRE		H/ANNEE 34 SEMAINES		H/ANNEE 26 SEMAINES		H/ANNEE 34 SEMAINES		
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC	
~ PISCINE	60,76 €	72,91 €	42,66 €	51,19 €	16,68 €	20,02 €	34,13 €	40,96 €	
1 ligne d'eau sur 6	10,13 €	12,16 €	7,11 €	8,53 €	2,78 €	3,34 €	5,69 €	6,83 €	
~ HALLE (STAPS - 3D - C Besson)	57,61 €	69,13 €	41,09 €	49,31 €	16,07 €	19,28 €	32,86 €	39,43 €	
~ COMPETITION ~ LEON JOUHAUX	33,52 €	40,22 €	23,23 €	27,88 €	9,08 €	10,90 €	18,61 €	22,33 €	
~ GYMNASSE B (INSA - Sciences) ~ GYM ~ OMNISPORT (211)	23,05 €	27,66 €	16,51 €	19,81 €	6,46 €	7,75 €	13,18 €	15,82 €	
~ DANSE - JUDO - MUSCU (Sciences - STAPS-INSA Est & Ouest-3D)	18,87 €	22,64 €	13,46 €	16,15 €	5,26 € 1,05 €	6,31 € 1,26 €	10,75 €	12,90 €	
~ STUDIO DANSE (Sciences)	13,62 €	16,34 €	9,73 €	11,68 €	3,81 €	4,57 €	7,79 €	9,35 €	
~ ESCALADE (STAPS - 3D)	23,05 €	27,66 €	16,51 €	19,81 €	6,46 €	7,75 €	13,18 €	15,82 €	
~ FOOTBALL Synthétique	} Diurne Nocturne	19,39 €	23,27 €	14,05 €	16,86 €	5,49 €	6,59 €	11,23 €	13,48 €
~ RUGBY Synthétique		15,00 €	18,00 €	17,23 €	20,68 €	6,74 €	8,09 €	13,78 €	16,54 €
~ FOOTBALL Stabilisé	} Diurne Nocturne	17,82 €	21,38 €	12,91 €	15,49 €	5,05 €	6,06 €	10,32 €	12,38 €
+ IUT		21,99 €	26,39 €	15,83 €	19,00 €	5,05 €	6,06 €	12,66 €	15,19 €
~ TENNIS EXT Sciences, STAPS, INSA H et Piscine	} Diurne Nocturne	2€/h si 2 étudiants		5,98 €	7,18 €	2,34 €	2,81 €	4,77 €	5,72 €
		4€/h si 1 seul étudiant		7,95 €	9,54 €	3,11 €	3,73 €	6,35 €	7,62 €
		6€/h si aucun étudiant							
~ BEACH-VOLLEY		15,71 €	18,85 €	11,27 €	13,52 €	4,41 €	5,29 €	9,03 €	10,84 €
~ PISTE ATHLE ~ Salle de REUNION/COURS		8,36 €	10,03 €	5,75 €	6,90 €	2,25 €	2,70 €	4,77 €	5,72 €
Forfait (tva 13,48€)	68,76 €	82,24 €							
ASUL Vacances (tva 0,55€)	2,80 €	3,35 €							

\* Inter U : créneau partagé entre LYON 1, 2, 3, INSA et STAPS

Du 15 septembre 2014 au 16 juin 2016 : 32 Lundis - 33 Mardis - 34 Mercredis -  
33 Jeudis - 31 Vendredis - 34 Samedis - 34 Dimanches

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014**

**MODIFICATIONS DE LA POLITIQUE SALARIALE DES CONTRACTUELS DE RECHERCHE**

**Exposé des motifs :**

Pour améliorer l'attractivité de l'Université Lyon 1 Claude Bernard à l'égard des chercheurs, des post- doctorants et des contractuels recrutés au niveau IR présentés dans le tableau 1, la délibération 2013-115 du 25 juin 2013 est modifiée comme suit :

La disposition suivante est ajoutée :

- Les recrutements effectués dans le cadre des financements Pierre et Marie Curie sont exclus du dispositif.

La phrase au point 2 : « La possibilité de négocier lors du recrutement une modulation du niveau de salaire de plus ou moins vingt pour cent. »

Est remplacée par la phrase suivante : « la possibilité de moduler, soit au moment du recrutement, soit à l'occasion d'un avenant au contrat initial portant renouvellement de celui-ci, le salaire de référence (cf tableaux joints). Le cumul de ces modulations ne peut en aucun cas excéder 20% du salaire de référence sur l'ensemble des contrats et avenants dont bénéficiera l'intéressé. »

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les modifications de la politique salariale concernant les contractuels recherche.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

TABLEAU 1*					
<i>* seuls les salaires de référence figurant dans ce tableau peuvent faire l'objet d'une modulation de 20%</i>					
corps	ancienneté reprise lors du recrutement	salaire forfaitaire* net **	brut*	coût chargé* / ** contrat temps plein < à 12 mois ou temps incomplet	coût chargé* / ** contrat temps plein = ou > à 12 mois
IGR	jusqu'à 3 ans	1876	2320	3290	3251
	de 3 à 5 ans	2033	2514	3565	3523
	de 5 à 10 ans	2171	2684	3806	3761
	plus de 10 ans	2315	2862	4059	4010
chercheurs	jusqu'à 3 ans	1876	2320	3290	3251
	de 3 à 5 ans	2357	2914	4133	4083
	de 5 à 10 ans	2845	3503	4967	4907
	plus de 10 ans	3126	3839	5442	5377
doctorant avec ACE		1638	2024,70	2871	2837
Doctorant sans ACE		1363	1684,93	2389	2361
post doctorant ex doc UCBL		2022	2500	3546	3503
*hors Supplément Familial de traitement et remboursement trajet domicile /travail éventuels					
** montants variables selon les taux de cotisations sociales en vigueur					

TABLEAU 2				
corps	salaire forfaitaire* net **	traitement brut équivalent au 1er échelon avec prime*	coût chargé* / ** contrat temps plein < à 12 mois ou temps incomplet	coût chargé* / ** contrat temps plein = ou > à 12 mois
IGE	1 737	2 147	3 045	3 008
ASI	1 530	1 892	2 683	2 651
B	1 338	1 716	2 434	2 405
C	1 323	1 636	2 320	2 293
* hors Supplément Familial de traitement et remboursement trajet domicile /travail éventuels				
** montants variables selon les taux de cotisations sociales en vigueur				

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

REMISE GRACIEUSE

---

**Exposé des motifs :**

Considérant que la situation financière d'un étudiant ne lui permet pas de solder sa dette,  
Considérant que le recouvrement contentieux, outre les frais à la charge de l'établissement,  
ne permettrait pas le recouvrement des 750 euros dus (formation « Master 1 Ingénierie des  
Formations Educatives Techniques et Professionnelles),

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'Education

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de M. Alain MOUGNIOTTE, Directeur de l'ESPE de Lyon, et eu égard au  
certificat administratif du 12 juillet 2014 signé par Mme Nadine THENOZ, Directrice  
administrative et financière de FOCAL,

**Après avoir délibéré, a approuvé** une remise gracieuse pour un montant de 750 euros.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

REMISE GRACIEUSE

**Exposé des motifs :**

Considérant que la situation financière d'un étudiant ne lui permet pas de solder sa dette,  
Considérant que le recouvrement contentieux, outre les frais à la charge de l'établissement,  
ne permettrait pas le recouvrement des 420 euros dus (DUT Moléculaire Chimie),

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'Education

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de M. Christophe VITON, Directeur de l'IUT, émis par un certificat  
administratif, le 15 juillet 2014,

**Après avoir délibéré, a approuvé** une remise gracieuse pour un montant de 420 euros.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Considérant le certificat d'irrecouvrabilité établi par les huissiers de justice associés DI FAZIO - DECOTTE – DEROO – DELARUE relatif au recouvrement d'une créance de 2478 €

Considérant le certificat administratif établi par le directeur général des services, M HELLEU Alain et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a proposé** au Président une admission en non-valeur pour un montant total de 2 478.00 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

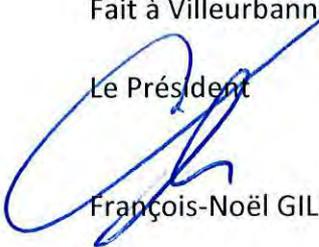
Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant que l'entreprise G CONSTRUCTION a été placée en liquidation judiciaire en novembre 2013 et que la créance de ladite société à une créance supérieure à 1,5 millions d'euros,

Considérant que la procédure contentieuse visant au recouvrement de la somme de 4024.80€ ne peut aboutir car la facture correspondante (210064053) a été émise après le placement de la société en liquidation judiciaire,

Considérant le certificat administratif émis par M VITON Christophe en date du 21 juillet 2014 demandant l'admission en non-valeur de ladite créance,

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a proposé** au Président une admission en non-valeur pour un montant total de 4 024,80 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant la proposition formulée par le Tribunal de commerce de Lyon I, transmise par le mandataire judiciaire AJ Partenaire, proposant au groupe EM2C, le règlement de 40 % de la facture 210004130 pour solde de tout compte.

Considérant que cette proposition a été acceptée par FOCAL et que le règlement de 933,96 € a bien été comptabilisé en date du 25 août 2014, M BULLE Xavier, par certificat administratif, a demandé l'admission en non-valeur de la somme restante soit 1284.20 €.

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur du reliquat de la facture 210004130 pour un montant de 1284.20 €

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu le décret n° 2008-618 du 27 juin 2008 relatif au budget et au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel bénéficiant des responsabilités et compétences élargies ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a proposé** au Président une admission en non-valeur pour un montant total de 1284.20 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21

Pour : 21

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

INFORMATIONS DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 9 JUILLET 2014

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le Code de l'Éducation  
Vu les statuts de l'Université ;

**A été informé** des délibérations de la CFVU du 9 juillet 2014 suivantes :

Les calendriers 2014 – 2015 de formations de l'UFR Lyon Sud
<p>Les MCC 2014 – 2015 pour les formations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• DFG en sciences odontologiques</li> <li>• DDG en sciences médicales (Lyon Sud)</li> <li>• Diplôme d'ingénieur Polytech</li> <li>• IUT : cadrage et UE DUT 1 A – Licences Professionnelles</li> <li>• ISTR : audioprothèse – ergothérapie – kinésithérapie – orthophonie – psychomotricité – Lpro codeur LPC – Licence Sciences de la réadaptation – Master Handicap et Autonomie</li> </ul> <p>L'annexe 3 complétant le cadrage des MCC des formations de licence professionnelle et master, précédemment adopté</p>
Les règles d'inscription dans les licences de la Faculté des Sciences et Technologies
<p>Les créations et modifications d'UE suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• UE Matériaux à matrice minérale : coulis mortier-béton (Master Chimie)</li> <li>• UE FPGA intégré à l'automatisme (Lpro All)</li> <li>• UE CHM1120M</li> <li>• UE GEP3002L</li> <li>• UE CHM1016M</li> <li>• UE STR1004M</li> </ul>
<p>La modification des parcours suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcours « formulation et chimie industrielle » du master mention Chimie</li> <li>• Parcours « préparation au métier d'ingénieur » de la licence Mathématiques</li> </ul>
La convention cadre entre les Universités et les lycées publics à CPGE de l'Académie de Lyon.
Le contrat entre l'Université Lyon 1 et l'Université de Poitiers relatif à l'exploitation par l'Université Lyon1 du site internet « Vocasciences » développé par l'Université de Poitiers.
La convention entre l'IFAP de Nouvelle Calédonie, l'Université Montpellier 1 et l'Université Lyon 1 relative à la mise en œuvre du DIU « psychopérinatalité »
La convention entre les universités de l'Académie de Lyon et l'Institut Catholique de Lyon

relative à l'organisation et à la délivrance par l'Université Lyon 1 des masters MEEF mis en œuvre par l'ICLy sous réserve que l'annexe financière mentionnée à l'article 5 prévoit la prise en charge des actes de gestion de scolarité assumés par l'ESPE à hauteur de 200 € minima par étudiant.

Le versement d'une subvention de 899 € à l'Association des Etudiants GEA sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1 pour le financement d'une après-midi sportive

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président



François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

INFORMATIONS DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 8 SEPTEMBRE 2014

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation  
Vu les statuts de l'Université ;

**A été informé des délibérations de la CFVU du 8 septembre 2014 suivantes :**

La proposition de répartition des crédits de la 10 <sup>ème</sup> tranche du FSDIE faite par le GVTE
La proposition de répartition des subventions de fonctionnement aux associations étudiantes formulée par le GVTE
La proposition de répartition des subventions de développement des associations étudiantes formulée par le GVTE
Les actions retenues au titre du plan licence 2014 - 2015
La proposition de financement des plateformes pédagogiques dans le cadre de l'appel d'offre 2014 -2015
Les MCC 2014 – 2015 pour les formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Masters STS mentions BIPN, Ecosciences Microbiologie, GBC, ERIU, MEEF 2<sup>nd</sup> degré CAPES SVT, EEAP, Informatique, CCI, SIB, SIC, HPDS, Ingénierie Mathématique, Maths et Applications, MEEF 2<sup>nd</sup> degré CAPES Maths, MEGA, ISM, Cancérologie, Sciences de la Terre et de l'Univers, M1 MEEF 2<sup>nd</sup> degré CAPEPS, UE Trip</li> <li>• Licence Professionnelle DIST</li> <li>• Licence STS</li> </ul>
La modification d'UE suivante : UE Sciences d'APPUI au Développement des Compétences Professionnelles des différents Secteurs d'Intervention – Spécifique (L2 STAPS)
Les changements de responsable de formation suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Licence STS mention mécanique parcours Ingénierie mécanique</li> <li>• Licence STS mention sciences de la terre</li> <li>• Masters STS Mention Informatique Spécialité Image</li> <li>• Masters STS Mention Informatique Spécialité Réseaux</li> <li>• Master STS Mention Cancérologie Spécialité Innovations thérapeutiques en Cancérologie</li> <li>• Master STS mention EEAP spécialité ASIT parcours Système et Images</li> <li>• Masters STS mention GBC spécialité Imagerie des microstructures</li> </ul>
Le calendrier de formation 2014 – 2015 de l'UFR d'Odontologie

Fait à Villeurbanne, le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 SEPTEMBRE 2014

---

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION PAR L'ISPB

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

**a été informé** du versement d'une subvention par l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB) de 1 000 euros à l'AAEPL (Association Amicale des Etudiants En Pharmacie de Lyon) dans le cadre de la manifestation organisée pour les 100 ans de l'Amicale.

Fait à Villeurbanne le 26 septembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EXCEPTIONNEL DU 30 SEPTEMBRE 2014

---

AXES STRATEGIQUES DEVELOPPEMENT UCBL CONTRAT PLURIANNUEL

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 30 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le pré-projet relatif aux axes stratégiques de développement de l'établissement dans le cadre du prochain contrat pluriannuel (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 18  
Contre : 0  
Abstention(s) : 2

Fait à Villeurbanne, le 17 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

## Table des matières

I. L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) en 2014.....	2
II. Les orientations stratégiques : socle du développement de l'UCBL .....	2
III. Le projet de développement de l'UCBL pour le quinquennal 2016-2020. ....	3
III.1 La formation et la vie étudiante.....	3
III.1.1 La formation.....	3
III.1.2. Donner une dimension nouvelle à la vie des campus et à la vie étudiante.....	3
III.2. La recherche, le développement des savoirs et l'innovation : un fort potentiel en synergie avec la stratégie du site. ....	4
III.2.1. Une recherche inscrite dans les grands enjeux internationaux.....	4
III. 2. 2. Politique de valorisation de la recherche et des partenariats .....	5
III.3. L'ouverture à l'international : un levier de visibilité et d'évolution .....	5
III.4 Une gouvernance et un pilotage au service de la réussite de la stratégie .....	5
III.4.1. Assurer le développement harmonieux de l'Université et renforcer sa politique de coopération au sein du site Lyon Saint-Etienne.....	5
III.4.2. Poursuivre la modernisation de l'Université, de sa gouvernance et de son pilotage.....	6
III.4.3. Les partenariats socio-économiques : un levier pour renforcer l'image de l'Université auprès des entreprises et l'insertion professionnelle des étudiants .....	6
III.4.4. Une stratégie documentaire et de diffusion de l'information scientifique pour répondre aux enjeux de la formation et de la recherche .....	7
III.4.5. Le Système d'Information : base de la modernisation de l'Université.....	7
III.4.6. Responsabilités sociales, promotion de l'égalité et de la diversité, lutte contre les discriminations : base de la cohésion sociale.....	7
III.4.7. L'infrastructure immobilière au cœur de la stratégie de l'UCBL.....	8

## I. L'Université Claude Bernard Lyon 1 (UCBL) en 2014

Université de sciences, de technologie et de santé, l'UCBL est convaincue des responsabilités sociétale et économique qui lui incombent dans le développement, la cohésion et la prospérité de notre société. De par la diversité de son offre de formation, de son fort potentiel de recherche et d'innovation, l'UCBL est un acteur majeur du site Lyon Saint-Etienne. Forte de cette conviction, l'UCBL développera ses activités en cohérence et en synergie avec les autres établissements du site, regroupés au sein de la COMUE «Université de Lyon» (UdL).

L'UCBL est organisée en 14 composantes, dont CPE qui a intégré l'UCBL en 2009 dans le cadre de l'article L719-10 du code de l'éducation et l'ESPé de Lyon qui est une composante interuniversitaire couvrant toute l'académie de Lyon. Sur les 1759 enseignants et enseignants chercheurs délégués à l'Université, 1259 enseignants chercheurs sont répartis dans 67 unités de recherche dont 48 unités mixtes avec un EPST. A cet effectif des personnels enseignants s'ajoutent 813 chercheurs, 1261 BIATSS et 827 ITA, confortant la place d'acteur majeur et principale force de recherche de l'UCBL au sein de la COMUE UdL. L'UCBL s'appuie sur dix directions centrales pour son fonctionnement administratif et sur six services communs pour assurer les missions transversales.

Les unités de recherche de l'UCBL qui font partie des 12 Labex, 6 Equipex, 1 IRT, 2 IEED, 2 IHU prometteurs, représentent environ 40 % du potentiel de recherche impliqué dans le Programme Investissements d'Avenir Lyon Saint-Etienne (PAISE). La recherche de l'Université s'appuie, pour la valorisation des savoir-faire de ses enseignants chercheurs, sur deux filiales : EZUS Lyon (première filiale d'université française en terme de chiffre d'affaire) spécialisée dans la gestion des contrats industriels et Lyon Ingénierie Projets (LIP), une SAS, dont l'activité est centrée sur le montage de projets (ANR, européens, FUI, etc.).

Les effectifs étudiants de l'UCBL ont augmenté durant ce quinquennal et sont en 2014 de 40209 (32 771 en 2011) dont 49,9 % dans le secteur sciences et technologie, répartis dans 13 mentions de licence, 60 licences professionnelles, 33 mentions de master, 4 mentions de master MEEF coaccréditées avec les 3 autres universités du site, 12 DUT, six diplômes d'ingénieur, et 50,1% dans les formations de santé (médecine et maïeutique, odontologie, pharmacie et six diplômes paramédicaux).

Enfin, Lyon 1 est porteuse d'un IDEFI (SAMSEI) et impliquée dans deux autres, en réseau (AVOSSTI et CMI-FIGURE).

## II. Les orientations stratégiques, socle du développement de l'UCBL

Le projet stratégique de développement de l'UCBL est fondé sur des convictions fortes et s'inscrit dans les grandes orientations suivantes:

1. Assurer l'excellence et l'attractivité internationale de ses formations avec le maintien d'un ancrage fort des cursus de formation sur la recherche et les besoins de la société, l'accompagnement des étudiants, ainsi que le développement d'un environnement de travail propice à la réussite, l'épanouissement et l'insertion professionnelle.
2. Renforcer le rôle de l'UCBL en tant qu'acteur de la prospérité et du développement économique du territoire, conforter sa place dans la stratégie de site, affirmer ses forces identifiées en recherche et accroître sa notoriété au niveau international.
3. Assurer une gouvernance efficace, conjuguant démocratie universitaire et capacité de prise de décisions stratégiques, fondée sur une optimisation et une gestion des ressources adaptées aux enjeux, avec un équilibre entre la délégation de responsabilité aux composantes et une coordination centralisée.

Ces orientations seront déclinées en axes stratégiques de développement dans chacune des missions cœur du métier de l'Université et guideront les actions qui concourront à la réalisation de ses ambitions.

### III. Le projet de développement de l'UCBL pour le quinquennal 2016-2020.

#### III.1 La formation et la vie étudiante

##### III.1.1 La formation

La collaboration inter-établissements sera confortée au sein du site afin de développer une offre de formations cohérente, en potentialisant les forces, et en continuant de couvrir un spectre très large de thématiques, tout en développant les interfaces. En master, une stratégie de contingentement-orientation sera étudiée au niveau de la COMUE afin d'assurer une place en master à tous les étudiants du site diplômés de licence. Des cursus de master double compétence seront développés en M2 (entrepreneuriat, ingénieur commercial), et l'exigence de validation d'un niveau en langues, attesté par une certification, sera poursuivie pour la validation d'un master. La réingénierie des formations paramédicales sera appuyée sur le développement de ressources pédagogiques en ligne. Dans le secteur de la santé, le développement de l'enseignement par simulation restera un axe fort, notamment *via* l'IDEFI SAMSEI. Les équipes pédagogiques seront toujours soutenues *via* des appels à projets réguliers pour la modernisation des plateformes d'enseignement et les pratiques pédagogiques innovantes.

La formation continue sera développée, en synergie avec les entreprises partenaires identifiées. Les formations seront développées sous forme modulaire afin de s'inscrire dans le cadre de la nouvelle loi sur la formation professionnelle. Le développement de l'alternance restera une priorité : la quasi totalité des professionnelles étant ouvertes en alternance sous contrat, c'est en direction des masters que l'effort sera porté durant le prochain contrat. Les diplômés d'université seront progressivement remodelés pour s'inscrire dans le cadre du DPC (Développement Professionnel Continu) des professionnels de santé.

Le continuum -3/+3 sera conforté au travers notamment des liens avec les lycées, avec ou sans classes préparatoires ou STS. En particulier, les collaborations favorisant les réorientations de l'université vers les STS seront étoffées, et la publicité de l'information sur les conditions de la réussite dans les différentes filières sera accrue. Le contrôle continu, déjà généralisé en L1 scientifique, sera étendu, notamment en licence STAPS.

Le développement des compétences préprofessionnelles, l'approche par compétences et l'utilisation du Portefeuille d'Expérience et de Compétences constitueront un axe important de ce contrat quinquennal. La plateforme ELIPSE de gestion des stages (hors stages hospitaliers) sera rendue pleinement opérationnelle : elle contribuera à mieux recenser le réseau de professionnels en lien avec l'université, à évaluer la qualité des terrains de stage et à conforter le réseau des alumni.

La nouvelle plateforme pédagogique ClarolineConnect sera mise en service et étoffée de nouvelles fonctionnalités pédagogiques. Elle sera en particulier le support des MOOCs de Lyon1, qui seront soutenus par les développeurs et ingénieurs pédagogiques du service iCAP, selon une politique raisonnée. La formation pédagogique des enseignements restera l'une des missions que s'assigne l'établissement, et la possibilité de réaliser un dossier de valorisation pédagogique, accompagné par des ingénieurs pédagogiques, sera mise en place.

Enfin, la fonction scolarité sera confortée au sein des composantes au travers des campagnes d'emplois, de la mise en place de correspondants APOGEE, et par une réflexion et une démarche qualité autour de l'accueil des usagers dans le cadre du référentiel Marianne.

##### III.1.2. Donner une dimension nouvelle à la vie des campus et à la vie étudiante

La vie étudiante occupe une place importante dans la politique de l'UCBL, place qu'il convient de conforter, notamment sur les sites délocalisés (Bourg-en-Bresse, Roanne) en tirant partie de la présence des autres universités de la COMUE sur ces sites. Les associations étudiantes continueront d'être soutenues, et un guide sera élaboré spécialement à leur destination afin de répertorier les informations essentielles pour les nouveaux dirigeants.

L'université doit rester un lieu d'épanouissement et d'intégration : nous poursuivrons une politique ambitieuse en matière d'activités culturelles et sportives. En particulier, le développement de la pratique du sport noté dans les cursus sera poursuivi, le rayonnement de l'A.S. Lyon1 sera

soutenu. La politique inclusive du handicap, développée depuis de nombreuses années sera poursuivie.

Les actions spécifiques qui ont été développées durant ce quinquennal pour renforcer le sentiment d'appartenance à l'Université seront élargies. En particulier, l'animation des 14 campus par l'organisation d'actions ciblées (Journée de l'étudiant, marathon des campus, actions contre la sédentarisation, etc.), le développement de la politique d'emplois étudiants par l'augmentation de l'offre disponible à travers le portail « bourse à l'emploi », la promotion de la participation des étudiants à des actions de prévention ou humanitaires, la détection précoce des étudiants en situation précaire et l'amélioration de l'information sur les aides du CROUS et de l'Université à travers le « fonds d'urgence ».

La pénurie de logements étudiants pose encore problème, tant pour les étudiants que pour l'attractivité internationale de l'UCBL. La création de logements étudiants et/ou chercheurs (doctorants, post-doctorants et invités internationaux) est un enjeu important pour les universités du site Lyon Saint-Étienne. En plus de la poursuite des partenariats existants avec les collectivités locales et le CROUS, des projets alternatifs devraient être envisagés, en particulier la recherche de partenariats privés pour disposer de nouvelles possibilités. En la matière, l'UCBL travaillera, au sein de la COMUE UdL, avec les autres établissements du site.

Le développement d'espaces de vie qui permettront d'offrir un accueil privilégié aux étudiants et de renforcer les échanges entre les communautés restera une priorité constante pour le prochain quinquennal. L'UCBL poursuivra ses efforts de mise à disposition des étudiants de nouveaux lieux ouverts, dédiés aux activités culturelles, sportives, associatives mais aussi d'études et de travail en groupe, idéalement équipés sur le plan numérique. L'UCBL développera ces nouveaux espaces d'une manière équilibrée sur tous ses campus. En matière d'infrastructures sportives, l'état des lieux des dispositifs en propre et des partenariats fait apparaître des besoins non encore satisfaits. Outre la rénovation et la modernisation d'infrastructures existantes, la création d'espaces dédiés à de nouvelles activités physiques et sportives paraît nécessaire.

### **III.2. La recherche, le développement des savoirs et l'innovation : un fort potentiel en synergie avec la stratégie du site.**

#### **III.2.1. Une recherche inscrite dans les grands enjeux internationaux**

L'UCBL est reconnue dans ses trois domaines d'excellence, santé, environnement et matériaux, qui répondent aux grands défis sociétaux. Le haut niveau de compétences de l'UCBL dans ces domaines a permis la réussite de projets innovants dans le cadre des appels à projets « Investissements d'Avenir » (PALSE). Ces domaines ont en commun une bonne adéquation avec la formation au niveau M et D. En raison de leur caractère fédérateur, ils apportent une valeur ajoutée pour la COMUE où l'UCBL occupe, par la qualité et le potentiel de sa recherche, une place centrale dans la définition de la stratégie de recherche du site.

Une volonté forte de l'UCBL est de structurer, consolider et soutenir la recherche conduite en partenariat avec les établissements de recherche nationaux (EPST) et, dans le domaine de la santé avec les Hospices Civils de Lyon (HCL) et le centre Léon Bérard. Dans cet objectif, l'UCBL affiche trois priorités scientifiques :

- Santé : au-delà de la recherche sur le cancer, les neurosciences, les infections et la nutrition (y compris les maladies cardiovasculaires), il s'agit de développer des projets multidisciplinaires, de la biologie fondamentale à la recherche clinique ainsi que les projets situés aux interfaces avec la chimie, la physique et les mathématiques.
- Environnement : étude des systèmes environnementaux complexes et de la biodiversité. La recherche en environnement à l'UCBL s'entend au sens large du terme et comprend les unités des sciences de la terre et de l'univers, regroupées au sein d'un observatoire des sciences de l'univers.
- Matériaux : cette recherche se focalise notamment sur les matériaux innovants via l'approche multi-échelle dans une démarche prenant largement en compte des

préoccupations sociétales (développement durable, transports, énergie, communications). Consolider l'excellence scientifique de l'UCBL dans ses grands champs disciplinaires et la positionner dans les nouveaux enjeux scientifiques et domaines de recherche en forte évolution (« big data », NTIC, modélisation des systèmes complexes, etc.), s'inscriront résolument dans les priorités stratégiques de l'établissement.

La réussite de cette stratégie de recherche ambitieuse reposera sur la capacité de l'UCBL à élaborer avec les autres établissements de la COMUE UdL un schéma concerté de développement pluriannuel des unités de recherche communes et des infrastructures partagées en articulation avec l'environnement socio-économique et ses structures représentatives : pôles de compétitivité, clusters, etc.

### **III. 2. 2. Politique de valorisation de la recherche et des partenariats**

L'UCBL ambitionne de porter le niveau de sa recherche aux plus hauts standards internationaux. Le corollaire de cette volonté sera l'accroissement du potentiel recherche de l'UCBL et l'intensification de ses relations avec le monde socio-économique. Les activités de valorisation et de transfert, fortement ancrées dans la culture de l'UCBL seront amplifiées. L'UCBL continuera à soutenir et à promouvoir la professionnalisation du transfert de technologies : sensibilisation des enseignants chercheurs, veille technologique et détection des projets innovants, soutien à la négociation des contrats de recherche partenariale et accompagnement des porteurs de projets innovants. Dans sa stratégie de développement, l'UCBL s'appuiera sur les collaborations existant de longue date avec ses filiales (LIP et EZUS) et qui ont déjà permis d'obtenir de nombreux succès dans les appels à projets nationaux et européens et de conclure de multiples contrats privés.

Afin d'élargir les domaines d'excellence de l'UCBL et favoriser l'épanouissement de l'ensemble de ses acteurs, la promotion de l'innovation (brevets, création de start-up, etc.) génératrice d'activité économique se poursuivra en synergie avec les filiales de l'UCBL, la fondation abritée et la nouvelle SATT (Pulsalys).

### **III.3. L'ouverture à l'international : un levier de visibilité et d'évolution**

Promouvoir l'excellence scientifique et technologique de l'UCBL, développer des coopérations nouvelles, accroître les échanges d'étudiants et des enseignants chercheurs sont des priorités de la politique internationale de l'université.

L'ouverture à l'international des formations et particulièrement des masters, dont certains seront proposés en français et en anglais, reste un objectif prioritaire de l'UCBL, inscrit dans le PALSE. D'importantes incitations seront mises en place pour le développement de diplômes conjoints internationaux, ouverts sur les enjeux mondiaux.

Les actions mises en place durant ce quinquennal seront confortées avec un renforcement des ouvertures vers les USA et le Canada, les puissances émergentes (BRIC) avec des axes prioritaires tels que Shanghai, Sao Paulo ainsi que la Zone de Solidarité Prioritaire (Afrique francophone).

Le renforcement de la visibilité et de l'attractivité de l'Université, au centre de la stratégie d'ouverture à l'international de l'UCBL, sera poursuivi en partenariat avec la COMUE, la Région Rhône Alpes et les HCL, ainsi que les pôles de compétitivité et les entreprises du territoire. En la matière, les attachés de coopération universitaire et scientifique, identifiés à travers le monde seront des leviers efficaces pour la réussite de cette ambition. La mise en place d'une charte internationale qualité, basée sur des indicateurs de performance et de satisfaction, intégrant l'intensité et la qualité de l'activité scientifique et de formation, viendra soutenir la visibilité et l'attractivité.

### **III.4 Une gouvernance et un pilotage au service de la réussite de la stratégie**

#### **III.4.1. Assurer le développement harmonieux de l'Université et renforcer sa politique de coopération au sein du site Lyon Saint-Etienne**

Fort de ses atouts, l'UCBL renforcera ses partenariats avec les établissements du site Lyon Saint-Etienne, en mettant en synergie ses compétences et ses expériences au bénéfice d'une meilleure

cohérence, d'une plus grande lisibilité et de l'enrichissement de l'offre de formation. Elle veillera au sein d'une politique de site commune, à l'excellence de la recherche, à son attractivité internationale et à sa valorisation. L'UCBL se revendique être une université de recherche, avec la conviction que cette exigence a des conséquences qui dépassent la recherche et impactent ses autres activités : formation, innovation, culture, grands enjeux sociétaux. L'UCBL approfondira ses relations avec les organismes de recherche (délégation de gestion, projets partagés, vie des campus, etc.) avec lesquels elle a les plus fortes collaborations : CNRS et INSERM ; le CNRS dispose déjà de représentants dans les instances statutaires de l'Université. Elle cherchera, avec ses partenaires du site, la meilleure façon d'organiser, de mutualiser et de développer les infrastructures (plateformes technologiques, équipements et services communs, moyens de calcul et d'archivage, etc.) afin d'utiliser au mieux les moyens disponibles. Les laboratoires communs donnent des exemples de cette structuration. Au sein de la COMUE UdL, l'UCBL veillera à ce que les mutualisations des infrastructures puissent évoluer et être complétées dans d'autres domaines.

#### **III.4.2. Poursuivre la modernisation de l'Université, de sa gouvernance et de son pilotage**

La réactualisation des schémas directeurs pluriannuels (immobilier, handicap et systèmes d'information, etc.) sera réalisée afin de les maintenir en phase avec les exigences de la modernisation de l'Université. Par ailleurs, l'acquisition d'outils et/ou de compétences de gestion pour la fonction financière et comptable, la gestion des ressources humaines, les systèmes d'information, la fonction immobilière et les services juridiques seront au centre de la politique de modernisation de l'Université. Au-delà de l'acquisition d'outils, l'UCBL mènera une politique proactive qui s'inscrira dans une démarche globale de professionnalisation de son personnel.

Dans un souci d'efficacité dans la mise en œuvre de son projet, qui passe par une adhésion accrue des personnels, l'UCBL s'appuiera sur une politique volontariste de formation du personnel. En la matière, les efforts de formation, d'acquisition de nouvelles compétences ou de perfectionnement, seront renforcés en interne pour les besoins spécifiques ou la réussite des concours, ou en complémentarité avec les actions de la COMUE UdL, pour les problématiques communes et les compétences rassemblant un nombre restreint de personnels. Pour renforcer la qualité du pilotage et éclairer la prise de décision, la démarche qualité se conjuguera d'une part à l'audit interne, mis en place durant ce quinquennal et finalisé pour la gestion des contrats, et d'autre part, à la comptabilité analytique qui permettra de dégager la notion de coûts complets. La sécurisation du fonctionnement de l'Université par le positionnement de toutes ses décisions dans un cadre juridique conforme à la loi, est une dimension qui a pris de l'importance ces dernières années. Le renforcement en qualité et en personnel de la fonction juridique rentre dans le cadre général de la politique de l'Université.

L'efficacité d'une gouvernance passe par sa capacité à informer et à s'informer et faire partager son projet commun. L'application de la démocratie universitaire passe par la communication interne et la participation de chacun au projet commun. Dans un souci d'efficacité, l'UCBL maintiendra l'essor important qu'elle a donné à sa communication et restera vigilante sur les nouveaux outils et méthodes de communication, afin que celle-ci reste réactive et pertinente.

L'attention portée aux personnels, qu'il s'agisse des agents titulaires de l'État ou des agents contractuels, est une dimension essentielle pour accompagner la mise en œuvre des actions dont la réussite reposera sur l'engagement des agents. Pour favoriser cet engagement, il est nécessaire de mener par une réflexion collective, en associant pleinement les agents, l'élaboration de nouveaux processus de gestion.

#### **III.4.3. Les partenariats socio-économiques : un levier pour renforcer l'image de l'Université auprès des entreprises et l'insertion professionnelle des étudiants**

L'UCBL affirme sa politique d'ouverture nationale et internationale vers le monde socio-économique et de renforcement de ses capacités de valorisation économique de sa recherche et de sa formation, à travers la signature de nouvelles conventions de partenariat et chartes de collaboration. L'UCBL s'appuiera sur ses structures internes, le groupe de travail « Partenariats socio-

économiques » (GT-PSE) et externes dont la fondation abritée Lyon 1 et la nouvelle SATT (Pulsalys), en relation étroite avec la COMUE. L'UCBL se fixe ainsi les objectifs suivants :

- favoriser les recrutements de diplômés de l'Université dans des métiers où le recrutement des collaborateurs issus de l'Université est faible.
- mettre en place des séminaires de recherche industrielle afin de faire émerger des collaborations nouvelles ou redonner de l'essor à d'anciennes collaborations.
- faire intervenir plus intensivement les entreprises dans les formations et développer des relations collaboratives en matière d'échanges entre les enseignants, les étudiants et les entreprises.

Ces actions seront complétées par la finalisation de la mise en place, avec l'INSA de Lyon, d'une formation pour l'entreprenariat « Plan Etudiant pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat » (PEPITE). Les industriels seront partie prenante de cette formation et apporteront leur concours aux projets des étudiants entrepreneurs.

#### **III.4.4. Une stratégie documentaire et de diffusion de l'information scientifique pour répondre aux enjeux de la formation et de la recherche**

Forte de ses importantes ressources documentaires, réparties dans ses 9 bibliothèques, et de son service de documentation comptant 131 personnes, l'UCBL a le potentiel d'un acteur majeur du domaine de l'information scientifique et technique, au service de la recherche et de la formation.

L'intégration des ressources documentaires numériques (périodiques, monographies, thèses, etc.) à l'environnement de travail des scientifiques et des étudiants, la politique des CADIST ainsi que la valorisation du patrimoine documentaire, resteront une priorité de la stratégie de l'UCBL. En appui aux missions fondamentales du service de documentation, les horaires d'accueil des usagers continueront à faire l'objet d'efforts particuliers.

En matière d'infrastructure, l'UCBL poursuivra les opérations de modernisation de ses locaux afin de fournir des espaces adaptés aux besoins des usagers : 2<sup>e</sup> tranche de la BU de Rockefeller, extension de la BU Lyon sud, etc.

Dans le souci constant d'assurer la visibilité et l'accessibilité des données de la recherche et en collaboration avec ses homologues de la COMUE, l'UCBL assurera le maintien d'une offre documentaire de qualité et diversifiée pour les étudiants, en complément de formations renforcées à la recherche documentaire. La priorité sera donnée aux services personnalisés d'accompagnement de la communauté universitaire, à distance et dans les bibliothèques.

#### **III.4.5. Le Système d'Information / base de la modernisation de l'Université.**

Le système d'information (SI) est présent à chaque niveau de l'organisation et des projets de l'Université. La modernisation et le maintien de la cohérence globale du système sont des enjeux stratégiques pour le développement de l'UCBL. Ces enjeux sont multiples et touchent à toutes les fonctions : pilotage et aide à la décision, comme la gestion et l'information. Ces dimensions seront prises en compte dans le schéma directeur du système d'information actuellement en construction. Ce dernier fixera également les axes d'évolution du numérique dans le fonctionnement de l'Université. Outre le renouvellement des applications vieillissantes (HARPEGE, APOGEE), les nouvelles applications seront plus intégrées, plus adaptées et fonctionnellement plus riches. Le traitement automatique et dématérialisé des données et des circuits de validation permettra à l'UCBL un gain de productivité. Dans sa définition, le système d'information évoluera sur une base de données de référence relative aux personnes et aux structures qui, combinée à des outils logiciels adéquats, assurera une cohérence forte des données entre les applications.

#### **III.4.6. Responsabilités sociales, promotion de l'égalité et de la diversité, lutte contre les discriminations : base de la cohésion sociale**

Le projet que porte l'UCBL repose sur un socle de valeurs communes qui doivent irriguer, non seulement sa politique de formation et de recherche, mais aussi ses pratiques professionnelles. L'UCBL poursuivra sa politique de promotion de l'égalité et de la diversité et de lutte contre les

discriminations au sein de l'Université, en élargissant les actions déjà menées par la mission pour l'égalité Femmes/Hommes.

L'UCBL soutiendra les actions de la mission « handicap » en faveur de l'accompagnement et de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés, en particulier la sensibilisation et la formation aux métiers du handicap. Par ailleurs, un correspondant handicap au sein de la DRH sera identifié pour l'accompagnement des salariés dans leurs démarches administratives et un effort significatif sera réalisé pour l'accessibilité aux locaux, à la documentation et à l'environnement numérique de travail. L'UCBL veillera à ce que l'espace de dialogue avec les représentants de personnels sur les sujets d'intérêt commun soit le plus large possible. Elle portera une attention particulière à la problématique des risques psychosociaux et des addictions qui sont l'un des champs d'action des cellules «GEST» et « GRASP ».

#### **III.4.7. L'infrastructure immobilière au cœur de la stratégie de l'UCBL**

Durant le prochain quinquennal, avec les opérations campus, l'UCBL réalisera un nombre sans précédent de grands projets immobiliers, améliorant significativement la qualité de son patrimoine (25% des surfaces concernées par les rénovations/constructions) et les conditions d'accueil au sein de ses campus. L'université aura donc à maintenir/développer sa capacité à piloter l'ensemble de ces projets en lien étroit avec la COMUE UdL qui assure la maîtrise d'ouvrage d'un grand nombre d'entre eux.

Les travaux de réhabilitation des locaux non concernés par ces grandes opérations devront faire l'objet d'une programmation, afin d'assurer à terme un accueil de qualité sur l'ensemble des campus. La mise en sécurité et l'accessibilité aux personnes en situation de handicap feront l'objet d'une attention particulière. Les locaux d'enseignement feront l'objet d'une attention toute particulière pour assurer le meilleur accueil des étudiants et les meilleures conditions de travail pour les enseignants ; un plan de rénovation des locaux et amphithéâtres sera mis à l'étude, ainsi qu'une optimisation dans l'utilisation des surfaces disponibles ; si besoin, des surfaces supplémentaires seront identifiées pour l'accueil des étudiants. L'ensemble des surfaces d'enseignement ainsi réhabilitées, parallèlement au plan campus, sera de l'ordre de 5000 m<sup>2</sup>. Dans ce nouveau contexte, une actualisation du SPSI devrait intervenir à très court terme.

L'optimisation de l'utilisation des espaces dédiés à l'enseignement permettra l'accueil de nouveaux projets d'enseignement ou de recherche. De même, une meilleure connaissance du coût des projets permettra de mieux adapter les moyens humains et financiers dédiés à la fonction immobilière et logistique. Cet objectif sera atteint par l'acquisition d'un nouvel outil de gestion intégrant l'ensemble des données patrimoniales : gestion patrimoniale, gestion de la maintenance, guichet unique des demandes d'intervention, etc. L'outil intégratif communiquera avec d'autres logiciels (réservation des locaux d'enseignement, gestion financière et comptable et gestion des ressources humaines) et permettra, à terme, une approche globale des problématiques liées au patrimoine.

L'UCBL mène une recherche de haut niveau, largement reconnue au plan international. Ses laboratoires ont fortement contribué à la réussite du site LSE dans le cadre des appels à projets «Investissements d'Avenir» (PALSE). Les thèmes fédérateurs portés par l'UCBL -Santé, Environnement, Matériaux- apportent une forte valeur ajoutée à la COMUE «Université de Lyon» où l'UCBL occupe une place centrale dans la définition de la stratégie de recherche du site, en adéquation étroite avec la formation au niveau M et D.

Une volonté forte de l'UCBL est de structurer, consolider et soutenir la recherche conduite en partenariat avec les établissements de recherche nationaux (EPST) et, dans le domaine de la santé, avec le secteur hospitalier (Hospices Civils, Centre Léon Bérard).

Les priorités scientifiques de l'UCBL répondent aux grands défis sociétaux, elles s'appuient sur la reconnaissance de ses laboratoires dans les grands secteurs disciplinaires (mathématiques, physique, chimie, ingénierie, sciences de la Terre et de l'Univers, sciences de la Vie et de la Santé, Sciences humaines et sociales).

- Dans le domaine de la Santé, au-delà des recherches en cancérologie, en neurosciences, en infectiologie, en physiologie (y compris la nutrition et les maladies cardiovasculaires et métaboliques), il s'agit de développer des projets multidisciplinaires, de la biologie fondamentale à la clinique, aux interfaces avec la chimie, la physique et les mathématiques.

- Dans le domaine de l'environnement, qui s'entend au sens large et inclue les sciences de l'Univers, les projets les plus actuels portent sur les systèmes environnementaux complexes et la biodiversité.

- Dans le domaine des matériaux, les recherches se focalisent sur les matériaux innovants via l'approche multi-échelle dans une démarche se souciant des préoccupations sociétales (développement durable, transports, énergie, communications).

Consolider l'excellence scientifique de l'UCBL dans ses grands champs disciplinaires et la positionner dans les nouveaux enjeux scientifiques et domaines de recherche en forte évolution (« big data », NTIC, modélisation des systèmes complexes, etc.), s'inscrivent résolument dans les priorités stratégiques de l'établissement avec un objectif affiché d'attractivité et de rayonnement international. Cette politique se déclinera notamment à travers le pilotage des unités mixtes de recherche et des fédérations de recherche avec les organismes (EPST).

La réussite de cette stratégie de recherche ambitieuse reposera sur la capacité de l'UCBL à élaborer avec les établissements partenaires un schéma concerté de développement pluriannuel des unités de recherche communes et des infrastructures partagées en articulation avec l'environnement socio-économique et ses structures représentatives : pôles de compétitivité, clusters, etc.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

COMPTES CONSOLIDES EXERCICE 2013

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les comptes 2013 au vu du rapport des commissaires aux comptes relatif à la certification des comptes consolidés 2013.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 21  
Pour : 21  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

(En Euros)

<b>BILAN AU 31.12.2013</b> <i>ACTIF</i>	<b>Montant BRUT</b>	<b>AMORTISSEMENTS OU DEPRECIATIONS</b>	<b>MONTANT NET 2013</b>	<b>MONTANT NET 2012</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles	4 504 132	3 612 818	891 314	713 598
Immobilisations corporelles	694 594 871	206 749 512	487 845 359	498 442 755
Immo. incorp. et corp. en cours, av. et acptes	8 111 024	0	8 111 024	9 352 079
Immobilisations financières	4 396 399	0	4 396 399	4 115 307
<b>TOTAL I</b>	<b>711 606 426</b>	<b>210 362 330</b>	<b>501 244 096</b>	<b>512 623 739</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours	41 788	0	41 788	391 454
Clients et comptes rattachés	21 101 236	246 335	20 854 901	17 964 212
Créances fiscales	10 896 456	0	10 896 456	8 086 746
Autres créances	23 003 243	0	23 003 243	26 062 864
Valeurs mobilières de placement	244 496	0	244 496	44 496
Disponibilités	71 812 946	0	71 812 946	59 165 722
<b>TOTAL II</b>	<b>127 100 165</b>	<b>246 335</b>	<b>126 853 830</b>	<b>111 715 494</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>838 706 591</b>	<b>210 608 665</b>	<b>628 097 926</b>	<b>624 339 233</b>

Université Claude Bernard Lyon 1  
 Exercice clos le 31 décembre 2013  
 Comptes consolidés

(En Euros)

<b>BILAN AU 31.12.2013</b> <b>PASSIF</b>	<b>2 013</b>	<b>2 012</b>
<b>CAPITAUX PROPRES (part du groupe)</b>	<b>534 396 273</b>	<b>551 102 957</b>
<i>Financements de l'actif - Etat</i>	342 960 573	
<i>Dotation</i>		335 597 527
<i>Réserves et résultat consolidés</i>	127 667 311	130 694 386
<i>Subventions d'investissement</i>		84 811 044
<i>Financements autres que l'Etat</i>	63 768 389	
<b>Intérêts minoritaires</b>	<b>28 840</b>	<b>473 994</b>
<b>TOTAL I</b>	<b>534 425 113</b>	<b>551 576 951</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Autres fonds propres	750 000	2 475 441
<b>TOTAL II</b>	<b>750 000</b>	<b>2 475 441</b>
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques et charges	13 316 145	471 711
<b>TOTAL III</b>	<b>13 316 145</b>	<b>471 711</b>
<b>Dettes Financières</b>		
Emprunts et dettes financières	48 689	19 803
<b>Dettes d'exploitation</b>		
Fournisseurs et comptes rattachés	12 799 672	8 292 507
Dettes fiscales et sociales	12 985 050	13 962 726
Autres dettes	53 773 257	47 540 094
<b>TOTAL IV</b>	<b>79 606 668</b>	<b>69 815 130</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>628 097 926</b>	<b>624 339 233</b>

(En Euros)

<b>COMPTE DE RESULTAT</b>	<b>2013</b>	<b>2 012</b>
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Chiffres d'affaires	40 813 622	37 866 709
Subventions d'exploitation	322 954 256	317 043 647
Autres produits d'exploitation	38 290 469	10 057 607
<b>TOTAL I</b>	<b>402 058 347</b>	<b>364 967 963</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats consommés	56 458 842	55 082 219
Charges de personnel	278 810 438	272 201 566
Autres charges d'exploitation	6 355 690	8 110 344
Impôts et taxes	3 656 707	3 653 105
Dotations aux amortissements et aux provisions	44 698 180	33 327 370
<b>TOTAL II</b>	<b>389 979 857</b>	<b>372 374 604</b>
<b>RESULTAT EXPLOITATION</b>	<b>12 078 490</b>	<b>-7 406 641</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>326 204</b>	<b>465 128</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>-1 437 675</b>	<b>18 208 417</b>
Impôts sur les résultats	33 775	68 607
<b>RESULTAT NET CONSOLIDE</b>	<b>10 933 244</b>	<b>11 198 297</b>
Intérêts minoritaires	-438 798	48 832
<b>Résultat net "part du groupe"</b>	<b>11 372 042</b>	<b>11 149 465</b>

(En Euros)

## Tableau de flux

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
<b>Résultat net consolidé</b>	10 933 244	11 198 297
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité		
Amortissements et provisions (1)	23 720 503	21 842 463
Quote-part de subventions virées e=au compte de résultat	-9 595 494	-7 776 033
Variation des impôts différés	3 760	-6 511
Plus-values de cession, nettes d'impôt	-241 406	1 213
<b>Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées</b>	<b>24 820 607</b>	<b>25 259 429</b>
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité (2)	4 262 505	-2 649 685
<b>Flux net de trésorerie généré par l'activité</b>	<b>29 083 112</b>	<b>22 609 744</b>
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement		
Acquisition d'immobilisations (3)	-22 256 329	-22 610 578
Cession d'immobilisations, nettes d'impôt (4)	1 479 085	57 378
Incidence des variations de périmètre (5)	-2 581 931	-1 955
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement</b>	<b>-23 359 175</b>	<b>-22 555 155</b>
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement		
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées	-6 400	-7 209
Dotations en fonds propres de l'Etat (6)	4 258 164	
Emissions d'emprunts	26 250	22 000
Remboursements d'emprunts	-4 976	-12 440
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat (6)	2 842 637	
Subventions d'investissement et dotations en fonds dédiés		5 210 431
Utilisation des fonds dédiés		-558 956
<b>Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement</b>	<b>7 115 675</b>	<b>4 653 826</b>
Incidence des variations de cours des devises		
<b>Variations de trésorerie (A)</b>	<b>12 839 612</b>	<b>4 708 415</b>
Trésorerie d'ouverture (B)	59 210 204	54 501 789
Trésorerie de clôture (C)	72 049 816	59 210 204

## Variation des capitaux propres

	Financement Etat (ex-dotation)	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice (part du groupe)	Financement autres que l'Etat	Intérêts minoritaires	TOTAL Capitaux propres
<b>CAPITAUX PROPRES 2012</b>	<b>335 597 527</b>	<b>119 544 921</b>	<b>11 149 465</b>	<b>84 811 044</b>	<b>473 994</b>	<b>551 576 951</b>
- correction des "à nouveaux" cf note 1.3.1	0	(14 485 579)	0			(14 485 579)
- application de la nouvelle instructions BOFIP	14 289 798			(14 289 798)		0
- Affectation du résultat en réserves		11 149 465	(11 149 465)			0
- Distribution de dividendes					(6 400)	(6 400)
- Nouveaux financements	4 258 164			2 842 637		7 100 801
- Quote part des financement repris en résultat (cf note 4.5)	(11 184 916)			(9 595 494)		(20 780 410)
<b>RESULTAT 2013</b>			<b>11 372 042</b>		<b>(438 798)</b>	<b>10 933 244</b>
- Sortie de périmètre		86 506				86 506
- Changement de pourcentage d'intérêt		(49)	0		49	0
<b>CAPITAUX PROPRES 2013</b>	<b>342 960 573</b>	<b>116 295 264</b>	<b>11 372 042</b>	<b>63 768 389</b>	<b>28 845</b>	<b>534 425 113</b>

**UNIVERSITE CLAUDE BERNARD - LYON 1**

**ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES**  
**Exercice clos le 31 décembre 2013**

## **I. PRESENTATION DE L'UNIVERSITE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE**

### **1.1 Présentation du Groupe UCBL**

Le groupe UCBL fonctionne autour de deux activités majeures :

- la dispense d'enseignements divers dans la région Rhône-Alpes auprès de 34 000 étudiants par près de 2 500 enseignants-chercheurs.
- la valorisation de la recherche par l'intermédiaire de sociétés de droit privé, filiales de l'UCBL, et dont les prestations sont régies par une convention avec l'Université.

### **1.2 Faits caractéristiques de l'exercice**

#### **1.2.1 Evolution du périmètre :**

Au cours de l'exercice 2008, l'UCBL a créé une fondation partenariale pour une durée de 5 ans conformément à la réglementation en vigueur. Cette fondation était intégrée globalement dans le périmètre de consolidation jusqu'au 31 décembre 2012.

La période de 5 ans étant arrivée à échéance sur 2013 et les membres fondateurs n'ayant pas opté pour son renouvellement, la fondation partenariale est en cours de liquidation à la clôture 2013 et est considérée sortie du périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

#### **1.2.2 Application de la nouvelle instruction sur les financements externes :**

Conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif dans les établissements publics nationaux, l'Université a modifié la présentation des financements au sein de ses fonds propres afin de distinguer les financements reçus de l'Etat et les financements reçus de tiers autres que l'Etat.

Les mouvements induits sur les capitaux sont présentés dans le tableau « variation de capitaux propres » joint en annexe ainsi qu'à la note 5.2 pour la présentation du compte de résultat.

### 1.3 Comparabilité des comptes – correction d’erreurs

#### 1.3.1 Correction d’erreurs - UCBL

Conformément à l’avis n° 2010-02 du 30 juin 2010 du CNOCP, l’Université a comptabilisé par les capitaux propres les écritures suivantes pour un montant total de K€ 14 486 :

	<b>Impact en K€ dans les fonds propres</b>
• Complément de dotation pour charges à payer relatives aux heures complémentaires des enseignants titulaires : (note a)	(1 705)
• Correction du produit à recevoir de la filiale EZUS : (note b)	(13 051)
• Correction de marchés	270
<b>Impact net total en K€</b>	<b>(14 486)</b>

Note a) :

Application de l’instruction du 27 novembre 2013 relative aux modalités de comptabilisation des droits à congés, des comptes-épargne-temps, des heures supplémentaires et des heures complémentaires conformément aux avis n°2010-02 du 30 juin 2010 et du 17 février 2012 du CNOCP

Note b) :

Compte-tenu des régularisations comptables effectuées sur l’exercice par la filiale EZUS et de l’impossibilité de contrôler le rattachement des dépenses aux contrats achevés, l’UCBL n’est plus en mesure de déterminer précisément le montant des produits à recevoir sur les contrats dont le délai d’utilisation n’a pas expiré. En conséquence, l’UCBL a limité la constatation du produit à recevoir aux contrats terminés depuis plus de deux ans. Ce traitement occasionne une diminution significative du produit à recevoir dans les comptes sociaux de l’Université.

#### 1.3.2 Correction d’erreurs – Ezus Lyon

##### 1.3.2.1 Charge exceptionnelle

Une délibération du Conseil d’Administration de l’Université Claude Bernard Lyon 1 du 13 juillet 2010 a approuvé le principe du retour à l’UCBL des crédits sur contrats non dépensés avec un différé de 2 années. L’Université a fait application de cette décision pour l’exercice 2010. Ainsi, une facture a été émise pour les contrats terminés en 2007 et une autre pour les contrats terminés en 2008.

Ezus Lyon a dans un premier temps comptabilisé ces deux factures en charges sur l’exercice 2010, avec un paiement début 2011. Après analyse des contrats réellement terminés (au vu des comptes de gestion), la filiale a réellement imputé sur les comptes de gestion des laboratoires un total inférieur aux

deux factures. La différence était comptabilisée en diminution de la provision pour charges à la clôture 2012 (Cf. 1.3.2.2)

Ezus Lyon, à la demande de l'Université, a constaté sur l'exercice 2013 la différence en charge exceptionnelle pour 2 686 K€.

Avec l'accord de l'Université, Ezus Lyon a déduit de la perte, les différences dégagées entre le prévisionnel de dépenses initialement imputées sur les comptes analytiques des laboratoires et les dépenses réellement engagées par Ezus Lyon sur les projets en question.

Ce produit venant directement en diminution de la perte s'élève à 1031 K€.

La perte nette comptabilisée en charge exceptionnelle s'élève donc à 1 655 K€

#### 1.3.2.2 Comptabilisation des contrats à long terme

En raison de la réserve émise par les commissaires aux comptes dans leur rapport sur les comptes consolidés clos au 31 décembre 2012, la filiale Ezus Lyon a corrigé, au 01/01/2013, la méthode de constatation du chiffre d'affaires, lequel est désormais reconnu en fonction de l'avancement sur le contrat selon la méthode précisée au paragraphe « 3.14 Chiffre d'affaires » et non plus au rythme de la facturation.

Les conséquences financières, dans les comptes de la filiale Ezus Lyon, du retraitement de la provision pour charges au 01/01/2013, ont été les suivantes :

#### Impact sur l'ouverture

<b>Ventilation – en K€</b>	<b>01/2013 après correction erreurs</b>
Provision pour risques et charges	1 321
Provision pour charges	11 696
Dette envers l'UCBL	272
Produits constatés d'avance	7 503
<b>Sous-total</b>	<b>20 792</b>

<b>Ventilation</b>	<b>Montant en K€</b>
Charges exceptionnelles	(1 655)
<b>Sous-total</b>	<b>(1 655)</b>

<b>Total</b>	<b>19 138</b>
--------------	---------------

Ces conséquences sont reportées au niveau des comptes consolidés, à l'exception des créances et dettes intragroupes lesquelles sont neutralisées en consolidation.

## II. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les sociétés consolidées au 31 décembre 2013 sont listées dans le tableau ci-dessous :

Nom	Forme	Adresse	RCS	% de détention
EZUS	SA	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 378 266 845	69,67
Lyon Ingénierie Projets (LIP)	SAS	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 493 298 210	90,29
CLININFO	SA	99 rue de Gerland 69 007 Lyon	RCS Lyon 419 333 687	41,77
SURASI	SAS	43 bd du 11 Novembre 1918 69100 Villeurbanne	RCS Lyon : 443 486 758	34,84

Toutes les sociétés consolidées au 31 décembre 2013 clôturent leur exercice social au 31 décembre et ont été consolidées suivant la méthode de l'intégration globale.

La Fondation Partenariale est considérée sortie du périmètre de consolidation au 1<sup>er</sup> janvier 2013 (cf. §1.2). L'impact sur les fonds propres consolidés s'élève à K€ 86.

Au 31 décembre 2013, comme au 31 décembre 2012, la société EDC Suite, société américaine détenue à 100% et acquise par CLININFO en 2012, n'a pas été consolidée. Il convient de noter que les titres de la société IDEMYK détenue à 3,60% par EZUS, et non consolidée en l'absence d'activité, ont été cédés en 2013.

### **III. PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION**

#### **3.1 Principes comptables**

Les états financiers individuels des sociétés du groupe UCBL ainsi constitué sont établis selon les principes comptables en vigueur en France et conformément aux dispositions de la M 9-3 pour les comptes individuels de l'UCBL et sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés, à savoir le règlement comptable CRC 99-02 ainsi que l'instruction codificatrice n°08-017-M9 du 3 avril 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité d'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes consolidés.

#### **3.2 Principes de consolidation**

L'UCBL contrôle de manière exclusive l'ensemble des entités du périmètre de consolidation, par détention directe ou indirecte.

En conséquence, toutes des entités du périmètre de consolidation sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Toutes les transactions significatives entre les sociétés consolidées sont éliminées, de même que les résultats internes au groupe UCBL (dividendes).

#### **3.3 Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais accessoires et frais financiers.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée soit 3-5 ans.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les frais de recherche et développement sont enregistrés en charge lorsqu'ils sont encourus.

### 3.4 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service).

Les amortissements des immobilisations corporelles sont calculés sur la durée estimée d'utilisation des biens, selon le mode linéaire correspondant à l'amortissement économique des biens.

Les durées d'utilisation des biens définies pour chaque catégorie d'immobilisation, les plus généralement retenues peuvent être résumées comme suit :

- constructions	24 à 36 ans
- agencements et aménagements	10 à 20 ans
- installations techniques, matériel	10 ans
- outillage	5 à 7 ans
- matériel scientifique et d'enseignement	5 à 7 ans
- matériel de transport	6 ans
- matériel de bureau	5 à 10 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 à 5 ans

A la clôture des comptes annuels, lorsque la valeur actuelle est notablement inférieure à la valeur nette comptable (résultant de l'application du plan d'amortissement à la valeur d'entrée), un amortissement exceptionnel ou une dépréciation des actifs immobilisés est comptabilisé dans la mesure où, respectivement, la dépréciation est jugée définitive ou non définitive.

### 3.5 Patrimoine immobilier confié en dotation par l'Etat

L'UCBL s'est vu confier en affectation un patrimoine immobilier par l'Etat. En 2007, ce patrimoine immobilier a fait l'objet d'une évaluation par France Domaine, expert mandaté par l'Etat.

Selon cette évaluation, le patrimoine immobilier de l'UCBL a été estimé à K€ 379 207 et a été comptabilisé dans les comptes de l'UCBL pour la première fois au 31 décembre 2008 en immobilisations corporelles avec une contrepartie comptable en fonds propres. Cette valeur a été maintenue au 31 décembre 2013 malgré une nouvelle estimation de France Domaine, reçue en 2010, indiquant une valeur de patrimoine de K€ 341 416 au 31 décembre 2009.

Les méthodes d'évaluation de France Domaine ne sont pas détaillées dans le document remis à l'UCBL. L'approche par composant n'a pas été retenue par France Domaine dans le cadre de cette évaluation.

Ce patrimoine a fait l'objet d'un amortissement depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### **3.6 Immobilisations financières**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition.

Une dépréciation est constituée, le cas échéant, pour ramener leur valeur au plus bas du coût d'acquisition et de la valeur d'usage, apprécié sur la base du potentiel économique de la filiale.

Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation a été constituée lorsque leur valeur d'usage est inférieure à la valeur comptable.

### **3.7 Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées en fonction des risques de non recouvrement, appréciés au cas par cas.

### **3.8 Valeurs mobilières de placement**

Les valeurs mobilières de placement sont enregistrées à leur coût d'acquisition. Si la valeur de marché à la date de la clôture est inférieure au cours d'achat, une provision est constituée afin de ramener la valeur de bilan à la valeur de réalisation.

### **3.9 Impôts**

Des retraitements et ajustements apportés aux comptes sociaux des filiales pour les mettre en harmonie avec les principes comptables du groupe UCBL ainsi que des reports d'imposition dans le temps qui existent dans les comptes sociaux peuvent dégager des différences temporaires entre la base imposable fiscalement et le résultat retraité.

Ces différences donnent lieu à la constatation d'impôts différés dans les comptes consolidés, lesquels sont déterminés sur la base du taux d'imposition connu à la date de clôture.

### **3.10 Subventions d'investissement.**

Les subventions d'investissement sont comptabilisées dans des postes distincts dans les fonds propres en fonction :

- de la source des financements externes de l'actif afin de distinguer les financements en provenance de l'Etat et ceux reçus des tiers autres que l'Etat ;
- du rattachement ou non à un actif déterminé.

Pour les financements rattachés à un actif, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé. Par respect du principe général de symétrie, la comptabilisation de la reprise s'effectue en exploitation depuis l'exercice 2013.

### **3.11 Provisions**

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels le groupe UCBL est impliqué, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

### **3.12 Produits constatés d'avance**

Les produits constatés d'avance sont principalement constitués :

- de droits universitaires ;
- de produits de contrats de recherche pluriannuels suivis à l'avancement.

### **3.13 Charges à payer et produits à recevoir**

Les charges à payer correspondent principalement :

- aux dépenses non encore réalisées dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ;
- aux dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées en 2012 dont la facture n'a pas été reçue à la clôture des comptes ;
- aux charges de personnel à payer en 2013 au titre des droits et rémunérations acquis en 2012 ;
- à la provision pour CET (Comptes Epargne Temps) pour sa partie monétisable.
- à la provision pour congés non pris pour les personnels titulaires et contractuels non enseignants.

Les enseignants chercheurs perçoivent une rémunération forfaitaire. Leurs droits à congés ne font en général pas l'objet d'un suivi dédié compte tenu du statut de ces personnels. S'agissant d'un cas exceptionnel où aucune évaluation fiable du montant de l'obligation au titre des droits à congés des enseignants chercheurs ne peut être réalisée, aucun passif n'a été comptabilisé à ce stade dans les comptes consolidés de l'établissement.

Les produits à recevoir correspondent principalement :

- aux encaissements restant à recevoir dans le cadre de conventions gérées en ressources affectées ou en contrats pluriannuels selon la méthode dite de l'avancement ;
- aux produits de formation continue pour la part relative à l'exercice en cours ;
- aux produits à recevoir de la filiale Ezus Lyon.

### **3.14 Chiffre d'affaires**

Les recettes sont généralement constatées :

- lors de l'encaissement des droits universitaires à hauteur de 4/12ème en produit à la clôture de l'exercice et à hauteur de 8/12ème en produits constatés d'avance ;
- à l'avancement pour les contrats pluriannuels. Ainsi, en cours de réalisation, les recettes sont constatées à hauteur des dépenses réalisées au cours de l'exercice ;
- lors de la signature de la convention pour formation continue au prorata de l'année ;
- à l'avancement de la formation pour l'apprentissage ;
- à la mise à disposition de personnel ;
- à la réalisation des prestations pour les autres prestations.

#### Contrats long termes gérés par la filiale Ezus Lyon :

Le chiffre d'affaires sur les contrats d'études et de recherche gérés par la filiale Ezus Lyon est comptabilisé selon la méthode de l'avancement depuis le 01/01/2013 (Cf. paragraphe Corrections erreurs).

La méthode à l'avancement consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et le résultat au fur et à mesure de l'avancement des contrats.

En fin d'exercice, une distinction est opérée entre les contrats dont la date de fin est postérieure à la date de fin de l'exercice clôturé et ceux terminés :

Une analyse est menée sur les contrats en cours (date de fin postérieure à la clôture) afin de déterminer :

- La part du chiffre d'affaires à comptabiliser en produits constatés d'avance ;
- La part du chiffre d'affaires à comptabiliser en produits à recevoir.

Une analyse est menée sur les contrats terminés afin de déterminer conformément à la convention cadre entre l'Université et sa filiale :

- Le solde des contrats à comptabiliser en provision pour charges (délai d'utilisation non dépassé) ;
- Le solde des contrats à comptabiliser en dette envers l'UCBL (délai d'utilisation expiré), dette éliminée en consolidation.

### **3.15 Subventions d'exploitation**

Les subventions d'exploitation sont principalement constituées :

- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques et des organismes internationaux qui sont comptabilisées :
  - à hauteur de la réalisation des dépenses engagées pour les conventions répondant aux critères des ressources affectées, conformément à l'instruction 93-59 M9 du 18 mai 1993 ;
  - au cours de l'exercice pendant lequel elles ont été reçues pour les subventions sans condition.
- de la taxe d'apprentissage dont le produit n'est reconnu qu'à hauteur des dépenses engagées à ce titre au cours de l'exercice. Ce principe repose sur le fait que les recettes provenant de la taxe d'apprentissage ne sont considérées comme définitivement acquises aux établissements que dans la mesure où ces derniers les ont utilisées pour financer la formation professionnelle.

### **3.16 Retraites et engagements assimilés**

Dans le cadre des conventions collectives ou d'accords particuliers, le groupe UCBL, hormis l'UCBL, a l'obligation de verser à ses salariés une indemnité de départ à la retraite.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite ont été évalués en tenant compte des dispositions légales des conventions collectives, en fonction d'hypothèses actuarielles telles que des augmentations de salaire jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel, des tables de mortalité et de taux d'actualisation. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provision.

### **3.17 Charges et produits exceptionnels**

Les charges et produits exceptionnels sont constitués des éléments qui en raison de leur nature et/ou de leur caractère inhabituel ne peuvent être considérés comme relatifs aux activités opérationnelles de l'Université et de ses filiales.

#### IV. NOTES SUR LE BILAN

##### 4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles, dont avances et acomptes, sont constituées de logiciels principalement et s'analysent de la façon suivante :

En K€	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Valeur brute	4 582	4 285
Amortissements	(3 613)	(3 396)
Valeur nette	969	889

##### 4.2 Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2013, la valeur nette des immobilisations corporelles est composée de :

En K€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Terrains et constructions	550 020	108 997	441 023
Autres immobilisations corporelles	152 091	97 235	54 856
<b>Total</b>	<b>702 111</b>	<b>206 232</b>	<b>495 879</b>

Pour information, le montant présenté ci-dessus des Autres Immobilisations Corporelles prend en compte K€ 8 033 d'immobilisations corporelles en cours.

Pour mémoire, au 31 décembre 2012, la décomposition était comme suit :

En K€	Valeur brute	Amortissement	Valeur nette
Terrains et constructions	539 662	87 219	452 443
Autres immobilisations corporelles	140 976	85 800	55 176
<b>Total</b>	<b>680 638</b>	<b>173 019</b>	<b>507 619</b>

Parmi les immobilisations corporelles, le patrimoine immobilier de l'Université représente une valeur nette de K€ 314 770 au 31 décembre 2013.

##### 4.3 Echéance des créances

L'ensemble des créances du groupe UCBL est à moins d'un an.

#### 4.4 Créances fiscales

Les créances fiscales s'élèvent à K€ 10 896, ces dernières comprennent notamment :

- K€ 10 200 de crédits de TVA dont K€ 9 918 liés à l'Université Claude Bernard – Lyon 1 ;
- K€ 638 d'impôts différés dont K€ 600 liés à l'élimination de la réévaluation libre de l'ensemble immobilier réalisée par la filiale Ezus Lyon au 31 décembre 2013.

#### 4.5 Fonds propres

Un tableau de variation détaillé des capitaux propres consolidés est joint à la présente annexe.

<b>Fonds propres au 31 décembre 2012 - en K€</b>	<b>551 576</b>
• Correction à l'ouverture – Note 1.3.1	(14 486)
• Nouvelles subventions de l'Etat	4 258
• Biens mis à disposition par l'Etat – Note (1)	(11 184)
• Résultat consolidé de l'exercice	10 933
• Variation de périmètre (Fondation Partenariale Lyon 1)	86
• Dividendes – part des minoritaires	(6)
• Variation des financements autres que l'Etat Note(2)	(6 752)
<b>Fonds propres au 31 décembre 2013 - en K€</b>	<b>534 425</b>

#### Note (1)

Au 31 décembre 2013, l'Université a amorti les bâtiments et procédé à la neutralisation des amortissements pour les biens mis à disposition par l'Etat. Cette neutralisation représente un montant de K€ 11 184.

**Note (2) :**

<b>Subventions d'investissement au 31 décembre 2012 - en K€</b>	<b>84 811</b>
• Nouvelles subventions	2 843
• QP reprise au compte de résultat	(9 596)
• Transferts de subventions d'investissements (Incidence de l'instruction – Note 1.2.2)	(14 290)
<b>Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat au 31 décembre 2013 - en K€</b>	<b>63 768</b>

**4.6 Provisions pour risques et charges**

(en K€)	31 décembre 2012	Autres (1)	+	-	31 décembre 2013
Provisions pour risques et charges	397	1 276	834	1 548	959
Soulte sur contrats de recherche partenariale utilisable pendant un délai de un à deux ans	-	11 697	10 892	11 697	10 892
Compte Epargne Temps	-	1 392			1 392
Engagements retraite	75			2	73
<b>Total</b>	<b>472</b>	<b>14 364</b>	<b>11 276</b>	<b>13 247</b>	<b>13 316</b>

(1) Les autres variations pour K€ 14 364 concernent :

- l'impact sur la provision pour risques et charges à l'ouverture 2013 des corrections opérées par la filiale Ezus Lyon sur la méthode de constatation du chiffre d'affaires pour K€ 13 018 :
  - o Provision pour risques et charges : K€ 1 321 ;
  - o Provision pour charges (soulte) : K€ 11 697
- le reclassement sur la ligne provisions pour risques et charges de la provision pour charges relative au Compte Epargne Temps pour K€ 1 392, qui était comptabilisé en dettes d'exploitation au 31 décembre 2012 dans les comptes de l'Université.
- la sortie du périmètre de consolidation de la Fondation Partenariale pour le montant de la provision qui figurait à son bilan au 31 décembre 2012, soit K€ 45

#### **4.7 Autres fonds propres**

D'un montant de K€ 750 au 31 décembre 2013, contre K€ 2 475 au 31 décembre 2012, ils se composent du solde des avances conditionnées au bilan de la filiale SURASI. La variation constate la sortie du solde des fonds dédiés qui figuraient au passif de la fondation partenariale au 31 décembre 2012 (sortie de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2013).

#### **4.8 Echéance des dettes**

L'ensemble des dettes du groupe UCBL est à échéance à moins d'un an.

#### **4.9 Autres dettes**

D'un montant total de K€ 46 305 au 31 décembre 2013, contre K€ 47 540 au 31 décembre 2012, le poste Autres Dettes inclut notamment :

- les dettes auprès des Fournisseurs d'Immobilisations, pour K€ 4 855 (K€ 2 903 au 31 décembre 2012) ;
- les autres dettes proprement dites, pour K€ 20 392 (K€ 21 222 fin 2012), représentées à hauteur de K€ 16 271 par des charges à payer de l'Université sur ressources affectées (K€ 15 275 fin 2012).

Le montant des autres dettes inclut également des produits constatés d'avance pour K€ 16 722 au 31 décembre 2013 (contre K€ 15 568 au 31 décembre 2012).

Ces produits constatés d'avance sont principalement composés :

- de la prise en compte sur l'exercice de 4/12 des droits universitaires et du report de 8/12 sur l'exercice suivant pour K€ 5 325,
- des produits constatés d'avance sur les contrats de recherche de la filiale Ezus Lyon pour K€ 11 012.

## V. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

### 5.1 Ventilation des produits d'exploitation

(en K€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Droits de scolarité	6 783	7 001
Subventions d'exploitation	322 954	317 043
Formation continue	14 373	12 222
Prestations de recherche	11 941	9 110
Autres prestations de service	6 134	5 190
Produits des activités annexes (dont mise à disposition personnel)	2 506	4 342
Reprise des financements de l'actif – Etat et tiers autres (instruction 2013). Cf. § 5.2	20 778	
Autres (autres produits exploitation, reprises provisions et transferts de charges)	16 589	10 060
<b>Total</b>	<b>402 058</b>	<b>364 968</b>

Les subventions d'exploitation se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Subventions de fonctionnement Etat	289 302	285 201
Collectivités publiques	7 391	7 368
Agence Nationale de la Recherche	9 590	8 296
Union Européenne et organismes internationaux	4 344	4 150
Autres	12 327	12 028
<b>Total</b>	<b>322 954</b>	<b>317 043</b>

## 5.2 Résultat exceptionnel

(en K€)	2013	2012
Quote-part de subventions d'investissement virées au compte de résultat (1)		7 776
Neutralisation des amortissements (1)		11 184
Autres (2)	(1 437)	(752)
<b>Résultat exceptionnel (produits / (charges))</b>	<b>(1 437)</b>	<b>18 208</b>

(1) Suite à l'instruction relative au financement externe de l'actif, le produit de la neutralisation des amortissements (K€ 11 184) ainsi que la quote-part de reprise des subventions rattachées à des actifs (K€ 9 595), ont été comptabilisés en exploitation et non en exceptionnel comme les années précédentes.

(2) Les autres éléments du résultat exceptionnel 2013 incluent notamment la perte de K€ 1 655 liée au retraitement à l'ouverture de la provision pour charges de la filiale EZUS.

## 5.3 Charge / produit d'impôt

L'impôt figurant au compte de résultat est une charge de K€ 34 et correspond à :

- K€ 49 d'impôt sur les sociétés
- K€ 4 d'impôt différé passif,
- K€ (19) de crédit d'impôt.

## **VI. NOTES SUR LE TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE**

### **Note (1) – Amortissements et provisions**

Le montant de K€ 23 721 correspond aux dotations sur amortissements et provisions, nettes des reprises, soit un total net de K€ 33 250 :

- diminué du produit de la neutralisation des amortissements au compte de résultat 2013, pour les biens mis à disposition de l'Université par l'Etat, soit K€ 11 184,
- augmenté de la charge exceptionnelle résultant de la correction d'erreur à l'ouverture de la provision pour charges de la filiale EZUS, pour K€ 1 655.

### **Note (2) – Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité**

L'évolution du besoin en fonds de roulement consolidé fait apparaître un dégagement net de K€ 4 263.

Il convient de noter que le chiffre qui figure en comparatif 2012 incluait une diminution des dettes sur immobilisations, pour K€ 2088. A compter de 2013, la variation des dettes sur immobilisations est présentées dans les flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissements (cf. Note 3).

### **Note (3) – Acquisitions d'immobilisations**

Le montant total de K€ 22 256 se décompose en :

- Immobilisations incorporelles acquises pour K€ 352,
- Immobilisations corporelles acquises pour K€ 22 342,
- Immobilisations financières acquises pour K€ 1 514,
- Augmentation des dettes sur immobilisations pour K€ - 1 952.

La contribution de l'Université au montant total des acquisitions de l'exercice est de K€ 19 516.

### **Note (4) – Prix de cession d'immobilisations**

Il s'agit principalement de cession, par l'Université, d'immobilisations financières (titres immobilisés), pour un montant K€ 1 415.

### **Note (5) – Variation de périmètre**

La sortie de périmètre au 1<sup>er</sup> janvier 2013 de la Fondation Partenariale (cf. §1.2) se traduit par une diminution de trésorerie égale à la valeur du poste Disponibilités à l'actif de son bilan au 31 12 2012, soit K€ 2 582.

### **Note (6) – Nouveaux financements**

Les nouveaux financements intervenus au cours de l'exercice sont présentés conformément à l'instruction BOFIP-GCP-13-0004 du 31/01/2013, c'est-à-dire en distinguant :

- les financements de l'Etat pour K€ 4 258,
- les financements autres que l'Etat (ex. subventions d'investissements) pour K€ 2 843.

## VII. AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Effectifs

<b>Plafond d'emplois</b>	<b>31/12/2013</b>	<b>31/12/2012</b>
Enseignants (permanents et non permanents)	2 530	2 522
BIATOSS permanents	1 217	1 197
BIATOSS non permanents	365	401
Emplois financés sur ressources propres	231	267
Cadres et non cadres secteur privé	171	191
<b>Total</b>	<b>4 514</b>	<b>4 578</b>

### 7.2 Engagements financiers

#### Engagements donnés

Néant.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

CO-ACCREDITATION UCBL POUR MASTER USTH BIOTECHNOLOGIE-PHARMACOLOGIE

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

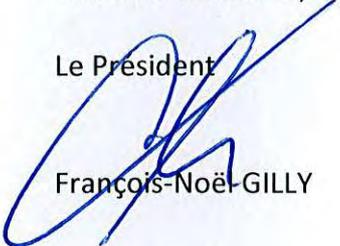
**Après avoir délibéré, a approuvé** la demande de co-accréditation de l'UCBL pour la délivrance du master USTH Biotechnologie-Pharmacologie (cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

REÇU LE 11.1.13  
UNIVERSITÉ DE TOULOUSE



Paris, le

**Direction générale  
pour l'enseignement  
supérieur et l'insertion  
professionnelle**

Service  
de la stratégie de  
l'enseignement supérieur et  
de l'insertion professionnelle

Mission  
des affaires européennes  
et internationales

MAEI  
n° 2013-0592

Affaire suivie par  
Benoît Labat

Téléphone  
01 55 55 80 84

Mél.  
benoit.labat  
@education.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

Madame la Présidente,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'inquiétude manifestée par les établissements du consortium de l'Université des sciences et des technologies de Hanoï (USTH) quant à leur capacité à maintenir un engagement fort dans le projet, notamment en raison des contraintes budgétaires actuelles.

Je tiens à souligner l'importance que revêt l'USTH dans la coopération universitaire et de recherche de la France. La loi du 28 décembre 2012 est ainsi venue autoriser l'approbation de l'accord conclu entre les gouvernements français et vietnamiens en 2009. Le MESR a fortement contribué à la création de l'USTH, notamment sur la base de l'engagement de chacun des 33 présidents d'universités à la création de l'établissement et à la participation aux formations dispensées.

Par ailleurs, la ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche a marqué son soutien plein et entier au projet en acceptant de présider le prochain conseil d'université qui se déroulera à Paris le 25 juin 2013.

Il convient de préciser que le soutien par les établissements à l'USTH peut passer par différentes voies :

- Le budget global, qui permet à l'établissement de financer les actions internationales de son choix, en les priorisant.
- Le contrat unique par site qui, depuis la vague C (2013-2017) et dans le cadre du projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche, permettra aux établissements regroupés d'afficher des priorités.

.../...

Madame Marie-France BARTHET  
Présidente du consortium USTH  
Université de Toulouse  
15 rue des Lois  
31 000 TOULOUSE

- Le schéma d'emploi sur 5 ans dont il est envisageable en 2014 qu'une partie soit utilisée par les établissements afin de porter une action internationale pour laquelle ils souhaitent un soutien particulier.

Par conséquent, si l'Etat ne finance pas directement le consortium, la situation pourra néanmoins être examinée site par site lorsque la participation des établissements concernés au projet de l'USTH sera affichée comme priorité stratégique internationale.

Je reste à votre disposition, si vous le souhaitez, afin d'examiner l'ensemble des questions relatives à la mise en œuvre de ce projet, et notamment celle du soutien apporté par les établissements.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, en l'expression de ma meilleure considération.

Très cordialement,  
SR

La directrice générale pour l'enseignement supérieur  
et l'insertion professionnelle,

Simone BONNAFOUS

CPI : Cabinet : Mme Anne Bisagni



CONSORTIUM D'ETABLISSEMENTS  
FRANÇAIS D'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE POUR  
LE DÉVELOPPEMENT DE L'USTH

Poitiers, le 19 juin 2014

Mesdames et Messieurs les représentants des établissements, chers collègues,

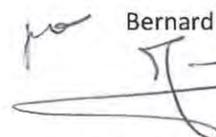
Comme vous le savez, j'ai été élu Président du Consortium USTH en remplacement de Madame Marie-France Barthet, qui a souhaité se libérer de cette mission après quatre années qui ont été décisives pour le lancement de l'USTH. Je la remercie pour son engagement et de m'avoir fait confiance pour lui succéder. Je remercie également les membres du Conseil d'avoir approuvé ma candidature.

Je garde encore quelques mois la responsabilité des masters USTH au sujet desquels le consortium vous a adressé, il y a quelques semaines, un message faisant le point sur l'évaluation et l'accréditation (message joint en annexe).

Je vous informerai sur le processus d'évaluation des masters dès que possible. Pour ce qui concerne l'accréditation, **je vous demande de bien vouloir me préciser quels sont le positionnement de votre établissement et l'avancement actuel de votre démarche pour le (ou les) master(s) dont vous êtes porteur ou co-habilité.** Merci d'adresser votre réponse à l'adresse suivante : [consortium-usth@univ-toulouse.fr](mailto:consortium-usth@univ-toulouse.fr).

J'attends votre réponse avec impatience, car un changement de portage ou de co-habilitation, ou encore un changement de nom du master, devraient être pris en compte rapidement et probablement faire l'objet d'un pilotage de notre part. Nous devons en effet, de notre côté, faire une démarche globale auprès de la DGESIP, non seulement pour cette accréditation, mais également pour demander des crédits spécifiques (et coordonnés) vers les établissements concernés.

En vous remerciant pour votre réponse, je vous prie de recevoir chers collègues, l'expression de mes meilleurs sentiments.

  
Bernard Legube  
  
Président du Consortium USTH

## Master USTH Biotechnologie Pharmacologie 2014

- Le nombre d'heures 2014 – 2015 faites par les enseignants de Lyon1 :

Enseignants de ISPB : 130 h (6 EC) (M1M2)  
 Enseignant de FST : 20h (1 EC)(M2)

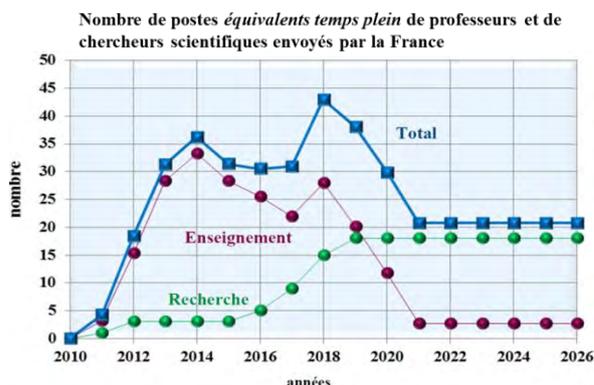
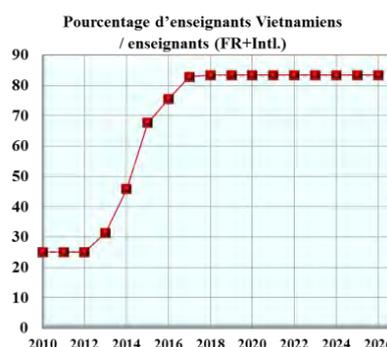
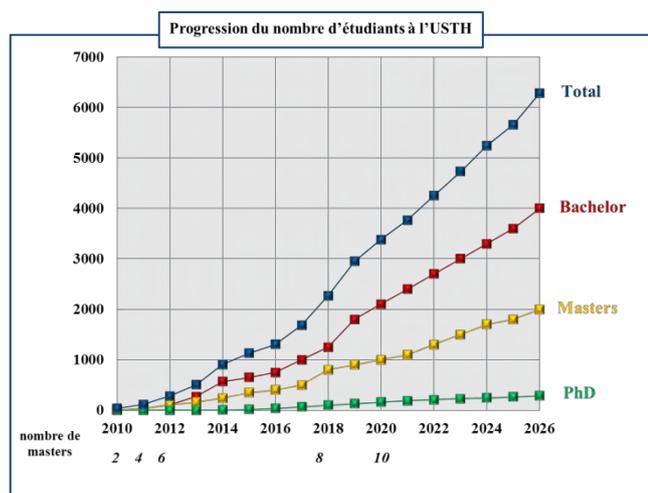
- Le nombre de missions 2014-2015 Mission actées  
 Nombre de missions : 7  
 Financement des missions :  
 DRI Déplacement  
 Per Diem Consortium USTH et demande de financement en cours (consortium et partenaires) (cf lettre B.Legube Président du Consortium)
- Bilans des flux étudiants : 1/3 de chaque promotion est inscrite à Lyon1

	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
M1	15	17	21	21
M2	-	14	15	24
<i>total</i>	<i>15</i>	<i>31</i>	<i>36</i>	<i>45</i>

## Master USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie Accréditation 2015

Nombres d'heures faites par les EC Lyon1 et missions : similaires à l'existant pendant deux ans et diminution progressive pour un relais des cours (M1 puis M2) par les EC Vn (PhD USTH formés en France ) 80% en 2017 ; les missions seront progressivement orientées pour la recherche et la formation des formateurs à l'USTH (nouveau campus Hoa Lac 2018) (*données business plan 2010-2026*)

Flux étudiants : une augmentation continue des étudiants en master, en lien avec l'augmentation des étudiants de licence ; environ 500 étudiants pour les 6 masters USTH en 2016 et 1000 en 2020 (*données business plan 2010-2026*).



# ARCHITECTURE DE L'OFFRE DE FORMATION (A.O.F.1.)

Licence générale, licence professionnelle, master

---

<b>Composante :</b>	Faculté des Sciences
<b>Type de diplôme :</b>	Master
<b>Domaine :</b>	Sciences, Technologies, Santé
<b>Niveau :</b>	Bac+5
<b>Mention :</b>	USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie

## ÉLÉMENTS DE CONTEXTE DE LA FORMATION

### Intitulé des parcours types de formation :

- Biotechnologie médicale, Medical biotechnology
- Biotechnologie végétale, Plant biotechnology
- Développement de molécules actives, Drug development

### Lien avec les axes stratégiques définis en matière de recherche :

Le master « **USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie** » est une formation en recherche fondamentale et recherche appliquée dans les domaines spécialisés des étapes initiales de création et développement de médicaments, des biotechnologies médicales et des biotechnologies végétales. Cette formation s'inscrit dans le cadre de l'accord inter-gouvernemental Franco-Vietnamien (novembre 2009) pour créer la nouvelle université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH, Hao Lac). Un consortium français d'universités et d'établissements de recherche (50 membres) a été créé pour proposer et gérer des programmes de formation (LMD) et des unités mixtes de recherche en partenariat avec le Vietnam.

Les enseignants chercheurs et chercheurs des établissements partenaires ou associés participent à la formation par des enseignements et l'encadrement des étudiants au cours des stages de M1 et M2. Chaque unité apporte sa spécificité et permet une réelle approche pluridisciplinaire de haut niveau dans ce domaine. Les Unités Mixtes Internationales qui sont dans une phase d'élaboration pour s'implanter en association avec l'USTH, sur site à Hanoi. Dans les champs thématiques de la mention de master, un Laboratoire Mixte International Associant IRD, UM2, USTH, IGA et VAAS « rice functional genomics and plant biotechnology » est en place depuis février 2011. Certaines des unités de recherche accueillent déjà des doctorants USTH depuis 2009 et répondent aux appels d'offre de bourses de thèses du Consortium USTH .

Liste des principales unités de recherche auxquelles la formation est associée :

- INSERM 928, Technologies Avancées pour le Génome et la Clinique, Université Aix-Marseille II
- Centre d'Immunologie de Marseille Luminy
- INSERM U631, CNRS UMR 6102, Aix Marseille Université
- UPR 9043, CNRS, Laboratoire de Chimie Bactérienne
- UMR 6001, Laboratoire de Chimie des Molécules Bioactives et des Arômes, Université de Nice Sophia Antipolis.
- UMR Interactions Biotiques et Santé Végétale Université de Nice – Sophia Antipolis, CNRS 6243, INRA 1301
- UMR 6097 Institut de Pharmacologie Moléculaire et Cellulaire IPMC - Université Nice Sophia Antipolis, CNRS
- UMR Cardio-Métabolisme-Diabétologie-Nutrition UCBL
- UMR 5557 CNRS/UCB – Ecologie Microbienne UCBL
- EA4169 Fonctions physiologiques et pathologiques de la barrière cutanée UCBL
- EA4443 Biomolécules, Cancer et Chimiorésistance UCBL
- INSERM U5286 Centre de recherche en cancérologie de Lyon UCBL
- DIADE UM 47 Diversité et Adaptation et Développement des Plantes, UM2, IRD Montpellier
- RPB UM 46 - Résistance des Plantes aux Bioagresseurs: diversité-génétique-mécanismes-durabilité (RPB), UM2, CIRAD, IRD,
- Laboratoire des Symbioses Tropicales et Méditerranéennes (LSTM) UMR 28 - UM2, CIRAD, IRD, USC INRA, Montpellier
- Biochimie & Physiologie Moléculaire des Plantes (BPMP) UMR 5004- UM2, SUPAGRO, CNRS, INRA Montpellier
- Amélioration Génétique et Adaptation des Plantes méditerranéennes et tropicales (AGAP) UMR CIRAD, INRA, SupAgro

- Physiopathologie&thérapie des déficits sensoriels et moteurs (INM) INSERM U 583, Montpellier 1, Montpellier 2
- Différenciation Cellulaire et Croissance (DCC) UMR 866, Montpellier 1, Montpellier 2 INRA
- Mécanismes Moléculaires dans les Démences Neurodégénératives (MMDN) INSERM U710 Montpellier 2
- Institut de Génétique Moléculaire de Montpellier (IGMM) UMR 5535 Montpellier 1, Montpellier 2, CNRS
- Dynamique des Interactions Membranaires Normales et Pathologiques (DIMNP) UMR 5235 Montpellier 1, Montpellier 2, CNRS
- Centre de Recherche de Biochimie Macromoléculaire (CRBM) UMR 5237 5235 Montpellier 1, Montpellier 2, CNRS
- Centre de Biochimie Structurale (CBS) UMR 5048, U554- UM1, UM2, INSERM, CNRS
- Centre d'étude d'agents Pathogènes et Biotechnologie pour la Santé (CPBS) UMR 5236 - UM1, UM2, CNRS
- Institut de Génomique Fonctionnelle (IGF) UMR 5203, U 661- UM1, UM2, CNRS, INSERM
- Physiopathologie cardiovasculaire U 637- UM1, UM2, INSERM
- Institut de Génétique Humaine (IGH) UPR 1142 -CNRS, UM1, UM2
- Laboratoire de Neurogénétique U 881- UM2, INSERM
- UMR Mivegec UMR5290 CNRS, Montpellier1, Montpellier2, IRD
- Plateformes :
  - IMGT, the international ImMunoGeneTics information system® ([imgt.cines.fr](http://imgt.cines.fr))
  - Montpellier RIO Imaging ([www.mri.cnrs.fr](http://www.mri.cnrs.fr)).
  - Plateformes transcriptomique, protéomique (Génopôle de Montpellier)
- UMR 7213 Laboratoire d'innovation thérapeutique, Université de Strasbourg

### Objectifs de la formation :

Acquisition des connaissances scientifiques et technologiques nécessaires à la création et la conduite d'un projet de recherche, à la fédération de plusieurs projets de recherche, à la compréhension d'approches multidisciplinaires nécessaires dans le cadre de la recherche et du développement en biotechnologies et pharmacie. Après un semestre M1S1 généraliste (chimie, biochimie, biologie moléculaire, médicament) la formation propose des spécialisations M1S2 M2 dans des secteurs d'intérêts économiques forts :

### Parcours Biotechnologie médicale (Bio Medicine)

- Formation : acquisition de connaissances modernes en biomédecine. Application des approches « omiques » pour i) mécanismes physiopathologiques, ii) recherche de bio marqueurs diagnostiques et pronostiques ; application des méthodes modernes de biotechnologie pour la production de molécules biologiques à visée diagnostique ou thérapeutique. L'accent est mis sur les maladies multifactorielles, principalement les cancers et les maladies infectieuses.
- Débouchés : cursus PhD (niveau international avec des thèses en cotutelle, contrat CIFRE), responsable d'unité de recherche (publique, industrielle), de responsable d'études, de chercheurs, d'enseignants chercheurs, de responsables R&D des industries du médicament et produits de santé, ingénieur d'études, chefs de projet R&D, ingénieurs technico-commerciaux, ingénieurs de recherche dans les domaines scientifiques de la bioinformatique la génomique et les biotechnologies

### Parcours Biotechnologie végétale (Plant Biotechnology)

- Formation : connaissances en sciences du végétal moderne et application à l'amélioration de la productivité et de la qualité des plantes tropicales cultivées, d'intérêt alimentaire (céréales, légumineuses, fruits et légumes) ou industriel (biopolymères, métabolites bioactifs). Génétique et biologie moléculaire, bioinformatique, génomique comparée des plantes, ainsi que les interactions plante-microorganisme permettant l'ingénierie des plantes via des approches de sélection assistée, de génie génétique et de biotechnologie.
- Débouchés : cursus PhD (niveau international avec des thèses en cotutelle, contrat CIFRE), responsable d'unité de recherche (publique, industrielle), de responsable d'études, de chercheurs, d'enseignants chercheurs, de responsables R&D des industries des semences et phytosanitaires, d'ingénieur de recherche dans les domaines scientifiques de l'amélioration des plantes pour la productivité, la qualité, la résistance aux pathogènes et aux stress abiotiques, l'ingénierie métabolique (métabolites bioactifs), la conception de nouveaux procédés de l'ingénierie génétique des plantes, l'identification de gène et d'allèles d'intérêts, sélection assisté par marqueurs moléculaires.

**Parcours Développement de molécules actives (Drug development)**

- Formation : conception et découverte de nouveaux principes actifs (PA) d'origine synthétique et naturelle : Drug design (conception rationalisée), synthèse, chimie extractive, analyse et caractérisation de PA. ; formulation, biopharmacie et évaluation pharmacocinétique des produits de santé.
- Débouchés : cursus PhD (niveau international avec des thèses en cotutelle, contrat CIFRE), responsable d'unité de recherche (publique, industrielle), de responsable d'études, de chercheurs, d'enseignants chercheurs, de responsables R&D des industries du médicament et produits de santé dans les domaines scientifiques suivants : Conception et découverte de nouveaux principes actifs, Drug design (conception rationalisée), Chimie extractive, analyse, caractérisation de PA, Formulation et évaluation des produits de santé

**Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation :**

- Biologie moléculaire, biochimie, enzymologie, biotechnologies
- Drug discovery
- Biostatistiques, bioinformatique
- Gestion de projets et outils de la recherche
- SHS, législation

**PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE**

**Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation :**

Tableau donné en annexe

**Enseignants de l'établissement :**

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)
Nom et Prénom	Grade	

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation :**

Tableau donné en annexe

**Professionnels :**

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés

**Personnel de soutien à la formation et modalité d'organisation de ce soutien :**

- Personnel des cellules valorisation et international de l'Université Montpellier et des Universités co-accréditées, ainsi que, plus généralement, de l'ensemble du réseau des établissements du consortium USTH (<http://www.consortium-usth.org/>)
- Personnels non-enseignant de l'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (<http://www.usth.edu.vn/fr/>)
- Chercheurs des organismes du consortium USTH, en particulier en affectation au Vietnam dans le cadre de dispositifs de recherche (LMI Rice par exemple), ainsi que les chercheurs des instituts de la VAST et de la VAAS au Vietnam
- Professionnels du tissu d'entreprises permettant des possibilités de visites de sites et de démonstration en France et au Vietnam.

**Organisation pédagogique spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux :**

Les parcours Drug Development et Medical Biotechnology sont ouverts à la formation continue pour les pharmaciens après demande d'agrément auprès du Haut Comité de la Formation Pharmaceutique Continue (HCFPC) quelle que soit leur branche d'activité. Les trois parcours sont ouverts à la formation continue pour les enseignants-chercheurs, chercheurs impliqués en R&D des industries des produits agroalimentaires d'origine végétale et les produits de santé issus des biotechnologies.

Des conventions sont en cours d'élaboration pour accueillir en formation continue les chercheurs de la VAST (Vietnam Academy of Science and Technology) et de la VAAS (Vietnam Academy of Agricultural Sciences) et les enseignants chercheurs des Universités de Pharmacie du Vietnam. L'enseignement dans sa totalité est dispensé en anglais.

#### **Localisation de la formation**

Université des Sciences et Technologies de Hanoi (Hao Lac, Vietnam)

#### **PARTENARIATS**

##### **Co-accréditations ou partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement(s) d'enseignement supérieur :**

La mention de Master USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie est co-accréditée avec :

- l'Université Claude Bernard-Lyon1,
- l'Université d'Aix-Marseille,
- l'Université de Nice-Sophia Antipolis

Elle est en partenariat avec l'Université de Picardie, Jule Vernes.

Elle est associée à l'Université Paris Diderot-Paris7

Le partenaire institutionnel vietnamien est l'Université des Sciences et Technologies de Hanoi (USTH) avec lequel la mention de master est en co-diplomation, justifiant ainsi son intitulé : USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie.

##### **Internationalisation des formations :**

Le Master USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie est adapté à une coopération Franco-Vietnamienne très ciblée. Il représente un atout majeur du développement économique international des deux pays partenaires. Actuellement, les universités françaises impliquées apportent dans le cadre du consortium USTH des compétences complémentaires soutenues par les structures vietnamiennes (recherche et /ou formation à la VAST et à la VAAS, les Universités de Pharmacie, de Médecine et d'Agronomie de Hanoi et Université de Médecine et Pharmacie de HCMV). Le système original mis en place permet l'accueil de 30 doctorants vietnamiens par an pendant 10 ans depuis 2009 dans les établissements français afin de former les futurs formateurs de l'USTH.

La formation, réalisée en langue anglaise, permet également aux étudiants d'acquérir le vocabulaire scientifique spécialisé international. La coopération franco-vietnamienne est privilégiée par des cours de français et un recrutement des étudiants issus des filières de formations francophones scientifiques, ainsi que par la réalisation de stages dans des laboratoires Français. (couplage de la formation avec le Master ERASMUS MUNDUS MAHEVA (Man Health Environment Biodiversity in Asia) porté par l'Université Montpellier 2 <http://www.maheva.eu/>)

Ceci permet de financer la mobilité d'étudiants de licence, master, doctorat, post doctorat vers l'Europe (9 Universités de 7 pays Européens). A terme le master Biotechnologie Pharmacologie est destiné à s'intégrer dans d'autres projets Erasmus Mundus et des agréments d'échanges d'étudiants seront développées afin de permettre des échanges d'étudiants avec les autres grandes Universités de la zone Asie pacifique (Japon, Corée, Malaisie, Thaïlande...).

Les Universités du Vietnam et les Universités européennes offrant une formation thématique en adéquation avec les parcours du master USTH Biotechnologie Médicale-Biotechnologie Végétale-Pharmacologie sont les bassins de recrutement de la mention du master. Les stages de M1 et M2 peuvent être réalisés dans le cadre d'une mobilité internationale.

##### **Conventionnement avec une institution privée française :**

Non.

## Annexes

### Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation :

Préciser s'il s'agit de PR, MCF, PRAG ou PRCE, indiquer la section CNU

Seuls sont listés les enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement et des établissements co-acctédités participant activement aux équipes pédagogiques des parcours (ayant au moins une responsabilité d'UE), non l'intégralité des enseignants ou enseignants-chercheurs de l'établissement intervenant dans la formation.

### Enseignants de l'établissement :

Nom et grade des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs		Section CNU (le cas échéant)
Nom et Prénom	Grade	
Pascal Gantet	PR	66
Francoise Falson	PR	85-87
Catherine Nguyễn	Dr	64
Nguyet Thanh Ha Duong	MCF	64
Roland Barret	PR	85-87
Marie-Geneviève Dijoux	PR	85-87
Daniel Prat	PR	67
Pascal Rihet	PR	64
Roger Besançon	MCF	64
Marie-Paule Lefranc	PR Emérite	64
Jean Claude Guillemot	PR	64
Eric Boncompagni	MCF	66
François Mavré	MCF	64
Olivier Thomas	PR	31-33
Catherine Rayon	Dr.	64
Jean Claude Laberche	PR	66
Eric Vives	MCF	64
Pierre Czernic	MCF	66
Eric Lacombe	MCF	66
Michel Lebrun	PR	66
Emmanuel Talla	MCF	64
Pascale Cohen	PR	64
Roselyne Boulieu	MCF	85-87
Benoît Piro	MCF	31-33
Eric Gontier	PR	66
Philippe Naquet	PR	64
Franck Galland	PR	64
Frédérique Forquet	MCF	64
Carl Hermann	MCF	64
Nicolas Pauly	MCF	66
Laetitia Zurletto	MCF	66

**Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation :**

Préciser les apports au regard des objectifs de la formation (part du volume horaire d'enseignement); donner le nom de l'entreprise ou de l'organisme auquel l'intervenant professionnel appartient

**Professionnels :**

Nom, Prénom et fonction des professionnels	Entreprise ou organisme d'origine	Nombre d'heures assurées	Enseignements dispensés
Christian Cambillau	CNRS Marseille	27	Drug Development
	IRD	20	Plant Biotechnology
Michel Nicole			
Claudine Franche	IRD	20	Plant Biotechnology
François Sabot	IRD	40	Plant Biotechnology
Anne Laure Banuls	IRD	25	Plant Biotechnology
Christophe Brugidou	IRD	15	Plant Biotechnology
Doan Trung Luu	CNRS	15	Molecular Biology
Stéphane Jouannic	IRD	25	Plant Biotechnology
Stéphane Bellafiore	IRD	25	Plant Biotechnology
Marc Choisy	IRD	6	Medical Biotechnology
<b>Organismes Vietnamiens</b>			
Quyên Dinh Thi	Instit. Biotech. (IBT)	20	Biochemistry
Le Tran Binh	USTH	40	Mol. Biol., Plant Biotech.
Do Quyên	Hanoi University of Pharmacy (HUP)	40	Drug Discovery, Drug Development
Le Quang Hoa	Hanoi University of Sciences and Technology	20	Biotechnologies
Vu Dang Hoang	HUP	40	Biostatistics, Drug Development
Le Thanh Hoa	IBT	60	Project Manag., BioMedicine
Nguyen Thanh Hai	Vietnam Nat. Univ.	20	Drug Development
Van Thi My Hue	HUP	20	Drug Development
Dinh Duy Khang	IBT	20	Medical Biotechnology
Nguyen Van Cuong	IBT	18	Medical Biotechnology
Nguyen Huy Hoang	Instit. Gene Res. (IGR)	20	Medical Biotechnology
Kim Thi Phuong Oanh	IGR	20	Medical Biotechnology
Nguyen Duc Thanh	IBT	20	Plant Biotechnology
Pham Quang Thu	Vietnam Academy of Forest Science	20	Plant Biotechnology
Nguyen The Hung	HUP	20	Drug Development
Phan Van Chi	IBT	20	Drug Development
Chu Hoang Ha	IBT	8	Medical Biotechnology
Phi Quyet Tien	IBT	16	Medical Biotechnology
Dong Van Quyên	IBT	8	Medical Biotechnology
Tran My Linh	Instit. Marine Biochem.	15	Plant Biotechnology
Nguyen Huu Duc	Hanoi University of Agriculture	25	Medical Biotechnology
Pham Bich Ngoc	IBT	20	Plant Biotechnology
Nguyen Duc Bach	Hanoi University of Agriculture	20	Medical Biotechnology
Bui Xuan Nguyen	IBT	20	Medical Biotechnology
Nguyen Thi Lap	HUP	40	Drug Development
Nguyen Thi Thanh Thuy	Ministry of Agriculture and Rural development	20	Plant Biotechnology
Nguyen Tuong Van	IBT	20	Plant Biotechnology
Ta Hoang Anh	Plant Protection Research Institute	15	Plant Biotechnology

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

CO-ACCREDITATION UCBL POUR MASTER USTH MATERIAUX-NANOTECHNOLOGIES

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la demande de co-accréditation de l'UCBL pour la délivrance du master USTH Matériaux-Nanotechnologies.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**DOMAINE : Sciences et technologies de la santé**

**NIVEAU : MASTER**

**MENTION : USTH Matériaux et Nanotechnologies / USTH Materials and nanotechnologies**

Enseignements localisés à l'Université des Sciences et Techniques de Hanoi (Vietnam)

<http://www.usth.edu.vn/fr/>

Note : Les établissements souhaitent conserver de manière dérogatoire l'intitulé de la mention pour ce master USTH inscrit dans le cadre de l'accord intergouvernemental du 12 novembre 2009

**Voir : Annexe 1 : Structuration de la mention**

**Annexe 2 : Effectifs attendus**

#### Eléments de contexte de la formation

##### Intitulés des parcours types de formation

La mention de master « **USTH Matériaux et Nanotechnologies** » repose sur un parcours unique centré sur les matériaux structuraux et fonctionnels et ouvert au domaine des nanosciences en physique ou en chimie en M1. Une spécialisation est proposée en M2 sous la forme de trois colorations :

- Materials, devices and nanotechnologies
- Materials and nanochemistry
- Materials for structures and energy

La troisième coloration avec une forte mutualisation des enseignements avec les départements *Energie* et *Espace et applications* de l'USTH ne sera ouverte que lorsque le nombre d'étudiants dans la formation sera suffisant (typiquement au-delà de 25 en M1).

##### Liens avec les axes stratégiques définis en matière de recherche

Cette mention est l'un des éléments de réponse à l'accord Franco Vietnamien signé en novembre 2009, visant la création de la nouvelle Université des Sciences et Technologies de Hanoi (localisée sur le site de Hoa Lac à partir de 2018) autour de formations internationales portant sur les axes prioritaires définis par le gouvernement Vietnamien pour le développement du pays. Un consortium français d'universités et d'établissements de recherche (42 membres) a été mis en place pour proposer et gérer des programmes de formation (LMD) et des unités mixtes de recherche en partenariat avec le Vietnam. Six thèmes scientifiques ont été sélectionnés dont « Matériaux et Nanotechnologies ». Un groupe de travail spécifique à cette thématique regroupant un très grand nombre d'établissements d'enseignement et de recherche français et des collègues vietnamiens a œuvré afin de créer d'ex nihilo une nouvelle formation de master dont le programme a été défini de manière consensuelle lors de plusieurs réunions spécifiques.

Ainsi, il a été proposé que le master « **USTH Matériaux et Nanotechnologies** » soit une formation de tout premier plan dans le domaine des matériaux structuraux et fonctionnels et ouverte au domaine des nanosciences en s'appuyant sur la physique fondamentale, la physique appliquée, la chimie, les sciences et technologies de l'information et les micro-nanobiosciences de façon transversale. Elle vise à :

- attirer des étudiants vers un cursus scientifique nouveau et pluridisciplinaire afin de répondre aux besoins scientifiques et socioéconomiques du Vietnam,
- offrir une formation de qualité en vue de permettre une excellente insertion dans le secteur industriel et de développer l'usage des matériaux innovants et des nanotechnologies par les entreprises,
- augmenter l'attractivité de l'offre de formation pour permettre le recrutement en thèse d'excellents étudiants au sein des laboratoires académiques et de recherche industrielle soit sur le territoire Vietnamien mais aussi dans les laboratoires Français ou plus largement au niveau international.

Préciser le nom de l'unité de recherche (ou des unités) à laquelle la formation est adossée

**En France :**

Les enseignants chercheurs et chercheurs des établissements partenaires ou associés participent à la formation par la dispensation des enseignements et l'encadrement des étudiants au cours des stages de M1 et M2. Chaque unité apporte sa spécificité et permet une réelle approche pluridisciplinaire de haut niveau dans ce domaine.

Ainsi, les enseignants français investis dans le projet sont issus des laboratoires suivants :

Université Paris Sud 11. Institut d'Electronique Fondamentale (IEF), Institut de chimie Moléculaire et des Matériaux d'Orsay (ICMMO), Laboratoire de Chimie-Physique (LCP), Laboratoires des Protéines et Nanotechnologies en Sciences Séparatives (LPNSS).

Université Paris 7. Laboratoire des Matériaux et Phénomènes Quantiques (LMPQ), Laboratoire d'Electrochimie Moléculaire (LEM), Laboratoire Interfaces, Traitements, Organisation et Dynamique des Systèmes (ITODYS).

Université du Maine. Laboratoire de Physique de l'Etat Condensé (LPEC), Laboratoire des Oxydes et des Fluorures (LOF), Unité de Chimie Moléculaire et Macromoléculaire (UCMM), Laboratoire d'Acoustique de l'Université du Maine (LAUM).

Université de Reims. Laboratoire de Microscopies et Nanostructures, Institut de Chimie Moléculaire de Reims.

Université Paris 13. Laboratoire des Propriétés Mécaniques et Thermomécaniques des Matériaux.

Université Aix Marseille 2. Centre Interdisciplinaire des Nanosciences de Marseille.

Université de Poitiers. Laboratoire de Physique des Matériaux.

ENS de Cachan. Laboratoire de Photonique Quantique et Moléculaire (LPQM), Laboratoire des Systèmes et Applications des Technologies de l'Information et de l'Energie (SATIE).

Université de Tours. Laboratoire de Microélectronique de Puissance (LMP), Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux et Biomolécules (LPCMB).

Université Lyon 1. Institut des Nanotechnologies de Lyon (INL), Laboratoire de Physique de la Matière Condensée et des Nanostructures (LPMCN), Laboratoire de Physico-chimie des Matériaux Luminescents (LPCML).

Université Paul Sabatier-INPT. Laboratoire de chimie de Coordination (LCC).

INSA Toulouse. Laboratoire de Physique et Chimie des Nanostructures (LPCN).

Ainsi plus de 25 laboratoires français supports de la formation sont dès à présent clairement identifiés. L'IRD s'est également déclaré établissement « associé » à la thématique « Matériaux et Nanotechnologies ».

#### **Au Vietnam :**

Les laboratoires dont sont issus les enseignants vietnamiens identifiés à ce jour sont :

- Institute of Physics (VAST)
- Institute of Material Science (VAST)
- Institute of Chemistry (VAST)
- Institute of biotechnology (VAST)
- Laboratory for Micro-Nano Technology (UET)
- Laboratory for NanoTechnology (VNUHCMC)
- Hanoi University of Science and Technology (HUST)

#### **Laboratoire International Associé MaSeNo :**

Créé en janvier 2014 le laboratoire international associé porte sur le développement et la caractérisation de nouveaux dispositifs dans le domaine de la nanophotonique et du nanomagnétisme. Le coordinateur français est l'Institut Néel associé à l'Université Joseph Fourier. Les autres partenaires sont des membres du consortium USTH (universités Toulouse, Paris-Sud, Marseille). La coordination vietnamienne est l'IMS (Institute of Materials Science de l'Académie des Sciences et technologies (VAST) de Hanoi qui héberge actuellement l'USTH.

#### **Joint lab USTH**

Un laboratoire commun entre le département Matériaux et Nanotechnologies a été initié. Des équipements scientifiques sont mis en place dans le nouveau bâtiment réceptionné en mars 2014 (cathodoluminescence, sonde Kelvin, AFM...). Les premières thématiques de recherche sur appel à projet sont en cours de mise en place en nanochimie initié par le professeur Minh Chau Pham et porté maintenant par Benoit Piro de l'Université Paris 7 Diderot sur les surfaces bioactives pour la

réalisation de capteurs. Ce projet est commun aux Universités Paris 7 Diderot, Maine, Reims, le Consortium Toulouse et la VAST à Hanoi.

#### Objectifs de la formation

Les étudiants pourront acquérir des connaissances scientifiques et technologiques de haut niveau permettant la mise en place et la conduite de projets de recherche dans le milieu académique et le secteur industriel dans les domaines des matériaux innovants, des nanosciences et des nanotechnologies. Il s'agit d'étudier ici la méthodologie des nanosciences nécessitant des technologies spécifiques telles que la préparation des surfaces, la croissance de films minces et leur caractérisation à l'aide des techniques de microscopie et de spectroscopie. Les concepts théoriques concernant la structure de la matière et l'étude des effets physiques et chimiques induits par la diminution ultime des dimensions seront adressés. Une large part de l'enseignement sera également consacrée à l'étude des applications en cours ou visées dans le domaine de l'électronique, de la photonique ou de la chimie. Les micro-nanobiosciences seront abordées de manière transverse. Ainsi, des applications émergentes dans le domaine du diagnostic médical ou plus largement dans le domaine des capteurs pour le médical et la biologie seront largement décrites. Les différents modules concernés seront d'ailleurs mutualisés avec le master « USTH Biotechnologies ».

Une originalité de la formation proposée ici, notamment en comparaison avec celles déjà existantes au Vietnam, concerne le poids important de l'enseignement sous forme de travaux pratiques. Il ne s'agira pas ici de démonstrations réalisées par l'enseignant mais bien de faire manipuler les étudiants sur des équipements de haute technologie. Ces derniers seront mis à disposition par les laboratoires supports de la formation à Hanoi et par l'USTH qui participera à l'achat de matériels spécifiques pour la mise en œuvre de ces travaux pratiques. Des formations de formateurs pourront être mises en place dès la première année du master pour permettre leur réalisation dans les plus brefs délais.

En deuxième année de master, un séjour de plusieurs jours dans la salle blanche la plus avancée actuellement au Vietnam et située à Ho Chi Minh Ville sera également proposé. Il s'agit en effet de former ici de futurs cadres spécialisés dans l'un des domaines scientifiques les plus émergents pour lequel les connaissances pratiques ne peuvent être dissociées des connaissances théoriques et inversement. Ces compétences pratiques seront de plus cruciales pour la dissémination à court terme des nanotechnologies dans le secteur industriel, notamment au Vietnam.

La spécialité proposée permettra d'aborder les matériaux et nanotechnologies par deux approches : la physique des nanodispositifs (de tout type) et la nanochimie. Le tronc commun entre les deux approches est important pour aborder les nanosciences de manière très transversale.

#### Débouchés par parcours type de formation

**Les métiers visés** sont présentés par niveau de qualification, en référence à la nomenclature des niveaux de formation de 1969 (circulaire interministérielle n°11-67-300 du 11 juillet 1967. B.O. n°29 du 20 juillet 1967 et une approuvée par décision du groupe permanent de la formation professionnelle et de la promotion sociale, le 21 mars 1969). Le niveau I représente le niveau de qualification le plus élevé, correspondant à la maîtrise de processus de conception ou de recherche. La formation est à finalité indifférenciée et ouvre donc sur des débouchés tant sur le plan de la professionnalisation que des métiers de la recherche.

- La formation « professionnelle » aboutit aux postes de **chef de projet, assistant de recherche et développement**.

- La formation « recherche » conduit au **cursus PhD** (niveau international avec des thèses en cotutelle, contrats CIFRE) puis aux postes de **responsable d'unité de recherche** (publique, industrielle), de **responsable d'études du médicament**, de **chercheurs**, d'**enseignants**

**chercheurs**, de **responsables R&D** des industries du semiconducteur, des télécommunications, du traitement de surface, des nanotechnologies et de la nanochimie.

Ces métiers sont localisés dans les domaines scientifiques des spécialités proposées et couvrent diverses compétences **largement pluridisciplinaires** de par l'essence même du secteur couvert par le master (matériaux et nanotechnologies).

La formation, réalisée en langue anglaise, permet également aux étudiants d'acquérir le vocabulaire scientifique spécialisé international. La coopération franco-vietnamienne est aussi privilégiée par la dispensation de cours de français et un recrutement des étudiants issus des filières de formations francophones scientifiques, ainsi que par la réalisation de stages dans des laboratoires français.

**Suivi de l'insertion professionnelle** : Le suivi des étudiants diplômés sera assuré par le secrétariat du master six mois après l'obtention du diplôme puis, un an après. Un questionnaire sera également envoyé aux étudiants du M2 ayant soutenu leur thèse.

#### Compétences communes à l'ensemble des parcours types de cette formation

Les compétences communes à l'ensemble des parcours sont de deux ordres :

- Compétences disciplinaires en science des matériaux, même si des parcours sont proposés en M2 avec l'accentuation sur des domaines plus spécifiques (nanophysique et nanochimie) l'objectif est de garantir des bases solides dans le domaine des matériaux afin de rendre les étudiants aptes à s'adapter à différents secteurs qu'ils soient académiques (pour une poursuite en thèse) ou industriels, secteur pour lequel les étudiants devront être à même de posséder à la fois une culture large et une capacité à se concentrer sur des thématiques ciblées.
- Aptitude à utiliser les outils numériques pour les différentes formes de calcul autour des matériaux : éléments finis, modélisations multiphysiques, modélisation multiéchelles
- Compétences en langues, plus particulièrement en anglais avec l'ensemble des enseignements dispensés dans cette langue.

#### Présentation de l'équipe pédagogique

Potentiel enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement participant à la formation  
Préciser s'il s'agit de PR, MCF, PRAG ou PRCE; Indiquer la section de CNU

##### Enseignants des établissements Français :

1. Université Paris Sud 11 (1PRCE 33, 1PR1 63, 1MCF63, 1MCF32)
2. Ecole Normale Supérieure de Cachan (1PR63, 1MCF63)
3. Université Paris Diderot Paris 7 (1PRCE32, 3PR32)
4. Université du Maine (2PR28, 1PRCE28)
5. Université Aix-Marseille (3PR28, 1MCF28)
6. Consortium Toulouse (1PR28)
7. Université Paris 13 Nord (1PR28, 2MCF28)
8. Université de Poitiers (1MCF28)
9. Université de Reims Champagne Ardenne (1PR33, 1MCF28, 1PR30)

##### Etablissements partenaires :

1. Université Lyon 1 (1PR63, 1MCF28, 1MCF60)
2. Université François Rabelais de Tours (1PR33)
3. Institut Mines-Telecom (2PR, 2MCF)

#### Apport des représentants du monde socioprofessionnel participant à la formation

Préciser les apports au regard des objectifs de la formation (part du volume horaire d'enseignement); donner le nom de l'entreprise ou de l'organisme auquel l'intervenant professionnel appartient

Il n'y a pas pour le moment de professionnels impliqués explicitement dans la formation. Cependant dans le cadre de l'USTH un travail d'identification des partenaires industriels est en cours et il est prévu dans un premier temps de faire intervenir sous forme de conférences des professionnels afin de permettre aux étudiants vietnamiens et plus largement des pays limitrophes d'identifier les métiers et débouchés dans le domaine des matériaux.

#### Personnel de soutien à la formation et modalités d'organisation de ce soutien

Il s'agit du personnel non-enseignant qui vient en appui aux enseignants de la formation (ingénierie pédagogique, tutorat ...)

Le département Matériaux et Nanotechnologies dispose d'une secrétaire Vietnamiennne à temps plein pour l'organisation des enseignements et de la recherche.

En parallèle le master dispose d'un appui local sous la forme de mise à disposition ponctuelle de techniciens de le VAST pour participer à la mise en place des équipements de TP dédiés aux thématiques propres au département Matériaux et Nanotechnologies.

#### Organisation pédagogique spécifique mise en place si différente des dispositifs généraux

Préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation; si une partie des enseignements est dispensée en langue étrangère; utilisation de la FAD etc.)

#### Utilisation de la formation à distance :

La formation à distance est en cours de mise en place au sein de l'USTH.

En particulier dans le cadre du développement du master Matériaux et Nanotechnologies des enseignements en lignes du type e-learning et MOOC seront mis en place pour :

- Aider au niveau du territoire Vietnamien à la présentation du domaine des matériaux et nanotechnologie sous la forme d'un cours en libre accès et massivement ouvert (MOOCs) pour fournir aux étudiants issus d'établissements disséminés sur le territoire un outil de validation des acquis attendus à l'entrée du M1 en physique et en chimie.
- Proposer des parties de cours en e-learning pour permettre un meilleur étalement des modules dans le temps, qui, dans l'état actuel sont dispensés en une semaine lors de la mission des enseignants français impliqués.

#### Localisation de la formation

L'ensemble de la formation est localisée dans le bâtiment USTH dédié sur le site de la VAST à Hanoi. Seuls les travaux pratiques en salle blanche se déroulent à Ho Chi Minh Ville une fois par an sur une semaine. Les étudiants pourront être amenés à effectuer des travaux pratiques dans d'autres établissements localisés sur Hanoi pour parfaire leurs connaissances sur techniques et équipements de pointe disponibles dans ces établissements.

### Partenariats

Co-accréditation ou partenariat avec un autre (ou des autres) établissement d'enseignement supérieur. Préciser si la formation est co-accréditée avec un ou des autres établissements d'enseignement supérieur ou s'il s'agit d'une simple convention de partenariat.

#### Etablissements co-accrédités :

1. Université Paris Sud 11
2. Ecole Normale Supérieure de Cachan
3. Université Paris Diderot Paris 7
4. Université du Maine
5. Université Aix-Marseille
6. Consortium Toulouse
7. Université Paris 13 Nord
8. Université de Poitiers
9. Université de Reims Champagne Ardenne

FORMULAIRE AOF1- Dossier accréditation  
Architecture de l'offre de formation : MASTER  
Université Paris-Saclay

Etablissements partenaires :

1. Université Lyon 1
2. Université François Rabelais de Tours
3. Groupe les Mines-Telecom

**Internationalisation des formations.** La politique d'internationalisation des formations a été décrite dans le document stratégique général. Il s'agit là de préciser les accords particuliers qui s'attachent à cette formation (Erasmus Mundus ou autre accord européen ou international, stage obligatoire à l'étranger etc.)

Au cours du M2 un stage de six mois est au programme de la formation. Les étudiants de M2 sont ainsi fortement incités à effectuer un stage à l'étranger, en particulier dans les laboratoires français, dans la mesure des moyens disponibles pour aider les étudiants à la mobilité (prise de billet d'avion,...).

D'autres partenariats seront progressivement mis en place sur la région asiatique en particulier des discussions sont en cours avec certaines universités japonaises, sud-coréennes et singapouriennes.

**Conventionnement avec une institution privée française**

En cas de réponse positive préciser le nom de l'institution

## **Annexe 1 : Structuration de la mention de master**

### **USTH – Matériaux et nanotechnologies**

#### **Structure du M1 : Semestre 1**

<b>Master, 1st year, semester 1, 30 ECTS</b>			
1 Common degree course with all masters USTH 45, 5 ECTS)			
Human economics, Social and juridical sciences 1 (USTH)			
8 Common degree courses : 8 Teaching Units (8 x 22,5h 8 x 3 ECTS)			
(P7) Microscopy technics  B101	(PSUD) Micro and nanofabrication  B102	(Maine) Spectroscopy Technics  B103	(Toulouse) Nanochemistry / self assembling technics B104
(Ais) Synthesis of nanomaterials and nanodevices B105	(Aix-Maine) Cristallography  B106	(Polytechnique) Silicon photovoltaics devices B107	(Mines-Télécom) Composites -synthesis - mecha. properties B108
Specific degree courses : 1 teaching unit to be chosen			
Materials, devices and nanotechnologies		Materials and nanochemistry	
	(Maine) Solid state physics Nanophysics P101	(P7-Aix Marseilles) Organic and organometallic chemistry for nanoscience C101	

### Structure du M1 : Semestre 2

<b>Master, 1st year, semester 2, 30 ECTS</b>			
1 Common degree course with all masters USTH - 33,75h - 7 ECTS)			
Practical training on materials characterization and nanotopics (microscopy, carbon nanotubes...)			
1 Common degree course with all masters USTH - 40h - 4 ECTS)			
Introduction to finite element calculation : USTH / Mines Telecom			
4 Common degree courses : 4 Teaching Units (4 x 22,5h 4 x 3 ECTS)			
(PSUD) Physics of semiconductors  B201	(ENS) Microwaves  B202	(Polytech - PSUD) Organic/inorganic thin films B103	(Mines Télécom) Composites and anisotropy modélisation B104
(PSUD - VNU Hanoi) Introduction to magnetism  B105	(ENS- VAST-Hanoi) Photonic, waveguides  B106	(Reims) Molecular coordination for therapy applications B107	(Maine) Polymerisation processes and macromolecules engineering B108
Lab work (3 months) - 1 teaching unit - 9 ECTS			

### Structure du M2 : Semestre 1

<b>Master, 2nd year, semester 1, 30 ECTS</b>				
1 Common degree course with all USTH masters (45h, 5 ECTS)				
Human economics, Social and juridical sciences 2				
8 Common degree courses : 8 Teaching Units (8 x 22,5h 8 x 3 ECTS)				
(Maine) Mesoscopic materials and interfaces B301	(PSUD) Nanobiotechnologies  B302	(P7) Biosensors and DNA biochips B303	(Marseille) Organic electronics  B304	(Marseille) Photocatalysis  B305
	(PSUD) Hybrid materials  B306	(P7) Physico chemistry and surfaces B307	(P7) Molecular modelization of organic materials B308	
Common degree courses 1 Teaching Unit (37,75h, 4 ECTS)				
Technological work in clean rooms (Ho Chi Minh City / One week)				

**Structure du M2 : Semestre 2**

<b>Master, 2nd year, semester 2, 30 ECTS</b>				
Materials, devices and nanotechnologies track (5x22,5h x 3 ECTS)				
(P13) Nanomagnetism / spintronic P401	(ENS-Cachan) Non linear optics  P402	(Lyon 1) Physics of electronic devices P403	(Lyon1/Mines- Telecom) Mechanical properties MEMS/NEMS and modelization P405	(Maine) Ultra short Phenomena numerical simulation P406
Materials and nanochemistry track (5x22,5h x 3 ECTS)				
(P7) Nanoelectrochemistry  C401	(Reims) Ultimate imaging technics standard and synchrotron sources C402	(P7) Chemical functionalization of surfaces Conducting polymers C403	(Tours) Mat energy Tours  C405	(Toulouse) Technics for analysis of supra and macromolecular systems C406
Materials for structures and energy (5x22,5h x 3 ECTS)				
(Tours-Toulouse) Mat energy  M401	(PSUD-Mines Telecom) Multiphysic model.  M402	(PSUD-Mines Telecom) Mechanical and electromechanical composites M403	<i>commun départ.</i> <i>Energy</i> Thermodynamic for energy conversion M404	<i>commun départ.</i> <i>Space</i> Materials for advanced sensing M405
Master thesis 6 months (12 ECTS)				

## ***Annexe 2 : Effectifs attendus***

<b>Nombre d'étudiants attendus</b>	<b>Min</b>	<b>Max</b>
<b>Total Mention</b>	<b>12</b>	<b>45</b>
<b>M1</b>		
	14 (voir note)	45
<b>M2</b>		
Parcours nanophysique	12	18
Parcours nanochimie	12	18
Matériaux pour les structures et l'énergie	12	18

Suite à la mise en place du master en 2012, les effectifs ont peu progressé sur les deux dernières années. Les causes ont été analysées et les actions suivantes ont été engagées ce qui devrait conduire à une augmentation rapide effectifs :

- Mise en place d'un système d'aide de bourses pour les étudiants issus de conditions modestes. Ce programme de bourse porté par la banque asiatique our le développement est de 250 k\$ par an pour l'ensemble de l'USTH et court jusqu'en 2018.
- Recrutement d'un enseignant-chercheur Vietnamien pour prendre en charge la gestion et la promotion sur le territoire Vietnamien du master Matériaux et Nanotechnologies à Hanoi. La personne identifiée, Mr. Giap Van Duong commencera son contrat de travail en septembre 2014.

Le troisième parcours, matériaux pour l'énergie ne sera mis en place que lorsque le nombre d'étudiants en M1 sera suffisant c'est-à-dire au-delà de 25 étudiants.

FORMULAIRE AOF1- Dossier accréditation  
Architecture de l'offre de formation : MASTER  
Université Paris-Saclay

### Masters USTH : coût pour les établissements

Les informations contenues dans ce tableau sont une estimation.

Année 2013-2014

Etablissements		Master 1/Master 2				Coût total ( pour l'étab)
		Nbre de missions*	Nbre d'Heures **	Coût heures	Coût transport	
1	1 U. Aix-Marseille	11	275	41250	11000	52250
2	2 U. Amiens (Picardie)	3	75	11250	3000	14250
3	3 U. Avignon	2	50	7500	2000	9500
4	4 U. Brest	3	75	11250	3000	14250
5	5 U. La Rochelle	4	100	15000	4000	19000
6	6 U. Le Mans (du Maine)	7	175	26250	7000	33250
7	7 U. Limoges	4	100	15000	4000	19000
8	8 U. Lyon 1	14	350	52500	14000	66500
9	9 U. Montpellier 2	16	400	60000	16000	76000
10	10 U. Nice	2	50	7500	2000	9500
11	11 U. Paris Dauphine	0	0	0	0	0
12	12 U. Paris 7 (Diderot)	16	400	60000	16000	76000
13	13 U. Paris 11 (Paris Sud Orsay)	3	75	11250	3000	14250
14	14 U. Paris 13	7	175	26250	7000	33250
15	15 U.Paul Sabatier Toulouse	14	350	43750	14000	57750
16	16 U. Poitiers	10	250	37500	10000	47500
17	17 U. Reims	1	25	3750	1000	4750
18	18 U. Rennes 1	4	100	15000	4000	19000
19	19 U. Toulon	1	25	3750	1000	4750
20	20 U. Tours	1	25	3750	1000	4750
21	21 U.Joseph Fourier Grenoble	1	25	3750	1000	4750
22	22 ENGEES Strasbourg	2	50	7500	2000	9500
23	23 ENS Cachan	4	100	15000	4000	19000
24	24 ENSCR Rennes	0	0	0	0	0
25	25 Institut Mines Télécom	0	0	0	0	0
26	26 INP Toulouse	4	100	15000	4000	19000
27	27 INSA Toulouse	3	75	11250	3000	14250
28	28 PRES Limousin-Poitou-Charentes	0	0	0	0	0
29	29 PRES Toulouse	0	0	0	0	0
30	30 CIRAD	4	100	15000	4000	19000
31	31 CNRS	3	75	11250	3000	14250
32	32 IFREMER	0	0	0	0	0
33	33 INRIA	0	0	0	0	0
34	34 IRD	6	150	22500	6000	28500
35	35 Observatoire de Paris	13	325	48750	13000	61750
36	36 ULCO	2	50	7500	2000	9500
37	37 Bordeaux 1	1	25	3750	1000	4750
38	38 Université de Lorraine	2	50	7500	2000	9500
39	39 Université de Cergy Pontoise	0	0	0	0	0

40	40	Université Paris Est Créteil	0	0	0	0	0
Total			168	4200	621250	168000	0

**COUT TOTAL**

**789250**

\* dont les per diem sont pris en charge par le Consortium

\*\* nombre d'heures d'enseignement sur place qui ne comprend pas les heures d'enseignement à distance.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

REGLEMENT INTERIEUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 23 septembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le règlement intérieur du Conseil d'Administration (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 18  
Contre : 2  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

# PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UCBL

*La composition, les modalités d'installation et les attributions du CA sont définies dans les statuts de l'UCBL, chapitre 2 (articles 1, 2 et 3).*

*La composition et les missions des commissions et groupes de travail du CA sont fixées dans le règlement intérieur de l'UCBL.*

## **TITRE I : DISPOSITIONS GENERALES**

Le Conseil d'Administration (CA) se réunit sur convocation du président de l'UCBL au moins une fois par trimestre. Les séances ne sont pas publiques.

### **Article 1 : présidence du Conseil d'Administration**

Les séances du CA sont présidées par le président de l'UCBL qui prépare et exécute ses délibérations (*article L712-2 du code de l'éducation*). A la demande du Président, le vice-président du CA peut présider les séances, convoquer le conseil, en fixer l'ordre du jour et être chargé du suivi des travaux et délibérations du CA.

### **Article 2 : participants aux séances du Conseil d'Administration**

Le Recteur - Chancelier des Universités ou son représentant assiste de droit aux séances du Conseil d'Administration (*article L711-8 du code de l'éducation*).

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable assistent de droit aux séances du Conseil d'Administration (*article L953-2 du code de l'éducation*).

### **Article 3 : personnes invitées**

Les vice-présidents de la Commission Recherche (CR) et de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du Conseil Académique (CAc), les vice-présidents délégués et chargés de mission du CA, les directeurs de composantes et de services communs peuvent être invités aux réunions du Conseil d'Administration.

Lorsqu'il traite de questions concernant directement une école, un institut, une unité de formation et de recherche ou un service commun, le CA en entend le directeur (*article L712-7 du code de l'éducation*).

Toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur une question portée à l'ordre du jour du CA, peut être invitée à la demande du Président ou du Vice-Président du CA ou à la demande d'un tiers des membres du CA.

## **TITRE II : ORDRE DU JOUR**

### **Article 4 : élaboration de l'ordre du jour**

Trois semaines environ avant la séance, un message est adressé aux directeurs des services et composantes leur demandant de formuler leurs propositions de points à inscrire à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil.

Les composantes et services transmettent les dossiers qu'ils souhaitent faire examiner et voter au CA sous la forme de projets de délibération établis à l'aide d'un modèle comportant un titre, des visas et un exposé des motifs détaillé. Les projets de délibération sont accompagnés de tous les documents susceptibles d'informer les membres du CA sur le point traité.

L'ordre du jour des séances du Conseil d'Administration est fixé par le Président et le Vice-Président du CA compte tenu des points proposés par les composantes et les services.

L'ordre du jour comporte trois parties :

- Une partie A qui porte sur des sujets d'orientation générale concernant la politique de l'établissement et des points importants qui font l'objet d'une présentation orale par un rapporteur, suivie d'un débat et le cas échéant d'un vote.
- Une partie B qui regroupe les points qui ne font pas l'objet d'une présentation orale préalable. Ces points sont soumis à un vote global.

Peuvent figurer dans cette partie les délibérations des commissions du CAc ayant une incidence financière qui sont soumises à l'approbation du CA (article L712-6-1 du code de l'éducation).

- Une partie C qui regroupe pour information les conventions ou décisions signées par le Président par délégation du CA et les délibérations des commissions du CAc sans incidence financière.

Tout membre du CA peut demander qu'un point inscrit en partie B dans l'ordre du jour fasse l'objet d'un débat suivi d'un vote en partie A. Cette demande doit être formulée au moins 24 heures avant la séance, accompagnée d'une note indiquant ses motifs.

Des questions diverses peuvent être proposées en début de séance par les membres du CA.

### **Article 5 : convocation des administrateurs / diffusion de l'ordre du jour et des documents de travail associés**

Sauf en cas d'urgence constatée par le Président, un ordre du jour qui vaut convocation est envoyé aux administrateurs au moins dix jours avant la séance du conseil.

Le CA peut aussi se réunir sur demande écrite du tiers de ses membres en exercice sur des points précis. Dans ce cas, le CA se réunit au plus tard quinze jours après la date de la réception de la demande par le Président.

Les documents de travail accompagnant l'ordre du jour sont publiés sur le site intranet de l'établissement dans la rubrique dédiée au moins sept jours avant la séance. Suivant la nature des documents et des avis préalablement requis, le délai de publication peut être ramené à trois jours avant la séance.

#### **Article 6 : accès aux documents de travail associés à l'ordre du jour**

Les membres du Conseil d'Administration, le vice-président du CA, les vice-présidents des commissions du CA, les vice-présidents délégués et chargés de mission du CA, les directeurs de composantes, de services communs et de services centraux, le directeur général des services, l'agent comptable et le représentant du Recteur, ont accès aux documents de travail préparatoires du CA qui sont publiés sur le site intranet de l'établissement dans la rubrique dédiée.

La consultation des documents de travail est possible pour tous les personnels après la séance du conseil une fois le relevé des délibérations diffusé sur la liste ucbl.

### **TITRE III : DEROULEMENT DES SEANCES**

#### **Article 7 : quorum**

Sauf disposition légale ou réglementaire contraire, le CA délibère valablement lorsque plus de la moitié de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, le CA se réunit à nouveau au cours des 15 jours suivants sur nouvelle convocation et délibère valablement sans condition de quorum.

En matière budgétaire, le Conseil d'Administration délibère valablement si la moitié des membres en exercice est présente (article R719-68 du code de l'éducation).

#### **Article 8 : modalités de vote**

Sauf exceptions prévues par la loi, les textes réglementaires ou les statuts de l'UCBL, les délibérations du CA sont adoptées à la majorité relative des suffrages exprimés des membres présents et représentés.

Les votes ordinaires ont lieu, en principe, à main levée. Ils se font obligatoirement à bulletin secret sur demande de l'un des membres du conseil ou pour les questions à caractère nominatif et celles relatives aux élections, désignations et propositions concernant des personnes nommément désignées.

En cas de partage égal des voix, le président, ou le vice-président du CA qui le représente, a voix prépondérante.

#### **Article 9 : procurations**

A l'exception des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ou par tout autre organisme, les membres du CA peuvent donner procuration à un autre membre, quel que soit son collègue. Nul ne peut disposer de plus de deux procurations.

En cas d'absence, les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ou par tout autre organisme ne peuvent être remplacées que par leur suppléant. Les titulaires et leur suppléant respectif ne peuvent donner de procuration.

S'agissant du collège des étudiants, les titulaires et les suppléants assistent aux séances du conseil. En cas d'absence du membre titulaire, son suppléant le remplace quelle que soit la cause de l'absence et sa durée. En cas d'absence simultanée du titulaire et de son suppléant, il appartient au titulaire de donner procuration à tout autre membre du conseil.

#### **Article 10 : suspensions de séance**

Une suspension de séance peut être décidée par le président de séance ou demandée par un membre du conseil. Ces suspensions ne sauraient excéder, sauf avis explicite du Président, un quart d'heure chacune.

### **TITRE IV : RELEVES / EXTRAITS DES DELIBERATIONS ET COMPTES RENDUS**

#### **Article 11 : relevé des délibérations**

Suite à la séance du CA, un relevé des délibérations et des différents votes enregistrés au cours du conseil est établi et adressé à toute l'université sur la liste ucbl. Ce relevé des délibérations est publié avant la séance du conseil suivante.

#### **Article 12 : extraits des délibérations**

Chaque délibération du CA est reprise dans un extrait de délibération numéroté qui est signé par le Président ou le vice-président du CA et sur lequel apparaît le détail des votes.

Les extraits de délibération comportent un titre, des visas et un exposé des motifs détaillé. Ils sont accompagnés des documents de travail qui ont été soumis au vote du conseil.

#### **Article 13 : entrée en vigueur des délibérations**

Le Président est chargé de l'exécution des délibérations du CA.

Conformément à l'article L719-7 du code de l'éducation, les délibérations du CA entrent en vigueur sans approbation préalable, à l'exception des délibérations relatives aux prises de participation et créations de filiales. Toutefois, les délibérations qui présentent un caractère réglementaire n'entrent en vigueur qu'après leur transmission au recteur, chancelier des universités.

Les délibérations du Conseil d'Administration sont publiées dans le Bulletin des Actes Administratifs de l'Université.

#### **Article 14 : compte-rendu**

Un compte-rendu des débats est rédigé puis validé par le Président et le vice-président du CA. Il est ensuite soumis à l'approbation des administrateurs au CA suivant. Après le vote du compte-rendu par les administrateurs, il est publié sur le site Intranet et consultable par les personnels de l'établissement.

### **TITRE V : DISPOSITIONS FINALES**

#### **Article 15 : entrée en vigueur et modification**

Le présent règlement intérieur entre en vigueur après son adoption à la majorité simple des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

Les modifications au présent règlement intérieur peuvent être proposées par le président ou le tiers des membres composant le Conseil d'Administration. Elles doivent être adoptées à la majorité simple des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.

#### **Article 16 : publicité**

Après avoir été adopté, le présent règlement intérieur est publié sur le site intranet de l'université.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SCHEMA DIRECTEUR IMMOBILIER SITE SANTE EST

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

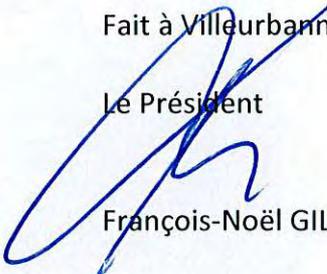
Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

a été informé du schéma directeur immobilier pour le site santé-est de l'UCBL et des opérations de la deuxième tranche de requalification du bâtiment principal de Rockefeller.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

POLITIQUE SOCIALE DE L'UCBL

---

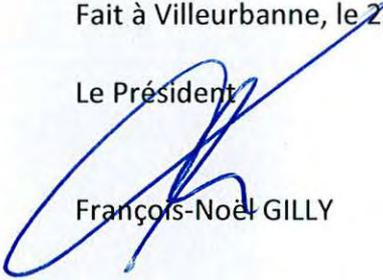
**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**a discuté** de la politique sociale de l'UCBL (cf. document joint).

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



# Politique sociale de l'UCBL



# Le bilan social

## Définition :

Le bilan social est outil contributif au dialogue social interne.

Il est un état des lieux de la situation du personnel sur l'année écoulée.

Il apporte une vue d'ensemble des caractéristiques des personnels enseignants chercheurs, enseignants et BIATSS et de leurs conditions de travail.

## Bilan social 2013 de l'UCBL :

Le bilan social 2013 a été enrichi suite à l'arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social. Ces indicateurs devront être mis en place d'ici le bilan social 2015.

*Arrêté du 23 décembre 2013 fixant la liste des indicateurs contenus dans le bilan social prévu par l'article 37 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat*

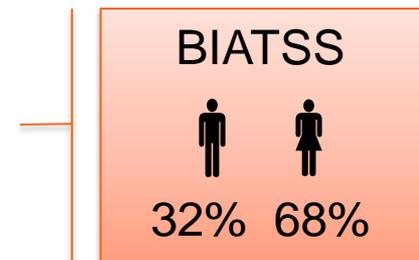
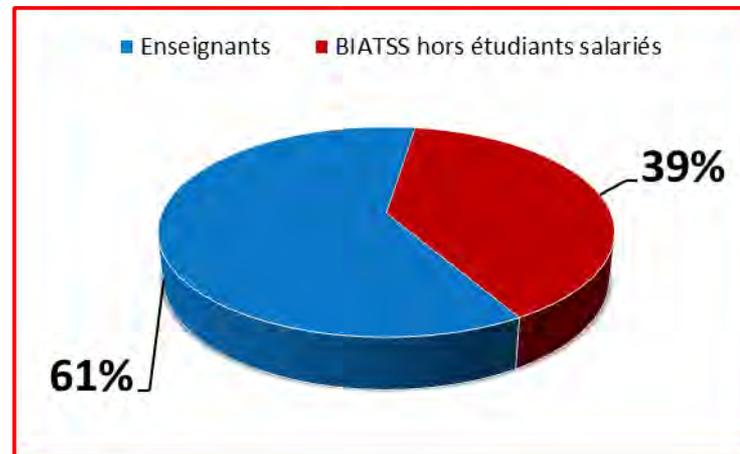
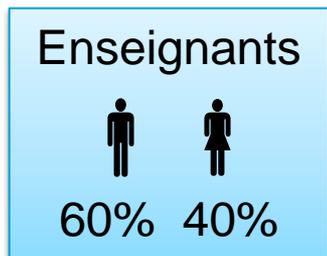
Désormais le bilan social nécessite une :

- Communication au CT
- Présentation pour adoption au CA (Loi ESR)

# Personnels au 31 décembre 2013 :

**2 775** enseignants-chercheurs et enseignants  
(dont 707 qui exercent en milieu Hospitalier).

**1 792** personnels BIATSS (personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé) *(hors étudiants salariés)*



## Plafond d'emploi :

Depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies au 1er janvier 2009, l'université dispose désormais de deux plafonds d'emplois exprimés en équivalent temps plein travaillé (ETPT) :

- un plafond d'emploi « Etat » correspondant aux seuls emplois financés par l'Etat,
- un plafond d'emploi « Ressources Propres » concernant l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement.

L'université ne peut dépasser le plafond d'emploi global.

Plafond d'emploi (en ETPT) global établissement 2013 : **4 528**

ETPT de l'UCBL sur l'année 2013 : **4 377,97**

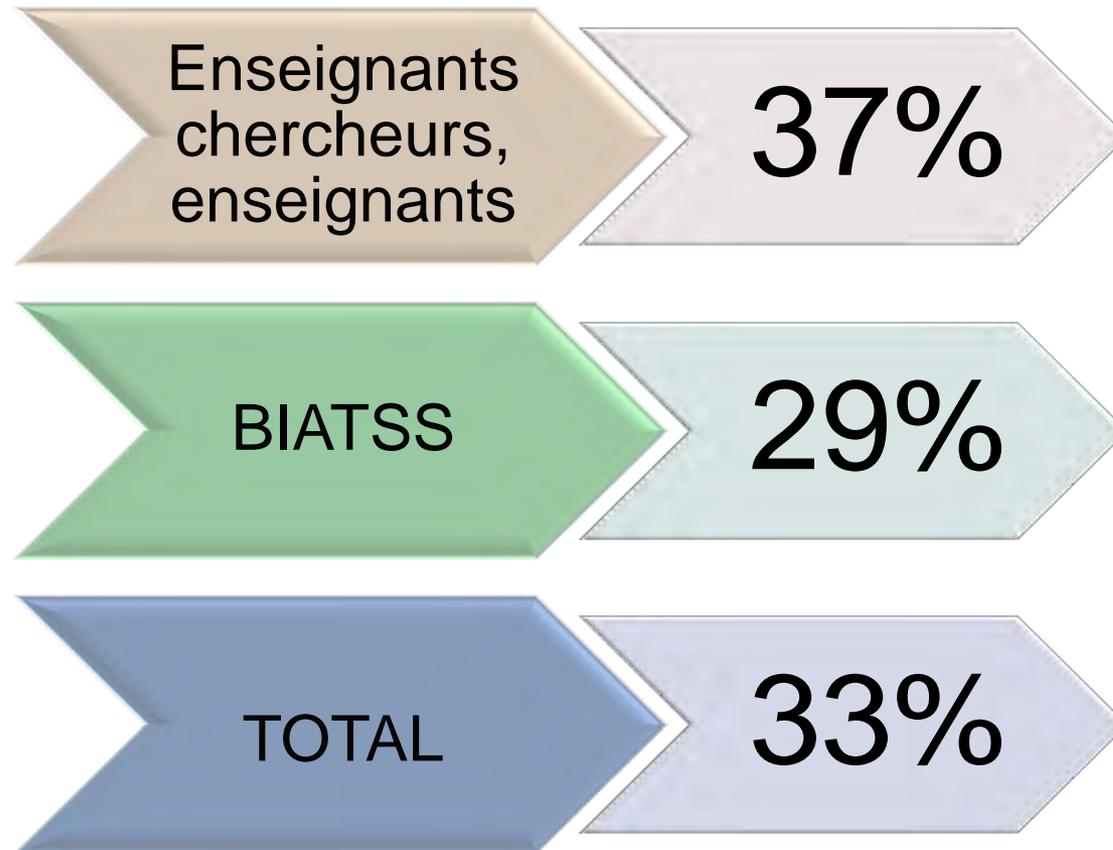
## Budget :

Dépense en masse salariale **274 Millions d'Euros**  
soit **69 % du budget global** de l'université

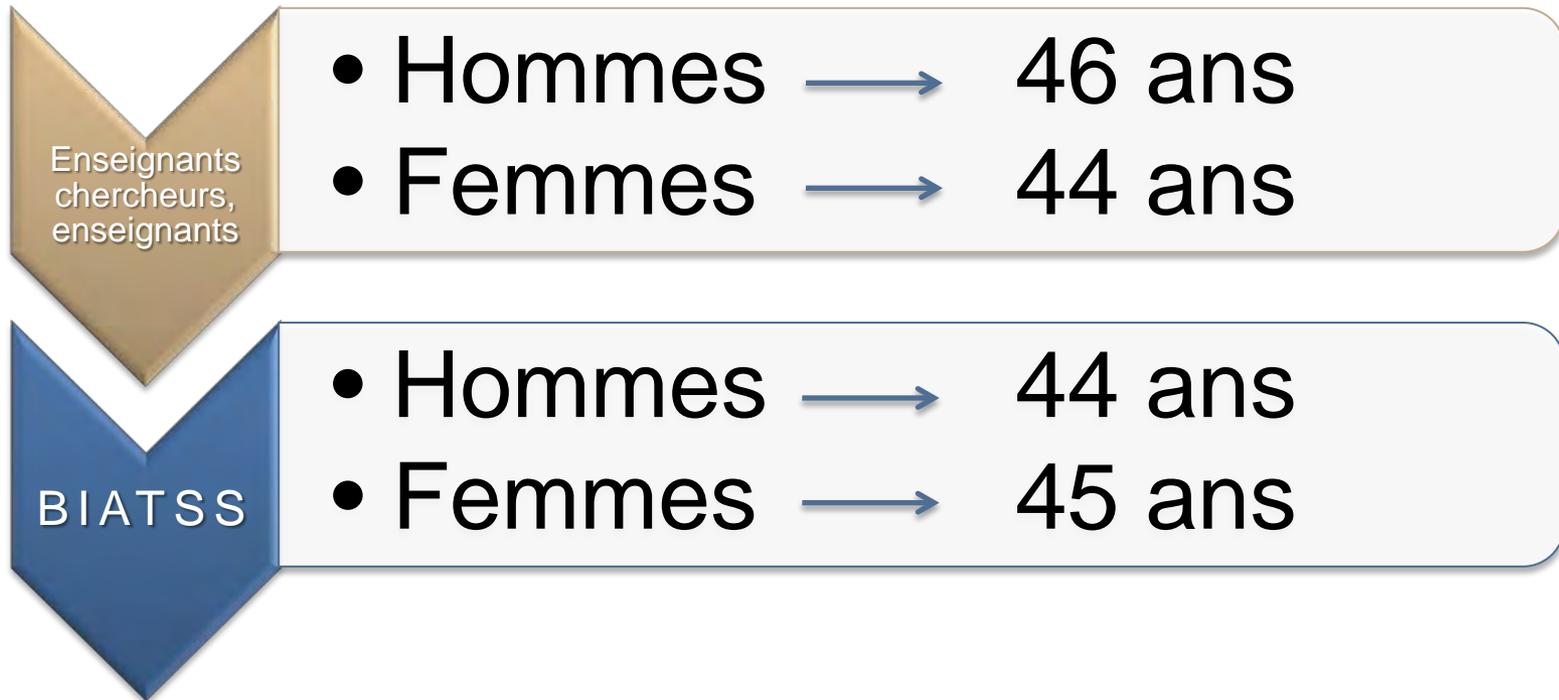
## Evolution des effectifs globaux de l'UCBL au 31/12/2013

STATUT	Personnes physiques au 31/12/2013			Total en nombre de personnes au 31/12/2012
	Hommes	Femmes	TOTAL	
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	1 128	630	<b>1 758</b>	1 759
Enseignants contractuels	429	423	<b>852</b>	838
Chercheurs contractuels	99	66	<b>165</b>	174
BIATSS titulaires	422	858	<b>1 280</b>	1 261
BIATSS contractuels	104	288	<b>392</b>	448
Contractuels financem <sup>t</sup> Recherche	44	65	<b>109</b>	120
Etudiants salariés	143	115	<b>258</b>	258
Contrats Uniques d'Insertion	4	6	<b>10</b>	7
Contrats PACTE		1	<b>1</b>	2
<b>TOTAL</b>	<b>2 373</b>	<b>2 452</b>	<b>4 825</b>	<b>4 867</b>
Nombre de vacataires (pour l'année civile)			<b>2 997</b>	3 277
Nombre total personnes hébergées			<b>3 942</b>	4 000
<b>TOTAL des effectifs (y compris vacataires et personnes hébergées)</b>			<b>11 764</b>	<b>12 144</b>

# Part des personnels contractuels (hors étudiants salariés)



# Âge Médian des personnels titulaires



# Mouvement des personnels titulaires

	ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS	BIATSS
	2013	2013
TOTAL DEPARTS	75	102
TOTAL ARRIVEES	73	63
<b>SOLDE</b>	<b>-2</b>	<b>-39</b>

## Départs en retraite en 2013

**Enseignants chercheurs, enseignants**  
=> 50  
(stable par rapport à 2012)

**BIATSS => 30**  
(- 21% par rapport à 2012)

## Taux de rotation

**Enseignants chercheurs, enseignants**  
=> 4,2%

**BIATSS => 4,6%**

# Evolution des promotions des BIATSS

Promotions  
de Grade

*Tableau d'avancement*

2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013 +66%
63	42	38	54	41	68	

Promotions  
de Corps

*Liste d'aptitude*

2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013 -36%
17	13	10	13	11	7	

Promotions  
par  
Concours

2008	2009	2010	2011	2012	2013	Evolution 2012/2013 +35%
52	55	41	40	23	31	

# Evolution des promotions des enseignants chercheurs, enseignants

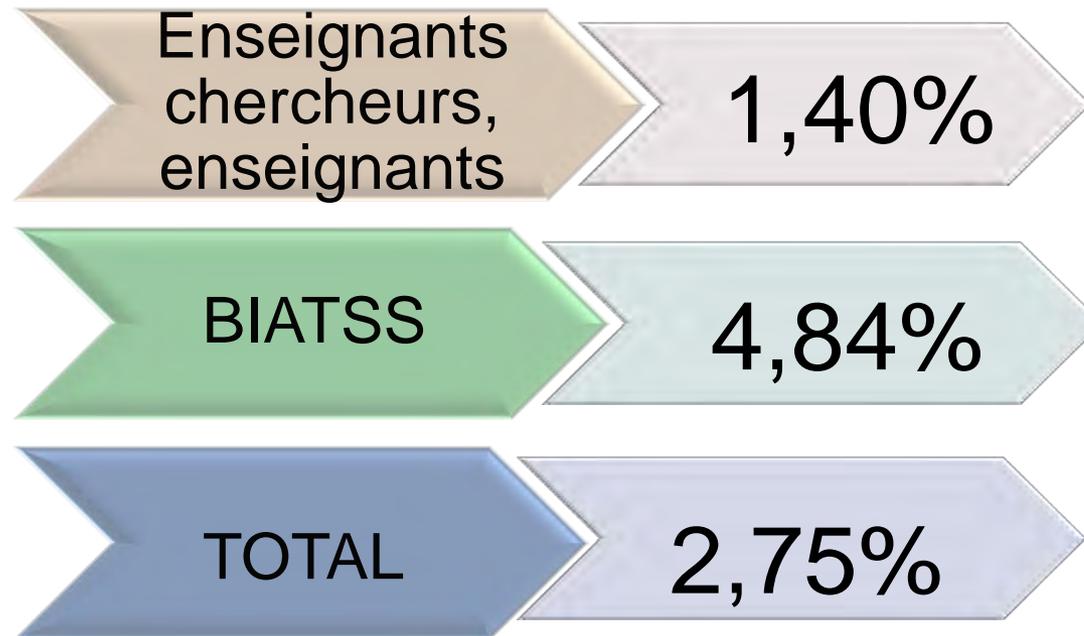
	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Promotions de Grade	59	89	89	102	110	115
Promotions de Corps	8	12	7	11	14	19

# Absences des personnels

(Enseignants chercheurs, enseignants et BIATSS)

	<i>Nbre de jours</i>	<i>Evolution 2012/2013</i>
MALADIE ORDINAIRE	20 497	+ 1 %
MATERNITE / PATERNITE	13 122	+ 12 %
LONGUE DUREE – LONGUE MALADIE – GRAVE MALADIE	10 434	- 9 %
ACCIDENT DU TRAVAIL	1 330	+ 54 %
CONGES FORMATION	470	- 30 %
<b>Nombre total de jours :</b>	<b>45 853</b>	<b>+ 2 %</b>

# Taux d'absentéisme



# Nombre d'accidents du travail



# Masse salariale

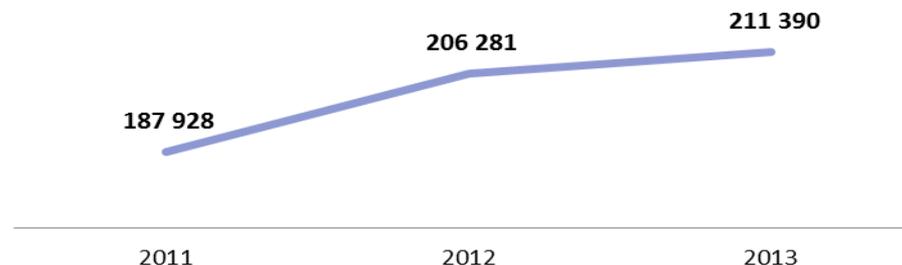
Montant total des dépenses de la masse salariale 2013 : **273 879 941 €**  
 (+ 2,9 % par rapport à 2012)

## Primes

	Enseignants chercheurs, enseignants	BIATSS	
	TOTAL des PRIMES	TOTAL des PRIMES	Evolution 2012/2013
<b>Montant versé</b>	4 403 901€	4 550 568 €	+ 0,7 %

## Heures complémentaires d'enseignement

Evolution du nombre d'heures  
complémentaires d'enseignement



# Formation continue des BIATSS



## Nombre d'agents formés par rapport aux effectifs

		2012	2013
B I A T S S	Catégorie A	47%	<b>43%</b>
	Catégorie B	67%	<b>52%</b>
	Catégorie C	46%	<b>53%</b>
<b>Total</b>		<b>50%</b>	<b>50%</b>

# L'Action Sociale

## Montants subventionnés en 2013

AIDE SOCIALE



63 838 €

RESTAURATION

Coût complet



430 000 €

ENFANCE



65 946 €

## Répartition des travailleurs en situation de handicap

	2012	2013	Évolution 2012/2013
Enseignants chercheurs, enseignants	12	<b>13</b>	+8%
BIATSS	89	<b>97</b>	+9%
<b>TOTAL</b>	101	<b>110</b>	+9%

Les travailleurs handicapés représentent **2,35%** des effectifs totaux en 2013

## Relations professionnelles

### Nombre de réunions des Instances représentatives du personnel

C.T  
6

C.H.S.C.T  
4

C.P.E  
8

C.C.P.A.N.T  
1

### 17 réunions des groupes de travail :

- 5 réunions des groupes de travail personnels et affaires sociales
- 1 réunion du groupe de travail PRIMES
- 1 réunion du groupe de travail l'Accord sur la Réduction du Temps de Travail
- 3 réunions du groupe de travail G. P. E. E. C.
- 4 réunions du groupe de travail Formation
- 3 réunions du groupe de travail du C.H.S.C.T.

### 6 réunions avec les syndicats

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule congrès suivants :

- Congrès intitulé Congrès intitulé «9<sup>ème</sup> Journée des correspondants en hygiène hospitalière : CCLIN 2014» organisé les 9 octobre 2014 par Mme Sylvie MONNIER.

✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
<input type="checkbox"/> Stand	250 € HT
<input type="checkbox"/> Restauration (accueil café et déjeuner)	25 € HT / personne

- Congrès intitulé «La peau au travail» organisé le 10 octobre 2014 par Mme Barbara CHARBOTEL

✓ Inscription :

	Tarif jusqu'au 29 septembre	A partir du 29 septembre
Adhérents de la société de Médecine	115 €	160 €
Non adhérents	135 €	160 €
Internes en médecine du travail	40 €	160 €

- Congrès intitulé **«EUCLID 2014»** organisé les 4 et 5 décembre 2014 par Mme Hélène COURTOIS.

✓ Inscriptions :

	Tarif
Participant	gratuit
Accompagnant	30 €

- Congrès intitulé **«1<sup>ère</sup> Journée scientifique de la réunion de concertation pluridisciplinaire sur l'endocardite infectieuse du CHU de Lyon »** organisé le 5 décembre 2014 par Mr François VANDENESCH.

✓ Inscriptions :

	Tarif
Participant	15 €
Interne	5 €

- Congrès intitulé **«Chirurgie Hépatobiliaire Pancréatique et Transplantation»** organisé le 14 novembre 2014 par Mr Mustapha ADHAM.

✓ Inscriptions au précongrès et au post-congrès du 13 novembre et 15 novembre 2014 :

	Tarif jusqu'au 12 octobre 2014	Tarif à partir du 13 octobre 2014
Participant	100 €	150 €
Etudiant	50 €	80 €

✓ Inscriptions au congrès du 14 novembre :

	Tarif jusqu'au 12 octobre 2014	Tarif à partir du 13 octobre 2014
Participant	180 €	250 €
Etudiant	80 €	100 €

✓ Inscriptions au précongrès + le congrès des 13 et 14 novembre + post-congrès du 15 novembre:

	Tarif jusqu'au 12 octobre 2014	Tarif à partir du 13 octobre 2014
Participant	250 €	300 €
Etudiant	100 €	150 €

✓ Sponsoring :

SPONSORING PACKAGE	MONTANT
<input type="checkbox"/> Stand de 4 m <sup>2</sup> pour 2 personnes	3 000.00 € HT
<input type="checkbox"/> Symposium (salle de 100 pers.)	7 000.00 € HT
<input type="checkbox"/> Symposium (salle de 200 pers.)	10 000.00 € HT
<input type="checkbox"/> personne supplémentaire par stand	30.00 € HT

➤ Congrès intitulé « **50<sup>ème</sup> Congrès de la Société Française de Stomatologie Chirurgie maxillo-Faciale et chirurgie Orale : SFSCMFCO 2014** » organisé les 18, 19 et 20 septembre 2014 par Mr Pierre BRETON.

✓ Inscriptions pour les pays d'Afrique du Nord et centrale :

Tarif	Avant le 25 juillet 2014	Après le 25 juillet 2014
Membres SFSCMFCO et SFCO	200 €	225 €
Non Membres	245 €	270 €
Internes / DSECO / Chefs de clinique	38 €	
Forfait journée 18 ou 19 ou 20 septembre	100 €	
Infirmières Kiné	45 €	

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

SORTIE D'INVENTAIRE VEHICULES UCBL

**Exposé des motifs :**

Plusieurs services et composantes de l'Université ont sollicité la remise aux domaines d'un ou de plusieurs de leurs véhicules. Ces remises aux domaines s'inscrivent dans une stratégie de rationalisation de la gestion du parc automobile, l'Université devant se séparer des véhicules les plus anciens, souvent les plus polluants, conformément aux instructions ministérielles.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la sortie d'inventaire des dix véhicules de l'Université suivants :

- Peugeot 106, immatriculé 69N-7011B (CISR)
- Mercedes 208, immatriculé DB-496-BT (Département Biologie)
- Remorque DAXARA, immatriculé AB-341-VL (Département Sciences de la Terre)
- Renault Traffic, immatriculé DB-273-BV (Département Sciences de la Terre)
- Renault Clio, immatriculé 69N-3172B (DIRPAT)
- Renault Clio, immatriculé 69E-8210B (IPNL)
- Renault Laguna, immatriculé 69E-5990B (ESPE Saint-Etienne)
- Renault Traffic, immatriculé 69N-7975A (ESPE Villeurbanne)
- Renault Kangoo Express, immatriculé 69N-9027B (SIUAPS)
- Renault Clio, immatriculé 69N-1756B (UFR Lyon Est)

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

MISE A JOUR CHARTE LOGEMENTS UCBL

**Exposé des motifs :**

La charte relative à l'occupation de logements de l'UCBL a été adoptée en octobre 2008 puis actualisée en juillet 2009 par le conseil d'administration.

La mise à jour de la Charte relative aux logements de l'UCBL qui est soumise au conseil porte sur la prise en compte de la réforme du régime des concessions de logements (décret n°2012-752 du 9 mai 2012) qui a entraîné la suppression des concessions de logements par utilité de service (US) et la création des conventions d'occupation précaire avec astreinte (COP/A).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

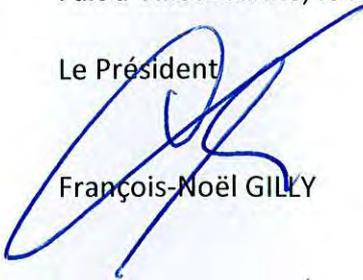
**Après avoir délibéré, a approuvé** la charte relative à l'occupation des logements de l'UCBL (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

## Charte relative à l'occupation des logements de l'UCBL

La politique de concession des logements est fondée sur les besoins de l'université en termes de bon fonctionnement des équipements techniques et de sécurité des biens et des personnes (astreintes techniques, sécurité, gardiennage,...) en accord avec la politique sociale de l'établissement.

L'ensemble du dispositif précisant la répartition des concessions, les modalités d'attribution des logements et les conditions d'occupation, est fixé par le Président après avis du comité technique (CT) et du conseil d'administration de l'UCBL.

### 1. Typologie des concessions de logements attribuées par l'UCBL : NAS, COP/A et COP

- Concession par nécessité absolue de service (NAS)  
Il y a nécessité absolue de service lorsque l'agent ne peut pas accomplir normalement son service sans être logé sur les lieux d'exercice de ses fonctions. Sont logés par NAS les agents assurant une astreinte concernant la sécurité des biens et des personnes, des animaux et des expérimentations scientifiques et les agents assurant des sujétions de gardiennage.
- Convention d'occupation précaire avec astreinte (COP/A)  
Lorsqu'un agent est tenu d'accomplir un service d'astreinte mais qu'il ne remplit pas les conditions ouvrant droit à la concession d'un logement par nécessité absolue de service, une convention d'occupation précaire avec astreinte peut lui être accordée (article R2124-68 du code du général de la propriété des personnes publiques).  
Les directeurs ou responsables en charge de la sécurité et de la continuité de l'activité d'un site peuvent être logés en COP/A. Les personnels logés en COP/A s'acquittent d'une redevance correspondant à 50 % de la valeur locative réelle du logement.
- Convention d'occupation précaire (COP)  
Ce type de convention concerne les logements demeurés vacants, une fois les besoins en concessions par nécessité de service et COP/A satisfaits. L'occupation exercée par les personnels est précaire et étrangère à toute considération de service. Elle s'accompagne du paiement d'une redevance correspondant à 85 % de la valeur locative du logement.

### 2. Modalités d'attribution des logements

- Information  
La publication des logements vacants se fait sur le site intranet de l'université dans la rubrique « actualités » et via la liste de diffusion « ucbl ». L'appel à candidature se compose d'une présentation des logements à pourvoir (superficie, type, localisation) et des modalités de candidature et d'attribution. Pour les logements attribués par NAS ou en COP/A, l'appel à candidature comporte également une description des charges de travail assurées par leurs occupants.

- Procédure  
Les dossiers de candidature sont composés d'un formulaire et d'une lettre de motivation adressés par les intéressés sous couvert de leur chef de service (pour les NAS et COP/A) à la direction générale des services.
- Décision d'attribution  
Les concessions de logement par NAS et COP/A sont accordées par le Président de l'UCBL après avis conforme du conseil d'administration et avis du directeur des services fiscaux conformément à l'article A93-4 du code du domaine de l'Etat. L'examen préalable des candidatures est assuré par le Directeur Général des Services et par les concernés (SLP, DIRPAT, SHS, composante) notamment sur des critères de compétences techniques et de sécurité en adéquation avec les charges, sujétions et astreintes associées à l'occupation du logement.

Les logements sont attribués en COP sur décision du Président après examen préalable des candidatures par l'assistante sociale et le directeur général des services. L'attribution des COP est indépendante de considérations de service. Elle repose sur l'appréciation des dossiers de demandes en fonction de critères sociaux et dans l'intérêt de l'établissement.

- Arrêté de concession, conventions, fiche de charges et charte logement  
NAS – COP/A  
Avant l'entrée dans le logement, l'agent prend connaissance de l'arrêté de concession de logement ou signe la convention d'occupation précaire avec astreintes établis par le Président de l'UCBL et approuve la présente charte. Il signe conjointement une fiche de missions avec le responsable du site et son supérieur hiérarchique.

COP

Avant l'entrée dans le logement, une convention d'occupation précaire (COP) est établie et signée par le Président de l'UCBL ainsi que par le personnel logé.

### **3. Conditions d'occupation des logements**

- Etat des lieux  
A l'entrée dans le logement, ainsi qu'au départ de l'occupant, il est établi un état des lieux contradictoire par le responsable du site ou son représentant en présence du personnel logé. L'occupant sera tenu de répondre des dégradations relevant de son fait ou des personnes dont il a la charge et le cas échéant de procéder à une remise en état du logement.
- Assurance  
Il appartient aux agents logés de souscrire auprès de la société de leur choix, une assurance couvrant les risques locatifs (incendie, dégât des eaux, etc). L'occupant adresse, à son entrée dans les lieux et tous les ans à la DAJI, une copie de la police d'assurance prouvant qu'il s'est conformé à cette obligation. Le refus de cette communication entraîne de plein droit la résiliation de la concession.

– Redevance

Concessions par NAS : Le bénéficiaire n'acquies pas de redevance (gratuité du logement nu ainsi que celle des prestations accessoires qui comprennent les consommations d'eau, de gaz et d'électricité).

Toutefois, l'avantage en nature dont l'agent bénéficie par la fourniture du logement à titre gratuit constitue un élément de rémunération qui est soumis à obligations sociales et à déclaration fiscale. Il convient de souligner que cet avantage annule le versement à l'agent concerné de la prime IFTS.

Conventions d'occupation précaire avec astreintes : les personnels logés en COP/A sont soumis au paiement d'un loyer, calculé conformément aux dispositions de l'article R2124-68 du code général de la propriété des personnes publiques. Il est égal à 50 % de la valeur locative réelle des locaux occupés.

Conventions d'occupation précaire : les redevances annuelles perçues par l'université pour l'occupation des logements en convention d'occupation précaire sont égales aux valeurs locatives des locaux occupés déduction faite de l'abattement pour précarité (article A 92 du code du domaine de l'Etat).

Prestations accessoires : les prestations accessoires (eau, électricité, chauffage) sont à la charge des personnels logés dans le cadre de COP/A ou de COP. En cas d'absence de compteurs individuels dans les logements de l'université ne permettant pas de déterminer des consommations réelles, un système forfaitaire fixant les montants des prestations accessoires est établi par délibération du conseil d'administration.

– Utilisation du logement

L'utilisation des logements à des fins commerciales n'est pas autorisée, quel que soit le titre d'occupation. Il en est de même de la cession à titre gratuit ou de la sous-location. Tout manquement à cette règle est susceptible d'engager la responsabilité de l'agent.

– Abonnements et consommation de téléphone

L'abonnement et les consommations liés aux téléphones fixes sont à la charge du bénéficiaire de la concession. Pour les logements concédés par NAS et occupés en COP/A, en fonction des astreintes liées aux missions de l'occupant, il pourra se voir attribuer un téléphone portable de service à communications limitées.

– Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt local participant au financement des charges liées à la collecte et au traitement des déchets ménagers sur le territoire de la communauté urbaine de Lyon. Sont redevables de cet impôt tous les contribuables du territoire sur lequel a été mis en place ce service de collecte des ordures ménagères. Le fait que le contribuable n'ait pas recours à ce service n'est pas de nature à l'exonérer, la TEOM étant un impôt et non la facturation d'un service. Les agents logés de l'UCBL sont donc soumis à cet impôt dont ils prennent personnellement en charge le paiement.

– Taxe d'habitation

Les personnels logés à l'UCBL sont redevables de la taxe d'habitation.

– Réparation et travaux

L'agent bénéficiaire du logement prend à sa charge l'entretien courant et les réparations locatives inscrites dans le décret n° 87-712 du 26 août 1987. Si cette obligation a été méconnue, l'université peut exiger la remise en état des locaux.

Il ne peut procéder à des transformations des locaux qu'avec l'accord écrit du Directeur Général des Services après expertise de la DIRPAT. L'université assure les travaux touchant le clos, le couvert et la structure du gros œuvre.

#### **4. Obligations spécifiques aux agents logés par NAS et COP/A**

– Formation des personnels pour les seuls personnels logés par NAS et éventuellement COP/A

La prise de fonctions du personnel logé s'accompagne d'une formation portant sur les installations techniques : organes de coupure électrique, organes de coupure des autres fluides (eau, climatisation, ventilation,...), les installations de sécurité incendie ainsi que sur des généralités portant sur la sécurité et des informations sur le centre de traitement de l'appel d'urgence.

– Sujétions et astreintes

Les agents logés par NAS ou en COP/A s'acquittent des astreintes et sujétions qui leur sont confiées conformément à la fiche de missions qu'ils ont signée.

Sujétion : une sujétion est une charge liée à un emploi de manière prévisible et régulière. Les sujétions donnent lieu à des majorations des heures travaillées dans l'élaboration de l'emploi du temps de l'agent dans la limite de la durée annuelle de travail. Les majorations s'opèrent au moyen de coefficients multiplicateurs selon les modalités définies par l'article 5 de l'arrêté du 15 janvier 2002 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans les services déconcentrés et établissements relevant du MEN :

- travail pendant la onzième demi-journée : coefficient 1,2, soit 1h12 min pour 1h effective travaillée (samedi matin généralement),
- travail en horaire décalé intervenant avant 7h et/ou après 19h (par exemple les personnels assurant le ménage) le coefficient de 1,2 est appliqué, soit 1h12 min pour 1h effective travaillée, sous réserve d'un travail minimum de 2 heures,
- travail samedi après midi, dimanche ou jour férié : coefficient de 1,5, soit 1h30 min pour 1h effective travaillée,
- pour les interventions de nuit, c'est-à-dire pour un travail compris entre 22 heures et 5 heures ou une autre période de sept heures consécutives comprise entre 22h et 7h, un coefficient de 1,5 est appliqué, soit 1h30 min pour 1h effective. Le temps de travail en sujétions est décompté du temps de travail hebdomadaire de l'agent.

Astreinte : une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, qui n'est pas sur son lieu de travail et sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'établissement.

Selon les dispositions de l'article 3 du décret du 15 janvier 2002 relatif aux astreintes dans les services déconcentrés et établissement relevant du MEN, les personnels logés par NAS n'ont pas de compensations en heures du temps d'astreintes.

Le temps d'intervention durant l'astreinte donne lieu à une majoration des heures travaillées au moyen d'un coefficient multiplicateur de 1,5 soit 1h30 min pour 1 h effective. Le temps de déplacement est inclus dans le temps d'intervention.

Les récupérations s'opèrent au plus tard dans le trimestre suivant l'accomplissement du temps d'astreinte et du temps d'intervention, sous réserve des nécessités de service.

Enfin, la durée quotidienne du travail ne peut excéder 10h et l'amplitude maximale de la journée de travail est fixée à 12h.

## **5. Révocabilité des concessions**

Les concessions par NAS, les COP/A et COP sont révocables à tout moment et prennent fin en cas de changement de statut du logement.

Pour les concessions par NAS et les COP/A, la durée d'occupation du logement est limitée à celle de l'exercice des fonctions au titre desquelles les bénéficiaires les ont obtenues.

Toutefois, il pourra dans certains cas être proposé à l'agent un délai pour libérer le logement au-delà de la fin de l'exercice des fonctions. L'occupation du logement est alors régularisée par la signature d'une COP.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

TARIFS 2014 UMR 5557 ANALYSE D'ÉCHANTILLONS

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les tarifs 2014 de l'UMR 5557 relatifs à l'analyse d'échantillons (cf. document joint).

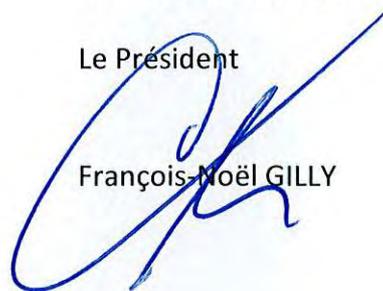
Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

François-Noël GILLY



**POLE DE GESTION SCIENCES**

Bâtiment Gabriel Lippmann  
14, rue Enrico Fermi  
Université Claude Bernard - Lyon 1  
Domaine Scientifique de la Doua  
69622 Villeurbanne cedex

**PRESENTATION DES TARIFS 2014**

[UMR 5557 ECOLOGIE MICROBIENE](#)



[CF 933R615557 AIC UMR 5557](#)

**Désignation du type de facturation :**

*Analyses d'échantillons frais et congelés (prix remisés)*

<b>Prestation</b>	<b>Montant HT</b>
<i>Préparation des échantillons</i>	<b>1.95</b>
<i>Mesure d'activités de dénitrifications</i>	<b>6.24</b>
<i>Mesure d'activités de nitrifications</i>	<b>9.75</b>

**Nom et signature du responsable**

*F Poly*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

REMISE GRACIEUSE

---

**Exposé des motifs :**

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent comptable

Vu l'avis favorable de Monsieur François-Noël GILLY, Président de l'Université, au courrier de Monsieur B.,

Vu le certificat administratif de Monsieur Alain HELLEU, Directeur Général des Services, du 30 septembre 2014,

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la remise gracieuse pour un montant total de 260,13 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20

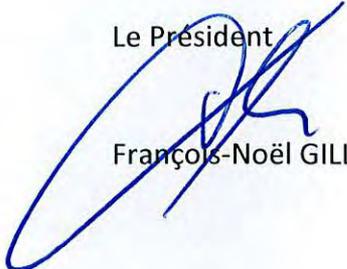
Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

REMISE GRACIEUSE

**Exposé des motifs :**

La remise gracieuse est décidée par le Président sur proposition du Conseil d'Administration après avis de l'Agent comptable

Vu la situation financière de Madame C.,

Vu le rapport social établi par Madame Laurence KORICHI, Assistante Sociale des Personnels, du 3 septembre 2014,

Vu le certificat administratif de Monsieur Alain HELLEU, Directeur Général des Services, du 30 septembre 2014,

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé la** remise gracieuse pour un montant total de 199,97 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

François-Noël GUILY



PRESENTEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

Centre Financier	Facture	COMPOSANTE	DEBITEUR	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA REMISE GRACIEUSE	MONTANT
99008011 Eotp 928COM2014	210070431	DRH - SCP	Mme C.	TROP-PERCU PAYE	Rapport social de Mme KORICHI - Difficultés financières	<b>199,97 €</b>
9900206 PRIMES_VPE	210073053	DRH - SCP	M. B.	TROP-PERCU PAYE	Remise à titre social - Avis favorable Président	<b>260,13 €</b>
<b>TOTAL</b>						<b>460,10 €</b>

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

TARIFS SEMINAIRES DES NOUVEAUX DIRECTEURS (SND) ET DES NOUVEAUX CHEFS DE SERVICES ADMINISTRATIFS – IUT LYON 1

Le Conseil d'Administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le Code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de l'organisation du SND suivants :

- Séminaire intitulé « Séminaire des Nouveaux Directeurs d'IUT » organisé les 26, 27 et 28 novembre 2014 par l'IUT Lyon 1.

✓ Détail des tarifs :

	Tarif
Inscription	60 €
Dîner du 26 novembre	25 €
Déjeuner du 27 novembre	15 €
Dîner du 27 novembre	45 €
Déjeuner du 28 novembre	15 €

- Séminaire intitulé « Séminaire des Nouveaux Chefs de Services Administratifs des IUT » organisé les 26 et 27 novembre 2014 par l'IUT Lyon 1.

✓ Détails des tarifs :

	Tarif
Dîner du 26 novembre	15,25 €
Déjeuner du 27 novembre	15 €

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux diverses relances transmises à Monsieur A., et considérant en outre le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de sa créance,

Considérant le certificat administratif établi par le directeur général des services, M HELLEU Alain et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 438.21€ correspondant à la facture 210068795

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 438.21 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

---

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant que Madame A. semble en grande difficulté financière et considérant en outre le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de sa créance d'un montant de 301,42 € correspondant aux factures 210061677 et 210061152,  
Considérant le certificat administratif établi par le Directeur Général des Services, Monsieur Alain HELLEU et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 301,42 €.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 301,42 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

François Noël GILLY



**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014**

---

**PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR**

---

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux diverses relances transmises à Monsieur B. et l'absence de résultats de diplômes et d'inscriptions pédagogiques,  
Considérant le certificat administratif établi par le directeur du service FOCAL, Monsieur Xavier BULLE et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 814 € correspondant à la facture 210059474.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé l'admission en non-valeur pour un montant total de 814 €.**

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant que Madame B. paraît dans l'impossibilité financière de rembourser sa créance de 224 € correspondant à la facture 210047824 et considérant en outre le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de cette créance,

Considérant le certificat administratif établi par le Directeur Général des Services, Monsieur Alain HELLEU et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 224 €.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 224 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant que Madame M. paraît insolvable, et considérant en outre le coût trop élevé d'un recouvrement contentieux par voie d'huissier de sa créance d'un montant de 691,32 € correspondant à la facture 210033864,

Considérant le certificat administratif établi par le Directeur Général des Services, Monsieur Alain HELLEU et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 691,32 €.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

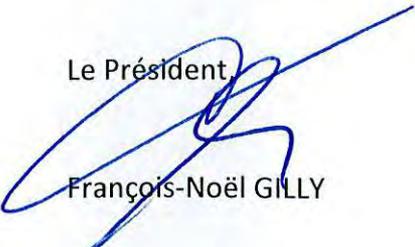
**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 691,32 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20  
Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

---

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux diverses relances transmises à Monsieur Z.,

Considérant le certificat administratif établi par le Directeur du service FOCAL, Monsieur Xavier BULLE et demandant l'admission en non-valeur de la dite créance,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 700 € correspondant à la facture 210059698.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 700 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François Noël GILLY

PRESENTEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

Centre Financier	Facture	COMPOSANTE	DEBITEUR	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA NON VALEUR	MONTANT
99008013	210033864	DRH-SCP	Mme M.	TROP PERCU PAYE	Relances infructueuses et coût du recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	691,32 €
99008010	210047284	DRH-SCP	Mme B.	TROP PERCU PAYE	Relances infructueuses et coût du recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	224,00 €
958F2265	210059474	FOCAL	M. B	Frais de formation en Licence 1 Physique-Chimie-SI	Relances infructueuses, Cordonnées non-valides, pas de résultats de diplômes ni inscriptions pédagogiques	814,00 €
958F2368	210059698	FOCAL	M. Z	Frais de formation en Master 2 ingénierie pour la santé et le médicament	Relances infructueuses, Stagiaire insolvable et certainement à l'étranger	700,00 €
99008016	210061677 210061152	DRH-SCP	Mme A.	TROP PERCU PAYE	Relances infructueuses et coût du recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	301,42 €
99008010	210068795	DRH-SCP	M. A	TROP PERCU PAYE	Relances infructueuses et coût du recouvrement par voie contentieuse supérieur au montant de la créance	438,21 €
<b>TOTAL</b>						<b>3 168,95 €</b>

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

INFORMATIONS DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 30 SEPTEMBRE 2014

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**A été informé** des délibérations, ci-après, de la CFVU du 30 septembre 2014 :

<b>DELIBERATIONS</b>
La proposition de répartition des crédits de la 11 <sup>ème</sup> tranche du FSDIE faite par le GTVE
La demande de reconnaissance en tant qu'association contributrice à la vie étudiante de l'UCBL de l'association CosmoLyon
La désignation de Madame Nadia WALCHSHOFFER en tant que représentante du CEVU au sein des Groupes de Travail accessibilité des locaux et accessibilité des ressources (documentation, ENT, cours en ligne) devant contribuer à la rédaction du Schéma Directeur sur le handicap.
La désignation de Monsieur Mohamed MAAMIR, VP étudiant, en tant que représentant du CEVU au sein du Groupe de Travail Etudiants devant contribuer à la rédaction du Schéma Directeur sur le Handicap
La désignation de Monsieur Ulrich VALCOURT en tant que représentant des élus enseignants du CEVU au sein du Groupe de Travail Culture et Animation des Campus
Les MCC 2014-2015 pour les formations suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Masters STS mentions Analyse et Contrôle Physico-chimiques, Biochimie, Biosciences, Chimie, ERIU (compensation), Ingénierie Mathématique, Matériaux, Mathématiques et Applications (compensation), Physique, Santé Publique, SAFIR, Sciences de la Matière, STAPS (compensation)</li> <li>- Licences Professionnelles A2i, ATIB, Biotechnologie végétale-crétion variétale, écoconception des matières plastiques, plasturgie et matériaux composites, production animale, protection de l'environnement, Rd2, MIB, Transformation des métaux,</li> <li>- DUT S3 et S4</li> <li>- DFG et DFA en sciences maïeutiques</li> <li>- DU Actuaire</li> <li>- 5<sup>ème</sup> année de pharmacie : modification UE C3</li> </ul>

Les modifications d'UE suivantes :

- Initiation à la recherche biomédicale (Dpt BH)
- UE C3 Recherche (ISPB)

La composition du conseil de perfectionnement de la licence professionnelle  
Transformation des métaux

La liste des représentants des composantes au Conseil du SOIE

La liste des têtes de RESEAU CLIPE pour la période 2014 - 2016

La correction de la règle applicable aux étudiants boursiers sur critères sociaux en matière  
de dispense d'assiduité

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,



François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE IUT LYON 1

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT en date du 24 février 2014 ;

Vu l'avis favorable du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire du 3 juin 2014 pour le versement d'une subvention de 2000 € sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1 ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 2000 € à l'Association Sportive de l'IUT permettant aux étudiants de participer à des championnats sportifs, de couvrir les frais de déplacement, les frais d'arbitrage et l'achat de matériels sur le budget 2014 de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU BUREAU DES ELEVES DE L'ISFA

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

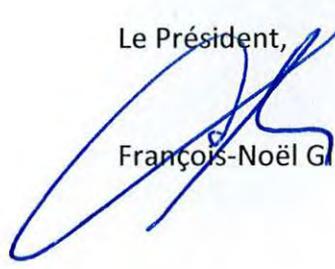
Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

Vu l'avis favorable du Conseil de l'ISFA en date du 1<sup>er</sup> septembre 2014 ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 3000 € à l'Association du Bureau des Elèves de l'ISFA afin de contribuer à la cohésion des étudiants des formations de l'ISFA et de participer à la promotion et à la vie de l'école.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION CRAIE

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 400 € à l'Association CRAIE (Comité de Réalisation d'Actions Inter-Etudiantes) pour fédérer et soutenir l'ensemble des étudiants de l'ESPE dans diverses activités, sur le budget 2014 de l'ESPE.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES CHŒURS DE L'ESPE

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 4 500 € à l'Association les « chœurs de l'ESPE » pour fédérer les étudiants, les stagiaires, les personnels enseignants et BIATSS de l'ESPE dans des activités musicales, sur le budget 2014 de l'ESPE.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION SPORTIVE DE L'ESPE

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014**

Vu le Code de l'Education ;

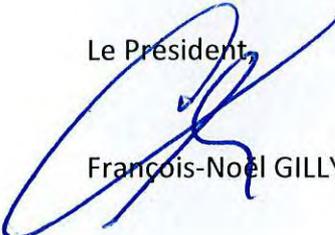
Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 1 500 € à l'Association sportive de l'ESPE, site de la Loire pour fédérer les étudiants, les stagiaires, les personnels enseignants et BIATSS de l'ESPE dans des activités sportives, sur le budget 2014 de l'ESPE ;

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE CONCERT IDEAL

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

Vu l'avis favorable du conseil de la Faculté Lyon Est en date du 23 septembre 2014 ;

**a été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 2000 € à l'Association Le Concert Idéal sur le budget de l'UFR de médecine Lyon Est pour l'organisation d'un concert de musique classique à l'occasion du Baptême de la promotion de Médecine 2014 « RTH Laënnec » de la Faculté de Médecine Lyon Est, qui a eu lieu le 30 septembre 2014.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

ACCEPTATION D'UN DON DE ASTELLAS PHARMA

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;

Vu la proposition de ASTELLAS PHARMA de versement d'un don pour un montant de 5000€ au profit des actions de recherche et de formation en urologie du Professeur Alain RUFFION ;

**Après avoir délibéré, a été informé** de l'acceptation par l'UCBL, d'un don sans charges, sans condition, ni affectation immobilière d'un montant de 5 000 € versé par ASTELLAS PHARMA pour les actions de recherche et de formation en urologie au sein du service du Professeur Alain RUFFION.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

ACCEPTATION D'UN DON DE SANOFI AVENTIS FRANCE

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;

Vu la proposition de SANOFI-AVENTIS France de versement d'un don pour un montant de 9 000 € au profit des actions de formation dans le cadre de l'Ecole de chirurgie du Professeur Xavier MARTIN ;

**Après avoir délibéré, a été informé** de l'acceptation par l'UCBL, d'un don sans charges, sans condition, ni affectation immobilière d'un montant de 9 000 € versé par SANOFI-AVENTIS France pour les actions de formation dans le cadre de l'Ecole de chirurgie du Professeur Xavier MARTIN.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 OCTOBRE 2014

---

ACCEPTATION D'UN DON DE LA SOCIETE E. LECLERC

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 21 octobre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accepter des dons et legs sans charges, condition, ni affectation immobilière ;

**Après avoir délibéré, a été informé** de l'acceptation par l'UCBL, d'un don sans charges, sans condition, ni affectation immobilière d'un montant de 407,71 € versé par la Société E. LECLERC pour être utilisé en TP usinage affecté au département génie mécanique et productique de l'IUT Lyon 1.

Fait à Villeurbanne, le 23 octobre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014**

---

**PUBLICATION DES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET DE PERSONNELS BIATSS –  
RENTREE 2015**

---

**Exposé des motifs :**

Le Conseil d'Administration doit approuver la liste des emplois qui seront offerts au recrutement pour la rentrée 2015.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la publication des emplois d'enseignants-chercheurs et de personnels BIATSS au titre de l'année 2015, sur proposition du Président (cf. tableaux joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 25

Pour : 19

Contre : 3

Abstention(s) : 3

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président



François-Noël GILLY

## EMPLOIS BIATSS

Localisation actuelle composante	N° Poste ou corps demandé si création	BAP	Catégorie	Affectation	Nature de la demande	proposition gouvernance
AGENCE COMPTABLE	24651 V	J	C	Service facturier	Maintien	FAVORABLE
	ADJENES	J	C		CREATION	
	ATRF	J	C		CREATION	FAVORABLE En contrepartie de la restitution de 2 ressources propres
BIOLOGIE HUMAINE	TCH05060A	A	B	UMR 5292, UMR_S 1028	Maintien	FAVORABLE
	AGT54118Z	J	C	UMR 5292, UMR_S 1028 equipe NEUROPAIN	Maintien	REDEPLOYE
	IGE15466L	A	A	UMR 5292, UMR_S 1028	Maintien	FAVORABLE
	ATRF	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	ATRF	A	C	PREPARATEUR EN SCIENCES CIRI	CREATION	
	ATRF	J	C	SCOLARITE	CREATION	
	IGE	A	A	CIRI	CREATION	
	ADT	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	ASI	A	A	UMR S 846	CREATION	
	ATRF	A	C	ANIMALERIE ALECS	CREATION	FAVORABLE
IGE	A	A	UMS 3444/US 008SFR	CREATION		
DAJI	IGE74721U	J	A	DAJI	Maintien	FAVORABLE
	IGE58033E	J	A	DAJI	Maintien	FAVORABLE
DEVU	IGE67259H	A	A	CELLULE apogee	Maintien	FAVORABLE
	ADT04993C	J	C	gestion des locaux	Maintien	FAVORABLE
	ATRF	J	C	universite ouverte	CREATION	FAVORABLE
DIRPAT	IGE00381P	G	A	Doua Ouest	Maintien	FAVORABLE
	TCH04924C	G	B		Maintien	FAVORABLE
	ADT20596M	G	C		DEQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un ASI et d'un IGE

	AGT0588F	G	C		DEQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un ASI et d'un IGE
	ADTWJ0266	J	C		DEQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un ASI et d'un IGE
	ADT23108T	G	C		DEQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un ASI et d'un IGE
	IGE	G	A		CREATION	FAVORABLE
	ASI	G	A		CREATION	FAVORABLE
D.R.H	02138 Z	J	B	Masse salariale	Maintien	FAVORABLE
	04265L	J	C	Enseignants Santé	Maintien	FAVORABLE
	07560T	J	C	Enseignants Santé	Maintien	FAVORABLE
	08256Z	J	C	DRH GPEEC ET FORMATION	Maintien	FAVORABLE
	TECH	J	B	Référent suivi des conditions de travail spécifiques	CREATION	FAVORABLE
DRI	IGE68987L	J	A		Maintien	FAVORABLE
	ATRF	J	C		CREATION	
	ASI	J	A		CREATION	
	ADJENES	J	C		CREATION	
D.S.F	IGE66417T	I	A	SCOT	Maintien	FAVORABLE
	TCH67094D	J	B	Service Partenariat	Maintien	FAVORABLE
	18097 W	J	C		Maintien	FAVORABLE
DSI	TCH58911J	E	C	Pôle support	Maintien	FAVORABLE
	IGE04909L	E	A	Pôle infrastructure	Maintien	FAVORABLE
	ASI65523W	I	A	Pôle Métier	REQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un IGE
	TCH19823X	E	B	Pôle Métier	REQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION d'un IGE
	IGE	E	A	Pôle Métier	CREATION	FAVORABLE
ESPE	AST57246Z	G	C	Logistique	Maintien	REDEPLOYE
	AST57237P	G	C	logistique	Maintien	REDEPLOYE
	ASTWJ0290	G	C	Logistique	Maintien	REDEPLOYE
	TCH68776G	F	B	TICE	Maintien	FAVORABLE
	23225 V	J	C	Secrétariat	Maintien	FAVORABLE
FOCAL	TECH	J	B	GESTIONNAIRE EN FORMATION	CREATION	
	ATRF	J	C	ASSISTANTE GESTIONNAIRE EN FORMATION	CREATION	FAVORABLE CONCOURS SAUVADET POSTE GAGE
Lyon EST	WJ0831	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	WJ0832	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	ATRF	J	C	SCOLARITE	CREATION	

	ATRF	G	C	Logistique	CREATION	
	IGE	A	A	Ecole de chirurgie/ SAMSEI	CREATION	
	IGE	J	A	SCOLARITE chargé du développement en éducation médicale	CREATION	FAVORABLE
LYON SUD	AGT05105Z	G	C	Sce tech entretien	Maintien	FAVORABLE
	ADJENES	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	ADTWJ0830	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	ADT	J	C	SCOLARITE	CREATION	
	ADT	G	C	Logistique	CREATION	
	IGR	A	A	CARMEN	CREATION	
	ASI	A	A	UMR5239	CREATION	
	TECH	A	B	EMR 3738	CREATION	
	TECH	A	B	CARMEN	CREATION	
	IGE	A	A	UMR5239	CREATION	
FST	IGE04679L	C	A	UMR 5306 DPT PHYSIQUE	DEQUALIFICATION	FAVORABLE
	TCH19604J	C	B	UMR 5306 DPT PHYSIQUE	DEQUALIFICATION	FAVORABLE
	ADT04755U	J	C	UMR 5306 DPT PHYSIQUE	REQUALIFICATION	FAVORABLE
	ASI64765X	A	A	DPT BIOLOGIE	DEQUALIFICATION	FAVORABLE
	ADT05025M	J	C	PF RIO CTm DPT BIOLOGIE	Maintien	FAVORABLE
	TCH04981P	A	B	DPT BIOLOGIE	Maintien	FAVORABLE
	02142 D	J	B	Herbier/ DPT BIOLOGIE	DEQUALIFICATION	FAVORABLE
	AST53457F	G	C	UMR 5534 / DPT BIOLOGIE	Maintien	REDEPLOYE
	TCH64772E	J	B	UMR 5280/ dpt chimie	DEQUALIFICATION	REDEPLOYE
	TCH2012/009	J	B	UMR 5246/ dpt chimie	Maintien	FAVORABLE
	ADT39109K	C	C	Dép. GEP	Maintien	FAVORABLE
	39250 N	J	C	Scolarité	Maintien	FAVORABLE
	AST55553J	J	C	Scolarité	Maintien	FAVORABLE
	24855 S	J	C	IREM	Maintien	FAVORABLE
	TECH	A	B	DPT BIOLOGIE UMR 5558 LBBE	CREATION	FAVORABLE
	ASI	B	A	DPT CHIMIE PF LANCO	CREATION	
	IGE	E	A	UMR 5306 DPT PHYSIQUE	CREATION	
	IGR	E	A	DPT Informatique	CREATION	FAVORABLE EN CREATION IGE
	ASI	C	A	DPT GEP /umr 5270/umr 5220	CREATION	
I.S.T.R	02128 N	J	B		Maintien	FAVORABLE
	ATRF	J	C	SCOLARITE ORTHOPHONIE	CREATION	
	ATRF	J	C	SCOLARITE COMMUNE	CREATION	

	ATRF	J	C	SCOLARITE COMMUNE	CREATION	
	ATRF	J	C	SECRETARIAT DES STAGES	CREATION	
ISPB	TCH60044R	A	B	UMR5007 LAGEP	Maintien	FAVORABLE
	IGE54323X	J	A	DPT PEDAGO SPCPG	DEQUALIFICATION	REDEPLOYE en contrepartie de la CREATION de 2 catégorie C
	ATRF	J	C		CREATION	FAVORABLE
	ATRF	J	C		CREATION	FAVORABLE
	WJ08029	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	IGR2010/001	A	A	UMR 5286, UMR_S 1052 CRCL	Maintien	FAVORABLE au MAINTIEN en IGE
	ASI	A	A	UMR INSERM U1052 CNRS 5286	CREATION	
ODONTOLOGIE	ATRF	J	C		CREATION	FAVORABLE
	ATRF	G	C		CREATION	
	ATRF	G	C		CREATION	
	ATRF	G	C		CREATION	
IUT	ASI64764W	E	A	Scolarité	Maintien	FAVORABLE
	TCH06163Z	J	C		Maintien	FAVORABLE
	AGTWJ0662	J	C		Maintien	FAVORABLE
	04309j	J	C		Maintien	FAVORABLE
	WJ0431	J	C		Maintien	FAVORABLE
	Wj 0411	J	C		Maintien	FAVORABLE
	04246R	J	C		Maintien	FAVORABLE
ISFA	ADT	J	C		CREATION	
OSUL	TECH	B	B		CREATION	
POLYTECH	TECH	J	B		CREATION	FAVORABLE
SERVICE COMMUNICATION	IGE	F	A		CREATION	
SCD	75884H CONS CH	BIB	A	Service aux publics	Maintien	FAVORABLE
	78966H MAG	BIB	C	Section Sciences	Maintien	FAVORABLE
	BIB 79388S	BIB	A	Section Sciences	Maintien	FAVORABLE
	75913P MAG	BIB	C	Section Sciences	Maintien	FAVORABLE
	ADT19977P ATRF	G	C	Section Sciences	Maintien	FAVORABLE
	75931J MAG	BIB	C	Section santé	Maintien	FAVORABLE
	75928F MAG	BIB	C	Section santé	Maintien	FAVORABLE
SHS	40110Y	J	C	tranfo en atrf bap G	Maintien	FAVORABLE
	TECH	G	B		CREATION	FAVORABLE
	TECH	C	B		CREATION	
	TECH	G	B		CREATION	
SIUAPS	TCH67530C	J	B	SIUAPS	Maintien	FAVORABLE
	ADT19976N	G	C	SIUAPS	Maintien	FAVORABLE

	AST53459H	G	C	SIUAPS	Maintien	FAVORABLE
S. L. P. DOUA/ GERLAND	06278 Z	J	C	S.L.P. LA DOUA	Maintien	FAVORABLE
	AST51679Y	J	C	S.L.P. GERLAND	Maintien	FAVORABLE
	TECH	J	B		CREATION	FAVORABLE
S. L. P. EST	ASTWJ0197	J	C	S.L.P. Pôle EST	Maintien	FAVORABLE
	AST05814V	G	C	S.L.P. Pôle EST	Maintien	FAVORABLE
	19363 X	J	B	S.L.P. Pôle EST	Maintien	FAVORABLE
SCOLARITE COMMUNE	ATRF	J	C	scolarité commune	CREATION	
SOIE	IGE62276S	F	A	Antenne DOUA	Maintien	FAVORABLE
STAPS	ADJENES	J	C	SCOLARITE	CREATION	FAVORABLE
	TECH	F	B		CREATION	
SUMPPS	TCH68771B	J	B		Maintien	FAVORABLE
URFIST	06300 Y	J	C		Maintien	FAVORABLE

## Emplois Enseignants-chercheurs

Composantes	Demande	Profil synthétique	Unité d'accueil	Avis CAC	Proposition gouvernance	
ISPB	MCF 72	communication : relation participative et thérapeutique en pharmacie	EA 4148 S2HEP	favorable	favorable	
	MCF 85	pharmacie galénique et biopharmacie	UMR 5007 LAGEP	non retenu	Redéployé	
	PU 87	biochimie cancérologie	UMR 5286 CRCL	non retenu	non retenu	
SCFSHS	PR 72	philosophie du soin et du corps, enjeux contemporains	EA 4148 S2HEP	non retenu	non retenu	
	MCF 72-19	santé, société, méthodologie qualitative	EA 4148 S2HEP	non retenu	non retenu	
UFRSTAPS	PU 74	physiologie et physiopathologie de l'exercice physique	EA 647 CRIS	favorable	Création par redéploiement	
	PU 74	sciences sociales, activité physique, sport et vulnérabilité	EA 647 CRIS	non retenu	non retenu	
	MCF 74	psychologie clinique du handicap et/ou de la santé, activité physique adaptée	EA 647 CRIS	non retenu	non retenu	
	MCF 74	ingénierie du mouvement humain	EA 647 CRIS	non retenu	non retenu	
ESPE	MCF 70	Educations à la santé ... et nouvelles formes d'enseignement	EAM 4128 Santé individu société	favorable	favorable	
	MCF 70-17	philosophie de l'éducation	EAM 4128 Santé individu société	non retenu	non retenu	
	PU 07-09	didactique du français	ICAR	non retenu	Redéployé	
IUT	PR 06	sciences de gestion	EA 2429 SAF	favorable	favorable	
	MCF 61-27	Agilité des systèmes d'information	EA 4570 DISP	favorable	favorable	
	MCF 06	gestion des systèmes d'information, informatique de gestion	EA 2429 SAF	favorable	favorable	
	MCF 60	mécanique - dimensionnement des structures - dynamiques des structures	UMR_T 9406 LBMC	poste non dispo	poste non dispo	
	MCF 32-33	chimie minérale, chimie des matériaux et nanomatériaux	UMR 5182 laboratoire de chimie	favorable	favorable	
FST	PR 64	hygiène des surfaces (Bourg en Bresse)	biodymia	non retenu	non retenu	
	MCF 66	physiologie animale	UMR 5534 CGphiMC	favorable	favorable	
	MCF 25	Physique mathématique	UMR 5208 ICJ	favorable	favorable	
	MCF 60	mécanique des fluides complexes	UMR 5509 LMFA	favorable	favorable	
	MCF 62	génie des procédés	UMR 5007 LAGEP	favorable	favorable	
	MCF 26	probabilités	UMR 5208 ICJ	favorable	favorable	
	MCF 33	développement de nouvelles méthodes de nanostructures des matériaux polymères	UMR 5223 IMP	favorable	favorable	
	MCF 63	électronique radiofréquence en RMN	UMR 5220 CREATIS	favorable	favorable	
	MCF 25-26	analyse et interactions	UMR 5208 ICJ	favorable	favorable	
	MCF 67	génomique microbienne environnemental et fonctionnement biologique des sols	UMR 5557 LEM	favorable	favorable	
	MCF 31	analyse quantitative de biomolécules par spectrométrie de masse	UMR 5280 ISA	favorable	favorable	
	MCF 25	histoire des mathématiques ou théorie des nombres	UMR 5208 ICJ	non retenu	non retenu**	
	MCF 28-30	multiphotonique pour les sciences de la vie et de la santé	UMR 5306 ILM	favorable	Redéployé	
	MCF 65	biologie cellulaire et imagerie	UMR 5242 IGFL	favorable	non retenu	
	MCF 27	modèles de service 3.0 pour le cloud et l'internet des objets	UMR 5205 LIRIS	non retenu	non retenu	
	MCF 63	électronique de puissance haute température	UMR 5005 Ampère	non retenu	non retenu	
	MCF 60	génie civil, matériaux, mécaniques des sols, structure	EA 4126 LGCIE	non retenu	non retenu	
	PR 27	flux de données, base de données	UMR 5205 LIRIS	favorable	favorable	
	PR 60	stabilité et contrôle des écoulements de fluides complexes	UMR 5509 LMFA	non retenu	favorable	
	PR 28-30	Théorie et modélisation	UMR 5306 ILM	favorable	favorable	
	PR 26	Statistique, probabilités	UMR 5208 ICJ	favorable	favorable	
	PR 27	ingénierie de la décision et modélisation des connaissances	EA 3083 ERIC	favorable	Redéployé	
	PR 65	génétique et biologie du développement	UMR 5534 CGphiMC	favorable	Création par redéploiement	
	PR 29	cosmologie observationnelle EUCLID	UMR 5822 IPNL	favorable	Création par redéploiement	
	PR 30-34	Matériaux optiques pour les grands instruments	UMR 5306 ILM	republication	Republication	
	PR 69	neuro-imagerie	UMR 5292 CRNL	republication	Republication	
	ISFA	PR 05	comportements économique et assurance	EA 2429 SAF	favorable	favorable
		MCF06	Gestion des risques appliquée à l'assurance et à la finance	EA 2429 SAF	non retenu	non retenu
	ISTR	MCF 66	physiologie	UMR 5292 CRNL	favorable *	favorable *
		MCF 69-16	remédiation sensorielle et cognitive	UMR 5292 CRNL	favorable *	Création par redéploiement
MCF 16-69		/	UMR 5292 CRNL	non retenu	non retenu	
OSU	MCF 27	systèmes d'information, communication et handicap	UMR 5205 LIRIS	non retenu	non retenu	
	MCF 36-35	Paléontologie paléoenvironnements	UMR 5276 LGL	favorable	favorable	
	MCF 35-36	Tectonique active	UMR 5276 LGL	favorable	favorable	
POLYTECH	MCF 35-36	minéralogie des surfaces planétaires par imagerie hyperspectrale	UMR 5276 LGL	non retenu	non retenu	
	PR 26	Statistique	UMR 5208 ICJ	poste non dispo	poste non dispo	
Lyon Est	MCF 27	systèmes multi-agents, apprentissage développemental et environnements intelligents	UMR 5205 LIRIS	favorable	Favorable	
	/			pas de demande	Redéployé	

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

BILAN SOCIAL 2013

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le bilan social 2013 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 25

Pour : 25

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY



# BILAN SOCIAL 2013

Université Claude Bernard  Lyon 1

*DRH – Direction des Ressources Humaines  
Service d'Aide au Pilotage des RH et de la Masse Salariale*

<b>CHIFFRES-CLES</b> .....	<b>5</b>
<b>1. INDICATEURS RELATIFS AUX EFFECTIFS GLOBAUX</b> .....	<b>8</b>
<b>1-1 Les effectifs globaux</b> .....	<b>8</b>
1-1-1 Les effectifs globaux au 31 décembre 2013 .....	8
1-1-2 Les effectifs globaux en ETP (Equivalent Temps Plein Travaillé) sur l'année 2013 .....	9
<b>1-2 Evolution des effectifs globaux</b> .....	<b>10</b>
<b>1-3 Les personnels contractuels</b> .....	<b>10</b>
1-3-1 Personnels contractuels et effectifs globaux (Hors étudiants salariés) .....	10
1-3-2 Résorption de la précarité des contractuels (hors étudiants salariés et hors contractuels de recherche) .....	11
1-3-3 Les contractuels en contrat à durée indéterminée .....	11
<b>1-4 L'emploi des travailleurs en situation de handicap (hors étudiants salariés)</b> .....	<b>12</b>
1-4-1 Répartition des travailleurs en situation de handicap (par genre et par catégorie) .....	12
1-4-2 Répartition des travailleurs BIATSS contractuels en situation de handicap selon le support d'emploi .....	12
<b>2. INDICATEURS DE LA MASSE SALARIALE : HEURES COMPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT ET PRIMES</b> .....	<b>14</b>
<b>2-1 Rémunérations nettes mensuelles moyennes (net imposable)</b> .....	<b>14</b>
<b>2-2 Masse salariale en euros par destination LOLF et par programme</b> .....	<b>15</b>
<b>2-3 Les heures complémentaires d'enseignement (en volume horaire et volume financier par composante) et le nombre d'agents ayant dispensé des heures complémentaires d'enseignement</b> .....	<b>16</b>
2-3-1 Répartition des heures complémentaires d'enseignement sur dotation globale de fonctionnement .....	16
2-3-2 Répartition des heures complémentaires d'enseignement sur budget université .....	17
<b>2-4 Primes et Indemnités</b> .....	<b>18</b>
2-4-1 Part des primes et indemnités dans la rémunération brute globale .....	18
2-4-2 Primes versées aux personnels enseignants chercheurs, enseignants (en Euros et en nombre de bénéficiaires) .....	19
2-4-3 Primes versées aux personnels BIATSS (en Euros et en nombre de bénéficiaires).....	19
<b>2-5 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)</b> .....	<b>20</b>
2-5-1 Personnels enseignants chercheurs, enseignants : Nombre de bénéficiaires de la GIPA .....	20
2-5-2 Personnels BIATSS : Nombre de bénéficiaires de la GIPA.....	20
<b>3. INDICATEURS RELATIFS AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS</b> .....	<b>22</b>
<b>3-1 Les enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires</b> .....	<b>22</b>
3-1-1 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires .....	22
3-1-1-1 Répartition par corps .....	22
3-1-1-2 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires selon la durée de temps de travail .....	23
3-1-1-3 Répartition par composantes en ETP .....	23
3-1-1-4 Répartition des enseignants-chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires par groupe de discipline CNU et par corps en ETP.....	24
3-1-1-5 Répartition des enseignants du premier et du second degré par corps et disciplines en ETP.....	25
3-1-2 Pyramide des âges des personnels enseignants chercheurs, enseignants .....	26
3-1-3 Taux de recrutement externe des enseignants-chercheurs universitaires .....	27
3-1-4 Bilan des créations et redéploiements des postes d'enseignants-chercheurs .....	27
3-1-5 Evolution de carrière des enseignants-chercheurs, enseignants.....	28
3-1-5-1 Avancements de grade .....	28
3-1-5-2 Avancements de corps par concours de Maître de conférences en Professeur des Universités .....	28
3-1-6 Activité de recherche des enseignants chercheurs .....	29
3-1-6-1 Bilan des CRCT (Congés pour Recherche ou Conversion Thématique) .....	29
3-1-6-2 Délégation dans les organismes de recherche obtenue par les enseignants-chercheurs .....	29
3-1-6-3 Bilan des PES (Prime d'Excellence Scientifique), HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et délégations à l'IUF (Institut Universitaire de France) .....	29
<b>3-2 Les enseignants et chercheurs contractuels</b> .....	<b>30</b>
3-2-1 Répartition par type de contrat (CDD Recherche inclus).....	30
3-2-2 Répartition par composantes en ETP (Chercheurs contractuels inclus) .....	31
3-2-3 Part des personnels enseignants chercheurs et enseignants sur l'ensemble des effectifs enseignants et enseignants chercheurs. ....	32
3-2-4 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants contractuels selon la durée de temps de travail.....	32
<b>3-3 Mouvement des enseignants chercheurs, enseignants</b> .....	<b>33</b>
3-3-1 Mobilité des enseignants chercheurs, enseignants.....	33
3-3-1-1 Mouvements des personnels enseignants chercheurs, enseignants titulaires.....	33
3-3-1-2 Indicateurs de mobilité externe .....	34
3-3-2 Promotion des enseignants du second degré.....	34
3-3-3 Evolution des départs en retraite.....	35
<b>3-4 Taux d'absentéisme des enseignants chercheurs, enseignants titulaires et contractuels</b> .....	<b>36</b>
<b>3-5 Evolution du nombre d'enseignants étrangers (hors CDD Recherche)</b> .....	<b>37</b>

3-6	Taux d'encadrement .....	37
<b>4.</b>	<b>INDICATEURS RELATIFS AUX PERSONNELS BIATSS .....</b>	<b>39</b>
4-1	Part des personnels contractuels sur l'ensemble des effectifs BIATSS (Hors étudiants salariés et contractuels chercheurs) 39	
4-2	Agents titulaires.....	40
4-2-1	Répartition par catégorie et par filière.....	40
4-2-2	Répartition par composantes ou services et catégorie en ETP.....	41
4-2-3	Répartition par temps de travail .....	43
4-2-4	Pyramide des âges des personnels BIATSS titulaires et des personnels BIATSS contractuels par types de contrat.....	44
4-3	Agents contractuels .....	45
4-3-1	Répartition par catégorie et par type d'emploi .....	45
4-3-2	Répartition par composantes et services en ETP.....	46
4-3-3	Répartition des personnels BIATSS contractuels selon leur temps de travail.....	47
4-4	Bilan des créations et des requalifications des postes de BIATSS .....	47
4-5	Mouvement des personnels BIATSS .....	48
4-5-1	Evolution de carrière et réussite aux concours des personnels de l'université .....	48
4-5-1-1	Promu-promouvable des personnels ITRF par catégorie.....	48
4-5-1-2	Promu-promouvable des personnels AENES par catégorie .....	48
4-5-1-3	Promu-promouvable des personnels de Bibliothèque par catégorie .....	49
4-5-1-4	Type d'évolution de carrière et filière d'origine .....	50
4-5-1-5	Type d'évolution de carrière et catégorie .....	51
4-5-1-6	Suivi temporel du nombre d'évolution de carrière.....	51
4-5-2	Mobilité.....	51
4-5-2-1	Répartition des mobilités .....	51
4-5-2-1-1	Répartition des mobilités des fonctionnaires .....	51
4-5-2-1-2	Départs définitifs des personnels non titulaires.....	54
4-5-2-2	Indicateurs de mobilité externe .....	54
4-5-3	Evolution des départs en retraite .....	55
4-6	Taux d'absentéisme des BIATSS titulaires et contractuels (hors disponibilité d'office).....	56
4-7	Compte Epargne Temps .....	57
<b>5.</b>	<b>LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS .....</b>	<b>59</b>
5-1	Nombre et proportion des personnels enseignants chercheurs, enseignants s et BIATSS ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation .....	59
5-2	Le Droit Individuel à la Formation (DIF).....	59
5-3	Le congé de formation professionnelle .....	59
5-4	Part des personnels BIATSS ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation par an.....	60
5-5	Répartition du nombre de stagiaires et du nombre de jours de formation .....	60
5-6	Taux d'absentéisme .....	60
5-7	Nombre de participants et effectifs globaux .....	61
5-8	Nombre moyen de jours de formation par rapport à la totalité des effectifs des agents BIATSS (selon la catégorie) et des enseignants chercheurs, enseignants .....	61
<b>6.</b>	<b>L'ACTION SOCIALE .....</b>	<b>63</b>
6-1	Service social des personnels .....	63
6-2	Groupe d'Etudes de Situations de Travail (GEST) : problématiques rencontrées.....	63
6-3	Politique d'aide sociale (prestations sociales, aides et secours) .....	63
6-4	Politique de restauration .....	64
6-5	Politique d'aide à l'accueil et aux séjours d'enfants .....	64
6-6	Vie des personnels.....	64
6-6-1	Vie sociale .....	64
6-6-2	Vie culturelle .....	64
6-6-3	Vie sportive et activité de loisirs.....	64
<b>7.</b>	<b>LES ACTIONS EN HYGIENE, SECURITE ET DE SANTE AU TRAVAIL.....</b>	<b>66</b>

<b>7-1 Les actions et suivis hygiène et sécurité .....</b>	<b>66</b>
7-1-1 Les rencontres Hygiène et Sécurité avec les personnels .....	66
7-1-2 Interventions d'urgence & interventions techniques .....	66
7-1-3 Les actes de violences physiques envers le personnel .....	68
<b>7-2 Les actions en médecine de prévention .....</b>	<b>68</b>
7-2-1 Les visites médicales .....	68
7-2-1-1 Le suivi médical des personnels de l'UCBL (tel que prévu dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail) .....	68
7-2-1-2 Les visites médicales imprévisibles (accidents, malaises, blessures diverses...) .....	68
7-2-2 Les urgences .....	69
7-2-3 Les vaccinations.....	69
<b>7-3 Les examens complémentaires .....</b>	<b>69</b>
<b>8. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES .....</b>	<b>71</b>
<b>8-1 Les Instances de représentation et de concertation (art 15 du décret n°82-447 modifié).....</b>	<b>72</b>
8-1-1 Répartition par genre des <b>représentants du personnel</b> des différentes instances .....	72
8-1-2 Nombre de réunions des instances représentatives du personnel.....	72
8-1-3 Les réunions des groupes de travail .....	73
<b>8-2 Activités Syndicales.....</b>	<b>73</b>
<b>8-3 Grève .....</b>	<b>73</b>
<b>9 GLOSSAIRE .....</b>	<b>75</b>
<b>GPEEC - Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences .....</b>	<b>80</b>

Première université de France en santé, première université en région et dans les plus importantes universités de France, l'Université Claude Bernard Lyon 1 rassemble environ 40 200 étudiants, 2 775 enseignants-chercheurs et enseignants et 1 792 personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniciens de service et de santé.

### LES ETUDIANTS :

**40 200 étudiants inscrits en 2013-2014 à l'Université Lyon 1 dont :**

**54 % d'étudiantes**

**10 % d'étudiants étrangers (125 nationalités représentées)**

### UFR, ECOLES & INSTITUTS :

#### Secteur de formation des disciplines de Santé

##### Unités de Formation et de recherche

- Faculté de Médecine Lyon Est
- Faculté de Médecine et de Maïeutique Lyon Sud - Charles Mérieux
- Faculté d'Odontologie

##### Département

- Département de formation et centre de recherche en Biologie Humaine (BH)

##### Instituts

- Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (ISPB)
- Institut des Sciences et Techniques de Réadaptation (ISTR)

#### Secteur de formation Sciences et Technologies

##### Unités de Formation et de recherche

- Faculté des Sciences et Technologies
- UFR des Sciences et Techniques des Activités Physiques et Sportives (UFR STAPS)

##### Institut

- Institut Universitaire de Technologie Lyon 1

##### Ecoles

- Polytech Lyon
- Institut de Science Financière et d'Assurances
- Ecole Supérieure du Professorat et de l'Education (ESPE)
- Observatoire de Lyon

### LA RECHERCHE :

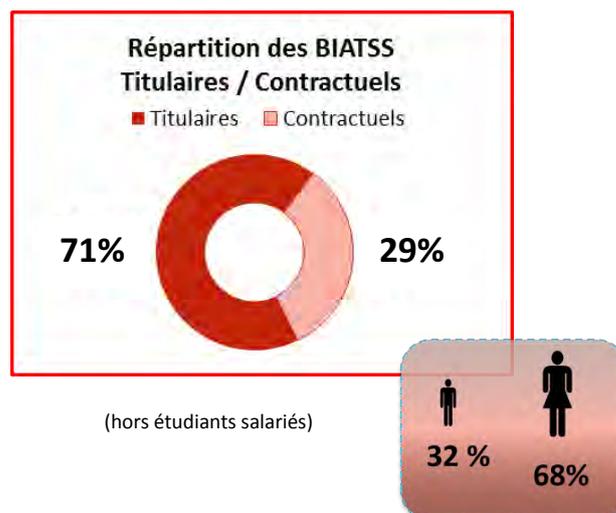
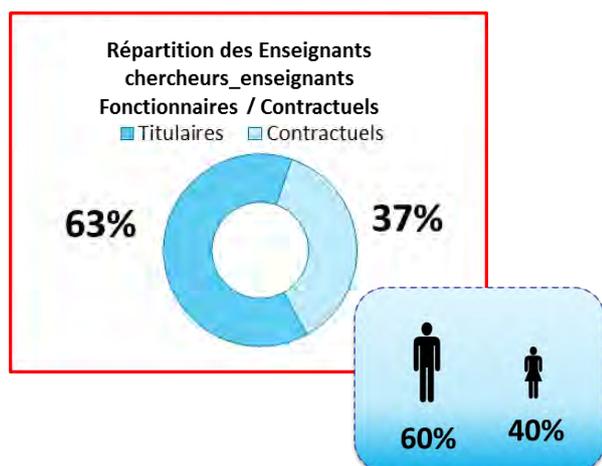
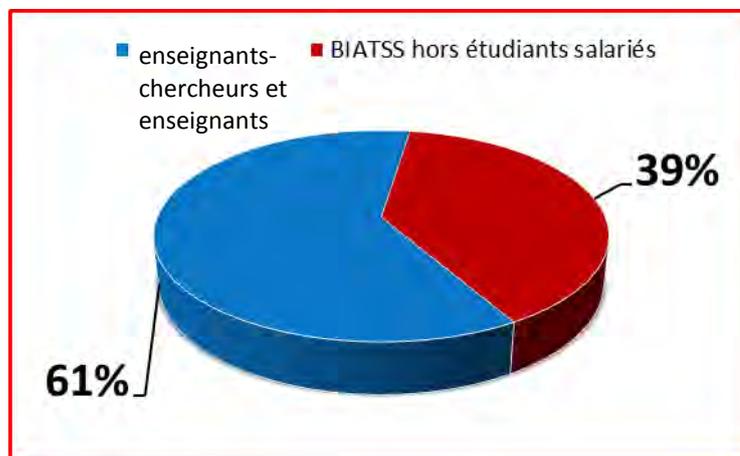
- **69 Unités de recherche** contractualisées, cohabitées avec les grands organismes de recherche publics
  - CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique)
  - INSERM (Institut National de la Santé Et de la Recherche Médicale)
  - INRETS (Institut National de la Recherche sur les Transports et leur Sécurité)
  - INRA (Institut National de la Recherche Agronomique)
- **10 structures fédératives.**

## LES PERSONNELS :

2 775 enseignants-chercheurs et enseignants (dont 707 qui exercent en milieu Hospitalier).

1 792 personnels BIATSS (personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé)

(hors étudiants salariés)



## LE PATRIMOINE :

13 SITES

Surface totale non bâtie : 75 hectares

Surface totale bâtie en m<sup>2</sup> SHON : 451 843 m<sup>2</sup>

## LE BUDGET :

Budget : 396,5 Millions d'euros de dépenses globales

dont 274 Millions d'euros de masse salariale soit 69 % du budget global



©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

# INDICATEURS RELATIFS AUX EFFECTIFS GLOBAUX

# 1. INDICATEURS RELATIFS AUX EFFECTIFS GLOBAUX

La Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) dispose que :

« Le contrat pluriannuel d'établissement conclu par l'université avec l'Etat prévoit, pour chacune des années du contrat et sous réserve des crédits inscrits en loi de finances, le montant global de la dotation de l'Etat en distinguant les montants affectés à la masse salariale, les autres crédits de fonctionnement et les crédits d'investissement.

Les montants affectés à la masse salariale au sein de la dotation annuelle de l'Etat sont limitatifs et assortis du plafond des emplois que l'établissement est autorisé à rémunérer. Le contrat pluriannuel d'établissement fixe le pourcentage maximum de cette masse salariale que l'établissement peut consacrer au recrutement des agents contractuels mentionnés à l'article L. 954-3. »  
(Article L712-9 du code de l'éducation)

## Pour Info...

**Effectif physique** : unité de décompte reposant sur un recensement des personnes physiquement présentes à une date donnée.

**Equivalent Temps Plein (ETP)** : unité de décompte, reposant sur un recensement des agents rémunérés, quel que soit leur statut juridique (fonctionnaire, contractuel) et qui prend en compte la quotité de temps de travail des agents (temps plein, temps partiel).

**Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT)** : unité de décompte, reposant sur un recensement des agents rémunérés, quel que soit leur statut juridique et qui prend en compte à la fois la quotité de temps de travail des agents et la durée de temps travaillée sur l'année.

**Catégorie** : Les corps de fonctionnaires sont classés en trois catégories selon leur niveau de recrutement et les fonctions qui ont vocation à être exercées par ces corps. Ces trois catégories sont :

- la **catégorie A**, pour les fonctions d'études, d'encadrement, de conception et de direction ;
- la **catégorie B**, pour les fonctions d'application et de mise en œuvre de procédures ;
- la **catégorie C**, pour les tâches techniques et d'exécution

## 1-1 Les effectifs globaux

1-1-1 Les effectifs globaux au 31 décembre 2013

STATUT	Effectif physique 2012			Effectif physique 2013		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	1 134	625	<b>1 759</b>	1 128	630	<b>1 758</b>
Enseignants, enseignants chercheurs contractuels <sup>(1)</sup>	429	409	<b>838</b>	429	423	<b>852</b>
Chercheurs contractuels	105	69	<b>174</b>	99	66	<b>165</b>
BIATSS titulaires	414	847	<b>1 261</b>	422	858	<b>1 280</b>
BIATSS contractuels	112	336	<b>448</b>	104	288	<b>392</b>
BIATSS Contractuels financement Recherche	44	76	<b>120</b>	44	65	<b>109</b>
Etudiants salariés	133	125	<b>258</b>	143	115	<b>258</b>
Contrats aidés CUI	3	4	<b>7</b>	4	6	<b>10</b>
PACTE	1	1	<b>2</b>	0	1	<b>1</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 375</b>	<b>2 492</b>	<b>4 867</b>	<b>2 373</b>	<b>2 452</b>	<b>4 825</b>
Nombre de personnes hébergées			<b>4 000</b>			<b>3 942</b>
Nombre total de vacataires pour l'année civile			<b>3 277</b>			<b>2 997</b>
<b>TOTAL des effectifs (y compris les vacataires et les personnes hébergées)</b>			<b>12 144</b>			<b>11 764</b>

(1) Enseignants chercheurs contractuels : Enseignants contractuels Hospitalo-Universitaires, Professeur Associé à Temps Partiel, Doctorants Ministère

(2) Chercheurs Contractuels : Doctorants, Post-doctorants

STATUT	en ETP année 2012			en ETP année 2013		
	Hommes	Femmes	TOTAL	Hommes	Femmes	TOTAL
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	1 125,00	612,10	<b>1 737,10</b>	1 119,50	619,10	<b>1 738,60</b>
Enseignants, enseignants chercheurs contractuels	391,10	389,80	<b>780,90</b>	391,00	398,80	<b>789,80</b>
Chercheurs contractuels	104,30	67,00	<b>171,30</b>	96,95	64,60	<b>161,55</b>
BIATOSS titulaires	413,60	807,00	<b>1 220,60</b>	419,10	815,20	<b>1 234,30</b>
BIATOSS contractuels	101,30	299,46	<b>400,76</b>	98,14	259,41	<b>357,55</b>
BIATSS Contractuels financement Recherche	40,00	71,50	<b>111,50</b>	41,05	60,50	<b>101,55</b>
Etudiants salariés	13,50	13,80	<b>27,30</b>	22,10	27,40	<b>49,50</b>
Contrats aidés	1,90	2,60	<b>4,50</b>	2,60	4,00	<b>6,60</b>
PACTE	1,00	1,00	<b>2,00</b>		1,00	<b>1,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 191,7</b>	<b>2 264,26</b>	<b>4 455,96</b>	<b>2 190,44</b>	<b>2 250,01</b>	<b>4 440,45</b>

### 1-1-2 Les effectifs globaux en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé) sur l'année 2013

Depuis le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies au 1<sup>er</sup> janvier 2009, l'université dispose désormais de deux plafonds d'emplois exprimés en équivalent temps plein travaillé(ETPT) :

- un **plafond d'emploi dit « Etat »** correspondant aux seuls emplois financés par l'Etat,

- un **plafond d'emploi dit « Ressources Propres »** concernant l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement.

Tous deux sont votés par le Conseil d'Administration au moment du vote du budget de l'université. L'université ne peut dépasser le plafond d'emploi global.



STATUT	en ETPT année 2013		
	Hommes	Femmes	TOTAL
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	1 118,08	612,32	<b>1 730,39</b>
Enseignants contractuels(1)	490,94	451,08	<b>942,02</b>
BIATOSS titulaires	404,73	788,82	<b>1 193,55</b>
BIATOSS contractuels	145,14	356,59	<b>501,73</b>
Etudiants salariés			
Contrats aidés	4,58	4,58	<b>9,17</b>
PACTE	0,53	0,58	<b>1,11</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 163,99</b>	<b>2 213,98</b>	<b>4 377,97</b>

(1) Enseignants chercheurs contractuels : Enseignants contractuels Hospitalo-Universitaires, Professeur Associé à Temps Partiel, Doctorants Ministère

Ces données sont établies à partir de la méthode nationale du décompte des ETPT présente dans le guide de décompte des emplois établi par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

## 1-2 Evolution des effectifs globaux

STATUT	Effectif physique			En ETP		
	au 31/12/2012	au 31/12/2013	Evolution	au 31/12/2012	au 31/12/2013	Evolution
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	1 759	1 758	-0,06%	1 737,10	1 738,60	0,09%
Enseignants contractuels	838	852	1,67%	780,9	789,80	1,14%
Chercheurs Contractuels	174	165	-5,17%	171,3	161,55	-5,69%
BIATSS titulaires	1 261	1 280	1,51%	1 220,6	1 234,30	1,12%
BIATSS contractuels	448	392	-12,50%	400,76	357,55	-10,78%
BIATSS Recherche financement recherche	120	109	-9,17%	111,5	101,55	-8,92%
Etudiants salariés	258	258	0,00%	27,3	49,50	81,32%
Contrats aidés	7	10	42,86%	4,5	6,60	46,67%
PACTE	2	1	-50,00%	2	1,00	-50,00%
<b>TOTAL</b>	<b>4 867</b>	<b>4 825</b>	<b>-0,86%</b>	<b>4 455,96</b>	<b>4 440,45</b>	<b>-0,35%</b>

Vacataires chargés de fonction administrative ou technique	163	299	83,44%
Vacataires chargés d'enseignement	3 114	2 698	-13,36%
<b>Nombre total de vacataires</b>	<b>3 277</b>	<b>2 997</b>	<b>-8,54%</b>

Nombre de personnes hébergées	4 000	3 942	-1,45%
-------------------------------	-------	-------	--------

<b>TOTAL des effectifs (y compris vacataires et personnes hébergées)</b>	<b>12 144</b>	<b>11 764</b>	<b>-3,13%</b>
--	---------------	---------------	---------------

## 1-3 Les personnels contractuels

### 1-3-1 Personnels contractuels et effectifs globaux (Hors étudiants salariés)

STATUT	TOTAL en nombre de personnes	Part des contractuels (en %)	Total en ETP	Part des contractuels (en %)
Enseignants chercheurs, enseignants	2 775		2689,95	
dont contractuels	1 017	36,65%	951,35	35,37%
BIATSS	1 901		1802,55	
dont contractuels <sup>(1)</sup>	512	26,93%	466,7	25,89%
dont contractuels de recherche	109	5,73%	101,55	5,63%
TOTAL des effectifs	4 676		4492,50	
<b>Total des personnels contractuels</b>	<b>1 638</b>	<b>35,03%</b>	<b>1 519,6</b>	<b>33,83%</b>

(1) Sont comptabilisés avec les agents BIATSS contractuels, les agents en Contrat Unique d'Insertion et ceux en contrat PACTE.

1-3-2 Résorption de la précarité des contractuels (hors étudiants salariés et hors contractuels de recherche)

	Répartition par type de contrat				Evolution de carrière des contractuels au cours de l'année 2013					
	en CDD		en CDI <sup>(1)</sup>		nombre de réussites aux concours		nombre de passages en CDI au terme de 6 années de service <sup>(2)</sup>		nombre d'agents recrutés en CDI en 2013	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Contractuels BIATSS	123	270	29	90	5	5	2	2		1

<sup>(1)</sup> Il y a 119 agents en CDI dont 23 sont mis à disposition des Hospices Civils de Lyon.

<sup>(2)</sup> Les contractuels de catégorie A ou ceux de catégories B et C à temps incomplet sont éligibles au CDI lorsqu'ils ont travaillé pendant 6 ans sans interruption, au sein de l'Université sur les mêmes fonctions, avec le même employeur (Loi n°2005-843).

**2013 – NOMBRE D'AGENTS ELIGIBLES A LA TITULARISATION AU TITRE DE LA LOI N° 2012-347 DU 12 MARS 2012 DITE LOI « SAUVADET »**

**78**

1-3-3 Les contractuels en contrat à durée indéterminée

CDI	TOTAL au 31/12/2012	Flux année 2013		TOTAL au 31/12/2013 <sup>(1)</sup>
		Nb de départs ou titularisation	Nb de nouveaux	
CDI mis à disposition des HCL	23			23
Recrutement direct en CDI	6	2		4
CDI Loi n° 2005-843	26	3		23
CDI selon Protocole UCBL (applicable au 01/01/2012)	92	31		61
CDI Loi n°2012-347 (applicable au 13/03/2012)	3		1	4
CDI Loi n°1984 – 6 article 6 bis	1	1	4	4
<b>TOTAL CDIés</b>	<b>151</b>	<b>37</b>	<b>5</b>	<b>119</b>

*Pour Info*

Nombre de CDI au 31/12/2013 :  
Nombre de CDI au 31/12/2012 – Départs ou titularisations + Nouveaux

CDI	TOTAL au 31/12/2013	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
POSTE ETAT	23	2	1	20
RESSOURCES PROPRES (dont 23 CDI « historique » HCL)	76	36	21	19
FORMATION CONTINUE	18	8	2	8
RECHERCHE	2	2		
<b>TOTAL CDIés</b>	<b>119</b>	<b>48</b>	<b>24</b>	<b>47</b>

## 1-4 L'emploi des travailleurs en situation de handicap (hors étudiants salariés)

### 1-4-1 Répartition des travailleurs en situation de handicap (par genre et par catégorie)

ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS							2013		
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Hommes	Femmes	Total 2013
Enseignants chercheurs, enseignants titulaires	6	6	8	8	8	11	9	4	13
Enseignants contractuels	0	0	0	0	1	1	0	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>

## PERSONNELS BIATSS

							2013						Total
	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Hommes			Femmes			
							cat A	cat B	cat C	cat A	cat B	cat C	
BIATSS titulaires	25	23	54	53	60	67	2	1	21	1	3	47	75
BIATSS contract. sur emploi "Etat"	30	22	12	14	10	10	0	1	2	0	0	5	8
BIATSS contract. sur emploi R.P.			24	20	13	12	0	1	3	0	1	9	14
<b>TOTAL</b>	<b>55</b>	<b>45</b>	<b>90</b>	<b>87</b>	<b>83</b>	<b>89</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>61</b>	<b>97</b>

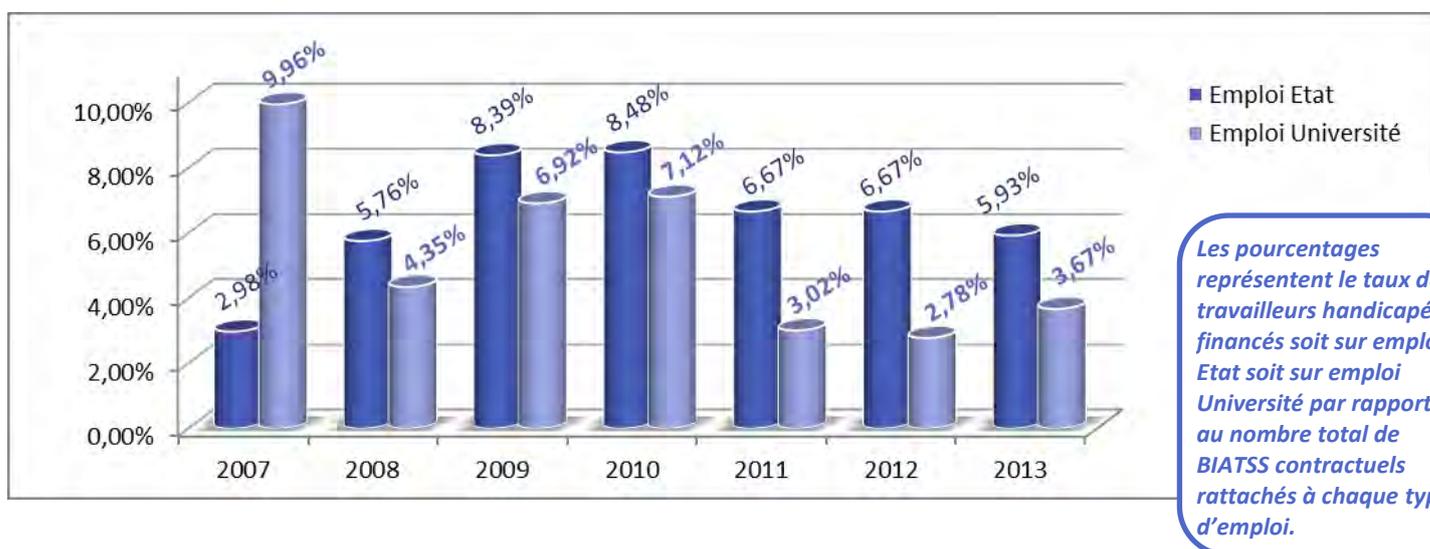
**2013 - UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1**  
% DE TRAVAILLEURS HANDICAPES PAR RAPPORT  
AUX EFFECTIFS TOTAUX

**2013 - MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
ET DE LA RECHERCHE**  
MOYENNE NATIONALE

**2.35%**

**1.62%**

### 1-4-2 Répartition des travailleurs BIATSS contractuels en situation de handicap selon le support d'emploi





# INDICATEURS RELATIFS A LA MASSE SALARIALE

## 2. INDICATEURS DE LA MASSE SALARIALE : HEURES COMPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT ET PRIMES

### 2-1 Rémunérations nettes mensuelles moyennes (net imposable)

*Pour info ...*

La rémunération nette imposable correspond au revenu net (+ IJSS + avantages en nature) auquel il faut ajouter la Contribution Sociale Généralisée (CSG) non déductible et la Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

Cet indicateur est une moyenne comprenant également les situations de temps partiel et de temps incomplet.

LES ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS	Hommes	Femmes	TOTAL
<b>ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS TITULAIRES</b>			
Enseignants chercheurs	3 912 €	3 341 €	3 719 €
Enseignants	3 560 €	3 103 €	3 362 €
Rémunération nette moyenne mensuelle des enseignants titulaires	<b>3 850 €</b>	<b>3 284 €</b>	<b>3 648 €</b>
<b>ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS NON TITULAIRES</b>			
Enseignants contractuels	1 591 €	1 389 €	1 489 €
Contractuels doctorant & post-doc.	1 803 €	1 724 €	1 767 €
Rémunération nette moyenne mensuelle des enseignants non titulaires	<b>1 717 €</b>	<b>1 569 €</b>	<b>1 647 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 188 €</b>	<b>2 560 €</b>	<b>2 938 €</b>

LES PERSONNELS BIATSS	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général		
	Hommes	Femmes	Total A	Hommes	Femmes	Total B	Hommes	Femmes	Total C	Hommes	Femmes	Total
<b>PERSONNEL BIATSS TITULAIRES</b>												
AENES	3 238 €	3 020 €	3 086 €	1 843 €	1 861 €	1 858 €	1 511 €	1 481 €	1 483 €	<b>2 144 €</b>	<b>1 757 €</b>	<b>1 814 €</b>
Bibliothèque	2 474 €	2 799 €	2 756 €	1 667 €	1 777 €	1 766 €	1 364 €	1 289 €	1 318 €	<b>1 680 €</b>	<b>2 078 €</b>	<b>1 997 €</b>
ITRF	2 707 €	2 456 €	2 595 €	1 992 €	1 926 €	1 956 €	1 534 €	1 450 €	1 475 €	<b>2 066 €</b>	<b>1 742 €</b>	<b>1 873 €</b>
Médicaux sociaux		2 079 €	2 079 €		2 179 €	2 179 €					<b>2 097 €</b>	<b>2 097 €</b>
Rém. nette moy.mensuelle des BIATSS titulaires	<b>2 751 €</b>	<b>2 584 €</b>	<b>2 662 €</b>	<b>1 967 €</b>	<b>1 893 €</b>	<b>1 920 €</b>	<b>1 523 €</b>	<b>1 455 €</b>	<b>1 473 €</b>	<b>2 061 €</b>	<b>1 772 €</b>	<b>1 868 €</b>
<b>PERSONNEL BIATSS NON TITULAIRES</b>												
AGENT en CDI	1 943 €	2 062 €	2 025 €	1 654 €	1 674 €	1 672 €	1 279 €	1 256 €	1 260 €	<b>1 646 €</b>	<b>1 558 €</b>	<b>1 575 €</b>
AGENT en CDD	1 956 €	1 725 €	1 817 €	1 505 €	1 517 €	1 512 €	1 197 €	1 258 €	1 246 €	<b>1 658 €</b>	<b>1 468 €</b>	<b>1 593 €</b>
APPRENTI							969 €	1 181 €	1 084 €	<b>969 €</b>	<b>1 181 €</b>	<b>1 084 €</b>
CUI							893 €	915 €	904 €	<b>893 €</b>	<b>915 €</b>	<b>904 €</b>
PACTE							746 €	993 €	854 €	<b>746 €</b>	<b>993 €</b>	<b>854 €</b>
Rém. nette moy.mensuelle des BIATSS non titulaires	<b>1 953 €</b>	<b>1 822 €</b>	<b>1 871 €</b>	<b>1 534 €</b>	<b>1 592 €</b>	<b>1 576 €</b>	<b>1 163 €</b>	<b>1 244 €</b>	<b>1 227 €</b>	<b>1 620 €</b>	<b>1 486 €</b>	<b>1 563 €</b>
Total général	<b>2 497 €</b>	<b>2 274 €</b>	<b>2 371 €</b>	<b>1 904 €</b>	<b>1 834 €</b>	<b>1 858 €</b>	<b>1 462 €</b>	<b>1 410 €</b>	<b>1 423 €</b>	<b>1 941 €</b>	<b>1 682 €</b>	<b>1 793 €</b>

## 2-2 Masse salariale en euros par destination LOLF et par programme

### Pour info ...

La masse salariale est principalement composée des dépenses liées aux rémunérations directes ou indirectes, perçues par les fonctionnaires et agents de l'Etat telles que les rémunérations principales, les salaires, les primes et indemnités, les charges « employeur », les impôts et les taxes assis sur les rémunérations.

2013	Domaine Fonctionnel	Libellé du domaine fonctionnel	Montant
<b>Programme 150</b> <b>« Formation supérieur et recherche universitaire »</b>	101	FI & FC du baccalauréat à la licence	69 784 341 €
	102	FI & FC MASTER	54 428 504 €
	103	FI & FC Doctorat	726 134 €
	105	Documentation	4 318 948 €
	106	Recherche : sciences vie, biotechnologie, santé	51 425 251 €
	107	Recherche maths, STI	11 044 231 €
	108	Recherche physique, chimie, SPI	27 855 741 €
	109	Recherche phys. Nucléaire,	2 683 431 €
	110	Recherche sciences terre, univers	5 407 460 €
	111	Recherche en sciences de l'homme	3 289 459 €
	112	Recherche interdisciplinaire	2 785 426 €
	113	Diffusion des savoirs	783 571 €
	114	Informatique, logistique et immobilier	18 591 308 €
	115	Pilotage	19 561 781 €
	<b>Programme 231</b> <b>« Vie étudiante »</b>	201	Aides directes
202		Aides indirectes	9 996 €
203		Santé étud. Activités Associatives Culturelles	940 730 €
204		Pilotage programme 231	9 859 €
<b>Total général</b>			<b>273 879 941 €</b>

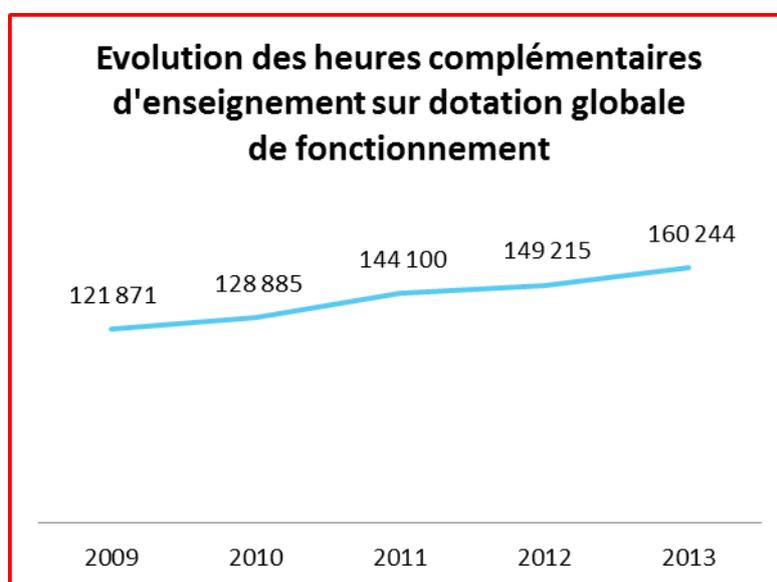
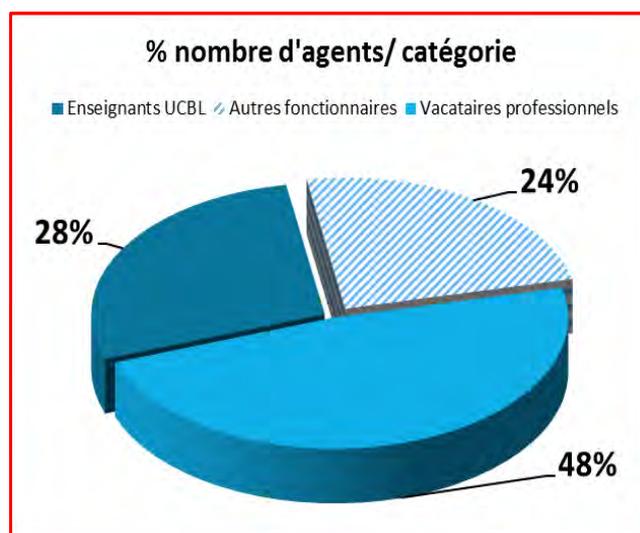
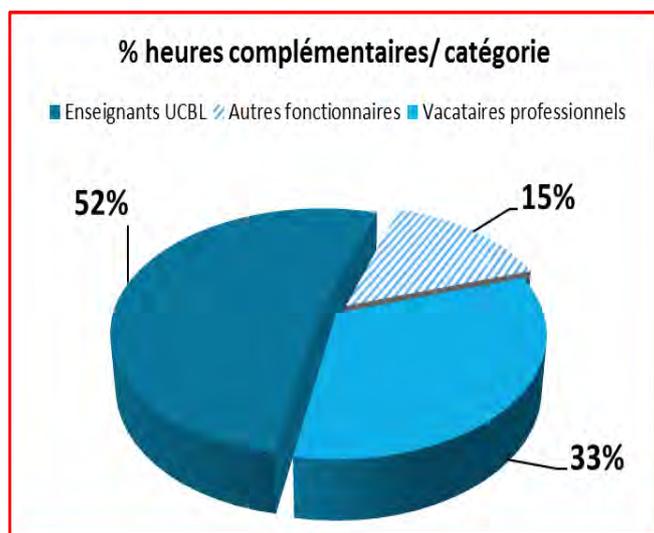
## 2-3 Les heures complémentaires d'enseignement (en volume horaire et volume financier par composante) et le nombre d'agents ayant dispensé des heures complémentaires d'enseignement

### 2-3-1 Répartition des heures complémentaires d'enseignement sur dotation globale de fonctionnement

Composante	Enseignants chercheurs, enseignants UCBL		Autres fonctionnaires <sup>(1)</sup>		Vacataires professionnels <sup>(2)</sup>		TOTAL (en HTD)		TOTAL BRUT (en €)	TOTAL CHARGE (en €)	répartition (en %)
	Volume Horaire	Nb d'agents	Volume Horaire	Nb d'agents	Volume Horaire	Nb d'agents	Volume Horaire	Nb d'agents			
IUT	38 912	292	8 224	139	14 511	267	61 647	698	2 521 964	2 823 001	37%
ISTR	153	3	3 578	97	10 112	249	13 843	349	566 325	734 433	10%
SUAPS	2 619	15	1 049	18	900	14	4 568	47	186 902	204 497	3%
SCEL	3 362	26	611	6	4 483	46	8 456	78	345 917	435 824	6%
Secteur SCIENCES	35 966	411	10 100	379	18 184	552	64 250	1 342	2 628 439	2 980 713	39%
Secteur SANTE	2 642	38	485	36	4 353	224	7 480	298	306 040	389 538	5%
<b>TOTAL</b>	<b>83 654</b>	<b>785</b>	<b>24 047</b>	<b>675</b>	<b>52 543</b>	<b>1 352</b>	<b>160 244</b>	<b>2 812</b>	<b>6 555 587 €</b>	<b>7 568 006 €</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Enseignants chercheurs, enseignants hors UCBL et fonctionnaires BIATSS

<sup>(2)</sup> Salariés du secteur privé et travailleurs indépendants

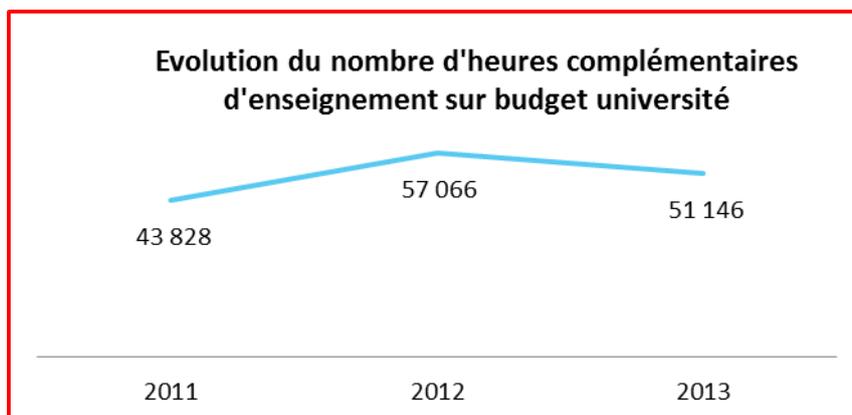
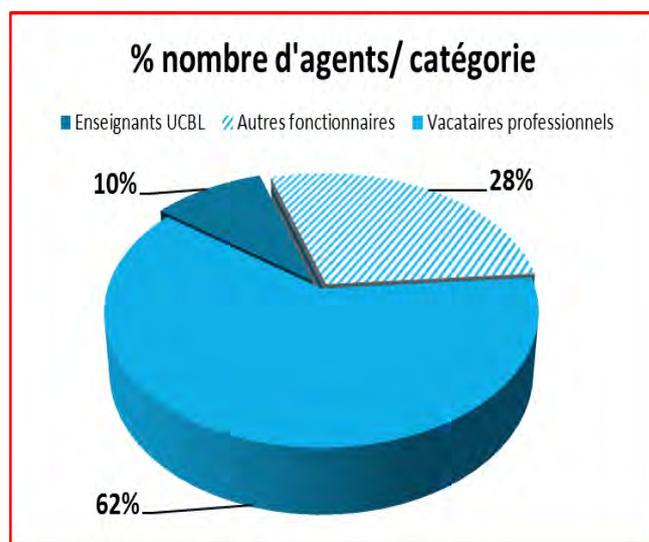
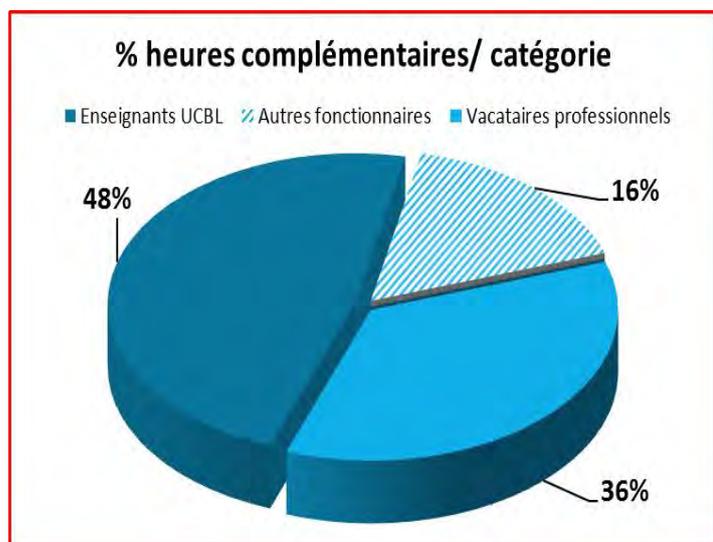


2-3-2 Répartition des heures complémentaires d'enseignement sur budget université

Unité budgétaire	Enseignants chercheurs, enseignants UCBL				Autres fonctionnaires				Vacataires professionnels				TOTAL (en HTD)		Total chargé général en €	%
	Nbre Heures FI	Nb agents FI	Nbre Heures FC	Nb agents FC	Nbre Heures FI	Nb agents FI	Nbre Heures FC	Nb agents FC	Nbre Heures FI	Nb agents FI	Nbre Heures FC	Nb agents FC	Nbre heures	Nbre agents		
Comptes centraux UCBL			3	0			97	5			1027	24	1127	29	63 323	3%
FOCAL							3482	164			7855	444	11337	608	594 879	24%
FST	30	1			4	1			36	4			70	6	3 541	0%
ISFA	61	0							33	1			94	1	4 420	0%
ISTR					11	1			59	3			70	4	3 852	0%
ESPE	6295	97			1907	103			346	25			8548	225	365 032	15%
POLYTECH	2	1											2	1	64	0%
IUT Lyon1			17415	12			2708	66			8045	213	28168	291	1 309 099	54%
SCD					63	4			27	3			89	7	4 089	0%
SIUAPS	190	1											190	1	7 915	0%
Secteur Santé					135	3			843	37			978	40	54 265	2%
Secteur Sciences					55	2							55	2	2 250	0%
UFR STAPS	420	9											420	9	17 494	1%
<b>TOTAL</b>	<b>6 996</b>	<b>109</b>	<b>17 418</b>	<b>12</b>	<b>2 174</b>	<b>114</b>	<b>6 286</b>	<b>235</b>	<b>1 344</b>	<b>73</b>	<b>16 927</b>	<b>681</b>	<b>51 146</b>	<b>1 224</b>	<b>2 430 223</b>	<b>100%</b>

FI = Formation Initiale

FC = Formation Continue



## 2-4 Primes et Indemnités

### 2-4-1 Part des primes et indemnités dans la rémunération brute globale

	Hommes	Femmes	Total
<b>PERSONNELS FONCTIONNAIRES</b>			
Enseignants chercheurs, enseignants	5,3%	4,6%	5,1%
BIATSS	16,0%	13,7%	14,5%
<i>Catégorie A</i>	19,1%	16,4%	17,7%
<i>Catégorie B</i>	16,0%	14,7%	15,2%
<i>Catégorie C</i>	11,2%	11,6%	11,5%
<b>TOTAL</b>	7,1%	8,5%	7,7%
<b>PERSONNELS CONTRACTUELS</b>			
Enseignants chercheurs, enseignants	0,3%	0,3%	0,3%
BIATSS	8,4%	9,3%	9,0%
<i>Catégorie A</i>	6,0%	6,2%	6,1%
<i>Catégorie B</i>	10,2%	10,0%	10,0%
<i>Catégorie C</i>	9,3%	10,6%	10,3%
<b>TOTAL</b>	2,2%	4,3%	3,3%
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6,2%</b>	<b>7,4%</b>	<b>6,7%</b>

*Traitement excluant les indemnités journalières de la sécurité sociale*

Part des primes et indemnités du régime indemnitaire UCBL dans la rémunération brute globale (hors GIPA, indemnité exceptionnelle, heures complémentaires)

2-4-2 Primes versées aux personnels enseignants chercheurs, enseignants (en Euros et en nombre de bénéficiaires)

2013	Montant versé	Nombre de bénéficiaires	% d'évolution du montant	% d'évolution du nombre de bénéficiaires
Prime d'encadrement doctoral et de recherche (PEDR) / Prime d'Excellence Scientifique (PES)	1 896 622,00 €	361	-0,42%	-0,8%
Prime de recherche et d'enseignement supérieur (PRES)	1 703 956,00 €	1422	1,67%	0,9%
Prime de charges administratives (PCA)	205 952,00 €	56	4,36%	-9,7%
Prime de responsabilités pédagogiques (PRP)	420 146,00 €	267	<i>Pour certains agents, la PRP est intégrée dans le service statutaire</i>	
Autres primes <sup>(1)</sup>	177 225,00 €	28	31,43%	-3,4%
<b>Total des primes</b>	<b>4 403 901,00 €</b>			

<sup>(1)</sup> *Autres primes enseignants : Prime d'administration, indemnité de fonctions particulières à certains professeurs des écoles, participation à la recherche sur contrat.*

*Certains agents percevant plusieurs primes, la totalisation des bénéficiaires et son évolution n'ont pas de sens. Il n'est plus possible de comparer les PRP avec les années précédentes depuis le passage au référentiel des services.*

2-4-3 Primes versées aux personnels BIATSS (en Euros et en nombre de bénéficiaires)

2013	Montant versé	Nombre de bénéficiaires	% d'évolution du montant	% d'évolution du nombre de bénéficiaires
Prime IAT <sup>(1)</sup> (ASU Cat. C et début de carrière B)	442 652,00 €	226	-3,6%	-3,0%
Prime IFTS <sup>(2)</sup> ou PFR <sup>(3)</sup> (fin de carrière B et Cat. A)	646 184,00 €	304	2,5%	76,7%
Prime de participation à la recherche (ITRF)	2 921 411,00 €	919	1,4%	-0,8%
Prime informatique	323 383,00 €	80	-5,5%	0,0%
Bibliothèques	156 620,00 €	76	-0,5%	4,1%
Autres primes <sup>(4)</sup>	60 318,00 €	24	18,8%	4,3%
<b>Total des primes</b>	<b>4 550 568 €</b>		<b>0,7%</b>	

(1) *IAT = Indemnité d'Administration et de Technicité*

(2) *IFTS = Indemnité Forfaitaire pour travaux supplémentaires (uniquement pour les personnels de bibliothèque)*

(3) *PFR = Prime de Fonctions et de Résultats*

(4) *Autres primes personnel BIATSS : indemnité de responsabilité (régisseur), indemnité de caisse et de responsabilités, indemnité de gestion, indemnité pour charge administrative, indemnité de sujétions particulières, indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires.*

*Certains agents percevant plusieurs primes, la totalisation des bénéficiaires et son évolution n'ont pas de sens.*

## 2-5 Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)

### Pour info...

La Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat résulte d'une comparaison établie entre l'évolution du traitement indiciaire brut (TIB) détenu par l'agent sur une période de référence de quatre ans et celle de l'indice des prix à la consommation sur la même période.

Si le TIB effectivement perçu par l'agent au terme de la période a évolué moins vite que l'inflation, un montant indemnitaire brut équivalent à la perte de pouvoir d'achat ainsi constatée est versé à chaque agent concerné.

### 2-5-1 Personnels enseignants chercheurs, enseignants : Nombre de bénéficiaires de la GIPA

2013	Hommes	Femmes	Total
Enseignants chercheurs	55	12	67
Enseignants	28	14	42
<b>Total des enseignants chercheurs, enseignants titulaires</b>	<b>83</b>	<b>26</b>	<b>109</b>
<b>Total des enseignants chercheurs, enseignants non titulaires</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>
<b>Total général</b>	<b>84</b>	<b>28</b>	<b>112</b>

Montant brut dépensé au titre de la GIPA au bénéfice des personnels enseignants chercheurs, enseignants : 198 267 €

### 2-5-2 Personnels BIATSS : Nombre de bénéficiaires de la GIPA

2013	Catégorie A			Catégorie B			Catégorie C			Total général
	Hommes	Femmes	Total A	Hommes	Femmes	Total B	Hommes	Femmes	Total C	
AENES	1	0	1	2	3	5	1	38	39	45
Bibliothèque - Musée			0			0	2	2	4	4
ITRF	8	4	12	1	1	2	54	77	131	145
<b>Total des BIATSS titulaires</b>	<b>9</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>57</b>	<b>117</b>	<b>174</b>	<b>194</b>
AGENT en CDI	1	11	12		5	5			0	17
AGENT en CDD	1		1						0	1
<b>Total des BIATSS non titulaires</b>	<b>2</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>18</b>
<b>Total général</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>26</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>57</b>	<b>117</b>	<b>174</b>	<b>212</b>

Montant brut dépensé au titre de la GIPA au bénéfice des personnels BIATSS : 69 056 €



©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

# INDICATEURS RELATIFS AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS

# 3. INDICATEURS RELATIFS AUX PERSONNELS ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS

## LES EMPLOIS DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE RECHERCHE

Le personnel Enseignants chercheurs, enseignants est chargé de l'enseignement, du tutorat, de l'orientation, du conseil, du contrôle, des activités de recherche, de la diffusion des connaissances, de la coopération internationale et de l'administration de l'établissement. Leurs emplois sont :

- **Enseignant-chercheur**
  - Professeur des Universités (PU)
  - Maître de Conférences (MCF)
- **Enseignant-chercheur Hospitalo-Universitaire :**
  - Professeur des Universités Praticien Hospitalier (PUPH)
  - Maître de Conférences Praticien Hospitaliers (MCUPH)

### Obligation de service :

La moitié du temps de service est consacrée à l'enseignement soit : 128 h de cours ou 192h de TD ou TP ou toute combinaison équivalente

L'autre moitié du temps de service est consacrée à une activité de recherche.

### Obligation de service :

Ces enseignants partagent leur temps de service entre :

- des fonctions d'enseignement,
- des fonctions de recherche,
- des fonctions hospitalières dans le respect des dispositions réglementaires concernant l'exercice de la médecine et de la pharmacie

- **Astronome et astronome adjoint** **Obligation de service d'enseignement : 66h équivalent TD**
  - **Enseignant du second degré affecté dans l'enseignement supérieur :**
    - Professeur Agrégé (PRAG)
    - Professeur Certifié (PRCE)**Obligation de service d'enseignement : 384 h TD ou TP**
  - **Enseignant du premier degré affecté dans l'enseignement supérieur**
  - **Enseignant contractuel :**
    - Enseignant associé temporaire
    - Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche (ATER)
    - Lecteur => **Obligation de service d'enseignement : 200h TD ou TP**
    - Contractuel doctorant avec activité d'enseignement => **Obligation de service d'enseignement : 64h TD ou TP**
    - Post-doctorant**Obligation de service d'enseignement : 192h TD ou TP**
- Contractuel enseignant (dans le cadre des compétences élargies, la loi n°2007-119 du 10 août 2007 (art. 19) prévoit de nouvelles possibilités de recrutement de personnels contractuels enseignants (en CDI ou CDD) dans la limite du plafond d'Emploi et de la masse salariale.

### 3-1 Les enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires

#### 3-1-1 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires

##### 3-1-1-1 Répartition par corps

Corps	Effectifs au 31/12/2012				Effectifs au 31/12/2013					Evol. d'ETP /2012	
	Nbre de personnes		ETP	%	Nbre de personnes		ETP				%
	H	F			H	F	total				
<b>ENSEIGNANTS</b>											
Enseignants du 2nd degré	191	142	318,30		193	146	185,00	140,00	325,00		
Enseignants du 1er degré	9	12	20,80		9	10	9,00	9,80	18,80		
<b>TOTAL enseignants</b>	<b>200</b>	<b>154</b>	<b>339,10</b>	<b>20%</b>	<b>202</b>	<b>156</b>	<b>194,00</b>	<b>149,80</b>	<b>343,80</b>	<b>20%</b>	<b>1,39%</b>
<b>ENSEIGNANTS-CHERCHEURS UNIVERSITAIRES</b>											
MCF et assimilés <sup>(1)</sup>	414	312	720,10		408	318	408,50	314,70	723,20		
PU et assimilés <sup>(2)</sup>	223	58	279,90		225	58	225,00	57,60	282,60		
<b>TOTAL enseignants-chercheurs Universitaires</b>	<b>637</b>	<b>370</b>	<b>1000,00</b>	<b>58%</b>	<b>633</b>	<b>376</b>	<b>633,50</b>	<b>372,30</b>	<b>1005,80</b>	<b>58%</b>	<b>0,58%</b>
<b>ENSEIGNANTS-CHERCHEURS HOSPITALO-UNIVERSITAIRES</b>											
MCF et assimilés	59	72	131,00		57	66	56,00	65,00	121,00		
PU et assimilés <sup>(3)</sup>	238	29	267,00		236	32	236,00	32,00	268,00		
<b>TOTAL enseignants-chercheurs HU</b>	<b>297</b>	<b>101</b>	<b>398,00</b>	<b>22%</b>	<b>293</b>	<b>98</b>	<b>292,00</b>	<b>97,00</b>	<b>389,00</b>	<b>22%</b>	<b>-2,26%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1134</b>	<b>625</b>	<b>1737,10</b>	<b>100 %</b>	<b>1128</b>	<b>630</b>	<b>1119,50</b>	<b>619,10</b>	<b>1738,60</b>	<b>100%</b>	<b>0,09%</b>

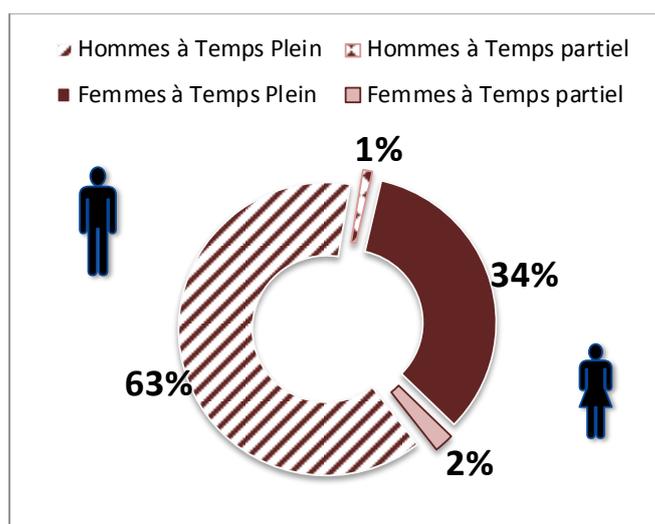
<sup>(1)</sup> Sont intégrés dans les MCF et assimilés : les assistants de l'enseignement supérieur et les astronomes adjoints

<sup>(2)</sup> Sont intégrés dans les PU et assimilés : les astronomes

<sup>(3)</sup> Sont intégrés dans les PU et assimilés : les professeurs de médecine générale

3-1-1-2 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants fonctionnaires selon la durée de temps de travail

	temps de travail	Nombre d'Enseignants chercheurs, enseignants		
		H	F	Total
Enseignants chercheurs	temps plein	924	452	1376
	90%	1		1
	80%		21	21
	60%	1		1
	50%		1	1
Total Enseignants chercheurs		926	474	1400
Enseignants	temps plein	186	140	326
	80%		6	6
	50%	16	10	26
Total Enseignants		202	156	358
Total général		1128	630	1758



3-1-1-3 Répartition par composantes en ETP

Type de population	Ens. 1er degré	Ens. 2nd degré	Ens. Chercheurs U	Ens. Chercheurs HU	Total général			%
					F	H	Total	
Biologie Humaine			21,25	26,25	16,25	31,25	47,50	
I.S.T.R			3,00		1,50	1,50	3,00	
Faculté de Méd. Lyon Est			6,50	178,25	42,75	142,00	184,75	
Faculté de Méd. Lyon Sud			7,50	112,75	31,25	89,00	120,25	
Faculté d'Odontologie				32,75	12,00	20,75	32,75	
Faculté de Pharmacie - ISPB		1,00	51,15	25,75	37,65	40,25	77,90	
<b>Sous Total Santé</b>		<b>1,00</b>	<b>89,40</b>	<b>375,75</b>	<b>141,40</b>	<b>324,75</b>	<b>466,15</b>	<b>27%</b>
I.S.F.A		2,00	20,00		9,50	12,50	22,00	
Polytech Lyon		3,00	22,50		7,50	18,00	25,50	
ESPE	18,80	85,60	41,80		75,20	71,00	146,20	
Observatoire			41,30		9,30	32,00	41,30	
S.C.D		0,50	0,25		0,25	0,50	0,75	
S.C.E.L		24,00	2,00		18,00	8,00	26,00	
S.C.F.S.H.S			2,50		0,50	2,00	2,50	
S.O.I.E		2,00			2,00	-	2,00	
S.U.A.P.S		16,50			4,00	12,50	16,50	
Faculté des Scien. et Techo		9,80	646,60	15,25	226,90	444,75	671,65	
UFR STAPS		35,00	38,50		24,50	49,00	73,50	
<b>Sous Total Sciences</b>	<b>18,80</b>	<b>178,40</b>	<b>815,45</b>	<b>15,25</b>	<b>377,65</b>	<b>650,25</b>	<b>1 027,90</b>	<b>59%</b>
IUT Lyon1		144,60	98,95		99,05	144,50	243,55	
<b>Sous Total IUT</b>		<b>144,60</b>	<b>98,95</b>		<b>99,05</b>	<b>144,50</b>	<b>243,55</b>	<b>14%</b>
<b>Hors Structures :</b>								
HORS LYON I		1,00			1,00		1,00	
<b>Sous Total hors structure</b>		<b>1,00</b>			<b>1,00</b>		<b>1,00</b>	<b>0%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>18,80</b>	<b>325,00</b>	<b>1 003,80</b>	<b>391,00</b>	<b>619,10</b>	<b>1 119,50</b>	<b>1 738,60</b>	<b>100%</b>

3-1-1-4 Répartition des enseignants-chercheurs universitaires et hospitalo-universitaires par groupe de discipline CNU et par corps en ETP

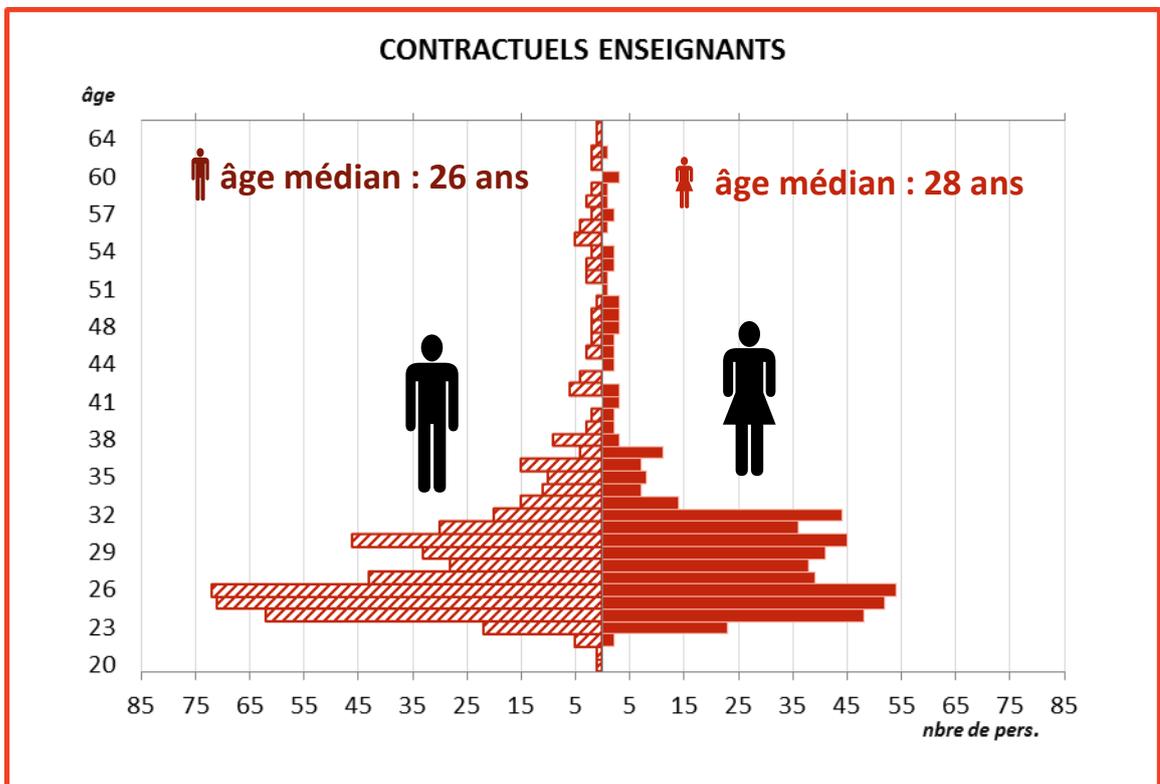
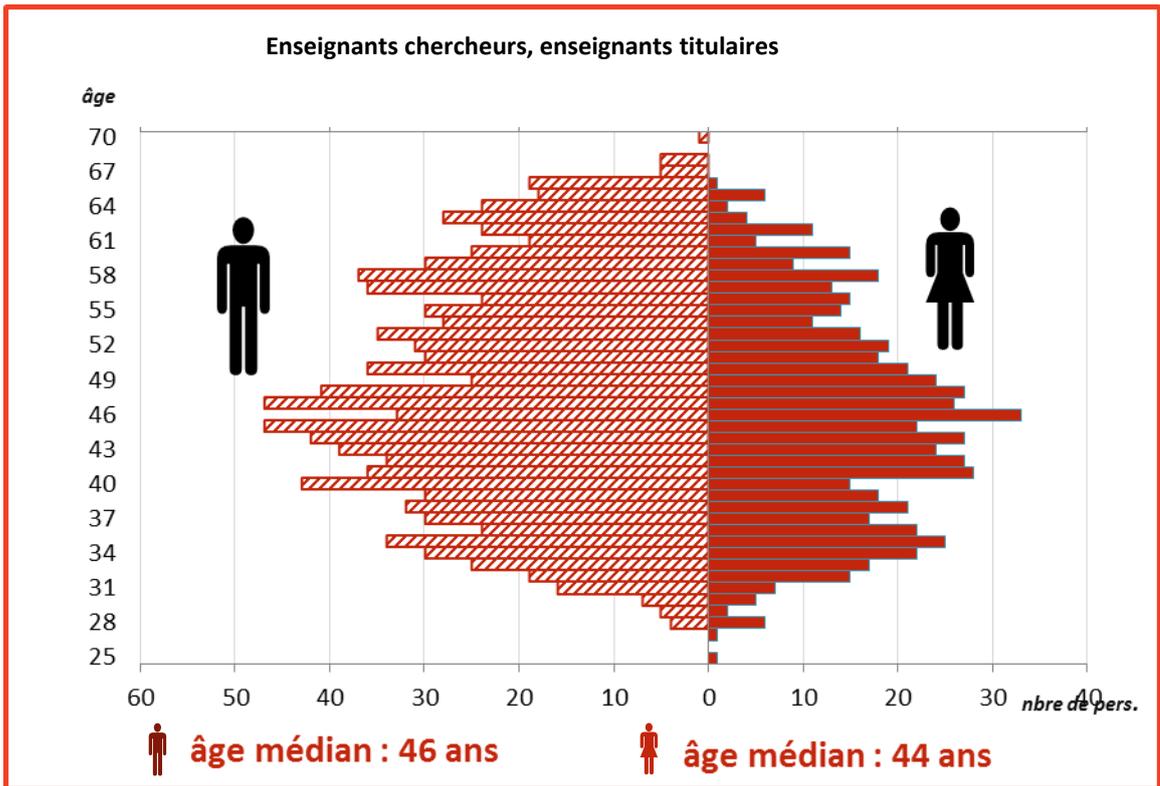
Fonctions	Maitre de Conférences			Professeur d'Université			Total général			Evolution par rapport à 2012
Groupes CNU	F	H	Total	F	H	Total	F	H	Total	
<b>Groupe 01</b> : Droits et sciences politiques	2,00	1,00	3,00			0,00	2,00	1,00	<b>3,00</b>	<b>0,00%</b>
<b>Groupe 02</b> : Sciences économiques, de gestion	11,00	9,00	20,00		2,00	2,00	11,00	11,00	<b>22,00</b>	<b>4,76%</b>
<i>Sous total groupes 1 et 2</i>	<b>13,00</b>	<b>10,00</b>	<b>23,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>	<b>2,00</b>	<b>13,00</b>	<b>12,00</b>	<b>25,00</b>	<b>4,17%</b>
<b>Groupe 03</b> : Langues et littératures	10,80	2,00	12,80	1,00	1,00	2,00	11,80	3,00	<b>14,80</b>	<b>7,25%</b>
<b>Groupe 04</b> : sciences humaines	8,00	7,00	15,00		2,00	2,00	8,00	9,00	<b>17,00</b>	<b>13,33%</b>
<i>Sous total groupes 3 et 4</i>	<b>18,80</b>	<b>9,00</b>	<b>27,80</b>	<b>1,00</b>	<b>3,00</b>	<b>4,00</b>	<b>19,80</b>	<b>12,00</b>	<b>31,80</b>	<b>10,42%</b>
<b>Groupe 05</b> : Mathématiques et informatique	45,00	95,00	140,00	10,00	43,00	53,00	55,00	138,00	<b>193,00</b>	<b>1,58%</b>
<b>Groupe 06</b> : Physique	24,40	44,00	68,40	4,80	40,00	44,80	29,20	84,00	<b>113,20</b>	<b>0,35%</b>
<b>Groupe 07</b> : Chimie	27,20	43,00	70,20	5,80	34,00	39,80	33,00	77,00	<b>110,00</b>	<b>-2,22%</b>
<b>Groupe 08</b> : Sciences de la Terre	8,80	26,00	34,80	2,00	7,00	9,00	10,80	33,00	<b>43,80</b>	<b>-3,31%</b>
<b>Groupe 09</b> : Mécanique, génie mécanique, génie informatique, énergétique	30,30	74,60	104,90	8,00	33,00	41,00	38,30	107,60	<b>145,90</b>	<b>0,07%</b>
<b>Groupe 10</b> : Biologie, biochimie	91,80	62,90	154,70	20,00	44,00	64,00	111,80	106,90	<b>218,70</b>	<b>0,97%</b>
<b>Groupe 11</b> : Pharmacie	30,40	19,00	49,40	5,00	11,00	16,00	35,40	30,00	<b>65,40</b>	<b>-5,49%</b>
<i>Sous total groupes de sciences</i>	<b>257,90</b>	<b>364,50</b>	<b>622,40</b>	<b>55,60</b>	<b>212,00</b>	<b>267,60</b>	<b>313,50</b>	<b>576,50</b>	<b>890,00</b>	<b>-0,25%</b>
<b>Groupe 12</b> : Divers (EPS, Sciences de l'éducation...)	24,00	24,00	48,00	1,00	8,00	9,00	25,00	32,00	<b>57,00</b>	<b>1,79%</b>
<i>Sous total groupe divers</i>	<b>24,00</b>	<b>24,00</b>	<b>48,00</b>	<b>1,00</b>	<b>8,00</b>	<b>9,00</b>	<b>25,00</b>	<b>32,00</b>	<b>57,00</b>	<b>1,79%</b>
<b>Médecine</b>	56,00	41,00	97,00	29,00	229,00	258,00	85,00	270,00	<b>355,00</b>	<b>-1,11%</b>
<b>Odontologie</b>	10,00	16,00	26,00	3,00	7,00	10,00	13,00	23,00	36,00	<b>-5,26%</b>
<i>Sous total médecine et odontologie</i>	<b>66,00</b>	<b>57,00</b>	<b>123,00</b>	<b>32,00</b>	<b>236,00</b>	<b>268,00</b>	<b>98,00</b>	<b>293,00</b>	<b>391,00</b>	<b>-1,51%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>379,70</b>	<b>464,50</b>	<b>844,20</b>	<b>89,60</b>	<b>461,00</b>	<b>550,60</b>	<b>469,30</b>	<b>925,50</b>	<b>1394,80</b>	<b>-0,23%</b>

3-1-1-5 Répartition des enseignants du premier et du second degré par corps et disciplines en ETP

Disciplines	STATUT			GENRE		Total	%
	AGREGE	CERTIFIE	AUTRES <sup>(1)</sup>	H	F		
Allemand	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,29%
Anglais	14,30	26,00	0,00	8,50	31,80	40,30	11,72%
Arts Plastiques	2,00	1,00	0,00	0,00	3,00	3,00	0,87%
Biochimie - Génie Biologique	2,80	0,00	0,00	1,00	1,80	2,80	0,81%
Biotechnologie bio.	0,00	2,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,58%
Biotechnologie	0,00	1,00	0,00	0,00	1,00	1,00	0,29%
Comptabilité Bureautique	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,29%
Documentation	0,00	3,80	0,00	0,00	3,80	3,80	1,11%
Economie Gestion	14,00	5,50	0,50	9,50	10,50	20,00	5,82%
Education Musicale	1,00	4,00	0,00	3,00	2,00	5,00	1,45%
Education Physique et Sportive	26,50	10,00	15,50	37,00	15,00	52,00	15,13%
Electronique	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,58%
Electrotechnique	0,50	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50	0,15%
Espagnol	2,00	1,50	0,00	2,00	1,50	3,50	1,02%
Génie Energie	2,80	0,00	0,00	1,00	1,80	2,80	0,81%
Génie Chimique - Chimie	0,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	1,16%
Génie Civil	6,00	1,00	2,00	8,00	1,00	9,00	2,62%
Génie Electrique	11,00	1,00	0,00	11,00	1,00	12,00	3,49%
Génie Mécanique - Mécanique	24,00	8,50	0,00	31,50	1,00	32,50	9,45%
Histoire-Géographie	4,50	2,00	1,00	3,50	4,00	7,50	2,18%
Informatique et gestion	2,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00	0,58%
Lettres Anglaises.	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,29%
Lettres Classiques - Grammaire	2,00	0,00	0,00	1,00	1,00	2,00	0,58%
Lettre HG Let	0,00	0,00	0,50	0,50	0,00	0,50	0,15%
Lettres Histoire-Géographie	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,29%
Lettres	2,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,58%
Lettres Modernes	9,00	5,50	0,00	2,50	12,00	14,50	4,22%
Mathématiques	16,50	13,00	0,00	19,00	10,50	29,50	8,58%
Mathématiques - Sciences Physiques	0,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,29%
Mécanique Générale	1,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	0,29%
Philosophie	2,00	2,00	0,00	2,00	2,00	4,00	1,16%
Physique - Chimie	3,00	4,00	0,00	3,00	4,00	7,00	2,04%
Sciences économiques et sociales	0,00	2,00	0,00	1,50	0,50	2,00	0,58%
Sciences Physiques - Physique appliquée	4,00	2,00	0,00	3,00	3,00	6,00	1,75%
Sciences Vie de la Terre	10,30	1,00	0,00	5,00	6,30	11,30	3,29%
Sciences Techniques Médico-Social	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,29%
S.T.I	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00	0,87%
Technologie	0,00	5,00	0,00	4,00	1,00	5,00	1,45%
Vente PLP	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00	0,29%
Divers	5,50	9,00	28,80	21,00	22,30	43,30	12,59%
<b>TOTAL</b>	<b>174,70</b>	<b>110,80</b>	<b>58,30</b>	<b>194,00</b>	<b>149,80</b>	<b>343,80</b>	<b>100,00%</b>

<sup>(1)</sup> Dans cette catégorie sont regroupés : les instituteurs et professeurs des écoles, les professeurs de lycée professionnel, les professeurs d'EPS, les professeurs de l'ENSAM, les inspecteurs de l'Education Nationale, ainsi que les personnels d'information, d'orientation et d'éducation.

3-1-2 Pyramide des âges des personnels enseignants chercheurs, enseignants



### 3-1-3 Taux de recrutement externe des enseignants-chercheurs universitaires

	1er contrat quadriennal				2ème contrat quadriennal				3ème contrat quadriennal			
	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
PU	28,00%	53,00%	53,00%	75,00%	62,50%	80,00%	71,42%	35,29%	81,25%	80,00%	60,00%	44,40%
MCF	35,00%	45,00%	47,00%	58,00%	27,77%	41,66%	40,74%	64,44%	57,89%	58,33%	61,54%	75,00%
<b>Taux global par année</b>	<b>33,00%</b>	<b>48,00%</b>	<b>48,00%</b>	<b>65,00%</b>	<b>38,46%</b>	<b>48,27%</b>	<b>51,22%</b>	<b>56,45%</b>	<b>64,81%</b>	<b>66,66%</b>	<b>61,11%</b>	<b>64,00%</b>
<i>Taux moyen sur la durée du contrat</i>	<b>48,50%</b>				<b>50,63%</b>				<b>64,24%</b>			

	4ème contrat quadriennal				5ème contrat quadriennal			
	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
PU	50,00%	33,33%	23,07%	42,85%	52,63%	60,00%	38,89%	56,25%
MCF	64,86%	62,85%	67,45%	69,78%	71,42%	71,00%	80,56%	81,25%
<b>Taux global par année</b>	<b>62,00%</b>	<b>52,83%</b>	<b>57,15%</b>	<b>60,95%</b>	<b>64,82%</b>	<b>67,23%</b>	<b>56,26%</b>	<b>72,91%</b>
<i>Taux moyen sur la durée du contrat</i>	<b>59,64%</b>				<b>63,31%</b>			

	1 <sup>er</sup> contrat quinquennal				
	2011	2012	2013	2014	2015
PU	41,66%	28,57%	<b>25,00%</b>		
MCF	70,27%	84,84%	<b>84,38%</b>		
<b>Taux global par année</b>	<b>63,26%</b>	<b>68,08%</b>	<b>64,58%</b>		
<i>Taux moyen sur la durée du contrat</i>					

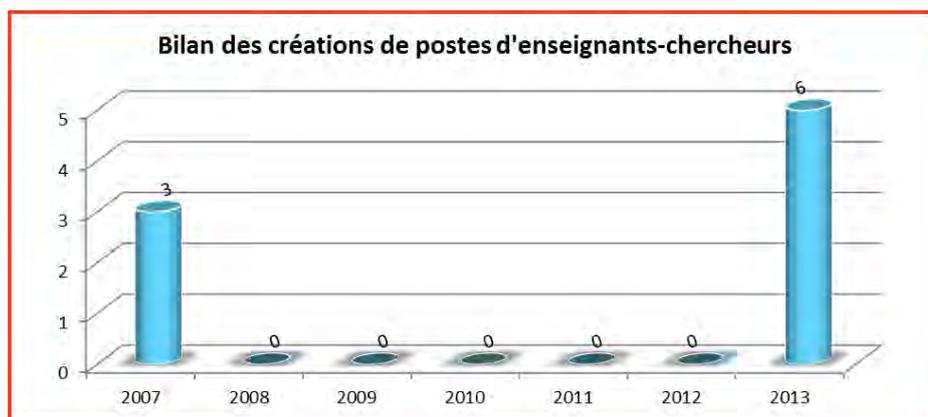
#### Pour info...

A travers le contrat quinquennal, la politique ministérielle prévoit des objectifs de taux de recrutement externe, c'est-à-dire des recrutements d'enseignants-chercheurs formés hors Lyon 1.

Ces objectifs sont prévus uniquement pour le secteur Sciences, le secteur Santé faisant partie d'un domaine régi par d'autres règles.

### 3-1-4 Bilan des créations et redéploiements des postes d'enseignants-chercheurs

En 2013, **4,54%** des postes vacants ont été redéployés.



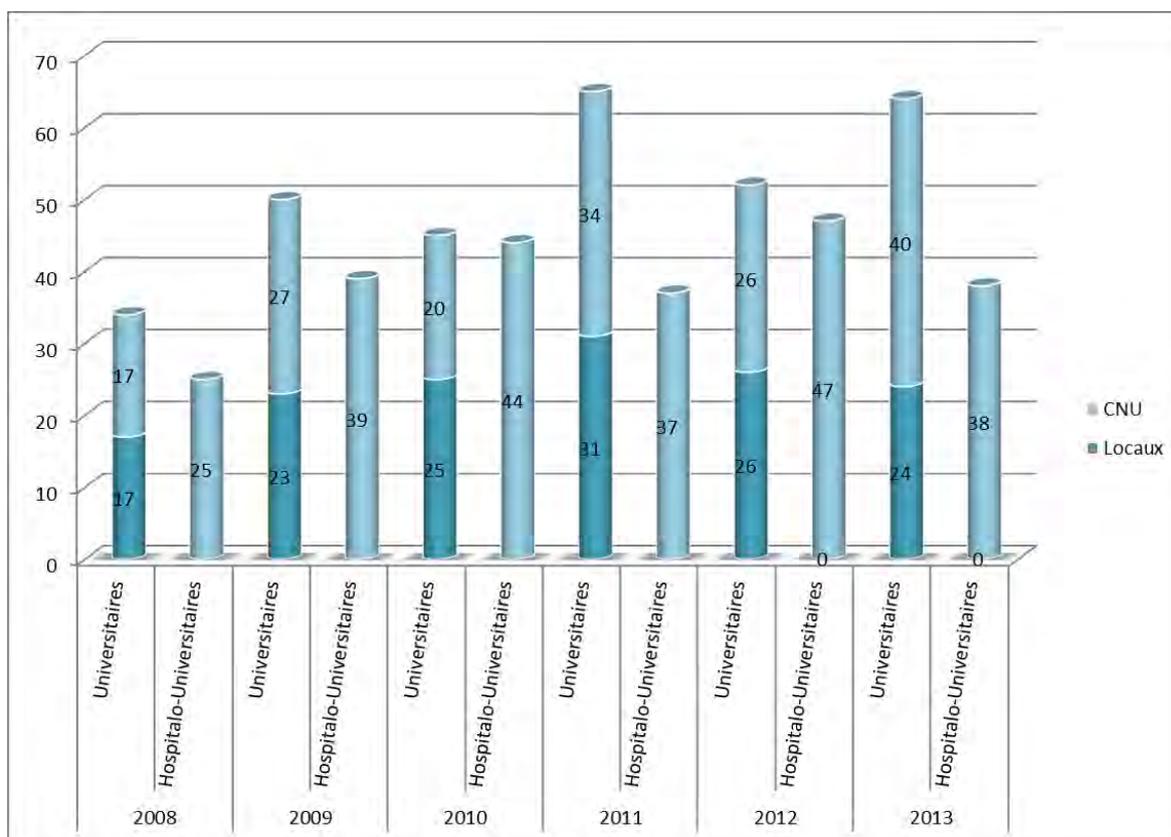
Pour le secteur hospitalo-universitaire, il existe un dispositif particulier en raison de la double tutelle du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Santé. Le redéploiement est fondé sur des critères de variation des effectifs d'étudiants et d'excellence scientifique.

### 3-1-5 Evolution de carrière des enseignants-chercheurs, enseignants

#### 3-1-5-1 Avancements de grade

*Rappel...*

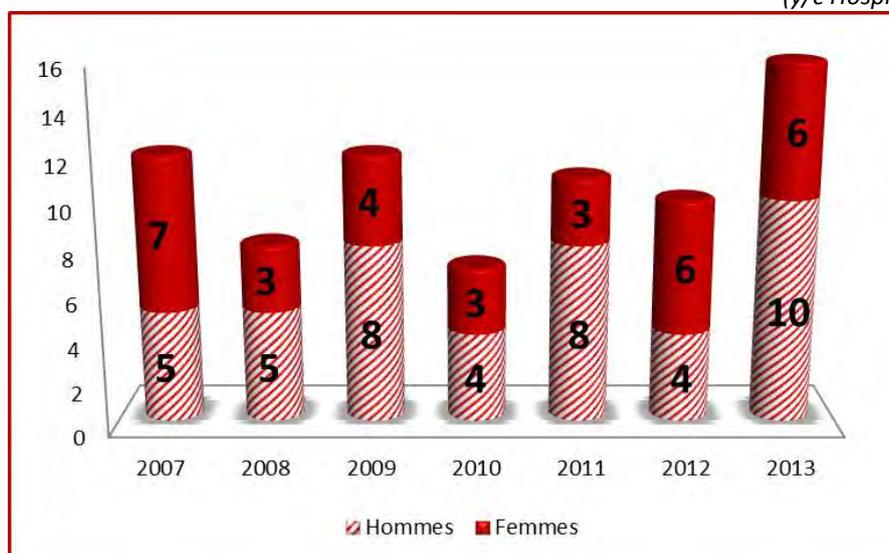
Un avancement de grade correspond à l'accès à la classe supérieure.



Pour le secteur Sciences et Pharmacie, l'enseignant-chercheur, pour être promu, doit déposer sa candidature auprès du CNU et auprès de l'établissement (le quota est alloué par le Ministère pour chaque grade).

Le nombre d'avancements représente 6,34% de l'effectif total des enseignants-chercheurs Universitaires et 9,72% de l'effectif total des enseignants-chercheurs Hospitalo-Universitaires.

#### 3-1-5-2 Avancements de corps par concours de Maître de conférences en Professeur des Universités (y/c Hospitalo-Universitaire)



Les résultats concernent des Maîtres de Conférences de l'UCBL qui ont été promu Professeurs des Universités à l'UCBL.

### 3-1-6 Activité de recherche des enseignants chercheurs

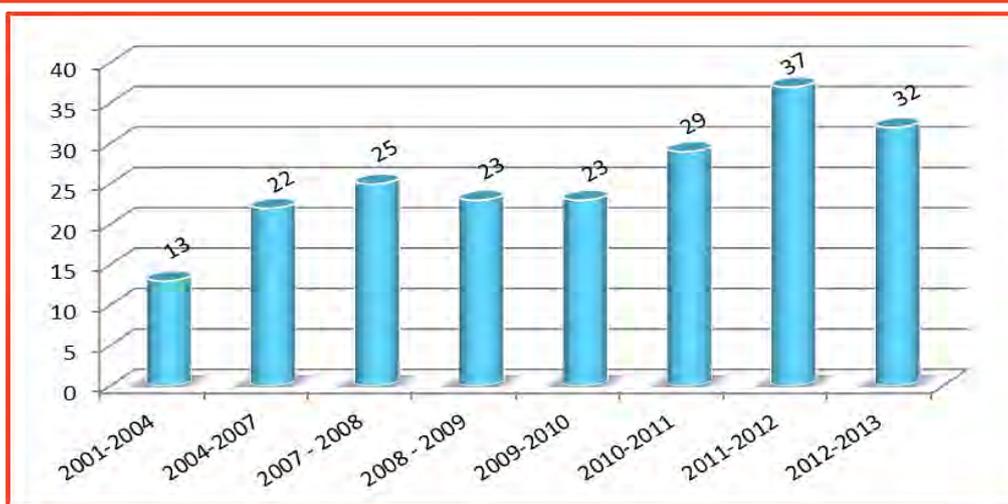
#### 3-1-6-1 Bilan des CRCT (Congés pour Recherche ou Conversion Thématique)

	2009		2010		2011		2012		2013	
	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés	Nb de semestres alloués	Nb de semestres consommés
CRCT établissement	16	16	16	15	16	16	16	16	16	16
CRCT CNU	6	6	5	5	7	7	6	6	4	4
<b>TOTAL CRCT</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>21</b>	<b>20</b>	<b>23</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>22</b>	<b>20</b>	<b>20</b>

#### 3-1-6-2 Délégation dans les organismes de recherche obtenue par les enseignants-chercheurs

##### Pour Info...

Certains organismes (CNRS, INSERM, INRA...) offrent la possibilité aux enseignants-chercheurs d'effectuer des recherches au sein de leur organisme.  
 Durant cette période, l'enseignant-chercheur concerné se dédie exclusivement à la recherche et n'a pas à remplir ses obligations statutaires d'enseignement.



#### 3-1-6-3 Bilan des PES (Prime d'Excellence Scientifique), HDR (Habilitation à Diriger des Recherches) et délégations à l'IUF (Institut Universitaire de France)

	2011		2012		2013			% du total d'ens. titulaires
	Effectifs	% du total d'ens. Titul.	Effectifs	% du total d'ens. Titul.	Effectifs			
					H	F	total	
Enseignants chercheurs bénéficiant de la PES ou de la PEDR	379	21,51%	364	12,88%	265	79	344	<b>19,57%</b>
Enseignants chercheurs ayant obtenu une HDR à l'UCBL au cours de l'année	28		37		16	3	19	
Enseignants chercheurs bénéficiant d'une délégation à l'IUF	19	1,08%	22	0,79%	19	9	28	<b>1,59%</b>

### 3-2 Les enseignants et chercheurs contractuels

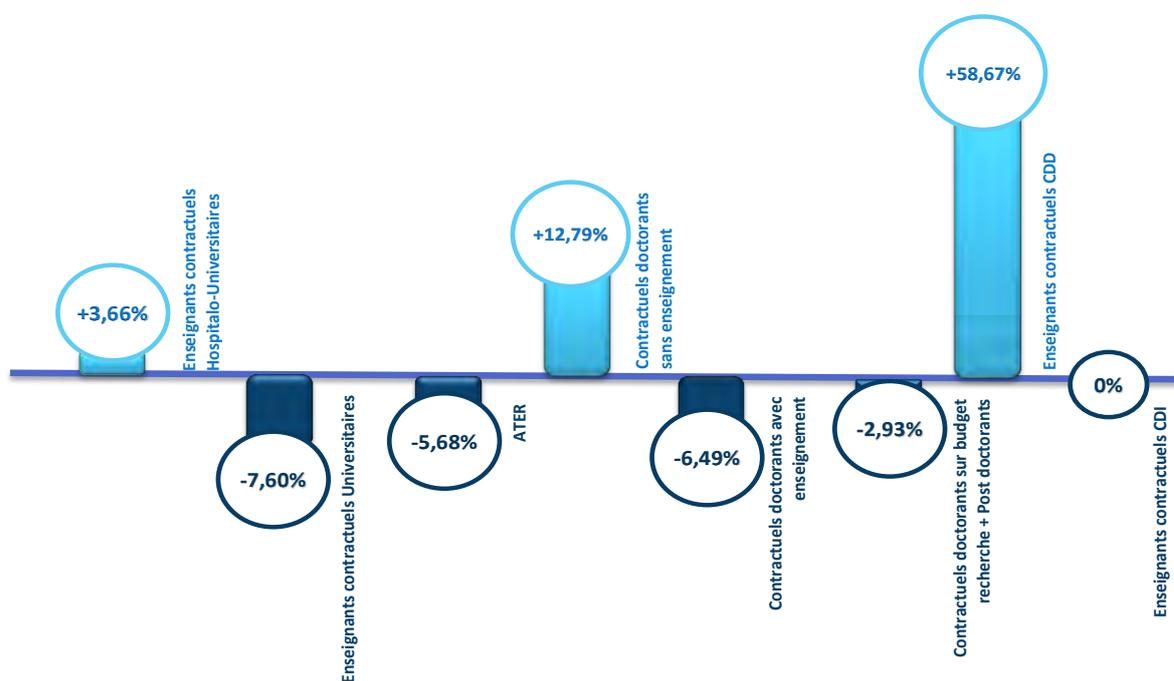
#### 3-2-1 Répartition par type de contrat (CDD Recherche inclus)

Corps	Effectifs au 31/12/2012			Effectifs au 31/12/2013		
	Nombre de personnes		Nombre en ETP	Nombre de personnes		Nombre en ETP
	Hommes	Femmes		Hommes	Femmes	
Enseignants contractuels HU <sup>(1)</sup>	134	171	300,50	127	189	311,50
Enseignants contractuels U <sup>(2)</sup>	48	14	32,90	43	17	30,40
ATER	33	28	44,00	37	24	41,50
Contractuels doctorants <b>sans</b> enseignement	37	49	86,00	44	53	97,00
Contractuels doctorants <b>avec</b> enseignement.	122	109	231,00	126	90	216,00
Contractuels doctorants sur budget recherche + Post doctorants	157	97	247,30	148	100	240,05
Enseignants contractuels CDD	3	7	7,50	3	13	11,90
Enseignants contractuels CDI	0	3	3,00	0	3	3,00
<b>TOTAL</b>	<b>534</b>	<b>478</b>	<b>952,2</b>	<b>528</b>	<b>489</b>	<b>951,35</b>

<sup>(1)</sup> Enseignants contractuels HU : Enseignants contractuels hospitalo-universitaires

<sup>(2)</sup> Enseignants contractuels U : Enseignants contractuels universitaires (Enseignants associés)

#### EVOLUTION PAR RAPPORT A 2012 DE LA REPARTITION DES ENSEIGNANTS ET DES CHERCHEURS CONTRACTUELS PAR TYPE DE CONTRAT - EN EQUIVALENT TEMPS PLEIN



### 3-2-2 Répartition par composantes en ETP (Chercheurs contractuels inclus)

Composantes	Ens. Contr.	Ens. Contr.	ATER	Contractuels doctorants sans enseig.	Contractuels doctorants avec enseig.	Chercheurs contractuels (3)	Autres enseignants contractuels (4)	Total Général			%
	HU	U.						H	F	Total	
	(1)	(2)									
Biologie Humaine				18,00	2,00	18,40		14,70	23,70	<b>38,40</b>	
ISTR		3,00	1,50				5,40	2,00	7,90	<b>9,90</b>	
Faculté de Médecine Lyon Est	177,50	0,50		3,00		11,00		78,50	113,50	<b>192,00</b>	
Faculté de Médecine Lyon Sud	98,00	1,00		6,00	2,00	3,00		44,50	65,50	<b>110,00</b>	
Faculté d'Odontologie	28,00							8,00	20,00	<b>28,00</b>	
Faculté de Pharmacie - ISPB	8,00	3,50	5,00	2,00	10,00	26,45		26,45	28,50	<b>54,95</b>	
Sous Total Santé	<b>311,50</b>	<b>8,00</b>	<b>6,50</b>	<b>29,00</b>	<b>14,00</b>	<b>58,85</b>	<b>5,40</b>	<b>174,15</b>	<b>259,10</b>	<b>433,25</b>	<b>45,54%</b>
I.S.F.A		1,00	2,00	1,00	1,00	1,00		5,00	1,00	<b>6,00</b>	
Polytec		1,50	2,00		15,00	1,00	1,00	17,50	3,00	<b>20,50</b>	
DEVU		0,50							0,50	<b>0,50</b>	
ESPE		1,00	1,00				1,00	2,00	1,00	<b>3,00</b>	
Observatoire			1,00	4,00	6,00	7,00		11,00	7,00	<b>18,00</b>	
S.C.E.L		1,00					4,00	0,50	4,50	<b>5,00</b>	
S.C.F.S.H.S			2,00		1,00			1,50	1,50	<b>3,00</b>	
S.U.A.P.S							1,00	1,00	-	<b>1,00</b>	
Faculté des Sciences et Technologies		2,90	17,50	63,00	163,50	164,60		244,20	167,30	<b>411,50</b>	
UFR STAPS		2,50	4,00		3,00	1,00		6,50	4,00	<b>10,50</b>	
Sous Total Sciences		<b>10,40</b>	<b>29,50</b>	<b>68,00</b>	<b>189,50</b>	<b>174,60</b>	<b>7,00</b>	<b>289,20</b>	<b>189,80</b>	<b>479,00</b>	<b>50,35%</b>
IUT LYON 1		12,00	5,50		10,50	1,00	2,50	20,00	11,50	<b>31,50</b>	
Sous Total IUT		<b>12,00</b>	<b>5,50</b>		<b>10,50</b>	<b>1,00</b>	<b>2,50</b>	<b>20,00</b>	<b>11,50</b>	<b>31,50</b>	<b>3,31%</b>
Hors Lyon 1					2,00	5,60		4,60	3,00	<b>7,60</b>	<b>0,80%</b>
Total	<b>311,50</b>	<b>30,40</b>	<b>41,50</b>	<b>97,00</b>	<b>216,00</b>	<b>240,05</b>	<b>14,90</b>	<b>487,95</b>	<b>463,40</b>	<b>951,35</b>	<b>100%</b>

<sup>(1)</sup> Ens. Contr. HU : Enseignants contractuels hospitalo-universitaires

<sup>(2)</sup> Ens. Contr. U : Enseignants contractuels universitaires

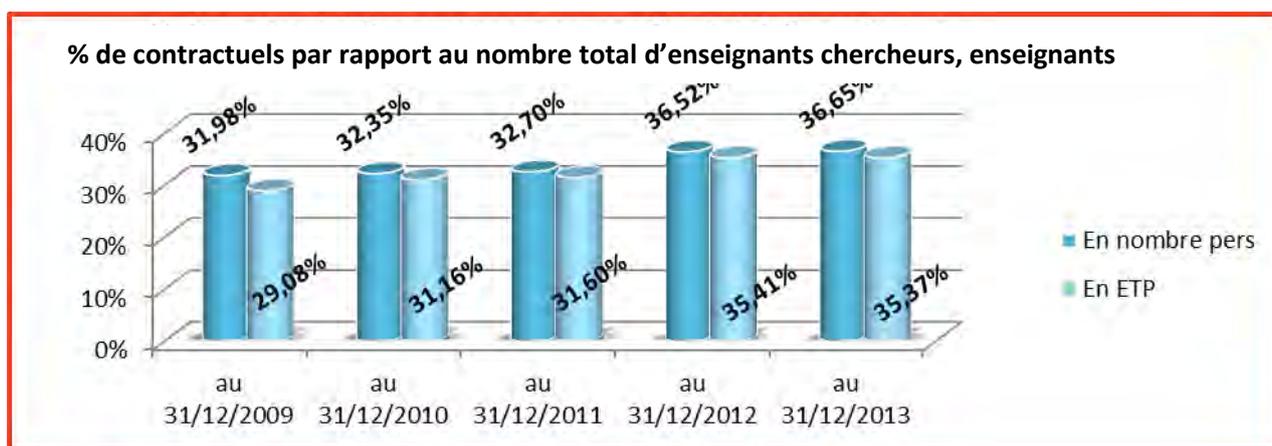
<sup>(3)</sup> Autres enseignants contractuels : Enseignants Chercheurs CDD + enseignants chercheurs CDI + Professeur 2<sup>nd</sup> degré non fonctionnaire

### Rappel...

Les enseignants hospitalo-universitaires répartissent leur activité entre des fonctions d'enseignement pour la formation initiale et continue, des fonctions de recherche et des fonctions hospitalières

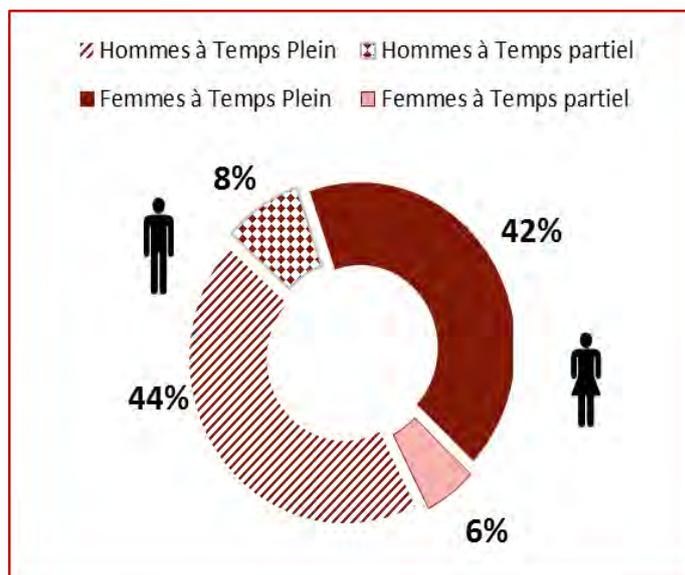
3-2-3 Part des personnels enseignants chercheurs et enseignants sur l'ensemble des effectifs enseignants et enseignants chercheurs.

	au 31/12/2009		au 31/12/2010		au 31/12/2011		au 31/12/2012		au 31/12/2013	
	Nombre de personnes	ETP	Nombre de personnes	ETP	Nombre de personnes	ETP	Nombre de personnes	ETP	Nombre de personnes	ETP
Fonctionnaires	1789	1743,2	1773	1735,55	1762	1736,30	1759	1737,10	1758	1738,60
Contractuels	841	714,8	848	785,6	856	802,25	1012	952,2	1017	951,35
<b>TOTAL</b>	<b>2630</b>	<b>2458</b>	<b>2621</b>	<b>2521,15</b>	<b>2618</b>	<b>2538,55</b>	<b>2771</b>	<b>2689,3</b>	<b>2775</b>	<b>2689,95</b>



3-2-4 Répartition des enseignants chercheurs, enseignants contractuels selon la durée de temps de travail

	Temps de travail	Nombre d'enseignants chercheurs, enseignants		
		Hommes	Femmes	Total
Enseignants, Enseignants chercheurs contractuels	100%	123	185	308
	50%	47	20	67
	40%	0	1	1
<b>Total Enseignants, enseig. chercheurs contractuels</b>		<b>170</b>	<b>206</b>	<b>376</b>
Chercheur contractuel	100%	329	245	574
	90%	0	1	1
	80%	0	2	2
	60%	1	0	1
	50%	9	8	17
	30%	0	3	3
	25%	1	0	1
20%	3	1	4	
<b>Total Chercheur contractuel</b>		<b>343</b>	<b>260</b>	<b>603</b>
Autres enseignants contractuels	100%	15	18	33
	70%	0	1	1
	60%	0	2	2
	50%	25	17	42
	40%	0	1	1
10%	0	1	1	
<b>Total Autres enseignants contract.</b>		<b>40</b>	<b>40</b>	<b>80</b>
<b>Total général</b>		<b>553</b>	<b>506</b>	<b>1059</b>



### 3-3 Mouvement des enseignants chercheurs, enseignants

#### 3-3-1 Mobilité des enseignants chercheurs, enseignants

##### 3-3-1-1 Mouvements des personnels enseignants chercheurs, enseignants titulaires

Les arrivées	2008	2009	2010	2011	2012	2013			Evolution par rapport à 2012
						Hommes	Femmes	Total	
arrivées mutations	41	14	24	22	28	14	15	29	3,57%
arrivées par concours	84	92	54	52	53	23	21	44	-16,98%
après congé parental						0	0	0	
changement de statut interne : Ex PROVIS ou SP devenant DEF (concours)						0	0	0	
<b>TOTAL ARRIVEES</b>	<b>125</b>	<b>106</b>	<b>78</b>	<b>74</b>	<b>81</b>	<b>37</b>	<b>36</b>	<b>73</b>	<b>-9,88%</b>

Les départs	2008	2009	2010	2011	2012	2013			Evolution par rapport à 2012
						Hommes	Femmes	Total	
départs par mutations	7	9	10	8	4	2	3	5	25,00%
départs en retraites et CFA	83	55	57	52	54	41	16	57	5,56%
départs par concours	7	17	3	9	3	4	0	4	33,33%
démission						3	1	4	
décès						4	0	4	
Congé parental						0	1	1	
départs, SP PROVIS - FP SP non reconduits						0	0	0	
<b>TOTAL DEPARTS</b>	<b>97</b>	<b>81</b>	<b>70</b>	<b>69</b>	<b>61</b>	<b>54</b>	<b>21</b>	<b>75</b>	<b>22,95%</b>

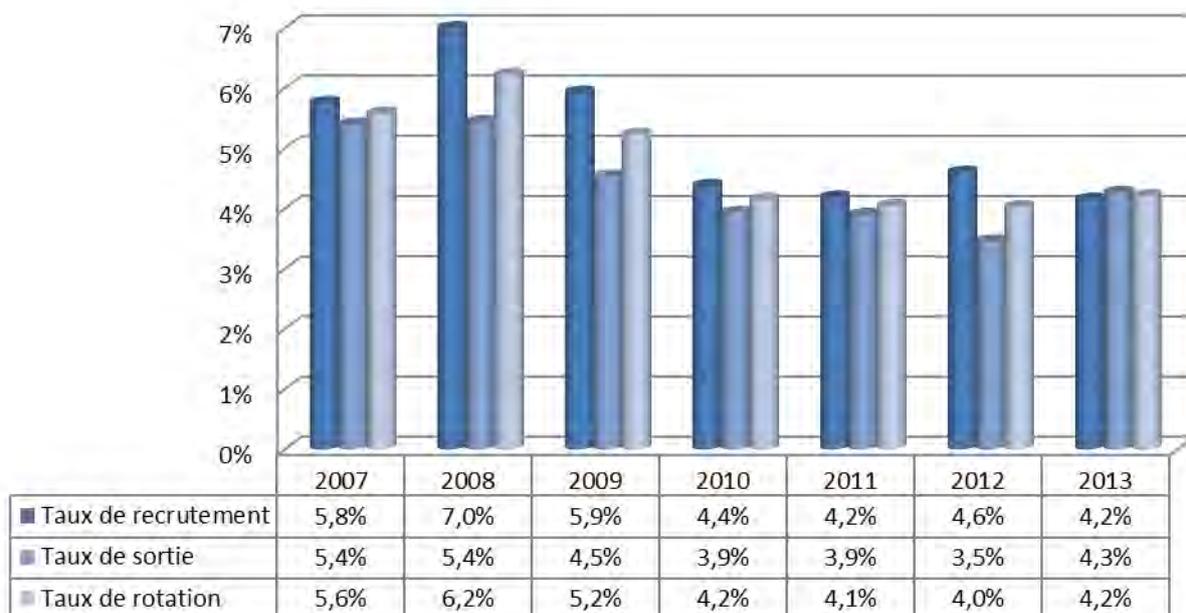
	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
						Hommes	Femmes	Total 2013
<b>SOLDE (total arrivées - total départs)</b>	<b>28</b>	<b>25</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>-17</b>	<b>15</b>	<b>-2</b>

Pour Info...

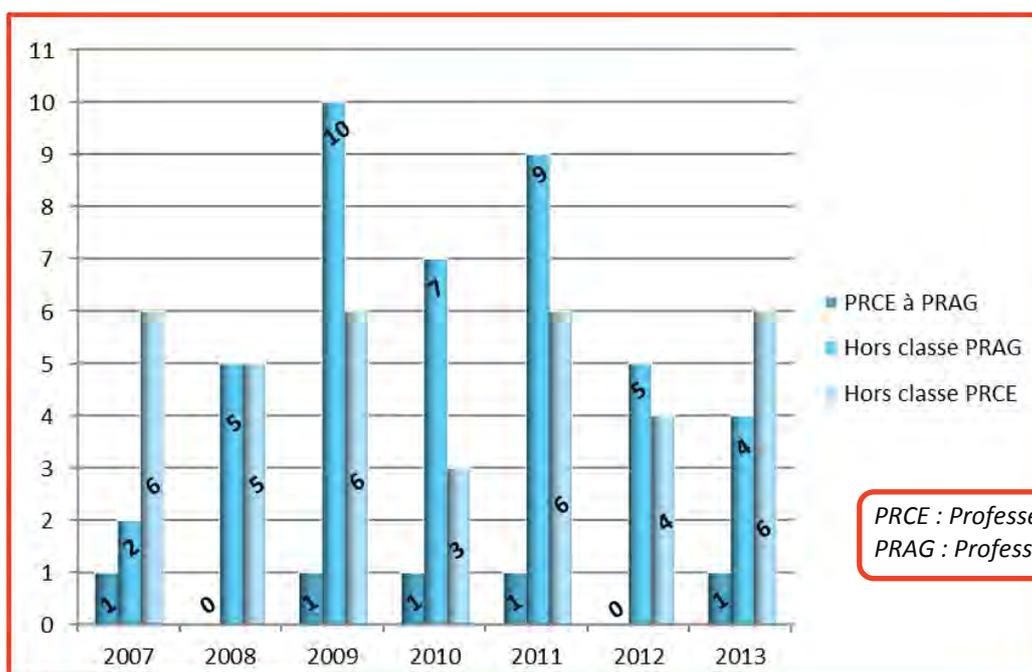
**Taux de recrutement** : exprime en pourcentage le nombre d'enseignants chercheurs, enseignants titulaires qui sont arrivés au sein de l'Université par rapport à un effectif permanent moyen.

**Taux de sortie** : exprime en pourcentage le nombre d'enseignants chercheurs, enseignants titulaires qui ont quitté l'Université par rapport à un effectif permanent moyen.

**Taux de rotation** : exprime en pourcentage le nombre d'entrées et de sorties par rapport à l'effectif des enseignants chercheurs, enseignants titulaires.

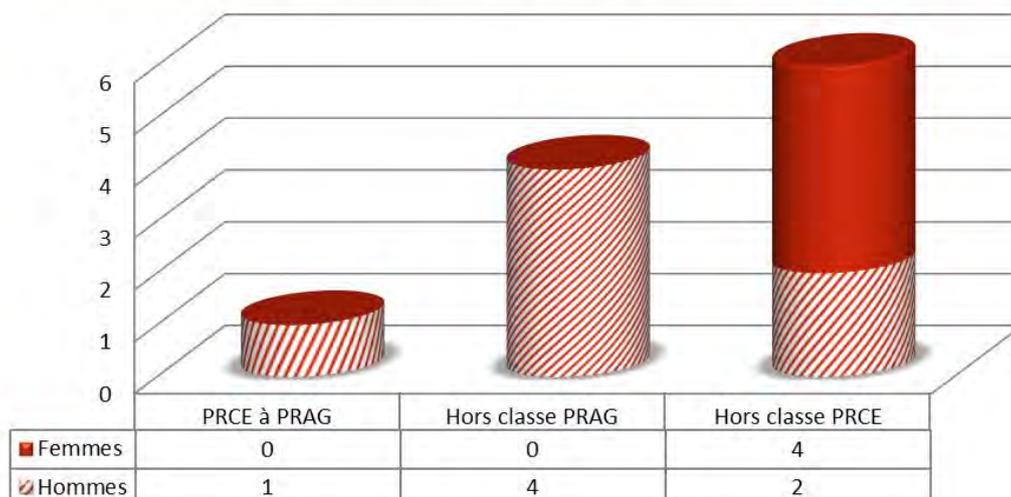


3-3-2 Promotion des enseignants du second degré



PRCE : Professeur Certifié  
PRAG : Professeur Agrégé

### 2013 - Répartition des promotions des enseignants du 2<sup>nd</sup> degré par genre



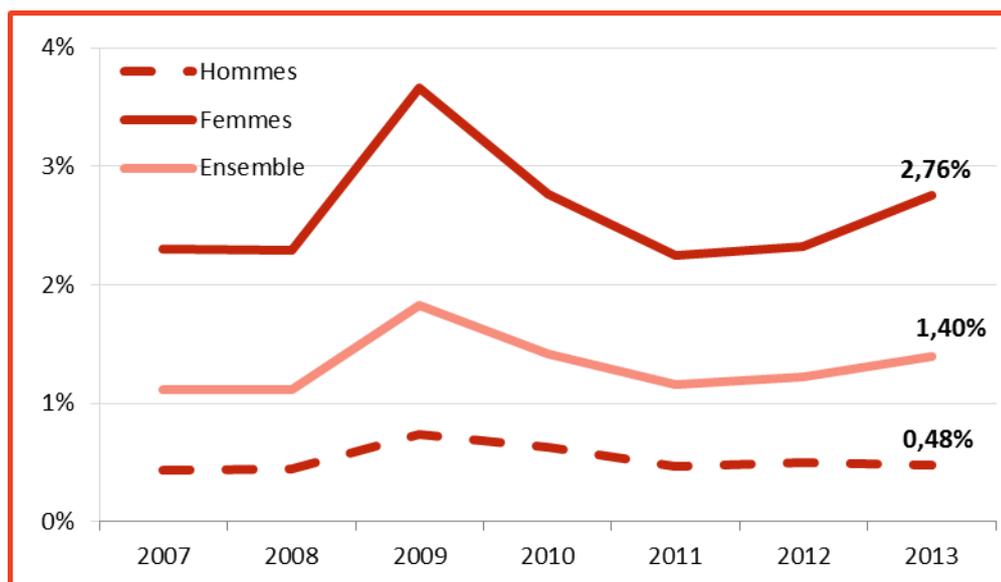
### 3-3-3 Evolution des départs en retraite

Groupes CNU	2008	2009	2010	2011	2012	2013		
						Hommes	Femmes	Total
<b>Groupe 01</b> : Droits et sciences politiques	1							0
<b>Groupe 02</b> : Sciences économiques et de gestion		1			2			0
<b>Groupe 03</b> : Langues et Littérature			1	1	1			0
<b>Groupe 04</b> : Sciences Humaines			1	1	1			0
<b>Groupe 05</b> : Mathématiques et Informatique	13	3	8	6	5	1		1
<b>Groupe 06</b> : Physique	2	3	3	1	2	1	1	2
<b>Groupe 07</b> : Chimie	7	3	2	6	5	1	2	3
<b>Groupe 08</b> : Sciences de la Terre	1	1	3	2	1	1		1
<b>Groupe 09</b> : Mécanique, Génie Mécanique, génie informatique, énergétique	4	6	2		4	3		3
<b>Groupe 10</b> : Biologie, Biochimie	9	13	5	3	8	1	3	4
<b>Groupe 11</b> : Pharmacie	4	3	5	1	4			0
<b>Groupe 12</b> : divers (EPS, Sciences de l'éducation...)	1	1		2	2	1	1	2
<b>Médecine, Odontologie</b>	17	8	8	19	14	19	2	21
<b>Professeur de premier et second degré</b>	24	13	19		1	8	5	13
<b>TOTAL</b>	<b>83</b>	<b>55</b>	<b>57</b>	<b>42</b>	<b>50</b>	<b>36</b>	<b>14</b>	<b>50</b>

### 2013 - AGE MOYEN DU DEPART EN RETRAITE DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS, ENSEIGNANTS

**65,34 ans**

### 3-4 Taux d'absentéisme des enseignants chercheurs, enseignants titulaires et contractuels



Absence des enseignants chercheurs, enseignants titulaires et contractuels selon le type de congé en 2013 (en nombre de jours) :

	Sexe		Total	%
	Hommes	Femmes		
Congé longue durée	170	0	170	1%
Congé longue maladie	181	180	361	2%
Congé ordinaire de maladie	2 012	2 574	4 586	32%
Congé de maternité		8 470	8 470	58%
Congé de paternité	457		457	3%
Congé pour accidents du travail	93	47	140	1%
Congé de formation	0	0	0	0%
Disponibilité d'office	0	350	350	2%
<b>Total</b>	<b>2 913</b>	<b>11 621</b>	<b>14 534</b>	<b>100%</b>
<b>%</b>	<b>20%</b>	<b>80%</b>		

### FOCUS :

#### ***Le Congé de paternité et le Congé d'accueil de l'enfant Nombre d'enseignants bénéficiaires et nombre de jours pris***



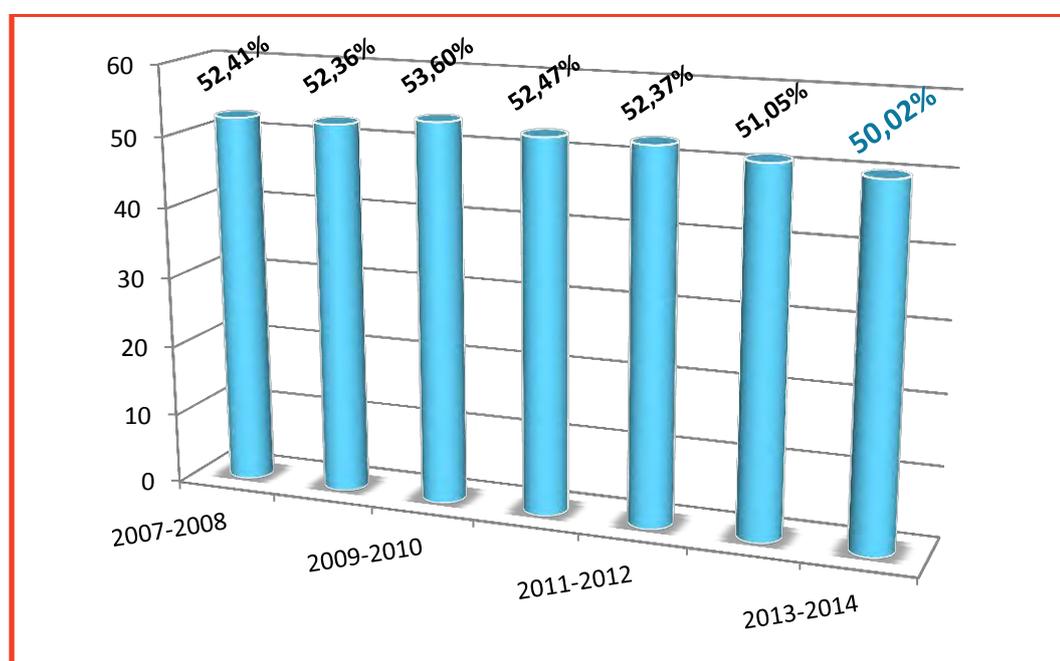
### 3-5 Evolution du nombre d'enseignants étrangers (hors CDD Recherche)

	2009	2010	2011	2012	2013
Titulaires	34	39	48	59	64
Contractuels	220	188	77	142	89
Invités	28	27	32	34	37
<b>Total enseignants étrangers</b>	<b>282</b>	<b>254</b>	<b>157</b>	<b>235</b>	<b>190</b>
Part des enseignants étrangers en %	10,77%	9,69%	6,00%	8,48%	6,85%

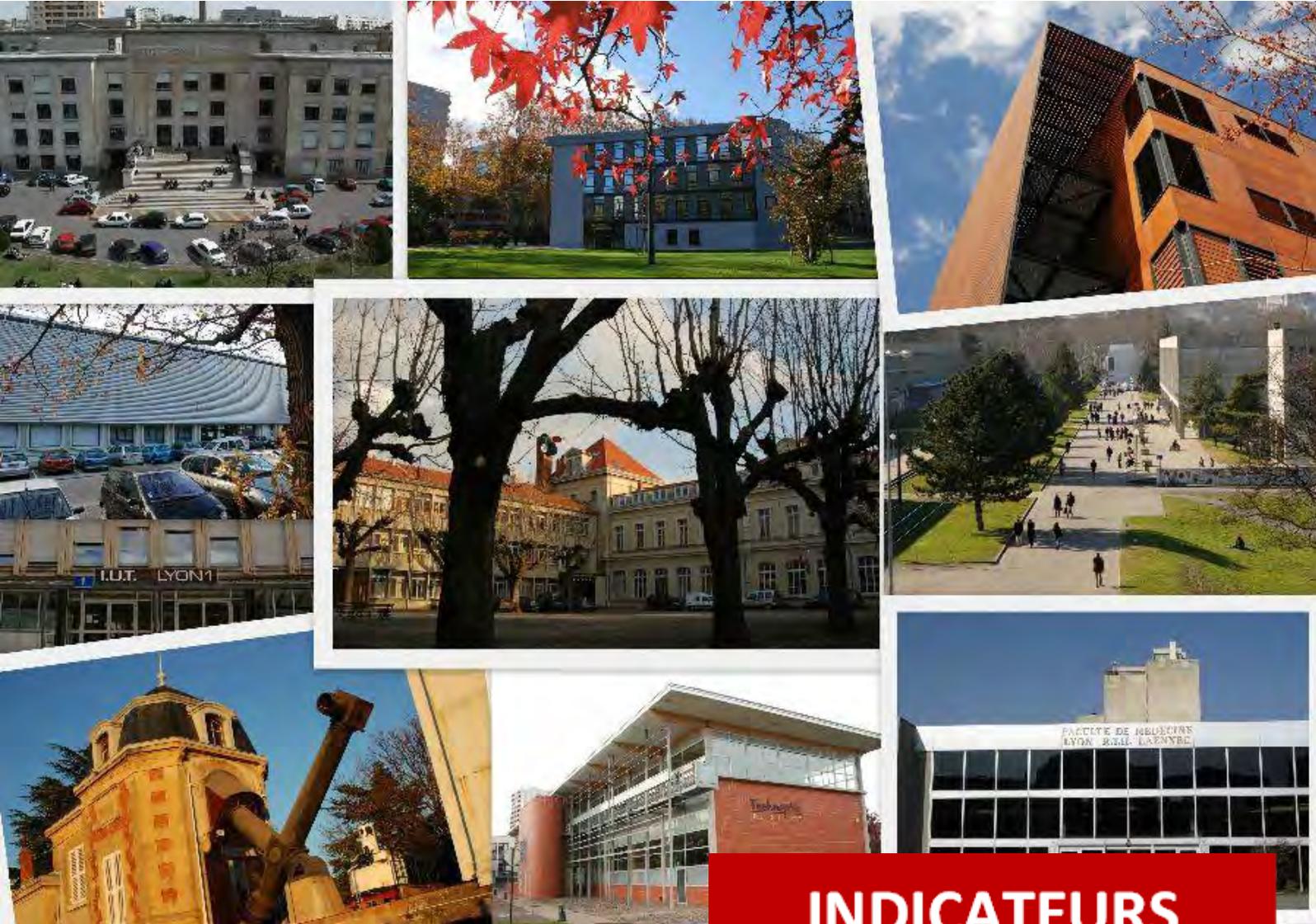
<sup>(1)</sup> Le pourcentage est calculé sur des effectifs hors contractuels chercheurs,

<sup>(2)</sup> Le bilan social n'existant que depuis 2002, nous ne pouvons pas effectuer ce calcul,

### 3-6 Taux d'encadrement



Taux d'encadrement = Effectif d'enseignants titulaires pour 1000 étudiants



© Eric Le Roux/Communication/UCBL

**INDICATEURS  
RELATIFS AUX  
PERSONNELS  
BIATSS**

## 4. INDICATEURS RELATIFS AUX PERSONNELS BIATSS

### LES EMPLOIS BIATSS (BIBLIOTHEQUE, INGENIEURS, ADMINISTRATIFS, TECHNICIENS DE SERVICE ET DE SANTE)

Le personnel BIATSS concourt directement à l'accomplissement des missions de recherche, d'enseignement et de diffusion des connaissances ainsi qu'aux activités d'administration de l'établissement.

4 types de population :

- **AENES** : personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (administratif et personnels de santé)
- **ITRF** : personnels Ingénieurs et Techniciens de Recherche et Formation
- **Personnel des Bibliothèques**
- **Personnel « médical et social »**

	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C
<b>ITRF</b>	-Ingénieur de Recherche (IGR) -Ingénieur d'Etude (IGE) -Assistant Ingénieur (ASI)	Technicien (TECH)	Adjoint technique (ADT)
<b>AENES</b>	-Administrateur de l'Éducation nationale et de l'enseignement supérieur (directeur de services ou d'établissement), -Conseiller d'Administration Scolaire et Universitaire (CASU) -Attaché d'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (ADAENES)	Secrétaires d'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (SAENES)	Adjoints d'Administration de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur (ADJAENES)
<b>BIBLIOTHEQUE</b>	-Conservateur général -Conservateur des bibliothèques -Bibliothécaire	Bibliothécaire assistant spécialisé	Magasinier des bibliothèques
<b>SOCIAL ET SANTE</b>	-Médecin de l'éducation nationale -Conseiller technique de Service Social -Infirmier de l'éducation nationale	Assistant de service social	

#### 4-1 Part des personnels contractuels sur l'ensemble des effectifs BIATSS (Hors étudiants salariés et contractuels chercheurs)

	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013		
	Effectif physique	Effectif physique	Effectif physique		
			Hommes	Femmes	Total
Titulaires	1254	1261	422	858	1280
BIATSS contractuels	437	457	108	295	403
<b>TOTAL</b>	1691	1718	530	1153	1683
<b>% de contractuels</b>	25,8%	26,6%	20,4%	25,6%	23,9%

	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013		
	ETP	ETP	ETP		
			Hommes	Femmes	Total
Titulaires	1201,5	1220,6	419,1	815,2	1234,3
BIATSS contractuels	387,34	407,26	100,74	264,41	365,15
<b>TOTAL</b>	1588,84	1627,86	519,84	1079,61	1599,45
<b>% de contractuels</b>	24,4%	25,0%	19,4%	24,5%	22,8%

## 4-2 Agents titulaires

### 4-2-1 Répartition par catégorie et par filière

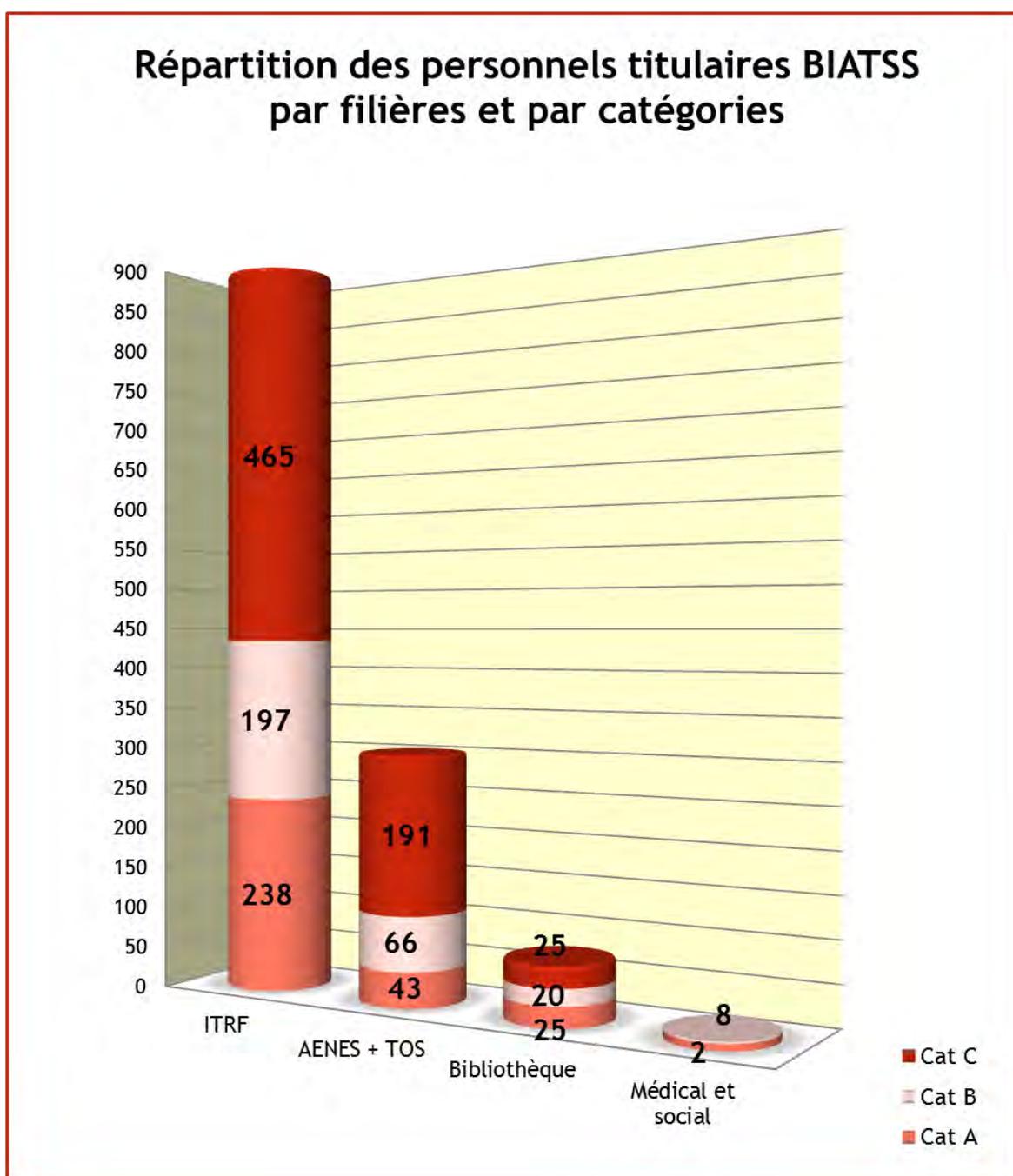
		ITRF				
		Nombre d'agents	Total agents	Nombre en ETP	Total ETP	%
catégorie A	Hommes	133	238	132,2	233,9	26,84%
	Femmes	105		101,7		
catégorie B	Hommes	87	197	86,6	191	21,92%
	Femmes	110		104,4		
catégorie C	Hommes	139	465	137,6	446,6	51,24%
	Femmes	326		309		
<b>Total</b>		<b>900</b>	<b>900</b>	<b>871,5</b>	<b>871,5</b>	<b>100,00%</b>

		AENES + TOS				
		Nombre d'agents	Total agents	Nombre en ETP	Total ETP	%
catégorie A	Hommes	13	43	12,8	42	14,58%
	Femmes	30		29,2		
catégorie B	Hommes	12	66	12	64,2	22,29%
	Femmes	54		52,2		
catégorie C	Hommes	22	191	22	181,8	63,13%
	Femmes	169		159,8		
<b>Total</b>		<b>300</b>	<b>300</b>	<b>288</b>	<b>288</b>	<b>100,00%</b>

		Bibliothèque				
		Nombre d'agents	Total agents	Nombre en ETP	Total ETP	%
catégorie A	Hommes	4	25	4	24,3	36,87%
	Femmes	21		20,3		
catégorie B	Hommes	2	20	2	18,4	27,92%
	Femmes	18		16,4		
catégorie C	Hommes	10	25	9,9	23,2	35,20%
	Femmes	15		13,3		
<b>Total</b>		<b>70</b>	<b>70</b>	<b>65,9</b>	<b>65,9</b>	<b>100,00%</b>

		Médical et Social				
		Nombre d'agents	Total agents	Nombre en ETP	Total ETP	%
catégorie A	Hommes	0	8	0	6,9	77,53%
	Femmes	8		6,9		
catégorie B	Hommes	0	2	0	2	22,47%
	Femmes	2		2		
catégorie C	Hommes	0	0	0	0	0,00%
	Femmes	0		0		
<b>Total</b>		<b>10</b>	<b>10</b>	<b>8,9</b>	<b>8,9</b>	<b>100,00%</b>

		Toutes Filières				
		Nombre d'agents	Total agents	Nombre en ETP	Total ETP	%
catégorie A	Hommes	150	314	149	307,1	24,88%
	Femmes	164		158,1		
catégorie B	Hommes	101	285	100,6	275,6	22,33%
	Femmes	184		175		
catégorie C	Hommes	171	681	169,5	651,6	52,79%
	Femmes	510		482,1		
Total		1280	1280	1234,3	1234,3	100,00%



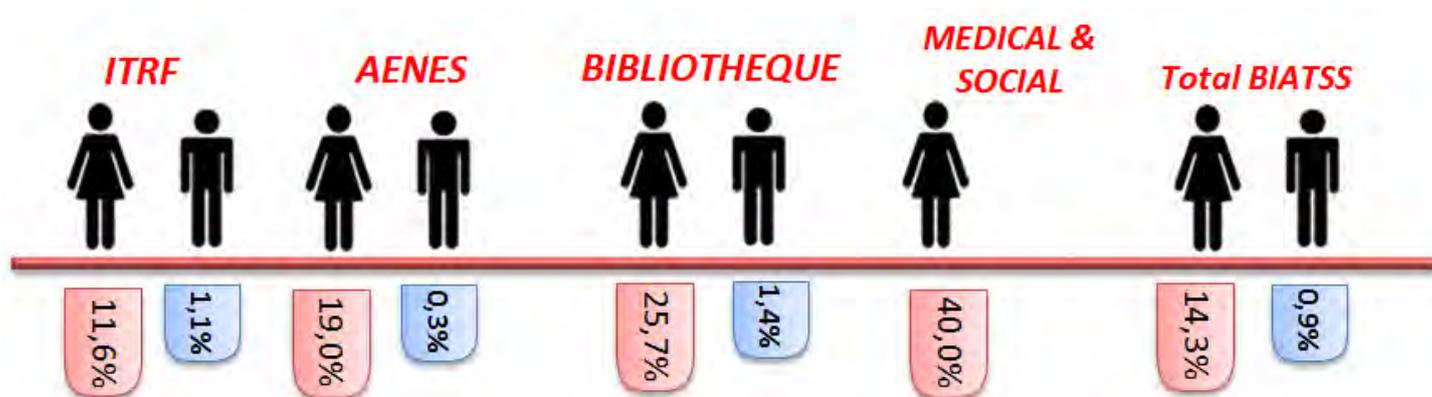
4-2-2 Répartition par composantes ou services et catégorie en ETP

Composante ou Service	Catégorie A	Catégorie B	Catégorie C	Hommes	Femmes	Total
<b>Services centraux</b>						
Agence comptable	5,60	4,00	11,00	6,80	13,80	20,60
D.A.J.I.	3,00	0,80	1,80	2,00	3,60	5,60
DEVU	8,00	3,00	14,20	1,00	24,20	25,20
DIRPAT	12,00	9,80	38,60	49,80	10,60	60,40
D.R.	3,00	0,80	2,30	1,00	5,10	6,10
D.R.H	9,80	7,00	24,50	4,00	37,30	41,30
D.S.F	6,80	14,90	27,90	6,50	43,10	49,60
DSI	31,00	14,00	8,00	36,00	17,00	53,00
Présidence	4,80	0,00	3,30	2,50	5,60	8,10
Secrétariat Général	8,30	5,00	7,00	8,80	11,50	20,30
<b>Services centraux</b>	<b>92,30</b>	<b>59,30</b>	<b>138,60</b>	<b>118,40</b>	<b>171,80</b>	<b>290,20</b>
<b>Services transversaux spécialisés</b>						
Hygiène et Sécurité	7,00	2,00	6,00	9,00	6,00	15,00
Mission Culture	1,00		1,30		2,30	2,30
Mission Handicap			2,00		2,00	2,00
Relations internat.	2,00	2,00	1,00	1,00	4,00	5,00
<b>Sces transversaux spécialisés</b>	<b>10,00</b>	<b>4,00</b>	<b>10,30</b>	<b>10,00</b>	<b>14,30</b>	<b>24,30</b>
<b>Services communs et généraux</b>						
CCEM		1,00	0,00		1,00	1,00
F.O.C.A.L	3,00	2,60	4,50	1,80	8,30	10,10
ICAP	8,80	2,00	3,00	7,00	6,80	13,80
S.C.F.S.H.S			0,50		0,50	0,50
S. L. P. La doua /Gerland	1,00	0,00	23,30	6,00	18,30	24,30
S. L. P. Rockefeller	1,00	2,00	20,00	11,00	12,00	23,00
S.O.I.E	6,00	1,00	0,50	2,00	5,50	7,50
S.U.A.P.S			1,00		1,00	1,00
S.U.A.S	1,00	1,00	0,80	1,00	1,80	2,80
Scolarité commune santé	0,00	0,80	7,00	1,00	6,80	7,80
SCD	25,30	20,90	32,50	17,90	60,80	78,70
SUMPPS - Méd.préventive	3,90	3,00	1,00	0,00	7,90	7,90
<b>Sces communs et sces généraux</b>	<b>50,00</b>	<b>34,30</b>	<b>94,10</b>	<b>47,70</b>	<b>130,70</b>	<b>178,40</b>
<b>Services inter-universitaires</b>						
C.I.S.R	9,00	2,00	2,00	12,00	1,00	13,00
SIUAPS	0,00	3,00	11,80	7,00	7,80	14,80
<b>Services inter-universitaires</b>	<b>9,00</b>	<b>5,00</b>	<b>13,80</b>	<b>19,00</b>	<b>8,80</b>	<b>27,80</b>
<b>Composantes</b>						
Biologie Humaine	20,60	8,30	15,90	12,00	32,80	44,80
I.S.F.A		2,00	3,00		5,00	5,00
ISTR		5,00	7,40	2,00	10,40	12,40
ESPE	6,00	9,30	61,20	27,00	49,50	76,50
IUT LYON 1	24,00	37,40	64,10	51,00	74,50	125,50
Observatoire	6,80	9,00	10,50	9,00	17,30	26,30
Polytech Lyon	0,80	1,00	5,60	1,00	6,40	7,40
Faculté de Médecine Lyon Est	4,00	10,40	21,70	6,50	29,60	36,10
Faculté de Médecine Lyon Sud	8,00	8,40	21,00	11,10	26,30	37,40
Faculté d'Odontologie	1,00	2,80	6,80	2,00	8,60	10,60
Faculté de Pharmacie - ISPB	6,00	9,90	25,60	12,00	29,50	41,50
CHU		1,00	0,00		1,00	1,00
FST	62,60	67,50	135,70	88,40	177,40	265,80
UFR STAPS	3,00	1,00	15,30	1,00	18,30	19,30
S.C.E.L			1,00		1,00	1,00
<b>Composantes</b>	<b>142,80</b>	<b>173,00</b>	<b>394,80</b>	<b>223,00</b>	<b>487,60</b>	<b>710,60</b>
HORS LYON 1	3,00			1,00	2,00	3,00
<b>TOTAL</b>	<b>307,10</b>	<b>275,60</b>	<b>651,60</b>	<b>419,10</b>	<b>815,20</b>	<b>1234,30</b>

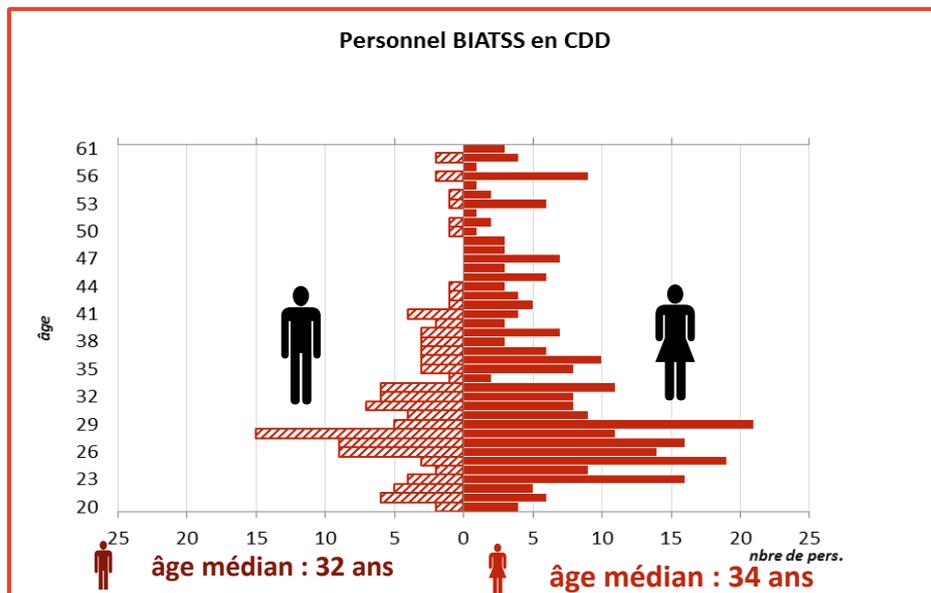
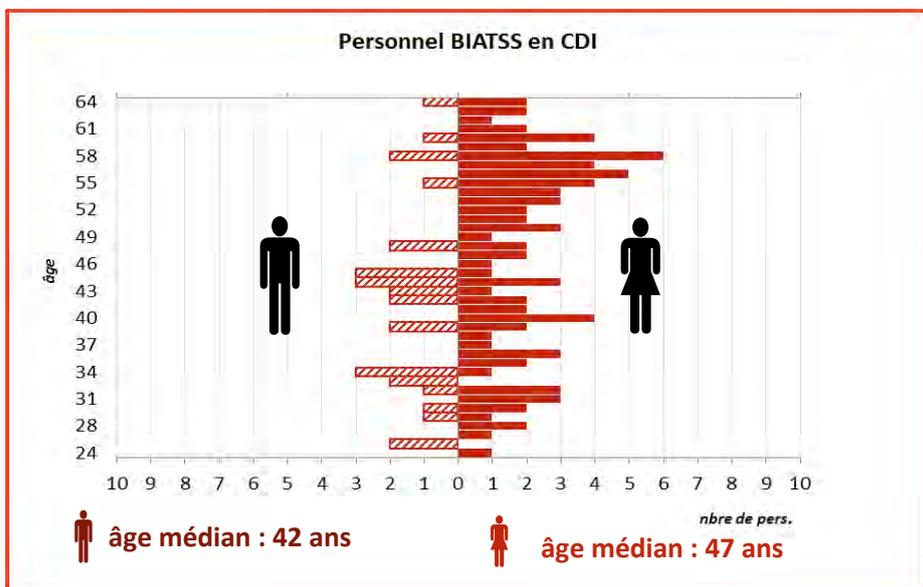
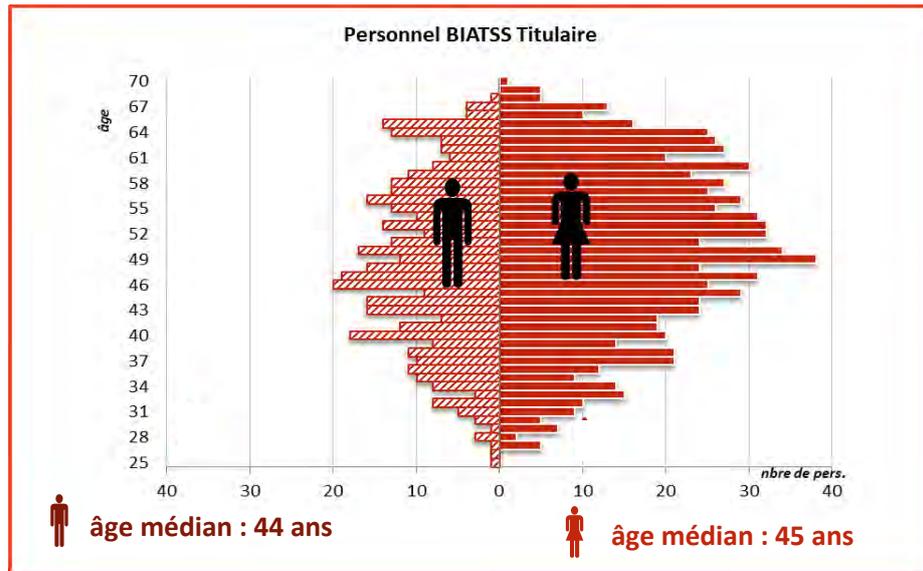
4-2-3 Répartition par temps de travail

	temps de travail	Effectif physique					
		Hommes			Femmes		
		Cat. A	Cat. B	Cat. C	Cat. A	Cat. B	Cat. C
ITRF	temps plein	129	85	135	91	86	260
	90%				1	1	4
	80%	4	2	2	11	19	45
	70%						4
	60%					3	1
	50%			2	2	1	12
Total ITRF		133	87	139	105	110	326
AENES + TOS	temps plein	12	12	22	25	46	125
	90%	1			2	1	3
	80%				3	6	38
	70%						1
	60%						
	50%					1	2
Total AENES + TOS		13	12	22	30	54	169
BIBLIOTHEQUE	temps plein	4	2	9	17	11	8
	90%			1	1	1	
	80%				3	5	5
	70%						1
	60%						1
	50%					1	
Total Bibliothèque		4	2	10	21	18	15
MEDICAL ET SOCIAL	temps plein				4	2	
	90%						
	80%				3		
	70%						
	60%						
	50%				1		
Total Médical et social		0	0	0	8	2	0
<b>TOTAL</b>		<b>150</b>	<b>101</b>	<b>171</b>	<b>164</b>	<b>184</b>	<b>510</b>

Part des personnels à temps partiel (par genre et par filière)



4-2-4 Pyramide des âges des personnels BIATSS titulaires et des personnels BIATSS contractuels par types de contrat.



## 4-3 Agents contractuels

### 4-3-1 Répartition par catégorie et par type d'emploi

		Dotation Etat pour emplois délégués			Autres dotations Etat + emploi sur Ressources Propres									TOTAL		
		Nb de pers.	Nbre en ETP	Evol. par rapport à 2012	CDI		CDD		Etud. salariés		CDD recherche		Evol. par rapport à 2012	Nb de pers.	Nbre en ETP	évolution par rapport à 2012
					Nb de pers.	Nbre en ETP	Nb de pers.	Nbre en ETP	Nb de pers.	Nbre en ETP	Nb de pers.	Nbre en ETP				
Cat. A	Hommes	7	7		16	14,44	9	9			39	36,55		71	66,99	
	Femmes	9	8,9		32	26,36	25	22,5			52	47,5		118	105,26	
	<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>15,9</b>	<b>-5,92%</b>	<b>48</b>	<b>40,8</b>	<b>34</b>	<b>31,5</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>91</b>	<b>84,05</b>	<b>-6,77%</b>	<b>189</b>	<b>172,25</b>	<b>-6,70%</b>
Cat. B	Hommes	6	6		4	4	8	7,4			4	3,5		22	20,9	
	Femmes	11	11		20	18,5	20	16,95			7	7		58	53,45	
	<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>17</b>	<b>-5,56%</b>	<b>24</b>	<b>22,5</b>	<b>28</b>	<b>24,35</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>11</b>	<b>10,5</b>	<b>4,10%</b>	<b>80</b>	<b>74,35</b>	<b>1,72%</b>
Cat. C	Hommes	29	28,3		9	8,2	16	13,8	143	22,1	1	1		198	73,4	
	Femmes	71	65,4		38	34,1	62	55,7	115	27,4	6	6		292	188,6	
	<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>93,7</b>	<b>-37,70%</b>	<b>47</b>	<b>42,3</b>	<b>78 *</b>	<b>69,5</b>	<b>258</b>	<b>49,5</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>-24,84%</b>	<b>490</b>	<b>192,5</b>	<b>-7,05%</b>
Contrats aidés et PACTE	Hommes						4	2,6						4	2,6	
	Femmes	1	1				6	4						7	5	
	<b>Total</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-50,00%</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>6,6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>46,67%</b>	<b>11</b>	<b>7,6</b>	<b>16,92%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>134</b>	<b>127,6</b>	<b>-31,87%</b>	<b>119</b>	<b>105,6</b>	<b>150</b>	<b>131,95</b>	<b>258</b>	<b>49,5</b>	<b>109</b>	<b>101,55</b>	<b>-11,05%</b>	<b>770</b>	<b>516,2</b>	<b>-5,47%</b>	

\* dont 6 apprentis présents au 31/12/2013

	PACTE
	CUI

## Pour Info...

### Contrats aidés

Un contrat aidé est un contrat de travail dérogatoire au droit commun, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides. Ces emplois aidés sont, en général, accessibles prioritairement à des « publics cibles », telles les personnes « en difficulté sur le marché du travail » ou les jeunes.

Exemple : Le contrat Unique d'Insertion (CUI)

### Apprentis

Jeune âgé de 16 à 25 ans qui prépare un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique dans le cadre d'un contrat de travail de type particulier associant une formation en entreprise et des enseignements dispensés dans un centre de formation d'apprentis.

### PACTE (parcours d'accès aux carrières territoriales, hospitalières et de l'Etat)

Le PACTE est un mode de recrutement, sans concours, dans la fonction publique pour des emplois de catégorie C. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 sortis du système éducatif sans diplôme. Un contrat en alternance leur est proposé. Au terme du PACTE et après évaluation concluante de leurs compétences, les jeunes sont titularisés.

## Les Contrats de droit privé

	Hommes	Femmes
Nombre d'apprentis recrutés dans l'année 2013	3	2
Nombre de CUI recrutés dans l'année 2013	3	7

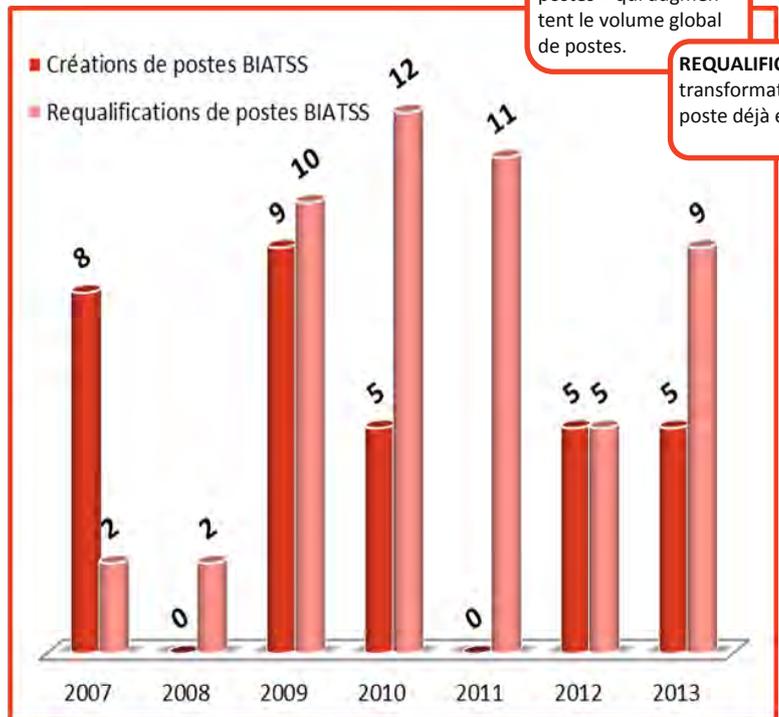
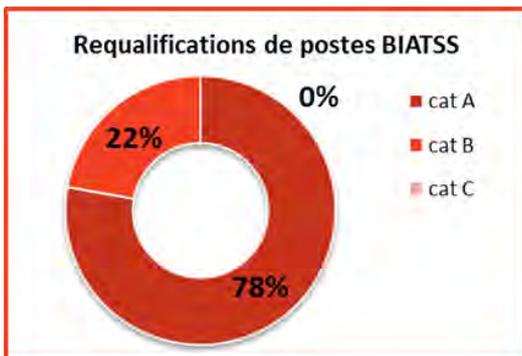
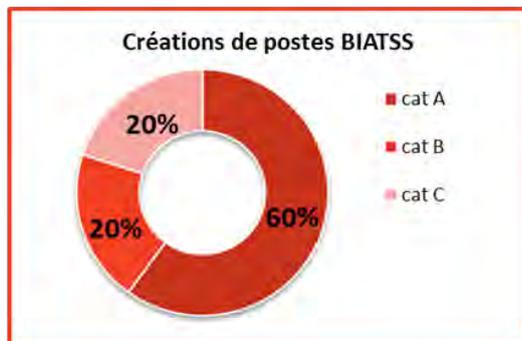
4-3-2 Répartition par composantes et services en ETP

Composante ou service	Dotation Etat pour emplois délégués		Autres dotations Etat + emploi sur Ressources Propres		TOTAL
	HOMMES	FEMMES	HOMMES	FEMMES	
Services centraux					
Agence comptable	3,00	5,00	1,00	3,00	12,00
DAJI	1,00	1,00	-	1,00	3,00
DEVU	-	3,90	1,70	2,80	8,40
DIRPAT	3,00	-	1,80	2,00	6,80
D.R.	-	-	-	-	-
D.R.H	3,00	4,00	1,00	2,00	10,00
D.S.F	-	7,80	1,00	3,00	11,80
D.S.I	-	-	4,00	1,00	5,00
Présidence	-	-	1,00	1,70	2,70
Secrétariat Général	-	3,00	2,00	9,20	14,20
Sous total Services centraux	10,00	24,70	13,50	25,70	73,90
Services transversaux spécialisés					
Hygiène et Sécurité	-	-	1,70	1,00	2,70
Mission Culture	1,00	-	1,00	-	2,00
Mission Handicap	-	-	0,30	2,00	2,30
Relations internationales	-	-	1,10	4,10	5,20
Sous total Services transversaux spécialisés	1,00	-	4,10	7,10	12,20
Services communs et généraux					
CCEM	-	-	1,00	1,00	2,00
F.O.C.A.L	-	-	6,00	20,50	26,50
ICAP	3,00	-	11,00	6,30	20,30
S.C.E.L	-	-	0,70	3,10	3,80
S. L. P. La Doua / Gerland	2,00	2,00	1,70	-	5,70
S.L.P. Rockefeller	3,00	5,00	2,00	0,80	10,80
S.O.I.E	-	-	-	-	-
S.U.A.P.S	-	0,50	1,30	0,20	2,00
S.U.A.S	-	-	0,10	0,70	0,80
Scolarité commune santé	-	1,00	-	2,00	3,00
Service commun de documentation	-	9,00	3,10	8,10	20,20
SUMPPS - Médecine préventive	-	-	-	3,81	3,81
Sous total Services communs et généraux	8,00	17,50	26,90	46,51	98,91
Services Inter-Universitaires					
C.I.S.R	-	-	-	2,00	2,00
SIUAPS	1,80	-	1,00	2,80	5,60
Sous total Services Inter-Universitaires	1,80	-	1,00	4,80	7,60
Composantes					
Biologie Humaine	0,50	5,50	5,00	21,60	32,60
I.S.F.A	-	-	2,00	1,00	3,00
ISTR	-	-	0,50	4,50	5,00
ESPE	2,00	5,00	-	3,00	10,00
IUT Lyon 1	5,00	2,80	13,30	15,10	36,20
Observatoire	-	1,00	1,00	2,00	4,00
Polytech Lyon	-	1,00	0,30	3,80	5,10
Faculté de Médecine Lyon Est	3,00	2,50	7,44	29,60	42,54
Faculté de Médecine Lyon Sud	1,00	6,50	0,30	5,50	13,30
Faculté d'Odontologie	1,00	3,00	1,00	-	5,00
Faculté de Pharmacie - ISPB	1,00	7,00	1,50	9,50	19,00
Autres affectations santé	-	-	-	17,00	17,00
Faculté des Sciences et Technologies	12,00	29,10	34,00	39,80	114,90
UFR STAPS	-	-	5,75	10,20	15,95
Sous total Composantes	25,50	63,40	72,09	162,60	323,59
<b>TOTAL</b>	<b>46,30</b>	<b>105,60</b>	<b>117,59</b>	<b>246,71</b>	<b>516,20</b>

4-3-3 Répartition des personnels BIATSS contractuels selon leur temps de travail

		temps de travail	H	F	Total général	
CDI	Temps plein		24	55	79	
	Temps incomplet		1	4	5	
	Temps partiel	90%			4	4
		80%			11	11
		70%	1		8	9
		60%			2	2
50%	3		6	9		
<b>Total CDI</b>			<b>29</b>	<b>90</b>	<b>119</b>	
CDD	Temps plein		106	205	311	
	Temps incomplet		5	31	36	
	Temps partiel	90%			1	1
		80%	3		8	11
		70%	1		5	6
		60%			2	2
50%	4		11	15		
<b>Total CDD</b>			<b>119</b>	<b>263</b>	<b>382</b>	
CONTRAT AIDE ET PACTE	Temps plein			1	1	
	Temps partiel	70%	2	4	6	
		60%	2	2	4	
<b>Total Contrat aidé et PACTE</b>			<b>4</b>	<b>7</b>	<b>11</b>	

4-4 Bilan des créations et des requalifications des postes de BIATSS



**CREATION** = « créations nettes de postes » qui augmentent le volume global de postes.

**REQUALIFICATION** = transformation d'un poste déjà existant.

#### 4-5 Mouvement des personnels BIATSS

##### 4-5-1 Evolution de carrière et réussite aux concours des personnels de l'université

##### 4-5-1-1 Promu-promouvable des personnels ITRF par catégorie

La liste d'aptitude concerne les avancements de corps

LISTE D'APTITUDE ITRF 2013								
	Nombre de promouvables		Nombre de dossiers examinés		Nombre de dossiers classés		Nombre de promus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	254		51	65	6	5	2	1
Catégorie B	320		36	85	4	5	1	2
<b>TOTAL</b>	<b>574</b>		<b>87</b>	<b>150</b>	<b>10</b>	<b>10</b>	<b>3</b>	<b>3</b>

	CONCOURS INTERNES 2013 (uniquement les agents UCBL présentant un concours interne à l'UCBL)*						EXAMENS PROFESSIONNELS 2013						RECRUTEMENT SAUVADET 2013					
	INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	9	4	13	3	2	5								1	1		1	1
Catégorie B	1		1	1		1				3	4	7		1	1		4	4
Catégorie C	3	22	25		1	1	3	8	11	2	7	9	4	28	32	3	21	24
<b>TOTAL</b>	<b>13</b>	<b>26</b>	<b>39</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>16</b>	<b>4</b>	<b>30</b>	<b>34</b>	<b>3</b>	<b>26</b>	<b>29</b>

\* : pour les arrivées ou les départs suite à la réussite d'un concours se reporter à la section sur la mobilité des agents BIATSS

Le tableau d'avancement concerne les avancements de grade

TABLEAU D'AVANCEMENT ITRF 2013								
	Nombre de promouvables		Nombre de dossiers examinés		Nombre de dossiers classés		Nombre de promus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	24	19	9	11	3	5		4
Catégorie B	43	41	17	25	6	4	4	3
Catégorie C	76	142	38	63	11	20	8	18
<b>TOTAL</b>	<b>143</b>	<b>202</b>	<b>64</b>	<b>99</b>	<b>20</b>	<b>29</b>	<b>12</b>	<b>25</b>

##### 4-5-1-2 Promu-promouvable des personnels AENES par catégorie

LISTE D'APTITUDE AENES 2013								
	Nombre de promouvables		Nombre de dossiers examinés		Nombre de dossiers classés		Nombre de promus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	14	35	3	9	1	2		
Catégorie B	7	127	1	48		4		1
<b>TOTAL</b>	<b>21</b>	<b>162</b>	<b>4</b>	<b>57</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>1</b>

	CONCOURS INTERNES 2013 (uniquement les agents UCBL présentant un concours interne à l'UCBL)*						EXAMENS PROFESSIONNELS 2013						RECRUTEMENT SAUVADET 2013					
	INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	2	5	7				1	3	4	1		1						
Catégorie B	2	4	6				2	6	8		1	1						
Catégorie C		20	20											8	8		6	6
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>29</b>	<b>33</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>12</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>0</b>	<b>6</b>	<b>6</b>

	TABLEAU D'AVANCEMENT AENES 2013							
	Nombre de promouvables		Nombre de dossiers examinés		Nombre de dossiers classés		Nombre de promus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	1	3	1	2	1	2		1
Catégorie B	9	29	9	29	9	29	3	3
Catégorie C	4	67	4	67	4	67	1	21
<b>TOTAL</b>	<b>14</b>	<b>99</b>	<b>14</b>	<b>98</b>	<b>14</b>	<b>98</b>	<b>4</b>	<b>25</b>

4-5-1-3 Promu-promouvable des personnels de Bibliothèque par catégorie

	LISTE D'APTITUDE bibliothèque 2013							
	Nombre de promouvables		Nombre de dossiers examinés		Nombre de dossiers classés		Nombre de promus	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
Catégorie A	2	14	1	4	1	4		
Catégorie B	2	9		2		2		
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>23</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

	CONCOURS INTERNES 2013 (uniquement les agents UCBL présentant un concours interne à l'UCBL)*						EXAMENS PROFESSIONNELS 2013						RECRUTEMENT SAUVADET 2013					
	INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS			INSCRITS			ADMIS		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Catégorie A	1	9	10			0			0			0			0			0
Catégorie B	1	2	3			0		1	1			0			0			0
Catégorie C	2		2	2		2			0			0		2	0		2	0
<b>TOTAL</b>	<b>4</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2</b>	<b>2</b>

4-5-1-4 Type d'évolution de carrière et filière d'origine

		Origine des personnels promus 2013											évolution par rapport à 2012
		ITRF		AENES		Bibliothèque		Contractuel		TOTAUX			
		H	F	H	F	H	F	H	F	Hommes	Femmes	Total	
concours	Internes	4	3	1	1			2		7	4	11	8,70%
	Externes	4	1					2	3	6	4	10	
liste d'aptitude		3	3		1					3	4	7	-36,36%
tableau d'avancement		12	25	4	25		2			16	52	68	65,85%
TOTAL		23	32	5	27	0	2	4	3	32	64	96	28,00%



**PARITE HOMMES /FEMMES DANS LES JURYS DE CONCOURS ET EXAMENS PROFESSIONNELS ORGANISES PAR LYON 1**

Nombre d'hommes dans les jurys de concours et examens professionnels

**73**

Nombre total de présidents de jurys de concours et examens professionnels

**13**

Nombre de femmes dans les jurys de concours et examens professionnels

**77**

Nombre de femmes présidentes de jurys de concours et examens professionnels

**9**

NOMBRE DE TOTAL DE MEMBRES DE JURYS

**150**

51% de femmes

49% d'hommes



NOMBRE TOTAL DE PRESIDENTS DE JURYS :

**22**

59% d'hommes

41% de femmes



#### 4-5-1-5 Type d'évolution de carrière et catégorie

		catégorie (en 2012)			catégorie (en 2013)		
		A	B	C	A	B	C
concours	Internes	1	3		5	1	5
	Externes	4	1	5	6	1	3
recrutement sans concours, PACTE, BOE				9	1	4	32
liste d'aptitude		4	7		3	4	
tableau d'avancement		7	10	24	6	13	49
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	<b>21</b>	<b>38</b>	<b>21</b>	<b>23</b>	<b>89</b>
%		21,33%	28,00%	50,67%	15,79%	17,29%	66,92%

#### 4-5-1-6 Suivi temporel du nombre d'évolution de carrière

	2011			2012			2013		
	nombre de promotions	% par rapport aux effectifs	Evolution / 2010	nombre de promotions	% par rapport aux effectifs	évolution / 2011	nombre de promotions	% par rapport aux effectifs	évolution / 2012
concours	40	3,19%	-2,44%	23	1,82%	-42,50%	31	2,42%	34,78%
liste d'aptitude	13	1,04%	30,00%	11	87,00%	-15,38%	7	0,55%	-36,36%
tableau d'avancement	54	4,31%	42,11%	41	3,25%	-24,07%	68	5,31%	65,85%
<b>TOTAL</b>	<b>107</b>	<b>8,53%</b>	<b>69,67%</b>	<b>75</b>	<b>5,98%</b>	<b>-29,91%</b>	<b>106</b>	<b>8,28%</b>	<b>41,33%</b>

#### 4-5-2 Mobilité

##### 4-5-2-1 Répartition des mobilités

##### 4-5-2-1-1 Répartition des mobilités des fonctionnaires

2013 - CORPS DES ITRF										
DEPARTS		Hommes				Femmes				Total
		Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	cat A	Cat B	Cat C	Total Femmes	
Mouvements internes					0				0	0
départs par mutations					0	1	1	1	3	3
départs en retraites et CFA		4	1	3	8	6	3	6	15	23
départs par concours	Interne	2	1	1	4	1		2	3	7
	Externe				0				0	0
départs des recrutements sans concours, PACTE, BOE					0			1	1	1
AUTRES DEPARTS										
décès					0				0	0
Démission et abandon de poste		1			1				0	1
Congé parental					0	1		2	3	3
Affectation dans autre administration					0	1			1	1
Congés pour événem. familiaux > 6 mois					0				0	0
Détachement		1		1	2	1		1	2	4
Mise à disposition		1			1				0	1
Disponibilité				1	1	1			1	2
<b>TOTAL DEPARTS</b>		<b>9</b>	<b>2</b>	<b>6</b>	<b>17</b>	<b>12</b>	<b>4</b>	<b>13</b>	<b>29</b>	<b>46</b>

NB : un agent de l'UCBL ayant réussi un concours à l'UCBL n'est pas considéré comme sortant puis entrant

## 2013 - CORPS DES ITRF

ARRIVEES		Hommes				Femmes				Total
		Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	cat A	Cat B	Cat C	Total Femmes	
arrivées mutations		1			1		1	4	5	6
affectation en provenance d'un autre ministère					0			1	1	1
arrivées par concours	Interne				0			1	1	1
	Externe	1	2	2	5	3	1		4	9
Arrivées des recrutements sans concours, PACTE, BOE				2	2			2	2	4
<b>AUTRES ARRIVEES</b>										
après congé parental					0		1		1	1
après disponibilité		2		1	3	1	2		3	6
<b>TOTAL ARRIVEES</b>		<b>4</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>11</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>28</b>
<b>SOLDE (total arrivées - total départs)</b>		<b>-5</b>	<b>0</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>	<b>-8</b>	<b>1</b>	<b>-5</b>	<b>-12</b>	<b>-18</b>

## 2013 - CORPS DES AENES

DEPARTS		Hommes				Femmes				Total
		Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	cat A	Cat B	Cat C	Total Femmes	
Mouvements internes					0				0	0
départs par mutations			1		1	3	8	12	23	24
départs en retraites et CFA			1		1		3	7	10	11
départs par concours	Interne				0				0	0
	Externe				0				0	0
départs des recrutements sans concours, PACTE, BOE					0				0	0
<b>AUTRES DEPARTS</b>										
décès					0				0	0
Démission et abandon de poste					0				0	0
Congé parental					0			2	2	2
Détachement				1	1		1	2	3	4
Disponibilité					0		1	1	2	2
<b>TOTAL DEPARTS</b>		<b>0</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>13</b>	<b>24</b>	<b>40</b>	<b>43</b>

## 2013 - CORPS DES AENES

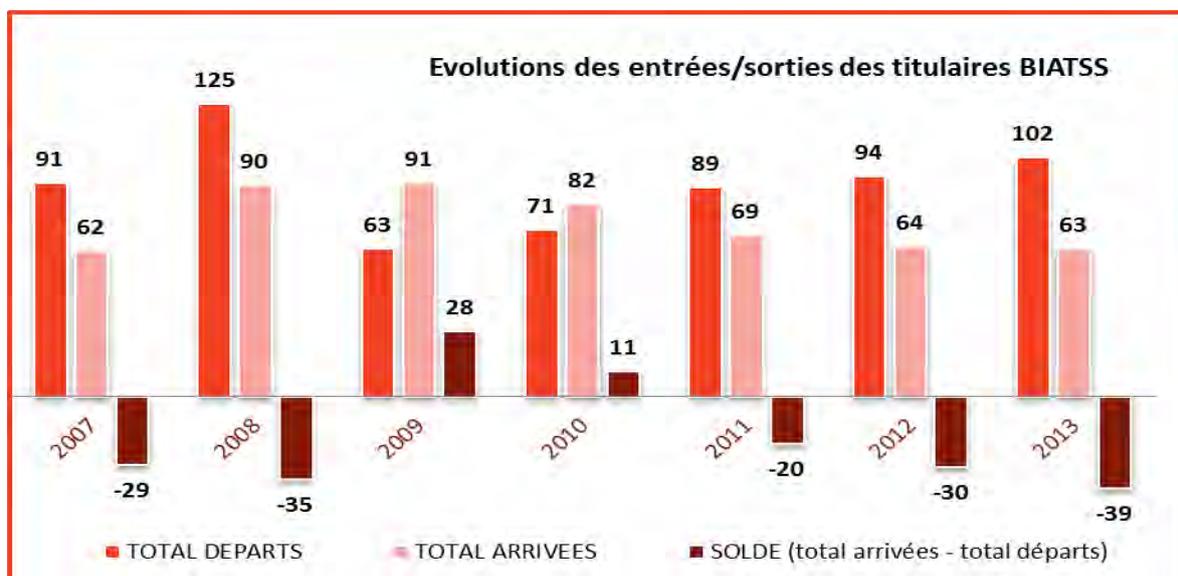
ARRIVEES		Hommes				Femmes				Total
		Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	cat A	Cat B	Cat C	Total Femmes	
arrivées mutations		1		2	3	2	7	5	14	17
arrivées par concours	Interne		1		1			1	1	2
	Externe				0			2	2	2
Arrivées des recrutements sans concours, PACTE, BOE					0			6	6	6
<b>AUTRES ARRIVEES</b>										
après congé parental					0				0	0
après disponibilité					0				0	0
<b>TOTAL ARRIVEES</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>7</b>	<b>14</b>	<b>23</b>	<b>27</b>
<b>SOLDE (total arrivées - total départs)</b>		<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>-1</b>	<b>-6</b>	<b>-10</b>	<b>-17</b>	<b>-16</b>

## 2013 - CORPS DES BIBLIOTHEQUE

DEPARTS	Hommes				Femmes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	
Mouvements internes	1			1				0	1
départs par mutations			1	1	2	1		3	4
départs en retraites et CFA			1	1				0	1
départs par concours				0				0	0
Interne				0				0	0
Externe				0				0	0
départs des recrutements sans concours, PACTE, BOE				0				0	0
<b>AUTRES DEPARTS</b>									
décès				0				0	0
Démission et abandon de poste				0				0	0
Congé parental				0			1	1	1
Détachement	1	1	1	3	2			2	5
Disponibilité				0		1		1	1
<b>TOTAL DEPARTS</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>6</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>7</b>	<b>13</b>

## 2013 - CORPS DES BIBLIOTHEQUE

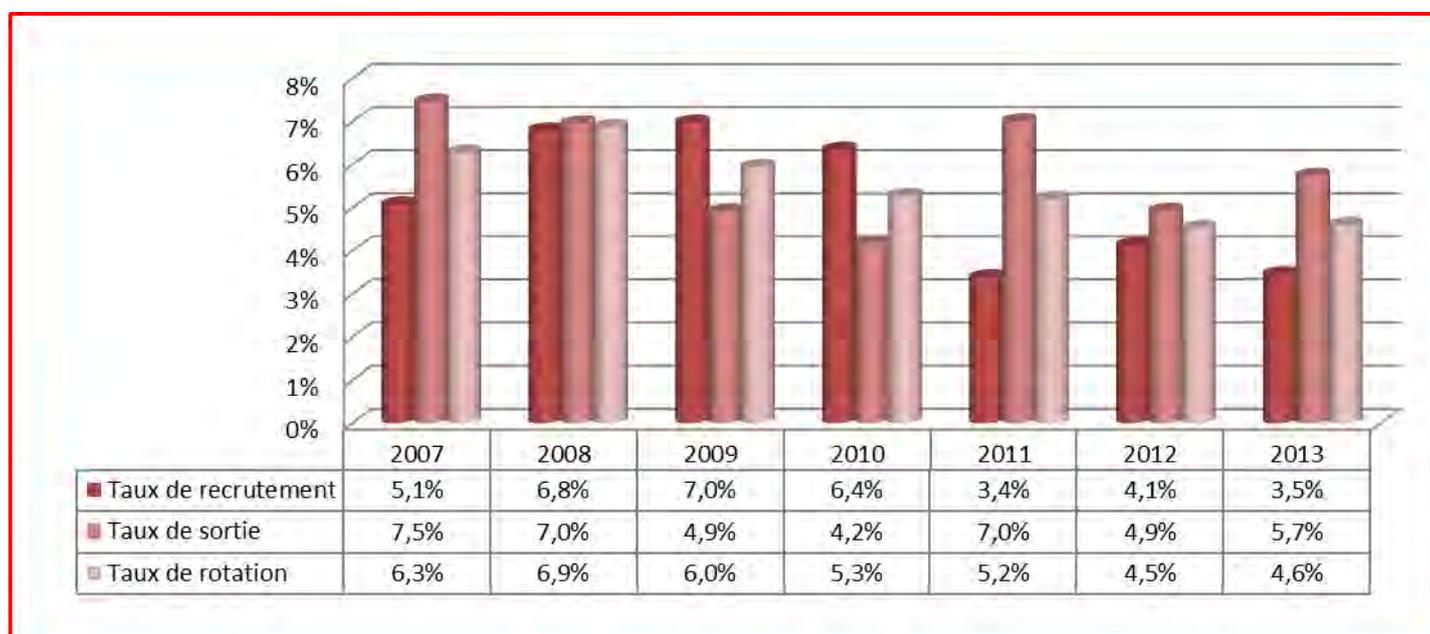
ARRIVEES	Hommes				Femmes				Total
	Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	
arrivées mutations	1		1	2	2	1		3	5
arrivées par concours			2	2				0	2
Interne			2	2				0	2
Externe				0				0	0
Arrivées des recrutements sans concours, PACTE, BOE				0				0	0
<b>AUTRES ARRIVEES</b>									
après congé parental				0			1	1	1
après disponibilité				0				0	0
<b>TOTAL ARRIVEES</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>8</b>
<b>SOLDE (total arrivées - total départs)</b>	<b>-1</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>-2</b>	<b>-1</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-5</b>



4-5-2-1-2 Départs définitifs des personnels non titulaires

DEPARTS DEFINITIFS		Hommes				Femmes				Total
		Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	Cat A	Cat B	Cat C	Total Hommes	
Fin de contrat				1	1		1	10	11	12
départs par concours	Interne				0			3	3	3
	Externe				0			0	0	0
<b>AUTRES DEPARTS</b>										
décès					0				0	0
Démission et abandon de poste			1		1				0	1
<b>TOTAL DEPARTS</b>		<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	<b>15</b>	<b>17</b>

4-5-2-2 Indicateurs de mobilité externe

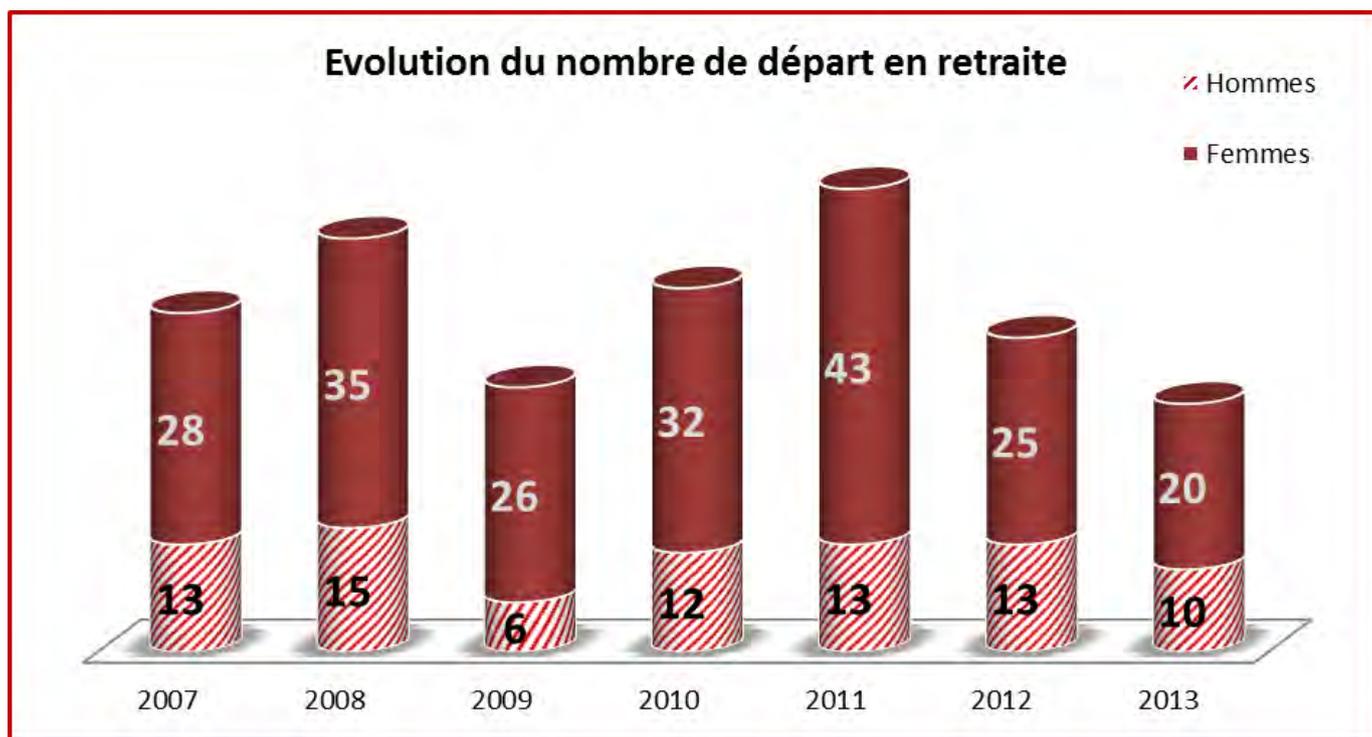


*Pour info*

**Taux de recrutement** : exprime en pourcentage le nombre d'agents titulaires qui sont arrivés au sein de l'Université par rapport à un effectif permanent moyen.

**Taux de sortie** : exprime en pourcentage le nombre d'agents titulaires qui ont quitté l'Université par rapport à un effectif permanent moyen.

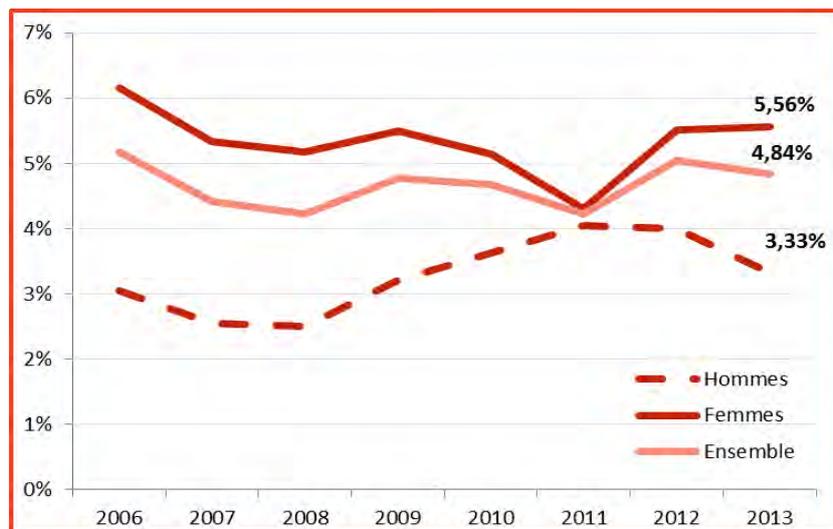
**Taux de rotation** : exprime en pourcentage le nombre d'entrées et de sorties par rapport à l'effectif des agents titulaires.



#### 2013 – AGE MOYEN DU DEPART EN RETRAITE DES AGENTS BIATSS TITULAIRES

**61,66 ans**

#### 4-6 Taux d'absentéisme des BIATSS titulaires et contractuels (hors disponibilité d'office)



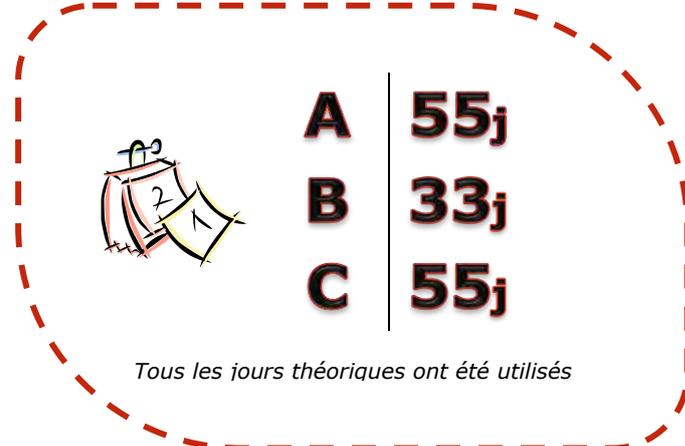
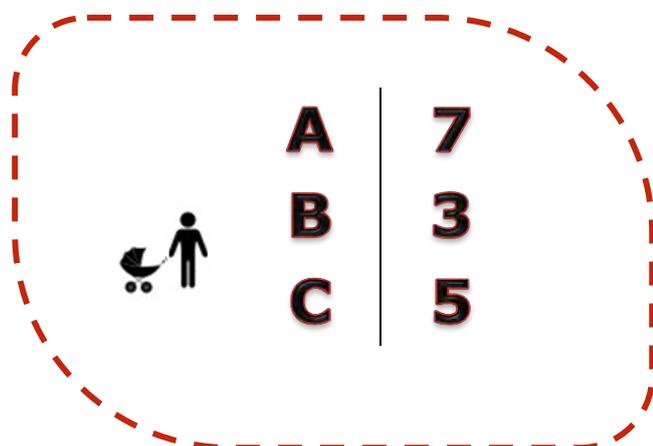
**Absences des personnels BIATSS titulaires et contractuels par catégorie et sexe selon le type de congé (en nombre de jours) :**

BIATSS Titulaires et Contractuels 2013																
Congés	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C				TOTAL			
	H	F	Total	%	H	F	Total	%	H	F	Total	%	H	F	Total	%
Congé longue durée	365	197	562	13,9%		120	120	2,8%	1868	1198	3066	12,8%	2233	1515	3748	11,6%
Congé longue maladie		185	185	4,6%	365	696	1061	24,7%	405	3942	4347	18,2%	770	4823	5593	17,4%
Congé maladie ordinaire	336	1363	1699	42,2%	577	1767	2344	54,6%	2644	9224	11868	49,7%	3557	12354	15911	49,4%
Congé grave maladie		224	224	5,6%			0	0,0%		338	338	1,4%		562	562	1,7%
Congé de maternité		1062	1062	26,4%		491	491	11,4%		2499	2499	10,5%		4052	4052	12,6%
Congé de paternité	55		55	1,4%	33		33	0,8%	55		55	0,2%	143		143	0,4%
Accidents de travail	15	47	62	1,5%	30	31	61	1,4%	224	843	1067	4,5%	269	921	1190	3,7%
Congé Formation		181	181	4,5%		181	181	4,2%		108	108	0,5%		470	470	1,5%
Disponibilité d'office			0	0,0%			0	0,0%	77	461	538	2,3%	77	461	538	1,7%
<b>TOTAL</b>	<b>771</b>	<b>3 259</b>	<b>4 030</b>	<b>100%</b>	<b>1 005</b>	<b>3 286</b>	<b>4 291</b>	<b>100%</b>	<b>5 273</b>	<b>18 613</b>	<b>23 886</b>	<b>100%</b>	<b>7 049</b>	<b>25 158</b>	<b>32 207</b>	<b>100%</b>

#### **FOCUS :**

##### Le Congé de paternité et le Congé d'accueil de l'enfant

**Nombre d'agents BIATSS bénéficiaires (par catégorie) et nombre de jours pris (par catégorie)**



#### 4-7 Compte Epargne Temps

### *Pour info*

Depuis 2002, les personnels BIATSS peuvent ouvrir un compte épargne-temps leur permettant de déposer des jours de congé ou de RTT.

Le décret n° 2009-1065 du 28 août 2009 a élargi les options ouvertes en offrant aux agents de nouvelles possibilités d'utilisation des jours déposés sur leur compte. Le nouveau dispositif, permet, chaque année, de choisir d'épargner des jours pour les utiliser ultérieurement comme jours de congé, de se les faire indemniser ou encore de les placer en épargne-retraite.

2013	Hommes	Femmes	Total
Nombre total d'agents ayant un CET	199	402	<b>601</b>
Nombre moyen de jours en stock	11,52	10,87	<b>11,08 j</b>
Nombre d'agents ayant déposé des jours de CET dans l'année	145	249	<b>394</b>
Nombre de jours de CET utilisés dans l'année	352,5	685,5	<b>1 038 j</b>
Nombre de jours de CET indemnisés dans l'année	710	901	<b>1 611 j</b>
Nombre de jours de CET pris en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique (RAFP) dans l'année	38	245	<b>283 j</b>



# LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

## 5. LA FORMATION CONTINUE DES PERSONNELS

### 5-1 Nombre et proportion des personnels enseignants chercheurs, enseignants s et BIATSS ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation

	2011		2012		2013			% par rapport à l'effectif total
	nombre d'agents	% par rapport à l'effectif total	nombre d'agents	% par rapport à l'effectif total	nombre d'agents			
					Hommes	Femmes	Total	
enseignants chercheurs, enseignants	66	2,40%	31	1,12%	3	7	10	0,36%
BIATSS	405	22%	353	16,84%	102	278	380	21,21%
Catégorie A					32	66	98	19,48%
Catégorie B					27	70	97	26,58%
Catégorie C					43	142	185	20,02%
<b>TOTAL</b>	<b>471</b>	<b>10%</b>	<b>384</b>	<b>7,89%</b>	<b>105</b>	<b>285</b>	<b>390</b>	<b>8,54%</b>

### 5-2 Le Droit Individuel à la Formation (DIF)

#### Pour info

#### Droit Individuel à la Formation (DIF)

Le droit individuel à la formation a pour objectif de permettre aux agents de se constituer un crédit d'heures de formation de 20 heures par an pour les agents à temps complet, cumulable dans la limite de 120 heures.

Le DIF peut être utilisé par l'agent pour suivre des actions de formation qui sont inscrites au plan de formation et répondre à l'une ou l'autre des finalités suivantes :

- permettre l'adaptation à l'évolution prévisible des métiers ;
- contribuer à développer des qualifications ou à en acquérir de nouvelles.

(Loi 2007-148 du 2 février 2007 relative à la modernisation de la fonction publique - décret d'application 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie des agents de la fonction publique de l'Etat)

Nombre de demandes de DIF

**13**

Nombre de DIF accordés

**2**

Taux de consommation du DIF par rapport à l'effectif total

**0,04%**

### 5-3 Le congé de formation professionnelle

	2011		2012		2013					
	nombre de demandes	nombre de congés accordés	nombre de demandes	nombre de congés accordés	nombre de demandes			nombre de congés accordés		
					Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
enseignants chercheurs, enseignants	3	2	3	1	0	1	1	0	0	0
BIATSS	2	2	4	2	0	3	3	0	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>7</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>1</b>

#### 5-4 Part des personnels BIATSS ayant bénéficié d'au moins 3 jours de formation par an

Catégorie	2011			2012			2013		
	A	B	C	A	B	C	A	B	C
ATOSS	47%	40%	16%	43%	26%	18%	37%	39%	17%
ITRF	23%	27%	12%	13%	18%	9%	21%	20%	13%
Bibliothèques	105% <sup>(1)</sup>	111% <sup>(1)</sup>	48%	142% <sup>(1)</sup>	138% <sup>(1)</sup>	100% <sup>(1)</sup>	60%	60%	12%
Médical et Social							13%	0%	
Non titulaires	8%	19%	18%	6%	10%	13%	9%	21%	34%
<b>TOTAL</b>	<b>23%</b>	<b>31%</b>	<b>16%</b>	<b>19%</b>	<b>25%</b>	<b>14%</b>	<b>20%</b>	<b>26%</b>	<b>15%</b>

<sup>(1)</sup> Au SCD, le nombre d'agents formés en Bibliothèques est supérieur à l'effectif au 31/12/2011 et à celui au 31/12/2012 car des mutations ont eu lieu au cours des années. Deux personnes ont donc pu se succéder sur un même support et des agents contractuels ont pu occuper les supports vacants.

#### 5-5 Répartition du nombre de stagiaires et du nombre de jours de formation

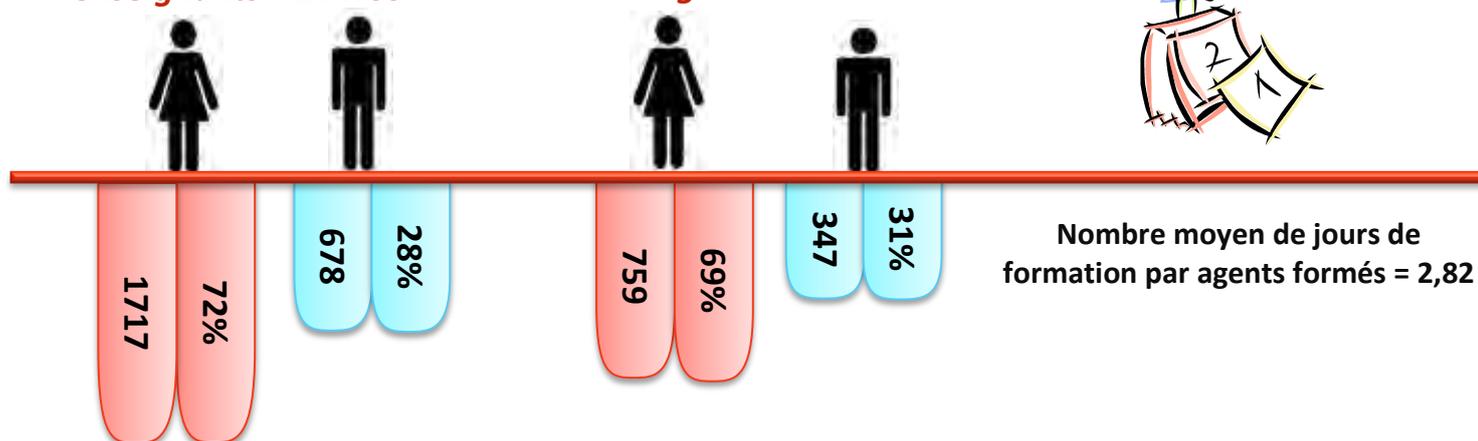
	BIATSS												ENSEIGNANTS			
	Catégorie A				Catégorie B				Catégorie C							
	Effectifs			%	Effectifs			%	Effectifs			%	Effectifs			%
	H	F	Total		H	F	Total		H	F	Total		H	F	Total	
Effectifs stagiaires <sup>(1)</sup>	128	322	450	19%	119	372	491	21%	236	787	1023	43%	195	236	431	18%
Effectifs agents formés <sup>(1)</sup>	74	142	216	20%	52	136	188	17%	115	370	485	44%	106	111	217	20%
Nombre de jours	255	506	761	24%	237	498	735	24%	349	1016	1365	44%	102	152	254	8%

<sup>(1)</sup> exemple : un individu prenant part à 4 actions de formations différentes est comptabilisé 4 fois dans les rubriques "stagiaires" mais est comptabilisé une seule fois dans les rubriques "agents".

**Effectif total stagiaires enseignants chercheurs, enseignants + BIATSS**

**Effectif total d'agents formés enseignants chercheurs, enseignants + BIATSS**

**Nombre total de jours**



#### 5-6 Taux d'absentéisme

2013 – Taux d'absentéisme des stagiaires inscrits

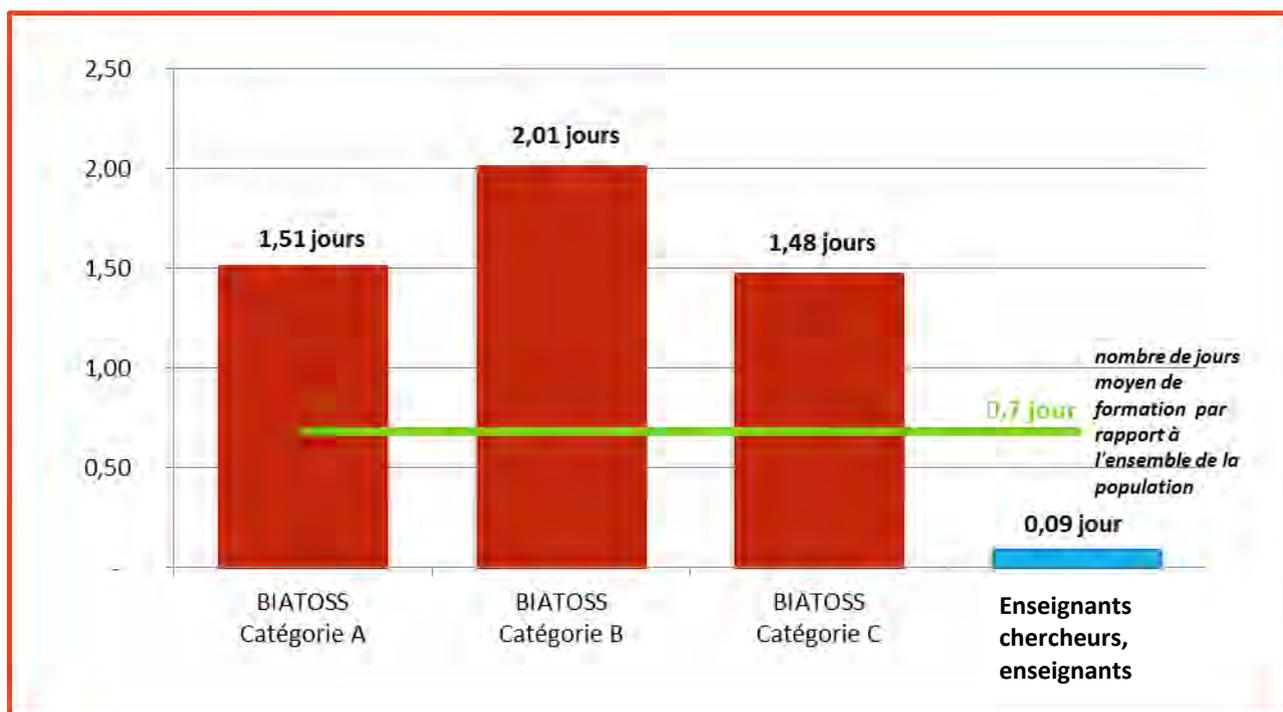
**9,09 %**

### 5-7 Nombre de participants et effectifs globaux

	nombre d'agents formés			Effectifs globaux			% agents formés/effectifs		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>BIATSS</b>									
catégorie A	74	142	216	221	282	503	33,5%	50,4%	42,9%
catégorie B	52	136	188	123	242	365	42,3%	56,2%	51,5%
catégorie C	115	370	485	230	694	924	50,0%	53,3%	52,5%
<b>Enseignants chercheurs, enseignants</b>	106	111	217	1656	1119	2775	6,4%	9,9%	7,8%
<b>Total</b>	<b>347</b>	<b>759</b>	<b>1106</b>	<b>2230</b>	<b>2337</b>	<b>4567</b>	<b>15,6%</b>	<b>32,5%</b>	<b>24,2%</b>

Le pourcentage d'agents formés par rapport aux effectifs BIATSS est de **50%** , il est de **8%** pour les enseignants.

### 5-8 Nombre moyen de jours de formation par rapport à la totalité des effectifs des agents BIATSS (selon la catégorie) et des enseignants chercheurs, enseignants





# L'ACTION SOCIALE

## 6. L'ACTION SOCIALE

### 6-1 Service social des personnels

#### 6-1-1 Nombre de personnels reçus

Agents titulaires	Agents contractuels	Hommes	Femmes	Enseignants chercheurs, enseignants	BIATSS
181	65	68	178	34	212
<b>246</b>		<b>246</b>		<b>246</b>	

Nombre d'entretiens sur l'année : 490

Nombre d'agents reçus plusieurs fois : 97

#### 6-1-2 Problématiques rencontrées

Problématique Sociale			Problème Professionnel	Problème de Santé	Problème Economique
Logement	Accès aux droits	Famille			
58	24	42	87	54	74

L'action du service social en direction des personnels en situation de handicap porte sur l'adaptation du poste de travail, les démarches administratives (obtention de reconnaissance handicap) ou l'amélioration des conditions de vie (logement, déplacements...).

Un agent peut être concerné par une ou plusieurs problématiques.

### 6-2 Groupe d'Etudes de Situations de Travail (GEST) : problématiques rencontrées

Conditions de travail	Problème relationnel avec la hiérarchie et/ou les collègues	Addictions	Pathologies psychiques/psychiatriques	Situation familiale
5	7	2	5	0

Le dispositif GEST vise à résoudre des situations individuelles de difficultés au travail, il repose sur une étroite collaboration entre le personnel concerné et les personnes en charge du dossier (assistante sociale, médecins et infirmières, directeur et directeurs adjoints de la DRH).

En 2013, il y a eu 17 situations étudiées et 13 situations traitées.

### 6-3 Politique d'aide sociale (prestations sociales, aides et secours)

Prestation	Titulaires	Contractuels	TOTAL
Enfants handicapés	32 036 €	3460 €	35 496 €
Secours - aides d'urgence	15 542 €	12 800 €	28 342 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 578 €</b>	<b>16 260 €</b>	<b>63 838 €</b>

Une commission d'établissement statue sur les aides et secours.

Les prestations d'action sociale suivantes : CESU (Chèques Emploi Service Universel), garde d'enfants, Chèques Vacances, Aide à l'installation, sont gérées nationalement.

## 6-4 Politique de restauration

- **2** restaurants de personnels sont gérés en délégation de service public sur le site de la Doua
- **3** restaurants CROUS accueillent les personnels sur les sites de Rockefeller, IUT sites de Gratte-Ciel et de Gerland
- **1** restaurant administratif accueille les personnels de l'IUT Site de Bourg en Bresse

L'UCBL apporte un budget d'aide à la restauration des personnels de l'ordre de **430 000 €** (coût complet de l'aide de l'établissement : subvention + masse salariale + investissement), dont 101 225 € proviennent de la dotation MESR au titre de la subvention nationale restauration (PIM).

Une grande partie des investissements est réalisée grâce aux conventions d'hébergement de la restauration des personnels d'organismes partenaires (CNRS, ENSSIB, INSERM...).

## 6-5 Politique d'aide à l'accueil et aux séjours d'enfants

Domaines	Participation UCBL
Subvention d'équilibre CLE	42 000 €
Accueil loisirs CLE	19 176 €
Colonies organisées par le CLE	3 075 €
Séjours d'enfants hors CLE	1695 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 946 €</b>



*Centre de Loisirs Educatifs du campus de la Doua*

- **Crèche** : **10** enfants de personnels UCBL sont accueillis.

En 2013, **25** dossiers de demande ont été déposés, **2** demandes ont pu être satisfaites

- **Accueil Loisirs** : **2410** journées, **413** demi-journées,

- **Séjours de vacances** : **189** journées enfants

## 6-6 Vie des personnels

### 6-6-1 Vie sociale

Domaines	Participants
Conseil en économie sociale et familiale	22
Stage de préparation à la retraite	12
Conseil juridique	25
Conseil notarial	<i>prestation non servie en 2013</i>
Accueil des personnels nouveaux arrivants	63

### 6-6-2 Vie culturelle

Domaines	Participants
Ateliers (arts plastiques, photographie, écriture...)	<b>44</b>
Visites culturelles	<b>77</b>

### 6-6-3 Vie sportive et activité de loisirs

Domaines	Participants
Ateliers sportifs (gym, yoga, natation, musculation, escalade...)	<b>276</b>
Fête des sports de personnels	<b>655 dont 338 UCBL</b>
Voyages et sorties	<b>240</b>



©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

# LES ACTIONS EN HYGIENE, SECURITE ET SANTE AU TRAVAIL

## 7. LES ACTIONS EN HYGIENE, SECURITE ET DE SANTE AU TRAVAIL

### 7-1 Les actions et suivis hygiène et sécurité

#### Pour info...

L'ensemble des activités du service fait l'objet d'un rapport annuel notamment présenté en CHS. Dans ce bilan social, seules les activités tournées vers les personnels et/ou les représentants des personnels sont présentées.

#### 7-1-1 Les rencontres Hygiène et Sécurité avec les personnels

Réunions	Nombre de réunions en 2013	Nombre des personnels concernés
Echange avec les APs	7	75
Echange avec les PCR	4	4
Formation des APs	6	106
Formation des PCR	0	0
Formation des personnels	14	98
CHSCT Central	4	0
CHS des partenaires des unités mixtes	6	0

Au sein de l'UCBL, il y a :

- **158 Assistants de Prévention (AP)** chargés des règles d'hygiène et sécurité parmi le personnel de l'Université
- **20 Personnes Compétentes en Radioprotection (PCR).**

#### Bilan des formations des membres du CHSCT

Coût total de la formation des membres du CHSCT

**300,98 €**

% de membres du CHSCT formé durant 5 jours (art.L2325-44 du code du travail)

**La formation spécifique a été repoussée en raison du renouvellement des membres en 2014**

% de membres du CHSCT formé à d'autres formations

**100 %**

Intitulé des formations suivies :  
« Responsabilité civile et pénale en matière de santé et sécurité au travail »  
« Management des risques en santé et sécurité au travail »

#### 7-1-2 Interventions d'urgence & interventions techniques

##### INTERVENTIONS SUR LE SITE DE LA DOUA

Interventions Doua	Alarme Incendie	Feu / Fumée	Secours	Chimique	Sûreté	Technique	Ascenseur
2006	24	0	74	4	5	32	8
2007	44	3	70	1	0	0	4
2008	60	0	71	3	0	103	20
2009	34	3	76	4	238	199	11
2010	37	0	64	0	33	141	19
2011	30	0	66	0	10	150	35
2012	23	2	94	2	15	168	23
<b>2013</b>	<b>30</b>	<b>0</b>	<b>82</b>	<b>0</b>	<b>15</b>	<b>170</b>	<b>30</b>

La présence des Agents de Sécurité permet d'intervenir dans différentes situations sur 2 sites de l'établissement :  
- la Doua  
- Rockefeller / La Buire.

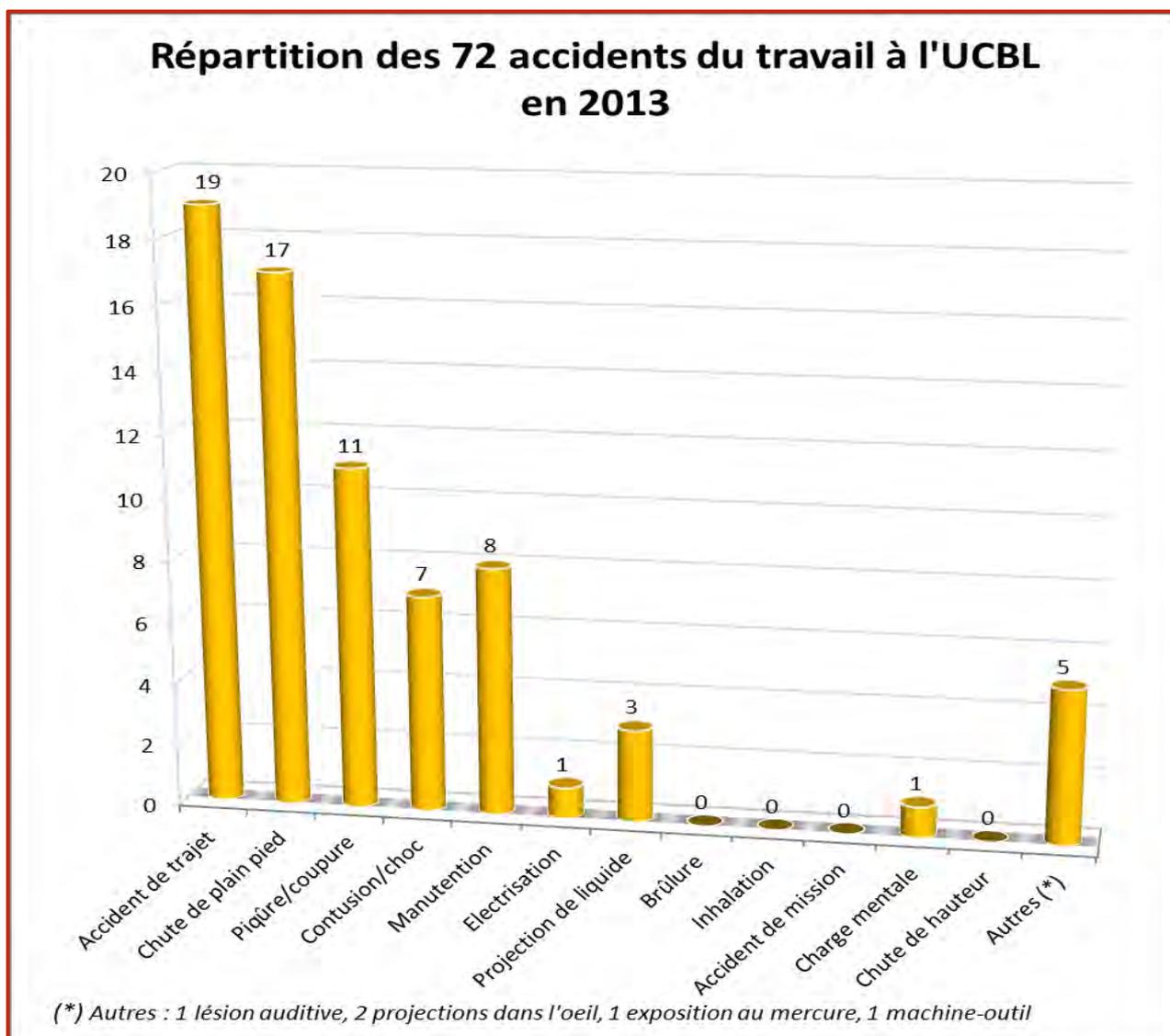
## INTERVENTIONS SUR LE SITE ROCKEFELLER

Interventions Rockefeller	Alarme Incendie	Feu / Fumée	Secours	Chimique	Sûreté	Technique	Ascenseur
2006	11	0	43	0	17	36	6
2007	25	0	30	0	8	43	16
2008	12	0	40	0	12	49	6
2009	22	1	39	6	17	58	6
2010	26	0	44	0	8	61	10
2011	30	0	52	0	13	89	13
2012	57	2	74	0	44	108	11
<b>2013</b>	<b>48</b>	<b>48</b>	<b>53</b>	<b>0</b>	<b>55</b>	<b>291</b>	<b>14</b>

**Sûreté** : alarme(s) intrusion, évacuation de personnes indésirables

**Intervention(s) technique(s)** : dépannage d'équipements de sécurité ou de secours, recherche de pannes, déblocage de portes, alarmes techniques, maintenance d'équipement de sécurité (extincteurs, désenfumage, Blocs Autonomes d'Eclairage de Sécurité...), écoulement(s) de produit(s) chimique(s) ou émanation(s) de gaz susceptibles de présenter un risque pour les individus,

**Ascenseurs** : désincarcération(s) de personnes bloquées dans un ascenseur



### 7-1-3 Les actes de violences physiques envers le personnel

	Actes de violences physiques sur agents	
	Avec arrêt de travail	Sans arrêt de travail
Emanant des usagers	0	0
Emanant du personnel	1	0

## 7-2 Les actions en médecine de prévention

### 7-2-1 Les visites médicales

7-2-1-1 Le suivi médical des personnels de l'UCBL (tel que prévu dans le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail)

	secteurs santé et science		ESPE <sup>(1)</sup>		TOTAL	
	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché <sup>(2)</sup>	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché <sup>(2)</sup>	Nombre	% par rapport à l'effectif total <sup>(2)</sup>
<b>Les visites médicales obligatoires (tous les cinq ans)</b>						
Convocations	885	20,0%		0,0%	<b>885</b>	<b>18,9%</b>
Visites	846	19,1%	25	10,3%	<b>871</b>	<b>18,6%</b>
Absences	150	3,4%		0,0%	<b>150</b>	<b>3,2%</b>
<b>Surveillance médicale particulière (personnes handicapées, femmes enceintes, agents réintégrés après un CLM ou un CLD...)</b>						
Visites	714	16,1%	11	4,5%	<b>725</b>	<b>15,5%</b>
<b>Premières consultations (embauche, ouverture de dossier)</b>						
Visites	146	3,3%	6	2,5%	<b>152</b>	<b>3,3%</b>
<b>Entretiens infirmiers en dehors des visites pouvant donner lieu à une convocation ultérieure</b>						
Entretiens infirmiers	429	9,7%	Non renseigné		<b>429</b>	<b>9,2%</b>

<sup>(1)</sup> Il n'y a pas de Service de Médecine et Santé au Travail au sein de l'ESPE, mais un médecin externe à l'UCBL en dehors du site.

<sup>(2)</sup> Pourcentage calculé par rapport à l'effectif total hors étudiants salariés.

7-2-1-2 Les visites médicales imprévisibles (accidents, malaises, blessures diverses...)

	secteurs santé et science		ESPE		TOTAL	
	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	%
A la demande des intéressés	170	3,8%	7	2,9%	<b>177</b>	<b>3,8%</b>
A la demande des médecins	170	3,8%	7	2,9%	<b>177</b>	<b>3,8%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>340</b>	<b>7,7%</b>	<b>14</b>	<b>5,8%</b>	<b>354</b>	<b>7,6%</b>

### 7-2-2 Les urgences

	secteurs santé et science		ESPE		TOTAL en nombre
	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	
Personnes orientées vers l'hôpital		0,0%	<i>Non renseigné</i>		-
Personnes adressées au médecin traitant	94	2,1%	<i>Non renseigné</i>		<b>94</b>
Personnes traitées sur place sans suite <sup>(1)</sup>		0,0%	<i>Non renseigné</i>		<b>0</b>
<b>TOTAL</b>	<b>94</b>	<b>2,1%</b>			<b>94</b>

<sup>(1)</sup> Les urgences traitées sur place sont gérées totalement par les infirmières.

### 7-2-3 Les vaccinations

	secteurs santé et science		ESPE		TOTAL en nombre
	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	
D.T.P (dont D.T.P. coq)	24	0,5%	4	1,7%	<b>28</b>
Hépatite B	-	-	-	-	<b>0</b>
Hépatite A	-	-	-	-	<b>0</b>
ROR <sup>(1)</sup>	-	-	-	-	<b>0</b>
Pneumo 23	-	-	-	-	<b>0</b>
Typhim	-	-	-	-	<b>0</b>
Grippe	95	2,1%	1	0,4%	<b>96</b>
<b>TOTAL</b>	<b>119</b>	<b>2,7%</b>	<b>5</b>	<b>2,1%</b>	<b>124</b>

<sup>(1)</sup> Rougeole-Oreillon-Rubéole

### 7-3 Les examens complémentaires

	secteurs santé et science		ESPE		TOTAL	
	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	% par rapport à l'effectif rattaché	Nombre	%
Sanguins	165	3,7%	2	0,8%	<b>167</b>	<b>3,6%</b>
Urinaires	319	7,2%	2	0,8%	<b>321</b>	<b>6,9%</b>
Ophtalmologiques	33	0,7%	-	0,0%	<b>33</b>	<b>0,7%</b>
Auditifs	58	1,3%	3	1,2%	<b>61</b>	<b>1,3%</b>
Autres (spirométrie, ...)	5	0,1%	3	1,2%	<b>8</b>	<b>0,2%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>580</b>	<b>13,1%</b>	<b>10</b>	<b>4,1%</b>	<b>590</b>	<b>12,6%</b>



©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

# RELATIONS PROFESSIONNELLES

## 8. LES RELATIONS PROFESSIONNELLES

*L'article 9 de la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires garantit le principe de droit à la participation.*

*Celui-ci permet aux agents publics de participer, par l'intermédiaire de leurs représentants siégeant dans différentes instances consultatives, à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement, à l'élaboration des règles statutaires et à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière.*

### LE COMITE TECHNIQUE (CT)

Créé par la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social, le CT est institué dans toutes les administrations de l'Etat et les établissements publics de l'Etat (hors EPIC)

Il concerne l'ensemble des personnels, qu'ils soient enseignants chercheurs, enseignants ou BIATSS. Ses avis sont consultatifs. C'est une instance de concertation chargée d'examiner les questions collectives liées :

- à l'organisation et au fonctionnement de l'établissement,
- à la gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences,
- aux règles statutaires et aux règles relatives à l'échelonnement indiciaire,
- aux grandes orientations en matière de politique indemnitaire et de critères de répartition sur les personnels,
- à la formation et au développement des compétences et qualifications professionnelles,
- à l'insertion professionnelle,
- l'égalité professionnelle, la parité et à la lutte contre toutes discriminations.

### LE COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT)

Le Décret n° 2012-571 du 24 avril 2012 relatif aux comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail dans les établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur a modifié l'organisation et les prérogatives du CHS de l'université.

Véritable organe de concertation, le CHSCT a pour mission :

- de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité ;
- De contribuer à l'amélioration des conditions de travail, notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité ;
- De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières.

Présidé par le chef d'établissement (ou son représentant), il comprend des représentants de l'administration, des personnels, des étudiants et des personnels des services médicaux.

### LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT (CPE)

Créée par la loi du 22 juillet 1992 et le décret n° 99-272 du 6 avril 1999, la CPE est une instance consultative où siègent, en nombre égal, des représentants des personnels et des représentants de l'administration.

En fonction des statuts des personnels et des catégories, elle prépare les travaux des Commissions administratives paritaires académiques et nationales. À ce titre, elle est consultée sur les questions d'ordre individuel relatives :

- à l'inscription sur la liste d'aptitude
- au congé pour formation syndicale
- au détachement
- à la disponibilité
- aux contestations de notation
- à l'avancement
- aux opérations de mutation pour lesquelles l'avis du chef d'établissement est demandé
- aux opérations de mobilité interne
- à la réduction de l'ancienneté moyenne pour un avancement d'échelon

La commission paritaire d'établissement est une assemblée consultative qui donne simplement des avis. Les décisions étant prises à un autre échelon (ministère, Conseil d'administration...)

### COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES (CCP ANT)

Les commissions consultatives paritaires traitent des sujets d'ordre individuel. Elles concernent les personnels non-titulaires de la fonction publique de l'État. Obligatoirement consultées sur les décisions individuelles :

- relatives aux licenciements intervenant à l'expiration de la période d'essai
- aux sanctions disciplinaires autres que l'avertissement et le blâme

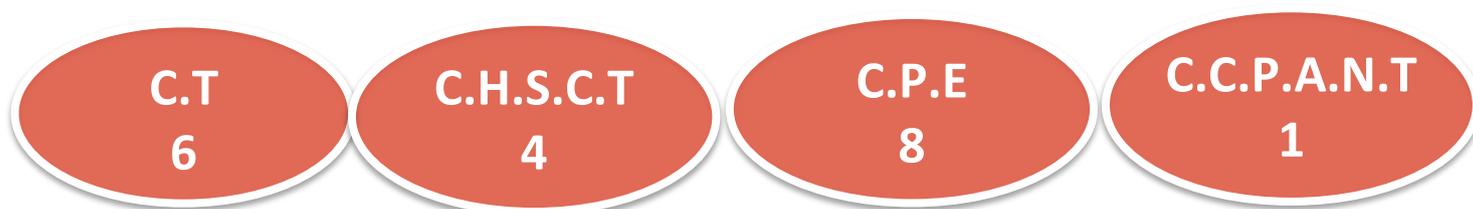
Elles peuvent également être consultées sur toute question d'ordre individuel relative à la situation professionnelle des agents non titulaires.

## 8-1 Les Instances de représentation et de concertation (art 15 du décret n°82-447 modifié)

### 8-1-1 Répartition par genre des représentants du personnel des différentes instances

	Titulaires			Suppléants		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
<b>COMITE TECHNIQUE</b>						
	5	5	10	6	4	10
<b>LE COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL</b>						
	6	3	9	5	4	9
<b>LA COMMISSION PARITAIRE D'ETABLISSEMENT</b>						
<i>Groupe 1 - Personnel ITRF, personnels de laboratoires, personnels ouvriers et de service, personnels sociaux et de santé</i>						
Cat.A	2	0	2	0	2	2
Cat.B	2	0	2	1	1	2
Cat.C	2	1	3	0	3	3
<i>Groupe 2 - Personnels AENES</i>						
Cat.A	0	2	2	1	1	2
Cat.B	1	1	2	0	2	2
Cat.C	0	2	2	0	2	2
<i>Groupe 3 - Personnels de Bibliothèque</i>						
Cat.A	0	2	2	1	1	2
Cat.B	1	1	2	0	2	2
Cat.C	0	2	2	0	2	2
<b>COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE DES AGENTS NON TITULAIRES</b>						
Cat.A	2	1	3	1	1	2
Cat.B	1	1	2	0	0	0
Cat.C	1	1	2	1	1	2
<b>Total</b>	<b>23</b>	<b>22</b>	<b>45</b>	<b>16</b>	<b>26</b>	<b>42</b>

### 8-1-2 Nombre de réunions des instances représentatives du personnel



En 2013, il n'y a eu **aucune re-convocations** du Comité technique rendues nécessaires suite à un défaut de quorum ou à un vote défavorable unanime des représentants du personnel

### 8-1-3 Les réunions des groupes de travail

En 2013, il y a eu **17 réunions** des groupes de travail ainsi réparties :

COMITE TECHNIQUE : - **5** réunions des groupes de travail personnels et affaires sociales

- **1** réunion du groupe de travail PRIMES
- **1** réunion du groupe de travail l'Accord sur la Réduction du Temps de Travail (ARTT)
- **3** réunions du groupe de travail Gestion Prévisionnelle, des Emplois, des Effectifs et des Compétences
- **4** réunions du groupe de travail Formation

COMITE HYGIENE, SECURITE ET CONDITIONS DE TRAVAIL : **3** réunions du groupe de travail

AVEC LES SYNDICATS : **6** réunions

### 8-2 Activités Syndicales

*Le droit syndical et le droit de grève sont inscrits dans le préambule de la Constitution de 1946, confirmés par celui de la Constitution de 1958 et également inscrits dans le statut général de la fonction publique.*

Le droit syndical est garanti aux fonctionnaires qui peuvent créer librement des organisations syndicales, y adhérer et y exercer des mandats.

### 8-3 Grève

Traditionnellement, la grève est définie comme une cessation concertée du travail par des salariés, dans le but de défendre des revendications de nature professionnelle.





©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

## GLOSSAIRE

## 9 GLOSSAIRE

### A

**Actions LOLF** : la Loi Organique relative aux Lois de Finances réorganise le budget en missions, programmes et actions. La mission ministérielle ou interministérielle est un ensemble de programmes concourant à une politique définie. Les programmes sont le regroupement de crédits destinés à mettre en œuvre une action ou un ensemble d'actions relevant d'un même ministère et auxquels sont associés des objectifs précis et des résultats attendus. Les programmes font l'objet d'une évaluation. Les actions décrivent le contenu du programme et regroupent des crédits ayant la même finalité.

**ATER** : Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche, personnel enseignant non titulaire recruté par CDD. Il a les mêmes obligations de service que les enseignants-chercheurs.

**Avancement** : un corps se subdivise en grades, qui se subdivisent en échelons.

L'avancement de corps se fait au choix (sur liste d'aptitude) ou par concours interne.

L'avancement de grade a lieu de façon continue d'un grade au grade immédiatement supérieur : soit au choix (inscription par ordre de mérite sur un tableau d'avancement) ; soit par tableau d'avancement après examen professionnel ; soit par voie de concours professionnel.

L'avancement d'échelon se traduit par une augmentation de traitement ; il est fonction de l'ancienneté et, pour l'octroi de bonification d'ancienneté, de la valeur professionnelle du fonctionnaire.

### B

**BIATSS titulaires** : personnels de Bibliothèque, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens de Service et de Santé, répartis selon quatre types de population :

- les personnels de Bibliothèque,
- les personnels de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur (AENES),
- les personnels Ingénieur, Technique, de Recherche et de Formation (ITRF),
- les personnels de Santé,

**BIATSS contractuels** : personnels non titulaires dont les activités correspondent à celles des personnels titulaires de Bibliothèque, Ingénieur, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé.

### C

**CDD** : Contrat à Durée Déterminée, contrat de travail qui concerne tout agent contractuel sur un Emploi Etat (CDD Bibliothèque, PAOSS, Recherche et Formation, contrat PACTE) ou un Emploi Université (Apprenti, Auxiliaire, CUI, Etudiant salarié).

**CDD recherche** : concerne les doctorants, post-doctorants et les personnels d'appui à la recherche rémunérés par des crédits fléchés recherche et notamment les contrats de recherche.

**CFA** : le Congé de Fin d'Activité est un système de préretraite. Pour en bénéficier, trois conditions sont à remplir : une condition d'âge, une condition de durée d'assurance vieillesse et une condition de durée de services publics. Les conditions d'assurance et de service diffèrent selon l'âge des intéressés. Ce système est en voie d'extinction : les agents nés après 1946 ne peuvent plus y prétendre.

**CHSCT** : le Comité d'Hygiène, Sécurité et Conditions de travail est une instance consultative qui assiste le Comité Technique Paritaire (CTP) et qui examine les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité et aux conditions de travail. Le CHSCT analyse les risques professionnels des agents, enquête à chaque accident de travail ou maladie professionnelle. Il suggère toute mesure d'amélioration de l'hygiène et de la sécurité, Il coopère à la préparation des actions de formation dans ce domaine.

**Congé de formation professionnelle** : congé dont peut bénéficier un agent, titulaire ou non, pour compléter sa formation en vue de réaliser un projet professionnel ou personnel. La durée de ce congé ne peut excéder 3 ans dans toute la carrière.

**Contractuels de droit public** : sous ce terme sont regroupés l'ensemble des contractuels BIATSS, et l'ensemble des CDD recherche, Sont exclus les contrats uniques d'insertion.

**Contractuel doctorant** : Jeune chercheur recruté sous contrat doctoral dans le but de mener un projet de recherche et de soutenir une thèse. Le contractuel doctorant (ou doctorant contractuel) a le statut d'agent public et peut avoir des activités autres telles que l'enseignement ou des missions de conseil en entreprise. Le contrat doctoral est un contrat de travail de droit public d'une durée réglementaire de 3 ans. Il remplace les contrats d'allocataire de recherche et de moniteur.

**Contrat PACTE** : le Parcours d'Accès aux Carrières de la fonction publique Territoriale, hospitalière et d'Etat est un nouveau mode de recrutement dans les trois fonctions publiques. Seuls sont accessibles par le PACTE les emplois de catégorie C de la fonction publique. L'intégration en tant que fonctionnaire intervient sans concours au terme d'une formation en alternance de un à deux ans et après vérification des aptitudes requises.

**Contrat Unique d'Insertion** : contrat de travail de droit privé, pour lequel l'employeur bénéficie d'aides (subventions à l'embauche, exonérations de certaines cotisations sociales...). Ces contractuels exercent des fonctions administratives ou techniques.

**CRCT** : Congé pour Recherche ou Conversion Thématique. C'est une période de reconversion d'une durée de 6 mois à 1 an, non renouvelable, accordée sur leur demande aux enseignants-chercheurs soit au titre de leur établissement, soit au titre du CNU au vu d'un projet présenté par le candidat. Le bénéficiaire d'un CRCT est déchargé de son enseignement.

**CNU** : Conseil National des Universités. C'est l'instance nationale qui se prononce sur les mesures relatives à la qualification, au recrutement et à la carrière des enseignants-chercheurs (professeurs et maîtres de conférences) de l'Université française. Il est composé de groupes, eux-mêmes divisés en sections, chaque section correspondant à une discipline.

## D

**BR** : Budget Rectificatif. Un budget initial peut enregistrer des modifications tout au long de l'année afin de tenir compte de la réalité de la gestion. Pour procéder à ces modifications, l'université soumet un budget rectificatif à l'approbation de conseil d'administration.

**DGF** : Dotation Globale de Fonctionnement. Jusqu'en 2008, la Dotation Globale de Fonctionnement était une recette annuelle de l'Université versée par l'Etat pour les charges correspondant à l'enseignement et au fonctionnement hors recherche. Elle était l'addition de quatre éléments : la compensation du sous encadrement en personnels enseignants chercheurs, enseignants, le fonctionnement pédagogique, le fonctionnement logistique, la compensation du sous encadrement en personnels IATOS.

Depuis son passage aux responsabilités et compétences élargies, l'UCBL perçoit une subvention pour charges de service public composée d'une dotation consacrée à la masse salariale (dont les personnels Etat) assortie d'un plafond d'emplois, d'une dotation de fonctionnement hors masse salariale et d'une dotation d'investissement.

**DIF** : le Droit Individuel à la Formation est l'une des voies d'accès à la formation tout au long de la vie professionnelle. Ce droit est ouvert, dans certaines conditions, à tous les personnels quel que soit leur statut et mis en œuvre à l'initiative de l'agent. Le DIF est un droit régi par des règles précises quant à ses conditions d'ouverture. Il permet à l'agent de suivre une action de formation inscrite au plan de formation, sous réserve de l'accord de son établissement, Ce droit est d'au moins 20 heures par an pour un agent à temps complet, plafonné à 120 heures.

## E

**Enseignant associé temporaire (ancien PAST U)** : professionnel qui assure des fonctions d'enseignant, recruté à mi-temps pour une durée de 5 ans maximum. (Dispositif UCBL)

**Enseignant-chercheur** : enseignant du supérieur (Professeur des Universités : PU et Maîtres de Conférences : MCF). Il a une double mission d'enseignement et de recherche. Son temps de travail est constitué pour moitié par les services d'enseignement d'une durée annuelle de 192 heures équivalent TD (Travaux Dirigés) et pour moitié par une activité de recherche.

Par convenance un enseignant-chercheur est dit "mono-appartenant" quand son service ne concerne que l'Université, un enseignant-chercheur est dit "bi-appartenant" quand son service est partagé entre l'Université et un service hospitalier : il s'agit des praticiens hospitaliers et de quelques pharmaciens.

**Enseignant contractuel** : enseignant non permanent recruté par contrat à durée déterminée (ATER, doctorant contractuel, PAST...).

**Enseignant du premier degré** : instituteur ou professeur des écoles.

**Enseignant du second degré** : enseignant professeur certifié (PRCE) ou agrégé (PRAG) en collège ou en lycée. Il a une obligation de service de 384 heures équivalent TD.

**Enseignant invité** : personnalité extérieure de nationalité française ou étrangère qui exerce des fonctions d'enseignement ou de recherche dans un établissement étranger d'enseignement supérieur ou de recherche. L'enseignant invité est recruté pour une durée de 1 à 12 mois maximum.

**Enseignant titulaire** : enseignant-chercheur, enseignant hospitalo-universitaire et enseignant du 1<sup>er</sup> ou du 2<sup>nd</sup> degré.

**ETP** : Equivalent Temps Plein. Unité de mesure des effectifs présents à une date donnée, corrigés de la quotité de travail. Un agent à temps partiel à 60% (quotité de travail = 60%) correspond à 0,6 ETP.

**ETPT** : Equivalent Temps Plein Travaillé. Unité de mesure de la force de travail de l'établissement. L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) est proportionnel à l'activité d'un agent, mesuré par sa quotité de temps de travail et par sa période d'activité sur l'année, Une personne employée à temps plein toute l'année consomme 1 ETPT. La quotité travaillée retenue pour les agents à temps partiel est la fraction du temps complet effectuée par l'agent.

Un agent à 80% employé toute l'année consomme donc 0,8 ETPT.

Un agent à 80% employé 6 mois de l'année consomme donc 0,4 ETPT.

L'Equivalent Temps Plein Travaillé (ETPT) présente donc dans une même unité de décompte des agents pour lesquels les régimes de travail peuvent être très différents en terme de période travaillée dans l'année et de quotité de temps de travail.

**Etudiant salarié** : étudiant recruté pour des activités de tutorat, accueil et accompagnement des étudiants handicapés, de services en bibliothèque, animation culturelle sociale et sportive, aide à l'insertion professionnelle...

## H

**HDR** : l'Habilitation à Diriger des Recherches est un diplôme national obtenu après un doctorat et qui permet de postuler à un poste de professeur des universités ou de directeur de thèse.

## I

**IAT** : l'Indemnité d'Administration et de Technicité est attribuée aux personnels de bibliothèques, de l'AENES et de santé de catégorie C, ainsi qu'aux catégories B en début de carrière.

**IFTS** : l'Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires est attribuée aux personnels de bibliothèques, de l'AENES et de santé de catégorie A, ainsi qu'aux catégories B en fin de carrière.

**IUF** : l'Institut Universitaire de France a pour mission de favoriser le développement de la recherche de haut niveau dans les Universités et de renforcer l'interdisciplinarité. Les enseignants-chercheurs peuvent bénéficier d'une délégation à l'IUF : ils sont déchargés, pour une période de 5 ans, des 2/3 de leurs obligations d'enseignement pour se consacrer à la recherche. On distingue les membres juniors (âgés de moins de 40 ans) et les membres seniors.

## L

**Loi n°2005-843** : loi du 26 juillet 2005 *portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique*. Le chapitre III de cette loi (« lutte contre la précarité ») stipule que les agents en CDD depuis 6 ans ne peuvent être reconduits qu'en CDI et de manière expresse.

**Loi n°2012-347** : loi du 12 mars 2012 *relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique*.

**Cette loi en faveur des agents contractuels vise, notamment, à :**

- ouvrir des voies spécifiques d'accès à l'emploi titulaire par des concours réservés (sous conditions) ; ce dispositif, qui permet la reconnaissance de l'expérience professionnelle, est applicable dans les 4 ans à compter de la publication de la loi au Journal Officiel, soit à compter du 13 mars 2012.
- donner aux agents en CDD un accès automatique au CDI après 6 ans de service dans les 8 dernières années.

## P

**PAST** : le Professeur Associé à Temps partiel est un professionnel qui assure des fonctions d'enseignant-chercheur. Il doit justifier d'une activité professionnelle principale autre que l'activité d'enseignement et d'une expérience professionnelle en rapport avec la discipline enseignée.

**PCA** : la Prime de Charge Administrative est attribuée par l'Université à des enseignants assumant des responsabilités administratives particulières (vice-présidents, chargés de mission...).

**PEDR** : la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche est destinée aux enseignants-chercheurs, aux enseignants hospitalo-universitaires et aux enseignants associés à temps plein pour leurs activités de recherche et d'encadrement de doctorants. Elle est attribuée après évaluation d'un dossier individuel, présentant l'activité effective du candidat dans ces domaines au cours des quatre dernières années civiles.

**Personnel hébergé** : personnel qui intervient à l'Université mais qui n'est pas personnel de l'Université.

**Personnel vacataire administratif ou technique** : personne engagée pour une mission précise, sur un emploi non permanent ; leur rémunération est attachée à l'acte effectué, non à un indice.

**Personnel vacataire d'enseignement** : personne choisie en raison de ses compétences dans les domaines scientifique, culturel ou professionnel ; elle doit exercer une activité professionnelle principale.

**PES** : la Prime d'Excellence Scientifique est attribuée aux personnels enseignants, pour une période de 4 ans renouvelable, dont « l'activité scientifique est jugée d'un niveau élevé par les instances d'évaluation dont ils relèvent ainsi qu'à ceux qui exercent une activité d'encadrement doctoral » (article 1 du décret n°2009-851 relatif à la PES). Elle remplace la PEDR (Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche).

**PFI** : la Prime de Fonction Informatique est éventuellement attribuée aux personnels ITRF de catégorie A et B travaillant dans le domaine informatique, et sous certaines conditions prévues par décret.

**PFR** : la Prime de Fonctions et de Résultats est attribuée aux personnels de la filière administrative. Elle est structurée en deux parts distinctes : la part Fonctions, qui reconnaît les responsabilités de l'emploi occupé, et la part Résultats, qui valorise la performance individuelle et la manière de servir.

**PPRS** : la Prime de Participation à la Recherche Scientifique est attribuée aux personnels ITRF pour leur contribution directe ou indirecte à la recherche.

**PRES** : la Prime de Recherche et d'Enseignement Supérieur est attribuée aux personnels enseignants participant à l'élaboration et à la transmission des savoirs ainsi qu'au développement de la recherche.

**Protocole Bonmartin** : politique spécifique à l'UCBL votée en Conseil d'Administration du 13 décembre 2011 en faveur des personnels non titulaires. Il s'agit de « CDIser » les agents contractuels ayant une ancienneté d'au moins 3 ans dans la même fonction au 1<sup>er</sup> janvier 2012. Sont exclus, entre autres, les CDD Recherche et les personnels sous convention.

**PRP** : la Prime de Responsabilité Pédagogique est attribuée aux personnels enseignants pour les responsabilités pédagogiques spécifiques qu'ils exercent en sus des obligations de service (par exemple l'organisation de l'accueil et de l'orientation des étudiants, ou la mise en place et l'accompagnement des projets pédagogiques liés aux nouvelles technologies et à la gestion de la politique documentaire).

## R

**Ressources Propres** : financements d'origine publique ou privée (droits d'inscription, formation continue, apprentissage, dons et legs, donations, rémunérations de services, contrats de recherche, fondations, mécénat...).

## T

**Travailleur handicapé** : personne reconnue handicapée par la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées), ou titulaire d'une pension d'invalidité, ayant fait connaître sa situation à l'administration.



©Eric.Le Roux/Communication/UCBL

# ANNEXE

## **I**NTRODUCTION

Depuis 2009, avec le concours de tous, le bureau GPEEC travaille entre autre à l'établissement des cartographies des métiers de l'Université Lyon 1.

Nous vous proposons de découvrir la cartographie ou représentation graphique de quelques métiers de l'UCBL, organisée selon une "Branche d'Activité Professionnelle" (BAP) et plusieurs Familles Professionnelles (FAP).

Une BAP regroupe des domaines homogènes d'activité et permet de fixer un premier cadre général. Un chimiste ou un informaticien ne seront pas, par exemple, répertoriés dans la même branche.

Puis les "familles professionnelles", subdivisions des BAP, fixent plus précisément les secteurs d'activités. Par exemple, dans la BAP D Sciences Humaines et Sociales, trois familles sont définies : "Techniques des sciences humaines et sociales", "Techniques d'analyse et de représentation de données à référence spatiale" et "Analyse de sources anciennes".

Chaque famille professionnelle regroupe ensuite, en les hiérarchisant par corps, des métiers ou "emplois types" selon le vocabulaire de **REFERENS Référentiel des emplois types de la recherche et de l'enseignement supérieur**.

L'article 3 de l'arrêté du 1er février 2002 fixant la liste réactualisée des BAP et emplois types en donne une définition claire : pour chaque branche d'activité professionnelle, l'emploi type se définit comme le regroupement sous un même identifiant d'un ensemble de situations de travail repérables par des activités identiques ou fortement semblables, dont l'exercice requiert les mêmes compétences (connaissances et savoir-faire).

Chaque emploi type fait l'objet d'une fiche descriptive des activités, des compétences ainsi que de l'environnement et du contexte de travail qui le caractérisent. La liste des branches d'activité professionnelle, des familles professionnelles ainsi que les fiches d'emplois types sont regroupées au sein d'un référentiel, pour l'Enseignement Supérieur et la Recherche il s'agit de REFERENS.

Ce langage commun aux EPST et EPSCP doit faciliter la description des emplois et des postes, et favoriser la mobilité entre les différentes structures.

Nous vous invitons à découvrir une BAP, et un focus sur un emploi type.

## **G** La BAP G

La BAP G concerne les activités professionnelles liées au Patrimoine, logistique, prévention et restauration.

Elle se décline en 4 familles professionnelles qui regroupent des emplois types :

- A. Travaux et maintenance immobilière
- B. Logistique et services généraux
- C. Hygiène et sécurité / Médical
- D. Restauration

Sur l'ensemble des emplois types recensés par REFERENS pour la BAP G, tous ne sont pas représentés à l'Université Claude Bernard Lyon1.

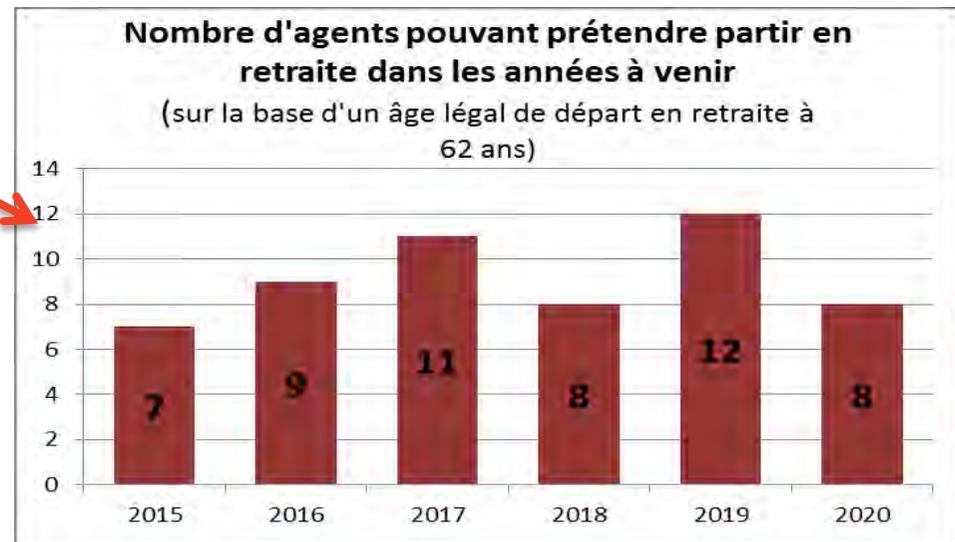
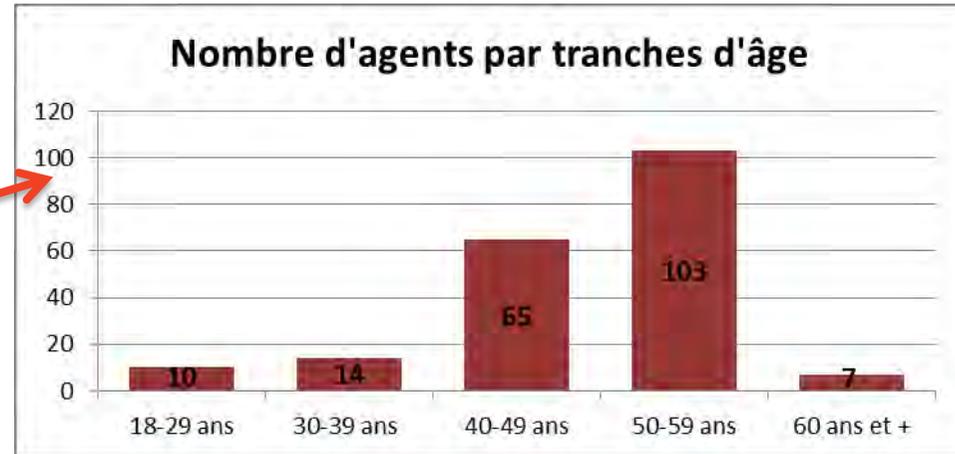
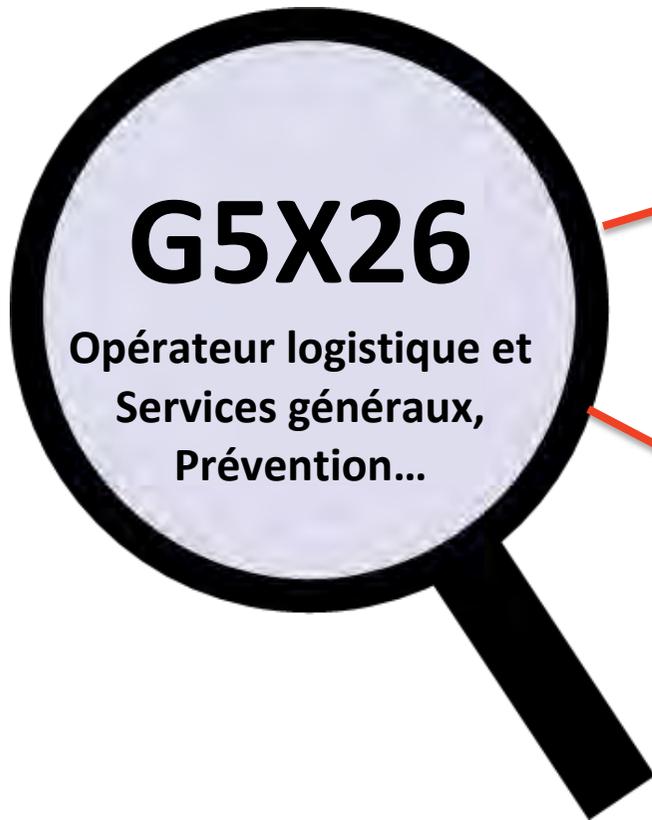
Vous trouverez ci-après la cartographie de la BAP G indiquant le nombre d'agents à l'UCBL pour chaque emploi type existant.

En deuxième partie, un focus sera porté sur l'emploi type d'opérateur logistique et services généraux (G5X26).

# 1 Cartographie de la BAP G de l'UCBL (nombre d'agents dans chaque emploi type)

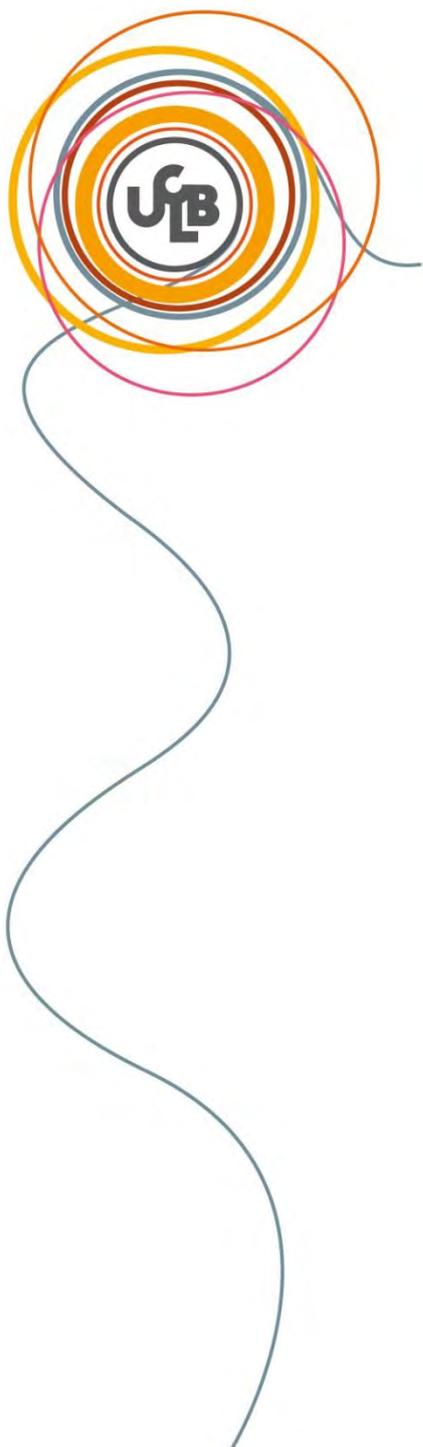
Travaux et maintenance immobilière					Logistique et services généraux	Hygiène et sécurité/Médical		Restauration	TOTAL par grade	TOTAL par catégorie
<b>G1X21</b> Ingénieur du patrimoine immobilier et de la logistique					<b>G1X22</b> Ingénieur en prévention des risques				IGR	A
2					1			3		
<b>10276</b> Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers, chargé du management d'équipes à l'UCBL	<b>10277</b> Ingénieur travaux immobiliers à l'UCBL		<b>G2X21</b> Ingénieur en maintenance et travaux immobiliers et logistique		<b>G2C22</b> Ingénieur en hygiène et sécurité			IGE		
1	8		1		3			13		
<b>G3A25</b> Assistant technique maintenance et travaux immobiliers						<b>10374</b> Infirmière (infirmier) à l'UCBL	<b>G3X28</b> Assistant en hygiène et sécurité	ASI		
7						7	1	15	31	
<b>G4A22</b> Technicien Génie Climatique	<b>G4A23</b> Technicien électricité	<b>G4A25</b> Chargé d'opérations de travaux	<b>G4A26</b> Technicien aménagement intérieur	<b>10265</b> Technicien dessinateur à l'UCBL	<b>G4B28</b> Technicien logistique	<b>G4C29</b> Technicien en hygiène et sécurité Prévention, hygiène et sécurité	<b>G4C30</b> Infirmier(e) EPST	<b>G4D31</b> Chef de cuisine - cuisinier	T	B
1	5	8	1	3	2	5	1	1	27	27
<b>G5A21</b> Plombier Génie Climatique	<b>G5A22</b> Electricien - courants forts	<b>G5A24</b> Opérateur de maintenance et travaux	<b>10279</b> Opérateur de maintenance multi-compétences à l'UCBL	<b>G5A25</b> Jardinier	<b>G5X26</b> Opérateur logistique Logistique et services généraux Prévention, hygiène et sécurité				ADT	C
14	11	19	18	11	199				272	272

**2** FOCUS sur l'emploi type d'opérateur logistique (G5X26)



**SERVICE D'AIDE AU  
PILOTAGE  
DES RH ET DE LA MASSE  
SALARIALE**

Bâtiment J-V Daubié  
Domaine Scientifique de la DOUA  
43, Boulevard du 11 novembre 1918  
69622 Villeurbanne CEDEX



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

**DISPOSITIF INTERESSEMENT / VERSEMENT PRIME ANNUELLE EXCEPTIONNELLE  
PERSONNELS DE CATEGORIE C ET B**

---

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** la création d'un dispositif d'intéressement pour les personnels BIATSS de catégorie C et B permettant le versement des primes exceptionnelles décidées par le Ministère pour l'année 2014 (100 euros pour les personnels de catégorie C et 50 euros pour les personnels de catégorie B).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 25  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstention(s) : 1

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

PROJET DE TITRE 1 DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'UCBL

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

**A été informé et a discuté** du projet de titre 1 du règlement intérieur de l'UCBL (4 titres).

Fait à Villeurbanne, 20 novembre 2014

Le Président

  
François Noël GILLY

## **REGLEMENT INTERIEUR DE L'UCBL**

### **TITRE 1 – DISPOSITIONS RELATIVES A L'ORGANISATION ET AU FONCTIONNEMENT INSTITUTIONNEL DE L'UNIVERSITE**

#### **Chapitre 1 – Election du Président de l'Université**

Article 1 – appel à candidatures / dépôt des candidatures

Article 2 – campagne électorale

Article 3 – conditions d'éligibilité

Article 4 – modalités d'élection

Article 5 – durée du mandat

#### **Chapitre 2 – Elections aux conseils de l'Université**

Article 6 - comité électoral

Article 7 - élections des représentants des personnels et étudiants aux conseils centraux, conseils de composantes et conseils des services communs

#### **Chapitre 3 – Fonctionnement et organisation des conseils centraux**

Article 8 - dispositions communes de fonctionnement

Article 9 – répartition des attributions entre CA, CAC et commissions du CAC

Article 10 - conditions de représentation / procurations

Article 11 - commissions et groupes de travail rattachés au CA et commissions du CAC

#### **Chapitre 4 – Elections des vice-présidents, vice-présidents délégués et chargés de mission**

Article 12 : modalités d'élection

Article 13 : appels à candidature et modalités de dépôt des candidatures

Article 14 : mode de scrutin

Article 15 : durée des mandats

# **Titre I – Dispositions relatives à l’organisation et au fonctionnement institutionnel de l’établissement**

## **Chapitre I – Election du Président**

### **Article 1 : appel à candidature / dépôt des candidatures**

Un appel à candidature est publié quatre semaines au moins avant la fin du mandat du Président en exercice sur le site internet de l’établissement.

Il est souhaitable que les candidatures soient déposées au plus tôt et puissent être connues officiellement avant la séance du CA, afin que le débat démocratique se déroule dans de bonnes conditions.

Cependant, les candidatures peuvent intervenir jusqu'à la réunion du CA et même au cours de sa séance, avant chaque tour de scrutin. Les retraits éventuels de candidature se font dans les mêmes conditions.

Les candidats sont invités à la séance du CA pour présenter leurs candidatures et répondre aux questions des administrateurs.

### **Article 2 : campagne électorale**

Toute personne ayant fait acte de candidature pourra se faire communiquer la liste des électeurs, leurs adresses administratives et électroniques.

Les candidats déclarés pourront notamment utiliser les listes de diffusion suivantes :

- directeurs de composantes et de services communs
- directeurs et chefs des services administratifs
- représentants syndicaux et/ou des personnels
- personnels
- représentants d'associations étudiantes

Tout acte de candidature intervenant au moins une semaine ouvrable avant la date de l’élection bénéficiera d’une publicité sur l’intranet de l’établissement.

### **Article 3 : conditions d’éligibilité**

L’appel à candidature pour l’élection du Président est ouvert à tous les enseignants-chercheurs, chercheurs, professeurs ou maîtres de conférences, associés ou invités, ou tout autre personnel assimilé, sans condition de nationalité, conformément à l’article L712-2 du code de l’éducation.

Les fonctions de Président sont incompatibles avec celles de membre du conseil académique, de directeur de composante, d’école ou d’institut ou de tout autre structure interne de l’université et avec celles de dirigeant exécutif de tout établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ou de l’une de ses composantes ou structures internes.

### **Article 4 : modalités d’élection**

Le doyen d’âge parmi les enseignants-chercheurs et assimilés du Conseil d’Administration nouvellement élu préside la réunion du conseil chargé d’élire le Président.

Un membre du conseil d'administration empêché peut donner une procuration écrite à un membre élu du conseil d'administration pour voter en lieu et place. Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats.

Le président de séance invite les candidats à présenter leur projet dans l'ordre de dépôt de leur candidature. Chaque candidat dispose de 20 minutes pour exposer son programme puis de 20 minutes d'échanges avec les membres du conseil d'administration.

Le vote a lieu par appel nominal et à bulletins secrets. Le vote par correspondance n'est pas autorisé.

Le président est élu à la majorité absolue des membres du conseil d'administration, qui sont au nombre de 28 électeurs à l'UCBL par délibération statutaire du conseil d'administration du 24 juin 2014.

Au maximum, trois tours de scrutin sont organisés lors la première réunion du conseil chargé d'élire le Président. En cas d'absence de majorité absolue à l'issue de ces trois tours, une nouvelle séance est convoquée dans les deux semaines qui suivent cette réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration est convoqué dans ces conditions jusqu'à l'élection du nouveau Président.

#### Article 5 : durée du mandat

Le mandat du président de l'université, d'une durée de quatre ans, expire à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du conseil d'administration. Il est renouvelable une fois.

### **Chapitre II – Elections aux conseils de l'Université**

#### Article 6 – comité électoral

Le comité électoral de l'université est chargé d'assister le président de l'université dans l'organisation de l'ensemble des opérations électorales.

Il est composé du Directeur Général des Services présidant le comité, du directeur du service des affaires juridiques et de six membres nommés par le président de l'UCBL parmi les membres élus du conseil d'administration, selon la composition suivante :

- deux représentants des personnels enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'université, dont un au titre du collège A et un au titre du collège B ;
- deux représentants des usagers de l'Université.
- deux représentants des BIATSS.

#### Article 7– élections des représentants des personnels et étudiants aux conseils centraux, conseils de composante et conseils des services communs

#### **Mandat des élus aux conseils centraux et aux conseils des composantes**

Le mandat des membres usagers dans les conseils est de 2 ans ; celui des autres membres est de 4 ans.

Au terme du mandat de chaque collège, le renouvellement de celui-ci se fait dans sa totalité. En cas de vacance d'un siège de personnel, pour quelque cause que ce soit, ce siège est dévolu de plein droit, pour la durée du mandat restant à accomplir, au candidat de la même liste venant immédiatement après le dernier candidat élu et ainsi de suite, le cas échéant

jusqu'à épuisement de la liste. En cas d'impossibilité, il est procédé à un renouvellement partiel.

S'agissant du collège des usagers, en cas de démission, d'empêchement définitif ou de perte de la qualité au titre de laquelle il a été élu, chaque membre titulaire est remplacé, pour la durée du mandat restant à courir, par son suppléant qui devient alors titulaire. Lorsque le siège d'un représentant suppléant devient vacant pour quelque cause que ce soit, il est attribué, pour la durée du mandat restant à courir, au premier des candidats non élu de la même liste. Lorsque le siège vacant d'un représentant titulaire ne peut plus être pourvu dans l'ordre de présentation de la liste par application des dispositions prévues au présent alinéa, il est procédé à un renouvellement partiel.

En cas de vacance, pour quelque cause que ce soit, du siège d'une personnalité extérieure, il y a lieu à renouvellement partiel dans le mois qui suit la vacance, à moins que celle-ci ne se produise moins de six mois avant un renouvellement général.

### **Modes de scrutin**

Les élections se font, au sein de chaque collège, au suffrage direct, au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle avec répartition des sièges restant à pourvoir selon la règle du plus fort reste, sans panachage.

Lorsqu'il n'y a qu'un seul siège à pourvoir dans un collège déterminé, l'élection a lieu au scrutin majoritaire à un tour.

Le vote a lieu à bulletin secret, et se déroule conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Au sein de la commission de la recherche ou de la commission de la formation et de la vie étudiante, lorsqu'il existe des circonscriptions électorales au sein d'un collège, le nombre de sièges affectés à chaque circonscription est arrêté par le Président après avis du CA, sur la base du prorata du nombre d'électeurs de droit de chaque circonscription pour le collège concerné au moins 2 mois avant les élections.

Les règles suivantes s'appliquent conformément à l'article L719-1. Pour l'élection des représentants des enseignants-chercheurs et des personnels assimilés au conseil d'administration de l'université, il est attribué dans chacun des collèges deux sièges à la liste qui a obtenu le plus de voix. Les autres sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Toutefois, les listes qui n'ont pas obtenu un nombre de suffrages au moins égal à 10 % des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Pour chaque représentant des usagers, un suppléant est élu dans les mêmes conditions que le titulaire.

## **Chapitre III – Fonctionnement et organisation des conseils centraux**

### Article 8 - dispositions communes de fonctionnement (article 24 statuts UCBL)

Dans le cadre de leurs missions, le Conseil d'Administration, le Conseil Académique, ainsi que ses commissions se dotent d'un règlement intérieur adopté à la majorité simple des membres présents ou représentés.

*Les Conseils centraux et les deux Commissions du Conseil Académique se réunissent au moins une fois par trimestre. Ils sont convoqués par le Président de l'Université ou à la demande d'un tiers au moins de leurs membres.*

*Le conseil d'administration est présidé par le Président de l'UCBL qui fixe l'ordre du jour de ses séances et convoque ses membres. Le CA peut être présidé à la demande du Président par le vice-président du CA qui peut convoquer le conseil et en fixer l'ordre du jour, après approbation du président.*

*Le Président de l'Université préside le Conseil Académique plénier et ses deux commissions : la commission de la formation et de la vie universitaire et la commission de la recherche. En cas d'empêchement, suivant l'ordre du jour et sur décision du Président de l'Université, le Conseil Académique est présidé par un des Vice-Présidents du Conseil Académique et les commissions précitées sont présidées par leur Vice-Président respectif.*

*Sous réserve de dispositions législatives ou réglementaires fixant un quorum particulier, les Conseils et les commissions ne peuvent siéger que si le quorum est constaté en début de séance. Les conseils délibèrent valablement lorsque plus de la moitié des membres composant le conseil sont présents ou représentés.*

*Si le quorum n'est pas atteint lors d'une première réunion, les Conseils et les commissions peuvent valablement délibérer lors d'une seconde réunion convoquée, dans un délai maximum de 10 jours, avec le même ordre du jour, quel que soit le nombre des présents et représentés.*

*Les délibérations sont prises à la majorité des membres présents ou représentés, sous réserve des dispositions prévues par la loi, notamment en matière statutaire ou financière.*

*Le vote à bulletins secret est réservé aux questions nominatives et s'exerce sur demande d'un ou plusieurs membres des conseils.*

*Les séances des Conseils et Commissions ne sont pas publiques. Toute personne susceptible d'apporter un éclairage sur une question portée à l'ordre du jour d'un Conseil plénier ou d'une Commission du Conseil Académique, peut être invitée à la demande du Président ou du Vice-Président qui préside le Conseil ou la commission, ou à la demande de la majorité des membres dudit Conseil ou de la Commission. Les deux Conseils centraux et leurs Commissions, lorsqu'ils traitent de questions concernant directement un institut, une unité ou un service commun, en entendent le Directeur.*

*Les relevés des délibérations, avis et vœux des Conseils pléniers et des commissions du Conseil Académique sont publiés avant la séance suivante du conseil ou de la commission.*

#### Article 9 – répartition des attributions entre CA, CAC et Commissions du CAC

Campagne d'emplois et gestion des carrières des enseignants-chercheurs  
Conformément à l'article L712-3, le conseil d'administration fixe, sur proposition du Président de l'Université, la répartition des emplois.

Conformément à l'article L712-6-1, le conseil d'administration approuve les délibérations du CAC et de ses Commissions ayant une incidence financière.

Le conseil d'administration restreint peut émettre un avis défavorable motivé à l'affectation d'un candidat à un emploi d'enseignant-chercheur, sous réserve des dispositions statutaires relatives à la première affectation des personnels recrutés par concours national d'agrégation de l'enseignement supérieur.

Conformément à l'article L712-6-1, le CAc en formation plénière est consulté ou peut émettre des vœux sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacant ou demandés.

Le CAc restreint :

- ✓ Examine les questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs.
- ✓ Examine l'intégration des fonctionnaires des autres corps dans le corps des enseignants-chercheurs.
- ✓ Examine le recrutement et le renouvellement des attachés temporaires d'enseignement et de recherche.

Conformément au décret 84-431, lorsqu'il traite de questions individuelles, le Conseil Académique siège en formation restreinte aux enseignants-chercheurs et personnels assimilés d'un rang au moins égal à celui détenu ou postulé par l'intéressé.

Le cadre stratégique de répartition des moyens alloués à la formation et à la recherche est décliné chaque année, dans les lettres de cadrage des ressources humaines et moyens approuvées par le conseil d'administration.

#### Article 10 - conditions de représentation au sein des conseils

A l'exception des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ou par tout autre organisme, les membres de chacun des conseils peuvent donner procuration à un autre membre, quel que soit son collègue. Nul ne peut disposer de plus de deux procurations.

En cas d'absence, les personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales ou par tout autre organisme ne peuvent être remplacées que par leur suppléant. Les titulaires et leur suppléant respectif ne peuvent donner de procuration.

S'agissant du collège des étudiants, en cas d'absence du membre titulaire, son suppléant le remplace quelle que soit la cause de l'absence et sa durée.

En cas d'absence simultanée du titulaire et de son suppléant, il appartient au titulaire de donner procuration à tout autre membre élu du conseil. En cours de conseil, si le titulaire doit quitter la séance et que son suppléant est absent, il peut donner procuration à un autre membre du conseil quel que soit son collègue.

#### Article 11 - commissions et groupes de travail rattachés au CA et commissions du CAc (reprise statuts mai 2012)

##### a) Commissions et groupes de travail du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut constituer des Commissions et des groupes de travail. Il en fixe les objectifs, la composition et les modalités de fonctionnement. Ces commissions et groupes de travail lui rendent compte de leurs travaux au moins une fois par an.

Chaque commission ou groupe de travail est présidé par un responsable, qui est soit Vice-Président délégué soit chargé de mission, élu par le Conseil d'Administration sur proposition du Président de l'Université et du Vice-Président du CA.

Elles sont composées de membres élus du CA et de représentants (titulaires et suppléants) de composantes et services, désignés par ceux-ci.

Chaque composante et service commun a au moins un représentant. Lorsqu'une composante compte plus de 1500 étudiants, elle dispose de deux sièges de titulaires et de deux sièges de suppléants. Toute composante ayant plus de 4000 étudiants dispose de trois sièges de titulaires et de trois sièges de suppléants. Le seuil de 1500 étudiants et 4000 étudiants inscrits s'apprécie en fonction des remontées Sise du mois de janvier de l'année de la création de la commission. La durée du mandat des membres des commissions est identique à celles des membres du conseil d'administration.

Les directions et services centraux correspondant à ces commissions ou groupes de travail sont associés aux travaux de la commission et participent avec voix consultative.

Le Directeur Général des Services et l'Agent Comptable sont invités permanents à chacune de ces commissions.

### **Commission des Moyens**

Dans le domaine financier, elle prépare le débat d'orientation budgétaire (DOB), prépare le projet de budget et les programmations financières pluriannuelles et suit leurs exécutions.

Elle coordonne, en liaison avec les responsables de sites, les questions financières liées à la logistique : travaux, gros entretien et maintenance. Elle participe à la maîtrise du développement des ressources immobilières, suivant un schéma directeur et en relation avec la Commission du Patrimoine Immobilier et du Développement Durable.

### **Commission du Patrimoine Immobilier et du Développement Durable**

Son rôle est d'étudier, pour le CA, la gestion rationnelle des ressources immobilières de l'établissement, la maîtrise de leur développement, les investissements immobiliers stratégiques et l'amélioration des conditions d'accueil et du cadre de vie.

Elle élabore le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI), le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) et le calendrier des opérations de maintenance lourde, de mise en sécurité et de réhabilitation des locaux.

Elle a pour mission de veiller au respect des réglementations environnementales, techniques et relatives au handicap, d'évaluer le maintien de la qualité du patrimoine dans le temps et l'usage des espaces affectés aux composantes et services.

Les propositions de la Commission du Patrimoine Immobilier et du Développement Durable sont préparées en concertation avec les responsables des services centraux concernés qui participent aux réunions de cette commission avec voix consultative.

### **Commission des Relations Internationales et des Affaires Européennes**

Elle met en œuvre la politique de l'UCBL arrêtée par le CA, en matière de coopération et de relations européennes et internationales en concertation avec la CR et la CFVU du CAc. Elle prépare la répartition du budget attribué par l'Université et suit l'exécution du contrat d'établissement concernant la politique internationale.

Elle valide la politique de répartition des différentes bourses de mobilité et gère la mobilité des étudiants et des personnels dans le cadre de programmes d'échanges internationaux.

Elle gère et participe au développement des programmes internationaux de formations.

Elle renforce le pôle Coopération et Santé Humanitaire, en concertation avec les partenaires socio-économiques et institutionnels.

Dans le cadre du Bureau Europe, elle positionne l'UCBL dans l'espace européen. Elle assure la coordination des coopérations européennes, en concertation avec les organismes de recherche, la CR du CAC et la filiale « Lyon Ingénierie Projet » de l'UCBL.

### **Commission Handicap**

~~La commission prend en charge l'amélioration des conditions d'études et de travail des étudiants et des personnels en situation de handicap. Elle a pour mission d'assurer leur suivi, de proposer des aménagements (locaux, horaires, plans de formation, ...), de proposer, dans le respect des textes en vigueur, une adaptation des modalités de contrôle des connaissances afin qu'elles prennent en considération le handicap des étudiants et des personnels concernés.~~

Transfert au CAC

### **Groupe de Travail Structures**

Il étudie pour le CA toute demande de rédaction et ou de révision des statuts et règlement intérieur de l'UCBL ainsi que les statuts de ses composantes et services communs.

*Le groupe de travail étudie à la demande du Président, s'il l'estime nécessaire, les contrats, conventions ou accords engageant particulièrement l'université politiquement ou financièrement.*

*Sur demande du président, il donne un avis sur les relations avec les organismes extérieurs.*

### **Groupe de travail Personnels et Affaires Sociales.**

Il a un rôle de réflexion sur la politique en matière de ressources en personnel, sur la mise en œuvre des évolutions réglementaires et sur les affaires sociales de l'établissement. A cet effet, il recueille l'avis des composantes, des services et des groupes de travail concernés issus du Comité Technique. Il intègre à sa réflexion la dimension pluriannuelle de la gestion des ressources humaines en cohérence avec le contrat et les objectifs stratégiques de l'établissement.

Il est présidé par un vice-président délégué, élu par le CA, parmi les personnels BIATSS. Lorsqu'il traite de questions concernant les enseignants ou les enseignants chercheurs, il est présidé par le Président de l'Université ou par son représentant enseignant-chercheur.

### **Groupe de travail Partenariats Sociaux et Economiques.**

Il développe et promeut la politique des partenariats avec les collectivités territoriales, avec le monde socio-économique. Cette politique vise à développer les coopérations en matière de formation, de recherche et d'innovation en relation avec la CR et la CFVU du CAC.

Il travaille en synergie avec l'ensemble des composantes et services de l'Université et en étroite relation avec les filiales de l'Université et la fondation Lyon 1.

### **Groupe de travail Prospective et Orientations Stratégiques**

Le Président, avec l'accord du Conseil d'Administration, peut décider de réunir un Comité de Prospective et d'Orientations Stratégiques, composé de personnalités extérieures à

l'Université appartenant au monde académique ou socio-professionnel et de personnalités appartenant à l'Université Lyon 1.

Le rôle de cette instance consultative est de nourrir la réflexion de la gouvernance de l'université dans la définition de ses choix stratégiques de développement à moyen et long terme, de modernisation et de réforme.

#### **Groupe de travail Qualité et Pilotage**

Il veille à la mise en œuvre et évalue la démarche qualité au sein de l'UCBL, conformément à la charte Qualité validée.

Il agit en concertation avec l'ensemble des composantes, services et directions de l'université, la CR et la CFVU du CAC.

#### **Groupe de travail Numérique et Système d'information (ajout)**

Il a pour mission de préparer le schéma directeur du système d'information de l'université et son plan d'évolution en cohérence avec le contrat d'établissement. Il assure la veille concernant les outils de travail et de communication mis à disposition des étudiants et des personnels de l'Université.

#### **Observatoire des Conditions de Travail et de Vie des Personnels sur les Campus.**

Il enrichit la réflexion de la gouvernance en matière d'amélioration de l'environnement et des conditions de travail et de vie des personnels sur les campus de l'Université. Il a pour mission d'assurer la mise en œuvre et le suivi de la politique arrêtée par le CA en la matière. Par ses propositions, l'observatoire participe à la promotion du bien-être au travail et du mieux vivre sur les campus. Il travaille en synergie avec les composantes et services de l'Université entrant dans son champ d'intervention. Le responsable de l'Observatoire est placé auprès du Comité Hygiène et Sécurité.

b) Commissions et groupes de travail de la CR du CAC

#### **Comité de déontologie scientifique**

Il est chargé de veiller, dans la limite des dispositions législatives et réglementaires en vigueur, au respect de la déontologie scientifique, c'est-à-dire aux règles de bonne conduite dans le cadre de la politique de recherche de l'UCBL.

#### **Comité d'expérimentation animale de l'UCBL**

Il est à la disposition des investigateurs pour les aider dans la mise en œuvre de leur activité d'expérimentation animale, il ne se substitue pas à la réglementation.

#### **Groupe de travail Patrimoine Scientifique et Diffusion de la Culture Scientifique, Technique et Industrielle**

Il étudie et promeut la politique relative au patrimoine scientifique et technique de l'UCBL, à sa conservation, son développement et sa valorisation dans le cadre de l'activité de recherche et d'enseignement, ainsi que la politique éducative et culturelle de l'UCBL. De même, il a pour missions d'étudier la politique de l'UCBL en matière de diffusion de l'information scientifique et technique, d'assurer son développement et sa valorisation.

c) Commissions et groupes de travail de la CFVU du CAC (cf. RI de la CFVU septembre 2013)

#### **Commission d'accueil et d'amélioration des conditions d'études des étudiants handicapés**

#### **Commission de l'évaluation des enseignements**

Elle a pour mission d'évaluer, pour l'ensemble des parcours de formation, l'organisation des études pour chaque cursus et formation, par référence aux objectifs de la formation et des enseignements en prenant en compte l'appréciation des étudiants.

La composition de cette commission est arrêtée et son responsable désigné par le président de l'UCBL après avis de la CFVU.

### **Commission RNCP (Répertoire National de Certification Professionnelle)**

Elle est chargée d'instruire les dossiers des fiches du répertoire national de certification professionnelle des diplômés. Elle propose à la CFVU la validation locale des fiches RNCP. Elle est placée sous la responsabilité du ou des référents RNCP de l'établissement.

### **Groupe de Travail de la Vie Etudiante (GTVE)**

Il a pour mission de promouvoir, d'étudier et de réaliser les actions concourant à une amélioration de la vie des étudiants régulièrement inscrits à l'UCBL, notamment par la gestion du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives et de la Vie Etudiante (FSDIE) et les aides financières aux associations étudiantes.

Le Groupe de Travail de la Vie Etudiante est présidé par le vice-président étudiant de la CFVU, assisté du vice-président étudiant du CA. Celui-ci n'a qu'une voix consultative.

Un sous-groupe de travail du GTVE constitue la Commission d'aide sociale (C.A.S.).

### **Comité de suivi du LMD**

Placé sous la responsabilité du vice-président délégué à la formation initiale, il a pour mission de proposer à la CFVU les textes et mesures permettant l'organisation pratique des formations LMD de l'établissement. Il définit également les conditions de la progression pédagogique et de son accompagnement dans ces formations.

Le Groupe de travail Culture et animation des campus propose et promeut les activités culturelles et l'animation des campus pour les personnels et les étudiants en lien avec la CFVU.

D'autres groupes de travail peuvent être mis en place par la CFVU, afin d'étudier toute question particulière relevant de sa compétence. Ils sont placés sous la direction du vice-président de la CFVU ou d'un responsable proposé par la CFVU.

### **Groupe de travail culture et animation des campus**

#### **Groupe de travail lycées**

#### **Groupe de travail C2i**

## **Chapitre IV – Elections des vice-présidents, vice-présidents délégués et chargés de mission**

### Article 12 : modalités d'élection

Le Conseil d'Administration élit parmi les titulaires enseignants-chercheurs de l'UCBL, un Vice-Président. Si le Vice-Président est membre du conseil concerné, il conserve sa voix délibérative. S'il n'est pas membre du conseil concerné, il ne dispose que d'une voix consultative.

Les Vice-Présidents délégués et chargés de mission du CA sont élus par le CA sur proposition du Président de l'Université et du Vice-Président du Conseil d'Administration parmi les titulaires enseignants-chercheurs, enseignants de l'UCBL ou chercheurs.

Les Vice-Présidents des commissions du CAc sont élus par les membres de chacune des commissions séparément.

Les Vice-Présidents et chargés de missions des commissions du CAc sont élus parmi les titulaires enseignants-chercheurs, enseignants de l'UCBL ou chercheurs par leurs commissions respectives sur proposition du vice-président de la commission.

Le Vice-Président étudiant du CA est désigné par le Conseil d'Administration qui se prononce sur la proposition de candidat formulée par l'assemblée des élus étudiants du CA et du CAc.

Le Vice-Président étudiant du CAc est élu au sein du Conseil Académique parmi les étudiants élus du Conseil Académique titulaires ou suppléants.

Les chargés de missions du Président sont nommés par le Président après approbation par le CA.

#### Article 13 : appels à candidature et modalités de dépôt des candidatures

Des appels à candidature sont diffusés par voie électronique auprès des personnels et étudiants éligibles. Ils sont publiés sur le site intranet de l'Université ou le cas échéant sur le portail étudiant et affichés à la Maison de l'Université – Domaine Scientifique de la Doua.

Les candidatures peuvent intervenir jusqu'à la réunion des conseils et commissions et même en cours de séances, avant le scrutin. Les retraits éventuels de candidature se font dans les mêmes conditions.

#### Article 14 : mode de scrutin

Les élections du vice-président du CA, des vice-présidents des commissions du CAc, des vice-présidents délégués, des vice-présidents étudiants et chargés de mission du CA et des commissions du CAc ont lieu à la majorité simple.

#### Article 15 : durée des mandats

Les mandats du vice-président du CA, des vice-présidents des commissions du CAc, des vice-présidents délégués et chargés de mission du CA et des commissions du CAc expirent à l'échéance du mandat des représentants élus des personnels du Conseil d'Administration.

Le mandat des vice-présidents étudiants prennent fin avec ceux des représentants étudiants aux conseils centraux.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

DOSSIER POLYTECH LYON D'HABILITATION DU DIPLÔME D'INGENIEUR

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le dossier de Polytech Lyon d'habilitation du diplôme d'ingénieur en vue de l'évaluation par la CTI (cf. documents joints).

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0



# Renouvellement d'habilitation diplôme d'ingénieur



- Génie biomédical
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques appliquées et modélisation
- Mécanique
- Systèmes industriels et robotique



ANR-11-IDFI-0009-01  
Polytech, lauréat de l'appel à projets  
« Initiatives d'Excellence  
en Formations Innovantes »

Rejoignez  
le réseau  
Polytech  
sur Facebook



■ ANNECY-CHAMBÉRY ■ CLERMONT-FERRAND ■ GRENOBLE ■ LILLE ■ LYON ■ MARSEILLE  
■ MONTPELLIER ■ NANTES ■ NICE-SOPHIA ■ ORLÉANS ■ PARIS-SUD ■ PARIS-UPMC ■ TOURS

1<sup>er</sup> réseau français des écoles d'ingénieurs polytechniques des universités

2014

## TABLE DES MATIERES

DO.A INTRODUCTION ET RAPPEL HISTORIQUE.....	
DO.B JUSTIFICATION DE LA DEMANDE D’HABILITATION.....	
DO.C MODALITES DE PREPARATION DU DOSSIER.....	
DO.D BASE DE DONNEES CERTIFIEES.....	
<b>A MISSION ET ORGANISATION (Formation/Ecole/Etablissement)</b>	
<b>A.1 Stratégie et identité.....</b>	
A.1.1 Identité.....	
A.1.2 Orientation stratégique.....	
<i>A.1.2.1 Améliorer l’image de Polytech Lyon.....</i>	
<i>A.1.2.2 Une pédagogie dynamique.....</i>	
<i>A.1.2.3 Développer les échanges d’étudiants à l’internationale.....</i>	
<i>A.1.2.4 Renforcer les liens avec les laboratoires de recherche.....</i>	
<i>A.1.2.5 Esprit d’entreprise et innovation.....</i>	
A.1.3 Autonomie.....	
<b>A.2 L’offre de formation.....</b>	
<b>A.3 Organisation et gestion.....</b>	
A.3.1 Les instances d’administration et de gestion.....	
A.3.2 Direction.....	
A.3.3 Organisation de l’école.....	
A.3.4 Le fonctionnement de l’école	
<b>A.4 Image et communication</b>	
A.4.1 Communication du réseau Polytech	
A.4.2 Communication avec l’université	
A.4.3 Communication interne de Polytech Lyon	
A.4.4 Communication externe de Polytech Lyon	
<b>A.5 Les moyens et leur emploi</b>	
A.5.1 Les ressources humaines	
<i>A.5.1.1 Personnels enseignants</i>	
<i>A.5.1.1.1 Personnels enseignants affectés Polytech Lyon</i>	
<i>A.5.1.1.2 Autres personnels enseignants</i>	
A.5.2 Personnels BIATSS	
A.5.3 « Climat et développement social »	
A.5.4 Les moyens matériels et les locaux	
A.5.5 Les finances	
<b>B OUVERTURE ET PARTENARIAT</b>	
<b>B.1 Ancrage avec l’entreprise</b>	
B.1.1 Partenariats entreprises « Réseau Polytech »	
B.1.2 Partenariat entreprises de Polytech Lyon	
<b>B.2 Ancrage avec la recherche et l’innovation</b>	

B.2.1 L'innovation, valorisation et transfert

### **B.3 Ancrage européen et international**

B.3.1 Stratégie et communication

B.3.2 Organisation et internationalisation

B.3.3 Partenariats et réseaux européens et internationaux

B.3.4 Cursus bi-diplômant et diplômes conjoints

### **B.4 Ancrage national**

### **B.5 Ancrage régional et local**

## **C LA FORMATION DES ELEVES INGENIEURS**

### **C.1 Elaboration et suivi du projet de formation**

C.1.1 Structures de dialogue

C.1.2 Etude des besoins et opportunité du projet

C.1.3 Formalisation du projet de formation

### **C.2 Objectifs de formation**

### **C.3 Le contenu de formation : La description du cursus (Déclinée par spécialité)**

C.3.1 Parcours préparatoire PEIP (Préparation aux Ecoles d'Ingénieurs Polytech)

*C.3.1.1 Présentation*

*C.3.1.2 Objectif de la formation*

*C.3.1.3 Compétences et acquis de l'apprentissage*

*C.3.1.4 Poursuite d'étude en cycle ingénieur*

C.3.2 Génie Biomédical (GBM)

*C.3.2.1 Objectif de la formation. Organisation*

*C.3.2.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage*

*C.3.2.3 Description du Cursus*

*C.3.2.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées*

*C.3.2.5 Sens du concret (Equilibre théorie n/pratique/innovation/projet)*

*C.3.2.6 Equilibre Temps présentiel/travail personnel/travail collectif*

C.3.3 Formation en Informatique

*C.3.3.1 Les débouchés caractéristiques de cette spécialité*

*C.3.3.2 Les compétences acquises*

*C.3.3.3 Sens du concret*

*C.3.3.4 Equilibre temps présentiel/projets tutorés*

C.3.4 Formation en Matériaux et Ingénierie des Surfaces

*C.3.4.1 Objectif de la formation. Organisation*

*C.3.4.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage*

*C.3.4.3 Descriptif du Cursus*

*C.3.4.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées*

*C.3.4.5 Sens du concret (Equilibre théorique n/pratique/innovation/projet)*

*C.3.4.6 Equilibre Temps présentiel/travail personnel/travail collectif*

C.3.5 Formation en Mathématiques Appliquées et Modélisation

- C.3.5.1 Objectif de la formation. Organisation*
- C.3.5.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage*
- C.3.5.3 Descriptif du cursus*
- C.3.5.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées*
- C.3.5.5 Sens du concret (Equilibre théorie/pratique/innovation/projet)*
- C.3.5.6 Equilibre Temps présentiel/travail personnel/travail collectif*

#### **C.3.6 Description des formations : Mécanique**

- C.3.6.1 Objectif de la formation. Organisation*
- C.3.6.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage*
- C.3.6.3 Description du Cursus*
- C.3.6.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées*
- C.3.6.5 Sens du concret*
- C.3.6.6 Equilibre temps présentiels/travail personnel/travail collectif*

#### **C.3.7 Formation en Systèmes Industriels et Robotique**

- C.3.7.1 Objectif de la formation. Organisation*
- C.3.7.2 Compétences spécifiques*
- C.3.7.3 Descriptif du cursus*
- C.3.7.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées*
- C.3.7.5 Sens du concret (Equilibre théorie/pratique/innovation/projet)*
- C.3.7.6 Equilibre Temps présentiel/travail personnel/travail collectif*

### **C.4 Mise en œuvre des programmes**

- C.4.1 Organisation et lisibilité des cursus notamment à l'international (Semestrialisation, crédits...)
- C.4.2 Méthodes pédagogiques

### **C.5 La formation des élèves ingénieurs au contexte international**

- C.5.1 Mobilité internationale : une ouverture sur le monde pour un projet professionnel
- C.5.2 Culture internationale et maîtrise des langues (dont niveau d'anglais)
- C.5.3 Les séjours des élèves à l'étranger
- C.5.4 L'accueil des étudiants européens et étrangers

### **C.6 Les stages**

### **C.7 Aspects propres à la formation par apprentissage, informatique**

- C.7.1 Missions
- C.7.2 Organisation et partenariat
  - C.7.2.1 Organisation fonctionnelle*
  - C.7.2.2 Organisation administrative et pédagogique de la formation*
  - C.7.2.3 Mise en œuvre de la formation*
  - C.7.2.4 Attribution du diplôme*
- C.7.3 Moyens
  - C.7.3.1 Personnels*
  - C.7.3.2 Finances*
- C.7.4 Formation

*C.7.4.1 Conception de la formation*

*C.7.4.2 Compétences attendues au terme de la formation*

*C.7.4.3 Cursus pédagogique*

**C.7.5 Recrutement**

*C.7.5.1 Stratégie et objectifs*

*C.7.5.2 Aspects contractuels*

## **C.8 Formation continue diplômante**

## **C.9 Procédure VAE**

## **C.10 Vie étudiante**

C.10.1 Conditions matérielles d'accueil des étudiants

C.10.2 Activités associatives, culturelles et sportives

## **C.11 Attribution des diplômes**

C.11.1 Certification du niveau d'anglais

C.11.2 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus

C.11.3 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus

## **D LE RECRUTEMENT DES ELEVES INGENIEURS**

### **D.1 Strategie et objectif**

### **D.2 Organisation et méthodes de recrutement**

### **D.3 Filières d'admission**

### **D.4 Conditions d'admission**

### **D.5 Typologie des recrutements individuels**

## **E L'EMPLOI DES INGENIEURS DIPLOMES**

### **E.1 Observation des métiers et de l'emploi**

### **E.2 Préparation à l'emploi**

E.2.1 Information des élèves-ingénieurs

E.2.2 Formation aux techniques de recherche d'emploi

E.2.3 Ressources au service de l'emploi

### **E.3 Observation de l'emploi**

E.3.1 Taux de réponse

E.3.2 Taux d'activité

E.3.3 Mode d'obtention de l'emploi

E.3.4 Stabilité des emplois

E.3.5 Nature des contrats de travail

E.3.6 Localisation des emplois

E.3.7 Taille et type d'entreprise

E.3.8 Satisfaction de l'emploi occupé

### **E.4 Adéquation formation/emploi**

### **E.5 Vie professionnelle**

## **F LA DEMARCHE QUALITE**

### **F.1 Politique et organisation de la démarche qualité**

F.1.1 Politique de la démarche qualité

F.1.2 Champ d'application de la démarche qualité

F.1.3 Organisation de la démarche qualité : structure et ressources

**F.2 Personnes concernées**

F.2.1 Engagement de la direction de l'école

F.2.2 Implication des personnels de l'école et communication interne

F.2.3 Concertation de l'école avec les parties prenantes

F.2.4 Information du public et transparence

**F.3 Conditions de mise en œuvre de la démarche qualité**

F.3.1 Respect de la légalité et des critères nationaux et internationaux

F.3.2 Rigueur et objectivité

F.3.3 Risque de sur-qualité

**F.4 Mise en œuvre interne de la démarche qualité**

F.4.1 Définition des objectifs et méthodes de travail

F.4.2 Identification des processus

F.4.3 Evaluation systématique des différents processus et résultats d'autoévaluation

F.4.4 Identification des forces et faiblesses

F.4.5 Etablissement et mise en œuvre d'un plan d'action

F.4.6 Evaluation et communication des résultats de la démarche qualité

**F.5 Mise en œuvre externe de la démarche qualité (CTI)**

F.5.1 Suivi des recommandations de la CTI

F.5.2 Mesures prises

F.5.3 Etat des réalisations

F.5.4 Programme de mise en œuvre

**F.6 Autres évaluations et certifications**

## **D.O.A Introduction et Rappel historique**

L'ISTIL, Institut des Sciences et Techniques de l'Ingénieur de Lyon, a été créé en 1992 et proposait dès l'origine 4 formations : Matériaux et surfaces, Mécanique, Systèmes industriels, Modélisation et calcul scientifique. En 2007, l'Université Claude Bernard Lyon1 dont l'ISTIL est une composante a décidé de donner une nouvelle impulsion à cet établissement. Deux nouvelles formations ont été proposées à la rentrée 2008, l'Informatique et le Génie biomédical.

La démarche qualité de l'école a été initiée en 2008. La certification ISO 9001, obtenue en 2009, permet de progresser avec méthode.

Le statut d'Ecole Polytechnique Universitaire a été demandé et accordé par l'arrêté du 30 juin 2009.

Une organisation plus autonome a été concrétisée, en 2011, par l'adoption de nouveaux statuts comportant :

- Un conseil de gouvernance équilibré entre membres élus (15) et personnalités extérieures (15)
- Un conseil des études et de la vie étudiante
- Des conseils de départements

Dans toutes ces instances, la présence de membres extérieurs permet de mieux prendre en compte les demandes du monde économique.

Le projet de l'école était alors d'intégrer le réseau Polytech. De nombreuses adaptations ont été nécessaires, en particulier la création d'un cycle préparatoire post-bac, ouvert en septembre 2010. Les élèves recrutés par le concours GEIPI-Polytech suivent deux ans d'études au sein de l'université. Ce cycle constitue le PeiP, Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, socle commun de toutes les écoles du réseau.

La création de Polytech Lyon est intervenue le 01 janvier 2012 et a marqué l'aboutissement de 4 ans de travail.

Une nouvelle organisation du cycle ingénieur, alternant périodes d'enseignement et stages a été mise en place à la rentrée 2012. Les élèves-ingénieurs apprennent les bases de leur discipline pendant les deux premiers semestres d'études. Ils partent ensuite en stage au semestre d'automne de la 4<sup>ème</sup> année. Ils peuvent ensuite se spécialiser pendant deux semestres d'option et puis au cours de leur projet de fin d'études en entreprise.

La mise en place de deux stages longs permet aux étudiants de mieux construire leur projet personnel et professionnel, de partir plus facilement à l'étranger et de s'insérer rapidement dans le monde du travail.

En 2009, la CTI a émis un avis favorable ([annexe D.O.Aa](#)) **au renouvellement, pour 6 ans**, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Mathématiques appliquées et modélisation*
- *Systèmes industriels*
- *Génie biomédical*

Par ailleurs, la CTI a émis un avis favorable **au renouvellement, pour 3 ans**, de l'habilitation, à délivrer les titres suivants :

- *Mécanique*
- *Matériaux*

Une habilitation complémentaire a été obtenue, après une nouvelle évaluation de la CTI en 2012 ([annexe D.O.Ab](#)).

Enfin, la spécialité *Informatique* n'avait été habilitée que pour 2 ans et en 2011 l'Ecole a obtenu une habilitation complémentaire ainsi que l'habilitation pour la formation en informatique par la voie de l'apprentissage ([annexe D.O.Ac](#)).

## **D.O.B Justification de la demande d'habilitation**

Cette demande d'habilitation s'inscrit dans le cadre d'un renouvellement à 6 ans. La demande porte sur les spécialités déjà habilitées, les seules demandes nouvelles portent sur l'ouverture à la formation continue pour les 6 spécialités sous statut étudiant. Actuellement seules les spécialités Matériaux et Mécanique sont ouvertes à la formation continue.

## **D.O.C Modalités de préparation du dossier**

L'élaboration du dossier a été pilotée par la direction de l'école en s'appuyant sur les responsables de formation et des services. Les 23 membres du Comité de Direction se réunissent tous les 15 jours et sont à la base du document. Le Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante est consulté sur les évolutions des enseignements, de la pédagogie ou des activités étudiantes.

Au sein de chaque département un conseil spécifique regroupe des enseignants, des étudiants et des membres extérieurs spécialistes du domaine. Il traite des évolutions de la spécialité. Pour la préparation du dossier, une enquête de satisfaction a été conduite auprès de nos partenaires industriels. Une évaluation des enseignements a également été réalisée avec l'appui du service spécialisé de l'université.

Enfin, le Conseil de Gouvernance accompagne la direction dans sa réflexion sur l'avenir de l'établissement.

## **D.O.D Base de données certifiées**

La base de données certifiées ([annexe D.O.D](#)) a été renseignée le 11 juillet 2014.

## **A Mission et organisation (Formation/Ecole/Etablissement)**

### **A.1 Stratégie et identité**

#### **A.1.1 Identité**

Polytech Lyon est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon1. Depuis 2009, l'école a le statut de Centre Polytechnique Universitaire (selon l'arrêté du 30 juin 2009).

Polytech Lyon est une des 13 écoles du réseau Polytech, pour lequel une charte ([annexe A.1.1a](#)), un règlement intérieur ([annexe A.1.1b](#)) et un règlement des études ([annexe A.1.1c](#)) sont garants d'une pratique commune.

L'école est membre de la Conférence des Directeurs des Ecoles Françaises d'ingénieurs (CDEFI) et de l'Alliance des Grandes Ecoles Rhône-Alpes Auvergne (AGERA) qui regroupe 38 établissements d'enseignement supérieur sur les 2 régions.

Les missions statutaires de l'école sont :

- la formation d'ingénieurs, initiale, en alternance ou par apprentissage,
- la formation continue,
- le développement de la recherche et de la technologie,
- la valorisation et le transfert technologique.

#### **A.1.2 Orientation stratégique**

Depuis 2009, Polytech Lyon a le statut d'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon1. Etre une composante d'une grande université, reconnue pour la qualité de sa recherche et de ses formations est un atout certain.

En 2014, les universités de Lyon et Saint Etienne ont constitué une COMUE pour répondre aux exigences de la loi, en partenariat avec plusieurs grandes écoles lyonnaises. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ce nouveau dispositif sur la vie de l'école, mais Polytech Lyon participera à tout projet collectif qui permettrait de développer les formations d'ingénieurs sur le site de Lyon.

En quelques années, Polytech Lyon a pris une place importante sur le site lyonnais. En tant qu'école publique, elle contribue à la promotion sociale, en accueillant 39% d'étudiants boursiers. Ses ingénieurs sont reconnus pour leur professionnalisme, développé par la réalisation de deux stages longs dans leur cursus. Son appartenance au réseau Polytech lui donne une excellente visibilité. Dans les années à venir, l'objectif prioritaire sera de consolider cette situation, en stabilisant ses spécialités, même si une croissance modérée des effectifs peut être envisagée.

Polytech Lyon propose un cursus en 5 ans qui débute par un cycle préparatoire, le PeiP, Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, socle commun de toutes les écoles du réseau. Pour la rentrée 2014, l'école a proposé 90 places aux bacheliers « S » inscrits au concours Geipi-Polytech. Depuis 3 ans, la proportion de mentions bien et très-bien dépasse 70%.

La deuxième année de cycle préparatoire est ouverte aux étudiants ayant validé la PACES, Première Année Commune aux Etudes de Santé, mais n'ayant pas obtenu la formation qu'ils souhaitaient.

Les étudiants issus des PeiP sont rejoints en cursus ingénieur par des élèves de classes préparatoires (CPGE) et par des diplômés de l'enseignement supérieur (DUT, BTS, L2/L3). Ces recrutements et l'apport d'étudiants étrangers permet de constituer des promotions diversifiées d'environ 200 étudiants par an. Les étudiants boursiers représentent 39% des promotions.

Le cycle ingénieur est constitué de 6 semestres dont 2 consacrés à des stages. Les 6 formations d'ingénieurs proposées sont : Matériaux, Mécanique, Systèmes Industriels, Mathématiques Appliquées et Modélisation, Informatique et Génie Biomédical. La formation en informatique est également ouverte en apprentissage.

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés sont réalisées chaque année par le service spécialisé de l'université. Les résultats obtenus montrent que les formations délivrées répondent aux attentes des entreprises.

Le profil de Polytech Lyon ne devrait pas changer beaucoup dans les années à venir. L'école doit maintenant améliorer son image et, en particulier, ses relations internationales. ([annexe A.1.2](#))

#### A.1.2.1 Améliorer l'image de Polytech Lyon

L'attractivité de l'école a considérablement progressée depuis son appartenance au réseau Polytech. Parmi les 13 000 candidats au concours GEIPI-Polytech, plus de 4000 élèves de terminale « S » inscrivent Polytech Lyon dans leurs vœux. Par contre, l'école constate une baisse des recrutements en IUT qu'il faudrait inverser par une collaboration plus intense avec les IUT de la région et de Lyon en particulier. Par ailleurs, l'image de l'école doit progresser auprès des étudiants de CPGE.

La filière Systèmes Industriels, basée à Roanne rencontre des difficultés de recrutement, liées à la thématiques proposée et à la localisation. Les collectivités locales et la CCI sont conscientes de ce problème, apportent une aide précieuse à la filière et soutiennent fortement la vie étudiante. Un déménagement des installations pour intégrer le campus roannais de l'université Jean Monnet est à l'étude.

L'école est en concurrence avec des établissements plus anciens et plus renommés. L'image Polytech, associée à une communication plus efficace et surtout à une offre de formation de haut niveau doit permettre d'attirer les meilleurs étudiants.

#### A.1.2.2 Une pédagogie dynamique

Une nouvelle organisation du cycle ingénieur, alternant périodes d'enseignement et stages a été mise en place à la rentrée 2012. Les élèves-ingénieurs apprennent les bases de leur discipline pendant les deux premiers semestres d'études suivis d'un stage de 6 mois. Ils peuvent ensuite se spécialiser pendant une période équivalente de deux semestres d'option et puis au cours de leur projet de fin d'études en entreprise. Une évaluation des enseignements a été réalisée au fur et à mesure de la mise en place du nouveau cursus.

Les deux stages longs permettent aux étudiants de mieux construire leur projet personnel et professionnel, de partir plus facilement à l'étranger et de s'insérer rapidement dans le monde du travail. Ces expériences en milieu professionnel offrent aux étudiants la possibilité de

mettre en pratique leurs acquis. Les enseignants peuvent ainsi évaluer l'efficacité de leurs enseignements dans l'acquisition des compétences.

L'école doit continuer à travailler sur l'apprentissage par projets et réfléchir sur l'utilisation des Formations en Ligne Ouvertes à Tous, aussi appelées MOOC.

Il n'est pas envisagé d'ouvrir une nouvelle formation en apprentissage mais l'école devra répondre à la forte demande des entreprises et des étudiants pour les Contrats de professionnalisation par une adaptation de la 5<sup>ème</sup> année.

L'habilitation des spécialités en formation continue n'avait pas été demandée en 2009. L'école souhaite l'obtenir pour s'ouvrir aux demandeurs d'emplois ou aux salariés.

#### A.1.2.3 Développer les échanges d'étudiants à l'internationale

Les relations internationales doivent continuer à progresser. Depuis la rentrée 2014, tout élève-ingénieur doit réaliser au moins un séjour à l'étranger. Le service Mobilité Internationale aide les étudiants à monter leurs projets de stages ou de séjour d'études. Le « portefeuille » de conventions de l'UCBL est un atout dont il faut profiter, en s'appuyant également sur le réseau Polytech. Cette politique ne pourra se réaliser sans une augmentation de moyens. La rotation actuelle de personnel BIATS en CDD ne permet pas de progresser correctement. L'école devra mettre dans ses priorités, la création d'un emploi pérenne au service des Relations Internationales.

#### A.1.2.4 Renforcer les liens avec les laboratoires de recherche

Les enseignants chercheurs de Polytech Lyon appartiennent à 14 laboratoires différents, dont aucun n'est rattaché à l'école. Cette diversité est un atout, car elle permet de mettre les étudiants au contact de chercheurs de thématiques très différentes. Elle rend plus difficile la liaison institutionnelle entre les laboratoires et la direction de l'école. C'est un axe de progrès pour le futur.

#### A.1.2.5 Esprit d'entreprise et innovation

Tous les étudiants de 3<sup>ème</sup> année doivent participer au concours de création d'entreprises Campus Création, organisé par la CCI de Lyon et la Fondation de l'Université de Lyon. Ce concours est ouvert aux étudiants du supérieur qui doivent constituer des équipes issues de formation différentes et travailler tout au long de l'année sur un projet de création dans le cadre d'une thématique donnée. Ce concours sert de prétexte à travailler sur l'entreprise et son fonctionnement, mais permet aussi à certains de se découvrir un vrai talent d'entrepreneur.

A l'avenir, il faudra profiter du nouveau statut d'étudiant-entrepreneur pour permettre à ceux qui le souhaitent de réaliser le projet qu'ils ont développé grâce à Campus Création.

L'ensemble des orientations définies ci-dessus fait l'objet d'objectifs chiffrés qui sont établis et révisés en revue de direction.

La mise en place d'une organisation plus autonome a été réalisée par l'adoption de statuts comportant :

- Un conseil de gouvernance équilibré entre membres élus et personnalités extérieures.
- La création d'un conseil des études et de la vie étudiante.
- La mise en place de conseils de départements.

Dans toutes ces instances, la présence de membres extérieurs permet de mieux prendre en compte les demandes du monde économique.

La démarche qualité de l'école est au service de cette ambition. La certification ISO 9001 permet de progresser avec méthode.

### **A.1.3 Autonomie**

L'EPU est une école interne ayant le statut de centre polytechnique universitaire (art. L713-2) de l'université Lyon1, soumis aux dispositions de l'article L713-9.

Elle reçoit des dotations de fonctionnement et d'investissement de l'université. Le budget établi par l'école, validé par son conseil, est intégré au budget soumis au CA de l'université. L'EPU a la gestion financière de ce budget.

L'école est installée dans des locaux qui lui sont dédiés. Elle dispose de 2700m<sup>2</sup> sur le campus de La Doua, à Villeurbanne et d'environ 400m<sup>2</sup> à Roanne. Une part importante des enseignements se déroule dans les salles de l'université Claude Bernard Lyon1.

## **A.2 L'offre de formation**

Depuis la rentrée 2010, Polytech Lyon recrute des bacheliers S par le concours Geipi-Polytech. Pour l'année 2014/2015, 90 places ont été ouvertes. Ce cycle préparatoire (Peip), hébergé au département Mathématiques de la Faculté des Sciences et des Technologies permet de valider deux années de licence et de rejoindre la formation d'ingénieur proprement dite.

En 2<sup>ème</sup> année, les étudiants du Peip sont rejoints par 24 reçus-collés de PACES (Première Année Commune aux Etudes de Santé), recrutés sur dossier.

L'Ecole Polytechnique de l'Université Claude Bernard Lyon1 est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur dans 6 spécialités en formation initiale sous statut étudiant :

- Génie Biomédical
- Informatique
- Matériaux
- Mathématiques appliquées et Modélisation
- Mécanique
- Systèmes Industriels

Pour des raisons historiques, seules les filières Matériaux et Mécanique sont habilitées à délivrer le diplôme par la voie de la formation continue. (Pour les autres diplômes, l'école avait oublié de faire la demande)

L'école est également habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur en Informatique par la voie de l'apprentissage.

Par ailleurs, l'école a la responsabilité de plusieurs parcours de M2.

Un master par formation à distance (e-Miage) est rattaché au département Informatique.

Dans le cadre du Master « Ingénierie pour la Santé et le Médicament » délivré par l'université Lyon1, l'école a la responsabilité de 2 parcours :

- Ingénierie biomédicale et pharmaceutique (parcours recherche)
- Affaires réglementaires en dispositif médical (parcours professionnel)

## **A.3 Organisation et gestion**

### **A.3.1 Les instances d'administration et de gestion**

L'école est une composante de l'Université Claude Bernard Lyon1 et respecte les statuts de cet établissement, tout en bénéficiant d'instances propres.

Les statuts ([annexe A.3.1](#)), dont la version définitive a été adoptée en 2011, respectent les dispositions de l'article 713-9 du code de l'éducation. Ils prévoient un conseil d'école de 30 membres, 5 représentants du collège A, 5 représentants du collège B, 2 représentants des BIATTS, 3 représentants des étudiants et 15 membres extérieurs.

Un conseil des études et de la vie étudiante réunit 24 membres, le Directeur et le Directeur des études, 4 enseignants du collège A, 4 enseignants du collège B, 7 étudiants et 5 personnalités extérieures à l'école.

Enfin des conseils de département regroupent 3 enseignants, 3 étudiants et 3 personnalités extérieures. Ils permettent au responsable de la spécialité de régler les problèmes spécifiques de son domaine.

Une commission administrative se réunit tous les mois pour traiter les questions posées par les services. Tous les personnels BIATTS sont invités.

### **A.3.2 Direction**

La direction est assurée au quotidien par le Directeur, la Directrice des études et la Directrice administrative et financière.

Le comité de direction est constitué de l'équipe de direction, du Directeur des Relations Internationales, du Directeur des Relations Industrielles, des 6 Responsables de filières, de la Responsable de l'apprentissage et du Responsable de l'enseignement des langues. Il se réunit tous les 15 jours et est consulté sur tous les sujets liés à la vie de l'école. Un compte rendu est établi pour chaque réunion et est accessible par l'ensemble du personnel.

### **A.3.3 Organisation de l'école**

L'école est organisée en 6 départements, constitués d'une filière ingénieur et éventuellement d'autres enseignements de la discipline, en général des parcours de Masters.

Un pôle SHS et un pôle langues délivrent des enseignements transversaux.

Le cycle préparatoire (Peip) est rattaché au Département Mathématiques de la Faculté des Sciences et Technologies, mais Polytech s'occupe du recrutement et participe largement aux enseignements et au suivi des étudiants.

Un service « Scolarité » gère les inscriptions et le suivi des étudiants.

La filière Systèmes Industriels, située à Roanne, bénéficie d'une grande autonomie administrative.

### **A.3.4 Le fonctionnement de l'école**

Polytech Lyon utilise les outils de gestion mis à disposition par l'université Lyon1 ou par le réseau Polytech dans les différents domaines d'application de son activité.

## **A.4 Image et communication**

Polytech Lyon ne dispose pas d'un service communication propre, mais a confié la mission de communication interne et externe à la Directrice administrative qui bénéficie de l'assistance d'une adjointe en scolarité. Elle est en lien avec le service communication du réseau Polytech et celui de l'Université Lyon1.

### **A.4.1 Communication du réseau Polytech**

- L'école bénéficie de la communication du réseau Polytech qui est très active, notamment en ce qui concerne la promotion des écoles du réseau auprès des candidats.
- Le groupe de travail Communication, dont la directrice administrative est membre, se réunit une fois par trimestre afin de mettre au point les divers documents de communication du réseau dont notamment :
  - La brochure des formations
  - La plaquette « Devenez ingénieur
  - Le tableau des spécialités
- L'ensemble des documents du groupe de travail Communication (ainsi que les autres groupes sont mis à disposition sur une GED (Nuxéo) accessibles à l'ensemble des personnels des 13 écoles du réseau.
- Le groupe travaille sur les choix des goodies distribués dans les salons ou aux étudiants.
  - Goodies : stylos, marque pages, bombons, autocollants
  - Objets distribués aux élèves ou personnels : sacoches, T-shirts, clefs USB, badges, carnets sacs multicolores, tours de cou...
- La tenue annuelle des assises du réseau Polytech, les signatures de conventions de partenariat, les événements liés au projet IDEFI/AVOSTTI font l'objet de communiqués de presse.
- Une application forums a été mise en place par le service informatique du réseau et permet d'assurer la représentativité des forums par les différentes écoles.
- Le groupe a créé un fond de stand et des Kakémonos utilisés pour les salons.

### **A.4.2 Communication avec l'université**

La Directrice administrative participe à différentes réunions proposées par la direction de la communication de l'Université Lyon1 dont la mission est d'assurer la communication interne (auprès des personnels et des étudiants) et la valorisation extérieure de l'Université. Lors de ces réunions, il est présenté à l'ensemble des participants les nouveautés en matière de communication, les bonnes pratiques, charte graphique...

L'école s'appuie sur les compétences des personnels de la direction de la communication de l'Université, pour une assistance et conseils pour la réalisation de différents supports de communication (guides, plaquettes, affiches...).

### **A.4.3 Communication interne de Polytech Lyon**

- L'école dispose d'un site internet et intranet, permettant aux élèves ingénieurs et aux personnels d'avoir accès aux sources d'informations. Le site est régulièrement mis à jour par le Web master et la Responsable administrative.

L'intranet de Polytech Lyon dispose :

- d'une Plateforme de documents, dans lequel sont accessibles des documents réglementaires, administratifs, des comptes rendus des diverses réunions, des informations liées aux formations, relations internationales, relations entreprises, charte graphique...
- et un calendrier partagé dans lequel sont mentionnées divers évènements importants pour l'école : rentrée, dates d'examen et de jurys, les réunions, les grands salons, manifestations étudiantes...
- La communication interne se fait également via un écran d'affichage dynamique situé dans le hall de l'école, les affichages papiers, les mails sur des listes de diffusion, et les différentes réunions.
- Différents livrets d'accueil (spécifiques aux nouveaux élèves et aux personnels) sont mis à jour annuellement. Ils sont transmis à la rentrée et figurent sur l'intranet.
- Des « Welcome Pack » avec goodies et différents documents de communication sont transmis aux promotions lors de la rentrée universitaire.
- Pour la bonne organisation du fonctionnement de l'école, un guide des bonnes pratiques est également mise à jour annuellement.
- Enfin, l'école encourage et développe les initiatives des nombreuses associations étudiantes, en faveur de l'intégration des nouveaux élèves, la promotion de l'école, les relations avec les entreprises, participation aux challenges nationaux, ou sportifs...Chaque année, les associations mettent à jour une plaquette alpha ([annexe A.4.3f](#)) qui présentent toutes leurs activités et leurs coordonnées. Cette plaquette est distribuée à tous les élèves.

### **A.4.4 Communication externe de Polytech Lyon**

- Polytech Lyon met en œuvre une politique de communication afin d'améliorer son attractivité vis-à-vis des nouveaux candidats. A cet effet une brochure de l'école est mise à jour annuellement avec l'aide d'un graphiste du service communication de l'Université lyon1.
- L'école communique sur ces formations dans différentes manifestations, salons, forums (voir les dates importantes en annexe), à la fois en son nom et pour le réseau Polytech. La tenue des stands des salons est assurée par des élèves et des personnels de l'école mais également pour les grands salons avec la participation des autres écoles voisines du réseau Polytech (région Rhône alpes).
- L'école participe à l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes qui a lieu fin novembre, couplée avec la soirée de Gala (organisée par le BDE).
- L'école établit le planning de la journée de rentrée officielle (dont la date est fixée nationalement par le réseau Polytech), ainsi que le planning de la semaine de rentrée en lien avec la direction, les responsables de spécialités, de langues, des relations internationales, des relations entreprises, informatique et bien sûr les associations étudiantes qui organisent un forum d'accueil et des Olympiades.

## **A.5 Les moyens et leur emploi**

### **A.5.1 Les ressources humaines**

Polytech Lyon, composante interne de l'Université Lyon1 applique la réglementation de la DRH, en matière de gestion des Ressources humaines.

La lettre de cadrage RH, de l'UCBL fixe chaque année pour la politique des ressources humaines un cadre de référence, les objectifs de la campagne d'emploi et permet un affichage clair des conditions de renouvellement et de redéploiement des supports Etat BIATTS, enseignants, enseignants-chercheurs, ainsi que les critères permettant le recrutement ou le renouvellement des personnels contractuels. Les propositions de créations et de redéploiements sont soumises aux commissions de l'Université, pour avis au CA pour décision.

#### **A.5.1.1 Personnels enseignants**

L'Université Lyon 1 applique les dispositions règlementaires du décret 84-431 (article 9,9-1 et 9-2) pour recruter ses enseignants-chercheurs. Elle a toutefois introduit deux particularités :

- La mise en place de comités consultatifs élus par section CNU tous les 4 ans.
- Depuis 2009 (date de création des comités de sélection), la Commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) du Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire (CEVU) a systématiquement été associée à la Commission de la recherche (CR) du Conseil Scientifique (CS) pour donner son avis sur la constitution des comités de sélection préfigurant ainsi le fonctionnement du Conseil Académique.

A Polytech Lyon, on dénombre pour l'année 2013–2014, 250 enseignants pour 18403 heures dont la répartition (Polytech – UCBL et vacataires) figure en annexe.

##### **A.5.1.1.1 Personnels enseignants affectés Polytech Lyon**

La répartition des enseignants affectés à Polytech Lyon est de 64 qui se répartissent par CNU comme suit dans les spécialités de l'école :

	TITULAIRES : 51													CONTRACTUELS : 13			Total			
	PROFESSEUR DES UNIVERSITES					MAITRE DE CONFERENCES					PRAG			PRCE	PAST	ATER		DOCT		
Spécialités	26	27	33	60	63	26	27	30	33	60	61	63	0422	4100	8010					
GBM					2						1	3							3	9
INFO			4				9												1	14
LANGUE																1				1
LANGUES													1							1
MAM	2					5												1	2	10
MAT			4					1	2										2	9
MECA				2						8				1					1	12
SHS															1		2			3
SIR										1	2			1				1		5
Total	14					32					4			1	3	1	9			64

L'école compte parmi ses enseignants 16 titulaires d'une habilitation à diriger la recherche (HDR). Les demandes de postes enseignants, le choix de la discipline CNU et les profils de postes sont définis en adéquation avec les besoins pédagogiques, en synergie avec les laboratoires associés.

Les enseignants affectés à Polytech Lyon représentent 53 % de la totalité des enseignants pour 63% des enseignements dispensés à l'école.

La liste des personnels enseignants de Polytech Lyon pour 2014–2015 figure en annexe.

#### A.5.1.1.2 : Autres personnels enseignants

- Autres composantes

Polytech Lyon bénéficie de l'appui et de l'expérience des autres enseignants des différents départements de l'université Lyon1 : 83 enseignants tous statuts confondus à hauteur de 5 317 heures ETD pour l'année 2013 - 2014 (voir détail de la répartition des enseignants UCBL hors Polytech en annexe). Ils représentent 33% des enseignants pour 29% des heures d'enseignements dispensées.

- Vacataires

La formation d'ingénieur prévoit l'intervention d'industriels pour transmettre une expertise métier. L'école fait ainsi appel aux services de 102 enseignants vacataires industriels ou académiques. Ils assurent 3735 des heures encadrées durant l'année universitaire 2013 – 2014. Ils représentent 14% des enseignants pour 8% des heures d'enseignement dispensées.

	heures EQTD 2013 - 2014	Nb de vacataires
VAC. NON PRO	2237,35	64
VAC. PRO	1498,17	38
Total général	3735,52	102

Les enseignants vacataires sont recrutés sur décision de la direction, sur demande des responsables concernés. Le responsable identifie ses besoins, assure la recherche d'un prestataire, évalue la candidature (dossier et entretien) et propose à la direction le candidat sélectionné.

Le candidat transmet sa proposition de prestation, dans la mesure où il s'agit de professionnels du milieu industriel maîtrisant des techniques très spécifiques.

Le contrat établi par l'université, spécifie l'objet de la prestation et est validée par les parties : le prestataire, l'Ecole et l'université. Les modalités de recrutement des vacataires figurent en annexe.

Les prestations d'enseignement font l'objet d'une évaluation par les élèves qui permet de mesurer la pertinence des méthodes utilisées via la plateforme SPIRAL, application de l'UCBL. Les résultats sont transmis aux responsables de spécialité qui les analysera en équipe pédagogique pour mise en place des actions. Les responsables de départements s'assurent de la bonne exécution du programme prévu, soit par un entretien avec le vacataire, soit par l'examen des supports de cours ou des notes prises par les élèves. Lors du recrutement d'un nouveau vacataire, les critères d'évaluation peuvent concerner : sa notoriété, ses compétences spécifiques, la cooptation, ses enseignements antérieurs, son expérience professionnelle ou industrielle...

Le suivi détaillé de la gestion des vacataires, avec indication de l'entreprise, responsables de la formation, suivi des heures et paiement, figure en annexe.

### **A.5.2 Personnels BIATSS**

#### **▪ Gestion des RH et des compétences**

Polytech Lyon dispose de 14 personnels BIATSS pour les missions administratives de l'école représentant 11.8 ETP qui se décompose comme suit :

CATEGORIE	TITULAIRES		CONTRACTUELS		TOTAL	
	Nb Agents	ETP	Nb Agents	ETP	Nb Agents	ETP
A	1	0,8	1	0,7	2	1,5
B	1	1	3	2,2	4	3,2
C	6	5,6	2	1,5	8	7,1
Total général	8	7,4	6	4,4	14	11,8
	57,1%	62,71%	42,86%	37,29%	100%	100%

Les personnels BIATSS exercent les missions suivantes : Direction administrative, scolarité logistique, finances, relations entreprises, relations internationales, accueil.

La liste des personnels BIATSS de Polytech Lyon pour 2014 – 2015 est donnée en annexe.

L'école souffre d'un déficit de personnels BIATSS, surtout depuis qu'elle a vu ses effectifs étudiants doublés depuis 2008 avec l'arrivée de 2 nouvelles spécialités (Informatique et Génie Biomédical) et la gestion du recrutement du PeiP.

Par manque de moyens humains, un certain nombre de missions ne sont pas affectées à des personnels spécifiques, Aussi, y faire face ainsi qu'au surcroît d'activités, certains agents sont polyvalents. A titre d'exemple, la directrice administrative est également responsable de la démarche qualité et de la communication, la gestionnaire financière est également responsable de la logistique et de la sécurité.

Chaque agent a une fiche de poste via l'application GECO, et une fiche d'activités mises à jour annuellement.

L'évaluation des agents est effectuée par le supérieur hiérarchique direct selon la réglementation. Chaque année, des entretiens professionnels sont mis en place pour l'ensemble des personnels BIATSS et sont menés par le responsable hiérarchique direct. L'entretien porte sur le bilan de l'année, les perspectives à venir de l'école et de l'agent, les besoins en formation. Un compte rendu via l'application GEPRO, est rédigé à la suite de l'entretien qui est transmis à la DRH de l'université.

Le service formation de l'université établit chaque année un plan de formation destiné aux personnels BIATSS. Le tableau général et détaillé de l'année universitaire 2013 – 2014 des formations suivies par les personnels BIATSS figure en annexe. Durant l'année universitaire 2013 – 2014, les personnels BIATSS ont suivi des formations dans divers domaines à hauteur de 325 heures qui se répartissent comme suit :

Nombre d'heures de formation par catégorie / statut

Catégories	TITULAIRE	CONTRAT	Total général
A	33	51	84
B	54	16	70
C	80	91	171
<b>Total général</b>	<b>167</b>	<b>158</b>	<b>325</b>

Nombre d'heures par domaine de formation

Domaine de formation	nb Heures
Administration et institutions	3
Bureautique	114
Environnement professionnel	91
Formations juridiques	12
Gestion des ressources humaines	14
Hygiène et sécurité	64
Management	21
Préparation aux concours	6
<b>Total général</b>	<b>325</b>

### **A.5.3 « climat et développement social »**

L'école s'est dotée d'un livret d'accueil des personnels BIATSS, et enseignants ainsi que d'un guide de bonnes pratiques pour le bon fonctionnement de l'école, actualisés régulièrement. Il contient des informations sur l'organisation de l'école, du réseau Polytech, prise de poste, services de l'université Lyon1 et les RH.

Une commission des personnels BIATSS est mise en place depuis 2012 et se réunit 2 fois par an. Elle traite notamment des dossiers d'avancement, l'attribution de primes, mouvements des personnels, réflexion sur le fonctionnement des services. Le règlement de cette commission des personnels figure en annexe.

Etant une composante interne, l'école ne dispose pas de bilan social propre mais s'intègre dans celui de l'université Lyon1.

Une commission administration réunissant tous les personnels BIATSS avec la direction est animée par la Responsable administrative. Cette réunion mensuelle permet d'échanger sur le travail de chaque service au quotidien, de mener une réflexion ensemble sur diverses questions, d'être informé sur les événements, de discuter sur les dossiers « école » et d'harmoniser les pratiques.

Une charte **pour l'égalité entre les femmes et les hommes** a été adoptée par le Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon1 le 18 décembre 2007, pour mettre en œuvre, dans ses domaines de compétence, les principes énoncés dans la convention interministérielle pour l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes dans le système éducatif (2006).

Cette charte a été signée le 15 janvier 2008 par le Président de l'UCBL Lionel COLLET.

Dans le cadre de la politique volontariste menée par l'Université Claude Bernard Lyon1, le Président a demandé à la Mission Handicap de s'investir aussi dans l'accompagnement des membres du personnel en situation de handicap. En novembre 2009, un groupe de pilotage a été créé pour assurer une réelle synergie entre la Gouvernance, la DRH, la Mission Handicap, le Service Social et la Médecine du Travail.

#### **A.5.4 Les moyens matériels et les locaux**

Polytech Lyon occupe en propre la majeure partie d'un bâtiment construit en 1994. Le Laboratoire des Matériaux Polymères et Biomatériaux occupe les 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> étages ainsi qu'une grande halle au rez-de-chaussée. Ce bâtiment a été conçu en réservant de très grands espaces aux parties communes, ce qui conduit à un mauvais ratio surface utile sur surface totale. La surface disponible étant nettement insuffisante, de nombreux enseignements ont lieu dans différents bâtiments du campus. Si cette formule ne pose pas de problème pour des salles banalisées, elle est nettement plus complexe à gérer pour des salles de TP spécifiques.

De même, l'école ne dispose pas de salle adaptée pour la réalisation de projets étudiants.

Enfin, le nombre de bureaux est très insuffisant. La plupart des enseignants ne disposent pas d'un bureau dans le bâtiment.

Niveau	Surface Utile (m2)	SHON (m2)
Rez-de-chaussée	848	1555
1 <sup>er</sup> étage	835	1210
2 <sup>ème</sup> étage	1017	1560
Ecole (bâtiment ISTIL)	2700	4234
Surface disponible à Roanne	400	

**Tableau.** Surfaces affectées à Polytech Lyon.

### A.5.5 Les finances

Le budget de fonctionnement géré par l'école comporte essentiellement une dotation liée aux droits d'inscription payés par les étudiants, la taxe d'apprentissage, une aide financière du grand Roanne et un financement du Contrat d'Objectifs et de Moyens (COM). Quelques ressources complémentaires viennent de financements spécifiques : remboursement de frais de concours, aide à l'investissement dans le cadre des appels d'offres lancés par l'université, subvention du projet AVOSTTI, retenu dans le financement IDEFI du grand emprunt, location de l'amphi, etc.

<b>Budget 2014 : Recettes après DBM</b>	<b>Montant (€)</b>
Taxe d'apprentissage	160 000
Dotation moyens pédagogiques	195 367
Grand Roanne (Subvention)	52 850
Université de Nantes (Projet Avostti)	20 000
Université de Lille (Concours Geipi-Polytech)	9 145
Locations diverses	2 500
Divers	2 800
<b>TOTAL</b>	<b>442 662</b>

Les recettes sont ensuite réparties entre les différents centres de coûts et suivies mensuellement. Les recettes et dépenses de la formation continue sont gérées par un service de l'université (Focal) et ne sont pas consolidées. Le budget de la formation continue de l'école est d'environ 200k€par an.

<b>Budget 2014. Dépenses</b>	<b>Montant (€)</b>
MECANIQUE	6 000
MATERIAUX	9 000
MAM	6 000
SYSTEMES INDUSTRIELS	96 000
INFORMATIQUE	14 000
GENIE BIOMEDICAL	14 000
SHS	15 000
LANGUES	14 000
PEIP - PACES AVOSTI	20 000
GOUVERNANCE	165 662
REL. INTERNAT.	13 000
MATERIEL INFORMATIQUE	45 000
VIE UNIVERSITAIRE	25 000
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>442 662</b>

Naturellement, le budget global qui inclut les salaires et les coûts de fonctionnement supportés par l'université est beaucoup plus important. Le tableau suivant reprend l'ensemble des coûts et le montant par étudiant, calculé pour 625 étudiants. Ce calcul a été réalisé par la Direction Financière de l'université en utilisant la comptabilité analytique. Pour les enseignants-chercheurs, seule, la moitié du salaire a été prise en compte.

Dépenses 2013	Montant (€)	Coût par étudiant en 2013 (€)
Fonctionnement formation continue	63 706	102
Fonctionnement pédagogie	183 403	293
Entretien locaux	193 275	309
Amortissement matériel pédagogique	253 105	405
Amortissement matériel subventionné	38 121	61
Masse salariale documentation	64 803	104
Masse salariale services centraux	288 414	461
Masse salariale BIATTS	171 799	275
Masse salariale enseignants	2 892 722	4 628
<b>Total</b>	<b>4 149 347</b>	<b>6 639</b>

## B Ouverture et Partenariats

### B.1 Ancrage avec l'entreprise

#### B.1.1 Partenariats entreprises « Réseau Polytech »

Au niveau du Réseau Polytech, un groupe de travail « Relations Entreprises » a été mis en place en 2006. Ce groupe de travail fait partie des 6 groupes de travail pérennes inscrits dans le règlement intérieur du réseau et sa mission y est explicitée :

*« Ce groupe suit les relations écoles-entreprises en particulier au travers de la politique des stages et de la mise en place des projets. Il est également chargé de suivre, chaque année, l'insertion professionnelle des diplômés des écoles du réseau. Il propose à la direction du réseau des partenariats avec les entreprises, et met en œuvre ceux qui sont conclus. »*

Ce groupe de travail se réunit en moyenne tous les 2 mois. Il est composé du référent « partenariat entreprises » de chacune des 13 écoles du réseau. Son rôle est de promouvoir la politique partenariale du réseau et de l'insuffler au sein des écoles. Ses principaux axes d'action se situent au niveau de :

- L'insertion professionnelle avec un partenariat avec l'APEC et l'étude des indicateurs mutualisés afin de suivre et d'évaluer le placement des diplômés notamment en lien avec la Fédération des diplômés.
- La mise en application des lois et décrets relatifs aux stages (en France et à l'international).
- La participation active et commune aux écoles à des salons professionnels ciblés (Pollutech, Air & Espace, ...).

- La constitution et l'animation d'un pool d'entreprises partenaires avec comme objectif de renforcer les liens entreprises-écoles par le biais d'interventions dans les enseignements, de projets industriels de fin d'études, de stages et le versement de la taxe d'apprentissage. Ainsi 7 partenariats réseau ont été signés depuis 2006 (Bouygues bâtiment, Sogeti, SOPRA, Schneider Electrics, Total, Viveris Technologies, Assystem). Ils ont permis par exemple le soutien aux écoles partenaires par le biais du versement de la taxe d'apprentissage ou des actions de sponsoring. Par exemple, Viveris Technologies a parrainé les deux premières éditions de l'événement réseau « PolyNightWork ».

Un suivi détaillé des actions est recensé annuellement par le groupe de travail Relations Entreprises. Une tournée des partenaires a débuté en 2012 avec pour objectif d'établir un bilan des collaborations engagées, d'en relancer de nouvelles et éclaircir les possibles points d'achoppement.

### **B.1.2 Partenariats entreprises de Polytech Lyon**

La diversité des formations permet à l'école d'être au contact de nombreuses entreprises dans des secteurs d'activité très nombreux. Les soutenances de stages, auxquelles sont invités les tuteurs d'entreprises constituent des moments privilégiés de discussion.

Le Conseil de Gouvernance, où les membres externes sont à parité avec les membres élus, accueille les représentants des CCI de Lyon et de Roanne, les représentants du MEDEF et de la CFDT, ainsi que plusieurs cadres d'entreprises, EDF, Areva, Renault Trucks, Soladis, Bow Medical.

Chaque département réunit périodiquement un conseil comportant 3 enseignants, 3 étudiants et 3 représentants industriels du domaine.

Un Forum entreprises accueille chaque année environ 35 sociétés pour renforcer leurs liens avec Polytech Lyon.

## **B.2 Ancrage avec la recherche et l'innovation**

Polytech Lyon n'a pas de tutelle de laboratoire, l'université Lyon1 ayant décidé de rattacher l'ensemble des unités scientifiques à la Faculté des Sciences et Technologies ou aux composantes Santé. Les 39 enseignants-chercheurs titulaires de l'école effectuent leur recherche dans un des 14 laboratoires du tableau ci-dessous. Cette situation permet de couvrir un très large champ d'activité, mais il est clair que l'école n'a que peu d'influence sur la vie des unités de recherche.

En particulier, il est très difficile d'évaluer l'impact des enseignants-chercheurs de Polytech Lyon sur les contrats ou programmes obtenus par les laboratoires.

Laboratoire	Organisme de recherche et établissements associés	Directeur	Département de rattachement à l'UCBL	Nombre de chercheurs Polytech
Laboratoire de mécanique des fluides et d'acoustique	CNRS, ECL, INSA, Université J. Monnet	Michel Lance	Mécanique	3

(LMFA)				
Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs, (LBMC)	IFFSTAR	Philippe Vezin	Mécanique	1
Laboratoire d'Automatique et Génie des Procédés (LAGEP)	CPE	Hatem Fessi	Faculté des Sciences et Technologies	1
Ingénierie des matériaux polymères (IMP)	CNRS	Philippe Cassagnau	Chimie-Biochimie	5
Institut Lumière Matière (ILM)	CNRS	Marie France Joubert	Physique	1
Institut Camille Jordan, (ICJ)	CNRS, ECL, INSA Université J. Monnet	Elisabeth Mironescu	Mathématiques	6
Laboratoire d'Informatique en Images et Systèmes d'Information (LIRIS)	CNRS, ECL, INSA, Université Lyon2	Attila Baskurt	Informatique	9
Centre de recherche en Neurosciences de Lyon (CRNL)	CNRS, INSERM	Olivier Bertrand	Biologie	2
Laboratoire d'Application des Ultrasons à la Thérapie (LAUT)	CNRS, INSERM	Jean-Yves Chapelon	Département de formation et de recherche en biologie humaine	2
Centre de Recherche en Acquisition et Traitement de l'Image pour la Santé (CREATIS)	CNRS INSA-	Isabelle Magnin	Génie électrique et des procédés	3
Entrepôts, Représentation et Ingénierie des connaissances (ERIC)	Université Lyon2	Jérôme Darmond	Faculté des Sciences et Technologies	3
Santé, Individu et Société (SIS)	HCL, Universités Lyon 2 et3 Université J. Monnet	Yves Matillon	Département de formation et de recherche en biologie humaine	1
Institut des Sciences Analytiques (ISA)	CNRS, ENS Lyon	Nathalie Schildknecht	Faculté des Sciences et Technologies	1
Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures (LAMCOS)	CNRS, INSA	Jean Michel Dumont	INSA de Lyon	1

### **B.2.1 L'innovation, valorisation et transfert**

En première année du cycle ingénieur, les étudiants sont sensibilisés à l'innovation et à la création d'entreprises en participant au concours Campus Création. Ce concours est organisé par la Fondation pour l'Université de Lyon et la Chambre de Commerce et de l'industrie.

Au début de l'année universitaire, les étudiants constituent des équipes de 5 à 10 étudiants, en général issus de différents établissements d'enseignement supérieur. Un thème est fixé par le concours, « La French Touch » en 2013/2014, sur lequel les équipes vont devoir trouver une idée et construire un projet de création d'entreprise. Le suivi des équipes est réalisé par des enseignants de l'école et des experts mandatés par la CCI. Naturellement, l'enseignement de SHS permet aux étudiants de s'approprier les notions de bases de l'économie de l'entreprise, gestion, comptabilité, ressources humaines, marketing, communication, etc.

La sélection des projets se fait au mois de mai. Les étudiants doivent présenter leur projet et défendre un Business Plan devant un jury d'industriels.

La participation au concours permet de découvrir les bases du fonctionnement de l'entreprise et de sensibiliser les étudiants à la nécessité de l'innovation, mais aussi aux formes variées qu'elle peut prendre.

Sur les 7 prix remis en 2014, les étudiants de Polytech Lyon en ont obtenu 3, « Equipe entrepreneuriale », « Projet à potentiel » et « Innovation ».

Les enseignements de SHS délivrés les années suivantes permettent d'approfondir les notions importantes liées à l'innovation comme le marketing, la propriété intellectuelle, et la gestion de projet, ce dernier point étant traité sur la thématique de leur filière.

L'école ne dispose pas d'incubateur propre, mais les étudiants qui souhaitent créer une entreprise peuvent trouver sur la place lyonnaise tout le soutien nécessaire. Ils sont autorisés à y consacrer leur projet de fin d'études en semestre 10.

## **B.3. Ancrage européen et international**

### **B.3.1 Stratégie et communication**

Depuis la rentrée 2014, la mobilité internationale est obligatoire. Elle peut prendre la forme d'un stage d'un semestre, d'un semestre ou d'une année d'études ou, au minimum, d'un séjour d'un mois.

La promotion de la mobilité se fait par le biais de réunions d'information, dont l'objet est :

- La présentation des activités « Relations Internationales » aux étudiants de l'école à chaque rentrée.
- La participation aux réunions organisées par la Direction des Relations Internationales en début d'année universitaire.
- Le suivi spécifique des besoins des étudiants (séjours d'études, stages, financement).
- Le point sur des programmes précis avec témoignage d'étudiant (cf. Brafitec, double diplôme).
- Une permanence permet de recevoir les étudiants et de les aider à monter leurs projets et à en trouver le financement :

- Bourses Explo'RA (Région Rhône-Alpes, via l'UCBL).
- Bourses Erasmus (volet Stages via le réseau Polytech, volet études via l'UCBL).
- Bourses d'Excellence et Allocations Relations Internationales créées en 2011 par la Direction des Relations Internationales de l'UCBL.

### **B.3.2 Organisation et internationalisation**

Le service des Relations internationales est dirigé par le Professeur Didier LEONARD, qui est le Correspondant Mobilité Internationale de la Direction des Relations Internationales de l'Université Claude Bernard Lyon1. Il est assisté par Madame Blandine LESAGE, ingénieur d'études travaillant à 70%.

La gestion de la mobilité se fait en collaboration avec les Responsables de départements et avec le support de l'administration (Direction Administrative, Service de la Scolarité).

Le service a pour missions de :

- Promouvoir, organiser et suivre la mobilité des étudiants de l'école.
- Accueillir les étudiants étrangers en échange.
- Représenter l'école.
- Gérer les partenariats existants et développer de nouveaux partenariats.

### **B.3.3 Partenariats et réseaux européens et internationaux**

Polytech Lyon coordonne deux projets Brafitec : un projet historique (en place depuis 2007 avec l'Universidade Federal Fluminense) (disciplines concernées : mécanique, matériaux et systèmes industriels) élargi récemment à un nouveau partenaire Brésilien (Universidade Federal de Viçosa) et d'autres Polytech (Polytech Orléans et Polytech Annecy-Chambéry) ainsi qu'un nouveau projet spécifiquement dédié au Génie Biomédical avec l'Universidade Federal de Uberlândia (en place depuis 2013).

L'école a également mis en place (depuis 2011) 2 visites annuelles d'immersion (1 semaine) auprès d'un de nos partenaires privilégiés : Louisiana State University (visite de la délégation de la LSU pendant le Spring Break ; visite de la délégation de Polytech Lyon durant la semaine de congés de la Toussaint).

### **B.3.4 Cursus bi-diplômant et diplômes conjoints**

Les programmes de double diplômes concerne la Hochschule de Karlsruhe dans le domaine de l'informatique et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir en formation Mécanique.

## **B.4 Ancrage national**

Polytech Lyon est membre du réseau Polytech, 1er réseau d'écoles d'ingénieurs internes qui délivre chaque année plus de 13 % des ingénieurs français. L'école s'appuie aujourd'hui sur la notoriété toujours croissante du réseau pour favoriser son implantation nationale et internationale et accroître sa visibilité et son attractivité ; la charte du réseau décrit les modalités de fonctionnement du réseau, complétées par des règles communes : règlement des études, recrutement, mise en œuvre des transferts et échanges d'élèves ingénieurs, présence dans des salons et forums étudiants...

Le conseil des directeurs définit les grandes orientations politiques ; pour prendre ses décisions, ce conseil s'appuie notamment sur les propositions des différents groupes de travail du réseau : la Commission Nationale Pédagogique Polytech (CNPP), les groupes Relations Internationales, Relations Entreprises, Communication, Administrations, les groupes thématiques...

Parmi les récents projets communs du réseau, le projet AVOSTTI, sélectionné au titre de l'appel à projet Idefi, propose des processus innovants permettant d'ouvrir les formations d'ingénieurs du réseau Polytech à de nouvelles populations d'étudiants, français ou étrangers, qui choisissent d'orienter leur cursus vers les études scientifiques et technologiques.

Polytech Lyon participe également aux rencontres annuelles du réseau, les Assises Nationales, qui chaque année définissent un thème d'études (apprentissage, relations entreprises, innovations pédagogiques,...) et sont l'occasion de renforcer les liens entre les écoles et de partager des expériences et des bonnes pratiques permettent de renforcer l'appartenance de l'école au réseau.

Polytech Lyon est également membre de la CDEFI.

## **B.5 Ancrage régional et local**

Polytech Lyon est membre de l'AGERA. L'Alliance des Grandes Écoles Rhône-Alpes Auvergne est une association régionale qui regroupe, sous la forme d'un réseau des établissements d'enseignement supérieur, 38 Grandes Ecoles de la Région Rhône-Alpes et Auvergne ce qui représente un effectif d'environ 30 000 étudiants, soit plus de 12 % des étudiants rhônalpins. Aujourd'hui l'AGERA c'est un réseau composé de 22 écoles d'ingénieurs, 6 écoles de management, 2 instituts d'études politiques, 4 écoles d'architecture, 4 écoles à enseignement spécialisé, soit des flux annuels de diplômés d'environ 3 500 ingénieurs, 1000 diplômés d'écoles de management et 200 architectes.

La vocation de l'AGERA est double :

- Représenter toutes les écoles auprès de la Région Rhône-Alpes, des collectivités en général, des pouvoirs publics et des organismes régionaux, nationaux et internationaux.
- Proposer à ses membres des thèmes de réflexion, des échanges d'expériences, des partenariats et une mutualisation des moyens.

Plusieurs axes stratégiques orientent ses projets :

- Participer à la construction de l'Espace européen de l'enseignement supérieur.
- Favoriser le rayonnement international des Grandes Ecoles et renforcer l'attractivité de la Région à l'étranger.
- Etre acteur de l'innovation et moteur du développement Economique.
- Développer une politique de qualité dans les Grandes Ecoles.

## **C La formation des élèves ingénieurs**

### **C.1 Elaboration et suivi du projet de formation**

Polytech Lyon forme des ingénieurs dans 6 spécialités :

- Génie Biomédical (GBM)
- Informatique (INFO)
- Matériaux (MAT)
- Mathématiques appliquées et Modélisation (MAM)
- Mécanique (MECA)
- Systèmes Industriels et Robotique (SIR)

Comme décrit dans la charte du réseau Polytech, notre objectif est de préparer nos étudiants à leurs métiers d'ingénieur dans des domaines variés, tout en fournissant une large base de culture scientifique et technique. L'école bénéficie d'un environnement de grande qualité couvrant un large spectre, de la recherche fondamentale à la production industrielle.

Les enseignants-chercheurs de l'école, et a fortiori les vacataires et les PAST, entretiennent des liens forts avec nos partenaires industriels. Grace à la formation reçue et aux 2 stages de longue durée, les étudiants acquièrent des compétences techniques de haut niveau. Les fonctions exercées par nos diplômés sont toujours fortement opérationnelles.

#### **C.1.1 Structures de dialogue**

La réflexion sur la formation est permanente et s'effectue à trois niveaux :

- Le conseil de département qui associe, dans chaque filière, 3 enseignants, 3 étudiants et 3 industriels partenaires aide le responsable de la spécialité à faire évoluer les enseignements de façon détaillée. Les appréciations des stages par les tuteurs industriels permettent d'identifier les points à améliorer. Les évaluations des enseignements faites par les étudiants y contribuent également.
- Le conseil de direction de l'école est en charge des évolutions générales, en veillant à l'harmonisation maximale des pratiques. Les enquêtes d'insertion y sont analysées avec soin pour mettre en avant des tendances.
- Les évolutions souhaitées par le comité de direction sont ensuite mises à l'ordre du jour du Conseil des Etudes et de la Vie étudiante de l'Ecole, puis proposées au Conseil de Gouvernance. Si nécessaire, elles sont enfin présentées au CEVU de l'université.

Parmi les changements importants de ces dernières années, on peut citer la mise en place de la nouvelle maquette pédagogique, la création d'un parcours destiné aux reçus-collés de médecine ou la mobilité internationale obligatoire.

### **C.1.2 Etude des besoins et opportunité du projet**

Dans le projet proposé ne figure pas de spécialité nouvelle. L'étude des besoins se fait donc au quotidien sur les spécialités existantes. Il reste malgré tout difficile de concilier les besoins industriels et les souhaits de formation des étudiants. Certaines formations, par exemple en génie industriel offrent d'excellents débouchés, mais sont peu attractives, alors que le génie biomédical attire de très nombreux jeunes que les hôpitaux ne pourront pas toujours recruter. L'école consacre beaucoup de temps pour informer les étudiants du cycle préparatoire sur le contenu des filières et leurs débouchés.

### **C.1.3 Formalisation du projet de formation**

Le projet de l'école a été longuement discuté dans les différentes instances en intégrant les moyens disponibles.

Le projet de formation consiste principalement à consolider les acquis, compte tenu des modifications récentes du périmètre de l'école et de la mise en place d'une nouvelle maquette pédagogique. Les filières actuelles ne sont saturées ni en recrutement ni en débouchés.

Un consensus s'est rapidement dégagé pour continuer à progresser dans nos différents domaines et surtout en mobilité internationale.

## **C.2 Objectifs de formation**

La formation à Polytech Lyon est une formation en 5 ans comprenant :

- Un cycle préparatoire intégré (PeiP), pour les 4 premiers semestres.
- Un cycle ingénieur, pour les 6 semestres suivants, avec :
  - 6 spécialités en formation initiale,
  - 1 spécialité en formation par apprentissage en partenariat avec le CFA FormaSup.

L'accès au cycle préparatoire (PeiP) se fait via le concours Geipi Polytech.

L'accès au cycle ingénieur se fait soit directement à l'issue du PeiP, soit par concours, à l'issue de DUT, de L2 (concours sur dossier) ou de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (concours Polytech).

De façon marginale, quelques recrutements ont lieu en année 4, après un niveau M1.

Pour le cycle préparatoire intégré, l'objectif de la formation est l'acquisition des compétences de bases scientifiques (Mathématiques, Sciences Physique, Informatique), préprofessionnelles (métier de l'ingénieur, connaissance de l'entreprise,...) ou transférables associées à du savoir être et du savoir-faire (maîtrise de l'expression, autonomie...).

L'organisation pédagogique de la formation ingénieur repose sur :

- Un socle de connaissances transversales, réparti tout au long de la formation, en Langues (12 ECTS) et en Sciences Humaines et Sociales (20 ECTS).
- Des enseignements de spécialités, représentant 88 ECTS.
- 2 stages obligatoires, cumulant 42 semaines minimum (54 ECTS), et des activités de formalisation du projet professionnel (6 ECTS).

### **C.2.1 Application de la démarche en termes d'acquis de l'apprentissage**

Pour chaque spécialité, il a été construit un référentiel de compétences, un référentiel « métier » et un syllabus.

Le référentiel de compétences intègre d'une part les compétences générales proposées par la CTI, d'autre part, des compétences spécifiques à la spécialité.

Le référentiel « métier » est construit à partir des métiers exercés par les ingénieurs de la spécialité (identifiés en particulier dans la fiche RNCP).

Le syllabus reprend l'ensemble des matières ou activités abordées dans la formation, avec pour chacune d'entre elles, les acquis de l'apprentissage visés.

### **C.2.2 Les objectifs de formation**

Une importante réflexion a été portée autour du projet professionnel de l'élève-ingénieur de Polytech Lyon, donnant naissance à une nouvelle maquette pédagogique ; cette dernière donne un part très importante à l'expérience en entreprise, en imposant 2 stages d'un semestre chacun (avec au total un minimum de 42 semaines de stage).

La formation a été ainsi répartie en deux périodes :

- Semestres 5, 6 et 7 : les compétences finales visées sont celles d'un assistant-ingénieur,
- Semestres 8, 9 et 10 : les compétences visées sont celles d'un ingénieur.

Semestre	Activité
S5	Enseignement (Les bases de la spécialité)
S6	Enseignement (Les bases de la spécialité)
S7	Stage
S8	Enseignement (Option)
S9	Enseignement (Option)
S10	Stage (PFE)

### **C.2.3 Cohérence de la formation au regard des missions de l'école, de son environnement et de ses moyens**

L'école occupe une place privilégiée entre les écoles d'ingénieurs prestigieuses de Lyon et les écoles spécialisées ; grâce au soutien de l'université Lyon 1, Polytech Lyon offre une formation de qualité à un public varié et d'origines diverses.

### **C.2.4 Référentiels de compétences générales et de compétences spécifiques**

Le référentiel de compétences reprend les compétences générales proposées par la CTI, adaptées aux formations de Polytech Lyon ; 6 thèmes ont été retenus :

- Maîtrise des domaines scientifiques et techniques,
- Maîtrise des méthodes et outils de l'ingénieur,
- Conduite de l'action et prise de décision,
- Intégration dans une organisation,
- Pratique des relations internationales,
- Respect des valeurs de l'entreprise.

Les compétences spécifiques des spécialités se déclinent en domaines (de trois à six), listés dans le paragraphe C.3.

## **C.3 Le contenu de formation : La description du cursus (Déclinée par spécialité)**

### **C.3.1 Parcours préparatoire PEIP (Préparation aux Ecoles d'Ingénieurs Polytech)**

#### C.3.1.1 Présentation

Le cycle préparatoire PeiP est commun à toutes les écoles du réseau tant dans son recrutement, que sur les objectifs de formation ou pour l'accès aux spécialités des différentes écoles. L'accès au cycle préparatoire se fait via le concours Geipi Polytech qui est ouvert aux bacheliers S et STi2D. Selon l'origine du bac, le parcours préparatoire est construit :

- Pour les bacs S (PeiP A et B) : sur la base des enseignements de licence en Science Fondamentales et Technologiques (PeiP A) ou en Biologie (PeiP B) et d'enseignements spécifiques communs à toutes les écoles du réseau Polytech. Depuis la rentrée 2013, en plus des Bacs S, certaines écoles du réseau recrutent également les reçus collés de médecine (PACES) en année 2 (PeiP C).
- Pour les bacs STi2D (PeiP D) : sur la base des enseignements d'IUT (parcours en DUT GEII, GMP, GTE, Informatique, MP, SGM) et d'enseignements spécifiques communs à toutes les écoles du réseau Polytech.

Polytech Lyon propose une entrée en PeiP pour les bacheliers S (PeiP A) et pour les reçus-collés de médecine (PeiP C).

#### C.3.1.2. Objectif de la formation

Si les objectifs, le recrutement et la sortie du PeiP sont communs dans le réseau, l'organisation

du cycle préparatoire est locale. On distingue deux modèles : les cycles gérés intégralement en interne (PeiP A d'Orléans, Nice et Marseille) et les cycles gérés en partenariat (PeiP A des autres Polytech et PeiP D).

L'objectif de ce parcours est d'apporter une base de connaissances étendues et des compétences élémentaires dans les domaines scientifiques mais également en technologie, langues et communication. Ce cycle permettra de préparer l'élève à entrer dans le cycle ingénieur en lui apportant les outils conceptuels et méthodologiques pour continuer un cycle d'études scientifiques et technologiques jusqu'au niveau Bac+5, mais aussi en l'aidant à préciser son projet professionnel.

Le cycle préparatoire est une formation généraliste permettant aux élèves de s'orienter dans des spécialités d'écoles classées par grands domaines scientifiques. Chaque domaine scientifique est défini par un socle de base de matières fondamentales. Les principales sciences de bases sont :

- Mathématiques : Ce champ disciplinaire vise à donner aux étudiants un socle de connaissances et de compétences qui seront réinvesties dans différents champs d'application. Il délivre en outre une culture générale dans le champ scientifique et les enjeux associés.
- Informatique : Au-delà de la formation à l'outil commun informatique (C2I), il s'agit dans ce champ disciplinaire de participer à la conception et à la réalisation d'applications logicielle.
- Sciences Physiques ; Ce champ de formation a pour ambition de former les étudiants à la démarche complexe, entrelaçant observation, expérimentation, modélisation et réflexion théorique. L'enseignement est conçu pour allier concepts fondamentaux et apprentissage des outils méthodologiques et expérimentaux.
- Pour le parcours à destination des anciens PACES, l'intégration se fait au semestre S3 avec un tutorat spécifique de 150 h de remise à niveau.

A Polytech Lyon, le PeiP A et le PeiP C sont des parcours identifiés de la licence de mathématiques de la Faculté des Sciences et Techniques de Lyon 1. Des aménagements spécifiques ont été apportés afin de répondre au cahier des charges de la charte des PeiP du réseau Polytech : groupes de TD spécifiques, suivi aménagé,... Certains enseignements sont entièrement pris en charge par Polytech Lyon (Langues, gestion de projet,...).

Les maquettes pédagogiques des PeiP A et PeiP C sont distinctes, en dehors des UE dites « Transversales » : Langues, gestion de projet,...

### C.3.1.3 Compétences et acquis de l'apprentissage

Dans la mesure où le recrutement, les objectifs et l'intégration dans le cycle ingénieur sont communs à tout le réseau Polytech mais où l'organisation nécessite de prendre en compte les spécificités locales (partenariat avec l'université), nous avons fait le choix au niveau du réseau non pas d'avoir un programme commun mais d'identifier des compétences et des acquis de l'apprentissage communs. Pour cela, on a en particulier travaillé pour les PeiP A et B à partir du référentiel de compétences en licence présenté au CNESER du 16/07/2012 et pour les PeiP D à partir des nouveaux PPN des IUT (<http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid53575/programmes-pedagogiques-nationaux-d.u.t.html>).

Le détail des compétences et acquis de l'apprentissage est donné en annexe. On retiendra simplement qu'elles sont découpées en un bloc de compétences génériques communes incluant des compétences et acquis de l'apprentissage spécifiques déclinés par champs

disciplinaires, des compétences transférables associées à du savoir être et du savoir-faire (autonomie, maîtrise de l'expression...) auxquels se rajoutent des objectifs préprofessionnels (métier de l'ingénieur, connaissance de l'entreprise, etc...)

Les compétences transférables et objectifs préprofessionnels sont communs aux PeiP A, B, C et PeiP D. Les compétences spécifiques dépendent, elles, du type de PeiP.

Maquette des semestres du PeiP A de Polytech Lyon :

Semestre	UE	H/E	ECTS
<b>S1</b>	Analyse I	60	6
	Algèbre I	60	6
	Sciences de la Matière 1	60	6
	LIF 1	60	6
	TR 1	60	6
<b>Total S1</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>S2</b>	Analyse II	60	6
	Algèbre II	60	6
	Sciences de la Matière 2	60	6
	OPTION (Informatique ou Mécanique)	60	6
	TR 2	60	6
<b>Total S2</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>S3</b>	Analyse III	60	6
	Algèbre III	60	6
	OPTION (Informatique ou Mécanique)	60	6
	OPTION (Informatique ou Mécanique)	60	6
	TR 3	60	6
<b>Total S3</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>S4</b>	Analyse IV	60	6
	Algèbre IV	60	6
	OPTION (Informatique ou Mécanique)	60	6
	OPTION (Informatique ou Mécanique)	60	6
	TR 4	60	6
<b>Total S4</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>Total PeiP A</b>		<b>1200</b>	<b>120</b>

Maquette des semestres du PeiP C de Polytech Lyon :

Semestre	UE	H/E	ECTS
<b>S3</b>	Mathématiques Post PACES	120	12
	Physique Générale	60	6
	Electromagnétisme 1	60	6
	TR 3	60	6
<b>Total S3</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>S4</b>	Maths 3	60	6
	Mécanique des systèmes de solides	60	6

	Programmation C/C++	60	6
	Optique Physique et Spectroscopie	60	6
	TR 4	60	6
<b>Total S4</b>		<b>300</b>	<b>30</b>
<b>Total PeiP C</b>		<b>600</b>	<b>60</b>

#### C.3.1.4. Poursuite d'étude en cycle ingénieur

Le cycle préparatoire, permet à un étudiant ayant validé son parcours d'intégrer de droit (selon son rang et le nombre de places disponibles) l'une des 83 spécialités des 13 écoles 'ingénieurs du Réseau Polytech. Le PeiP D ayant été ouvert en 2013, les premières intégrations dans le cycle ingénieur se feront en 2015.

Le taux de réussite sur ce cycle préparatoire est en moyenne de 75 à 77% sur les deux années de formation (voir tableau ci-dessous). Parmi ceux qui réussissent, 95% intègrent une spécialité du réseau et en moyenne, 45 % des élèves poursuivent dans une autre école du réseau montrant la dynamique de ce parcours.

	PeiP A								
	Inscrits PEIP1 2011	Inscrits PEIP2 2012	PEIP2 Validés		Affectation dans une spécialité du réseau		Poursuite dans une autre école du réseau		
<b>Polytech Lyon</b>	62	51	82,3%	45	72,6%	44	97,7%	11	25%
<b>Réseau</b>	1277	1084	84,9%	951	74,5%	918	96,5%	413	45%

Tableau : Taux de réussite des PeiP

Le taux de réussite des étudiants issus des Peip dans nos formations ingénieur est également très satisfaisant puisqu'il est en moyenne de 90% en année 3, sans réelle différence entre les origines des étudiants, PeiP interne ou provenant d'une autre école du réseau.

### C.3.2 Génie Biomédical (GBM)

#### C.3.2.1 Objectif de la formation. Organisation

L'objectif de la formation en génie biomédical est de donner à ses ingénieurs une culture pluridisciplinaire pour lui permettre d'intervenir dans toutes les étapes du cycle de vie des dispositifs médicaux, depuis leur conception jusqu'à leur utilisation en établissement de soins. La formation de tronc commun de filière est ainsi organisée en cinq domaines de compétences qui s'imbriquent selon une approche « bottom-up », c'est-à-dire des connaissances fondamentales de fonctionnement et de développement du dispositif jusqu'à son management.

### C.3.2.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage

Les compétences spécifiques à la formation sont déclinées en 5 domaines :

- Physique et Imagerie Médicale : pour la maîtrise des principes physiques des capteurs, du contraste et de la formation de l'image, ainsi que des interactions ondes et particules avec la matière biologique pour le diagnostic ou la thérapie.
- Electronique et Instrumentation (électronique analogique, numérique et radiofréquence, capteurs) : pour la maîtrise de la conception et de la maintenance des chaînes d'acquisition de données.
- Informatique, Signal, Image : pour l'extraction de données pertinentes des informations acquises, leur traitement statistique, leur diffusion par réseau et l'interopérabilité des dispositifs et des données.
- Techniques Biomédicales : pour la connaissance des dispositifs utilisés en clinique, pour la conception et la gestion des plateaux techniques en fonction des contraintes médico-économiques, réglementaires et techniques.
- Management du dispositif médical : une formation aux techniques de management de projets, de qualité, d'accréditation, d'achat, de marchés publics et d'économie de la santé permet aux jeunes ingénieurs d'être opérationnels en stage et pour leur première embauche.

### C.3.2.3 Description du Coursus

Les 3 années du cursus sont organisées comme il suit :

Semestre	UE	H/E	ECTS
S5	Langues	86	3
	Electronique et Instrumentation 1	87	5
	Informatique Signal et Image 1	83	5
	Physique Imagerie Médicale 1	94	6
	Techniques Biomédicales 1	96	6
	Ouverture aux entreprises	90	5
<b>Total S5</b>		<b>536</b>	<b>30</b>
S6	Langues	86	3
	Electronique et Instrumentation 2	84	5
	Informatique Signal et Image 2	70	5
	Physique Imagerie Médicale 2	78	5
	Techniques Biomédicales 2	78	4
	SHS Biomédical	20	1
	Projet technique	32	2
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total S6</b>		<b>520</b>	<b>30</b>
S7	Stage niveau Assistant Ingénieur (6 mois dont 2 mois minimum en établissement de soin)	0	30
<b>Total S7</b>		<b>0</b>	<b>30</b>

<b>S8</b>	Langues	86	3
	Electronique et Instrumentation	82	5
	Informatique Signal et Image	150	10
	Physique Imagerie Médicale	64	4
	Techniques Biomédicales	48	2
	SHS Biomédical	31	1
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total S8</b>		<b>533</b>	<b>30</b>
<b>S9</b>	Langues	86	3
	Option ingénieur Système embarqué	192	17
	Ingénieur Biomédical	76	5
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total S9</b>		<b>426</b>	<b>30</b>
<b>S10</b>	<b>Stage d'application de niveau ingénieur (Minimum 22 semaines)</b>	<b>0</b>	<b>30</b>
<b>Total S10</b>		<b>0</b>	<b>120</b>
<b>Total cycle ingénieur</b>			

#### C.3.2.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées

L'ensemble de ces compétences sont réparties sur les 3 années, avec le plus souvent les concepts élémentaires en 3<sup>ème</sup> année puis une expertise grandissante au fur et à mesure du cursus afin de construire un socle solide de connaissances avant d'aborder les compétences tertiaires. Ceci est parfaitement cohérent avec l'approche « bottom-up » décrite précédemment.

#### C.3.2.5 Sens du concret (Equilibre théorie n/pratique/innovation/projet)

L'équilibre entre la formation théorique et la formation pratique est très importante dans une formation d'ingénieur. La construction en 5 domaines de compétences avec l'approche « bottom-up » conduit naturellement à une répartition de ces différents types de connaissances. De plus l'introduction de projets techniques en fin de 3<sup>ème</sup> année permet de consolider les différentes compétences acquises durant les 2 premiers semestres. Un projet de type SHS (sciences humaines et sociales) en 4<sup>ème</sup> année permet de compléter un panel de compétences avant le stage de fin d'étude de 5<sup>ème</sup> année. Enfin, dans un domaine en pointe de l'innovation comme le dispositif médical qui est le cœur de métier des ingénieurs que nous formons, l'adaptation des contenus au fur et à mesure des évolutions est naturelle même s'il faut toujours enseigner les fondamentaux. Par exemple, un cours sur le système embarqué a été récemment introduit pour répondre aux nouvelles attentes des entreprises et donc des consommateurs.

### C.3.2.6 Equilibre Temps présentiel/ travail personnel/travail collectif

La formation possède un équilibre entre le temps présentiel / travail personnel / travail collectif, puisque nous avons mis en place de nombreux travaux pratiques avec une plateforme dédiée (PETIT BIOMED @ POLYTECH Lyon) ainsi que projets (technique ou SHS). Le temps en présentiel, relativement important, reste cohérent avec les objectifs d'un diplôme d'ingénieur spécialisé. En termes de temps de travail personnel ce dernier est très dépendant du cursus antérieur de l'étudiant (en effet les étudiants proviennent de formations variées avec des compétences initiales très différentes) mais reste lui aussi raisonnable par rapport à ce que l'on peut attendre d'un niveau d'ingénieur.

## **C.3.3. Formation en Informatique**

### C.3.3.1 Les débouchés caractéristiques de cette spécialité

L'Informatique possède un champ d'application important qui s'étend de l'électronique à l'organisation des entreprises. La profession d'ingénieur en informatique regroupe trois grands domaines de prestations : la conception et le développement informatique, la gestion de parcs matériels informatique et réseaux, la conception et le développement de systèmes informatiques et électroniques. Le département informatique de l'Ecole Polytechnique Universitaire de Lyon assure une formation d'ingénieur informatique généraliste qui prépare plus particulièrement au métier d'ingénieur en «Conception et développement informatiques».

La grande diversité des activités industrielles et commerciales de nos entreprises et organismes publics assure à l'étudiant un débouché soit dans les services informatiques des grands groupes comme ingénieur en « Conception et développement informatiques » et quelquefois « Gestionnaire de parc informatique », soit comme ingénieur «Consultant en systèmes d'information» dans les Sociétés de Services et d'Ingénierie Informatique (SSII). En effet, ces sociétés qui proposent des services allant de la conception d'un cahier des charges à la mise en place et au suivi de solutions combinant programmes, matériel et suivi clientèle sont actuellement les partenaires privilégiés des entreprises et organismes qui externalisent leur informatique. Ainsi les différents métiers d'une SSII peuvent être de : conseiller, concevoir, déployer, réaliser, maintenir, ou former. Ces SSII offrent un débouché important à nos jeunes diplômés.

La spécialité informatique ouvre les débouchés professionnels suivants :

- Ingénieur Etudes et développements,
- Consultant en Informatique, ERP, e-business, conduite du changement,
- Chef de projet Informatique : maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage,
- Intégrateur d'applications informatiques,
- Expert en méthodes, outils, qualité, sécurité,
- Auditeur informatique ou «consultant en système d'information ».
-

### C.3.3.2 Les compétences acquises

A la sortie de l'Ecole, l'ingénieur en informatique maîtrise l'ensemble des méthodes et outils informatiques de la profession : il est capable de concevoir et de réaliser des systèmes d'information pour l'entreprise et l'industrie. En effet, l'enseignement de la spécialité informatique vise à apporter à l'étudiant :

- **La connaissance des systèmes informatiques** : système d'exploitation, réseaux d'ordinateurs, Informatique pour la production (réseaux locaux industriels), étude des applications distribuées, administration et sécurité des systèmes informatiques,
- **La connaissance approfondie des outils de conception, développement et de gestion du système d'information** : langages de programmation, base de données avancées, informatique distribuée middlewares, services WEB, informatique mobile et nomade,
- **La connaissance des techniques de gestion de l'entreprise** : gestion financière et stratégique, gestion industrielle et logistique. Le métier nécessitant un contact permanent avec les différents services de l'entreprise, le programme offre une place importante à l'étude de ces techniques ainsi qu'à l'apprentissage des méthodes de gestion des projets informatiques,
- **L'ouverture aux techniques d'innovation informatique**: L'enseignement met l'accent sur les méthodes et outils pour l'aide à la décision dans l'entreprise : techniques mathématiques et statistiques pour l'aide à la décision, fouille et entrepôt de données, modélisation et optimisation des processus de l'entreprise (urbanisation des systèmes d'information), étude des mécanismes d'intelligence artificielle (système multi-agents). Deux projets tutorés sont proposés. Le premier dans le domaine de la «Business Intelligence» et le second dans le domaine des « Web services et applications nomades». Enfin, une option Ouverture à la recherche de 64 heures permet à l'étudiant d'approfondir un des deux domaines : Intelligence artificielle et système multi-agents, ou Aide à la décision et Big Data.
- La formation prévoit deux stages de longue durée :
  - **5 mois** en début de 4<sup>ième</sup> année: septembre à janvier. Niveau assistant ingénieur.
  - **6 mois** en fin de 5<sup>ième</sup> année: mi-février à septembre. Niveau ingénieur.

La formation Informatique est organisée en 6 semestres dont le détail est donné par le tableau suivant :

Semestre	UE	H/E	ECTS
S5	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	90	5
	Bases de mathématiques, probabilités et statistiques	128	8
	Bases d'algorithmie-programmation et ingénierie des systèmes	144	9
	Electronique, structure calculateurs, réseaux et transmissions	84	5
<b>Total</b>		<b>506</b>	<b>30</b>

<b>S6</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Mathématiques discrètes, graphes et statistiques	96	7
	Algorithmie-programmation et ingénierie des systèmes niveau 2	132	8
	Systèmes exploitation, réseaux et architecture des applications réparties	120	7
<b>Total</b>		<b>480</b>	<b>30</b>
<b>S7</b>	Stage d'application niveau Assistant Ingénieur (20 semaines)		<b>30</b>
<b>Total</b>			<b>30</b>
<b>S8</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Optimisations mathématiques et Intelligence artificielle	96	6
	Analyse de données et Systèmes d'aide à la décision	64	4
	ingénierie systèmes et informatique répartie niveau avancé	96	6
	Informatique pour la production, Gestion Industrielle et Logistique	96	6
<b>Total</b>		<b>484</b>	<b>30</b>
<b>S9</b>	Langues	<b>60</b>	<b>3</b>
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Nouvelles technologies	48	3
	Modélisation et optimisation des entreprises	96	6
	Administration et sécurité des systèmes informatiques	50	3
	Ouverture à la recherche	64	4
	Professionalisation	96	6
<b>Total</b>		<b>486</b>	<b>22</b>
<b>S10</b>	Stage d'application de niveau ingénieur (Minimum 22 semaines)		<b>30</b>
<b>Total cycle ingénieur</b>		<b>1956</b>	<b>180</b>

### C.3.3.3 Sens du concret

La formation Informatique est organisée en 6 semestres dont le détail est donné par le tableau ci-dessous. Le programme prévoit pour chaque matière enseignée, des travaux dirigés et pratiques. Dès la 3<sup>ème</sup> année, le projet informatique encadré du semestre 6 consolide et synthétise la compétence des élèves ingénieurs en conception-développement informatiques avant leur départ en stage de 4<sup>o</sup> année. Ce stage joue un rôle important dans la formation car il permet à l'étudiant de découvrir son futur métier et le conforte dans son choix.

### C.3.3.4 Equilibre temps présentiel/projets tutorés

Le semestre 8 est un semestre d'approfondissement qui prévoit l'enseignement

- Des connaissances théoriques «Optimisations mathématiques et Intelligence artificielle »,
- Des connaissances informatiques avancées «Analyse de données et Systèmes d'aide à la décision, Ingénierie des systèmes et informatique répartie » tout en offrant une place importante à la culture industrielle « Informatique pour la production, gestion industrielle et logistique ».

Enfin le semestre 9 allie les connaissances de pointe « Nouvelles technologies et Ouverture à la recherche », la modélisation des systèmes et des organisations « Modélisation et optimisation des entreprises », et la professionnalisation « Administration et sécurité des systèmes informatiques » et deux projets tutorés de 8 semaines et 13 semaines.

### **C.3.4. Formation en Matériaux et Ingénierie des Surfaces**

Si l'intitulé du diplôme est « Matériaux » l'école utilise pour sa communication l'appellation « Matériaux et Ingénierie des Surfaces » pour insister sur cette spécification de notre formation et la différencier d'autres spécialités proposées par le réseau Polytech.

#### C.3.4.1 Objectif de la formation. Organisation

L'objectif de la Formation 'Matériaux et Ingénierie des Surfaces' (MIS) est de former des ingénieurs généralistes capable d'établir et raisonner sur la boucle de compétences 'Matériaux' (fig.1) dans un contexte industriel en intégrant les aspects scientifiques, technologiques et humains. Il s'agit donc d'une double expertise, définissant l'impact des procédés d'élaboration sur la structure multi-échelle des matériaux d'une part, et d'autre part les relations entre la microstructure et les propriétés d'usage des matériaux. Dans la filière MIS le savoir-faire pour l'optimisation ou le maintien des performances des matériaux dans cette démarche peut faire intervenir des outils de modélisation, et doit s'intégrer dans la démarche qualité de l'entreprise. D'autre part, la démarche 'Matériaux' est déclinée à la fois au niveau les propriétés en volume des différentes classes de matériaux et de leurs composites, mais également au niveau des propriétés de surface.



**Fig. 1.** Compétences générales définies par la 'Boucle de retour' de la chaîne de développement des Matériaux

L'organisation de la formation (cf. description du cursus) est fondée sur un premier doublet de semestres de cours (S5 et S6 en 3A) pour acquérir principalement les bases théoriques nécessaires à l'établissement des relations de la chaîne de compétences visée, mais également pour livrer le bagage nécessaire à l'intégration dans le milieu industriel durant un stage long 'assistant ingénieur' en 4A (S7 ; Septembre à Février). Le deuxième semestre de la 4A est un semestre d'approfondissement et de spécialisations importantes pour assurer la formation généraliste 'Matériaux' en S8 (Biomatériaux, Matériaux Métalliques, Propriétés physiques et Mécaniques des Matériaux). Enfin, les compétences 'Ingénierie Surfaces' sont acquises en 5<sup>ème</sup> année constituée d'un semestre de cours (S9) à la fois (i) plus spécifique et orienté sur les acquis fondamentaux et technologiques en sciences des surfaces et (ii) plus professionnalisant avec un projet de coloration professionnelle. En S10, les élèves ingénieur complètent et appliquent à nouveau leurs compétences dans l'industrie par un stage long de niveau ingénieur (Mars à Septembre). Chaque semestre de cours est coordonné par un responsable de semestre. Les responsables de semestre, le responsable de la filière et des représentants industriels constituent le conseil de filière qui prend les décisions et orientations pédagogiques.

L'ouverture aux entreprises et la formation humaine, essentielle au métier de l'ingénieur, est

dispensée de manière intégrée au département SHS, tout comme les autres filières de Polytech Lyon. Cependant, une orientation particulière est donnée pour la préparation aux métiers de la qualité (développement de la qualité en entreprise, aspects normatifs, contrôle qualité).

Les emplois visés permettent donc de considérer des fonctions dans des secteurs diversifiés en entreprise (recherche et développement, production, conception et bureaux d'études, contrôle qualité et réglementaire), dans les secteurs économiques très variés (traitements des surfaces, adhésion/collage, composites, biomédical, énergie, industrie du luxe, microélectronique, etc..).

#### C.3.4.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage

Les compétences spécifiques de la filière sont liées à l'apprentissage croisé 'Matériaux et Surfaces', qui permet à un ingénieur MIS d'aborder les enjeux de la boucle de retour 'matériaux' aux différents niveaux volumiques et surfaciques, ce qui est pertinent compte tenu de la forte complexité des problématiques scientifiques 'croisées' rencontrées dans le secteur industriel. D'autre part, ces acquis scientifiques 'élargis' sont complétés par l'apprentissage :

- Des outils de modélisation (conception et innovation 3D) et de simulation multiphysique (comsol : transport de masse et de chaleur, mécanique, thermique).
- Des outils de management de la qualité (développement de l'aspect normatif et réglementaire, outils de développement de la qualité en entreprise).

Parmi les différentes classes de matériaux envisagées, les compétences les plus aiguisées concernent probablement les polymères et composites à matrice organiques d'une part (formulation, mise en œuvre, propriétés) et les composites inorganiques d'autre part.

#### C.3.4.3 Description du Cours

Le cursus est décrit par le tableau ci après. Le cursus ingénieur est globalement caractérisé par 1 an de stage (répartis équitablement en 4A et 5A) en entreprise et/ou en laboratoire de recherche académique adossé à Polytech Lyon (IMP, ISA, ILM, LMI).

Chaque semestre permet l'attribution de 30 crédits ECTS, avec un volume présenciel entre 443 et 473 HETD. Chaque semestre de cours est équilibré avec des UE à caractère scientifique ou fondamental et des UE organisées autour d'outils techniques ou technologiques.

Semestre	UE	H/E	ECTS
S5	Langues	48	3
	Ouverture aux entreprises	80	5
	Physique du Solide et Physique de la Matière	87	6
	Equilibres et Conservation de la Matière	68	4
	Chimie Physique 1	65	4
	Outils Informatiques	60	4
	Outils Mathématiques	60	4
Total		<b>468</b>	<b>30</b>
S6	Langues	48	3
	Ouverture aux entreprises	80	5
	Modélisation 1	60	4
	Outils pour la qualité	60	4
	Bases de la mécanique des Matériaux	68	5
	Structure et microstructure des Matériaux	60	4
	Chimie Physique 2	75	5
Total		<b>451</b>	<b>30</b>
S7	Stage d'application niveau Assistant Ingénieur (20 semaines)		30
Total			30
S8	Langues	64	4
	Ouverture aux entreprises	64	4
	Modélisation 2	60	4
	Matériaux Polymères et Biomatériaux	105	9
	Matériaux Métalliques	75	5
	Propriétés physiques et mécaniques des Matériaux et Multimatériaux	75	4
Total		<b>443</b>	<b>30</b>
S9	Langues	64	4
	Ouverture aux entreprises	64	4
	Matériaux et Interfaces	75	4
	Assemblage des Matériaux et des Structures	75	5
	Ingénierie des Surfaces	105	7
	Projet de Coloration Professionnelle	90	6
Total		<b>473</b>	30
S10	Stage d'application de niveau ingénieur (24 semaines)		30
Total			30
Total Cycle Ingénieur		<b>1835</b>	180

#### C.3.4.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées

Le cursus aboutit progressivement à une formation orientée principalement par les compétences de sciences des surfaces, en cohérence avec les différents secteurs industriels pour lesquelles ces compétences sont fortement valorisables ou recherchées :

- Mécanique de précision et secteur du luxe (traitements de surfaces, films minces, pour les propriétés optiques et la durabilité, protection anti-corrosion, tribologie).
- Implants, biomatériaux et secteur biomédical (surface et interface matériau/milieu vivant, traitements de surface pour la bioactivité, corrosion, démarche réglementaire et qualité).

- Composites et multi-matériaux (surface vue comme interface entre différents matériaux, adhérence/adhésion, collage, assemblage, mise en œuvre, propriétés micro-mécaniques et durabilité).
- Industrie microélectronique (contamination de surface, contrôle qualité de la surface et défautologie de surface, nanotechnologies).
- Développement de la qualité en entreprise.

#### C.3.4.5 Sens du concret (Equilibre théorie n/pratique/innovation/projet)

Le sens du concret est d'abord développé à travers les deux stages longs (4A et 5A) qui représentent le tiers de la formation du cycle ingénieur (2 semestres sur 6). Il s'agit de développer à la fois l'application des bases acquises en Cours/TD/TP sur des déclinaisons industrielles concrètes, mais également de faire l'acquisition de compétences plus spécifiques à des développements concrets et complètement focalisés, avec en 5A un projet ingénieur qui doit faire la preuve d'une capacité d'autonomie et de proposition dans un cadre industriel appliqué.

Concernant la formation dispensée dans le cursus (hors stages), le sens du concret est omniprésent et l'équilibre théorie/pratique est trouvé grâce aux nombreux enseignements de travaux appliqués et projets qui représentent un pourcentage horaire important (~30%).

Semestre	Heures TP (%)	Heures Projets (%)
S5	103 (22%)	-
S6	82 (18%)	50 (10%)
S8	114 (26%)	-
S9	115 (25%)	45 (10%)

Avec la conception d'une évaluation par contrôle continu généralisée, un nombre important de matières est évaluée par mini-projets (recherche bibliographique et restitution par exposé; projets de conception et d'innovation 3D, projet de modélisation, projet de coloration professionnelle), ce qui accentue la démarche de formation dynamisée par une démarche de projet applicatif.

#### C.3.4.6 Equilibre Temps présentiel/ travail personnel/travail collectif

La maquette de l'enseignement montre que les enseignements (hors stages) représentent environ 1800h réparties sur une période de 2 ans, soit environ 450h par semestre donnant lieu à 30 ECTS par semestre. Ceci conduit donc à ~15 HTD par ECTS, un travail personnel comparable est nécessaire pour la validation de ces compétences par le contrôle des connaissances.

La pédagogie par projet est bien intégrée à l'enseignement de la filière. Les projets collectifs concernent aussi bien les enseignements de Sciences Humaines et Sociales (ex projet de création d'entreprise S6) que des matières scientifiques (ex: Conception 3D, Qualité, Céramiques et Verres, Travaux pratiques effectués par binômes, trinômes ou quadrinômes).

### **C.3.5. Formation en Mathématiques Appliquées et Modélisation**

#### C.3.5.1 Objectif de la formation. Organisation

Semestre	UE	H/E	ECTS
<b>S5</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	90	5
	Méthode Mathématiques de l'Ingénieur	60	4
	Analyse Numérique I	70	4
	Outil du Calcul Scientifique	70	4
	Optimisation continue	60	4
	Probabilité+ Chaîne de Markov+ simulation aléatoire	100	6
<b>Total</b>		<b>510</b>	<b>30</b>
<b>S6</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Statistique inférentielle	60	4
	Modèles Mathématiques pour système multiphysiques(Electro/thermo/automatique/ mecaflux/Elasticité)	60	4
	Génie logiciel (POO+UML Lite)	60	4
	Recherche Opérationnelle et CAO	60	3
	Analyse (SAS) et base de données	72	4
	Simulation aléatoire en statistique (R)	48	3
<b>Total</b>		<b>492</b>	<b>30</b>
<b>S7</b>	Stage (20 semaines)	-	30
<b>Total</b>		-	<b>30</b>
<b>S8</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Modélisation en statistique	60	4
	Méthode de discrétisations	85	5
	Analyse Numérique II	70	4
	Problème instationnaires	75	5
	Série temporelle et modèle de durée	70	4
<b>Total</b>		<b>480</b>	<b>30</b>
<b>S9</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Modélisation Math - Galerkin discontinu	90	5
	Calcul Haute performance	70	4
	Statistique des processus	50	3
	Modélisation statistique avancée	60	4
	Projet (options Data Science ou Contrôle)	80	6
<b>Total</b>		<b>470</b>	<b>30</b>
<b>S10</b>	Stage fin d'études (Minimum 22 semaines)	-	30
<b>Total cycle ingénieur</b>		<b>1952</b>	<b>180</b>

L'objectif de la formation est de fournir au tissu économique un ingénieur capable de répondre à une problématique complexe par sa capacité d'abstraction lui permettant d'en proposer un modèle mathématique et d'y apporter une solution par la maîtrise des outils mathématiques déterministes (équations aux dérivées partielles, méthodes de discrétisation et résolution, analyse numérique) ou aléatoires (statistiques, probabilités, analyse de données) et informatique de pointe (vérification de code, P.O.O, calcul haute performance, SAS, R, data science). La formation est organisée en UE comme décrites dans le tableau précédent.

### C.3.5.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage

Les compétences spécifiques de l'ingénieur MAM sont sa capacité de modélisation mathématique dans les domaines des données et de la simulation numérique.

D'une part, l'une des composantes originales de la formation est l'enseignement du calcul scientifique sur architecture parallèle. Cela constitue sur la dernière année de formation la partie principale de l'enseignement des techniques informatiques (application de techniques numériques spécifiques pour le calcul parallèle). Cet axe de formation, qui correspond à une réelle demande de l'industrie, permet aujourd'hui de placer de jeunes ingénieurs.

D'autre part, la deuxième compétence spécifique est la modélisation de l'aléatoire qui se trouve confrontée au volume croissant de la masse de données à traiter. Il est donc nécessaire de préparer nos élèves ingénieurs à maîtriser les outils mathématiques (statistiques, modèles de régression avancés, statistiques des processus, statistiques en grande dimension, réduction de données), et logiciels (nouvelles représentations de bases de données, SAS, R).

Enfin, le troisième type de compétences concerne les méthodes de discrétisation EDP / EDO /EDA (CAO, Eléments finis, Problème instationnaires, Galerkin discontinus) et de résolution des systèmes linéaires et non-linéaires (analyse numérique I et II) résultants afin d'améliorer les simulations numériques de phénomènes physiques.

### C.3.5.3 Description du Cursus

Le cursus ingénieur MAM s'articule autour de trois axes de formation technique que sont la modélisation de l'aléatoire, la modélisation déterministe et l'informatique scientifique auxquelles s'ajoutent des formations en SHS. Après les semestres S5 et S6 dans lesquels les élèves sont formés aux techniques mathématiques, informatiques et SHS afin de pouvoir tenir un poste d'assistant ingénieur en stage de 5 mois en S7. Puis ils repartent en formation durant les semestres S8 et S9 ou ils acquièrent un complément de formation sur les trois axes de formation et SHS pour occuper un poste d'ingénieur en stage de 5-6 mois en S10.

### C.3.5.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées

Sur les 1430h d'enseignements de spécialité, 450h le sont dans le domaine de la simulation numérique, 520h dans le domaine de la statistique, et 260h dans le domaine de l'informatique scientifique, environ 120h relèvent des outils mathématiques pour la physique et 80h de projet et options. Nos étudiants se placent dans l'industrie dans les trois domaines de compétences.

Nous avons introduit un cours sur la data science en 5<sup>ème</sup> année en raison du potentiel économique de ce secteur en forte croissance (Hamel M.P., Marguerit D., Analyse des *big data*. Quels usages, quels défis ? Note d'analyse no 8, Commissariat général à la stratégie et à la prospective, nov. 2013. ).

### C.3.5.5 Sens du concret (Equilibre théorie /pratique/innovation/projet)

Le cursus est constitué de cours/TD/TP dans la plupart des UE. Certaines notions de cours sont illustrées directement par les élèves sur machine durant les CM avant que de les mettre en pratique sur des sujets de TP. La répartition est la suivante 166hTP/720h en S5+S6, 63hTP/330h + 30h de projets en S8 et 100hTP/300h +50h de projet en S9. Auxquelles s'ajoutent les 5 mois de stage en S7 et les 5-6 mois de stage en S10.

### C.3.5.6 Equilibre Temps présentiel/ travail personnel/travail collectif

Nous veillons à ce que le volume horaire hebdomadaire ne dépasse pas 28h dans les emplois du temps. Les créneaux projets sont affectés dans EDT et une salle est mise à disposition. Le travail collectif se traduit au travers des projets SHS et des projets longue durée de spécialité (binôme) ou de certains TP.

## **C.3.6 Description des formations : Mécanique**

### C.3.6.1 Objectif de la formation. Organisation

Dans sa spécialité « Mécanique », Polytech Lyon a pour objectif de former et certifier des ingénieurs capables de gérer les aspects organisationnels, économiques, financiers, humains, scientifiques et techniques d'un projet visant à concevoir et modéliser des systèmes mécaniques, de l'élaboration du cahier des charges à la production, en incluant les aspects hydrodynamiques, vibrations, contrôle, matériaux.

La formation s'appuie sur des enseignements de Sciences Humaines et Sociales et de Spécialité comprenant une part importante de Travaux Pratiques et de Projets, ainsi que sur deux semestres de stages en milieu professionnel.

Un conseil de département, dans lequel interviennent des industriels du domaine, des enseignants et des étudiants de la formation, permet de garantir la pertinence de ces objectifs et de la politique de formation mise en œuvre.

Le responsable de département met en œuvre la politique de formation tout en garantissant la cohérence de l'ensemble des approches adoptées tout au long du cursus.

### C.3.6.2 Compétences spécifiques et acquis de l'apprentissage

La formation d'ingénieur en « Mécanique » de Polytech Lyon met l'accent sur la mise en œuvre des méthodes numériques et la maîtrise des grands codes de calculs relatifs aux différents domaines de la mécanique, en vue de modéliser et d'optimiser des systèmes mécaniques complexes. Outre les aspects de maîtrise de l'anglais, d'organisation et de planification de projets, les acquis spécifiques en fin d'apprentissage concernent donc la conception, la modélisation numérique et l'optimisation de systèmes mécaniques dans les domaines de la mécanique des fluides, de la thermique et de l'énergétique, de la mécanique des structures, des vibrations, ou de l'acoustique, ou à l'interface de ces différents domaines.

A travers les possibilités de double-diplôme offertes avec certains parcours du Master « Mécanique – Energétique – Génie Civil – Acoustique », cohabilité par l'Université Claude

Bernard Lyon1, l'Ecole Centrale de Lyon, l'Institut National des Sciences Appliquées de Lyon, et l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, les jeunes diplômés qui le souhaitent disposent de tous les atouts pour s'engager dans une thèse en milieu industriel ou en laboratoire.

### C.3.6.3 Description du Coursus

Le tableau fourni ci-dessous synthétise les matières de spécialité suivies tout au long de la formation : outre les enseignements de langues et de sciences humaines et sociales, commune à toutes les spécialités de l'école, le cursus en « Mécanique » comprend une formation disciplinaire s'appuyant sur des enseignements, aux semestres 5, 6 et 7, permettant de développer des compétences générales couvrant les différents domaines de la modélisation des systèmes mécaniques, ainsi que les outils de base de l'ingénieur mécanicien : on y trouve à chaque semestre des enseignements de mathématiques, de maîtrise de l'outil informatique, de physique et sciences de l'ingénieur, et de mécanique dans les différents domaines couverts par la formation : hydrodynamique, mécanique des solides et des structures, vibrations et acoustique.

Cette formation de base est mise en pratique dans le cadre d'un premier stage long de Technicien / Assistant-Ingénieur ou d'initiation à la recherche, occupant l'ensemble du semestre 8.

Le semestre 9, dernier semestre d'enseignement au sein de l'école, est l'occasion d'aborder des enseignements plus spécialisés, et de permettre aux étudiants, à travers un choix d'option obligatoire, de donner une « coloration » à leur formation dans l'un des domaines de la mécanique des fluides et de l'énergétique, de la mécanique des solides et des structures, voire de la biomécanique.

Enfin, le semestre 10 est entièrement consacré au stage de fin d'étude.

Semestre	UE	Vol. horaire	ECTS
S5	Bases Scientifiques 1	80	5
	<i>(Math 1 / Technologie Mécanique, Mécanique Générale)</i>		
	Méthodes et Outils de l'Ingénieur 1	96	6
	<i>(Informatique 1, Méthodes Numériques de Base)</i>		
	Physique et Energétique 1	96	6
	<i>(Thermodynamique, Mécanique Analytique, Automatique)</i>		
	Milieux Continus Déformables 1	80	5
	<i>(Mécanique des Milieux Continus, Mécanique des Fluides 1)</i>		
	Langues	60	3
Ouverture aux entreprises	90	5	
<b>Total</b>		<b>502</b>	<b>30</b>
S6	Méthodes et Outils de l'Ingénieur 2	80	5
	<i>(Outils Mathématiques pour l'Ingénieur 2, Méthodes Numériques pour la Mécanique 1)</i>		
	Physique et Energétique 2	112	7

	<i>(Mécanique Vibratoire, Phénomènes de Transferts)</i>		
	Milieux Continus Déformables 2	96	6
	<i>(Résistance des Matériaux, Mécanique des Fluides 2)</i>		
	Conception des Systèmes Mécaniques	64	4
	<i>(Conception Assistée par Ordinateur)</i>		
	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total</b>		<b>482</b>	<b>30</b>
S7	Méthodes et Outils de l'Ingénieur 3	128	8
	<i>(Outils Mathématiques de l'Ingénieur 3, Méthodes Numériques pour la Mécanique 2, Informatique 2)</i>		
	Solides et Structures	96	6
	<i>(Mécanique des Systèmes Multicorps, Mécanique des Structures)</i>		
	Mécanique des Fluides et Acoustique	128	8
	<i>(Mécanique des Fluides 2, Traitement du Signal, Acoustique)</i>		
	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total</b>		<b>482</b>	<b>30</b>
S8	Stage (20 semaines)	-	30
<b>Total</b>			<b>30</b>
S9	Tronc Commun Mécanique	128	8
	<i>(Méthodes Numériques pour la Mécanique 3, Fluides et Structures dans les Systèmes de Production d'Energie, Vibrations et Acoustique)</i>		
	Option Mécanique	~160	10
	Projet	-	4
	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
<b>Total</b>		<b>420</b>	<b>30</b>
S10	Stage (Minimum 22 semaines)	-	30
<b>Total</b>			<b>30</b>
<b>Total cycle ingénieur</b>		<b>1886</b>	<b>180</b>

#### C.3.6.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées

De même que dans le cadre de l'enseignement de Sciences Humaines et Sociales, certains thèmes, comme la gestion de projet par exemple, sont repris sur plusieurs semestres pour en aborder différentes facettes, de la maîtrise des outils à la mise en œuvre pratique, le cursus de spécialité reprend à chaque semestre les différentes compétences de spécialité recherchées pour nos ingénieurs, afin de les étendre et de les approfondir.

On retrouve ainsi, à chaque semestre, un enseignement de Méthodes Numériques, complété par des éléments de mise en œuvre de l'outil numérique tel qu'il est rencontré en contexte industriel (prise en main et maîtrise de logiciels industriels en Travaux Pratiques et Projets),

ainsi que des enseignements dans les différents domaines pour lesquels une expertise est visée : mécanique des fluides, mécanique du solide et des structures, vibration et acoustique.

Des cours plus spécialisés, en fin de cursus, permettent d'aborder la mise en œuvre dans des cadres concrets et professionnels, des compétences scientifiques développées auparavant. Le projet de semestre 9 permet, quant à lui, la mise en œuvre pratique, et de manière transversale, des compétences développées tout au long de la formation.

#### C.3.6.5 Sens du concret

Dès le début du cursus, l'accent est mis sur le concret dans l'ensemble des enseignements dispensés, et les concepts sont toujours introduits par rapport aux applications envisagées, même dans le cadre des enseignements les plus formels. Par exemple, même les outils mathématiques ne sont introduits qu'en regard de l'utilisation qui en est faite en mécanique.

Bien entendu, les enseignements s'appuient également largement sur des travaux pratiques, ou des mini-projets, qui représentent 30% de l'enseignement présentiel de spécialité.

A cela s'ajoute le projet de semestre 9, représentant 4 ECTS, au cours duquel les élèves ingénieurs doivent mettre en pratique leurs compétences pour concevoir des systèmes mécaniques concrets, en relation, pour certains, avec des industriels.

#### C.3.6.6 Equilibre temps présentiels / travail personnel / travail collectif

L'ensemble du cursus en spécialité « Mécanique » est construit, sur une équivalence 1 ECTS = 16h d'enseignement présentiel (en dehors du projet de semestre 9, qui correspond entièrement à du travail personnel). Sur la base des recommandations de la Commission Européenne, ceci laisse donc la place à 10 à 14h de travail personnel en dehors du temps présentiel, en fonction des enseignements.

Le travail collectif est encouragé, notamment pour tous les travaux pratiques, projets et mini-projets, qui se font généralement par petits groupes. Lorsque la validation du travail se fait sous forme d'une soutenance orale, la répartition des tâches au sein du groupe est alors demandée, et permet d'insister les aspects organisationnels du travail en groupe.

### **C.3.7 Formation en Systèmes Industriels et Robotique**

Le terme « robotique » a été ajouté à l'intitulé du diplôme dans la communication de l'école, pour insister sur cet aspect de la formation et améliorer l'attractivité de cette filière, située à Roanne.

#### C.3.7.1 Objectif de la formation. Organisation.

Il s'agit de former des ingénieurs « Production » aux compétences techniques pluridisciplinaires, ayant de solides bases scientifiques dans les domaines relatifs à la conception et à la conduite des process industriels :

- Mécanique, Robotique, Hydraulique.
- Electronique, Electrotechnique, Automatique.
- Techniques numériques et Informatique Industrielle.

- CAO, Vision et Traitement d'images.
- Gestion de production, Qualité, Fiabilité, Maintenance.
- SHS : Management, marketing, économie, gestion, droit.

Le cursus sur trois ans, inclut deux stages de six mois (S7, S10).

La particularité de cette filière réside en sa délocalisation à Roanne.

### C.3.7.2 Compétences spécifiques

Les compétences acquises par les ingénieurs SIR se rapportent au « Management et à l'Ingénierie de production ».

Les ingénieurs sortants sont capables d'organiser, d'optimiser et de superviser des moyens et des procédés de fabrication, dans un objectif de production, selon des impératifs de sécurité, d'environnement, de maintenance, de qualité, coûts, délais. Ils peuvent également encadrer une équipe et gérer un budget.

### C.3.7.3 Description du cursus

Semestre	UE	H/E	ECTS
<b>S5</b>	Langues	86	3
	Ouverture aux entreprises	90	5
	Sciences mathématiques	80	5
	Compléments de mathématiques. Algorithmie. Programmation.	96	6
	Mécanique	80	5
	EEA	96	6
<b>Total</b>		<b>528</b>	<b>30</b>
<b>S6</b>	Langues	86	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Instrumentation	96	6
	Maintenance	80	5
	Thermodynamique et Puissance	80	5
	Qualité, ERP	96	6
<b>Total</b>		<b>510</b>	<b>30</b>
<b>S7</b>	Stage d'application Assistant Ingénieur (20 semaines)		<b>30</b>
<b>S8</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Mécanique	122	8
	EEA	147	10
	Projet Tuteuré	60	4
<b>Total</b>		<b>461</b>	<b>30</b>
<b>S9</b>	Langues	60	3
	Ouverture aux entreprises	72	5
	Plateforme robotique	150	12
	Supervision	92	6
	Projet Fin d'Etude	80	4
<b>Total</b>		<b>454</b>	<b>30</b>
<b>S10</b>	Stage de fin d'études (Minimum 22 semaines)		<b>30</b>
<b>Total cycle ingénieur</b>		<b>1953</b>	<b>180</b>

#### C.3.7.4 Cohérence du cursus avec les compétences recherchées

Compte tenu des compétences visées, la description du cursus, montre la transversalité thématique recherchée. Les emplois occupés par les élèves formés montrent en effet leur très grande adaptabilité aux différents « métiers » liés à la production industrielle quelques soit les secteurs activités. De plus, les contenus des enseignements ainsi que les sujets de projets sont en adaptation continue à la suite des soutenances de stages (S10), sur la base des remarques des tuteurs industriels. Les retours de ces derniers sont globalement très satisfaisants, confirmant ainsi l'adéquation cursus-compétences.

#### C.3.7.5 Sens du concret (Equilibre théorie/pratique/innovation/projet)

Les enseignements des semestres 5 et 6 sont organisés de sorte à procurer le socle scientifique et technique nécessaire à la formation d'un ingénieur.

S5 est majoritairement théorique, il procure les outils et les compléments des mathématiques de l'ingénieur, des concepts fondamentaux de la mécanique, de l'électronique, de l'électrotechnique, de l'automatique de la programmation et du calcul scientifique.

S6 constitue une approche plus concrète par des enseignements à caractères « appliqués », ainsi les outils théoriques sont appliqués aux problèmes liés à l'instrumentation industrielle (capteurs, métrologie, actionneurs...), au contrôle-commande des systèmes, à la maintenance, à la Gestion de production, à la qualité....

S7 est le stage « assistant ingénieur », l'étudiant est immergé dans l'entreprise au sein de laquelle il se familiarise avec les différents aspects techniques, sociaux, et économiques. Il concrétise ainsi les enseignements SHS, ce premier stage de longue durée permet également une réflexion sur le projet professionnel de l'élève, une plus grande motivation pour la poursuite des enseignements « académiques ».

S8 est à dominance TD TP (359h/461), inclut un projet tuteuré de 60h à caractère « culture scientifique » afin de stimuler la curiosité et à des idées innovantes. Sont enseignés les compléments de mécanique des systèmes et des méthodes de conception, de gestion et d'automatisation avancée au. Une grande part d'autonomie est laissée à l'étudiant, il présente également ses résultats oralement et en public afin d'améliorer ses capacités de communication.

S9 constitue un semestre à caractère « purement concret ». En effet, les activités pédagogiques sont concentrées sous forme de TP et projets autour des trois plateformes : Robotique Industrielle, Automatique discrète, électronique-informatique industrielle.

Le PFE sont préférentiellement orientés vers des sujets présentés par des industriels partenaires.

Enfin, les 3 promotions d'élèves-ingénieurs sont fortement impliquées au sein de l'Association Robotique de la filière, le but étant de concevoir entièrement un robot et représenter l'école aux différents concours robotique, en particulier la Coupe de France. Cette activité très motivante exige une organisation rigoureuse : travail en groupe, leader, techniques, communication, sponsoring...

### C.3.7.6 Equilibre Temps présentiel/travail personnel/travail collectif

S5 et S6 ont une forte proportion de présentiel pour les raisons évoquées plus haut. Cependant une part importante de travail collectif et en complète autonomie est concentrée autour du Concours-Robot pour les trois promotions.

Les modules « Ouverture aux entreprises » exigent de la part des élèves un travail personnel de recherches bibliographiques complémentaires suivies d'exposés oraux.

Les projets et PFE constituent une grande part de travail personnel, les enseignants tuteurs interviennent périodiquement pour une aide et un recadrage du sujet.

## **C.4 Mise en œuvre des programmes**

Le règlement des études pour les spécialités en formation initiale sous statut étudiant est commun à l'ensemble des écoles du réseau Polytech, complété par les modalités spécifiques de chaque Polytech ; il est révisable chaque année par l'assemblée des directeurs.

Il consigne les modalités de validation des semestres, des années d'études, de la délivrance du diplôme, ainsi que le règlement des stages.

Les modalités de contrôle de connaissances donnent les règles d'organisation des études et du contrôle de connaissances ; elles regroupent aussi l'organisation pédagogique des semestres (Unités d'Enseignement, volume horaire, Crédits ECTS). Ce document est mis à jour chaque année, pour validation par le Conseil de Gouvernance de l'école, et les conseils de l'université.

### **C.4.1 Organisation et lisibilité des cursus notamment à l'international (Semestrialisation, crédits...)**

La formation est organisée en semestre d'études (semestres 1 à 4 pour le cursus préparatoire ; semestres 5 à 10 pour le cycle ingénieur). Pour chaque semestre, les enseignements sont regroupés en Unités d'Enseignement (UE), associés à un nombre de crédits ECTS.

L'année universitaire est divisée en deux semestres, de 30 ECTS chacun ; le jury d'école se réunit à l'issue de chaque semestre pour valider ou non les crédits ECTS et le semestre correspondant, et attribuer les grades associés aux ECTS dans le respect de la démarche européenne.

Ce découpage en semestre et en UE avec ECTS permet l'échange d'étudiants, soit en mobilité intra-Polytech, soit en mobilité inter-établissement, notamment internationale.

### **C.4.2 Méthodes pédagogiques**

Chaque UE est formée d'Eléments Constitutifs (ECUE), avec une répartition du volume horaire en cours (CM), TD ou TP ; les cours se font en promotion entière, les TD généralement par groupe de 24 élèves et les TP par groupe de 12 élèves.

Les méthodes utilisées sont propres aux équipes pédagogiques, mais en général, l'enseignement est basé sur des méthodes déductives avec une présentation du cours magistral, des applications en TD et une mise en situation en TP.

Les salles de cours et de TD sont toutes équipées de vidéoprojecteur, permettant d'utiliser des supports vidéo en complément des supports mis à disposition des élèves.

En plus des salles informatiques spécifiques, de nombreuses salles de TD ont été modifiées afin de pouvoir être utilisées pour des TP informatiques.

#### C.4.2.1 Sens du concret (Equilibre théorique/pratique/innovation/projet)

Les équilibres entre formation concrète et formation théorique et entre travail personnel et travail encadré sont décrits par spécialité dans les § C3-i

#### C.4.2.2 Equilibre temps en présentiel/ travail collectif/ travail personnel

Avec la mise en place de la nouvelle maquette, une réduction significative du volume horaire consacré au présentiel a eu lieu. Cela s'accompagne d'une demande plus importante en part de travail personnel.

Les élèves sont initiés au travail collectif dès le semestre 5, avec le jeu d'entreprise et le projet de création d'entreprise.

#### C.4.2.3 Ingénierie et innovation pédagogique des enseignements

L'école bénéficie de l'expertise d'iCAP, un service commun de l'Université Lyon 1 qui a pour principal objectif la modernisation et l'amélioration de la qualité des enseignements.

En particulier, iCAP offre son expérience dans l'accompagnement des enseignants, la création de ressources multimédias (la plateforme pédagogique « Spiral Connect », animations 3D, serious games, etc...) et l'innovation pédagogique avec les outils de demain.

SPIRAL Connect, plateforme pédagogique développée par l'université Lyon 1, a des fonctionnalités multiples (production de documents, diffusion, questionnaires,...) ; l'utilisation la plus courante par les enseignants de l'école est celle d'une plateforme de dépôt et d'échange de documents.

Les approches par projet sont aussi encouragées ; en particulier en 3ème année, tous les élèves participent à un jeu d'entreprise au semestre 5 (avec en amont des cours d'initiation à la comptabilité), mais aussi à un projet de création d'entreprise (leur donnant l'accès au concours « Campus Création »), entièrement construit en mode projet : des cours viennent en support des besoins que les groupes pourront rencontrer au cours de la construction de leur dossier.

### **C.4.3 Evaluation des résultats**

L'évaluation des résultats dans le cycle ingénieur ([annexe C.4.3](#)) se fait dans chaque Unité d'Enseignement sous forme de contrôle continu, élément par élément ; les formes du contrôle continu sont variées, avec au moins deux évaluations par UE.

Les stages sont évalués par le tuteur industriel et le tuteur école selon trois critères : le comportement et le travail dans l'entreprise pendant le stage (à l'aide d'une fiche d'évaluation), le rapport et la soutenance.

L'évaluation d'une UE est réalisée au moyen d'une moyenne pondérée des notes terminales des ECUE composant l'UE.

La validation des UE se fait lors du jury de fin de semestre ; les règles de validation des UE et des semestres sont définies dans le règlement des études.

L'UE est validée si la moyenne pondérée des notes terminales des ECUE composant l'UE est supérieure ou égale à 10 ; l'attribution d'une UE confère le nombre de crédits associé à cette UE, et est décidée avec l'un des cinq grades définis par l'échelle de notations ECTS qui, seul, apparaîtra sur le relevé de notes.

Un semestre est validé uniquement par l'acquisition de toutes les UE le constituant ; il n'y a pas de compensation entre les différentes UE.

A la fin de l'année universitaire, le jury établit pour chaque semestre :

- La liste des élèves admis ;
- La liste des élèves ajournés, avec l'un des avis suivants :
  - Redoublement du (ou des) semestre(s) ajourné(s)
  - Réorientation vers des études différentes
  - Exclusion

Le redoublement n'est pas un droit et une seule réinscription au titre du redoublement est autorisée dans le cycle ingénieur.

#### **C.4.4 Suivi des élèves/gestion des échecs**

Le responsable de spécialité ou son représentant assure le suivi des élèves ; il reçoit les élèves en difficulté (avant ou après jury selon les cas), et construit avec lui son parcours pédagogique en cas de redoublement ou de réorientation.

Taux de réussite	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
3A	74%	80,4%	85%	82,2%
4A	95,5%	89,2%	93,5%	94,6%
5A	94,3%	95,4%	95,3%	94,7%

Taux de réussite par année

Le taux de réussite des élèves est compris entre 80 et 85% en 3ème année, de l'ordre de 90% en 4ème année et il est proche de 95% (hors critère TOEIC) en 5ème année.

Le nombre d'échecs en 3ème année dépend des spécialités. De façon générale, on remarque que les spécialités à plus forte pression à l'entrée ont un taux d'échec plus faible. Le fait qu'il soit plus élevé en 3ème année que par la suite provient souvent des difficultés d'adaptation ou d'une mauvaise prise en considération du travail à accomplir.

Au niveau du réseau Polytech, un suivi particulier est fait des causes d'échec à la fin de l'année 3 (par origine des élèves). Les résultats sont présentés en Annexe. On constate en particulier que les élèves issus du PeiP ont plutôt un très bon taux de réussite et qu'inversement, ceux issus de CPGE ont plus de difficultés.

### **C.5 La formation des élèves ingénieurs au contexte international**

### **C.5.1 Mobilité internationale : une ouverture sur le monde pour un projet professionnel**

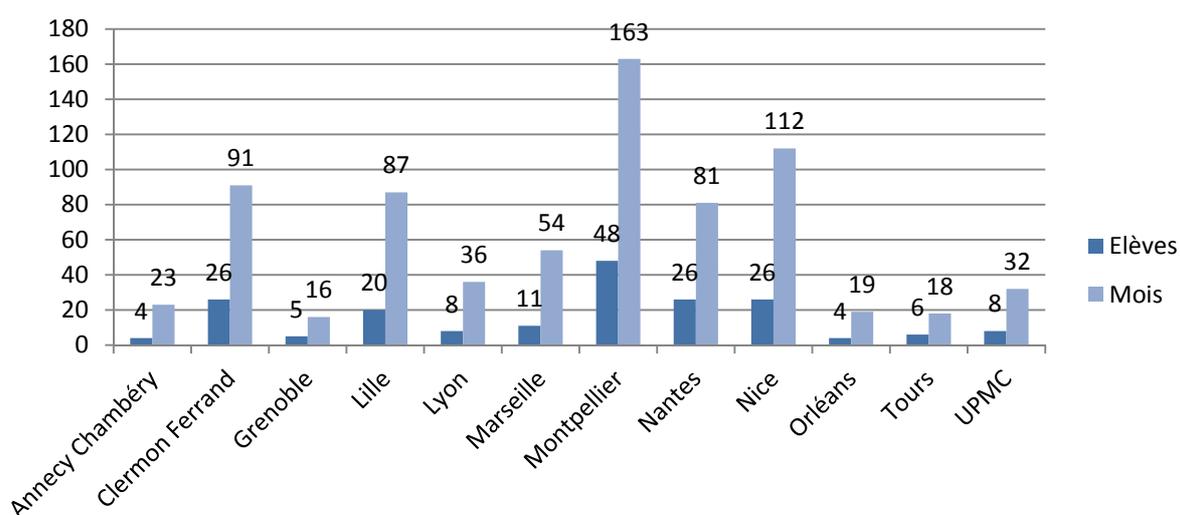
Les écoles Polytech font de la mobilité internationale une priorité pour tous leurs élèves. Cette mobilité obligatoire dans les cursus peut prendre la forme d'un séjour d'étude ou d'un stage en entreprise. L'expérience à l'internationale permet aux élèves d'acquérir des compétences qui sont aujourd'hui demandées par la majorité des entreprises et par ailleurs, offre, dans le cas des séjours d'étude, la possibilité d'acquérir un double diplôme.

En 2012/2013, sur les 8727 élèves ingénieurs du réseau, 2323 ont réalisé une mobilité à l'international dont 602 dans le cadre d'un séjour d'études et 1730 pour un stage en entreprises. 42% des stages en entreprises ont été soutenus financièrement dans le cadre du programme Polytech 13 Erasmus. Les mobilités se répartissent au total sur plus de 32 pays et 47% de ces mobilités sont réalisés hors Europe : les premières destinations sont le Canada, les USA, la Chine, le Brésil et la Thaïlande.

#### **Priorité aux entreprises européennes : « Polytech 13 » Consortium de stage**

Le réseau Polytech participe activement aux différents programmes européens dédiés à la formation et en particulier au programme Erasmus dans le cadre d'un consortium de stages mis en place depuis 2008. Ce dispositif permet aux élèves des écoles Polytech de bénéficier d'une bourse de mobilité d'environ 350 € par mois dans le cadre d'un stage réalisé au sein d'une entreprise européenne (à l'exclusion de la France) et pour une durée minimale de 3 mois. Ce dispositif connaît un très fort succès auprès des élèves et des entreprises partenaires. Chaque année, le consortium Polytech consomme l'intégralité des mois de mobilité attribués par l'Agence 2e2f gestionnaire du programme pour la France. Cette performance permet d'augmenter chaque année la dotation en mois de mobilité et positionne depuis 2012, le consortium Polytech en tête des consortia de stage Erasmus en France.

En 2012/2013, 732 mois de mobilité ont été attribués à 192 élèves du réseau Polytech. Pour l'année 2013/2014, plus de 1200 mois sont disponibles pour la mobilité vers les entreprises européennes.



## **L'attractivité internationale des formations d'ingénieur à la française : Polytech Excellence**

Les formations offertes par le réseau Polytech attirent chaque année un nombre croissant d'élèves étrangers : en 2012/2013, 285 primo entrants ont été accueillis en cycle ingénieur. Néanmoins, ce volume reste modeste au regard de la capacité d'accueil et de formation du réseau Polytech. Plusieurs initiatives ont été lancées afin d'accroître l'attractivité internationale des formations d'ingénieur.

Dans le cadre du projet AVOSTTI « Accompagnement des Vocations Scientifiques et Techniques vers le Titre d'Ingénieurs » labélisé dans l'action IDEFI, le réseau Polytech développe, en partenariat avec l'Union des Industries et des métiers de la Métallurgie (UIMM) et l'Agence Universitaire de la Francophonie (AUF), un axe destiné à intensifier l'internationalisation des formations d'ingénieurs en diversifiant et en augmentant la mobilité entrante, en présentiel et à distance. Cet axe vise à accueillir des élèves étrangers, issus d'établissement partenaires, qui souhaitent suivre un cursus d'ingénieur à la française. Cette action s'organise dans le cadre du dispositif Polytech Excellence (<http://www.polytech-excellence.eu>) qui permet au réseau Polytech de proposer des bourses de mobilité aux élèves étrangers désireux de venir se former en français dans les différentes écoles du réseau. Le réseau Polytech développe une stratégie basée sur des accords de partenariat avec des réseaux d'établissements existants ou en cours de constitution. Ce principe permet de développer auprès des établissements partenaires un modèle pédagogique original qui assure à la fois la qualité de la formation initiale des élèves étrangers candidats à la mobilité et la possibilité d'accueil des élèves français dans le cadre de doubles diplômes. A terme, le dispositif Polytech Excellence est destiné à permettre annuellement l'accueil de 600 élèves étrangers.

Le dispositif a été particulièrement bien accueilli par les partenaires étrangers qui ont manifesté leur intérêt et se sont immédiatement engagés dans le travail de coopération pédagogique. Dans le cadre du projet, de nombreuses institutions ont pu mobiliser des bourses complémentaires qui viennent s'ajouter à celles offertes par le réseau Polytech comme par exemple le China Scholarship Center (CSC). Au cours, de l'année 2013, des accords ont été établis avec 34 établissements étrangers. Un accord sera finalisé en 2014 avec l'Allemagne, la Colombie, le Liban et la Malaisie. Polytech Excellence rassemble aujourd'hui 34 institutions publiques étrangères : 1 au Cameroun, 3 au Canada, 11 en Chine, 3 au Vietnam, 1 en Espagne et 15 à Taiwan.

Le dispositif permet au réseau Polytech de se positionner comme un acteur majeur à l'échelle internationale pour la formation dans le domaine de l'ingénierie et dans le même temps, d'établir des partenariats en matière de recherche qui viennent compléter les activités des laboratoires associés aux écoles.

En complément au programme Polytech Excellence, les écoles du réseau Polytech participent aux actions FITEC de la CEDEFI et accueillent chaque année quelques dizaines d'élèves qui viennent suivre une formation d'ingénieur.

### **Polytech Mundus : l'accueil des élèves étrangers non francophones**

Depuis 2005, plusieurs écoles du réseau Polytech ont mis en place le dispositif Mundus destinés à faciliter l'accueil des élèves non francophones désireux d'intégrer les formations d'ingénieur. A l'issue d'un processus de sélection commun au réseau Polytech, les élèves ayant acquis les diplômes et les compétences requis, sont invités à intégrer l'année Mundus. Le programme pédagogique est principalement concentré sur la maîtrise de la langue française – plus de 400 heures - et au renforcement des compétences techniques et scientifiques dans les spécialités choisies. A l'issue de l'année Mundus, les élèves intègrent

les filières francophones. Depuis 2005, plus de 557 élèves ont intégré les écoles Polytech. Le dispositif connaît une progression rapide avec l'accueil de 100 et 107 élèves pour les deux dernières années académiques.

### **C.5.2 Culture internationale et maîtrise des langues (dont niveau d'anglais)**

Les élèves-ingénieurs de 3<sup>o</sup> année ont un test d'anglais de positionnement à la rentrée. Cela nous permet de former des groupes d'anglais de niveau homogène. Les cinq groupes les moins forts bénéficient de deux cours d'anglais par semaine, soit 60h en S5 et 60h en S6 pour un total de 120h d'anglais en 3<sup>o</sup> année. Pour les élèves- ingénieurs dans les cinq groupes les plus forts une LV2 est obligatoire en S5. Ils ont 30h d'anglais + 30h d'une LV2 en S5 et 60h d'anglais en S6 pour un total de 90h d'anglais + 30h de LV2 en 3<sup>o</sup> année.

En 4<sup>o</sup> année les élèves-ingénieurs sont présents à l'école en S8. Les groupes les moins forts ont 60h d'anglais et les groupes les plus forts 30h d'anglais et 30h de LV2. Les élèves-ingénieurs passent le TOEIC à la fin de 4<sup>o</sup> année. Le score TOEIC requis est de 785.

En 5<sup>o</sup> année tous ceux ayant satisfait la condition de score TOEIC font 30h d'anglais en forme de module de civilisation (anglais scientifique, civilisation américain, modern American films, American culture, management) et 30h de LV2. Ceux qui n'ont pas satisfait la condition de score TOEIC bénéficient de 60h d'entraînement intensif au TOEIC.

La pratique d'une deuxième langue est obligatoire pour les élèves-ingénieurs de 3<sup>o</sup> et 4<sup>o</sup> années ayant un niveau B1 ou B2 en anglais. En 5<sup>o</sup> année la pratique d'une deuxième langue est obligatoire pour les élèves-ingénieurs ayant satisfait la condition de score TOEIC. Les langues proposées et effectifs correspondants.

	allemand	espagnol	italien	arabe	japonais	russe
3A	30	53	11		2	
4A	5+	50	12	1		1
5A	18	66	7	1		

### **C.5.3 Les séjours des élèves à l'étranger**

Ces dernières années, Polytech Lyon a augmenté significativement le nombre de mobilités étudiantes (études et stages), mais compte tenu de l'augmentation des effectifs, les indicateurs montrent une performance constante en terme de pourcentage relatif sur les dernières promotions. Les mobilités d'étude ont pu être augmentées par un recours plus systématique à un semestre d'étude plutôt qu'une année complète et par des actions spécifiques pour la négociation de nouveaux accords et le maintien d'accords déjà existants (Estonie, Tchéquie, Allemagne, Etats-Unis...). De plus, la nouvelle structure du programme pédagogique incluant deux stages longs (un en 4A et le PFE en 5A) a favorisé dès sa mise en place le départ en stage à l'étranger en 4A alors qu'il était auparavant quasiment exclusivement réalisé en 5A (PFE).

A la rentrée 2014, l'école a rendu la mobilité obligatoire. Les étudiants ont le choix entre

- Un semestre d'études.
- Un stage, en insistant particulièrement sur celui de 4A, le PFE étant plus orienté vers la recherche d'emploi.
- Un séjour de 4 semaines minimum.

En amont de cette décision, un audit des Relations Internationales de Polytech Lyon a été réalisé dans le cadre du processus qualité. Un plan d'action a été mis en place en trois volets :

- Mise à jour des outils de promotion de l'école vis-à-vis des universités et entreprises étrangères.
- Développer la publicité relative aux offres existantes auprès des étudiants (stages et mobilités d'études).
- Prospections de nouvelles offres (stages et accords de coopération).

Cet effort s'accompagne d'une augmentation des moyens dévolus à ces objectifs. La responsabilité des stages en Europe a été placée sous la responsabilité des Relations Industrielles. Une demande de poste a été déposée pour pérenniser le personnel administratif de la cellule Relations Internationales. Enfin le lancement du recrutement d'un PAST devrait enrichir le service rendu aux étudiants.

Le tableau ci-dessous montre les résultats de Polytech Lyon mesurés par quelques indicateurs. Il est clair que les étudiants ne partent pas assez hors de France. La facilité de trouver des stages en région Lyonnaise explique une partie de ce résultat., (50% des stages ont lieu dans le département du Rhône)

Année universitaire	2009/2010	2010/2011	2011/2012	2012/2013	2013/2014
Nombre de séjours à l'étranger	38	42	42	50	34
Proportion de diplômés ayant effectué une mobilité internationale	24%	19%	24%	29%	21%
Nombre d'étudiants en échange (Mobilité entrante)	16	13	13	13	20

#### **C.5.4 L'accueil des étudiants européens et étrangers**

Polytech Lyon accueille de nombreux étudiants de nationalité étrangère et/ou formés à l'étranger.

En formation initiale, on comptait 90 étudiants sur un total de 517 pour l'année 2013/2014..Si les Marocains (29 étudiants) et les Tunisiens (13) représentaient les plus forts contingents, 24 pays différents étaient également représentés.

Les échanges d'étudiants se réalisent dans le cadre d'accords négociés à l'échelle de l'Université Claude Bernard, L'essentiel des mobilités entrantes sont liées aux programmes directement gérés par les Relations Internationales de Polytech Lyon : Erasmus et principalement les programmes de double diplômes (Hochschule Karlsruhe et Ecole Nationale d'Ingénieurs de Monastir) ainsi que les programmes BRAFITEC. En effet Polytech Lyon coordonne deux projets Brafitec : un projet historique (en place depuis 2007 avec l'Universidade Federal Fluminense) (disciplines concernées : mécanique, matériaux et

systèmes industriels) élargi récemment à un nouveau partenaire Brésilien (Universidade Federal de Viçosa) et d'autres Polytech (Polytech Orléans et Polytech Annecy-Chambéry) ainsi qu'un nouveau projet spécifiquement dédié au Génie Biomédical avec l'Universidade Federal de Uberlândia (en place depuis 2013). De plus, Polytech Lyon (cf. le plan d'action cité en C.5.3.) vise à consolider et développer les offres auprès de partenaires très demandés (Amérique du Nord). Cela passe par le développement de l'offre de cours en Anglais (actuellement certains cours sont disponibles en filière Mécanique et rendent possible la mobilité entrante d'étudiants des USA) mais aussi par des actions spécifiques telles que la mise en place (depuis 2011) de visites annuelles d'immersion (1 semaine) auprès d'un de nos partenaires privilégiés : Louisiana State University (visite de la délégation de la LSU pendant le Spring Break ; visite de la délégation de Polytech Lyon durant la semaine de congés de la Toussaint). Les mobilités d'études entre les deux institutions (dans les deux sens) ont directement été la conséquence de ce programme très actif. Notons enfin que Polytech Lyon apporte un soin particulier à l'accueil des étudiants en échange (accueil personnalisé, cours de FLE spécifiquement organisés à Polytech Lyon, tutorat,...).

## **C.6 Les stages**

Un élève ingénieur doit avoir eu au moins deux expériences en entreprise, validées par la spécialité, avec un minimum de 28 semaines de stage en entreprise durant sa formation, réparties sur les trois années du cycle ingénieur, suivant les recommandations de la CTI. Un stage long en laboratoire de recherche peut être substitué au stage long en entreprise. Dans ce cas, la durée minimale de stage en entreprise peut être ramenée à 14 semaines (R&O 2012). Le profil de l'ingénieur formé aura alors une composante recherche affirmée.

En fin de troisième année, un élève doit avoir eu une expérience professionnelle en entreprise d'une durée minimale de 4 semaines, validée par la spécialité. Si cette expérience n'a pas été acquise au cours de son cursus précédent, stage de DUT par exemple, l'élève-ingénieur devra réaliser un stage d'un mois pendant les vacances d'été.

Les stages de quatrième et cinquième année sont obligatoires. Celui de quatrième année doit être de 20 semaines minimum, le projet de fin d'études doit être de 5 mois minimum.

## **C.7 Aspects propres à la formation par apprentissage, informatique**

La spécialité informatique est aussi réalisée par la voie de l'apprentissage. Cette partie présente les aspects particuliers à cette voie.

### **C.7.1 Missions**

La spécialité informatique par la voie de l'alternance a été créée en 2011, suite à l'avis favorable de la région Rhône Alpes et l'habilitation de la CTI. Cette formation a été ouverte pour répondre aux besoins des entreprises. Actuellement, de nombreuses entreprises nous sollicitent chaque année.

Un flux de 16 apprentis est actuellement conventionné. Les premiers diplômés sortent cette année.

## **C.7.2 Organisation et partenariat**

### C.7.2.1 Organisation fonctionnelle

L'organisation et le partenariat de la formation sont présentés dans le schéma ci-dessous.



Le CFA support de la formation est FormaSup.

FormaSup Ain-Rhône-Loire, créée par les entreprises, représentée par les organisations professionnelles, interprofessionnelles et consulaires (MEDEF, CGPME, CCI) et les Universités et Grandes Écoles, développe avec le Conseil Régional Rhône-Alpes l'apprentissage dans l'enseignement supérieur.

Le CFA FormaSup Ain-Rhône-Loire délègue la réalisation des formations aux UFA tout en restant garant de la qualité de la pédagogie de l'alternance. Il gère tous les aspects financiers, administratifs et juridiques.

Les cours et le suivi des apprentis sont réalisés par des enseignants-chercheurs et des vacataires de l'école.

Le diplôme est délivré par l'école lors du même jury que pour les autres spécialités. L'avis de l'entreprise peut remettre en cause l'obtention du diplôme.

### C.7.2.2 Organisation administrative et pédagogique de la formation

Polytech s'occupe du recrutement et du placement des candidats (entretiens, jury d'admission, forum de recrutement...), puis prend en charge la formation et le suivi des apprentis.

Des rencontres entre FormaSup et Polytech sont organisées chaque année. Un premier comité de pilotage réunit les maîtres d'apprentissage (MAP), les tuteurs académiques, FormaSup, les

directions de Polytech. (voir def comité de pilotage). Il traite des modalités de fonctionnement de l'école, des évolutions. Un 2<sup>ème</sup> comité de pilotage rassemble les différentes UFA de Lyon1. Des formations sont proposées par FormaSup aux tuteurs, aux responsables pédagogiques et aux MAP.

Au sein de Polytech, une personne s'occupe des aspects pédagogiques et coordonne l'ensemble de la formation. Une personne à temps partiel gère les aspects administratifs. La scolarité est prise en charge par la scolarité de l'école.

### C.7.2.3 Mise en œuvre de la formation

Les enseignements sont réalisés par les enseignants/chercheurs et vacataires enseignants de l'école. Des vacataires industriels interviennent sur des points particuliers (gestion de projets, GRH, Qualité,...).

Le suivi des activités en entreprise est réalisé par un tuteur académique, enseignant dans la formation. La responsable de la formation coordonne les tuteurs et assure un suivi sur les 3 ans. Une rencontre entre les apprentis, les maîtres d'apprentissage, les tuteurs, FormaSup et l'équipe de Polytech est organisée le jour de la rentrée. Différentes informations sur la formation, le CFA, le suivi des apprentis, le déroulement des 3 années sont données. A cette occasion est remis au maître d'apprentissage un livret qui reprend les informations utiles pour le suivi de l'apprenti. Le support du suivi est le LEA (livret électronique d'apprentissage) proposé par FormaSup. Des comptes rendus réguliers sont saisis par l'apprenti, le maître d'apprentissage ou le tuteur. Ces trois personnes se rencontrent au moins trois fois par an.

Des retours d'expérience sont mis en place plusieurs fois au cours des 3 ans. Différents thèmes sont abordés.

### C.7.2.4 Attribution du diplôme

Les modalités d'attribution du diplôme sont les mêmes que pour les autres formations, 60 crédits par an. Le Toeic est obligatoire (785). 62 crédits sont alloués à l'apprentissage. La validation de l'entreprise est nécessaire pour l'obtention du diplôme. Le séjour à l'étranger est actuellement fortement conseillé, les modalités pour le rendre obligatoire sont en cours de discussion avec les entreprises.

## **C.7.3 Moyens**

### C.7.3.1 Personnels

L'enseignement est assuré par les enseignants et vacataires de la filière informatique.

### C.7.3.2 Finances

Le financement est assuré par FormaSup qui gère les fonds de la région Rhône-Alpes et de la taxe d'apprentissage. Un budget annuel est effectué par l'école en concertation avec FOCAL, entité de Lyon1 en charge de la formation continue et de l'alternance (annexe). Les comptes sont gérés par cette entité.

## **C.7.4 Formation**

### C.7.4.1 Conception de la formation

La formation a été conçue pour répondre à des besoins des entreprises et en conformité avec la formation proposée par le département informatique de Polytech formation classique. Cependant, la pédagogie et la chronologie des acquisitions sont différentes. Certains savoirs et compétences sont acquis en entreprise. Des retours d'expérience et le rapport de fin d'année permettent de vérifier ces acquis.

### C.7.4.2 Compétences attendues au terme de la formation

L'objectif principal de la formation est de former des ingénieurs spécialisés en informatique ayant les mêmes compétences que ceux formés sous statut étudiant classique.

### C.7.4.3 Cursus et pédagogie

La durée totale de la formation est de 1750 heures.

L'apprenti démarre l'année par une période de 3 semaines en entreprise après une journée de rentrée. L'alternance est ensuite d'environ 3 semaines en formation, 3 semaines en entreprise les 2 premières années. Les 2,5 mois d'été sont en entreprises. En 3<sup>ème</sup> année, l'alternance est d'environ 1 mois les 7 premiers mois de l'année. L'apprenti est ensuite 5 mois et demi en entreprise avec un retour de 2 jours à l'école. (calendrier en annexe).

Cf syllabus pour le détail des enseignements

Les apprentis reçoivent chacun un ordinateur portable équipé de tous les logiciels nécessaires en TP pendant les 3 années. Cet ordinateur est utilisé uniquement à l'école pour les besoins pédagogiques.

Deux salles de l'école sont réservées toute la journée aux apprentis pour les cours et le travail personnel.

## **C.7.5 Recrutement**

### C.7.5.1 Stratégie et objectifs

Un recrutement spécifique est mis en place. L'examen des dossiers de candidature permet la création d'une liste de candidats (bac + 2 au moins, DUT ou BTS ou L3 informatique) convoqués à un entretien de motivation. L'entretien a lieu devant un jury constitué d'enseignants de la formation et de représentants du monde professionnel. Ensuite, un jury constitué de la direction de l'école et du département informatique et la responsable de la formation se réunit et définit deux listes : une liste principale et liste complémentaire. Un forum de recrutement est organisé. Les entreprises ont l'occasion de rencontrer les candidats admissibles. Les candidats sont définitivement admis quand ils ont trouvé une entreprise validée par la responsable de formation et qu'une fiche de pré-inscription est retournée à l'école. Le flux validé par la région Rhône-Alpes est de 16 apprentis.

### C.7.5.2 Aspects contractuels

La fiche de pré-inscription complétée par l'entreprise et validée par la responsable de formation démarre le processus de recrutement de l'apprenti. Le contrat d'apprentissage est validé par FormaSup avant transmission aux CCI (Chambre de Commerce et d'Industrie).

Le jour de la rentrée est remis aux maîtres d'apprentissage un guide précisant les modalités de suivi de l'apprenti (annexe).

## **C.8 Formation continue diplômante**

Dans la demande d'habilitation de 2009, l'école avait oublié de demander la possibilité de délivrer les diplômes par formation continue. Cet oubli a été corrigé pour les spécialités Mécanique et Matériaux, qui ont été auditées à mi-parcours, en 2012. Actuellement un seul stagiaire est en cours d'études pour devenir ingénieur en Matériaux.

## **C.9 Procédure VAE**

### **La demande de Validation des Acquis**

Le candidat doit faire la preuve de l'exercice (continu ou non) pendant une durée cumulée d'au moins trois ans, d'activités salariées, non salariées ou bénévoles. Ces acquis doivent justifier en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme d'ingénieur Polytech Lyon. Ils font l'objet de la constitution du dossier de VAE.

Le candidat est accompagné durant son parcours par le conseiller VAE de l'école, Madame Naima Debit, Maître de Conférences, et un enseignant référent du diplôme d'ingénieur. Le jury de VAE, composé d'enseignants-chercheurs et de représentants du monde industriel, procède à l'examen du dossier du candidat et s'entretient avec lui. Il se prononce sur l'étendue de la validation.

En cas de validation partielle, le jury de VAE indique les connaissances et aptitudes restant à acquérir en vue de l'obtention du diplôme.

### **Le financement**

La VAE entre dans le champ des actions de formation continue. Les tarifs de la VAE sont établis par le conseil d'administration de l'UCBL. Le tableau ci-dessous présente les tarifs pour l'année 2013/2014

Diplôme	Bac +2/+3/+5	Diplôme d'ingénieur	Doctorat
Faisabilité	150 €	1 000 €	600 €

Accompagnement (facultatif)	700 €	1 500 €	900 €
Jury	600 €	1 500 €	900 €
Inscription universitaire	188,10 € / 259,10 €	611,10 €	393,10 €

La procédure d'instruction des dossiers est décrite dans le tableau suivant.

<b>Phase 1</b>	<b>Information sur la VAE-Polytech Lyon</b>		
Faisabilité	Remise du dossier de faisabilité au candidat		
	Dépôt de dossier de faisabilité: Règlement et contractualisation de la <b>phase 1</b>		
	Examen administratif		
	Accompagnement et conseil individualisé par le conseiller VAE de Polytech Lyon		
	Avis sur la faisabilité de la demande		
<b>Phase 2</b>	<b>En cas de poursuite de la démarche VAE</b>		
Accompagnement (facultatif)	Remise du dossier de candidature VAE au candidat		
	Contractualisation de la <b>phase 2</b>		
	Accompagnement individualisé		
	Remise du dossier		
<b>Phase 3</b>	Etude du dossier par le jury		
Validation du jury	Soutenance orale et entretien avec le jury		
	<b>Validation totale</b>	<b>Validation partielle</b>	<b>Aucune validation</b>
	<b>Délivrance du diplôme</b>	<b>Prescriptions</b>	
Complément des acquis en vue de l'obtention du diplôme	<b>En cas de validation partielle</b>		
	Suivi d'une formation complémentaire (Enseignements, stage,...)		
	Etude du dossier par le jury		
	Soutenance orale et entretien avec le jury		

## **Schéma de la procédure d'instruction d'une demande de VAE**

Depuis 2010, Polytech Lyon a délivré 6 diplômes d'ingénieurs par VAE, 3 en Systèmes Industriels, 2 en Informatique et 1 en Mécanique.

### **C.10 Vie étudiante**

#### **C.10.1 Conditions matérielles d'accueil des étudiants**

Les élèves ingénieurs de Polytech Lyon étant étudiants de l'Université Lyon1, bénéficient de tous les services universitaires pour le bon déroulement de leurs études et de leur épanouissement personnel :

- Le Bureau de la vie étudiante (BVE) : lieu d'accueil pour toutes questions liées à la vie étudiante et les activités sociale, culturelle, sportive, associative.
- BOREAL dont la mission est d'accueillir les étudiants étrangers à leur arrivée à l'Université en les accompagnants dans leurs démarches administratives (titre de séjour, conseil sur la vie quotidienne en France et à Lyon, recherche de logement, d'aide financière, d'emploi...).
- La mission handicap proposant aux étudiants concernés des services d'écoute, d'accompagnement pour les études, le contrôle des connaissances et insertion professionnelle.
- La médecine préventive pour des consultations gratuites, actions de promotion de la santé.
- Les assistantes sociales.
- La mission culturelle permettant l'accès à des spectacles gratuits.
- Le Service d'orientation et d'insertion professionnelle pour un accompagnement des étudiants dans leurs parcours.

L'ensemble de ces services sont accessibles depuis le portail étudiant à l'adresse suivante : <http://etu.univ-lyon1.fr/>

Le SUAPS propose une quarantaine d'activités sportives dans des installations de qualité (gymnases, piscine, terrains de sports, stades...).

Le jeudi après-midi est libéré de cours pour favoriser la pratique d'activités associatives, culturelles et sportives.

Des restaurants universitaires du CROUS sont à proximité de l'école.

Polytech Lyon est facilement accessible par les transports en commun et notamment grâce au tram T1 (Perrache – Part Dieu Feyssine) dont l'arrêt est à proximité de l'école.

Une journée d'accueil est organisée le jour de la rentrée (voir programme). Tous les étudiants à leur arrivée à Polytech Lyon reçoivent un livret d'accueil de l'étudiant (mis à jour annuellement) leur décrivant toutes les informations et les possibilités qui leur sont offertes. Des sacs Polytech, T-shirts, goodies et autres informations leur sont également distribués.

Un forum des associations et la « plaquette Alpha » (brochure créée par les associations qui est également distribuée) permettent de présenter les différentes activités des différentes associations étudiantes de l'école.

L'après-midi de la rentrée est consacrée à l'intégration via les olympiades.

Fin septembre, le week-end de cohésion (WEC) permet aux nouveaux élèves ingénieurs de nouer des relations amicales dans une ambiance festive.

## **C.10. 2 : Activités associatives, culturelles et sportives**

Polytech Lyon, compte actuellement 17 associations étudiantes dans des domaines d'activités très variées (événement, art, sport, humanitaire, challenge inter écoles, junior entreprises, anciens diplômés...). La liste et les activités de ces associations figurent en annexe.

La plupart des associations étudiantes (loi 1901) sont domiciliées à l'Université Lyon1, leur permettant ainsi un rattachement à l'école, disposer de locaux pour 2 d'entre-elles et de demander des subventions.

En cours d'année, le BDE organise régulièrement des événements et notamment le gala annuel à l'issue de la cérémonie de remise des diplômes.

Les élèves ingénieurs de l'école participent également à la vie du réseau Polytech dans le cadre de rencontres sportives (« Trophée Polytech'neige » dans une station de ski dans les Alpes, ou au Tournoi « Inter-Polytech ») organisées annuellement par une école du réseau Polytech).

Le rayonnement de la vie étudiante à Polytech Lyon est aussi lié au fait que le BDE participe aux événements d'associations nationales telles que la fédération des écoles du réseau Polytech (FEDERP).

Le BDE y a notamment suivi des interventions sur les pratiques addictives (alcool, drogue).

L'école soutient financièrement les activités étudiantes. Les subventions allouées sont décidées en conseil de gouvernance en automne, au vu des projets présentés, du bilan moral et financier.

La liste des subventions attribuées figure en annexe.

Des demandes de subvention peuvent également se faire au niveau de l'université via le FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes).

Le soutien aux activités étudiantes se manifeste également par un soutien logistique pour les manifestations organisées dans les locaux de l'école, des conseils en organisation (voir charte des bonnes pratiques).

Pour favoriser les échanges et une cohésion des actions, des réunions sont organisées entre les associations et la direction de l'école.

Des élèves s'investissent dans la vie de l'école à travers des mandats électoraux et participent ainsi aux conseils de l'école (conseil de gouvernance, conseil des études et de la vie étudiante, conseil de département) ou aux instances universitaires conseil d'administration – conseil des études et de la vie étudiante).

## **C.11 Attribution des diplômes**

Les conditions d'attribution du diplôme sont disponibles dans le règlement des études. Ce document est commun aux écoles du réseau Polytech, à quelques spécificités locales près.

### **C.11.1 Certification du niveau d'anglais**

Le niveau d'anglais est évalué par l'ensemble des résultats obtenus par l'élève ingénieur au cours de sa formation. Un test de langues reconnu et passé dans un centre agréé par le réseau Polytech, sera pris en compte dans l'appréciation du niveau d'anglais de l'élève. Le TOEIC est l'épreuve choisie par le réseau Polytech. Le niveau d'anglais demandé correspond à un score minimum au TOEIC de 785.

Les étudiants ayant démarré leur cycle d'ingénieur à la rentrée 2014 ont l'obligation d'un séjour à l'étranger, semestre d'études, stage ou au minimum une période de 4 semaines.

Les élèves admis dans le cycle ingénieur sur diplôme étranger doivent aussi faire la preuve d'une validation du niveau B2 en français pour être diplômés.

### **C.11.2 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur à la fin du cursus**

Pour être diplômé de l'école dans une spécialité donnée, il faut avoir réellement accompli au moins trois semestres de formation dans la spécialité.

Les jurys se réunissent à l'issue de chaque semestre. L'école utilise les ECTS avec la notation européenne (De A à E en cas de réussite et FX et F en cas d'échec).

Il n'y a pas de compensation entre les UE ou entre les semestres.

Le diplôme est délivré par le Président de l'Université conformément à la décision du jury d'école. Il est signé par le Directeur de l'école, le Président de l'Université et par le Ministre chargé de l'enseignement supérieur ou le recteur.

### **C.11.3 Conditions de délivrance du diplôme d'ingénieur après la fin du cursus**

L'élève ingénieur ayant validé la totalité des UE de la formation mais n'ayant pas satisfait aux autres obligations, dispose, pendant les deux années qui suivent sa dernière inscription, d'une possibilité de les justifier. Les exigences pour l'obtention du diplôme d'ingénieur de l'école pour la spécialité où il a obtenu la totalité des UE de la formation, sont celles qui prévalaient lors de l'année où il a obtenu l'attestation de suivi de formation.

Passé le délai de deux ans, une procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pourra conduire à la délivrance du diplôme d'ingénieur suivant les modalités en vigueur pour la VAE.

## D Le recrutement des élèves ingénieurs

Les écoles du réseau Polytech admettent des étudiants à différents niveaux (de BAC à BAC + 4) et l'ensemble des procédures d'admission est commun, à l'exception des recrutements pour les formations en apprentissage qui sont spécifiques à chaque filière.

### D.1 Stratégie et objectif

Les écoles du réseau Polytech souhaitent maintenir un niveau académique de recrutement le plus élevé possible, avec une large diversité sociale et un large accueil de très bons étudiants venant d'universités étrangères internationalement reconnues.

Grâce à leur situation privilégiée au cœur des universités, les écoles polytechniques universitaires ont toujours favorisé un recrutement très diversifié en cycle ingénieur en s'appuyant sur les publics issus essentiellement de Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (CPGE), d'Instituts Universitaires de Technologie (IUT) et de deuxième année de Licence scientifique (L2). Les écoles sont également ouvertes aux étudiants francophones à l'étranger.

Souhaitant affirmer son rôle d'ouverture et d'ascenseur social, grâce à la labellisation du projet « Accompagnement des vocations scientifiques et techniques vers le titre d'ingénieur » (AVOSTTI) dans le cadre de l'appel à projet Initiatives d'excellence en formations innovantes (IDEFI), le réseau Polytech a ouvert depuis la rentrée 2013 de nouvelles passerelles sécurisantes et attractives pour les étudiants candidats aux études d'ingénieurs. Dans ce contexte, différentes initiatives ont vu le jour en 2013 concernant les admissions :

- Le premier volet concerne la mise en place de deux voies d'admission spécifiques :
  - L'une, à destination des bacheliers STI-2D et STL : partenariats de type PeiP avec les IUT à destination de bacheliers qui ne s'orientent pas naturellement vers de longues études. Les premières admissions au sein des IUT et du réseau ont eu lieu en septembre 2013, pour une intégration dans le cycle ingénieur en septembre 2015.
  - L'autre, vers les étudiants issus de première année du cycle des études de santé (PACES) : présentation du concours Polytech comme une des filières accessibles par le concours PACES ou concours spécifique et mise en place d'une deuxième année de parcours de Licence généraliste pour assurer l'admission des étudiants dans toutes les spécialités d'ingénieurs. La première rentrée au sein de ce parcours de Licence et du réseau a eu lieu en septembre 2013 pour une intégration en cycle ingénieur en septembre 2014.
- Le second volet, appelé programme Polytech Excellence, concerne la mise en place de partenariats avec des universités étrangères reconnues pour augmenter la mobilité

internationale entrante. Les premières admissions dans le réseau ont eu lieu en septembre 2013.

## **D.2 Organisation et méthodes du recrutement**

Toutes les admissions se font via le réseau Polytech grâce à :

- Des groupements de concours :
  - à destination des bacheliers scientifiques et STI2D-STL : concours Geipi-Polytech,
  - à destination des étudiants en CPGE : concours Polytech, G2E, PT, CCP et ENSEA, tous gérés par le Service de Concours des Ecoles d'Ingénieurs (SCEI),
- Son propre concours de recrutement pour les étudiants issus d'IUT, BTS, L2, PACES et M1.

Le réseau Polytech a la volonté de favoriser l'égalité des chances entre les candidats issus de milieux sociaux différents. Ainsi les candidats boursiers sont exonérés des frais d'inscription pour la quasi-totalité des concours d'admission.

Le détail de l'organisation des concours est décrit en annexe ([D.2a Règlement concours bac S-2014](#)) ([D.2b Règlement concours sti2d](#)) ([D.2c Notice e3a](#))

## **D.3 Filières d'admission**

### Admission niveau Bac

La création en 2004, au sein du réseau, du Parcours pour les Ecoles d'Ingénieurs Polytech (PeiP), en partenariat très étroit avec chacune des universités d'appartenance, a permis de donner une visibilité nouvelle au réseau Polytech et de pallier la décroissance des candidatures venant de L2 liée à la mise en place du LMD dans les universités. Depuis la rentrée 2009, le réseau Polytech a rejoint, pour cette voie, le concours du Groupement des écoles d'ingénieurs à parcours intégré (GEIPI), devenu en 2012 GEIPI Polytech et qui rencontre un succès croissant mis en évidence sur la figure D.1.1 (en 2013 : 11444 candidats soit environ 7% du nombre total de bacheliers S, en 2014 : 13 298 candidats).

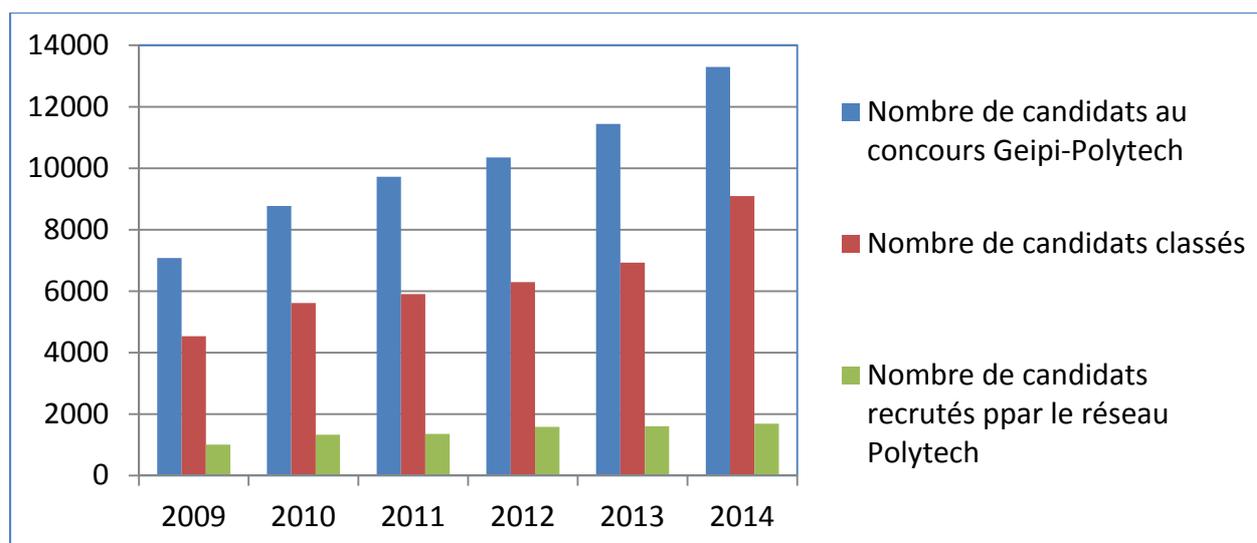


Figure D1 Candidats concours GEIPI et GEIPI Polytech depuis 2009

Le recrutement de bacheliers S par Polytech Lyon date de 2010 et a permis de recruter d'excellents étudiants :

Année	2010	2011	2012	2013	2014
Places offertes à Polytech Lyon	45	60	90	90	90
Nombre d'étudiants admis	45	62	93	94	100
Rang du dernier admis	4206	4188	5135	4216	3553
% de mentions B et TB	42	42	71	82	72

Figure D2 Evolution du nombre de places offertes au niveau bac et du nombre d'étudiants intégrés en PeiP à Polytech Lyon

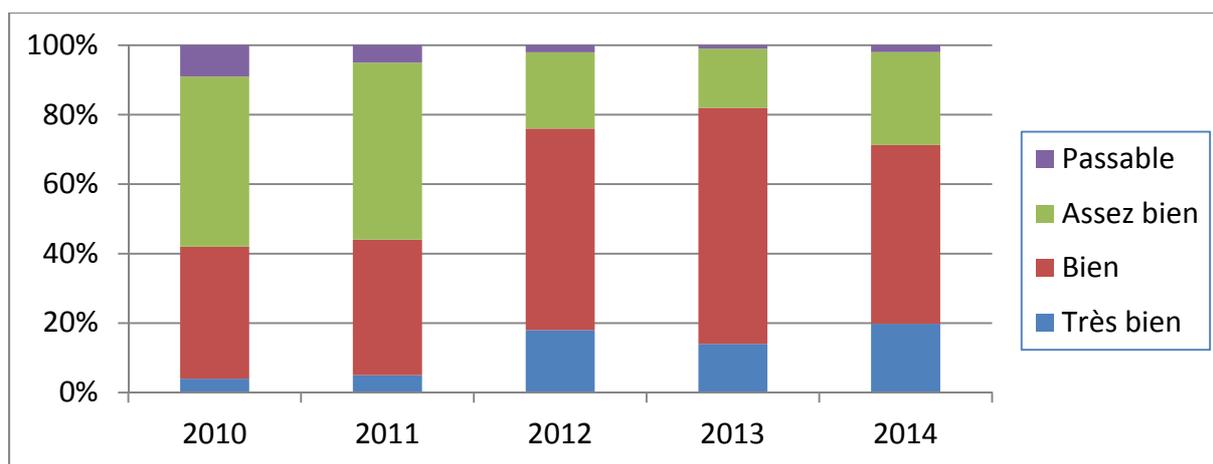


Figure D3 Recrutement PeiP bacheliers S à Polytech Lyon– Mentions au Baccalauréat

### Admissions en cycle ingénieur

La figure D.3 présente les flux principaux d'étudiants admis en cycle ingénieur dans l'ensemble du réseau, en fonction de leur formation d'origine, sur la période allant de 2009 à 2013

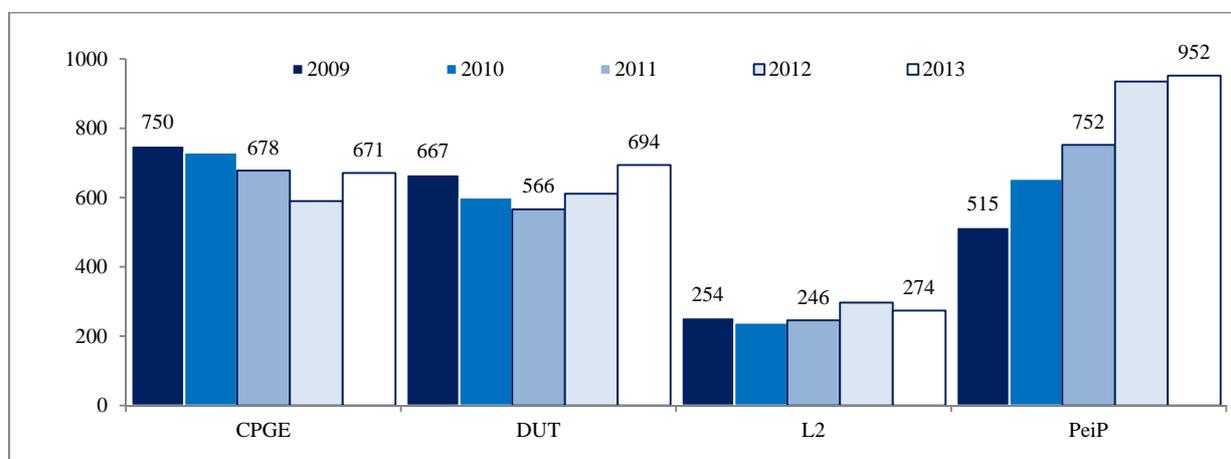


Figure D4 Origine des étudiants admis en cycle ingénieur dans l'ensemble du réseau Polytech de 2009 à 2013

Pour Polytech Lyon, le tableau D4 présente le détail du nombre d'étudiants admis au niveau BAC + 2. La montée en régime du cycle préparatoire s'est accompagnée d'une forte décroissance des recrutements en DUT et d'une baisse sensible en L2 et CPGE. Dans la catégorie « autres », on comptait 11 BTS en 2010 alors qu'un seul a rejoint l'école en 2014.

	2010	2011	2012	2013	2014
Peip	-	-	35	60	88
DUT	96	73	59	45	38
L2	25	33	29	23	22
CPGE	46	38	30	31	34
Autres	23	10	6	11	7
Redoublants	9	15	13	15	18
Total	199	169	172	185	207

Tableau D5 Evolution du nombre d'étudiants intégrés au niveau bac + 2 (en cycle ingénieur)

Le nombre de places proposé pour chaque filière d'admission peut être très légèrement ajusté l'année N en fonction des résultats d'admission de l'année N-1, dans une limite fixée par les règles du concours, pour tenir compte de l'évolution du vivier des candidats, de l'attractivité des formations et des besoins des milieux professionnels.

La comparaison entre le nombre de places offertes et le nombre d'étudiants admis n'est pas pertinente : en effet, les concours sont indépendants et le nombre de places offertes sur certains reste très faible. Les variations de flux sont alors extrêmement sensibles, même si elles ne sont liées qu'à des écarts de quelques unités.

## **D.4 Conditions d'admission**

Les divers concours d'admissions aux écoles du réseau Polytech, qu'ils comportent des épreuves écrites ou un examen de dossier, un oral ou un entretien de motivation respectent un taux de sélectivité qui garantit une homogénéité des niveaux d'entrée. Les critères de sélection sont exposés aux candidats dans les différents supports de communication des concours (plaquettes, site internet du réseau) ou au cours de salons et forum.

Les barres d'admissibilité et d'admission des différents concours sont fixées de façon collective par un jury dans lequel l'ensemble des écoles du réseau est représenté.

Néanmoins, le recrutement étant très diversifié et l'origine des étudiants très variée, on observe des disparités qui peuvent être relatives au niveau d'anglais, aux sciences de bases ou aux sciences de spécialité et qui sont prises en compte pour la mise en place de tutorat ou de cours de soutien.

L'analyse des taux d'échec selon les voies d'admission, fait l'objet d'un suivi particulier qui est détaillé dans le paragraphe C.4.4

## D.5 Typologie des recrutements individuels

En 2013-2014, le cycle préparatoire, Peip, accueillait 188 étudiants, dont 22 recrutés parmi les « reçus-collés » de PACES. Le pourcentage de filles varie sensiblement entre la première et la deuxième année sans qu'on puisse l'expliquer. Par contre, le nombre élevé de filles inscrites en PACES explique le 55% d'étudiantes en 2<sup>ème</sup> année post-PACES. Le nombre de boursiers est dans la moyenne des CPGE. Les élèves de terminales qui se lancent directement dans un parcours d'études en 5 ans sont souvent issus de milieux socio-professionnels plus aisés. Enfin les étudiants étrangers sont assez rares, car la plupart ne viennent en France qu'à partir du 2<sup>ème</sup> cycle.

Cycle préparatoire	Effectif	% de filles	% de boursiers	% d'étudiants étrangers
1 <sup>ère</sup> année	91	18%	34%	5%
2 <sup>ème</sup> année	75	36%	32%	9%
2 <sup>ème</sup> année post-PACES	22	55%	28%	14%
Total	188	29%	32%	8%

Tableau 1 Recrutement en cycle préparatoire (Année 2013/ 2014)

Le tableau suivant reprend les pourcentages de filles par spécialité et par année. Si l'Informatique est la formation la plus masculine, le Génie Biomédical et dans une moindre mesure les Matériaux sont plus appréciées par les étudiantes et permettent à l'école d'afficher un taux moyen de 22%.

	GBM	Informatique	Matériaux	Mécanique	MAM	SIR	Total
3 <sup>ème</sup> année	35%	13%	35%	8%	33%	34%	23%
4 <sup>ème</sup> année	35%	7%	23%	9%	23%	24%	20%
5 <sup>ème</sup> année	50%	0%	35%	16%	12%	8%	25%
Total	40%	7%	32%	10%	25%	21%	22%

Tableau 2 Pourcentage de filles par année et spécialité (Année 2013/2014)

Polytech Lyon accueille un nombre élevé de boursiers. La répartition par spécialité montre une bonne homogénéité, même si la formation en Systèmes Industriels est un peu faible, ce qui est étonnant compte tenu du contenu et de la situation à Roanne. Si l'école peut se réjouir de son rôle dans la promotion sociale, elle déplore malgré tout l'impact financier négatif car la dotation de l'université est basée sur le montant des droits d'inscription effectivement payés, sans compensation pour les boursiers.

	GBM	Informatique	Matériaux	Mécanique	MAM	SIR	Total
3 <sup>ème</sup> année	44%	53%	43%	38%	39%	42%	43%
4 <sup>ème</sup> année	41%	50%	20%	24%	47%	20%	34%
5 <sup>ème</sup> année	40%	54%	29%	44%	16%	41%	39%
Total	42%	52%	30%	35%	34%	37%	39%

Tableau 3 Répartition des étudiants boursiers par année et spécialité.

## **E L'emploi des ingénieurs diplômés**

### **E.1 Observation des métiers et de l'emploi**

Polytech Lyon ne dispose pas d'un observatoire des métiers et de l'emploi, mais les nombreux contacts avec des professionnels permettent de déterminer les évolutions des entreprises. Les principales sources de renseignements viennent des vacataires, des tuteurs de stages, des anciens, des entreprises qui participent au Forum, des membres extérieurs des conseils de départements et des enquêtes d'insertion.

### **E.2 Préparation à l'emploi**

#### **E.2.1 Information des élèves-ingénieurs**

Polytech Lyon propose un dispositif d'insertion professionnel qui s'inscrit sur l'ensemble des trois années. Il vise à rendre l'élève ingénieur acteur conscient de son parcours professionnel. Dans cette optique Polytech Lyon a mis en place un programme de formation et d'actions suivant :

- Salons et Forum des entreprises : organisé par les étudiants.
- Annuaire des anciens.
- Ressources documentaires en ligne.
- Simulation job dating.
- Soirée découverte du métier de consultant.
- Semaine internationale.
- Exposés / débats organisés par les élèves eux-mêmes.

Ces évènements permettent aux étudiants de s'informer sur les métiers de l'ingénieur, les secteurs d'activité, le recrutement et l'emploi à l'international.

#### **E.2.2 Formation aux techniques de recherche d'emploi**

Le projet personnel et professionnel PPP est intégré dans la formation des élèves ingénieurs. Cette préparation se déroule sur l'ensemble des trois années. Elle permet à l'élève ingénieur de maîtriser son projet professionnel par l'analyse de son profil, des techniques de recherche

d'emploi et d'une meilleure connaissance des métiers et des secteurs et du marché de l'emploi.

En 1<sup>ère</sup> année l'accent est mis sur la recherche de stage, une première approche des outils et techniques de recherche d'emploi est abordée.

En deuxième année, les enseignements et actions PPP permettent l'analyse d'activités et de postures professionnelles recensées au cours du stage, l'identification des compétences mobilisées, et la mise en évidence de points d'appui et de vigilance.

Le programme en troisième année s'oriente davantage sur la préparation à l'emploi. La formation, animée principalement par des professionnels, s'articule autour de la valorisation de l'expérience personnelle et professionnelle, les outils associés à la technique de recherche d'emploi et la simulation d'entretiens.

### **E.2.3 Ressources au service de l'emploi**

La responsable entreprises SHS a mis en place un suivi individualisé des élèves en cinquième année. Professionnelle de l'accompagnement, elle s'appuie sur ses compétences professionnelles et sur un partenariat avec un cabinet conseil pour permettre aux étudiants d'appréhender sereinement le marché de l'emploi. Par ailleurs, conscient de l'importance du stage de dernière année, le personnel des SHS alimente régulièrement les sites d'emplois en intranet, et propose un forum qui facilite la rencontre des futurs diplômés avec les entreprises. Il participe avec les étudiants à différentes actions de recrutement menées par les entreprises (IFP Energies nouvelles, forum Energy Day).

## **E.3 Observation de l'emploi**

Suite aux recommandations de la CTI, le suivi des diplômés a été renforcé. Pour cela l'école réalise un premier sondage au cours de la remise des diplômes, soit 2 mois après la sortie de l'école. Cette première enquête, très sommaire, donne une première tendance, mais elle reste assez imprécise, car de nombreux diplômés sont en cours d'embauche. En 2013, il a été décidé, pour éviter au maximum les biais fréquents dans ce type d'enquête, de confier à l'observatoire de la vie étudiante de l'université Claude Bernard Lyon1 le soin de réaliser une étude sur le devenir des diplômés de l'école à 6 mois et une à 18 mois. Nous disposons donc des résultats à 6 mois des promotions diplômées en 2012 et 2013 et des résultats à 18 mois des promotions diplômées en 2011 et 2012. ([annexe E.3](#))

### **E.3.1 Taux de réponse**

Le taux de réponse est naturellement plus élevé dans les enquêtes à 6 mois et reste suffisant pour être représentatif.

	Enquête à 6mois	Enquête à 18 mois
Diplômés en 2011	-	84%
Diplômés en 2012	88%	78%
Diplômés en 2013	86%	-

### **E.3.2 Taux d'activité**

Le taux d'activité présenté dans le tableau ci-dessous représente la proportion de diplômés qui ont trouvé une activité (emploi, poursuite d'études, VIRE etc. ) et qui ne sont pas en recherche d'emploi. Cette proportion est plus forte 18 mois après la sortie et diminue légèrement avec le temps.

	Enquête à 6mois	Enquête à 18 mois
Diplômés en 2011	-	92,4%
Diplômés en 2012	84,5%	91,5%
Diplômés en 2013	82,2%	-

### **E.3.3 Mode d'obtention de l'emploi**

De façon stable environ 50% des emplois sont obtenus à la suite du stage de fin d'études. Les sites internet spécialisés, APEC par exemple, sont également efficaces. Pour les autres voies, il est difficile de se prononcer car les promotions sont trop faibles pour que les chiffres soient vraiment significatifs.

Année de diplomation	Stage de fin d'études	Site internet spécialisé	Candidatures spontanées	Relations personnelles	Forum entreprises	Autres
2011	55,8%	14,3%	9,1%	2,6%	2,6%	15,6%
2012	49,4%	23,4%	2,6%	9,1%	3,9%	7,7%

### **E.3.4 Stabilité des emplois**

Parmi les diplômés qui ont un emploi, une grande majorité a un emploi stable (CDI, fonctionnaire, profession libérale, etc.). Ce chiffre montre une baisse significative d'une année sur l'autre.

	Enquête à 6mois	Enquête à 18 mois
Diplômés en 2011	-	92%
Diplômés en 2012	84,4%	87,6%
Diplômés en 2013	77,9%	-

### **E.3.5 Nature des contrats de travail**

Pratiquement tous les diplômés ont le statut cadre, mais on constate aussi une légère érosion dans le temps.

	Enquête à 6mois	Enquête à 18 mois
Diplômés en 2011	-	94%
Diplômés en 2012	92,2%	92,8%
Diplômés en 2013	89,6%	-

### **E.3.6 Localisation des emplois**

Plus de la moitié des diplômés reste en région Rhône Alpes. On note une croissance des départs à l'étranger.

	Rhône -Alpes	Région parisienne	Autres régions	Etranger
Diplômés en 2011	63,7%	15,5%	14,3%	6,5%
Diplômés en 2012	58,8%	13,4%	18,5%	9,3%
Diplômés en 2013	61%	14,3%	13%	11,7%

### **E.3.7 Taille et type d'entreprise**

Les diplômés sont recrutés par des entreprises de toutes tailles, même s'il faut noter qu'environ la moitié d'entre eux rejoignent des groupes de taille supérieure à 2000 salariés.

### **E.3.8 Satisfaction de l'emploi occupé**

Date du diplôme	Très satisfaisant	Satisfaisant	En attendant mieux
2011 (Enquête à 18 mois)	50%	35,7%	14,3%
2012 (Enquête à 6 mois)	53,2%	40,3%	6,5%
2012 (Enquête à 18 mois)	46,4%	45,4%	8,2%
2013 (Enquête à 6 mois)	58,4%	33,8%	7,8%

Compte tenu de la conjoncture, il est intéressant de voir que les diplômés, dans leur très grande majorité arrivent à trouver des emplois qui les satisfont.

## **E.4 Adéquation formation/emploi**

Les enquêtes montrent que les ingénieurs de l'école trouvent du travail facilement. Les indicateurs d'insertion se comparent favorablement avec ceux des enquêtes nationales, même si la faible taille de nos promotions rend les statistiques plus aléatoires. Le nombre d'ingénieurs en poste à l'étranger reste assez modeste, même si on note une croissance.

## **E.5 Vie professionnelle**

L'association des anciens est en cours de restructuration. L'utilisation de moyens numériques modernes, comme les réseaux sociaux professionnels devraient permettre de mieux faire vivre cette communauté. L'appartenance aux anciens du réseau Polytech est également à exploiter.

## **F La démarche qualité et l'amélioration continue**

C'est avec la volonté de toujours améliorer son fonctionnement et son organisation que le réseau Polytech s'est engagé dans une dynamique d'amélioration continue. Dans le cadre de

cette démarche, une charte et un règlement intérieur du réseau ont été mis en place et communiqué à l'ensemble des acteurs du réseau.

Ce projet d'amélioration continue étant l'affaire de tous, une Gestion Électronique des Documents a été mise en place sur l'Intranet du réseau afin de communiquer à l'ensemble du personnel et élèves, les documents communs du réseau Polytech, les procédures, les plannings, les comptes rendus des réunions, les documents et informations.

Polytech Lyon (anciennement ISTIL) a démarré une démarche qualité en septembre 2007, en vue d'obtenir la labellisation ISO 9001 – 2000. Une convention de partenariat a été signée avec un consultant en conseil et organisation du management en vue d'accompagner l'école.

Cette collaboration a abouti en 2009 à un audit de certification confié au « Bureau Veritas ». Le système de management de la qualité a été jugé conforme aux exigences de la norme et l'école a obtenu la certification ISO 9001 – 2008 le 31 juillet 2009.

## **F.1 Politique et organisation de la démarche qualité**

La direction est le promoteur du management de la qualité et a désigné la directrice administrative de l'école, responsable qualité pour la mise en œuvre du système de management de la qualité.

Chaque année, le directeur de l'école rédige une note de politique générale qui constitue l'ancrage politique pour Polytech Lyon (cf. F.1 note de politique générale)

### **F.1.1 Politique de la démarche qualité**

La démarche qualité entreprise par l'école est en adéquation avec le référentiel « European Standards and Guidelines » (ESG), les exigences de la CTI et de la norme ISO 9001. La politique qualité tient compte des orientations exprimées dans la charte du réseau. Elle est validée par le Conseil de gouvernance et communiquée aux personnels enseignants et BIATSS.

### **F.1.2 Champ d'application de la démarche qualité**

Le champ d'application de la démarche qualité de l'école qui figure dans le périmètre de certification ISO 9001 – 2008 s'étend à tous les processus nécessaires au bon fonctionnement de l'école et à la qualité des formations dispensées :

- Toutes les spécialités de ses formations d'ingénieurs et de Mater.
- Les activités administratives liées au fonctionnement de l'école.
- Les activités d'enseignement des différents processus.
- Les relations internationales.
- Les relations entreprises (les stages et insertion professionnelle).
- Les aspects de communication interne et externe.
- La vie étudiante.

### **F.1.3 Organisation de la démarche qualité: structure et ressources**

Polytech Lyon organise son système qualité sur la base d'un manuel qualité et des documents réglementaires applicables. L'ensemble des processus est animé par la responsable qualité, désignée par la direction.

Les revues de direction sont réalisées par le biais des réunions planifiées de l'ensemble des conseils. Elles permettent :

- De vérifier que le système de management répond aux objectifs fixés.
- De transmettre des informations,
- De présenter des bilans (dont celui des actions engagées)
- D'évaluer la nécessité d'entreprendre de nouvelles actions.

Selon les besoins, des propositions d'orientations politiques sont soumises au directeur de l'Ecole.

Une réunion de la direction spécifique est consacrée à la revue du système du SMQ une fois par an.

## **F.2 Personnes concernées**

La réussite de ce projet est fondée sur une démarche participative. Pour accompagner le développement du système, une convention a été établie avec un consultant en conseil et organisation du management de la qualité (cabinet J2R).

Afin de sensibiliser le personnel de l'école à la démarche qualité, un projet de service formation a été déposé auprès du service métier- formation des personnels de l'UCBL qui a été accepté et pris en charge. Cette formation a eu lieu de février à juillet 2014.

La responsable qualité assure :

- L'organisation et la maîtrise des documents.
- Le maintien du système qualité en conformité avec les textes réglementaires et normes de référence.
- La planification et le suivi de réalisation des audits qualité internes.
- Le suivi des différents plans d'actions concernant l'amélioration et la surveillance du système qualité.

### **F.2.1 Engagement de la direction de l'école**

La direction est le promoteur du management de la qualité et :

- Assure l'établissement et la révision de la politique, approuvée par le Conseil de gouvernance.
- Réunit le Comité de Direction (CODIR) dont la mission est de s'assurer du bon fonctionnement global de l'école : organisation générale des enseignements, infrastructure, communication.
- Réunit le Conseil des Etudes et de la Vie étudiante (CEVE), qui est l'organe qui évalue les formations de l'école et leur adéquation aux besoins actuels et futurs de l'économie et de la société.
- Organise la commission « Administration » (COAD) avec les personnels BIATSS dont la mission est de s'assurer du bon fonctionnement quotidien de l'école : logistique, scolarité, achats et finances, communication.
- Veille à ce que chacun soit attentif et sensibilisé à la nécessité de satisfaire les exigences des clients et parties intéressées que sont l'Université, le Ministère, la CTI, le réseau Polytech, les entreprises et les classes préparatoires.

Dans les points forts de l'engagement de la direction dans la démarche qualité, sont à noter les points suivants :

- Elaboration et hiérarchisation des objectifs de l'école en matière de fonctionnement et de résultats (leadership de la direction).
- Evaluation de l'atteinte des objectifs (mesurer pour agir).
- Identifications des points améliorables et mise en place des actions lorsque nécessaire (améliorer la situation selon des éléments factuels).
- Formalisation précise du fonctionnement de l'école (approche processus).
- Association des personnels BIATSS à la mise en forme de la description de leurs activités afin de pérenniser les connaissances voire les savoir-faire (implication du personnel).
- Implication des prestataires internes selon leur influence dans le fonctionnement de l'école (relation mutuellement bénéfiques avec les prestataires).

### **F.2.2 Implication des personnels de l'école et communication interne**

Chaque acteur de l'école participe au moins à une ou plusieurs instances, réunions ou audits :

- Assemblée générale (participation de tous les personnels administratifs et enseignants).
- Conseil de gouvernance (COGOUV).
- Comité de Direction (CODIR).
- Conseil des Etudes et de la vie étudiante (CEVE).
- Conseil de Département (CODEP).
- Commission administrative (COAD).
- Audits internes.
- Revue de direction spécifique à la qualité.
- Audit de certification ISO 9001.
- Polycafé (réunion informelle des personnels BIATSS avec la Direction).
- Groupe de travail avec les responsables de processus et la responsable qualité.
- Formation sur les principes de la démarche qualité.
- Réunions avec les associations étudiantes

### **F.2.3 Concertation de l'école avec les parties prenantes**

Les parties prenantes sont :

- L'université Claude Bernard Lyon1.
- La Commission des Titres de l'Ingénieur.
- Le réseau Polytech.
- Le CFA – FormaSup pour l'apprentissage.

### **F.2.4 Information du public et transparence**

Le site internet <http://polytech.univ-lyon1.fr> est tenu à jour régulièrement.

Des liens permettent de renvoyer le public sur le site du réseau ou de l'université. Figurent sur le site différents documents de communication : de la plaquette, du livret d'accueil des étudiants, aux calendriers de candidatures...).

### **F.3 Conditions de mise en œuvre de la démarche qualité**

Les processus principaux du système de management de la qualité y compris les processus opérationnels sont surveillés par les responsables concernés à partir de l'observation de la conformité aux résultats attendus, définis par la Direction (voir note de politique générale).

Les processus sont dotés d'indicateurs :

- L'amélioration de la qualité de recrutement.
- La notoriété de l'école.
- La performance d'une promotion.
- L'insertion professionnelle des diplômés.
- L'internationalisation de la formation.
- Le renforcement des liens avec les entreprises.
- La féminisation des promotions d'ingénieurs.

#### **F.3.1 Respect de la légalité et des critères nationaux et internationaux**

L'école est auditée chaque année par un organisme de certification (en l'occurrence le Bureau Véritas). Depuis juillet 2009, l'école est certifiée ISO 9001 – 2008. L'actuel certificat est valable jusqu'au 31 juillet 2015.

#### **F.3.2 Rigueur et objectivité**

Une gestion documents des différents documents est mise en place sur l'intranet de l'école. Les différentes réunions des conseils permettent de faire un point sur l'avancement des différentes actions et projets.

Le tableau de bord général permet en outre de surveiller le système en analysant les indicateurs par rapport aux objectifs visés.

#### **F.3.3 Risque de sur-qualité**

Les travaux réalisés avec les personnels ont permis d'ajuster le fonctionnement en regard du besoin effectif et de limiter la sur-qualité.

### **F.4 Mise en œuvre interne de la démarche qualité**

La mise en œuvre interne de la démarche qualité se manifeste à travers le tableau de bord général et par processus, ainsi que le suivi du tableau des actions d'amélioration.

#### **F.4.1 Définition des objectifs et méthodes de travail**

Les résultats issus des différentes réunions portant sur la satisfaction des clients, la surveillance des processus et des produits, l'évaluation des vacataires et contractuels, les résultats des audits internes, constituent la source principale d'information pour analyser les résultats par rapport aux objectifs fixés.

Ces éléments sont surveillés de façon régulière par la direction et les acteurs responsables de départements ou cursus, qui les utilisent pour alimenter l'ordre du jour des diverses commissions.

Une synthèse annuelle est assurée lors de la revue de direction.

Compte tenu des résultats des analyses des données et des objectifs correspondants, la direction, la responsable qualité, et chaque responsable examine les opportunités d'amélioration.

A l'issue de cet examen, les actions correctives ou préventives ou d'amélioration, sont ouvertes. L'ensemble des actions est inscrit dans le tableau général des actions.

A titre d'exemple d'actions initiées par l'organisme de certification (bureau Veritas), on peut citer les cas suivants :

- Développement de la mobilité internationale, qui a donné une fiche d'activité induisant un plan d'action « relations internationales »
- Traçabilité de la dispensation des enseignements : mise en place à la rentrée d'un cahier de texte par promotion.
- Suivi des anomalies : mise en place à la rentrée d'un cahier de suivi des incidents et réclamations clients.

#### **F.4.2 Identification des processus**

L'école a mis en place une cartographie générale des processus. La donnée d'entrée est le candidat inscrit à l'école. Au travers des processus de réalisation (suivi des élèves, enseignements, mobilité internationale, réalisation du stage, évaluations des acquis) l'élève, ainsi « transformé » par le suivi des formations devient, en donnée de sortie, un élève diplômé employable.

En parallèle au processus de réalisation, d'autres processus participent à l'activité de l'école :

- Processus de pilotage (direction, amélioration continue – communication).
- Processus support (scolarité – logistique –Départements - relations entreprises – relations internationales – évaluation des acquis).

La cartographie détaillée des processus, en annexe, montre les circuits de l'ensemble des activités corrélées ou interactives qui transforment les éléments d'entrée en éléments de sortie.

#### **F.4.3 Évaluation systématique des différents processus et résultats d'autoévaluation**

Un audit interne est planifié annuellement qui traite de l'ensemble du SMQ. Les audits sont assurés par le consultant qualité. Ces audits sont réalisés conformément à la norme ISO 1901.

Des comptes rendus d'audit interne ont été notamment réalisés pour les processus suivants :

- Suivi des élèves
- Relations internationales
- Direction
- Stages
- Communication externe

Le résultat des audits est examiné en CODIR et les actions décidées sont mentionnées au compte rendu, et reporté dans le plan d'actions général comme vu dans le précédemment § F4.1

#### **F.4.4 Identification des forces et faiblesses**

Le rapport d'audit de suivi de certification effectué par le bureau Veritas en juin 2014 fait mention des points forts, des points faibles et des opportunités d'améliorations suivantes :

- Points forts :
  - De nouvelles actions ont été entreprises depuis l'an dernier.
  - Résultats des projets de création d'entreprises des élèves à l'occasion du concours Campus Création.
  - Résultats satisfaisant au niveau du recrutement, reste à surveiller.
  - Archivage des dossiers étudiants à la scolarité.
  - Pour les personnels BIATSS : entretien professionnel annuel et la gestion des besoins en formation.
  
- Points faibles :
  - Problème des moyens en ressources humaines insuffisants.
  - CDD : Durée des contrats de travail trop courts des personnels BIATSS (max 2 ans imposé par l'Université).
  - Communication tiède entre les enseignants et l'administration : ne pas hésiter à transmettre des informations liées aux filières, qui peuvent intéresser la communauté : actions existants dans les filières, retour des résultats d'enquête, informations concernant les étudiants afin de les centraliser dans leurs dossiers à la scolarité...
  - Mobilité internationale : faibles résultats liés à l'insuffisance en ressources humaines.
  - Problème d'attractivité de la spécialité à Roanne.
  
- Proposition d'axes d'amélioration :
  - Dans le tableau des indicateurs : se recentrer sur les axes stratégiques politiques.
  - Continuer les actions sur l'évaluation des enseignements et des prestations effectuées par les enseignants vacataires.
  - Rédaction de procédure sur la conservation de l'archivage des documents.
  - Mobilité internationale : persévérer dans les actions de développement de la mobilité.

#### **F.4.5 Établissement et mise en œuvre d'un plan d'action**

L'ensemble des points faibles ou opportunités d'amélioration sont retranscrites dans le tableau général des actions, afin de suivre la suite à donner pour chacune d'entre elles, aux travers des différentes réunions des conseils de l'école.

#### **F.4.6 Évaluation et communication des résultats de la démarche qualité**

L'évaluation et la communication des résultats de la démarche qualité, ainsi que l'ensemble des documents du système de management de la qualité sont accessibles sur l'intranet du site de l'école, gérée par la responsable qualité.

### **F.5 Mise en œuvre externe de la démarche qualité (CTI)**

### **F.5.1 Suivi des recommandations de la CTI**

Les recommandations de la CTI sont prises en compte en tant qu'actions « CTI » au tableau des actions d'améliorations. Les actions décidées, ainsi que l'évaluation de leur efficacité figurent dans ce tableau.

### **F.5.2 Mesures prises**

Différentes mesures ont été prises pour répondre aux recommandations de la CTI, par exemple, la réalisation d'enquêtes d'insertion annuelles réalisées par un service de l'université, indépendant de l'école.

Le choix d'indicateurs évaluant la qualité du recrutement répond également à la nécessité d'amélioration, demandée par la CTI. La décision de rendre la mobilité internationale obligatoire obéit à la même démarche.

### **F.5.3 État des réalisations**

Les recommandations de la CTI, suite à l'audit de 2009, sont souvent satisfaites et ont pu être constatées au cours des audits partiels de 2011 et 2012. La stabilisation des formations, l'évaluation des enseignements, le suivi de l'insertion, etc.

### **F.5.4 Programme de mise en œuvre**

Certaines recommandations n'ont pas été totalement suivies et font l'objet de démarches complémentaires, la mobilité internationale (rendue obligatoire à la rentrée 2014), la démarche compétences qui n'est probablement pas totalement aboutie, l'augmentation de la formation continue par exemple.

## **F.6 Autres évaluations et certifications**

L'école bénéficie de la certification du système de management de la qualité ISO 9001 version 2008. L'examen des évolutions, pour la version 2015, est en cours par un consultant extérieur.

## Recommandations 2009 de la CTI

Stabiliser sereinement les 6 filières	L'école ne demande pas de nouvelles habilitations
En améliorer et pérenniser les recrutements	L'appartenance au réseau Polytech permet un recrutement de bonne qualité, par le concours Geipi-Polytech en particulier
Mettre en place l'approche compétences et affecter les ECTS par compétences	L'approche compétences a été mise en place, en relation avec les UE auxquelles sont affectés les crédits ECTS
Poursuivre les efforts sur l'international	En 2011, l'école a pu recruter en CDD un ingénieur d'études pour aider le responsable des relations internationales, le Professeur Didier Léonard. Actuellement, l'école ne dispose plus que d'un poste à 70%
Mettre en place un enseignement à l'hygiène, la qualité, la sécurité et l'environnement	Cet enseignement est intégré aux Sciences Humaines et Sociales qui sont très orientées sur la vie des entreprises.
Diplômer les étudiants au plus tard en Août ou Septembre	Les soutenances des Projets de Fin d'Etudes ont lieu en septembre, ce qui permet la diplomation avant la fin du mois. La cérémonie de remise des diplômes a lieu fin novembre.

## Recommandations de la CTI pour l'informatique

Continuer à veiller, soit par le recrutement, soit en intervenant sur les contenus des programmes, à ce qu'un socle scientifique plus large soit maîtrisé par les étudiants de la filière informatique (2009) Veiller à assurer un socle de connaissances scientifiques suffisamment large (2011)	L'enseignement des mathématiques a été sensiblement renforcé et une UE d'électronique (traitement du signal), traitant également de la structure des calculateurs, des réseaux et des transmissions a été ajoutée
La CTI demande de supprimer le terme MIAGE dans les structures (départements) et documents de référence de l'ISTIL ; elle demande que soient tenus les engagements de l'université pour les masters lorsqu'elle a demandé leur habilitation comme diplômes d'ingénieur. (2009)	La formation d'ingénieur en Informatique ne fait aucune référence au Master MIAGE. La faculté des sciences de l'UCBL n'a pas de formation MIAGE
Améliorer la qualité du recrutement (2011)	Comme pour les autres formations de l'école, l'intégration au réseau Polytech a fortement amélioré le recrutement.
Poursuivre le travail sur le référentiel des compétences et sur leur évaluation (2011)	Le référentiel de compétences est défini
S'assurer de la nécessité de la session d'examen de septembre et de sa cohérence avec une politique d'évaluation continue des élèves (2011)	Le contrôle continu des connaissances a été mis en place
Pour l'apprentissage, revoir le régime de l'alternance en entreprise en début de cursus(2011)	Le régime d'alternance a été revu avec les entreprises qui accueillent les apprentis

## Recommandations de la CTI pour Matériaux et Mécanique

Rester vigilant sur la situation de l'emploi en mécanique et en matériaux (2009) Améliorer significativement le suivi des diplômés (2012)	Les enquêtes à 6 mois et 18 mois sont réalisées depuis 2013 par le service compétent de l'université. Elles ne montrent pas de problème spécifique, même si le secteur de la mécanique a souffert de la crise automobile;
Poursuivre les efforts d'amélioration de la qualité du recrutement (2012)	L'intégration de l'école dans le réseau Polytech a permis une amélioration sensible du niveau de recrutement
Poursuivre le travail sur le référentiel de compétences, et mettre en place la VAE en cohérence avec ce référentiel (2012)	La procédure de VAE est en place, et le département a délivré un diplôme d'ingénieur par cette voie
Développer les stages à l'international (2012)	Cette demande est traitée au niveau de l'école car elle concerne toutes les spécialités
Piloter l'évaluation des enseignements (finalisation de la boucle qualité) (2012)	L'évaluation des enseignements a été réalisée de façon systématique pour toutes les spécialités. C'est un travail confié à un service spécialisé de l'université

## **NOTE D'ORIENTATION STRATEGIQUE**

Depuis 2009, Polytech Lyon a le statut d'Ecole Polytechnique Universitaire de l'Université Claude Bernard Lyon1. Etre une composante d'une grande université, reconnue pour la qualité de sa recherche et de ses formations est un atout certain.

En 2014, les universités de Lyon et Saint Etienne ont constitué une COMUE pour répondre aux exigences de la loi, en partenariat avec plusieurs grandes écoles lyonnaises. Il est trop tôt pour évaluer l'impact de ce nouveau dispositif sur la vie de l'école, mais Polytech Lyon participera à tout projet collectif qui permettrait de développer les formations d'ingénieurs sur le site de Lyon.

En quelques années, Polytech Lyon a pris une place importante sur le site lyonnais. En tant qu'école publique, elle contribue à la promotion sociale, en accueillant 39% d'étudiants boursiers. Ses ingénieurs sont reconnus pour leur professionnalisme, développé par la réalisation de deux stages longs dans leur cursus. Son appartenance au réseau Polytech lui donne une excellente visibilité. Dans les années à venir, l'objectif prioritaire sera de consolider cette situation, en stabilisant ses spécialités, même si une croissance modérée des effectifs peut être envisagée.

Polytech Lyon propose un cursus en 5 ans qui débute par un cycle préparatoire, le PeiP, Parcours des écoles d'ingénieurs Polytech, socle commun de toutes les écoles du réseau. Pour la rentrée 2014, l'école a proposé 90 places aux bacheliers « S » inscrits au concours Geipi-Polytech. Depuis 3 ans, la proportion de mentions bien et très-bien dépasse 70%.

La deuxième année de cycle préparatoire est ouverte aux étudiants ayant validé la PACES, Première Année Commune aux Etudes de Santé, mais n'ayant pas obtenu la formation qu'ils souhaitaient.

Les étudiants issus des PeiP sont rejoints en cursus ingénieur par des élèves de classes préparatoires (CPGE) et par des diplômés de l'enseignement supérieur (DUT, BTS, L2/L3). Ces recrutements et l'apport d'étudiants étrangers permet de constituer des promotions diversifiées d'environ 200 étudiants par an. Les étudiants boursiers représentent 39% des promotions.

Le cycle ingénieur est constitué de 6 semestres dont 2 consacrés à des stages. Les 6 formations d'ingénieurs proposées sont : Matériaux, Mécanique, Systèmes Industriels, Mathématiques Appliquées et Modélisation, Informatique et Génie Biomédical. La formation en informatique est également ouverte en apprentissage.

Les enquêtes sur l'insertion professionnelle des diplômés sont réalisées chaque année par le service spécialisé de l'université. Les résultats obtenus montrent que les formations délivrées répondent aux attentes des entreprises.

Le profil de Polytech Lyon ne devrait pas changer beaucoup dans les années à venir. L'école doit maintenant améliorer son image et, en particulier, ses relations internationales.

### **AMELIORER L'IMAGE DE POLYTECH LYON**

L'attractivité de l'école a considérablement progressée depuis son appartenance au réseau Polytech. Parmi les 13 000 candidats au concours GEIPI-Polytech, plus de 4000 élèves de terminale « S » inscrivent Polytech Lyon dans leurs vœux. Par contre, l'école constate une baisse des recrutements en IUT qu'il faudrait inverser par une collaboration plus intense avec les IUT de la région et de Lyon en particulier. Par ailleurs, l'image de l'école doit progresser auprès des étudiants de CPGE.

La filière Systèmes Industriels, basée à Roanne rencontre des difficultés de recrutement, liées à la thématiques proposée et à la localisation. Les collectivités locales et la CCI sont conscientes de ce problème, apportent une

aide précieuse à la filière et soutiennent fortement la vie étudiante. Un déménagement des installations pour intégrer le campus roannais de l'université Jean Monnet est à l'étude.

L'école est en concurrence avec des établissements plus anciens et plus renommés. L'image Polytech, associée à une communication plus efficace et surtout à une offre de formation de haut niveau doit permettre d'attirer les meilleurs étudiants.

### **MAITRISER UNE PEDAGOGIE DYNAMIQUE**

Une nouvelle organisation du cycle ingénieur, alternant périodes d'enseignement et stages a été mise en place à la rentrée 2012. Les élèves-ingénieurs apprennent les bases de leur discipline pendant les deux premiers semestres d'études suivis d'un stage de 6 mois. Ils peuvent ensuite se spécialiser pendant une période équivalente de deux semestres d'option et puis au cours de leur projet de fin d'études en entreprise. Une évaluation des enseignements a été réalisée au fur et à mesure de la mise en place du nouveau cursus.

Les deux stages longs permettent aux étudiants de mieux construire leur projet personnel et professionnel, de partir plus facilement à l'étranger et de s'insérer rapidement dans le monde du travail. Ces expériences en milieu professionnel offrent aux étudiants la possibilité de mettre en pratique leurs acquis. Les enseignants peuvent ainsi évaluer l'efficacité de leurs enseignements dans l'acquisition des compétences.

L'école doit continuer à travailler sur l'apprentissage par projets et réfléchir sur l'utilisation des Formations en Ligne Ouvertes à Tous, aussi appelées MOOC.

Il n'est pas envisagé d'ouvrir une nouvelle formation en apprentissage mais l'école devra répondre à la forte demande des entreprises et des étudiants pour les Contrats de professionnalisation par une adaptation de la 5<sup>ème</sup> année.

L'habilitation des spécialités en formation continue n'avait pas été demandée en 2009. L'école souhaite l'obtenir pour s'ouvrir aux demandeurs d'emplois ou aux salariés.

### **DEVELOPPER LES ECHANGES D'ETUDIANTS A L'INTERNATIONAL**

Les relations internationales doivent continuer à progresser. Depuis la rentrée 2014, tout élève-ingénieur doit réaliser au moins un séjour à l'étranger. Le service Mobilité Internationale aide les étudiants à monter leurs projets de stages ou de séjour d'études. Le « portefeuille » de conventions de l'UCBL est un atout dont il faut profiter, en s'appuyant également sur le réseau Polytech. Cette politique ne pourra se réaliser sans une augmentation de moyens. La rotation actuelle de personnel BIATSS en CDD ne permet pas de progresser correctement. L'école devra mettre dans ses priorités, la création d'un emploi pérenne au service des Relations Internationales.

### **RENFORCER LES LIENS AVEC LES LABORATOIRES DE RECHERCHE**

Les enseignants chercheurs de Polytech Lyon appartiennent à 14 laboratoires différents, dont aucun n'est rattaché à l'école. Cette diversité est un atout, car elle permet de mettre les étudiants au contact de chercheurs de thématiques très différentes. Elle rend plus difficile la liaison institutionnelle entre les laboratoires et la direction de l'école. C'est un axe de progrès pour le futur.

### **STIMULER L'ESPRIT D'ENTREPRISE ET L'INNOVATION**

Tous les étudiants de 3<sup>ème</sup> année doivent participer au concours de création d'entreprises Campus Création, organisé par la CCI de Lyon et la Fondation de l'Université de Lyon. Ce concours est ouvert aux étudiants du supérieur qui doivent constituer des équipes issues de formation différentes et travailler tout au long de l'année



**POLYTECH<sup>®</sup>**  
LYON

<http://polytech.univ-lyon1.fr>

sur un projet de création dans le cadre d'une thématique donnée. Ce concours sert de prétexte à travailler sur l'entreprise et son fonctionnement, mais permet aussi à certains de se découvrir un vrai talent d'entrepreneur.

A l'avenir, il faudra profiter du nouveau statut d'étudiant-entrepreneur pour permettre à ceux qui le souhaitent de réaliser le projet qu'ils ont développé grâce à Campus Création.

L'ensemble des orientations définies ci-dessus fait l'objet d'objectifs chiffrés qui sont établis et révisés en revue de direction.

La mise en place d'une organisation plus autonome a été réalisée par l'adoption de statuts comportant :

- Un conseil de gouvernance équilibré entre membres élus et personnalités extérieures.
- La création d'un conseil des études et de la vie étudiante.
- La mise en place de conseils de départements.

Dans toutes ces instances, la présence de membres extérieurs permet de mieux prendre en compte les demandes du monde économique.

La démarche qualité de l'école est au service de cette ambition. La certification ISO 9001 permet de progresser avec méthode.

**François-Noël GILLY**

**Guy BRAVAIS**

**Pascal FOURNIER**

Président  
de l'Université Claude Bernard Lyon 1

Président  
du Conseil de Gouvernance  
de Polytech Lyon  
Ecole Polytechnique Universitaire  
de Lyon 1

Directeur  
de Polytech Lyon  
Ecole Polytechnique Universitaire  
de Lyon 1



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

COMPLEMENT AUX TARIFS DU CONGRES AE2BM

**Exposé des motifs :**

Les tarifs de restauration du congrès AE2BM, organisé par Carole FERRARO-PEYRET de l'ISPB à Rockefeller les 11 et 12 septembre 2014 sont soumis à l'approbation du Conseil d'Administration.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** le tarif du congrès AE2BM organisé par l'Institut des Sciences Pharmaceutiques et Biologiques (Département pédagogique des Sciences Biomédicales B) suivant :

	<b>Tarifs</b>
Repas restaurant des participants le 12/09	17 €

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Le Président,

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

AVENANT AUX TARIFS DE REPROGRAPHIE 2014

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** un avenant aux tarifs de reprographie 2014 (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**Tarifs des travaux réalisés par le Service Central de Reprographie**

1 - Travaux :

Type de travaux	Prix de vente
Copie A4 noir et blanc recto	0.024
Copie A4 noir et blanc recto/verso	0.048
Copie A4 recto couleur	0.24
Copie A4 recto/verso couleur	0.48
Copie A3 noir et blanc recto	0.048
Copie A3 noir et blanc recto/verso	0.096
Copie A3 recto couleur	0.48
Copie A3 recto/verso couleur	0.96

2 - Finitions :

	Prix de vente
Dos carré Collé	0.80
Piquage à cheval avec dos carré agrafé	0.50
Finition reliure spirale plastique (uniquement pour petite série)	0.50
Finition reliure spirale métallique (seulement pour petite série et proposé uniquement sur l'atelier de la DOUA).	1.00

3 - supports papiers :

	<b>Prix de vente</b>
Feuille A4 Couleur 80GR	0.02
Feuille A3 Couleur 80GR	0.04
Feuille A4 couleur de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 couleur de 100 à 160 GR	0.14
Feuille SRA3 couleur	1.00
Feuille A4 blanc de 100 à 160 GR	0.06
Feuille A3 blanc de 100 à 160 GR	0.12
Feuille A4 blanc de 161 à 250GR	0.13
Feuille A3 blanc de 161 à 250GR	0.20
Feuille A4 blanc au-delà de 250GR	0.20
Feuille A3 blanc au-delà de 250GR	0.40
Feuille SRA3 blanc	0.50
Transparents imprimables	0.30

4 - travaux particuliers :

	<b>Prix de vente</b>
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto simple)	1.00
Planche de 10 Cartes de visite (couleur recto verso)	2.00
Plastification A4	1.20
Plastification A3	2.40
Numérisation de documents et noms de fichiers (sans indexation ni OCR). Format A5, A4, A3, grammages variés Recto ou recto-verso Noir et blanc, niveau de gris ou couleur Résolution de 100 à 600 DPI	
1 à 200 pages	0.090 € la page
201 à 500 pages	0.070 € la page
Au-delà	0.050 € la page
Bloc-notes	
Format A4 50 feuilles	2.00 €
Format A5 50 feuilles	1.00 €

*Pour les Extérieurs à l'UCBL il convient d'ajouter aux tarifs la TVA.*

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

TARIFS DE LA CELLULE CONGRES

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

Après avoir délibéré, a approuvé les tarifs de la cellule Congrès suivants :

- Congrès intitulé «**19th International Drying Symposium : IDS 2014** » organisé du 24 au 27 août 2014 par Mr ANDRIEU Julien.

- ✓ Prix d'excellence :

- Excellence in Drying Research : 1000 €
    - Excellence in Drying Pharmaceuticals and Biologicals : 1000 €
    - Excellence in Drying award : 1000 €
    - IDS Founder's Award 2014 co-sponsored by Taylor and Francis : 1000 €

- Congrès intitulé «**Conférence Franco-Chinoise sur la chimie verte : FC2GChem**» organisé du 3 au 7 novembre 2014 par Mr Yves QUENEAU.

- ✓ Sponsoring :

Logo sur le site internet et sur les supports de communication : 500 € HT

- Congrès intitulé «**European Club for Pediatric burns Workshop : ECPB 2015**» organisé du 24 au 26 juin 2015 par Mme Fabienne BRAYE.

- ✓ Sponsoring :

FORMULE SPONSORING	MONTANT
<input type="checkbox"/> Pack Classic (Stand Nu de 4m <sup>2</sup> )	1 500.00 € HT
<input type="checkbox"/> Option logo sur le site internet	500.00 € HT
<input type="checkbox"/> Option insertion de votre brochure dans les malles du congrès	800.00 € HT
<input type="checkbox"/> Diner de Gala (par personne)	100.00 € HT

➤ Congrès intitulé **«24th Symposium Franco-Japonais de chimie fine et médicinale : FJS 2014»** organisé du 14 au 17 septembre 2014 par Mr Olivier BAUDOIN.

✓ Inscription au POST-TOUR (17 et 18 septembre) :

- Post-Tour : 350 €
- Nuit supplémentaire du 18 septembre : 81 € (selon convention signée avec la résidence Odalys Bioparc pour l'année 2014)
- Petit-déjeuner supplémentaire : 11 € (selon convention signée avec la résidence Odalys Bioparc pour l'année 2014)

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

TARIFS 2014-2015 DE RESTAURATION DES PERSONNELS AU CROUS

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les tarifs de restauration des personnels au CROUS (cf. document joint).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

code tarif/INM	prix du repas* (€ TTC)		Prix payé par l'agent (€ TTC)		Subvention UCBL (€ TTC)	
	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015	2013-2014	2014-2015
1 INM < 325	5,90 €	6,05 €	2,95 €	3,10 €	2,95 €	2,95 €
2 de 326 à 466	5,90 €	6,05 €	3,30 €	3,45 €	2,60 €	2,60 €
3 de 467 à 657	5,90 €	6,05 €	4,50 €	4,65 €	1,40 €	1,40 €
4 INM > 657	5,90 €	6,05 €	5,55 €	5,70 €	0,35 €	0,35 €
5 stagiaires, post-doc	5,90 €	6,05 €	5,55 €	5,70 €	0,35 €	0,35 €
6 doctorants	5,90 €	6,05 €	3,30 €	3,45 €	2,60 €	2,60 €
7 autres (invités, retraités..)	7,50 €	7,50 €	7,50 €	7,50 €	0,00 €	7,50 €

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

TARIFS ESPE DE LOCATION SALLES ET PHOTOCOPIES

**Exposé des motifs :**

L'ESPE de l'académie de Lyon est amenée à répondre à des demandes de location de locaux et à fournir des photocopies.

Les tarifs proposés pour l'année 2015 sont soumis à l'approbation du CA.

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'Université ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** les tarifs de l'ESPE de location des salles et de photocopies (cf. documents joints).

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

**TARIFS (HORS TAXE) ESPE DE L'ACADEMIE LYON**  
**LOCATION ET PHOTOCOPIE POUR L'ANNEE 2015**

TYPE DE LOCAUX	TARIFS UCBL ET RECTORAT*		TARIFS ORGANISMES EXTERIEURS	
	1/2 journée	journée	1/2 journée	journée
<b>AMPHITHEATRE / SALLE DE CONFERENCE</b>				
80 à 150 places	140,00 €	280,00 €	280,00 €	560,00 €
150 à 240 places	160,00 €	320,00 €	320,00 €	640,00 €
<b>SALLE DE COURS</b>				
15 à 30 places	40,00 €	80,00 €	80,00 €	160,00 €
30 à 50 places	50,00 €	100,00 €	100,00 €	200,00 €
<b>AUTRE</b>				
salles EXAO et informatiques	300,00 €	600,00 €	300,00 €	600,00 €
gymnase	140,00 €	280,00 €	280,00 €	560,00 €
espace de restauration		15,00€ (taux horaire)		
<b>PHOTOCOPIE</b>				0,06 €

**Toute demi-journée dépassée sera facturée une journée complète.**

\* Mise à disposition à titre gracieux dans le cadre des concours PUBLICS du professorat des écoles et autres concours liés aux formations de l'ESPE.

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux relances effectuées par l'Agence Comptable de l'UCBL,

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement par voie contentieux et le risque important d'irrecouvrabilité,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 773,43 € correspondant à la facture 210056287 (Dossier de Monsieur A. CLIENT SIFAC 10677).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

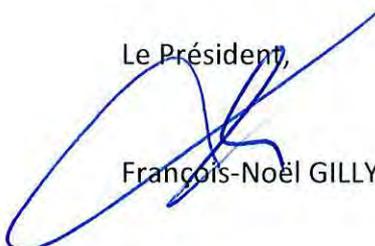
**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 773,43 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

**PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014**

**PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR**

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux relances effectuées par l'Agence Comptable de l'UCBL,

Considérant le risque d'irrecouvrabilité et les coûts inhérents à la poursuite de la procédure de recouvrement contentieux par voie d'huissier de justice,

Considérant le certificat administratif fourni par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210052536,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 450.00 € correspondant à la facture 210052536 (DOSSIER Madame C. CLIENT SIFAC 14702).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 450,00 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président,

François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux relances effectuées par l'Agence Comptable de l'UCBL,

Considérant le coût d'un recouvrement par voie contentieuse à l'étranger (Congo),

Considérant le risque important d'irrecouvrabilité,

Considérant le certificat administratif fourni par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur des créances sous-citées,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 874,20€ correspondant aux factures 210065402 et 210065403 (dossier de M. G. – CLIENT SIFAC 15974).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 874,20 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

---

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux relances effectuées par l'Agence Comptable de l'UCBL,

Considérant les éléments délivrés par l'huissier de justice chargé du recouvrement indiquant que malgré ses tentatives, la créance s'avérait à ce jour irrécouvrable,

Considérant le certificat administratif fourni par Madame THENOZ Nadine, Directrice administrative et financière de FOCAL, demandant l'admission en non-valeur de la facture 210059308,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 910,00 € correspondant à la facture 210059308 (DOSSIER Monsieur G. P. – CLIENT SIFAC 13399).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;  
Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 910,00 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22  
Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

  
Le Président,

François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

PROPOSITION D'ADMISSION EN NON VALEUR

**Exposé des motifs :**

Les admissions en non-valeur sont décidées par le Président sur proposition du Conseil d'administration après avis de l'Agent comptable :

Considérant l'absence de réponse aux relances effectuées par l'Agence Comptable de l'UCBL,

Considérant le coût trop élevé d'un recouvrement par voie contentieux,

Le conseil d'administration est amené à se prononcer sur l'admission en non-valeur de la somme de 210,00 € correspondant à la facture 210049889 (DOSSIER Monsieur S. – CLIENT SIFAC 13935).

**Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,**

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu l'avis favorable de l'Agent comptable ;

**Après avoir délibéré, a approuvé** l'admission en non-valeur pour un montant total de 210,00 €.

Résultats des votes :

Membres présents ou représentés : 22

Pour : 22

Contre : 0

Abstention(s) : 0

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

François-Noël GILLY



PRESENTEE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

Centre Financier	Facture	COMPOSANTE	DEBITEUR	NATURE DE LA DETTE	MOTIF DE LA NON VALEUR	MONTANT
5802-5803F	210056287	FOCAL	M. A	formation continue	relances infructueuses et recours à l'huissier faisant apparaître des risques trop élevés d'irrecouvrabilité.	773,43 €
971F1300	210049889	IUT	M. S	inscription DUT	chèque perdu par les services de ma DDFiP. Relances infructueuses.	210,00 €
5809-2197F	210052536	FOCAL	Mme C.	formation continue	relances infructueuses et recours à l'huissier faisant apparaître des risques trop élevés d'irrecouvrabilité.	450,00 €
5861-2325F	210059308	FOCAL	M. G.P.	formation continue	L'huissier de justice chargé du recouvrement indique que malgré toutes tes tentatives, la créance s'avère irrecouvrable.	910,00 €
5828-2371F	210065402 210065403	FOCAL	M. G.	formation continue	Coût d'un recouvrement à l'étranger supérieur à la créance et forts risques d'irrecouvrabilité	874,20 €
<b>TOTAL</b>						<b>3 217,63 €</b>

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

---

TABLEAUX RECAPITULATIFS DES CONVENTIONS, ACCORDS ET CONTRATS  
SIGNES PAR LE PRESIDENT

---

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université LYON 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président ;

**A été informé :**

- du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DAIJ depuis mars 2014 approuvées et signées par le Président.
- du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DEVU depuis mars 2014 approuvées et signées par le Président.
- du tableau récapitulatif des accords de coopération et d'échange traités par la DRI depuis mars 2014 approuvés et signés par le Président.
- du tableau récapitulatif des conventions traitées par la DR depuis mars 2014 approuvées et signées par le Président.
- du tableau récapitulatif des conventions et contrats LIP depuis mars 2014

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

**Tableau DAJI des conventions signées et approuvées par le Président, présenté au CA du 18 novembre 2014**

Convention entre l'UCBL et	Service ou composante de l'UCBL	Objet	Date conclusion	Entrée vigueur	Échéance	Durée	Montant du financement
Groupement d'Intérêt Economique INGENIERIE@LYON - Centrale Innovation (Société), CNRS, Ecole Centrale de LYON, EZUS LYON, INSA de LYON, INSAVALOR (société)	Présidence	Avenant à la convention cadre CARNOT du 20 octobre 2008	02/07/2013	20/10/2012	20/10/2014	2 ans	
La Fondation du Patrimoine et La Fondation d'Entreprise Total		Convention de subvention pour la restauration de la lunette équatoriale coudée et de son bâtiment à l'Observatoire	10/07/2014	10/07/2014	?	?	+150000 € de subvention
Centre de Loisirs Educatifs de l'UCBL et Léo Lagrange Centre Est		Convention pour l'utilisation des locaux de l'UCBL situés dans le bâtiment occupé par le CLE 24 au 31 août 2014	01/07/2014	24/08/2014	31/08/2014	8 jours	+866 €TTC/190m <sup>2</sup> . Forfait de nettoyage 15€ TTC/heure pour 9h soit 135€. Forfait remboursement repas 6€ TTC par personne
Institut des Techniques d'Ingénieur de l'Industrie ITII de Lyon, Le CFAI de l'AFPM, le CFAI de l'IFAI, l'AFPI Rhodanienne	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	02/07/2014	02/07/2014	?	?	
SARL P. FABRE	URFIST	2 Conventions de formation simplifiée	Non renseigné	09/09/2014	10/10/2014	2 jours	-1600 € TTC
Entreprise Xavier DELENGAIGNE	URFIST	Convention de formation simplifiée	Non renseigné	13/10/2014	13/10/2014	1 jour	- 400€ TTC Honoraires - Frais -350€ TTC
H2MW Hervé Maisonneuve Medical Writing Sarl	URFIST	Convention de formation simplifiée	Non renseigné	29/10/2014	30/09/2014	2 jours	-1600€ TTC Honoraires
Scénario Interactif SARL	URFIST	Convention de formation simplifiée	Non renseigné	18/11/2014	18/11/2014	1 jour	-700€ TTC Honoraires - Forfait frais : -300€ TTC
GIE-CERMEP Imagerie du vivant		Convention de mise à disposition d'un matériel type IRM et équipements informatiques associés	01/09/2014	01/09/2014	31/12/2019	4 ans 4 mois	
Université de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	25/08/2014	17/10/2014	17/10/2014	1 jour	
Mairie de Lyon (Direction des Affaires Culturelles)	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	23/07/2014	09/09/2014	09/09/2014	1 jour	+806,22 € HT soit +967,46 TTC
Fédération Française de Judo et Disciplines Associées - Ligue de Normandie de Judo	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	17/07/2014	01/01/2013	31/12/2013	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Danone Research SAS	IUT Lyon 1	Accord de confidentialité Unilatéral	01/08/2014	23/09/2013	23/09/2014	1 an + 5 ans à la date d'expiration	
Graines de Sol SARL	IUT Lyon 1	Avenant n°1 à la convention de partenariat	24/06/2014	01/05/2014	30/09/2014	5 mois	-6500 € HT en plus de la convention initiale
Lycée La Martinière Diderot	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	02/06/2014	02/06/2014	02/06/2017	3 ans	
Lycée d'enseignement général et technologique René Descartes	IUT Lyon 1	2 conventions de partenariat 2014/2015 Licence professionnelle	23/06/2014	01/09/2014	30/08/2015	1 an	30 heures formation Chimie Conduite des Installations de Production : - 2872,50 € / 25 heures Instrumentation des Installations de Production Chimique : -2393,75 €
Lycée Frédéric FAYS	IUT Lyon 1	Convention de partenariat pour la valorisation des formations de l'IUT. Reposant sur 2 dispositifs : contrat quinquennal avec l'état et Les Cordées de la Réussite	27/06/2014	27/06/2014	27/06/2017	3 ans	
Fondation de la faculté des sciences de l'université de Lisbonne - Fundação da Faculdade de Ciências da universidade de lisboa	UFR Chimie et Biochimie	Reversement par l'UCBL du solde du financement européen de l'école d'été Measurement Science in Chemistry 2013 pour la Fondation des sciences de Lisbonne	19/05/2014	19/05/2014	?	?	-36722,44 € Le versement intervient après signature de la convention, dans les 30 jours sous présentation de la facture
VetAgro Sup, institut d'enseignement supérieur et de recherche en alimentation, santé animale, science agronomiques et de l'environnement	IUT Lyon 1	Contrat cadre de prestation de service qui pourront être confiée à VetAgro Sup par l'UCBL	02/07/2014	15/06/2014	15/06/2019	5 ans	-100 € HT par Ingénieur/Enseignant. -50€ par déplacement de personnel du campus vétérinaire vers UCBL + facturation des heures en sus
INSA de Lyon	LabEx PRIMES IPNL	Convention de gestion d'équipements de TP d'imagerie médicale	24/06/2014	01/07/2014	01/07/2019	5 ans	Les dépenses d'entretiens, réparation et maintenance seront partagées avec l'INSA de Lyon à hauteur de 50-50
Ecole de Santé des Armées E.S.A.	SUAPS / AS Lyon 1	Convention de mise à disposition des activités du SUAPS de Lyon 1 aux élèves de l'ESA	11/09/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
ESCPE		Avenant n° 2 à la convention de coopération scientifique pédagogique et d'hébergement entre l'UCBL et l'association Ecole Supérieure de Chimie-Physique Electronique de Lyon.	24/07/2014	31/08/2014	31/12/2014	4 mois	
Centre Hospitalier Saint-Jean-de-Dieu	SUMPPS	Convention de collaboration entre le Centre Hospitalier et l'UCBL - Madame ESTINGOY Psychiatre est autorisée à exercer une activité au SUMPPS	01/03/2014	01/03/2014	28/02/2015	1 an	
IESA Lyon	ICAP	Avenant n°2 à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode Fournisseur d'Application Hébergée (FAH)	22/04/2014	01/02/2014	31/01/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
IDRAC	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	27/05/2014	14/02/2014	14/02/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
AFORIS Bretagne - Association pour la Formation et la Recherche en Intervention Sociale en Bretagne	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	13/06/2014	01/10/2013	01/10/2014	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur

Université Lumière Lyon 2	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	13/06/2014	01/06/2014	01/06/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Société MEGAPHONE	ESPÉ de Lyon	Convention de formation : Perfectionnement en langue des signes française	29/01/2014	10/02/2014	16/05/2014	15 jours	-8086,80 € en 3 factures successives pour les 3 sessions de formation
White Fox Pictures	ICAP	Convention de groupement conjoint avec mandataire solidaire - Création d'un film sur la formation géologique du site de Gavarnie - Mont Perdu - Patrimoine mondial de l'UNESCO	08/07/2014	08/07/2014	?	Le temps nécessaire à l'exécution du marché	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Académie de Lyon	ESPÉ de Lyon	Convention de formation 5 modules d'initiative nationale	17/04/2014	01/09/2013	31/08/2014	1 an	-16180,36 € montant global des formations. Détail annexe de 11 pages.
BABOEUP Productions	Mission Culture	Convention. L'organisme assurera une intervention - salle de danse Sciences bât SIUAPS	24/02/2014	17/04/2014	18/04/2014	2 jours	-1033 € TTC
Fédération Française des Echecs FFE	STAPS	Convention de partenariat pour mettre en œuvre une spécialité échecs au sein du DEUST ADECS	26/06/2014	26/06/2014	26/06/2015	1 an	
IRTS de Basse Normandie	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	04/07/2014	01/07/2014	01/07/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Association ARCIS	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	02/04/2014	12/06/2014	12/06/2014	1 jour	+2369,35 € TTC
Fédération Française Handisport	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	10/07/2014	15/04/2014	15/04/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
BLANCHIN Marie-Geneviève	Institut Lumière Matière	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	07/07/2014	07/07/2014	07/07/2015	1 an	
GAEIJS		Convention d'occupation temporaire du domaine public	19/05/2014	21/05/2014	28/05/2014	4 jours	A titre gratuit
CTCPA	IUT Lyon 1	Convention de partenariat dans le cadre de formation	13/05/2014	16/05/2014	31/08/2018	5 ans	
société GL events	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	21/05/2014	21/05/2014	31/08/2014	3 mois	
Université de Poitiers		Convention de reversement pour l'année 2014 de l'aide attribuée par l'ANR dans le cadre de l'action "IDEFI" pour le projet "CMI-FIGURE"	02/05/2014	02/05/2014	31/12/2014	?	+90000 € par an + 30 000 €/par Cours de Master en Ingénierie ouvert au 31 12 2012 (part variable)
Université Lumière Lyon 2	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	20/03/2014	03/06/2014	06/06/2014	3 jours	+2400 € HT
Graines de Sol SARL	IUT Lyon 1	Convention de partenariat	Non renseigné	01/10/2013	30/09/2014	1 an	-45 000 € HT
ADAM Gilles	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
BREMOND Alain	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
DUBOIS Jean-Pierre	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
FOY Françoise	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
MERLIN Philippe	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
PATUREL Georges	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
STEINER Frank	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
IFPASS		Convention portant Autorisation d'occupation temporaire	03/07/2014	03/07/2014	03/07/2015	1 an	+50000 € HT / an + 5000 € HT pour le parking + 5000 € HT amphithéâtre G2 ou G1
L'Association du Réseau des URFIST (ARU)	URFIST	Convention de partenariat portant sur le développement d'une nouvelle plateforme de gestion des stages	27/06/2014	27/06/2014	27/06/2016	2 ans	-500€ pour l'année 2014
SILECS	URFIST	Avenant à la convention de formation du 21 mars 2014 Beamer pour la présentation des résultats de recherche	10/06/2014	17/04/2014	17/04/2014	1 jour	
Service de Santé au travail de l'AST GrandLyon		Convention spécifique relative à la participation d'un SST au Réseau National de Vigilance et de Prévention des Pathologies Professionnelles 2013-2017	01/01/2013	01/01/2013	31/12/2017	5 ans	+12 780 € versés par l'Anses
Ligue Rhône Alpes de Badminton	STAPS	Convention de partenariat dans un but de développement et de professionnalisation mouvement du sportif badist rhônalpin	01/06/2014	01/07/2014	01/07/2017	3 ans	Intervenants TD au taux en vigueur (1er octobre = 40,91 € Brut/heure)
Conférence des Présidents d'Université CPU; CNRS	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée	10/06/2014	06/06/2014	10/06/2014	3 jours	+1730,02 € TTC
Syndicat Mixte de Gestion du Conservatoire à rayonnement Régional de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	02/06/2014	11/06/2014	25/06/2014	3 jours	A titre gratuit
Collèges Jean Macé et Morice Leroux	IUT Lyon 1	Convention de partenariat accompagnement éducatif / Les Cordées de la Réussite	25/05/2014	25/05/2014	25/05/2017	3 ans	
Collège Gilbert DRU - Lyon	IUT Lyon 1	Convention de partenariat accompagnement éducatif / Les Cordées de la Réussite	10/04/2014	10/04/2014	10/04/2017	3 ans	

CROUS Lyon St-Etienne		Convention d'adhésion au service de restauration du campus de Rockefeller pour les personnels de l'UCBL	Non renseigné	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
MEGAPHONE Sarl	ESPÉ de Lyon	Convention de formation : Formation en langue des Signes Française	25/04/2014	03/04/2014	10/04/2014	4 jours	-1728 € TTC pour les prestations de MEGAPHONE
Association autonome de solidarité Laïque du Rhône	ESPÉ de Lyon	Convention de partenariat	23/06/2014	01/09/2013	31/08/2016	3 ans	
CREPS Pays de la Loire	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	07/04/2014	15/04/2014	15/04/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
SDIS 38 (Service Départemental d'Incendie et Secours de l'Isère)	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	Non renseigné	01/01/2014	31/12/2014	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Stade Montois Rugby Association	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	30/04/2014	01/05/2014	01/05/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
LUCIANI Germain	SUAPS	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	13/04/2014	13/04/2014	18/04/2014	5 jours	
FARGE Thomas	SUAPS	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	Non renseigné	13/04/2014	18/04/2014	5 jours	
CREPS PACA	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	20/05/2014	14/02/2014	14/02/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
PYRAMIDE DISTRIBUTION	Mission Culture	Contrat de cession de droit de représentation du film Le Havre par Aki Kaurismaki	25/04/2014	17/12/2013	17/12/2013	1 jour	-110 €TTC
Compagnie Div'Art	Mission Culture	Contrat de cession de droit de représentation en France du spectacle "Dans le soleil et l'acier, la mort de Mishima"	29/01/2014	28/03/2014	28/03/2014	1 jour	-1500 €TTC
Nième Compagnie		Contrat de Co-Production	04/06/2014	03/03/2014	20/03/2014	16 jours	-5000 €TTC
Hospices Civils de Lyon (HCL)	Faculté de médecine Lyon Sud	Convention de formation pratique de l'hygiène au bloc opératoire	09/07/2014	16/09/2014	23/09/2014	3 jours	-1496€
Ville de Vaulx-en-Velin	Université Ouverte	Convention de partenariat pour l'organisation d'un cycle de conférences au Planétarium	01/09/2014	01/10/2014	01/10/2015	1 an	
SIBILLE François	Centre de Recherche Astrophysique (CRAL) UMR 5574	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
Collège Elsa Triolet de Vénissieux	laboratoire S2HEP	Convention de partenariat pour accueil d'une classe de collégiens de 5ème par le laboratoire	Non renseigné	16/09/2014	16/09/2014	1 jour	
Académie de Lyon		Convention Cadre entre les Universités et les Lycées publics à classe préparatoires aux grandes écoles (CPGE) de l'académie de Lyon	20/06/2014	01/09/2016	31/08/2020	4 ans	
L'Association du Réseau des URFIST (ARU)	URFIST	Convention de partenariat portant sur l'organisation d'une Journée Nationale d'Etudes du 25 septembre 2014	22/07/2014	22/07/2014	22/07/2015	1 an	-1050 € à l'ARU par l'Urfist
Université Paris Diderot, Université Montpellier 2, Université Bretagne Occidentale UBO, Université de Bourgogne	IREM	Convention de groupement d'intérêt scientifique (GIS)	Non renseigné	01/01/2014	01/01/2018	4 ans	-250€
Lycée Pierre BROSSOLETTE	IUT Lyon 1	Convention de partenariat reposant sur le contrat quinquennal avec l'Etat et Les Cordées de la Réussite	03/09/2014	03/09/2014	03/09/2017	3 ans	
C & J Formation	ICAP	Avenant n°2 à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	05/09/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Ecole Pratique des Hautes Etudes EPHE		Accord de collaboration entre l'EPHE et l'UCBL 1	19/09/2014	19/09/2014	19/09/2018	4 ans	
Ecole nationale supérieure de chimie de Clermont Ferrand - ENSCCF	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	04/09/2014	12/07/2013	11/07/2014	1 an	+747,50€ TTC
Université de Lyon	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et gratuit du théâtre Astrée	Non renseigné	17/10/2014	17/10/2014	1 jour	
La Cellule Congrès de l'Université Claude Bernard Lyon 1	Mission Culture	Accord de mise à disposition du théâtre Astrée interne à l'université à titre précaire et onéreux pour la 14ème journée annuelle du FARAP	10/09/2014	26/09/2014	26/09/2014	1 jour	+702 € net
APECITA (Association Pour l'Emploi des Cadres, Ingénieurs et Techniciens de l'Agriculture)	IUT Lyon 1	Convention d'insertion professionnelle Année Scolaire 2014-2015	09/09/2014	09/09/2014	09/09/2015	1 an	-160 €
HESPUL	IUT Lyon 1	Convention de prestation dans le cadre de 2 formations	01/09/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	-3019,16 €
Ville de Chassieu	Université Ouverte	Convention de partenariat 2014-2015 pour l'organisation d'un cycle de conférences à la médiathèque de Chassieu	Non renseigné	22/01/2014	30/04/2015	4 conférences de 2 heures	+280 €
François MAGNAN	URFIST	Convention de formation simplifiée	Non renseigné	27/11/2014	28/11/2014	2 jours	-900 € d'honoraires et Frais de déplacement -420 €
Ville de Villeurbanne	IUT Lyon 1	Convention de partenariat entre la ville de Villeurbanne et l'UCBL 1 : mise à disposition d'une imprimante 3D	24/07/2014	27/09/2014	04/10/2014	3 jours	+1500 €
Théâtre d'Ouble (association)	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée, présentation spectacle "L'envie de dormir est une odeur"	18/09/2014	18/09/2014	05/11/2014	10 jours	

CREPS de Bourgogne	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	08/08/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Association Intelli'Cure		Convention de partenariat - Organisation conjointe d'un DIU "Déficience Intellectuelle"	Non renseigné	01/09/2013	01/09/2014	1 an	Seule l'UCBL est chargée de la gestion administrative et financière du DIU
Centre National d'Enseignement à Distance CNED		Convention de mise en place et exploitation du dispositif de formation ouverte et à distance : Diplôme Universitaire Ethique et prévention dans l'accompagnement de la personne âgée	26/09/2014	01/09/2014	31/08/2014	1 an	Frais inscription : +990€/an formation initiale, +1180€/an formation continue. L'UCBL reverse au CNED -669€ par inscription en formation initiale et -733€ par formation continue
Hôpital d'Instruction des Armées DESGENETTES	Faculté de Médecine Rockefeller	Convention 2014 / 93 relative à la participation du médecin en chef JACQUIN Olivier à une activité d'enseignement	03/10/2014	01/03/2014	31/03/2014	1 mois	
Hôpital d'Instruction des Armées DESGENETTES	Faculté de Médecine Rockefeller	Convention 2014 / 109 relative à la participation du pharmacien en chef DUSSART Claude à une activité d'enseignement	03/10/2014	03/10/2014	02/10/2015	12 mois	
BERNARD Alain	Centre de Recherche Astrophysique (CRAL) UMR 5574	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole	18/04/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	
Un Doua de Jazz	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée 2014/2015	09/09/2014	21/10/2014	23/10/2014	2 jours	
Ecole de Santé des Armées E.S.A.		Decision de reconduction à la convention n°2 du 29/06/12 - formations théoriques des cycles médecine et pharmacie pour le cycle 2013/2014 et Décision pour la reconduction pour le cycle 2014/2015	03/10/2014	01/09/2013	31/08/2015	1 an	
Universités : Strasbourg SFC - Littoral Côté d'Opale - Bretagne Occidentale - Nantes - Jean Monnet - Caen Basse-Normandie - Orléans SEFCO - Reims Champagne-Ardenne - Lorraine - Pierre et Marie Curie UMPC - Lille 1 - Paris 13		Convention de partenariat FCA Manager	21/01/2014	21/01/2014	Non renseignée	?	-9000€
Electricité de France		Accord cadre de partenariat - Grands axes de coopération	08/10/2014	08/10/2014	07/10/2017	3 ans	
Association Caldeira	Mission Culture	Convention de mise à disposition à titre précaire et onéreux du théâtre Astrée - Pour un concert, conférence, théâtre	30/09/2014	08/11/2014	08/11/2014	1 jour	+1807,27 € TTC pour la prestation
COACH Services Sarl	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	21/07/2014	01/06/2014	31/05/2015	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
CROUS Lyon St-Etienne	IUT Lyon 1	Convention d'occupation temporaire de locaux pour la restauration des étudiants et des personnels de l'IUT Lyon 1 site villeurbanne Gratte-ciel	Non renseigné	01/09/2014	31/08/2015	1 an	Participation forfaitaire du CROUS + 30000€
CROUS Lyon St-Etienne	IUT Lyon 1	Convention de mise à disposition d'un personnel de l'IUT Lyon 1 au CROUS de Lyon Saint-Etienne dans le cadre du fonctionnement du restaurant universitaire de l'IUT Lyon 1	14/10/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	
Nième Compagnie	Mission Culture	Convention de partenariat 2014-2017 pour les conditions d'occupation du théâtre Astrée	13/10/2014	13/10/2014	31/12/2017	2 ans 3 mois	-93850€ Subvention annuelle
Ecole Nationale des Industries du Lait et des Viandes (ENILV)	IUT Lyon 1	Convention de prestation de services - relative à la mise en œuvre de TP Micro-brasserie organisé par le département génie biologique de l'IUT	10/10/2014	01/09/2013	31/08/2014	1 an	+ 13056,12€ HT
Le syndicat Mixte du Technopole Alimentec	IUT Lyon 1	Convention de mise à disposition de locaux et équipements sur la plate-forme technologique Alimentec	14/10/2014	01/01/2014	31/12/2018	4 ans	+26308,68 +4000, Coûts détaillés en annexe
Association Wani Niya Olowampi	SUMPPS	Convention - Formation de praticien Shiatsu module 2 à mme PRUDENT	18/10/2013	01/09/2013	31/08/2015	2 ans	Coût de la première année : -1080 € et -55€ licence
MEON Henriette	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	26/09/2014	01/10/2014	30/09/2015	1 an	
MEIN Pierre	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	26/09/2014	01/10/2014	30/09/2015	1 an	
DEBARD Evelyne	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	29/09/2014	01/09/2014	30/08/2015	1 an	
HUGUENEY Marguerite	l'Observatoire	Convention d'accueil d'un collaborateur bénévole à titre occasionnel	26/09/2014	30/09/2014	30/09/2015	1 an	
Association Vertical Côtère	SIUAPS	Convention d'utilisation prioritaire Club Vertical Côtère / SIUAPS - UCBL	17/07/2014	17/07/2014	16/07/2017	3 ans	
INSA de Lyon	IUT Lyon 1	Convention de location de salles - Mise à disposition d'une salle de TP de physique	19/09/2014	01/09/2014	31/08/2015	1 an	-898,80€ TTC à l'INSA
Monsieur Jacques PORTOUKALIAN, auto-entrepreneur	Biologie Humaine	Avenant n°3 à la convention de renouvellement de prestations	07/10/2014	01/10/2014	30/09/2015	1 an	

Association Garde d'Enfants Pour l'Equilibre du Temps Professionnel et du Temps Familial et de son Organisation GEPETTO	Centre de Loisirs Educatifs (CLE)	Convention pour l'utilisation des locaux de l'Université Claude Bernard Lyon 1 situés dans le bâtiment occupé par le Centre de Loisirs Educatifs	14/10/2014	01/11/2014	30/11/2014	1 mois	L'association GEPETTO verse au CLE une compensation de +48,45€ et +15€
SOS Amitié Région de Lyon	SUAS	Convention de mise à disposition de locaux universitaires	23/10/2014	23/10/2014	22/10/2015	1 an	
La compagnie Française Maimone (association)	Mission Culture	Contrat de cession - Droit de représentation de l'animation Au Revoir à Astrée	15/09/2014	15/09/2014	?	?	-250€
Nième Compagnie	Mission Culture	Convention de résidence dans le cadre de la programmation du théâtre Astrée	24/07/2014	01/09/2014	16/10/2014	2 mois	
CREPS Pays de la Loire	ICAP	Convention d'usage de la plate-forme SPIRAL Connect en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	08/10/2014	05/10/2014	04/10/2014	1 an	*1ère partie : un droit d'entrée annuel forfaitaire incluant un vol. d'espace disque dur * 2ème partie : somme forfaitaire/ utilisateur
Les Grands Ateliers - AMACO	ICAP	Avenant à la convention d'usage de la plate-forme SPIRAL en mode fournisseur d'application Hébergée (FAH)	Non renseigné	01/07/2014	30/06/2015	1 an	
AUDIPOG	Faculté de médecine Lyon Est	Avenant à la convention de collaboration	01/09/2014	01/09/2013	31/08/2014	1 an	
AUDIPOG	Faculté de médecine Lyon Est	Convention de collaboration - mise à disposition des locaux situés sur le domaine de la Buire	01/09/2014	01/09/2014	31/08/2014	1 an	+4680€HT
Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)	Institut universitaire de médecine du travail	Convention n° 1141000 relative à la rédaction des chapitres des maladies suivantes : "Carcinome du nasopharynx" "Parkinson"	20/10/2014	20/10/2014	30/11/2014	1 mois	+990 € HT droit forfaitaire à l'institut universitaire de médecine du travail Lyon 1
Institut National de Recherche et de Sécurité (INRS)	Institut universitaire de médecine du travail	Convention n° 1141001 relative à la participation de monsieur le Professeur Alain BERGERET au comité de rédaction des commentaires	20/10/2014	01/01/2014	31/12/2014	1 an	+2000 € TTC par réunion avec participation de monsieur BERGERET
AEITPE Bâtira	IUT Lyon 1	Convention cadre de partenariat	25/09/2014	25/09/2014	24/09/2015	1 an	-5000€ soutien financier du forum

\* Légende du Montant financier :

+ signifie recette pour l'UCBL

- signifie la participation financière de l'UCBL à l'action de la convention

**RECAPITULATIF DES CONVENTIONS DIVERSES**

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
	INSA de Lyon	Achat d'un microscope électronique à balayage environnemental à émission de champ : PHILIPS XL30 ESEM-FEG.	10 ans à compter du 26/11/2001	INSA CNRS UCBL ARMINES ECL BIOMERIEUX S.A.	Pour INSA : Claude ESNOUF Pour CNRS : Robert MUTIN Pour UCBL : Gérard MOREL Pour ARMINES : René LALAUZE Pour ECL : Philippe KAPSA Pour BIOMERIEUX : Christian PICOT
Accréditation ED	Université Jean Moulin Lyon 3	Convention en vue d'une accréditation conjointe ED 486 "SEG" Sciences Economique et de Gestion	4 ans à compter du 1er janvier 2007 jusqu'au 31 décembre 2010	Université Jean Moulin Lyon 3 Université Lumière Lyon 2 Université Claude Bernard Lyon 1 ENS LSH Université Jean Monnet St Etienne	
Action Thématique Concertée 2002 - Vieillesse	INSERM	Convention d'aide à la recherche n° VIE0208	24 mois	INSERM / UCBL	GODINOT Catherine
Action Thématique Concertée 2003 - Environnement Santé	INSERM	Convention d'aide à la recherche n° ENS0301	36 mois à compter 22/07/2004	INSERM / UCBL	PONTIER Dominique
Appel à proposition	Université Claude Bernard - Lyon I	Effets des mélanges de métaux sur la base de concentrations cytosoliques.	36 mois	UCBL	PERY Alexandre CHARLES Sandrine
Appel à proposition	Université Claude Bernard - Lyon I	Etude de la diversité des gènes de l'identité des organes floraux dans le genre <i>Rosa</i> : implication dans la diversité de l'architecture des fleurs.		UCBL	RAYMOND Olivier
Appel à proposition	Université Claude Bernard - Lyon I	Thèmes du Programme franco-Chinois de recherches avancées (PRA) Bio-activité de glycomimétiques anti-oxydants pharmacophores (anti-diabétiques, anti-arythmiques)	signée le 20/05/2005	UCBL East China University of Sciences and Technology	Pour UCBL : Mr Jean-Pierre PRALY Pour East China University : Mme Guo-Rong CHEN
Convention constitutive	CNRS	Convention constitutive du Centre Français de Calcul Atomique et Moléculaire Rhône-Alpes	4 ans à compter du 01/01/10	CNRS/ENS/UCBL/Univ Joseph Fourier Grenoble 1/Commissariat à l'énergie atomique	M. JL Barrat
Convention d'accueil	Université Montpellier 2	Convention d'accueil dans le cadre des activités de recherche de Mr Renaud METZ, MCF Lyon 1 à Université Montpellier 2	signée le 20/08/2007 pour 1 an à compter du 01/09/2007	Université Montpellier 2 CNRS UCBL	DRED
Convention d'accueil	ETH Zurich	Convention de délégation de Mme AUBEL Dominique, MCF dans le cadre d'une coopération scientifique de haut niveau	signée le 6 mars 2007 pour l'année 2006/2007	ETH Hoenggenzberg HCI Institute for Chemical and Bio-Engineering UCBL	
Convention d'accueil	Université Paul et Marie Curie Paris 6	Convention d'accueil de Mr Julien PILME, MCF Lyon 1 à Paris 6	signée le 02/04/2007	Université Paris 6 UCBL Directeur Labo Chimie Théorique Directeur UFR 926 à l'UPMC	Pr Jean-Charles POMEROL (Université Paris 6)
Convention d'accueil	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention de coopération de haut niveau de Mr Gilles FEVOTTE Pr Lyon 1	Signée le 15/11/2007 pour l'année 2008	UCBL Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne	DRED
Convention d'accueil	CEA-Commissariat à l'Energie Atomique Directeur des Sciences de la Matière	Mise à disposition pour exercer les fonctions de chercheur senior dans le cadre de l'Espace de Structure Nucléaire Théorique (ESNT) du CEA, Mr Karim BENNACEUR MCF	signée le 29/06/2006 pour 2006/2007	CEA-SSM Saclay UCBL	DRED
Convention d'accueil	UCBL	Avenant n°1 à la convention de délégation concernant Mr Virgone du 10 décembre 2007	convention prolongée pour l'année 2008-2009	UCBL ENTP	Mr VIRGONE
Convention d'accueil	UCBL	Avenant n°1 à la convention de délégation concernant de Mr Olivier RAYMOND	convention renouvelée pour une année à compter du 01/09/2008	UCBL INRA	Mr Olivier RAYMOND
Convention d'accueil	UCBL	Convention pour l'intégration d'un enseignant chercheur hospitalo-universitaire (Mr Pierre COLON) dans le laboratoire des multimatériaux et interfaces (UMR 5615)	convention établie pour 2 ans à compter de la signature des deux parties	UCBL Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) L'Université Paris 7 Denis Diderot	Mr Philippe MIELE (LMI - UMR 5615)
Convention d'accueil	UCBL	Convention pour l'intégration d'un enseignant chercheur hospitalo-universitaire (Mme Nelly PLASSE PRADELLE) dans le laboratoire des multimatériaux et interfaces (UMR 5615)	convention entre en vigueur à la signature des deux parties pour une durée de 5 ans reconductible	UCBL Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces (LMI) L'Université Paris 7 Denis Diderot	Mr Philippe MIELE (LMI - UMR 5615)

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention d'accueil	L'Institut National de la Recherche Agronomique	Convention d'accueil - Personnel mis à disposition d'organisme extérieur	01/10/2007 au 30/09/2009	INRA UCBL	
Convention d'accueil	Cemagref	Convention d'accueil de Mr Philippe NAMOUR ingénieur d'Etude du Cemagref par l'Université Lyon 1	signée le 01/10/08 durée du 01/10/08 au 30/09/10	CEMAGREF UCBL	
Convention d'accueil	L'Institut National de la Recherche Agronomique	Convention d'accueil - Personnel mis à disposition d'organisme extérieur	01/10/2007 au 30/09/2009	INRA UCBL	
Convention d'accueil	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention d'accueil d'un enseignant-chercheur Mr Gilles FEVOTTE Pr à l'IUTA de Lyon	Signée le 21/01/2009 pour l'année 2008	UCBL Ecole Nationale Supérieure des Mines de Saint Etienne	DRED
Convention d'accueil	Cemagref	Convention d'accueil de Mr Philippe NAMOUR ingénieur d'Etude du Cemagref par l'Université Lyon 1	signée le 01/10/08 durée du 01/10/08 au 30/09/10	CEMAGREF UCBL	
Convention d'accueil	Université Joseph Fourier Grenoble	Convention d'accueil de Mr Norbert NOURY Professeur UCBL1	signée le 10/03/09 durée 2 ans	UJG Grenoble UCBL	
Convention d'accueil	UCBL	Convention de délégation de Mme Dominique AUBEL, maître de conférence à l'IUT A	signée le 24/02/2005 Avenant signé le 05/03/2009 pour la durée de l'année universitaire 2008-2009	UCBL Institute for chemical and bio-engineering	
Convention d'accueil	UCBL1	Convention de délégation de Mme Dominique AUBEL, maître de conférence à l'IUT A	signée le 24/02/2005 Avenant signé le 14/09/2009 pour l'année universitaire 2009-2010	UCBL et Institute for chemical and bio-engineering	
Convention d'accueil	UCBL1 - IUT	"Marketing : comportement du consommateur" Convention d'accueil de Mme ROBINOT Elisabeth, MC à l'IUT UCBL dans le laboratoire IREGA EA 2426	de 01-09-09 au 31-12-10 (reconduction possible après approbation par période successives de 4 années) signée le 8-10-09 par L. Collet attente signatures autres parties	UCBL 1-IUT et Université de Savoie - laboratoire IREGA EA2426 - Chambéry	
Convention d'accueil	UCBL - LIP UMR CNRS 5668	Optimisation des protocoles de niveau OSI 2 à 4 pour réseaux de micro-contrôleurs embarquant des capteurs/actionneurs. Convention d'accueil à l'INSAL de Bernard TOURANCHEAU, PR2 Lyon1 au sein du CITI EA 3720 sous la responsabilité de Jean-Marie GORCE, Directeur	signée le 17-06-10 durée 2 ans	INSAL CITI EA 3720	
Convention d'accueil	UCBL	Accueil sur le site de l'INRETS LBMC à Bron de 3 Maîtres de Conférences Lyon 1, Stéphane NICOLLE, Mélanie OTTENIO, Sonia DUPREY et Robert THOMAS, chargé de Rech. INRETS, 50% de son temps UFR Mécanique, site Doua Villeurbanne	signée le 10/03/10 jusqu'au 31/12/10	UCBL LBMC UMR_T9406 INRETS - UCBL	Philippe VEZIN
Convention d'accueil	UCBL - ENSM-SE	Convention d'intégration d'un enseignant chercheur M. G. FEVOTTE pour s'associer aux travaux de recherches développés au sein du centre SPIN de l'ENSM-SE	signée le 1/3/2010 durée jusqu'au 31/12/10	UCBL ENSM-SE	M. P. JAMET
Convention d'accueil	UCBL 1	Accueil de Mme CANAULT Mélanie, MCF UCBL1 au sein de UMR DDL LYON2	signée le 25/05/10	UCBL 1 : IEA 4129 LYON 2 : UMR 5596	Yves MATILLON François PELLEGRINO
Convention d'accueil	UCBL 1	Convention d'accueil de Jean Jacques JURE, Thésard INRETS-LBA, sous la responsabilité de Sylvie RONEL, et de M. Pierre Jean ARNOUX, INRETS-LBA, au laboratoire LBMC UMRT9406 LYON 1 IUTB	signée le 5/7/10	UCBL 1 : LBMC INRETS BRON Laboratoire de Biomécanique Appliquée	Philippe VEZIN Christian BRUNET
Convention d'accueil	Université Montpellier 2	Accueil de Renaud METZ, MCF à Lyon 1 à l'Université Montpellier 2 sous la direction de M. François FAJULA, Institut de Chimie Moléculaire et des Matériaux UMR 5253- Institut Charles Gerhardt, dans le cadre de ses activités de recherche	signée le 20-01-11 pour 3 ans à compter du 01-09-09	Université Montpellier 2 UCBL	Renaud METZ sous la direction de M. FAJULA Univ Montpellier 2 UCBL M. DELALU

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention d'accueil	Université Bourgogne à Dijon	Accueil de MME JIANG-XU Tao, MC de l'Université de Bourgogne, pour effectuer ses travaux de recherche au Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon, Dir. Olivier Bertrand	signée le 10-01-11 conclue pour la durée du contrat d'établissement qui débute le 01-01-11	Université Bourgogne à Dijon UCBL/ Centre de Recherche en Neurosciences	Univ de Bourgogne Dijon : Luc PENICAUD UCBL : Olivier Bertrand
Convention d'achat en commun	CNRS	Achat en commun du SNIF.	?	CNRS UCBL	Pour UCBL : Gérard SMADJA et J.P. LEMONNIER
Convention d'achat en commun	CNRS	Achat de matériel de spectroscopie RAMAN, pour le compte de Institut de Recherches sur la Catalyse UPR 5401.	?	CNRS UCBL	
Convention d'achat en commun	Ecole Centrale de Lyon	Acquisition d'un ordinateur parallèle.	Prend effet au 15/11/2002	ECL CNRS UCBL	Pour ECL : Denis JEANDEL Pour CNRS : Lionel LE PENVEN Pour UCBL : Marc BUFFAT
Convention d'achat en commun	Ecole Centrale de Lyon	Définition des modalités d'achat, de propriété et de maintenance d'un microscope électronique filtre en énergie LEO 912.	10 ans à compter de la date de signature (manquante)	ECL CNRS UCBL ENISE INSA TOTAL-FINA-ELF LAFARGE SCIENCE ET SURFACE RHODIA Recherches	Pour ECL : Laurence PONSONNET Pour CNRS : Philippe KAPSA Pour UCBL : Michel PITAVAL et Geneviève BLANCHIN Pour ENISE : Hassan ZAHOUANI Pour INSA : Claude ESNOUF Pour TOTAL-FINA-ELF : Claude SCRAMONCIN Pour LAFARGE : Michel GIMENEZ Pour SCIENCE ET SURFACE : Jacques BRISSOT Pour RHODIA : Philippe MENEZ et Yvan MONTARDI
Convention d'achat en commun	ENS de Lyon	Convention d'achat en commun d'un spectromètre paramagnétique électronique de la structure fédérative "Fédération catalyse, molécules, matériaux, procédés"	1 an à compter du 01/01/2006	Ecole Normale Supérieure de Lyon Université Claude Bernard - Lyon I CNRS de Lyon ESCPE de Lyon	
Convention d'achat en commun	Université Claude Bernard - Lyon I	Acquisition d'un poste d'études Neuropsychologiques chez le singe (OPTOTRAK).	?	UCBL INSERM	Pour UCBL : Denis PELISSON
Convention d'achat en commun	Université Claude Bernard - Lyon I	Avenant financier à la convention d'achat en commun d'équipement informatiques de la structure fédérative de recherche "Fédération Lyonnaise de calcul haute performance" en date du 30 juin 2004	en vigueur le 10/04/2005	Université Claude Bernard - Lyon I Ecole Normale Supérieure de Lyon Ecole Centrale de Lyon INSA de Lyon	Mr Jean-Louis BARRAT
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Implant bioactif" présenté par le laboratoire Multimatériaux Interfaces UMR 5615 dirigée par M. Philippe MIELE	signée le 24-01-11 pour la période du 03-01-11 au 03-01-12	PRES UCBL	UCBL : Bérengère TOURY
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Optimisation de la production semence vaccinale anti-grippe " présenté par le laboratoire de Virologie et Pathologie Humaine FRE 3011 dirigé par M. Bruno LINA	signée le 28-01-11 pour la période du 01-01-11 au 30-10-11	PRES UCBL	UCBL : Manuel ROSA-CALATRAVA
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Particules cationiques stables pour l'encapsulation " présenté par le laboratoire Ingénierie Matériaux Polymères UMR 5223 dirigé par Jean-François GERARD	signée le 28-01-11 pour la période du 01-02-11 au 31-10-11	PRES UCBL	UCBL : Thierry DELAIR
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Evaluation d'inhibiteurs hétérocycliques de phosphates alcalines pour la prise en charge de l'arthrose et des spondylarthropathies " présenté par l'Institut de Chimie et Biochimie Moléculaires et Supramoléculaires" UMR 5246 dirigé par Loïc BLUM	signée le 4-2-11 pour la période du 1-2-11 au 29-2-12	PRES UCBL	UCBL : René BUCHET
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Caractérisation de nano particules" présenté par le laboratoire de Spectrométrie Ionique et Moléculaire UMR 5579 dirigé par Christian BORDAS	signée le 4-2-11 pour la période du 3-1-11 au 29-6-12	PRES UCBL	UCBL : Pierre François BREVET

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Subvention allouée par LST au bénéfice du projet "Myrica gale" présenté par le laboratoire d'Ecologie Microbienne dirigée par René BALLY	signée le 24-01-11 pour la période du 04-01-11 au 04-01-12	PRES UCBL	UCBL : Gilles COMTE
Convention d'attribution de financement	PRES Université de Lyon "Lyon Science Transfert"	Avenant n°1 prolongation à la convention initiale (signé le 14-10-09 pour la période du 1-10-09 au 1-11-10) du projet "Elaboration de nouveaux matériaux hybrides de type Métal@Oxyde-Metallique en vue de la promotion plasmonique de la photocatalyse pour la production d'hydrogène" présenté par le laboratoire Multimatériaux et Interfaces UMR 5615 dirigée par Christian BRYLINSKI	signé le 4-2-11 valable jusqu'au 1-5-11	PRES UCBL	UCBL : Arnaud BRIOUDE
Convention de co-financement	Ecole Normale Supérieure de Lyon	convention de co-financement portant sur les modalités d'acquisition par l'ENS d'un microscope pour imagerie rapide sur cellules vivantes "Spinning Disk".	Signée le 17/10/2007	ENSL UCBL	Pour UCBL : IFR 128 Chantal Rabourdin-Combe
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Acquisition d'un microscope électronique à balayage HITACHI S570.	?	UCBL ENS de Lyon	Pour UCBL : Christophe LECUYER Pour ENS : Yanick RICARD
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Définir les conditions de versement de la subvention d'équipement pour l'acquisition en commun d'un polariseur circulaire RCP Xenon.	?	UCBL CNRS	Pour UCBL : André BRIGUET
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention portant modalités de financement d'un équipement "système de tomographie à émission de positions"	convention signée le 22/02/2005	UCBL INSERM GIE CERMEP Fondation Rhône-Alpes Futur	Pour UCBL : Marc JANIER
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention portant modalités de financement d'aménagement de locaux "Laënnec"	convention signée le 25/07/2005	UCBL INSERM	Jean-Paul RIOU
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention portant modalités de financement d'aménagement de locaux "Cecil"	Convention signée le 27/10/2005	UCBL INSERM	Jean-Paul RIOU
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention financière pour le financement des équipements et aménagements destinés à la plateforme Lyon Sud dans le cadre du Cancéropole Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA)	Convention signée le 05/07/2006	UCBL HCL	
Convention de co-financement	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention inter établissements modalités d'acquisition par le CNRS d'un matériel	Convention signée le 06/10/2008	UCBL CNRS	Mr BARRAT
Convention de co-financement	CNRS	Convention inter établissements modalités d'acquisition par le CNRS et l'UCBL	Convention signée le 04/11/2008	CNRS UCBL	
Convention de co-financement	UCBL	Convention de co-financement d'un matériel et de groupement d'achat entre l'UCBL, l'ENSL et l'INSAL	signée le 12/05/2009 pour 3 ans	UCBL ENSL INSAL	
Convention de co-financement	Région Champagne-Ardenne	Convention relative à l'allocation doctorale cofinancée avec l'UCBL et Univ Reims de Mlle COIFFIER Claire, Thésarde à l'Université de Reims, UMR 6229 - Institut Chimie Moléculaire	signée le 26/02/10	Région Champagne-Ardenne Université de Reims UCB Lyon 1	Responsables scientifiques URCA : Arnaud HAUDRECHY UCBL (UMR 5246-ICBMS) : Peter GOEKJIAN
Convention de co-financement	CLARA	Contrat de recherche. Objet : préciser les conditions et modalités de la réalisation du projet "Phénotypic characterisation of human tumor cells using integrated microfluidic" et du soutien	signé le 22/02/10 valable du 12/01/10 au 12/02/11	CLARA -UMR 5586 LPMCNCN- CNRS - Grenoble-INP -	coordonnateur : M. JP RIEU
Convention de co-financement	UCBL	Conditions d'achat du séquenceur nouvelle génération HiSeq 2000 (société Illumina) par la plateforme de Génomique et Microgénomique ProfileXpert	signée le 2/9/10	UCBL Fondation Synergie Lyon Cancer	Joel LACHUER, Dir. ProfilXpert, Resp Equipe Neurogénomique/U842 INSERM

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de co-financement	UCBL	Conditions d'achat du séquenceur nouvelle génération HiSeq 2000 (société Illumina) par la plateforme de Génomique et Microgénomique ProfileXpert	signée le 2/9/10	UCBL Cancéropôle Lyon Auvergne Rhône-Alpes (CLARA)	Joel LACHUER, Dir. ProfilXpert, Resp Equipe Neurogénomique/U842 INSERM
Convention de co-financement	ADEME Agence de l'Environnement et de la Matière de l'Energie	Convention de collaboration pour le financement d'un bénéficiaire d'une aide financière individuelle de formation par la recherche de l'ADAME. Co-financement de la thèse de M. Benjamin YOUNOU.	signée le 8-11-10 du 01-10-10 au 30-09-13	ADEME Etat - Ministère de la Défense (DGA) CNRS UCBL / Ecologie Microbienne UMR 5557	René Bally
Convention de co-financement	UCBL	Convention portant sur les conditions d'utilisation d'un séquenceur HiSeq 2000 (société Illumina) par la plateforme de Génomique et Microgénomique ProfileXpert	signée le 4-12-10	UCBL/INSERM/CLARA/Fondation Synergie Lyon Cancer/Fondation Mérieux	Joel LACHUER, Dir. ProfilXpert, Resp Equipe Neurogénomique/U842 INSERM
Convention de co-financement	Groupement de Coopération Sanitaire "Etoile" LYON UCBL : Lyon Ingénierie Projets	Convention de coopération pour le financement de 2 projets de recherche "ULICE" et "ENVISION"	signée le 12-7-10 valable jusqu'au 31-01-14	Groupement de Coopération Sanitaire "Etoile" LYON UCBL : Lyon Ingénierie Projets	
Convention de co-financement	ADEME Agence de l'Environnement et de la Matière de l'Energie	Convention de collaboration pour le financement d'un bénéficiaire d'une aide financière individuelle de formation par la recherche de l'ADAME. Co-financement de la thèse de M. Emil OBEID.	signée le 7-02-11 du 01-10-10 au 30-09-13	ADEME/Peugeot Citroen/CNRS- UCBL IRCELYON UMR 5256/Institut Polytechnique Grenoble	Michel LACROIX
Convention de collaboration	INSA de Lyon Université de Savoie ENTPE INSA de Toulouse	<b>Accord de partenariat</b> : projet IFUWWT "Indo French Unit for Water and Waste Technologies	3 ans à compter du 01/06/2006	INSA de Lyon Université de Savoie ENTPE INSA de Toulouse	
Convention de collaboration	BRGM - Bureau des Recherches Géologiques et Minières	convention de coopération interorganismes pour la mise en place d'une Cellule d'Intervention et d'Expertise Scientifique et Technique (CIEST)	Prend effet à compter de la dernière signature intervenue et pour une durée de 3 ans	BRGM CEA Centre National d'Etudes Spatiales CNRS IPGP IRD ENS UCBL	BRGM : Christine KING CEA : Rémi Michel CNES : P, Ultré-Guéraud/Eliane Cubero-Castan ENS/CNRS : Christophe Delacourt IPGP : Pierre BRIOLE IRD : Rémy LOUAT INSU : John LUDDEN
Convention de collaboration	CEMAGREF	Etablir une collaboration entre l'UCBL et le CEMAGREF dans le cadre du programme Thématique "Développement Durable" de la Région Rhône-Alpes programme prévu entre 2003 et 2005, et définir les droits et obligations des parties pendant les travaux de recherche, et leur diffusion.	la convention correspond à l'année 1 du programme et est reconductible en années 2 et 3 Date 2003/2005	UCBL CEMAGREF	Pour l'UCBL : René FAURE Pour le CEMAGREF : Bernard MONTUELLE
Convention de collaboration	CERMEP	Convention entre le CERMEP - Imagerie du vivant et l'UCBL au sujet d'animage	Convention valable 3 ans et renouvelable tacitement signée le 23/05/2006	CERMEP UCBL	
Convention de collaboration	UCBL	Convention entre l'UCBL ET le CERMEP - Imagerie du vivant	convention signée le 02/02/2009 pour l'exercice 2008	UCBL CERMEP	

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	CNRS	Mise en place d'un Pôle de recherche National à Implantation Régionale (PNIR) sur le thème "Carburants et Moteurs"		CNRS / Université de Poitiers Université Pierre et Marie Curie (Paris) UCBL / I.N.P. de Lorraine Université Louis Pasteur (Strasbourg) I.N.P. de Toulouse INSA de Rouen + INSA de Lyon Ecole Centrale de Lyon Univ. des Sciences et Techno. (Lille) Université de Rouen Université de Provence-Aix Marseille Université de Franche-Comté	Pour UCBL : Michel LANCE, Jean-François SACADURA et Thierry DESCOURIERES
Convention de collaboration	CNRS	Mise en place d'un Pôle de recherche National à Implantation Régionale (PNIR) sur le thème "Biofilms"	4 ans à compter du 01/10/04	CNRS / CEA / Institut National Polytechnique de Lorraine / Institut National Polytechnique de Toulouse / INSA de Lyon/ INSA de Rouen / INSA de Toulouse / l'Institut Pasteur / Université Paul Cézanne - Aix-Marseille / UCBL / Université Henri Poincaré / Université de la Méditerranée - Aix-Marseille 2 / Université Paul Sabatier - Toulouse 3 / Université de Poitiers / Université de Rouen / Université de Technologie de Compiègne	pour UCBL : PORTALIER Raymond
Convention de collaboration	Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer	Convention d'allocations de recherche	1 an	Ligue Nationale contre le Cancer UCBL	Pour UCBL : Mr Alexandre AUSSEM
Convention de collaboration	Convention entre les HCL/UCBL	la ligue Nationale Contre le Cancer soutient la "plate-forme Rhône-Alpes d'aide à la recherche clinique en cancérologie"	Effet dès la signature 22/11/2005	HCL UCBL	HCL : Pr René ECOCHARD
Convention de collaboration	EDF	Convention de créatio du laboratoire commun CETHIL-EDF R&D sur les bâtiments à haute efficacité énergétique	4 ans à compter du 1er janvier 2005	EDF CNRS UCBL INSA Lyon	Mme Danièle ESCUDIE du CETHIL - UMR 5008
Convention de collaboration	INRA	Produites d'exécution de travaux de terrain . Interactions biodiversité végétale - changements globaux à la transition Crétacé inférieur/supérieur	2 ans à compter du 28/11/2003	INRA UCBL	Mr Bernard GOMEZ Mr Frédéric THEVENARD
Convention de collaboration	INSERM	Contrat de collaboration INSERM/UCBL/Eli LILLY	Convention signée mars 2004 31/12/2006	INSERM/UCBL/Eli LILLY	Pour INSERM : Pierre DELMAS Pour Eli LILLY and Compagny John C. Lechleiter
Convention de collaboration	Institut Français du Textile et de l'Habillement (IFTH)	Contractualiser la participation de chacun des partenaires du projet et de définir les modalités juridiques et financières de leur collaboration.	?	IFTH + Délégation IFTH de Lyon UCBL Société GIBAUD SA Société THUASNE & Cie	Pour IFTH : Lichel BOURGEOIS Pour UCBL : Nathalie ZYDOWICZ Pour GIBAUD : Jean-Jacques MONGOLD Pour THUASNE : Jean-Claude BOUVIER
Convention de collaboration	La Fondation Cœur et Artères	Promouvoir la recherche médicale plus particulièrement de contribuer à la lutte contre les maladies cardiovasculaires.	1 an renouvelable pour une durée n'exédant pas 36 mois	Fondation Cœur et Artères Inserm	
Convention de collaboration	La Région Rhône-Alpes	Convention relative au programme reconstitution et mise en valeur du patrimoine naturel forestier de la province de Dong Nai gestion et amélioration du massif forestier de Tan Phu	15/09/2004 pour une durée de 3 ans	La Région Rhône-Alpes L'Université Claude Bernard Lyon 1 La Province de Dong Nai	Mr Daniel PRAT
Convention de collaboration	Le comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer	Application des techniques d'apprentissage statistique à l'identification des facteurs environnementaux et génétiques du cancer du Nasopharynx	signée le 30/12/2005	Ligue Nationale contre le Cancer UCBL	Pour UCBL : Alexandre AUSSEM
Convention de collaboration	L'Ecole Normale Supérieure Lettres et sciences Humaines	Convention de partenariat établie dans le cadre du programme de recherche "du nouveau dans les sciences. Etudes d'histoire et de philosophie des sciences"	Convention signée le 01/09/2004 les crédits peuvent être utilisés jusqu'au 30 septembre 2005	ENS Lettres et Sciences Humaines UCBL	Mr Bernard TRIBOLLET (LIRDHIST) Mr Hugues CHABOT

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	L'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage	Suivi des populations de lapins au Iles KERGUELEN.	du 01/11/2004 au 31/12/2004	ONCFS UCBL	Mr LEONARD Yves (UMR -CNRS 5558)
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Organiser la collaboration entre le Laboratoire d'Anatomie Médico-Chirurgicale de la Faculté de Médecine Lyon Nord et le Laboratoire de Biomécanique et de Mécanique des Chocs de l'INRETS-Lyon.	1 an à compter du 23/07/2001 renouvelable par tacite reconduction	UCBL INRETS	Président Lyon I : Domitien DEBOUZIE Directrice Générale : Elisabeth DUPONT-KERLAN
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Définition des modalités de collaboration entre l'UCBL et l'ENAP sur la thématique des pratiques sportives des secteurs de l'exécution des peines, de l'insertion et de la prévention de la délinquance et de la récidive, et plus spécifiquement entre le CRIS et le CIRAP.	3 ans à compter du 01/02/2003	UCBL ENAP (Ecole Nationale d'Administration Pénitentiaire)	Président Lyon I : Domitien DEBOUZIE Directeur ENAP : Georges VIN
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Accord de coopération entre les différentes institutions scientifique et technique. Programme de formation dans le domaine des sciences du sport et de la santé publique. Echanges d'enseignants invités et étudiants.	5 ans à compter du 21/02/2003	UCBL Université de Yaoundé I Fondation Chantal BIYA Institut National de la Jeunesse et des Sports du Cameroun	
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	The contracting universities shall promote the development of a doctorate in materials nanotechnologies in the form of common research and training projects undertaken by professors and researchers from both institutions.	3 years and then be renewed tacitly on maturity	Università degli Studi di Perugia (Italy) UCBL	
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention cadre de partenariat	Convention signée le 03/03/05 ? établie pour une année et est reconductible tacitement chaque année pendant une période de 5 ans	UCBL Musée National du Sport	Pour UCBL : CRIS Pour MNS : Dominique LAURENT
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	convention de collaboration dite "CLB-N Dufour 2005-2008" concerne la réalisation des outils de calcul du "dépôt de dose dans un patient en mouvement lors d'une irradiation thérapeutique par ions photons et carbone"	3 ans	UCBL Centre Léon Bérard	Pour UCBL : Mr Joël ROCHAT Pour CLB : Mr Daniel SARRUT et P. POMMIER
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Randomized trial of Erythropoetin to prevent death from cerebral imparment during severe malaria	Signée le 10/03/2006 par président	UCBL Hôpital de Bamako	Pour UCBL : Stéphane PICOT Hôpital Point G de Bamako : Abdoulaye DJIMDE
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention de collaboration dite "N Gueye médico-économique 2006"		UCBL European Society for Therapeutic Radiology and Oncology (ESTRO)	Pour UCBL : Mr Joël ROCHAT
Convention de collaboration	Université de Caen Basse-Normandie	Réaliser un programme de tests de molécules dans le cadre de l'atelier de binding ATBI développé par l'Université de Caen.	12 mois à compter du 10/04/2002 renouvelable d'année en année par tacite reconduction	Université de Caen UCBL	Pour Caen : Sylvain RAULT et Eric T. MacKENZIE Pour UCBL : Marc LEMAIRE
Convention de collaboration	Université de Turin (Italie)	Accord de coopération entre l'université de Turin et l'UCBL	?	Université de Turin UCBL	Pour UCBL : Yannick CREMILLIEUX
Convention de collaboration	Université Etat du Michigan	Convention de collaboration Miachon-Michigan	24 mois à compter du 1er/07/2007	Université d'Etat du Michigan UCBL CNRS	Mr Michel LACROIX UMR 5256
Convention de collaboration		Convention de collaboration Ecole Pratique des Hautes Etudes / UCBL	5 ans à la date de signature (8/04/04) par les deux parties contractantes. Annuellement les parties ont la possibilité d'interrompre leur collaboration	EPHE/UCBL	Mme CORDIER Geneviève Mme BELLATON Claire Mme LEROUX Caroline
Convention de collaboration	ADEME	Convention n° 06 66 C0136 "projet MAEVA : Multi-matériaux Acier Emergeants pour la Vibro-Acoustique"	signée le 18/09/2007	ADEME ARCELOR CRITT POLYMERES PICARDIE ESI GROUP UCBL ROBERVAL VIBRATEC	Pour UCBL : Mr CASSAGNAU
Convention de collaboration	Alma Mater Studiorum Universita di Bologna	Accord cadre entre l'Alma Mater Studiorum-université de Bologne et UCBL "Neuroscience Cognitive"	signée le 26/09/2006	Université de Bologne (Italie) UCBL	DRED

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	CNRS	Accord de collaboration dans le cadre du projet "Nouveau Matériaux pour la Capture du CO2" NOMAC	prend effet rétroactivement le 01/12/2006	CNRS Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yveline Université Provence-Aix Marseille I ENS d'Ingénieurs de Caen UCBL Université Montpellier II JEP	CNRS
Convention de collaboration	CNRS	Convention de création d'un Groupement de Recherche International (GDRI) "Catalyse pour l'environnement : dépollution, énergie renouvelable et carburants propres"	à compter de la date de signature jusqu'au 31/12/2010	CNRS Université Paul Verlaine de Metz UCBL Univ. Pierre et Marie CURIE - Paris 6 Univ. Des sciences et techno Lille 1 ENSCL EC Lille Univ Louis Pasteur-Strasbourg 1 Université de poitiers Polska Akademia Nauk - PAN (académie Polonaise des Sciences)	Mr Michel LACROIX UMR 5256
Convention de collaboration	UCBL	Convention de collaboration scientifique	à compter du 01/09/2008 pour une durée de 2 ans	UCBL Institut Paul Bocuse	Pr Martine LAVILLE
Convention de collaboration	INSERM-TRANSFERT SA	convention de collaboration avec option n°07592A10	pour une durée de 6 mois	INSERM-TRANSFERT SA VALLEJO	Mr VALLEJO
Convention de collaboration	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail	Convention de recherche n°EST-2008/1/30	prend effet à partir de la date de la dernière signature par les parties et pour la durée des travaux augmentée de 12 mois	Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail UCBL	Mme Sophie JARRAUD - U 851
Convention de collaboration	Fondation de coopération scientifique "Fondation Innovations en Infectiologie" FINOVI	Convention entre la fondation de coopération scientifique FINOVI l'Ecole Normale Supérieure de Lyon l'université Lyon 1 pour le master Biosciences	la convention prend rétroactivement effet à la date du 01/12/2007 et s'exécutera valablement jusqu'au 31/12/2008	Fondation Innovations en Infectiologie ENS Lyon Université Claude Bernard Lyon 1	Pr Chantal Rabourdin-Combe Pr Vincent Laudet
Convention de collaboration	Fondation de coopération scientifique "Fondation Innovations en Infectiologie" FINOVI	Convention Pluriannuelle entre la fondation FINOVI et l'université Claude Bernard Lyon 1	la convention est conclue pour une durée de 5 ans à compter du 17/04/2007 renouvelable par avenant	Fondation Innovations en Infectiologie Université Claude Bernard Lyon 1	
Convention de collaboration	Institut National du Cancer	Convention de recherche n°2008-039 projet intitulé "Role of ribosomal alterations and translational specificity in tumorigenesis"	36 mois commençant à courir au plus tard un mois après la signature de la convention 06/11/2008	Institut National du Cancer Université Claude Bernard Lyon 1	DR Jean-Jacques DIAZ
Convention de collaboration	Genzyme Polyclonals SAS	Consortium agreement projet Thymo2010	effective à partir du 01/01/2008	Genzyme Polyclonals SAS Ets Français du sang de Lyon CNRS UCBL - IBCP NOVOTEC	Mr Gilbert DELEAGE
Convention de collaboration	UCBL	Convention de collaboration projet Energétique et Aviron	pour une durée de 6 mois à compter du 03 novembre 2008	UCBL Université de Savoie	
Convention de collaboration	Mérieux Alliance	Contrat de subvention "démontrer le rôle de l'IL-17 dans les phénomènes de chronicité et de défaut de réparation des cartilages et des os dans la polyarthrite rhumatoïde"	signée le 12/06/2009 pour 2 ans reconductible par avenant	Mérieux Alliance HCL UCBL	Pr Miossec
Convention de collaboration	CNRS	Convention de création d'un laboratoire commun "Hydrazines et composés énergétiques polyazotés"	Pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2009	CNRS UCBL SNPE Matériaux Energétiques CNES	
Convention de collaboration	UCBL	Convention entre l'UCBL ET le CERMEP - Imagerie du vivant	convention signée le 02/02/2009 pour l'exercice 2008	UCBL CERMEP	
Convention de collaboration	Ecole Pratique des Hautes Etudes	Convention entre l'EPHE et l'UCBL - UMR 754 - JF Mornex	signée le 04/05/2009 pour 4 ans	EPHE UCBL	

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	UFR STAPS LYON1	Convention de collaboration projet Energétique et Aviron	pour une durée de 6 mois à compter du 03 novembre 2008	UCBL Université de Savoie	Responsables scientifiques pour Lyon1 EA 647 CRIS : Christophe HAUTIER
Convention de collaboration	Mérieux Alliance	Contrat de subvention "démontrer le rôle de l'IL-17 dans les phénomènes de chronicité et de défaut de réparation des cartilages et des os dans la polyarthrite rhumatoïde"	signée le 12/06/2009 pour 2 ans reconductible par avenant	Mérieux Alliance HCL UCBL	Pr Miossec
Convention de collaboration	CNRS	Convention de création d'un laboratoire commun "Hydrazines et composés énergétiques polyazotés"	Pour une durée de 2 ans à compter du 01/01/2009	CNRS UCBL SNPE Matériaux Energétiques CNES	
Convention de collaboration	CNRS	"Neuropharmacol et imagerie de la neurotransmission sérotoninergique " collaboration avec EAC dirigé par M. Luc ZIMMER	durée 2 ans à compter du 1er janvier 2009	CNRS UCBL	
Convention de collaboration	Hospices Civils de Lyon	Avenant n°1 à la convention n°2009/24 "Etude AVC 69"	signée le 5-6-09 durée 3 ans	HCL UCBL Biologie Humaine EA 4129	Jean Stéphane David Virginie Chasles
Convention de collaboration	Institut polytechnique de Grenoble	Avenant n°1 à la convention constitutive du GIS ENVIRHONALP ainsi que l'annexe financière	signée le 31-08-09	Institut polytechnique de Grenoble - Université Joseph Fourier INSA de Lyon - UCBL1 - CNRS -Centre National du machinisme agricole, du génie rural, des eaux et des forêts Grenoble Universités GIP	
Convention de collaboration	INRIA N° 4529	"Radiobio-Etoile" : Etude de faisabilité concernant la mise au point d'un algorithme d'identification des répondeurs par une approche in silico	signée le 19/1/2010 jusqu'au 31/12/2010	UCBL INRIA	Monsieur Benjamin RIBBA Monsieur Jean-Michel MOREAU
Convention de collaboration	Fédération Française de Basket-Ball (Paris)	Convention de partenariat : la FFBB s'associe au service des recherches du CRIS pour la réalisation d'une étude sur la prévention des ruptures du Ligament Croisé Antérieur (LCA) chez les jeunes joueuses	signée le 5-02-10 durée : 24-08-09 au 23-08-10	FFBB (Paris) UCBL UFR STAPS CRIS	responsable scientifique : Karine MONTEIL
Convention de collaboration	Etat : Ministère de la Défense	Convention de coopération scientifique dans le domaine des Aggressions cérébrales et de la neuroprotection	signé le 22-01-08 pour 4 ans	Etat : Ministère de la Défense Institut de Recherches Servier CNRS-UCBL UMR 5123 labo PICM	Bruno Allard
Convention de collaboration	BOIRON	Contrat de Recherche expérimentale. Objectif pour l'UCBL : faire effectuer pour le compte de BOIRON des recherches sur " l'effet de 2 médicaments homéopathiques sur le comportement dépressif chez un modèle de souris".	signé, durée 6 mois à partir de février 2010	BOIRON UCBL: EAC CNRS 5006- Fac Pharma	M. Jean-MARIE VAUGEOIS
Convention de collaboration	CNRS	Convention de création d'une équipe au sein de l'UMR 5667 programme Atip/Avenir 2009 pour définir les modalités et les conditions dans lesquelles l'équipe de M. VAN DEN BUSSCHE est installée au sein de l'UMR 5667	signée le 15/3/2010	CNRS INRA UCBL ENS	M. Jan TRAAS
Convention de collaboration	CNRS	Convention de création d'une équipe au sein de l'unité 5086 programme Atip/avenir 2009 pour définir les modalités et les conditions dans lesquelles l'équipe de M. Laurent TERRADOT est installée au sein l'IBCP UMR 5086	signée le 16/3/2010 durée 36 mois à compter du 01/01/10	CNRS UCBL	M. G. DELEAGE
Convention de collaboration	INSERM TRANSFERT	Avenant n° 3 n° 08241A23 au contrat de collaboration avec option n°08241A20	signé le 15/3/2010	INSERM TRANSFERT la société EYE TECH CARE(MR Fabrice Romano)	

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	UCBL Ecole de Chirurgie de Lyon	Objectif : Etablir l'organisation, fixer les modalités de réalisation et financières, entre Ecole de Chirurgie et le laboratoire (LBMC UMR_T9406 INRETS-UCBL), sur l'utilisation des prélèvements sur animaux euthanasiés.	signée le 30/01/10 1 an à compter du 01/01/10	UCBL Ecole de Chirurgie de Lyon INRETS LBMC UMR_T9406	Xavier MARTIN Philippe VEZIN
Convention de collaboration	INRETS	Contrat de collaboration de recherche sur le thème "Mécanismes de déformation des tissus biologiques"	signé le 5-10-10 5 ans à partir du 01-01-10	INRETS UCBL - LBMC UMR_T 9406/ENSL - Laboratoire de Physique UMR 5672	UCBL : Philippe Vezin ENS : Jean-François PINTON
Convention de collaboration	CNRS/UCBL/INSAL	Contrat de collaboration pour l'équipe de recherche "Genomique Fonctionnelle des Champignons Pathogènes des Plantes"	signé le 3-12-10 4 ans à partir du 01-01-2007	CNRS/UCBL (UMR 5240)/INSA et BAYER SAS	UCBL : Nicole Cotte-Pattat et Nathalie Poussereau BayerCrop : Eva-Maria Franken
Convention de collaboration	The Japan Atomic Energy, The Institut de Recherche en Informatique de Toulouse	Accord préalable (MOU) reconduction concernant un site d'expertise en algèbre linéaire creuse	signé pour la période d'août 2007 à août 2010	The Japan Atomic Energy, Institut de Recherche en Informatique de Toulouse et Laboratoire d'Informatique du Parallélisme - UMR 5668	Frédéric DESPREZ
Convention de collaboration	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement	Permettre à Lyon 1 d'associer des agents à l'Unité IRD/CIRAD-UMR 177 "INTERTRYP" pour y effectuer tout ou partie de leur travail de recherche	signée le 12-01-11 durée 5 ans	CIRAD / Institut de Recherche pour le Développement (IRD) / UCBL	Mme AF Petavy Laboratoire de Parasitologie et Mycologie, ISPB Lyon 1
Convention de collaboration	ENS LYON	Convention d'utilisation d'un laboratoire de type L3	1 an renouvelable 3 ans à compter du 01/01/10	ENS Fondation Mérieux : laboratoire Pathogènes émergents-LPE UCBL : IBCP UMR 5086 / LBMC UMR 5239 / laboratoire de Virologie Humaine (U758) / IFR 128	Gilbert Deléage Laurent Schaeffer François-Loïc Cosset Pierre Jurdic
Convention de création de la Fédération de Recherche	CNRS	Très Grand Equipement en Résonance Magnétique Nucléaire à Très Hauts Champs (TGE/TGI RMN THC)	signée le 25-11-10 4 ans à partir du 01-01-2007	CNRS/Commissariat Energie Atomique/Université Joseph Fourier/ENSL	UCBL FRE 3008 : Pierre Toulhoat
Convention de création d'un Groupement d'Intérêt Scientifique	CNRS	GIS 3D-PHI "3-Dimensional Power Hybrid Integration" Intégration Hybride des Systèmes Electroniques de Puissance	signée le 22-07-10 pour 4 ans (original reçu le 23-10-10)	CNRS / Institut National de Polytechnique de Toulouse / Univ Paul Sabatier / INRETS / Ecole Sup d'Electricité / ENS Cachan / Institut Polytechnique de Bordeaux / Univ Bordeaux / INSA Lyon / UCBL / Ecole Centrale de Lyon / Univ Montpellier 2 Sciences Tech / Institut Polytech Grenoble / Univ Joseph Fourier Grenoble / Univ Sciences et Tech Lille / Ecole Nationale Sup Arts et Métiers / Hautes Etudes d'Ingénieurs Lille / Ecole Centrale Lille / Univ de Tours	UCBL : M. NICOLAS, Dir. laboratoire AMPERE
Convention de financement	UCBL1	Convention de financement 2009 ayant pour objet de fixer les modalités de versement de la dotation PPF CNRHL pour l'exercice 2009	signée le 2-09-09 durée du 01-01-09 au 31-12-09	Centre de Recherche en Nutrition Humaine Rhône- Alpes	Martine Laville, Dir.
Convention de mise à disposition	APTANOMICS	Accord de transfert de matériel biologique	?	APTANOMICS CNRS UCBL	Pour UCBL : Germain GILLET
Convention de mise à disposition	CNRS	Convention de mise à disposition à titre gratuit de matériels scientifiques	3 an à compter du 01/01/2005	CNRS UCBL	Pour UCBL : Raymond CESPUGLIO
Convention de mise à disposition	CNRS ENS Lyon UCBL	Convention n° 31 736 "Précipitation biologique des carbonates, rôle des cyanobactéries dans le cycle du carbone"	16/10/2006 pour une durée de 36 mois	CNRS ENS UCBL IFP	Pour Etablissements : Gilles DROMART Pour IFP : Frank HAESLER

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de mise à disposition	CNRS Nord-Est	Fixer avec l'UCBL les conditions de prêt des matériels inventoriés CNRS (liste jointe à la convention).	1 an à compter du 02/04/2003 renouvelable 1 an par tacite reconduction	CNRS Nord-Est UCBL	Pour CNRS : Bernard PAU Pour UCBL : Paul SALIN et Pierre-Hervé LUPPI
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, dans le cadre du programme Génopole Rhône-Alpes.	1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5667	convention signée 11/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Christian DUMAS
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5570	convention signée 17/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Bruno REYNARD
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5474	convention signée 18/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Roland BACON
Convention de mise à disposition	Hospices Civils de Lyon	Traitement des lymphomes lymphoblastiques de l'enfant EURO-LB 02.	1 an (convention signée le 12/07/2004)	HCL UCBL	Pour HCL : Mr FOU DI Nabil
Convention de mise à disposition	Ministère de la Défense - CRSSA	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre le CRSSA et l'UCBL.	5 ans à compter du 01/09/2003	CRSSA UCBL	Pour CRSSA : Médecin Général Inspecteur VIRET Pour UCBL : Françoise FALSON
Convention de mise à disposition	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention relative à la mise à disposition de personnel enseignant-chercheur dans le cadre d'un projet de recherche	1 an à compter du 01/09/2005	UCBL CEA	Pour UCBL : Karim BENNACEUR - UMR 5822
Convention de mise à disposition	Université Claude Bernard - Lyon I	Mr Guy Tiberghien Pr des universités Pierre Mendès France Grenoble 2 est mis à disposition de l'UCBL à temps plein UMR 5230 de Mr Ira Noveck	1 an à compter du 01/09/2007	UCBL Université Pierre Mendès France	
Convention de mise à disposition	Université de Liège	Contrat de prêt de Matériel dans le cadre de l'Etude par radiopistage du comportement des salmonidés de la basse rivière d'Ain en période estivale	Signée le 03/06/2008 par Mr Collet valable pour une durée de 3 mois renouvelable par avenant	Université de Liège UCBL	Mr Pierre Joly UMR 5023
Convention de mise à disposition	INSERM	Convention de mise à disposition de matériel n°2008-16-06 entre l'INSERM et l'UCBL	Signée le 16 juin 2008 pour une durée de 3 ans à compter de la signature	INSERM UCBL	Mr Philippe CLEZARDIN
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Avenant n°4 concernant la mise à disposition de matériel entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5667	avenant signé le 18/12/2008	ENS UCBL	
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Avenant n°4 concernant la mise à disposition de matériel entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5570	avenant signé le 18/12/2008	ENS UCBL	
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Avenant concernant la mise à disposition de matériel entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5474	avenant signé le 18/12/2008	ENS UCBL	
Convention de mise à disposition	INSERM	Convention de mise à disposition de matériel entre l'INSERM et l'UCBL, pour l'EA 4170	signée le 27/04/2009 pour 4 ans	INSERM UCBL	
Convention de mise à disposition	INSERM	Convention de mise à disposition d'un module de videomicroscopie entre l'INSERM et l'UCBL, pour le CeCIL	à compter du 01/09/2008 et cela pour 2 ans	INSERM UCBL	Mme Françoise BLEICHER
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Contrat de mise à disposition d'un irradiateur entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5534	signée le 22/10/2008 pour 12 mois	ENS UCBL	Mr Pierre COUBLE
Convention de mise à disposition	Fondation Innovations en Infectiologie (FINOVI)	Convention de mise à disposition de Mr Jhony El Maalouf, docteur en sciences, pour l'UMR 5534)	du 06/04/2009 au 05/07/2010	Fondation FINOVI CNRS UCBL	
Convention de mise à disposition	INSERM	Convention de mise à disposition de matériel n°2008-16-06 entre l'INSERM Unité 664 et l'UCBL EA 4129	signée le 16 juin 2008 pour une durée de trois ans à compter de la signature	INSERM UCBL	Mr Philippe CLEZARDIN

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Avenant n°5 concernant la mise à disposition de matériel entre l'ENS et l'UCBL, pour UMR 5667	signée le 19/05/09	ENS UCBL	M. Jan TRAAS
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Avenant n°5 concernant la mise à disposition de matériel entre l'ENS et l'UCBL, pour UMR 5574	signée le 18/05/09	ENS UCBL	M. Bruno GUIDERDONI
Convention de mise à disposition	INSERM	Convention de mise à disposition de matériel n°2009-27-04 entre l'INSERM Unité 628 et l'UCBL EA 4170	signée le 27/04/2009 pour 4 ans	INSERM UCBL	M. Raymond CESPUGLIO
Convention de mise à disposition	CNRS	Convention inter-etablissements Modalités d'acquisition d'un matériel par le CNRS pour l'UMR5020 et la plateforme ANIMAGE de l'IFNL-IFR19	signée le 21-09-09	CNRS - UMR 5020 NSCC UCBL IFNL-IFR 19	Rémi GERVAIS
Convention de mise à disposition	INNATE PHARMA S.A.	contrat concernant l'étude intitulée "accord de transfert de matériel MTA"	signée le 25-09-09 durée 4 ans	INNATE PHARMA S.A. UCBL HCL	
Convention de mise à disposition	INSERM	convention de mise à disposition de matériel n°2009-05-10 de l'INSERM UR n°836 vers EA 3738	signée le 25-09-09 durée 4 ans	INSERM (Bron) UCBL - Faculté médecine Lyon Sud	M. Claude FEUERSTEIN
Convention de mise à disposition	UCBL1	convention d'hébergement d'un serveur de calcul et équipement associé	signée le 17-09-09 pour 4 ans	UCBL1 - PRABI et Fondation Lyon Synergie Cancer	Christian GAUTIER, Dir PRABI
Convention de mise à disposition	CNRS	Avenant n° 2 : Fin de mise à disposition de matériel scientifique du CESG (Centre des Sciences du Goût) au profit de l'EA 4170	signé le 23/3/2010 prendra fin à compter du 30/09/2010	CNRS UCBL	M. R. CESPUGLIO
Convention de mise à disposition	ENS	Convention de transfert de matériel : ordinateur. Détenteur du matériel Guillaume PILET, laboratoire LMI UMR 5615	signée le 8/3/2010	ENS-UCBL	UCBL : Guillaume PILET
Convention de mise à disposition	Centre Léon Bérard	accord de mise à disposition de matériel biologique	signé le 10-09-10 valable du 01-01-10 au 30-05-11	Centre Léon Bérard UCBL	Pascal COHEN, ISPB UMR 590
Convention de mise à disposition	UCBL 1	Convention de don : transfert de 2 prototypes polariseurs du laboratoire Creatis-LRMN (UCBL) au futur Centre de Recherche Cardio-Thoracique (Univ Bordeaux 2) à partir du 08-2010	signée le 19-04-10	UCBL: Creatis-LRMN-CNRS UMR 5220 INSERM U360 Univ Bordeaux 2: Centre de Recherche Cardio-Thoracique	UCBL: Yannick CREMILLIEUX
Convention de mise à disposition de matériel scientifique	ENS LYON	Mise à disposition de l'irradiateur de l'ENS au profit du Centre de Génétique Moléculaire et Cellulaire (UMR 5534) dirigée par Guy MOUCHIROUD	signée le 17-02-11 valable à compter du 21-10-09 au 31-12-11	ENS LYON UCBL	ENS LYON : Fabrice MURE UCBL : Jérôme LAMARTINE
Convention de mise à disposition de matériel scientifique (confidentiel)	UCBL	Accord de transfert de matériel : l'UCBL fournit gratuitement (échantillons scientifiques) à IFPEN dans le cadre d'un programme de travail (tests catalytiques).	signé le 14-03-11 pour une durée de 2 ans	UCBL : laboratoire Chimie Catalyse, polymères et Procédés UMR 5265 IFPEN	UCBL : Bernadette CHARLEUX
Convention de mise à disposition d'un local	UCBL SITE ROCKFELLER ET FONDS COMMUN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	Préciser et régler les modalités de mise à disposition d'un local pour la journée lyonnaise de microscopie Centre Commun de quantimétrie	signée le 28/5/2010	UCBL/DRED CS	M. YVES TOURNEUR
Convention de mise à disposition d'un local	UCBL SITE ROCKFELLER ET FONDS COMMUN DU CONSEIL SCIENTIFIQUE	UCBL/SITE ROCKFELLER POUR LA CONFERENCE A L'IMTH de Mme BLANCA RODRIGUEZ	signée le 01/06/2010	UCBL/DRED CS	IMTH : Georges Christe
Convention de prestation de service	Etablissement Français du Sang, Rhône Alpes	Cession de produits issus du sang humain et de ses composants à but non thérapeutique	signée le 9 mars 2010 valable jusqu'au 8 mars 2011	EFS UCBL / Laboratoire Parasitologie	cédant EFS : Nicole COUDURIER UCBL : Pr. Stéphane Picot
Convention de prestation de service	Etablissement Français du Sang, Rhône Alpes	Cession de produits issus du sang humain et de ses composants à but non thérapeutique	signée le 16 juin 2010 valable 1 an	EFS UMR 5239-CNRS-UCBL-ENS-HCL	cédant EFS : Nicole COUDURIER cessionnaire UCBL : Nicolas RACHINEL, PhD (UMR 5239)

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de prestation de service	Etablissement Français du Sang, Rhône Alpes	Cession de produits issus du sang humain et de ses composants à but non thérapeutique	signée le 15/10/10 durée 1 an	EFS EBV Biotech-FRE 3011 Virologie Pathologie Humaine "VIRPATH" (UCBL1)	cédant EFS : Nicole COUDURIER cessionnaire UCBL : LINA Bruno (FRE 3011)
Convention de prestation de services	INSERM/UCBL	Avenant n° 5 autorisation aux laboratoires de l'IFR62 Lyon Est et aux autres laboratoire membres du Cecil de verser leur cotisation.	signé le 17/3/2010	inserm:ucbl- cECIL	Dominique PELLA
Convention de Prestations de Service	Conseil général de l'Isère	Convention d'études 2006 - dans le cadre de l'appel à projet 2006 du Pôle départemental de recherche sur la biodiversité, intitulée "Fragmentation de l'habitat dans la vallée de l'Isère : quel avenir pour les dernières populations de rainettes vertes	convention valable une année à partir de la date de dépôt en préfecture, pouvant être prorogé d'une année convention signée le 08/02/2008	Conseil Général de l'Isère UCBL	pour Conseil Général Isère : André VALLINI pour UCBL : Claude AMOROS
Convention de Prestations de Service	Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon	Conseil d'une animalerie expérimentale pour l'entretien et les soins aux animaux, pour la formation des personnels et des chercheurs, et our l'application des 3R	1 an à compter du 15 mai 2004	ENVL UCBL	Pour ENVL : Dr Delphine Grezel Pour UCBL : Pr Jean-Marc PEQUIGNOT
Convention de Prestations de Service	ENS	Subvention de 2 379 000 €pour le soutien de Rhône-Alpes Génopole, dans le cadre du Fonds National pour la Science 2002.	1 an à compter du 01/07/2003 renouvelable par voie d'avenant	ENS UCBL	Pour ENS : Pour UCBL :
Convention de Prestations de Service	IFB	Appel à proposition de recherche 2003 de l'IFB "biodiversité et changement global"	2 ans à compter du 28/11/2003	INRA UCBL	Pour INRA : Pour UCBL : GOMEZ/THEVENARD
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	1 an (date de signature 29/04/05)	Etablissement Français du Sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Docteur Daniel SCHMITT
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	1 an	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Professeur Stéphane PICOT
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	24/05/2007	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Professeur Stéphane PICOT
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	26/06/2007	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Professeur Gilles SALLES
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	20/07/2006	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Docteur Marek HAFTEK
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	05/092007	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Docteur Marek HAFTEK
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	1 an à compter du 28/04/2008	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Professeur Stéphane PICOT
Convention de Prestations de Service	L'Etablissement Français du Sang	convention de cession de produits issus du sang humain ou de ses composants à but non-thérapeutique	1 an à compter du 23/06/2008	Etablissement Français du sang UCBL	Pour EFS : Docteur Nicole COUDURIER Pour UCBL : Professeur Gilles SALLES UMR 5239
Convention de Prestations de Service	Université Claude Bernard - Lyon I	Définir les conditions de financement de certaines prestations rendues par le CECIL à IFR 62, à l'U433, à l'U271.	1 an à compter du 01/01/2005 renouvelable par voie d'avenant	UCBL INSERM	Pour UCBL : Jean-Paul RIOU / Françoise BELIN
Convention de Prestations de Service	Université Claude Bernard - Lyon I	Définir les conditions de financement de certaines prestations rendues par le CECIL à IFR 62, à l'U433, à l'U271.	Convention signée le 01/01/2005 Avenant n°1 signé le 24/04/2006 Avenant n°2 signé le 29/03/2007 Avenant n°3 signé le 21/05/2008	UCBL INSERM	Pour UCBL : Jean-Paul RIOU / Françoise BELIN

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de Prestations de Service	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention d'Etudes 2005 - Corridors biologiques	1 an (possible proroger 1 an)	Conseil Général de l'Isère UCBL	pour Conseil Général Isère : André VALLINI pour UCBL : Claude AMOROS
Convention de Prestations de Service	Université Joseph Fourier	Définir les modalités des échanges de prestations de services entre UJF et UCBL.	3 ans (2001-2003)	UJF UCBL	Pour UJF : Henri MARIETTE Pour UCBL : Yves MONTEIL
Convention de regroupement d'Equipes	Université Lyon 2	Projet scientifique du laboratoire ERIC : - ERIC EA 3083, dirigé par Pr Abdelkader ZIGHED (Univ Lyon 2) - MA2D dirigé par Pr Michel LAMURE (UCBL 1) <del>Le ESC dirigé par Pr Marc DUB (UCBL)</del>	à partir de la signature du 17-05-09 durée : prend fin à la date de signature du contrat d'établissement 2011-2014 de l'Univ Lyon 2	Université Lumière Lyon 2 UCBL1 Ecole Pratique Hautes Etudes	Pr Abdelkader ZIGHED (ERIC EA 3083) Univ Lyon 2
Convention de regroupement d'Equipes	Université Lyon 2	Avenant à la convention de regroupement d'équipes (signée le 17 mai 2009) du laboratoire ERIC (EA 3083) : article 3 modifié dit période transitoire :	signé le 31/5/2010	Université Lumière Lyon 2 UCBL1	Pr Abdelkader ZIGHED (ERIC EA 3083) Univ Lyon 2
Convention de reversement	Université Joseph Fourier	Convention de reversement	du 17/02/09 au 31/12/2009	Université Joseph Fourier UCBL	Mr Eric FANCHO N - UJF
Convention de reversement	INRA	Convention de dotation 2009	signée le 23/03/2009 jusqu'au 31/12/2010	INRA UCBL	Mr BALLY
Convention de reversement	INRA (06)	Avenant n°1 à la convention de reversement de crédits INRA-SPE	signée le 16-06-09	INRA -Dept Santé des Plantes et Environmt UCBL1 Labo Ecolo Microb UMR 5557/USCB 1193	Olivier LE GALL René Bally- Y Moënné-Loccoz
Convention de reversement	INRA-SPE	Avenant 2 : Définir les modalités de financement pour le reversement des crédits au titre du fonctionnement de l'année 2010 au laboratoire bénéficiaire Lab. Ecologie Microbienne USC INRA 1193 / UMR 5557 (UCBL).	signé le 5/2/2010	INRA-UCBL	UCBL : René Bally
Convention de reversement	INRA-EFPA	Avenant 2 : INRA à UCBL-Lab. Ecologie Microbienne UMR 5557, versement au titre de la modulation des crédits et pilotage de la qualité	signé le 19/7/2010	INRA-UCBL	UCBL : René Bally
Convention de reversement	PRES /UCBL	Convention de transfert de crédit de fonctionnement <b>du projet de recherche code 08G1106 du Pres</b>	signée le 25/5/2010 par M. MORNEX	PRES - UCBL - LAGEP	M. Yves Chevalier
Convention de reversement	UNIVERSITE DE LYON	Convention de transfert de crédits du PRES Université Lyon vers UCBL UMR 5557 Ecologie Microbienne (Programme Hubert Curien franco-tunisien UTIQUE)	signée le 4/5/10	Université de Lyon/UCBL	Responsable scientifique UCBL : X Nesme (Dir. René Bally, Dir. Adjt Yvan Moënné-Loccoz)
Convention de reversement	UCBL 1	Convention de reversement de crédits au titre de fonctionnement de UMR 5557 (UCBL1) au profit de UMR 5063 CNRS - Département Pharmacochimie Moléculaire de Grenoble - Projet L467	signée le 6/7/10 valable 1 an à partir du 15-06-10	UCBL: UMR 5557 Laboratoire d'Ecologie Microbienne CNRS Grenoble : UMR 5063 Dept Pharmeo Mol	UCBL: René Bally
Convention de reversement	CNRS	Reversement des crédits au titre de la contribution de l'Institut de Chimie pour le rééquipement du matériel incendié du laboratoire de Spectrométrie de Masse, bénéficiaire laboratoire Sciences Analytiques de l'UCBL.	signée le 10/10/10	CNRS UCBL	M. Pierre LANTERI

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de reversement	Centre Léon Bérard	"Modélisation dynamique en radiothérapie"	convention signée 22/10/04 100% à la signature de la présente convention	Centre Léon Bérard UCBL - LIRIS	Pour Centre Léon Bérard : Christian CARRIE Pour UCBL : Bernard PEROCHE
Convention de reversement	Ecole Centrale de Lyon	Modalités de transfert de crédits dans le cadre du contrat quadriennal recherche 2003-2006, tranche 2003	Année 2003	ECL UCBL	
Convention de reversement	Ecole Centrale de Lyon	Contrat quadriennal recherche 2003-2006 tranches 2005 et 2006 - Centre de Génie Electrique de Lyon UMR CNRS 5005	signé le 11/04/2005	ECL UCBL	Mr Laurent NICOLAS (CEGELY)
Convention de reversement	Ecole Centrale de Lyon	Contrat quadriennal recherche 2003-2006 tranches 2006 - Centre de Génie Electrique de Lyon UMR CNRS 5006	signé le 11/04/2006	ECL UCBL	Mr Laurent NICOLAS (CEGELY)
Convention de reversement	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention relative à la participation de l'ENS Lyon pour le fonctionnement de la Structure Fédérative de Recherche Nanoobjet	Année 2004 signée le 9 avril 2004	ENS UCBL	Pour ENS : Sergio CILIBERTO Pour UCBL : Alain PEREZ
Convention de reversement	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention relative à la participation de l'ENS Lyon pour le fonctionnement de la Structure Fédérative de Recherche Nanoobjet	signée le 01/07/2005	ENS UCBL	Pour ENS : Sergio CILIBERTO Pour UCBL : Alain PEREZ
Convention de reversement	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention relative à la participation de l'ENS Lyon pour le fonctionnement de la Structure Fédérative de Recherche Nanoobjet	signée le 04/04/2006	ENS UCBL	Pour ENS : Sergio CILIBERTO Pour UCBL : Alain PEREZ
Convention de reversement	INSA de Lyon	Amélioration de DÉpistage du Cancer du Sein par Imagerie Multimodale (ADEC SIM).	3 ans (1999-2000-2001)	INSA UCBL	Pour INSA : Olivier BASSET
Convention de reversement	INSA de Lyon	Microsystèmes pour le tri, la détection et l'analyse fonctionnelle de molécules biologiques.	3 ans (2000-2001-2002)	INSA UCBL	Pour INSA : Gérard GUILLOT Pour UCBL : Pierre MORIN
Convention de reversement	INSERM	Convention de reversement fonds national de la science 2003 cancéropole Rhône-Alpes	3 ans à compter du 04/09/2003 au 03/09/2006	INSERM / UCBL	FREYER Gilles SALLES Gilles
Convention de reversement	INSERM	Convention de reversement fonds national de la science 2004 cancéropole Rhône-Alpes	3 ans à compter de la date de notification soit 10/11/04 au 09/11/07	INSERM / UCBL	DIAZ J.J

## LISTE DES CONVENTIONS

Nature des Conventions	Etablissement Pilote	Titre du Projet	Durée	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet
Convention de collaboration	CNRS	Mise en place d'un Pôle de recherche National à Implantation Régionale (PNIR) sur le thème "Carburants et Moteurs"	4 ans à compter du 01/10/04	CNRS / Université de Poitiers Université Pierre et Marie Curie (Paris) UCBL / I.N.P. de Lorraine Université Louis Pasteur (Strasbourg)	Pour UCBL : Michel LANCE, Jean-François SACADURA et Thierry DESCOURIERES
Convention de collaboration	CNRS	Mise en place d'un Pôle de recherche National à Implantation Régionale (PNIR) sur le thème "Biofilms"	4 ans à compter du 01/10/04	CNRS / CEA / Institut National Polytechnique de Lorraine / Institut National Polytechnique de Toulouse / INSA de Lyon / INSA de Rouen / INSA de Toulouse / l'Institut Pasteur / Université Paul Cézanne - Aix-Marseille / UCBL / Université Henri Poincaré / Uni	pour UCBL : PORTALIER Raymond
Convention de collaboration	La Région Rhône-Alpes	Convention relative au programme reconstitution et mise en valeur du patrimoine naturel forestier de la province de Dong Nai gestion et amélioration du massif forestier de Tan Phu	15/09/2004 pour une durée de 3 ans	La Région Rhône-Alpes L'Université Claude Bernard Lyon 1 La Province de Dong Nai	Mr Daniel PRAT
Convention de collaboration	L'Ecole Normale Supérieure Lettres et sciences Humaines	Convention de partenariat établie dans le cadre du programme de recherche "du nouveau dans les sciences. Etudes d'histoire et de philosophie des sciences"	Convention signée le 01/09/2004 les crédits peuvent être utilisés jusqu'au 30 septembre 2005	ENS Lettres et Sciences Humaines UCBL	Mr Bernard TRIBOLLET (LIRDHIST) Mr Hugues CHABOT
Convention de collaboration	INSERM	Contrat de collaboration INSERM/UCBL/Eli LILLY	Convention signée mars 2004 31/12/2006	INSERM/UCBL/Eli LILLY	Pour INSERM : Pierre DELMAS Pour Eli LILLY and Compagny John C. Lechleiter
Convention de collaboration	Ecole Pratique des Hautes Etudes	Convention de collaboration Ecole Pratique des Hautes Etudes / UCBL	5 ans à la date de signature (8/04/04) par les deux parties contractantes. Annuellement les parties ont la possibilité d'interrompre leur collaboration	EPHE/UCBL	Mme CORDIER Geneviève Mme BELLATON Claire Mme LEROUX Caroline
Convention de collaboration	Université Claude Bernard - Lyon I	Convention cadre de partenariat	Convention signée le 03/03/05 ? établie pour une année et est reconductible tacitement chaque année pendant une période de 5 ans	UCBL Musée National du Sport	Pour UCBL : CRIS Pour MNS : Dominique LAURENT
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5667	convention signée 11/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Christian DUMAS
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5570	convention signée 17/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Bruno REYNARD
Convention de mise à disposition	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Modalités concernant la mise à disposition de matériels entre l'ENS et l'UCBL, pour l'UMR 5474	convention signée 18/06/2004 1 an renouvelable par tacite reconduction	ENS UCBL	Roland BACON

Convention de mise à disposition	Hospices Civils de Lyon	Traitement des lymphomes lymphoblastiques de l'enfant EURO-LB 02.	1 an (convention signée le 12/07/2004)	HCL UCBL	Pour HCL : Mr BERTRAND
Convention de Prestations de Service	Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon	Conseil d'une animalerie expérimentale pour l'entretien et les soins aux animaux, pour la formation des personnels et des chercheurs, et pour l'application des 3R	1 an à compter du 15 mai 2004	ENVL UCBL	Pour ENVL : Dr Delphine Grezel Pour UCBL : Pr Jean-Marc PEQUIGNOT
Convention de reversement	Ecole Normale Supérieure de Lyon	Convention relative à la participation de l'ENS Lyon pour le fonctionnement de la Structure Fédérative de Recherche Nanoobjet	Année 2004 signée le 9 avril 2004	ENS UCBL	Pour ENS : Sergio CILIBERTO Pour UCBL : Alain PEREZ
Convention de reversement <b>ASTREE WP05</b>	INSERM	Convention de reversement fonds national de la science 2003 cancéropole Rhône-Alpes	3 ans à compter du 04/09/2003 au 03/09/2006	INSERM / UCBL	FREYER Gilles SALLES Gilles
Convention de reversement	UCBL	PPF pour le GIP Centre de Recherche en Nutrition Humaine de Lyon - concerne équipement Années 2003 / 2004 / 2005	signée le 28/10/2004	UCBL / CRNHL	LAVILLE Martine
Convention de reversement	Centre Léon Bérard	"Modélisation dynamique en radiothérapie"	convention signée 22/10/04 100% à la signature de la présente convention	Centre Léon Bérard UCBL - LIRIS	Centre Léon Bérard : Christian CARRIE UCBL : Bernard PEROCHE
Plateforme	Institut National de la Recherche Agronomique	Plate-forme de recherche "PrimaStem"	1er avril 2004 au 31 décembre 2006	INRA INSERM	Pour INSERM : SAVATIER Pierre Pour CNRS : DEHAY Colette

## LISTE des CONVENTIONS signées et approuvées par le Président

Période du 25 juin 2014 au 18 novembre 2014

CA du 18 novembre 2014

Etablissement Pilote	Objet / Nature des Conventions	Début	Fin	Etablissements concernés	Nom du Porteur de Projet / Unité de Recherche
INSU	Décrire les missions et le fonctionnement du Centre Jean-Marie Mariotti suite au terme du GdR CNRS	03/09/2012	03/09/2017	INSU, ONERA, UJF, Observatoire de Paris, Observatoire de la Côte d'Azur, UCBL1	Bruno GUIDERDONI - CRAL UMR5574 Observatoire de Lyon
Fondation Lyon Synergie Cancer	Avenant de Prolongation de la convention pluriannuelle signée le 7 octobre 2008	07/10/2013	07/10/2014	Lyon 1 - Fondation de coopération scientifique Lyon Synergie Cancer	
CNES	Avenant n°3 Modifie l'article 1 de la convention de création et l'article 2 de l'avenant 1.	01/01/2013	01/01/2017	CNES, CNRS, CEA, UCBL	Jean COLOMBANI UMR 5306 - ILM  Daniel HENRY UMR 5509 - LMFA
UCBL	Prologation de la convention d'accueil de Anne SIMON signée le 5/07/2013, du 1/09/2013 au 31/08/2014. <b>Convention originale : 2013-160</b>	01/09/2013	31/08/2014	UCBL, Bordeaux I	Christophe VITON IUT Lyon1 - Directeur
FRM	Avenant N°1 à la convention Projet DRM20101220448 signée le 22-02-2011. L'étude précitée pourra être prolongée jusqu'au 30-04-14 pour permettre à Mr Mithieux de mener à bien la totalité de l'Etude Les fonds alloués par la FRM 200 000 € pourront être utilisés jusqu'au 30-04-14	15/01/2014	30/04/2014	Fondation pour la recherche Médicale, UCBL	Mr Gilles MITHIEUX
Nellie DELLA SCHIAVA	Avenant au contrat de recherche du mardi 16 juillet 2012. Pour des raisons tenant aux exigences de la comptabilité publique, Mme DELLA SCHIAVA ayant confié à l'UCBL la gestion de l'aide financière, il est nécessaire que l'UCBL soit formellement une partie à la convention susmentionnée <b>LA FRM attribue 15000 € à Mme DELLA SCHIAVA pour son projet</b>	16/01/2014	06/07/1905	Société de Chirurgie Vasculaire, UCBL	Nellie DELLA SCHIAVA
Université Paris Descartes	Régler les relations entre l'Université Paris Descartes et l'UCBL, cette dernière accueillant au sein d'un département une doctorante, inscrite en thèse à l'Université Paris Descartes dans le cadre de ses travaux de recherche	01/01/2014	30/09/2014	Université Paris Descartes, UCBL, THERET Marine	THERET Marine
Parc National de la Vanoise	Convention N°108-2013 Le Parc national de la Vanoise, gestionnaire de la réserve naturelle de la Grande Sassièze autorise la laboratoire LBBE à utiliser le rez de chaussée (studio et douche, WC espace de stockage) du chalet de surveillance du Sante pour y loger le personnel travaillant sur le programme "Marmotte" La convention sera reconduite tacitement mais ne pourra aller au delà du 08/10/2015	22/01/2014	22/01/2015	Parc National de la Vanoise, CNRS, UCBL	Dominique Mouchiroud LBBE UMR 5558
Groupement de Coopération Sanitaire ETOILE	Avenant N°1 à la convention de participation financière signée le 10-12-13. Modifier l'article 4 de la convention signée le 10-12-13. Voir 2013-290 convention de participation financière <b>Le CENTRE ETOILE participera financièrement à la réalisation de l'analyse à hauteur de 28 800 €</b>	17/01/2014	31/08/2013	Groupement de Coopération Sanitaire ETOILE, UCBL	Jean-Michel MOREAU UMR 5205 LIRIS

Université de Lyon	Convention de reversement MiLyon/2013/04 Suite à demande de Mr Bertrand REMY, dans le cadre de l'activité du labex MILYON, fixer le montant et les modalités du reversement effectué par l'UDL en sa qualité de coordinateur au bénéficiaire de l'UCBL afin de lui permettre d'assurer la prise en charge des rémunérations dont elle est redevable envers Mr François WAHL (recruté pour une période de 12 mois quotité de travail 50% en tant que PAST en sa qualité d'employeur de ce dernier. <b>l'Udl versera 27 443,60 € à l'UCBL</b>	21/01/2014	31/12/2014	Université de Lyon, UCBL	Bertrand REMY UMR 5208 Institut Camille Jourdan
CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE	Material transfer agreement Accord de transfert de matériel au bénéfice de l'Universidad Autonoma Metropolitana à Mexico Mr Ponciano GARCIA	28/01/2014	28/01/2015	CNRS, The UNIVERSITY DE LORRAINE, The ECOLE NATIONALE SUPERIEURE DE CHIMIE DE RENNES, The UNIVERSITE PARIS DESCARTES, The UNIVERSITE of AIX-MARSEILLE, The UNIVERSITE RENNES 1, The UNIVERSITY of ORLEANS, The INSTITUT CURIE, The UNIVERSITY CLAUDE BERNARD - LYON 1, The UNIVERSITE JOSEPH FOURIER GRENOBLE 1, The INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE RENNES, The UNIVERSITY of CAEN BASSE-NORMANDIE, The INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON, The UNIVERSITY of STRASBOURG, The UNIVERSITY PARIS SUD XI, The UNIVERSITE of REIMS CHAMPAGNE-ARDENNE, The UNIVERSITE of LILLE II,	UMR 5246 ICBMS
Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer	Convention d'allocations de recherche Préciser les conditions de coopération entre les susnommés à l'occasion de la réalisation du projet mono équipe de Pascal SEVE intitulé "Pharmacogénétique et toxicité rénale du Cis platine" <b>Le comité du Rhône finance à hauteur de 20 000 €</b>	18/12/2013	18/12/2014	Comité du Rhône de la Ligue Nationale contre le Cancer, UCBL	UMR_S 5286/1052 CRCL Equipe Dumontet Projet Sève
Elodie Burney	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mlle Elodie Burney est accueillie à dater du 06/01/14 jusqu'au 30/06/14 en qualité de Stage M2P au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	06/01/2014	30/06/2019	Elodie Burney, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Vincent Moules
Julie Frouard	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mlle Julie Frouard est accueillie à dater du 06/01/14 jusqu'au 03/06/14 en qualité de Stage M2P au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	06/01/2014	03/06/2019	Julie Frouard, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Béatrice Riteau
Centre National de la Recherche Scientifique	Convention de partenariat BIOASTER et SFR BioSciences Gerland-Lyon Sud Définir les modalités de partenariat entre la SFR Biosciences Gerland Lyon Sud et BIOASTER. Egalement définir les conditions d'accès de chaque partie aux plateaux techniques de l'autre.	01/05/2013	28/01/2015	CNRS, INSERM, ENSL, UCBL et Institut de Recherche Technologique BIOASTER	US 008 - UMS 3444 SFR BioSciences Gerland Lyon Sud Jacqueline MARVEL
Université Claude Bernard Lyon1	Convention de cession à titre gratuit aux HCL d'un appareillage d'imagerie endocoronaire acter la cession à titre gratuit par l'UCBL aux HCL d'un appareillage d'imagerie endocoronaire C7XR-OCT destiné au service de cardiologie de l'Hôpital Cardio-Vasculaire et Pneumologique Louis Pradel	10/12/2013		UCBL, HCL	Corinne KRENCKER Groupe Hospitalier Est 28, ave. Doyen Lépine 69677 Bron Cedex
Université de Lyon	Convention attributive de financement Appel à manifestation d'intérêt Réf : L1011-BOISSON Projet Nouveau Polymère Bloc <b>LST apporte un soutien de 4000 € HT</b>	20/01/2014	28/02/2014	Université de Lyon, UCBL	Mr McKenna UMR5265 C2P2 Chimie, Catalyse, Polymères et Procédés

Boston Scientific	Convention de financement Fellow Préciser les modalités et conditions selon lesquelles BOSTON versera des fonds à l'Association aux fins de rémunérer la doctorante Mme Rosa Carmen Donate Puertas la doctorante sera rémunérée pendant sa thèse par l'association <b>Boston s'engage à verser à l'Association une contribution de 93 000 € HT</b> <b>31 000 € HT le 01/01/2014</b> <b>31 000 € HT le 01/01/2015</b> <b>31 000 € HT le 01/01/2016</b>	01/01/2014	31/12/2016	Fondation pour la recherche Médicale, UCBL	Philippe Chevalier EA 4612 Unité de neuro-cardiologie, physiopathologie des troubles du rythme cardiaque
Conseil Général Isère	Convention de soutien financier pour étude pilotée par Pierre JOLY. <b>Conseil Général Isère donne : 8 000 €</b>	31/01/2014	31/01/2015	CG Isère, UCBL1	Pierre JOLY LEHNA - UMR 5023
UCBL	Accord de confidentialité Les parties et chaque membre de leur personnel considéreront et traiteront les INFORMATIONS CONFIDENTIELLES relatives aux domaines de collaboration et reçues de l'autre Partie à l'occasion de leurs collaboration, comme confidentielles et comme la propriété exclusive de l'autre Partie	11/01/2014	11/01/2015	UCBL, Université de Rouen	Christian BRYLINSKI UMR 5615 LMI Laboratoire des Multimatériaux et Interfaces
ENSL	Convention relative au financement d'un évènement sélectionné par l'Institut Rhône Alpin des Systèmes Complexes Le comité de direction de l'IXXI a décidé de financer l'école d'été 2014 PREDITOX - Modélisation et écotoxicologie prédictive. Projet Sandrine CHARLES <b>L'IXXI finance à hauteur de 500 €</b>	27/01/2014	15/11/2014	ENSL, UCBL	Sandrine CHARLES UMR 5558 LBBE Laboratoire de Biométrie et Biologie Evolutive
Université de Lyon	Convention - iMUST/2013/06 Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007 Définir les conditions de reversement par l'UdL à l'UCBL de la somme de 57 990 € pour le financement d'un serveur de calcul multiprocesseurs de 80-cores et 1 TB de mémoire. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UdL au titre du Labex iMUST. <b>UdL reverse à UCBL 57 990 €.</b>	07/02/2014	31/12/2014	UdL, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST ILM UMR 5306
ENSL	Convention relative au financement de l'Institut des Systèmes Complexes Rhône Alpes IXXI Le CA de l'IXXI a décidé les modalités de financement des activités de l'IXXI par ses membres au titre de la période du 01/01/14 au 31/12/14 <b>Contribution de l'UCBL fixée à 20 910 €</b>	22/01/2014	31/12/2014	ENSL, UCBL	
Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer	Convention d'Allocation Recherche Préciser les conditions de coopération entre Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer et l'UCBL à l'occasion de la réalisation du projet mono équipe de Monsieur Olivier PEYRUCHAUD intitulé "Rôle des BPM9 et LPA dans la dissémination métastatique des cellules du cancer du sein via les vaisseaux lymphatiques <b>Le comité de Savoie verse 10 000 € à l'UCBL</b>	13/02/2014	13/02/2015	Comité de Savoie de la Ligue Nationale contre le Cancer, UCBL	Olivier PEYRUCHAUD UMR_S 1033 Physiopathologie, diagnostic et traitements des maladies osseuses

Université Jean Moulin Lyon3	Avenant N°2 à la convention en vue d'une accréditation conjointe concernant l'ED SEG <b>convention d'accréditation N° 2013-061</b> <b>Avenant N°1 à la convention d'accréditation traité par la DEVS Services des Etudes Doctorales (cpi avec avenant N°2)</b> <b>Original donné à la DEVS Céline FIORDALISI en main propres le 25-03-2014</b>	31/12/2015	Université Jean Moulin Lyon3, Université Lumière Lyon2, UCBL, Université Jean Monnet, ENSL	Jean-Yves LESUEUR Directeur ED SEG
Université Jean Monnet	Convention de réalisation de lames minces et de plots polis Définir les conditions de réalisation par le LMV-TL de lames minces et de plots pour les besoins du LGLTPE <b>Le LGLTPE s'engage à faire réaliser des prestations pour un montant minimum de 3000 € HT</b>	01/01/2014	<b>31/12/2014</b>	UJM, UCBL  Mr Ph LELOUP UMR 5276 LGLTPE Laboratoire de Géologie de Lyon Terre Planètes environnement
UCBL	Convention de Transfert de Matériels et de Crédits L'ICBMS effectue un envoi de consommables et produits pour le fonctionnement du LIA, acheminés en 12 colis sous la responsabilité de M. Marc LEMAIRE, Directeur du LIA L'Université d'Antananarivo réceptionne le matériel en s'assurant qu'aucun frais de douane n'est perçu. <b>10.000 € à prélever sur le financement IUF de M.Lemaire (éOTP10IUF62MLE) sera versée pour l'année 2014 sur le compte spécifique de l'Université d'Antananarivo :</b>	05/02/2014	UCBL, UNIVERSITE d'ANTANANARIVO A MADAGASCAR	Mr Marc LEMAIRE Directeur du LIA "Etude et Valorisation de la Biodiversité Malgache" UMR CNRS 5246 ICBMS
LNE Laboratoire nationale d'essais	Convention de partenariat portant sur la création d'un Réseau Mixte Technologique intitulé « RMT 14.6 ProPack Food » Les partenaires définissent par la présente convention un projet de réseau mixte technologique, pour conduire en commun le programme défini à l'Annexe 1. Ce projet a vocation à être présenté à l'agrément du Ministre chargé de l'Agriculture visé à l'article D.800-5 du code rural. Si ce projet est agréé dans le délai indiqué au 2e alinéa de l'article 3.1 infra, la convention s'appliquera automatiquement et de plein droit aux partenaires dans toutes ses dispositions. <b>Classée dans RMT bureau 126</b>	06/07/1905	<b>31/12/2018</b>	LNE, ACTALIA, ADRIA , CTCPA, CASIMIR, CRITT AGRO-ALIMENTAIRE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR, uB-Filiale SAS, AGROPARISTECH, AGROSUP DIJON, INRA, LE CONSERVATOIRE NATIONAL DES ARTS ET METIERS , UCBL, UNIVERSITE DE BOURGOGNE , UNIVERSITE DE LORRAINE, UNIVERSITE MONTPELLIER 2 Sciences et Techniques , ENILV – LYCEE GEORGES POMPIDOU (EPLEFPA d'Aurillac) , ISBA (ENILBIO POLIGNY et ENIL MAMIROLLE)  Catherine LORiot
ENSL	Convention de reversement. 7061 € sont alloués à l'UMR5672 Laboratoire de physique au titre du budget 2014. Conv établie pour déléguer la gestion du budget de l'UMR5672 Laboratoire de Physique à L'ENS de Lyon. L'ENSL enverra une facture à L'UCBL. <b>L'UCBL paiera 7061 € à l'ENS</b> <b>Avenant Réf N°2014-0472</b>	26/02/2014	<b>31/12/2014</b>	ENSL, UCBL  Thierry DAUXOIS UMR5672 Laboratoire de Physique
Le consortium unifié des établissements universitaires et de recherche pour l'accès aux publications numériques, Couperin	Convention Organisation d'une journée d'étude sur la recherche relative aux usages de la documentation électronique, le 21 février 2014 à l'Université Lyon 1, amphithéâtre Astrée de 9h30 à 16h30 <b>Le consortium Couperin s'engage à verser une subvention de 5 000 € net de taxe à Elico pour financer cette journée.</b>	03/02/2014	31/12/2014	Le consortium Couperin, UCBL  Isabelle GARCIN-MARROU EA 4147 ELICO Equipe de Recherche de Lyon en Sciences de l'Information et de la Communication
Université de Lyon	Avenant à la convention attributive de financement Référence : L556-AAP10-DIAZ - THERANOSTIC 8 <b>Réf convention attributive de financement - 2013-080</b>	18/03/2014	31/03/2014	Université de Lyon, UCBL  Alain Puisieux UMR5286 - CRCL

UCBL	<p>Convention de financement Organiser les conditions de la participation financière de l'ECL à l'organisation du prochain congrès à Lyon en avril 2014. Le conseil d'administration de la SFHST (Société Française Historique des Sciences des Techniques) délègue l'organisation de ce congrès au laboratoire S2HEP (Lyon I).</p> <p><b>L'ECL participe financièrement à hauteur de 500 €</b></p>	06/03/2014	30/06/2014	UCBL, ECL (Ecole Centrale de Lyon)	Philippe LAUTESSE EA 4148 S2HEP Sciences, Société, Historicité, Education, Pratiques
UCBL	<p>Convention Préciser les modalités de règlement par Lyon 1 au CERMEP de sa contribution financière annuelle pour l'année 2014.</p> <p><b>Contribution UCBL : 82 407,00 € HT soit 98 888,40 € TTC</b> <b>Copie convention dans ce dossier. Original convention dans dossier GIE CERMEP Imagerie du Vivant</b></p>	07/03/2014		UCBL, CERMEP (Le Centre d'Exploitation et de Recherches Médicales par Emission de Positions)	
INRA	<p>CONVENTION DE MISE A DISPOSITION Etablir les règles régissant la mise à disposition auprès de l'UCBL de <b>Madame Béatrice RITEAU</b>, chargée de recherche de 1ère classe de l'INRA, affectée au Département Santé Animale (Unité 564) du centre de recherches de Tours pour assurer les fonctions de chercheur au sein de l'unité UCBL EA4610 – Virologie et Pathologies Humaines (VirPath, à compter du 1er juillet 2012 pour une durée de 2 ans.</p>	01/07/2012	01/07/2014	INRA, UCBL	Bruno LINA EA4610 – Virologie et Pathologies Humaines (VirPath)
Université de Lyon	<p>Convention - iMUST/2014/02 Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007 Définir les conditions de reversement par l'UdL à l'UCBL des frais d'environnement pur 3 ans des doctorants sélectionnés par le conseil scientifique d'iMUST : doctorants LE BAIL-GUILLOZET -RYE et ROYET. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UdL au titre du Labex iMUST.</p> <p><b>UdL reverse à UCBL 110 200,37 €.</b></p>	18/03/2014	31/12/2016	UdL, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST Marie-France Joubert ILM UMR 5306 Institut Lumière Matière Christian Brylinski UMR5615 Laboratoire des Multimatériaux Guy Clerc UMR5005 Laboratoire Ampère
CNRS	<p>Avenant n°4 à la convention de reversement de fonds entre le CNRS et l'UCBL signée le 06-05-2011 <b>(conv N°2011-15)</b> <b>Avenant 1 : 2012-09</b> <b>Avenant 2 : 2013-001</b> <b>Avenant 3 : 2013-271</b> Le CNRS et l'UCBL adoptent la modification du financement qui prévoit le financement d'une somme estimée à 217 421 € et de l'article 2 "financement". <b>Le CNRS s'engage à verser à l'UCBL la somme de 217 421 € décomposée comme suit :</b> <b>81 621 € sur le contrat MUSE</b> <b>135 800 € sur les ressources propres banalisées du laboratoire</b></p>	18/03/2014		CNRS, UCBL	Bruno GUIDERDONI UMR 5574 - CRAL
UCBL1	<p>Convention d'accueil Claire Billotey La présente convention a pour objet la détermination des termes et conditions d'accueil au sein des locaux des HCL de Madame Claire BILLOTEY aux fins d'effectuer en qualité de responsable scientifique des travaux de recherche pour l'UCBL.</p>	01/09/2012	30/05/2014	UCBL, UJM, HCL	GILLY FRANCOIS-NOEL EA 3738 CTO Ciblage Thérapeutique en Oncologie

Université de Lyon	<p>Convention - iMUST/2014/03  Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007  Définir les modalités de participation financière de l'UdL à l'achat par l'UCBL du matériel «Microscope électronique à transmission (MET) 200 kV avec un canon à électrons à émission thermoïonique (LaB6) » décrit en annexe 1 à la présente convention (ci-après désigné « le Matériel »), qui sera utilisé pour les activités de l'ILM, sous la responsabilité du responsable scientifique Monsieur Pascal VINCENT et de la directrice de l'ILM, Marie-France JOUBERT.  <b>La participation de l'UDL s'élève à un montant maximum de 172 500€.</b></p>	28/03/2014	31/12/2015	UdL, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST Marie-France Joubert ILM UMR 5306 Institut Lumière Matière Pascal VINCENT ILM UMR 5306 E17 Physique des Nanostructures et Emission de Champ
Université de Lyon	<p>Convention - iMUST/2014/04  Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007  Chaire Julien LECLAIRE (ICBMS)  Définir les conditions de reversement par l'UdL à l'UCBL de la somme de 45 000 € pour le financement d'un appareil de type HPLC (chromatographie liquide haute performance voire ultra-haute performance) équipé d'un robot collecteur de fractions qui permettrait sur des mélanges moléculaires complexes, de séparer les différents composants et d'en collecter individuellement de faibles quantités pour caractérisation et analyses sur le plateau technique de l'UCBL. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UdL au titre du Labex iMUST  <b>La participation de l'UDL s'élève à un montant maximum de 45 000 €.</b></p>	04/04/2014	31/01/2015	UdL, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST UMR 5246 ICBMS Loïc BLUM Julien LECLAIRE
UCBL	<p>Contrat de Collaboration de Recherche  Effectuer en commun une étude intitulée :  « Etude de la stérilisation des supports polymères biorésorbables – molécules bioactives en vue de leur validation en tant que Dispositifs Médicaux Implantables ».  Un programme détaillé de l'ÉTUDE est donné dans l'Annexe scientifique et technique, partie intégrante du présent CONTRAT.</p>	14/04/2014	14/10/2014	UCBL, Université de Rouen	UMR 5615 LMI Brigitte Grosogeat
INRA	<p>Convention de collaboration scientifique  UNITE SOUS CONTRAT USC Ampère  Définir la collaboration scientifique et les modalités de soutien que l'INRA souhaite apporter à l'UMR Ampère, Unité Support. Au sein de l'unité, le partenariat scientifique et le soutien de l'INRA concerneront l'équipe Génomique environnementale.  Ce partenariat prend la forme d'une Unité Sous Contrat (USC), dénommée ci-après USC Ampère  L'USC Ampère est rattachée au sein de l'INRA, au Département « Santé des Plantes et Environnement » (SPE)  La création de cette USC Ampère ne permet pas à l'INRA de revendiquer la co-tutelle de l'Unité support.</p>	01/04/2014	31/12/2015	INRA, ECL, CNRS, UCBL,	Guy CLERC UMR 5005 USC Ampère

Hôpital Nord Ouest Centre Hospitalier de Villefranche	Avenant n°1 à la convention de création de l'équipe d'accueil EA 4173 « Génomique Fonctionnelle de l'Hypertension Artérielle" du 25/10/2011 <b>Convention Réf 2011-54</b> D'une part prolonger la convention initiale et d'autre part préciser les dispositions modificatives qui s'appliqueront dans le cadre de cette reconduction. <b>L'Hôpital s'engage à verser à Lyon1 pour les activités de l'EA et pour 2014 la somme forfaitaire de 26 051 €</b>	01/01/2014	31/12/2014	Hôpital Nord Ouest Centre Hospitalier de Villefranche, UCBL	Giampiero BRICCA EA 4173
Nicoleta Tanasie	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mme Nicoleta Tanasie est accueillie à dater du 02/04/14 jusqu'au 28/05/14 en qualité de Stagiaire au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	02/04/2014	28/05/2019	Nicoleta Tanasie, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Manuel Rosa Calatrava
Olivier Mont-Jovet	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mr Olivier Mont-Jovet est accueilli à dater du 02/04/14 jusqu'au 28/05/2014 en qualité de Stagiaire au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	02/04/2014	28/05/2019	Olivier Mont-Jovet, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Manuel Rosa Calatrava
Alexi Bonament	Engagement de confidentialité Définir les conditions de confidentialité dans lesquelles Mr Alexi Bonament est accueilli à dater du 02/04/14 jusqu'au 28/05/14 en qualité de Stagiaire au laboratoire Virologie et Pathologie Humaine (EA4610) dirigé par Bruno Lina	02/04/2014	28/05/2019	Alexi Bonament, UCBL, EA4610	EA4610 Laboratoire Virologie et Pathologie Humaine B LINA Responsable scientifique Manuel Rosa Calatrava
Université de Toulouse II Le Mirail	Convention de transfert de crédits Dans le cadre du CMCU, le Projet de recherche code 13G1111, est accueilli pour l'année 2014 par l'Université Claude Bernard Lyon 1, (Responsable scientifique : Catherine CHARCOSSET). Pour la dotation de fonctionnement de ce projet, <b>l'Université de Toulouse II Le Mirail s'engage à verser à l'UCBL la somme de 700 €</b>	07/04/2014	31/12/2014	Université de Toulouse II Le Mirail, UCBL	LAGEP UMR 5007 Catherine Charcosset
UCBL	Convention d'accueil Fixer les règles d'accueil à l'UCBL de Mme Bénédicte RHONE, salariée de l'INRA, dans le cadre d'une collaboration scientifique pour une durée de 7 mois à compter du 02/12/2013 jusqu'au 30/06/2014 au sein de l'UMR 5558 LBBE	02/12/2013	30/06/2014	UCBL,CNRS,INRA	UMR CNRS 5558 LBBE Dominique MOUCHIROUD Resp Scientif Gabriel MARAIS
Université de Toulouse II Le Mirail	Convention de transfert de crédits Dans le cadre du CMCU, le Projet de recherche code 14G1103, est accueilli pour l'année 2014 par l'Université Claude Bernard Lyon 1, (Responsable scientifique : Thouraya NOURI-BARANGER). Pour la dotation de fonctionnement de ce projet, <b>l'Université de Toulouse II Le Mirail s'engage à verser à l'UCBL la somme de 2 000 €</b> <b>cf conv 2014-081</b>	31/03/2014	31/12/2014	Université de Toulouse II Le Mirail, UCBL	David DUREISSEIX UMR 5259 LaMCoS Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures Thouraya NOURI-BARANGER
Université de Toulouse II Le Mirail	Convention de transfert de crédits Dans le cadre du CMCU, le Projet de recherche code 14G1109, est accueilli pour l'année 2014 par l'Université Claude Bernard Lyon 1, (Responsable scientifique : Latifa FAKRI-BOUCHET). Pour la dotation de fonctionnement de ce projet, <b>l'Université de Toulouse II Le Mirail s'engage à verser à l'UCBL la somme de 2 000 €</b>	17/04/2014	31/12/2014	Université de Toulouse II Le Mirail, UCBL	UMR CNRS 5220 CREATIS Mme Latifa FAKRI-BOUCHET
UCBL	Convention de financement Définir les conditions de règlement par l'INSA de la cotisation du pour l'année 2014 par le BF21 à la Fédération Bio Environnement et Santé ( ex FR41) en sa qualité d'UMR membre de la Fédération Bio Environnement et Santé <b>L'INSA participe à hauteur de 446 €</b>	26/02/2014	31/12/2014	UCBL, INSAL	Fédération de Recherche 41 Bio Environnement et Santé P. JOLY

ENSL	Convention Financière Portant reversement de crédits de Lyon1 vers l'ENS de Lyon 80.582 (quatre-vingt mille cinq cent quatre-vingt-deux) euros sont alloués à l'UMR 5242 Institut génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL) dirigé par Monsieur Vincent LAUDET au titre de l'année 2014. La présente convention a pour objet de déléguer la gestion du budget de l'UMR 5242 IGFL à l'ENS de Lyon. <b>L'UCBL versera à l'ENS pour l'IGFL 80.582 €</b>	17/04/2014	31/12/2014	ENSL, UCBL	UMR 5242 Institut génomique fonctionnelle de Lyon (IGFL) Monsieur Vincent LAUDET
Société Française de Rhumatologie	Convention Subvention de Recherche 2014/15 Projet individuel de recherche La SFR Société Française de Rhumatologie soutient le projet de Carole BOUGAULT UMR CNRS 5246 ICBMS "Rôle de la voie métabolique de la sphingosine 1-phosphate dans la physiopathologie de la spondylarthrite". <b>La SFR attribue une subvention de 20 000 € à l'ICBMS</b>	10/04/2014	30/04/2015	Société Française de Rhumatologie, UCBL	UMR CNRS 5246 ICBMS Carole BOUGAULT
INRA	Convention financière annuelle n°3-2014 liée à la convention de collaboration scientifique entre le CNRS, l'INRA et l'UCBL1. Concerne l'UMR5557-Ecologie Microbienne <b>L'INRA verse à l'UCBL pour l'UMR5557 25 976 €</b> <b>2013-118 Convention financière annuelle n°2 - 2013</b> <b>2012-40 Convention financière annuelle n°1 -2012</b>	26/03/2014	31/12/2015	INRA, CNRS, UCBL1	Yvan MOENNE-LOCCOZ - UMR5557 Ecologie Microbienne
UCBL	CONTRAT D'HEBERGEMENT DE SD-BOX POUR L'ACCES AU CENTRE D'ACCES SECURISE DISTANT Projet Chaire GENERALI Responsable du projet : Esterina MASIELLO	12/05/2014	31/12/2015	CASD Mr Kamel GADOUCHE, UCBL	Emplacement de la SD-Box EA2429 Laboratoire SAF Christian Robert ISFA
CNRS	Convention inter-établissements Modalités d'acquisition d'un équipement par l'Université Claude Bernard Lyon 1 Le CNRS et l'UCBL ont convenu de conjuguer leurs moyens de financement en vue de l'acquisition d'un microscope électronique à Transmission par l'UMR 5306 Institut Lumière Matière <b>Le CNRS participe à hauteur de 200 000 € HT</b>	12/05/2014		CNRS, UCBL	Nicholas Blanchard UMR 5306 ILM
INRA	Convention financière annuelle n°3-2014 liée à la convention de collaboration scientifique entre le CNRS, l'ENTPE, l'INRA et l'UCBL1. <b>L'INRA verse à l'UCBL pour l'UMR 5023-LEHNA 12 615 €</b>	26/03/2014	31/12/2015	INRA, ENTPE, CNRS, UCBL1	Pierre JOLY LEHNA - UMR 5023
UCBL	Convention d'achat et de financement d'un spectrometre Raman basse fréquence <b>Financement 178 080 € HT par l'ICL</b> <b>Financement 10 000 € HT par Ezus pour le compte de la plateforme CECOMO</b> <b>Avenant N°1 Réf 2014-093</b>	15/05/2014	31/12/2014	UCBL, EZUS	ICL Philippe Sautet Matériel installé dans les locaux de la Plateforme CECOMO - Resp Bernard CHAMPAGNON Bâtiment Lippman, 2ème étage
Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM)	Entente de confidentialité unilatérale signée entre Centre Hospitalier de l'Université de Montréal, Damien GARCIA Chercheur au CHUM, les fournisseurs d'information et l'INSA de Lyon et UCBL et Sébastien Salle, doctorant sous la Responsabilité du DR Vray INSA de Lyon et du Dr Liebgott, EC UCBL Chercheur à CREATIS .les acquéreurs d'information	05/03/2014	05/03/2014	CHUM, Damien GARCIA, et INSA, UCBL-CREATIS-VRAY-LIEBGOTT et le Doctorant Sébastien SALLES	UMR 5220, UMR_S 1044 CREATIS - Hervé Liebgott

Université de Lyon	Convention - iMUST/2014/05 Convention de financement N°ANR-1-IDEX-0007 Définir les conditions de reversement par l'UdL à l'UCBL de la somme de 14 500 € (quatorze mille cinq cent euros) pour le financement d'un Combiflash - matériel de chromatographie préparative. Ce reversement correspond à une partie de la subvention perçue par l'UdL au titre du Labex iMUST <b>UdL reverse à UCBL 14 500 €.</b>	28/05/2014	31/01/2015	Université de Lyon, UCBL	Philippe VERGNE Labex iMUST ICBMS UMR 5246 Loïc BLUM
INSERM Transfert SA	Avenant au contrat de collaboration n°08241A30 signé le 01 janvier 2012. Prolongation du Contrat por un an pour l'encadrement de la fin de thèse de Mr Arash Razavi sans financement additionnel <b>Réf 2012-03 contrat de collaboration n°08241A30 signé le 01 janvier 2012.</b>	01/01/2014	31/01/2014	INSERM transfet SA, EYE TECH CARE, VISA UCBL /	Labtau UMR_S 1032 Applications des Ultrasons à la thérapie Mr Jean-Yves Chapelon
Société ViroScan3D	Convention de Valorisation Concession par l'UCBL à ViroScan3D d'une licence non exclusive d'un savoir-faire Versement d'une redevancdr annuelle sur le chiffre d'affaires à l'UCBL (2% des recettes netts payables sur toute prestation commercialisée par ViroScan3D)	08/04/2014	08/04/2017	Société ViroScan3D, UCBL	
CNRS	Avenant à la convention d'utilisation d'un spectromètre 800MHz WB, ISA/CRMN de Lyon Prolonger la durée de la convention de mise à disposition du spectromètre 800MHz WB implanté au CRMN aux personnels de l'IBCP <b>Réf convention initiale 2012-39</b>	02/06/2014	08/09/2014	CNRS, UCBL	ISA - CRMN Lyon UMR 5280 Nathalie SCHILDKNECHT
UCBL	Convention de prestation le Centre de Recherche de l'Instiut Paul Bocuse "IPBR", dans le cadre du projet ARC 2013 référence N°13-009846-01, s'engage à effectuer des prestations. <b>En contrepartie L'UCBL versera à l'IPBR la somme de 10 000 € HT</b>	18/04/2014	30/03/2015	UCBL, le Centre Européen pour la Nutrition & la Santé et le Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse	CENS c/o CRNH Martine Laville
UCBL	Convention de prestation Le CENS Centre Européen pour la Nutrition & la Santé ,dans le cadre du projet ARC 2013 référence N°13-009846-01, s'engage à effectuer des prestations. <b>En contrepartie L'UCBL versera au CENS la somme de 7 000 € Net à payer</b>	18/04/2014	30/03/2015	UCBL et le Centre Européen pour la Nutrition & la Santé	CENS c/o CRNH Martine Laville
UCBL	Convention de prestation Le CRNH Rhône Alpes ,dans le cadre du projet ARC 2013 référence N°13-009846-01, s'engage à effectuer une prestation <b>En contrepartie L'UCBL versera au CRNH Rhône Alpes la somme de 4 000 € HT</b>	18/04/2014	30/03/2015	UCBL et le Centre Européen pour la Nutrition & la Santé et le Centre de Recherche en Nutrition Humaine Rhône Alpes	CRNH Rhône Alpes Martine Laville
ENSL	Convention portant versement d'une subvention et modalités d'acquisition d'un équipement - Achat microscope super résolution par l'Ecole normale supérieure de Lyon pour réalisation des travaux de recherche à l'UMS 3444 Conjuguer leurs moyens de financement en vue de l'acquisition de l'Equipement. 330 000 € HT <b>CNRS contribue à hauteur de 65 000 € UCBL contribue à hauteur de 40 000 € CNRS contribue à hauteur de 225 000 €</b>	13/06/2014	31/12/2014	ENSL, CNRS, UCBL1	UMS 3444 Biosciences Gerland Lyon Sud INSERM US 008 Jacqueline MARVEL

INSERM	Avenant n°1 à la Convention de mise à disposition d'Equipements signée le 03 juillet 2012 Modifier le "responsable des biens de la structure de départ" Monsieur Pierre Jurdic ayant été remplacé par Mme Jacqueline MARVEL qui est désormais la "responsable des biens de la structure de départ" et retirer 2 des biens figurant dans cette convention , ces matériels été hors service <b>Réf conv 2012-73</b>	28/05/2014	02/07/2016	INSERM , UCBL	Jacqueline MARVEL Inserm Unité US8
Institut de veille sanitaire	Avenant N°3 Contribution financière de l'InVS au titre de l'année 2014 Au titre de l'année 2014, l'InVS alloue au partenaire UMR_T 9405 UMRESTTE une subvention d'un montant de 12000 euros <b>Convention initiale Réf 2011-45</b> <b>Avenant N°1 Réf 2012-94</b> <b>Avenant N°2 Réf 2013-156</b>	03/06/2014	31/12/2014	InVS, UCBL	UMR_T 9405 UMRESTTE Alain Bergeret
Université de Toulouse II Le Mirail	Convention de transfert de crédits Dans le cadre du CMCU, le Projet de recherche code 12G0911 est accueilli pour l'année 2014 par l'Université Claude Bernard Lyon 1, (Responsable scientifique : Florence Lagarde). Pour la dotation de fonctionnement de ce projet, <b>l'Université de Toulouse II Le Mirail s'engage à verser à l'UCBL la somme de 1 000 €</b>	16/06/2014	31/12/2014	Université de Toulouse II Le Mirail, UCBL	UMR 5280 Institut des Sciences Analytiques Florence Lagarde
La Fondation Léa et Napoléon Bullukian	Préciser les conditions et modalités de la réalisation du Projet et du soutien financier du CLARA à l'Établissement gestionnaire. Le CLARA s'engage à verser une participation d'un montant maximal de mille Euros (1 000 €) à l'Établissement gestionnaire pour soutenir le projet de mobilité de Madame Marine DE PAOLI	19/06/2014	19/12/2014	La Fondation Léa et Napoléon Bullukian, UCBL	UMR 5246 ICBMS Christophe MARQUETTE
UCBL	Avenant n°1 à la Convention de partenariat en date du 11 juin 2013 Le présent avenant a pour objet de reconduire pour une durée d'un an la convention signée le 11 juin 2013 soit du 1er janvier au 31 décembre 2014. <b>Réf conv 2013-161</b>	01/01/2014	31/12/2014	UCBL, Centre de Recherche de l'Institut Paul Bocuse -IPBR-	CRNH Rhône Alpes Martine Laville
ENSL	Avenant à la convention de reversement en date du 5 mars 2014 Préciser les modalités de règlement à l'ENS Lyon du solde restant dû suite au premier règlement de 7061€ soit 1765€ <b>Convention Réf : 2014-027.</b>	18/06/2014	31/12/2014	L'Ecole normale supérieure de Lyon, UCBL	Thierry Dauxois. UMR 5672 Laboratoire de physique
ENSL	Convention portant autorisation d'exercer des activités de recherche au laboratoire Langage, Cerveau, Cognition de l'Université Lyon1 Définir les conditions et modalités d'accueil de Mr Jacques JAYEZ au sein du L2C2	01/01/2014	31/12/2015	ENSL et UCBL-CNRS	Tatjana Nazir UMR 5304 L2C2 Laboratoire sur le Langage, cerveau et cognition
CNRS	Convention de financement pour l'achat d'un « système complet d'électro-encéphalographie Définir les modalités et conditions d'aide au financement d'un Système complet d'électro-encéphalographie pour l'adulte et l'enfant (EEG). L'UCBL participe à hauteur de 16 500 € net sur le CF sur le centre financier R25L2C2 – OTP QRL2C2NAZI	18/07/2014	31/12/2014	CNRS, UCBL,	UMR 5304 -L2C2 Laboratoire sur le Langage, le Cerveau et la Cognition NAZIR Tatjana

UCBL	<p>Avenant N°1 à la conv de financement pour le projet RMN_ICL_2012 en date du 13 septembre 2012</p> <p>Préciser les modalités de versement du solde non utilisé dans le cadre de la convention du 13 septembre 2012 au CNRS en vue de l'acquisition du MATERIEL mentionné dans le préambule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Acquérir une RMN solide 500 MHz achetée par le CNRS dans le cadre d'un projet avec l'Arabie Saoudite avec upgrading pour l'étude des matériaux et</li> <li>- Remplacer une RMN liquide 250 par une 400 MHz</li> </ul> <p><b>L'UCBL participe à hauteur de 110 000 €</b></p>	17/07/2014	31/12/2014	UCBL, CNRS, EZUS Lyon, ENSL, CPE Lyon, INSALVADOR	FR 3023 ICL Philippe Sautet
ENSL	<p>Convention portant versement d'une subvention et modalités d'acquisition d'un équipement "Ellipsomètre spectroscopique" par l'ENS de Lyon et l'UCBL.</p> <p>Coût estimatif 80 000 €</p> <p>Préciser les modalités du versement de la subvention de l'Université Lyon 1 à l'ENS de Lyon, de l'achat et de l'installation de l'Équipement</p> <p><b>L'UCBL participe à hauteur de 25 800 €</b></p>	18/08/2014	31/12/2014	ENSL, UCBL	FR 3023 ICL Philippe Sautet
UCBL	<p>Convention d'achat et de financement d'un spectromètre infra rouge (Module ReaIR 15 + accessoires 25/07/2014.</p> <p>Le FR ICL a pour projet l'achat d'un spectromètre infra rouge</p> <p>Définir les modalités et conditions d'aide au financement et d'achat du Matériel</p>	22/07/2014	31/12/2014	UCBL, CPE	FR 3023 ICL Philippe Sautet
HCL (SAMU)	<p>Convention concernant la prise en charge médicale et le transport d'urgence des personnes volontaires se prêtant aux recherches au LBMC.</p> <p>Définir les modalités de prise en charge des personnes participant à une Recherche réalisée au LBMC (UMR T 9406) pour le plateau technique de la Faculté Lyon Sud Charles Mérieux BP12, 69921 Oullins Cedex et ce aux fins de la délivrance de l'autorisation de lieu pour la recherche par l'Agence régionale de santé Rhône-Alpes.</p>	06/06/2014		HCL (SAMU, UCBL)	Laboratoire de Biomécanique et Mécanique des Chocs UMR_T 9406 LBMC Philippe VEZIN
UCBL	<p>Convention de reversement. Définir les conditions de reversement par l'UCBL à l'INSA (UMR5259) de la somme de 2000 € dans le cadre de la somme allouée pour le projet de recherche code 14G1103 (responsable scientifique THOURAYA NOURI-BARANGER )</p> <p><b>cf conv N°2014-046</b></p>	02/09/2014	31/12/2014	UCBL, INSAL	INSA UMR 5259 LaMCoS Laboratoire de Mécanique des Contacts et des Structures Thouraya NOURI-BARANGER
IFSTTAR	<p>CONTRAT DE COLLABORATION DE RECHERCHE</p> <p>Etablir une collaboration entre les PARTIES et de définir les droits et obligations des PARTIES pendant la collaboration, puis sur les résultats obtenus</p>	19/06/2014	19/06/2019	Institut français des sciences et technologies, de l'aménagement et des réseaux, ENSL, UCBL, CNRS	UMR CNRS 5672 Thierry DAUXOIS
BAYER CROP SCIENCE	<p>Contrat de collaboration "FungiPath" : complément du lieu r de réalisation des recherches</p>	17/07/2014	31/12/2014	BAYER SAS, CNRS, UCBL, INSA	UMR5240 Laboratoire MAP - Equipe FungiPath Nicole Cotte-Pattat

Association vaincre la Mucoviscidose	Convention N°RF20140501171/1/1/99 Projets de Recherche pour la Mucoviscidose Définir le montant, les modalités de versement et d'utilisation des crédits versés par Vaincre La Mucoviscidose à l'UCBL et d'autre part la gestion des droits de propriété intellectuelle associés au projet intitulé « Transfert du CFTR aux cellules humaines des voies aériennes par microparticules membranaires: mécanisme d'internalisation cellulaire et trafic intracellulaire	29/09/2014	29/09/2015	Association vaincre la Mucoviscidose, UCBL1	UMR754 Jean-François MORNEX
L'Association Francealzheimer et Maladies Apparentées - Union Nationale des Associations Francealzheimer	Avenant N°1 à la convention signée le 29 Novembre 2012 Prorogation de la de la convention jusqu'au 29-11-15 <b>Réf conv : 2012-213</b>	<b>05/09/2014</b>	<b>29/11/2015</b>	L'Association Francealzheimer et Maladies Apparentées - Union Nationale des Associations Francealzheimer, UCBL	UMR_S 1028 / UMR 5292 CRNL Luc Zimmer Equipe BioRaN
INSA	Convention Inter-établissements Modalités d'acquisition par le CNRS d'un sas de transfert pour système de dépôt de couches ALD	<b>17/10/2014</b>	<b>31/12/2014</b>	INSA, UCBL, CNRS	Matériel installé à l'INL UMR5270 Mme BRU-CHEVALLIER
UCBL	CONVENTION DE REVERSEMENT DE FONDS Définir les modalités de reversement au CNRS des crédits alloués à Monsieur Christian GEORGE, sur le budget de la recherche, dans le cadre du financement du Colloque « Photocatalyse : science et application pour la qualité de l'air en milieu urbain ».	<b>24/10/2014</b>	<b>31/12/2014</b>	UCBL, CNRS	IRCELYON, UMR CNRS 5256 Christian GEORGE
Société CARL ZEISS SAS	ACCORD DE PARTENARIAT développer, entre les Parties, des collaborations portant sur les activités ci-après énoncées : - La mise à disposition à titre gracieux (prêt) pour une durée de 30 jours d'un système commercial de microscopie à feuillet de lumière dénommé Lightsheet.Z1. - L'évaluation de cet appareil dans un cadre d'utilisation en plateau. - L'aide à la promotion de l'appareil au sein de la communauté scientifique - L'acquisition de l'Appareil dans le cadre d'une location avec option d'achat à l'issue de la période de test si ceux-ci auront été concluants.  ☒	<b>01/01/2014</b>	<b>01/09/2015</b>	Société CARL ZEISS SAS, UCBL	SFR Lyon Est Germain GILLET
CRNH	Convention du 18/07/2014 Le CRNH Rhône-Alpes s'engage dans le projet ARC 2013 N°1 "Approche sensorielle des modifications alimentaires induites par une chimiothérapie" Référencé à l'UCBL 13ARA1F-MLAVIL-00982701 à effectuer des prestations.	18/07/2014	30/03/2015	Centre de recherche en nutrition humaine Rhône Alpes, UCBL	
UCBL	Avenant N°1 à la convention d'achat et de fiancement d'un spectromètre RAMAN basse fréquence signée en date du 15 mai 2014. Dans le Prolongement de la convention signée le 15 mai 2014, fixer les modalités de règlement de la somme manquante de 11 000 € sur l'apport de l'ICL.. Financement 11 000 € HT par Ezus pour le compte de la plateforme CECOMO <b>Réf convention 2014-055</b>	06/10/2014	31/12/2014	UCBL, EZUS	ICL Philippe Sautet Matériel installé dans les locaux de la Plateforme CECOMO - Resp Bernard CHAMPAGNON Bâtiment Lippman, 2ème étage

HCL	Avenant N°5 à la convention de coopération CeCIL - Hospices Civils de Lyon portant sur la mise à disposition d'équipements	01/10/2014	31/12/2014	HCL , UCBL	Mr Vanbelle CIQLE, Centre d'Imagerie Quantitative Lyon Est qui remplace le CeCIL (Center commun d'imagerie Laënnec)
ENSL	Convention de création d'une équipe d'accueil commune entre l'ENSL et l'UCBL1 (EA 4148 S2HEP "Sciences, Société, Historicité, Education, Pratiques). Préciser les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'équipe d'accueil.	01/01/2011	31/12/2015	ENSL, UCBL	EA 4148 S2HEP Philippe Lautesse
UCBL	Convention portant modalités de financement de l'UCBL au CNRS pour l'organisation du congrès ECOVEG10. L'UCBL accorde une participation financière au CNRS pour l'organisation du 10ème congrès francophone d'écologie des communautés végétale qui s'est déroulé du 9 au 11 avril 2014 à Lyon sous la responsabilité de Sara Puijalon.	21/10/2014	31/12/2014	UCBL, CNRS	Bénéficiaire CNRS UMR5023 LEHNA Pierre Joly
ONF	Avenant relatif à la mise en place d'un site de suivis intensifs sur la RNCFS de la Petite Pierre Période 2014-2015 <b>Réf convention : 2012-77</b> Définir les conditions de collaboration technique et financière entre l'ONF et l'UCBL-LBBE pour l'appui l'installation d'un site de suivis intensifs des paramètres de la régénération ces Chênes sessiles sur la RNCFS de la Petite Pierre en 2014 et 2015	13/10/2014	13/10/2015	Office National des Forêts, UCBL	UMR CNRS 5558 LBBE Samuel VENNEN
UCBL	Convention financière Définir les conditions de règlement par l'INSA de la somme relative au coût de la maintenance des congélateurs de l'UMR BF2I (Jouan N°1 et Jouan N°2)	30/09/2014	31/12/2014	UCBL, INSAL	Fédération Bio-Environnement et Santé P. Joly

### ACCORDS DE COOPERATION ET D'ECHANGE SIGNES PAR LA PRESIDENCE - du 10 juin au 5 novembre 2014

DATE SIGNATURE DU PRESIDENT	PAYS	ETABLISSEMENT	PORTEUR PROJET	COMPOSANTE	OBJET	DUREE DE VALIDITE	CREATION OU RENOUVELLEMENT
12/06/2014	COLOMBIE	Université del Rosario	Pierre RIBEREAU	ISFA	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé et des Sciences	5 ans	Renouvellement
19/06/2014	CANADA	Université de Montréal	Pierre RIBEREAU	ISFA	Convention d'application pour l'échange d'étudiants dans le domaine des mathématiques et sciences actuarielles	alignée sur accord cadre	Création
19/06/2014	INDONESIE	Institut Teknologi Bandung	Peter GOEKJIAN	FST-Chimie	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé et des Sciences	5 ans	Création
19/06/2014	TAIWAN	Chang Gung University	Isabelle GUERIN LASSOU	FST-Informatique	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé et des Sciences	5 ans	Création
10/07/2014	CHINE	East China University of Science and Technologie	Stéphane PAROLA	FST-Chimie	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Renouvellement
10/07/2014	MAROC	Institut Supérieur du Génie Appliqué	Olivier GLUCK	FST-Informatique	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
28/07/2014	USA	Association of American Medical Colleges (AAMC)	Michèle GERMAIN	LYON EST	Global Health Learning Opportunies (GHLO) Agreement : accord pour l'ouverture de terrain de stage de 2nd cycle des études médicales auprès d'un réseau d'universités américaines	1 an	Création

10/09/2014	Italie	UCBL, HCL, Université de Calgari	DRI	DRI	Accord de coopération Hospitalo-Universitaire en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé et des Sciences	5 ans	Renouvellement
10/09/2014	MEXIQUE	UCBL, HCL, Institut Mexicain de Sécurité Sociale et ses hôpitaux affiliés (IMSS)	Jacques BAULIEUX	LYON EST	Accord de coopération Hospitalo-Universitaire en faveur de l'accueil de professionnels et internes liés à l'IMSS	5 ans	Création
10/09/2014	MEXIQUE	UCBL, HCL, Institut Mexicain de Sécurité Sociale et ses hôpitaux affiliés (IMSS)	Jacques BAULIEUX	LYON EST	Convention d'application dans le domaine de la transplantation hépatique en faveur de l'échange de professionnels et d'internes	5 ans	Création
15/09/2014	COTE D'IVOIRE	UCBL, HCL, CHU de Yopougon	Fabien ZOULIM	LYON EST	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine de la Santé	5 ans	Création
22/09/2014	MEXIQUE	Université Autonome du Mexique (UNAM)	DRI	DRI	Accord général de collaboration universitaire en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans les domaines d'intérêt commun (accord lié aux accords spécifiques)	5 ans	Renouvellement
22/09/2014	MEXIQUE	Université Autonome du Mexique (UNAM)	DRI	DRI	Accord spécifique de collaboration pour l'échange d'étudiants dans le domaine des Sciences et de la Santé, hors médecine.	5 ans	Renouvellement
01/10/2014	ETATS-UNIS	Université de Nouvelle Orléans (UNO)	DRI	DRI	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création
13/10/2014	CANADA	CEGEP de Valleyfield	Ulrich DARBOST	IUT	Accord de coopération en faveur de la mobilité étudiante et enseignante dans le domaine des Sciences	5 ans	Création

**Tableau des conventions signées et approuvées par le Président et présenté pour information au CA du 18 novembre 2014**

Partenariat	Objet	Signatures du président
UCBL/Rectorat de Lyon	Mise en œuvre d'actions de formation continue à destination des enseignants du second degré.	Validée au CEVU du 24 juin 2014 Signature le 1 <sup>er</sup> juillet 2014
UCBL/Université de Lyon	Convention relative au soutien PALSE au Master Génétique et Biologie de la Cellule spécialité Infectiologie	Validée au CEVU du 24 juin 2014 Signature le 1 <sup>er</sup> juillet 2014
UCBL/Université de Poitiers	Contrat d'exploitation du site internet VOCASCIENCES	Validée au CEVU du 24 juin 2014 Signature le 16 juillet 2014
UCBL le SOIE/HANDITALENTS	Promouvoir une politique de soutien aux étudiants et jeunes diplômés en situation de handicap dont l'objectif est de les aider dans leur orientation et de favoriser leurs parcours de formation en alternance de leur insertion professionnelle.	Validée au CEVU du 08 septembre 2014 Signature le 10 juin 2013
UCBL/INSA	Convention de collaboration pédagogique qui détermine les modalités pratiques et financières des TP et cours assurés de la filière « Multimatériaux et Interfaces » de Polytech Lyon	Validée au CEVU du 04 novembre 2014 Signature le 06 novembre 2014
UCBL/INSA	Convention de collaboration pédagogique qui détermine les modalités pratiques et financières de la mise à disposition des salles concernant la filière « Multimatériaux et Interfaces » de Polytech Lyon.	Validée au CEVU du 04 novembre 2014 Signature le 06 novembre 2014
UCBL/Université Lyon 3 (IAE)	Avenant de prolongation n° 1 de la convention de partenariat n° 2013-1816 qui prend en compte les actions de formation induites par cette reconduction	Validée au CEVU du 04 novembre 2014 Signature le 06 novembre 2014
UCBL(UFR STAPS)/Le Centre Chorégraphique National de Rillieux la Pape/	Convention+Avenant sur la mise en place d'un parcours/conférence « découverte et pratique de la culture chorégraphique »	Validée au CEVU du 04 novembre 2014 Mise à la signature par la direction de l'UFR STAPS
UCBL(UFR STAPS)Le fonds d'aide au développement du paritarisme de la branche sport/Université Paris-Est Créteil /Université Paris-est Marne la Vallée	Convention+Avenant GAREF (Groupement pour l'analyse de la relation emploi-formation dans le champ des activités physiques et sportives)	Validée au CEVU du 04 novembre 2014 Mise à la signature par la direction de l'UFR STAPS



**Contrats ANR**

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
<b>ANR 2010</b>					
Projet OFSEP - Convention de recherche avec ARSEP	22/04/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Clermont-Ferrand	02/06/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Strasbourg	20/06/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le Réseau PACASEP	20/06/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU	23/06/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Bordeaux	30/06/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec RBN-SEP	01/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec ARMADA	01/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Tours	01/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Nice	06/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU d'Amiens	11/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Rouen	11/07/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Nancy	25/08/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Dijon	02/09/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Montpellier	11/09/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Rennes	04/09/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
Projet OFSEP - Convention de partenariat avec le CHU de Toulouse	22/09/2014	Service de Neurologie A	Sandra	VUKUSIC	UCBL
<b>ANR 2011</b>					
Projet VALOBAB - Contrat de prestation de services	04/09/2014	CarMeN	Marie-Caroline	MICHALSKI	UCBL
Projet PROSSIS II : Accord de consortium	29/08/2014	LAGEP	Denis	MANGIN	Université de Savoie Chambéry
<b>ANR 2012</b>					
Projet Spectacle en Ligne(s) - Accord de consortium	29/04/2014	LIRIS	Benoit	ENCELLE	Institut de Recherche et d'Innovation
Projet SCALE-UP - Accord de consortium	18/07/2014	LC2P2	Timothy	MCKENNA	UCBL
Projet H2MNO4 - Accord de consortium	28/07/2014	Institut Camille Jourdan	Damien	TROMEUR-DERVOU	INRIA
Projet SPEPIX - Mandat INSERM/UCBL	30/09/2014	CREATIS	Philippe	DOUEK	CEA
<b>ANR 2013</b>					
Projet RESYNPLEX - Avenant n°1 à la convention	20/06/2014	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
Projet RESYNPLEX - Accord de consortium	20/10/2014	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
<b>ANR 2014</b>					
Projet MigraCat - Convention attributive d'aide	17/10/2014	ICBMS	Olivier	BAUDOIN	UCBL

## Contrats FUI

Désignation du contrat	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Coordinateur
Projet COLOMATRIX - Engagement de confidentialité	21/05/2014	IMP	Laurent	DAVID	
Projet POLYBIO - Avenant n°3 à la convention	26/05/2014	IMP	Eliane	ESPUCHE	AGUETTANT
Projet GREENELION - Avenant n°1 à la convention	10/06/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	SAFT
Projet COMPHOSOL - Avenant n°3 à la convention attributive de subvention	02/06/2014	Laboratoire de Chimie	Stéphane	PAROLA	
Projet Learning Café - Accord de consortium	11/07/2014	LIRIS	Pierre-Antoine	CHAMPIN	OMENDO
Projet Référence Value - Accord de consortium	08/07/2014	SAF	Christian	ROBERT	Cabinet FDA
Projet ROBOT POPULI - Avenant n°1 au consortium	17/07/2014	LIRIS	Karim	SEHABA	AWABOT
Projet REPALI II - Contrat de prestation UCBL / JCEP	25/09/2014	Biodymia	Catherine	JOLY	BARBIER
Projet SOLARCLYM II - Convention attributive de subvention avec la Région Rhône-Alpes	22/09/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	DICKSON
Projet SMOUSSIF - Convention attributive de subvention avec la Région Rhône-Alpes	22/09/2014	IMP	Philippe	CASSAGNAU	HUTCHINSON
Projet PREVIZ - Accord de consortium	25/09/2014	LIRIS	Erwan	GUILLOU	TECHNICOLOR
Projet HIFI-CAP - Accord de consortium	17/10/2014	ICBMS	Christophe	MARQUETTE	AXO SCIENCE
Projet TITAN SAPHIR - Accord de consortium	21/10/2014	ILM	Kheirreddine	LEBBOU	RSA LE RUBIS
Projet SMILE - Contrat d'aide FUI	21/10/2014	ISA	Philippe	NAMOUR	HEMERA

**Contrats EUROPE**

<b>Désignation du contrat</b>	<b>Date signature</b>	<b>Laboratoire</b>	<b>Responsable scientifique</b>		<b>Tiers</b>
608197 - BIODENSOL	16/06/2014	LMI	Brigitte	GROSGOGEAT	CE
SINCHEM - Subcontract edition n°2	21/07/2014	C2P2	Alessandra	QUADRELLI	Universita di Bologna
VET4APPS - Erasmus + Partenariat stratégique 2014-1-FR01-KA202-008702	25/09/2014	LIRIS	Parisa	GHODOUS	Agence 2e2f agissant par délégation de la CE
Projet HyMeCav - Consortium Agreement	29/10/2014	ILM	Joël	BELLESA	CE
Projet PHOWATER - Annexes. Consortium agreement	31/10/2014	LAGEP	Denis	MANGIN	DAM

## Autres contrats gestion UCBL

Désignation du contrat	Financier	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique	
Projet DEP20131128526 - Convention	FRM	16/06/2014	CGPhiMC	Benjamin	LOPPIN
Projet P2I - Avenant n°1 à la convention 10 026890 01	Région Rhône-Alpes	11/06/2014	UMR5557 - Ecologie Microbienne	Catherine	LACHUER
Projet P2I - Avenant n°1 à la convention 10 026890 02	Région Rhône-Alpes	11/06/2014	UMR5557 - Ecologie Microbienne	Catherine	LACHUER
Projet P2I - Avenant n°2 à la convention 10 026890 02	Région Rhône-Alpes	11/06/2014	UMR5557 - Ecologie Microbienne	Catherine	LACHUER
Projet Cartographie des Savoirs - Consortium	Caisse des dépôts	05/06/2014	LIRIS	Nathalie	GUIN
Projet TESTIS - Convention de reversement UCBL / CIRC	INCA	23/05/2014	Centre Léon Bérard - Unité Cancer et Environnement	Béatrice	FERVERS
Projet OPEN FOOD SYSTEM - Avenant n°2 à l'accord de consortium	OSEO	30/06/2014	LIRIS	Amélie	CORDIER
Projet OPEN FOOD SYSTEM - Avenant n°1 au contrat cadre	OSEO	18/09/2014	LIRIS	Amélie	CORDIER
Projet BIPGaaS - Avenant n°1 à la convention de financement	ADEME	15/04/2014	LMI	Christian	BRYLINSKI
Projet Horizon PV - Convention de financement	ADEME	22/07/2014	CETHIL	Stéphanie	GIROUX
Projet RESPIRA - Convention de partenariat	Ministère de la Culture et de la Communication	03/07/2014	ELICO	Agnieszka	TONA

## Contrats gestion autres que UCBL

Désignation du contrat	Type de gestion	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Type de projet
Projet HIRIS - Accord de consortium	CNRS	28/03/2014	INL	Romain	BACHELET	ANR
Projet TOXSYN - Accord de consortium	ENS	03/06/2014	IGFL	Vincent	LAUDET	ANR
Projet BHI-PRO - Avenant n°1 au consortium	CNRS	03/06/2014	LBBE	Pascal	ROY	ANR
Projet iNanoDCs - Avenant n°1 à l'accord de consortium	CNRS	20/06/2014	IBCP	Bernard	VERRIER	ANR
Projet PREDIVAC - Accord de consortium	INSERM	23/06/2014	CIRI	Jacqueline	MARVEL	ANR
Projet SENS - Accord de consortium	CNRS	25/06/2014	CRMN	Lyndon	EMSLEY	Equipex
Projet FASS - Accord de consortium	CNRS	24/06/2014	ILM	David	RODNEY	EUROPE
Projet SturTOP - Accord de consortium	CNRS	23/06/2014	LEHNA	Alain	DEVAUX	ANR
Projet CLOUDPOWER - Accord de consortium	ENS	10/07/2014	Laboratoire d'Informatique du Parallélisme	Gilles	FEDAK	ANR
Projet Water Splitting - Subaward Agreement	ENS	24/07/2014	Laboratoire de Chimie	Philippe	SAUTET	EUROPE
Projet Chronomofos - Accord de consortium	INSERM	28/07/2014	Institut Cellule Souche et Cerveau U846	Claude	GRONFIER	ANR
Projet CAPPNOR - Avenant n°1 à l'accord de consortium	CNRS	11/07/2014	IRCELYON	Barbara	D'ANNA	ADEME
Projet AMI 50g CO2 Cars - Accord spécifique	CNRS	25/08/2014	IRCELYON	Philippe	VERNOUX	ADEME
Projet CRABEX - Accord de consortium	CNRS	24/09/2014	LIRIS	Guillaume	LAVOUE	ANR

## Contrats industriels

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de prestation : Etude quantitative de faisabilité de l'instrument optique pour la mesure de glace dans les réservoirs de kérosène	05/06/2014	Institut Lumière Matière	RAIROUX	Patrick	ZODIAC AEROSPACE
Contrat d'expertise scientifique : travail et diabète, aptitudes professionnelles, conduite automobile	05/06/2014	Hôpital Louis Pradel	MOULIN	Philippe	UMANIS
Contrat société se rapportant à l'Etude interventionnelle CITHY n°2013-A00416-39	27/05/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	BORSON-CHAZOT	Françoise	CLINACT
Accord de collaboration de recherche : Projet ID-BACT, Innovative Diagnostic of Bacterial contamination in platelet concentrates	26/05/2014	Institut des Sciences Analytiques	CHAIX-BAUVAIS	Carole	BIORAD
Contrat d'orateur : réunion médico-scientifique le 11/02/2014 au Mans : place de l'IRM dans le cancer de prostate	25/04/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	TAKEDA France
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : Caractérisation de l'état de santé de batteries lithium à partir de l'observation du comportement de la batterie durant les sollicitations fonctionnelles d'un véhicule électrique	25/04/2014	UMR 5005	VENET	Pascal	EVE SYSTEM
Avenant n°1 au contrat d'Etude clinique référencé VX12-770-112	25/04/2014	Hôpital Femme-Mère-Enfant	REIX	Philippe	VERTEX
Contrat de conseil dans le domaine de la neuroradiologie interventionnelle	25/04/2014	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	STRYKER
Contrat de consultant dans le domaine des statistiques	22/04/2014	UMR 5208	CIUPERCA	Gabriela	Ecole Nationale Supérieure
SoW#2 au contrat n°A14-ASDSWHQ-CA-1068 : participation au congrès JOSKAS, Hiroshima le 24/07/2014	05/06/2014	Service de Chirurgie Orthopédique - Croix-Rousse	NEYRET	Philippe	SMITH & NEPHEW
Contrat de services de radiologie - Etude SPARTAN	05/06/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	Pharmaceutical Research Associates
Contrat de soutien à la recherche : Documenting the benefits of	05/06/2014	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	Laboratoire ALK
Contrat de prestation : développement d'une méthodologie de	12/06/2014	Institut des Sciences Analytiques	LANTERI	Pierre	CTTN
Avenant n°1 au contrat d'Etude effectif le 12 novembre 2013	12/06/2014	Institut des Sciences Analytiques	AYOUNI / JAME	Linda / Patrick	IRSN
Service Agreement : Evaluation of ability of different NAPs to inhibit DHBV replication in vivo in ducks	20/06/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	COVA	Lucyna	REPLICOR
Avenant n°1 à la convention de soutien à la recherche en date du 30 novembre 2012	20/06/2014	EA 4129	LAMURE	Michel	GlaxoSmithKline
Avenant n°3 au contrat de prestation effectif le 12 février 2013	20/06/2014	Laboratoire de chimie	CHAPUT	Frédéric	PHOTONIS
Contrat de consultant dans le domaine de la rhéologie des polymères fondus et réactifs	19/06/2014	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	PLASTIC OMNIUM
Convention : Participation à un groupe de réflexion scientifique sur le déficit en A1AT	18/06/2014	Service de pneumologie - Louis Pradel	MORNEX	Jean-François	LFB BIOMEDICAMENTS
Convention de participation à une enquête : ACROSTUDY	26/06/2014	Groupe Hospitalier Est	RAVEROT	Gérald	PFIZER
Contrat de développement clinique : Etude visant à évaluer la pharmacocinétique et la pharmacodynamique de l'empagliflozine chez les enfants et les adolescents de 10 ans à moins de 18 ans présentant un diabète de type 2	26/06/2014	Service d'Endocrinologie/ Diabétologie - HFME	NICOLINO	Marc	Boehringer Ingelheim France
Contrat de soutien d'Etude initiée par le GROUPE UCBL: évaluation in vitro de la variabilité analytique du titrage des anticorps anti FVIII sur des réactifs titrés	27/06/2014	EA 4174	NOUGIER	Christophe	NOVO NORDISK
Avenant n°6 au contrat de recherche biomédicale : Etude TOWER	20/06/2014	Hôpital Neurologique Pierre	VUKUSIC	Sandra	SANOFI AVENTIS

Contrat de prestation de services : intervention scientifique dans le cadre des Journées Nationales d'Infectiologie (JNI) se tenant du 11 au 13 juin 2014 à Bordeaux	11/06/2014	Hôpital Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	ASTRAZENECA
Service Agreement : Evaluation of the anti-HBV activity of Nucleic Acid Polymers in HepaRG cells and primary human hepatocytes (PHHs) PHASE 2	26/06/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	CHEMIN	Isabelle	REPLICOR
Contrat : Mise à disposition de TEVA d'un accès à une partie des données OFSEP dans le cadre de la réalisation de l'Etude Copaxone	03/07/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	TEVA SANTE
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Neurochirurgie à l'IRCAD de Strasbourg" les 26 et 27 septembre 2014	03/07/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	Integra Lifesciences Services
Contrat de consultant	02/07/2014	UMR T9406	DUMAS	Raphaël	CREALYS / Orthèse Dynamique (Vincent
Contrat de consultant	02/07/2014	ERIC	BONNEVAY	Stéphane	GALDERMA
Contrat de prestation qui fait suite au devis 2014-103 : Etude de	02/07/2014	UMR_S 855	MITHIEUX	Gilles	Netris Pharma
Advisory Board Consultancy Agreement: Influenza Advisory Board	09/07/2014	Hôpital Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	JANSSEN
Avenant n°1 au contrat de prestation effectif le 1er mars 2014	09/07/2014	Laboratoire d'immunologie	BALTER-VEYSSEYRE	Cécile	OPTIMED
Contrat de coopération scientifique Ref TOTAL FR00007320 : Développement d'inhibiteurs de sulfures de plomb (PbS) et de zinc	03/07/2014	UMR 5306	TILLEMENT	Olivier	TOTAL E&P Recherche Développement
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Validation anatomique d'un nouveau matériel d'ostéosynthèse pour chirurgie du pied" le 27 juin 2014	08/07/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	NOVASTEP
Avenant n°3 au contrat de prestation pour une étude post-	18/06/2014	APRET	LIEVRE	Michel	NOVARTIS PHARMA
Contrat de prestation de services : participation au Board d'experts vaccins sur le thème de la vaccinologie	16/07/2014	Hôpital Croix Rousse	CHIDIAC	Christian	PFIZER
Contrat d'Etude non interventionnelle : Protocole ONC-MA-1001	16/07/2014	Hôpital Lyon Sud	RUFFION	Alain	COVANCE
Contrat de collaboration : mise en place d'un dispositif d'analyse de l'efficacité et de l'impact environnemental de couples	16/07/2014	BioDyMIA	OULAHAL	Nadia	ACTALIA
Subcontract : contribution to the BMSD project	16/07/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	KAROLINSKA INSTITUTET
Evaluation Agreement	24/07/2014	Service d'Hépatogastro-Entérologie - HEH	PONCHON	Thierry	Olympus
Contrat de recherche clinique n°14/0217 : Etude visant à évaluer l'efficacité, la sécurité d'emploi et la pharmacocinétique du MSC2156119J.	08/07/2014	Hôpital Croix Rousse	MERLE	Philippe	QUINTILES
Convention de soutien à la recherche - Description de la prise en charge et des coûts des Rhumatismes Inflammatoires Chroniques	08/07/2014	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	MSD
Convention de soutien à la recherche : Description de la prise en charge de l'ostéoporose en France entre 2007 et 2013, en termes	08/07/2014	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	MSD
Contrat de partenariat : Evaluation de l'efficacité en laboratoire d'un	16/07/2014	EA 4610	ROSA-	Manuel	BEEWAIR
Contrat de collaboration de recherche en vue de la soutenance d'une thèse	02/07/2014	UMR 5246	ANDRIOLETTI	Bruno	SAINT GOBAIN
Contrat centre de référence 2014-2015	25/07/2014	Institut de parasitologie et mycologie médicale - Croix Rousse	PEYRON	François	ABBOTT
Contrat de prestation : Accès à l'appareil CGD002 de chromatographie gazeuse couplée à la spectrométrie de masse (GC-	25/07/2014	Institut des Sciences Analytiques	VULLIET	Emmanuelle	PARROT
Contrat de collaboration : Moteur asynchrone et synchrone ayant une chemise dans l'entrefer	12/06/2014	UMR 5005	CLERC	Guy	OPTIMEX PUMPS

Contrat de collaboration : Etude de la stabilité de la formule dermatologique Ilast Care, destinée au soin des paupières	03/07/2014	UMR 5007	BOLZINGER	Marie Alexandrine	HORUS PHARMA
Contrat d'étude	25/07/2014	EA 2429	ROBERT	Christian	Groupama AM
Contrat de collaboration CIFRE: facteurs d'élaboration des jugements affectifs en situation réelle de consommation alimentaire	28/07/2014	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	GIBOREAU	Agnès	DANONE
Avenant n°2 (ref SAR&D 235442) au contrat de prestation de services (ref SAR&D 137012/127007) effectif le 02/01/2012	28/07/2014	Institut des Sciences Analytiques	LEMOINE	Jérôme	SANOFI AVENTIS
Contrat de prestation : Analyses des données de formulations	29/07/2014	UMR 5007	BOLZINGER / CHEVALIER	Marie-Alexandrine / Yves	Expanscience
Contrat-cadre de prestation: prestations d'analyses portant sur des matières cosmétiques	30/07/2014	Institut des Sciences Analytiques	CASABIANCA	Hervé	L'OREAL
Contrat de prestation	02/07/2014	Laboratoire d'Immunologie - Lyon Sud	BIENVENU	Jacques	PHADIA SAS
Convention de soutien à la recherche : Etude de suivi exhaustive Stenting de la bifurcation carotidienne	03/07/2014	UMR 5558	VAN GANSE	Eric	EXEPI
Contrat de services auxiliaires - Code Essai : MUA91076	28/07/2014	Service de radiologie - HEH	VALETTE	Pierre Jean	QUINTILES
Contrat de prestation : Etude de méthodologies de synthèse des dérivés des calix-arène pour l'extraction et la solubilisation des	16/07/2014	UMR 5615	COLEMAN	Anthony	CALIXAR
Expertise Contract : Error estimation for extrapolation of models (Task C1g)	21/07/2014	UMR 5208	VIAL	Céline	VDI TECHNOLOGIEZENTRUM
Contrat de collaboration et de confidentialité : Étude exploratoire sur la dégradation et la détection du glyphosate	21/07/2014	UMR 5246	BLUM	Loïc	BRL INGENIERIE
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-342-1140	28/08/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD
Contrat de prestation : Analyses virologiques en 3 phases	03/09/2014	EA 4610	ROSA-CALATRAVA	Manuel	IMAXIO
SoW#3 au contrat n°A14-ASDSWHQ-CA-1068 : participation au congrès du genou, Montréal, les 19 et 20/09/2014	03/09/2014	Service de Chirurgie Orthopédique - Croix-Rousse	NEYRET	Philippe	SMITH & NEPHEW
Contrat de recherche biomédicale : "Étude clinique pour explorer la sécurité et l'efficacité des films intra-oraux muco-adhésifs de dissolution lente contenant du tropicamide 1 mg pour le traitement de l'hypersalivation chez les malades parkinsoniens atteints de sialorrhée" NH004-3	03/09/2014	Service de Neurologie - Pierre Wertheimer	BROUSSOLLE	Emmanuel	A. D. D. S.
Avenant n°3 au protocole d'accord Novartis CSOM230C2402	04/09/2014	Groupe Hospitalier Est	RAVEROT	Gérald	PPD France
Etude biomédicale protocole WA25046 : "Etude évaluant l'innocuité et l'efficacité de l'ocrelizumab chez des adultes atteints de sclérose en plaques progressive primaire"	04/09/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	VUKUSIC	Sandra	PPD France
Contrat de partenariat : développement d'une méthode de caractérisation des étapes d'attachement et de fusion des virus CYD	04/09/2014	UMR 754	LAVILLETTE	Dimitri	SANOFI PASTEUR
Convention relative au protocole de recherche biomédicale ENTEFIB	04/09/2014	Hôpital de la Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	Association pour la Recherche sur les maladies hépatiques virales
Annexe technique n°1 : Etude de faisabilité employant le couplage HPLC-masse	04/09/2014	Institut des Sciences Analytiques	CASABIANCA	Hervé	L'OREAL
Convention de collaboration et d'accompagnement d'une thèse	08/09/2014	EA 2429	ROBERT	Christian	Caisse Centrale de Reassurance
Contrat d'expertise scientifique: 4ème symposium régional Novo Nordisk le 10 et 11 octobre 2014	09/09/2014	Hôpital Louis Pradel	MOULIN	Philippe	UMANIS
Contrat de prestation : Amélioration significative du procédé de purification de flavonoïdes et saponines issues du haricot noir par CPC	09/09/2014	Institut des Sciences Analytiques	FAURE	Karine	ROUSSELET CENTRIFUGATION
Contrat de recherche biomédicale pour le protocole GS-US-342-	09/09/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	GILEAD

Contrat-cadre de prestation: micro-analyses optiques	09/09/2014	CECOMO	CHAMPAGNON	Bernard	FLAMEL TECHNOLOGIES
Avenant N°1 au contrat de recherche 344-2013	02/09/2014	UMR 5007	BOLZINGER	Marie Alexandrine	JOHNSON & JOHNSON
Contrat de parrainage FRCTR 1402713	11/09/2014	Service de Néphrologie - HEH	JUILLARD	Laurent	ROCHE
Grant Research Agreement	09/09/2014	CARMEN	GUEBRE	Fitsum	BAXTER
Contrat de prestation : Animation d'une session scientifique sur le thème de la "Prestation de conseil en sérologie" lors des journées bioMérieux des 10 et 11 septembre 2014 à Marcy L'Etoile	22/09/2014	Hôpital Croix Rousse	ANDRE	Patrice	BIOMERIEUX
Contrat de recherche biomédicale code Etude 13605 produit BAY 63-2521	22/09/2014	Hôpital Louis Pradel	COTTIN	Vincent	BAYER HEALTHCARE SAS
Convention relative au protocole de recherche n°AI444058 : évaluation comparative de l'efficacité des traitements antiviraux dans l'hépatite C (CMPASS)	22/09/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	BRISTOL-MYERS SQUIBB
Contrat de collaboration de recherches : "Synthèse de benzylamines particulièrement encombrées"	02/09/2014	UMR 5226	BAUDOIN	Olivier	BAYER S.A.S.
Avenant n°5 au contrat de collaboration signé en date du 23 mars 2011	03/09/2014	UMR 5007	CHEVALIER	Yves	LCA-A DERMATECH
Contract for the supply of images from medical examinations	12/09/2014	Service d'Hépatogastro-Entérologie - HEH	PONCHON	Thierry	Olympus
Convention d'enquête épidémiologique tripartite - Etude DAFNE	22/09/2014	Laboratoire de Bactériologie - Croix-Rousse	LAURENT	Frédéric	RCTs
Avenant n°2 à la convention de recherche établie entre l'Université Claude Bernard Lyon 1, EZUS LYON et POXEL en vigueur le	30/09/2014	CARMEN	VIDAL	Hubert	POXEL
Letter agreement amendment n°1 LLR SP Grants 08030 & 13001	30/09/2014	CGPhyMC	MOUCHIROUD	Guy	Université d'Oxford
Contrat de prestation : Quantification du tamoxifène 15N et 13C2 dans 12 prélèvements d'eau artificielle permettant le développement de microorganismes par HPLC-MS/MS	30/09/2014	Institut des Sciences Analytiques	VULLIET	Emmanuelle	ENTPE
Contrat de prestation : "Prestation ponctuelle de chimie et physique analytique par des techniques poussées type MS, UV-Vis, IR, RMN,	22/09/2014	UMR 5615	BRIOUDE	Arnaud	Laboratoire Aguetant
Contrat de partenariat 2013/2014 : Sessions d'enseignement théorique et pratique de chirurgie viscérale et digestive	19/09/2014	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	COVIDIEN AG
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : mise au point de méthodes pour l'analyse de substances mentionnées dans le règlement européen REACH et potentiellement présentes dans les process et produits de la filière cuir"	09/10/2014	Institut des Sciences Analytiques	DEMESMAY	Claire	CTC
Avenant n°1: Evaluation of NAPs in HepaRG cells and primary human hepatocytes for their activity against HDV infection	09/10/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	CHEMIN	Isabelle	REPLICOR
Contrat de prestation : expertise scientifique	09/10/2014	Hôpital Croix Rousse	FERRY	Tristan	SANOFI AVENTIS R&D
Convention d'expertise scientifique	09/10/2014	Hôpital Louis Pradel	MOULIN	Philippe	CHIESI
Contrat de prestation: influence du système trigéminal sur la perception émotionnelle d'odeurs et d'arômes alimentaires	09/10/2014	Centre de Recherche en Neurosciences de Lyon	BENSAFI	Moustafa	V. MANE FILS
Contrat de partenariat : organisation de sessions expérimentales sur les techniques d'hépatectomie majeure et de transplantation hépatique les 27 et 28 mai 2014	09/10/2014	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	Association pour l'aide aux transplantés hépatiques
Contrat de prestations de service : Encapsulation d'une à trois molécules synthétisées fournies par BAYER et livraison d'un lot de 50 à 200 ml de molécule formulée	09/10/2014	UMR 5007	ELAISSARI	Hamid	BAYER
Contrat de prestation : Conseils/expertise dans le cadre de l'étude MARILYN	22/09/2014	UMR 5558	GUEYFFIER	François	THUASNE
Contrat étude observationnelle "SAFIR"	30/09/2014	Service de Gériatrie - Lyon Sud	BONNEFOY	Marc	CEMKA
Contrat de partenariat : Réparation du LCC et de l'articulation coxo-fémorale chez le chien	06/10/2014	Ecole de Chirurgie	MARTIN	Xavier	ARTHREX

Contrat de collaboration accompagnement de thèse : Formalisation sémantique et automatisation de règles et de services métier	08/09/2014	UMR 5205	GHODOUS	Parisa	CSTB
Contrat de prestations de services FRECSM1025	13/10/2014	Service de radiologie - Pierre Wertheimer	TURJMAN	Francis	ETHICON
Contrat de collaboration accompagnement CIFRE : les algorithmes de systèmes de gestion de batterie Li-ion	11/09/2014	UMR 5005	VENET	Pascal	VALEO Equipements Electriques Moteur
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Séminaire franco-italien d'implantologie : technique avancée de chirurgie implantaire" les 25 et 26/09/2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	STUDIO DENTISTICO
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prothèse de poignet Re-motion - Wrist Meeting Workshop" le 14 octobre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	SBI
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prothèse de poignet - Wrist Meeting Workshop" le 14 octobre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	LEPINE
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prothèse de poignet Kinematix - Wrist Meeting Workshop" le 14 octobre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	EXTREMITY MEDICAL LCC
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Prothèse de poignet Freedom - Wrist Meeting Workshop" le 14 octobre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	INTEGRA LIFESCIENCES SERVICES
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Arthroscopie de la hanche" le 12 septembre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	SMITH & NEPHEW
Contrat de partenariat : Séance de démonstration intitulée "Chirurgie rachidienne" le 30 septembre 2014	13/10/2014	Département Universitaire d'Anatomie	MERTENS	Patrick	SPINEGUARD
Avenant n°1 à la convention de recherche biomédicale effective le 24 novembre 2010 - Etude AMBITION	14/10/2014	Hôpital Louis Pradel	COTTIN	Vincent	GlaxoSmithKline
Contrat de prestation : animation des journées de l'hyperlipidémie académie se tenant le 26 et 27 septembre 2014 à Gray d'Albon	14/10/2014	Hôpital Louis Pradel	MOULIN	Philippe	AMGEN
Contrat de prestation : Tests mécaniques système connexion GBE	06/10/2014	EA 4126	FERRIER	Emmanuel	LCR Centre de Recherche
Avenant n°1 au contrat de collaboration et d'accompagnement d'une thèse	16/09/2014	EA 2429	ROBERT	Christian	Caisse Centrale de Reassurance
Contrat de consultant : interventions scientifiques	08/10/2014	Service d'Hépatogastro-Entérologie - HEH	PONCHON	Thierry	Boston Scientific
Contrat de collaboration accompagnement stage : Elaboration de feedstocks : Influence du type de zircone sur la dispersion et les propriétés à l'écoulement	11/09/2014	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	SAINT-GOBAIN CREE
Grant Research Agreement non-interventional - Protocol "Retrospective analysis on maternal and fetal outcomes during pregnancies in hemodialysis and after renal transplantation during the last twenty years in France and Belgium"	12/09/2014	CARMEN	JUILLARD	Laurent	BAXTER
Avenant n°4 au contrat de prestation effectif le 12 février 2013	23/10/2014	Laboratoire de chimie	CHAPUT	Frédéric	PHOTONIS
Contrat d'essai clinique TG1050.01 : "Etude non interventionnelle visant à évaluer les anticorps neutralisants anti-adénovirus de type 5 chez des patients atteints d'une mono-infection chronique par le virus de l'Hépatite B"	23/10/2014	Hôpital Croix Rousse	ZOULIM	Fabien	TRANSGENE
Contrat d'Etude : analyses quantitatives de ruthénium par voei chimique sur des poudres	24/10/2014	Institut des Sciences Analytiques	AYOUNI	Linda	IRSN
Contrat de prestation - Etude CA209-143 radiologie : "Etude évaluant le Nivolumab versus Bevacizumab et étude de tolérance évaluant le Nivolumab ou le Nivolumab en association avec l'Ipilimumab chez des patients adultes atteints d'un glioblastome récurrent"	14/10/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	BERTHEZENE	Yves	BRISTOL-MYERS SQUIBB

Contrat de recherche biomédicale - Protocole n°CA209-143 : "Etude évaluant le Nivolumab versus Bevacizumab et étude de tolérance évaluant le Nivolumab ou le Nivolumab en association avec l'Ipilimumab chez des patients adultes atteints d'un glioblastome récurrent"	09/10/2014	Hôpital Neurologique Pierre Wertheimer	HONNORAT	Jérôme	BRISTOL-MYERS SQUIBB
Service agreement: evaluation of ability of combination therapy to inhibit DHBV replication in vivo in ducks	30/10/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	COVA	Lucyna	REPLICOR
Contrat de prestation : intervention scientifique du laboratoire dans le domaine des sciences séparatives chez LIFE SCIENCE sur une durée de deux jours et demie	30/10/2014	Institut des Sciences Analytiques	HEINISCH	Sabine	LIFE SCIENCE HOLDINGS
Convention de board médico-scientifique : Board STB du 24/10/2014	28/10/2014	Service de Radiologie - HEH	ROUVIERE	Olivier	NOVARTIS PHARMA
Contrat de collaboration accompagnement de thèse : Contrôle de la dispersion de particules de zircone dans les feedstocks polymères	21/10/2014	UMR 5223	CASSAGNAU	Philippe	SAINT-GOBAIN CREE
Work Order No.1:Detection of ceftobiprole susceptibility profile of S. aureus responsible of respiratory infections in France	30/10/2014	UMR 5308	LINA	Gérard	BASILEA PHARMACEUTICA INTERNATIONAL
Convention d'étude clinique : Efficacité et innocuité de l'AM-101 dans le traitement des acouphènes périphériques aigus 3 (TACTT3)	30/10/2014	Service d'Audiologie et d'explorations orofaciales - HEH	THAI-VAN	Hung	MEDPACE

## Contrats industriels gestion ENS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Contrat de collaboration de recherche	04/09/2014	UMR 5668	CARON	Eddy	NEW GENERATION SR

## Contrats industriels gestion INSA

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Convention de création du laboratoire commun	29/07/2014	MATEIS	CHEVALIER	Jérôme	EDF

## Contrats industriels gestion CNRS

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Avenant n°1 à la convention n°2013-R24	10/06/2014	UMR 5023	ROUSSEL	Damien	IPEV
Contrat de collaboration de recherche	21/07/2014	C2P2	MCKENNA	Timothy	TECMO
Convention de collaboration pour l'encadrement d'une thèse	26/06/2014	IRCELYON	VERNOUX	Philippe	ENSM-SE
Avenant n°4 au contrat de collaboration de recherche	15/07/2014	LBTI	VERRIER	Bernard	NATURA Innovation
Convention de partenariat de recherche n°2014/03/6171	19/06/2014	LBBE	PONTIER	Dominique	ONCFS
Avenant n°1 à la convention n°239 236	25/06/2014	UMR 5256	ESSAYEM	Nadine	IFPEN
Avenant n°1 au contrat du 1er octobre 2012 (N°83466)	20/06/2014	IRCELYON	MILLET	Jean-Marc	ADISSEO
Convention de partenariat de recherche n°2014/06/6171	29/07/2014	LBBE	DEVILLARD	Sébastien	ONCFS
Avenant n°1 à l'accord de confidentialité	04/08/2014	ISA	GILON DELEPINE	Nicole	IFPEN
Avenant n°1 à la convention n°2013/14/6171	25/08/2014	LBBE	GAILLARD	Jean-Michel	ONCFS
Avenant n°1 à la convention n°2013/19/6171	29/08/2014	LBBE	DEVILLARD	Sébastien	ONCFS
Avenant n°1 au contrat de collaboration de recherche signé le 17 avril 2014	01/09/2014	IPNL	MONCOFFRE	Nathalie	EDF
Avenant du contrat n°92610 CNRS	12/09/2014	ISA	JAME	Patrick	FCBA
Avenant n°5 à la convention de coopération	04/09/2014	Centre de Recherche en Neurosciences	BEZIN	Laurent	IRBA
Contrat de collaboration de recherche	11/09/2014	IRCELYON	GUILLARD	Chantal	BROCHIER TECHNOLOGIES
Convention spécifique d'étude	01/10/2014	IRCELYON	TAYAKOUT-FAYOLLE	Mélaz	TOTAL RC
Contrat de collaboration de recherche	08/10/2014	UMR 5286	DELCROS	Jean-Guy	NETRIS PHARMA
Avenant n°2 au contrat d'adossement signé le 17/02/2010	07/10/2014	Institut Camille Jordan	DUMONT	Thierry	Picviz Labs
Contrat de collaboration pour la réalisation d'une recherche biomédicale	20/10/2014	L2C2	PRADO	Jérôme	HCL
Collaborative Research Agreement	20/10/2014	C2P2	LANSALOT	Muriel	RPI

## Contrats sans flux signés UCBL

Désignation	Date signature	Laboratoire	Responsable scientifique		Tiers
Material Transfer Agreement	05/06/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	Institut Pasteur
Avenant n°2 au contrat de recherche	11/06/2014	Institut des Nanotechnologies de Lyon	Patrick	PITTET	DOSILAB France
Accord préalable de secret	16/06/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	BEEWAIR
Confidential Disclosure Agreement	18/06/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	IPRASENSE
Accord de secret	13/05/2014	Institut des Sciences Analytiques	Jérôme	LEMOINE	CHU de Montpellier
Accord d'évaluation et de transfert de matériel	19/06/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	EUKARYS
Avenant n°1 au contrat de collaboration de recherche	13/06/2014	Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères	Laurent	DAVID	BROTHIER SAS
Accord de secret	02/07/2014	Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères	Laurent	DAVID	ZUBER RIEDER
Accord de confidentialité	20/06/2014	CESN	Gilles	COMTE	GIVAUDAN
Accord de secret	20/06/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	MERIAL
Avenant n°1 au contrat de prestation 8610-4300359084	08/07/2014	GATE	Stéphane	ROBIN	EDF
Confidentiality Agreement	06/07/2014	Institut Lumière Matière	Olivier	TILLEMENT	TOTAL / CLARIANT
Confidentiality Agreement	07/07/2014	LAGEP	François	PUEL	NESTLE
Accord de secret	30/06/2014	Institut des Sciences Analytiques	Vincent	DUGAS	Société SEPARATIVE
Material Transfer Agreement	04/07/2014	INSERM U855	Fabienne	RAJAS	GSK
Avenant n°2 au contrat de collaboration effectif le 16/01/2012	21/07/2014	HEH - Service de Chirurgie Orthopédique	Guillaume	HERZBERG	GRUPE LEPINE
Avenant n°1 au contrat de participation à une étude non-interventionnelle du 22/10/2013	30/07/2014	Hôpital Louis Pradel	Vincent	COTTIN	BAYER HEALTHCARE
Avenant n°1 à l'accord de confidentialité	04/08/2014	Institut des Sciences Analytiques	Nicole	GILON-DELEPINE	IFPEN
Contrat de transfert d'échantillons	04/09/2014	INSERM UMR 1033	Philippe	CLEZARDIN	CNRS
Confidential Disclosure Agreement	04/09/2014	Institut des Sciences Analytiques	Nicole	JAFFREZIC	DiagNodus
Accord de confidentialité	30/07/2014	Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères	Philippe	CASSAGNAU	HUTCHINSON
Material Transfer Agreement	03/09/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	McGill University
Avenant n°1 au contrat de collaboration dans le cadre d'une convention CIFRE	04/09/2014	ERIC	Julien	VELCIN	TECHNICOLOR
Avenant n°2 au contrat de partenariat	08/09/2014	EA4611	Agnès	CONJARD-DUPLANY	Centre Léon Bérard
Agreement for the transfer of animals	28/07/2014	INSERM UMR 1033	Olivier	PEYRUCHAUD	TSRI
Accord de confidentialité	06/06/2014	LAGEP	François	PUEL	SEPPIC
Accord de secret	18/06/2014	C2P2	Vincent	MONTEIL	Bluestar Silicones
Avenant n°2 au contrat cadre signé le 16/10/2007	10/09/2014	ICBMS	René	BUCHET	Sanofi Pasteur
Avenant n°1 au contrat de prestation de recherche pré-clinique	22/09/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Jean-Yves	SCOAZEC	AAREC FILIA RESEARCH
Mutual non-disclosure Agreement	22/09/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Fabien	ZOULIM	Assembly Biosciences
Material Contract	30/09/2014	Faculté de Médecine Lyon Est	Dominique	SAPPEY-MARINIER	ICOMETRIX NV
Accord de confidentialité	30/09/2014	Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères	Catherine	MARESTIN	Université Jean Monnet / SAIREM
Confidentiality Agreement	19/09/2014	C2P2	Tim	McKenna	SYNTHOMER
Avenant n°2 à la convention de création d'un laboratoire commun signé le 17 octobre 2012	09/10/2014	Laboratoire d'Ingénierie des Matériaux Polymères	Philippe	CASSAGNAU	HUTCHINSON
Accord de confidentialité	09/10/2014	Hôpital de la Croix Rousse - Service Maladies Infectieuses et Tropicales	Tristan	FERRY	SANOFI-AVENTIS R&D
Accord de secret	09/10/2014	Institut des Nanotechnologies de Lyon	Pascal	KLEIMANN	LIFE SCIENCE
Avenant n°2 au contrat de collaboration de recherche effectif le 20/12/2012	09/10/2014	CGPhyMC	Jérôme	LAMARTINE	BASF BCS
Accord de confidentialité	30/09/2014	LBMC	Bertrand	FRECHEDE	KISCO International
Accord de secret	20/10/2014	UMR S855 "Nutrition et Cerveau"	Gilles	MITHIEUX	COSUCRA
Accord de confidentialité bilatéral n°1551695A	15/10/2014	EA 3738	Jérôme	GUITTON	SAFRAN
Accord de transfert de matériel biologique	21/10/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Charles	DUMONTET	INSTITUT GUSTAVE ROUSSY
Amendment n°1 to the Service Agreement effective from the June 1st 2014	21/10/2014	Centre de Recherche en Cancérologie de Lyon	Lucyna	COVA	REPLICOR

Avenant n°1 au contrat de mise à disposition d'équipements	28/10/2014	ProfilExpert	Joël	LACHUER	VIROSCAN 3D
Accord de confidentialité	20/10/2014	VIRPATH	Manuel	ROSA CALATRAVA	BERTIN Technologies / BERTIN PHARMA
Accord de confidentialité bilatéral n°1552271A	22/10/2014	C2P2	Olivier	BOYRON	SAFRAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES IUT AIN RHÔNE LOIRE

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;

Vu les statuts de l'Université ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université Claude Bernard Lyon 1 en date du 3 avril 2012 approuvant la liste des délégations accordées au Président et notamment l'autorisation d'accorder des subventions jusqu'à 5000 euros ;

Vu l'avis favorable du Conseil d'IUT du 29 septembre 2014 pour le versement d'une subvention de 500 € à l'Association des IUT Ain Rhône Loire sur le budget de l'année 2014 de l'IUT Lyon 1;

**A été informé** de l'autorisation accordée par le Président de verser une subvention de 500 € à l'Association des IUT Ain, Rhône, Loire sur le budget 2014 de l'IUT Lyon1.

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président

  
François-Noël GILLY

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 18 NOVEMBRE 2014

INFORMATIONS DELIBERATIONS DE LA CFVU DU 4 NOVEMBRE 2014

Le conseil d'administration de l'UCBL dans sa séance du 18 novembre 2014,

Vu le Code de l'Education ;  
Vu les statuts de l'Université ;

A été informé des délibérations de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 4 novembre 2014 suivantes :

DELIBERATIONS
La proposition de répartition des crédits de la 12 <sup>ème</sup> tranche du FSDIE faire par le GVTE
La demande de reconnaissance en tant qu'association contributrice à la Vie Etudiante de Lyon1 présentée par l'association AJEGUIR
Le projet de semestre Rebond en PACES tel qu'amendé en séance (définition d'un quota de places pour chaque portail de licence et sélection des candidats en fonction de leur rang de classement à l'issue du S1 de PACES)
La répartition des crédits de formation délégués au CEVU pour 2015
Les changements de responsables de formation soumis par l'IUT et la FST à la date du 28 octobre 2014
La suppression de l'obligation de certification en langue de niveau B1 pour les masters MEEF
Les MCC du DU GOS (STAPS), du master Education et Santé Publique (ESPE)
Les corrections des MCC des masters MEEF suivants (dans le respect du cadrage inter-établissements) :
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mention Premier degré</li><li>• Mention Second degré pour les parcours suivants : Maths-Sciences Physique, Biotechnologies, Commerce-Vente, Lettre-Histoire, Sciences industrielles</li><li>• Mention Encadrement éducatif</li></ul>

Fait à Villeurbanne, le 20 novembre 2014

Le Président,

  
François-Noël GILLY

# *Arrêts de composition de jurys*

Le Président,

Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Vu : arrêté du 28 octobre 2009, relatif à la Première Année  
Commune aux Etudes de Santé

Sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est

## ARRETE

**Article 1 :** Le jury d'examen du concours de **Première Année Commune aux Etudes de Santé**, pour **l'attribution des semestres 1 et 2**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014-2015.

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
<b>Autres Membres du Jury :</b>	
Pr FOURNERET Pierre	PUPH
Pr GUERIN Jean-François	PUPH
Pr GUEYFFIER François	PU
Pr JANIER Marc	PUPH
Pr MAURIN Jean-Christophe	PUPH
Pr MOREL Yves	PUPH
Pr NEBOIS Pascal	PU
Pr ROY Pascal	PUPH
Pr SCHAEFFER Laurent	PUPH
Pr SCHEIBER Christian	PUPH
Mme SIMON Elisabeth	Directrice école de sage-femme
Pr VALLEE Bernard	PUPH

**Article 2 :** Le Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,

Pr Jérôme ETIENNE



Le Président,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Pr François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,

Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Vu : arrêté du 22 mars 2011, relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est

## ARRETE

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des semestres 3 et 4** du diplôme de **Formation Générale en Sciences Médicales**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme Etienne	PUPH
Autres membres :	
Pr C.TILIKETE	PUPH
Pr Y. BERTHEZENE	PUPH
Pr L BOUSSEL	PUPH
Pr Y. DARGAUD	PUPH
Pr P. FOURNERET	PUPH
Pr A. HOT	PUPH
Pr M. JANIER	PUPH
Pr X. MARTIN	PUPH
Pr P.MERTENS	PUPH
Pr F. MION	PUPH
Pr P.MIOSSEC	PUPH
Pr S. NATAF	PUPH
Pr M. PUGEAT	PUPH
Pr R.ROUSSON	PUPH
Dr PP. BRINGUIER	MCUPH
Dr G. COZON	MCUPH
Dr L. DUBOURG	MCUPH
Dr A.DUCLOS	MCUPH
Dr M. GERMAIN-PASTENE	MCUPH
Dr N.PERETTI	MCUPH
Dr I.PLOTTON	MCUPH
Dr T. RIMMELE	MCUPH
Dr V. VLAEMINCK	MCUPH
Dr E. VOIGLIO	MCUPH
Mme A. PIC	Pr agrégé

**Article 2** : Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,

Pr Jérôme ETIENNE



Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
Le Président,

Pr François-Noël GILLY





Le Président,

Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Vu : arrêté du 22 mars 2011, relatif au régime des études en vue du diplôme de formation générale en sciences médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de médecine Lyon-Est

## ARRETE

**Article 1** : le jury d'examen pour l'attribution des semestres 5 et 6 du diplôme de **Formation Générale en Sciences Médicales**, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015.

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme Etienne	PUPH
Autres membres :	
Pr AM. SCHOTT	PUPH
Pr P.ROY	PUPH
Pr F. THIVOLET-BEJUI	PUPH
Dr P.P. BRINGUIER	MCUPH
Pr A.HOT	PUPH
Dr Q. TIMOUR	MCUPH
Pr P. EDERY	PUPH
Pr A. CALENDER	PUPH
Pr G. LINA	PUPH
Pr S.PICOT	PUPH
Pr M. RIVOIRE	PUPH
Pr S. NEGRIER	PUPH
Pr C. TLIKETE	PUPH
Pr M. GUENOT	PUPH
Mme A. PIC	Pr agrégé

**Article 2** : Le Doyen de la Faculté de Médecine Lyon-Est est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,



Pr Jérôme ETIENNE

Le Président,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



Pr François Ngél GILLY  
Hamda BEN HADID



Le Président,  
Vu le Code de l'éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2  
Vu l'Arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

## ARRETE

**Article 1** : le jury d'examen pour la validation de la 1<sup>ère</sup> année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

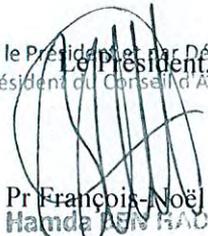
Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Roland CHAPURLAT	PUPH
Professeur Cyrille COLIN	PUPH
Professeur Vincent COTTIN	PUPH
Professeur Philippe MOULIN	PUPH
Professeur Françoise BORSON-CHAZOT	PUPH
Professeur Gérard FINET	PUPH
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Mauricette MICHALLET	PUPH
Professeur Denis JULLIEN	PUPH
Professeur Gérald RAVEROT	PUPH
Professeur Anne-Marie SCHOTT-PETHELAZ	PUPH
Professeur Dominique PEYRAMOND	PUPH
Professeur Yesim DARGAUD	PUPH
Docteur Florence ADER	MCUPH

**Article 2** : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,  
  
Pr Jérôme ETIENNE



Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
  
Pr François-Noël GILLY  
Hamda AEL HADID

Le Président,  
Vu le Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2  
Vu l'Arrêté du 08 avril 2013 relatif au régime des études en vue du premier et du deuxième cycle des études médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

## ARRETE

**Article 1** : le jury d'examen pour la validation de la 2ème année du diplôme de formation approfondie en sciences médicales, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Jean-Louis TERRA	PUPH
Professeur René RUDIGOZ	PUPH
Professeur Pierre BRETON	PUPH
Professeur Etienne JAVOUHEY	PUPH
Professeur Emmanuel MORELON	PUPH
Professeur Christian DUCERF	PUPH
Professeur Anne-Marie SCHOTT-PETHELAZ	PUPH
Professeur Sandra VUKUSIC	PUPH
Professeur François DISANT	PUPH
Professeur Laurent KODJIKIAN	PUPH
Professeur Pierre KROLAK-SALMON	PUPH
Professeur Lionel BADET	PUPH

**Article 2** : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,  
  
Pr Jérôme ETIENNE  


Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
  
Pr François Noël GILLY  




Le Président,  
Vu le Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2  
Vu l'Arrêté du 4 mars 1997 relatif à la deuxième partie du deuxième cycle des études médicales

Sur proposition du Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST

## ARRETE

**Article 1** : le jury d'examen pour la validation de la 4<sup>ème</sup> année du 2<sup>ème</sup> cycle des études médicales, est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014/2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Professeur Jérôme ETIENNE	PUPH
Autres membres :	
Professeur Gilles RODE	PUPH
Professeur Jean-Pierre FAUVEL	PUPH
Professeur Isabelle DURIEU	PUPH

**Article 2** : Le Doyen de la Faculté de Médecine LYON-EST est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 15 octobre 2014

Le Doyen,

Pr Jérôme ETIENNE



Le Président,  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Pr François-Noël GILLY

Hamda BEN RADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5**, de la licence STAPS spécialité « **Activité Physique Adaptée et Santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie de l'intervention et analyse médico-pédagogique en milieu spécialisé	SPT5020L
Apprentissages moteurs	SPT5021L
Physiologie de l'exercice en APA	SPT5022L
Connaissances des handicaps	SPT5023L
Pratique et didactique des APA 1	SPT5024L
Histoire des APA	SPT5025L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Claire PERRIN	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALET	ATER

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration  
Le Président du Conseil d'Administration

Francis-Noël GILLY  
FRANCOIS BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

## **A R R E T E :**

**Article 1** : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6, de la licence STAPS spécialité « **Activité Physique Adaptée et Santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6020L
Méthodologie de l'intervention et de l'APA en milieu spécialisé	SPT6021L
Biomécanique en APA	SPT6022L
Analyse de pratique en APA	SPT6023L
Pratique et didactique des APA - 2	SPT6024L
Sociologie et psychologie du handicap	SPT6025L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Alexy VALET	ATER
Emma GUILLET	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Louisa BEYRAGUED	Vacataire
Daniel RAY	PRAG
Nicolas JACQUEMOND	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY



Françoise BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3<sup>ème</sup> année de licence STAPS spécialité « **Activité physique adaptée et santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALET	ATER

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

HANOUA BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de Licence STAPS - spécialité « **Activité physique adaptée et santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2014-2015** :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE-ARANDA	MCF
Frédéric DELORME	Vacataire
Karine MONTEIL	MCF
Daniel RAY	PRAG
Alexy VALET	ATER

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

Hanida BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5**, de la licence STAPS - spécialité « Education et Motricité » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication - 1	SPT5035L
Méthodologie de l'intervention en activités physiques, sportives et artistiques - 1	SPT5036L
Méthodologie et didactique de l'enseignement des APSA - 1	SPT5037L
Analyse socio-historique des milieux éducatifs et sportifs - 1	SPT5038L
Connaissance du pratiquant en action	SPT5039L
Didactiques et pédagogie des disciplines – 1	SPT5040L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Jean BOURGANEL</b>	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Natacha BONNIOT	PRCE
Christian COLLET	PR
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Jean-Michel JARS	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Serge MARZIN	PRCE
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Le Vice-Président et par Délegation  
du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6**, de la licence STAPS - spécialité « Education et Motricité » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication - 2	SPT6035L
Méthodologie de l'intervention en activités physiques, sportives et artistiques - 2	SPT6036L
Méthodologie et didactique de l'enseignement des APSA - 2	SPT6037L
Analyse socio-historique des milieux éducatifs et sportifs - 2	SPT6038L
Connaissance du pratiquant	SPT6039L
Didactique et pédagogie des disciplines – 2	SPT6040L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Jean-Michel JARS</b>	PRAG
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Emmanuelle CANET-SOULAS	PR
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Ysabelle HUMBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Sylvie SAIEB	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution de la 3<sup>ème</sup> année de licence STAPS - spécialité « Education et Motricité »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2014-2015 :**

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Jean-Michel JARS</b>	PRAG
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Emmanuelle CANET SOULAS	PR
Christian COLLET	PR
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Ysabelle HUMBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Sylvie SAIEB	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

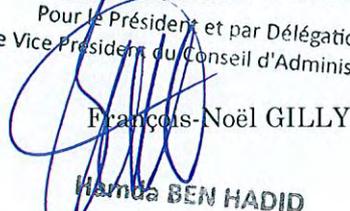
Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

Hamba BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** du **diplôme de licence STAPS - spécialité « Education et Motricité »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2014-2015** :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Jean BOURGANEL</b>	PRAG
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Emmanuelle CANET SOULAS	PR
Christian COLLET	PR
Ysabelle HUMBERT	PRAG
Jean-Michel JARS	PRAG
Sébastien JOUBERT	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président de l'Université Lyon1  
François-Noël GILLY



Hamda BEO HAICH

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5**, de la licence STAPS - spécialité « Entraînement Sportif » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Programmation de l'entraînement	SPT5013L
Méthodologies spécifiques de l'entraînement	SPT5014L
Biomécanique musculaire	SPT5015L
Bioénergétique appliquée à l'exercice	SPT5016L
Psychologie sportive	SPT5017L
Développement des qualités d'endurance et de souplesse	SPT5018L
Spécialité Sportive 1	SPT5100L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Eric REYNES</b>	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Guillaume MARTINENT	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

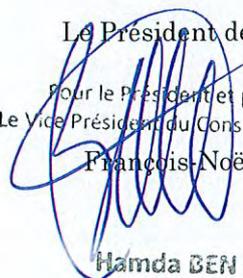


Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY



Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6**, de la licence STAPS - spécialité « Entraînement Sportif » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014 - 2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6011L
Initiation à la recherche	SPT6017L
Anglais	SPT6008L
Statistique	SPT6018L
Vidéo/observation	SPT6019L
Méthodologie de l'intervention en milieu professionnel	SPT6012L
Physiologie de l'exercice appliquée à différents publics	SPT6013L
Apprentissage moteur	SPT6014L
Spécialité sportive 2	SPT6015L
Développement des qualités de force et de vitesse	SPT6016L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Eric REYNES</b>	MCF
Autres membres :	
Marie BUSSERY	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

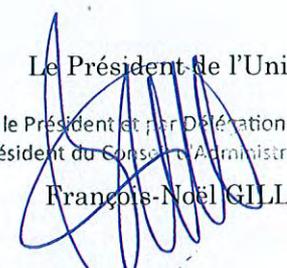


Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY



Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3<sup>ème</sup> année de licence STAPS - spécialité « **Entraînement Sportif** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Eric REYNES</b>	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Guillaume MARTINENT	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de licence STAPS - spécialité « **Entraînement Sportif** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Eric REYNES</b>	MCF
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Christophe HAUTIER	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Guillaume MARTINENT	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1er Octobre 2014

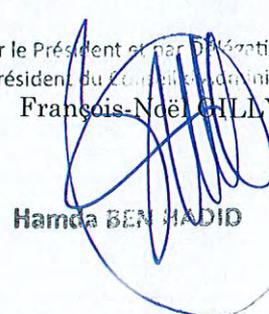
Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY



Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 5**, de la licence STAPS spécialité « Management du sport » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Stratégie de professionnalisation	SPT5001L
Gestion de projet et outils informatiques associés	SPT5002L
Sociologie des organisations sportives et de la consommation sportive	SPT5003L
Économie du sport	SPT5004L
Marketing du sport et négociation-vente	SPT5005L
Gestion et comptabilité	SPT5006L
Gestion des ressources humaines	SPT5007L
Conception et organisation des pratiques de sports de nature	SPT5008L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Stéphane CHAMPELY</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Bastien SOULE	PU

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

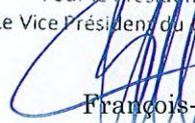
Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 6**, de la licence STAPS spécialité « Management du sport » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Méthodologie et communication	SPT6001L
Intervention en organisation sportive et professionnalisation	SPT6002L
Méthodes d'enquête et statistique	SPT6003L
Droit du sport	SPT6004L
Communication	SPT6005L
Stratégie de l'organisation sportive	SPT6006L
Conception et organisation d'évènementiels	SPT6007L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Stéphane CHAMPELY</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Pierre GRALL	PRAG
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Guillaume ROUTIER	MCF
Frédérique ROUX	MCF-HDR
Bastien SOULE	PU

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

Hamida BEN HADID



**STAPS** sciences et techniques  
des activités physiques et sportives

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** du diplôme de licence STAPS - spécialité « **Management du sport** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2014-2015** :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Stéphane CHAMPELY</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Pierre GRALL	PRAG
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Guillaume ROUTIER	MCF
Frédérique ROUX	MCF-HDR
Bastien SOULE	PU

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

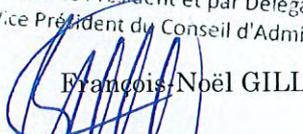
Villeurbanne, le 1 Octobre 2014

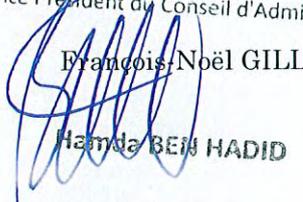
Le Directeur de l'UFR STAPS

  
Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

  
François-Noël GILLY

  
Hamda BEH HADID



**STAPS** sciences et techniques  
des activités physiques et sportives

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution** de la 3<sup>ème</sup> année de licence STAPS - spécialité « **Management du sport** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014 - 2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Stéphane CHAMPELY</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Pierre GRALL	PRAG
Charles GUEYE	PRAG
Claudine GUYOMARD	PRCE
Guillaume ROUTIER	MCF
Frédérique ROUX	MCF-HDR
Bastien SOULE	PU

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 1 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

pour le Président de l'Université Lyon1,  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 de la licence 1<sup>ère</sup> année – Promo A**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015**

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT1007L
Informatique C2i et recherche documentaire	SPT1008L
Anatomie fonctionnelle de la motricité	SPT1002L
Psychologie du développement	SPT1003L
APSA Spécialité Sportive	SPT1004L
APSA – Approfondissement 1	SPT1005L
APSA – Initiations sportives	SPT1006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président :</b> Fabrice BIGOT	PRCE
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Gil COQUARD	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Franck DI RIENZO	MCF
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Sébastien MEYER	PRAG
Anicet PERRIN	PRAG
Eric REYNES	MCF
Violaine SEVREZ	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

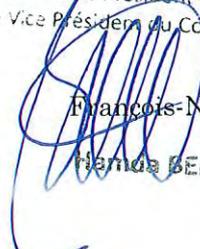
Villeurbanne, le 3 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

Hameda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 de la licence 1<sup>ère</sup> année – Promo B**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

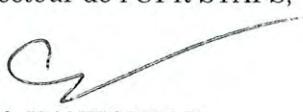
Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT1007L
Informatique C2i et recherche documentaire	SPT1008L
Anatomie fonctionnelle de la motricité	SPT1002L
Psychologie du développement	SPT1003L
APSA Spécialité Sportive	SPT1004L
APSA – Approfondissement 1	SPT1005L
APSA – Initiations sportives	SPT1006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Fabrice BIGOT	PRCE
Autres membres :	
Natacha BONNIOT	PRCE
Gil COQUARD	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Franck DI RIENZO	MCF
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Sébastien MEYER	PRAG
Anicet PERRIN	PRAG
Eric REYNES	MCF
Violaine SEVREZ	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

  
Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

  
François-Noël GILLY

  
Hamza Naji HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 de la licence 1<sup>ère</sup> année – Promo A**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT2007L
Anglais	SPT2008L
Physiologie de l'exercice	SPT2002L
Histoire des pratiques sportives	SPT2003L
APSA – Approfondissement 2 (2)	SPT2004L
APSA – Approfondissement 3 (2)	SPT2005L
Activités d'expression et de communication (1 seul)	SPT2006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Fabrice BIGOT</b>	PRCE
Autres membres :	
Cécile BERNARD	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Franck DI RIENZO	MCF
Aurélie EPRON	MCF
Mounaim GAOUGAOU	PRCE
Sébastien JOUBERT	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Serge MARZIN	PRCE
Stéphane MEYER	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY



Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 de la licence 1<sup>ère</sup> année – Promo B**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Projet personnel et professionnel	SPT2007L
Anglais	SPT2008L
Physiologie de l'exercice	SPT2002L
Histoire des pratiques sportives	SPT2003L
APSA – Approfondissement 2	SPT2004L
APSA – Approfondissement 3	SPT2005L
Activités d'expression et de communication	SPT2006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Fabrice BIGOT</b>	PRCE
Autres membres :	
Cécile BERNARD	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Franck DI RIENZO	MCF
AuréliE EPRON	MCF
Mounaim GAOUGAOU	PRCE
Sébastien JOUBERT	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Serge MARZIN	PRCE
Stéphane MEYER	PRCE
Sylvie SAIEB	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, 3 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULLE

Pour le Président et par Délégation,  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY  
Hanna BEN HADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence STAPS 1<sup>ère</sup> Année est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Fabrice BIGOT</b>	<b>PRCE</b>
Autres membres :	
Cécile BERNARD	PRCE
Natacha BONNIOT	PRCE
Jean BOURGANEL	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Aurélie EPRON	MCF
Nady EL HOYEK	MCF
Jean-Michel JARS	PRAG
Cyril MARTIN	MCF
Sébastien MEYER	PRAG
Mounaim GAUGAOU	PRCE
Eric REYNES	MCF
Violaine SEVREZ	MCF
Sylvie SAIEB	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 3 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
 Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1011M
Statistique	SPT1012M
Professionnalisation	SPT1013M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1014M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1015M
Management des ressources humaines	SPT1016M
Evaluation des qualités physiques	SPT1017M
Développement des qualités physiques - 1	SPT1018M

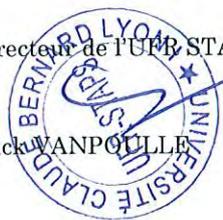
Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Cyril MARTIN</b>	MCF
Autres membres :	
Gil COQUARD	PRAG
Jean-François DEVAUX	PRCE
Pierre GRALL	PRAG
Charles GUEYE	PRAG
Aymeric GUILLOT	PR
Virginie NICAISE	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOUILLE



Pour le Président et par Délégation  
Le Président de l'Université LYON 1,  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda EL HADDO

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2014M
Communication	SPT2015M
Approche méthodologiques dans le milieu de la recherche en STAPS	SPT2021M
Approche méthodologique dans le milieu de la PPMR	SPT2022M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences du sport	SPT2017M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 2	SPT2018M
Evaluation des qualités mentales et récupération mentale	SPT2019M
Développement des qualités physiques – 2	SPT2020M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Cyril MARTIN</b>	MCF
Autres membres :	
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Emma GUILLET	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Handa BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II –  
art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité «Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation» est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Cyril MARTIN</b>	MCF
Autres membres :	
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Karine MONTEIL	MCF
Virginie NICAISE	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF
Anne RUBY	PRCE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANBOULEE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président, et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Harnda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistiques	SPT3010M
Méthodologie et épistémologie de la recherche	SPT3011M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu PPMR	SPT3012M
Approches scientifiques de la fatigue centrale et périphérique, de la prévention du surentraînement	SPT3013M
Programmation de l'entraînement - N2	SPT3017M
Musculation et prévention des blessures	SPT3018M
Imagerie et techniques de récupération mentale	SPT3020M
Préparation à l'action et techniques de concentration	SPT3021M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christophe HAUTIER</b>	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLIET	PAST
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu PPMR	SPT4007M
Approche scientifique de la réathlétisation	SPT4008M
Programmation de l'entraînement - N3	SPT4012M
Préparation physique et nutrition	SPT4013M
Gestion des ressources de l'athlète	SPT4015M
Coaching individuel et collectif	SPT4016M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christophe HAUTIER</b>	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLINET	PAST
Jean-François DEVAUX	PRCE
Cyril MARTIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Eric REYNES	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULTE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamza BEN HADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du Master « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUBE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOUILLE



Le Président de l'Université LYON I

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

Hamda BEN MADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée » parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1019M
Recherche documentaire et technologie de l'information	SPT1027M
Professionnalisation	SPT1021M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1022M
Sciences de l'activité physique et du mouvement - 1	SPT1023M
Prospective historique et sociologique des secteurs professionnels	SPT1024M
Sciences de l'intervention	SPT1025M
Didactique de spécialité	SPT1028M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

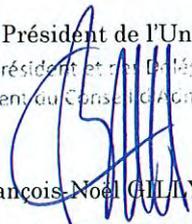
**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Le Président de l'Université LYON 1,  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



Francois-Noël GILLY  
Hamda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée » parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2023M
Communication	SPT2024M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2025M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences en sport	SPT2026M
Sciences de l'activité physique et du mouvement - 2	SPT2027M
Conception et conduite de programmes et de projets d'activité physique	SPT2028M
Outils d'analyse des pratiques physiques d'éducation et d'intervention	SPT2029M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

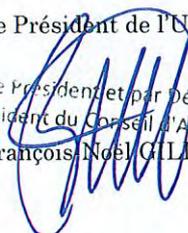
Yannick VANROULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » - spécialité : « Intervention et formation en Activité physique, sportive ou adaptée » parcours « Métiers de la formation et de l'intervention en activité physique et sportive » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

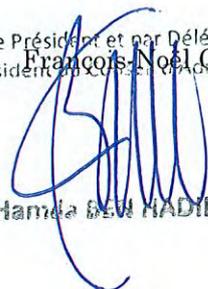
Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



Hamda SEW HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation en EPS » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

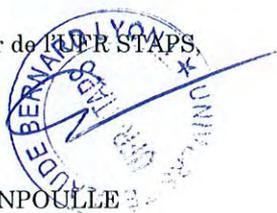
Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 1	SPT1057M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS -1	SPT1058M
Epistémologie des savoirs des APSA	SPT1059M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité 1	SPT1060M
Méthodologie de la recherche	SPT1061M
Contexte de scolarisation	SPT1062M
Anglais	SPT1063M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Métiers de l'Enseignement, de l'Education et de la Formation en EPS » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 2	SPT2064M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 2	SPT2065M
Analyse et remédiation des problèmes professionnels	SPT2066M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 2	SPT2067M
Conditions d'apprentissage	SPT2068M
Maîtrise des outils numériques	SPT2069M
Mise en situation professionnelle – stage	SPT2070M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
Thierry BERAUD	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Anne ROGER	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

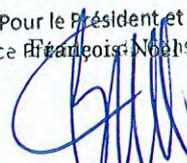
Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOUILLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président de l'Administration



**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en EPS** » - Parcours A est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS	SPT3069M
Traitement didactique des APSA selon les publics	SPT3070M
Connaissance Approfondie des APSA	SPT3071M
Maîtrise des outils numériques	SPT3072M
Maîtrise d'une langue étrangère : anglais	SPT3073M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
BAL Ophélie	PRAG
BERAUD Thierry	PRAG
FARGIER Patrick	MCF
LORCA Pierre	PRAG
ROGER Anne	MCF
WECKERLE Jean Christophe	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président de l'Administration



Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en EPS** » - Parcours B est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Traitement didactique des APSA et maîtrise de la classe en EPS	SPT3069M
Traitement didactique des APSA selon les publics	SPT3070M
Approfondissement scientifique, disciplinaire et didactique	SPT3074M
Maîtrise des outils numériques	SPT3072M
Maîtrise d'une langue étrangère : anglais	SPT3073M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
BAL Ophélie	PRAG
BERAUD Thierry	PRAG
FARGIER Patrick	MCF
LORCA Pierre	PRAG
ROGER Anne	MCF
WECKERLE Jean Christophe	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOUILLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

Hamda BEN HADID





Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en EPS** » Parcours A - est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Stage, analyse de pratique, suivi de mémoire	SPT4044M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
BAL Ophélie	PRAG
BERAUD Thierry	PRAG
FARGIER Patrick	MCF
LORCA Pierre	PRAG
ROGER Anne	MCF
WECKERLE Jean Christophe	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

Hamda BEN NADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en EPS** » Parcours B - est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Stage, analyse de pratique, suivi de mémoire	SPT4044M
Ouverture professionnelle sur d'autres métiers de l'éducation dans et hors de l'école	SPT4046M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
BAL Ophélie	PRAG
BERAUD Thierry	PRAG
FARGIER Patrick	MCF
LORCA Pierre	PRAG
ROGER Anne	MCF
WECKERLE Jean Christophe	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOUILLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Métiers de l'Enseignement, de l'Éducation et de la Formation en EPS** » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Sylvie GUY</b>	PRAG
Autres membres :	
BAL Ophélie	PRAG
BERAUD Thierry	PRAG
FARGIER Patrick	MCF
LORCA Pierre	PRAG
ROGER Anne	MCF
WECKERLE Jean Christophe	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

Hamda BEN NADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT1001M
Statistique	SPT1002M
Recherche documentaire et technologie de l'information	SPT1003M
Professionnalisation	SPT1004M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1005M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 1 /Socio Economie	SPT1006M
Management par la qualité	SPT1007M
Fondements du management	SPT1008M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Charles GUEYE</b>	PRAG
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphane CHAMPELY	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bastien SOULE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

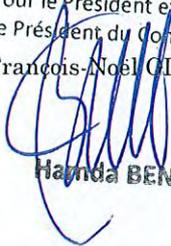
Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

  
Hayda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2001M
Communication	SPT2002M
Approche méthodologie de l'intervention	SPT2003M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2004M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2 /Stratégie d'entreprise	SPT2005M
Droit commercial	SPT2006M
Gestion financière et prévisionnelle	SPT2007M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Charles GUEYE</b>	PRAG
Autres membres :	
Guillaume BODET	PU
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

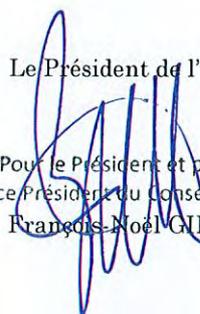
Le Directeur de l'UFR STAPS,



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY



**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

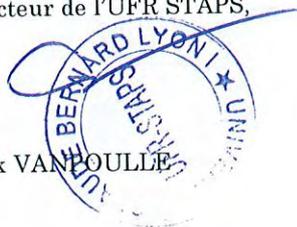
Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Charles GUEYE</b>	<b>PRAG</b>
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Brice LEFEVRE	MCF
Bastien SOULE	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANBOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3001M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3002M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu du MOS	SPT3003M
Marketing de l'innovation	SPT3004M
Communication événementielle	SPT3005M
Approche légale des organisations sportives	SPT3006M
Communication professionnelle internationale (anglais)	SPT3007M

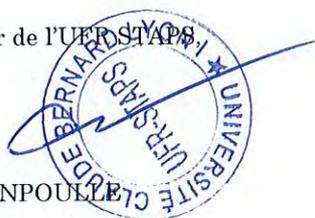
Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Brice LEFEVRE</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Stéphane CHAMPELY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Frédérique ROUX	MCF
Bénédicte VIGNAL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRÊTE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu du MOS	SPT4001M
Economie du sport	SPT4002M
Management des ressources humaines	SPT4003M
Management stratégique et financier	SPT4004M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Frédérique ROUX</b>	MCF
Autres membres :	
Eric BOUTROY	MCF
Guillaume BODET	PR
Charles GUEYE	PRAG
Bastien SOULE	PR

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

**Handa BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Management des Organisations sportives » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Frédérique ROUX</b>	MCF
Autres membres :	
Guillaume BODET	PR
Eric BOUTROY	MCF
Stéphan FUCHS	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Bastien SOULE	PR
Bénédicte VIGNAL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**RECTIFICATIF**

**A R R E T E :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 de la licence 2ème année – Promo D**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Acquisitions de Compétences Complémentaires	SPT3001L
Méthodologie du travail universitaire	SPT3002L
Biomécanique du mouvement	SPT3003L
Sociologie des pratiques sportives	SPT3004L
Spécialité sportive – niveau 2	SPT3005L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 1 - Spécifique	SPT3006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sébastien MEYER</b>	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pierre BERTHON	PRCE
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Guillaume DUMONT	ATER
Michel FODIMBI	MCF
Pierre GRALL	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Pierre LEGRENEUR	MCF
Daniel RAY	PRAG

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick



Le Président de l'Université Lyon 1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 de la licence 2ème année – Promo C**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Acquisitions de Compétences Complémentaires	SPT3001L
Méthodologie du travail universitaire	SPT3002L
Biomécanique du mouvement	SPT3003L
Sociologie des pratiques sportives	SPT3004L
Spécialité sportive – niveau 2	SPT3005L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 1 - Spécifique	SPT3006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sébastien MEYER</b>	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERTHIER	PRAG
Pierre BERTHON	PRCE
Gil COQUARD	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Guillaume DUMONT	ATER
Michel FODIMBI	MCF
Pierre GRALL	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCF
Pierre LORCA	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VAN DOULLE



Le Président de l'Université Lyon 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Francis-Noël GILLY

Wanda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1** : le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 de la licence 2ème année – Promo C**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Eclairage pluridisciplinaire du pratiquant en APSA	SPT4001L
Neurosciences et Sport	SPT4002L
Psychologie des groupes et Motivation	SPT4003L
APS – Approfondissement 4	SPT4004L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 2 - Spécifique	SPT4005L
Sciences d'appuis au développement des compétences professionnelles des différents secteurs d'intervention – SPECIFIQUE	SPT4006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Sébastien MEYER	PRAG
Philippe BERARD	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Wladimir GUINAULT	VACATAIRE
Claudine GUYOMARD	PRCE
Thierry HUET	PRCE
Virginie NICAISE	MCF
Guillaume ROUTIER	MCF
Anne RUBY	PRCE
Pascal CHABAUD	MCF
Raphael VERCHERE	VACATAIRE

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université Lyon 1,  
pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hameda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Education – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen **pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 de la licence 2ème année – Promo D**, est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire **2014-2015** :

Unités d'enseignement	CODE APOGEE
Eclairage pluridisciplinaire du pratiquant en APSA	SPT4001L
Neurosciences et Sport	SPT4002L
Psychologie des groupes et Motivation	SPT4003L
APS – Approfondissement 4	SPT4004L
Pré professionnalisation dans les différents Secteurs d'intervention : partie 2 - Spécifique	SPT4005L
Sciences d'appuis au développement des compétences professionnelles des différents secteurs d'intervention – SPECIFIQUE	SPT4006L

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sébastien MEYER</b>	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Yannick VANPOULLE	PRAG
Stéphanie COULOUVRAT	PRAG
Wladimir GUINAULT	VACATAIRE
Claudine GUYOMARD	PRCE
Thierry HUET	PRCE
Virginie NICAISE	MCF
Guillaume ROUTIER	MCF
Anne RUBY	PRCE
Pascal CHABAUD	MCF
Raphael VERCHERE	VACATAIRE

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

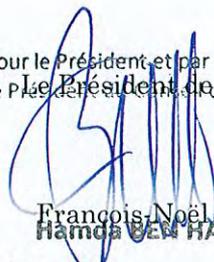
Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président de l'UFR STAPS, Université Lyon 1,

François-Noël GILLY  
Hamda BEN HADID



Université Claude Bernard Lyon 1



**STAPS**



**sciences et techniques  
des activités physiques et sportives**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Licence STAPS 2ème Année est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire 2014-2015 :

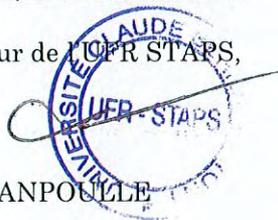
Nom - Prénom	Grade
Président : Sébastien MEYER	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Michel FODIMBI	MCF
Claudine GUYOMARD	PRCE
Thierry HUET	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Virginie NICAISE	MCF
Yannick VANPOULLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON 1,  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du **DEUG STAPS** est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 de l'année universitaire **2014-2015** :

Nom - Prénom	Grade
Président : Sébastien MEYER	PRAG
Autres membres :	
Philippe BERARD	PRAG
Philippe BERTHIER	PRAG
Pascal CHABAUD	MCF
Emmanuelle DIVAY	PRAG
Michel FODIMBI	MCF
Claudine GUYOMARD	PRCE
Thierry HUET	PRCE
Brice LEFEVRE	MCF
Pierre LEGRENEUR	MCF
Pierre LORCA	PRAG
Virginie NICAISE	MCF
Yannick VANPOULLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 24 Octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

**Hameda BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée » - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Langues	SPT1030M
Statistique	SPT1031M
Professionalisation	SPT1032M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1033M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1034M
Méthodologie de la recherche en APA	SPT1035M
Approche des publics à besoins spécifiques	SPT1036M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Claire PERRIN</b>	MCF
Autres membres :	
Sophie ARANDA-BERTHOUBE	MCF
Jérôme BASTIEN	MCF
Alain BEYLIER	PAST
Emma GUILLET	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Karine MONTEIL	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présenté arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULE

Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée » - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Anglais	SPT2042M
Communication	SPT2043M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2044M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2045M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2	SPT2046M
Psychologie clinique	SPT2047M
Outils d'analyse des pratiques, physiques, d'éducation pour la santé et l'intervention	SPT2048M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président</b> : Sophie ARANDA-BERTHOUBE	MCF
Autres membres :	
Emma GUILLET	MCF
Frédéric DELORME	Vacataire
Michel FODIMBI	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Christian VIALON	Vacataire

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULE



Le Président de l'Université LYON 1,  
Pour le Président et par délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Néel GILLY

Hamda BEN HADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Maîtrise « Sciences du Sport » - spécialité « Intervention et Formation en activité physique, sportive ou adaptée » - Parcours : Intervention et gestion en activité physique adaptée et santé » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Sophie ARANDA-BERTHOUE</b>	MCF
Autres membres :	
Emma GUILLET	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Karine MONTEIL	MCF
Christian VIALON	Vacataire

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 24 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick



Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François NÉJAC

  
Hamda BEN HADID

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Métiers de la Formation et de l'Intervention en Activité Physique et Sportive »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3025M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3026M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT3029M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3030M
Approche scientifique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT3031M
Approche scientifique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3032M
Approche didactique et managériale des situations et des institutions	SPT3038M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Pierre LORCA	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

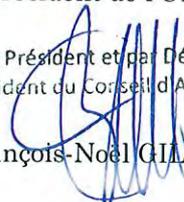
Le Directeur de l'UFR STAPS



Yannick VANPOULLE

Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration



François-Noël GILLY

**Hamda BEN HADID**

Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - **Parcours « Métiers de la Formation et de l'Intervention en Activité Physique et Sportive »** est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention	SPT4018M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'intervention en APS	SPT4022M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4023M
Analyse de pratique - 1	SPT4019M
Analyse de pratique - 2	SPT4020M
Analyse des organisations de l'intervention en APS	SPT4024M
Analyse des organisations de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4025M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Ophélie BAL	PRAG
Thierry BERAUD	PRAG
Patrick FARGIER	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE

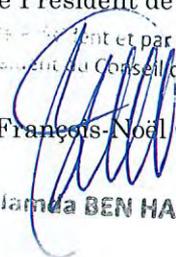


Le Président de l'Université Lyon1,

présent et par Délégation  
le Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID



Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - Parcours « **Intervention et Gestion en Activité Physique Adaptée et Santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3023M
Méthodologie et Epistémologie de la recherche	SPT3024M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'APA	SPT3042M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT3043M
Approche scientifique et épistémologique de l'APA	SPT3040M
Approche didactique et managériale des situations et institutions	SPT3041M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Jérôme BASTIEN	MCF
Eric MARIE	Directeur d'IME
Nicolas MERLE	Directeur DROP Conseil
Philippe MORTEL	Directeur Général Adjoint Œuvre des villages Enfants
Claire PERRIN	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULDE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamma BEN WADID



Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2<sup>ème</sup> année spécialité « **Intervention et Formation en Activité Physique, Sportive ou Adaptée** » - Parcours « **Intervention et Gestion en Activité Physique Adaptée et Santé** » est composé comme il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'APA	SPT4030M
Approche méthodologique de l'intervention dans le milieu de l'éducation et de la promotion pour la santé	SPT4031M
Approche sociologique de l'activité physique et de la santé	SPT4027M
Cadre législatif et comptable du projet professionnel	SPT4028M
Analyse des organisations de l'APA, de l'éducation et de la promotion de la santé	SPT4029M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Michel FODIMBI</b>	MCF
Autres membres :	
Alain BEYLIER	PAST
Claude CHIOCCI	PAST
Nicolas MERLE	Directeur DROP Conseil
Philippe MORTEL	Directeur Général Adjoint Œuvre des Villages Enfants
Jean-Marc VILLALARD	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOUILLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Chargé du Président et par Délégation  
Et Vice-président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamda BEN HADID



Le Président,  
Vu : Code de l'Éducation – Livre VII – Chap. II – Art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** le jury d'examen pour l'attribution du diplôme de Master « Sciences du Sport » spécialité « Intervention et Formation en Activité Physique Sportive ou Adaptée (IFAPSOUA) » est composé comme il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président du jury : Anne ROGER</b>	MCF
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE	MCF
Patrick FARGIER	MCF
Emma GUILLET	MCF
Michel FODIMBI	MCF
Sylvie GUY	PRAG
Jean-Christophe WECKERLE	PRAG

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université Lyon1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François-Noël GILLY

Hamda BEN NADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Préparation Physique, Mentale et Réathlétisation » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christophe HAUTIER</b>	MCF
Autres membres :	
Olivier BOLLIET	PAST
Christian COLLET	PR
Jean-François DEVAUX	PRCE
Aymeric GUILLOT	PR
Cyril MARTIN	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Eric REYNES	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULEE

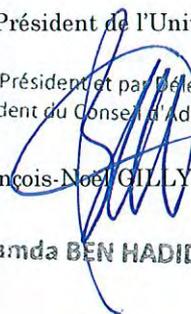


Le Président de l'Université LYON 1,

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Francois-Noël GILLY

Hamda BEN HADID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 1 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement pour la Voie PPMR	Codes APOGEE
Anglais	SPT1011M
Statistique	SPT1012M
Professionnalisation	SPT1013M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et sociales	SPT1014M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1015M
Management des ressources humaines	SPT1016M
Evaluation des qualités physiques	SPT1017M
Développement des qualités physiques - 1	SPT1018M

Unités d'enseignement pour la Voie IGAPAS	Codes APOGEE
Anglais	SPT1030M
Statistique	SPT1031M
Professionnalisation	SPT1032M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences Humaines et Sociales	SPT1033M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 1	SPT1034M
Méthodologie de la recherche en APA	SPT1035M
Approche des publics à besoins spécifiques	SPT1036M

Unités d'enseignement pour la Voie MEEF	Codes APOGEE
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 1	SPT1057M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 1	SPT1058M
Epistémologie des savoirs des APSA	SPT1059M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 1	SPT1060M
Méthodologie de la Recherche	SPT1061M
Contexte de scolarisation	SPT1062M
Anglais	SPT1063M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Cyril MARTIN	MCF
Claire PERRIN	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Anne ROGER	MCF

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,



Le Président de l'Université LYON I

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice-Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLET  
  
 Hamda BEN HADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 2 du Master 1ère Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

<b>Unités d'enseignement pour la Voie PPMR</b>	<b>Codes APOGEE</b>
Anglais	SPT2014M
Communication	SPT2015M
Dans le milieu de la recherche en STAPS	SPT2021M
Dans le milieu de la PPMR	SPT2022M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des sciences du sport	SPT2017M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif - 2	SPT2018M
Evaluation des qualités mentales et récupération mentale	SPT2019M
Développement des qualités physiques – 2	SPT2020M

<b>Unités d'enseignement pour la Voie IGAPAS</b>	<b>Codes APOGEE</b>
Anglais	SPT2042M
Communication	SPT2043M
Approche méthodologique de l'intervention	SPT2044M
Outils d'analyse des pratiques physiques au regard des Sciences du sport	SPT2045M
Sciences de l'activité physique et du mouvement sportif – 2	SPT2046M
Psychologie clinique	SPT2047M
Outils d'analyse des pratiques, physiques, d'éducation pour la santé et l'intervention	SPT2048M

<b>Unités d'enseignement pour la Voie MEEF</b>	<b>Codes APOGEE</b>
Fondements sociohistoriques et épistémologiques de l'EPS dans le second degré - 2	SPT2064M
Connaissances scientifiques et techniques pour l'enseignement EPS - 2	SPT2065M
Analyse et remédiation des problèmes professionnels	SPT2066M
Epistémologie des savoirs d'une APSA de spécialité - 2	SPT2067M
Conditions d'apprentissage	SPT2068M
Maîtrise des outils numériques	SPT2069M
Mise en situation professionnelle – Stage	SPT2070M

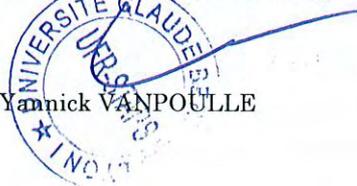
Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUZE	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Anne ROGER	MCF

**Article 2** : Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON I

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration  
François Noël GILLY

Harida BENHADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution de la Maîtrise « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour l'année universitaire 2014-2015 :

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUBE	MCF
Cyril MARTIN	MCF
Charles GUEYE	PRAG
Anne ROGER	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON I

Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

François-Noël GILLY

Hamza BEN HANID



Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**ARRETE :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 3 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre d'automne de l'année universitaire 2014-2015 :

Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Statistique	SPT3046M
Méthodologie et épistémologie de la recherche	SPT3047M
Méthodologie et épistémologie de la recherche/Approfondissement SHS ou SDV	SPT3048M
Communication scientifique	SPT3049M
Approche biomécanique et physiologie de la performance sportive	SPT3051M
Imagerie mentale et motrice	SPT3052M
Qualité de vie et activité physique	SPT3053M
Approches physiologiques de la performance en situation sportive ou scolaire	SPT3054M
Socio-Economie des organisations sportives	SPT3055M
Méthodes et modèles en histoire du sport	SPT3056M
Ouverture	SPT3057M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUBE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Claire PERRIN	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS,

Yannick VANPOULLE



Le Président de l'Université LYON I  
Pour le Président et par Délégation  
Le Vice Président du Conseil d'Administration

Francis Noël GILLY

Hamda BENHADID

Le Président,  
VU, le code de l'éducation, Livre VII – Chapitre II – art. L 712-2

Sur proposition du Directeur de l'UFR STAPS

**A R R E T E :**

**Article 1 :** Le jury d'examen pour l'attribution des unités d'enseignement et du semestre 4 du Master 2ème Année « Sciences du Sport » spécialité « Mouvement, Performance, Santé » est composé ainsi qu'il suit, pour la session 1 et la session 2 du semestre de printemps de l'année universitaire 2014-2015 :

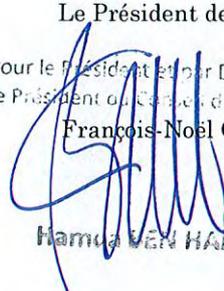
Unités d'enseignement	Codes APOGEE
Expérimentation scientifique en laboratoire	SPT4034M

Nom - Prénom	Grade
<b>Président : Christian COLLET</b>	PR
Autres membres :	
Sophie BERTHOUSSE-ARANDA	MCF
Emma GUILLET	MCF
Vincent PIALOUX	MCF
Isabelle ROGOWSKI	MCF

**Article 2 :** Le Directeur de l'UFR STAPS est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Villeurbanne, le 21 octobre 2014.

Le Directeur de l'UFR STAPS  
  
 Yannick VANPOUILLE

Le Président de l'Université LYON I  
 Pour le Président et par Délégation  
 Le Vice Président du Conseil d'Administration  
 François-Noël GILLY  
  
 Hamoua BEN HADID